

LOUIS XII ET ANNE DE BRETAGNE

CHRONIQUE DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PAR PAUL LACROIX

(BIBLIOPHILE JACOB)

PARIS - GEORGES HURTREL - 1882

PRÉFACE.

CHAPITRE PREMIER. — 1462-1492.

CHAPITRE II. — 1492-1498.

CHAPITRE III. — 1498.

CHAPITRE IV. — 1498-1499.

CHAPITRE V. — 1499.

CHAPITRE VI. — 1499-1500.

CHAPITRE VII. — 1501.

CHAPITRE VIII. — 1501-1502.

CHAPITRE IX. — 1502-1503.

CHAPITRE X. — 1503-1504.

CHAPITRE XI — 1504-1505.

CHAPITRE XII. — 1505-1506.

CHAPITRE XIII. — 1507.

CHAPITRE XIV. — 1507-1508.

CHAPITRE XV. — 1509.

CHAPITRE XVI. — 1509.

CHAPITRE XVII. — 1510.

CHAPITRE XVIII. — 1510-1511.

CHAPITRE XIX. — 1511.

CHAPITRE XX. — 1511-1512.

CHAPITRE XXI. — 1512.

CHAPITRE XXII. — 1513.

CHAPITRE XXIII. — 1514.

PRÉFACE

Le XVI^e siècle a été l'étude d'une partie de ma vie ; je l'ai remué de fond en comble, creusé et fouillé dans tous ses recoins, examiné sous toutes ses faces, interrogé à tous ses échos ; j'ai vécu avec lui, comme un ami, comme un confident, pour surprendre ses secrets, souvent pour les lui arracher. C'était une passion exclusive, c'était un vœu unique. Les connaissances que j'acquerrais une à une dans cette étude approfondie, les matériaux que j'amassais lentement pour le même objet, mes lectures, mes notes, mes méditations, mes goûts, mes plaisirs, tout se concentrait dans le projet d'écrire l'Histoire du XVI^e siècle, une Histoire absolument différente de celles qui existent, sinon supérieure aux autres, une Histoire formée minutieusement avec l'aide de tous les contemporains de ce grand siècle, Histoire conçue et composée sans aucune préoccupation systématique, et rédigée, pour ainsi dire, naïvement et sincèrement, à la manière des vieux chroniqueurs, mes maîtres.

Cette Histoire du XVI^e siècle, j'avais commencé à l'écrire, il y a bien des années ; elle devait avoir trente-quatre volumes : Louis XII, cinq volumes ; François I^{er}, sept volumes ; Henri II, quatre volumes ; François II, deux volumes ; Charles IX, cinq volumes ; Henri III, cinq volumes ; Henri IV, six volumes. Ces trente-quatre volumes, il eût fallu neuf ou dix ans pour les faire, dix ans de labeur assidu et infatigable. J'avais vu, ou plutôt je voulais voir TOUT ce qui existe de documents originaux, relatifs aux sept règnes qui remplissent le siècle que je me proposais de décrire et de dépeindre : livres, manuscrits, miniatures, estampes, monuments, quelque considérable que puisse être l'inventaire des pièces historiques, si nombreuses et dont beaucoup sont encore inédites, dans cette période plus que centenaire. Je n'aurais pas négligé la charte la plus obscure, la lettre la plus insignifiante ; heureux que j'eusse été de rectifier une date fautive, de restituer un nom omis, de corriger une erreur invétérée, de découvrir un fait nouveau !

Après avoir achevé cinq ou six volumes de cette Histoire, je m'étais mis en mesure de la publier ; j'avais même fait imprimer les trois ou quatre premiers volumes qui furent bien accueillis par un petit nombre de lecteurs sérieux, et j'étais plein d'ardeur, de courage, de dévouement, pour continuer mon œuvre, lorsque l'édition des volumes déjà imprimés fut détruite tout entière dans un incendie. Ces volumes, les seuls qui aient vu le jour, sont devenus si rares, que personne de la génération actuelle ne connaît, ne soupçonne même leur existence, et qu'ils ne se trouvent plus que dans quelques dépôts publics.

Ce sont ces volumes, ce sont les manuscrits de mon ouvrage, que je crois bon de mettre en lumière, après un silence, après un oubli de quarante-cinq ans, d'autant plus que ces manuscrits et ces volumes contiennent toute la vie, tout le règne de Louis XII, un des règnes les moins connus et les plus curieux de l'histoire de France. C'est l'histoire, c'est la chronique du bon roi Louis XII, Père du Peuple, et de la bonne reine Anne de Bretagne.

On a déjà lu, sans doute, on lira encore le tableau succinct, mais excellent, du règne, de Louis XII, dans la belle Histoire de France de mon digne ami, Henri

Martin, laquelle est encore la plus savante, la plus exacte, la plus vraie de toutes les Histoires de France, depuis celle de Mènerai jusqu'à celle de Michelet ; mais cent vingt pages, si précises, si analytiques, si éloquents qu'elles soient, ne sauraient comprendre la matière de cinq ou six volumes. D'ailleurs, je ne puis trop le répéter, mon livre sur Louis XII et Anne de Bretagne, n'est pas une histoire proprement dite, c'est une chronique ; je ne me pique pas, d'être, dans mon ouvrage, un philosophe, un moraliste, un politique, un théoricien ; je suis tout simplement un chroniqueur : je ne disserte pas, je raconte ; je ne juge pas par principe ou par sentiment, je peins d'après nature., Je me plais à la .description, je me laisse aller jusqu'à l'anecdote, car rien ne me paraît trivial ni mesquin, pour caractériser un homme, un événement, une époque ; enfin, je sacrifie volontiers l'ensemble au détail. C'est le défaut, c'est aussi la qualité des vues myopes. Voilà pourquoi j'ai enchâssé, dans ma narration, toujours impartiale, une multitude de faits isolés relatifs à l'histoire des lois, des mœurs, des usages, des modes, des sciences, des arts, des lettres, de la vie privée, en un mot à l'époque, de Louis XII et d'Anne de Bretagne.

Que si l'on m'accuse de n'avoir fait qu'une compilation, malgré .la défaveur qui s'attache à ce mot mal défini et mal appliqué, je répondrai que je n'ai pas voulu faire autre chose ; car, je l'avoue humblement, l'Histoire ne doit être qu'une compilation, ce me semble, non pas aveugle, inintelligente et grossière, mais clairvoyante, sagace et ingénieuse.

Je désire qu'on lise mon ouvrage avec confiance, comme si on lisait un vieux texte, compilé avec soin, écrit avec sincérité. Je demande à être écouté avec sympathie, avec intérêt, comme si je racontais des aventures qui se seraient passées sous mes yeux, comme si mon récit n'était que l'expression de mes propres réminiscences. Ce sont les contemporains eux-mêmes qui m'ont fourni tous les éléments de ce récit fidèle ; ce sont eux-mêmes qui pensent et qui parlent dans cette compilation, empruntée presque textuellement à leurs écrits. Les phrases et les mots imprimés en italiques ne sont, en quelque sorte, que des citations, qu'on voudra bien tenir pour authentiques, sous la garantie de ma bonne foi. Si je n'ai pas indiqué les sources de ces citations, c'est la place qui m'a fait défaut. Il m'eût fallu grossir ce volume de deux cents pages au moins, si j'avais mentionné les sources innombrables auxquelles j'ai puisé pour en tirer la vérité historique, qu'on me permettra de faire valoir comme- le mérite principal de mon livre.

Les historiens originaux du règne de Louis XII sont peu nombreux, si l'on veut mettre hors de cause ceux qui se copient et se répètent les uns les autres. Robert Gaguin, ou plutôt son continuateur, Pierre Desrey, qui a traduit en français le *Compendium super Francorum gestis*, paraît avoir été le premier rédacteur de la *Chronique abrégée*, que tous les autres ont reproduite presque textuellement, d'abord dans la suite des *Chroniques de Monstrelet*, par le même P. Desrey ; dans les *Chroniques de Bretagne*, par Bouchard ; dans la *Mer des Histoires*, par Descourtils ; dans le *Supplément des Chroniques de France dites Chroniques de Saint-Denis*, édition de Guillaume Eustace, 1514 ; dans le *Rosier historial de France* ; dans les *Annales de France*, par Nicole Gilles ; dans les *Annales d'Aquitaine*, par Jean Bouchet, etc., etc.

Le grand historien de ce temps, le véritable historiographe de Louis XII, c'est Jean d'Auton, abbé d'Angle, qui a recueilli, par ordre du roi, les Annales de son règne, et qui fut réellement le témoin oculaire et auriculaire de tout ce qu'il rapporte dans ses Chroniques, malheureusement inachevées. Jean de Saint-

Gelais, seigneur de Monlieu, a écrit aussi en français une histoire de Louis XII, qui s'arrête en 1510, et qui doit être considérée comme une chronique originale ; Humbert Vélay a écrit en latin un abrégé de la même histoire Symphorien Champier et Claude de Seyssel nous ont laissé des ouvrages historiques, en latin et en français, qui datent du règne de Louis XII et qui le concernent également. Il faut signaler encore, parmi les meilleures sources de l'histoire du règne, les *Mémoires de Fleuranges*, ceux du Loyal Serviteur sur les faits et gestes du chevalier Bayard, les poèmes de Jean Marot sur les *Voyages* de Gênes et de Venise, le *Panegyrique de Louis de La Trémoille*, par Jean Bouchet, les *Poésies latines* de Faustus Andrelinus, et surtout les *Lettres de Louis XII et du cardinal Georges d'Amboise*, données au public en 1712 par Jean Godefroy.

Ce seraient là des documents bien insuffisants pour écrire une histoire aussi étendue et aussi complexe que celle du règne de Louis XII, si nous n'avions pas entre les mains les immenses collections manuscrites de Fontanieu, de Béthune, de Dupuy, de Brienne, etc. Les Registres du Parlement de Paris, les Ordonnances des rois de France, les Recueils diplomatiques, et cette multitude de pièces volantes, relations, harangues, discours, traités, lettres, etc., qui pourraient former une bibliothèque composée de plusieurs milliers de fascicules imprimés et manuscrits, sans compter les documents exotiques en langues étrangères et ceux spécialement écrits en italien et en espagnol, car on peut dire que le règne de Louis XII occupe aussi une place très importante dans les histoires de l'Italie, des Pays-Bas, de l'Espagne et de l'Angleterre.

J'aurai atteint mon but et rempli mon espérance, si je suis parvenu à représenter, en cette Chronique, le bon roi Louis XII tel qu'il m'est apparu dans tout le cours de son règne, comme un des plus grands rois de France. Quant à la reine Anne de Bretagne, nous ne pouvions nous dispenser de l'associer à la plupart des circonstances de ce règne, où son influence plus ou moins heureuse s'est fait sentir tant de fois, en politique, en religion, en morale, aussi bien que dans les lettres et les arts.

P.-L. JACOB, BIBLIOPHILE.

CHAPITRE PREMIER

1462-1492

LOUIS D'ORLÉANS, fils de Charles, duc d'Orléans, et de Marie de Clèves, naquit à Blois le 27 juin 1462 ; il fut tenu sur les fonts par le roi Louis XI et par la reine d'Angleterre Marguerite d'Anjou, qui était alors à la cour de France pour solliciter des secours contre le duc d'York, usurpateur de sa couronne et de son royaume. Le duc d'Orléans, fait prisonnier à la bataille d'Azincourt (1415), avait passé vingt-cinq ans de captivité en Angleterre et n'avait recouvré sa liberté qu'en payant une énorme rançon au roi Henri VI, que sa femme Marguerite d'Anjou espérait rétablir sur le trône avec l'appui du roi de France, successeur de Charles VII.

Louis XI fit toujours bien peu d'estime de son cousin, qu'on appelait le bon duc Charles, et qui se montrait loyal sujet, bon parent et sage prince à l'égard du nouveau roi, depuis que le dauphin Louis avait succédé à son père, au mois de juillet 1461. Charles d'Orléans était d'un caractère doux et bénin ; il n'avait pas d'autre ambition que de tenir le premier rang parmi les poètes français, car il préférait la poésie et la musique aux exercices guerriers de la chevalerie ; il aimait le repos, le luxe et le calme de la vie privée. Il s'était marié trois fois : la première, à la veuve de Richard II, roi d'Angleterre, fille du roi Charles VI ; la seconde, à Bonne d'Armagnac, fille du comte d'Armagnac, connétable de France, et la troisième, à Marie de Clèves, nièce de Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Marie de Clèves était la petite-fille de Jean sans Peur, qui fit assassiner, en 1407, Louis de France, duc d'Orléans, le propre père du bon duc Charles, qui réconcilia, par cette alliance, les deux maisons ennemies d'Orléans et de Bourgogne. Le mariage avait été fait sous les auspices du duc Philippe, qui contribua aussi à parfaire la rançon de Charles d'Orléans. Mais cette union n'eut pas les résultats politiques que le duc de Bourgogne en attendait, et le duc d'Orléans ne réussit pas à renouer des rapports de bonne intelligence entre le duc de Bourgogne et la France.

Charles d'Orléans, dont le mariage avait été célébré le 26 novembre 1440, dans la ville de Saint-Omer, en présence du duc de Bourgogne, était rentré en France avec une suite de 300 chevaux, lorsque Charles VII venait à peine d'étouffer la révolte de la Praguerie, que le dauphin Louis avait fomentée contre lui. Le roi refusa de recevoir son cousin accompagné d'un train aussi nombreux, d'autant plus qu'on accusait Philippe le Bon d'avoir été le secret instigateur de la Praguerie. Charles d'Orléans, blessé de ce qu'il regardait comme un affront, avait passé outre, sans voir le roi, et était allé se fixer, avec sa petite cour, plus bourguignonne que française, dans son château de Blois. Il y eut pourtant une entente amicale entre le roi et son cousin, auquel Charles VII accorda une pension de dix mille livres tournois, qu'il éleva plus tard à dix-huit mille ; mais il se tint néanmoins en défiance vis-à-vis d'un prince de sa famille, qu'il pouvait

considérer comme le plus fidèle ami du duc de Bourgogne. Le duc d'Orléans ne se montrait pas souvent à la cour de Charles VII, qui résidait à Tours, et il ne quitta guère la ville de Blois, que pour aller en Italie, avec sa femme, revendiquer la possession du duché de Milan, en vertu des droits d'héritage qu'il pouvait invoquer, du fait de sa mère, l'infortunée Valentine, fille de Jean Galéas Ior, duc de Milan. Il n'avait recouvré de cet héritage que le comté d'Asti ; car il aurait eu besoin d'une armée pour s'emparer du Milanais, que se disputaient l'empereur Frédéric III, le duc de Savoie, le roi d'Aragon et la république de Venise. Il renonça donc à maintenir ses justes prétentions contre de si redoutables adversaires.

Il vivait, en dehors de la politique, au milieu de sa petite cour, où l'on ne s'occupait que d'art et de poésie, quand le dauphin Louis monta sur le trône, à la mort de son père, en juillet 1461. Il n'eut pas sous ce nouveau règne plus de crédit qu'il n'en avait eu sous le règne précédent. Louis XI n'avait que faire d'une entremise étrangère auprès du duc de Bourgogne, qui avait donné asile dans ses États au dauphin de France. Charles d'Orléans avait alors soixante-dix ans, et s'affaiblissait tous les jours sous le poids des infirmités de l'âge. La prudence devait lui conseiller de ne pas se mêler aux menées des Princes et des seigneurs, qui s'apprêtaient à se soulever contre l'autorité royale, dans la *ligue du bien public*. Après la guerre, néanmoins, il se rendit aux États généraux, qui se réunirent à Tours le 18 décembre 1464 ; et dans une séance à laquelle Louis XI assistait, il crut de son devoir d'adresser au roi son neveu quelques remontrances, *pour l'induire à se réconcilier et bien vivre avec les Princes*. Louis XI ne le laissa pas achever et le *contemna* (méprisa) *de paroles, sans avoir égard à la majesté de sa vieillesse, ni à sa loyauté*. Le vieux duc éprouva tant de douleur d'être traité ainsi, en face de l'assemblée des États, qu'il ne put survivre à cet affront ; il mourut douze jours après dans la ville d'Amboise, où il était tombé malade, et l'on transporta son corps dans l'église collégiale de Saint-Sauveur, au château de Blois, où il fut inhumé.

Charles d'Orléans laissait, de son troisième mariage, outre son fils Louis, qui avait alors deux ans et demi, deux filles aînées, ayant l'une et l'autre l'âge nubile : Marie, qui épousa depuis Jean de Foix, comte d'Etampes et vicomte de Narbonne, et Anne, qui fut abbesse de Fontevrault en 1478.

La duchesse douairière d'Orléans, Marie de Clèves, prit en main la tutelle de ses enfants, avec l'administration de leurs biens. Elle avait fait déjà elle-même l'éducation de ses deux filles : elle s'occupa dès lors exclusivement de celle de son fils, qui devenait chef de la maison d'Orléans. C'était une femme de grand esprit et de noble cœur, instruite et lettrée, comme l'avait été son mari. Elle connaissait plusieurs langues et elle aimait surtout la poésie, qu'elle avait cultivée avec talent, à l'exemple de Charles d'Orléans ; elle était aussi très passionnée pour l'étude et l'histoire. Elle donna donc de fort bons maîtres au jeune prince, dès qu'il fut en âge de s'instruire sous les yeux de sa mère, qui lui inspira le goût des bonnes lettres. Le chroniqueur Robert Gaguin, qui paraît avoir été un des maîtres de Louis d'Orléans, dit en propres termes que, *après la mort de son père, et quand il eut acquis la dignité royale, il commença moult volontiers à lire les livres écrits en français, et si voulut encore prouver et faire expérimént pour savoir la langue latine*. La duchesse douairière ne sortait presque jamais de sa petite cour de Blois, qu'elle entretenait dans le même état de luxe et de splendeur, que du temps du duc Charles.

Sa maison se composait de plus de soixante personnes des deux sexes, dames et demoiselles, écuyers et pages, peintres et calligraphes, poètes et musiciens, médecins et astrologues, chapelains et aumôniers. Ses immenses revenus lui permettaient de ne pas ménager la dépense, et cette cour princière, où l'on ne s'occupait que de plaisir et de fêtes, ressemblait peu à la cour du roi de France, la plus triste, la plus morne, la plus mesquine de toutes les cours de l'Europe. La vie molle et récréative qu'on menait au château de Blois n'était pas faite, il est vrai, pour préparer à la royauté le jeune duc d'Orléans ; il fut donc, *en son jeune et florissant âge, nourri plutôt en lubricité et lasciveté, qu'en vertus et choses requises pour régner, mais la bonté de sa nature et la noblesse et hautesse de son cœur ont vaincu et surmonté toutes délices et nourriture* ; il acquit de la sorte, *par propre vertu, les qualités et les mœurs dignes d'un roi. Louis XI, qui craignoit que les princes de son sang ne fussent grands, usa envers lui de beaucoup de rudesses, et entre autres le contraignit, par force et menaces, d'épouser Madame Jeanne, sa fille.* Cette princesse, née en 1464, était *noire, petite et voûtée*, de naissance ; elle affligeait si désagréablement la vue de son père, que son gouverneur, le seigneur de Linières, la cachait sous sa robe longue quand le roi la rencontrait : car Louis XI avait exprimé plus d'une fois avec amertume son vif déplaisir d'avoir une fille si disgraciée de la nature. Il l'éloignait de lui autant que possible, et il refusait de la voir. Un jour, au retour d'un long voyage, il l'aperçut d'une fenêtre du château de Plessis-lès-Tours, et s'écria, en se signant : *Je ne l'eusse pas crue si laide !* Il écrivit cette lettre confidentielle à son favori Antoine de Chabannes, comte de Dampmartin : *Monsieur le Grand Maître, je suis délibéré de faire le mariage de ma petite fille Jeanne et du petit duc d'Orléans, pour ce qu'il me semble que les enfants qu'ils auront ensemble ne me coûteront guère à nourrir. Vous avertissant que j'espère faire ledit mariage, ou autrement, ceux qui iront au contraire ne seront jamais assurés de leur vie en mon royaume.*

La duchesse douairière n'osa pas résister ouvertement aux volontés du roi, mais le petit duc, qui entra à peine dans sa onzième année, se montra plus rebelle, et ne céda qu'à l'intimidation, Louis XI lui disant, d'un air terrible, *qu'il le feroit prêtre ou moine*, et même qu'il ordonnerait de le jeter à l'eau dans un sac. L'enfant répétait opiniâtrement : *J'aimerais mieux épouser une simple demoiselle de Beauce.* Le traité de mariage fut conclu à Jargeau, le 28 octobre 1475, Marie de Clèves, tutrice de son fils, et le roi, père de Jeanne de France, ayant leurs mains droites réunies dans la main droite du notaire qui signait au contrat. Il était dit, dans ce contrat, que le roi, accédant à la prière de la duchesse d'Orléans, accordait au duc Louis, par un effet de *gracieuse bénignité*, la main de Madame Jeanne, avec une dot de cent mille écus d'or, dont la tierce partie resterait aux mains de l'époux, en cas de dissolution dudit mariage. Les médecins n'avaient pas caché que Madame Jeanne serait *inhabile à porter enfant* : on pense que le roi voulait, *par la stérilité de sa fille*, ôter au duc d'Orléans *le pouvoir et l'espoir d'avoir lignée, tant avoit en haine le sang royal.*

La fiancée du duc d'Orléans s'annonçait comme devant être une femme bien sage, dévote et honnête, mais moult difforme de sa personne. Elle était trop modeste et trop humble de cœur pour s'abuser elle-même sur ses désavantages physiques, tout en se réjouissant d'une alliance que son cœur seul approuvait. Un jour qu'elle admirait la fière mine du duc d'Orléans à cheval, elle dit, avec un soupir, à son médecin Salomon de Bombelles : *Ah ! maître Salomon, je n'ai pas personnage pour un tel prince !* Une autre fois, son gouverneur, le sire de Linières, lui disant à voix basse : *Madame, parlez à Monseigneur et lui témoignez*

affection ? elle répliqua tristement, les yeux pleins de larmes : **Je n'oserais parler à lui : car vous et chacun voyez bien qu'il ne fait compte de nous !** Le duc Louis n'était pas beau de visage, mais sa physionomie, malgré la longueur de son nez, qui descendait sur sa bouche, avait une expression charmante de douceur et de bonté ; ses yeux vifs et brillants caressaient du regard, pour ainsi dire, et n'annonçaient que bienveillance, franchise et loyauté. De stature moyenne, il était bien fait et de bonne prestance, avec une démarche élégante et gracieuse. On ne pouvait prévoir le changement qui s'opéra en toute sa personne, lorsqu'il fut plus avancé en âge, et que, jeune encore, il prit rapidement dans son extérieur les caractères d'une vieillesse, prématurée. Madame Jeanne s'était éprise du mari que son père lui avait choisi, et elle ne vint pas en aide à la résistance silencieuse que le duc d'Orléans opposait à leur union. Mais Louis XI ordonnait : il fallait obéir ; quand François de Brissac, évêque d'Orléans, se rendit auprès du prince, pour lui faire savoir, de la part du roi, que le jour de la célébration du mariage était fixé : **Las ! monseigneur d'Orléans mon ami, s'écria le duc, que ferai-je ? Je ne saurais dire nenni : il faudrait autant être mort que de faillir à le faire, car vous connaissez notre maître !** Puis, comme l'évêque le suppliait de prendre un parti et de se décider de bonne grâce : **Il m'est bien force et il n'y a remède,** répondit tristement le pauvre prince, en essuyant ses larmes. Le mariage fut donc célébré, le 9 septembre 1476, dans la chapelle du château de Montrichard, par le ministère de l'évêque d'Orléans, en présence des princes, seigneurs et personnes du commun. Le roi, père de la mariée, non plus que la mère de l'époux, n'assistaient à la cérémonie.

Une pareille alliance ne fut pas même une liaison amicale entre les époux. Le duc d'Orléans ne pouvait s'empêcher de reconnaître les vertus chrétiennes et les qualités morales de sa femme, mais il ne se montrait pas moins rude et sévère à son égard. Il était, d'ailleurs, séparé d'elle autant que possible, et n'allait la voir que cinq ou six fois l'an, par ordre exprès du roi, et il demeurait chaque fois dix ou douze jours auprès d'elle, pour faire croire qu'ils vivaient ensemble de leur plein gré et en bonne intelligence. Louis XI l'avait entouré d'espions chargés de surveiller sa conduite. *C'est grand merveille de ce qu'on faisait au duc d'Orléans, raconte un de ses plus fidèles confidents ; on le menaçait de rien moins que de la vie, et j'aurois grande honte de raconter la façon comme en usoient ceux qui étoient autour, tant hommes que femmes.* Cette contrainte, cette servitude, étaient insupportables au duc d'Orléans, qui forma plus d'une fois le projet de s'y soustraire en allant s'établir en Piémont, dans la ville d'Asti ; mais il en fut dissuadé par sa mère, qui lui fit comprendre que son départ serait considéré par le roi comme une révolte, ou même comme une conspiration. Louis XI le faisait garder à vue et le tenait réellement prisonnier dans son duché d'Orléans, car il eut avis d'une protestation envoyée secrètement à la Cour de Rome par le duc, pour exposer les cas de nullité de son mariage. Il ne fut pas sans se repentir d'avoir sacrifié à sa politique le bonheur de sa fille, lorsqu'il apprit que son gendre avait voulu s'échapper, avec l'intention de faire casser ce mariage : **Si je vous eusse vu,** écrivait-il au grand maître de l'artillerie Guillaume Picart, **je n'eusse pas fait le mariage de ma fille Jeanne et du petit duc d'Orléans, lequel j'ai fait, quelque refus qu'il en ait su faire, car bon besoin lui en a été. Je ne puis pas trop m'ébahir qu'il vous mouvait à s'en aller contre mon opinion.**

Le duc d'Orléans s'était fait une ennemie redoutable de sa belle-sœur, Madame de Beaujeu, qui le desservait sans cesse auprès du roi. Tous les historiens contemporains sont d'accord pour déclarer hautement ou pour faire comprendre qu'elle l'avait aimé, avant de le haïr. Peut-être espérait-elle l'épouser,

nonobstant le traité de mariage conclu entre sa sœur et lui, ce traité pouvant être déchiré du consentement des parties, avec l'approbation du roi et de la duchesse douairière d'Orléans. C'était *une des plus belles et des plus honnêtes que l'on sût et des plus vertueuses, mais elle était surtout fine femme et déliée, s'il en fût une, et vraie image en tout du roi Louis son père*. Le duc d'Orléans dédaigna donc l'affection, même l'amour qu'elle avait pour lui, ou plutôt il feignit de ne pas s'en apercevoir, car il la jugeait trop ambitieuse, et il craignait, en répondant à ses avances, de prendre une femme qui voulait *tenir le haut lieu*, et le gouverner. Louis XI s'était empressé d'ailleurs de la marier, en 1474, à Pierre de Bourbon, seigneur de Beaujeu, frère puîné du duc Jean de Bourbon ; sachant bien que sa fille Anne n'eût pas supporté la domination d'un mari et que le sire de Beaujeu était paisible, *benin et de bon vouloir*, comme il fallait qu'il fût pour une telle femme, despote et vindicative, qui avait *l'humeur en cela du roi son père, voire en tout*.

Le duc d'Orléans eut l'adresse, cependant, de se maintenir dans les bonnes grâces de Louis XI, qui voulait *être craint et obéi de tous*, et qui, *pour cette cause, tâchait à rabaisser les grands*. Il paraissait le plus rarement qu'il pouvait devant le roi, et il évitait même de passer dans Orléans, de peur d'y rencontrer son terrible beau-père, qui y venait souvent, et qui n'épargnait rien pour se faire bienvenir des habitants de cette ville, comme pour diminuer l'autorité de leur duc. Madame Jeanne, oubliant aussi tous ses griefs à l'égard de son mari, le recommandait généreusement au roi, et se plaisait à déclarer que nul au monde ne l'égalait *en bonté de nature, en douceur et en suavité de mœurs, en attrempance et modération de cœur*. La mort de Louis XI (29 août 1483) le délivra d'une sujétion qui lui pesait, mais Louis XI, en mourant, avait confié à sa fille aînée, Madame de Beaujeu, la direction de son fils Charles, et, par conséquent, le gouvernement du royaume, sans avoir nommé de régent, puisque le jeune roi, né le 30 juin 1470, et ayant ainsi-plus de treize ans, était majeur, en vertu de l'ordonnance fondamentale de Charles V. Le duc d'Orléans s'était engagé solennellement, vis-à-vis du roi défunt, à se conduire comme un père à l'égard du dauphin et à l'aimer comme un fils, *combien que ledit dauphin ne lui montrât pas, par aventure, signe d'amour réciproque* ; il n'eut donc ? pas un moment la pensée, lui, héritier présomptif de la couronne, d'enlever cette couronne au successeur légitime de Louis XI, mais il manifesta l'intention de revendiquer son droit de régence ; il était venu, dans ce but, s'établir, avec une suite nombreuse, au château d'Amboise, où le petit roi Charles se trouvait sous la garde de sa sœur Madame Anne de Beaujeu. Celle-ci résidait, avec son frère, dans le donjon qu'elle avait mis en état de défense et qui était jour et nuit environné de troupes. Le duc d'Orléans s'était installé, ainsi que les princes de la famille royale, dans le château neuf, où ils passaient le temps à tenir des conférences politiques, sans pouvoir se mettre d'accord, en attendant la réunion des États généraux à Tours.

Cette réunion eut lieu le 5 janvier 1484, et le jeune roi, qu'on avait ramené du château de Plessis-lès-Tours, où il était plus en sûreté qu'au château d'Amboise, présida la séance d'ouverture, siégeant sur une estrade entre le duc d'Orléans et le vieux duc de Bourbon, connétable de France. La convocation des États n'avait eu lieu qu'à la demande collective de Madame de Beaujeu et du duc d'Orléans, l'une réclamant l'exécution des dernières volontés du feu roi, l'autre faisant valoir les droits qu'il croyait avoir à la régence du royaume. Les États se contentèrent de créer une espèce de Conseil de régence, dans lequel le duc d'Orléans aurait la première place, mais ils ne changèrent rien aux dispositions testamentaires que Louis XI avait prises pour mettre le jeune roi sous le gouvernement de sa sœur

Madame de Beaujeu. Le duc d'Orléans fut si dépité de ce résultat, qu'il partit sur-le-champ pour la cour de Bretagne, où les princes mécontents avaient transporté autour du duc François II leurs intrigues et leurs complots. Brantôme dit, à ce propos, que si le duc d'Orléans *eût voulu un peu fléchir à l'amour de Madame Anne de France*, il aurait eu aisément bonne part dans le gouvernement, car elle était toujours *éprise* de lui. Mais le duc d'Orléans ne pouvait trop se défier d'elle, car elle *était fine, trinquarde* (rusée), *corrompue, pleine de dissimulation et grande hypocrite*. Ce fut elle, néanmoins, qui le rappela, avec instances, en l'invitant à venir prendre le rang qui lui appartenait au sacre du roi. Le duc d'Orléans se fit attendre deux ou trois jours, mais il assista, en qualité de premier prince du sang, à la cérémonie du sacre.

Madame de Beaujeu lui fit bon accueil, mais ne le laissa pas s'approcher du roi ; les princes avaient pu constater comme lui que Charles VIII était tenu en chartre privée par sa sœur, qui gouvernait seule en son nom et qui ne souffrait pas même que les membres du Conseil du roi fussent admis à lui parler en particulier. Les princes tombèrent d'accord qu'il était de leur devoir d'arracher à cette tyrannie leur jeune souverain ; ils autorisèrent le duc d'Orléans à envoyer en Bretagne son cousin le comte de Dunois, pour conclure un traité avec le duc François II, à l'effet de mettre le roi hors des mains de ceux qui le détiennent prisonnier. Charles VIII, au retour du sacre, était venu à Paris, avec la dame de Beaujeu, et logeait au Louvre. Les princes et beaucoup de seigneurs avaient suivi le roi dans sa capitale. Un matin que le duc d'Orléans jouait à la paume, en présence d'une belle assemblée de dames de la cour, parmi lesquelles se trouvait Madame la gouvernante du roi, une dispute s'éleva entre les joueurs au sujet d'un coup que le duc d'Orléans soutenait devoir être attribué à son avantage, Madame de Beaujeu fut priée d'émettre son avis, et elle donna tort au duc d'Orléans. Celui-ci, vivement blessé de cette décision, qu'il taxait d'injustice, dit tout haut que *quiconque l'avoit condamné, si c'étoit un homme, il avait menti, et si c'étoit une femme, ce n'étoit qu'une belle gouge*.

L'injure s'adressait à Madame de Beaujeu, qui l'entendit et qui en fut profondément blessée ; elle la garda bonne à son beau-frère, sous un beau semblant.

L'année suivante, le duc d'Orléans, qui avait des intelligences avec les princes mécontents et un traité secret avec le duc de Bretagne, n'hésita plus à se déclarer contre Madame de Beaujeu, qu'il accusait d'usurper tous les privilèges d'une régence, pour tenir le roi en tutelle et sujétion. Il était alors à Paris, où il exerçait sa charge de gouverneur de l'Ile de France. Il alla donc en personne au Parlement, et son chancelier Denis Lemercier, parlant en son nom, demanda que l'administration des affaires publiques fût ôtée des mains de Madame de Beaujeu, qui n'avait aucun droit de conserver une autorité appartenant au premier prince du sang, que les États de Tours avaient mis à la tête du Conseil du roi. La Cour du Parlement répondit, par l'organe de son premier président, qu'elle était instituée pour exercer la justice et qu'elle ne pouvait s'immiscer dans les choses du gouvernement, mais que néanmoins elle consulterait le roi pour savoir ce qu'elle avait à faire. Cinq jours après, le duc d'Orléans renouvela auprès de l'Université de Paris la même tentative, qui n'eut pas plus de succès : l'Université répondit, comme le Parlement, qu'elle n'avait pas mission de s'occuper des affaires de l'État. Le duc d'Orléans fut averti qu'il n'était pas en sûreté à Paris, et il se vit contraint d'en sortir à grande hâte. Il se retira d'abord à Blois, pour attendre les événements et pour lever des troupes : le duc de Bretagne lui envoyait 250 hommes d'armes et plusieurs compagnies d'archers ;

le duc de Bourbon, connétable de France, convoquait le ban et l'arrière-ban de ses vassaux ; le comte d'Angoulême, le sire d'Albret et d'autres princes et puissants seigneurs rassemblaient aussi des gens de guerre, pour venir en aide à cette coalition armée contre la dame de Beaujeu et ses partisans. Madame de Beaujeu n'avait pas perdu de temps : la capitale avait été mise en état de défense, et l'armée royale était déjà en marche pour s'emparer de Beaugency et des principales villes de l'Orléanais.

Louis d'Orléans était alors privé des conseils et de l'appui de sa mère, qui avait dû quitter la France avant l'année 1480, parce que le roi Louis XI ne l'y voyait plus de bon œil. Elle s'était remariée à un simple gentilhomme du pays d'Artois, nommé Jean de Rabodanges, seigneur de Boncourt, bailli et gouverneur de Saint-Omer. Elle mourut à Chauny, en Picardie, au mois de juillet 1486, et son corps fut ramené à Blois pour y être inhumé. La ville de Blois n'étant pas fortifiée, le duc d'Orléans ne songeait pas à s'y établir avec sa petite armée ; il se dirigea sur Orléans, dont il pensait faire la base de ses opérations militaires ; mais les habitants de cette ville refusèrent de lui en ouvrir les portes, pour obéir à l'ordre du roi que le seigneur du Bouchage leur avait apporté. Louis d'Orléans, désappointé et furieux, alla s'enfermer dans Beaugency, avec tout ce qu'il avait de soldats. Le sire de La Trémoille, qui commandait l'armée royale, se porta aussitôt sur Beaugency, pour en faire le siège. Ce fut la fin de cette prise d'armes qu'on appelait la folle guerre, dans laquelle il n'y eut pas de sang répandu. Le duc d'Orléans accepta, au mois d'octobre 1485, un appointement amiable, que lui faisait offrir Madame de Beaujeu, à la condition que le comte de Dunois, qui avait été le principal auteur de la Ligue des princes, sortirait du royaume et resterait interné dans le comté d'Asti, sous la sauvegarde de son cousin Louis d'Orléans.

Le duc d'Orléans n'eut pas plutôt signé ce traité, qu'il le regarda comme non avenue et qu'il passa en Bretagne, dans l'intention bien, arrêtée de reconstituer la Ligue des princes avec le concours du duc François II. Ce dernier, en ce moment même, signait un traité d'alliance offensive et défensive avec le roi Charles VIII (2 novembre 1485). La cour de Bretagne n'était pas moins le centre d'un nouveau complot, qui avait pour but [de faire entretenir les ordonnances des trois États \(réunis à Tours en 1484\), violées par l'ambition et convoitise de ceux qui entouraient le roi et avaient débouté d'auprès de lui les princes et seigneurs de son sang](#). Telles furent les conventions d'un traité secret, que Maximilien, roi des Romains, signa, le 13 décembre, avec les ducs d'Orléans, de Bretagne et de Bourbon, le roi et la reine de Navarre, le duc René de Lorraine, le vicomte de Narbonne, les comtes d'Angoulême, de Nevers, de Dunois, de Comminges, le prince d'Orange et le sire d'Albret. Il s'agissait toujours d'enlever à Madame de Beaujeu le gouvernement et de lui substituer le duc d'Orléans, qui eût gouverné la France sous le nom du jeune roi. On faisait courir le bruit que ce prince, quoique marié depuis dix ans à la sœur de Charles VIII, avait formé une instance en cour de Rome pour obtenir son divorce et se flattait d'épouser ensuite la fille aînée du duc de Bretagne. Ce bruit prenait tant de consistance, que le duc d'Orléans crut devoir publier une déclaration, datée du 27 janvier 1486, par laquelle il attestait que [le voyage qu'il avait fait en Bretagne vers la personne du duc était seulement pour le visiter et conseiller en aucuns points pour la défense de son duché, et non pour lui tenir propos de mariage avec les princesses ses filles](#). Il y avait, au reste, en même temps, cinq ou six prétendants qui aspiraient à la main de la princesse Anne, héritière du duché de Bretagne.

Cette princesse, née le 26 janvier 1476, entra à peine dans sa onzième année, mais la nature l'avait si bien douée, que son intelligence et ses avantages extérieurs pouvaient faire croire qu'elle était plus avancée en âge. Elle passait déjà pour une princesse accomplie dans toutes les cours de l'Europe. Ses heureuses dispositions avaient été soigneusement cultivées, depuis son enfance, sous la direction de sa gouvernante Françoise de Dinan, dame de Châteaubriant et de Laval. L'éducation qu'elle avait reçue était si complète, qu'on n'avait pas même négligé de lui donner les premières notions des langues grecque et latine. On comprend que le duc d'Orléans, qui aimait les lettres, avait dû se plaire à converser souvent avec une princesse aussi instruite et d'un esprit si précoce ; les historiens rapportent, en effet, qu'il ne fut pas insensible aux charmes et aux grâces ingénues de cette aimable princesse, dans laquelle il ne voyait déjà plus une enfant. Le sire d'Albret, âgé de quarante-cinq ans, avec un visage couperosé, une voix rauque et peu de savoir-vivre, s'était épris également d'Anne de Bretagne, qui n'en avait cure. Le roi des Romains, qui était veuf, éprouvait les mêmes sentiments pour la princesse de Bretagne, qu'il n'avait vue que sur portrait, et le prince d'Orange s'était chargé de la négociation du mariage. La dame de Laval, qui travaillait également à un mariage, mais dans l'intérêt de son frère utérin le sire d'Albret, avait moins de crédit en pareille affaire que le prince d'Orange. Enfin, le maréchal de Rieux, en qui le duc de Bretagne avait le plus de confiance et que ses filles honoraient d'un tendre respect, s'était engagé à marier les deux princesses aux deux fils du vicomte de Rohan. Mais ce qui faisait obstacle à toutes ces combinaisons matrimoniales, c'est que le roi Charles VIII avait l'idée fixe de réunir à sa couronne le duché de Bretagne. Madame de Beaujeu, qui avait hérité de la politique de son père, préparait souterrainement depuis le nouveau règne la réunion de cette belle province à la France : elle avait fait accepter des pensions à la plupart des barons de Bretagne révoltés et coalisés contre leur duc, et ces pensionnaires du roi de France étaient tout prêts à le reconnaître pour souverain à la mort du duc François II.

Ce prince tomba dangereusement malade, au mois d'octobre 1486 ; en prévision de sa mort, Madame de Beaujeu fit marcher des troupes qui s'échelonnèrent sur les frontières de Bretagne ; elle s'était alors réconciliée avec le duc de Lorraine, le comte de Vendôme et le duc de Bourbon, son beau-frère. Le roi des Romains avait eu l'étrange idée d'écrire aux gens de Paris une lettre en date du 2 septembre 1486, en les sommant **de tenir la main envers le roi, à ce qu'il ne donne plus de crédit, gouvernement et autorité au seigneur et à la dame de Beaujeu.** Le duc d'Orléans était revenu à Blois, sans avoir paru à la cour ; l'amiral de Graville vint l'inviter, de la part du roi, à se rendre auprès de lui à Amboise. Le prince s'excusa le mieux qu'il put et ne tint compte de l'invitation. Il était dans l'attente d'un hardi coup de main, que Philippe de Commines, sire d'Argenton, se proposait d'exécuter, de concert avec Georges d'Amboise, évêque de Montauban, le seigneur de Bucy, son frère, l'évêque de Périgueux et les deux frères de Culant. Il avait été question d'enlever le roi Charles VIII et de le remettre sain et sauf entre les mains du duc d'Orléans. Celui-ci crut le complot découvert, parce qu'on avait arrêté plusieurs de ses serviteurs : il partit de Blois, le soir même, et retourna en Bretagne, sans que le roi voulût ordonner de retenir son train et ses menus officiers, qui traversaient Amboise. Ce fut seulement dans le cours du mois de janvier 1487 que le sire d'Argenton, les évêques de Montauban et de Périgueux et quelques autres furent arrêtés et mis en lieu sûr. On transféra le sire d'Argenton dans la tour de la Conciergerie du Palais de Paris,

mais les deux évêques, compromis par les lettres chiffrées qu'ils envoyaient au duc d'Orléans, furent envoyés à Tours et confiés à la garde de l'archevêque de cette ville, *et les faisoit cependant le roi bien traicter, pour l'honneur et le respect de l'Église.*

Madame de Beaujeu, qui avait fait de vains efforts pour opposer, au duc d'Orléans, le vieux duc de Bourbon, son beau-frère, connétable de France, ne balança plus à faire agir l'armée royale, qu'elle avait placée sous le commandement du sire de La Trémoille. Plusieurs lettres en chiffres, qu'elle avait interceptées, la mettaient au courant des brouilleries et des conspirations du duc d'Orléans et de ceux de sa bande. L'armée royale, qui s'était concentrée à Poitiers, se mit en marche, le 10 février, pour l'expédition de Guyenne, lorsque le roi et son Conseil arrivèrent de Tours afin de prendre part aux opérations de la campagne. La Guyenne et le comté de Comminges furent occupés, en moins d'un mois, presque sans résistance ; les villes de Thouars et de Parthenay avaient été prises de vive force ; la seconde de ces deux villes, laquelle appartenait au comte de Dunois, fut détruite de fond en comble. L'armée victorieuse n'avait eu qu'à se montrer pour faire reconnaître partout l'autorité du roi -, elle traversa l'Angoumois, le Maine et l'Anjou, puis entra en Bretagne, tandis que les négociations se poursuivaient entre le Conseil du roi et les princes rebelles. Les seigneurs bretons, voyant que les étrangers (c'est ainsi qu'on appelait les princes alliés du duc de Bretagne) rassemblaient une armée composée d'Allemands, d'Anglais, et d'autres aventuriers, avaient offert de se joindre à l'armée du roi ; cette armée s'avancait dans le duché, en prenant des villes et en y laissant des garnisons françaises : elle alla mettre le siège devant Nantes, mais elle n'était point assez nombreuse pour investir cette grande ville et pour l'obliger à ouvrir ses portes. L'hiver approchait, et c'était prudence de battre en retraite avant les grands froids. On continuait à parlementer, mais le roi rompit son armée et se retira.

Il n'y avait plus que deux prétendants sérieux pour la main de la princesse Anne : le roi des Romains et le sire d'Albret. Ils avaient envoyé, l'un et l'autre, des renforts considérables sous les drapeaux du duc François II, mais chacun d'eux semblait exiger, en récompense de ce secours militaire, la promesse formelle d'être désigné pour époux de la fille aînée du duc de Bretagne et d'avoir droit ainsi à la succession de son duché. Cette promesse avait été adressée secrètement au roi des Romains, du consentement de François II, et le duc d'Orléans s'en était fait garant. L'armée de Bretagne s'augmentait tous les jours, et paraissait capable de se mesurer avec celle du roi, qui se rassemblait sur les frontières du duché. Charles VIII ne se pressait pas de commencer la campagne. Il espérait que la Ligue des princes ne tiendrait pas devant la menace d'une condamnation en Cour de justice : il avait donc fait citer les ducs d'Orléans et de Bretagne à comparoir, par-devant lui, en sa *Cour de Parlement*, à certain jour du mois de février 1488 ; plusieurs autres seigneurs du sang et pairs de France avaient été ajournés à la même séance ; mais ils s'excusèrent sous différents prétextes, dans la crainte d'avoir à répondre de leurs actes de rébellion et de désobéissance. Au jour dit, Charles VIII, tint solennellement son lit de justice. Maître Jean Magistri, avocat du roi, prit la parole et exposa *fort élégamment* dans son discours les fautes que les ducs d'Orléans et de Bretagne avaient commises en se rendant coupables de crime de lèse-majesté. Après ces remontrances, il fut ordonné que les dits ducs seraient immédiatement appelés, par le prévôt de Paris, à la Table de marbre du Palais, ainsi que les seigneurs et pairs qui avaient fait défaut à la citation royale. Un de ces seigneurs du sang, le duc de Bourbon,

qui s'était fait excuser pour sa vieillesse et débilité de sa personne, mourut, le 1^{er} avril, dans sa ville de Moulins, et laissa son duché et ses grands biens à son frère Pierre de Beaujeu, qui prit sur l'heure le titre de duc de Bourbon.

Madame Anne de Beaujeu, duchesse de Bourbon, avait espéré détacher de la Ligue des princes quelques grands seigneurs bretons, entre autres le maréchal de Rieux, qui était aussi un des pensionnaires du roi et qui touchait à ce titre 40.000 francs par an ; mais la guerre de Bretagne était devenue nationale depuis que Charles VIII avait fait entrer ses troupes dans le duché, et tous les barons et seigneurs bretons, oubliant leurs griefs contre leur duc, s'étaient ralliés à sa cause. L'armée bretonne, réunie à Rennes sous les ordres du duc d'Orléans, du sire d'Albret et du maréchal de Rieux, comptait quatre cents lances ou deux mille quatre cents hommes d'armes, huit mille hommes de pied, Bretons et Gascons, mille lansquenets allemands et autant d'archers anglais. L'armée du roi, commandée par le sire de La Trémoille, se mit en mouvement, au nombre de 12.000 combattants, avec une des meilleures artilleries que la France eût jamais eues. Cette armée alla d'abord assiéger Châteaubriant, qui se rendit au bout de dix jours, puis Ancenis, qui ne tint pas plus longtemps, puis Fougères, une des bonnes places de guerre de la Bretagne, laquelle ne résista pas davantage à l'artillerie des assiégeants. L'armée bretonne marcha enfin contre l'armée du roi, que trois grands sièges de villes avaient fort diminuée et harassée. C'est aux environs de Saint-Aubin-le-Cormier que La Trémoille attendit cette armée encore intacte et supérieure en nombre à la sienne. Il chargea un de ses plus vaillants capitaines, nommé Jacques Guillot, d'épier et d'observer l'ennemi qui venait à leur rencontre : en revenant de cette escarmouche, Guillot proposa un plan d'attaque, et La Trémoille lui en confia l'exécution. Dans la bataille qui eut lieu le 28 juillet, une bande d'hommes d'armes, des mieux bardés et montés, manœuvra sur les flancs des compagnies de gens de pied bretons et gascons, avant de les fendre et de les rompre, pendant que l'avant-garde française, commandée par Adrien de L'Hospital, en venait aux mains avec l'avant-garde bretonne, et que le sire de La Trémoille lançait son corps de bataille sur les fantassins gascons, allemands et anglais, après avoir tourné la cavalerie du maréchal de Rieux. Le cœur faillit tout à coup aux Bretons ; leur cavalerie s'enfuit ; leur infanterie fut mise en déroute ; mal en advint aux capitaines qui avaient mêlé leurs gens aux archers anglais et leur avaient fait prendre la croix rouge, pour donner à croire qu'un puissant renfort était arrivé d'Angleterre. Ces porteurs de croix rouge furent tous tués sans pitié. Le duc d'Orléans, qui combattait à pied au milieu des lansquenets pour les encourager, fut fait prisonnier, et ceux qui l'avaient pris voulaient le dépêcher : par bonheur, un homme d'armes le reconnut et le sauva. Le prince d'Orange s'était caché sous un amas de cadavres et fut découvert par un hallebardier suisse, qui le garda toute la journée à ses côtés, tandis qu'on massacrait autour d'eux les Anglais et les fantassins bretons.

Le duc d'Orléans et le prince d'Orange furent conduits dans la ville de Saint-Aubin, au logis du sire de La Trémoille, qui leur offrit à souper et les fit asseoir à sa table : derrière eux étaient rangés, debout et tête nue, quelques seigneurs bretons faits prisonniers avec eux. A la fin du repas, deux cordeliers furent introduits, sur l'ordre de La Trémoille. Un silence de mort régnait dans la salle ; tous les assistants étaient frappés de terreur. La Trémoille s'était levé : **Messeigneurs**, dit-il aux deux princes, **je n'ai pas mission de décider de votre sort, c'est à faire au roi notre sire. Quant à vous, chevaliers, ajouta-t-il en se tournant vers les prisonniers bretons, vous avez trahi la foi jurée, vous avez été**

cause de cette fatale guerre : vous devez en porter la peine. Confessez-vous et préparez-vous à la mort. Les prières et les plaintes de ces malheureux furent aussi inutiles que les protestations des deux princes, témoins de cette terrible scène, qui se termina par une exécution sanglante. Le prince d'Orange fut envoyé au château d'Angers, où se tenait alors la cour de Charles VIII, et peu de jours après il était mis en liberté sur parole. Le duc d'Orléans, au contraire, fut traité avec une extrême rigueur ; on lui imposa une captivité rigoureuse, en le transférant de prison en prison, d'abord à Sablé, puis à Lusignan, et enfin dans la grosse tour de Bourges, où il devait être enfermé pendant trois ans, lui, le beau-frère du roi régnant et l'héritier présomptif de la couronne de France.

Madame de Beaujeu fut bien dure et bien impitoyable envers le duc de Bretagne, qui se mourait de chagrin et de consommation ; elle insistait vivement pour que le roi son frère fît valoir les droits que la Maison de France avait acquis sur la Bretagne, dans le cas où le duc régnant n'aurait pas d'héritier mâle. Le duc, se sentant mourir, se soumit à toutes les conditions qui lui furent imposées et signa, le 21 août, un traité de paix qu'on appela le traité du Verger, dans lequel le duc s'engageait à ne pas marier ses deux filles, sans les conseils, avis et consentement du roi, et à ne recevoir dans ses États aucuns étrangers suspects ou séditeux. Le roi, de son côté, tout en persistant à rappeler ses prétentions sur toutes les possessions du duc, n'exigeait de lui nulle indemnité pour les frais de la guerre et se contentait de garder, comme nantissement, les villes de Fougères, de Dinan, de Saint-Aubin-du-Cormier et de Saint-Malo. Madame de Beaujeu avait tout fait pour déposséder le duc de Bretagne. Quinze jours après la signature du traité, le 7 septembre, François II mourut en nommant le maréchal de Rieux tuteur de ses deux filles, héritières de son duché. Ce fut en vain que Madame de Beaujeu s'efforça de faire attribuer au roi la tutelle des princesses Anne et Isabeau. L'aînée, qui n'avait pas encore achevé sa treizième année, fut reconnue duchesse de Bretagne, et *commença à penser, nuit et jour, à ses affaires, comme vraie princesse.*

Le duc d'Orléans, détenu dans la tour de Bourges, avait entièrement disparu de la scène politique, mais plusieurs de ses fidèles amis ou serviteurs étaient toujours dévoués à ses intérêts, à la cour de France, comme à la cour de Bretagne, quoique Madame de Beaujeu eût fait tomber sa vengeance sur deux ou trois personnages éminents, qui n'avaient pas craint de se compromettre pour servir la cause d'un prince du sang, qu'elle détestait et qu'elle poursuivait de son ressentiment implacable. L'évêque de Montauban, Georges d'Amboise, était enfermé dans le château de Corbeil depuis plusieurs années ; Philippe de Commines, seigneur d'Argenton, avait été condamné à rester prisonnier, sur sa parole, dans une de ses maisons ; le comte de Dunois et le comte de Comminges avaient eu leurs biens confisqués, par arrêt du 23 août 1488. Mais Louis d'Orléans pouvait compter sur un appui qui ne lui ferait jamais défaut, sur l'infatigable intervention d'une généreuse sympathie qui ne l'abandonnait pas ; sa femme, Jeanne de France, dont il s'était ouvertement éloigné depuis que son beau-frère était roi, n'avait plus d'autre souci que d'obtenir la délivrance du pauvre prisonnier de Bourges : elle assiégeait de ses lamentations et de ses supplications sa sœur, Madame de Beaujeu, et le roi, son frère. Ce dernier eût cédé promptement à ces pressantes sollicitations, s'il avait osé prendre un parti et donner un ordre sans l'aveu de sa sœur aînée, qui le gouvernait comme un enfant. Madame de Beaujeu était seule impitoyable. Cependant les influences les plus puissantes avaient été mises en jeu pour décider le roi à pardonner au duc d'Orléans ; mais ces influences trouvaient toujours un obstacle invincible dans la

volonté inflexible de Madame de Beaujeu. Le prince d'Orange, beau-frère de cette princesse, n'avait pu rien obtenir d'elle ; le comte d'Angoulême, cousin germain du duc d'Orléans, s'était adressé inutilement à la clémence du roi ; les comtes de Dunois et de Comminges, qui conservaient tout leur crédit auprès de la duchesse Anne de Bretagne, protestèrent vainement, au nom de la duchesse, contre la captivité du duc d'Orléans. Georges d'Amboise, qui avait recouvré sa liberté en échangeant son évêché de Montauban contre l'archevêché de Narbonne, *pourchassa par tous les moyens qui lui furent possibles la délivrance* de son bon maître : il s'aida surtout des dispositions favorables de l'amiral de Graille, qui dirigeait le conseil du roi.

Il y avait près de trois ans que le duc d'Orléans était en captivité, quand Charles VIII, *qui avait jusqu'alors toujours été gouverné, voulut se rendre maître et manier ses affaires lui-même*. Il était allé en Bretagne prendre possession de la ville de Nantes, que le sire d'Albret lui avait livrée à prix d'argent, et il revenait en Touraine, à la fin d'avril 1491, bien déterminé à secouer le joug de sa sœur, Madame de Beaujeu, qui l'avait laissé seul avec ses deux favoris, son chambellan, le sire de Miolan, et son premier panetier, René de Cossé. Ceux-ci avaient été gagnés d'avance par les amis du duc d'Orléans ; ils représentèrent donc au roi ; que, s'il délivrait ce prince *de lui-même et sans la participation de ceux qui l'avoient tenu sous leur gouvernement*, le duc d'Orléans serait pour jamais *de plus en plus obligé à lui faire service, et que, quant à lui, de son chef il feroit tour de prince magnanime*. Le moment était bien choisi pour faire paraître Jeanne de France, qui vint, tout en larmes, se jeter aux pieds du roi et le supplier d'être juste et clément : elle prononça un touchant discours, très habilement composé, pour démontrer à son frère que jamais le duc d'Orléans n'avait été et n'avait voulu être en révolte contre lui ; c'était contre Madame de Beaujeu, son ennemie acharnée, qu'il avait dû défendre son honneur et sa vie. Le roi répondit seulement, avec émotion : *Je ferai ce que vous me demandez si dignement, ma sœur, mais Dieu fasse que vous n'ayez pas travaillé vous-même à votre dam !* Charles VIII, *qui de soi avoit le cœur généreux et libéral*, s'empressa de tenir sa promesse ; il partit, le soir même, du château de Plessis-lès-Tours, qu'il habitait, en feignant d'aller à la chasse ; il n'avait avec lui qu'un petit nombre de gens : il coucha, cette nuit-là, à Montrichard ; le lendemain, il vint à cheval jusqu'au pont de Barangon, d'où il envoya le sire d'Aubigny à Bourges, avec ordre de lui amener le duc d'Orléans. Celui-ci, en apercevant Charles VIII qui l'attendait, descendit précipitamment de cheval et vint tomber aux pieds du roi, en le remerciant avec effusion. Le roi le releva en l'embrassant, et l'ayant fait remonter à cheval, l'accompagna jusqu'à Bourges, où ils devaient souper et passer la nuit. Durant le repas, où ils étaient assis l'un près de l'autre, ils échangèrent à voix basse les plus amicales explications : le duc d'Orléans se disculpa des torts qu'on lui avait imputés sans raison. La réconciliation fut complète. Le roi *le fit coucher avec lui, lui faisant fournir un lit de camp et autres meubles et ustensiles*. Le jour suivant, ils revinrent ensemble à Tours, comme des amis, mais toutes les confidences qu'ils s'étaient faites *furent celées à Monseigneur et à Madame de Bourbon*. Depuis ce jour-là, le roi emmenait partout avec lui le duc d'Orléans.

D'après le traité d'Arras (23 décembre 1482) la princesse Marguerite d'Autriche, fille de Maximilien, âgée alors de deux ans, avait été baillée ès mains de Madame de Beaujeu, pour être élevée à la cour de France, jusqu'à ce qu'elle épousât le Dauphin, à qui elle était promise et fiancée. Charles VIII n'avait jamais paru très porté à tenir compte de cette union, que son père eut pour bien agréable : il

allait, de temps à autre, à Amboise, rendre visite à la petite princesse qu'on appelait la reine, et qu'on traitait comme telle ; mais il ne pouvait voir en elle qu'une enfant douce, et si timide, qu'on n'osait pas même la regarder en face. Il fallait attendre, d'ailleurs, que la princesse eût atteint sa quatorzième année, pour avoir l'âge du mariage. On a lieu de supposer que, depuis un certain temps, les yeux et la pensée du roi s'étaient tournés vers la jeune duchesse Anne de Bretagne, qui avait été recherchée, depuis cinq ou six ans, par tant de prétendants rivaux, qui convoitaient moins la femme que le duché. La duchesse avait dédaigné les uns et repoussé les autres ; mais, se voyant entourée d'ennemis et de périls depuis la mort de son père, elle s'était décidée à s'unir à Maximilien, qui la faisait reine et qui lui offrait l'espoir de devenir impératrice. Au mois de mars 1490, le beau Polhain, mignon de Maximilien, était venu en Bretagne procéder à la cérémonie des fiançailles, selon la coutume allemande : la princesse s'étant mise au lit en présence de sa gouvernante et de plusieurs personnes de sa maison, le délégué du roi des Romains avait introduit sa jambe nue dans la couche nuptiale et pris ainsi possession de la jeune fiancée, au nom du roi des Romains. Maximilien eut l'imprudence de révéler lui-même ce mariage, qui devait rester secret jusqu'à sa célébration publique. Le sire d'Albret soutenait que le duc François II l'avait choisi pour gendre et que la duchesse Anne l'avait accepté pour époux : il éclata en violentes récriminations, et pour se venger, comme ses troupes gasconnes occupaient la ville de Nantes, il fit savoir au roi de France qu'il lui livrerait cette ville, moyennant 25.000 livres de rente, en abandonnant tous ses droits sur la Bretagne. Mais dès lors la duchesse Anne était circonvenue et influencée par le comte de Dunois, le prince d'Orange et d'autres amis du duc d'Orléans : on n'eut pas de peine à lui faire comprendre que son duché ne lui appartenait déjà plus et que Charles VIII, dont l'armée allait envahir la Bretagne, venait lui apporter la couronne de France. Elle apprit, en même temps, que le duc d'Orléans était hors de captivité, et elle reçut des lettres de ce prince qui lui conseillait paternellement de se faire un puissant protecteur en épousant le roi, qui demandait sa main. La duchesse Anne était à Rennes, indécise et perplexe : elle manifesta tout à coup l'intention de rejoindre à Bruxelles le roi des Romains, qu'elle devait regarder comme son époux. Mais on lui annonça que le roi venait d'un pèlerinage à une chapelle de Notre-Dame, aux portes de Rennes, et le jour même, Charles VIII, accompagné du duc d'Orléans et du comte de Dunois, entra dans cette ville, escorté de cent hommes d'armes et de cinquante archers de sa garde. Le lendemain, il eut un entretien particulier avec la duchesse Anne. Trois jours après, leurs fiançailles se faisaient dans la chapelle Notre-Dame, et le roi retournait en Touraine, où sa fiancée avait promis de le suivre de près, aussitôt que la paix serait signée. Le comte de Dunois ne fut pas témoin d'une alliance qu'il avait faite : il mourut, frappé d'apoplexie, à son retour en France. Sa mort subite n'étonna pas moins que celle de la princesse Isabeau, sœur puînée de la duchesse Anne, qui demeurait ainsi seule héritière du duché de Bretagne.

Vers la fin du mois de novembre, la duchesse sortait secrètement de ses États, sous la sauvegarde de trois grands officiers de sa maison qui la conduisirent au château de Langeais, en Touraine. C'est en ce château que Charles VIII se trouva, pour la recevoir, avec les principaux personnages qui avaient travaillé à leur union, qu'il était si difficile d'accomplir. Jamais Anne de Bretagne n'avait été plus belle et plus souriante, lorsqu'elle descendit de son coche ou chariot de voyage, vêtue d'une cotte de satin noir doublé de velours avec robe de dessus fourrée de martre zibeline. Elle s'était fait suivre de ses gentilshommes, de sa

cour de dames et de ses filles d'honneur, les uns montés sur des haquenées superbement harnachées, les autres dans des chariots garnis de velours noir et cramoisi. A son arrivée en France, la duchesse Anne, malgré la pénurie des finances ducales, avait voulu déployer un luxe extraordinaire d'équipage, de mobilier et d'habillement. Ainsi, son lit nuptial, dont le ciel, les rideaux et les courtines étaient en drap d'or cramoisi doublé de taffetas rouge, avec gouttières et pantures en drap d'or violet bordé de franges de soie noire, avait-il coûté une somme qu'on peut évaluer à 108.000 francs de notre monnaie actuelle. Le contrat de mariage, dressé et signé le 6 décembre 1491, eut pour témoins et garants, du côté de la France : le duc d'Orléans, le duc de Bourbon-Beaujeu, le comte d'Angoulême, le comte de Foix, le comte de Vendôme et le chancelier Guy de Rochefort ; du côté de la Bretagne : le prince d'Orange, Philippe de Montauban, chancelier de Bretagne, et le sire de Coetquen, grand maître du duché, le sire de Guéménée et plusieurs seigneurs de la maison de Rohan. Par ce contrat, la duchesse abandonnait au roi l'entière propriété du duché de Bretagne, en cas qu'elle mourût avant lui, et le roi, s'il décédait avant elle, sans avoir d'elle un héritier vivant, lui concédait tous les droits qu'il avait sur la Bretagne ; mais, afin d'éviter que les guerres et sinistres fortunes qui venaient de prendre fin ne se renouvelassent à la mort du roi, la duchesse veuve s'engageait à ne convoler en secondes noces qu'avec le successeur du roi défunt ou l'héritier de la couronne. Cette étrange clause avait été suggérée sans doute par le duc d'Orléans, qui se flattait d'être toujours l'héritier présomptif du petit roi Charles VIII. Le même jour, le mariage fut célébré solennellement. Ce mariage furtif était un double outrage pour Maximilien : ses fiançailles avec Anne de Bretagne avaient été mises à néant et passées sous silence ; 1 union de sa fille Marguerite avec le roi était annulée, malgré les conventions du traité d'Arras, quoique la jeune princesse destinée à cette union fût encore à la cour de France. Le roi des Romains exposa donc, dans un mémoire écrit en latin, ses griefs contre le roi, en l'accusant d'avoir usé de violence à l'égard de la jeune duchesse de Bretagne, qu'il aurait fait enlever de vive force. La femme de Charles VIII réfuta elle-même cette calomnie, devant une commission ecclésiastique, en déclarant qu'elle était venue librement, et de son plein gré, au château de Langeais, pour contracter mariage avec le roi.

Les noces faites, le roi et la reine allèrent résider quelques jours au château de Plessis-lès-Tours, où *se passait continuellement le temps en bonnes chères*. Le duc d'Orléans ne quittait pas un moment les nouveaux époux, qui se dirigèrent sur Paris, en s'arrêtant dans les bonnes villes, où ils étaient reçus avec de grands honneurs. Le sacre de la reine eut lieu à Saint-Denis, dans les premiers jours de février 1492. Ce fut une merveilleusement belle solennité. Anne de Bretagne attirait à elle tous les yeux et tous les cœurs. *Il la faisait beau voir, car elle était belle et jeune, et pleine de si bonne grâce*. Elle était en cheveux et portait une robe de satin blanc. On avait élevé, pour elle, dans le chœur de l'église, une estrade étoffée de drap d'or et de soie, et pendant une partie de la messe, le duc d'Orléans lui *soutenait sa couronne sur la tête* ; cette couronne étant trop grande et trop pesante pour qu'elle pût la porter. Le lendemain, Anne de Bretagne fit son entrée solennelle à Paris : la Cour du Parlement et de la Chambre des comptes, les généraux de la justice, des requêtes, du Palais et du Trésor, le prévôt de Paris et le prévôt des marchands, avec grand nombre de bons personnages et bourgeois, allèrent à sa rencontre : *Quand tout ce monde fut assemblé, il composait une merveilleuse quantité de peuple, tellement que depuis la chapelle, et par tout le chemin, et parmi les rues jusques au Palais, on*

ne pouvait se tourner, et n'eût été l'ordre qui y fut mis, on n'y aurait su passer. La reine arriva, grandement bien accompagnée, tant de seigneurs que de dames ; au reste, *il n'étoit rien de plus triomphant que sa personne*. Dans sa suite, on remarquait Messeigneurs d'Orléans, d'Angoulême, d'Alençon et de Bourbon. Jamais princesse n'avait été accueillie avec un tel honneur qu'elle fut reçue. Le roi et la reine logèrent, plusieurs jours, au Palais, l'ancienne demeure des rois de France ; puis ils allèrent s'établir à l'hôtel des Tournelles. Le comte d'Angoulême, dont l'hôtel était au plus près, y emmena le duc d'Orléans, qu'il avait en singulière amitié ; au reste, Louis d'Orléans avait entièrement remplacé les Beaujeu dans la faveur du roi, *qui continuoit de lui faire la meilleure chère (bon visage) qu'il étoit possible* ; mais, en voyant se reformer de nouvelles intrigues que l'amiral de Graville fomentait, en qualité d'ancien président du Conseil du roi, pour s'emparer de la direction des affaires de l'État, il jugea que son intérêt, comme celui de Charles VIII, lui conseillait de se rapprocher du duc et de la duchesse de Bourbon-Beaujeu, et de former avec eux une ligue secrète, qui aurait pour objet de maintenir la puissance royale contre les *damnables entreprises* des brouillons et des ambitieux. Il en parla d'abord à la reine, qui approuva ses projets et qui consentit à entrer dans cette ligue destinée à protéger Charles VIII et sa couronne. Le duc et la duchesse de Bourbon applaudirent aux loyales intentions du duc d'Orléans et s'empressèrent de s'associer avec lui, *pour le bien, honneur et profit du roi et du royaume*. Le 5 juillet 1492, cette ligue fut formée à Paris, entre eux et la reine Anne, en présence de l'archevêque de Narbonne (Georges d'Amboise), qui leur fit jurer, sur le bois de la vraie Croix, de se prêter mutuellement aide et secours, *avec bon amour, union et intelligence*, dans le but unique de défendre et de sauvegarder le roi, et de faire cesser le grand désordre qui était alors en sa maison. On ne sait rien de plus sur cette étrange et mystérieuse association, que la reine n'avait pu autoriser sans es motifs graves, qui sont restés absolument ignorés.

Anne de Bretagne avait peut-être de l'affection pour son mari, qui aimait avec passion, mais ce qui est certain, c'est qu'elle n'avait cédé qu'à d'impérieuses nécessités d'État en consentant à une union qu'elle n'eût jamais acceptée si elle avait été libre de s'y soustraire. Il est probable que toutes ses sympathies étaient pour le duc d'Orléans et qu'il y avait eu entre eux des espérances et des promesses de mariage, puisque ce prince laissa en suspens, depuis sa sortie de prison, la demande en divorce qu'il avait fait parvenir à la Cour de Rome et renonça devant témoins, par acte authentique, aux prétentions qu'il pouvait avoir sur alliance de la duchesse Anne. Cette renonciation ayant été faite, sinon sans arrière-pensée, le duc d'Orléans n'était plus que l'ami le plus sincère et le plus dévoué de la reine de France. Cependant il faut bien supposer que les ennemis du prince avaient essayé de l'éloigner de la reine, en le désignant comme un dangereux rival à la jalousie du roi. Ce dernier Partit brusquement de Paris, avec la reine, qui était dans le septième mois de sa grossesse, et se retira solitairement, comme autrefois son Père, dans le triste château de Plessis-lès-Tours. Charles VIII, âgé de vingt-trois ans à cette époque, *ne fut jamais que petit homme de corps et peu entendu, mais il étoit si bon, qu'il n'est possible de voir meilleure créature*. Commines, qui le jugeait ainsi, est d'accord à cet égard avec un de ses contemporains, Pierre Sala, lequel nous a laissé un portrait plus achevé de son bon maître. Le gentil roi Charles fut très hardi et libéral, et si doux et si gracieux, que l'on ne sut onc trouver homme à qui il dit une rude parole ; plaisant et assuré était en tous ses faits. Sa grande douceur était entremêlée d'une gravité agréable à tous ceux qui le regardent ; sa parole était

merveilleusement grosse autant que du plus robuste homme de sa maison, mais moult bien lui séait. Son cœur était tout rempli de hautes entreprises. Suivant Commines, Charles VIII aurait été de peu de sens, plein de son vouloir et pas accompagné de sages gens. Le portrait peu flatteur que Guichardin a fait de lui est sans doute très partial, mais il a eu trop de notoriété pour qu'on puisse le passer sous silence : Il est certain, dit l'historien florentin dans la vieille traduction française de son *Histoire des guerres d'Italie*, il est certain que le roi Charles, dès son enfance, fut de complexion fort délicate et de corps malsain, de petite stature et de visage — si tu lui eusses ôté la vigueur, et dignité des yeux — fort laid, ayant les autres membres proportionnés, en sorte qu'il ressemblait plutôt à un monstre qu'à un homme ; non seulement sans aucune connaissance des bonnes sciences, mais à grand'peine connaissant les caractères des lettres ; désireux de commander, mais propre plutôt à toute autre chose, parce qu'environné toujours des siens, il ne retenait avec eux aucune majesté ou autorité ; rejetant toutes les peines et *faciendes* (*affaires*), et en celles auxquelles d'aventure il regardait, se montrant dénué de prudence et de jugement. Et si bien il y avait en lui chose qui semblât digne de louange, quand on y regardait de près, elle se trouvait plus reculée de la vertu que du vice. Inclination à la gloire, mais plutôt impétuosité qu'avec conseil ; libéralité, mais inconsidérée et sans mesure ou distinction ; immuable telle fois en ses délibérations, mais souvent plutôt une mal fondée obstination que constance ; et ce que plusieurs appellent bonté méritait plus raisonnablement en lui le nom de stupidité. Les défauts physiques et moraux du petit roi Charles ne purent pas faire, cependant, que la reine lui fût moins vertueusement attachée.

CHAPITRE II

1492-1498

LE 10 octobre 1492, onze mois après son mariage, Anne de Bretagne accoucha d'un fils, au château de Plessis-lès-Tours ; le roi annonça lui-même cet heureux événement aux gens de la Chambre des comptes, dans cette lettre datée du même jour : Nos amis et féaux, grâces à Dieu et à Notre Dame, environ quatre heures du matin, notre très chère et très aimée compagne la Reine est accouchée d'un beau fils : de laquelle chose nous avons bien voulu vous avertir en diligence, comme bons serviteurs, lesquels connaissons en être très joyeux. Trois jours après, la cérémonie du baptême se fit, à dix heures du matin, avec da Pompe ordinaire, dans la chapelle du château. Les parrains étaient les ducs d'Orléans et de Bourbon ; la marraine, Jeanne de Laval, veuve de René d'Anjou, roi de Sicile, tous habillés de drap d'or. Derrière eux, le cortège se déployait dans l'ordre suivant : le duc de Nemours, portait le cierge ; le comte de Foix, la salière d'or ; le duc de Vendôme, l'aiguière ; l'infant Espagne, oncle de l'accouchée, le bassin et la serviette. Jean de Chalon, Prince d'Orange, nu-tête, vêtu d'une longue robe de drap d'or, portait enfant. Madame l'Amirale, veuve du bâtard de Bourbon, avait en main le saint chrême dans un vase d'or orné de pierreries d'une grande valeur.

Venaient ensuite les duchesses d'Orléans et de Bourbon, suivies de beaucoup de dames, de damoiselles et de seigneurs. Les archers de la garde et d'autres officiers de l'hôtel du roi, au nombre de plus de cinq cents, fermaient la marche tous portant des torches allumées. Le roi attendait, dans la chapelle, en grande dévotion ; ayant à ses côtés le vénérable François de Paule, qu'on appelait le saint homme du parc du Plessis, et pendant le baptême, le roi ne cessa de tenir la main du saint homme. Le dauphin fut baptisé par frère Jean Bourgeois, cordelier de l'Observance, prédicateur du roi.

Aussitôt après les relevailles de la reine, Charles VIII eut l'idée de l'emmenner à Lyon, en laissant le nouveau-né entre les mains de ses nourrices bretonnes. Le but de ce voyage était de préparer, par des tournois et des exercices militaires, l'expédition qu'il avait de longue date résolu d'entreprendre pour recouvrer le royaume de Naples, dont il revendiquait la possession, comme héritier du roi René d'Anjou, mort en 1480. Dès l'année 1491, il avait commandé à Léonard Baronnat, maître des comptes, de rédiger un traité des droits qu'il tenait de son père et de ses ancêtres sur ce royaume, usurpé par les rois d'Aragon, qui l'avaient gardé jusqu'à ce que le dernier de ces rois, Alphonse Ier, dit le Magnanime, mort en 1458 sans postérité, eût laissé sa succession à un enfant étranger, qu'il avait adopté et qui régnait, sous le nom d'Alphonse II, depuis plus de trente-cinq ans. Charles VIII était tellement décidé à entreprendre la conquête d'un royaume appartenant à la maison d'Anjou et à la couronne de France, qu'il n'avait pas hésité à s'imposer les plus grands sacrifices pour se

mettre en paix avec ses voisins, qui lui faisaient la guerre et qui menaçaient de se coaliser contre lui : il signa d'abord un traité d'alliance avec les rois Catholiques Ferdinand et Isabelle, qui s'engagèrent à ne pas s'opposer à ses projets sur Naples et la Sicile, moyennant la restitution du Roussillon et de la Cerdagne, deux provinces qui formaient la frontière naturelle des Pyrénées (1er octobre 1494). Le 3 novembre suivant, il signait le traité d'Étaples, pour n'avoir rien à craindre du côté de l'Angleterre, en s'engageant à payer au roi Henri VII, dans le délai de quinze années, 620.000 écus d'or, pour l'indemniser des secours qu'il avait fournis à la Bretagne pendant les guerres du règne de François II, et de plus,) 25.000 écus d'or, pour les arrérages d'une pension annuelle que la Couronne d'Angleterre devait recevoir, pendant cent ans, de la Couronne de France. Le roi des Romains, Maximilien, qui s'était emparé d'Arras et de plusieurs autres villes voisines, demandait seulement, pour conclure la paix, que le roi lui rendît, avec sa fille Marguerite, la dot que le traité d'Arras (1482) avait assignée à cette princesse, fiancée alors au dauphin de France, c'est-à-dire les comtés d'Artois, de Bourgogne et de Charolais. Charles VIII époux d'Anne de Bretagne, n'avait plus aucun droit sur la dot de la princesse Marguerite qu'il ne pouvait plus épouser. La paix fut conclue à Senlis, le 23 mai 1493, par les ambassadeurs de l'empereur Frédéric III, père de Maximilien, qui reprit sa fille et ses trois provinces. Marguerite d'Autriche, qui épousa depuis (1501) Philibert le Beau, duc de Savoie, aimait la France, et la regretta toujours, en gardant rancune à Charles VIII et à son successeur Louis XII.

Les peuples et les princes de la Haute-Italie attendaient avec impatience l'expédition de Charles VIII contre le roi de Naples, car on pensait généralement que cette expédition, annoncée de longue date par des prophéties plus religieuses que politiques, serait enfin le point de départ de la fameuse croisade contre le Turc, prêchée et acclamée dans toute l'Europe depuis la prise de Constantinople par Mahomet II en 1453. C'était dans cette pensée, chère à l'Église chrétienne, que le pape Innocent VIII avait t un appel direct au roi de France, en l'encourageant à venir reprendre Possession de son royaume de Naples, au nom de la Maison d'Anjou ; mais Alexandre VI, qui avait succédé à Innocent VIII, retardait, empêchait Une entreprise qu'il jugeait contraire aux intérêts du Saint-Siège comme a ses propres intérêts. La république de Gênes, celle de Florence et même celle de Venise, qui avaient toujours été en mauvaise intelligence avec le roi de Naples Ferdinand et qui craignaient les menées ambitieuses de son fils le duc de Calabre, sollicitaient l'intervention d'une armée, française. Quant à Ludovic Sforza, qui s'était emparé du duché de Milan Pendant la minorité de son neveu Jean Galéas, il se voyait menacé à la fois par les prétentions héréditaires du duc d'Orléans sur le Milanais, et Par les projets hostiles du duc de Calabre, qui ne lui pardonnait pas d'usurper toute l'autorité du malheureux Jean Galéas, auquel il n'avait laissé que le vain titre de duc, en le tenant enfermé dans le château de Pavie. Ludovic, dit le More, n'hésita plus à devenir l'allié le plus ostensible, sinon le plus dévoué, du roi de France, lorsque le duc de Calabre, beau-père de Jean Galéas, fut monté sur le trône, à la mort du vieux roi Ferdinand, malgré la haine des Napolitains pour l'un et l'autre (5 janvier 1494) : il ne se borna pas à envoyer des ambassadeurs à Charles VIII, en l'invitant à presser son voyage de Naples ; il lui fit offrir de puissants secours en vaisseaux, en soldats et en argent. Tout semblait donc favorable pour l'entrée des Français en Italie.

Cependant les préparatifs de cette grande expédition n'étaient pas achevés : on ne savait même pas si l'on irait à Naples par terre ou par mer, Car le pape

Alexandre VI avait fait avertir le roi que son armée ne serait point admise à traverser les États de l'Église. On rassemblait donc des bâtiments de transport dans les ports de la Provence ; on fondait des pièces d'artillerie de tous calibres dans les arsenaux ; on nolisait les milices dans toutes les provinces du royaume, et la noblesse se tenait prête à mettre sur pied de guerre les hommes d'armes qu'elle devait fournir au roi, mais la ville de Paris faisait la sourde oreille à la demande d'un emprunt royal de 100.000 écus d'or. Charles VIII n'en était pas moins résolu à entrer en campagne le plus tôt possible : vainement quelques-uns de ses meilleurs serviteurs, le maréchal de Querdes et l'amiral de Graille, avaient essayé de lui adresser de prudentes remontrances au sujet de son aventureuse entreprise. Sa sœur, la duchesse de Bourbon, et la reine elle-même, échouèrent dans les efforts qu'elles voulurent tenter pour le faire renoncer à ses téméraires et périlleux projets. Le roi trouvait des encouragements dans son désir de faire de *belles armes* et de mener à bonne fin *une des plus triomphantes actions de guerre* qu'on eût jamais tentées. Ce n'était rien que de conquérir presque sans combat le royaume de Naples : Charles VIII, dont l'imagination romanesque s'était exaltée par la lecture des romans de chevalerie, se promettait d'aller chasser les Turcs de Constantinople et de passer ensuite en Palestine pour délivrer du joug mahométan la ville sainte de Jérusalem et le tombeau de Jésus-Christ. Le duc d'Orléans n'avait pas peu contribué à décider le roi, qui lui accordait une entière confiance : il aimait la guerre et il se réjouissait d'y prendre part, avec l'arrière-pensée de faire valoir les droits de son aïeule Valentine de Milan et de revendiquer, pour son propre compte, la restitution du duché qu'il regardait comme son bien héréditaire. Tous les jeunes courtisans qui entouraient le roi, et qui étaient les compagnons de ses exercices chevaleresques, n'aspiraient qu'à parcourir l'Italie, en vainqueurs, pour jouir de toutes les merveilles et de toutes les voluptés qu'on racontait de ce beau pays.

Charles VIII s'était fait précéder, en Italie, par un certain nombre de gens de robe longue, éloquents et scientifiques orateurs, qui s'en allaient de place en place prononçant des discours d'apparat, où ils exposaient les droits légitimes du roi de France pour le recouvrement de son royaume de Naples. Au mois de janvier 1494, il s'achemina lentement vers Lyon, avec la reine, suivis d'une cour nombreuse et brillante, en faisant des entrées solennelles dans les bonnes villes qu'ils trouvaient sur leur route. L'entrée à Lyon fut plus magnifique que toutes les précédentes. Six pages, vêtus de robes de velours cramoisi avec la lettre A brodée en fils d'or sur la poitrine et sur le dos, marchaient devant la reine Anne de Bretagne : elle était assise dans un chariot branlant, couvert de velours cramoisi et de fourrure d'hermine avec la lettre initiale de son nom brodée en or, et traîné par six haquenées blanches, caparaçonnées de velours et d'hermine semblables aux ornements du chariot. Les dames et damoiselles d'honneur occupaient un autre chariot orné et attelé de même. Un page conduisait par la bride une belle mule, que la reine montait ordinairement : cette mule était housée de drap d'or strié de noir et bordé de franges d'or et de soie blanche. Venait ensuite, menée par deux pages, la litière en drap d'or, portée sur deux haquenées. Le costume de la reine n'était pas moins riche que son équipage : elle avait une robe de drap d'or, assez courte de taille, garnie d'hermine et fermée par des boutons en diamants ; sa cordelière d'or et sa cape bretonne en étoffe d'or et de soie était ornée de pierreries précieuses. Un long manteau de velours pourpre, doublé d'hermine, tombait de ses épaules jusqu'à terre. Le roi suivait à cheval, avec les grands officiers de sa maison, et le duc d'Orléans, qui ne manquait jamais d'accompagner la reine.

Le séjour à Lyon dura plusieurs mois : aussitôt que la cour y fut installée, *on commença de faire grandes chères et à se divertir par de merveilleux passe-temps*. Les habitants de la ville paraissaient très satisfaits de voir une si grande seigneurie parmi eux. Le roi avait avec lui nombre de jeunes gentilshommes, tous remplis de bonne volonté, lesquels ne désiraient que s'appliquer à toutes choses plaisantes et agréables. Le roi leur faisait tout plein de grands dons. Il se fit, durant ce temps, plus fréquemment des joutes, tournois, combats à la barrière et autres entreprises armes à plaisance. Monseigneur d'Orléans était des uns et des autres, et toujours des premiers entrepreneurs, comme celui qui de tout son pouvoir désirait donner du passe-temps au roi autant ou plus qu'aucun qui fut en la campagne. Ces plaisirs guerriers, qui avaient pour théâtre les rues de la ville et qui se renouvelaient sans cesse sous les yeux de la population, *élevèrent le cœur du roi, qui étoit en sa fleur de jeunesse, de faire hautes entreprises*. On ne parlait que du voyage de Naples ; le roi y entendoit volontiers. Le duc d'Orléans *trouva cela fort bon ; car le plus grand plaisir qu'il eut dans ce monde étoit d'avoir occasion de suivre les armes. Il conseilloit donc cette affaire de tout son pouvoir*. On tint souvent conseil, à ce sujet, en présence de Guillaume Briçonnet, général des finances, qui avait été un des principaux meneurs de l'entreprise. Il fut convenu que le duc d'Orléans partirait le premier, pour se rendre dans sa ville d'Asti, et qu'il irait à Gênes, où il prendrait le commandement de la flotte génoise et française.

Il avait été convenu que le roi ferait son voyage par terre, avec l'arme qui se rassemblait dans le Dauphiné pour passer les Alpes. Cette armée était formidable ; elle se composait de 3.600 hommes d'armes (environ 22.000 chevaux), de 6.000 archers, la plupart Bretons, de 6.000 arbalétriers des provinces du centre de la France, de 8.000 fantassins gascons armés d'arquebuses et de grands sabres, et de 8.000 piquiers et hallebardiers suisses et allemands, sans compter bon nombre d'excellents canonniers, qui *desservoient* l'artillerie avec une adresse et une habileté extraordinaires. Le général en chef était Robert Stuart, seigneur Aubigny, qui passait pour un des hommes de guerre les plus expérimentés de son temps. Il avait sous ses ordres les seigneurs de Foix, de Luxembourg, de Vendôme, de Clèves, qui amenaient sous leur bannière les meilleurs hommes d'armes de leur seigneurie. Pierre de Rohan, maréchal de Gié, cousin de la reine, et le maréchal de Rieux, qui avait été son tuteur, étaient venus à l'appel d'Anne de Bretagne, avec l'élite des chevaliers bretons. Les sénéchaux de Beaucaire et de Normandie avaient réuni également les plus vaillants gens d'armes de leurs sénéchaussées. Mais Charles VIII, au moment d'entrer en campagne, se trouvait fort mal dans ses finances : il avait épuisé, en dépenses folles, tous les subsides qu'il était parvenu à tirer de ses sujets, et il se voyait obligé de compter sur un prêt que Ludovic Sforza n'aurait garde de lui refuser. Le 23 août 1494, il alla, encore accompagné de la reine, faire son entrée solennelle à Grenoble, où les fêtes durèrent six jours. Les rues étaient tendues de tapisseries historiées : toute la population en habit de gala se portait sur le passage du roi et de la reine. On représenta publiquement, en leur honneur, de beaux mystères. L'armée était déjà en marche. C'est de Grenoble que partaient de longues files de mulets chargés de bagages, pour passer les Alpes, ainsi qu'au pays de Savoie on a accoutumé. Tous les détails de l'expédition étaient réglés d'avance par le grand maréchal des logis, Pierre de Valetant, qui connaissait parfaitement les pays qu'on allait traverser. La veille de son départ, le roi adressait des ambassadeurs habiles au roi des Romains, à Ludovic Sforza, au pape Alexandre VI et à la république de Venise. Le 29 août, après avoir entendu la messe, il embrassa

encore une fois la reine, et, montant à cheval, il prit la route de l'Italie. Le 2 septembre il passait le mont Genève, et le lendemain il descendait en Piémont, avec la fleur de la noblesse française, gaillarde compagnie, mais de peu d'obéissance.

Ce n'était pas à la reine que Charles VIII avait laissé la régence. On eût dit qu'il se défiait d'Anne de Bretagne, car il avait voulu qu'elle fût entièrement subordonnée au duc de Bourbon, qu'il nommait son lieutenant général, en son absence, avec tout plein pouvoir de travailler aux affaires publiques et d'État. La reine devait rester, soit à Lyon, soit à Moulins, sous la garde de la duchesse de Bourbon. Elle n'eut pas même la permission d'aller voir son fils Orland, dont Madame de Bussières était gouvernante et qui devait être élevé avec toutes sortes de précautions dans le château d'Amboise. Le jour même de son départ, le roi avait remis au duc de Bourbon des instructions pour la garde et sûreté de Monseigneur le Dauphin ; et d'après ces instructions, qui accusaient les défiances et les inquiétudes paternelles, on ne pouvait promener le petit prince, en litière ou autrement, que bien escorté du plus grand nombre d'archers munis de leurs armes offensives et défensives. Il était dit expressément que le bon homme François de Paule, dans ses visites au royal enfant, ne serait jamais accompagné que d'un seul religieux né en Finance et n'ayant jamais visité le royaume de Naples. Charles VIII semblait craindre les complots et le poison des Italiens, auxquels il allait déclarer la guerre.

Le duc d'Orléans n'était plus à Asti lorsque le roi y arriva, le 3 septembre, entouré de ses jeunes *frères d'armes* et de ses vieux courtisans. Le prince avait été prévenu que don Frédéric, oncle du nouveau roi de Naples Ferdinand II, avait pris la mer, avec une flotte chargée de troupes, dans l'intention de transporter le théâtre de la guerre sur le sol génois. Don Frédéric, en effet, était venu jeter sur la côte, au bourg de Rapallo, trois ou quatre milliers d'hommes, qui s'y fortifièrent, pendant que la flotte napolitaine se disposait à faire une apparition devant Gênes. Le duc d'Orléans était déjà sorti du port de Gênes avec tous les navires qu'il put trouver, mais qui n'étaient pas en grand nombre, pour offrir la bataille à don Frédéric ; après le débarquement d'un millier de lansquenets à la solde du roi, ceux-ci, commandés par le sire de Piennes et le bailli de Dijon, Prirent à revers les défenseurs de Rapallo et les mirent en fuite. *Il y eut un grand choc de tuerie. Il faisait là beau voir Monseigneur d'Orléans combattre et donner cœur à ses gens et faire tout ce lui appartient à prince courageux et généreux de faire.* Après Ce brillant combat, le prince mit ses navires à la voile, pour explorer le littoral, et ne rencontra pas la flotte de don Frédéric, qui, voyant son plan avorté, retournait à Naples sans essayer de secourir les hommes qu'il avait débarqués, quoiqu'il eût sous ses ordres quarante-quatre galées bien armées et chargées de troupes. Quelques lansquenets poursuivirent les fuyards jusqu'à Gênes et les massacrèrent dans les rues de cette ville. Le peuple courut aux armes et fit un maudis parti à ces étrangers, qui ne faisaient point quartier à un ennemi vaincu et demandant grâce. Par bonheur, le duc d'Orléans revenait avec ses navires ; il fut assez mal accueilli des gens de Gênes, mais parvint néanmoins à calmer l'émotion populaire, qui s'était traduite par des actes regrettables. Il eut assez de peine et de mal tout ensemble, Pendant sa résidence à Gênes, et il finit par tomber malade d'une grosse fièvre qui revenait par accès périodiques et qui ne le quitta tout à fait qu'après son retour en France. Il se fit ramener à Asti et il y arriva très souffrant, le lendemain même de l'arrivée du roi, qui se reposa quelques semaines dans cette ville, pendant que son armée se déployait sur les frontières du duché de Milan. Ludovic Sforza, qui avait été le

plus ardent exciteur de l'expédition de Naples, qu'il eût voulu voir s'effectuer par mer, se montra très impatient d'éloigner du Milanais cette armée menaçante, car les prétentions du duc d'Orléans sur le Milanais n'étaient ignorées de personne, et le duc d'Orléans avait eu le commandement des premières troupes françaises qui partirent en Italie. Par bonheur pour Ludovic, le prince se trouvait gravement malade à Asti, et le roi, bien marri de cette maladie, *lui ordonna de demeurer là, pour avoir le temps de se guérir.*

Charles VIII ne se pressait pas de commencer ses opérations militaires ; il était même indécis sur la route qu'il devait suivre pour aller à Rome, malgré les protestations du pape Alexandre VI, qui le conjurait de ne pas envahir le patrimoine de saint Pierre. Ludovic Sforza était venu rendre hommage au roi, avec sa femme et son beau-père, Hercule d'Est, duc de Ferrare, accompagnés d'une suite brillante de belles dames et de nobles Milanais. Le roi leur fit une splendide réception et leur donna des fêtes chevaleresques qui rappelèrent celles qu'il avait célébrées dans la ville de Lyon. Ce n'étaient que tournois, bals et festins. Le duc d'Orléans invoqua le prétexte de sa mauvaise santé pour ne pas se rencontrer avec Ludovic. Charles VIII n'eut pas la force de supporter longtemps cette vie de plaisir et de fatigue : il fut atteint d'une maladie violente qui mit ses jours en danger. Il se rétablit, cependant, sans devenir plus sage : il avait juré par la très sainte Vierge de ne pas rentrer en France avant d'avoir visité l'église à Monsieur Saint Pierre de Rome. Mais l'argent lui faisait défaut ; les sommes considérables qu'il avait ordonné d'emprunter aux bonnes villes de France ne lui arrivaient pas encore ; il fallut que la duchesse douairière de Savoie et la marquise de Montferrat, qui lui avaient offert leurs biens et bagues, lui prêtassent leurs bijoux, qu'il mit en gage chez des juifs lombards, pour avoir 25.000 ducats. Ludovic s'exécuta aussi et ne refusa ni subsides, ni munitions, ni équipages, pour dissuader le roi d'aller faire son entrée à Milan. Charles VIII insista seulement pour voir le jeune duc Galéas, en passant par Pavie ; il le vit et il entendit les doléances du prince captif, qui accusait son oncle Ludovic. Quelques jours après Jean Galéas était empoisonné, et Ludovic se faisait proclamer duc de Milan, à l'exclusion d'un enfant de cinq ans, fils du duc défunt et de sa femme Isabelle, fille du roi de Naples, que Charles VIII allait détrôner.

Le duc d'Orléans protesta vainement contre l'usurpation de Ludovic Sforza ; il était condamné à ne pas agir, malade et retenu dans Asti, qu'il devait garder avec ses hommes d'armes et une petite réserve de soldats allemands, pendant que le roi marchait sur Rome. C'était par la Toscane que l'armée française devait passer. Pierre de Médicis, qui gouvernait la république de Florence, vint demander la paix au roi Charles, après le sac de deux ou trois petites places que les Français avaient prises : il lui livra en garantie, non seulement Sarzana, Sarzanello et Pietra-Santa, places fortifiées qui étaient les clefs de la Toscane, mais encore la ville de Pise et tout son territoire, en promettant de plus un prêt de 200.000 ducats ; mais les Florentins, irrités de la lâcheté de l'indigne fils de Laurent de Médicis, le chassèrent de leur république, au cri de *Vive la liberté !* Ils n'en furent pas moins obligés de recevoir dans Florence le roi de France, qui, armé de toutes pièces et monté sur son cheval de bataille, traversa la ville, sous un dais de drap d'or porté par quatre notables, et alla loger au palais des Médicis. Charles VIII se croyait maître de Florence et voulait y rappeler Pierre de Médicis, comme son lieutenant, qui serait chargé de prélever un impôt de guerre sur les habitants ; mais il trouva une résistance inébranlable de la part des chefs de la république : *Eh bien ! s'écria-t-il, je ferai sonner mes trompettes.* — *Que vos trompettes sonnent donc !* répondit fièrement Pierre Capponi, un des

premiers magistrats de la cité, nous sonnerons nos cloches ! Charles VIII comprit que Florence était prête à se soulever : il abandonna les Médicis expulsés par le peuple, réduisit à 120.000 ducats le subside qu'il réclamait, et se contenta de l'occupation militaire des villes que Pierre de Médicis lui avait livrées, jusqu'au recouvrement de son royaume de Naples. L'intervention du moine Savonarole, qui prêchait la guerre sainte, sauva Florence du pillage, en la replaçant sous l'alliance et protection perpétuelle de la couronne de France (24 novembre 1494).

Les petits princes de la Romagne se soumirent alors à l'obéissance du roi ; toute l'Italie, dit Philippe de Commines, qui avait été envoyé pour observer l'état des esprits avant l'arrivée des Français, toute l'Italie *aimoit les Français comme saints, estimant en eux toutefois et bonté, lequel propos ne leur dura guère pour les désordres et pilleries des soldats*. Le roi de Naples, Alphonse II, n'avait encore commencé aucun préparatif de défense dans sa capitale et ne songeait pas à se mettre à la tête d'une armée, quoique l'opinion publique lui eût fait la renommée d'un homme de guerre et d'un bon capitaine ; il comptait sur les excommunications du pape, son allié, pour arrêter Charles VIII devant Rome ; il comptait aussi sur la petite armée napolitaine, que son fils le duc de Calabre avait conduite en hâte dans les États de l'Église, à la prière d'Alexandre VI, pour barrer le passage à l'armée française, mais celle-ci avançait toujours, sans rencontrer d'ennemi, à mesure que les Napolitains du duc de Calabre reculaient devant elle, par ordre du pape, jusqu'à ce qu'ils fussent contraints de s'enfermer dans les murs de Rome. Le pape espérait encore que ses intrigues dans les cours étrangères, en Allemagne, en Espagne, en Vénétie, finiraient par former une coalition politique et militaire, devant laquelle le roi de France aurait la prudence de s'arrêter, mais les admonitions et les menaces qui venaient par ambassadeurs à Charles VIII n'avaient aucune force contre la marche triomphante des Français. Les envoyés du pape ne réussirent pas davantage à la retarder. Le roi, tout en déclarant qu'il ne voulait pas porter atteinte à l'autorité de l'Eglise, exigeait l'ouverture des portes de Rome. Alexandre VI invita lui-même le duc de Calabre à sortir de la ville avec ses troupes et se retira dans le château Saint-Ange avec quelques-uns des cardinaux. Le soir du 31 décembre, Charles VIII fit son entrée, par la porte del Popolo, à la lueur des torches. Le défilé de l'armée dans le Corso, la principale rue de Rome, ne dura pas moins de six heures. La population romaine contemplant avec une terreur muette les bataillons de l'infanterie suisse et des lansquenets allemands, armés de longues piques et de lourdes hallebardes, marquant le pas lentement au son de leurs gros tambours, les archers et les arbalétriers de l'infanterie française, masses en rangs épais, hâtant leur marche désordonnée, en chantant des airs nationaux, et enfin les magnifiques compagnies d'ordonnance des hommes d'armes, dont chacun représentait un groupe de six ou sept cavaliers et piétons. — Derrière eux, le roi, couvert d'armes dorées et la couronne en tête, marchait entouré des cent gentilshommes de sa maison et des 400 archers de sa garde. L'artillerie, composée de 36 grands canons de bronze et d'une multitude de couleuvrines et de fauconneaux, remarquables Par leur longueur démesurée et leurs formes bizarres, roulait pesamment, trainée par d'énormes chevaux et conduite par d'excellents canonniers. Le lendemain, cette artillerie était braquée contre le château Saint-Ange, où le pape refusait de se mettre en relation avec le roi. Peu s'en fallut que le roi ne réunît le sacré collège pour lui demander la déposition du pape, qu'on accusait d'avoir traité secrètement avec le sultan Bajazet II. Mais Charles VIII, impatient d'arriver devant *sa bonne ville de Naples*, déclina le rôle que voulaient lui faire jouer les ennemis d'Alexandre VI ; un traité fut conclu, le

11 janvier 1495, entre le roi et le pape, qui 1 Promit l'investiture du royaume de Naples en lui livrant, comme places de sûreté, les villes maritimes de Civitavecchia et de Terracine. L'entrevue du pape et du roi eut lieu, cinq jours après, dans une galerie du Vatican, et à trois jours de là, Charles VIII rendit l'obédience au pape, avec le cérémonial ordinaire, dans la basilique de Saint-Pierre. Il n'en agissait pas moins comme maître et seigneur de la ville de Rome, où il avait fait dresser ses justices, c'est-à-dire des gibets, portant les armes de France, pour affirmer son droit de justice, haute et basse. Les habitants n'eurent garde de bouger, tant que l'armée française occupa leur cité. Ils eurent sujet de trembler, en apprenant que plusieurs forteresses de la Campagne de Rome avaient été prises d'assaut par les gens du roi et que ceux-ci avaient passé au fil de l'épée toutes les garnisons de ces places de guerre. A la nouvelle de ces massacres, le roi Alphonse, qui restait à Naples, immobile indécis, *entra en telle peur, que toutes les nuits il ne cessoit de crier qu'il Voyoit les Français et que les arbres et les pierres criaient FRANCE !* Dès que son fils Ferdinand fut revenu de Rome, il abdiqua en sa faveur, et, s'embarquant avec son trésor, il alla se réfugier en Sicile, où il mourut, peu de mois après, dans un couvent de moines.

Le nouveau roi de Naples, qui était vraiment brave et capable de continuer la guerre, résolut de défendre les défilés de San-Germano, près du fleuve Garigliano. Mais Charles VIII avait quitté Rome, le 28 février, et s'approchait avec son armée. Les troupes de Ferdinand II, frappées d'épouvante, n'attendirent pas l'ennemi, et se débandèrent ; le roi de Naples ramena ses hommes d'armes à Capoue et fit mine de défendre le passage de Vulturne ; mais le bruit d'une émeute qui venait d'éclater dans sa capitale l'obligea d'y retourner en toute hâte. Il apprit à Naples que ses meilleurs capitaines, entre autres le seigneur lombard Jean-Jacques Trivulce, avaient traité avec les Français et passaient au service du roi de France. La résistance n'était plus possible. Ferdinand II fit brûler ou coula à fond tous les vaisseaux de la flotte napolitaine, mit des troupes dans les châteaux de Naples, et partit pour la Sicile avec quinze galères, qui lui servaient d'escorte. Le lendemain (22 février 1495) Charles VIII entra dans la ville, au milieu des acclamations du peuple : il avait, la veille, reçu gracieusement les chefs de la bourgeoisie, qui lui apportaient les clefs de Naples, et sur-le-champ il avait octroyé de grands privilèges à sa bonne ville, en diminuant les impôts du royaume qui allait lui appartenir. Les châteaux de Naples capitulèrent, au bout de quelques jours, même le château de l'Œuf, qui pouvait soutenir un long siège. On trouva, dans le château de l'Œuf, les richesses immenses que les derniers rois y avaient accumulées depuis un demi-siècle : *Je crois, dit un témoin oculaire, le poète André de la Vigne, historiographe du Voyage de Naples, je crois qu'en la maison du roi, de Monsieur d'Orléans et de Monsieur de Bourbon tout ensemble, il n'y a pas tant de bien qu'il y en avait là dedans.* Charles VIII, pour faire cette rapide conquête, *n'avoit pas été obligé de tendre une tente, ni de rompre une seule lance.* Le pape Alexandre VI, en apprenant l'entrée du roi à Naples, dit tout haut : *Les Français n'ont eu d'autre peine que d'envoyer leurs fourriers, la craie à la main, pour marquer les logis.* Mais Charles VIII eut bientôt perdu ce qu'il avait gagné dans son expédition aventureuse : au lieu d'assurer sa victoire et de chercher à soumettre les villes maritimes qui tenaient encore pour Ferdinand II, dit notre grand historien Henri Martin, il se plongea tout entier dans les délices de Naples : il ne pensait qu'à jouer et à se divertir. Il distribuait, comme un butin de guerre, toutes les charges et tous les offices du royaume, entre ses favoris : *il ne sembloit plus aux nôtres*

que les Italiens fussent hommes. De là, une haine nationale qui ne fit que s'accroître de jour en jour contre le roi et contre tous les Français.

Le duc d'Orléans, qui, *par ordre du roi, étoit demeuré à Asti*, ne souhaitait pas sans doute rejoindre Louis XII à Naples. Il se sentait à peu près remis de sa grave maladie, et il n'attendait que l'occasion de pouvoir agir contre l'usurpateur de son duché de Milan ; c'est ainsi qu'il qualifiait Publiquement Ludovic Sforza, et il ne craignit pas de se déclarer droit entier de ce duché, que détenait l'empoisonneur de Jean Galéas. Il avait reçu des renforts qui lui venaient de sa seigneurie d'Orléans ; il avait levé des troupes dans son comté d'Asti : il se sentait assez fort pour entreprendre quelque chose contre son ennemi personnel Ludovic Sforza, ^ls il avait besoin d'être autorisé, ne fût-ce que tacitement, par le roi. Charles VIII savait, grâce aux avis secrets de Philippe de Commines, son ambassadeur auprès de la république de Venise, que le duc de Milan était agent secret d'une redoutable coalition qui se formait contre lui. Il n'avait Pas sans raison refusé de tenir sa promesse à l'égard de Ludovic et de le mettre en possession de la principauté de Tarente. Ludovic entra donc dans le pacte d'alliance qui fut signé le 31 mars entre l'empereur Maximilien, les rois Catholiques d'Espagne, la république de Venise et le pape. Le premier effet de ce pacte fut le refus formel que le pape avait fait accorder au roi l'investiture du royaume de Naples. Charles VIII, qui se posait à quitter l'Italie, crut pouvoir se passer de sacre et d'investiture, à a nouvelle de l'apparition d'une flotte vénitienne sur les côtes de la Pouille : il fit, le 12 mai, son entrée solennelle dans la capitale de son nouveau royaume, comme *roi de Sicile et de Jérusalem*, revêtu du costume impérial, avec le manteau de pourpre fourré d'hermine, la couronne fermée au front, le globe d'or dans la main droite et le sceptre dans la gauche. Il annonçait par là au monde chrétien qu'il se considérait comme le successeur des empereurs d'Orient et qu'il avait à cœur de reconquérir Son royaume de Jérusalem.

La reine Anne de Bretagne, qui lui écrivait souvent et qui n'obtenait pas sans peine des réponses écrites, le suppliait sans cesse de hâter son retour. Peut-être n'ignorait-elle pas les folies et les excès auxquels le roi se laissait entraîner, sous l'influence des mœurs italiennes. Elle s'inquiétait aussi des dangers de tout genre qu'il pouvait courir à chaque instant dans un pays qui devenait tous les jours plus hostile à la France. On n'a pas de lettres du duc d'Orléans adressées à la reine, mais celles qu'il envoyait au duc et à la duchesse de Bourbon, dans le cours du mois avril 1495, témoignent de son dévouement absolu à la personne du roi Charles VIII, lequel était encore à Naples, ne soupçonnant pas les plans et les manœuvres de la ligue de ses ennemis, qui, d'accord avec le *seigneur* Ludovic, occupaient déjà et fermaient les *passages* de la frontière du Piémont, en vue d'empêcher le retour du roi dans son royaume de France. Le 14 avril, le duc d'Orléans envoyait en diligence au duc de Bourbon un Paquet de lettres de Commines, alors ambassadeur à Venise : *Par icelles, disait-il, pourrez amplement voir et savoir du fait du roi d'Italie, où, pour .eu : Monsieur mon cousin, pourvoyez en toute extrême diligence, et principalement à m'envoyer gens, à ce que je puisse garder les passages des montagnes, pour avoir secours de France, afin d'éviter aux inconvénients et sauver la personne du roi, car je suis délibéré à y employer ma personne et mes biens, sans y rien épargner. Il s'attendait d'heure en heure à être assiégé dans Asti par le duc de Milan, qui lui avait mandé *qu'il lui baillât la ville ou que, s'il ne faisoit, il lui viendrait courir sus.* Le prince demandait donc un secours immédiat de trois mille Suisses : *Si n'avez argent de leur payement, il faut vendre ou engager mes terres et les vôtres,**

avec toutes nos vaisselles et bagues, car si nous ne faisons diligence de secourir le roi par ce bout ici, il sera en autres grands dangers. Il écrivait aussi à la duchesse de Bourbon, pour la supplier de faire en sorte que le roi fût secouru, *car ici*, disait-il, *gît tout son affaire*. Il est impossible que dans des circonstances si graves le duc d'Orléans n'ait pas écrit plus d'une fois à la reine, qui se trouvait placée sous la surveillance du duc et de la duchesse de Bourbon. Au reste, ce brave prince, qui de son naturel ne se laissoit pas aisément épouvanter par menaces, avait fait répondre au seigneur Ludovic que s'il venait assiéger la ville d'Asti, *il n'y entreroit point que ce ne fût par-dessus son corps*. Par bonheur, le duc de Bourbon chargea le maréchal de Gié et le bâtard' Charles de Bourbon de lui amener en grande hâte nombre de gens à cheval et à pied, que les nobles de Dauphiné avaient rassemblés, et le duc d'Orléans, n'attendant pas qu'on le vînt assiéger dans Asti, *se mit le premier aux champs, en commençant une guerre âpre et forte contre son ennemi*.

Charles VIII, pendant son séjour à Naples, avait employé le temps, en y faisant bonnes et grandes chères, avec beaucoup de joutes et de tournois, où il n'y eut jamais *faute de belles dames à merveille*. Quand il se décida enfin à partir, il nomma vice-roi de Naples son cousin Gilbert de Bourbon, comte de Montpensier, *hardi chevalier, mais peu sage*, et paresseux ; il confia l'administration des finances à Étienne de Vesc, qu'il avait créé duc de Nola et gouverneur de Gaëte ; le brave Stuart d'Aubigny, qu'il avait fait comte d'Acri et marquis de Squillazzo, fut pourvu de l'office de connétable et du gouvernement de la Calabre. Il n'y avait plus d'argent dans les coffres, et les immenses dépôts d'armes, de vivres et de munitions qui existaient dans les magasins et les forteresses, au moment de la conquête de Naples, avaient été dilapidés. Cependant le roi allait laisser à ses lieutenants plus de dix mille hommes de guerre à armer, à vêtir et à nourrir, pour la défense du royaume ; il emmenait avec lui un nombre de combattants à peu près égal, sans compter l'artillerie, savoir : mille hommes d'armes, comprenant 5000 chevaux, cinq mille hommes d'infanterie française et suisse, et la légion italienne, commandée par Jean-Jacques Trivulce. Il eut le bonheur de ne pas rencontrer d'ennemis sur son passage ; il traversa Rome, sans pouvoir s'aboucher avec Alexandre VI, qui s'était éloigné à dessein. Il avait fait évacuer Civitta-Vecchia et Terracine, pour les rendre au pape, comme il s'y était engagé, mais il maintint ses garnisons à Pise et dans les places de guerre que les Florentins avaient mises entre ses mains, jusqu'à ce qu'il eût recouvré son royaume de Naples. Il éludait, sous maints prétextes, la promesse qu'il avait faite de restituer à la république de Florence ces places fortes, sur lesquelles il s'appuyait pour assurer la marche de son armée jusqu'à Pise, et il empêcha ainsi les Florentins de se tourner contre lui en s'associant à la ligue de Venise. Ce fut Savonarole qui empêcha la république de Florence d'entraver la retraite des Français et même de les pousser sur l'armée Vénitienne, qui avait pris position en Lombardie, afin de leur fermer la route ; mais ce moine impérieux et vindicatif, qui avait appelé Charles VIII en Italie, lui reprocha sévèrement de n'avoir pas rempli son devoir en se désintéressant de la réforme de l'Église ; il lui annonça ensuite prophétiquement qu'il sortirait sain et sauf de la situation difficile où il se voyait engagé, mais que tôt ou tard la main de Dieu s'appesantirait sur lui. Le roi, ému de ces sinistres prédictions, s'en remit entièrement à l'expérience de ses capitaines pour obvier aux périls de cette situation. Les chefs tinrent conseil et s'arrêtèrent au parti le plus audacieux, en projetant de s'enfoncer dans les défilés des Apennins pour gagner la Lombardie méridionale. L'armée quitta Pise, sans savoir quelle était la route qu'on lui faisait

suivre ; quand elle se trouva dans les montagnes, elle dut abandonner tous ses chariots, mais elle ne laissa pas derrière elle un seul de ses canons, ni un seul baril de poudre : l'infanterie suisse traînait à bras d'hommes l'artillerie de campagne et de siège ; quant aux munitions, chaque soldat en avait sa part, et tous, sans excepter les hommes d'armes, portaient des boulets de fer et des balles de plomb, sous l'ardeur accablante du soleil d'été. Ce fut un élan admirable d'énergie et de persévérance. Après cinq jours de fatigues et d'efforts inouïs, l'armée française débouchait, le 5 juillet, dans les plaines de Lombardie, à une demi-lieue de l'armée vénitienne, campée près du village de Fornoue, sur les bords de la rivière du Taro.

Quinze jours auparavant, le duc d'Orléans, à qui le roi avait ordonné de ne point attaquer le duc de Milan et de rester sur la défensive, s'était vu forcé de prendre l'offensive avec vigueur et d'occuper plusieurs villes et châteaux, qui lui ouvraient leurs portes sans coup férir. C'est ainsi que les habitants de Novare, une des bonnes et considérables villes du Milanais, se mirent entre ses mains, en lui obéissant comme à leur naturel et légitime seigneur. Le duc d'Orléans était donc, depuis le 12 juin, maître de Novare, et en venant s'y établir, avec toutes les forces dont il pouvait disposer, sans diminuer toutefois la garnison d'Asti, il présumait *que la plupart du pays se seroit rendu à lui, reconnaissant le bon droit qu'il y avoit*. Mais le seigneur Ludovic ne laissa pas le temps aux villes voisines de se prononcer entre lui et son compétiteur : il rassembla, en peu de jours, *une armée pourvue et garnie de tout ce qui lui étoit nécessaire, tant d'artillerie que d'autres choses*, et alla mettre le siège devant Novare, au lieu de se joindre à l'armée vénitienne qui l'attendait à Fornoue. Le duc d'Orléans avait été repris par la fièvre avec plus de violence que dans le premier accès de sa maladie : tout autre, en pareil état, n'aurait songé qu'à se guérir, sans bouger de la chambre, mais lui, au contraire, tout malade qu'il était, *son cœur le tenoit en vertu et en force* : il dirigeait seul tous les travaux de la défense, et *tous les jours il faisoit de belles et grandes sorties*, en exposant sa vie, *dans les lieux les plus dangereux*, comme le moindre de ses hommes. Plus sa maladie augmentait de violence, plus il redoublait de courage et de ténacité ; il était sur pied, jour et nuit, ayant l'œil et la main à tout, donnant à tous l'exemple de la fermeté et de la confiance. Il comptait bien que son lieutenant Robinet de Frameselle, qui était alors avec une partie de sa compagnie auprès du roi, viendrait s'enfermer avec lui dans Novare, et que le roi lui-même, qui revenait de Naples, emploierait d'abord son armée à faire lever le siège, que Ludovic conduisait en personne avec beaucoup d'habileté et d'énergie. Mais les secours n'arrivaient pas aux assiégés, et le siège tendait à se transformer en blocus.

Charles VIII, qui s'était trouvé, au sortir des Apennins, en face de l'ennemi, ne pouvait plus faire un pas sans être poursuivi, atteint et entouré par les Vénitiens, qui ne comptaient pas moins de 35.000 combattants, la plupart à cheval, et parmi lesquels il y avait plus de trois mille estradiots, Grecs ou Albanais, excellente cavalerie légère, intrépide et infatigable. L'armée française était tellement inférieure en nombre, que le roi essaya de négocier, en disant qu'il ne venait pas attaquer le duc de Milan son allié, et qu'il ne demandait qu'à passer son chemin pour rentrer en rance. On lui fit répondre qu'il devait se préparer à combattre, à moins qu'il ne mît bas les armes. Les Français eurent le temps de se ranger en bataille, pendant que l'armée de Venise prenait ses dispositions, pour les envelopper en les attaquant de trois côtés à la fois. Le maréchal de Gié et le grand capitaine milanais Jean-Jacques Trivulce commandaient l'avant-garde de l'armée du roi. Cette avant-garde, qui semblait destinée à soutenir la

principale attaque, se composait des Suisses, de l'infanterie française, de toute l'artillerie, de cinq cents lances seulement, et des archers de la garde. Le roi occupait le centre, avec les compagnies d'ordonnance. L'arrière-garde comprenait les archers et les arbalétriers gascons, sous les ordres du vicomte de Narbonne et du sire de La Trémoille. On avait concentré, à la gauche de l'armée, plus de six mille mulets qui portaient tout le butin de la conquête de Naples. Tout était prêt pour la bataille, le 6 juillet, à sept heures du matin, lorsque le roi fit appeler Commynes, qui avait échoué dans une dernière démarche de conciliation auprès des chefs de l'armée vénitienne : *Je vins à lui, raconte Commynes, et le trouvai armé de toutes pièces et monté sur le plus beau cheval que j'ai vu de mon temps, appelé Savoie : le duc Charles de Savoie le lui avait donné ; il était noir, et n'avait qu'un œil. Il semblait que ce jeune homme fût tout autre que la nature ne portait, ni sa taille, ni sa complexion, car ce cheval le Montrait grand, et il avait le visage bon et de bonne couleur, et la parole audacieuse et sage.* Charles VIII avait autour de lui ses gentilshommes, qui *se montraient tous être gens de cœur et pleins de bonne volonté.* L'attaque avait commencé à l'arrière-garde, qui était faible et qui n'eût pas résisté longtemps au choc des hommes d'armes ; mais les estradiots, désignés pour arrêter la grosse cavalerie, s'étaient jetés sur le bagage et ne pensaient plus qu'au pillage. Le roi, voyant que l'arrière-garde allait être rompue par cette masse d'assaillants, n'hésita pas à voler à son secours, avec tous les hommes d'armes qu'il commandait. La cavalerie vénitienne, prise en flanc et vigoureusement entamée par les lances françaises, lâcha pied et ne parvint pas à se rallier pour faire tête à ceux qui lui donnèrent à chasse jusqu'à son camp de Fornovo. Le roi, séparé de ses gentilshommes dans la mêlée, et environné d'ennemis qui voulaient s'emparer de sa personne, ne dut son salut qu'à son bon cheval, lequel le ramena sain et sauf au milieu de ses gens d'armes, qui tuaient sans pitié les cavaliers démontés, en criant l'un à l'autre : *Souvenons-nous de Guinegate !* car, à Guinegate, la victoire s'était changée en défaite (4 août 1479), parce que la gendarmerie française avait oublié l'ennemi, pour faire des prisonniers. Les gens d'armes vénitiens perdirent ainsi trois mille cinq cents hommes, mais leurs archers et leurs estradiots eurent à peine quelques morts. Ces derniers, épouvantés de la tuerie, s'enfuirent de toutes parts au grand galop, et plusieurs ne s'arrêtèrent qu'à six ou huit lieues de là. Ce combat d'un quart d'heure, que les Français appelèrent la journée de Fornoue, ne leur avait pas coûté deux cents hommes, dont la moitié était des valets de sommiers, préposés à la garde des bagages. La déroute des ennemis fut si complète, que le roi put coucher sur le champ de bataille, et il en partit, le jour suivant, sans être inquiété dans sa marche, jusqu'à la ville d'Asti, sous les murs de laquelle il fit asseoir son camp.

Les nouvelles qui lui arrivèrent de Naples étaient fort graves : l'ancien roi Ferdinand II, ramené par la flotte d'Espagne, avait débarqué avec des troupes, à un mille de cette ville, et sur le bruit de son retour, le 7 juillet, le lendemain même de la journée de Fornoue, la population s'insurgeait, avec des cris de joie. Les Français, après un combat opiniâtre dans les rues, s'étaient retirés dans les forts qui commandaient la ville, mais Ferdinand II avait repris sa capitale, et une partie de la noblesse napolitaine se déclarait pour lui. Le vice-roi, Gilbert de Montpensier, assiégé dans le château de l'Œuf, prévoyait le moment où il serait forcé de capituler et demandait du secours, quoique les troupes françaises, disséminées dans les provinces, fussent encore capables de se maintenir dans le pays, où s'était formé un parti français. Le pape Alexandre VI, déjà convaincu que le roi de France avait perdu son royaume de Naples, avait osé le sommer,

sous peine d'excommunication, de sortir d'Italie, dans le délai de dix jours. La république de Florence, grâce à la puissante influence de Savonarole, restait encore fidèle à son traité d'alliance avec Charles VIII, mais elle le mettait en demeure d'exécuter loyalement les clauses de ce traité. Le roi, qui n'avait plus d'autres alliés en Italie, que les Florentins, leur rendit les villes où il avait des garnisons et ne se mêla plus de leurs contestations avec les Pisans. C'est en vain que les plus sages conseillers du roi le pressaient de retourner dans ses États et de ne point s'exposer davantage à tomber au pouvoir des Vénitiens, qui avaient failli le faire prisonnier avec toute son armée à Fornovo. Charles VIII ne voulait pas abandonner le duc d'Orléans enfermé et bloqué dans Novare par l'armée de Ludovic Sforza ; il avait trouvé, en arrivant à Asti, une somme de 40.000 francs d'or, que le comte d'Angoulême envoyait à son cousin d'Orléans, et il avait appliqué cette somme à son usage ; mais, en même temps, il envoyait vers les Ligues suisses, pour faire venir en toute hâte le plus d'hommes qu'on pourrait en lever, afin de secourir le duc d'Orléans : *son intention n'étoit pas de retourner en France, sans lui, combien qu'il y eût aucuns qui eussent voulu le contraire*. La délivrance du duc d'Orléans n'était pourtant pas le seul motif qui retenait le roi à Asti, alors que le duc et la duchesse de Bourbon se joignaient à la reine Anne, Pour le conjurer de revenir dans ses États, où sa présence devenait de jour en jour plus nécessaire. Charles VIII, qui n'avait jamais su résister à la fougue de ses passions, s'était épris de la fille d'un gentilhomme piémontais, et la belle Anna de Soleri l'occupait beaucoup plus que la guerre et la politique. Il se décida enfin, le 11 septembre, à quitter Asti, pour porter son camp en avant de Verceil et se rapprocher de Novare, parce que 20.000 Suisses, venant de Berne à marches forcées, allaient lui faire une armée capable de lutter contre celle du duc de Milan.

Depuis plus d'un mois, la plus horrible famine régnait dans Novare et les habitants l'avaient supportée sans se plaindre, car le duc d'Orléans leur faisait distribuer tous les vivres que ses pourvoyeurs avaient pu rassembler pour les besoins des gens d'armes. Quant à lui et à ses domestiques, ils eurent et souffrirent assez de nécessités telles et si grandes qu'il n'en est point de semblables advenues en notre temps. Les gentilshommes de l'armée du roi étaient parvenus à faire passer dans la place, malgré le blocus, quelques provisions de bouche. On avait mangé tous les chevaux de la gendarmerie et de l'artillerie. Les défenseurs de Novare ne parlaient pas de se rendre ; le duc d'Orléans, toujours malade de la fièvre quarte, *s'acquittoit de pourvoir et faire aide, à tous et grands et petits, de tout ce qu'il pouvoit, mais il eût mieux aimé mourir que d'entrer en traité* avec l'usurpateur de son duché de Milan. Ludovic Sforza, voyant bien qu'il n'obtiendrait rien du duc d'Orléans, se tourna du côté du roi et lui envoya, dans son camp de Verceil, plusieurs ambassades auxquelles se joignirent celles de la seigneurie de Venise. Depuis plusieurs jours, les pourparlers traînaient en longueur, sans amener aucun résultat. On mourait de faim dans Novare, et il semblait impossible que la garnison et les habitants refusassent plus longtemps de se rendre à merci, en livrant le duc d'Orléans à son irréconciliable ennemi. Ambassadeurs vénitiens et milanais demandaient au roi une trêve de quatre jours seulement, avant de signer le traité de paix qu'ils lui avaient offert. Charles VIII, indigné de ces lenteurs calculées, répondit *qu'il ne voulait point de trêves et qu'ils en allassent chercher autre part, car, de lui, n'en auraient-ils pas, parce qu'il était besoin qu'il ravitaillât ceux qui étaient dans Novare, entre lesquels était Monsieur d'Orléans, son bon frère, et que dans peu, ou il lui coûterait son royaume, ou il l'aurait !* Là-dessus, il donna ordre de faire

marcher son armée sur Novare. — Les ambassadeurs s'empressèrent d'accéder au désir du roi pour obtenir une trêve et consentirent à laisser entrer dans Novare tous les vivres que l'on voudrait y envoyer. Aussitôt le roi donna ordre de faire parvenir aux assiégés, avec un sauf-conduit, *une grande quantité de vivres, comme du pain, vins, viandes, chairs, bœufs, lards, blés, avoines, foins et toutes autres choses généralement qui leur faisoient besoin*. Puis, il ordonna de promener partout dans son camp les ambassadeurs, pour qu'ils jugeassent, par leurs propres yeux, de l'état de son armée. Sept jours après, le duc d'Orléans put sortir de Novare, en profitant du bénéfice des trêves qui avaient été renouvelées, et il vint voir le roi, qui le reçut honorablement, débonnairement et amialement. Le prince, miné par la fièvre, épuisé de fatigue, exténué de privations, se plaignit de l'appointement qu'on avait fait avec Ludovic Sforza, mais qui n'était pas encore signé ; il protesta de toutes ses forces contre le traité qu'on allait conclure avec cet usurpateur, et il conjura le roi de s'en remettre plutôt à la chance d'une bataille décisive ; il annonçait même l'intention de ne point accepter pour sa part un traité dans lequel ses droits à la possession du duché du Milan étaient méconnus. Il eut, à cet égard, de grosses paroles avec le prince d'Orange, et le roi, qui dut intervenir dans le débat, lui déclara *qu'il avait juré l'appointement et qu'il falloir qu'il le tint*. Le duc d'Orléans répliqua qu'il ne demandait qu'une seule chose, c'était qu'on le laissât faire, mais il dut se soumettre à la volonté du roi, qui lui promit toutefois de ne pas oublier ses intérêts. Le soir même, ils soupèrent ensemble, et jamais Charles VIII ne lui témoigna plus d'estime et d'affection.

Les réclamations du duc d'Orléans causèrent un nouveau retard dans la signature du traité. On se contenta de renouveler la trêve et de lever le blocus de Novare. Tous les gens de guerre qui s'étaient enfermés dans cette ville eurent la liberté d'en sortir. Le 26 septembre, vers six heures du soir, le comte Galéas, qui revenait au camp du duc de Milan, avec une grosse bande de lansquenets, après avoir reconduit au camp du roi les envoyés de Sa Majesté, rencontra sur la route une troupe de gens de guerre, hommes d'armes, archers et piétons, avec des bagages et de l'artillerie : c'étaient des gens du duc d'Orléans qui sortaient de Novare. Une querelle s'engagea entre eux et les Milanais ; ceux-ci, plus nombreux et mieux armés, s'emparèrent, par force et violence, de deux pièces de canon. L'alarme avait été donnée dans le camp du roi, au bruit de cette altercation, et tout le monde courait aux armes. On crut que les Vénitiens et les Milanais voulaient prendre le camp. Le roi et le duc d'Orléans furent avertis et donnèrent ordre de mettre sur pied toute l'armée. Le prince sortit aussitôt de son logis et s'en alla, sans armure, avec un arc et sa trousse, jusque sur le pont de Verceil, où il se fit armer. Le roi sortit également de la ville, avec ses gentilshommes, ses pensionnaires, ses archers de la garde et tous les grands seigneurs de la cour. La multitude de gens d'armes qui suivaient le roi était si grande, que le pont ployait sous le poids. Les Suisses et les Allemands, croyant qu'on allait à la bataille, commencèrent à sonner leurs flûtes et tabourins. Mais tout se calma en un instant : le comte Galéas se hâta de faire rendre l'artillerie que ses gens avaient enlevée et s'excusa de ce qui n'était qu'un malentendu. Enfin, après de nouveaux pourparlers sur les articles du traité que le duc d'Orléans s'efforçait en vain d'ajourner, Charles VIII, se déclarant Protecteur de concorde et d'union, non désirant faire épandre le sang humain, signa la paix, le 9 octobre, et le lendemain même, les Vénitiens levèrent leur camp et se retirèrent, en disant qu'ils n'avaient point de guerre avec le roi de France et qu'ils n'étaient venus en Lombardie que Pour prêter secours à leur allié le duc de Milan.

Ludovic Sforza se reconnaissait vassal du roi, pour l'État de Gênes, et jurait d'être toujours fidèle à l'alliance qu'il avait contractée avec lui avant l'expédition de Naples. Il accordait au duc d'Orléans une indemnité de 50.000 ducats, à condition que le roi s'engageât à ne jamais seconder les prétentions de ce prince sur le duché de Milan.

Le jour même où Ludovic promettait solennellement d'accorder le passage aux Français sur ses terres et d'accompagner lui-même la bannière de son suzerain si le roi Charles retournait en personne dans son royaume de Naples, on apprit que le vice-roi de Naples, Gilbert de Montpensier, avait capitulé, le 6 octobre, en s'engageant à évacuer les châteaux de Naples dans le cas où il ne serait pas secouru avant l'expiration d'un délai de trente jours. Cependant la petite armée française, qui occupait quelques places fortes dans les provinces napolitaines, pouvait soutenir la guerre, durant plusieurs mois, contre le roi Ferdinand II. Charles VIII, attristé par la perte de son cousin le comte de Vendôme (François de Bourbon), qu'il avait vu mourir sous ses yeux à Verceil, ne songeait pas même à envoyer des renforts au prince de Montpensier ; il n'aspirait qu'à retourner dans ses États. Dès que les ambassadeurs vénitiens et le duc de Milan eurent fait serment que *les ennemis du roi étoient les leurs et qu'ils voulaient servir le roi de cœur, de corps et de biens*, Charles VIII quitta Verceil, où il laissait le vaillant capitaine Jean-Jacques Trivulce avec un corps de troupes en le chargeant de surveiller le départ des Suisses et des Allemands, qu'on renvoyait dans leur pays. L'armée française rentra en France, avec le roi, qui revint par étapes jusqu'à Grenoble, où il arriva, le 28 octobre, atteint de quelque petite maladie ; mais il ne fut en malaise que trois ou quatre jours, et il put continuer sa route, ayant en sa compagnie le duc d'Orléans, *qui étoit toujours mécontent, dans son cœur, de ce qu'on s'étoit ainsi séparé sans rien faire*, car ce brave prince avait espéré la défaite des Vénitiens et la déchéance du duc de Milan.

Le 5 novembre, le roi, qui était à peine remis de son indisposition, partit de Grenoble, après la messe ouïe, et dans l'après-dînée du 7, il s'arrêta pour se reposer en dehors de la ville de Lyon, où il devait faire son entrée le jour même : *il faisoit courir la lance à deux ou trois de ses mignons*, quand le clergé, les magistrats, les gouverneurs et *les principaux enfants de Lyon* vinrent processionnellement au-devant, pour lui faire la révérence. Après quoi, le cortège se remit en marche, pour rentrer dans la ville, dont les rues, sur tout son parcours, étaient tendues de tapisseries et décorées *de gros chapelets de fleurs et autres verdure joyeuses*, avec des écussons, *pendant en l'air*, faits à la mode d'Italie. Le roi s'avançait, comme un triomphateur, entouré de sa noblesse et accompagné de ses gens d'armes, au milieu des cris de joie de la population. Il alla descendre à l'Archevêché, où l'attendaient la reine, la duchesse de Bourbon et *plusieurs autres grandes dames, desquelles il fut accueilli en liesse très singulièrement*. Anne de Bretagne éprouva une vive émotion en se retrouvant en face de son époux, qu'elle n'avait pas vu depuis plus de quatorze mois, et dont la frêle santé lui avait donné souvent de grandes inquiétudes. Charles VIII, enchanté de son retour dans une ville qu'il affectionnait, ne songea plus à la quitter, malgré l'impatience qu'il pouvait avoir d'embrasser le Dauphin, qui était resté à Amboise ; il recommença la vie de plaisir qu'il avait menée à Lyon, avant de partir pour l'Italie : *il n'entendit plus ci faire bonne chère et à jouter, et de nulle autre chose ne lui chaloit* — il ne se souciait pas d'autre chose —. Son plus grand plaisir, en effet, depuis son enfance, était de faire tournois et joutes. Pendant qu'il se livrait avec passion à ces exercices chevaleresques, de mauvaises nouvelles lui vinrent d'Amboise, qui était la résidence du Dauphin.

Madame de Bussières, sa gouvernante, écrivit à la reine que l'enfant était souffrant et que ses médecins Olivier Laurens, Bernard Chaussade et Jean Michel craignaient que la rougeole ne vînt à se déclarer. Ce n'était pas la rougeole, mais la petite Vérole, qui se déclara, et le petit malade mourut au bout de trois jours (6 décembre). Le roi fut douloureusement affecté de la perte de son fils Orland, *mais peu lui dura le deuil*. Anne de Bretagne, au contraire, ressentit un tel chagrin et tomba dans une si profonde tristesse, que le roi chercha tous les moyens de l'en tirer. Il imagina, pour la réconforter, de faire danser devant elle quelques jeunes gentilshommes, qui avaient merveilleux talent de danseurs, et *entre les autres y étoit le duc d'Orléans*. Ce fut une cause de brouille entre celui-ci et la reine. *Il sembloit bien*, raconte Commines, *qui avait été peut-être témoin de ces danses, qu'il avoit joie de la mort du Dauphin, à cause qu'il étoit le plus prochain de la couronne après le roi* ; aussi, la reine et lui, malgré leur ancienne amitié, furent longtemps sans parler ensemble, pour cette cause. Brantôme, qui recueillait, un siècle plus tard, les traditions de la cour de France, appuie davantage sur le ressentiment de la reine à l'égard du duc d'Orléans : *La mort de M. le Dauphin son fils étant survenue, le roi Charles son mari et elle en furent si désolés, que les médecins, craignant la débilité et faible habitude du roi, eurent peur que telle douleur pût porter préjudice à sa santé : dont ils conseillèrent au roi de se réjouir, et aux princes de la cour d'inventer quelques nouveaux passe-temps, jeux, danses et momeries, pour donner du plaisir au roi et à la reine : ce qu'ayant entrepris M. d'Orléans, il fit, au château d'Amboise, une mascarade avec danses, où il fit tant du fou et dansa si gaiement, ainsi qu'il se dit et se lit, que la reine, cuidant (croyant) qu'il démenât telle allégresse pour se voir plus près d'être roi de France, voyant M. le Dauphin mort, lui en voulut un mal extrême et lui en fit une telle mine, qu'il fallut qu'il sautât ou sortît d'Amboise, où étoit la cour, et s'en allât à son château de Blois.*

Le duc d'Orléans venait d'être frappé dans ses plus chères affections de famille : son cousin Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, en apprenant la mort du Dauphin, avait voulu se rendre à la cour, afin de présenter ses compliments de condoléance au roi. Dans la route de Cognac à Châteauneuf, il eut tellement à souffrir du froid, qu'il fut atteint, la nuit même, d'un accès de paralysie, qui se convertit en fièvre tierce. Sa femme, Louise de Savoie, le soigna elle-même, jour et nuit, jusqu'à ses derniers moments. Ce bon prince, sentant que sa fin était proche, dicta son testament, *par lequel il ordonna Monseigneur (le duc d'Orléans) être protecteur et défenseur de Madame sa femme, de Messieurs ses enfants et de sa Maison, le suppliant très humblement d'ainsi le vouloir faire, comme celui qu'il avoit toute sa vie tenu pour son seigneur et spécial ami, et auquel il avoit le plus de fiance*. Il rendit son âme à Dieu le même jour (1er janvier 1496), après avoir reçu en grande dévotion et humilité tous les sacrements de l'Église. Sa veuve, Louise de Savoie, née en 1476, lui avait donné un fils, François, âgé alors de deux ans et quatre mois, et une fille, âgée de plus de quatre ans et demi. Le duc d'Orléans regretta sincèrement son cousin, qu'il *aimoit de grand et parfait amour, avant tout autre, comme le plus proche parent qu'il eut du côté paternel*. Un des plus fidèles serviteurs du défunt rend hommage en ces termes à la noble et touchante conduite du duc d'Orléans : *Dès cette heure-là, il prit cette maison sans protection, comme la sienne propre, et en supportant et soutenant toutes les affaires qu'elle avoit, comme les siennes, et depuis il a tant fait de biens et d'honneurs à la mère et aux enfants, que père, mari, fils ou frère, n'en sauraient faire plus largement.*

Charles VIII avait toujours les yeux tournés vers l'Italie et se préparait sans cesse à y retourner avec une armée, pour rétablir son autorité dans le royaume de Naples, où ses généraux continuaient une lutte désespérée, en réclamant, en attendant des secours qui ne venaient pas. Les troupes n'étaient pas payées depuis plusieurs mois, et les auxiliaires étrangers, Suisses et lansquenets, menaçaient de passer au service du roi Ferdinand II, si leur solde n'arrivait pas de France. Plus de 300.000 francs avaient été dépensés en pure perte pour ravitailler les châteaux de Naples et ceux de Gaëte. Le vice-roi, Gilbert de Montpensier, faisait en vain des efforts héroïques ; le seigneur de Précý avait remporté des avantages réels sur les troupes du roi Ferdinand, et le brave Stuart d'Aubigny, quoique malade de la fièvre, tenait toujours la campagne en Calabre. Le bruit couvrait, par toute l'Italie, que le petit roi Charles allait paraître à la tête d'une puissante armée. Mais lui n'y songeait guère, retenu par ses plaisirs, plus encore que par l'affaiblissement de sa santé. Il avait séjourné quelque temps à Amboise, ayant toujours le duc d'Orléans avec lui : il fit là de *grandes chères et banquets, qui durèrent longtemps*. La reine, qui était grosse, vivait dans la retraite, et laissait le champ libre aux infidélités permanentes de son mari. Charles VIII, qu'on attendait à Lyon d'un moment à l'autre, pour passer les monts, prit tout à coup la route de Tours, sous prétexte d'aller visiter les reliques de saint Martin. L'objet de ce voyage était de suivre une des filles d'honneur de la reine, qui l'avait chassée de sa cour des dames. Le roi entreprenait, d'ailleurs, des relations diplomatiques avec la république de Florence et tous les princes indépendants de la haute Italie, comme le duc de Ferrare, le marquis de Mantoue, le gouverneur de Bologne, etc., qui trouvaient leur intérêt à une nouvelle expédition du roi de France dans le royaume de Naples. C'était contre Rome et contre Alexandre VI que tonnait la voix prophétique de Savonarole, qui appelait les Français à travailler avec lui à la réforme de l'Église. Mais Charles VIII ne vint pas, et l'armée qu'il avait mise sur pied s'épuisa lentement dans l'inaction. Mais déjà il n'était plus temps de venir en aide aux derniers défenseurs de l'occupation française au royaume de Naples. Le vice-roi Gilbert de Montpensier, cerné et enfermé dans Atella, ville forte de la Basilicate, avec tout ce qui lui restait de troupes, se vit obligé de demander au roi de Naples une capitulation définitive, qu'on s'empressa de lui accorder ; il obtint de retourner en France, avec toute son artillerie, vies et bagues sauvées, sans avoir mis bas les armes (20 juillet 1496), mais une épidémie éclata aux environs de Naples, où il campait avec les débris de son armée, en attendant les navires sur lesquels il devait s'embarquer : il fut une des premières victimes de cette épidémie (5 octobre), qui avait atteint, un mois auparavant, le roi Ferdinand lui-même. Ce vaillant roi succomba, après avoir reconquis, les armes à la main, presque tout son royaume ; il eut pour successeur son oncle don Frédéric, prince de Tarente, bon soldat et habile politique, qui ne se crut roi de Naples qu'en voyant s'éloigner de ses États la flotte qui emportait les malheureux restes de l'expédition victorieuse de Charles VIII, réunis et encore commandés par leur digne chef Stuart d'Aubigny.

Le duc d'Orléans était toujours en faveur auprès du roi, nonobstant le mauvais vouloir de la reine à son égard, et quoi qu'on eût fait pour le renvoyer en Italie, dans sa ville d'Asti, Anne de Bretagne n'avait pas réussi à lui ôter son titre d'héritier présomptif de la couronne. Le fils qu'elle mit au monde, le 5 septembre 1496, avait cessé de vivre un mois après, et le duc d'Orléans conserva ses droits à la succession de Charles VIII, qui n'avait pas d'enfant. La reine eut encore un fils, l'année suivante, mais ce fils, nommé François, mourut aussi, peu de jours

après sa naissance. C'est en vain que la pauvre mère prenait toutes les précautions les plus minutieuses et même les plus étranges, pour conjurer le sort fatal qui semblait la poursuivre dans ses enfants ; elle ne se bornait pas à envoyer des exvotos aux chapelles vénérées des saints de la Bretagne ; elle y allait elle-même en pèlerinage, et les riches présents qu'elle offrait, chaque année, à la sainte Vierge d'Auray, n'avaient pas encore fait un miracle en sa faveur. Elle gardait aussi un coffret rempli d'amulettes superstitieuses, qu'elle distribuait à ses nourrices bretonnes : c'était tantôt un chapelet de cassidoine et de jaspe, tantôt un écu de Guyenne enveloppé dans du papier bénit, tantôt un morceau de cire noire dans une bourse de drap d'or, tantôt six langues de serpent, de différentes grandeurs, renfermées dans un scapulaire. Ce n'est pas à Saint-Denis, dans la sépulture des rois de France et de leur famille qu'elle voulut faire inhumer les trois enfants qu'elle avait perdus : elle n'aurait pas eu la consolation d'aller prier souvent sur leurs tombeaux. Les corps de ces trois enfants morts au berceau avaient été déposés, sous la même tombe de marbre blanc, dans la cathédrale de Tours, et cette tombe était un chef-d'œuvre de Sculpture, exécuté par Jean Just, le plus habile statuaire français de cette époque. Anne de Bretagne n'avait pas plus de 21 ans, quand elle eut le malheur de perdre son troisième fils ; elle pouvait donc espérer que la naissance d'un nouvel enfant serait plus heureuse ; cette naissance eut lieu en 1498, peu de mois avant la mort de son mari, mais l'enfant était une fille qui ne vécut pas. Les docteurs en théologie attribuaient ces morts successives à ce qu'ils appelaient la nullité du Mariage de deux époux bigames, Charles VIII ayant été fiancé d'abord devant l'Église avec Marguerite d'Autriche, et Anne de Bretagne avec Maximilien, roi des Romains.

Vers la Toussaint de cette même année, le roi, qui aimait trop les Passe-temps joyeux et les plaisirs bruyants pour se plaire longtemps dans l'intimité calme et austère de la vie conjugale, s'en alla passer trois Semaines à Moulins, avec le duc d'Orléans et leurs compagnons de jeux et de goguettes. Le duc de Bourbon, qui exerçait toujours une sorte de surveillance sur la conduite privée de son royal pupille et sur les rapports du roi avec le duc d'Orléans, vint les rejoindre à Moulins, suivant le désir de la duchesse Anne de Beaujeu, que Charles VIII tenait à distance dans la crainte de retomber sous le joug de cette femme impérieuse et dominatrice. Le duc de Bourbon eut alors l'occasion de mieux connaître et de mieux apprécier Louis d'Orléans, contre lequel l'avait mis en défiance l'implacable ressentiment de sa femme : les deux beaux-frères, le roi et le duc d'Orléans, *s'unirent très fort d'étroite amitié et se faisoient bonne chère* (bonne mine) *l'un à l'autre ! ce qui fut cause de donner de l'ennui et du déplaisir à aucuns de ceux de la cour, qui ne s'en contentoient pas.* Après ce séjour à Moulins, le roi revint à Amboise, où il faisait construire sous ses yeux un très beau et somptueux édifice, qu'on nommait le *château neuf*.

Le crédit et l'influence que le duc d'Orléans conservait auprès du roi, depuis le retour d'Italie, semblait s'accroître de jour en jour, en dépit de toutes les intrigues qui tendaient à le rendre suspect et à le mettre en disgrâce. La duchesse de Bourbon faisait cause commune avec la reine, pour arracher le roi à la déplorable sujétion de ses favoris et pour reprendre une part d'autorité dans les choses du gouvernement. Il s'agissait d'abord d'éloigner le duc d'Orléans, qui, en sa qualité d'héritier présomptif de la couronne, avait la plus grande prépondérance dans le Conseil du roi. On persuada facilement à Charles VIII que son intérêt lui commandait d'envoyer en Italie le duc d'Orléans, qui était brave, habile, entreprenant, et qui aurait bientôt reconquis pour le roi le royaume de

Naples, si on lui fournissait les moyens de s'emparer du duché de Milan pour son propre compte. Le duc d'Orléans inclina d'abord à ce projet et s'offrit de lui-même à prendre la haute main dans les affaires d'Italie ; mais il entendait être libre d'agir à sa guise pour le mieux des intérêts du roi. Charles VIII ne voulait pas consentir néanmoins à sacrifier le duc de Milan, Ludovic Sforza, qu'il considérait comme un allié utile et même nécessaire. *Pratiques lui venaient assez d'Italie*, et tous les petits princes italiens qui comptaient s'agrandir et se fortifier aux dépens du duc de Milan ne demandaient qu'à faire partie de la ligue qui aurait pour but de le déposéder au profit du duc d'Orléans.

Le duc de Ferrare, quoique Ludovic Sforza fût son gendre, était l'âme de cette ligue, dans laquelle entrèrent le marquis de Mantoue, les Bentivoglio de Boulogne et la république de Florence ; le duc de Ferrare devait envoyer 500 hommes d'armes et 2.000 fantassins ; le marquis de Mantoue, 300 hommes d'armes ; Jean Bentivoglio, 150 hommes d'armes et une bonne troupe de gens de pied, commandés par ses deux fils ; les Florentins n'auraient pas fourni moins de 800 hommes d'armes et de 5.000 piétons. *Il fut entrepris finalement*, dit Philippe de Commines, un des meneurs des plus actifs de ce plan de campagne, *que le duc d'Orléans iroit en Ast, avec un nombre de gens, bon et grand, et le vis prêt à partir, et tout son train parti. On ne doutait pas du succès de l'expédition, et l'on disait hautement, à la cour, que, le duché de Milan gagné, le royaume de Naples se recouvrait de soi-même.* Le duc d'Orléans changea d'avis tout à coup, lorsque l'armée française, réunie dans le comté d'Asti, comprenait déjà 800 hommes d'armes et 6.000 hommes de pied, payés de leur solde et prêts à commencer la guerre. Le duc d'Orléans requit au roi, par deux fois, qu'il lui plût mettre cette matière au Conseil, et le Conseil, tout d'une voix, conclut que le prince devait aller se placer à la tête de l'armée française à Asti, d'autant que tous les amis du roi en Italie avaient promis leur concours, qu'ils avaient *fait grosse dépense, et se tenoient prêts.* Mais le duc d'Orléans, *qui voyoit le roi assez mal disposé de sa santé*, annonça, en plein Conseil, *qu'il ne partirait point pour sa propre querelle, mais que très volontiers iroit comme lieutenant du roi et par son commandement.* Le lendemain, les ambassadeurs de la ligue italienne pressèrent le roi de faire partir sur-le-champ le duc d'Orléans, et le roi, tout mécontent qu'il fût d'avoir fait, en pure perte, une grande dépense, répondit qu'*il n'envoieroit jamais Monseigneur à la guerre, par force.* Ainsi tout fut dit, et le duc d'Orléans ne partit pas. On prétendait que le prince *étoit de quelqu'un conseillé* et que la reine l'avait fait prier secrètement de ne pas partir.

Messire Jean-Jacques Trivulce, qui était lieutenant général pour le roi et pour le duc d'Orléans en Italie, eût voulu employer, contre le duc de Milan qu'il haïssait, les forces considérables qu'il avait réunies. Il fut autorisé, sous main, à prêter assistance à deux entreprises qui devaient se faire simultanément contre Gênes et contre Savone : ici, le cardinal de la Rovère, qui fut plus tard le pape Jules II, se flattait d'avoir dans Savone un parti qui n'attendait qu'une démonstration militaire, de la part de la France, pour mettre la ville dans les mains du roi ; là, Baptiste Fregoso, banni de Gênes, que son oncle le cardinal de Gênes avait fait passer sous le gouvernement du duc de Milan, se faisait fort de restituer à la couronne de France une ville qui en avait été détachée. Mais le duc de Milan avait eu la précaution d'introduire dans ces deux villes un corps de troupes milanaïses capables de les défendre l'une et l'autre contre une surprise et même contre une attaque en règle. Jean-Jacques Trivulce, qui s'était déjà emparé de quelques petites places fortes, pour appuyer sa marche sur Milan, fut obligé de les abandonner et de ramener dans Asti ses hommes d'armes et ses bandes

suisses. Ludovic Sforza, *qui avait été en grand péril*, signa une nouvelle alliance avec les Vénitiens et promit, en même temps, de rester le fidèle allié du roi, pourvu que Sa Majesté ne favorisât point les prétentions du duc d'Orléans sur le duché de Milan. Les trêves furent renouvelées entre Charles VIII et la ligue des coalisés, qui existait toujours en principe contre lui (octobre 1497), et le roi, qui espérait refaire tôt ou tard la conquête du royaume de Naples qu'il avait perdu par sa faute, renouvela également ses anciennes alliances avec le roi d'Aragon et la reine de Castille, qui s'engagèrent derechef à ne point faire obstacle aux entreprises qu'il voudrait tenter pour redevenir maître de Naples.

Philippe de Commines, qui accompagnait partout le roi pour diriger sa politique, semblait s'être détaché tout à fait du parti de Louis d'Orléans, que ses envieux et ses ennemis étaient enfin parvenus à éloigner de la cour, en le calomniant, en le noircissant de la manière la plus perfide. Le duc d'Orléans n'avait jamais été soupçonné de vouloir parvenir au trône par aucun moyen sinistre ; mais, en voyant Charles VIII, de plus en plus affaibli et valétudinaire, s'épuiser en fatigues immodérées et abréger de gaieté de cœur sa fragile existence, il ne pouvait s'empêcher de prévoir l'instant prochain où il hériterait de la couronne, par voie de succession : il s'était donc, de lui-même, écarté des jeux et des exercices violents, auxquels le roi n'avait pas cessé de se livrer avec une sorte de frénésie ; il comprenait qu'à l'âge de 36 ans, et au moment peut-être de devenir roi de France, il ne devait plus se mêler à la *gaillarde compagnie* des jeunes gentilshommes, qui entouraient Charles VIII. *Ce petit roi, si doux, si libéral*, se laissait conduire et entraîner par cette folle jeunesse : il allait, avec elle, de Lyon à Moulins et de Moulins à Tours, et *partout faisant tournois et joutes, et ne pensant à autres choses. Ceux qui avaient plus de crédit autour de lui étaient tant divisés, que plus ne pouvoient*. Ce fut alors qu'on accusa le duc d'Orléans, qui était gouverneur de Normandie, d'entreprendre en toutes choses sur l'autorité du roi, d'après les conseils de son lieutenant, Georges d'Amboise, archevêque de Rouen. *Ceux qui tramoient cette accusation* firent venir *les baillifs du pays*, qu'ils associèrent à leur complot, en inspirant *les grandes remontrances et doléances* que ces *baillifs* adressaient au roi. Charles VIII *avait incessamment les oreilles rompues de ce que lui disoient les auteurs de cet ouvrage, tellement qu'enfin il s'en irrita fort*. Les historiens n'ont pas nommé les auteurs de cet ouvrage, mais il est impossible de n'y pas reconnaître la main et l'esprit de la duchesse de Bourbon, qui ne se faisait pas illusion sur la mort prochaine de son frère et qui se préparait ainsi à reprendre le rôle qu'elle avait joué pendant la minorité du roi. Le duc d'Orléans fut averti des manœuvres de ses accusateurs : il alla trouver le roi, pour se justifier des imputations mensongères et ridicules qu'on avait osé formuler contre lui, et il s'en excusa *de si bonne sorte, qu'il n'y avait aucun prince ou autre qui ne l'en eût dû tenir pour très duement excusé*. L'archevêque de Rouen vint aussi s'excuser de la même façon, très bien et très honnêtement, comme un vertueux et sage prélat. Le roi ne fut ni touché ni convaincu ; il était désormais plein de défiance et de mauvais vouloir à l'égard du duc d'Orléans. Celui-ci se sentit obligé de se retirer à Blois, très déplaisant du mécontentement du roi. Quant à Georges d'Amboise, on avait eu l'intention de le contraindre à s'en aller à Rome, mais il resta dans son archevêché. C'est ainsi que dans les premiers mois de l'année 1498, le duc d'Orléans, *par instigation d'aucuns qui avaient autorité envers ledit roi, fut si maltraité, qu'à peine osoit-il se trouver en sa présence*, et que plusieurs de ses principaux serviteurs furent aussi *persécutés d'honneur et de biens*.

Cependant Charles VIII, dans les derniers mois de sa vie, se sentant, de jour en jour, et plus faible et plus éprouvé, avait changé entièrement son genre de vie : il subissait sans doute la souveraine influence des bons conseils de sa femme, qu'il se reprochait de n'avoir pas écoutée plus tôt ! il *avoit mis son imagination à vouloir vivre selon les commandements de Dieu et à mettre la justice en bon ordre, et r Église, et aussi à ranger ses finances, de sorte qu'il ne levât plus sur son peuple que 120.000 francs et par sorte de taille*. Il avait renoncé aux joutes et aux tournois ; il tenait loin de lui ses anciens compagnons de plaisir, mais *il approchoit de lui bonnes gens de Religion* (d'ordres religieux) *et les oyoit parler*. Il remplissait soigneusement ses devoirs de piété et passait de longues heures en tête à tête avec son confesseur l'évêque d'Angers. Il avait institué, dans le château d'Amboise, une audience publique, où *il écoutoit tout le monde* et spécialement les pauvres ; dans cette audience, qu'il présidait avec autant de bienveillance que de sagesse, il punissait souvent ses propres officiers et inspirait à tous une crainte salutaire, en prononçant la suspension de ceux qui s'étaient rendus coupables de *pillerie*. Les soins minutieux de cette royauté paternelle ne l'empêchaient pas de donner beaucoup de temps aux choses de la politique, car il avait toujours à cœur de *faire et accomplir le retour en Italie, et parce qu'il avoit Intelligences de tous côtés, en ce pays, où il confessoit avoir fait des fautes largeinent, il pensoit bien dy 'pourvoir, pour recouvrer et remettre en son obéissance le royaume de Naples. C'était entreprise de roi jeune, lui ne pensoit pas à la mort, mais espéroit longue vie*.

CHAPITRE III

1498

LE samedi, veille du dimanche des Rameaux, appelé Pâques fleuries, septième jour d'avril de l'an 1498, le roi Charles VIII, qui était alors, avec la cour, au château d'Amboise, qu'il faisait achever sous ses yeux, sortit de sa chambre, accompagné de sa femme, de son confesseur Jean de Besly, évêque d'Angers, et de quelques-uns de ses *familiers*. Charles, dont la jeunesse avait été assez *folâtre et dissolue*, perdait ses forces depuis plusieurs mois, et son état de langueur augmentait sans cesse avec l'amaigrissement de son corps, il paraissait exténué et mourant. Toutefois, il méditait une nouvelle expédition en Italie, *le plus magnifique voyage que roi de France eût fait longtemps auparavant et ne pensoit point à la mort*. Un célèbre physiognomoniste Malien de ce temps-là avait fait pourtant cette prédiction, en voyant Un portrait de Charles, peint au naturel : *Ce grand roi vivra peu et mourra d'un catarrhe !* Charles VIII, qui *sembloit détester les voluptés passées et soi recueillir à chaste conversation*, avait reçu, le matin même, des lettres du prophète de Florence, *le saint homme frère Hiéronyme Savonarole*, qui, demandant à grands cris la réforme de l'Église par l'épée, appelait le roi de France à Rome, en le menaçant de la punition de Dieu dans le cas où il n'accomplirait pas cet ordre du Ciel.

Le roi, préoccupé de ces prophéties, qu'il croyait intéresser son salut, se promenait silencieusement, avec la reine, au milieu des tailleurs, peintres et ouvriers excellents qu'il avait ramenés d'Italie afin de propager le goût des arts dans son royaume. Des gentilshommes avaient imaginé, ce jour-là, de jouer à la paume, pour donner du passe-temps au roi, qui aimait beaucoup cet exercice fatigant, auquel sa santé ne lui permettait plus de se livrer. Le jeu était donc engagé dans les fossés, et Charles VIII consentit à s'y rendre, ainsi que la reine, qu'il n'avait jamais conduite en cette partie du château, fréquentée seulement par les domestiques. Ils entrèrent ensemble dans la galerie Haquelebac, ainsi nommée d'un certain Haquelebac qui *l'avoit eue autrefois en garde : c'étoit le plus déshonnête lieu de céans*. La porte de cette vieille galerie, que le roi se proposait de faire abattre, était si basse, qu'il se heurta le front, en passant, combien qu'il fût bien petit, et demeura un instant comme ébloui par la violence du coup ; mais on le soutint, et il se remit bientôt en apparence, tellement qu'il regarda longtemps les joueurs et *devisoit à tout le monde*.

Cependant un fatal pressentiment lui dicta ces dernières paroles adressées à son confesseur, qui l'entretenait du jugement de Dieu : *J'espère de n'offenser jamais Dieu mortellement ni véniellement, moyennant sa sainte grâce*. En prononçant ces mots, *il cheut à la renverse et fut tout à coup atteint d'un catarrhe qui lui tomba dans la gorge*. Cette attaque d'apoplexie avait été prévue et annoncée par quatre bons physiciens, qui voulaient le purger, peu de temps auparavant ; mais le roi n'avait confiance que dans *le plus fol* de ses médecins, et les *autres*

n'osoient parler, après cet oracle, qui était seul écouté. Les soins les plus pressés ne réussirent pas à rendre le sentiment au moribond, transporté dans une chambre voisine, *la plus sale qui fût au château et ou n'avoit pas seulement un lit garni de couche et de draps blancs*. Ce fut sur une méchante paille que le roi de France agonisa jusqu'à onze heures du soir.

La reine, présente à ce douloureux spectacle, faisait un deuil merveilleux ; ses cris et ses sanglots étaient entendus de son époux expirant, qui ne pouvait lui adresser un dernier adieu. Enfin il fallut l'enlever de force et la ramener dans sa chambre, où ses larmes se mêlèrent à celles de ses *dames et damoiselles d'honneur*. Charles VIII, qui s'était confessé deux fois dans la semaine, l'une à cause de l'approche de Pâques et l'autre à cause des écrouelles qu'il avait touchées, reçut l'extrême-onction, avec les encouragements de son confesseur ; il retrouva trois fois la parole pour murmurer cette prière : *Mon Dieu et la glorieuse vierge Marie, monseigneur saint Claude et monseigneur saint Blaise me soient en aide !* Il ne cessait de faire signe qu'il s'unissait d'intention aux prières des prêtres, et *il donnoit des marques d'un bon chrétien et vrai catholique* ; enfin, il rendit l'âme, après neuf heures de souffrances, *et ainsi*, dit Commines dans ses *Mémoires*, *départit de ce monde un si puissant et si grand roi, et en si misérable lieu*.

Un bruit courut alors, qui se renouvelait toutes les fois qu'un prince mourait subitement : on attribuait au poison la mort de Charles VIII, qu'on avait vu flairer une orange au moment où l'apoplexie l'avait frappé. On supposa, en effet, jusqu'à la fin du XVI^e siècle, que le *boucon* italien, comme on disait, avait empêché Charles VIII d'entreprendre un second voyage de Naples, 'qu'il projetait et qu'il avait déjà préparé.

Le roi défunt étant encore tout chaud, une partie de la cour quitta Amboise, la nuit même, pour aller au-devant de la nouvelle royauté, pendant que les courtisans restés auprès du corps de Charles tenaient conseil ; déjà plusieurs ambitions s'agitaient autour de la couronne, et l'on répétait sourdement, de bouche en bouche, que, selon les lois du royaume, le duc d'Orléans était déchu de ses droits d'héritier présomptif depuis qu'il avait porté les armes contre son roi et souverain seigneur dans la guerre civile de Bretagne.

Louis, duc d'Orléans, qui résidait alors au château de Montils-sous-Blois, avec sa femme Jeanne de France et son principal conseiller Georges d'Amboise, archevêque de Rouen, ne s'attendait pas à la nouvelle que lui apportèrent en toute hâte quelques seigneurs impatients de se concilier ses bonnes grâces, avant même que le roi eût rendu le dernier soupir. Les Messages vinrent bientôt de toutes parts, et le duc d'Orléans eut le temps de se consulter avec l'archevêque de Rouen, *très sage et de subtil esprit, bien vivant en son état, bon et loyal serviteur*. La mort de Charles VIII arriva dans un moment où le duc d'Orléans, environné d'espions et d'ennemis, allait peut-être se jeter dans une seconde révolte ; sa maison étant un foyer d'intrigues secrètes, qui donnaient de l'ombrage au roi, celui-ci eût été forcé d'user de rigueur envers son beau-frère : on disait déjà tout haut, à la cour, *qu'on lui voidoit ôter de ses archers et de ses gardes et l'envoyer ailleurs, et M. de Rouen à Rome*. Le duc d'Orléans avait à redouter le parti de sa belle-sœur, Madame Anne de Beaujeu, qui lui avait toujours été si hostile depuis le commencement du règne de Charles VIII, et qui semblait encore le poursuivre avec d'autant plus d'acharnement qu'elle se conformait à la politique de son père, Louis XI, en inspirant au roi son frère de la défiance et presque de la haine pour le chef de la branche d'Orléans. Celui-ci

n'avait pas ignoré que, dans les Premiers temps du gouvernement de la duchesse de Bourbon-Beaujeu, *peu s'en fallut qu'il ne fût tué aux états de Tours, et que, de retour à Paris, il fut en danger de mort au bois de Vincennes.*

La crainte de tomber dans un nouveau piège empêcha donc le duc d'Orléans de partir sur-le-champ pour Amboise, où son absence, en pareille circonstance, pouvait être funeste à ses intérêts : il resta inquiet et indécis jusqu'au matin, dans l'attente des événements ; ce fut l'arrivée du seigneur du Bouchage qui le décida enfin à se rendre promptement au château d'Amboise. Imbert de Bastarnay, baron du Bouchage et d'Autan, conseiller et chambellan du roi, était un *homme bien sage et qui avait eu grand crédit avec le roi Louis, et encore de présent avec le roi Charles* ; son crédit ne fit que s'accroître à l'avènement de Louis XII.

Le duc d'Orléans, dès son entrée dans Amboise, fut reçu, *reconnu et honoré comme roi* ; il avait pleuré en apprenant la mort de Charles VIII, et il en avait dit hautement tout plein de bien ; ses pleurs recommencèrent à couler lorsqu'il fut introduit dans la chambre où le corps du défunt était exposé, visage découvert, *gisant sur une table, en habillement royal ainsi qu'il est de coutume*, sous la garde des chambellans : il s'arrêta sur le seuil, pour saluer son prédécesseur, et après avoir jeté de l'eau bénite, il se retira, en disant, les larmes aux yeux, que *Dieu lui voulût pardonner !* S'étant déshabillé pour prendre le deuil, que les rois portaient couleur de pourpre, il alla visiter la reine veuve, dont la douleur refusait opiniâtrement toutes les consolations. Elle n'avait pris aucune nourriture depuis vingt-quatre heures, et le sommeil n'avait pas fermé ses paupières un seul instant. Elle répondait à ceux qui la suppliaient de ménager sa vie : *Je dois suivre le chemin de mon mari.* Anne de Bretagne, pour mieux exprimer ses regrets, s'était vêtue de noir, couleur symbolique de la constance en amour, parce que le noir ne se peut déteindre. Ce fut le premier exemple de deuil porté en noir par une reine de France ; car, de temps immémorial, les veuves de nos rois prenaient des vêtements blancs pour le reste de leur vie, et cette couleur, qui représentait la foi gardée au défunt, fut l'origine du nom de reine blanche, attribué autrefois à toutes les veuves de rois.

Le nouveau roi trouva la pauvre veuve dans un tel désespoir, qu'il craignit qu'elle n'eût pas la force de le supporter ; il la réconforta, en lui rappelant leur ancienne amitié et *s'offrant à elle de la meilleure sorte qu'il lui fût possible* ; mais Anne de Bretagne redoublait de sanglots à la vue du duc d'Orléans, qu'elle avait aimé avant d'épouser Charles VIII, et semblait persister plus que jamais dans sa volonté de rejoindre l'époux qu'elle avait perdu : cette affliction désordonnée, en effet, pouvait abrégé ses Jours. Le roi se retira, fort triste du spectacle qu'il avait eu sous les yeux : craignant pour la reine l'effet d'une douleur trop vive et trop prolongée ; mais connaissant sa grande dévotion, il lui envoya deux médecins de l'âme, chargés d'une mission pieusement consolatrice. L'un était Guillaume Briçonnet, cardinal évêque de Saint-Malo, homme riche et bien entendu en finances, directeur religieux et politique de Charles VIII, qui le tenait en singulière estime, et qui se conduisait en toute chose d'après les conseils de ce noble ami. L'autre était Jean de la Mare, évêque de Condom, prélat sage, pieux et instruit, plein de vertu et de savoir, qui Passait pour l'orateur le plus éloquent du clergé de France.

Lorsque le cardinal de Saint-Malo et l'évêque de Condom entrèrent dans la chambre de la reine, ils trouvèrent cette princesse gisant à terre, en un coin de la salle, et pleurant ; à l'aspect de Guillaume Briçonnet, qu'elle avait vu si

souvent dans l'étroite familiarité du défunt roi, elle éclata en gémissements, et se précipita dans les bras de ce respectable ami, qu'elle inonda de larmes. Le cardinal voulut l'inviter à la résignation, avec des paroles de l'Évangile ; mais, comme la reine pleurait plus abondamment, il ne contint plus sa propre émotion et fondit en pleurs, au souvenir de son bon maître. Anne de Bretagne fut soutenue et consolée par la religion, qui lui ordonnait de vivre, et si elle ne se conforma pas aux exhortations de Jean de La Mare, lequel la pressait de parler joyeusement du défunt, en louant ses gestes, sa débonnaireté, la grandeur de son courage, elle consentit à prendre quelque nourriture ; mais bientôt elle retomba dans un profond désespoir, à l'occasion duquel le sieur du bouchage écrivait à sa femme, le 11 de ce mois : *La reine continue toujours en son deuil, et l'on ne la peut apaiser. Je crois que le roi la viendra voir quelque jour de cette semaine.*

Le roi ne demeura qu'un jour à Amboise, et revint à Blois tenir sa cour, après avoir réglé les cérémonies des obsèques avec une magnificence qui surpassa même les désirs d'Anne de Bretagne. Il approuva l'ordonnance dressée à cet égard par les soins du grand écuyer Pierre d'Urfé et du grand chambellan Louis de La Trémoille ; puis, de retour à Blois, il écrivit aux gens des Comptes de Paris pour leur faire savoir qu'il désirait, *sur toutes choses, l'enterrement de notre très cher seigneur et frère le roi, que Dieu absolve, être fait au plus grand honneur et solennité que faire se pourra.* Il ne perdit pas de temps pour affermir sa royauté avant qu'on osât la lui disputer. Il annonça son joyeux avènement aux principales villes de France, même aux villes de Bretagne dans lesquelles le roi son prédécesseur avait mis garnison, et comme s'il appréhendait quelque entreprise hostile de ce côté-là, il sembla s'apprêter à garder cette province que le veuvage de la reine allait détacher de la couronne. Par son ordre, le sieur du Bouchage écrivait, le 18 avril, à M. de Morennes, gouverneur du mont Saint-Michel : *Ne mettez dedans la place personne vivant qui soit plus fort que vous, car beaucoup de finesses se peuvent jouer en telles mutations. Je vous prie que vous ayez bien l'œil, et qu'y fassiez bon guet et bonne garde.*

Louis XII, par sa bonté et sa modération, fonda son nouveau règne sur la reconnaissance de ses officiers et rallia bien des sentiments opposés à lui, en disant *qu'il vouloit tenir tout homme en son entier et état.* Cette déclaration, jointe à la promesse de ne rien changer à la feuille des pensions pour le reste de l'année, fut accueillie avec d'autant plus d'étonnement et de joie qu'il avait à se plaindre de beaucoup de monde, et que les meilleurs serviteurs de Charles VIII s'étaient montrés hostiles au duc d'Orléans. Mais Louis XII dit hautement que *c'étoit honnir et maculer le cœur d'un prince généreux que d'y laisser entrer et prendre pied ce monstre infernal de vengeance qui le pourroit détourner ou reculer de tous autres desseins vertueux.* Le premier chambellan du feu roi, Louis de La Trémoille, surnommé le Chevalier sans reproche, pouvait s'attendre à une disgrâce éclatante, sinon à des représailles de la part du duc d'Orléans, qu'il avait fait prisonnier à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, après l'avoir poursuivi avec vigueur dans la guerre de Bretagne. Il n'aurait donc quitté le corps de son dernier maître que pour se retirer dans sa seigneurie de Thouars, si Louis XII, de son propre mouvement, ne l'eût mandé exprès pour le confirmer dans toutes ses charges, en le priant de lui être aussi loyal qu'à son prédécesseur Charles, avec promesse de meilleure récompense. Cette conduite adroite et magnanime réjouit le peuple, qui prêtait l'oreille aux échos de la cour : on répétait partout qu'à *un prince très libéral étoit succédé un roi très prudent.*

Le duc de Bourbon, Pierre II, et la dame de Beaujeu, sa femme, étaient au château de Moulins quand Charles VIII mourut, et ils apprirent cette mort imprévue en même temps que l'avènement du duc d'Orléans. La duchesse, qui gouvernait son mari, *homme paisible, bénin et de bon vouloir, sans mauvaistié ni tromperie*, comme elle avait gouverné Charles VIII, ne trouva pas de chances favorables pour faire passer la couronne sur sa tête, comme elle l'avait espéré, et la douleur qu'elle ressentit de la perte de son frère l'empêcha d'agir lorsque ses amis et partisans n'étaient pas encore confondus parmi les serviteurs de Louis XII. Elle attendit quelques jours avant d'envoyer complimenter le nouveau roi, qui, en l'invitant à venir elle-même avec Monseigneur, renchérit sur sa gracieuseté ordinaire pour les attirer tous deux à sa cour. Ils vinrent donc à Blois, et cette démarche, dont Louis leur sut bon gré, entraîna le petit nombre de seigneurs qui se tenaient encore à l'écart, par politique, défiance ou honte ; bientôt arrivèrent les députations de Paris et des autres bonnes villes, pour rendre leurs respects et obéissances au roi, qui ne les congédia pas, sans leur laisser une haute idée de sa justice et de sa bénignité. Ce fut dès ce moment qu'il brigua le surnom de Père du peuple, en manifestant l'intention de soulager les maux du pauvre peuple. Les délégués de la ville d'Orléans excusèrent leurs concitoyens d'avoir grandement offensé ce bon prince avant qu'il fût roi, et le supplièrent de ne pas égaler le châtement à la faute. Mais Louis XII leur répondit *qu'il ne seroit décent et à honneur à un roi de France de venger les querelles d'un duc d'Orléans, et qu'il oublioit le passé et se retenoit pour ses nobles et loyaux sujets. Ce noble oubli des injures annonçait un roi bénin et clément.*

Le 18 avril commença le convoi de Charles VIII, qui fut porté à l'église de Saint-Florentin par vingt-quatre officiers de sa maison habillés de noir aux armes de France, et qui partit d'Amboise, sous la conduite du Premier chambellan, Louis de La Trémoille : deuil solennel et magnifique, promenant de ville en ville les regrets et les larmes qui suivaient le corps du roi défunt. Quatre cents pauvres vêtus de noir, avec des torches allumées, ouvraient la marche ; le capitaine des cent archers, Claude de La Châtre, que sa réputation d'homme de bien avait désigné pour porter le guidon du corps du roi, précédait sa bande, à cheval, entre les deux haies de pauvres ; après les archers en robes noires chevauchaient le premier Maître d'hôtel, les quarante maîtres d'hôtel, les gentilshommes de la maison, panetiers, échansons et valets tranchants, tous un bâton noir à la main ; venait ensuite le grand-maître avec les autres pensionnaires du roi ; puis les huissiers d'armes, leurs verges hautes et la tête nue, les chevaucheurs d'écurie, les trompettes, les pages de l'écurie, montant les Petites haquenées du roi. Six pages vêtus de velours noir, sur des coursiers pareillement housés de velours noir, traînant à terre, avec la croix blanche dessus, escortaient le cheval de l'épée, sur lequel était exposée l'épée royale ; les hérauts et les sergents, tenant leurs masses d'armes renversées, et les deux plus anciens maîtres des requêtes, accompagnaient le grand écuyer, devant le chariot du corps, qui roulait lentement, au milieu des laquais à pied, des vingt-quatre suisses et des Vingt-quatre archers de la garde à cheval. A la gauche du chariot, Louis d'Aux, premier valet tranchant, portait le pennon du roi, qu'il déployait l'entrée des villes et des églises ; à la droite, le seigneur d'Alègre avait été choisi comme bon personnage et de bonne maison, pour porter l'enseigne du roi, roulée autour de sa lance et couverte de son fourreau. Les quinze Cordeliers de l'Observance et les quinze Bons-hommes ou Minimes, qui avaient fait le service auprès du corps dans la chapelle ardente du château de Blois, allaient derrière, en récitant des oraisons. Les princes, cardinaux, prélats, chevaliers de l'ordre et chambellans, qui étaient

seigneurs du deuil, joignoient la bannière du roi, dès que le convoi s'arrêtait dans une église, et les gentilshommes de la maison leur servaient d'escorte, la hache au poing.

Le convoi fut dix jours en route, et par toutes les villes où il passa, l'éclat du luminaire était si grand, que les églises paraissaient en feu. Il arriva, le 28 avril, au monastère de Notre-Dame des Champs, près de Paris, où, suivant l'ancien usage, les rois décédés hors de la capitale étaient ramenés, pour être transportés de là, par les gens de leur bonne ville, à l'abbaye royale de Saint-Denis. Le Parlement, l'Université, la Cour des comptes, le prévôt de Paris, le prévôt des marchands et les échevins étaient venus faire reconnaître, par le premier chambellan, leurs privilèges honorifiques relatifs au cérémonial de la pompe funèbre du feu roi. Les frais de ces funérailles magnifiques montèrent à quarante-cinq mille livres, qui furent payées sur le patrimoine de Louis XII, car on ne savait guère, pour l'heure, où prendre ailleurs de l'argent.

Tandis que les préparatifs du sacre se faisaient à Reims, Louis XII envoyait des ambassadeurs dans les cours étrangères, élaborait des lois avec son Conseil, et récompensait ceux qui ne l'avaient pas délaissé durant sa mauvaise fortune. Il était venu résider au bois de Vincennes, où le Parlement alla le complimenter (8 mai) et reçut de lui recommandation expresse *de faire la justice à ses sujets*.

Un des premiers actes de ce règne fut un éclatant pardon des injures. Le duc et la duchesse de Bourbon n'avaient de leur union qu'une fille, nommée Suzanne ; or, le traité de leur mariage, conclu le 3 novembre 1473, renfermait cette clause, que Louis XI n'avait pas exigée sans dessein : *Voulons et consentons expressément que tous les duchés, comtés, terres et seigneuries qui sont à présent en la maison de Bourbon, retournent à monseigneur le roi et à ses successeurs rois de France, au cas que nous irons de vie à trépas sans hoirs mâles descendant de notre corps en droite lignée et loyal mariage*. La mort prématurée de Charles VIII avait donc détruit toutes les espérances de la duchesse de Bourbon, qui s'était flattée de ne pas trouver d'obstacle à l'annulation de cette clause préjudiciable aux intérêts de sa fille ; car le feu roi, au retour de Naples, avait appelé auprès de lui le jeune Charles, comte de Montpensier, qu'il *nourrissoit en sa chambre*, en annonçant qu'il le marierait avec sa cousine Suzanne. Il sembla que ces projets d'agrandissement pour la maison de Bourbon fussent renversés de fond en comble, du moment que Louis XII eut en main le pouvoir.

Le sacre eut lieu le 27 mai, *en grand triomphe et honneur*, dans la cathédrale de Reims. Louis XII reçut l'onction royale des mains du cardinal de Saint-Malo, archevêque de Reims ; il remercia Dieu, à haute voix, des *grands biens et honneurs qu'il lui avait faits*, et chacun jugeait, à sa *contenance*, qu'il était plein *de bonne foi, de bon zèle et droite affection*. Il alla faire ses dévotions et neuvaines, à Saint-Marcoul, et toucher les écrouelles ; puis, il retourna vers Paris *à petites journées* et, pour attendre l'époque de son entrée dans sa capitale, il vint loger à Saint-Germain-en-Laye, accompagné du duc de Bourbon, qui était toujours avec lui.

Louis XII déployait une activité singulière dans l'administration de son royaume et dans le travail des lois nouvelles qu'il préparait pour le bien-être du peuple : il organisa d'abord sur des bases fixes et solides le Grand Conseil, qui n'était qu'ambulatoire ; il porta le nombre des conseillers à vingt, *tant d'Église que laïques*, et y ajouta deux secrétaires, outre les maîtres des requêtes de l'Hôtel ; ces conseillers, nommés après information de leur grande *suffisance, idoineté,*

science, littérature, prud'homie et bonnes expériences, furent assimilés aux gages, honneurs, droits et profits, prééminences et prérogatives des conseillers des Cours souveraines, et astreints successivement à résider six mois en Cour pour leur service. Le Parlement de Paris ne vit pas de bon œil cette institution rivale, quoiqu'il dissimulât son mécontentement. L'union ne s'établit que l'année suivante entre le Parlement et le Grand Conseil, lorsque le premier président se fut plaint au roi qu'on refusait l'entrée du Grand Conseil à Messieurs de la Cour. Le roi déclara que *la Cour étant au premier lieu et avant le Grand Conseil, son vouloir est que, quand les présidents et conseillers iront au Grand Conseil, on leur ouvre l'huis, et qu'ils y entrent quand ils voudront*. La première ordonnance de Louis XII réforma l'état militaire, d'après l'avis des maréchaux et des capitaines. Du temps des rois Louis onzième et Charles huitième, les gens d'armes et archers d'ordonnance tenaient les champs et traversaient à leur volonté tout le royaume, vivant sur le peuple, sans rien payer. Le roi avait donc à cœur de faire cesser les pilleries et violences qui journellement se commettent par les gens d'armes, dont le peuple est si foulé que plus ne pouvoit. Le Languedoc était surtout le théâtre ordinaire des courses de ces pillards ; les gens d'armes, stipendiés des deniers que paye le peuple pour être par eux défendu, causaient de si grands maux en cette province, qu'il vaudroit autant que les ennemis y arrivassent. Plusieurs sénéchaux furent choisis pour la répression des délits de toute compagnie de gens pillant et foulant le peuple. Cette ordonnance du roi réfréna les insolences des gens d'armes, en manière que les poules et les chevreaux n'avaient aucune crainte d'eux.

Le dimanche 1er juillet, Louis XII alla prendre la couronne des rois de France, dans le Trésor de l'abbaye de Saint-Denis, pour faire le lendemain son entrée solennelle à Paris, dont les habitants étaient impatients de le voir. Il s'était fait de dévoués partisans dans la population, en répétant que *sur tous ses désirs il voulait soulager le pauvre peuple*, en diminuant les tailles par un rabais de deux cent mille livres sur l'année, et en exemptant la capitale du *don de joyeux avènement*. C'est au village de la Chapelle qu'il reçut les félicitations et révérences des notables de Paris, qui vinrent à sa rencontre et dont le cortège imposant était ainsi composé : les processions des paroisses, avec leurs bannières et leurs croix ; les quatre Ordres mendiants, avec leurs reliquaires ; les présidents et maîtres des comptes, les trésoriers et les généraux des finances, tous très richement habillés ; le prévôt des marchands et les échevins, en robes de satin vermeil ou rouge vif, doublées de velours, précédés des archers et arbalétriers de la Ville, vêtus de leurs hoquetons argentés, avec cette devise en lettres d'or : Paris sans pair, et suivis d'un grand nombre de bourgeois habillés d'écarlate ; les lieutenants du prévôt de Paris, chevalier du guet, commissaires, notaires, avocats et procureurs du Châtelet, ayant devant eux les sergents du guet, aux hoquetons brodés d'une étoile d'or sur le dos et sur la poitrine. Ensuite, les présidents de la cour du Parlement, en manteaux d'écarlate fourrés de menu-vair, fourrure blanche et bleue dont l'usage n'appartenait qu'aux rois ; les conseillers, en robes rouges et en chaperons fourrés, greffiers et huissiers en costume, ouvrant la marche. Puis, le seigneur d'Alègre et le vidame de Chartres, capitaines de cent hommes d'armes, tous chevaliers et gentilshommes de l'hôtel du roi, qui avaient sur leurs armures en fer poli des huques ou cottes d'armes faites à paillettes d'or, avec panaches flottants au-dessus de leurs heaumes, et dont les grands chevaux étaient *bardés d'orfèvrerie*. Après eux, le prévôt de Paris, armé somptueusement, allait de compagnie avec plusieurs barons, chevaliers et écuyers de l'Ile-de-France, couverts d'armes

magnifiques et montés sur de fiers coursiers tout resplendissants d'or et d'argent à la selle, au mors, au chanfrein et aux étriers.

Là se terminait le cortège de la Ville, après lequel se déployait le cortège royal. En tête, les Suisses, avec leurs hoquetons mi-partis rouges et jaunes ; les archers de la garde, commandés par leurs capitaines ; deux écuyers d'honneur conduisaient le cheval de parement, houssé de velours pers ou bleu céleste semé de fleurs de lis d'or, portant le grand scel du roi, que suivait sur une petite haquenée le chancelier de France, Guy de Rochefort, vêtu de même que les premiers présidents du Parlement.

Douze pages d'honneur chevauchaient devant le coursier du roi, qu'un écuyer d'écurie menait par la bride. Le grand écuyer, qui marchait immédiatement avant le roi, portait le heaume royal surmonté d'une couronne d'or au milieu, comme empereur. Louis XII, monté sur une grande haquenée blanche, toute caparaçonnée de drap d'or, dont quatre valets tenaient les rênes, était armé à blanc, et par-dessus son armure reluisant comme escarboucle il avait une tunique en tissu d'or fin ornée de pierreries. Sa toque de velours noir semblait un reste du deuil que la cour avait quitté la veille. A sa droite et à sa gauche, on distinguait les ducs de Bourbon, d'Alençon, de Lorraine et de Nemours ; les comtes de Nassau, de Dunois, de Guise, de Montpensier et de Ligny ; Philippe de Ravestein ; le baron de Montmorency, Louis de La Trémoille, les sénéchaux de Toulouse, de Beaucaire, de Lyon et d'Armagnac, les seigneurs de Piennes, de Chaumont, Jacques de Rohan, premier baron du pays de Bretagne, et beaucoup d'autres seigneurs richement habillés et armés, montant des *grands chevaux* de bataille non moins parés que leurs cavaliers.

La population de Paris avait, dès le matin, inondé les rues, tendues de tapisseries sur tout le parcours du cortège, et les sergents, qui s'étaient pourvus de *boulaies* (baguettes de bouleau) achetées chez le maletier aux frais de la Ville, frappaient la foule pour la faire serrer ; mais cette foule, insensible aux coups comme aux avertissements, s'agglomérait autour des échafauds où s'apprêtaient de beaux mystères, qui furent l'ouvrage de Jean Marchand, *charpentier de la grand'cognée*, et de Pierre Gringoire, *compositeur*, ingénieux associés pour la charpente du théâtre et celle de la pièce, pour l'habillement des personnages et la facture des vers.

Partout la vieille gaieté gauloise brillait dans les yeux et animait les visages ; on allumait des feux de joie, on criait *Ville le roi !* et *Noël !* car, cette fois du moins, le peuple n'avait pas à payer ces réjouissances par une augmentation d'impôt. Le bon ordre ne fut troublé nulle part, à cause des précautions prises dès la fin de juin : beaucoup d'inconnus, qui faisaient des excès infinis, avaient été arrêtés, et le guet était considérablement renforcée par ordonnance du Parlement. Cette multitude de gens sans aveu inspirait tant de terreur à Paris et dans les provinces, que le seigneur du Bouchage écrivait alors à sa femme : *Je vous prie que fassiez bien garder les portes de nos maisons, afin que quelques mauvais garçons n'y entrassent pour nous piller.*

Sur la plate-forme de la porte Saint-Denis, on voyait de loin un mystère dont le prévôt et les échevins de Paris avaient donné eux-mêmes le dessein au facteur. C'était un lis à sept fleurons allégoriques, au pied duquel se tenait debout un personnage en habit royal fleurdelisé d'or, représentant Charles V. Aux Filles-Dieu, un grand porc-épic rappelait celui que le roi avait adopté pour emblème, avec cette devise : *Cominus ac eminus — de près et de loin —*, selon la croyance vulgaire qui attribuait à cet animal la faculté de lancer ses dards contre l'ennemi

qui le Poursuivait. Ce porc-épic, bardé d'azur, avec des L couronnés et des soleils d'or renfermant une fleur de lis d'or sur champ d'azur, était construit artificiellement, de sorte qu'il remuait les yeux et hérissait toutes ses *plumes*. Deux Mores, aux vêtements de soie mi-partie bleu et rouge, le conduisaient en laisse, au moyen de deux grosses chaînes d'or tortillées. A la fontaine du Ponceau, il y avait un lis bien ordonné, qui jetait de l'eau par quatre fleurons, pour rafraîchir les passants altérés. Devant l'église de la Trinité, les gouverneurs et confrères de la Passion, qui avaient le privilège des Mystères, faisaient représenter le sacrifice d'Abraham et le crucifiement de Jésus-Christ, savoir : Jésus entre les deux Larrons, Judas pendu, Anne, Caïphe, Pilate, et plusieurs Juifs regardant le Christ, dont les plaies versaient sans cesse *une manière de sang*.

A la porte aux Peintres, un échafaud, surchargé de ménétriers qui jouaient de leurs instruments autour de Paix et de Bon Temps, contenait encore trois personnages allégoriques, selon le goût de l'époque, *Réjouissance, Bon Pasteur et Peuple français*. Ce dernier chantait ces lignes rimées en l'honneur du roi :

Je suis dehait (joyeux) menant réjouissance
A la venue du Bon Pasteur de France :
Paix et Bon Temps il entretient au monde ;
Louange, honneur, triomphe, en lui abonde :
Dieu le préserve de mal et de souffrance !

Une jeune fille, nommée Bonne Volonté, descendit de l'échafaud et présenta au roi un cerf ailé qu'elle menait en laisse, pour figurer l'obéissance de Paris, comme le disaient les vers de son rôle. Ce cerf, de vingt-six pieds de hauteur, était bardé de gueules, couleur noble par excellence, signifiant vaillance et largesse, et avait pour collier une couronne d'or où pendait l'écu de France ; les L couronnés et le soleil rayonnaient sur le pelage rouge de ce cerf gigantesque, offert à Louis XII, *afin que la Ville desserve son amour*.

Devant le Châtelet, sur un grand échafaud décoré d'un pavillon jaune et violet, s'élevait un lit généalogique, avec les *portraitures* des ancêtres du roi régnant, jusqu'à saint Louis, dont il était issu au neuvième degré ; cinq porcs-épics défendaient ce lis royal. Au fond de l'échafaud, un roi, assis sur un trône, avant à sa droite *Bon Conseil* et *Justice* à sa gauche, réunissait autour de lui *Église, Peuple, Seigneurie, Pouvoir, Union, Paix*, tandis que *Puissance* appuyait une voulge (épieu ferré) contre la poitrine de *Division*. Devant le Palais, la Chambre des Comptes avait fait faire un échafaud où deux cerfs-volants tenaient l'écu de France, au-dessous duquel étaient un porc-épic et deux serpents enlacés, chacun dans un lis, jetant un enfant nu et rouge par la gueule : c'était la guivre (vipère) héraldique des armoiries de la famille ducale des Visconti, placée sous la garde du porc-épic, par allusion au titre de duc de Milan que prenait le roi et aux droits qu'il prétendait avoir sur ce duché par héritage de son aïeule Valentine. Un écriteau en vers donnait à Louis XII le surnom de Bien-aimé. Ce mystère, fait par maître Jean Lapiète, clerc en la Chambre des Comptes, fut payé vingt livres tournois à son auteur, qui avait *longuement vaqué en le faisant*.

Ces représentations figurées de choses abstraites et ces apophtegmes allégoriques en vers, empruntés aux ouvrages des poètes français et surtout au vieux Roman de la Rose de Guillaume de Lorris et de Jean de Meung, n'avaient rien d'étrange pour le peuple même, qui aiguïait sa grossière intelligence à deviner ces espèces d'énigmes par personnages. Le peuple, en France, était d'ailleurs de sa nature fort avide de voir ; les cérémonies de l'Église et de la

Royauté avaient développé chez lui cet amour du spectacle, longtemps avant que les jeux scéniques des confrères de la Passion et des clercs de la Bazoche eussent ajouté à ses plaisirs et à sa curiosité.

Le roi, en arrivant à la rue Neuve-Notre-Dame, trouva l'Université qui l'attendait : le recteur était accompagné de ses bedeaux, d'un grand nombre de docteurs des quatre Facultés, en manteaux et chaperons fourrés, et d'une multitude de licenciés, bacheliers et maîtres ès arts ; un docteur prononça une *moult belle* harangue. Les portes de la cathédrale étaient fermées, et sur le seuil, archevêques, évêques, abbés et prélats, revêtus de chapes éclatantes, crossés et mitrés en *état pontifical*, reçurent le serment du roi, qui jura, sur les Saints Évangiles et sur les reliques, d'entretenir l'Église en ses libertés et franchises, de défendre la Foi catholique contre les infidèles, juifs, païens et sarrazins, et de chasser du royaume toutes les hérésies ; il jura ensuite d'entretenir les nobles, les laboureurs et les marchands en leurs lois et coutumes anciennes, de faire justice au petit comme au grand, et de veiller à la garde de son peuple.

Après ce serment, les portes s'ouvrirent : on entonna le *Te Deum*, pendant que le roi allait faire sa prière devant le grand autel paré des reliquaires d'or et de pierres précieuses ; maître Jean Lullier, doyen de Notre-Dame, se mit à genoux devant lui et le complimenta, au nom du clergé, en lui rappelant les exemples de ses prédécesseurs.

Le souper, suivant l'usage, était préparé au Palais, et dès le 23 juin le Parlement avait été convié par un maître d'hôtel du roi ; le banquet eut lieu dans la grand'salle, dont les lambris peints et dorés se cachaient sous des tapisseries à personnages, et dont la voûte en bois de cèdre rehaussé d'or et d'azur étincelait à la clarté des torches. Des tables abondamment servies avaient remplacé les bancs des avocats et les sacs de procès des procureurs. Les gros piliers, auxquels s'adossaient les boutiques de libraires et de parcheminiers, étaient métamorphosés en dressoirs circulaires à six degrés, chargés de vaisselle d'or et d'argent, ciselée et historiée. A ces tables venaient s'asseoir les députés de la Bourgeoisie et des Métiers, les gens des Cours souveraines et de l'Université, les officiers de la maison du roi, qui se succédaient tour à tour, largement rassasiés de viandes et de vins, si bien que *jamaïs homme vivant ne vit tel somptueux souper à entrée de roi*.

La table royale était élevée au milieu de la table de Marbre qui occupait toute la largeur de la Grand'Salle. Louis XII avait derrière lui, à sa gauche, les ducs de Bourbon et de Lorraine, les comtes de Nassau, de Montpensier, Engilbert de Clèves et Philippe de Ravestein ; à sa droite, les ambassadeurs d'Espagne. Le grand maître, qui était le seigneur de Guise, et plusieurs autres seigneurs apportaient les mets à la table du roi.

Pendant le souper, trois orchestres de trompettes, clairons et hauts ménétriers, ne cessèrent de jouer si mélodieusement que semblait paradis, et après le souper, les entremets, sorte de pâtisseries inventées pour le plaisir des yeux et façonnées d'après le caprice ingénieux de l'artiste, furent présentés à chaque convive de la table de Marbre : au roi, un porc-épic posé sur les armes de France ; au duc de Bourbon, un sanglier à ses armes ; au duc de Lorraine, un aigle à ses armes ; au comte de Montpensier, un château à ses armes ; à Engilbert de Clèves, une vache à ses armes ; à Philippe de Ravestein et aux ambassadeurs, d'autres entremets figurant leurs devises et leurs armoiries. Puis, les *joyeusetés et ébatemens*, composés sans doute d'un mystère des confrères de la Passion, ou d'une moralité de Pierre Gringoire, prince des Sots, ou d'un jeu de la Bazoche,

se prolongèrent jusqu'à l'heure du couvre-feu, et le roi étant allé coucher dans la chambre de Saint-Louis, où les rois passaient la nuit qui suivait leur entrée à Paris, tout le monde se retira content de la fête.

Le samedi 7 juillet, toutes les Chambres s'assemblèrent au Palais, et Louis XII vint solennellement y siéger avec les pairs ecclésiastiques et les ministres de son Conseil. Le chancelier Guy de Rochefort prit la parole et dit que le roi avait toujours désiré, et à *cette heure plus que jamais, le soulagement de ses sujets et les garder d'oppression, de tout son pouvoir*. Il pria la cour de se conformer aux intentions du roi, en vaquant le plus diligemment qu'elle pourra administrer bonne et brève justice à ses sujets. Puis, il déclara que le roi accorderait toujours aux avis de la Cour, notamment dans le cas où il y aurait quelque mesure à prendre pour le bien et l'utilité du royaume. Le premier président, Pierre de Courthady, répondit au chancelier et commença son discours par l'apologie du Parlement de Paris, institué, dit-il, à l'instar du Sénat de Rome. Après avoir comparé le Parlement à Plutarque, qui envoya au nouvel empereur Trajan un livre sur lequel étaient écrits ces mots : Honore Dieu et les temples, il cita la comparaison que fait Homère d'un roi à un pasteur, *qui défend ses moutons des loups et des larrons*, et les panse en leurs maladies. Il invitait donc le roi à s'occuper des intérêts de l'Église et à s'en remettre au zèle éclairé du Parlement ; il le suppliait surtout de se garder des faux rapports, en lui faisant entendre que ses meilleurs conseillers n'étaient pas autour de lui, et que son autorité pouvait être une source de mal ou de bien, car *la mer et un roi sont choses très dangereuses et très nécessaires*. L'orateur, en finissant, se plaignit de la *multiplication des procès affluant en Cour par la malice des partis et des praticiens*. Le chancelier répliqua aussitôt, en disant que le roi n'entendait pas épargner la dépense pour l'administration de la justice, et qu'il allait pourvoir à la requête de la Cour.

Les pas d'armes et les joutes en l'honneur de l'entrée du roi furent célébrés le 10 du même mois. Les lices et les contre-lices avaient été disposées dans la grande rue Saint-Antoine, près de l'hôtel des Tournelles, et vis-à-vis d'un verger, nommé Beau-Treillis, qui faisait partie de l'ancien hôtel Saint-Paul. A l'extrémité des barrières, un lis, haut de trente pieds, portait à ses six fleurons les écus armoriés des six seigneurs qui devaient *tenir le pas contre tous venans* : c'étaient le comte de Nevers, entrepreneur du tournoi, sous le nom de Chevalier du Cygne ; le comte de Ligny, le marquis de Clérier, les seigneurs de Vatan, de Rochepot et de Sandricourt. Les écus de ces *tenans* pendaient au-dessous de l'écu de France, entouré du collier de Saint-Michel et surmonté de la couronne impériale. A une *tournelle* voisine étaient attachés les écus des autres seigneurs qui *voulaient éprouver leur corps* pour la défense du lis, au pied duquel les hérauts, ayant un cygne blanc brodé sur leurs cottes d'armes, recevaient, du haut d'un perron d'honneur, les noms et les écus des chevaliers, qui voulaient paraître dans les joutes.

Au commencement de la journée, lorsque les échafauds furent remplis de dames et de gentilshommes, le roi, en costume royal, vint s'asseoir sur son trône ; aussitôt le cortège des *tenans*, annoncé par les trompettes, partit de l'hôtel de Bretagne, situé près du couvent des Célestins ; quatre gros tambours des Suisses et quatre flûtes d'argent menaient grand bruit, et à la suite des hérauts du roi, on conduisait, à l'aide de ressorts cachés, un cygne blanc qui avait une couronne d'or sur la tête ; ce cygne emblématique, haut de dix pieds, signifiant sans doute la liesse et la candeur des chevaliers du lis, devait être suivi d'une machine roulante, en forme de terrasse, sur laquelle un porc-épic mécanique

faisait mouvoir tous ses dards, et une jeune pucelle, habillée à la mode de Gênes, siégeait dans une chaire de drap d'or cramoisi. C'était une manière adroite de représenter les prétentions du roi sur la principauté de Gênes et le duché de Milan. Mais, comme par un triste augure, la machine se détraqua et resta en place, sans pouvoir faire le tour des lices.

Les *tenans* eurent à besogner rudement, et bien des lances furent rompues par les *venans*, au nombre desquels on remarquait Philippe de Ravestein, le bâtard de Vendôme, le bâtard de Bourbon, le comte de Taillebourg, le sieur de Coué, Jean du Plessis, Guillaume Dampmartin et autres chevaliers renommés. Le seigneur de Clérieu, *très honnête chevalier et plein de tous bons passe-temps*, remporta l'honneur de la journée ; car, malgré son grand âge, il désarçonna, dans une course de lance, un gentilhomme de Picardie ; après ce beau coup, le vainqueur alla se désarmer et se *rafraîchir entre deux draps* : puis, il envoya son heaume à une dame, en la priant de le garder, pour l'amour de lui.

Le roi, depuis son avènement, avait acquitté bien des dettes de reconnaissance : tous ceux qui lui avaient montré du dévouement ou même de la bienveillance dans un temps où la disgrâce et la persécution s'attachaient à ses amis, furent recherchés et récompensés suivant leurs mérites ; car, sans imiter la prodigalité de Louis XI à l'égard de ses serviteurs domestiques, il savait payer les services qu'on lui avait rendus, et *de son propre mouvement il pourvoyoit d'offices ou d'autres biens les personnes d'offices où d'autres biens* les personnes de son choix et de son affection. Mais cette profusion d'offices, nouvellement créés, excita les murmures du Parlement, qui refusa de recevoir le serment des officiers que le roi avait pourvus. Louis XII, irrité de cette résistance à ses droits, envoya, aux Chambres assemblées, le chancelier, l'archevêque de Rouen, l'évêque d'Albi, le seigneur du Bouchage et le sénéchal de Beaucaire, pour déclarer de sa part, que, *voulant reconnoître plusieurs serviteurs, lesquels dès longtemps l'ont loyaument servi et enduré des pertes de biens, il les a récompensés de ce qui est sien, comme d'offices, plutôt que d'argent, pour soulager le peuple*. Le chancelier prit la parole et annonça que la connaissance de ces affaires-là serait attribuée au Grand Conseil, attendu que *la Cour est trop chargée de devoirs* ; il termina en disant que le roi *s'émerveilleoit* de voir qu'on eût refusé au serment plusieurs des baillis qu'il avait élus, et que, le serment n'étant dû qu'à lui, il n'était pas en peine de le faire adresser ailleurs. Les envoyés du roi se retirèrent, sans vouloir assister à la délibération, qui aboutit à des remontrances, que le Parlement fit porter à l'hôtel royal des Tournelles, où résidait encore Louis XII, mais lui ne voulut rien entendre, malgré les efforts de la Cour, qui s'obstinait à repousser les lettres patentes concernant les nouveaux offices, et la prise de possession de ces sortes d'affaires par le Grand Conseil ne fut confirmée que le 20 août suivant par l'enregistrement de l'ordonnance du roi.

Louis XII ne se montrait pas d'humeur à supporter les exigences tyranniques du Parlement, à qui le règne de Charles VIII avait fait oublier que les rois étaient hors de page depuis Louis XI. Cependant, s'il ne souffrait pas le moindre empiétement sur les privilèges de la royauté, il se laissait volontiers diriger par les conseils des hommes d'État, aussi capables que dévoués, qui comprenaient ses vues politiques et administratives.

Les seigneurs et les prélats qui coopéraient dès lors au gouvernement avaient été plus ou moins éprouvés pendant les disgrâces du duc d'Orléans, quoique plusieurs eussent fait partie du Conseil privé de Charles VIII ; mais d'autres, qui croyaient avoir droit à une haute faveur, eu égard à leurs anciens services,

furent écartés, sans doute à cause de l'influence de Georges d'Amboise, que Louis XII avait placé depuis longtemps à la tête de ses affaires. Ainsi Philippe de Commines, seigneur d'Argenton, ne fut pas même admis dans ce Conseil, soit que son caractère inspirât de la défiance au roi, soit que l'archevêque de Rouen craignît d'avoir un rival redoutable dans ce fin et adroit politique. Lorsque Commines alla complimenter ce roi nouveau, *de qui il avait été aussi privé que nulle autre personne*, et voulut rappeler la cage de fer dont il avait tâté huit mois sous la régence de la dame de Beaujeu, il trouva *qu'on ne se souvenoit point fort, pour l'heure, de ses troubles et pertes*.

Georges d'Amboise, qui était l'âme du Conseil, avait mérité de longue date la confiance du roi. Fils d'un chambellan des rois Charles VII et Louis XI, il fut élu, dès l'âge de quatorze ans, évêque de Montauban ; il parvint bientôt après à l'archevêché de Narbonne, qu'il échangea ensuite contre celui de Rouen, sans avoir eu besoin d'employer le crédit de sa famille et de ses frères aînés, qu'il devait laisser bien loin derrière lui dans la carrière des honneurs. Il avait prévu, de bonne heure, que la couronne de France reviendrait un jour au duc d'Orléans : ce fut lui qui entraîna la fuite de ce prince en Bretagne, et qui le poussa dans sa révolte contre la régence de Madame de Beaujeu ; ce fut lui qui, après être resté deux ans prisonnier d'ans le château de Corbeil, se délivra lui-même par ses propres efforts, pour travailler aussitôt à la délivrance de son bon maître, qu'il fit sortir de la grosse tour de Bourges, avec l'aide de Madame Jeanne de France ; ce fut encore lui qui empêcha le duc d'Orléans de partir, en dernier lieu, pour l'Italie, où Charles VIII voulait l'envoyer comme en exil, sous le séduisant prétexte de devenir duc de Milan, et Louis d'Orléans en ne s'éloignant pas de la couronne, que lui promettait alors son fidèle conseiller, n'eut qu'à étendre le bras pour la saisir, à la mort du roi.

Georges d'Amboise partagea donc, pour ainsi dire, le poids de cette couronne, à laquelle ses talents de ministre allaient rendre le plus grand lustre, et dès lors il présida aux destinées du royaume, qu'il eut toujours l'ambition d'agrandir par les armes et les négociations, par les lois et les arts. Louis XII, qui *le connoissoit être homme très excellent et accompli de sens, d'expérience, de loyauté et de bonne vie*, le tenait fort proche de sa personne, soit qu'il traitât d'affaires sérieuses, on qu'il vaquât à récréer son esprit, toujours seul avec lui dans sa chambre, et compagnon perpétuel de ses voyages. Cette intimité du roi et du sujet fait honneur à l'un et à l'autre. Il y avait pourtant des dissentiments entre eux, mais, *quelques paroles que le roi ait eues avec lui pour matières quelconques, les mérites et la prudence de son ministre croissoient avec le temps et par continuation de services*. Ce grand ministre, qui ne cessa de reverser sur tous les siens la faveur que lui accordait le roi, avait appelé dans le Conseil son frère Louis, évêque d'Albi, un des plus notables prélats et des plus estimés, à cause de son intégrité et de sa douceur qui le fit surnommer le Bon. Louis d'Amboise était un habile homme d'État. Louis XI l'avait choisi, en 1474, comme *personnage de grande autorité, sûr et féable*, pour remplacer le lieutenant général du Languedoc, Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, et pour présider les États de la province. En 1486, Louis d'Amboise, *qui savoit bien tout le fait du duc d'Orléans*, et en était un des principaux conducteurs, avait failli être arrêté, en même temps que son frère l'évêque de Montauban ; mais il s'enfuit à Avignon, et pendant son absence, ses biens furent saisis jusqu'à ce qu'il obtînt de rentrer dans son évêché, *en disant n'être aucunement coupable*.

Les autres conseillers ordinaires du roi étaient le chancelier Guy de Rochefort, le maréchal de Gié, le seigneur de Graille, Imbert de Batarnay, sieur du Bouchage, Robertet, Louis de La Trémoille, et Étienne Poncher.

Le *vertueux seigneur* de La Trémoille, qui, pour sa hardiesse et bon vouloir ne trouvait rien d'impossible, eût rougi d'avoir un autre maître que le roi régnant, et il devait servir Louis XII comme il avait servi Louis XI et Charles VIII, à la guerre et au Conseil. Imbert de Batarnay était aussi un serviteur de Louis XI et de Charles VIII ; son habitude des affaires, son activité infatigable, son attachement à la couronne, l'avaient maintenu dans le Conseil des trois rois. Louis XII, dans ses lettres, le nommait mon ami, et souvent de vive voix, mon père ; il lui avait confié le soin des minutieux détails de la maison royale, et il le consultait de préférence dans les questions délicates : car le seigneur du Bouchage possédait un jugement sage, formé à l'école de la royauté. Louis Malet, seigneur de Graille, était encore un de ces anciens conseillers que le feu roi avait légués à son successeur. Ce seigneur, que Louis XI appelait son *aimé et féal cousin*, et qui *avait eu toute autorité auprès du roi, sous Madame de Beaujeu*, parce qu'il *était homme de grande entreprise*, remplissait la charge d'amiral de France, dans laquelle il avait succédé à Louis, bâtard de Bourbon, en 1486, malgré les murmures de toute la cour, qui faisait peu de cas des prétentions généalogiques de la famille de Graille, perpétuées par ce dicton : *il y a eu plus tôt un sire de Graille qu'un roi en France*. Louis de Graille s'était toujours montré fort hostile au duc d'Orléans ; il n'eût pas sans doute conservé une position si élevée à côté du trône, sans le mariage de sa fille unique, héritière d'une fortune immense, avec Charles d'Amboise, seigneur de Chaumont, grand maître de France, neveu de l'archevêque de Rouen.

Pierre de Rohan, seigneur de Gié, qui avait été chargé de l'*expédition du Conseil et des dépêches*, pendant la maladie de Louis XI, en 1480, eut encore gros crédit sous la minorité de Charles VIII. Il était plutôt homme de guerre qu'homme d'État, et Louis XII, qui l'avait vu commander une armée en Italie, se promettait de l'employer sur les champs de bataille. Florimond Robertet, né d'une famille obscure de Montbrison, s'était élevé par son seul mérite : *il savait et avait beaucoup vu, tant du temps du roi Charles que du roi Louis, et, sans point de faute, était l'homme le mieux entendu et du meilleur esprit. Le talent dont il fit preuve dans plusieurs négociations difficiles le rendit l'homme le plus rapproché de son maître, et lui attira la totale charge des affaires de France*. Louis XII estimait le bon Florimond, comme serviteur prudent et loyal, il appréciait les talents de ce secrétaire d'État et continua d'utiliser cette habile plume *qui ne fut onc taillée que pour servir en leurs secrets les rois*.

Guy de Rochefort, chancelier de France, comme l'était son frère Guillaume, mort en 1492, avait consacré sa jeunesse aux armes et aux lettres, avant de devenir conseiller de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne ; Louis XI se l'attacha, en le créant premier président du Parlement de Dijon, et Charles VIII lui confia les sceaux, en 1496, pour le récompenser d'avoir exercé ses fonctions de premier président, pendant nombre d'années, *à l'admiration de tous, tellement qu'il semblait être né pour aimer, défendre et administrer la justice*. Louis XII connaissait la capacité législative de Guy de Rochefort, qui signala son action, sous ce nouveau règne, par la réforme du Grand Conseil et par la célèbre ordonnance sur le fait de la justice. Étienne Poncher remplissait auprès du roi l'office d'*orateur*, à cause de son érudition et de sa facilité à parler *rhétorique langage*, en latin de même qu'en français. Il fut d'abord simple chanoine à Tours ; mais il ne resta pas oublié, dans la charge de conseiller clerc au Parlement de

Paris, lorsque Louis XII appela auprès de lui ceux qui avaient bien servi le duc d'Orléans. Étienne Poncher, homme habile, instruit par l'expérience de la vie ainsi que par l'étude des sciences, méritait de s'avancer à la fois dans les honneurs politiques et ecclésiastiques.

Ces conseillers étaient alors fort occupés à seconder les vues de Louis XII, qui désirait le bien de son royaume autant que celui de sa couronne : déjà l'ordonnance *pour l'entretènement de la justice, abbréviation des procès et soulagement du peuple*, avait été présentée à l'examen du Parlement, qui balançait à enregistrer cette ordonnance à laquelle il n'avait eu aucune part et qu'il s'apprêtait à remanier, comme l'œuvre du Grand Conseil ; une autre ordonnance, concernant l'Université, était élaborée sous les yeux du roi, qui veillait lui-même à la police intérieure de la France, en même temps que ses ambassadeurs lui assuraient une paix honorable dans les cours étrangères.

Dès le 1er juillet, l'archiduc d'Autriche, comte de Flandre, avait reconnu, par lettres patentes, que les appellations de son comté de Flandre devaient ressortir en la Cour du Parlement de Paris. Il déclarait, en même temps, que, loin de donner empêchement à l'exécution de certain arrêt de ladite Cour, relatif à l'évêché de Tournay, il avait toujours, *par bonnes remontrances, agi pour contenter le roi de France, son suzerain*. Le 2 août, les députés de l'archiduc conclurent en son nom un traité, qui fut juré solennellement à Notre-Dame, et ratifié le 16 août suivant ; par lequel le roi, ayant égard aux affaires de l'archiduc, l'exemptait de venir en personne rendre hommage du comté de Flandre, et consentait à envoyer vers lui quelque bon et grand personnage, qui recevrait, en son nom, cet hommage de vassal.

Louis XII avait songé à obvier aux embarras que l'Espagne lui susciterait dans les affaires d'Italie. Les ambassadeurs de Ferdinand V le Catholique et d'Isabelle, roi et reine de Castille et d'Aragon, arrêtèrent les bases d'un traité de paix et d'alliance, qui fut signé et juré, le 5 août, au couvent des Célestins, près de Marcoussis, par le roi de France, assisté de Georges d'Amboise, archevêque de Rouen, de François d'Orléans, comte de Longueville, et de Dunois, d'Engilbert de Clèves, comte de Nevers, du seigneur de Clérier, gouverneur de Paris, du sire de La Gruthuse, et autres seigneurs. Ce traité invoquait l'amitié qui existait, depuis les temps les plus anciens, entre les rois d'Espagne et de France, amitié telle *qu'on n'en voit pas une autre plus utile et plus grande dans l'univers* : il garantissait les relations commerciales entre les deux royaumes et la sincère fraternité des deux rois à perpétuité. Louis XII et Ferdinand ne renonçaient ni l'un ni l'autre à leurs droits sur certaines portions de territoire, contestées entre eux ; mais ils s'en référaient à des arbitres siégeant en ville neutre. Le roi Catholique s'engageait à traiter en ennemis tous ceux qui attaqueraient le royaume ou les sujets du roi Très Chrétien, et ce *sans exception de personne au monde, hormis le Pontife romain, quels que fussent d'ailleurs les liens du sang et les devoirs de parenté*.

Le roi d'Angleterre, Henri VII, encore ébranlé sur son trône par la révolte du comte Warwick et de Perkins Warbec, avait accepté l'alliance de Louis XII avec d'autant plus d'empressement, que le roi d'Écosse, Jacques IV, qui menaçait sans cesse les frontières du Northumberland, était, comme ses prédécesseurs, l'allié fidèle des rois de France. On ratifia le traité d'Étaples, fait en 1492, et la paix, que jurèrent à Notre-Dame les ambassadeurs anglais, le 14 juillet, fut célébrée par des processions générales et des feux de joie dans Paris. Mais c'était à la Cour de Rome que se traitaient les importantes négociations, qui

devaient amener le divorce de Louis XII et son mariage avec la reine veuve Anne de Bretagne. Georges d'Amboise et son frère, l'évêque d'Albi, dirigeaient ces deux graves affaires, de concert avec César Borgia, fils naturel du pape.

Le pape Alexandre VI — Roderic Borgia, de Valence en Espagne —, qui, après la mort d'Innocent VIII, avait acheté la tiare, partie avec deniers, partie avec promesses, unissait au génie d'un grand homme les vices d'un profond scélérat : *sa subtilité, son éloquence persuasive, son adresse merveilleuse, eussent tourné au profit de la papauté, s'il avait eu quelque peu de sincérité, de honte, de vérité, de foi, et de religion ; si ses mœurs corrompues, son avarice insatiable, son ambition immodérée, sa cruauté plus que barbare*, n'avaient pas fait de la Cour de Rome un repaire de meurtres et de turpitudes. Cependant ses actions les plus criminelles se déguisaient sous un faux air de grandeur, et la majesté d'apparat, qu'il savait si bien étaler en public, l'entourait encore d'un certain prestige, quoiqu'il n'y eût pas, même parmi les sauvages, un monstre qui l'égalât en tyrannie, en concupiscence et en déloyauté.

Il avait toujours été possédé d'un ardent désir d'élever et faire grands ses enfants, particulièrement César Borgia, *qui étoit grand parmi les méchants* ; son père l'avait fait cardinal de Valence, mais cet étrange cardinal aspirait à échanger le chapeau rouge contre un heaume de chevalier, et, comme las de ses débauches, à prendre une femme légitime. Les guerres continuelles entre les petits États et les petits princes d'Italie, Ursins et Colonne, Pisans et Florentins, Venise et Milan, avaient excité l'émulation guerrière de César Borgia, et le mariage de sa sœur Lucrece avec Alphonse, seigneur de Biselli et de Salerne, fils naturel d'Alphonse II, roi de Naples, le décida enfin à se marier lui-même. Il arrêta ses vues sur une fille de Frédéric III, roi de Naples et de Sicile, qui avait succédé en 1496 à son neveu Ferdinand II. Cette princesse, cousine de Charles VIII, du côté de sa mère Anne de Savoie, avait été nourrie à la Cour de France, sous les yeux de sa tante Charlotte de Savoie, veuve de Louis XI, laquelle mourut au moment même où se traitait le mariage de sa nièce avec le roi d'Ecosse. Le mariage n'avait donc pas été conclu, et la princesse Charlotte était restée damoiselle de la reine Anne de Bretagne, avec trois cents livres de gages, quoique son père fut alors devenu roi. Frédéric III, à qui le pape avait demandé, pour son bâtard, la main de Charlotte avec la principauté de Tarente, comprit qu'en démembrant le royaume de Naples, il s'exposerait, faible de forces et épuisé de deniers, à voir bientôt sa couronne passer sur la tête d'un gendre plus puissant que lui, et il préféra s'aliéner par un refus le chef de l'Église, plutôt que de recevoir un ennemi dans sa maison.

Alexandre VI ne perdait pourtant pas l'espoir de donner à son bienaimé fils l'épouse et le douaire, que Frédéric n'avait pas voulu accorder à César Borgia ; il n'eut qu'à prêter l'oreille aux propositions d'alliance que Louis XII, en montant sur le trône, lui avait fait transmettre, et aussitôt la meilleure intelligence s'établit entre eux, dans leur intérêt commun, par l'entremise de Georges d'Amboise et du cardinal de Valence, qui avaient pleins pouvoirs l'un à Rome, l'autre en France. César Borgia s'obstinait à prétendre à une alliance que le roi de Naples avait repoussée, et il voulait obtenir du roi de France sa royale pupille, malgré la volonté du père de Charlotte : on lui fit espérer que la résistance de Frédéric tomberait devant les avantages de cette union, que Louis XII avait à cœur ; on lui promit des domaines en France, aussi considérables que la principauté de Tarente. Alexandre VI fut gagné, aussitôt que son fils l'eut été. Une bulle, datée du 29 juillet 1498, annonça que le pape avait accueilli la requête en divorce, présentée avec raisons valables par le roi Louis XII, et

nomma commissaires, pour informer et procéder juridiquement, Louis d'Amboise, évêque d'Albi, et Fernand, évêque portugais de Ceuta en Afrique, nonce du pape en France.

Louis XII, qui était à Étampes avec la reine veuve, Anne de Bretagne, répondit à la bulle d'Alexandre VI, par l'envoi des lettres patentes enregistrées à la Chambre des comptes de Dauphiné, dans lesquelles il cédait perpétuellement et à toujours, *de certaine science, grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale et delphinale*, les comtés et seigneuries de Valentinois et Diois, à *son très cher et très aimé cousin damp César Borgia, en faveur du Saint-Père, duquel il est prochain parent, par considération des bons services que le seigneur damp César lui a faits et fera, pour cause de certain mariage que le roi entend Jaire de la personne dudit Borgia*, afin de l'attirer à la Cour de France, et de l'y maintenir honorablement, ainsi que bien lui appartient.

Dès lors un pacte d'amitié fut conclu définitivement entre le pape et le roi de France. Le pape expédia coup sur coup plusieurs bulles destinées à faciliter la procédure du divorce : la première enjoignait aux délégués apostoliques de faire citer et comparoir devant eux Madame Jeanne de France et autres du procès ; la seconde nommait un nouveau commissaire, Philippe de Luxembourg, évêque du Mans, cardinal du titre de Saint-Pierre et Saint-Marcellin ; la troisième donnait aux trois commissaires, pouvoir de désigner des personnes sages et éclairées, constituées en dignité, pour procéder en leur nom dans tous les lieux où ils ne pourraient se transporter eux-mêmes ; la quatrième les autorisait à contraindre, par censures ecclésiastiques, tous ceux qu'il serait nécessaire d'interpeller ; enfin la cinquième bulle, prévoyant le cas où le divorce serait licite, dispensait des degrés de parenté ou d'affinité, qui pouvaient empêcher l'alliance du roi et d'Anne de Bretagne ; mais cette dernière bulle ne parvint pas en France, et César Borgia la retint par devers lui pour s'en faire, au besoin, une arme ou un instrument utile.

César, comte de Valentinois et Diois, avait déclaré, dans une assemblée secrète des cardinaux, que son caractère et sa vocation étant opposés à l'état ecclésiastique, il suppliait le Saint-Père de lui permettre d'abandonner tous ses bénéfices, de reprendre l'habit séculier et de contracter mariage. Les cardinaux s'en référèrent au jugement du pape, et le même jour où César devint soldat, de cardinal et archevêque de Valence qu'il était, Louis de Villeneuve, ambassadeur du roi de France, fit son entrée à Rome, où il venait chercher le comte de Valentinois, pour l'amener à la Cour de France, et pour lui offrir, de la part de Louis XII, une compagnie de cent lances, et vingt mille livres de pension avec la châtellenie et seigneurie d'Issoudun.

Pendant que le procès du divorce s'instruisait à Tours, le roi prenait toutes les mesures nécessaires pour assurer l'exécution du traité qui devait rattacher le duché de Bretagne à la couronne de France. Son ancien amour pour la duchesse Anne s'était réveillé, mais son zèle pour le bien de la royauté ne s'était pas endormi, et si leurs cœurs se rapprochaient avec une mutuelle sympathie, leurs intérêts politiques, étant bien différents, s'opposaient à un accord que contrariait la raison d'État ; toutefois, les conventions réciproques furent arrêtées d'avance, telles que les désiraient Anne et ses Bretons. Louis XII avait mis dans cette transaction une condescendance qui lui valut sans doute cette lettre de remerciement écrite à la hâte, sur une mauvaise feuille de papier sans date et sans scel : *Monsieur mon bon frère, j'ai reçu, par M. de La Pommeraye, vos lettres, et avec sa charge entendu la singulière bénévolence et amitié que vous*

me portez, dont je suis très consolée, et vous en remercie de tout mon cœur, vous priant de toujours ainsi continuer, comme c'est la ferme confiance de celle qui est et à toujours sera votre bonne sœur, cousine et alliée, ANNE.

Anne de Bretagne, qui s'était rendue à Paris au mois de juin, pour faire enlever les meubles et bijoux qu'elle avait droit de revendiquer par son acte de mariage, se rendit au château d'Étampes, où Louis XII l'avait précédée ; et là, en présence des seigneurs du Conseil privé du roi et de la duchesse, il fut arrêté, promis et juré sur les Saints Évangiles et le Canon de la messe, que le roi remettrait à la duchesse les villes de Brest, Saint-Malo et Conches, qu'il avait entre les mains, et garderait seulement les châteaux de Nantes et de Fougères, *pour sûreté et accomplissement du mariage qu'il déclare vouloir faire, à charge néanmoins de les restituer aussi, en cas que dedans le temps et terme d'un an il n'épouse la duchesse, licitement et sans charge de sa conscience, selon la loi de Dieu et ordonnance de l'Eglise*, ou bien s'il venait à mourir avant le mariage. Anne de Bretagne s'engageait, de son côté, à épouser son *seigneur le roi incontinent que faire se pourra, connaissant les biens, utilité et profit, qui, au moyen de ce traité*, peuvent advenir aux royaume de France et duché de Bretagne. Ensuite Louis de La Trémoille, gouverneur de Nantes et de Fougères, signa un autre acte scellé de cire jaune, et promit, sur sa foi et honneur de rendre lesdits châteaux, si le mariage n'avait pas lieu dans le terme d'un an prochain.

Après ce singulier traité, Anne prit congé du roi et retourna, avec ses dames et damoiselles, en son duché de Bretagne, où la restitution de Saint-Malo et de Brest ne s'opéra pas sans un ordre exprès du roi, les capitaines de ces deux places craignant d'être dupes d'une des finesses, que le sieur du Bouchage leur avait fait pressentir dans ses missives après la mort de Charles VIII. La reine veuve, qui avait précédemment assemblé ses États de Bretagne et accompli tous les actes de l'autorité souveraine, renouvela le deuil des personnes de sa maison, auxquelles furent distribués des draps de laine et de soie de différents prix, depuis soixante-dix sous jusqu'à huit livres six sous l'aune. Elle fit frapper aussi des écus d'or, les premiers qui aient porté un millésime, avec cette légende : *Anna, Dei gratia, Francorum et Britonum ducissa*. Cette monnaie la représente assise sur son trône, couronnée, et revêtue du manteau royal semé d'hermine et de fleurs de lis, tenant le sceptre et l'épée de justice ; sur le revers, la croix fleurdelisée aux quatre bouts, avec la couronne ducale, est entourée de l'ancienne devise des monnaies royales françaises : *Sit nomen Domini benedictum*.

CHAPITRE IV

1498-1499

CEPENDANT le procès du divorce suivait son cours : le 10 août, Louis d'Amboise, évêque d'Alby, et Fernand, évêque de Ceuta, délégués du pape, furent invités, par lettres patentes du roi, à procéder sans délai, et firent assigner Madame Jeanne de France, pour comparaître le pénultième jour du mois, lendemain de la décollation de saint Jean-Baptiste, après l'heure de vêpres, dans la maison du doyen de l'église de Tours.

Jeanne attendait depuis cinq mois le coup qui la frappa, et depuis vingt ans qu'elle était mariée, elle avait dû se préparer à une répudiation éclatante ; car elle n'ignorait pas que le duc d'Orléans l'avait épousée par contrainte, et quoiqu'il ne l'eût jamais quittée ouvertement, il ne cachait point son impatience de se séparer d'elle. Du jour où il apprit la mort de Charles VIII, il s'était regardé comme dégagé et libre, et en n'associant pas la reine à sa royauté, il évitait ainsi d'avoir ensuite à l'en dépouiller ; il avait toujours respecté en elle la femme vertueuse, bien sage, dévote et honnête ; mais il n'aimait pas la femme *moult difforme et inhabile à porter enfants*.

Madame Jeanne, qui *vit en un instant toute la cour bandée et révoltée contre elle pour ôter la couronne de dessus sa tête*, trouva dans sa vertu et sa piété la force de supporter ces humiliations ; elle était trop modeste pour regretter les honneurs de la royauté, elle qui dès son bas âge *aimoit d'être accoutrée fort pauvrement, étant contente d'une petite robe de canzelot, percée au coude le plus souvent* ; sa dévotion humble et résignée, *abaissait le vol de son courage, et l'empêchoit de le porter aux ressentiments auxquels l'obligeoit la condition de sa naissance*. Elle visitait souvent, au monastère de Plessis-lès-Tours, le fondateur de l'ordre des Minimes, François de Paule, surnommé le bon homme par Louis XI, qui l'avait fait venir de Calabre. Ce saint vieillard semblait *inspiré de Dieu ès choses qu'il disoit et remontoit*. Jeanne de France se plaisait aussi en la compagnie de son confesseur Gilbert Nicolaï, depuis appelé, par le pape Léon X, frère Gabriel Maria, à cause de sa grande ferveur pour le mystère de l'Annonciation. Elle avait eu plusieurs visions, qui la consolèrent dans son abandon ; une fois, à l'église, la Vierge apparaissant lui dit : *Ma fille Jeanne, avant que de mourir, tu fonderas une religion en mon honneur, qui sera le plus grand plaisir qu'on puisse faire à mon Fils et à moi*. Un autre jour, pendant la messe, elle entendit une voix céleste qui disait : *Ma chère épouse, si tu veux être aimée de la Mère, cherche les plaies du Fils*. Ces illusions d'une âme tendre et pieuse annonçaient que Jeanne s'était dégagée d'avance de tous les liens du monde, pour se réfugier dans l'amour de Dieu ; elle vint à Tours pour obéir à la citation des commissaires apostoliques, *comme une généreuse amazone armée du bouclier de patience*.

Le jeudi 30 août, après vêpres dites, dans la maison du doyenné de Saint-Gatien, comparurent, à huis clos : d'une part, Antoine de l'Estang (*de Stagnu*), docteur en droit, procureur fondé du roi, demandeur ; et, d'autre part, Madame Jeanne de France, pour sa propre cause, défenderesse. Les assesseurs de la cause étaient : les très vénérables et très savants maîtres Pierre de Bellesor, officiai de Tours, Guillaume Feydeau, doyen de Gassicourt, l'official de l'archidiacre de Paris, et Robert Salmon, professeur de sacrée théologie, de l'Ordre du Mont-Carmel. Marc Travers et Pierre Bourrel, avocats à la Cour ecclésiastique de Tours, avaient été chargés, par autorité royale, de plaider pour Jeanne ; et Pierre Duban leur avait été adjoint en qualité de notaire.

Le procureur du roi commença par protester *qu'il n'entendoit en aucune sorte attenter à l'honnêteté et à l'honneur* de Madame Jeanne ; il produisit ensuite toutes les pièces sur lesquelles s'appuyait la demande en séparation, et fit un exposé sommaire des faits tendant à prouver qu'il était *nécessaire, pour le bien du royaume et pour y avoir un successeur*, que le roi obtînt la dissolution de son premier mariage et la permission de se marier à qui il voudrait. Le rescrit du pape pour requérir le divorce était fondé sur huit points principaux : 1° la parenté des deux époux, au quatrième degré, *dont il n'y avait nulle dispense* ; 2° l'affinité, Louis XII étant filleul de Louis XI, père de Jeanne ; 3° la minorité du duc d'Orléans, à l'époque des fiançailles ; 4° la crainte, qui pouvait contraindre l'homme le plus résolu, lorsqu'il fallut ratifier ce mariage conclu à l'âge de douze ans ; 5° la continuation des mêmes dangers à s'en dédire, sous le règne de Charles VIII, frère de Jeanne ; 6° le défaut de consentement à cette union avec Jeanne, tellement viciée et maléficiée de son corps, qu'elle est incapable des actions du mariage ; 7° la fuite de Louis d'Orléans en Bretagne, sa prison pendant trois années, et les divers obstacles qui ne lui avaient pas permis de réclamer son divorce, du vivant de Charles VIII ; 8° enfin, la réclamation faite aussitôt qu'il avait pu la faire sans péril, après vingt-cinq ou vingt-six ans de cohabitation, à laquelle il n'avait jamais consenti d'esprit ni de volonté.

En cette première séance, Jeanne fit demander, par ses conseils, le double de tous les actes ; puis répondit, tant de sa propre bouche que par celle de Marc Travers, aux allégations du procureur du roi : elle avoua sa parenté avec le roi Louis, nia l'alliance spirituelle, prétendit que les craintes de son mari étaient vaines et mal fondées, assura que le mariage avait été consommé, et se défendit d'avoir aucun défaut corporel qui aurait pu l'empêcher. Antoine de l'Estang, que sa procuration désignait comme très vénérable, de considération et de grande autorité dans le Conseil suprême du roi, remit alors ses pleins pouvoirs à François Bethoulas, procureur général, lequel continua la poursuite de la cause au nom du roi.

Les délégués du pape se réunirent, le lundi suivant, à trois heures de relevée, et Jeanne fut introduite en leur présence, avec son conseil. Le procureur du roi présenta certaines propositions écrites, en invitant la défenderesse à y répondre par simple aveu ou désaveu. Alors Marc Travers, se levant, s'excusa d'être avocat de la reine contre le roi, déclara que le conseil de sa cliente n'était pas suffisant, et voulut se récuser ; car, bien que les commissaires eussent commandé, sous peine d'excommunication, à maître Jean de Blois, archidiacre, Guillaume Chevalier, official, et Bonin, chanoine de Bourges, ainsi qu'à Jean Vesse, avocat, de se rendre à Tours afin d'assister Jeanne, aucun d'eux n'était venu, *craignant de la servir contre le roi, lequel il craignoit beaucoup lui-même*, ajouta-t-il. Le second avocat de Madame Jeanne, Pierre Bourrel, dit qu'il craignait aussi beaucoup le roi, mais qu'il ferait de son mieux pour obéir aux commissaires

et remplir son devoir. Le procureur du roi répondit que le demandeur entendait que la défenderesse eût pour conseil les gens qu'elle choisirait, et il offrit d'user de contrainte à l'égard de ceux qui faisaient défaut. Un de ceux-ci, l'avocat Jean Vesse, fut amené ; il s'excusa, à plusieurs reprises, de servir Madame Jeanne, et jura, sur l'âme du roi, que les propositions étaient véritables, et qu'il croyait bon le droit du roi. Jeanne, au contraire, répliqua que les propositions étaient nulles, impertinentes, et ne méritaient pas de réponse ; qu'elle y répondrait néanmoins par la simple formule : *Je crois, ou je ne crois pas (credo, vel non credo)*, et qu'elle était sûre de la bonté de sa cause.

Le jeudi 13 septembre, à deux heures de relevée, Jeanne comparut seule, avec les notaires de la cause et le sien, pour être interrogée sur les propositions présentées dans la dernière audience ; elle ne fit pas difficulté de prêter une espèce de serment, en reconnaissant qu'elle serait parjure si *elle ne répondait pas vrai, et qu'il vaudrait mieux perdre tout que de nier la vérité connue*. Les premières questions concernaient le degré de parenté qui existait entre elle et son mari. Elle se montra fort peu savante en généalogie, car, lorsqu'on lui demanda si le roi Charles VI et Louis Ier, duc d'Orléans, étaient frères, elle répondit seulement qu'elle avait ouï dire que Charles VII était son aïeul. Elle assura ne pas savoir quel âge avait le jeune Louis d'Orléans quand elle fut mariée avec lui, et même si le père de ce prince était mort ou vivant à l'époque de ce mariage. Elle écarta, sans hésiter, les motifs de crainte et de violence que le roi prétextait pour expliquer son consentement à une union qu'il avait acceptée si longtemps sans se plaindre ; dit qu'en refusant de l'épouser, il n'eût encouru ni supplice ni perte de biens, et déclara qu'elle ne croyait pas plus aux menaces terribles de Louis XI qu'à la grosse colère et aux mauvais traitements de Charles VIII contre son mari. Les autres propositions, qui sans doute ne furent pas adressées en latin à Jeanne, étaient relatives à la consommation du mariage, et cette pieuse princesse eut besoin de s'envelopper de sa pureté pour n'être pas souillée en les écoutant. Après cet interrogatoire, qui dut faire souffrir la pudeur d'une femme et la dignité d'une reine, Jeanne remit aux juges cette cédule, écrite de sa main : *Messieurs, je suis femme, ne me connaissant en procès, et sur tous les autres, me déplaît l'affaire de présent, et vous prie me supporter si je dis ou répons chose qui ne soit convenable ; et proteste que si sur mes réponses je répons chose à laquelle ne sois tenue répondre, ou que monseigneur le roi n'ait avisé en sa demande, que ma réponse ne pourra ni préjudicier ni profiter à monseigneur le roi, en adhérant à mes autres protestations faites par-devant vous à la dernière expédition, et n'eussé-je jamais pensé que de cette manière pût venir aucun procès entre monseigneur le roi et moi.*

Dans la séance du 15 du même mois, le procureur du roi requit que Jeanne fût visitée par d'honnêtes femmes que nommeraient les commissaires. Jeanne répondit qu'étant de sang royal et pudique, simple et honteuse, elle réclamait, si elle devait être visitée, que ce fût par personnes graves choisies du consentement et accord des parties ; mais, avant de se soumettre à cette visite, elle demanda un mois de délai, qui lui fut accordé, pendant qu'on procéderait à l'audition des témoins cités à Blois, à Orléans, à Pont-le-Voy et à Amboise. Pendant cette instruction, qui fut poussée avec vigueur, le cardinal Philippe de Luxembourg, adjoint aux commissaires du pape, *pour la conséquence et difficulté de l'affaire*, seconda le plus activement possible la bonne volonté d'Alexandre VI à l'égard des désirs de Louis XII.

Cependant le roi de France était impatient d'attirer à sa cour César Borgia, pour s'en servir, comme d'un instrument utile, auprès du pape, dans les entreprises qu'il préparait en Italie ; et César Borgia, de son côté, tout fier d'être traité presque en égal par le roi Très Chrétien, se promettait bien de faire tourner à son profit cette puissante et glorieuse amitié ; néanmoins, il remettait de jour en jour son arrivée, car le roi d'Aragon, Ferdinand, et la reine de Castille, Isabelle, avaient envoyé à Rome deux ambassadeurs extraordinaires, pour rompre la bonne intelligence du Saint-Siège avec la France, et surtout pour empêcher le départ du nouveau comte de Valentinois. Les galères de Louis XII arrivèrent à Ostie, apportant des présents magnifiques pour le pape et des promesses séduisantes pour son fils ; l'ambassadeur français redoubla de zèle et d'instance jusqu'à ce qu'il eût déterminé César à partir secrètement de Rome, où Alexandre VI éblouissait les ambassadeurs d'Espagne avec des paroles dorées, tandis que Borgia, qui avait traversé la Méditerranée à bord d'une galée du roi de France, entra à Lyon, le 18 octobre, fier et joyeux de l'accueil royal qu'il avait trouvé sur sa route.

Les ambassadeurs espagnols, apprenant la fuite de César Borgia, s'emportèrent en accusations et en menaces contre le pape, qui leur répondit, en fureur, que ce qu'il avait fait était bien fait, et qu'il le ferait encore, en dépit de ceux qui auraient la hardiesse de s'y opposer ; puis, comme ils frappaient du pied en s'agitant dans la chambre où il les avait laissés, il sortit de son cabinet et leur ordonna d'aller faire tout ce bruit-là dans leur pays. Alexandre VI avait sans doute déjà reçu les lettres de César Borgia, qui racontaient, avec toute l'exagération italienne, qu'on lui avait donné une escorte si nombreuse, et que tant de gens étaient accourus sur son passage, qu'il n'avait vu en France ni arbre, ni muraille, ni village, mais seulement des hommes, des femmes, et les rayons du soleil.

César Borgia, qui se promettait de surpasser en magnificence le roi lui-même, avait amené de Rome un train somptueux, digne d'un prince de l'Église. Louis XII était allé attendre son hôte à Chinon, comme pour lui montrer la Touraine, qui, pour ses délices et aménités, était appelée le jardin de la France et le plaisir des rois : il sortit de la ville, sous prétexte d'une partie de chasse, et il rencontra en route César Borgia avec sa suite. Ils causèrent familièrement, puis le roi le quitta, pour le laisser faire son entrée triomphale dans la ville de Chinon, avec un éclat auquel concoururent par leur présence les gentilshommes de la cour de France, qui se moquaient déjà de ce cardinal fiancé, qu'ils avaient ordre de recevoir plus honorablement qu'un empereur.

Le cortège se composait d'abord de vingt-quatre mulets, portant des coffres, des bahuts et des bouges (sacs) couverts de housses aux armes de Borgia ; puis venaient vingt-quatre autres mulets avec des couvertures mi-parties jaune et rouge à la livrée du roi, douze mulets housés de satin jaune et dix housés de drap d'or ras et frisé. On voyait ensuite seize beaux grands coursiers, caparaçonnés or, rouge et jaune, menés par la bride, suivis de dix-huit pages à cheval, dont seize habillés de velours cramoisi et deux de drap d'or frisé ; derrière les pages, six mules de selle harnachées de velours cramoisi, de même que les laquais qui les conduisaient. La plupart de ces mules étaient ferrées d'or et d'argent massif. Deux superbes mulets, dont le chargement était caché sous une housse de drap d'or, donnèrent à penser qu'ils portaient quelque chose de plus exquis que les autres, ou de belles pierreries pour sa maîtresse (sa fiancée), ou quelques bulles et indulgences de Rome, ou quelques saintes reliques. Trente

gentilshommes, accoutrés de drap d'or et d'argent, parurent une trop petite troupe, en comparaison de ce *grand attirail* de bêtes de somme.

César Borgia, précédé de trois ménétriers, deux tambourineurs et un sonneur de rebec, dont les instruments étaient d'argent avec de grosses chaînes d'or, montait un gros et grand coursier, éblouissant d'orfèvrerie, de perles et de pierres précieuses. Il avait une robe mi-partie de satin rouge et de drap d'or, bordée de pierreries, et un bonnet, garni de rubis gros comme des fèves. Ses bottes étaient brodées de perles, et son collier seul, disait-on, *valait bien trente mille ducats*. Derrière lui, sa petite mule, qu'il destinait à *se promener par la ville*, resplendissait de roses d'or ciselées qui parsemaient la selle, la bride et le harnais. Enfin après, vingt-quatre mulets à couvertes rouges armoriées défilaient les chariots remplis de vaisselle d'argent, de meubles luxueux, d'étoffes de soie et d'or, et de *force autres besognes*.

Louis XII s'était mis aux fenêtres du château, avec toute sa cour, pour voir passer ce triomphant arroi, qui avait traversé la ville. Il fit une gracieuse réception à l'orgueilleux Italien, qui avait adopté cette devise, brodée sur la housse de ses mulets : *Aut Cæsar aut nihil, ou César ou rien* ; il le salua duc, pour sa bienvenue : car il avait érigé le Valentinois en duché, *désirant favorablement traiter son cher et aimé cousin, et principalement l'élever de titres, honneurs, autorités, prérogatives, et prééminences honorables afférant à sa personne*. César Borgia, qui apportait le chapeau de cardinal à Georges d'Amboise, comme un témoignage de reconnaissance personnelle, présenta au roi ses lettres de créance écrites de la main même du pape en beau latin de chancellerie. La cérémonie, dans laquelle Georges d'Amboise reçut le chapeau des mains de Dominique de La Rovère, cardinal de Saint-Pierre aux Liens, *instrument fatal, à l'heure et auparavant et depuis, de l'Italie*, fut célébrée avec beaucoup d'apparat, en présence du roi, devant qui marchait le duc de Valentinois, tout glorieux d'avoir le pas sur les pairs les plus anciens du royaume. César Borgia n'était pas d'une figure à plaire aux dames, qui recherchaient pourtant ses présents : son visage, d'un rouge foncé, était rempli de boutons, et ses yeux creux, au regard de vipère, lançaient des éclairs que ses amis mêmes ne pouvaient soutenir en face. Cependant il se flattait de gagner le cœur de la princesse Charlotte de France, et le surnom de *Valentin*, que lui avaient donné dès lors les *équivoqueurs*, semble indiquer qu'il avait déjà pris les couleurs de sa dame et s'était déclaré son *galand*, selon l'ancienne coutume qui permettait aux filles de choisir un serviteur, le jour de la fête de saint Valentin, pour tout le reste de l'année.

Cependant le procès de Jeanne de France allait continuer ; les interrogatoires des témoins, commencés le 26 septembre, étaient à peu près terminés le 15 octobre. Ces témoins, admis à déposer contre la reine, après serment prêté sur les Évangiles, appartenaient presque tous à la maison ou au service du roi : on avait rassemblé indistinctement tous ceux qui s'étaient offerts dans l'espoir de se concilier ainsi la gratitude de leur maître ; ainsi un grand nombre de personnes attachées d'office à Madame Jeanne la couvrirent de honte par des révélations empruntées à la chambre conjugale. Il y eut des seigneurs, des gens d'Église, des religieux, des mercenaires subalternes, des médecins, des valets, de nobles dames et des filles suivantes, qui vinrent témoigner à la charge de Jeanne ; mais il semble que cette quantité de témoins, parmi lesquels figuraient le seigneur du Bouchage à côté de Martine, femme d'un portier du château de Blois, fut de peu de poids dans l'affaire : leurs dépositions suspectes ou insignifiantes ne servirent qu'à intéresser l'opinion publique en faveur de la *pauvre délaissée*, qui récusait

plus de quarante de ses accusateurs, tout en protestant qu'elle ne voulait pas leur faire injure.

Philippe de Luxembourg, Louis d'Amboise, et Fernand, évêque de Ceuta, rappelèrent Madame Jeanne devant leur tribunal. Celle-ci, ou plutôt ses avocats essayèrent de frapper la cause de nullité, en relevant le mot de maléficiée que la procédure avait employé, et en prétendant que ce mot ne s'appliquait qu'à une personne naturellement impropre au mariage par le fait seul d'un maléfice diabolique. Là-dessus, ils demandaient, non une visite de matrones pour constater l'incapacité physique de la défenderesse, mais bien des prières, des exorcismes et des *remèdes ecclésiastiques* pour chasser le démon. Jeanne cherchait ainsi à se soustraire à une épreuve judiciaire qui répugnait à sa pureté : elle *réclama le respect, eu égard à ses père, aïeul, bisaïeul et ancêtres*, alléguant de nouveau qu'elle était pudique et honteuse, et dit *qu'on ne peut sans peine l'exposer à une semblable visite, dont le jugement même est trompeur*. Ces raisons furent jugées *vaines et frivoles*. Alors la défenderesse présenta une requête, où elle déclarait *que de tout son pouvoir a toujours désiré et encore désire faire le bon plaisir du roi, sa conscience gardée, pour la décharge de laquelle et non pour autre cause soutient le procès que ledit seigneur a contre elle, et se défend en icelui à grand regret et déplaisance, et non pour parvenir aux biens et honneurs du monde autres que ceux qui lui sont dus*. Elle offrait de prendre pour arbitres quatre personnages des plus élevés et de conscience choisis par le roi, et six choisis par elle, et de s'en remettre à leur opinion : s'ils pensent que, sans charge de sa conscience, elle se peut *bonnement et justement* dispenser de faire preuve par témoins et instruments des faits, elle s'en rapportera, pour toute preuve, au serment du roi, *car elle ne doit se départir de son droit, sans offenser Dieu, ce qu'elle ne voudrait faire pour tous les biens et l'honneur du monde*. La requête finissait en ces termes : Elle supplie très humblement le roi, comme à son seigneur, qu'il ne soit malcontent d'elle, ni permettre aucune chose lui être diminuée de son État, qui est bien petit, eu égard à la maison dont elle est issue ; et prie mesdits seigneurs de remonter le bon vouloir et désir qu'elle a de lui complaire, et le grand devoir où elle s'est mise envers lui.

Le 24 octobre, Jeanne articula les faits sur lesquels elle demandait le serment du roi, en l'assurant de toute humilité et révérence conjugales. C'était l'énumération des rapports réitérés qui avaient existé entre eux depuis leur mariage ; elle indiquait les endroits où ils avaient vécu ensemble comme mari et femme ; elle citait des dates précises : aucune particularité de ces rencontres fortuites ou concertées n'était omise ; par exemple, le roi venait, trois ou quatre fois par an, au château de Linières, en Berry, où elle résidait ordinairement, et là, il cohabitait plusieurs jours avec elle au su de tout le monde ; ainsi le reproche de défaut corporel attribué à Jeanne était sans fondement, le mariage ayant été si souvent consommé. Ces propositions finissaient par cette déclaration : *si la défenderesse n'est pas si belle que plusieurs autres, du moins n'est-elle ni impuissante ni maléficiée, plusieurs étant mères qui sont, sans vanité, moins bien faites qu'elle*. On représenta, en outre, la dispense papale aux empêchements de parenté et d'affinité, en vertu de laquelle le duc d'Orléans avait épousé sa cousine Jeanne de France, lorsque le cardinal Julien de Saint-Pierre aux Liens, légat de France, eut donné pouvoir à l'archevêque de Bourges et aux évêques d'Orléans et d'Évreux, de consacrer l'union des époux devant l'Église.

Le roi, qui avait subi un premier interrogatoire, le 29 août, à Amboise, en présence de Charles de Preux, procureur de Madame Jeanne, comparut en personne, une seconde fois, pour être interrogé sur les faits articulés Par la défenderesse. Dans le premier interrogatoire, il avait répondu vaguement aux questions les plus positives : il avait dit qu'il allait, en effet, voir Jeanne plusieurs fois par an, mais qu'il ne le faisait que par contrainte, *pour dissimuler, et qu'il ne croit pas l'avoir jamais connue d'une affection conjugale*. Il répondit plus nettement dans le second interrogatoire, fait à Ligneul, en la maison du doyen. Les commissaires, avant de recevoir son serment, lui rappelèrent que *la vraie gloire d'un roi est de craindre Dieu, et de dire la vérité, à l'exemple de Jésus-Christ qui est la vérité même*. Il jura, tête nue, sur l'Évangile et devant le crucifix, qu'il n'avait jamais cohabité maritalement avec sa femme et ne la *connoissoit pas réellement*. Il avoua, toutefois, qu'il s'était efforcé à diverses reprises de satisfaire, en apparence, à l'étrange tyrannie qui l'avait menacé de la perte de ses biens et de ses pensions, s'il eût fait mine de se soustraire à cet étrange mariage. Comme on s'étonnait qu'il n'eût pas sollicité plus tôt la nullité d'une union impossible, il justifia sa conduite, par ces paroles : *Qu'il vous plaise, messeigneurs les juges, avoir regard et considération s'il y a vassal ou autre personnage de France qui osât entreprendre, sinon sur perte de sa vie et totale perte de son État, de répudier la fille ou sœur d'un roi de France bien obéi, et de qualités qu'étaient les père et frère de ladite défenderesse, et même au cas susdit*. Il expliqua cette suscription de ses lettres adressées à Madame Jeanne : *à Madame m'amie*, et raconta les causes de sa fuite en Bretagne sous le règne de Charles VIII. Enfin, il promit de continuer à Jeanne, après le divorce, la pension de 1,800 livres qu'elle touchait du vivant de son frère. Un des juges osa lui faire entendre qu'il avait commis une faute grave, en restant si longtemps conjoint avec une femme qui lui était étrangère, et qu'il valait mieux encore encourir la colère d'un roi, que de vivre ainsi en état de péché.

La procédure terminée, et après les plaidoyers des avocats, le jugement fut confié à un *conseil d'un bien grand nombre, et des plus notables, et des plus suffisants personnages en Théologie et de Droit, qui lors se trouvaient en France*, et ils reconnurent qu'il *n'y avait aucun mariage valable* entre Louis XII et Jeanne de France. La lecture solennelle de la sentence n'eut lieu que le lundi 17 décembre, dans l'église de Saint-Denis, à Amboise, le siège du procès ayant été transféré en cette ville pour cause de la peste qui régnait à Tours. Cette sentence était connue d'avance, et partout se répandait la pitié pour Madame Jeanne, seule insensible à l'arrêt qui la frappait. Lorsque les prélats et les théologiens passèrent dans les rues pour se rendre à l'assemblée, les habitants d'Amboise murmuraient et disaient, en les montrant du doigt : *Voilà Caïphe, voilà Anne, voilà Hérode et Pilate, qui ont donné leur sentence contre la sainte dame, qu'elle n'est plus reine de France !* La foule était grande dans l'église, où siégeaient, avec les commissaires du pape, le procureur du roi, Antoine de L'Estang, assisté de Charles de Haut-Bois, président des enquêtes du Parlement de Paris, et de Philippe Baudot, conseiller du roi, et Charles de Preux, procureur de Madame Jeanne, assisté de maîtres Marc Travers, Pierre Bourrel, Jean Vesse et François Bethoulas. Tout à coup une grosse et épaisse nuée enveloppa Amboise, comme un tourbillon de tempête, et changea la clarté d'un plein midi en l'obscurité triste et affreuse d'une sombre nuit. Il fallut allumer des torches pour la lecture de l'arrêt.

Jeanne de France fut la seule peut-être que n'affligea pas une sentence qui lui permettait désormais d'élever son esprit vers des espérances et des pensées

divines ; elle dit plusieurs fois qu'elle était délivrée par là d'un pesant fardeau. Elle disait aussi à ceux qui la plaignaient : *On me fait une grande injustice, mais Dieu soit loué de tout ! car je sais qu'il permet cela, afin que j'aie moyen de le servir mieux que je n'ai fait par ci-devant, et d'accomplir mon premier désir, qui a été de fonder un Ordre en l'honneur de la Vierge Marie.* Dès lors elle se regarda comme l'épouse de Jésus-Christ, et sa façon de vivre devint plus austère, sous la direction de François de Paule, *cet homme de Dieu, par la bouche duquel le Saint-Esprit avoit accoutumé de parler comme un saint oracle et organe* ; elle portait sur l'estomac un éclat de bois de luth en forme de croix, hérissé de cinq petits clous d'argent qui la piquaient sans cesse ; le soir, agenouillée sur son lit, elle se meurtrissait le corps avec une chaîne de fer et à coups de discipline, jusqu'à faire jaillir le sang. Elle se retira donc à Bourges, pour y fonder l'Ordre des Annonciades, et honorer le mystère de l'Incarnation, par des œuvres de charité, de dévotion et de pénitence, auxquelles fut consacré le reste de sa vie.

Cependant l'opinion publique se manifesta de diverses sortes, en faveur de cette *sage et vertueuse princesse*. Le savant Jean Standonc, principal du collège de Montaigu, osa soutenir publiquement, devant ses écoliers, qu'il n'était pas permis à l'époux de quitter une épouse non adultère. Cet argument ne fut pas relevé, mais Louis XII s'en souvint plus tard. Frère Olivier Maillard, célèbre prédicateur cordelier, qui s'était fait par son éloquence bouffonne une immense popularité, dans sa paroisse de Saint-Jean en Grève, ne craignit pas de tonner contre les vices de son temps, sans épargner les gens d'Eglise et les grands ; il blâma donc hautement le divorce du roi, et lorsque, pour imposer silence à ses audacieuses objurgations, certain puissant personnage le fit menacer d'être lié dans un sac et noyé sans forme de procès, il répondit *qu'il aimoit autant, prêchant la vérité, d'aller en paradis par eau, si on l'y faisoit jeter, que par terre et par son chemin ordinaire* ; puis, il répéta, dans ses sermons, que Madame Jeanne était toujours la vraie et légitime reine de France.

Louis XII, qui était à Loudun, où le poursuivait l'écho du blâme général, s'empressa d'effacer, par l'éclat de sa générosité, le fâcheux reflet de la sentence de son divorce : il octroya donc à Madame Jeanne, par lettres patentes du 26 décembre 1498, le duché de Berry, Châtillon-sur-Indre et Pontoise, pour en jouir par elle, seulement sa vie durant, en tous droits de seigneurie, et il motiva cette donation, en disant que c'était chose décente et convenable, qu'ayant succédé à la couronne de France par la mort successive des rois Louis et Charles, *desquels notre cousine est fille et sœur, il eût regard à la position et entretènement d'elle et de son état, tel qu'à fille et sœur de roi de France convient et doit appartenir.*

Le roi, impatient de mettre à profit la sentence de divorce prononcée en sa faveur, n'attendait plus qu'une dispense du pape pour contracter mariage avec Anne de Bretagne, sa cousine ; il avait fait réclamer cette dispense à la chancellerie apostolique. Mais Alexandre VI, qui soupçonnait quelque duplicité de la part de son fils, détenteur de cette dispense, ne répondait pas aux lettres ni aux envoyés du roi. Le duc de Valentinois n'était-il pas résolu à garder le bref, qu'il avait apporté de Rome, jusqu'à ce que le roi eût acheté la permission d'épouser la reine veuve, en le mariant lui-même avec la princesse Charlotte, qui était plus opposée encore que le roi son père à cette alliance, quoiqu'elle eût ordre de paraître y consentir ? César Borgia avait espéré, en effet, que le désir d'obtenir ce bref produirait un meilleur résultat que la reconnaissance de l'avoir reçu. Il jouissait de l'anxiété du roi, que chaque jour d'attente rendait plus facile à ses desseins. Mais Fernand, évêque de Ceuta, lequel était bien instruit, en sa qualité de nonce du pape, des expéditions de la caméra de Rome, révéla au roi la

ruse de Borgia, qui, voyant que Louis XII allait passer outre, sans réclamer davantage' un bref dont l'existence lui était garantie, s'empressa de délivrer les lettres du pape, datées du mois de septembre, par lesquelles Alexandre VI, désirant entretenir et accroître les douceurs de la paix parmi les fidèles du Christ et obvier à la naissance des scandales et des discordes, avec l'aide de Dieu, accordait au roi Très Chrétien et à la reine Anne, par un don de sa grâce spéciale, dans le cas où le mariage du roi et sa première femme serait cassé, la permission de convoler librement en secondes noces et de vivre désormais dans cette union licite qui leur promettait des fruits légitimes. A quelque temps de là, l'évêque de Ceuta paya cher son indiscrétion. César Borgia, qui avait toujours en main le *boucon* d'Italie, se vengea par un empoisonnement qui ne fut ignoré de personne.

Aucun empêchement politique ni canonique ne contrariaient plus les vœux du roi et du fiancé. Louis XII se rendit, avec toute sa cour, à Nantes, où le reçut la duchesse de Bretagne. Le 7 janvier, fut signé, par les principaux seigneurs des deux pays, le traité de mariage, dont les conditions ne furent pas si avantageuses à la couronne, que l'étaient celles du contrat signé par Anne de Bretagne et Charles VIII : car les Bretons, *craignant d'être asservis aux lois françaises, ne prenoient pas trop grand plaisir* à cette nouvelle alliance, et la reine Anne ne sacrifia pas les intérêts de sa patrie à son affection personnelle pour le roi de France, quoique leur mariage fût conclu *pour le bien et utilité de leur pays*. Par ce traité, on convint que le second enfant mâle ou femelle issu d'eux serait prince de la *principauté de Bretagne*, comme les ducs ses prédécesseurs, afin que le peuple de ce duché fût *secouru et soulagé de ses nécessités et affaires* ; que, dans le cas où il ne naîtrait d'eux qu'un seul fils, le second enfant de ce fils unique hériterait de tous les droits précités audit duché ; que Madame Anne jouirait, sa vie durant, du douaire que lui avait assigné le feu roi Charles, et, en outre, d'un pareil et semblable douaire que lui constituait dès lors son second mari, en cas qu'*il allât de vie à trépas, avant elle* ; mais que, si elle décédait la première, le roi garderait, pendant sa vie seulement, le duché de Bretagne, qui retournerait, à sa mort, *aux prochains et vrais héritiers de ladite dame, sans que les autres rois et successeurs de roi y pussent quereller, ni demander aucune chose*. Ce contrat, arrêté par grande et mûre délibération de plusieurs princes du sang, prélats et gens du Conseil royal, fut promis et juré, de bonne foi et en parole de roi, scellé des sceaux de France et de Bretagne ; mais la signature de César Borgia n'y figura pas en regard de celle du malheureux évêque de Ceuta, qui ne survécut que peu de jours au mariage qu'il avait fait.

Anne de Bretagne ne se contenta pas des garanties de ce traité : les seigneurs des trois Etats de son duché étaient venus présenter au roi une requête tendant à obtenir le maintien de leurs libertés nationales ; Louis XII, *qui ne vouloit faire injustice à aucun*, leur accorda des lettres patentes qui furent signées, le même jour, par les mêmes personnes que le contrat de mariage, au Châtel de Nantes. Le roi de France s'engageait à garder et entretenir les pays et sujets de Bretagne en leurs droits et libertés, *tant au fait de l'Église que de la justice, comme Chancellerie, Conseil, Parlement, Chambre des comptes, Trésorerie générale ; aussi, de la noblesse et commun peuple, en la manière accoutumée* par les anciens ducs. La Bretagne reçut avec reconnaissance l'acte solennel qui lui assurait un gouvernement conforme à celui de ses anciens ducs, et elle crut former encore un État séparé de la France, quoique les deux couronnes fussent réunies sur une seule tête. Anne s'imaginait, aussi, que cette prétendue séparation des deux États serait *ferme et stable à toujours*, selon la teneur du

double traité qui semblait asseoir sur des bases solides la puissance de ce beau duché destiné en apanage à un fils de France, mais devenu désormais province du royaume

Le lendemain, les *épousailles* furent faites, au château de Nantes, avec une royale magnificence, prodigue de fêtes et de festins, pour les frais desquels on n'augmenta pas d'un denier les charges du peuple. Louis XII, qui n'avait pas tenu compte des prérogatives de la royauté, en allant lui-même chercher l'épouse qu'il aurait dû appeler à lui, pour obéir à l'usage de ses prédécesseurs, voulait que la Bretagne fût seule témoin d'un mariage que la France ne voyait pas de bon œil : ce fut donc au milieu des Bretons qu'il prit pour femme sa Bretonne, comme il l'appelait souvent, sans doute à cause du caractère franc et décidé d'Anne de Bretagne. Le royaume de France, et surtout Paris, montraient sans doute peu d'empressement à saluer la nouvelle reine, car celle-ci attendit cinq années, avant de faire son entrée dans la capitale, quoique les préparatifs de cette entrée eussent été ordonnés plusieurs fois inutilement par le Conseil de ville. Les cours de France et de Bretagne, au contraire, partagèrent la joie des deux époux, que des circonstances aussi diverses qu'imprévues avaient éloignés et rapprochés l'un de l'autre, depuis dix ou douze ans ; on disait hautement que, *pour sa parfaite félicité en ce monde, était bien requis au roi Louis d'avoir une telle compagne : aussi, les vertus et conditions excellentes d'elle, méritaient bien d'avoir pour mari un si grand, si noble, si bon, et si heureux roi.*

Anne de Bretagne, que sa gouvernante, mademoiselle de Laval, avait élevée de manière à perfectionner en elle les qualités du cœur et de l'intelligence, était *très vertueuse, sage, honnête, bien disante et de fort gentil subtil esprit* : peu de femmes l'égalaient, et nulle ne la surpassait en savoir, *beau parler*, prudence, sens, vénusté (grâce), gracieuseté et courtoisie ; bonne, miséricordieuse et charitable, elle se laissait pourtant emporter à la vivacité de son caractère et même à la vengeance ; mais, après ce premier emportement, elle se repentait du fond de l'âme et pardonnait à ceux qui l'avaient le plus offensée : elle priait même son confesseur de ne lui accorder l'absolution qu'autant qu'elle aurait réparé les injures et les dommages dont sa colère serait coupable ; elle ne donna, en toute sa vie, qu'un seul exemple de ressentiment plus tenace et plus prolongé.

Elle était belle et agréable, quoiqu'elle fût de taille médiocre et qu'elle eût *un pied plus court que l'autre le moins du monde* ; mais sa beauté n'était pas gâtée par cette légère défectuosité qu'on remarquait à peine, et qui même ne nuisait point à la majesté de sa démarche. Les vertus et les *bonnes grâces* dont elle était pleine attirèrent à son service des gentilshommes français et autres *qui aventuroient leur corps pour l'amour d'elle*. Elle eut toujours pour règle de conduite le sentiment de ses devoirs, car, bien qu'elle eût aimé le duc d'Orléans avant d'épouser Charles VIII, elle aima exclusivement son mari, malgré les indignes rivales qu'il lui donnait, mais, après l'avoir perdu, elle retourna volontiers à ses anciennes amours. On racontait que ses dames la plaignant alors d'être veuve d'un roi qu'elle ne saurait remplacer par un second mariage, elle leur répondit fièrement *qu'elle demeurerait plutôt, toute sa vie, veuve d'un roi, que de se rabaisser à un moindre que lui ; toutefois, qu'elle ne désespérait tant de son honneur, qu'elle ne pensât encore être un jour reine de France régnaute, si elle vouloit.*

Louis XII, qui avait en elle mis et déposé tous ses plaisirs et toutes ses délices, tellement qu'il n'y eût jamais dame mieux traitée ni plus aimée de son mari, ne

se reposa pas longtemps dans le Château d'amour, que ses poètes valets de chambre avaient célébré en rime : pendant les ébattements du mariage, il n'avait pas cessé de travailler avec son Conseil, qui l'accompagnait partout ; dirigeant des négociations pacifiques entamées auprès de toutes les cours d'Europe et préparant différentes ordonnances pour améliorer l'administration du royaume et le sort du peuple, ce qui fut le but constant de tout son règne, et le vœu de *sa bonne et loyale épouse, grandement officieuse envers les exilés, les veuves et toutes sortes de misérables*. Il partit du château de Nantes, après le 5 février, et visita, en passant, le Verger, superbe maison de plaisance que le maréchal de Gié faisait bâtir à grands frais ; car le goût des arts et de l'architecture se répandait parmi les riches seigneurs, à l'imitation du cardinal d'Amboise, qui consacrait sa fortune à augmenter et à décorer son merveilleux château de Gaillon. Le roi arriva, le 14, à Paris, où il séjourna seulement quelques jours ; puis, il alla rejoindre la reine à Blois, qui devint la résidence ordinaire de la nouvelle cour, qu'Anne de Bretagne rendit *une fort belle école pour les dames*, qu'elle attirait autour d'elle et qu'elle façonnait *très sages et vertueuses à son exemple*.

Le 16 avril, le Parlement s'assembla pour recevoir la grande ordonnance sur le fait de la justice, et Louis d'Amboise, évêque d'Albi, qui présenta cette ordonnance, au nom du roi, pour être enregistrée, dit, dans son discours, que Sa Majesté, ayant fait paix avec tous les princes qui lui voulaient courir sus, s'était occupé de réformer la justice, parce que *sans l'exercice de la justice les rois ne peuvent régner ni les monarchies être entretenues et durer*. Le premier président remercia le roi et en particulier l'évêque d'Albi ; puis, il fit l'éloge du zèle et de la capacité que cet habile conseiller avait montrés dans cette circonstance, en dirigeant les travaux des grands personnages chargés de donner leur avis pour le bien et accélération de la justice. Cette ordonnance, composée de cent soixante-deux articles, renfermait beaucoup de dispositions utiles, au milieu d'un nombre d'autres qui justifiaient moins ce prolégomène de la loi : Ainsi soit que ce royaume est le premier et mieux doué de toutes choses, aussi a-t-il communément été de tout temps mieux régi que toute autre monarchie, en justice, laquelle y a été justement et également administrée à tous, sans exception de personne. Cette ordonnance, qui, après celle de Charles VIII, rendue en 1493, devint le principal code de la justice en France, contenait certaines iniquités que la loi sanctionna pendant plusieurs siècles. Ainsi les procès criminels devaient être faits secrètement, en manière qu'aucun n'en soit averti, pour éviter les subornations et forgements ; le condamné devait se pourvoir immédiatement après sa sentence, sinon elle était exécutée le jour même. Quant aux vagabonds et repris de justice, qui auraient été condamnés à quelque *griève peine corporelle*, telles que le fouet, l'essorillement, le bannissement, ils étaient jugés, sans appel ni opposition quelconque, aux assises des baillis, sénéchaux et juges subalternes, à moins que les Cours souveraines ne prissent l'initiative pour appeler de la sentence définitive, la question ou la mort n'étant plus deux cas réservés qui motivassent les appellations des gens vagabonds, *pour ce qu'on a trouvé que, sous couleurs desdites appellations qu'ils interjetent, plusieurs larcins et maléfices se commettent* dans le royaume. La question, que saint Louis avait essayé de restreindre à une époque où la barbarie était en vigueur, ne fut pas supprimée par Louis XII, qui décida seulement qu'elle serait *délibérée par gens notables et lettrés*, et exécutée incontinent, *sans rien en dire ni révéler à personne*, le greffier écrivant la *quantité d'eau baillée au prisonnier, et par quant es fois la réitération de la torture*, les interrogatoires et

les réponses, avec la persévérance, la constance ou la variation du malheureux patient !

Louis XII, qui, tout en travaillant au soulagement de ses sujets, n'avait pas perdu de vue ses prétentions sur le duché de Milan, venait de conclure quatre traités d'alliance, également honorables et avantageux à la France. Dès le mois de juin 1498, Jean, roi de Danemark, de Suède et de Norvège, considérant que *les traités changent avec les temps, et que les royaumes prospèrent à l'ombre de la paix*, avait consenti à renouveler l'ancienne alliance de son père Christian avec le roi Très-Christien, et tout en se plaignant de *l'exécrable ambition de certains officiers de France, qui imposaient à ses sujets des taxes onéreuses, insolences* qu'il aurait repoussées par la force s'il eût pris en main la *balance de la justice et la lime de la droite raison*, il avait remis ses pleins pouvoirs à son neveu Jacques, roi d'Écosse, ce fidèle allié des rois français, pour constituer, affermir, fortifier et expédier, en son nom, une paix durable avec la France. Louis XII envoya donc en Écosse un de ses maîtres d'hôtel, Vidas Afflec, dont il connaissait les *sens, loyauté, bonne prud'homie et expérience*, pour concerter une bonne paix, amitié et confédération, par laquelle les sujets des deux rois pussent *aller et venir marchandement par mer, terre et eau douce, les uns avec les autres, sûrement et paisiblement, comme bons amis*. Le roi Jacques, qui était alors en guerre contre le roi d'Angleterre, déclara que, *imbu des préceptes divins, il croyait que les liens de l'affection, de la fraternité et de l'union entre les chrétiens, et surtout entre les princes chrétiens, étaient nécessaires au bonheur de cette vie terrestre et à la gloire éternelle, la religion, cette reine des vertus, ordonnant d'éviter les disputes, les haines, les rapines, les dissensions, et l'effusion du sang chrétien*. Ce traité ne fut pourtant signé qu'au mois d'octobre, par le roi de Danemark, de Suède et de Norvège.

La vieille confédération des Cantons suisses et de la France avait été renouvelée, à Lucerne, le 16 mars 1499, par les ambassadeurs des Liges grises, qui confirmèrent l'amitié existant de longue date entre leurs ancêtres et les rois Très-Christiens, de divine mémoire. Louis XII promettait à la Suisse un fidèle appui, avec une pension perpétuelle de 20.000 francs, payables chaque année, dans la ville de Lyon, à la fête de la Purification. S'il était trop occupé de ses propres affaires pour aider les Liges dans leurs guerres particulières, il reconnaissait leur devoir un secours annuel de 20.000 florins. La Suisse, de son côté, promettait d'envoyer au roi autant d'hommes d'armes qu'elle pourrait lui en fournir lorsqu'il les demanderait, la solde de chacun restant fixée à 4 florins et demi par mois, outre les privilèges et les immunités dont jouissaient les *soudoyers* du roi. Aucun Suisse ne pouvait, pendant la durée du traité, porter les armes contre la France, sous peine d'être puni comme rebelle. Dans le cas où les *Dix* Cantons se trouveraient mêlés à une guerre générale, le roi était tenu de tourner toute sa puissance contre leurs ennemis communs ; le Saint-Siège Apostolique était seul excepté, en tout état de choses. Enfin les députés déclaraient n'avoir aucune intelligence avec le seigneur Ludovic Sforza et les siens, *à part toute fraude et toute finesse* : c'étaient là les derniers mots du traité.

Les Vénitiens, avertis que le roi de France se préparait à revendiquer son duché de Milan contre leur ennemi Ludovic Sforza, n'attendirent pas que leur république fût menacée par cette nouvelle guerre d'Italie ; leurs ambassadeurs vinrent trouver, à Blois, Louis XII, qui leur accorda un traité de paix, daté du 15 avril, dans lequel devaient être compris ceux que le roi Très-Christien et le doge de Venise désigneraient comme leurs amis et confédérés, avant trois mois révolus.

Le roi voulant, avec l'aide de Dieu, recouvrer le duché de Milan, *le comté de Pavie et autres cités, terres et seigneuries*, et faire la guerre à l'usurpateur Ludovic Sforza, la République de Venise s'engageait à soutenir cette guerre avec mille cinquante hommes d'armes et quatre mille fantassins, entretenus à ses propres frais, jusqu'à l'entière conquête des domaines, que le roi de France réclamait comme siens, hormis l'Etat de Gênes, avec lequel Venise prétendait rester neutre dans tous les cas ; seulement, si le Turc envoyait une grande et puissante flotte sur les côtes d'Italie, de la Grèce ou de l'île de Rhodes, Venise ne serait pas tenue de prendre part à la guerre du duché de Milan, à moins que cette guerre ne fût déjà commencée. Si le roi des Romains, l'empereur Maximilien, attaquait le roi de France, Venise supporterait seule le fardeau de l'expédition contre Sforza ; mais si le roi des Romains déclarait la guerre à la République, le roi de France donnerait bonne et loyale assistance à son alliée. En considération des dépenses que Venise allait supporter dans l'intérêt du roi, elle retiendrait pour sa part Crémone avec tout le Crémonois, quoique appartenant à l'état de Milan.

Le traité avec Philibert, duc de Savoie, fut signé, à Genève, le 13 mai, par les soins de l'évêque de Saint-Pol-de-Léon et de maître Richard Lemoine, ambassadeurs et procureurs spéciaux du roi. Ce traité accordait passage sur les terres de Savoie au roi de France et à son armée, *tant de pied que de cheval, pour aller conquête son vrai et ancien héritage de la duché de Milan*, retenu indûment par le sieur Ludovic, à condition que les chefs et capitaines de l'armée du roi empêcheraient leurs gens de commettre aucune force, violence ou pillerie sur les pays et sujets de Philibert. Le roi, eu égard à *la proximité du lignage qui est entre lui et mondit sieur de Savoie, pour le grand et bon vouloir, qu'il connoît par cet effet mondit seigneur avoir à lui*, promettait de donner audit duc, après la conquête du Milanais, 22.000 livres de pension annuelle, avec un don de 10.000 livres au bâtard de Savoie, son frère et, de plus, *la charge et conduite* de cent hommes d'armes, que le duc pourrait recruter en ses pays, *pourvu que les chefs soient sujets féables au roi, qui les entretiendra*. Outre cela, le duc devait recevoir, par mois, tant que durerait la guerre, 3.000 écus d'or *au soleil*, à charge de fournir six cents combattants à cheval et *armés bien en point*, qui serviraient à la défense de la Savoie, en cas qu'elle fût assaillie par les alliés de Ludovic.

Louis XII n'était pas encore en mesure de commencer les hostilités, quoi qu'il eût ordonné huit cents hommes d'armes dans son comté d'Asti et qu'un agent secret fût allé demander à l'assemblée des Ligues qu'elle envoyât quatre ou cinq mille hommes, que le roi *vouloit payer* et conduire à la guerre contre Ludovic. César Borgia, sans l'appui duquel l'expédition d'Italie avait moins de chances de succès, persistait à poursuivre en mariage la princesse de Tarente, qui avait feint jusqu'à de s'opposer faiblement aux vœux du Valentin ; mais enfin, *mue de l'amour et de l'autorité paternelles, ou bien étant persuadée secrètement par le roi de France, lequel toutefois démontroit qu'il y faisoit ce qu'il pouvoit*, elle repoussa cette alliance, comme indigne d'elle, en disant avec indignation *qu'elle ne voulait point pour mari un prêtre et fils de prêtre, un sanguinaire, un fratricide, infâme par la naissance et plus encore par ses mauvaises actions*. Le roi, qui s'efforçait d'entraîner le pape dans une ligue offensive et défensive avec les Florentins et le roi de Naples, profita du dépit causé à César Borgia par le refus outrageant de l'infante Charlotte, pour le déterminer à seconder une expédition française contre le duché de Milan : il lui promit de le marier à la femme qu'il choisirait parmi les plus nobles et les plus belles de la cour. César, dont le mariage avec la princesse

Charlotte avait été prématurément annoncé à Rome, s'empressa de dissimuler sa déconvenue en choisissant une autre Charlotte, c'est-à-dire Charlotte d'Albret, laquelle était au nombre des dames et damoiselles de la maison de la reine, comme la princesse de Tarente.

Charlotte d'Albret était fille d'Alain, sire d'Albret, comte de Gavre, de Périgord et de Castres, père de Jean, roi de Navarre ; ce fut, dit-on, un motif de vengeance qui excita Louis XII à favoriser cette union plus utile que flatteuse pour lui, mais surtout fort déplaisante au père, qui était fort peu disposé à donner sa fille à un étranger, encore moins au bâtard du pape. Louis XII ne pouvait oublier que, pendant la guerre civile de Bretagne, le sire d'Albret, qui était de variable et petite foi, lui avait disputé la main de la jeune princesse Anne, quoiqu'il se trouvât alors chargé de trois fils et quatre filles, à l'âge de quarante-cinq ans. Cette princesse ayant déclaré à la faction du maréchal de Rieux qu'elle prendrait le voile plutôt qu'un tel époux, Alain d'Albret avait livré à Charles VIII le château de Nantes, en haine du duc d'Orléans, que lui préférait ouvertement l'héritière de Bretagne.

Le sire d'Albret, qui était allié à la maison de France, par le mariage de son fils aîné Jean avec Catherine de Foix, reine de Navarre, pouvait prétendre à un parti plus avantageux et plus honorable pour Charlotte, sa dernière fille, douée d'une beauté parfaite et d'un caractère angélique : il se montra donc fort opposé aux volontés du roi, il lui envoya Jean Calvimont, homme d'un habile et véhément esprit, capable de démêler une grande affaire ; mais celui-ci, gagné par le don gracieux d'un office de conseiller au Parlement de Bordeaux, retourna vers son maître, auquel il persuada non seulement de consentir à ce qu'il ne saurait empêcher, mais encore de paraître content d'accepter un gendre riche et Puissant, qui lui ramènerait les bonnes grâces du roi de France et lui assurerait l'amitié du pape. Le sire d'Albret était intéressé, en effet, à se réconcilier avec Louis XII, qui avait formellement déclaré son *vouloir et intention d'aider à son neveu* orphelin, le jeune Gaston de Foix, cousin de la reine de Navarre, dans un grand procès élevé entre eux au sujet de leurs droits respectifs sur le Béarn. Il fut convenu que le Saint-Père donnerait un domaine de 200.000 écus à César Borgia, et le chapeau de cardinal, en présent de noces, à son futur beau-frère Amajeu d'Albret. Le roi n'attendit pas que l'argent et la réponse arrivassent de Rome : il accorda lettres de sûreté pour cette somme, que s'obligèrent à payer les quatre généraux des finances, Michel Gaillard, Pierre Briçonnet, Thomas Bohier et Jacques de Beaune. Les accordailles se firent à Chinon, le 10 mai ; le mariage fut consommé deux jours après.

Les burlesques épisodes de la nuit des noces divertirent la cour, aux dépens du Valentin, que ne respectaient pas même ses serviteurs à gages : il ne s'était pas contenté de faire bénir le lit nuptial par un prêtre pour se préserver des maléfices qu'on nommait le nœud de l'aiguillette ; appelant à son aide la médecine après la religion, il demanda des pilules à l'apothicaire, pour se reconforter ; mais l'apothicaire, gagné sans doute pour commettre un quiproquo funeste au nouveau marié, prépara des pilules laxatives, et celui-ci ne cessa d'aller au retrait, pendant toute la nuit. L'usage était alors de placer des sentinelles et custodes à la porte de la chambre des époux, et les dames, qui se tenaient aux écoutes, racontèrent, le lendemain, la mésaventure du pauvre maléficié, que poursuivit longtemps la risée générale. Sept jours après son mariage, le jour même de la Pentecôte, le duc de Valentinois fut créé chevalier de l'ordre de Saint-Michel, et reçut des mains du roi le collier de coquilles d'or et de lacs d'amour en soie noire, avec l'image du saint, *premier chevalier qui, pour la*

querelle de Dieu, bataille contre l'ancien ennemi de l'humain lignage (race humaine) *et le fit trébucher du ciel*. Alexandre VI, en apprenant cette nouvelle par un courrier extraordinaire, ordonna des feux de joie et des prières publiques dans Rome, à la grande honte du Saint-Siège. Dès lors le pape fut tout dévoué, du moins en apparence, au roi, qui lui promettait un secours efficace contre les vicaires de l'Église, et une *grande quantité de deniers* pour son fils.

Cependant Louis XII, appauvri par les dépenses qu'il avait faites pour les obsèques du feu roi, pour son sacre et pour son mariage, comme par tout ce que lui avaient coûté ses négociations et ses alliances politiques, voyait son épargne en aussi mauvais état que les finances du royaume, tellement que plusieurs de son Conseil lui remontrèrent qu'*il n'avoit pas beaucoup d'argent* et que ce serait prudence de différer d'un an l'expédition d'Italie. Mais le roi, qui désirait diminuer les tailles plutôt que de les augmenter, *prit argent des offices royaux, fors de judicature, dont il retira grandes pecunes*, car les charges à la nomination du roi se vendaient fort cher, argent comptant.

Pendant qu'on armait de tous côtés pour l'expédition d'Italie, l'Université de Paris, qui conservait l'esprit indépendant, sinon la puissance formidable de son ancienne institution, essaya une dernière fois de se mesurer avec la royauté. Avant que l'ordonnance sur le fait de la justice fût présentée au Parlement, on y présenta, en septembre 1498, une ordonnance du roi, concernant les Universités de France, composée de neuf articles, dont six avaient été empruntés à la réforme judiciaire qui n'était pas encore prête. On peut croire que cette ordonnance fut un acte de représailles contre les suppôts de l'Université de Paris, qui s'étaient déclarés les champions de Jeanne de France dans le procès du divorce de Louis XII. Cette ordonnance rappelait *les grands et beaux privilèges*, octroyés par les rois aux maîtres, régents et écoliers de l'Université, pour l'enseignement de toutes *les facultés et sciences morales et Politiques, dont la fontaine a été premièrement entre les Grecs, depuis entre les Italiens, et à présent chez les François* ; mais elle dénonçait de nombreux abus existants, *à la foule (offense), travail (peine) et molestation des sujets du roi, abus causés ou tolérés, sous ombree et couleur des privilèges universitaires, tant par aucuns, eux se disant écoliers qui ne l'étoient pas*, que par les maîtres et véritables écoliers, qui, en invoquant *protection de scholarité*, s'affranchissaient de la juridiction des Cours souveraines.

L'Université s'indigna d'un empiètement sur ses vieilles prérogatives, et d'une atteinte à sa juridiction que le Parlement avait respectée jusqu'alors ; on s'assembla, on discuta, et on finit par envoyer des députés, pour obtenir de la Cour qu'elle daignât modifier l'ordonnance du roi, qui n'était pas encore enregistrée. Ces ambassadeurs supplièrent les juges, *envers lesquels étoit la puissance de judicature*, de ne souffrir pas que le repos des écoliers fût troublé. Ces écoliers, dirent-ils, étoient de grand profit aux Parisiens et apportaient l'établissement de foi et lumière au monde chrétien ; mais, si l'on attentait à leurs franchises, tantôt s'ensuivroit la dissipation de si grande multitude d'hommes lettrés, qui contraints seraient soi transporter en autre lieu pour trouver siège et paisible maison de repos. A ces remontrances, le Parlement répondit qu'il devait obéir au commandement du roi et publier les lois par lui ordonnées ; que le roi avait l'autorité d'ôter les abus et de corriger les fautes ; mais qu'il ne voulait diminuer en rien les privilèges universitaires ; en conséquence, l'Université était invitée à rédiger par écrit ces privilèges et à les présenter à la Cour, qui les examinerait. Le procureur de l'Université apporta au Palais, dans un délai de deux jours, lesdits privilèges, qui furent remis au

greffier. Le Parlement, qui avait promis de les examiner avec *toute diligence et bonne volonté*, crut devoir passer outre, après les avoir vérifiés, et l'ordonnance, contre laquelle on protestait, fut publiée et enregistrée le 17 mai 1499.

Aussitôt l'Université poussa un cri d'alarme : c'était le coup le plus direct qu'elle eût encore reçu dans sa constitution, entourée du respect de plusieurs siècles et corroborée par les saints oracles de vingt règnes. Elle avait jadis forcé les rois les plus redoutés à reconnaître sa juridiction : elle se flatta que cette attaque contre ses privilèges, *confirmés par une longue et comme immémoriale observation*, échouerait, de même que les autres, devant sa résistance et sa fermeté. Les écoliers, toujours amis du tumulte par caractère, offrirent leurs bras au service des maîtres ès arts, qui ne s'armaient que de la parole, et des clameurs de vengeance s'élevèrent de toutes parts contre le chancelier Guy de Rochefort, que l'on regardait comme le principal promoteur de ces mesures sévères et illicites. Dès lors les cours publics de la rue du Fouarre furent désertés, et les écoliers des Quatre-Nation, France, Normandie, Picardie et Angleterre, se mirent à parcourir les rues en brandissant leurs bâtons ferrés plutôt que de dormir sur leur litière de paille à la lecture monotone de la *Dialectique* d'Aristote et de la *Grammaire* de Priscien. Grande convocation des maîtres et docteurs des quatre Facultés fut faite par les bedeaux du recteur ; et celui-ci, Jean Cave, revêtu de sa cape d'écarlate et précédé de ses massiers, vint présider l'assemblée, qui eut lieu dans le collège des Bernardins, au quartier Saint-Victor. L'indignation était générale contre le Parlement, qui avait dérogé aux ordonnances de saint Louis, sans rendre meilleure la condition des écoliers. Diverses opinions furent agitées par plusieurs orateurs, dont l'avis avait plus ou moins d'influence, en raison de leur réputation de savoir ou de piété.

Alors maître Jean Standonc, homme vénérable et considéré à cause des sages statuts qu'il venait d'établir dans son collège de Montaigu, se leva, demanda la parole au recteur et à l'Université : *Monsieur le recteur, et vous tous, vous autres Messieurs, dit-il, vous savez comment il est demain la fête et solennité du Saint-Sacrement ; pour ce, pour l'honneur et révérence du saint corps de Notre-Seigneur, si vous plaît, on prêchera encore demain, et manderez à ceux qui feront les sermons parmi les églises, qu'en prêchant ils disent au peuple : Messieurs, nous prenons congé de vous, nous ne vous prêcherons plus, car il nous est défendu, de par notre mère l'Université, pour ce qu'on nous veut ôter nos privilèges ; si vous plaît, vous prierez Dieu, qu'il y veuille pourvoir.* Ce discours fut applaudi avec transport, et Meinard, greffier de l'Université, invita, au nom du recteur, les prêtres et les religieux qui devaient prêcher le lendemain, à répéter l'allocution susdite en l'adressant à leur auditoire. Il fut décidé que défense serait faite, à tous régents, maîtres et maîtresses d'école, de continuer leurs leçons jusqu'à nouvel ordre ; un docteur, nommé Guillaume de Villelongue, insista même pour que les médecins cessassent aussi de visiter les malades et refusassent de leur bailler aide ni secours. Le lendemain, 29 mai, les prédicateurs annoncèrent la suspension des lectures dans les écoles et des prédications dans les églises ; quelques-uns parlèrent *assez plus librement qu'ils ne devoient, et mirent en avant plusieurs propos tendant à sédition.* Le chancelier Guy de Rochefort, qui n'était pas à Paris, y revint en toute hâte pour faire tête à l'orage. Le 30, au matin, on trouva, dans plusieurs carrefours de la ville, et même à la porte du Palais, une affiche scellée du scel du recteur et signée Meinard, annonçant à tous, et à chacun en particulier, que l'Université, résolue à interrompre tous ses actes publics et scolastiques, les sermons, les leçons des arts, des humanités et de la grammaire, jusqu'à ce qu'elle fût

réintégrée dans ses privilèges, ordonnait à ses suppôts, sous peine d'être retranchés de son sein, de se conformer à ses décrets.

Le chancelier, accompagné des évêques d'Albi, de Paris et de Luçon, alla au Parlement, devant les Chambres assemblées, et invoqua leur appui légal contre les perturbateurs de la tranquillité publique : un écriteau en papier venait d'être attaché à la porte du Palais ; cet écriteau, plein de *paroles diffamatoires* contre le chancelier, menaçait de le tuer, même sous les yeux du roi, et prédisait *une grande effusion de sang* à Paris, si le premier auteur de ces troubles n'était banni du royaume. La Cour promit d'informer, au sujet de ce placard qu'on lui représentait ; puis, elle assigna en justice deux prêcheurs, qui avaient prononcé *plusieurs choses excitatives à émotion du peuple* dans les paroisses de Saint-Eustache et de Saint-Jean en Grève, l'un nommé Thomas Warnet, de Cambrai, l'autre Olivier Maillard ; ordonna aux dizainiers et quarteniers *d'avoir l'œil à tout*, et au chevalier du guet d'arrêter les gens qui apposeraient des affiches, *tellement que la force et autorité en demeure au roi et à la justice, pour le bien et sûreté de la ville* ; et fit citer, par huissier, le recteur et vingt personnes, doyens des quatre Facultés et procureurs des Quatre-Nations. Cependant les réunions d'écoliers continuaient aux Bernardins, de plus en plus bruyantes et seditieuses ; le recteur s'abstenait d'y paraître, *parce qu'il n'eût pu dominer la multitude effrénée*. Les excès de cette jeunesse indisciplinée ne se bornaient pas à des vociférations et à des promenades armées par la ville ; les seigneurs d'Alègre et de Précý se plaignirent que des écoliers et *gens amassés en grand nombre* étaient venus, le soir, assaillir leur hôtel, avec piques et autres bâtons de guerre. On posa des corps de garde sur les places ; le guet à pied et à cheval visita, jour et nuit les rues désertes, et les bourgeois se renfermèrent dans leurs maisons, *à l'aspect du danger qu'on voyoit chaque jour croître*.

Le lundi 3 juin, on avait publié à son de trompe un décret du Parlement, pour enjoindre à tous ceux, de quelque état ou condition qu'ils soient, qui auraient vu attacher les écriteaux, de faire leur révélation sans délai, et pour leur promettre cent écus d'or en rémunération. L'Université envoya déclarer au Parlement que le libelle diffamatoire contre la personne du chancelier ne procédait pas de son esprit, et qu'elle en avait ressenti tant de déplaisir, qu'elle offrait de seconder les poursuites de la justice. Ses quatre députés insinuèrent que, moyennant quelques concessions, elle était disposée à reprendre ses leçons et à lever ses autres défenses. Le premier président répondit qu'en agissant ainsi, les maîtres de l'Université trouveraient toujours la Cour bénigne à les ouïr. Peu de jours après, l'huissier qui était allé une première fois, au collège de Justice, situé rue de la Harpe, sommer le recteur de faire recommencer les lectures et les prédications, y retourna de nouveau pour lui défendre d'aller processionnellement, en état de recteur, escorté de bedeaux et de maîtres ès arts, au marché et foire du Lendit, suivant la vieille coutume, y acheter le parchemin qu'on employait dans les classes, et de recevoir, des marchands qui le vendaient, la redevance de cent écus d'or, dite le *droit de parchemin* ; mais vénérable et discrète personne Jean Cave, qui déclarait n'être que *l'organe de l'Université, lui indigne*, répondit à l'huissier du Parlement que les actes scolastiques se *résumeroient*, et qu'il en avait fait prévenir le roi.

En effet, d'après le conseil de Jean Standonc, les messagers de l'Université étaient allés à la rencontre de Louis XII, qui, averti par les lettres des principaux ministres de justice qu'on craignait de voir bientôt toute la cité se mettre en rébellion, se rendait à Paris, *rempli d'ire et d'indignation*. Les envoyés de l'Université furent introduits dans la chambre du roi, à Corbeil, et sachant sa

colère, ils songèrent à l'apaiser, *par fort douce et humble requête*, en rejetant sur les *folies et jeunesse d'aucuns écoliers* tout ce qui s'était passé. L'orateur assura que l'Université n'avait fait rien de mal, que ses adversaires avaient inventé de faux bruits de mutinerie, et que les écoliers, retirés paisiblement en la maison, attendaient *ce que Sa Majesté commanderoit* ; mais il supplia, en même temps, le roi, de ne pas vouloir que *les sages et les mieux avisés eussent à souffrir de l'insipience d'un bien petit nombre*, car un roi doit ressembler au *prince des mouches à miel*, qui n'a pas d'aiguillon, pour piquer, ou du moins qui ne le met pas dehors. Il requérait donc Sa Majesté de pardonner à plusieurs, qui avaient *légèrement murmuré, attendu qu'en toute cité, il y a toujours des avant-parleurs et des caqueteurs*. Il termina, en disant que l'Université, qui faisait *profession de l'honorer, comme étant tenue pour sa fille aînée*, ne pouvait avoir en haine son très bon père, et se soumettait humblement à ses ordres, en lui rappelant que les écoliers, *lesquels ne possèdent autre chose en ce monde que leurs libertés et leurs livrées*, avaient fiché tout leur espoir dans sa clémence. Louis XII, dont l'air courroucé exprimait assez les sentiments, garda le silence, mais le cardinal d'Amboise fit, au nom du roi, une réponse très ferme et très sévère, qui se terminait ainsi : *Sa Majesté a trouvé très bon, utile et nécessaire, non pas de vous ôter vos privilèges, mais bien de mettre une fin aux abus ; donc, délaissez de vous plaindre ; composez votre vie et vos mœurs, afin qu'il ne semble que, la tête levée, vous veuillez bailler obstacle aux constitutions du roi.*

Après le discours du premier ministre, les ambassadeurs ayant humblement demandé si le roi n'avait rien à leur commander : *Allez !* leur dit le roi, *saluez de ma part vos écoliers, qui sont dignes de ce nom : je n'ai aucune sollicitude des mauvais.* Puis, il fit une pause, et se frappant la poitrine avec la main, il s'écria d'un ton irrité : *Ils m'ont tancé par leurs prédications, mais je les enverrai bien ailleurs prêcher !* Une députation solennelle, conduite par le chroniqueur Gaguin, professeur de théologie et général de l'Ordre des Mathurins, se rendit au Palais, le lendemain, pour annoncer la levée des défenses universitaires, et pour prier la Cour d'interpréter en bonne part la désobéissance de l'Université, qui protestait de son dévouement, en réclamant l'indulgence de Messieurs pour les prédicateurs qui auraient *failli en langage*.

Le jeudi 13, Louis XII entra dans Paris, avec une foule de seigneurs et une grosse escorte de gens d'armes qui avaient leurs arcs bandés ; il vint siéger en personne au Parlement, pour assister à la lecture des nouvelles ordonnances qui avaient été enregistrées : le procureur général prit la parole et déclara que *si aucun était si audacieux, ou plutôt téméraire, de soi opposer ou autrement vouloir empêcher l'effet desdites ordonnances, on le poursuivrait comme criminel de lèse-majesté ; car le roi a plus d'autorité en son royaume, que l'Empereur en son Empire ni autre roi chrétien.* Les ordonnances furent ensuite jurées par le roi et par la Cour, sur les saints Evangiles, entre les mains de l'évêque d'Albi.

Aucuns des séditioux de l'Université s'étaient retirés, avant la venue du roi ; Thomas Warnet, et sans doute Olivier Maillard, évitèrent ainsi le châtement qui les menaçait. Mais Jean Standonc, à qui le roi gardait secrète rancune depuis le divorce de Jeanne, *par les rapports d'un tas de flatteurs, baveurs, suborneurs et enfans du diable*, fut seul banni du royaume par sentence du Parlement. Il sortit fièrement de son collège de Montaigu, qu'il avait enrichi et reconstitué *par amour de Dieu, de l'Église épouse de Jésus-Christ et des pauvres* ; il se réfugia en Brabant, où la renommée de ses vertus et de son mérite le suivit, avec le regret de ses *chers Capètes* de Montaigu, qui le regardaient comme leur père : les écoliers lui écrivirent pour le consoler, en faisant des vœux pour que *Dieu le*

conduise, le ramène bien vite, et le garde comme la prunelle de son œil. Un d'eux, Jean Raulin, prédicateur éloquent, lui adressa une longue lettre latine en style biblique, dont la suscription était : *A l'Aigle volant sur les ailes des vents et des tempêtes, un misérable Hibou dans la maison de Jean Standonc.*

CHAPITRE V

1499

LES négociations diplomatiques que Louis XII avait crues nécessaires pour faciliter et assurer la conquête du Milanais touchaient à leur terme, et ses droits de famille, qu'il s'apprêtait à faire valoir sur *la plus belle duché du monde*, avaient été habilement exposés en plusieurs mémoires d'Etat et dénoncés toutes les cours de l'Europe. Voici comment à la question était résumée dans un document officiel.

Louis, duc d'Orléans, fils de Charles V, avait épousé, en 1399, Valentine de Milan, fille de Jean-Galéas Visconti, premier duc de Milan, et d'Isabelle de France. Après Jean-Galéas, qui avait *vécu en grand honneur et réputation*, ses deux fils, Jean-Marie et Philippe-Marie, devinrent successivement ducs de Milan et moururent sans enfants légitimes. La succession de Valentine, unique héritière de ses deux frères, revenait donc de droit à Charles d'Orléans, fils aîné de Louis, qui avait péri, en 1409, assassiné, dans la Vieille-Rue-du-Temple, par Jean sans Peur, duc de Bourgogne ; mais Charles d'Orléans, resté vingt ans prisonnier en Angleterre, venait à peine de recouvrer sa liberté, lorsque son cousin, le dernier duc de Milan, décédé en 1447, lui laissa ce magnifique héritage à recueillir du fait de sa mère. A cette époque, la maison d'Orléans était bien déchue de sa puissance, et le roi Charles VII, qui se reposait de ses guerres continuelles avec les Anglais, sous la garantie d'une trêve expirante, ne pouvait envoyer en Italie une partie de ses troupes pour soutenir les droits de son parent sur le duché de Milan, tandis que la France, environnée d'ennemis, hésitait à verser encore bien du sang pour reconquérir ses provinces de la Normandie et de Guyenne. Le duc d'Orléans, qui avait conservé son comté d'Asti en Piémont, réunit cependant quelques troupes, avec l'intention de revendiquer la succession de sa mère ; mais voyant que ses rivaux et compétiteurs étaient déjà en armes et en intrigues, il résolut d'attendre des circonstances plus favorables à ses intérêts ; il ne posséda donc jamais que le vain titre de duc de Milan.

Le fils d'un aventurier nommé Sforza Arendolo avait usurpé le duché de Milan. Francisque Sforza, qui, par son courage de soldat, s'était fait connétable du royaume de Naples et gonfalonier de l'Église romaine, l'emporta sur le duc de Savoie, le roi de Naples et les Vénitiens, qui lui disputaient cette belle principauté, à laquelle il prétendait au nom de sa femme, Blanche-Marie, fille naturelle du dernier Visconti ; Francisque Sforza, devenu possesseur du duché de Milan, fit prospérer le duché sous un bon gouvernement et le maintint dans sa famille par de grandes alliances politiques : il pouvait compter sur l'appui de Louis XI, qu'il avait puissamment aidé, lorsque ce prince, encore dauphin, fuyait la disgrâce de son père et ne savait où trouver des amis ; aussi, Louis XI n'avait-il jamais oublié les services de Francisque Sforza, avec lequel il fut toujours en étroite amitié ; tellement qu'il maria Bonne de Savoie, sœur de sa propre

femme, avec Galéas-Marie, fils aîné du duc de Milan, qu'il avait fait venir à la cour de France, en vue de reconnaître l'assistance que Francisque Sforza lui avait prêtée dans la guerre du Bien public (1464-65).

Pendant le règne de Louis XI, la Maison d'Orléans eût été malvenue à élever des prétentions contre la Maison de Sforza : Charles d'Orléans, plus occupé de poésie que de batailles, était mort en 1462 ; son fils Louis, orphelin en bas âge sous la tutelle de sa mère, ne devait rien espérer du roi, qui ne l'avait choisi pour gendre que dans le but de le tenir de plus près en surveillance.

Lorsque Charles VIII monta sur le trône, Louis d'Orléans eut assez d'affaires sur les bras, dans les disputes relatives à la régence et dans la guerre civile de Bretagne, sans se créer encore des embarras au-delà des monts ; néanmoins, en sa qualité de plus proche héritier de la couronne, qui lui valait le titre de Monseigneur, il avait toujours eu les yeux ouverts sur ce qui se passait à Milan, qu'il n'eût pas manqué de revendiquer si les projets de Charles VIII sur l'Italie se fussent réalisés. Quant à Galéas-Marie Sforza, qui devait à la protection de Louis XI d'avoir succédé à son père comme duc de Milan, il brava le mépris et la haine de ses sujets, jusqu'à ce qu'il fût tué au pied de l'autel, dans l'église de Saint-Etienne. Il laissait un fils, nommé Jean-Galéas, à peine sorti de l'enfance, confié à sa tutrice naturelle, Bonne de Savoie ; mais les deux frères du duc défunt, Ludovic-Marie, dit le More, et le cardinal Ascaigne, s'emparèrent de leur neveu, pour gouverner sous son nom. Le jeune duc étant mort, en 1489, empoisonné, dans le château de Pavie où il était renfermé, Ludovic le More, qui avait déjà le pouvoir ducal entre les mains, le retint avec le titre de duc de Milan, que Louis d'Orléans continua de porter concurremment, comme une déclaration de guerre permanente. Ludovic le More, meurtrier de son neveu, consolida son usurpation par sa politique. Ses deux sœurs étaient mariées, l'une à Guillaume, marquis de Montferrat, l'autre à Alfonse, fils aîné de Ferdinand Ier, roi de Naples et de Sicile. Son père, Francisque Sforza, s'étant fait investir du Milanais par le pape Pie II, qui n'avait pas le droit de donner cette investiture appartenant à l'Empire, il voulut la recevoir une seconde fois de Maximilien, qui n'était pas encore couronné empereur ; puis, apprenant que le duc d'Orléans avait dit dans Asti : *Voici le temps de faire valoir les droits de Valentine Visconti, mon aïeule !* il entra dans la ligue contre le roi Charles VIII, qu'il avait pratiqué de venir en Italie à conquérir le royaume de Naples. L'avènement de Louis XII au trône de France lui annonça *qu'il aurait affaire à un plus roide et moins ployable ennemi*, et ne lui permit pas même d'espérer quelques années de répit.

Louis XII avait si bien préparé les événements que son armée était prête à passer les monts, au mois de juillet 1499, pour entrer dans le Milanais, tandis que Ludovic, qui manquait de troupes, malgré les ressources de ce riche duché, invoquait les promesses de son allié l'empereur Maximilien, et se voyait incapable de soutenir la guerre contre le roi de France et en même temps contre les États voisins, qui le haïssaient. La conduite perfide du More, *dans l'embrasement de Pise, qu'il avait suscité et nourri* entre les Florentins et les Vénitiens qui convoitaient la possession de cette ville, lui avait surtout mérité une haine incroyable de la part des deux républiques de Venise et de Florence, impatientes de se venger de ses embûches, de son ingratitude et de ses grosses injures. Le traité que Venise avait fait avec Louis XII étant tenu secret, Ludovic, qui 11 en connut les clauses que plusieurs mois après sa conclusion, essayait encore de faire mouvoir le parti qu'il avait dans le sénat vénitien, où Melchior Trevisano prodigua en vain son éloquence pour démontrer que l'intérêt de la république n'était pas *d'avoir un roi de France seigneur de l'État de Milan*.

Aussitôt qu'il eut perdu tout espoir du côté de Venise, il se tourna du côté des Florentins, auxquels il demanda un secours de trois cents hommes d'armes, en s'engageant à seconder de tout son pouvoir leur expédition contre Pise ; mais les Florentins, qui étaient en pourparlers avec le roi de France, résolurent de garder la neutralité, et de tenir en espérance le duc de Milan. Ludovic savait combien peu compter sur l'aide de Maximilien, *tant par son naturel variable, que pour l'empêchement de sa guerre avec les Suisses* ; et, en effet, Maximilien, *qu'il entretenoit toujours de nouveaux deniers*, venait de prolonger la trêve avec la France, pour tout le mois d'août. Certain de n'être pas secouru du roi des Romains, si cette guerre ne finissait par victoire ou par accord, Ludovic envoya le comte de Gaiazzo en ambassade auprès de l'assemblée des Ligues, à Lucerne, afin de négocier la paix qu'il voulait conclure, *pour l'amour des Ligues*, nonobstant le traité que Louis XII avait signé avec les Suisses ; il fit solliciter plus vivement cette paix par un archevêque, qui n'épargnait argent ni autre chose nécessaire au succès de sa mission, laquelle échoua contre la loyauté brutale des descendants de Guillaume Tell.

Ludovic eût réclamé la protection du pape si Alexandre VI n'avait pas appelé si haut l'arrivée des Français en Italie : il s'adressa d'abord à son beau-père, Hercule d'Est, duc de Ferrare, qui s'excusa de le secourir, en disant que les terres des Vénitiens *étoient si proches des portes de Ferrare, que c'étoit force qu'il entendît à la garde de sa propre maison*. Il ne se fiait pas davantage à la bonne volonté de Frédéric, roi de Naples, qui lui avait promis quatre cents hommes d'armes et mille cinq cents hommes de pied commandés par Pierre Colonna ; mais l'impuissance et la longuerie de ce faible allié eussent empêché, dans tous les cas, l'effet d'une si belle promesse. Ainsi abandonné de tous, Ludovic tenta de se jeter dans les bras du sultan des Turcs, Bazajet II, qui faisait de lui-même de très grands appareils contre Venise. Ce sultan détestait le nom français depuis la conquête de l'Italie par Charles VIII, car il avait alors grandement appréhendé que la Grèce ne fût envahie par ce roi victorieux. Ludovic raviva les mêmes craintes dans l'esprit crédule de Bajazet, auquel il fit croire que l'expédition de Louis XII n'était qu'une croisade pour chasser les Turcs de l'Europe. Le sultan agréa donc les propositions d'un prince chrétien, qui l'appelait aux armes contre des chrétiens, et il hâta l'équipement de la flotte ottomane.

Louis XII venait de faire adhérer le pape à son traité avec les Vénitiens, en s'engageant à guerroyer contre les vicaires de l'Eglise et à conquérir les villes d'Imola, Pesaro, Forli et Faenza pour en faire le domaine de César Borgia. Ferdinand, roi d'Aragon, consentit dès lors à un partage secret du royaume de Naples avec le roi de France, qui n'avait pas pris sans dessein les titres de roi de Naples, de Jérusalem et de Sicile, dans tous les actes de sa chancellerie ; car, le 10 décembre 1498, il avait écrit à la Chambre des comptes, pour demander copie des testaments de René de Sicile et de Charles d'Anjou, ainsi que certaines pièces concernant les droits de la maison d'Anjou sur les royaumes de Naples et de Sicile. Le roi, — qui *haissoit merveilleusement* Ludovic Sforza, à cause des injures qu'il avait reçues de lui pendant le siège de Novare, suivit avec empressement le conseil de l'ambassadeur du canton d'Uri, qui l'invitait *à commencer la guerre plus tôt que faire se pourrait, car, ce faisant, toutes les entreprises de Ludovic tourneront à néant*. Il partit pour Lyon, avec le duc de Valentinois, qui s'intitulait *César de France*, le cardinal de la Rovère, le cardinal d'Amboise et ses autres familiers ; en passant à Romorantin, il alla voir la reine, qui s'y était retirée depuis que la peste (on nommait ainsi toute maladie

épidémique) avait gagné la ville de Blois. Mais bientôt le mal se déclara dans Romorantin même, et beaucoup d'officiers de la maison royale en furent atteints, sans que la reine essayât de fuir le danger qui marchait aussi vite qu'elle.

Anne de Bretagne était enceinte, et cette grossesse comblait de joie Louis XII, qui était bien aise de justifier ainsi son divorce avec une épouse stérile. Cependant il ne témoignait pas moins d'amitié à son neveu, le petit duc François d'Angoulême, âgé de cinq ans, qu'on devait appeler Monseigneur jusqu'à la naissance d'un dauphin ; il n'aurait pas *tenu plus grand compte* de cet enfant et de sa sœur aînée Marguerite, âgée de six ans, s'il eût été leur propre père, car le fils et la fille du feu duc d'Angoulême avaient été élevés de si bonne sorte par leur mère, Madame Louise de Savoie, que leur éducation faisait beaucoup d'honneur à cette sage veuve : ils étaient *très accomplis, plaisants et agréables à ceux qui les regardoient*, et le roi, qui les avait fait venir, l'année précédente, à Chinon, avec la comtesse d'Angoulême, qu'il recueillit doucement et amialement, les retrouvait avec le même plaisir, à Romorantin : François, déjà s'échauffant aux récits de beaux faits d'armes ; Marguerite, déjà curieuse de s'instruire dans l'art de bien dire ; François, précoce chevalier, et Marguerite, rêveuse et spirituelle dame.

Le roi avait reçu avis que l'archiduc d'Autriche, Philippe, comte de Flandre et de Bourgogne, fils de l'empereur Maximilien, allait lui faire hommage, entre les mains du chancelier de France, pour les comtés- de Flandre, Artois et Charolais ; cérémonie toute féodale, qui était étrange au commencement du XVI^e siècle, et qui ne se répéta plus, du moins avec cette fidélité des traditions. Pendant que Maximilien, roi des Romains, attendait à la tête de son armée allemande les Français en Italie, son fils Philippe, dit le Beau, cohéritier de la couronne d'Espagne, venait en personne s'humilier, comme feudataire du roi Louis XII, devant un grand officier de la couronne de France.

Guy de Rochefort, accompagné des seigneurs de Ravestein et de la Gruthuse, de plusieurs maîtres des requêtes de l'Hôtel, de plusieurs conseillers et procureurs du Parlement, sortit de Doullens, dans l'après-dînée du 29 juin, afin de se rendre en la ville d'Arras, où l'archiduc devait se trouver, ainsi qu'il était convenu, après avoir levé tous les obstacles qui s'opposaient à l'exécution des arrêts du Parlement de Paris en Flandre, spécifié les délits dont la connaissance appartenait à la justice du roi, et promis de ne jamais refuser assistance aux officiers de son suzerain. Le chancelier et son cortège étaient à cheval ; devant lui, le chauffe-cire, portant le scel sur son dos, marchait entre les rois d'armes Montjoie et Normandie, vêtus de leurs casaques armoriées ; l'huissier du Grand Conseil, tenant sa masse découverte, les précédait. L'évêque de Cambrai, Thomas de Plèvres, chancelier de l'archiduc ; le comte de Nassau, le seigneur de Fiennes, et autres gentilshommes de sa cour et de son conseil vinrent à la rencontre du chancelier, représentant le roi, et lui firent grandes révérences et grand accueil ; messire Thomas de Plèvres dit, de la part de son maître, aux seigneurs de France, qu'ils *fussent très bien venus, et autres belles, bonnes et douces paroles*. Le chancelier les remercia *moult honorablement*, et ils continuèrent à cheminer ensemble.

L'archiduc, monté sur une belle mule d'Espagne, attendait, à l'entrée des faubourgs d'Arras, la venue des seigneurs de France : il était parti de l'abbaye de Saint-Waast, avec une magnifique escorte de chevaliers et d'écuycers, qui se rangèrent en double haie pour faire place au chancelier et à sa suite. L'archiduc ôta son bonnet, et ayant poussé sa mule vers Guy de Rochefort, l'embrassa en

disant : *Comment se porte monsieur le roi ? — Très bien, grâces à Dieu !* répondit le chancelier, qui s'était découvert à l'exemple de l'archiduc. Après avoir salué gracieusement messires de Ravestein et de La Gruthuse, ainsi que les sieurs des Requêtes et gens du Conseil du roi, l'archiduc, qui avait remis son bonnet sur sa tête en exigeant que Guy de Rochefort se couvrît également, fit placer à sa droite le chancelier, qu'il honorait à l'égal du roi lui-même, et ils entrèrent côte à côte dans Arras, dont la population grossissait sur leur passage. L'archiduc mettait la main à son bonnet toutes les fois qu'il adressait la parole au chancelier, jusqu'au cloître de la grande église, et là ils se séparèrent, l'archiduc pour retourner à l'abbaye de Saint-Waast, le chancelier pour loger à la maison épiscopale, où le comte de Nassau avait ordre de le conduire.

Le 5 juillet, à dix heures du matin, le chancelier de France, qui était dans sa chambre avec ses assesseurs, fut averti que l'archiduc arrivait ; il n'alla pas au-devant de lui. Deux fois les chambellans et secrétaires de l'archiduc vinrent lui annoncer que le prince entrait dans l'Évêché ; le chancelier, pour ce, ne se mût ; enfin, lorsqu'on lui affirma que l'archiduc était dans la grande salle tapissée et appareillée pour la cérémonie, il quitta sa chambre, vêtu d'une robe de velours cramoisi, le chapeau sur la tête, l'huissier du Grand Conseil, sa masse haute, écartant la foule qui était si épaisse *qu'à peine se pouvoit-on tourner*, et criant à trois ou quatre reprises : *Devant, devant ! faites place !* Les hérauts d'armes, les maîtres des requêtes et les notaires du roi faisaient escorte au chancelier, qui commanda à l'un de ses secrétaires, nommé Jean Amys, de rédiger le procès-verbal de cette mémorable séance.

Le chancelier s'approcha d'une chaire parée, couverte de fleurs de lis, et élevée de deux marches ; l'archiduc, qui l'attendait au bas de l'estrade, ôta son bonnet respectueusement et dit : *Monsieur, Dieu vous doint le bon jour !* Le chancelier, sans dire mot, porta la main à son chapeau et s'assit. Alors un roi d'armes répéta trois fois, à voix haute : *Faites paix ! — Monsieur*, dit l'archiduc, qui se présenta tête nue et inclinée, *je suis venu devers vous pour faire hommage que tenu suis de faire à Monsieur le roi, touchant mes pairie et comtés de Flandre, Artois et Charolais, lesquels tiens de Monsieur le roi, à cause de sa couronne. Le chancelier, toujours assis et couvert, s'enquit s'il avoit ceinture, dague ou autre bâton* (arme) ; l'archiduc *leva sa robe, qui était sans ceinture*, pour prouver qu'il n'avait pas d'armes, comme il le déclara. Le chancelier lui mit les deux mains entre les siennes, et ne souffrit pas que l'archiduc s'agenouillât, selon la vieille coutume. *Il suffit de votre bon vouloir*, lui dit-il, *en le soulevant par les mains qu'il tenoit*. Puis il ajouta la formule de l'hommage, pendant que l'archiduc *s'efforçoit* de plier les genoux. *Vous devenez homme du roi, votre souverain seigneur, et lui faites foi et hommage lige, pour raison des pairie et comté de Flandre, et aussi des comtés d'Artois et de Charolais, et aussi de toutes autres terres que tenez et qui sont mouvans et tenus du roi à cause de sa couronne ; lui promettez de le servir, jusqu'à la mort exclusivement, envers et contre tous ceux qui peuvent vivre et mourir, sans nul réserver ; de procurer son bien et éviter son dommage, et vous conduire et acquitter envers lui comme envers votre souverain seigneur ? — Par ma foi, ainsi le promets et ainsi le ferai !* répondit l'archiduc. — *Et je vous y reçois, sauf le droit du roi en autres choses et l'autrui en toutes*, répliqua le chancelier en le baisant à la joue. Ensuite l'archiduc demanda lettres de réception de son hommage, et le chancelier, ayant ordonné que ces lettres fussent dépêchées aussitôt, se leva de son siège, ôta son chapeau et même son bonnet (sa calotte de velours), salua humblement l'archiduc et lui dit : *Monsieur, je faisais naguère office de roi, représentant sa personne, et de*

présent je suis Guy de Rochefort, votre très humble serviteur, toujours prêt de vous servir, envers le roi mon souverain seigneur et maître, en tout ce qu'il vous plaira de me commander. — Je vous remercie, monsieur le chancelier, répondit l'archiduc, et vous prie qu'en tous mes affaires envers mondit sieur le roi, vous me veuillez toujours avoir pour recommandé.

Louis XII fit son entrée à Lyon le 10 juillet, et les habitants de cette ville, joyeux de posséder le roi dans leurs murs, le reçurent avec beaucoup de solennité, en *s'efforçant de lui signifier heureuse fortune* au voyage qu'il entreprenait contre les Lombards. Les rues étaient tendues de fines tapisseries ; les juges, les officiers et le clergé de la cité, *accoutrés par honorable état*, vinrent au-devant de lui. On avait préparé sur son passage plusieurs beaux mystères, et l'air retentissait partout d'*harmonieux chants* ; on apporta en pompe, du couvent des Cordeliers, le chef de saint Bonaventure, que la dévotion des âmes pieuses avait doté d'une châsse d'argent. Le roi n'avait pas encore l'intention de passer lui-même en Italie, quoique le bruit en courût : il n'était venu à Lyon que pour voir l'ordre et police de son ost (armée), la montre et le nombre de ses soudards ; puis il s'en retourna en poste à Romorantin, sur la fin de juillet, après avoir partagé le commandement de l'armée entre trois lieutenants généraux : Jean-Jacques Trivulce, Milanais de naissance, *grand capitaine italien, toutefois très bon François, auquel le roi se fioit fort, tant pour sa vaillantise et ses mérites, que pour la grande inimitié qu'il portait à Ludovic* ; Louis de Luxembourg, seigneur de Ligny, ce bon maître du chevalier Bayard, ce vaillant capitaine, *de la nourriture duquel sont sortis trente vaillans et vertueux capitaines*, et le seigneur Stuart d'Aubigny, *écossois, qui fit grand honneur à sa nation*, en méritant d'être appelé grand chevalier sans reproche, de même que Bayard et La Trémoille. L'armée, qui réunissait toute la fleur de chevalerie et noblesse de France en moult triomphant arroi, partit de Lyon avant le roi, franchit avec l'artillerie la croupe des montagnes, et arriva en moins de quinze jours à sa destination. *Qui, aux rais du soleil, a dit Brantôme, eût vu les armes reluire, les étendards au vent branler, les gros chevaux aux champs bondir et faire carrière à toutes mains, tant de lances, piques, hallebardes et autres enseignes de guerre, par chemin ; tant de gendarmes, piétons, artillerie et charrois en avant marcher, bien eût pu dire sûrement que assez de force y avait pour conquérir tout le monde !*

Les troupes s'assemblaient autour de la ville d'Asti, et c'était un pas sage continuel de gens de guerre par le Piémont ; il y eut bientôt cinq mille Suisses sous l'enseigne de l'ours de Berne, quatre mille Gascons ou aventuriers, et quatre mille autres recrues de toutes les provinces de France, qui fournissaient moins de milice que la Gascogne, cette pépinière d'intrépides soldats. Outre ces différents corps d'infanterie, enrôlés sous de vaillants chefs, à qui on payait tous les mois le prêt de leurs hommes qu'ils devaient présenter bien en point dans une montre ou revue, la gendarmerie du roi, composée de seize cents lances, sous seize capitaines, selon l'ancienne ordonnance de Charles VII, formait plus de six mille chevaux, chaque lance fournie étant de quatre ou cinq personnes, savoir : l'homme d'armes, presque toujours noble ; deux ou trois archers armes et montés à la légère pour sa défense ; un *coutillier* spécialement chargé de porter la *coutille* ou dague de son maître, et de lui tendre une autre lance, nommée bois, dès qu'il avait rompu la sienne, enfin un gros-varlet ou page, à qui était confié le soin des chevaux.

Ludovic Sforza, qui *s'étudioit coutumièrement de se montrer plus prudent que les autres, avec des inventions dont on ne s'avisait pas*, sachant que le secours promis par le roi de Naples serait lent à venir et que les Français approchaient,

essaya de retarder au moins cette guerre qu'il jugeait inévitable. Il adressa donc à Jean-Jacques Trivulce plusieurs Milanais, parents de ce capitaine, pour le prier d'offrir au roi la succession du duché de Milan, que lui, Ludovic, conserverait, sa vie durant, mais que ses enfants, deux ans après sa mort, restitueraient à la couronne, de France, et, de plus, deux cent mille ducats, pour les frais de l'armée française qui allait entrer en campagne. Ces propositions, que Louis XII eût peut-être acceptées par amour de la paix, furent retirées, sur les instances de Maximilien, qui promettait de venir en l'aide de son allié. Ludovic employait l'entremise de son beau-père, Hercule, duc de Ferrare, pour se réconcilier avec les Vénitiens, et réclamait l'appui des Florentins, à qui les menaces du roi de France avaient imposé une rigoureuse neutralité. Il s'était privé d'un de ses meilleurs serviteurs, le marquis de Mantoue, en lui refusant un reste de vieille solde, pour satisfaire la jalousie de Galéas de Saint-Severin, qu'il avait nommé son lieutenant : il envoya ce dernier au-delà du Pô, avec seize cents hommes d'armes, cinq cents cheveau-légers, dix mille Italiens et cinq cents Allemands d'infanterie. Ces forces étaient plus considérables que celles du roi ; mais le comte de Gaiazzo, frère du général en chef, qui devait arrêter les Vénitiens, du côté de Brescia, ne commandait qu'une petite compagnie. Enfin, Ludovic avait fortifié soigneusement les villes de ses frontières, principalement Novare et Alexandrie, les premières qui fussent exposées à l'insulte des Français.

Tout était prêt, à Asti, pour l'expédition ; mais d'Aubigny se trouvait *tant grief et mal de sa personne, que, sans grand hasard sur sa vie aventurer, ne pouvoit à cheval monter* ; il se vit donc forcé de rester entre les mains des médecins, et il remit son commandement au grand maître de France Charles d'Amboise, seigneur de Chaumont, neveu du cardinal, lequel voulut bien se charger du faix de la guerre. C'était un sage, *vertueux et avisé seigneur, de grande vigilance et entendant les affaires*. Le 13 août, à l'aube du jour, les trompettes réveillèrent la ville d'Asti : l'artillerie et le charroi se mirent en chemin, les étendards furent dépliés, les gendarmes montés à cheval, et sur le point de huit heures l'armée entra en campagne, avec cinquante-huit pièces d'artillerie de différents calibres, la plupart fort longues, comme l'indiquaient leurs noms de coulevrines, serpentines et basilics, avec lesquelles on employait des *pierres de grès* plutôt que des boulets de fer : il y avait aussi des bombardes, gros canons courts, sans affût, qui lançaient leurs projectiles en ligne courbe pour incendier les villes, ou en ligne droite pour renverser les murailles ; enfin des faucons ou fauconneaux, petites pièces d'artillerie légère, au tir rapide et sûr.

On assiégea d'abord la forteresse d'Arrazo ; l'artillerie qui la battait en brèche eut bientôt découragé les cinq cents hommes de la garnison. Les gens de pied de l'armée assiégeante se jetèrent à la brèche, tandis qu'on parlementait avec le gouverneur, et le château fut emporté, pillé et incendié. Ludovic Sforza, toujours temporisateur, avait cantonné ses troupes dans les places fortes, sans mettre sur les champs la moindre armée pour arrêter la marche des Français. La ville d'Anone, par son assiette, aurait pu soutenir un siège, mais la garnison sortit à la rencontre des envahisseurs et les attaqua résolument, quoiqu'elle ne fût composée que de nouveaux levés. Les Français, chassant devant eux cette milice mal aguerrie, entrèrent avec elle dans la ville. Le capitaine Alphonse, qui était Espagnol, crut pouvoir se défendre dans le château, où l'on ne montait qu'à l'aide d'une corde, seul à seul, par un chemin étroit et roide comme une muraille. Mais les *échéleurs* donnèrent l'assaut, et en quelques heures les neuf cents hommes de la garnison furent découpés et tranchés, sans qu'un seul tout vif en réchappât, hors le capitaine.

Le seigneur Galéas de Saint-Severin, qui n'avait pu secourir Anone, parée que la route lui était fermée par les gens de Trivulce, s'enferma dans Alexandrie à la nouvelle du succès des armes françaises, en disant, *que ses gens de pied ne valaient rien, et que les peuples se montraient peu féables à Ludovic*. Trivulce, en effet, avait des intelligences avec les principaux capitaines du More, et il se dirigea, le long du Pô, sur Valenza, ville forte, munie de soldats et d'artillerie, que Donato Raffagnino avait promis de lui livrer. Mais Galéas de Saint-Severin, soupçonnant une trahison, envoya son frère naturel Octavian, avec quinze cents combattants à pied et à cheval, pour s'opposer aux mauvais desseins de ce gouverneur, qui, vingt ans auparavant, avait déjà trahi le petit duc Jean Galéas, en ouvrant à Ludovic Sforza une des portes de Tortone. Le jour même anniversaire de sa première perfidie, Raffagnino introduisit dans la citadelle de Valenza les Français, qui s'emparèrent de la ville et tuèrent beaucoup de fuyards, qui jetaient leurs armes en criant merci. Trois capitaines des Italiens furent renvoyés sans rançon, et cette générosité du vainqueur ne contribua pas moins que ses armes à la suite de ses victoires. Les Français, courant par le pays comme un foudre, occupèrent, presque sans coup férir : Bassigriano, Piopera, Voguera, Castel - Nuovo, et Sala. Le gouverneur de Tortone, Antoine-Marie Pallavicino, abandonna cette ville forte, qui paraissait mal disposée pour la cause de Sforza. Trivulce écrivit des lettres très amiables aux habitants, qui lui envoyèrent les clefs de leur cité : il les louait de la *bonne affection et servitude qu'ils portoient au roi Très-Chrétien*, et annonçait, comme leur nouveau duc, *un seigneur juste, courtois et puissant pour les défendre, qui avoit moyen de les maintenir, sans avoir affaire de leurs biens ni richesses*.

Les Français étant maîtres du Pô et des rivières qui s'y jettent, ainsi que des villes et de tout le pays autour d'Alexandrie, qu'ils n'assiégeaient pas encore, Ludovic Sforza perdit non moins le courage que le conseil, et fit une assemblée de ses seigneurs dans le château de Milan. Les plus influents de cette assemblée étaient son frère le cardinal Ascaigne, le cardinal Frédéric de Saint-Severin, frère du comte de Gaiazzo, et Hippolyte d'Est, archevêque de Milan, qui n'avaient pas jugé prudent de rester à Rome auprès du pape allié des Français. Tous les seigneurs présents s'engagèrent, corps et biens, à soutenir la guerre, de concert avec leur souverain, et on signala plusieurs traîtres, vendus au roi de France ; mais Ludovic, quoique certain de leurs complots, n'osa pas *en faire justice, comme de gens félons*, et s'abstint d'user de rigueur, dans la crainte de s'aliéner les premières familles du Milanais. Il ordonna d'enrôler tous les hommes en âge de porter les armes ; et Bernardin-Baptiste Corio fut chargé d'organiser cette levée en masse, qui ne s'opéra pas sans difficultés et sans murmures. Alors Ludovic, qui sentait le besoin de se concilier les esprits, convoqua le peuple de Milan, qu'il avait tant de fois irrité par d'iniques exactions : il allégea une partie des tailles, et, pour se justifier publiquement du reproche d'avarice qu'on lui avait adressé souvent, il protesta que son projet ne fut jamais d'amasser un trésor, mais de parer aux nécessités de la guerre qui ne cessait de menacer sa principauté ; il manifesta le désir de rendre la paix à ses peuples et se félicita de leur avoir donné du moins quelques années de grande prospérité ; il se vanta d'avoir gouverné sans aucune cruauté, d'avoir écouté les griefs de tous ses sujets, et d'avoir *indifféremment fait à chacun bonne et brève justice* ; il leur remit en mémoire le gouvernement glorieux et paternel de son père, pour les supplier de repousser la *superbe et insolente seigneurie des François*, de défendre la patrie, par horreur des mœurs *barbares et inhumaines*, contre ces étrangers, *de leur naturel plus impétueux à assaillir que constans à persévérer* ;

enfin, les encourageant par la promesse d'un secours efficace que leur enverraient bientôt le roi de Naples et le roi des Romains, il fonda tout son espoir sur la foi de son peuple, et porta un défi à la toute-puissance de France. Ces paroles adroites ne firent pas sortir une seule épée du fourreau en sa faveur, car dès longtemps *son nom étoit odieux à tous les peuples de la duché de Milan*.

Cependant l'armée vénitienne, sous le commandement de Nicolas Petigliano, avait déjà commencé la guerre, malgré l'approche d'une flotte Ottomane que Bajazet envoyait sur les côtes de l'Adriatique ; la province de Ghiara d'Adda était le théâtre de succès aussi prompts et aussi brillants que ceux obtenus par les Français : les villes et châteaux de Mozanigna, Caravaggio, Treviglio, Rivoltaseca et Brignano tombèrent coup sur coup au pouvoir de Nicolas Petigliano, qui vit les troupes de Ludovic se retirer sans combattre ; car Ludovic, plus inquiet de la marche de l'armée française que des succès obtenus par les Vénitiens, avait rappelé ses capitaines, François-Bernardin Visconti et François de Saint-Severin, comte de Gaiazzo, avec ordre de protéger Pavie et de secourir Galéas de Saint-Severin, qui allait être assiégé dans Alexandrie ; mais le comte de Gaiazzo avait traité secrètement avec le roi de France : il ne se pressa pas d'opérer sa jonction avec son frère Galéas et resta immobile, sous prétexte de faire jeter un pont sur le Pô. Peu de mois auparavant, les intelligences de plusieurs seigneurs milanais avec la cour de Louis XII avaient été dénoncées à Ludovic, qui ne voulut pas croire à tant d'ingratitude de la part de *ses plus familiers* qu'il avait comblés d'honneurs et de biens *innumérables, et se priver, par un soupçon, du service de gens fidèles*.

Le siège d'Alexandrie n'avait pas été résolu sans de grands débats entre Trivulce et le comte de Ligny, qui se disputaient pied à pied le commandement de l'armée : Trivulce voulait marcher droit à Milan, sans assiéger Alexandrie ; car il voyait, disait-il, les finances diminuer, les vivres enchérir, et la froide saison approcher. Ligny objectait, au contraire, que, la conquête ayant été si bien commencée, *la cité d'Alexandrie ne devoit rester en arrière*, de peur que cette ville, maîtresse de la route de France, *gardât souvent de dormir ceux qui bon métier* (besoin) *en auroient*. L'opinion du comte de Ligny avait toujours la prépondérance dans les conseils ; la nuit même, l'artillerie fut *taudissée, chargée, assise et affûtée* devant les fossés, à un jet d'arc de la ville, malgré une pluie continuelle qui avait rempli d'eau les tranchées, et la canonnade commença avec un fracas si épouvantable qu'il semblaient que *Vulcain eût mis en besogne tous les marteaux de sa forge* : on ne voyait que du feu et de la fumée ; tours et créneaux volaient en poudre, et la brèche fut si largement ouverte que *trois cents hommes y eussent passé de front*. Alors, pour combler les fossés, serviteurs et laquais apportèrent des fagots et des *ramées*, sans se soucier des pierres et des traits, auxquels ils ne répondaient que par des sauts de joie et des gambades, car ils ne demandaient que le pillage, impatients d'entendre le cri de l'assaut.

Galéas de Saint-Severin n'avait pas l'espoir de conserver la ville, où la faction guelfe s'agitait sourdement, depuis que l'artillerie française foudroyait les remparts ; il recevait des lettres de Ludovic, qui le pressait de sortir d'Alexandrie, et quoiqu'il excellât *à manier un coursier et courre en tournoi et joute avec grosses lances*, il ne possédait aucune des qualités nécessaires à un général d'armée : on l'avait pourtant préféré à son frère le comte de Gaiazzo, qui en conçut de la jalousie. A minuit, Galéas prit la route de Milan, par voies obliques et chemins écartés, avec un petit nombre d'amis. Le bruit s'étant répandu, le matin, que la garnison n'avait plus de chefs, aussitôt chacun d'aller aux portes en tumulte. Le désordre et la terreur se mirent partout ; douze cents

hommes d'armes, douze cents cheveu-légers et trois mille hommes de pied se pressaient pêle-mêle, effarés et désarmés, dans les rues pour se cacher et dans la plaine pour s'enfuir. Galéas de Saint-Severin ayant fait rompre le pont derrière lui, le fleuve arrêtait les fuyards : ceux-ci étaient dévalisés dans les maisons par les habitants eux-mêmes, ceux-là détroussés et faits prisonniers hors des murs par les Français. Cependant les Allemands de la garnison obtinrent un sauf-conduit, et Yves d'Alègre fut chargé d'occuper la ville, tandis que le vidame de Chartres, Saint-Amadour, et d'autres capitaines garderaient les portes pour empêcher l'entrée des gens de pied, dont on redoutait les violences ordinaires ; ces gens-là, voyant que *les premiers entrés avoient mis la main aux boutiques*, pénétrèrent, *à la foule, par l'ouverture des murailles*, au nombre de sept à huit mille, en disant *qu'ils auroient du butin*. Le comte de Ligny se jeta seul au-devant d'eux, l'épée à la main, et les chargea à tour de bras, en leur faisant défense d'aller plus loin, sous peine de la hart ; ses menaces ne furent pas plus écoutées que celles du seigneur de Saint-Simon, qui, du haut d'une fenêtre, leur ordonnait de se retirer ; deux ou trois flèches sifflèrent aux oreilles du comte de Ligny, et les piétons passèrent fièrement devant lui, arbalètes bandées, piques et halberdes sur l'épaule.

Alors la licence n'eut plus de frein : on brisait les portes, on enlevait les meubles et les marchandises : *la chose étoit bien de peu d'estime, pesante ou chaude, qui après eux fut mise en reste ; si les reliques de leurs prédécesseurs qui en Alexandrie furent occis eussent été en argent et en châtiment, en grand hasard étoient les charniers de rester vides. Tout ce qu'ils purent par force prendre et emporter leur sembla de loyal acquit*. Enfin ces soudards ivres, pour mieux célébrer la loi cruelle de guerre, mirent le feu dans Alexandrie et la désolèrent, comme une ville prise d'assaut, en y promenant, pendant un jour entier, le meurtre, le pillage et l'incendie, malgré les efforts que fit Trivulce pour empêcher ces horreurs, qui réveillèrent la vieille haine des Italiens contre les Français. Cette affreuse catastrophe ne fut vengée que par le supplice des principaux acteurs du hutin (mutinerie), que Trivulce fit pendre, pour l'exemple de tous. Le désastre d'Alexandrie avait jeté une telle panique parmi la garnison, qu'elle ne profita pas de la capitulation qui lui était promise, et qu'elle se dispersa de tous côtés. Ces pauvres gens étaient *tant éperdus et affolés*, qu'ils se laissaient emmener plus doucement que brebis : tel homme d'armes du parti du roi avait cinq ou six prisonniers ; tel archer, quatre ou cinq ; tel *coutillier* ou tel valet, deux ou trois. L'effroi gagna si rapidement tout le pays d'alentour que le seigneur de Saint-Vallier, avec vingt-cinq lances, se rendit maître de Vigevano, et le seigneur d'Aubigny, avec dix lances, de deux autres petites villes des environs.

Pendant que Trivulce travaillait à détacher Gênes de l'alliance sforjesque par l'entremise de Baptistin de Campo-Fregoso et de Jean-Louis de Fiesque, secrets partisans du roi de France, les Français marchaient sur Pavie, et les Vénitiens, ayant passé l'Adda sur un pont de bateaux, faisaient des courses jusque sous les murs de Lodi ; les villes se soulevaient l'une après l'autre ; la confusion et la crainte n'étaient pas moindres dans la capitale : on accusait hautement le More des malheurs de cette guerre que personne n'avait à cœur de soutenir. Et lorsqu'il voulut *pourvoir au besoin futur*, en arrachant aux notables de la cité *tout l'emprunt que possible pourroit*, il n'obtint d'eux que des promesses tant que ces otages furent sous sa main dans le château où il les avait attirés ; mais, quand il les eut relâchés, il ne reçut que des insultes au lieu de l'argent qu'il attendait, et son trésorier général, Antoine Landriano, qui *avoit la ruineuse commission de demander les deniers*, fut massacré, en plein midi, dans la grande rue, par des

gentilshommes *qui se disoient francs de tout subside*. Ludovic commença à se mélancolier, quoique Milan fût *une des plus belles et fortes places, garnie de vivres, artillerie et autres choses nécessaires pour la tenir un an contre une grosse puissance*. Il assembla au château ceux auxquels il se fiait le plus et s'efforça de les rassurer, en leur disant que son allié Maximilien ne pouvait l'abandonner ; que l'empereur était déjà en marche avec une bonne armée, et que lui, pour faire honneur à cet allié fidèle, il se proposait d'envoyer ses enfants à la rencontre des Impériaux. Il fit partir, en effet, pour Côme, ses deux fils Maximilien et François-Marie, l'un âgé de neuf ans, l'autre de sept, sous la conduite de son frère Ascaigne, du cardinal de Saint-Severin, de Perceval Visconti et de Louis Marliano, médecin et gouverneur des jeunes princes. Il fit aussi partir avec eux son trésor, qui, bien diminué depuis huit années, chargeait encore plus de trente mulets. Tranquille désormais sur le sort de ses enfants et de ses richesses, il confia — *nonobstant que tous les siens l'en détournassent* — à Bernardin de Corte, *qu'il avoit nourri d'ancienneté*, la garde du château de Milan, malgré l'offre que son frère, le cardinal Ascaigne, lui avait faite de s'enfermer avec lui dans cette forteresse, et de s'y défendre jusqu'à la dernière extrémité. Il désigna les principaux citoyens qui gouverneraient la ville en son absence, et chercha, par des dons et des bienfaits, à fortifier la fidélité chancelante de ses courtisans. Il eut l'air de vouloir réparer avec éclat quelques injustices en rendant, à l'illustre maison des Borromée, Anghiara, Arona, et d'autres terres sur le lac Majeur, qu'il s'était appropriées, et en donnant à Isabelle de Naples, veuve du dernier duc Jean Galéas, les principautés de Bari et de Rossano, quoique cette princesse eût refusé de livrer son fils François à l'empoisonneur de son mari. On assure qu'avant de quitter Milan il avait fait assassiner deux de ses neveux, Galéas, comte de Melzo, et Alexandre Sforza, qu'il craignait de laisser derrière lui, en abandonnant la couronne ducale à la foi des seigneurs et à la merci du peuple.

Ludovic sortit de Milan, les yeux pleins de larmes, le 2 septembre, accompagné du cardinal d'Est, du comte de Gaiazzo et de Saint-Severin, avec une escorte de quatre mille hommes d'armes et de pied, que commandait Luc Malvezzo. A peine était-il en route pour Côme, que le comte de Gaiazzo lui déclara, en face, qu'il renonçait à toutes ses charges et s'estimait dès lors libre de ses serments, puisque le duché de Milan n'avait plus de duc à qui obéir. Après cet abandon déloyal, le comte de Gaiazzo passa au service de France, avec la même compagnie qu'il avait ordonnée à la solde de Ludovic, et se mit aussitôt à la poursuite de son ancien maître. Ce malheureux prince était arrivé à Côme, où il ne se trouva pas en sûreté, quoiqu'il y fût reçu par les habitants avec un reste de déférence ; car, dès qu'il leur eut fait rendre la citadelle, un chanoine l'avertit qu'on avait dessein de le livrer au comte de Gaiazzo qui approchait. Cette nouvelle acheva de l'accabler ; comme tourmenté de peines mentales, à voix désolée et regard éploré, il dit à ceux qui ne l'avaient pas encore abandonné, que mieux lui venait à gré par le parti des Français être vaincu et chassé, que par la force des Vénitiens perdre un seul pied de terre ; que si les gens d'armes de Venise leur faisaient la guerre, que pour mourir à eux ne se rendissent ; mais qu'aux Français, sans faire défense, de bon vouloir se rendissent, car la puissance d'iceux ne pourrait durer. Il monta sur une barque, avec laquelle il traversa le lac de Côme jusqu'à Bellagio, et longeant les montagnes, toujours suivi de près par le comte de Misochio, le grand écuyer Châtillon et le sénéchal d'Armagnac, qui *lui donnoient la chasse*, il se cacha, la nuit, dans une grotte.

C'est en arrivant à Insprück, où séjournait Maximilien, qu'il apprit l'entière conquête de son duché par les Français et les Vénitiens.

Milan n'avait attendu que le départ de Ludovic pour envoyer une ambassade au camp français devant Pavie et pour faire *mettre ses clefs aux mains du roi, par les plus suffisans de la cité*, qui prêtèrent serment d'obéissance. C'est alors que Pavie ouvrit ses portes ; mais aucun piéton n'y entra, pour éviter le renouvellement du sac d'Alexandrie. Trivulce, assisté du vidame de Chartres et du seigneur d'Aubijoux, était allé en personne prendre possession de la ville et du château. Le comte de Ligny et les seigneurs furent logés à la Chartreuse, et l'armée porta son camp dans le parc de Pavie, où le plus mince goujat put se donner le plaisir de la chasse, que les ordonnances de Louis XI ne permettaient pas même aux gentilshommes en France : plus de cinquante bêtes fauves et trousses furent prises, à course de cheval, en un seul jour. L'armée se remit en marche le lendemain et alla camper autour de Milan. Le comte de Gaiazzo, le seul traître de sa famille, et trois cents chevaux, des mieux en point, vinrent à la rencontre des Français ; ils représentèrent que les *marchands, banquiers et autres riches* craignaient que les piétons, composés de gens de toutes nations et capables de toute espèce de violence, n'entrassent dans la ville, où leur présence causerait une insurrection populaire. Trivulce promit d'éloigner à cinq ou six milles la plus grande partie de l'armée ; puis, suivi d'un petit nombre de gentilshommes et de gens d'armes, il fit son entrée dans Milan, où ses parents l'accueillirent avec joie, et ses connus, avec honneur.

Cependant le château paraissait vouloir tenir ; c'était *une des plus avantageuses places du monde*, environnée de larges fossés, bien munie de tours, boulevards, murs, avant-murs, forts, contreforts, *saillies, retraites*, contre-mines, poternes et autres défenses ; approvisionnée de vivres pour deux ans, ayant une garnison de trois mille hommes et douze cents pièces d'artillerie. On nommait ainsi toutes les armes à feu, canons à main, Petites coulevrines, grosses haquebuttes, etc. Les apprêts du siège commencèrent, lorsque les capitaines du château eurent répondu à la sommation de se rendre : *que bien garderoient la place et que vivant, sans leur merci, n'y entreroit*. Douze cents hommes d'armes et seize mille piétons de l'armée française furent introduits dans la ville, qui n'eut pourtant à se plaindre d'aucun désordre, tant la discipline de chevalerie était bien menée. Les assiégés envoyaient quelques décharges de traits — on désignait par-là toutes sortes de projectiles —, qui ne faisaient pas grand mal aux taupins ou pionniers occupés à creuser les tranchées et approches, à construire les taudis pour abriter les archers, et à asseoir l'artillerie pour battre le fort de la Roquette ; mais, au moment d'entamer les opérations du siège, Trivulce signa la capitulation, et le château fut, le jour même (14 septembre), rendu au seigneur de Ligny, au chevalier de Louvain et au sire de Poquedenare, qui s'y logèrent avec leurs bandes, en se promettant que *trop plus difficile seroit à Ludovic reconquérir cette forteresse qu'elle n'avoit été aux François facile à prendre*, sans tirer une seule volée de canon. Ce fut grâce à la trahison de Philippin de Fiesque, nourri et élevé par le duc, qui l'aimait et le traitait comme son propre fils, que ce château imprenable passa au pouvoir du roi de France. Fiesque avait dissuadé le gouverneur du château, Bernardin de Corte, de rester fidèle à Ludovic, et traita lui-même de la reddition de la place, de concert avec Pallavicino, qui, traître lui-même, travaillait à faire des traîtres. Bernardin de Corte s'était laissé gagner par la promesse d'une grosse somme de deniers, d'une compagnie de cent lances, d'une pension perpétuelle et de plusieurs autres grâces et privilèges ; mais sa déloyauté inspira une telle horreur, même aux Français qui en profitaient, que,

rejeté et fui d'un chacun, comme dangereuse et abominable bête, moqué partout avec paroles pleines d'opprobre, tourmenté de la honte et de la conscience, il ne put survivre à son infamie et mourut bientôt de douleur.

Le château rendu, Milan se mit en fête, soit par haine de Ludovic, soit par amour des Français, soit plutôt par crainte de perdre ses robes (biens). Depuis que le duc en était sorti, les armoiries de Sforza avaient été abattues ou effacées sur le fronton des palais et des églises ; la plupart des maisons furent décorées des armes de France ; grands et petits se parèrent de l'enseigne de la croix blanche, en signe de joie et de paix ; dans les rues et sur les places, chacun criait : *France ! France ! et n'y avoit ni Guelfe ni Gibelin qui pour l'heure ne fût bon François*. La prise de Milan avait amené celle de Gênes et de Crémone. Gênes, que Ludovic espérait du moins conserver sous son autorité, se révolta contre ses gouverneurs, par les menées des Adornes et de Louis de Fiesque, qui livrèrent la ville au roi, avec l'assentiment du peuple. Crémone eût suivi volontiers l'exemple de Gênes et reconnu le roi de France pour seigneur ; mais cette ville devant appartenir à Venise, qu'elle abhorrait, le roi ne voulut pas accepter la soumission qu'on lui offrait de plein gré et enfreindre par là son traité avec les Vénitiens : ceux-ci s'emparèrent donc de tout le Crémonais jusqu'aux bords de l'Adda. Ainsi fut achevée, dans l'espace de vingt jours, la conquête du Milanais, tandis que les Florentins, qui assiégeaient Pise avec toutes leurs forces depuis deux mois, étaient contraints, par la peste, autant que par la résistance des Pisans, de lever le siège, et se vengeaient de cet échec en faisant décapiter Paul Vitelli, leur général.

Le roi, qui avait pris joyeux séjour, avec la reine, à Romorantin, ne fut pas moins étonné que la France du prompt succès de ses armes : l'expédition de Charles VIII en Italie n'avait point été plus rapide, et celle de Louis XII semblait devoir produire des avantages plus durables. Le roi partit donc, vers la fin du mois d'août, pour prendre possession de son duché de Milan, et voyageant, selon son habitude, avec grande rapidité, il arriva, huit jours avant la Saint-Michel, à Novare, qu'il avait défendue naguère en personne contre ce même Ludovic, maintenant vaincu et fugitif. Il se reposa quelques jours à Novare, et de Vigevano il alla faire son entrée à Pavie, *où l'exercice studieux de toutes les Itales florit* : docteurs, régents, écoliers de l'Université, *potestats* et gouverneurs de la ville, avec toute la commune, le reçurent en *accueil honorable*.

Ce fut le dimanche 6 octobre, vers trois heures après midi, qu'il entra dans Milan : le cardinal-légat de Saint-Pierre-aux-Liens, huit ou dix évêques, tous les collèges de la cité, le duc de Ferrare, le marquis de Mantoue, les comtes de Gaiazzo, Bernardin de Corte, les seigneurs de Carpi et de Corese, tous *les magnats et principaux gouverneurs*, avec toute la noblesse, tout le clergé et tout le peuple, allèrent à sa rencontre, à un mille hors des murs, et le ramenèrent processionnellement dans la ville, aux cris de *France ! France !* aux sons des gros tabourins, des fifres et des clairons. Le cortège du roi était magnifique : les cent Allemands de sa garde, armés de leurs halecrets (corselets d'acier poli), la pique sur l'épaule, marchaient les premiers, ensuite, les quatre cents archers du roi et ceux de la reine, *avec leurs habillemens de cuivre*, étaient conduits par les seigneurs de Crussol, de La Châtre, Saint-Amador et Goqueborne ; après eux, deux cents gentilshommes de la maison du roi et de celle de la reine, sur de gros chevaux ; puis les vingt-quatre archers du corps. Le roi, vêtu d'une robe blanche, coiffé d'une toque royale, montant un genêt d'Espagne, *moult avantageux*, était précédé du comte de Guise, sur un coursier gris ; du comte de Ligny, habillé de velours cramoisi, *sur bon roussin bayard*,

avec houssure pareille ; du duc de Valentinois, en état *moult seigneurieux* ; du comte de Dunois, du sire de La Trémoille, et de Gaston, infant de Foix. Aux côtés du roi et à l'ombre du poêle blanc semé de fleurs de lis d'or qu'on portait au-dessus de sa tête, chevauchaient *en bel arroi* (ordre) le duc de Savoie, le cardinal d'Amboise, le duc d'Albanie, Philippe de Ravestein, et d'autres grands seigneurs de la cour. Derrière l'arrière-garde, formée de deux cents pensionnaires du roi, une Multitude de peuple se pressait confusément, avec de bruyantes acclamations. L'arc triomphal sous lequel passa le roi était tout fleurdelisé d'or : l'image de saint Ambroise, patron et défenseur du pays, le surmontait, et des hommes sauvages et monstrueux soutenaient l'écusson mi-parti de France et de Bretagne, autour duquel se lisait cette inscription : *Loys, roi des François, duc de Milan*.

Les rues étaient tendues de blanches draperies et ornées d'écussons semés de fleurs de lis et d'hermines, avec des guirlandes de verdure ; on ne voyait nulle part la guivre héraldique tenant un enfant rouge dans sa gueule, cette antique devise qu'un vicomte de Milan, nommé Othon, emprunta, dit-on, dans la première croisade, à un Sarrazin qu'il avait vaincu ; *mais partout le lis verdoyant florissoit*. Le plus rare ornement de cette entrée triomphale et solennelle, c'était une légion de belles et plaisantes dames, qui des fenêtres jetaient des regards plus luciférens et plus délectables que les rais du soleil qui à l'heure matutinale resplendit : on ne se lassait pas d'admirer tant de superbes femmes, remarquables par l'éclat de leurs yeux, ainsi que par leurs épaisses chevelures artificiellement éparses sur le visage, par leurs habillements de drap d'or et de soie tout découpés, par leurs manteaux à riches bordures tissées de couleurs bigarrées, et par tous les charmants prestiges des modes italiennes. Le roi suivit la grande rue jusqu'à Notre-Dame du Dôme, il descendit à la cathédrale, pour faire sa prière, pendant qu'on chantait *Te Deum laudamus*, et il se remit en marche, au bruit des instruments de musique. Il fut introduit, par Trivulce, dans le château, dont l'aspect formidable l'étonna. En voyant ces six puissantes tours encloses de larges fossés comblés d'eau, cette autre tour, dite la Roquette, imprenable et invincible, cet arsenal plein d'armures, suffisantes pour armer deux mille hommes, ces deux mille pièces de machines de guerre, outre quatre très grosses bombardes, enfin ces amas de munitions qui avaient été vaines et inutiles, il s'écriait émerveillé : *Le diable m'emporte ! ils eussent facilement défendu cette place l'espace de plusieurs années !* La ville de Milan offrit au roi plusieurs dons d'acceptable munificence, qui furent présentés, pour entremets, pendant le souper. D'autres banquets splendides, auxquels Louis XII assista, eurent lieu, les jours suivants, chez les comtes Borromée et chez Jean-Jacques Trivulce ; mais le roi, impatient de terminer les affaires d'Italie, et de revenir en France, où il avait laissé la reine près d'accoucher, ne voulut pas prêter l'oreille, comme Sardana palus, à convis épulaires et féminins blandices (invitations de festins et séductions de femmes). Il se conduisit avec une si chaste réserve, qu'on ne le soupçonna jamais d'avoir violé son mariage.

Les républiques et les roitelets d'Italie, effrayés du formidable voisinage que leur avait donné une victoire si prospère et si peu sanguinolente, envoyèrent des ambassadeurs et des présents au roi, pour lui faire fête et congratulation de son bonheur. Les Florentins, qui avaient failli embrasser la cause de Ludovic, ne furent point les derniers à briguer l'alliance du vainqueur, et, dès le 12 octobre, leurs envoyés s'empressèrent de signer un projet de traité, qui devait être ratifié à dix jours de là. Dans ce traité, les Florentins se déclaraient *amis du roi et de ses amis*, à savoir : le pape, les Vénitiens et *autres que le roi nommera dedans*

un mois ; le roi, de son côté, promettait un secours de six cents hommes d'armes et quatre mille hommes de pied, pour la *tuition* et défense de la seigneurie de Florence ; quand il plaira au roi faire l'emprise du royaume de Naples, les Florentins devaient lui fournir cinq cents hommes d'armes et payer 300,000 écus destinés à solder cinq mille Suisses ; en outre, ils s'engageaient à lui restituer tout l'argent que leur avait prêté Ludovic. Les Florentins se conformaient aux désirs du roi, en acceptant pour général le frère du cardinal- de Saint-Pierre aux Liens, qui avait rédigé lui-même ces conditions d'alliance. Louis XII reçut enfin sous sa protection le marquis de Mantoue, auquel il donna une compagnie de cent lances et le collier de Saint-Michel. Hercule d'Est, duc de Ferrare, qui avait attendu l'issue de la guerre pour se séparer ouvertement de Sforza, son gendre, ne fût pas si facilement reçu en grâce par le roi, qui lui gardait rancune d'avoir voulu défendre le château de Gênes. Annibal Bentivoglio, fils du seigneur de Bologne, acheta fort cher son pardon, après avoir renoncé à servir la cause perdue de Ludovic. Le collier de Saint-Michel, des pensions et des compagnies d'armes furent les témoignages de ce royal oubli des injures, qui fit bientôt chérir et respecter le nom de Louis XII par toute l'Italie.

Après les seigneurs, vinrent les poètes du pays, qui composèrent plusieurs *dits, chansonnettes et joyeux libelles, à la louange et exaltation* du roi victorieux Louis XII, qui aimait la science, aimait aussi les savants ; il faisait sa lecture favorite des Commentaires de Jules César et des Oraisons de Cicéron, car la langue latine lui était si familière qu'en passant par Pavie il avait désiré assister à une leçon du célèbre jurisconsulte Jason Maino, auquel il donna en récompense un riche château. Philippe Decius et François della Corte, autres légistes fameux, n'eurent pas moins à se louer de sa *libéralité et courtoisie*. Plusieurs hommes distingués, que recommandait leur renommée scientifique ou poétique, eurent l'honneur de s'asseoir à sa table et de l'entretenir familièrement. Il distribuait des pensions aux littérateurs et aux artistes, augmentait les gages des professeurs et enrichissait les collèges. L'influence du cardinal d'Amboise se fit sentir également sur la terre classique des lettres et des arts. Ce fut lui qui appela auprès du roi les écrivains capables de concourir à la gloire de la France par leurs ouvrages, les architectes par leurs monuments, les peintres et les sculpteurs par leurs images et leurs tableaux. Un élève de Jason Maino avait illustré une chaire d'éloquence à Turin ; mais ce jeune gentilhomme, nommé Claude de Seyssel, mécontent de sa fortune, était rentré dans l'obscurité en échangeant son bonnet de docteur contre un casque de soldat ; Georges d'Amboise, qui entendit vanter son savoir et sa *gentillesse d'esprit*, le fit venir et l'attacha au Conseil du roi en qualité de secrétaire. Claude de Seyssel ne s'était encore occupé que de théologie et de rhétorique ; il s'adonna dès lors à la politique, et il écrivit bientôt en français aussi élégamment qu'en latin : la carrière que lui ouvrit son éminent protecteur le conduisit rapidement aux grandes charges administratives et aux dignités ecclésiastiques.

Ce n'est pas le cardinal d'Amboise, mais l'évêque de Paris, Étienne Poncher, qui recommanda au roi l'historien Paolo Emilio, résidant alors à Rome, et cet historien, tout plein de l'étude de Tite-Live et de Tacite, fut envoyé en France, avec une pension et un bénéfice, afin d'y rédiger en latin les annales du royaume, quoique Robert Gaguin eût déjà publié un abrégé (*compendium*) fort estimé de ces annales ; mais Robert Gaguin, général de l'Ordre des Mathurins et bibliothécaire du roi, s'était mis en disgrâce par son zèle à soutenir les privilèges de l'Université, et d'ailleurs, la bonne latinité n'existant qu'en Italie, Paulus Æmilius, comme il s'intitulait complaisamment, passait pour l'historien le plus

éloquent, non seulement des modernes, mais même des anciens, *qu'il laissoit bien loin derrière lui*. La langue latine n'avait pas encore été détrônée par la langue française, dans la poésie comme dans l'histoire. Si Charles VIII avait ramené en France Faustus Andrelinus, poète creux et emphatique, qui devint professeur à l'Université de Paris, Louis XII voulut transplanter dans sa cour un autre poète non moins célèbre, Geronimo Pallavicino, évêque de Novare, dont les vers latins étaient préférés dans les écoles d'Italie à ceux de l'*Enéide* et de la *Pharsale*.

Louis XII, qui, en arrivant à Milan, *commença par sa libéralité*, ne pouvait s'empêcher de suivre le penchant de son caractère généreux : au lieu d'*un million six cent huitante-six mille livres tournois* d'impôts, que le More levait chaque année sur le Milanais, il se contenta de six cent vingt-deux mille cinquante livres, et supprima le reste des gabelles. Mais le peuple, *démesuré dans ses désirs*, tint peu compte de cette diminution d'impôts, par l'espérance qu'il avait eue de ne plus payer aucune dace (taxe à son nouveau duc). Le roi crut aussi, en flattant l'orgueil des nobles, les attacher à son autorité en abolissant les ordonnances rigoureuses qui leur défendaient la chasse au vol et à courre. Autrefois le duc Galéas Visconti, qui possédait de *belles meutes de chiens, en divers bourgs et villages où ils étaient tous nourris aux dépens des paysans*, avait été si passionné pour le déduit de la chasse, qu'il ne permettait pas même aux seigneurs de s'y livrer dans leurs domaines, et que plus il inventait de nouveaux ébats, tels que des *léopards à cheval derrière des hommes, qui sailloient et prenoient les lièvres à la course*, plus il se montrait jaloux de son divertissement favori, que personne n'avait le droit de prendre sans son aveu. Louis XII, qui, malgré sa passion pour la vénerie, se proposait de réformer en France les terribles édits de Louis XI contre les délits de chasse, affranchit les nobles Milanais de *certaine grande somme de deniers*, qu'ils payaient pour obtenir seulement permission de voler les cailles et perdrix aux éperviers, et il leur octroya le privilège de nourrir des chiens dans leur chenil, des oiseaux dans leur fauconnerie.

Ensuite, il s'occupa de récompenser ses bons serviteurs, auxquels il distribua des seigneuries, des terres, des titres et des pensions : il donna la ville de Vigevano et plusieurs autres places à Jean-Jacques Trivulce ; le château de Pozzoli à Yves d'Alègre, qui s'était grandement employé à la conquête de Milan ; à Geoffroy Carie, la présidence du Parlement qu'il avait créé dans la capitale du duché, à l'instar des Cours souveraines de France ; à Baptistin Fregoso, qui avait moyenné la soumission de Gênes, il confia le gouvernement de cette cité, sous les yeux d'un vice-roi, qui fut Philippe de Ravestein, son oncle maternel. Il releva plusieurs bonnes et illustres maisons lombardes, que la haine du More avait fait déchoir de leur rang ; il restitua les biens confisqués, il rappela les exilés, et s'attacha même, par des bienfaits, tous les amis de Sforza, excepté deux ou trois mauvais garçons, qui lui étaient signalés comme ayant la conduite des affaires de Ludovic. Louis XII se servait des traîtres et les méprisait ; néanmoins il acquitta tous les engagements secrets contractés en son nom, et il ne contesta aucune promesse d'argent, de terres ou de charges, faite à ceux qui avaient livré la plupart des villes du Milanais. Le comte de Gaiazzo, dont la défection fut un coup mortel pour la cause de Sforza, n'avait demandé que la conservation de tous ses biens, situés dans le Crémonais : la république de Venise, maîtresse du territoire de Crémone, essaya de s'approprier les riches domaines du comte ; mais le roi prit à cœur cette affaire, et répondit, *en grande colère*, aux ambassadeurs vénitiens, qu'il avait donné le Crémonais à leur république, mais

qu'il avait en même temps promis au comte de Gaiazzo de lui *rendre sa possession, comme il le montrera, car il veut tenir ce qu'il promet*. Les ambassadeurs n'osèrent lui résister.

Ce bon prince savait que *les peuples gagnent plus par la douceur et raison de loi, que par la rigueur et effort des armes* : il publia donc des édits très sévères pour réprimer la licence de ses soldats, qui, sous prétexte de rechercher les partisans du More, menaçaient la vie et la fortune des habitants, surtout dans les campagnes ; défense fut faite d'inquiéter en aucune manière les personnes soupçonnées de tenir à la faction des Gibelins ou des Sforza. Certains gens d'armes français, de moyenne noblesse, coupables de viol, furent punis de mort, par l'ordre exprès du roi.

Anne de Bretagne, qui résidait toujours à Romorantin avec Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, accoucha d'une belle fille, dans l'après-midi du 13 octobre. La naissance de cette fille qu'on nomma Claude, parce que la reine l'avait vouée à saint Claude, qu'on invoquait à l'article de la mort et dans toute circonstance périlleuse, n'enleva pas au petit François d'Angoulême le titre de Monseigneur, ni les droits de plus proche héritier de la couronne. Le roi reçut cette nouvelle, dans une ville voisine de Milan ; il témoigna *une grande joie, parce que*, dit-il, *c'est un bon espoir d'avoir des fils, depuis qu'on a eu des filles*. Cependant l'accouchement de la reine, dont toute la France se réjouissait avec le roi, fut accompagné et suivi de fâcheux présages, que la crédulité populaire eut bien soin de remarquer. Depuis plusieurs mois, les pluies continuelles, qui empêchaient la vigne de mûrir, avaient *apporté quelque augure et prédiction de malheur à venir*. Une épidémie, qui régnait en plusieurs provinces, s'était déclarée à Paris et y avait fait assez de ravages, pour que le Parlement, *à cause de la peste dont en divers lieux on se meurt*, suspendit toutes les affaires civiles, afin de besogner continuellement aux prisonniers, qui, entassés dans les geôles, couraient plus de dangers d'être atteints par la maladie. Mais la chute du vieux pont Notre-Dame, à Paris, qui eut lieu le 29 octobre, sembla un événement de mauvaise fortune, plus grave encore que la peste.

Louis XII avait hâte de retourner dans son royaume ; il voyait les Milanais heureux, en apparence, d'avoir changé de maître, et il fût parti plus tôt, s'il avait pu, en moins de trois mois, assurer sa conquête au dedans comme au dehors. Les Turcs, que Sforza avait appelés à son secours pour donner de l'occupation aux Vénitiens, pénétraient, par les montagnes, dans l'Istrie ; tandis que leur flotte, battue à Lépante par Antoine Grimani, général de l'armée vénitienne, continuait d'assaillir les côtes de la Grèce, qui appartenait à la République de Venise. L'armée ottomane pilla et ravagea le Frioul jusqu'à Livenza, rasant les villes à fleur de terre, emmenant la population en esclavage ; mais les Turcs revinrent bientôt sur leurs pas, de peur de ne pouvoir conserver le butin et les prisonniers qu'ils traînaient après eux : poursuivis de près par des forces imposantes, en arrivant à l'embouchure du Tagliamento, ils se débarrassèrent, avec le cimenterre, des vieillards chrétiens qui gênaient leur marche ; et, ne réservant que les captifs capables de suivre attachés à la queue des chevaux, ils disparurent dans les défilés inaccessibles des monts de la Dalmatie. Le doge Antoine Grimani, accusé de n'avoir pas fait tous ses efforts pour arrêter les courses des Turcs, qu'il avait vaincus deux fois sur mer, fut exilé à perpétuité dans l'île d'Ossaro. Louis XII prêta aux Vénitiens un secours de troupes, qui guerroyèrent contre celles de Bajazet, en Morée, de manière à rendre redoutable le nom de *Francs*, que les mahométans appliquaient à tous les chrétiens, et dès lors on put juger, à l'horreur et à l'effroi inspirés par le *Turc*, qu'une croisade de

la chrétienté, non pour la délivrance de Jérusalem, mais pour la destruction du *règne de Mahom*, pouvait être entreprise par le roi de France, *le seul prince que cette nation craint et que les ennemis de Jésus-Christ attendent par leurs prophéties devoir exterminer leur loi*. Ce projet de croisade, entretenu par les sollicitations d'Amery d'Amboise, grand prieur de France, et frère du cardinal, semblait toutefois impossible à réaliser, tant qu'un pape, allié des Turcs, occuperait le trône pontifical.

Le roi, néanmoins, n'avait pas été mal soutenu, dans l'expédition du Milanais, par Alexandre VI, qui, sans lui laisser le temps de consolider Sa nouvelle autorité, réclama l'aide qu'il avait promise au duc de Valentinois, pour soumettre les vicaires de l'Église. L'institution de ces vicaires remontait à l'époque où la Cour de Rome, transportée à Avignon, avait perdu les principales villes de la Romagne, usurpées par des seigneurs, que les papes reconnurent ensuite pour feudataires, afin de garder un reste de pouvoir sur les anciennes possessions du Saint-Siège ; mais les petits tyrans héréditaires qui gouvernaient ces villes n'avaient pas tardé à les détacher du domaine apostolique, à refuser obéissance à la suzeraineté du pape, à ne lui payer aucun tribut, et même à porter les armes contre le souverain pontife qui leur donnait l'investiture. Faenza Forli, Imola et Rimini étaient les vicariats qu'Alexandre désirait faire rentrer sous sa juridiction, pour les grouper en une seule principauté et les approprier ainsi à son fils César Borgia.

César Borgia obtint l'appui militaire que le roi s'était engagé à lui fournir : trois cents lances, sous les ordres d'Yves d'Alègre, et quatre mille Suisses, commandés par Antoine de Bessey, bailli de Dijon, entrèrent en campagne, le 12 novembre, et entreprirent d'abord la conquête du comté d'Imola, possédé par Catherine, sœur bâtarde de Ludovic Sforza, veuve du comte Geronimo. Les places de ce comté, bien munies de soldats, de vivres et d'artillerie, n'eussent pas redouté les assauts de l'armée du pape ; mais c'étaient des Français qui vinrent assiéger Imola, qu'ils prirent de vive force, et ils marchèrent ensuite sur Forli, qui les reçut à portes ouvertes. Le château de cette ville, dans lequel s'était réfugiée, avec ses frères, dame Catherine Sforza, qui *sous corps féminin* montra masculin courage, fut défendu avec un acharnement incroyable, jusqu'à ce que les murailles, battues par une canonnade de dix-huit heures, livrassent passage aux assaillants. Le duc de Valentinois, *voyant les capitaines et hommes plus estimés des premiers à la charge, ne voulut tant son honneur laisser écarter, que à l'affaire ne se trouvât* : il descendit dans le fossé comblé de fascines, mais il n'eut pas plutôt fait deux pas en avant, que l'eau lui vint aux genoux : *ce qui le refroidit moult*. Après cet exploit, la comtesse étant prisonnière, ainsi que ses frères, et la garnison ayant été abandonnée au tranchant du glaive, il se retira dans une chambre haute, pour se désarmer et se coucher, pendant qu'au-dessous de lui une salle basse, pleine de tonneaux de poudre, servait de taverne à trente lansquenets à moitié ivres qui avaient allumé du feu pour boire et trinquer plus chaudement ; à peine Borgia, averti du péril, eut-il quitté sa chambre, que le bâtiment sauta en l'air avec les buveurs. La petite armée du duc de Valentinois ne se reposa que quinze jours dans Forli, avant de se diriger vers Pesaro, ville forte sur le chemin de Rome, mais les paysans des environs incendièrent, pendant la nuit, les blés, les bois, les fourrages et les maisons, pour affamer l'ost : du haut des montagnes voisines on n'apercevait que feu et fumée, à plus de quatre mille autour.

Louis XII croyait n'avoir rien à craindre des intrigues du More, à la cour de Maximilien, lorsque le roi des Romains eut compris, dans la trêve prolongée

jusqu'au mois de mai suivant, le duché de Milan et tout ce que le roi de France posséderait en Italie ; il remit donc ses villes et ses châteaux à la garde de ses capitaines les plus fidèles et les plus vaillants. Jean-Jacques Trivulce, choisi pour lieutenant général du roi, devait résider au palais ducal de Milan, et l'honneur de ce choix tomba de préférence sur lui, tant à cause de sa vaillance et sagesse, que pour la haine qu'il avait vouée à la maison de Sforza et pour l'affection que lui portaient les Milanais ses compatriotes. Un brave Écossais, nommé Quentin, eut le commandement du petit château de Milan, dit la Roquette, avec quatre cents hommes de garnison, moitié Français et moitié Écossais, et le seigneur de L'Espy eut le commandement du grand château, avec quatre cents Français. Yves d'Alègre fut nommé gouverneur de Savone. Jean de Saint-Simon, gouverneur du palais de Gênes, et Guyon Le Roy, vice-amiral de France, s'établit, comme capitaine de mer, au châtelet, qui dominait la ville. Enfin l'armée, distribuée en garnison dans les forteresses, sous les ordres des meilleurs chevaliers de France, paraissait suffisante pour tenir en bride tout le pays, qui était fort paisible.

CHAPITRE VI

1499-1500

LE roi, chez qui le désir de voir la reine augmentait de jour en jour, partit de Milan, à la fin de novembre, et revint dans son royaume, presque aussi vite que la poste. Arrivé à Lyon, où sa présence causa une allégresse unanime, il n'y séjourna pas longtemps, prit un bateau à Roanne, le quitta pour monter à cheval, et courut la poste jusqu'à Romorantin : *il donnoit bien à connaître, à ceux qui le suivoient, l'envie qu'il avoit d'y être, et les chevaux l'achetèrent bien.* Anne de Bretagne revit son mari avec des transports de joie, et le tendre accueil qu'elle lui fit témoignait assez l'ennui qu'elle avait eu de son absence ; elle ne se montrait pas moins fière des triomphes de Louis XII, *auquel tant de louanges étoient dues*, et toute la compagnie se félicitait aussi de revoir le roi en si bon point qu'il ne pouvait souhaiter une santé plus florissante. Cet excellent père était bien aise de contempler la jeune belle dame, nouvellement née, qu'on baptisa sous le nom de Claude, selon le vœu de sa mère ; ce fut pour le roi grande récréation de cœur que de rêver, en regardant sa fille, au fils qu'il aurait un jour, et ses sujets, qui avaient célébré la naissance de cet enfant par des feux de joie et par des chandelles allumées, espéraient un dauphin avec autant de confiance que lui-même. Peu de jours après le baptême, le roi et sa femme se rendirent à Blois, pour y mener la petite princesse, qu'on appelait déjà Madame, et qui fut mise en nourrice dans cette ville, où elle passa ses premières années.

Louis XII vint, le 19 décembre, à Orléans, pour accorder un différend existant entre les deux ducs de Gueldres et de Juliers, qui l'avaient prié d'être leur arbitre. Guillaume de Juliers, courroucé contre Charles d'Egmont, duc de Gueldres, qui s'arrogeait le titre et les armoiries de la maison de Juliers, quelque représentation qu'on lui fit à ce sujet, s'était jeté sur la ville d'Erkelens, appartenant à Charles d'Egmont, et l'avait gardée, en garantie de son bon droit : cette querelle allait se décider par les armes, lorsque de sages représentations déterminèrent les deux rivaux à s'en rapporter au jugement du roi, qu'ils étaient venus attendre à Troyes en Champagne, avant de le rejoindre à Orléans, l'un et l'autre accompagnés de savants docteurs de leurs pays. La cause diligemment débattue, le royal arbitre prononça la sentence, qui fut approuvée des deux parties : le duc de Juliers promit de rendre intégralement la ville d'Erkelens qu'il retenait ; moyennant cette restitution, le duc de Gueldres promit de ne plus s'intituler, à l'avenir, duc de Juliers dans ses lettres closes ou patentes.

Louis XII ne perdait jamais l'occasion de se faire des amis : il donna des marques de sa générosité à toutes les personnes de la suite de Charles d'Egmont, et se concilia le duc lui-même, renommé pour sa vertu et sa hardiesse, en le gratifiant d'une somme de 3.000 écus d'or et d'une pension annuelle. Le duc de Juliers, maître de plusieurs villes fortifiées sur le Rhin, la Meuse et la Moselle, pouvait empêcher le passage aux Allemands, et fermer l'embouchure de ces deux

fleuves, en cas de guerre de l'empereur contre la France. Louis XII aspirait à environner son royaume d'une barrière d'alliés. Cette politique l'empêchait donc de dédaigner l'alliance des petits princes d'Allemagne, et il conclut à cette époque un traité d'amitié avec Philippe, dit l'Ingénu, duc de Bavière, seigneur palatin du Rhin, électeur et archi-grand maître du Saint-Empire ; il consentit à recevoir à sa cour le fils aîné de ce seigneur, à lui faire une pension de 8.000 livres tournois, et à le traiter comme son propre parent ; il promettait, en outre, de donner un évêché ou un bénéfice monastique à celui des autres fils du seigneur palatin que le père enverrait étudier à l'Université de Paris.

Le roi était venu à Loches, ce séjour favori de ses prédécesseurs, qui se plurent à embellir le château où ils logeaient au retour de la chasse. Or, Louis XII aimait ce divertissement, en temps de paix, *quand il avoit pourvu à ce qui est nécessaire*, et il était si habile chasseur que nul si grand maître que lui ne pratiqua ce métier. Sa vénerie et sa fauconnerie égalaient celles de Louis XI, qui aimait merveilleusement à chasser et à voler, et *donnoit largement à braconniers et à fauconniers* ; néanmoins, les chiens, les veneurs et les *oiseaux, bons à toute volerie*, ne coûtaient pas à Louis XII la moitié autant qu'à Louis XI, qui envoyait acheter à tout prix de petites levrettes en Espagne, de petits chiens velus à Valence, des épagneuls en Bretagne. La vénerie de France, dont la dépense annuelle ne s'élevait qu'à 18.000 francs, comptait seulement *cinquante chiens courans* et six valets de chiens pour les soigner ; mais elle avait un train de cinquante chariots, traînés par six chevaux chaque, qui servaient à porter les toiles ou filets à la chasse et les tentes du roi à la guerre. Ces chariots étaient conduits par cent archers à pied, qui recevaient chacun cent sous de gages par mois ; ces archers, armés de *voulges* ou épieux ferrés, dressaient les toiles parmi les forêts, et les tentes dans un campement militaire. Leur capitaine avait à sa suite douze veneurs, tout habillés de vert, à cheval : c'était alors un seigneur de Normandie, gentilhomme de la chambre du roi, nommé Jean d'Annebaut, très versé dans l'art de la chasse, que Phœbus, comte de Foix, au XIV^e siècle, avait enseigné, par principe, à l'usage de la noblesse. De toutes les manières de chasser la grosse bête, Louis XII préférait celle des toiles tendues au milieu des fourrés, et derrière lesquelles le veneur attendait, le coutelas tiré, que le cerf ou le sanglier, poursuivi par les meutes et les chevaux, vînt tomber au Piège. Il se plaisait aussi à la chasse au vol, surtout si les dames assistaient à cette chasse, moins dangereuse et moins meurtrière que les autres. Le fauconnier, portant sur son poing couvert d'un gant l'oiseau de Proie exercé à ce genre de chasse, ôtait le capuchon de son noble oiseau, en l'excitant du geste et de la voix, pour le lancer contre les perdrix, bécasses, butors, cailles et autres volatiles, qui n'échappaient pas aux serres tranchantes de leur ennemi, qu'on voyait monter en ligne droite comme un trait d'arbalète, planer un moment les ailes étendues et fondre sur la victime à moitié morte de peur, au terrible cri du fauconnier : *À l'aguet !* La fauconnerie de France, qui coûtait par an 30.000 francs, non compris les 4.000 florins de l'état du grand fauconnier, renfermait Plus de trois cents oiseaux, faucons, vautours, tiercelets, dirigés par cinquante gentilshommes et cinquante fauconniers aides. La charge de grand fauconnier, remplie, en ce temps-là, par un honnête gentilhomme et de bonne maison, René de Cossé-Brissac, premier panetier de France, était une des plus importantes de la couronne, à cause de ses revenus et de ses beaux droits. Ordinairement la chasse au vol commençait *à la Sainte-Croix de septembre, lorsqu'il est temps de mettre les chiens au chenil, car les cerfs ne valent plus rien* ; mais Louis XII

chassait hiver comme été, et prenait beaucoup plus de plaisir à la vénerie qu'à la fauconnerie.

Cependant les esprits fermentaient dans le duché de Milan, sous l'influence des agents du More ; la Lombardie se montrait hostile à l'occupation française depuis le départ du roi : les uns n'étaient pas satisfaits d'une simple diminution dans les impôts, qu'ils eussent voulu voir entièrement abolis ; les autres ne pouvaient souffrir les manières et mœurs des Français. A Milan, où la faction gibeline était formidable, Jean-Jacques Trivulce l'irritait par des injustices au profit de la faction guelfe dont il était le chef avoué. Trivulce avait toutes les passions d'un homme de parti à esprit hautain et remuant ; il ne supportait aucune résistance à sa volonté : quelques bouchers ayant refusé de payer les taxes, il les tua de sa propre main, en plein marché. Le peuple regretta dès lors Ludovic, et passa bientôt des regrets aux murmures contre les conquérants, et à des vœux pour le retour du More : ce nom-là était dans toutes les bouches, et la rébellion se forgeait dans tous les cœurs, tandis que les Français, plus occupés de leurs galanteries que du soin de leur propre sûreté, s'endormaient dans la mollesse sans penser qu'ils se réveilleraient peut-être au tocsin des Vêpres siciliennes.

La fin du XVe siècle fut signalée par de *grands prodiges et monstres* qui apparurent en diverses contrées, comme de lugubres présages, annonçant les accroissements de la secte mahométane, les nouveautés des doctrines et perversités d'hérésie, les guerres et les révolutions de toute espèce, que le siècle suivant devait répandre sur l'Europe. En Grèce, on aperçut dans le ciel une couronne, des boucliers et des épées de feu ; il y eut en plusieurs endroits des pluies de lait, de chair, de sang et de laine. On vit, un jour, trois soleils briller à l'horizon, et la nuit suivante fut éclairée par trois lunes. La terre se fendait, et deux montagnes se réunirent en une seule ; des enfantements extraordinaires épouvantaient l'Allemagne et prophétisaient de grands événements, selon l'explication que les astrologues donnèrent de ces jeux bizarres de la nature. Un autre objet tenait les esprits en suspens : c'était le jubilé, qu'on célébrait à Rome tous les vingt-cinq ans pour la rémission des péchés du monde chrétien, mais dont la fête séculaire attirait un plus nombreux concours de pèlerins. Alexandre VI avait besoin de remplir ses coffres : il fit annoncer le grand pardon dans toutes les cours et dans tous les Etats de la chrétienté. Aussitôt, du nord au midi, de l'orient et de l'occident, une foule innombrable, de tout âge, de tout rang, de toute nation, accourut à Rome pour faire ses dévotions et pour acheter des indulgences.

Louis XII, qui était à peine de retour à Blois auprès d'Anne de Bretagne, reçut des nouvelles inquiétantes d'Allemagne et d'Italie. Ici les Français, ne pouvant s'abstenir de vivre sur le bonhomme et de se jouer indiscrètement avec les femmes des Milanais, s'attiraient chaque jour bien des haines, et le gouvernement de Jean-Jacques Trivulce avait bien fait regretter celui de Ludovic, connu pour *sa nature douce et abhorrente le sang*. Là, le duc banni n'avait pas perdu courage ; ses relations avec les seigneurs lombards, surtout ceux du parti gibelin, s'étaient renouées ; ses émissaires parcouraient les villes et les campagnes, pour ranimer dans les cœurs le sentiment de la patrie indignée ; quelques mois avaient suffi pour mûrir les semences de révolte qu'il avait laissées dans son duché, en l'abandonnant au roi de France. On l'appelait, on lui ouvrait les bras, on l'attendait de jour en jour, quand on apprit qu'il avait mis sur pied une armée de huit mille Suisses et de cinq cents hommes d'armes bourguignons. L'empereur Maximilien, qui l'avait reçu avec une grande humanité, ne lui montrait, il est vrai, qu'une très bonne volonté ; mais il

promettait toujours, d'heure à autre, de s'employer, avec une puissante armée, à la délivrance du Milanais. Le roi, instruit de ces levées d'hommes que favorisait Maximilien, comprit que ses conquêtes d'Italie étaient sérieusement menacées, et il alla sur-le-champ à Paris solliciter un emprunt, qui lui fut accordé par le Conseil de ville, emprunt de 200.000 livres à répartir entre tous les habitants ; mais la perception en fut si lente et si difficile, que la somme, *qu'on ne pouvait promptement recouvrer sur les particuliers*, dut être prélevée sur les deniers de la ville et sur le produit de la taxe du bétail et du poisson de mer, qu'on avait établie dans tous les marchés pour la réfection du pont Notre-Dame. Le Parlement ne suscita aucune difficulté à ce sujet, attendu les urgentes nécessités dudit emprunt, et même il réprimanda deux avocats de l'Université, qui prétendaient, en raison de leurs privilèges, se soustraire à la taxe commune. Dès que Louis XII put disposer de ces 200.000 livres, qui lui étaient d'un grand secours par la saison d'hiver et dans la pénurie de Ses finances, il équipa de nouvelles compagnies d'ordonnance, fit fondre de l'artillerie dans les arsenaux, acheta des chevaux normands, et forma un Premier corps de cinq cents hommes d'armes sous les ordres des seigneurs de Mauléon, de Beaumont, de Sandricourt, de Mauvoisin, de Lanques, de La Fayette, et de plusieurs autres bons conducteurs et chefs de guerre, qui se rendirent immédiatement à Lyon. Il choisit pour son lieutenant général Louis de La Trémouille, qu'il savait être heureux en ses entreprises, ce très gentil chevalier, hardi et plein de bonne conduite, et qui ne craint point sa peine pour faire service à son maître.

Ces préparatifs n'étaient pas achevés lorsqu'il apprit, à Loche, que Ludovic *s'étoit mis aux champs avec plus de vingt mille soldats* allemands, bourguignons, suisses, albanais, lombards et romains, ramassés à grands frais, et plus avides de butin que de gloire, comme tous les lansquenets et les aventuriers de ce temps-là, qui avaient remplacé les routiers et les Brabançons du XIV^e siècle. Ludovic n'avait pas encore franchi les frontières d'Allemagne que de toutes parts les nobles et le peuple de la Lombardie, ouvertement conjurés contre les Français, se montraient impatients de le recevoir.

Louis XII, qui s'accusait sans doute d'avoir un peu négligé le pape, qu'il n'était pas allé saluer à Rome pendant son séjour à Milan, sentit le besoin de s'assurer un allié aussi utile, qu'on ne manquerait pas de lui disputer. Alexandre VI avait un orgueil facile à éblouir : le roi de France adressa donc des instructions au cardinal de Saint-Pierre-aux-Liens, protecteur des affaires du roi et du royaume en cour de Rome ; il pria le duc de Valentinois et ses autres conseillers près du Saint-Siège de rendre en son nom au pape l'obéissance filiale, qu'il s'excusait de ne pouvoir lui rendre en personne, et qu'il eût envoyée plus tôt, si ses affaires l'eussent pu bonnement comporter. Ces délégués devaient présenter les lettres du roi au pape en plein consistoire et audience publique ; puis, faire pure, vraie et entière obéissance, tant pour ledit seigneur et pour son royaume, que pour ses autres pays, terres et seigneuries, et pour tous ses sujets manant et habitant en iceux, et tant deçà que delà les monts ; enfin, reconnaître Alexandre VI comme recteur de l'Eglise universelle et vrai vicaire de Dieu en terre, avec réserve, toutefois, des privilèges, libertés, droitures et prérogatives appartenant au roi Très-Chrétien et à l'Eglise gallicane.

Les événements se succédèrent, en Italie, plus vite qu'on n'aurait pu le prévoir, même d'après les dispositions hostiles des Milanais à l'égard des Français ; une conspiration, tramée à Milan par un valet de chambre de Ludovic, nommé Jacomo-Andrea, qui était furieux de voir tous ses biens confisqués au profit d'un médecin de Louis XII, n'avait pas réussi, quoique le chef des conspirateurs eût

juré d'assassiner de sa propre main le lieutenant général du roi, qu'on appelait le seigneur Jean-Jacques, et de faire égorger les Français par leurs hôtes dans chaque maison de la ville. Mais, du moment que l'approche de l'armée de Ludovic fut connue de tout le monde dans Milan, la joie publique se manifesta en cri de triomphe pour le More, en cris de vengeance contre Trivulce, qui envoya au seigneur d'Alègre l'ordre de revenir de Savone, à toute diligence, avec ses hommes d'armes, et au sénat de Venise l'avis de faire marcher des troupes à la hâte le long des rives de l'Adda.

Le comte de Ligny était sorti de Milan, avec deux cents hommes d'armes, afin de secourir Côme et de défendre la principale entrée de la duché du côté de l'Allemagne ; il dépêcha cinquante chevaux et cent piétons pour soumettre la ville de Bellinzona, qui s'était rebellée contre sa garnison ; mais cette petite troupe fut accueillie à grands coups d'artillerie et de trait par les habitants, qui, ayant saisi le gouverneur de la ville, menaçaient de le pendre, au coucher du soleil, si le frère de ce malheureux gouverneur s'obstinait à défendre le château confié à sa garde ; une seconde troupe, conduite par Louis d'Ars, lieutenant du seigneur de Ligny, pénétra en vain à travers les montagnes jusqu'à Bellinzona, par des sentiers impraticables. Le commandant du château, effrayé de voir s'apprêter le supplice de son frère, avait livré la place pour sauver le prisonnier, qu'il retira d'entre les griffes des Lombards.

Trivulce n'était déjà plus maître de Milan, le 25 janvier, jour de la Conversion de Saint-Paul : le populaire, feignant de ne vouloir lui obéir comme non suffisant au gouvernement politique, se rua, en criant à l'arme, contre la maison de ville, où le lieutenant général du roi était venu sans escorte. Il y avait un complot pour *mettre à sacquement, le jour de la Purification Notre-Dame*, tous les Français qui se trouvaient en Lombardie ; ce fut pour déjouer ce complot que la garnison de Milan passa trois jours, le harnois sur le dos. Le soulèvement des Milanais avait été toutefois si spontané, que Trivulce aurait péri, accablé par le nombre, si un gentilhomme, nommé *Coursinge*, n'était accouru à son aide ; ce gentilhomme traversa la Grande-Rue et la place du Dôme, au milieu de la multitude courant aux armes, et parvint, la lance sur la cuisse, jusqu'à la maison de ville, où, seul, le lieutenant général du roi, armé de toutes pièces, repoussait à tour de bras une masse d'assaillants furieux. Trivulce, dont la vie *étoit en dangereux hasard*, fut ainsi *recous* par Coursinge, qui le ramena sain et sauf au château.

L'émeute populaire s'était transformée en rébellion générale : la commune entière avait pris les armes ; toutes les voix criaient : *Moro ! Moro !* (le More) ; le tocsin de tous les beffrois s'unissait à cette clameur universelle ; plus de cent mille hommes avaient le pot en tête et la pique à la main ; les femmes mêmes et les petits enfants répétaient le nom de leur duc, avec des cris de mort contre les Guelfes et les Français, surtout contre le seigneur Jean-Jacques. C'étaient les *potestats* et seigneurs de Milan, qui excitaient les passions de cette multitude en délire, exaltée principalement par le frère du malheureux Landriano, qu'elle avait massacré, cinq mois auparavant, en haine de Ludovic Sforza. Dès le commencement de l'émeute, le seigneur de l'Espy et le capitaine Poquedenare firent descendre du château sur l'esplanade huit des plus grosses Pièces d'artillerie, qui tirèrent sans relâche au travers des maisons et des rues, depuis une heure après midi jusqu'au soir : on eût dit que toute la cité *devoit profiler* aux abîmes, mais les pierres (boulets de grès) que cette artillerie envoyait dans la foule tuaient beaucoup de monde et n'effrayaient personne ; les Lombards s'élançaient à l'escarmouche sur les *artilliers*, qui en vinrent aux mains pour défendre leurs canons et leur chef ; le seigneur de l'Espy fut lui-même blessé.

Plus de trente fortes maisons et somptueux édifices avaient été renversés ou mutilés ; le pavé était jonché de cadavres et inondé de sang ; mais, de rue en rue, s'élevaient des taudis et des barricades capables de soutenir un siège, et tant que le soleil donna lumière, le tonnerre de l'artillerie ni le bruit de la cité n'eurent silence.

Ce même jour, toutes les villes, toutes les bourgades, tous les châteaux de Lombardie, à une voix et à une heure, se révoltèrent, en criant : *Moro ! Moro !* et tous les Français qu'on rencontrait éloignés de leurs garnisons étaient massacrés. Au moment même où éclatait cette insurrection générale, Ludovic débarquait avec ses lansquenets sur la rive du lac de Côme, malgré le tir continu de quatre faucons (petits canons de fer, longs de six ou sept pieds, envoyant fort loin des boulets d'une livre et demie) que le comte de Ligny fit dresser en batterie pour empêcher ce débarquement, pendant lequel le cardinal Ascaigne vit la gabare qu'il montait atteinte par un boulet qui fracassa le cordage à deux pas près de lui.

Le comte de Ligny avait reçu, coup sur coup, trois messagers de Trivulce, qui le rappelait en hâte à Milan, avec menaces d'encourir la disgrâce du roi s'il tardait à obéir : il obéit donc, quelque regret qu'il eût de laisser la ville de Côme à la merci de Ludovic, lorsqu'il voulait la défendre tant que vivres et soldats *pourroient durer* ; il sortit de cette ville, en plein jour, avec tous ses bagages, pour que sa retraite ne ressemblât point à une fuite, et jusqu'à Milan, où il arriva le soir, il fut harcelé par les Lombards, qui se rendaient à l'armée de Ludovic, et qui venaient à l'improviste assaillir les Français, au cri de *Moro !* mais il en fut beaucoup étendu par les chemins. Le comte de Ligny ignorait encore la rébellion de Milan ; il fut fort étonné des cris d'alarme et du bruit des cloches qu'il entendait : quatre mille hommes du peuple se hasardèrent en dehors des murailles pour lui fermer le passage, mais deux coups de faucon suffirent pour balayer cette tourbe sans ordre et sans chef ; puis, il entra dans le château avec le renfort qu'il amenait à Trivulce. Les clameurs de la foule et les sons du tocsin continuèrent toute la nuit ; les habitants étaient sur pied et bivouaquaient dans les rues, si pleines de gens armés, *que terre n'apparoissoit sous eux*.

Trivulce n'espérait pas pouvoir garder le château jusqu'à l'arrivée du roi, auquel il avait envoyé plusieurs courriers avec les lettres les plus pressantes : il savait que des traîtres existaient parmi la garnison, et quoique six cents Lombards et Piémontais eussent été cassés et renvoyés par le comte de Ligny, il n'était pas plus sûr des soldats qui se disaient Français. La nuit précédente, un Milanais, nommé messire Louis de Pors, *homme de grand âge et bien emparlé*, qui était aux gages du château en qualité de truchement, avait déserté son poste, avec un Français, nommé Pierre Bordier, commissaire de la gabelle du sel, après avoir ouvert les écluses des fossés et inondé les caves de la Roquette, qui contenaient un immense dépôt de farine, de blé, de vin, de lard, d'huile et de graisse : une partie de ces approvisionnements avait donc été perdue.

Le comte de Ligny, voyant la venue de Ludovic prochaine et le secours de France lointain, conseilla de prendre les champs, avec la moitié de la garnison, afin de prolonger la résistance du château, mal ravitaillé pour un si grand nombre de gens ; son avis prévalut, et le château fut confié à la bravoure héroïque du seigneur de L'Espy et du capitaine Poquedenare, auxquels on laissait cinq cents soldats, de l'artillerie, et des munitions de bouche pour plusieurs mois. Trois cents hommes d'armes et deux cents Suisses sortirent de la place, sous la conduite du seigneur d'Auzon, du capitaine Coursingue, du comte de Ligny et de

Jean-Jacques Trivulce, qui n'emmena pas même sa femme et sa fille, réfugiées dans le château avec le cardinal de Côme, l'évêque de Luçon, chancelier de Milan, l'évêque de Novare, un ambassadeur de Venise, Geoffroy Carie, président du Parlement, et d'autres personnages du parti guelfe, ou revêtus de fonctions publiques, que la fureur du peuple n'eût pas épargnés.

La retraite fut difficile, à cause des tranchées et des barricades faites au milieu des chemins interceptés : partout les arbres étaient abattus, les ponts coupés ; et, comme les hommes d'armes se retiraient en ordre de bataille, les Suisses, ouvrant la marche, avec quelques pièces d'artillerie, mille ou douze cents Lombards, qui les suivaient à distance, armés de longues piques et de pertuisanes, ne leur permettaient pas de s'écarter de leurs rangs ni de mettre pied à terre : il allèrent ainsi, à ventre vide, jusqu'au soir, et les escarmouches continuèrent tout le long de la route jusqu'à Novare. Ils eurent à passer dans cinq ou six bourgades qu'il fallut prendre d'assaut, et plus d'une fut donnée au feu. A Castano, les femmes et les enfants *se laissoient embrâser*, par crainte du glaive, et tant de sang fut répandu que, tout ce jour, autre métier ne firent les gens d'armes jusqu'au soir qu'il fut question de repaître. Une retraite, plus hardie et plus glorieuse encore, avait lieu en même temps : ce fut celle de Louis d'Ars, qui, ayant remis à la garde des *laquais* — on nommait ainsi les gens de service, archers, coutilliers et valets attachés à la gendarmerie — un des forts de Bellinzona, qu'il tenait et refusait de rendre, en sortit avec quarante hommes d'armes et quatre-vingts archers, pour rejoindre le lieutenant général du roi, et traversa tout le duché de Milan, sans cesser de combattre contre une masse d'ennemis qui le poursuivaient sans cesse. Cette petite troupe, s'arrêtant à peine pour prendre quelque nourriture, et toujours assaillie par plus de quatre Mille Lombards acharnés sur ses traces, eut le bonheur de parvenir à Gaio, où elle trouva le comte de Ligny et Jean-Jacques Trivulce, qui furent bien joyeux de revoir Louis d'Ars et ses braves compagnons. Ils entrèrent tous ensemble, le lendemain, à Novare, dont la population les reçut amicalement et déclara qu'elle voulait *vivre en l'amour des François, et pour leur querelle mourir ; car le More avoit juré la ruine désolable de cette cité.*

Le chemin de Milan était ouvert à Ludovic, dont l'armée grossissait tous les jours, à mesure que diminuait celle de Trivulce ; il envoya son frère Ascaigne et son favori Galéas de Saint-Severin, *pour voir la contenance du peuple, auquel bonnement ne se fioit* ; il vint lui-même, après eux, reprendre possession de sa capitale, mais il n'y passa qu'un seul jour, n'osant se reposer sur la foi des habitants qui l'avaient naguère si lâchement abandonné. Avant de quitter Milan, qu'il laissait sous la garde du cardinal Ascaigne, il dépêcha des ambassadeurs de tous côtés : à Maximilien, pour lui demander un renfort de troupes et d'artillerie ; au sénat de Venise, qui ne voulut à aucun prix se détacher de l'alliance française ; aux Génois, qui refusèrent de lui obéir ; aux Florentins, qui ne lui rendirent pas même l'argent qu'il leur avait prêté ; au duc de Ferrare, son beau-père, qui le leurra de promesses ; au marquis de Mantoue, qui lui accorda quelques hommes d'armes ; aux seigneurs de La Mirandole, de Carpi et de Correggio, qui, pour tout secours, en si grand danger, ne lui donnèrent qu'une petite somme de deniers. Le More avait pour lui, néanmoins, tous les Milanais, et de nouvelles bandes d'aventuriers accouraient au son de ses ducats ; trois capitaines, nommés Louis de Vaudray, Alvarade, Jeannot Desprez, lui amenèrent quatre cents hommes d'armes bourguignons, et un autre, nommé Lecouturier, plus de dix mille *lansquenets* (*land*, pays ; *knecht*, serviteurs). Ces gens de toutes les nations, comme leur nom l'indique, étaient de *bons hommes, mais la plupart de sac et de*

corde, méchants garnements échappés de la justice, et surtout force marqués de la fleur de lys sur l'épaule, essorillés, et qui cachaient les oreilles, à dire vrai, par longs cheveux hérissés, barbes horribles, tant pour se montrer effroyables à leurs ennemis. La solde qu'il fallait leur payer, à la montre de chaque mois, au risque de les voir chercher ailleurs un service plus lucratif, les retenait moins sous les armes que l'espoir du butin, avidité commune à tous les gens de guerre en ce temps-là. Ces lansquenets, qui passaient alternativement d'un camp dans un autre, n'avaient que des différences de costume ; le plus grand nombre, ayant une jambe nue et l'autre chaussée à la bigarre ; quelques-uns portant des chausses bouffantes de taffetas ; beaucoup habillés à la pendarde, c'est-à-dire avec des chausses de diverses couleurs, déchiquetées et balafrées, des chemises à longues et grandes manches, découvrant leurs cous de taureaux et leurs poitrines velues.

Pavie, Parme et Vigevano avaient ouvert leurs portes à Ludovic. Les capitaines français, retirés à Novare, hésitaient à courir la chance d'un siège. Le comte de Ligny, qui se trouvait toujours opposé à l'opinion de Trivulce, déclara qu'il défendrait seul cette place plutôt que de *reculer d'un pas en sûreté reprochable*. On apprit que le seigneur d'Alègre était en marche, pour se réunir à la garnison de Novare, et le comte de Ligny, allant à la rencontre de ce petit corps d'armée, fit ponter le Pô avec des bateaux attachés et ancrés, afin de préparer le passage des compagnies d'Yves d'Alègre. Celui-ci avait traversé les campagnes, les villes et les bourgades, au milieu d'une escarmouche continuelle ; sans cesse les hommes d'armes mettaient la lance sur la cuisse, les canonniers chargeaient leur artillerie, les Suisses apprêtaient leurs *haquebuttes* (arquebuses à croc) et leurs piques, les Gascons bandaient leurs arbalètes, et sans cesse des estradiots, qui étaient tous Grecs et surtout Albanais, vêtus à pied et à cheval comme les Turcs, mais sans turban, excellents soldats et meilleurs pillards, venaient charger sur l'arrière-garde. La ville de Tortone, qui tenta d'arrêter les Français, fut emportée d'assaut, et *chose de prise ny demeura ; ceux qui apoient fait leur paquet au pillage* désertèrent pendant la nuit, mais le gros du butin fut envoyé, sous bonne garde, à Asti, pour y être vendu, et le produit de la vente partagé entre tous. Yves d'Alègre et le comte de Ligny se rejoignirent à Casai et s'enfermèrent dans Mortara avec Trivulce, qui, malgré l'avis du comte de Ligny, avait abandonné Novare à la défense d'une faible garnison.

L'armée du sire de La Trémoille, qui se formait à Lyon, n'était pas encore prête, et Antoine de Bessey, bailli de Dijon, que Louis XII avait chargé de lever en Suisse quinze mille piétons, qui n'attendaient plus que le premier quartier de leur solde pour partir, vint annoncer la prochaine arrivée de ces secours aux deux lieutenants du roi bloqués dans Mortara, d'où les fourrageurs n'osaient s'éloigner à la distance d'un mille, tant les escarmouches étaient vives et meurtrières. La division qui avait toujours existé entre Trivulce et le comte de Ligny ne faisait que s'accroître dans cette inaction forcée ; si le comte de Ligny délivrait des prisonniers, Trivulce n'épargnait rien pour les reprendre ; celui-ci *déprisoit* ce qu'ordonnait celui-là, et la discipline souffrait de ce conflit perpétuel d'autorité, qu'une jalousie réciproque avait fait naître et que la mauvaise fortune n'avait fait qu'accroître.

Une autre cause de désorganisation mettait en péril les débris de l'armée française, réduite à sept cents hommes d'armes et à trois mille piétons. Les Suisses avaient profité de la situation critique où se trouvaient les lieutenants du roi pour réclamer six semaines de solde, au lieu d'un mois seulement qui leur était dû. Ces deux sujets de désordre ne contribuèrent pas peu à augmenter les

embarras du moment, lorsque la venue du bailli de Dijon et de François Doulcet, contrôleur extraordinaire des guerres, empêcha peut-être une désertion générale. François Doulcet, qui avait apporté de l'argent nécessaire au paiement des Suisses, paya d'abord leurs capitaines en douces paroles, en présents et en promesses, pour les décider à combattre les fâcheuses dispositions de ces *soudoyers* ; en effet, le jour de la revue où se distribua la paye, les capitaines représentèrent aux soldats que leur demande était injuste ; qu'ils ne pouvaient choisir meilleur parti que celui du roi, qui *semoit l'argent en abondance chez eux*, et que, par ce déloyal tour, leur nation demeurerait toujours en haineux mépris. Les Suisses écoutèrent la voix de leurs chefs et se contentèrent de la solde qu'ils avaient gagnée.

Ludovic, fort de trente mille combattants, marchait contre Novare : on délibéra, dans une assemblée des chefs français, à Mortara, sur le plan de défense qu'il était urgent d'adopter, car depuis plusieurs jours on n'avait fait que des sorties et des courses partielles pour rompre quelques lances et tondre le pays désert et ravagé aux environs. Il fut décidé, dans cette assemblée, qu'il fallait tout faire pour conserver et défendre Novare. Mais le comte de Ligny soutenait que l'armée ne devait pas quitter Mortara : *Si Mortara n'est dûment fortifiée pour longuement soutenir les assauts des ennemis, dit-il avec noblesse, il n'est murailles sûres que d'hommes vertueux : couvrons-nous des assurés écus de constance immobile, car, au pis aller, si, par trop dur siège ou maigre famine, à l'extrême refuge de retraite nous faut avoir recours, rien ou bien peu de perte y pourrait avoir le roi. Quand l'artillerie sera mise à charroi, assez bons gendarmes français avons pour la garder et conduire jusqu'à Novare ou ailleurs, malgré le pouvoir de nos ennemis. Si nous désemparons la place, elle est pour nous perdue, et les vivres du marquisat de Montferrat sont arrêtés ; et diront nos ennemis, que sommes chassés et en fuite !*

Cet appel à l'honneur fut entendu, et Yves d'Alègre, à la tête de cent hommes d'armes, de mille Piémontais et de cinq cents Gascons, alla renforcer la garnison de Novare ; puis, apprenant que Ludovic approchait, il demanda un secours de deux-cents hommes d'armes, qui entrèrent dans la place, à l'heure même où les Lombards mettaient le siège devant une autre porte de la ville. Dès que les tranchées, les tranchées et les batteries furent prêts, la canonnade commença tant aigre et tant dépiteuse, qu'elle eut bientôt entamé les murailles, que ne garantissait pas un seul fossé. Dix mille Allemands et douze cents Bourguignons s'élançèrent sur la brèche, et le combat dura quatre heures, avec un tel bruit qu'à un mille autour le tonnerre n'eut été ouï. Les assaillants repoussés, on répara la brèche, et l'on reçut un second secours de deux cents hommes d'armes ; jour et nuit, la garnison avait la cuirasse sur le dos. La nuit, Louis d'Ars, Robert Stuart, Châtelart et d'autres vaillants capitaines réveillaient Ludovic, qu'ils allaient attaquer dans son camp, ou bien chacun travaillait de ses mains à relever les murs que la canonnade avait renversés, le jour, à l'assaut. Enfin, leurs remparts ne servant plus, *car tout étoit par terre*, il fallut parlementer, et le dimanche 22 mars les défenseurs de Novare sortirent, les uns à cheval, en armes, la lance sur la cuisse, les autres à pied, la pique au poing et l'arbalète bandée, avec ceux des habitants qui voulurent les suivre à Mortara.

Ludovic, joyeux de la reddition de Novare, quoique le château résistât encore, s'en alla faire une entrée pompeuse à Milan, et sa réception fut si triomphante que Dieu semblait descendu dans cette ville ; car tout le monde croyait les Français partis pour toujours. Les transports de joie qui avaient naguère accueilli le roi de France éclatèrent alors autour de Ludovic Sforza, lequel s'engagea

solennellement à chasser de son duché ce qui restait d'étrangers enfermés dans quelques châteaux forts ; et, pour être en état de tenir cette promesse hasardeuse, il profita de la bonne volonté des gens de Milan, qui livrèrent leurs bourses à sa discrétion : 200.000 ducats d'impôts ne suffirent point à son avarice, et il dépouilla les églises de leurs ornements d'or et d'argent, sous prétexte de les employer à la délivrance du pays. Ce ne fut pas le seul acte de violence qui compromît le retour du More : il permit ou ordonna que les pauvres pèlerins français qui avaient fait le voyage de Rome pour participer aux indulgences du jubilé, et qui passaient par le Milanais sous la sauvegarde du chapeau à coquilles, fussent poursuivis et assassinés sur la route ou dans les hôtelleries. On payait, par son ordre, un ducat de récompense pour chaque tête de Français.

Cependant Ludovic se montrait quelquefois généreux à l'égard de ces Français, qu'il croyait n'avoir plus à craindre. Bayard, que son premier maître, le comte de Ligny, avait surnommé Piquet, s'échauffa tellement dans un combat d'avant-poste, qu'il chassa devant lui les gens d'armes italiens et entra avec eux dans Milan, où la croix blanche qu'il portait sur sa cotte d'armes le fit reconnaître et retenir prisonnier. Ludovic, réinstallé dans son palais, devant lequel Bayard avait donné la chasse aux fuyards, entendit du bruit, demanda ce que c'était, et voulut voir ce gentilhomme français, qu'on tenait à merveille vaillant et hardi, quoiqu'il fût bien jeune. Jean Bernardin Cazachio, à qui Bayard avait rendu ses armes, craignit la fureur de Ludovic, et, comme il était courtois et gracieux, il amena lui-même son prisonnier en présence du *More*. Celui-ci s'étonna de la jeunesse de Bayard et l'interrogea sur les forces de l'armée, que le roi mettrait sur pied : *Sur mon âme ! Monseigneur*, répondit Bayard, *il y a quatorze ou quinze cents hommes d'armes, et seize ou dix-huit mille hommes de pied ; mais ce sont tous gens d'élite, qui sont délibérés si bien besogner à cette fois qu'ils assureront l'état de Milan au roi notre maître.* — *Sur ma foi ! mon gentilhomme*, répliqua Ludovic en riant, *j'ai belle envie que l'armée du roi de France et la mienne se trouvent ensemble.* — *Par mon serment ! Monseigneur, je voudrais que ce fût dès demain, pourvu que je fusse hors de prison.* — *Vraiment ! à cela ne tiendra pas, car je vous en mets dehors présentement. Mais davantage, demandez-moi ce que vous voudrez.* — *Monseigneur, je ne vous demande autre chose*, dit Bayard, *un genou en terre, sinon que, si votre courtoisie se voulait tant étendre, vous me fassiez rendre mon cheval et mes armes.* Sur l'ordre de Ludovic, les armes et le cheval furent rendus à Bayard, qui, s'étant fait armer à l'instant, sauta en selle, sans mettre pied à l'étrier, éperonna sa monture, et la poussa au galop. Tous les assistants admirèrent sa bonne grâce et sa gaillardise. *Si tous les hommes d'armes de France étaient pareils à celui-ci*, dit Ludovic, *j'aurais mauvais parti.*

Les *Moriens*, comme on appelait les partisans du *More*, s'étaient déjà emparés de toutes les villes du Milanais, à l'exception d'Alexandrie, que le souvenir de ses désastres empêcha de bouger, et de Lodi et de Plaisance, que les Vénitiens avaient occupés pour maintenir le pays ; mais la plupart des forteresses, dans les villes même où l'autorité de Sforza était rétablie, appartenaient encore aux Français, bien que leur armée, toujours immobile à Mortara, se fût retirée, sans combattre, au-delà du Pô, à l'approche de l'ennemi, parce que Trivulce et le comte de Ligny *n'étoient pas d'accord.*

Louis XII, qui de Blois était venu à Lyon avec la reine pour se rapprocher du théâtre de la guerre, dépêchait tous les jours des trésoriers avec de l'argent en Italie, et recevait tous les jours des lettres qui le tenaient au courant des

événements. Il s'affligeait beaucoup de la rivalité qui divisait ses deux lieutenants et qui paralysait toutes les opérations militaires. Dès que les Suisses, recrutés par le bailli de Dijon, furent en marche, et que l'armée de La Trémoille entra en Lombardie, il remit son pouvoir royal au cardinal d'Amboise, qu'il envoyait delà les monts, pour apaiser le débat que le commandement avait suscité entre les deux chefs, pour traiter la réconciliation des villes rebelles, et pour besogner à tout, comme lui-même en propre personne. Le cardinal, accompagné des seigneurs de Grandmont et de Neuville, de maître Jacques Hurault, trésorier, et de plusieurs autres, se rendit à Verceil, afin d'être mieux à portée de transmettre ses dépêches au quartier-général de l'armée française, où le sire de La Trémoille venait d'arriver avec ses gens d'armes.

Le 24 mars, le même jour que La Trémoille partit de Verceil pour diriger la nouvelle expédition du Milanais, naissait à Gand un prince qui devait plus tard mettre un terme aux expéditions aventureuses des lançais en Italie. Jeanne la Folle, infante de Castille, femme de Philippe, archiduc d'Autriche, comte de Flandre et de Bourgogne, accoucha d'un fils, porté au baptême par Marguerite d'York, duchesse douairière de Bourgogne, et nommé Charles, en mémoire de son bisaïeul Charles le Hardi ou le Téméraire : ce fut l'empereur Charles-Quint.

Louis XII, décidé à faire cesser la lutte sourde et permanente qui existait entre Trivulce et le comte de Ligny, avait remis le commandement en chef au sire de La Trémoille. Dès son arrivée au camp de Mortara, ce jeune et vaillant capitaine, *plein d'affection au service du roi*, redonna aussitôt *espérance de victoire et fermeté de courage* aux Français, plus assurés sous l'ombre de l'étendard de son heureux renom. Comme son armée ne se composait que de douze cents hommes d'armes et de quatre mille piétons, il résolut d'attendre les compagnies suisses, qui ne furent toutes réunies à Mortara que le 3 avril. Sa vigilance de général en chef descendait aux plus humbles détails : il visitait les hommes, les armes, les chevaux ; sa bourse était déliée au pauvre soldat sans harnois, et son écurie ouverte au pauvre gentilhomme sans monture. Il entretenait sévèrement la discipline, et montrait, par son maintien et son visage joyeux, qu'il avait confiance dans son épée. Il n'épargnait rien pour faire épier les entreprises des ennemis : ses *sures et diligentes espies* se cachaient parmi les affidés de Ludovic, ses découvreurs de pays arrêtaient ou inquiétaient les soldats moriens allant au camp de Novare.

Ludovic, voyant les Français rassemblés et prêts à prendre l'offensive, jeta un regard d'inquiétude sur ses forces, plus nombreuses que les leurs, mais moins solides et moins sûres, car ses mercenaires de toutes les nations n'avaient pas d'autre intérêt que leur solde à défendre, et la promesse de quelques ducats ajoutés à cette solde pouvait à chaque instant faire passer leurs bandes dans les rangs de l'armée française. Pendant qu'il pressait la levée de quatre cents chevaux et de huit mille hommes de pied à Milan, il harangua ses privés capitaines et amis familiers, pour stimuler leur courage, affermir leur fidélité et faire trêve aux lugubres pressentiments qui l'obsédaient jusque dans son sommeil : tous eurent un vouloir unanime de donner la bataille aux François, qui se préparaient eux-mêmes à la chercher au lieu de l'attendre.

Dès que la nouvelle d'une bataille prochaine fut apportée à Lyon, le roi ordonna des prières publiques et des processions générales, envoya des offrandes aux églises, et fit lui-même plusieurs pèlerinages, pour implorer la grâce du Donneur de victoires ; mais les plus braves gentilshommes de sa maison, entre autres le marquis de Bade, le comte de Roussillon, Jacques de Rohan, le bâtard Louis de

Bourbon, le bâtard de Vendôme, les deux Chabannes, le seigneur d'Arpajon, le baron de Béarn, et Germain de Bonneval, gouverneur du Limousin, partirent en poste, avec l'intention de se trouver à cette bataille et d'avoir part à l'honneur du triomphe ; ils firent, en trois jours et demi, près de cent lieues, et arrivèrent, le 4 avril, au camp de Mortara, lorsque l'armée française s'apprêtait à se mettre aux champs. Le lendemain même de leur arrivée, l'armée se déploya en dehors de la place et se forma en trois corps, selon l'ordonnance de la stratégie ancienne. L'avant-garde, composée d'une partie des hommes d'armes, était commandée par le sire de La Trémoille, qui, armé de toutes pièces et monté sur un *coursier léger à la main, chevauchait de rang en rang* pour veiller à la police de ses compagnies. La *bataille*, qui comprenait quatorze mille Suisses et toute l'artillerie, avait pour *ducteur* le comte de Ligny, qui marchait à pied pour mieux acheminer ses piétons, et les gentilshommes de la maison du roi, arrivés de la veille, lui faisaient escorte au front de la bataille ; il portait un pourpoint de drap d'or, mi-parti de damas blanc, traversé de bandes violettes, avec le halecret pardessus, et, sur la tête, un chapeau jaune, à plumes blanches. L'arrière-garde n'était que de cinq cents hommes d'armes, sous les ordres de Trivulce, qui s'affligeait de ne pas affronter les premiers coups. Les guets et les coureurs allaient en avant à la découverte, et chacun se tenait sur ses gardes, comme si le combat fût près de commencer ; mais on ne rencontra pas l'ennemi, et ce jour-là l'armée campa devant Vessepola, à trois milles de Mortara. Elle se remit en marche, dans le même ordre, au point du jour, et La Trémoille, à qui le roi avait écrit de se hâter d'en finir avec le More, *ne regardoit pas qui le suivait*, tant il était impatient de combattre. Cette journée et la suivante se passèrent en escarmouches, où il y eut quelques cavaliers désarçonnés de part et d'autre, jusqu'à la nuit.

Le mercredi 8 avril, on approcha de Novare, en ordre de bataille, parce que Ludovic était sorti de la ville pour recevoir les Français. Or, ce jour-là, La Trémoille fut averti, par des lettres du cardinal d'Amboise, que les gouverneurs des Ligues avaient envoyé secrètement vers les capitaines des Suisses à la solde du roi, pour leur défendre de prendre part à la bataille, soit que l'intérêt des cantons fût de prolonger la guerre, soit que Ludovic eût acheté la défection des auxiliaires de l'armée française, soit que ceux-ci ne voulussent pas en venir aux mains avec leurs compatriotes. La Trémoille les menaça de leur courir sus avec ses gens d'armes s'ils refusaient leur service pendant la bataille qui allait se donner. *Seigneurs*, disait en marchant le sire de La Trémoille aux gentilshommes qui l'entouraient, *l'heure est venue que chacun doit penser à son affaire ; car nos ennemis avons en vue, qui nous présentent la bataille. Ne refusons ce parti, sachant le prix de la valeur des hommes être mis à l'estime aux faits des armes. Hâtons-nous pour donner des Premiers, et que nul de nous ait le cœur amolli de crainte reprochable ; car en bataille toujours est le plus de péril à ceux qui plus le craignent ; Audace est un écu de sûreté, dont Fortune couvre les aventureux.*

Les deux armées étaient en présence : celle de Ludovic, protégée par des clôtures et des fossés qui empêchaient la cavalerie d'avancer, offrait une masse de plus de trente mille combattants avec une artillerie formidable ; vingt mille Suisses et Allemands formaient le centre ; quatre mille cheveu-légers, l'aile droite ; quatre cents hommes d'armes bourguignons et huit cents lombards, l'aile gauche. Des bandes d'estradiots parcouraient au galop le champ de bataille pour engager l'action, tandis que la trahison se glissait parmi les Suisses de Ludovic. *Seigneurs*, dit La Trémoille en s'adressant à toute son armée, *tant avons cherché les ennemis, que les avons trouvés, voire en telle puissance que leur nombre*

excède le nôtre de moitié près. Or, savoir nous faut que tout l'avantage de la guerre ne gît en multitude de légions d'hommes armés, mais seulement en la sûre conduite des sages capitaines, droite exécution des preux soldats, et vigoureuse défense de juste querelle. Donnons donc au travers hardiment et tôt ; car, par le vrai corps de Dieu ! si nous les assénons à bon droit, avec l'aide de Dieu et de la force de nos bras, sans faillir, sur eux obtiendrons louable victoire. Ensuite le sire de La Trémoille, ordonnant à chacun de garder son rang, quelque envie que beaucoup témoignassent de marcher les premiers, plaça en avant cent hommes d'armes des plus adroits, qui devaient trouer l'armée ennemie, et derrière eux, quatre cents autres pour les soutenir et pénétrer comme un coin dans les lignes qu'ils auraient enfoncées : cette bataille en pointe était une des quatre batailles décrites dans le Rosier des guerres. Puis, tirant son épée, il demanda à haute voix si quelques gentilshommes ne désiraient pas se faire armer chevaliers, sous les yeux de tous, afin d'ouvrir au courage le chemin de prouesse et de perpétuer leurs noms par de belles armes. Un grand nombre de jeunes gens nobles vinrent l'un après l'autre s'agenouiller devant le sire de La Trémoille, qui leur frappait trois fois le dos avec le plat de son épée, en répétant la formule sacramentelle : *Au nom du Père du Fils et du Saint-Esprit, je vous fais chevalier.*

Les escarmoucheurs commencèrent la charge, l'artillerie joua des deux côtés. Jean de Foix, vicomte de Narbonne, et le comte de Vendôme, qui donnaient l'exemple à leurs gens d'armes, attaquèrent si rudement l'infanterie allemande et italienne, qu'elle plia d'abord, malgré le secours de sa cavalerie, et fut rompue entièrement par Edmond de Prie et le seigneur de Graville, qui amenèrent des chevaux frais, et ne laissèrent pas aux piétons ennemis le temps de se rallier sans leur canon ; les Suisses de Ludovic, *gagnés et corrompus par l'or françois*, ne firent rien pour arrêter cette déroute, et restèrent spectateurs de la bataille, qui se termina bientôt par la fuite de deux cents hommes d'armes sur les bords du Tésin et par la retraite précipitée des Bourguignons, des Allemands et des Lombards, qui rentrèrent en désordre dans Novare. Aussitôt la ville fut entourée et bloquée si près, que nul homme ne se pouvait sauver. Le comte de Ligny occupait une abbaye assez forte, à deux milles de Novare, avec l'artillerie et les Suisses, dont on se défiait. Trivulce avait pris ses quartiers à un jet d'arc des murailles, et, de l'autre côté, La Trémoille fermait le chemin de Milan ; d'Alègre, avec deux cents chevaux, gardait les rives du Tésin. La nuit même, on parla : on allait et venait de la ville dans le camp, *comme si entre eux fût trêve*. Les Suisses de Ludovic et ceux du roi paraissaient en bonne intelligence. Un capitaine des Bourguignons, nommé Despierres, que ses soldats croyaient le plus dévoué au *More*, vint se rendre au comte de Ligny, et cette désertion fut le signal de la défection du parti sforzesque.

Le lendemain jeudi, 9 avril, les Suisses de Ludovic se mutinèrent, sous prétexte d'un retard dans le paiement de leur solde ; Ludovic, qui attendait de Milan un secours de troupes et un envoi de numéraire, accourut lui-même, au milieu du tumulte, apaisa les plus mutins en leur distribuant sa vaisselle d'argent, et paya les autres de très gracieuses paroles ; mais leurs chefs étaient déjà en parlement avec les Français, pour obtenir une capitulation. Les Bourguignons négociaient aussi et ne demandaient qu'à se retirer, avec leurs bagues, dans leur pays ; les lieutenants du roi leur accordèrent un sauf-conduit, à condition qu'ils livreraient le More. Ceux-ci répondirent qu'ils ne le livreraient pas, mais que, *si entre eux se pouvoit trouver, sans empêchement se pourroit prendre*. Il fut donc appointé

que, le lendemain, Suisses et Bourguignons passeraient deux à deux entre les rangs de l'armée française, afin que Ludovic ne pût s'évader *en état dissimulé*.

Ludovic, qui était dupe de la fourberie d'un astrologue nécromancien auquel *il croyait fermement*, apprit avec désespoir que ses soldats avaient consenti à l'abandonner, tout en refusant de le livrer. Ne voyant pas moyen d'échapper par la fuite, il ne compta plus que sur la chance d'une bataille décisive à laquelle il s'efforça de déterminer Suisses et Bourguignons, par de nouveaux dons, par des prières mêlées de larmes, et par des promesses exagérées ; il leur représenta, pour les encourager, qu'ils avaient l'avantage du nombre et de la position, qu'ils vaincraient facilement un ennemi exténué de fatigue et de famine ; enfin, qu'ils devaient tenter la seule voie de salut qui leur restât comme à lui-même. Mais les Suisses couvrirent d'un semblant d'honneur leur barbare déloyauté, en disant qu'ils ne voulaient pas verser le sang de leurs parents et propres frères, qui étaient au service du roi de France ; puis, ils déclarèrent tous qu'ils allaient retourner dans leurs foyers, et les trompettes sonnèrent le départ.

Pendant la nuit, les pourparlers continuèrent, sans rien résoudre. Les Suisses et les Allemands avaient hâte de quitter la ville ; leurs fifres et leurs tambours les tenaient éveillés, aux sons de leurs airs nationaux. Les Albanais, auprès de leurs chevaux sellés, attendaient que les portes fussent ouvertes pour déloger ; les Italiens gisaient abattus et silencieux. Le bruit se répandit que le More s'était enfui. Le comte de Ligny, pour s'assurer de la fausseté de ce bruit semé à dessein, envoya le capitaine Louis d'Arsetun gentilhomme nommé Roquebertin vers Ludovic, pour lui conseiller de s'en remettre volontairement à la générosité du roi. Le malheureux Ludovic, qui se voyait trahi par les siens, accepta la proposition du comte de Ligny, avec reconnaissance, et voulut accompagner les messagers de ce seigneur ; mais les Allemands le retinrent comme otage, et l'empêchèrent de faire sa soumission. Dès que le jour parut, les Allemands sortirent en armes et se mirent en bataille dans la prairie. Le comte de Ligny leur annonça, par deux volées de canon, qu'il était prêt à les recevoir. Les Lombards sortirent, également armés, sans que le reste de la garnison leur prêtât secours ; ils furent poursuivis, dispersés, pris ou tués : les chemins étaient jonchés de morts, de lances et de harnois, qu'ils laissaient pour courir plus vite. Ensuite sortirent les Bourguignons, enseignes déployées : le sire de La Trémoille leur envoya dire qu'ils eussent à se désarmer, sinon qu'ils seraient traités *de bonne guerre* ; les enseignes furent pliées, les lances et les armets jetés à terre ; mais on repoussa les Bourguignons dans la ville. Les gens d'armes albanais, qui se fièrent à la vitesse de leurs chevaux pour s'enfuir, furent noyés dans le Tésin, ou sans merci assommés par les valets.

Alors les lansquenets et les Suisses, qui étaient immobiles en bataille, crièrent qu'ils se rendraient et jetèrent leurs hallebardes : on leur accorda la vie sauve, et on les fit défiler, deux à deux ou trois à trois, sous la pique, entre un double rang de soldats et en présence de La Trémoille, qui les examinait l'un après l'autre et les interrogeait, de sorte que nul, sans être connu, eût pu passer. Cependant sept ou huit mille étaient déjà passés, et de Ludovic, pas de nouvelle. La Trémoille, craignant que son prisonnier ne lui échappât, suspendit le passage des Allemands, qui s'en allaient en liberté, après avoir courbé la tête sous la hampe d'une pique abaissée à trois pieds de terre, amende honorable, pareille à celle que les Romains firent au détroit des Fourches Caudines ; il ordonna au reste de la garnison désarmée qu'elle livrât Ludovic, sinon qu'avec eux aurait mêlée ; l'artillerie était là pour appuyer ces menaces, et les Allemands, parmi lesquels s'étaient glissés beaucoup de Français qui cherchaient le More, se serrèrent

tumultueusement, aux sons des trompettes annonçant la charge ; mais les Suisses de l'armée du roi, entendant sonner à l'étendard, ne laissèrent pas attaquer leurs compatriotes, et envoyèrent dire à La Trémoille que, *s'il marchoit en avant, avec eux aurait à besogner et qu'ils lui donneroient sur queue*. Les menaces de La Trémoille restèrent donc sans effet ; *ce qui moult déplut* aux François, presque toujours en rivalité avec les Suisses et les lansquenets.

Cependant les Allemands de Ludovic avaient promis de rendre ce précieux otage ; le seigneur de Mauléon et le bailli de Dijon eurent ordre de le saisir, dès qu'ils l'auraient découvert ; deux cents écus donnés à quelques compagnons firent ce que le canon n'eût pas fait : le More et ses capitaines, tous en habit dissimulé, furent désignés et arrêtés. Galéas de Saint-Severin et ses deux frères, Antoine-Marie et Gaspard, surnommé Fracassa à cause de sa force corporelle, n'essayèrent pas de résister ; mais Ludovic, s'obstinant à soutenir qu'il était un simple piéton allemand, refusait de bailler sa foi au bailli de Dijon. Le comte de Ligny accourut au bruit ; il trouva Ludovic accoutré avec un pourpoint de satin cramoyse, des chausses d'écarlate, une gorgerette autour du cou, les cheveux troussés sous une coiffe et la hallebarde au poing. Le comte de Ligny le força de se nommer, et l'ayant fait monter sur un courtaud (monture indigne d'un noble homme, parce que ce cheval avait la queue et les oreilles coupées), il lui offrit de le conduire devant Trivulce ; mais Ludovic, qui regardait Trivulce comme l'auteur de tous ses malheurs, ne voulait pas le réjouir du spectacle d'un ennemi vaincu et captif : il demandait donc la faveur de ne pas voir l'homme du monde auquel il était le plus mal affectionné, lorsque Trivulce vint lui-même à sa rencontre, avec un visage joyeux : *Tu vois, Sforza, que les maux, torts et injures que tu m'as faits, lui dit-il, te sont rendus avec une non moins grande mesure que de toi je les ai reçus*. Sforza rougit de colère et de honte ; mais il baissa la tête et garda le silence. Il ne fut pas sans inquiétude, en longeant les lignes des Suisses du roi, rangés en bataille, qui disaient, entre eux, qu'étant cause de sa prise, ils avaient droit à sa rançon ; peu s'en fallut qu'ils ne s'emparassent de lui. Enfin il parvint, sans accident, au quartier de La Trémoille, qui le reçut avec les égards dus à son rang et à son infortune. — *Puisqu'en cet état nous venez voir, seigneur, dit La Trémoille, de grandes mises* (dépenses) *avez exempté le roi, et nous gardez de longues peines*. Ensuite il le consola, en lui faisant espérer que la débonnairété de Louis XII ne se changerait pas en rigueur pour lui, et en le traitant de manière que le pauvre duc put un moment oublier ses désastres. Ludovic fut invité, le soir, à souper dans la tente de La Trémoille, et son front soucieux commençait à s'éclaircir dans la compagnie courtoise de son hôte, lorsque le comte de Ligny l'emmena coucher au château de Novare et le remit à la garde du chevalier de Louvain.

Les fuyards eurent bientôt répandu par toute la Lombardie la nouvelle de la prise du More, et le [cardinal Ascaigne, qui se disposait à conduire du renfort à son frère, ne songea plus qu'à éviter un sort Pareil ; escorté de quatre cents chevaux et des principaux chefs de la faction gibeline, il sortit à la hâte de Milan, et chevaucha, sans s'arrêter, Jusqu'au château de Rivolta, voisin de Plaisance, lequel appartenait à un gentilhomme, son parent et ancien ami ; mais celui-ci trahit indignement l'hospitalité, en appelant deux capitaines vénitiens qui surprirent le cardinal Ascaigne dans son lit et le menèrent à Venise, où il demeura Peu de temps, à cause des menaçantes réclamations du roi pour obtenir de la république qu'elle lui remît un prisonnier si nécessaire à la Paisible possession du duché de Milan.

Louis XII se trouvait à la Tour-du-Pin, en Dauphiné, lorsqu'un courrier lui annonça que Ludovic était cerné dans Novare ; et le lendemain, 11 avril, jour de Pâques fleuries, pendant que le roi *étoit* aux champs (sans doute à la chasse), à trois lieues de Lyon, des lettres du cardinal d'Amboise lui donnèrent avis de la prise de Ludovic et de la fin de la guerre, que le sire de La Trémoille avait conduite avec autant d'habileté que de diligence. Le roi s'empressa de retourner à Lyon, où séjournait Anne de Bretagne, et s'étant présenté dans la chambre de la reine, dont il savait les préventions haineuses à l'égard du vainqueur de Saint-Aubin-du-Cormier : *Madame*, lui dit-il en riant, *croyez-vous bien que monsieur de La Trémoille ait pris Louis Sforza ?* La reine répondit que cette victoire ne pouvait effacer de son souvenir celle que le même capitaine avait remportée autrefois contre le duc de Bretagne son père et contre elle-même. Son cœur, ajoutait-elle, n'était pas encore pacifié. *Vrai ! je vous assure*, reprit Louis XII, *que jamais roi de France n'eut un plus loyal et meilleur serviteur, ni plus heureux en ses entreprises ; et s'il a mérité le triomphe de Bretagne, il a le triomphe d'Italie. Si je ne meurs bientôt, je le récompenserai en sorte que les autres capitaines auront vouloir de me bien servir.* Depuis ce jour-là, l'aversion de la reine pour La Trémoille ne contraria jamais l'affectionné vouloir du roi, qui n'avait tenu aucun compte des perfides calomnies inventées par certains gentilshommes, *lesquels le servoient mieux de faux rapports que de bons conseils.* Anne de Bretagne sut apprécier la fidélité de La Trémoille, qui mettait si bonne peine de lui être obéissant, et loin de se montrer hostile à ce serviteur sans reproche, elle l'exalta fort en toute occasion.

Louis XII remercia le ciel d'une victoire si prompte et si complète ; il ordonna, par toute la France, des feux de joie, des prières publiques et des processions solennelles ; il se rendit lui-même, en toute humilité, à l'église de Notre-Dame de Confort, et alla faire ses oraisons dans plusieurs autres paroisses de la ville, accompagné de la reine, qui lui inspirait ces œuvres de piété et qui semblait l'ange gardien de la couronne de France. Le roi ne crut pouvoir mieux reconnaître la protection divine que par des actes de clémence et de charité : outre les dons aux églises et les aumônes aux pauvres, il promulgua diverses ordonnances, destinées à obvier aux fraudes, abus, recèlement et exactions qui se commettaient dans la vente du sel, cette denrée dont le peuple à cette époque faisait une si énorme consommation que le profit des gabelles était le plus clair et aisé des aides et subsides, pour ce que gens de tous états y contribuent, tandis que la plupart des autres taxes n'atteignaient ni la Noblesse ni le Clergé. Cette réforme administrative fut encore un pas vers le but unique auquel tendaient les constants efforts du Grand Conseil, qui travaillait sans cesse au soulagement du peuple, sous l'influence du roi. Une ordonnance qui fixait la juridiction de la Cour des aides, et la fondait sur des bases invariables, acheva d'assurer les droits de tous, sans préjudice de ceux du roi, dans la distribution et le prélèvement des impôts qui devaient être employés *à la protection et défense des sujets et chose publique du royaume.*

Les bienfaits de Louis XII ne se bornèrent pas à des mesures d'utilité générale : les amis de Jean Standonc et tous ceux qui estimaient le caractère généreux et le savoir de cet illustre exilé, choisirent ce moment-là pour solliciter son rappel, que le collège de Montaigu réclamait à grands cris. L'amiral de Graville, protecteur des Capètes, le cardinal d'Amboise et Étienne Poncher, admirateurs des vertus de Jean Standonc, apaisèrent sans doute le ressentiment du roi contre ce condamné de son divorce, champion inflexible de l'Université, et le Parlement enregistra, sans difficulté, les lettres missives données à Lyon le 17

avril, par lesquelles il fut permis à maître Jean Standonc de retourner, converser et demeurer dans Paris et autres lieux du royaume. Le frère mineur Olivier Maillard, qui s'était fait plus de partisans dans sa paroisse de Saint-Jean en Grève, où l'on regrettait ses sermons facétieux, qu'à la cour du roi, où l'on n'avait pas oublié le scandale de ses boutades satiriques, ne paraît pas avoir été compris dans la révocation du bannissement de Standonc, qu'il avait suivi en exil. Ses succès populaires de prédicateur continuèrent à Bruges, où il résidait alors, car il avait prononcé dans cette ville, le cinquième dimanche du carême (12 avril 1500), un sermon français, remarquable par les *hem ! hem ! hem !* qui entrecoupaient, çà et là, le débit de l'orateur. L'éloquence de la chaire ne dédaignait pas de marquer ainsi le repos des phrases par une petite toux cadencée qui tenait l'assemblée attentive.

La puissance des armes n'avait plus rien à faire dans le Milanais, où et semblait que le roi de France n'eût pas un ennemi, depuis que Ludovic II Ascaigne Sforza étaient ses prisonniers. Les Suisses, qui avaient failli plusieurs fois nuire à la cause du roi qui les payait, furent dirigés sur Verceil, pour recevoir leur solde, après leur licenciement. On craignait qu'ils ne se portassent à quelque excès contre les capitaines français, et qu'ils ne ravageassent le pays plutôt que de retourner sans butin dans leurs foyers. Ils se mutinèrent dans Verceil même, et maltraitèrent le failli de Dijon, chargé de surveiller leur paye. Ils se plaignaient d'avoir été mal récompensés de la prise du More, qu'ils avaient préparée par leurs intelligences avec les troupes suisses de la garnison de Novare. Le bailli de Dijon fut meurtri de coups et menacé de mille morts, parce qu'il avait eu l'imprudence de promettre plus qu'il ne pouvait tenir : il fallut bien à tout prix éloigner ces furieux, les payer en écus au soleil, leur procurer des bêtes de somme pour emporter leurs bagues, et leur accorder même un mois de solde extraordinaire, en récompense de la prise de Ludovic. Enfin, ces dangereux alliés s'en allèrent, bien payés et mal contents : sur leur passage, ils prirent la ville de Bellinzona, qui Protégeait les frontières du Milanais contre une invasion des Ligues Crises, et ils gardèrent depuis leur conquête, que Louis XII avait négligé de racheter, *pour épargner une petite somme de deniers.*

Le cardinal d'Amboise, que les délégués de la ville de Milan étaient venus implorer, avant la catastrophe de Ludovic, avait quitté Verceil, le 13 avril. On n'ignorait pas que le cardinal *était très humain*, et que *le roi entièrement se gouvernoit par son conseil.* Aussi, ce fut vers lui que se tendirent toutes les mains suppliantes et que s'élevèrent tous les cris de grâce. Il passa une nuit, dans le château de Gaiazza abandonné de sa garnison, et là il courut risque d'être brûlé dans un incendie, que deux barils de poudre communiquèrent au château, par l'imprudence ou la méchanceté d'un page, qui en fut la première victime. Une nouvelle députation des principaux citoyens de Milan vint à Vigevano, pour supplier très humblement le cardinal de prendre en pitié le peuple de leur ville, sans le punir comme il le méritait. Le cardinal répondit sévèrement qu'il n'entrerait pas, pour l'heure, dans une ville souillée de vice tant prodigieux, mais qu'il logerait au château, qui était resté fidèle au roi, au milieu de la révolte générale. Il y logea donc, pour attendre l'amende honorable des rebelles, que son humanité avait sauvés, alors que dans le conseil des capitaines français plusieurs d'entre eux demandaient le sac de Milan et la mort de tous les habitants au-dessus de quinze ans.

Le jour du vendredi saint, 17 avril, le cardinal, accompagné de l'évêque de Luçon, chancelier du duché de Milan, de Trivulce, des seigneurs de Grammont et de Neufchâtel, et d'autres grands personnages, se transporta dans la maison de

ville, appelée la Cour-Vieille. La vaste cour de ce palais avait été disposée pour la lugubre cérémonie, que les crécelles du *grand vendredi aoré* (le vendredi saint, du mot *orare*, prier) annonçaient à la multitude remplissant les églises ; le cardinal s'assit sur un siège élevé, et sa suite nombreuse sur des gradins, que couvrit un mélange éclatant d'armures, de cottes d'armes, et de robes rouges de conseillers royaux : silence au dedans et au dehors. Voici qu'une procession lamentable de nobles, de bourgeois, de gens de métier, et de peuple, avec quatre mille petits enfants, s'avance lentement et se range sous les yeux du cardinal ; tous ont la tête nue et l'air humilié, tous sont vêtus de toile blanche avec l'image de Notre-Seigneur en croix et l'enseigne de Notre-Dame. Alors, maître Michel Tonse, docteur et avocat renommé, monta sur une estrade et prononça, au nom de la ville de Milan, un discours dans lequel, après avoir exprimé le grand vouloir et dévotion de ses compatriotes envers le roi de France, il requérait, à deux genoux, de par tous les nobles, manants et habitants de la ville, qu'il plût au cardinal de leur pardonner leur rébellion. Tous les Milanais, femmes et enfants, se prosternèrent la face contre terre, en gémissant, et lorsque le discours de maître Michel Tonse fut achevé, maître Michel de Ris, docteur en droit civil et droit canon, membre du Grand Conseil du roi, prononça une réponse, qui avait été discutée entre le cardinal d'Amboise, Trivulce, l'évêque de Luçon et les autres conseillers, pendant que la foule éplorée attendait son arrêt, à genoux et en prières. Cette réponse, dans laquelle l'orateur rappelait aux Milanais que le roi Très-Christien était leur vrai et naturel seigneur, à qui ils devaient amour, foi et obéissance, selon que Dieu l'a ordonné, se terminait ainsi : *Ô Milanais, la grande fontaine de pitié du roi notre sire n'est Pas cessée pour votre ingratitude, et la bonté de monseigneur le Cardinal vous est assez manifestée. En révérence du jour auquel plut à Dieu endurer mort et passion sur l'arbre de la croix, mondit seigneur le Cardinal, de par le roi, vous pardonne vos vies, votre honneur et vos biens, vous exhortant à vous garder de jamais plus encourir soupçon de rébellion, sous peine d'être châtiés si âprement que la mémoire en reste à toujours.* Des actions de grâces unanimes sortirent de toutes les bouches, et les petits enfants défilèrent devant le cardinal d'Amboise, en criant : *France ! France ! France ! miséricorde !* Touchante procession, où l'innocence du jeune âge plaidait en faveur d'une ville coupable.

Cependant le procès des principaux auteurs de la conjuration contre les Français fut instruit, par Michel de Ris, en présence de La Trémoille. Un grand nombre d'accusés étaient dans les prisons, mais quatre seulement furent condamnés à la peine capitale, qu'ils subirent publiquement Sur la place du château, parmi lesquels étaient le chirurgien Jacomo-Andréa Nicolas, le capitaine de Tretz et messire Louis de Pors, qui, le jour de l'entrée du cardinal, s'était présenté devant la porte du château *avec un gros brochet et une grosse truite, pour faire son banquet*, en réjouissance du retour des Français ; mais cette lâcheté ne lui avait pas mieux réussi que sa trahison, car il fut déchargé de son poisson, et n'attendit pas longtemps dans un cachot le repas des funérailles. Il n'y eut pas d'autres exécutions à mort, et les partisans des Sforza ne furent point inquiétés : le cardinal d'Amboise crut ces exemples suffisants pour effrayer les Milanais à l'avenir ; et, dans l'espérance de les attacher davantage au roi de France, il leur remit la plus grande partie de leur amende, en taxant, dans les autres villes qui s'étaient rebellées, chacun, selon son pouvoir et sa culpabilité, avec tant de justice et d'indulgence, que les taxes furent payées sans murmure. Quant aux assassins qui avaient égorgé de pauvres pèlerins français, ils furent recherchés

et pendus sans merci. Les hôtelleries où s'étaient commis des crimes de cette espèce furent brûlées, *et les hôtes dedans avec leurs femmes et leurs enfants*.

Louis XII était encore à Lyon, avec Anne de Bretagne et la cour, lorsque Ludovic y fut amené du château de Novare. Ce vieux prince, dont la prudence et le bonheur faisaient naguère l'admiration de l'Italie, et qui s'appelait complaisamment le fils chéri de la Fortune, fit, le 2 mai, son entrée dans Lyon, vêtu d'une robe de camelot noir, à la mode de Lombardie, et monté sur un petit mulet, au milieu d'une foule curieuse et malveillante. Il était escorté et surveillé, depuis Suze, par deux cents archers de la garde du roi, sous les ordres du seigneur de Crussol et de plusieurs gentilshommes, auxquels l'avait confié le comte de Ligny, qui ne put l'accompagner jusqu'à Lyon, où il n'arriva que trois semaines après lui.

Ludovic, de ce moment, perdit toute espérance d'intéresser la générosité du vainqueur, et les humiliations le préparèrent au sort rigoureux qu'on lui réservait. Le prévôt de l'hôtel et le sénéchal de Lyon vinrent au-devant de lui, pour le conduire au château de Pierre-Encise, et, s'étant présentés, l'épée à la main, saisirent la bride de son mulet, en le faisant prisonnier de par le roi. Ce vieux prince avait, dans toute sa personne, une merveilleuse majesté ; sa chevelure blanche flottant sur ses épaules, son grand nez aquilin, son teint noirâtre et sa haute stature imposaient le respect. Les rues qu'il traversa regorgeaient de monde pour le voir passer, et il fut bien aise de se dérober à ces regards, à ces sourires, à ces murmures railleurs, dans le silence et la solitude d'une prison. Il espérait être admis à plaider lui-même sa cause auprès du roi, mais il n'obtint pas cette audience sur laquelle il avait compté en se fiant à la clémence de Louis XII ; celui-ci refusa de l'entendre et ordonna qu'il fût interrogé par des commissaires du Grand Conseil. Cet interrogatoire secret, dans lequel Ludovic *moult sagement paroit*, dura quinze jours. Le roi ne permit faille aucun outrage en la personne de ce prince, qui *l'avoit outragé en plusieurs manières* ; mais il l'envoya prisonnier, en Berry, dans le château du Lys-Saint-Georges, comme un gage du repos de l'Italie et de la fidélité du Milanais, quoique les deux fils du duc dépossédé fussent élevés dans la maison de l'empereur Maximilien.

Au commencement, Ludovic fut tenu en sûre garde, quoiqu'on usât de toute humanité à son égard ; mais, cinq ans plus tard, on le transféra dans la tour de Loches, où le roi régnant, qui était alors duc d'Orléans, avait subi une dure captivité de deux années. Le malheureux duc de Milan fut renfermé étroitement, dans une chambre voûtée, dessous terre, avec des barres et des portes de fer. On ignore toujours la cause de ce traitement si rigoureux pour un prince, pour un prisonnier de guerre, pour un vieillard : les uns pensèrent que le roi Très-Christien punissait l'allié des Turcs ; les autres qu'il vengeait le massacre des pèlerins français mis à mort, par ordre de Ludovic, au retour du jubilé ; d'autres, enfin, regardèrent cette prison perpétuelle comme un châtiment de l'arrogance, de la perfidie et des parjures du More. Quoi qu'il en soit, Louis XII se relâcha de cette sévérité peu de temps avant la mort de son ennemi, qui, brisé par l'âge et le chagrin, put du moins respirer en liberté dans le vaste château de Loches, qu'on lui avait donné pour prison, au lieu de sa cage de fer, mais toujours suivi d'un chevalier écossais qu'on lui laissait pour geôlier. C'étaient les repréailles du siège de Novare sous Charles VIII. Ludovic était doué de plusieurs qualités qui font les grands hommes, mais il fut entraîné à sa perte par la présomption : excellent pour son éloquence et son industrie, il se flattait de ne trouver aucun obstacle au pouvoir de sa parole ; son peuple l'avait reconnu doux et clément ; mais son ambition, sa déloyauté et son orgueil empêchèrent même qu'on le

plaignît dans sa grande infortune. Nul ne s'occupa de sa délivrance, et lorsqu'il eut passé le seuil de sa prison, il tomba dans un tel oubli que l'année de sa mort est restée inconnue, quoique son épitaphe, effacée sous les pas, existe encore dans l'église du château de Loches, humble dalle de pierre vis-à-vis du mausolée somptueux d'Agnès Sorel.

Dans les premiers jours de mai, Anne de Bretagne, qui était allée accomplir son vœu à la célèbre abbaye de Saint-Claude, en Franche-Comté, et de là tenir sur les fonts de baptême un fils du prince d'Orange, a Lons-le-Saunier, en Bourgogne, revint à Lyon, avec les seigneurs de La Roche-Bernard, de Tournon, de Châtillon et plusieurs gentilshommes de la maison du roi, les cent-suisse de la garde et trois cents hommes d'armes, qui l'avaient accompagnée dans son voyage. L'honneur qu'elle faisait à Jean Chalon, prince d'Orange, en servant de marraine à cet enfant qui ne vécut pas, fut un témoignage de reconnaissance pour l'ami de son père et le confident de ses premières amours avec le duc d'Orléans ; celui-ci, en devenant roi, n'avait pas montré moins d'affection et de gratitude à l'égard de son ancien compagnon d'armes et de prison, lequel s'était autrefois si vivement employé sans succès pour lui faire épouser l'héritière de Bretagne. Ce baptême fut célébré par des danses, des banquets et joyeux passetemps, que la reine embellissait des grâces de sa personne et de son esprit ; *car onc ne fut une meilleure dame, tant honorable ni si délibérée*. Elle avait fait renaître autour d'elle cette galanterie et cette politesse des vieux temps chevaleresques, qui n'excluaient pas la pureté des mœurs et qui faisaient, des hommages rendus aux dames, une espèce de tendre dévotion. Anne de Bretagne était ainsi l'âme des fêtes de la cour.

A son retour de Bourgogne, la reine ordonna un tournoi, qui eut lieu le 22 mai, sur les bords du Rhône, devant l'abbaye d'Ainay : sept gentilshommes de sa maison devaient se mesurer contre sept gentilshommes de la maison du roi, en l'honneur de leurs dames. Ceux-ci étaient Gaston, infant de Navarre et frère du comte de Foix, les seigneurs d'Avesnes, de Bonneval, de La Rochepot, des Barres, de Verdusant et de Ravel ; ceux-là, les seigneurs de La Roche-Bernard, de Châtillon, de Freinte, de Saint-Amadour, François Cours, Maugeron et Lamicant ; ils entrèrent dans la lice, chacun ayant sa dame en croupe ; ces dames mirent Pied à terre et allèrent s'asseoir sur l'échafaud de la reine, entourée des dames et damoiselles de sa maison. Les chevaliers du roi, qui parurent les Premiers, portaient sur leur armure une saie blanche ; la housse de leurs chevaux était de même couleur ; les chevaliers de la reine avaient des cottes d'armes bleues, brodées de jaune et semées de petites patenôtres de bois. Le roi siégeait sur son échafaud, avec les princes et les grands seigneurs ; le tournoi commença, au son des trompettes et des tabourins. Ce jour-là, plusieurs lances furent rompues et maints coups d'épée donnés. A la première course, l'infant de Navarre, atteint par la lance de son adversaire, fut renversé sur les arçons et blessé au visage, et tant fut étonné, que de longtemps après ne put redresser la tête ; un autre rude jouteur, le capitaine Poquedenare, arracha lui-même un tronçon de lance fiché dans son bras, et se servit si bien de son épée qu'à chacun *coup qu'il ruoit sailloit le sang jusqu'à terre*. On remarquait, parmi les belles spectatrices de ce tournoi, la comtesse de Gaiazzo, qui avait passé au service de la reine, comme son mari au service du roi, et Charlotte d'Aragon, princesse de Tarente, qui avait épousé, quelques jours auparavant, Guy, seizième du nom, comte de Laval, qu'on nommait le seigneur de La Roche, baron de Bretagne, à cause de sa seigneurie de la Roche-Bernard. Ce brillant héritier d'une des plus nobles maisons de Bretagne, beau, jeune et *chevalereux*,

n'eut pas de peine à l'emporter sur le souvenir de César Borgia, qui n'avait laissé à la cour de France qu'aversion et ridicule. Ce mariage, contracté sous les auspices de la reine, qui était bien aise de faire entrer la fille d'un roi dans une famille de Bretagne, fut l'occasion d'un nouveau tournoi, où les gentilshommes joutèrent sur des *chevaux de bois, entre des lices de cordes couvertes de drap de soie ; qui étoit une chose mignonement faite et très joyeuse à voir*. Il n'y eut pas, cette fois, de sang répandu. Louis XII assistait à ces jeux guerriers, sans y prendre part.

Il avait à débattre de graves intérêts politiques avec les ambassadeurs du pape, de Venise, des rois d'Espagne et d'Angleterre, de l'archiduc d'Autriche et du roi de Hongrie, car la seconde conquête de Milan avait eu plus de retentissement que la première, et tous les alliés du roi Très-Chrétien se rattachaient à lui par de nouveaux serments d'alliance. *Il n'y avoit si grand prince sur la terre à qui son amitié ne fut bien chère et désirée, et sa puissance épouvantable*. Le roi de Hongrie, Ladislas, l'envoya congratuler du triomphe de ses armes, et lui demanda l'honneur d'être du nombre de ses amis et confédérés. Louis XII ne se contenta pas d'accepter cette confédération, qui promettait de donner plus d'affaires à Maximilien, dans le cas où la guerre éclaterait entre eux : il voulut resserrer, par des liens de parenté, les rapports de bonne intelligence que Ladislas avait établis avec lui, en admiration de son règne équitable et victorieux. Il proposa donc la main d'une de ses nièces, Anne de Foix et de Candale, au roi de Hongrie. Les ambassadeurs de Henri VII, roi d'Angleterre, n'avaient rien à voir dans les affaires d'Italie, et leur présence à la Cour de Louis XII n'était motivée que par la vieille dette de 600.000 écus que le roi de France avait reconnue envers leur maître, et qu'il payait en rente annuelle de 50.000 livres, pour l'exécution du traité d'Étaples, et pour certaines pensions ordonnées à aucuns chevaliers, personnages et autres du parti d'Angleterre, en faveur du dernier traité de paix. L'archiduc d'Autriche s'opposait de tous ses efforts à la déclaration de guerre, que l'empereur son père suspendait sur la France depuis trois ans, et sa Médiation pacifique entre Maximilien et Louis XII avait amené le premier à prolonger la trêve jusqu'à un accommodement définitif qui devait être conclu au mois de novembre suivant, dans une entrevue où se réconcilieraient les deux souverains, toujours hostiles l'un à l'autre et sans cesse sur le point de mettre l'Europe en feu pour vider une ancienne querelle de jalousie et de prépondérance politique.

Le roi d'Espagne, qui pensait bien que Louis XII, après avoir fait valoir les droits de Valentine, son aïeule, sur le duché de Milan, revendiquerait aussi ceux de la couronne de France sur le royaume de Naples, offrait de partager les dépenses de cette expédition projetée, pourvu qu'il en partageât les avantages. On convint donc que *chacun devoit faire son devoir de sa part, moyennant que chacun sauroit ce qu'il devoit avoir dudit royaume*. Ferdinand le Catholique et Louis XII se disputaient les dépouilles du roi de Naples Frédéric, au moment où la fille de ce prince, la princesse de Tarente, venait d'être mariée au comte de Laval, sous les auspices et sous les yeux du roi de France.

Le pape n'avait pas été le moins empressé à saluer la grande et bonne prospérité du roi. Il espérait que les affaires de son fils César Borgia reprendraient un heureux cours avec l'aide des Français, et que la soumission des vicaires de la Romagne suivrait de près celle du Milanais. Louis XII conservait un vif ressentiment du refus fait à ses généraux, qui avaient demandé du secours au duc de Valentino dans les embarras que leur suscitait le retour de Ludovic Sforza ; le pape n'imagina pas de meilleur expédient, pour complaire au roi, que

de créer Georges d'Amboise légat en France ; honneur tout nouveau qui comblait les désirs du conseiller en flattant la vanité de son maître, car ce n'est pas petite louange à Louis XII d'avoir toujours eu continuellement pour entremetteur de ses affaires un légat du pape : d'autres rois ont eu des cardinaux leurs serviteurs, mais on n'en vit jamais qui eussent des légats. Les Vénitiens, malgré de fréquentes altercations avec Louis XII, qui les maniait à son gré, n'avaient garde de renoncer à une alliance dont ils tiraient plus d'avantages que le roi ; ils regrettaient, toutefois, de s'être donné en Italie un si redoutable voisin, et la mauvaise volonté qu'ils lui témoignèrent en diverses occasions ne céda qu'à des menaces. Ainsi le cardinal Ascaigne, qui avait été pris, avec ses ducats et bagues, par un capitaine de la république, ne fut rendu au roi qu'après deux mois de négociations, lorsque le roi eut déclaré que, si les Vénitiens *différoient* de lui renvoyer son prisonnier, il irait les y contraindre à main armée. Louis XII ne se borna pas à réclamer ce prisonnier de guerre ; il exigea aussi la restitution de l'épée royale du grand écuyer de France, que des estradiots albanais avaient trouvée dans les coffres de Charles VIII, en pillant les bagages du roi à Fornoue. Cette épée, que le grand écuyer portait devant le roi aux entrées solennelles, était alors conservée, comme un trophée, dans le trésor de Venise : elle fut renvoyée au successeur de Charles VIII.

Le cardinal Ascaigne, avec lequel on mit aux mains du roi 200.000 ducats et force bagues et bijoux qui faisaient partie de la prise de ce personnage, arriva, le soir du 17 juin, à Lyon, et traversa la ville à la lueur des torches ; il affectait une contenance fière, qui en imposa au peuple accouru sur son passage, et il ne fut point un objet de risée, comme son frère. On le conduisit, la nuit même, en présence du roi, qui avait souhaité le voir, et sa qualité de prince de l'Église lui procura un accueil favorable, qu'on avait refusé au malheureux duc de Milan. Il demeura ferme et constant contre la fortune, salua Louis XII fort honorablement, le nomma par son nom ; mais il ne fléchit pas le genou, ne versa point de larmes et ne se plaignit pas même de son sort. Il avait l'air si noble et si résigné, que tous ceux qui le virent admirèrent son caractère. Le cardinal de Luxembourg et Octavian de Saint-Gelais, évêque d'Angoulême, poète en renom, s'entretinrent avec le cardinal Ascaigne, qui leur dit *qu'il était fort joyeux de sa captivité, et qu'il en avait beaucoup d'obligation aux Vénitiens de l'avoir ainsi tiré des lacs dont il était enveloppé, pour le mettre plus au large, attendu qu'il y avait danger qu'il ne tombât en de plus grands malheurs*. En effet, il eût couru plus de risques pour sa vie et sa liberté en se remettant au pouvoir de Frédéric, roi de Naples, ou de Maximilien, ou du pape Alexandre, et il savait si bien d'avance tout ce qu'il devait attendre de leur hospitalité intéressée, qu'il eût préféré, lui cardinal, se réfugier auprès de Bajazet, sultan des Turcs. Depuis sa prise, il avait failli être livré au pape, qui le réclamait à toute instance ; mais Louis XII, *entendant la crainte qu'avoit icelui cardinal dudit pape, qu'il ne le fit mourir pour la grande inimitié qui étoit entre eux*, avait repoussé les offres d'Alexandre VI, qui voulait l'*avoir* et il ne retira jamais sa sauvegarde royale à cet ancien ennemi. Ascaigne Sforza, enfermé au château de Pierre-Encise, dans la prison que Ludovic avait occupée, n'y resta pas longtemps, *à cause de sa dignité de cardinal* ; mais il fit tant, *qu'il fut en la grâce du roi et eut France pour prison*, tandis que son frère, que la couronne de duc n'*innocentoit* pas comme le chapeau rouge de cardinal, gémissait en la grosse tour du donjon de Loches, enchaîné dans une cage de fer, *qui contenoit à peine six pieds de large et huit de long, n'ayant place que pour mettre un petit pavillon pour coucher, et dont les treillis de bois fort épais, revêtu*

de fer, étaient si serrés l'un contre l'autre qu'on ne pouvait passer la main entre les ouvertures !

Le cardinal d'Amboise, qui jugeait dangereuse à son crédit une trop longue absence hors du royaume et de la Cour, n'avait pas perdu de temps Pour asseoir solidement dans le Milanais l'autorité du roi : il rétablit le Parlement de Milan et choisit des magistrats dans les autres villes du duché ; il affermit surtout l'Académie de Pavie, que Louis XII désirait voir fleurir à l'ombre de son trône ; il appela les plus célèbres docteurs à la tête de cette académie, et augmenta les pensions du recteur, Jason Maino, l'Apollon de toutes les sciences, la merveille la plus rare de son temps ; enfin il prouva, par des bienfaits sagement répartis, qu'il était le Mécène des belles-lettres. Ensuite le cardinal légat, après avoir levé les deniers extraordinaires que les villes lombardes s'étaient engagées à payer au roi, ayant mis en ordonnance police l'affaire politique, distribué les garnisons dans les châteaux et *dûment pourvu au bien de la chose publique*, partit de Milan, sans attendre le résultat de l'expédition qu'il avait envoyée contre Pise, en exécution du traité de Louis XII avec les Florentins. Il prit sa route par les montagnes, accompagné de La Trémoille, de Trivulce et des principaux capitaines qui avaient eu part à cette glorieuse campagne et qui venaient chercher leur récompense en France ; ils descendirent le Rhône et débarquèrent à Lyon, le 21 juin. Louis XII entendait la messe à Notre-Dame-de-Confort, lorsque le cardinal d'Amboise s'empessa de le venir saluer, au milieu même de l'église ; le roi interrompit ses dévotions, *pour le festoyer illec de toute familiarité privée*, et ne fit pas moins amiable chère à La Trémoille, à Trivulce et aux capitaines, pour leur témoigner *qu'il se tenoit très content de leur service*. Il donna le comté de Sartinara, en Lombardie, à Georges d'Amboise. Sa munificence récompensa magnifiquement les seigneurs de Ligny, de La Trémoille, de Trivulce et d'Aubigny ; mais on dit que les autres capitaines furent trompés dans leur attente et ne reçurent aucun présent du roi. Anne de Bretagne, douée d'une prudence virile, répara l'oubli ou la parcimonie de son mari, en comblant de dons et d'honneurs les gentilshommes qui s'étaient distingués par quelque fait d'armes dans la glorieuse campagne du Milanais ; sa générosité, cependant, n'empêcha pas le blâme public de poursuivre l'avarice du roi.

Les clercs de la Basoche de Paris, qui n'épargnaient pas les abus du monde dans leurs pièces satiriques représentées sur la grande Table de marbre du Palais, et qui, malgré les arrêts répressifs du Parlement, faisaient rire le peuple aux dépens des grands qu'ils attaquaient dans leurs vices et leurs ridicules, répétèrent les bruits de la Cour, qui, mécontente des parcimonies inusitées de l'épargne royale, savait mauvais gré à Louis XII de trop ménager la bourse des pauvres gens. Les basochiens jouèrent une farce, dans laquelle paraissait le personnage du roi, malade, pâle, la tête enveloppée, les pieds dans des pantoufles, et couvant des yeux un vase plein d'*or potable*. Non seulement Louis XII ne punit pas l'auteur et les acteurs, mais il rit lui-même et loua fort la liberté du peuple. Cette indulgence excessive encouragea la malice des joueurs de farces et soties, qui, pour l'amusement de leur auditoire des Halles, traînaient sur la scène comique le pape et ses cardinaux, Dieu le père et ses anges, Satan et les péchés capitaux. Dans une sotie, comédie allégorique du répertoire de la *Mère Sotte ou Prince des Sots*, tous les *Sots*, ayant tondu et chassé le *Vieux Monde*, priaient *Abus* d'en construire un nouveau ; on se mettait à l'œuvre : *Confusion* servait de fondement à l'édifice ; *Hypocrisie*, *Ribaudise*, *Apostasie*, *Lubricité*, *Simonie* formaient les piliers, et lorsqu'au lieu de *Générosité* on élevait l'*Avarice* pour

soutenir ce *Monde d'abus*, un personnage, nommé *Sot-Corrompu*, appliquait l'épigramme au roi régnant et le désignait comme le prince le plus avare de la chrétienté. On essaya d'appeler la vengeance du roi contre ces hardis acteurs-comédiens, qui se moquaient effrontément du clergé, de la noblesse, de la magistrature, de la bourgeoisie, de tous les états, en distribuant à chacun les lardons et les coups de marotte ; mais Louis XII empêcha qu'on persécutât, en son nom, le royaume de la Basoche, qui existait en vertu d'anciens privilèges octroyés par les rois de France : il souffrit même que sa personne royale fût blasonnée (critiquée) dans les jeux des collèges, où, le lendemain de chaque représentation, les écoliers acteurs étaient fouettés au son de la cloche. *Je veux qu'on joue en liberté*, dit-il à La Trémoille en parlant des farces railleuses de Gringoire Mère Sotte, et de Jean Bouchet, surnommé le *Traverseur des voies périlleuses* ; *je veux que les jeunes gens déclarent les abus qu'on fait en ma cour, puisque les confesseurs et autres, qui font les sages, n'en veulent rien dire. Pourvu, toutefois, qu'on ne parle de ma femme, car j'entends que l'honneur des dames soit gardé.*

L'armée auxiliaire, que Louis XII avait rassemblée pour aider les Florentins à s'emparer de Pise, s'était mise en campagne, le 15 mai, malgré l'offre de 100.000 ducats faite par les républiques de Gênes, de Sienne et de Lucques, en vue d'assurer l'indépendance de Pise, et nonobstant les intrigues de Jean-Louis de Fiesque et de Jean-Jacques de Trivulce pour se faire seigneurs de cette cité. Cette armée devait se réunir à celle des Florentins ; elle se composait de six cents lances, de trois mille cinq cents Gascons et de cinq mille Suisses, sous le commandement du seigneur de Beaumont, que les Florentins avaient désigné eux-mêmes, quoique le roi eût préféré choisir pour son lieutenant Yves d'Alègre, fort expérimenté à la guerre. C'étaient les Florentins, qui soudoyaient l'ost des Français, et ceux-ci passèrent tout le mois de mai à guerroyer, pour le compte du roi, en Lombardie, et à menacer tour à tour le marquis de Mantoue, les seigneurs de Carpi, de Correggio, de La Mirandole, et le gouverneur de Bologne, lesquels refusaient de payer les taxes qui leur étaient imposées en punition des secours qu'ils avaient prêtés à Sforza ; enfin ils s'approchèrent de Pise, et campèrent, le 24 juin, à quatre milles de cette ville, qui avait eu le temps de relever ses fortifications, auxquelles travaillaient les femmes et les enfants, tant était profonde et enracinée la haine des Pisans contre les Florentins. Le seigneur de Beaumont envoya deux Capitaines, qui furent introduits dans Pise avec toute révérence et qui sommèrent les Pisans de rendre leur ville au roi, pour en faire à son plaisir. Les Pisans, répondirent qu'ils étaient tous bons et loyaux Français ; *que tels voulaient vivre et mourir*, et qu'ils ouvriraient leurs portes à l'armée de France, pourvu que le lieutenant du roi promît de ne les pas mettre entre les mains des Florentins. Les deux envoyés du seigneur de Beaumont tournèrent, le lendemain, à Pise, pour réitérer la sommation de la Veille, dans le palais, en présence des citoyens. Messire Francisque Picta, docteur, renouvela aussi sa réponse, en suppliant la *sacrée majesté du roi de mettre et réduire Pise en sa duché de Milan*, et de ne pas la livrer aux Florentins, ses ennemis mortels, *qui ont juré son entière destruction et la défloration des vierges et pucelles de la tant désolée cité*. Des envoyés français répliquèrent qu'ils n'avaient pas d'autre mission que de soumettre la ville au vouloir du roi ; alors les Pisans déclarèrent que *avec l'aide de Dieu et de Notre-Dame, ils défendroient jusqu'à la mort leurs franchises contre les Florentins*. Ils avertirent pourtant les Français que les puits et les fontaines étaient empoisonnés, et ils les engagèrent à *ne pas se trouver contre* eux à l'assaut, mais à laisser la mêlée aux Allemands et aux Florentins.

On vit entrer alors, dans le palais, cinq ou six cents jeunes filles vêtues de blanc, conduites par deux vieilles femmes qui répétèrent les avis et les requêtes des hommes : puis, aux François, comme tuteurs des orphelins, défenseurs des veuves et champions des dames, baillèrent en garde la pudicité recommandable de tant de pauvres pucelles. Leur douleur et leurs prières touchèrent jusqu'aux larmes les délégués du lieutenant du roi, surtout lorsqu'elles chantèrent piteusement une hymne en l'honneur de Notre-Dame, leur patronne. Les deux témoins de cette lamentable cérémonie inclinèrent la tête et ployèrent le genou ; mais ils gardèrent le silence et revinrent au camp raconter ce qu'ils avaient vu, sans parvenir à émouvoir la pitié de leurs chefs, qui ne pouvaient se dispenser d'obéir aux ordres du roi. Le siège fut donc résolu, et, le 29 juin, l'armée était logée à découvert devant la ville, en face du quartier Barbagianni.

Le lendemain, l'artillerie, assise en plein champ, commença de battre les remparts ; mais les assiégés, pour toute défense, invoquaient Dieu et Notre-Dame, criaient miséricorde à haute voix. Il advint un cas bien étrange, qui rencontra peu d'incrédules et qui servit les intérêts des Pisans. Les grosses boules de fer qu'on tirait contre les murs se divisaient en éclats, contre l'ordre de nature ; et, quand les murs furent renversés, ces pierres de fer qu'on déchargeait pour aplanir le passage étaient repoussées par un vent impétueux au-delà des batteries qui les lançaient. Cependant soixante brasses de murailles étant par terre, les habitants de Pise, tant hommes que femmes, les uns en armes, les autres en vêtements blancs, accoururent sur la brèche en criant : *France ! France !* et déployèrent quatre enseignes à l'image de Jésus-Christ en croix et de Notre-Dame, aux armoiries du roi et de la reine. Mais les Français avançaient toujours, sans s'effrayer des pommes de chaux ensouffrées qu'on leur jetait au visage, sans s'arrêter aux cris de *Pise et France !* qu'on leur envoyait aux oreilles. *Moult fut dur l'assaut*, à cause de la chaleur ; et, après trois heures de combat main à main, les assaillants se retirèrent découragés. Pendant la nuit, la brèche fut réparée si bien, qu'avant l'aurore, *autour de la ville, n'y avoit de plus sur endroit*. L'artillerie dut recommencer une nouvelle brèche. Mais le désordre se manifesta parmi les assiégeants : *l'ancienne inclination des François s'étoit réveillée* en faveur des Pisans ; ils parlaient et communiquaient ensemble, comme des amis et des alliés ; les soldats entraient sûrement dans la ville, les capitaines plaidaient tout haut la cause de Pise ; François Trivulce, lieutenant de son frère Jean-Jacques, et Galéas de Pallavicino exhortaient ouvertement les Pisans à la résistance.

Les Suisses, qui semblaient prendre à tâche de dégoûter le roi de leur service, ne voulurent pas attendre, un seul jour, le paiement de leur solde du mois, et délogèrent, tuant tout ce qu'ils rencontraient par les chemins ; les Gascons se mutinèrent, et les Français eussent souffert de la famine s'ils n'avaient tiré des vivres de la ville assiégée, car ceux que les Florentins envoyaient au camp étaient saccagés sur la route ; enfin, on leva le siège, le 6 juillet, le seigneur de Beaumont accusant les Florentins d'avoir mal avitaillé et mal soldé l'armée, les Florentins accusant l'incapacité Militaire du seigneur de Beaumont. Florence restait dégarinée de troupes et déchirée par les dissensions intestines ; néanmoins, elle n'accepta pas une nouvelle armée, *plus raisonnable et mieux pourvue de capitaines et d'obéissants soldats*, que Louis XII lui offrait afin de conquérir Pise, où les blessés et les traînardes français avaient été recueillis par les femmes de la ville, soigneusement pansés jusqu'à ce qu'ils fussent *en bon point* et bien pourvus d'argent pour retourner à leurs garnisons.

L'alliance du roi de France ne profita pas mieux à César Borgia qu'aux Florentins. Borgia, qui avait acheté au roi de Naples une quantité d'armes et de machines de guerre, pour plus de 30.000 écus d'or, se vit à la tête de forces sérieuses rassemblées aux frais de la trésorerie de Rome : le seigneur d'Alègre lui amena trois cents lances et six mille hommes de pied. Louis XII avait fait signifier, dans la Romagne, *que quiconque s'opposeroit à l'entreprise du pape s'en ressentiroit comme d'une injure faite à sa propre personne*. Or, on redoutait le roi de France plus que le pape, en Italie. Le pape Alexandre avait failli périr, par accident, et arrêter court la fortune de son fils, *qui s'étoit promis*, avec ses Conceptions démesurées, que ni les mers ni les montagnes ne lui pourraient résister : le 28 juin, un chandelier de l'église de Saint-Pierre tomba de l'autel, auprès du pape, qui eut son habillement depuis le chef jusques aux Pieds rompu et déchiré. Le lendemain, jour de la fête de saint Pierre et saint Paul, une tempête, qui s'éleva tout à coup, brisa cinq voûtes du Vatican, sous lesquelles le pape ne fut pas écrasé, quoique renversé de son siège parmi les débris : ainsi fut atteint le souverain pasteur, qui peut être indice de la dispersion des brebis. Alexandre VI distribua des indulgences, ordonna des prières et des processions, mais il ne reconnut pas la main de Dieu qui l'avait frappé.

Les grands préparatifs de César Borgia contre les vicaires de la Romagne, les principaux chefs de bande italiens qu'il avait à sa solde, le renfort considérable que lui avait amené le seigneur d'Alègre, les menaces du roi de France contre les ennemis de l'Église, les grosses sommes dépensées pour faire des traîtres, tout ce formidable plan de campagne aboutit seulement à la prise de Pesaro et de Rimini ; les victoires que César espérait furent ajournées par le froid, les neiges, et surtout par la furie des habitants de Faenza, qui le forcèrent à retirer ses troupes dans les places voisines pour y attendre une meilleure saison et une meilleure étoile.

Louis XII, avant de quitter Lyon, remit le gouvernement du Milanais à Charles d'Amboise, seigneur de Chaumont, grand maître de France, qu'il savait prudent et modéré, mais très sévère à punir les pilleries et les rapines des soldats ; il ordonna pour second lieutenant le seigneur d'Aubigny, qu'une longue maladie avait privé de son commandement dans le premier voyage de Milan, et il n'eut qu'à se réjouir de ce double choix : Charles d'Amboise se montra si doux et si gracieux, et fut tellement aimé, craint et respecté d'un chacun, que personne, sous sa vice-royauté, ne fit le moindre signe de révolte. Le roi partit de Lyon, le 21 juillet, avec la reine, pour retourner à Blois, et sept jours après son départ une arche du pont de Lyon s'écroula dans le Rhône. Quoique les flatteurs ne fussent pas bien venus envers Louis XII, qui aimait mieux que ses louanges fussent aux cœurs des hommes qu'en la langue, l'adulation ne manqua pas de dire que les fleuves mêmes étaient joyeux de sa présence, et que le Rhône, regrettant de le voir s'éloigner, avait signalé sa douleur par la chute d'un pont ; mais cette ruine fut regardée généralement comme le présage de quelque malheur. Aussi, le roi, qui avait baissé la reine à Blois pour se rendre à Montargis et à Courtampierre, où Il passa quinze jours à la chasse à courre, tomba de cheval, le 18 août, en poursuivant à bride abattue un grand cerf, et se rompit l'épaule : on le releva à demi écrasé sous le poids de sa monture, et il fut grièvement malade. Les soins d'un mire ou chirurgien, nommé Louis Saint-Pic, furent si efficaces, que le blessé put se rendre à Melun et revint en santé avant la fin du mois. Il vint à Blois, où la reine était fort en peine des suites de cet accident, qui n'empêcha pas le roi, qui préférait la vénerie à la fauconnerie, de se livrer au plaisir de la chasse avec la même ardeur qu'auparavant.

La reine avait le désir de visiter son duché de Bretagne avec le roi : ayant séjourné à Blois tout le mois de septembre, elle s'embarqua donc avec le roi dans une galiote, et descendit la Loire jusqu'à Nantes, où elle résida quinze jours, quoique Louis XII eût promis d'avoir à Troyes une entrevue avec le roi des Romains, qui ne se pressait pas non plus d'y venir. Pendant ce voyage, une ambassade de Maximilien, conduite par son *féal écuyer le sieur de Cicon*, était arrivée à Paris, le 19 septembre, sous l'escorte des baillis de Gisors et d'Amiens ; le prévôt des marchands et les échevins, avec les archers, arbalétriers, sergents et quarteniers de la ville allèrent au-devant des ambassadeurs par-delà Notre-Dame-des-Champs, et leur firent cortège jusqu'à la rue de la Huchette, où ces ambassadeurs devaient être logés dans la maison de l'Ange, ainsi nommée à cause de son enseigne ; la Ville leur envoya en présent des torches, de l'hypocras et des épices. Le lendemain, Louis Pinel, docteur en théologie, les *arangua* en latin, et ils furent défrayés, ainsi que toute leur suite, tant qu'ils restèrent à Paris pour y attendre le retour du roi et les ordres de l'empereur. Celui-ci écrivit de Nuremberg au sieur de Cicon qu'il envoyait son cousin le duc de Saxe Frédéric III, dit le Sage, chef de son Conseil et gouverneur de l'Empire, auprès de son bon frère le roi Louis ; qu'il entendait ensuite tirer en personne en la ville de Luxembourg, et qu'il priait le roi de s'approcher de lui en la cité de Troyes, afin qu'étant près l'un de l'autre ils pussent bonnement échanger les conditions d'un traité. Cet rapprochement n'eut pas lieu et le traité resta en suspens.

Louis XII revint à petites journées par le bas Poitou et fit son entrée à Tours le 24 novembre. L'entrée de la reine eut lieu deux jours après et ne fut pas moins magnifique ; le peuple lui témoignait partout un amour et un respect unanimes. Le roi ne resta que dix jours à Tours, pour recevoir les ambassadeurs d'Allemagne, d'Espagne, de Venise, de Florence et de Pise ; ensuite, toujours accompagné d'Anne de Bretagne, il alla résider, avec la Cour, pendant trois mois d'hiver, au château de Blois, où, tenant les États, il régla les comptes de ses trésoriers et des généraux des finances, traita toutes les questions de gouvernement, surveilla l'administration du royaume, et *ouït* les ambassadeurs qui venaient de toutes les cours de l'Europe se rassembler autour de lui. Maximilien semblait enfin céder à l'influence victorieuse de son frère le roi de France, qu'il *sollicitoit, dans une de ses lettres, de déclarer aux ambassadeurs du Saint-Empire son bon courage, en attendant la venue du duc de Saxe, pour fructueusement conduire et mener à bonne fin les matières de la paix et aussi plusieurs grandes matières concernant le bien, honneur et profit de toute la chrétienté*. C'était une croisade contre les Turcs, que la chrétienté réclamait du descendant de saint Louis.

CHAPITRE VII

1501

Louis XII n'avait pas attendu la bulle du pape Alexandre VI pour jurer guerre éternelle aux ennemis de la Foi. En vain Bajazet II, admirant et redoutant la puissance du roi de France, que grandissait encore la renommée, rechercha son amitié par tous moyens, avec grandes offres et promesses ; en vain il voulut s'engager à ne jamais faire guerre aux chrétiens, sinon par permission du roi, celui-ci repoussa toujours ces propositions, si avantageuses qu'elles fussent, quoiqu'il eut consenti à envoyer en Turquie le roi d'armes Montjoie, avec autres ambassades, à la faveur d'un sauf-conduit que lui transmit, de la part du Grand Turc, le grand maître de Rhodes. Dès le mois de Juillet de l'année précédente il avait conclu un traité offensif contre les Turcs, avec les Hongres, Bohèmes et Pollaques (Polonais), qui, ayant reçu dommages innumérables de ces dangereux voisins, ne souhaitaient autre chose que l'aide des autres princes catholiques. Ce traité fut signé et juré à Bude par les ambassadeurs du roi de France Valérien de Saints, seigneur de Martignac, et Mathieu Toustain, qui étaient partis de Loches, le 29 janvier 1500, munis de pleins pouvoirs pour contracter une alliance perpétuelle avec Ladislas, roi de Hongrie et de Bohême, et son frère Jean Albert, roi de Pologne. Le roi Ladislas, de concert avec Pierre Wisniky, gouverneur de Sandomir et maréchal de Pologne, délégué par le roi son maître, accepta l'alliance du roi Très-Christien, en reconnaissant que **tous les rois sont invités, par les préceptes divins, à s'unir d'une affection mutuelle, qui fait non seulement la stabilité des empires, mais encore leur accroissement et leur force**. Les trois rois alliés s'engageaient donc réciproquement à favoriser les relations commerciales de leurs sujets et à ne rien entreprendre contrairement à la cause sacrée de la religion chrétienne.

Les trois rois alliés étant convenus de se prêter aide fraternelle contre tout ennemi qui voudrait usurper leurs royaumes, excepté contre le pape, l'Église romaine et le Saint Empire, le roi de France avait fait quelques réserves en faveur de la république de Venise, et les rois de Hongrie et de Pologne comprenaient dans le traité l'empereur Maximilien, leur frère Alexandre, duc de Lituanie, et les électeurs de l'Empire. Cependant, dans le cas où quelqu'un de ces princes réservés attaquerait un des trois rois alliés, les deux autres seraient tenus de réclamer par ambassadeur la cessation des hostilités et, si l'intervention des orateurs était impuissante, de prendre les armes pour secourir leur confédéré, à moins qu'ils ne fussent eux-mêmes en guerre contre les Infidèles ou pour la défense de leurs États. Louis XII trouvait son intérêt dans cette clause seule, qui opposait de nouveaux obstacles à une guerre de Maximilien contre la France ; tandis que les rois de Hongrie et de Pologne, confiant dans la magnanimité de leur allié, ne songeaient qu'à guerre sainte où ils devraient servir de bouclier et de rempart à la chrétienté.

Un traité pour le partage du royaume de Naples et de Sicile entre les rois de France et d'Espagne existait depuis le 11 novembre de l'année du jubilé, et les clauses de cette convention secrète étaient si peu connues que les plus intéressés à en être instruits crurent qu'il ne s'agissait que des Turcs dans le traité des deux rois. Le roi de France devait avoir pour sa part Naples, Gaète et toutes les villes des provinces du Labour et d'Abruzze, outre la moitié du revenu fiscal des troupeaux de l'Apulie ou la Pouille, en prenant les titres de roi de France, duc de Milan, roi de Naples et de Jérusalem. Le roi et la reine d'Espagne se réservaient en partage le duché de Calabre et toute la Pouille, avec leurs titres de roi et reine de Castille, de Léon, d'Aragon, de Sicile et de Grenade, ducs de Calabre et d'Apulie. Il fut convenu que la douane des brebis de la Pouille serait affermée chaque année, et que le roi pourrait envoyer des commissaires chargés d'approuver les conditions de cette ferme ; ensuite, comme le royaume devait être partagé par moitiés égales entre les deux rois, de même qu'entre frères et amis, celui qui aurait une portion de territoire, valant moins que l'autre, s'indemniserait sur le prix de cette douane, manière à balancer la valeur de chaque part : clause singulière, qui ouvrait la porte à tant de difficultés, qu'elle paraît avoir été ménagée exprès pour amener une rupture en temps et lieu. La bonne foi de Ferdinand le Catholique est ici plus suspecte que celle de Louis XII.

Après ce partage, les deux rois devaient conserver perpétuellement l'un et l'autre sa part de royaume, avec pleine autorité, comme fief de l'Église romaine ; chacun était tenu aussi de respecter les domaines qui garantissaient à la République de Venise différents prêts pécuniaires. Les deux rois s'accordaient à prélever sur leur portion territoriale le douaire des vieilles reines de Naples, Jeanne, veuve de Ferdinand Ier d'Aragon, et Jeanne, veuve de Ferdinand II et sœur du roi d'Espagne, en laissant à ces deux reines, leur vie durant, la possession de tous leurs biens. Louis XII renonçait à tous les droits de la couronne de France sur les comtés de Cerdagne et de Roussillon, en faveur du roi et de la reine d'Espagne ; ceux-ci, en échange de cette cession, renonçaient à tous les droits qu'ils pouvaient avoir sur le comté de Montpellier. Enfin les deux alliés s'engageaient à s'aider mutuellement pour la conservation de leurs Enquêtes en Italie, et à obtenir l'un et l'autre du Saint-Père l'investiture du royaume de Naples, qu'ils occuperaient ensemble à titre de fief de l'Eglise, chacun devant supporter par moitié les redevances, rentes ou donations que le pape pourrait exiger en raison de cette investiture.

Ce singulier traité, qui revendiquait un royaume au nom du Ciel et qui dépouillait un parent par les mains d'un parent, avait été préparé, à l'instar d'un complot, depuis la première conquête de Milan ; dès qu'il fut conclu et ratifié mystérieusement, le roi d'Espagne affecta de s'apprêter à secourir Frédéric de Naples, tandis que les armes espagnoles, sous ombre d'amitié, *étoient préparées contre lui*. Les droits que Ferdinand le Catholique prétendait avoir sur le royaume de Naples étaient ceux de son Prédécesseur, Alfonse V, roi d'Aragon, quoique ce roi eût concédé à son fils naturel, Ferdinand Ier, le royaume enlevé à René d'Anjou ; quoique Frédéric III, fils de Ferdinand Ier, fût l'héritier direct de son neveu Ferdinand II, mort sans enfants. Les droits de Louis XII, qui Représentait ceux de la maison d'Anjou, étaient plus légitimes, puisque Usurpation d'Alfonse V ne les avait pas détruits ; et sans doute il eût pas commis la faute de laisser un roi étranger, son rival, mettre le pied en Italie, *où lui seul étoit arbitre de toutes choses* ; sans doute il n'eût pas accepté le partage d'une couronne qu'on avait proposé en vain à Charles VIII, s'il n'avait pas craint que le roi d'Espagne, les Vénitiens, et peut-être le pape, inquiets de sa grandeur, ne formassent une ligue

pour le déposséder du duché de Milan, au moment où il espérait recevoir, par l'entremise de l'archiduc d'Autriche, l'investiture de ce duché, qui relevait de l'Empire.

Louis XII, dont la politique ordinaire était de ne commencer une entreprise qu'après s'être assuré d'avance qu'elle ne rencontrerait pas d'obstacle, parvint, d'intelligence avec Philippe d'Autriche, à prolonger de plusieurs mois la trêve qu'il avait signée avec Maximilien, en dépit d'une convention antérieure par laquelle le roi des Romains s'engageait, moyennant 15.000 ducats de subsides par mois, à comprendre le roi de Naples, Frédéric, dans tous les traités qu'il signerait avec la France, et à jeter une armée dans le duché de Milan, aussitôt que le royaume de Naples serait menacé par les Français. Frédéric avait déjà payé à l'empereur, par suite de cette convention, plus de 40.000 ducats. Louis XII profita de la détresse financière de Maximilien pour acheter à meilleur marché une nouvelle trêve temporaire, qui ne faisait aucune mention du roi de Naples. La guerre contre les Turcs servait toujours de prétexte apparent à ces mystérieuses négociations ; c'était pour défendre la religion chrétienne que les arsenaux se remplissaient d'armes, les ports de vaisseaux, les garnisons de soldats ; et cette science d'intrigues, que déployaient à l'envi les différentes cours de l'Europe, pour se tromper mutuellement, c'était encore le Turc qui la favorisait en la couvrant d'un manteau d'humanité et de dévotion. Le roi des Romains, que son titre d'empereur d'Occident désignait pour chef suprême de la croisade, n'avait pas hésité à prendre l'étendard de la croix et le commandement général de l'expédition, le roi de France se *contentant moult bien de le secourir de gens et d'argent, tant du sien propre que des deniers des gens d'Église de ses pays*.

Les premiers pourparlers que le duc de Saxe et le seigneur de Cicon avaient eus avec le roi, qui passa l'hiver au château de Blois, paraissaient amener la prochaine conclusion d'une paix définitive, à laquelle s'employaient activement l'archiduc et sa sœur, madame Marguerite d'Autriche, dont le sens, la prudence et diligence semblaient ne pas garder rancune à la France de l'affront que Charles VIII lui avait fait en lui refusant de tenir l'engagement de leurs fiançailles. Maximilien avait répondu à la demande d'investiture du duché de Milan, par des offres que Louis XII rejeta, avec de grands remerciements toutefois : Maximilien offrait de lui donner Florence, dont il pouvait disposer, disait-il, par honneur et conscience, et de faire du roi un des électeurs du Saint-Empire, auquel la France serait adjointe. Mais Louis XII s'excusa d'accepter des propositions que les pairs de son royaume ne souffriraient pas, et promit seulement d'accorder de bon cœur aide et secours contre les Turcs, en priant le roi des Romains de ne le vouloir presser de chose qui touche son honneur et en s'engageant, aussitôt la paix entièrement conclue, à *entrer en amitié si grande qu'il lui fera cent fois plus qu'il ne sauroit demander*. Le duc de Saxe était donc retourné, très satisfait, à Nuremberg, pour y conclure une bonne finale paix, sans dissimulation, avec le roi de France. Cette paix, que les bons catholiques désiraient pour le salut de la chrétienté et la ruine des Infidèles, était vue de mauvais œil par les rois qui redoutaient l'alliance des deux plus puissants princes de l'Europe. Le roi d'Angleterre adressa même un messenger au roi des Romains, et cet agent secret, avant de s'expliquer sur l'objet de sa mission, le supplia de *ne rien dire des propos d'importance qu'il avoit charge de lui tenir* ; mais Maximilien refusa de se lier la langue par un serment, et en effet il rapporta tout à l'un des envoyés du roi de France.

La chancellerie prenait en France une extension qu'elle n'avait eue dans aucun temps, même depuis que le génie de Louis XI avait multiplié les relations écrites

entre les rois, et ouvert ainsi le champ immense de la politique. L'institution de la poste, créée par ce grand roi en 1464, favorisait le continuel échange des missives qui arrivaient sans cesse de tous les points du royaume, et qui sans cesse partaient de la résidence royale : ces relais, établis de quatre lieues en quatre lieues, où des Maîtres coureurs attendaient avec cinq chevaux les dépêches du roi, rapidement transmises d'un relais à l'autre, furent d'un puissant secours pour l'administration intérieure et en même temps pour les négociations étrangères, qui concoururent autant que les armes à la gloire et à la prospérité de la France. Le cardinal d'Amboise et son frère, l'évêque d'Alby, avaient trop bien profité à l'école politique de Louis XI pour ne pas diriger le gouvernement dans les mêmes voies diplomatiques ; Louis XII avait donc des ambassadeurs dans toutes les Cours, des messagers sur toutes les routes, des intelligences auprès de tous les princes, et il n'épargnait pas plus l'argent pour sa chancellerie que pour son écurie. Le nombre des chevaucheurs, qui portaient dans une boîte de fer les lettres closes Ou patentes, avait été doublé, outre le service ordinaire des postes ; les Maîtres des requêtes recevaient des allocations pour les frais de dépêches ; les gens de la Chambre des comptes, que le roi envoyait en mission extraordinaire, avaient droit à une indemnité de deux écus d'or, valant cent vingt sous, *par chacun jour* ; enfin, le roi exigeait de ses ambassadeurs et de ses lieutenants une correspondance fréquente et détaillée, afin d'être en mesure de prévoir les événements et de les faire servir à son profit. Car *il était doué de savoir augurer par une grande providence, et par ce moyen prévenir les inconvénients auxquels on peut tomber.*

Cette quantité de missives, envoyées par courriers, permit souvent à la fraude d'abuser des secrets les plus importants : quoique le bris des sceaux pendant la route dût être certifié par des personnes honnêtes et discrètes, quoique la manière de fermer les lettres avec des lacs de soie auxquels pendait le cachet de cire d'Espagne à l'empreinte du signataire fût une garantie contre la mauvaise foi des porteurs, la crainte d'une punition infamante n'était pas un frein capable de retenir les faussaires, qui virent, le 3 février 1501, dans la ville de Blois, sur un échafaud, un chevaucheur d'écurie déposé solennellement de son office, dépouillé de l'émail royal ou de sa livrée aux armes de France par un autre chevaucheur, et banni du royaume pour avoir falsifié le seing du roi. Cette falsification était quelquefois : assez facile, le roi faisant écrire beaucoup de lettres familières sur papier commun, pliées en quatre et à peine closes au moyen d'une entaille faite dans le pli ; en outre, la signature de Louis XII, de même que celle de ses prédécesseurs, était tracée en caractères gros et nets, sans paraphe et sans abréviation, écriture raide et vraiment royale qui accusait une main peu exercée à conduire la plume.

Le roi, n'écrivant guère que ces signatures cancellaresques, ne se refusait pas de les donner lorsque la reine le lui demandait ; souvent celle-ci, mieux apprise à commander qu'à obéir, décidait et ordonnait, de son plein pouvoir, telle ou telle chose, au non-su du roi : ce que le Conseil *ne trouvoit pas toujours bon. Mes amis*, disait Louis XII à ses conseillers qui se plaignaient des actes d'autorité de la reine, *il faut avoir patience ; c'est force qu'on alloue beaucoup de choses à une femme prude (honnête), sans le vouloir rétracter.*

Ce fut sans doute pour complaire à cette vertueuse princesse, si jalouse de ses prérogatives de reine et surtout de duchesse de Bretagne, qu'il signa une commission enjoignant à Normandie, un de ses rois d'armes, de se transporter vers les seigneurs de Brosse, de Boussac, d'Avaugour, de Rieux et de Pont-l'Abbé, *pour leur faire commandement qu'ils se départent des armes de*

Bretagne, qui sont les armes de la reine, et qu'ils aient à les ôter des églises, hôtels, verrières, tapisseries et autres endroits où ils les ont fait mettre et exposer, avec défense d'en user à l'avenir. La reine Anne, qui jamais ne voulut de bien à la maison de Penthièvre, en souvenir d'une ancienne querelle que ses aïeux lui avaient léguée, cherchait les occasions de causer du déplaisir à ses ennemis ; ceux-ci, jugeant que le roi avait cédé au caprice de sa femme et ne prendrait pas à cœur l'ordre que lui avait arraché sa tendresse conjugale, y répondirent par des promesses ou des excuses vagues, quelques-uns par un refus positif ; mais les hermines de Bretagne ne disparurent pas de l'écusson des Penthièvre.

Louis XII n'imitait pas les rancunes implacables d'Anne de Bretagne : il avait, la première année de son règne, dessaisi la Couronne de l'héritage de la maison de Bourbon en faveur de Suzanne, fille unique du duc de Bourbon, et il se serait réjoui de réaliser un projet de Charles VIII en mariant sa nièce au jeune comte de Montpensier ; mais ce mariage n'avait pu avoir lieu, au grand regret de la duchesse de Bourbon, par suite d'une brouille survenue entre le duc et le comte. Le duc se montrait donc fort opposé à marier sa fille avec Louis de Montpensier, et tout le désir qu'en avait la duchesse eut pour obstacle la conduite du prince, qui sembla ne rien ménager afin de leur faire douter de sa bonne volonté envers eux ; enfin ils résolurent d'accorder leur fille au duc Charles d'Alençon, âgé de onze ans, que la duchesse avait tenu sur les fonts de baptême avec le feu roi. Louis XII, consulté sur cette alliance, y donna son agrément, peut-être pour avoir une occasion de reconnaître un service que lui avait rendu le père du jeune Charles : car, en 1484, René d'Alençon avait reçu bénévolement et joyeusement dans son château le duc d'Orléans, qui s'était enfui de Paris, où la dame de Beaujeu envoyait des gens chargés de le prendre au corps. Sur la fin de février 1501 le roi partit de Blois avec la reine, séjourna peu de temps à Loches et s'en alla droit à Moulins, en Bourbonnais, où il demeura jusqu'à la Notre-Dame de mars pour les fiançailles de mademoiselle Suzanne de Bourbon avec le duc d'Alençon. Ce jeune prince, élevé sous la tutelle de sa mère, Marguerite de > Lorraine, si recommandable par sa piété et ses vertus chrétiennes, fut reçu en grâce par le roi, qui le réintégra dans tous les biens et les honneurs de sa maison, nonobstant les arrêtés donnés contre son père, et malgré la confiscation de corps et de biens prononcée contre son grand-père, sous Charles VII, pour crime de lèse-majesté. Louis XII ne se départit pas de sa générosité, et il ordonna que les filles issues de ce mariage fussent habiles à hériter des terres de l'apanage de France, que le duc de Bourbon tenait alors, en qualité de prince du sang. Les noces se firent au château de Moulins avec des réjouissances qui signalèrent la gratitude du vieux duc de Bourbon, certain désormais de transmettre à ses descendants le duché de Bourbonnais et les comtés de Forez et de Beaujolais, ainsi que les duché d'Auvergne et comté de Clermont. La duchesse, naguère dame de Beaujeu, pardonna au roi l'oubli dans lequel on l'avait reléguée depuis la mort de son frère Charles VIII et la répudiation de sa sœur Jeanne de France.

Louis XII s'était rendu de Moulins en Bourgogne, et il y passa deux mois *à mettre ordre et police au fait politique du pays*, pendant que ses capitaines rassemblaient leurs compagnies d'armes dans les garnisons, et que les ports de Bretagne et de Normandie apprêtaient un *grand navigage en mer* ; vaste appareil militaire, que chacun destinait en espoir à la fameuse croisade contre les Turcs. La résidence du roi dans les villes du duché de Bourgogne, qu'il fortifiait et munissait de troupes, était motivée par les intrigues du roi des Romains, qui

entretenait des affidés dans cette province, avec l'espoir de la rattacher tôt ou tard Etats de son fils Philippe, archiduc d'Autriche et souverain des Pays-Bas. En effet, le cardinal d'Amboise fut averti, par un gentilhomme de la Franche-Comté, que deux marchands de Beaune, nommés Jean Peluchot et Jean Courtois, avaient promis de livrer cette ville à Maximilien. Peluchot s'échappa, mais Courtois fut arrêté, interrogé et confronté avec un messager, nommé d'Aspremont, qui s'était fait l'entremetteur de la trahison. Les deux complices ayant été condamnés et exécutés, d'Aspremont à Lyon, Courtois à Dijon, les membres sanglants de ce dernier furent exposés devant les portes des quatre principales villes de la Bourgogne française.

Tandis que le roi donnait provision de sûreté à ses villes de Dijon, Beaune, Autun, Auxonne, Tournus et Mâcon, son armée de terre et de mer était déjà sur pied : le comte de Ligny, qui possédait plusieurs terres dans le royaume de Naples, du fait de son mariage avec une *grande dame du pays appelée la princesse Altemure* — Éléonore de Guevarra de Baux, morte depuis plusieurs années —, espérait avoir le commandement de l'expédition ; mais par deux fois lui fut le voyage rompu, et le chagrin qu'il éprouva de cette disgrâce devint, dit-on, la cause lente de sa mort. Ce fut le très gentil et vertueux capitaine des cent-écossais, Berault Stuart d'Aubigny, qui obtint la préférence sur le comte de Ligny, que le roi retint auprès de sa personne, en le créant grand chambellan de France. Le duc de Valentinois et le comte de Gaiazzo devaient commander sous les ordres du sire d'Aubigny, lieutenant général du roi. Quant à l'armée de mer, Philippe de Ravestein, qui était à Gênes en qualité de gouverneur pour le roi, fut nommé lieutenant et conducteur de la flotte, quoique le sire de Graille eût la charge d'amiral de France.

Le 25 mai, la montre générale eut lieu dans les garnisons, en présence des commissaires des guerres, et le nombre des hommes et des chevaux étant constaté, la solde de trois mois fut payée d'avance à toute l'armée. Il y avait neuf cents hommes d'armes français des compagnies du duc de Valentinois, du duc de Savoie, du comte de Gaiazzo, de d'Aubigny, de La Trémoille, de d'Urfé, de La Palice, de d'Alègre, d'Aymar de Prie, du seigneur de Chandée, de Jacques de Silly, de Saint-Priest, de Pallavicino et de Jean de Lalande ; l'infanterie n'était que de sept mille hommes de pied, Normands, Picards, Gascons et Allemands ; l'artillerie, dont le bailli de Caen, Jacques de Silly, avait le commandement, se composait de vingt-quatre faucons et de douze gros canons. Le lendemain de cette grande revue, piétons et gendarmes se mirent en marche, de tous côtés à la fois, et se dirigèrent sur la ville de Parme pour entamer la campagne de Naples.

Vers la même époque à peu près, la flotte, qui ne devait agir contre les Turcs qu'après la conquête de Naples, se trouva réunie dans le port de Toulon. La reine, comme très catholique, avait voulu coopérer de ses deniers à l'équipement de cette flotte, qu'elle augmenta de plusieurs bâtiments, entre autres d'une carraque nommée *Marie-de-la-Cordelière*, le plus grand navire qu'on eût jamais vu : Anne de Bretagne l'avait fait construire, pendant son veuvage, en lui donnant pour enseigne la cordelière d'argent qu'elle ajoutait autour de l'écu de ses armés, avec cette devise empruntée à Louise de La Tour d'Auvergne, veuve de Claude de Montaignu : *J'ai le corps délié*. La *Cordelière* et d'autres vaisseaux bretons et normands étaient partis de Brest, et, en longeant les côtes d'Espagne et de Portugal, avaient capturé force navires du roi Frédéric, chargés de salpêtres et poudres à canon. Cette flotte était moins considérable par le nombre que par la grandeur et la force des navires. La grand-nef nommée *la Charente*,

l'une des plus avantageuses pour la guerre de toute la mer, était armée de deux cents pièces d'artillerie, dont quatorze seulement montées sur roues et tirant grosses pierres de fonte : elle portait un équipage de douze cents hommes de guerre, sans les aides, et, malgré ses proportions gigantesques pour la marine de ce temps, elle pouvait donner la chasse aux plus légères embarcations de pirates. Le capitaine de *la Charente* était un gentilhomme de Bretagne, appelé Jean de Porcon, seigneur de Beaumont ; le frère de ce seigneur commandait six navires de Normandie. Jacques Guibbé avait sous ses ordres *Marie-de-la-Cordelière* et six autres fustes de Bretagne ; le marquis de Bade était chef du *Marais* ; Jean Daussy, de *la Marquise* ; le seigneur de Montjoux, du *Lion*, et Prégent de Bidoulx, gentilhomme gascon, gouvernait quatre galères *moult vites*, en équipées et fort redoutées en mer. Ces vaisseaux avitaillés pour plusieurs mois et munis d'armes de toute espèce, tranchèrent les ondes et abordèrent à Gênes, dans le courant de juin : c'était en ce port que les forces navales des rois d'Espagne, de Portugal, d'Angleterre et du grand-maître de Rhodes, devaient se joindre, pour secourir la chrétienté. Plusieurs princes et seigneurs de France, jaloux de servir tant juste querelle, obtinrent du roi la permission de s'embarquer comme volontaires, et coururent la poste jusqu'à Gênes, où la flotte était *prête de tendre voiles*.

Louis XII, qui s'était établi, avec la cour, à Lyon, pour diriger de plus près les affaires d'Italie, jugea prudent d'envoyer au-delà des monts un ministre revêtu de son autorité, et son choix se fixa encore sur celui *en qui avait parfait amour et singulière confiance*, le cardinal d'Amboise, qui, de tout temps, *au profit de la chose publique, loyaument employa son pouvoir*. Le cardinal obéit aussitôt, traversa en douze jours les Alpes et le Piémont, et ne voulut s'arrêter qu'à Milan, où commandait son neveu, Charles d'Amboise : les seigneurs et le peuple de la ville le reçurent avec toute révérence et joyeuse chère. Le roi de France n'avait alors rien à craindre des républiques italiennes, voisines de son duché de Milan. Le duc de Valentinois était l'instrument dont il s'était servi pour effrayer les Florentins, qui refusaient de lui rendre les sommes prêtées par Sforza et de payer la solde des Suisses employés naguère au siège de Pise. César Borgia, qui s'était emparé de Faenza avec l'aide des Français et des Espagnols qu'il soudoyait, avait pris le titre de duc de Romagne, et manifestait hautement le dessein d'occuper Bologne, d'embrasser la cause des Pisans et de traiter en ennemis les Florentins. Ceux-ci, qui manquaient de troupes et d'argent, apprirent bientôt que le nouveau duc de Romagne marchait contre eux avec sept cents hommes d'armes et cinq mille gens de pied : Borgia, s'étant avancé jusqu'aux portes de Florence, dicta aux Florentins des conditions exorbitantes qui ne furent jamais exécutées, car Louis XII n'avait pas entendu livrer ses alliés à la rapacité de ce petit tyran, et, satisfait de prouver aux Florentins qu'ils eussent à craindre de perdre son appui, il ordonna au duc de Valentinois de sortir des terres de la république, et à Stuart d'Aubigny de l'y contraindre par les armes, en cas qu'il ne voulût point obéir. Borgia obéit, emporta de vive force quelques villes sur ce territoire de Piombino, et alla en triomphe rejoindre l'armée du roi, qui entra en campagne le premier jour de juin.

L'artillerie et les piétons, qui la conduisaient par charroi, précédaient l'avant-garde, formée de quatre cents chevaux, commandée par le comte de Gaiazzo, qui connaissait les plus sûres entrées du pays ; le seigneur d'Aubigny était à la tête de la bataille, avec trois cents hommes d'armes, et le duc de Valentinois menait l'arrière-garde, qui comptait le même nombre de lances. Deux ou trois cents cheveu-légers, éclairant le pays sur les flancs de l'armée, la préservaient

de toute embûche. Ainsi se continua cette marche, souvent pénible à cause de l'empêchement des chemins, mais sans ennemis et sans obstacles, même à travers le territoire des Pisans et des Lucquois, qui accueillirent les Français comme des confédérés et ne les laissèrent pas manquer de vivres ; enfin, après vingt-cinq jours de route, l'armée, qui recevait sans cesse par les courriers du roi l'ordre de se hâter, vint camper, le 25 juin, à deux milles de Rome. Fabrice Colonna était déjà parti avec sept mille Colonnais, qu'il tenait au secours du roi de Naples ; mais Jean-Jourdain des Ursins, chef de la famille rivale des Ursins, avait fourni du renfort à l'armée du roi de France, comme allié du pape, qui devait, du consentement du roi, s'emparer des domaines de la famille des Colonne, tandis que Louis XII envahirait les États de Frédéric. On ignorait encore l'alliance du roi avec Ferdinand le Catholique ; car, pendant le campement de l'armée devant Rome, des Français et des Suisses qui visitaient la ville apostolique se prirent de querelle avec des Espagnols de la garde d'Alexandre VI, parce que ceux-ci prétendaient que le royaume de Naples appartenait au roi d'Espagne plutôt qu'au roi de France ; les injures firent place aux coups, et le Champ de Flore fut le théâtre d'un combat acharné, auquel se mêlèrent les mécaniques (ouvriers) de la ville et tous les Français qui se trouvaient dans Rome. Le comte Gaiazzo et les officiers du pape s'interposèrent pour arrêter ce tumulte et l'effusion du sang.

Ce jour-là même, le seigneur de Grammont, ambassadeur de France, et les ambassadeurs d'Espagne se présentèrent ensemble devant le consistoire et notifièrent au pape et aux cardinaux le traité conclu secrètement entre les deux rois pour la conquête et le partage du royaume de Naples, afin de pouvoir ensuite entendre à l'entreprise contre les ennemis de la religion chrétienne. Alexandre dissimula son étonnement et son vouloir, *nonobstant qu'il fût Espagnol et mauvois François* ; il accorda, sans hésiter, l'investiture de ce royaume qui n'était pas encore conquis : car, malgré la garnison que le duc de Valentinois avait mise dans le château Saint-Ange, Rome était réellement au pouvoir des Français, qui se payaient à battre la garde du pape. Celui-ci ne fit rien paraître de ses inquiétudes, lorsqu'il reçut au Vatican les lieutenants et les capitaines du roi, avec lesquels il s'entretint de choses joyeuses, le sourire à la bouche ; il fit présent au seigneur d'Aubigny d'un beau coursier gris, *si tellement bardé et caparaçonné*, que chacun de l'admirer à l'envi. Le soir de cette réception amicale, le cardinal de Saint-Severin, que Louis XII avait nommé évêque de Maillezaix, pour le fixer en France et le détourner, comme ses frères, du parti de Sforza, donna aux capitaines français un banquet solennel, dans un jardin délicieux, tout embaumé de fleurs, orangers et de grenadiers, tout éclatant de lumières et tout plein d'enivrantes symphonies. Après cette fête splendide, terminée par des jeux de tragédiens et de comédiens, d'Aubigny et ses capitaines allèrent prendre congé du Saint-Père, pour partir le lendemain. Alexandre VI les renvoya avec sa bénédiction. Au point du jour, on leva le camp, et l'armée traversa Rome, aux sons des trompettes et des *gros tabours de Suisses* ; elle recueillit bien des regards haineux et bien des sourires amis, bien des menaces secrètes et bien des souhaits de prospérité. Le pape était, avec son fils César, aux créneaux d'une basse galerie du château Saint-Ange, entouré de cardinaux et de clergé ; il bénit l'armée, qui défilait *en bon ordre et bel arroi*, et accorda les indulgences du jubilé à tous ceux qui participeraient au voyage de Naples.

Le roi Frédéric qui, à l'approche des Français, s'était enfermé dans Aversa, ne douta plus de la trahison, que niait encore Gonzalve de Cordoue, lieutenant du roi d'Espagne, en promettant des secours qu'il avait déjà promis pour obtenir la

remise de plusieurs places de la Calabre confiées à sa garde et à sa foi ; mais, dès que l'armée française eut commencé les hostilités, au sortir de Rome, en passant sur les terres des Colonne, Gonzalve leva le masque, déclara les commissions qu'il avait reçues de Ferdinand, et envoya six galères à Naples pour emmener les deux vieilles reines, sœur et nièce de son maître : Frédéric n'osa pas, suivant le conseil de Prosper Colonna, retenir en otage ces galères avec les deux reines, et voulait offrir la bataille à l'ennemi pour lui disputer la victoire à chances égales ; il résolut d'abandonner le plat pays, et de défendre les villes, pendant que Français et Espagnols faisaient irruption à la fois dans son royaume. Frédéric, qui, l'année précédente s'était dégarni de son artillerie en faveur de César Borgia, et qui avait trop bien compté sur l'appui de son cousin le roi d'Espagne pour s'être fait une armée, s'abusait si peu sur sa position qu'il délibéra d'aller remettre sa personne et ses États à la gracieuseté du roi de France, qu'il estimait plus loyal et plus généreux que son parent. Cependant, quoiqu'il n'eût pas d'espoir dans les Turcs, qu'il avait instamment sollicité de défendre leur propre cause en défendant la sienne, puisque la conquête de Naples ne serait qu'un acheminement à la croisade prêchée contre eux, il se résigna enfin à soutenir la guerre avec les auxiliaires que les Colonne lui avaient amenés et ceux qu'il attirait de tous côtés à sa solde. Ses forces ne s'élevaient pas néanmoins à plus de sept cents hommes d'armes, de sept cents chevaux-légers et de six mille piétons, qu'il crut pouvoir opposer aux Français. Son plan de défense fut donc très circonscrit, et il partagea tout ce qu'il avait de troupes entre trois villes importantes, Aversa, Capoue et Naples : Aversa, où il se flattait d'arrêter lui-même les Français, sinon de leur fermer la retraite ; Capoue, que Fabrice Colonna et Rinuccio de Marciari, vaillant et renommé capitaine, avaient mise en état de tenir longtemps avec une garnison de trois cents hommes d'armes et de trois mille gens de pied ; enfin Naples, ce dernier rempart du royaume, que Ferdinand, fils aîné de Frédéric, se faisait fort de garder, sous les auspices du vaillant Prosper Colonna. Mais le roi de Naples n'en était pas réduit encore à l'extrémité de disputer sa capitale à l'ennemi, et Stuart d'Aubigny préludait aux hostilités en abandonnant à la merci du soldat les villes désertes des Colonne : un vieillard de cent ans était resté seul de toute la population, qui n'avait pas osé attendre les alliés des Ursins. Marino fut pillé et brûlé, les champs furent ravagés, et l'armée française passa sur ce malheureux pays comme une trombe dévastatrice : c'était la vengeance du pape qui passait.

Pendant ce temps-là, Louis XII, qui séjournait à Lyon, avait l'œil à la fois sur l'Italie et sur la France ; il veillait, avec la même sollicitude, aux intérêts privés de son peuple et au bien-être matériel de son armée. Tandis qu'il faisait partir, en sa présence, d'immenses convois de vivres, *grand nombre de lards et bœufs salés*, de nouveaux détachements de Piétons recrutés en Picardie et en Normandie ; il s'occupait, dans son Conseil, d'améliorer la situation politique de son royaume, et de pourvoir à tous les besoins de ses sujets, *car jamais n'a pensé en autre chose que de les soulager de toutes charges, de plus qu'il pourrait, et de les garder d'oppression et de pillerie*. Il voulait forcer ses ennemis eux-mêmes à dire de lui, après sa mort : Ce fut un roi juste et fort aimé de ses peuples. Louis XII, en offrant de nouveaux exemples d'équité à la magistrature de France, continuait la glorieuse tâche qu'il s'était prescrite dans la réforme générale de l'ordre judiciaire ; il fit pour la Provence ce qu'il avait fait pour la Normandie, et rapportant à son prédécesseur le mérite du projet qu'il s'honorait d'exécuter, il remplaça la grande sénéchaussée de Provence par une Cour souveraine de Parlement, décorée d'un bon et limité nombre de conseillers, gens

notables, afin d'obvier aux longueurs d'une judicature où l'on pouvait appeler cinq ou six fois des Sentences données par les juges inférieurs. Le roi ne manqua pas, dans l'édit d'institution du Parlement de Provence, de rendre hommage à la Justice, par laquelle les royaumes sont sous la main de notre Créateur, entretenus en leurs grands et souverains droits, l'Eglise en liberté, Noblesse en prospérité et glorieuse renommée, la Marchandise à son cours et exercice, tous crimes et maléfices punis et corrigés, et toutes voies obscures Ruminées. Ce Parlement, établi à toujours, devait avoir pour chef et Principal le grand sénéchal de Provence, ou son lieutenant, en cas d'absence ; il se composait d'un président et de onze conseillers, dont quatre seulement ecclésiastiques ; le président ayant pour gages 600 livres tournois, les quatre conseillers d'Eglise, 250 livres, et les laïques, 300 ; en outre, étaient attachés à la Cour un avocat et deux Procureurs du roi, un avocat et un *procureur des pauvres*, quatre greffiers et trois huissiers. Les statuts de cette ordonnance royale, à laquelle le duc de Nemours, l'évêque d'Alby, les sires de La Trémoille et de Neufchâtel, apposèrent leurs signatures, renfermaient surtout deux Gicles remarquables : le premier, défendant aux avocats et procureurs des parties d'être présents à la visitation des procès, parce qu'ils *peuvent mainte fois facilement connoître les opinions des juges et conseillers, par aucunes paroles ou gestes* ; le second, exigeant que la Cour ne prononçât aucune sentence sans que sept conseillers au moins fussent réunis avec le sénéchal ou son lieutenant, ou le président.

Louis XII avait un tel esprit de justice, un tel amour d'ordre, une telle activité de réforme, qu'il travaillait déjà avec l'évêque d'Alby à consolider, par de bonnes lois, sa conquête de Naples, qui n'était pas encore faite, mais qui lui semblait certaine ; il rassemblait des renseignements sur l'état civil du pays, et s'appuyait de l'avis des personnes sages qui, sous le règne de Charles VIII, avaient vu Naples et observé de près les ressorts de son gouvernement. C'est alors que l'évêque d'Alby reçut à ce sujet certaines instructions, dont la source resta ignorée et qui paraissent n'avoir pas été inutiles : on conseillait au roi de confier à un notable et bon personnage l'office de grand protonotaire de Naples, chef de la justice, pour faire connaître aux Napolitains que leur nouveau maître les voulait maintenir en toute bonne et vraie justice ; de choisir un trésorier bon et sage, qui puisse avancer quelque somme d'argent et avoir crédit avec les marchands ; de nommer lui-même le capitaine du château de l'Œuf ; de laisser seulement dans le royaume le nombre de gens de guerre nécessaire pour le garder ; de surveiller le retour des Napolitains fugitifs ou exilés, qui voudraient rentrer en leurs maisons, terres et seigneuries, que d'autres possédaient depuis leur départ ; enfin, de désigner d'avance des commissaires, afin de faire le partage du royaume avec les gens du roi d'Espagne.

René II, duc de Lorraine, quoique Louis XII à son avènement ne lui eût pas rendu la charge de grand chambellan ni la pension de 36.000 livres que Charles VIII lui avait retirée, entretenait par correspondance d'intimes relations d'amitié avec le roi, depuis le procès, encore pendant, qu'ils avaient ensemble au sujet de la possession du comté de Provence. Le roi, qui n'eut onc intention d'avoir aucune chose de l'autrui, oublia que le comté était entre ses mains, en vertu du testament de Charles d'Anjou, qui avait fait le roi Louis XI son légataire ; il voulut prendre pour arbitres de ce différend certain nombre de clercs en droit, et se soumettre au dire des gens, en déclarant que le comté de Provence serait délivré au duc de Lorraine si les prétentions de ce prince, héritier du bon roi René, son aïeul maternel, étaient reconnues aussi justes que celles qu'il avait fait valoir avec succès sur le duché de Bar. Ces prétentions, déjà rejetées du temps

de Charles VIII, ne furent pas admises davantage par les nouveaux commissaires, qui reconnurent que le roi tenait et possédait le comté, *à bon et juste titre, loyal et raisonnable*. René de Lorraine, auquel ce jugement prouva *qu'il est peu de si puissants princes qui aillent si franchement en besogne*, ne s'opposa plus aux droits de son royal compétiteur, qui l'aimait et l'estimait comme un des plus braves chevaliers de la chrétienté, et comme le vainqueur de Charles le Téméraire à la bataille de Nancy, bien que le duc de Lorraine, pendant la régence de Madame de Beaujeu, eût menacé le duc d'Orléans, non seulement en paroles, mais en le jetant hors de ses places, et en lui Préparant une disgrâce éclatante auprès du roi Charles VIII. Philippe de Gueldres, troisième femme du duc René, vint en France, et reçut du roi et de la reine l'accueil le plus honorable ; son fils, âgé de onze ans, fut attaché à la maison du roi en qualité de *page et enfant d'honneur*, et il demeura en la cour, avec une pension, pour être nourri à cette école de noblesse et de courtoisie ; quand la duchesse retourna en Lorraine, Anne de Bretagne lui fit don d'une haquenée blanche caparaçonnée de velours cramoisi semé de cordelières d'argent, marque d'honneur que la reine n'accordait qu'aux *grandes dames* qui avaient mérité sa prédilection.

Cependant l'armée d'Italie, marchant toujours serrée et moult fièrement, était entrée dans le royaume de Naples, après avoir franchi, sans aucune résistance, le pas de San-Germano, et s'approchait de Capoue, ville forte, bien avitaillée et bien défendue ; deux hérauts allèrent sommer le gouverneur de cette ville de se rendre au roi, plutôt que de s'exposer à un assaut, où *le glaive ne pardonneroit à nul sexe* ; mais gouverneur, *potestats*, garnison et habitants, tous répondirent qu'ils étaient prêts à soutenir l'assaut, et invitèrent les hérauts à se retirer sur-le-champ, à peine d'être mis à mort. Fabrice Colonna parlait par la voix de la ville entière, lui, sous la garde d'un tel capitaine, croyait n'avoir rien à redouter d'un siège. L'armée du roi avait reçu du renfort : une foule brillante de jeunes Seigneurs, parmi lesquels on distinguait le comte Louis de Montpensier, le sire de Mauléon, le capitaine Maunoury, le prince de Salerne, étaient arrivés en poste pour prendre part à la bataille qu'on attendait ; le lendemain même, le duc de Valentinois était revenu de Rome, avec une suite de laquais et de gentilshommes, habillés, comme lui, de drap d'or et de Velours cramoisi mi-partis à la livrée du roi, et accompagné de quatre Cents piétons splendidement vêtus de damas jaune et rouge.

Le 7 juillet l'armée se remit en marche, mais elle ne se porta pas directement sur Capoue, protégée du côté du nord par le Volturno, dont la largeur en cet endroit empêchait de dresser les batteries de siège ; elle Passa ce fleuve en remontant vers sa source, non loin de la montagne, et donna le temps au roi Frédéric de sortir d'Aversa, où il craignait d'être cerné. Stuart d'Aubigny, sans doute d'après l'avis du comte de Gaiazza, avait résolu de réduire les villes et châteaux qui avoisinaient Naples et Capoue avant d'investir ces deux villes capables d'arrêter longtemps une armée plus puissante que la sienne devant leurs murailles garnies de machines de guerre et d'artillerie. Les Français s'avancèrent donc jusque dans le parc de Nola, situé à douze milles de Capoue et à dix de Naples ; là on établit un camp, au milieu de belles prairies ombragées de bois de haute futaie et arrosées de claires fontaines. Les soldats et les chevaux, accablés par la fatigue de la route et la chaleur, se reposèrent et se rafraîchirent durant huit jours, qui furent employés à soumettre plusieurs places fortes, sans tirer un seul coup de canon. Le château de Mattaloni se rendit au bailli de Caen, grâce aux intelligences d'un homme d'armes de la compagnie du comte de Gaiazza ; la ville d'Aversa ouvrit ses portes aussitôt que Frédéric l'eut quittée. Merigliano fit aussi

sa soumission aux capitaines Jacques de Silly, François de La Trémoille et Jacques de Chabannes, envoyés du camp, pour l'assiéger, avec trois mille Suisses et quatre cents lances ; mais le château ne parla que sous le feu du canon, et les deux cents soudards qui formaient la garnison furent pendus, avec leurs chefs, aux créneaux du donjon. Le capitaine de ce château avait déjà la corde autour du cou lorsque sa femme, belle à merveille, toute échevelée et pleine de larmes, vint se jeter aux pieds du seigneur de Mauléon, qui ne fut pas insensible à tant de charmes, et le mari, sauvé de la hart, *pouvait alors se vanter de ce que plusieurs taisoient.*

L'armée délogea le 14 juillet, revint sur ses pas et fit halte à quatre milles de Capoue, pendant que le duc de Valentinois, le sire d'Alègre et d'autres *vieux routiers de guerre*, à la tête de trois mille piétons et de quatre cents cavaliers, allaient reconnaître les approches de la ville. Six mille hommes d'armes colonnois, bien armés et *montés à l'avantage*, qui étaient sortis de la place, rencontrèrent les Français ; à l'instant, les lances furent baissées de part et d'autre, on sonna la charge. *Seigneurs Français*, dit César Borgia, *qui se trouvait au premier rang, le dire est commun qu'à votre première pointe nulle puissance ne résiste. Montrez donc à cette rencontre la vertu de vos cœurs et la force de vos bras !*

Les deux troupes se choquèrent et se mêlèrent avec une ardeur égale, bien des bois furent rompus, bien des combattants portés par terre, mais personne n'avait lâché pied, lorsque les Colonnois, appréhendant d'être enveloppés par l'infanterie qui accourait au bruit, tournèrent bride et furent poursuivis, l'épée dans les reins, jusqu'à leurs barrières. Alors le duc de Valentinois, qui n'avait pas été le dernier à leur donner la chasse, voulut lui-même sommer la ville de se rendre, mais lorsqu'il s'avança seul, au bord du fossé, pour haranguer la garnison accourue aux remparts, un cri de haine et de vengeance étouffa ses paroles, et il fut forcé de se retirer, sans avoir pu se faire entendre, aussi peu intimidé des Menaces qu'irrité des insultes de cette soldatesque furibonde, qui l'appelait fils de marrane. C'était l'injure la plus amère pour un Espagnol que de l'accuser de mahométisme en le traitant de marrane ou Maure déguisé. Les canonniers et les capitaines, qui avaient eu le temps d'examiner la position de Capoue et de choisir les lieux les plus favorables pour asseoir le siège, retournèrent au camp le soir même et le lendemain, à l'aube, l'armée se mit en marche. Quatre cents coureurs napolitains, la plupart gens de pied et de commune, lancés sur les champs pour brûler tout ce qui pouvait fournir à l'ennemi des logis couverts, osèrent se présenter en face de l'armée. Le comte de Gaiazio les chargea brusquement avec quelques hommes d'armes, tua les plus lents à la fuite et poussa les autres dans les barrières de la ville, où il entra, toujours battant, derrière eux ; contre un François étaient plusieurs Napolitains, et ceux-ci l'eussent bientôt emporté si le comte de Gaiazio n'avait été Secouru par l'avant-garde française, qui jeta de grosses bandes dans les barrières, à mesure que la garnison de Capoue en sortait, pour venir à l'aide des siens. Cette escarmouche dura bien trois heures jusqu'à ce que l'arrivée de quatre gros faucons et leur feu meurtrier eussent décidé la retraite des Napolitains. *Ainsi commençait Mars le cruel à ouvrir sa sanglante boucherie.*

Les assiégeants se logèrent si près de la ville, qu'un archer aurait pu envoyer une flèche de trousse par-delà les murailles ; l'avant-garde, la bataille et l'arrière-garde s'étendaient en demi-cercle, comme pour environner Capoue, excepté la partie septentrionale, que baignait le Volturno. Pendant la nuit, les pionniers mirent la main à l'œuvre et creusèrent les tranchées ; avant cinq heures du

matin, l'artillerie tonna, et celle des assiégés lui répondit sans cesser ; les canonniers napolitains étaient si *justes*, qu'ils *rencontroient toujours gens ou chevaux* ; mais les Canonniers français, qui ne leur cédaient pas en adresse, brisèrent Plusieurs de leurs pièces, et foudroyèrent les deux boulevards d'où l'ennemi *ennuyoit par trop* l'armée à coups d'artillerie et de traits. Cette canonnade diabolique continua quatre jours entiers, durant lesquels ce fut une joute continuelle entre les murs et les barrières de la ville, sorte de champ clos inondé de sang et semé de morts ; car, là où venaient à escarmouche *dix, vingt, trente, cent ou mille François*, pareil nombre de combattants se présentait contre eux, de même que dans un pas d'armes, et chacun ne songeait qu'à conquérir bonne renommée en chevalerie. Le plus terrible, le plus infatigable de ces vaillants jouteurs, c'était le jeune comte de Montpensier, qui, à pied, à cheval, se trouvait toujours prêt à faire merveilles d'armes, comme s'il eût voulu venger sur tous les Napolitains la mort de son père, traîtreusement empoisonné à Naples. Le cinquième jour du siège, le seigneur d'Aubigny, qui était resté malade dans Aversa, fut en état de revenir au camp et de visiter la batterie ; il donna cent écus aux canonniers, pour les encourager à bien faire, et ceux-ci se comportèrent si bien que, sur les trois heures après-midi, les deux boulevards étaient renversés et la brèche ouverte. L'assaut fut donc résolu : le seigneur de Mauléon, Jacques de Silly, bailli de Caen et d'autres capitaines reçurent ordre de le tenter, avec cent hommes d'armes à pied et trois mille piétons. Aussitôt, les échelles furent dressées, et les hommes d'armes y montèrent les premiers ; le comte de Montpensier, s'étant attaché d'une main au rempart, sans vouloir lâcher prise, malgré les coups de pique et de hallebarde, sauta, l'épée au poing sur le boulevard, qui fut enfin emporté ; deux cents hommes de la garnison avaient survécu à ce combat corps à corps long et meurtrier ; ils furent tous tués sans merci.

A la faveur de cet assaut, qui détournait sur un seul point les forces et l'attention des assiégés, le duc de Valentinois et le comte de Gaiazzo passèrent dans des barques le Volturno, et vinrent, avec quatre cents hommes d'armes, établir un nouveau siège de l'autre côté de la ville, où ils furent joints par un renfort de deux mille aventuriers français et par quatre cents lances sous la conduite de Jean Jourdain des Ursins. La nuit ne fut pas perdue pour les assiégeants : ils amenèrent de l'artillerie sur le bord des fossés et recommencèrent, dès la pointe du jour, à battre en brèche les murs, qui en s'écroulant eurent comblé le fossé après six heures de canonnade. Alors les seigneurs et les marchands de la ville, qui plus avoient à perdre, demandèrent à composer, en offrant trente mille ducats pour les frais de l'armée et les dépenses de la poudre ; mais les Colonois, qui n'étaient nullement compris dans cette composition, n'imposèrent pas silence à leur artillerie, tandis qu'on parlementait dans la tente des lieutenants du roi, et firent ainsi échouer une capitulation dont ils n'eussent pas profité. L'assaut était, d'ailleurs, l'espoir de l'armée ; dans Capoue s'étaient réfugiés les nobles et les riches marchands des environs, avec leurs marchandises et leurs trésors : le butin devait être considérable. Trompettes, clairons et tambours réveillèrent l'impatience et l'avidité des assaillants ; on défonça des tonneaux de vin et les buveurs se pressèrent à l'entour.

L'assaut général fut donné, à onze heures du matin, le 25 juillet. Les Napolitains faiblirent, reculèrent, et eurent recours à la fuite, pendant que les hommes d'armes de Fabrice Colonna essayaient de se sauver avec leur chef par les fausses poternes, où ils furent la plupart tués ou faits prisonniers par les Ursins et les Français, qui gardaient ce côté de la ville. La déroute fut le signal du

massacre dans les rues et dans les maisons, *tant que le long des rues à grands ruisseaux couroit le sang des morts*. On n'entendait que plaintes de mourants, lamentations de femmes et d'enfants, cris de joie et de douleur, de meurtre et de désespoir, puis le viol, puis le pillage : les églises furent profanées, les couvents ravagés, rien n'échappait à la luxure et à la cupidité du soldat ; de malheureuses victimes n'évitèrent le déshonneur qu'en cherchant la mort et en se jetant par les fenêtres ou dans les Puits. César Borgia choisit quarante des Plus nobles dames, pour en faire un harem. Sept ou huit mille personnes avaient été assommées ; un plus grand nombre fut mis à rançon. Le pillage surpasse tout ce qu'on pouvait en attendre ; plusieurs Suisses et *Français furent enrichis à jamais, car tant de biens y avoit, que chacun en put avoir bonne part*. Le roi n'y gagna, outre dix-huit pièces d'artillerie apportées naguère par Charles VIII, qu'une ville saccagée, ruinée et dépeuplée. On agita même, dans le conseil des capitaines, s'il ne fallait pas la réduire en cendre, pour effacer les horribles excès des vainqueurs, mais un avis plus sage conserva ce qui restait de cette cité à demi détruite, que l'on *bailla en garde* au sire de Maulevrier, avec une garnison de soixante hommes d'armes. L'armée séjourna deux jours à Capoue. Fabrice Colonna, que Borgia eût sacrifié à son ressentiment si le seigneur d'Aubigny n'avait entouré d'une généreuse protection cet illustre prisonnier, qui refusait les secours de son ennemi Jourdain des Ursins, se racheta moyennant la somme de 14.000 ducats, qu'il paya en vendant Sa vaisselle d'argent.

Les lieutenants du roi attendaient de jour en jour l'armée espagnole de Gonzalve, qui devait combiner ses opérations militaires avec les leurs, suivant les clauses du traité de Grenade ; mais cette armée n'était pas encore sortie des ports de Sicile, et les Français, qui menaçaient Naples du même sort que Capoue, furent arrêtés, à huit milles de cette ville, Par les négociations que Frédéric entamait avec Stuart d'Aubigny. Ce déplorable roi, trahi et dépouillé, avait perdu l'espoir ainsi que les moyens de résister ; tout effrayé à la nouvelle du sac de Capoue, il s'était réfugié dans le Château-Neuf, forteresse bâtie par Alfonse d'Aragon et rendue imprenable par *excellent artifice*, avec des tours rondes et des remparts d'une épaisseur inouïe. Dans cette retraite, il espérait être en sûreté, jusqu'au retour d'un de ses gentilshommes qu'il avait envoyé au cardinal d'Amboise pour lui offrir de faire un traité de paix ; mais, apprenant l'approche de l'ennemi et n'ayant pas de nouvelles de Milan, il essaya d'obtenir du seigneur d'Aubigny un appointment. *Je voudrais bien rendre service à votre maître*, répondit d'Aubigny à l'ambassadeur de don Frédéric, *pour le bon traitement qu'autrefois il m'a fait ; donc, je lui conseille qu'il se remette de tout point à la miséricorde et entre les bras du roi, attendu que je n'y vois autre remède au monde*. Trois jours après, Frédéric fit demander, par un trompette, un sauf-conduit pour un de ses conseillers. Muni d'instructions et de pleins pouvoirs, ce conseiller annonça que le roi de Naples était déterminé à se mettre du tout à la volonté du roi de France, et à livrer aux lieutenants de ce souverain les châteaux de l'Œuf, le Château-Neuf, Gaëta, et les autres forteresses qui tenaient encore pour lui dans les Abruzzes ; mais qu'il réclamait seulement la faculté de se retirer en sûreté, dans l'île d'Ischia, avec sa femme, ses enfants et tous ses biens. Les lieutenants de Louis XII acceptèrent ces conditions qui leur parurent bonnes et à l'avantage de leur maître ; ils accordèrent à don Frédéric un sauf-conduit de six mois, pour s'en aller devers le roi, et Frédéric s'obligea d'avance, quelque chose qu'il fit dans ses pourparlers, à se dessaisir d'Ischia, qu'il se réservait jusqu'à l'expiration de son sauf-conduit. Le roi Frédéric donna pour otages son frère naturel et deux des principaux seigneurs de Naples, qui devaient être retenus au château d'Aversa,

sous la garde du gouverneur de cette ville ; puis, quoique son fils aîné occupât encore Tarente avec l'intention de s'y défendre le plus longtemps possible, il sortit du château de Château-Neuf, avec tout ce qu'il voulut emporter, hormis l'artillerie, que Charles VIII avait laissée dans les places fortes du royaume. En prenant congé de ses amis et de la gentille ville de Naples, ce pauvre roi versait des larmes et déplorait la variation de ce monde muable ; les regrets et les consolations de ses familiers l'accompagnèrent jusqu'au vaisseau qui le conduisit à Ischia avec *sa femme désolée et ses petits enfants déshérités*.

Le lieutenant général du roi reçut, dans son camp, les clefs des villes et les hommages des seigneurs de la Terre de Labour, distribua des garnisons autour de Naples, envoya le sire de La Palice, avec le titre de vice-roi, dans les Abruzzes, pour s'emparer du pays ; et, pendant que Gonzalve, débarqué en Calabre avec une armée de six cents lances et de quatre mille six cents hommes de pied seulement, établissait, sans coup férir, la domination espagnole dans cette province, les Français entrèrent à Naples, en grand honneur et triomphe magnifique, aux cris joyeux de *France ! France !* Le 8 juillet, jour de l'entrée des Français à Naples, Louis XII apprit, par des lettres de d'Aubigny, la fin de la campagne et l'appointement accordé à don Frédéric ; il avait été préparé à ces bonnes nouvelles, en recevant avis de la prise de Capoue, qu'il avait célébrée par une messe solennelle et des feux de joie dans Lyon. Il se montra moult joyeux du succès de ses armes et ordonna des actions de grâce au Dieu de la victoire, par toute la France. Il écrivit au duc de Lorraine, pour lui mander l'heureuse issue de la guerre et *comme don Frédéric avoit, par traité et composition, baillé et mis en son obéissance la ville de Naples*, mais il n'approuvait pas la conduite de ses lieutenants à l'égard du roi vaincu, et son Conseil, auquel il soumit les articles de la composition, qu'il trouvait de prime face bien étrange, s'étonna aussi qu'on eût permis à Frédéric, non seulement d'emmener à Ischia l'artillerie et toutes les armures dont étaient munis les châteaux de Naples, mais encore de communiquer, tant par terre que par mer, avec l'Italie, pendant la durée de son sauf-conduit, *comme s'ils étoient amis* ; néanmoins, tout en se plaignant que ses lieutenants n'eussent pas contraint Frédéric à *prendre plus bref terme et à laisser lesdites places garnies*, il déclara qu'il ne voulait pas, pour *chose qui soit, aller au contraire des clauses du traité*. Il chargea aussitôt un de ses valets de chambre, nommé Édouard Bullio, de porter des instructions à ses lieutenants, qu'il remerciait de leurs bons services, avec promesse *d'en avoir bonne souvenance pour les reconnoître ci-après* : cependant il leur reprochait la longueur du sauf-conduit accordé à don Frédéric, et il les invitait à *donner ordre à la sûreté du royaume, durant cette trêve*. Édouard Bullio devait dire aux capitaines *de ne bouger de par-delà et ne donner congé à leurs compagnons, pour quelque cause que ce soit, car les passages seraient gardés, et les soldats trouvés hors de leurs garnisons, quelque congé qu'ils eussent, encourraient telle punition que les autres y prendront exemple ; d'établir les logis des gens d'armes, aux lieux les plus convenables, tant pour la force que pour le soulagement du Pays, sans leur souffrir faire aucuns maux ni pillerie, car c'est une chose que le roi désire singulièrement pour gagner le cœur de ceux dudit pays* ; de veiller à la conservation des vivres, des munitions et de l'artillerie dans les châteaux ; d'envoyer en France les prisonniers et les chevaux de trait, excepté cent bons limoniers, en réservant les charrettes nécessaires, les colliers et les harnais ; de licencier l'infanterie, excepté deux mille hommes de pied des *meilleures compagnies, dont partie gens de trait*, en ordonnant si bonne police à leur retour, *qu'on ne puisse avoir plainte des lieux par où ils passeront* ; d'acheter,

des compagnons qui s'en retournent, leurs arbalètes qu'*ils vendront volontiers et desquelles on aura bon compte* ; de retenir les otages de don Frédéric jusqu'à la restitution Ischia ; enfin, de s'entendre avec le sénéchal de Beaucaire, Étienne de Vèze, et le bailli d'Amiens, Raoul de Lannoy, que le roi envoyait en Italie Pour organiser l'administration et les finances du pays conquis. Édouard Bullio devait enfin remplir une mission spéciale auprès du duc de Valentinois : le roi, *averti des grands services que celui-ci avait faits dans cette guerre*, le remerciait de très bon cœur et lui annonçait le désir de reconnaître son bon vouloir, en le traitant *comme bon parent et ami* ; mais, pour le soulagement du royaume de Naples, où l'entretien d'un grand nombre de gens d'armes était nécessaire pendant les six mois du sauf-conduit accordé au roi Frédéric, il le pria de *renvoyer toute l'armée qu'il avait amenée avec lui tant de cheval que de pied*, excepté sa compagnie d'ordonnance, de faire loger ces troupes hors dudit royaume, sans les licencier, afin qu'elles fussent prêtes à revenir au premier appel, et de *donner bonne provision à les faire vivre en ordre et police*.

Pendant que Louis XII, cherchant à qui confier le gouvernement du pays conquis, avait jeté les yeux sur le comte Louis de Montpensier, qui s'était montré très hardi, preux et vaillant, surtout au siège de Capoue, tellement que le roi disait souvent tenir le royaume de Naples dudit comte Louis, et se proposait de lui faire épouser Madame Germaine de Foix, en le nommant vice-roi de Naples ; ce jeune prince voulut aller en personne au service funèbre qu'il ordonna pour le repos de l'âme de son père, Gilbert de Montpensier, *bon chevalier, mais peu sage*, mort en 1496, *empoisonné*, disait-on, *quoique presque toujours il avait été malade en Italie*. Ce service solennel et magnifique eut lieu dans la petite ville de Pouzzoles, où le comte Gilbert était enterré ; Louis de Montpensier, agenouillé, tout en larmes devant le tombeau, en fit lever la pierre et ouvrir le cercueil : dès qu'il vit le cadavre, dont le visage défiguré ne laissait pas d'illusion à sa tendresse filiale, il ne pleura plus, il transit d'horreur ; et, frappé d'une douleur mortelle, il sentit aussitôt qu'il ne tarderait pas à rejoindre celui que rien ne pouvait rappeler à la vie : déjà il éprouvait les premières atteintes du mal subit, auquel n'avait pu résister la santé chancelante du comte Gilbert. On le transporta, mourant, à Naples, où il expira le 14 août, sans se plaindre d'une fin si prématurée.

La fièvre contagieuse qu'un excès d'émotion et de désespoir avait rendue mortelle pour ce jeune prince, de si brillante espérance, enleva non moins rapidement deux capitaines de l'armée, Aubert du Rousset et Saint-Priest ; le premier, lieutenant du duc de Valentinois, passa pour une nouvelle victime du poison de Borgia. Le comte de Gaiazzo, quoique naturellement aguerri au climat de l'Italie, était tombé malade en arrivant à Naples, et ne fit plus que languir, comme si le boucon italien s'était chargé de punir sa trahison : la seule récompense qu'il eut des services rendus au roi de France, ce fut un *triomphe funéral* dans cette ville qu'il avait conquise par ses intrigues autant que par son courage. On regretta le bon capitaine, on maudit la mémoire du traître. Le seigneur d'Aubigny ne se trouvait pas alors mieux portant lorsque le sénéchal de Beaucaire et le bailli d'Amiens lui apportèrent les ordres du roi ; le lieutenant accueillit ces envoyés avec toutes sortes d'honneurs ; mais, peu de semaines après, le sénéchal de Beaucaire mourut de la fièvre, et Stuart d'Aubigny ne se rétablit qu'en s'absentant de Naples, pour changer d'air.

Philippe de Ravestein, lieutenant de l'armée de mer, était parti du port de Gênes, sans doute muni d'instructions secrètes : il se présenta devant Naples avec vingt voiles, et descendit à terre pour conférer avec les lieutenants du roi, qui lui avaient donné avis de l'appointment accordé au roi Frédéric ; mais Philippe de

Ravestein déclara que *cet appointement lui sembloit du tout au désavantage du roi et au profit du roi Frédéric*, parce que, pendant les six mois de suspension d'armes, Frédéric aurait le temps de rassembler de nouvelles forces, tandis que l'armée française verrait diminuer les siennes : il annonça donc qu'en sa qualité de lieutenant et d'amiral du roi, il ne signerait pas des conditions aussi dangereuses, et persista dans son intention de courir sus à don Frédéric.

Le duc de Valentinois fut le seul qui s'excusa d'avoir signé ce traité outre son vouloir et à l'appétit de ses collègues. Ravestein attendait les navires et les galères qu'on lui envoyait de Toulon, et les carraques, de Gênes, pour remonter sur ses vaisseaux et menacer Ischia : le roi Frédéric, effrayé à la vue de cette flotte, adressa un messenger au lieutenant de mer, qui répondit en le sommant de se rendre à merci ou de se défendre dans son île. Frédéric ne demanda plus que *provision de conseil le plus loyaument que faire se pourroit*, Ravestein lui conseilla de se jeter dans les bras du roi, qu'il trouverait *sage et débonnaire jusques à devoir être content*. Le malheureux prince ne tenta pas de soutenir un siège : il accepta un sauf-conduit pour se rendre en France, et ayant remis le commandement d'Ischia au marquis de Pescaire, à la foi duquel il confiait sa femme et ses enfants, il s'embarqua avec cinq cents gentilshommes napolitains, sur huit galères, une fuste et un brigantin, qui firent voile vers la Provence.

Louis XII, en apprenant que le roi Frédéric avait cédé aux menaces et aux conseils de Philippe de Ravestein, jugea qu'il était temps d'envoyer à Naples un chef, sur tous autorisé : à défaut du comte de Montpensier, il nomma donc vice-roi et général gouverneur du royaume de Naples, Louis d'Armagnac, duc de Nemours, *jeune prince bien grand en savoir, très magnanime en vouloir et plus excessif en vertus*. Le duc de Nemours, ayant pris congé du roi et de la reine, se rendit de Lyon à Marseille, où il s'embarqua pour Gênes, et de cette ville il alla droit à Naples prendre possession de la vice-royauté. Son entrée fut solennelle : on tendit les rues, on dressa sur les places publiques des tables rondes où tous les passants avaient leur couvert mis. La division éclata bientôt entre les lieutenants du roi : Stuart d'Aubigny, mécontent de n'avoir point été choisi pour vice-roi, alla cacher son dépit dans le comté de Venafio, que Louis XII lui avait donné, et sollicita la permission de revenir en France ; mais le roi lui ordonna de retourner à Naples, où il était bienvenu des seigneurs et du peuple, pendant que le duc de Nemours ferait un voyage dans la Pouille, pour s'entendre avec Gonzalve sur le partage des provinces de la Capitanate et de la Basilicate, et pour fixer, de commun accord, les autres droits respectifs de la France et de l'Espagne.

La rapide conquête de Naples amena Maximilien à des dispositions pacifiques envers la France, et dès lors un rapprochement s'opéra entre le roi et lui, du moins dans leurs relations diplomatiques ; de telle sorte que l'investiture du duché de Milan paraissait devoir être le lien d'un pacte fédéral, que l'archiduc hâtait de toute son influence, par l'entremise de ses orateurs, l'archevêque de Besançon, le seigneur de Chièvres, et le prévôt de Louvain. Cependant le roi des Romains s'excusait de rien accorder des choses qui touchent l'Empire, soit en Italie ou ailleurs, avant que la paix fût faite à certaines conditions, qu'il imposait au roi, et que le roi repoussait avec la même persistance. C'étaient encore Ludovic Sforza et le cardinal Ascaigne, que Maximilien réclamait, pour son honneur, disait-il, attendu que Ludovic avait été conduit de force hors de Novare et livré par les Suisses ; mais le roi répondait que Ludovic avait été fait Prisonnier de guerre avec les Suisses de la garnison de Novare, et que, d'ailleurs, après la conclusion de leur appointement, il traiterait si bien ce prisonnier, qu'il

donnerait à connaître son envie de complaire au roi des Romains ; quant au cardinal, il le rendrait au pape, qui le redemandait. Louis XII se servit des meilleures raisons pour détruire pièce à pièce les requêtes de Maximilien : il refusait *de lâcher l'alliance du pape*, car, *pour tout le monde, il ne romproit ses alliances*, à moins que le tort ne vînt du côté de ses alliés ; il refusait de laisser sa querelle de Naples à l'arbitrage de l'empereur, car ce royaume *tient nûment à l'Église et n'est pas sujet à l'Empire* ; il persistait à refuser la prise de possession de Florence ; que Maximilien persistait à lui offrir. Cependant le roi protestait toujours de sa ferme intention d'être féal à l'Empire, dès qu'il serait *appointé touchant Milan*.

La paix sembla plus proche que jamais, lorsque les ambassadeurs de Philippe d'Autriche arrivèrent à Lyon, dans le courant du mois d'août, pour négocier une affaire que la reine avait particulièrement à cœur et qu'elle dirigeait sans doute elle-même : ces ambassadeurs venaient Préparer le mariage de Madame Claude de France, âgée de deux ans à peine, avec Charles de Luxembourg, fils de l'archiduc et enfant du même âge que la fille de la reine. Le traité des accordailles fut signé par Louis XII et Anne de Bretagne, en présence de tout le Conseil, comme si ce fût un traité de paix générale et durable avec le roi des Romains, Père de l'archiduc, et le roi d'Espagne, père de l'archiduchesse. Ce traité consistait seulement dans la fixation des *dons paternels et maternels*, que *Louis, par la grâce de Dieu, roi de France, et Anne, par la même grâce, reine*, assignaient à l'épousée, savoir : 100.000 écus d'or, payables au jour de la solennisation, et 200.000 autres, en trois années. Anne de Bretagne s'était montrée vraiment reine, en soumettant à ses désirs les répugnances et la politique du roi de France, qui feignit de se réjouir e la joie de sa femme ; il célébra même, par des convis ou festins, ce mariage, qu'il fit notifier aux États de Bretagne par ses commissaires, envoyés le 28 août pour assister à ces États et pour leur demander un Impôt ou fouage extraordinaire de 4 livres par feu, avec exemption de deux mille feux en faveur des plus pauvres du duché. La Bretagne accueillit, par un silence de désapprobation et de tristesse, un projet de mariage qui la menaçait de passer sous une domination étrangère.

La reine, de qui l'on disait à cette époque : *on n'a point vu et n'y a mention qu'une dame eût été plus prudente*, ne déguisa point la satisfaction qu'elle éprouvait d'avoir choisi pour son gendre le futur héritier de l'empereur d'Allemagne et du roi d'Espagne ; elle fêta ce mariage à venir plus que la conquête de Naples, et elle témoigna surtout aux ambassadeurs de l'archiduc, par les honneurs qu'elle leur rendit, combien elle était reconnaissante du succès de leur voyage. Elle les invita un jour à un banquet, suivi d'une mascarade et de danses françaises, allemandes, espagnoles, lombardes et poitevines : chaque danseur portait le costume du pays auquel il avait emprunté sa danse, et chaque costume, de drap d'or et de soie, avait été fourni aux frais de la reine. Les plus nobles seigneurs, les plus gentes damoiselles, jouèrent leur rôle dans cette momerie, et le sire de Néry, qui entra dans la salle, tenant un arc et habillé à la turque, fut repoussé par toutes les dames, et se retira, comme triste et dépiteux, sans avoir pu se mettre en danse, avec elles : intermède allégorique figurant les alliances de la France, de l'Allemagne, de l'Espagne et de l'Italie, bandées contre le Turc. Après l'accord de ce mariage, qui promettait d'être si avantageux aux parties intéressées, il ne restait plus qu'à conclure une paix définitive entre l'Empire et la France : la ville épiscopale de Trente, située entre l'Italie et l'Allemagne, fut donc désignée pour le lieu des conférences qui s'entameraient à

ce sujet entre Maximilien lui-même et le cardinal d'Amboise, ambassadeur plénipotentiaire du roi.

CHAPITRE VIII

1501- 1502

LOUIS XII, ayant transmis ses instructions secrètes au cardinal d'Amboise, qu'il envoyait vers Maximilien, crut pouvoir prendre quelques jours de délassements, et il alla chasser dans les bois du Dauphiné, pendant que la reine, impatiente de revoir sa fille Claude qu'elle venait de fiancer au petit-fils du roi d'Espagne et du roi des Romains, se rendait à Blois, où madame du Bouchage était chargée de surveiller la nourriture de cet enfant qui faisait la joie et espoir de sa mère ; Anne de Bretagne exigeait que sa commère Georgette Montchenu, dame du Bouchage, lui écrivît fréquemment, afin de a tenir au courant de la santé de Madame ; le moindre retard de nouvelles mettait en jeu toutes ses inquiétudes, et elle se plaignait sans cesse du manque de lettres, quoique madame du Bouchage lui répétât presque a chaque poste : Votre fille fait bonne chère et se fait bien nourrir.

Le cardinal d'Amboise, qui avait quitté Milan avec une suite digne Un prince de l'Église et du représentant d'un roi de France, partit, le 25 septembre, du village de Lomello, où il attendait les derniers ordres de Louis XII. Le 3 octobre l'ambassade arriva à Trente, lieu de sa destination. Maximilien avait envoyé au-devant du cardinal légat les principaux seigneurs de la cour impériale, et à leur tête un Français, Raymond Perauld, cardinal de Gurck, qu'il aimait particulièrement. Le peuple accueillit le cardinal d'Amboise avec les honneurs et le respect dus à son double caractère de légat et d'ambassadeur. Celui-ci, escorté des évêques et des officiers ecclésiastiques de sa suite, entouré de l'élite des gentilshommes du roi et des archers de la garde, fut conduit, par le cardinal de Gurck au palais épiscopal, où le roi des Romains le reçut au milieu des princes de l'Empire et lui montra un visage satisfait. Le cardinal salua Maximilien et lui adressa une belle harangue à laquelle Maximilien répondit en termes très affectueux.

Le cardinal annonça que son maître l'avait délégué pour conclure avec le roi des Romains une alliance nécessaire au bien public, et qu'ils devaient désirer l'un et l'autre de voir les heureux effets de cette paix : leurs sujets vivre en franchise, leurs amis monter en prospérité, leurs ennemis tomber en adversité, et leur seigneurie augmenter, Maximilien répliqua qu'il ne désirait pas moins la conclusion d'une paix durable avec Louis XII ; mais il demanda instamment la mise en liberté de Ludovic Sforza et du cardinal Ascaigne, que le roi retenait prisonnier sans droit ni raison ; il alla même jusqu'à protester que, sans la délivrance de ses deux alliés, il ne ferait aucun accord paisible avec le roi. Cependant le cardinal d'Amboise appela toute son éloquence à son aide, et, pendant quatre jours entiers employés à débattre les intérêts des deux parties, il parvint à ramener à son opinion Maximilien, que disposait favorablement le cardinal de Gurck, non moins attaché à son pays et à son roi depuis que la

bienveillance du roi des Romains l'avait attiré en Allemagne. Enfin, après dix jours de conférences presque continuelles et de vives discussions dans le Conseil de l'Empire, le traité de paix fut signé, le 13 octobre, en présence de magnifique seigneur don Juan-Emmanuel, ambassadeur d'Espagne, et le scel du cardinal d'Amboise appendit seul en regard du scel impérial. Par ce traité, les deux souverains, déposant toute haine et tout ressentiment, contractaient une bonne, pure et sincère alliance, dans laquelle étaient compris l'archiduc d'Autriche et le roi et la reine d'Espagne ; par le même traité, les deux rois ratifiaient le mariage projeté entre le fils de l'archiduc et la fille du roi de France, et pour mieux assurer cette paix fraternelle, ils convenaient, en outre, de marier le dauphin de France, présent ou à venir, avec une des filles de l'archiduc. Le cardinal prit congé du roi des Romains, qui voulut l'accompagner jusque hors des portes de Trente et qui lui donna toutes les marques de la plus honorable bienveillance. Partout on cria la paix sur son passage. Le premier effet de ce traité fut la délivrance d'Ascaigne Sforza, qui reprit son rang de cardinal à la Cour de France ; mais Ludovic ne sortit pas de prison. Le cardinal d'Amboise, qui était de retour à Lyon où le roi l'avait devancé, fit son entrée dans cette ville, en qualité de légat du pape, et à cette entrée qui fut très belle et somptueuse, les rues tapissées, les mystères joués, les acclamations répétées par toutes les bouches, signalèrent la joie du peuple, qui fêtait moins le plénipotentiaire du pape, que le pacificateur de la chrétienté et le chef apostolique de la Croisade.

Or la Croisade était déjà commencée, et Philippe de Ravestein, qui commandait la flotte française et génoise, avait fait voile pour les mers du Levant. Ce fut sans doute pour exciter le roi de France à se déclarer chef suprême de la sainte expédition et à imiter l'exemple de son devancier Louis IX, en se croisant lui-même, que le saint homme de Calabre, François de Paule, lui envoya deux Bons-Hommes du couvent du Plessis-lès-Tours, avec un présent de douze cierges et d'une haire tissée de crin. Le fondateur de l'ordre des Minimes n'était ni clerc ni lettré, mais il vivait de si bonne vie et s'imposait de si austères privations, que depuis la mort de son bienfaiteur Louis XI, qui l'avait fait venir en France, il voyait augmenter tous les jours le nombre de ses prosélytes et le crédit de ses paroles, que semblait inspirer le Saint-Esprit ; mais, en tout cas, il n'hérita pas du rôle de Pierre l'Ermite, et Louis XII, congédiant les messagers du saint homme, après une réception flatteuse, donna la haire à Jean de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier, et ne garda que les douze cierges, qui représentaient certainement un vœu de François de Paule : car le roi était dévot et catholique, sans hypocrisie ni simulation, et il croyait être plus agréable à Dieu, en lui offrant un bon et entier vouloir sans aucune démonstration extérieure, qu'en disant une longue oraison ou faisant grande inclination corporelle. Cependant il se confessait sept ou huit fois par an, pour toucher les écrouelles.

Le roi Frédéric était arrivé à Marseille, et lorsqu'il mit le pied sur les terres de France, une députation envoyée au-devant de lui, et composée de l'archevêque de Sens, des seigneurs de Saint-Vallier et du Bouchage, et de plusieurs grands personnages, le conduisit vers Louis XII, qui avait rejoint la reine à Blois. Le prince détrôné avait préféré s'abandonner à la loyauté et humanité de son vainqueur plutôt que de se mettre entre les mains de Ferdinand d'Aragon, son parent ; il fut reçu très gracieusement et embrassé par Louis XII, qui le combla de promesses et de présents, pour le retenir en France ; mais l'appointement dont on le flattait traîna en langueur jusqu'à l'année suivante, malgré de fréquentes conférences dans le Conseil à ce sujet, et il fallut que les affaires d'Italie donnassent un nouveau poids aux instances de Frédéric, qui pouvait à

chaque instant se voir refuser la pension de 50.000 livres qu'on lui avait assignée, et sur laquelle il ne touchait que de faibles sommes, en attendant la délivrance des terres, à lui concédées en échange de sa couronne de Naples.

Ce fut en ce même temps que les Suisses tentèrent dans la basse Bourgogne une invasion qui fut presque aussitôt réprimée. Ces *barbares, estimant que le commun accord des princes chrétiens leur apporterait leur ruine et totale perte*, puisque leur principal revenu provenait de la guerre pour laquelle ils avaient toujours des soldats mercenaires, avaient espéré balancer le traité de Trente, par des courses et des dégâts en Bourgogne, où ils *fourragèrent et saccagèrent les sujets du roi* ; mais le roi des Romains n'eut pas l'air d'avoir été leur instigateur, et la récompense de leurs brigandages fut le licenciement d'une bonne part des Suisses qui étaient à la solde du roi de France.

La Croisade, qui était toujours mêlée à la politique des cabinets de l'Europe et qui figurait dans tous les actes de chancellerie, comme si la chrétienté fût prête à se lever en masse contre les Turcs, avait commencé sous de désastreux auspices : depuis le 16 août, Philippe de Ravestein était sorti des ports de Calabre, sans avoir pu obtenir de Gonzalve de Cordoue les bâtiments et les troupes que le roi d'Espagne devait fournir à l'expédition ; la flotte, battue par une tempête à l'entrée du golfe de Venise, longea les côtes de la Morée, fumantes encore du sang chrétien, et alla mouiller devant l'île de Milo, pour attendre trente galères vénitiennes qui se joignirent aux navires français et génois. C'était l'île de Mételin, l'ancienne Lesbos, que les capitaines avaient résolu d'attaquer d'abord, d'après le conseil des chevaliers de Rhodes, et le grand maître de l'Ordre, Pierre d'Aubusson, nommé par le pape gonfalonier ou chef suprême de l'armée chrétienne, avait reçu avis de venir prendre son commandement. On appareilla, et six jours après on était en vue de Mételin. On se prépara aussitôt, par la confession, à combattre les païens, qui saluaient, à coups de flèches, de pierres et d'artillerie, les champions de Jésus-Christ. On chercha un endroit propre à une descente, qui s'effectua sous le feu des canons de la flotte et au son des trompettes. Les Turcs se défendirent comme gens de cœur, jetant sur les assaillants des tonneaux pleins de bitume et de poix enflammés, des sacs de cuir bourrés de soufre et de poudre à canon, qui éclataient en tombant. Là périrent plusieurs Capitaines et vaillants chevaliers qui avaient exposé leur vie plus que celle de leurs soldats. Enfin les chrétiens se retirèrent avec perte ; et trois gentilshommes, Louis de Bourbon, comte de Roussillon, Philibert de Damas et Gilbert de Châteauvert, restèrent les derniers, la hache au Poing, sur la brèche, et forcèrent encore leurs nombreux adversaires à reculer, jusqu'à ce que, couverts de blessures et de sang, Châteauvert et Damas eussent été faits prisonniers et martyrisés cruellement sous les yeux de leurs compagnons d'armes. Cet échec ne fit que redoubler l'énergie de l'armée : l'artillerie ne cessa de tonner contre les remparts ; de fréquents assauts furent tentés, avant lesquels un cordelier, nommé frère bernardin, armé sous sa robe et tenant une demi-pique à la main, bénissait les croisés, qu'une fougue aveugle empêchait de vaincre, en rendant Inutiles leurs plus héroïques efforts. Au bout de vingt jours de siège, la plupart des soldats étant blessés ou malades, les vivres et les munitions diminuant, les chevaliers de Rhodes n'arrivant pas, Philippe de Ravestein, qui avait exhorté ses soldats à mourir plutôt que de s'en retourner à leur honte et au décri de toute la chrétienté, ordonna lui-même le départ, que les vents et la saison lui conseillaient de remettre au printemps : a joie fut plus grande parmi les chrétiens que chez les défenseurs de Mételin quand on leva l'ancre.

Philippe de Ravestein, qui retournait en Sicile, apprit pendant la traversée que le grand maître de Rhodes était prêt à se rendre, avec ses chevaliers, devant Mételin ; mais l'état de son armée ne lui permit pas d'entreprendre une nouvelle tentative contre cette ville forte ; il relâcha quelques jours dans l'île de Chio, et, ayant remis à la voile, il fut surpris par une impétueuse tourmente, qui dura vingt-quatre heures et qui menaça d'engloutir tous les vaisseaux, écartés les uns des autres. Philippe de Ravestein montait un grand navire, appelé la Lommeline, dont l'équipage se composait de six cents hommes et des seigneurs les plus marquants de l'expédition ; l'équipage, las de lutter contre la tempête, qui avait emporté les voiles et brisé les mâts, abandonna le bâtiment à la fureur des vagues, en se recommandant à la miséricorde du ciel. Vers minuit, l'avant de la Lommeline toucha contre un rocher de l'île de Cythère, et l'eau entra de toutes parts avec une telle violence que plus de deux cents personnes furent noyées. Philippe de Ravestein et les gentilshommes, couchés sur le pont, s'empressèrent de quitter la nef qui sombrait et cherchèrent à s'accrocher au rocher : deux cents des naufragés parvinrent à gagner la terre, à moitié nus et sans aucune ressource. Ils passèrent une nuit froide et humide, assis sur le sable et amoncelés dos à dos pour se réchauffer mutuellement : plusieurs gentilshommes, entre autres un sire de La Châtaigneraie, moururent de faim et de misère, dans ce pays inhospitalier, dont les habitants leur refusaient des vivres et des vêtements. Après vingt et un jours de souffrances inouïes, pendant lesquels les plus nobles seigneurs de France, le duc d'Albanie, Jacques de Foix, infant de Navarre, Jean de Mouy, Philippe de Ravestein lui-même, erraient *quérant leur pain comme pauvres mendiants*, le patron d'une galère vénitienne, que la tempête avait forcé de relâcher à Cythère, leur fournit les secours les plus urgents et se détourna de sa route pour aller apprendre aux Génois hivernant à Milo la détresse des naufragés français, que trois galères génoises vinrent recueillir et conduire à Gorfou. Les Vénitiens faillirent payer d'un collier de chanvre l'humanité de leur compatriote qui avait secouru ces infortunés. Philippe de Ravestein traversa de nouveaux dangers, avant d'arriver à Naples, et de là à Gênes, dont il était gouverneur : Espagnols et Vénitiens semblaient ligués pour anéantir tout ce que les Turcs, les maladies et la mer avaient épargné. Ainsi se termina, par la perte d'une flotte et d'une armée formidables, cette expédition aussi téméraire qu'inutile, de laquelle les Espagnols et les Vénitiens devaient seuls profiter : ceux-ci en la faisant servir à la conservation de leurs conquêtes en Grèce ; ceux-là en l'éloignant de l'Italie pour diminuer les forces du roi, tandis qu'ils augmentaient les leurs dans la Sicile et la Calabre.

Le roi, qui était venu passer trois mois d'hiver à Blois et y tenir ses États, était bien loin de prévoir les désastres de son armée navale et les perfidies du grand capitaine Gonzalve, alors qu'on préparait à l'archiduc allant en Espagne un passage triomphal à travers le royaume de France et une pompeuse réception dans chaque ville. Philippe d'Autriche et sa femme, Jeanne de Castille, avec une suite brillante de princes, de seigneurs et de dames, étaient entrés en France par Valenciennes, le 15 novembre, et le sieur de Belleville avait été envoyé au-devant d'eux pour leur annoncer *le bon vouloir que le roi et la reine alloient de les bien traiter*. Toutes les villes par lesquelles ils devaient passer avaient reçu, en effet, par lettres missives du roi, l'ordre de faire honneur à ses hôtes, comme à sa personne : et partout, dans les assemblées municipales, on avait délibéré sur les honneurs qu'il était convenable de rendre à l'archiduc : on décida qu'on ne lui présenterait pas les clefs des villes ; qu'on ne porterait pas un poêle au-dessus de sa tête ; qu'on ne crierait pas *Vive le roi, ni autre chose* ; qu'on le

nommerait, dans les harangues, *très haut, très puissant, très noble prince et seigneur*, et non très redouté, titre réservé au roi exclusivement, mais qu'on tendrait les rues, qu'on allumerait des feux, qu'on sonnerait les cloches, et qu'on enverrait à sa rencontre le clergé en procession. Le voyage de l'archiduc semblait à tous ne prouver certaine de la paix, qui fut encore publiée à son de trompe dans Paris et célébrée par des feux de joie et des processions générales. Le cérémonial de ce voyage donna lieu d'avance à un échange de conventions réciproques : l'archiduchesse avait déclaré que, selon la coutume d'Espagne, elle ne baiserait aucun homme, excepté le roi. A cette époque, toutes les cours prenaient un souci extrême d'observer ces honneurs royaux aussi fidèlement que des lois, et personne n'avait garde d'attenter aux droits honorifiques d'un égal ou d'un supérieur, parce que tout noble était intéressé à maintenir les siens. Ces frivoles prétentions de l'étiquette la plus stricte avaient pour arbitres les rois et hérauts d'armes, qui veillaient à ce que *chacun, suivant son état, entretînt ses honneurs, sans les croître, excéder, ni diminuer* ; ce qui aurait *tourné plus à dérision et tromperie qu'à honneur et réputation*. Les minutieux inventeurs de ce cérémonial avaient compté le nombre des pas, marqué la place des révérences, mesuré la hauteur des sièges, choisi la couleur et le prix des étoffes, réglé le service de la table, le coucher, les deuils, les baptêmes, les mariages, et statué sans appel sur les prééminences des grands ; néanmoins, la moindre cérémonie de cour amenait une foule de différends, vivement débattus de part et d'autre, pour établir les honneurs à la satisfaction de tout le monde.

L'archiduc, avec son cortège, arriva le 16 novembre à Saint-Quentin, où le seigneur de Ligny, à la tête de six cents chevaux, vint le recevoir à deux lieues de la ville. L'archiduc, vêtu d'une robe de velours cramoisi brodée en or, montait un cheval gris harnaché de velours noir ; l'archiduchesse, montée sur une haquenée blanche, était aussi habillée de velours cramoisi, avec les manches fourrées de martre ; quatorze dames, ayant des robes de velours noir doublé de taffetas cramoisi, chevauchaient à ses côtés. Derrière l'archiduc, douze cents hommes d'armes de sa garde étaient conduits par de grands personnages, entre lesquels on distinguait un fils du comte Palatin, le jeune comte de Nassau, les deux bâtards de Bourgogne, le seigneur de Chièvres et l'archevêque de Besançon. L'archiduc et l'archiduchesse firent leur entrée à Saint-Quentin, au son des cloches et à la lueur des feux ; ils furent harangués en latin, mais ne sortirent pas de leur logis à cause de la pluie et de la neige qui tombèrent ce jour-là. Le lendemain, ils se rendirent à Ham ; de Ham, ils allèrent à Noyon, de Noyon à Compiègne, de Compiègne à Senlis, puis à Louvres, puis à Saint-Denis.

L'entrée à Paris fut plus solennelle que dans les autres villes, quoique le Parlement eût refusé d'y paraître et d'honorer l'archiduc à l'instar du roi ; mais des gentilshommes et des chambellans de la maison royale s'étaient réunis au gouverneur de Paris, au prévôt des marchands, aux échevins, aux officiers du Châtelet et aux Ordres religieux, pour recevoir l'archiduc sur le chemin de Saint-Denis. Celui-ci avait à ses côtés le comte de Nevers et le sire de La Gruthuse ; devant lui marchaient les archers de sa garde, aux hoquetons chargés d'orfèvrerie et armés d'un fusil d'or avec la croix de Saint-André et le chapeau d'archiduc ; ses pages, armés d'épieux, sur de grands chevaux houssés ; ses trompettes en robe rouge, le clairon sur l'épaule, bien que le roi eût permis à l'archiduc d'exercer ses prérogatives royales, de faire porter son épée nue, et de faire sonner ses trompettes jusque dans la capitale du royaume. L'archiduchesse, accouturée de drap d'or à reflet cramoisi, avait à sa droite le comte de Ligny, à sa

gauche l'ambassadeur d'Espagne, et derrière elle ses femmes conduites par la dame de Hallewin.

Les rues étaient tapissées et les cloches en branle. La ville de Paris, représentée par un chevalier armé à blanc et monté sur Pégase, dont Justice et Sagesse tenaient les rênes, salua l'archiduc et sa femme, qui ne s'arrêtèrent pas pour baiser les reliques qu'on leur présentait à chaque église, ni même pour écouter la harangue de l'Université. Ils descendirent à Notre-Dame et furent menés, à la clarté des flambeaux, chez le seigneur de Clérieu, gouverneur de Paris, qui les logea en son hôtel, aux frais de la ville. Ce soir-là on leur apporta les présents d'usage, le vin, le sucre, les confitures, les épices et l'hypocras. L'archiduc, qui aimait les jeux de cartes, de dés et de tables ou trictrac, joua, et les dames ballèrent, sans que l'archiduchesse daignât faire trêve à son caractère grave et triste pour prendre part aux danses ; son seul plaisir semblait être de changer de toilette. Ils séjournèrent peu de temps à Paris, poursuivis par les harangues et les baise-mains. L'archiduchesse visita les reliques de la Sainte-Chapelle, et l'archiduc, après avoir assisté à une séance du Parlement, s'en alla jouer à la paume, aux Halles ; mais Jeanne de Castille étant partie la Première, son mari ne la rejoignit que le lendemain à Longjumeau, non sans avoir vu le Louvre et la Bastille. Ils se dirigèrent vers Blois, en passant par Étampes, Angerville, Orléans, Cléry, et partout, sur leur passage, se renouvelaient des honneurs importuns, que l'archiduc oubliait au jeu et l'archiduchesse en se renfermant dans sa chambre. Enfin, le 7 décembre, à Saint-Dié, le grand fauconnier et les gens de la fauconnerie, leurs oiseaux sur le poing, offrirent le passe-temps d'une chasse au vol, à l'archiduc, qui retarda volontiers son arrivée à Blois. La route, à chaque pas, resplendissait d'hommes et de chevaux parés : ici, l'archevêque de Sens, le seigneur de Rohan et nombreuse compagnie de gentilshommes ; là, les sires de Laval, d'Avaugour, de Rieux, et un corps de la noblesse, en bon point ; aux faubourgs de la ville, les ducs d'Alençon et de Bourbon, les petits princes de Montpensier et de Vendôme, des cardinaux et des Prélats, saluèrent de loin les nouveaux venus, et se mêlèrent au cortège de l'archiduc, avec lequel ils rentrèrent à Blois.

Il faisait presque nuit ; la présence du roi en cette ville empêcha on ne célébra l'entrée dans la forme accoutumée. Les archers et les Suisses de la garde, tenant des torches, s'étendaient en double haie jusqu'à la salle du château où Louis XII attendait, assis sur son trône, ayant auprès de lui le petit duc d'Angoulême et le cardinal d'Amboise. Monteur de Brienne annonça l'archiduc, qui, avant d'entrer, ôta son bonnet et s'inclina. **Voilà un beau prince !** dit en souriant le roi, qui se leva pendant que l'archiduc entra dans la salle et marchait vers lui à petits pas.

Puis, l'archiduc retourna un peu en arrière, et revenant, comme c'était alors la coutume, il s'inclina une seconde fois ; le roi se découvrit à son tour et s'avança : l'archiduc s'apprêtait à faire un troisième honneur ou salut, lorsque le roi, qui l'avait joint, l'embrassa étroitement. Ils s'adressèrent quelques paroles à voix basse, l'archiduc ayant la tête nue, quelques instances que le roi lui fit de se couvrir. L'archiduchesse, qui avait été reçue sous la porte du château par les dames de Nevers et de Rohan, les damoiselles de Montpensier et de Candale, et les femmes de la reine, suivit de près son mari et entra dans la salle de parade : le roi vint à elle, sans lui donner le temps d'achever ses trois révérences, la baisa en se découvrant, et la prit par le bras pour la mener à l'extrémité de la salle vers Monseigneur d'Angoulême, qu'elle baisa. **Madame,** lui dit Louis XII avec gaieté, **je sais bien que vous ne demandez qu'à être entre vous femmes ; allez-vous-en voir ma femme, et nous laissez ici entre nous hommes.** Jeanne de

Castille, conduite par la duchesse de Bourbon, s'achemina lentement, à cause de la presse, vers la chambre de la reine, qui était entourée des princesses du sang et d'une éblouissante compagnie de dames de la cour ; il y eut encore force honneurs et quelques baisements ; l'archiduchesse voulut dire le *dieu-gard* à Madame Claude, que la damoiselle de Tournon berçait dans ses bras ; mais l'enfant commença de crier si fort qu'il fallut renoncer à lui faire honneur. Les deux augustes voyageurs passèrent ensuite dans leurs appartements, tendus de tapisseries à personnages, à broderies d'or, à chiffres et à devises, remplis de meubles sculptés, de lits en drap d'or et de soie, de chandeliers d'argent et de vaisselle de vermeil, parés de tapis velus qui cachaient le plancher, et merveilleusement disposés pour le plaisir des yeux et la commodité du séjour. Ce soir-là, qui était vigile, le souper n'eut point lieu, parce que le roi jeûnait *au pain et à l'eau* ; mais les dames de Bourbon, d'Angoulême, de Nevers, de Valentinois, et la damoiselle de Foix, éclairées par des bougies de cire verte que portaient six pages et l'apothicaire de la reine, vinrent offrir à l'archiduchesse des dragées et des confitures, dans des pots et des drageoirs d'or ciselé.

Durant les cinq jours que l'archiduc séjourna au château de Blois, la Cour fut en fête, malgré le mauvais temps qui retenait les dames dans les galeries et la chapelle ; c'étaient des joutes et des tournois, des festins et des soupers, des danses et des jeux. Le roi et l'archiduc allèrent ensemble à la chasse, jouèrent à la paume ensemble, s'assirent à la même table sans qu'on essayât devant eux les vins et les mets, se promenèrent familièrement et ne se quittèrent pas, comme deux amis. L'archiduc était fort gracieux, et le roi se plaisait à l'entretenir de propos joyeux ; cependant il ne perdait pas de vue les intérêts de sa couronne, et au milieu des jeux, des banquets et des promenades, il discutait avec son hôte les articles du traité de Trente, que Maximilien avait laissés à la discrétion de son fils ; il eut aussi plusieurs conférences, dans le Conseil, avec l'archevêque de Besançon, les évêques de Bergues et de Cambrai, le seigneur de Chièvres et le prévôt de Louvain, députés du roi des Romains et de l'archiduc d'Autriche ; enfin, la veille du départ de ce dernier, on demeura d'accord sur tous les articles, dont la teneur fut transmise à la Diète de Francfort. Le roi s'engageait à choisir, dans le terme de six ans, une des filles de l'archiduc, pour la fiancer au dauphin à venir ; l'archiduc, néanmoins, pouvait marier ailleurs ses filles, en prévenant le roi, qui serait maître de garder pour le dauphin celle qu'on destinerait à un autre parti. Le roi déclara qu'outre la dépense de son armée de mer, dépense qui montait à 300.000 francs, il accordait au roi des Romains, pour trois ans. Un secours de 400.000 à 500.000 francs, en faveur de l'expédition projetée contre le Turc ; il promettait, de plus, la somme de 200.000 francs, à condition qu'il ne se dessaisirait pas de la Valteline ; il refusait aussi de rendre la liberté au seigneur Ludovic Sforza, dont toutefois il augmenterait la pension et l'état, pour l'honneur du roi des Romains. Quant à Hermès Sforza, fils du duc de Milan, Galéas-Marie, et légitime héritier des droits de son frère aîné, Jean-Galéas, le roi consentait à le recevoir à la Cour de France, avec les honneurs dus à sa naissance et les égards dus à ses malheurs ; le roi assurait également une pension de 6.000 francs à madame Bonne, fille de Jean-Galéas, dépouillée de tous ses biens par son oncle Ludovic. Mais le roi ne voulut prendre aucun engagement au Sujet des bannis et fugitifs milanais qui, non contents d'une première rébellion, s'étaient efforcés de faire encore la guerre à leur seigneur, avec l'aide des Suisses ; toutefois il les invitait à venir lui demander grâce, pour leur donner à connaître que la recommandation du roi des Romains leur aura profité. Le paiement des sommes promises par le roi devait se faire a

Metz, par quartier de 50.000 francs, et le premier serait délivré en échange des lettres d'investiture dûment expédiées pour le duché de Milan, le comté de Pavie et autres terres relevant de l'Empire.

Le repos de la chrétienté semblait enfin établi par le traité de Trente, et Louis XII, qui regardait la paix comme *le plus grand bien que Dieu Put envoyer à ses créatures, et la guerre comme la ruine et extermination des bons*, la promotion et avancement des méchants, espérait n'avoir plus à s'occuper que du bonheur de ses peuples, qui depuis le commencement de son règne tournaient leurs yeux inquiets vers l'Italie, que la France avait déjà engraisée de tant de sang, enrichie de tant de dépouilles ; l'Italie, Charles VIII avait entraîné pour longtemps la fortune de ses successeurs ; Italie, à peine conquise et déjà près d'échapper à ses conquérants. On signait la paix à Blois, à Naples on commençait la guerre ! L'archiduc Prit congé du roi le 12 décembre, et promit de repasser, à son retour d'Espagne, par la France, où il n'avait trouvé que des respects et des Preuves d'amitié confraternelle ; il emportait avec lui un souvenir de reconnaissance et d'admiration pour la bonté, la franchise et la noble libéralité de son suzerain, à la foi duquel il s'était livré sans otages.

Louis XII, en achevant de tenir ses États à Blois, avait presque décidé la reine à faire son entrée à Paris ; il écrivit même, le 5 janvier, aux officiers de la ville, pour les avertir de se préparer à la recevoir. Dans plusieurs assemblées à l'Hôtel de ville on arrêta qu'une somme de 5.000 livres tournois serait affectée aux dons de joyeux avènement ; que le prévôt des marchands, les échevins et le haut clergé s'habilleraient de soie mi-partie, au prix de 80 livres pour chaque robe ; qu'on manderait *gens de l'Université habiles pour trouver quelque bonne invention et la dicter en rythmes françois* ; que les gros bourgeois seraient admonestés de vêtir leurs enfants richement ; que les bouchers et *maîtres de la Passion* seraient priés de *faire jeux honnêtes*, pour l'ébattement de la reine, et que les élus de la *Marchandise* porteraient le ciel sur ladite dame. Mais ces préparatifs demeurèrent en suspens, ainsi que l'entrée d'Anne de Bretagne, qui semblait garder rancune aux Parisiens. Ce fut l'entrée du légat qui remplaça celle de la reine.

Le 20 février, le légat fit son entrée, peu différente de celle d'un roi par les représentations de mystères et le nombre des spectateurs. Les présidents et quelques conseillers du Parlement accompagnèrent le chancelier, mais sans manteaux et sans chaperons, pour aller au-devant du très révérend père en Dieu, Georges d'Amboise, qui reçut à la Chapelle les présents de la ville, savoir : hypocras, épices et torches, avec six poinçons de vin de Beaune. Le légat, assis sur une mule, fut ensuite escorté par les arbalétriers et les bourgeois à cheval, jusqu'aux portes de Paris ; et dans les rues toutes tapissées où il passa jusqu'à Notre-Dame, et de la cathédrale à son hôtel, les échevins d'abord, puis les drapiers, les épiciers, les changeurs, les merciers et les orfèvres portèrent le ciel, les uns après les autres ; et ce privilège, que le corps des épiciers s'attribuait pour la première fois, faillit exciter du tumulte parmi les anciens corps de métiers. Le lendemain, le légat alla rendre au Parlement sa visite : les cardinaux de Luxembourg et Ascaigne Sforza, ainsi que plusieurs prélats l'accompagnaient, et l'on portait la croix devant lui ; la Cour était réunie en robes rouges. Georges d'Amboise prononça son discours en latin, qu'il parlait avec une éloquente facilité ; il déclara qu'il était venu pour montrer aux cardinaux de Luxembourg et Ascaigne le sénat entier à qui le roi commet le fait de la justice, et pour rendre grâce à la Cour de la bonne expédition qu'elle avait faite des lettres de sa légation.

Louis XII avait reçu, de ses ambassadeurs en Allemagne, non pas l'investiture qu'il espérait, mais des nouvelles inquiétantes qui semblaient accuser la bonne foi du roi des Romains et remettre tout en question, le traité de Trente et le traité de Blois. Le seigneur de Piennes s'était rendu à Mayence pour la Diète de l'Empire, qui devait s'assembler à Francfort vers la fin de décembre 1501, et durant laquelle Maximilien avait promis d'investir le roi de France du duché de Milan ; mais plus d'un mois se passa depuis le terme fixé pour l'ouverture de la Diète, sans que le seigneur de Piennes et les autres orateurs du roi fussent avertis de se transporter à Francfort. Ces orateurs, Charles de Hautbois, maître des requêtes ordinaires de l'hôtel ; Étienne Petit, maître de la Chambre des comptes, et Jean Guérin, maître d'hôtel du roi, las de l'oubli où la Diète paraissait les laisser, se rendirent à Francfort, le 23 janvier, et se présentèrent à la maison de ville ; ils visitèrent toutes les chambres de la maison commune et surtout la grande salle où se tenaient les assemblées. Après cette enquête, ils déclarèrent n'avoir trouvé, nulle part, ni roi des Romains, ni électeurs et princes de l'Empire, malgré l'assignation donnée au roi de France pour envoyer faire hommage et prêter serment de fidélité devant la Diète : en conséquence, les ambassadeurs dudit roi protestaient solennellement contre l'absence de tous les membres de la Diète.

Louis XII ne regarda pas le traité de paix comme rompu, malgré l'acte dressé en présence de notaire pour constater le manque de parole du roi des Romains : des instructions nouvelles furent transmises au seigneur de Piennes et particulièrement au président du Dauphiné, Geoffroy Caries, qui était auprès de Maximilien, et on attendit le résultat de la protestation et des pourparlers qu'elle amènerait. Le cardinal légat profitait du séjour du roi à Paris, pour réformer divers Ordres religieux ; et le roi, au milieu de ces graves intérêts de religion et de politique, tout préoccupé des inquiétudes qui lui venaient à la fois de la cour de Maximilien et du royaume de Naples, daignait pourtant prendre à cœur les premiers essais du théâtre comique, les jeux des clercs de la Chambre des comptes, qui avaient fondé, sous le titre superbe de *Haut et Souverain Empire de Galilée*, une association rivale du *Royaume de Bajoche* composé des clercs du Parlement.

Cet Empire de Galilée, qui avait pris son nom de la rue où il tenait ses séances, promulguait des édits adressés à *tous présents et à venir*, dans la forme des ordonnances du roi, faisait des montres à cheval, par la ville, au son d'une musique triomphale, avec ses suppôts bizarrement costumés ; ces montres avaient lieu régulièrement, la veille des Rois, pour porter des gâteaux à la fête aux gens des Comptes, et souvent à des époques indéterminées, pour annoncer les représentations scéniques où les *empiries* disaient mille folies et se divertissaient à *blasonner et dégoiser*, sans toucher aux honneurs des dames. Louis XII, qui avait déjà protégé les clercs de la basoche, en ne les punissant pas de leurs moqueries dirigées contre sa personne même, prouva qu'il était bon raillard, ami du gros rire et de la franche satire, par les encouragements qu'il accorda aux clercs de la Chambre des comptes, autant pour les aider à supporter les *grands frais et dépenses* de l'Empire de Galilée que pour les récompenser de leur zèle dans les travaux de finances. Leur empereur, Gilbert d'Asnières, reçut en don 15 livres tournois à prendre sur la recette du grenier à sel de Gisors, somme destinée au maintien des anciennes coutumes de son Empire.

Pendant que Louis XII s'occupait des bouffons et de momeries, le cardinal légat s'occupait des moines et de réformes monastiques. Le couvent des Jacobins de la rue Saint-Jacques, composé de trois ou quatre cents frères de l'Ordre, soit

prêtres, soit étudiants, était tombé depuis longtemps dans un relâchement scandaleux : on y menait une vie dissolue ; les frères portaient, jour et nuit, de leur cloître, y introduisaient des femmes d'amour, portaient des habits mondains et se dispensaient de célébrer les cérémonies ecclésiastiques. Les désordres avaient été tels, au mois d'août de l'année précédente, que le Parlement avait mandé le provincial des Cordeliers, pour lui déclarer que si dans l'espace de huit jours il n'avait pas fait cesser les plaintes à ce sujet, l'évêque de Paris serait prié de punir les auteurs de ces dissolutions et de faire mieux garder l'observance de saint François. Deux Jacobins, Raymond de Brugis et Bernardin de Lohans, qui avaient été emprisonnés à la Conciergerie pour insolence et désobéissance commises contre leur Père gardien, furent menacés d'être livrés à la juridiction de l'évêque s'ils ne vivaient pas dorénavant comme *à leur Ordre appartient*.

Le cardinal d'Amboise choisit son neveu Louis d'Amboise, évêque d'Autun, et Antoine Flores, évêque de Castello-à-Mare, au royaume de Naples, pour surveiller la réformation des couvents de Paris. Ces évêques se rendirent au couvent de la rue Saint-Jacques, présentèrent les bulles du pape et les pouvoirs du légat, et commandèrent aux Jacobins, sous peine d'excommunication, de suivre les statuts de leur règle, et principalement de ne sortir de leur maison que pour aller mendier leur pain de porte en porte. Les Jacobins répondirent, par l'organe du sous-prieur Jean Magny, qu'ils étaient écoliers, envoyés de divers pays, par les gardiens de l'Ordre, pour étudier et s'instruire aux lectures des grandes Écoles de la rue du Fouarre et aux disputations de la Sorbonne ; ils avaient besoin, d'ailleurs, de récréer leurs esprits après la fatigue de l'étude et de se promener hors de la ville ; ainsi donc, qu'ils étaient décidés à ne rien changer à leur genre de vie. Les évêques retournèrent vers le légat, et lui firent part du résultat de leur mission. Aussitôt Jean Clérée, docteur en théologie, d'une piété si édifiante et d'un savoir si estimable que plus tard Louis XII le prit pour confesseur, fut envoyé comme gardien, avec d'autres religieux dévoués à cette réforme, au couvent des Jacobins. Ceux-ci, et Jean Magny à leur tête, se plaignirent d'abord au Parlement, mais le Parlement approuva les actes du légat par un arrêt du 10 mars, qui prescrivait la soumission à Jean Magny et à ses adhérents. Aussitôt cet arrêt rendu, les Jacobins réformés et Jean Clérée, le nouveau gardien, furent injuriés, battus et jetés hors du couvent, qui se remplit tumultueusement d'écoliers armés et résolus à soutenir un siège. La Cour du Parlement s'assembla en apprenant les troubles qui agitaient toute l'Université, et ordonna que le gouverneur de Paris, les lieutenants criminels examinateurs, avec les sergents du Châtelet et les archers, arbalétriers et compagnons du guet de la ville, en tel nombre que suffise, iraient donner provision à ces coupables excès, en sorte que au roi demeure la force, et que l'autorité de la Cour soit gardée ; en outre, on fit un cri, parmi la ville, pour avertir que nul ne soit si osé de donner confort et aide à ceux qui tiennent le couvent par force, ni à leurs complices ; puis, les huissiers du Parlement allèrent sommer le recteur de l'Université, les procureurs des Quatre-Nations et les maîtres des collèges, de comparaître, le lendemain, devant la Cour, pour répondre de la conduite des écoliers. Toutefois, ce même jour, Jean Magny et les Jacobins rebelles essayèrent d'intéresser le Parlement à leur cause et appelèrent des excommunications lancées contre eux, en demandant à être réintégrés dans leur maison de la rue Saint-Jacques ; mais leur appellation fut mise à néant, et on leur promit seulement absolution de leur révolte, s'ils obéissaient à la sentence du légat.

La milice de la ville s'était présentée à la porte du couvent, que douze cents écoliers en armes avaient changé en citadelle, et ils semblaient prêts à

combattre, postés aux créneaux des tours, sur les toits et dans les clochers. Cependant, à la vue des soldats de la prévôté, ils évacuèrent le couvent, mais ils y rentrèrent d'un autre côté, et ne se dispersèrent pas sans avoir poussé des clameurs séditieuses, maltraité Jean Clérée qui venait les haranguer, et répandu la terreur aux environs. La fermeté du Parlement et les mesures prises pour assurer la tranquillité publique mirent fin' à la rébellion. Le recteur de l'Université, mandé devant la Cour, fut invité à procéder contre les écoliers qui avaient pris part au scandale de la veille, et à témoigner par-là que ni lui ni l'Université ne les favorisait aucunement. Le 18 mars, le Parlement ordonna aux Jacobins admis par Jean Clérée de rentrer dans le couvent, pour y vivre selon la réformation, et à ceux qui n'avaient point été admis, de vider la ville avant trois jours, et de se retirer dans un couvent de leur Ordre, sous peine d'être incarcérés, comme désobéissants au roi, à la Cour et au Saint-Siège apostolique.

Cependant Louis XII, craignant que la défaite de Mételin n'élevât le cœur à ses envieux et ennemis, et que Gonzalve de Cordoue ne se bornât Plus à des attaques sourdes et perfides contre les Français en Italie, avait résolu de se rendre à Milan, afin d'être mieux à portée de diriger les négociations relatives au partage du royaume de Naples. On ne pouvait, d'ailleurs, douter de la mauvaise volonté du roi des Romains, qui semblait d'accord avec le roi d'Espagne pour faire traîner en longueur l'exécution du traité de Trente. Les ambassadeurs de France, par suite de leurs protestations, avaient été mandés auprès de Maximilien à Insprück ; mais ils ne cessaient de se plaindre du retardement que le roi des Romains apportait dans la question de l'investiture, après s'être prononcé catégoriquement à ce sujet vis-à-vis de Geoffroy Caries, lequel avait écrit pourtant depuis plusieurs mois au cardinal d'Amboise que *l'empereur ne bailleroit pas cette investiture au profit des filles du roi*, quoique Madame Claude dût épouser le duc de Luxembourg et prétendre à l'héritage du duché de Milan. Le secrétaire des finances Florimond Robertet avait été renvoyé vers son maître avec des lettres de l'empereur, qui attendait, disait-il, le retour de ce message et la réponse du roi pour prendre une décision. Le cardinal d'Amboise manda au seigneur de Piennes, de la part du roi, que, dans le cas où Maximilien persisterait à refuser l'investiture pure et simple, on fît protestation de son refus par-devant ses notaires, et *cela plus séamment* (convenablement) qu'on pourrait. Enfin le roi des Romains, par une lettre datée du 9 mars et adressée à *son très cher et très aimé frère cousin* le roi de France, accusa réception de deux lettres de celui-ci, l'une confirmant le traité de Trente, et l'autre, le mariage projeté entre une des filles de l'archiduc et le dauphin qui viendrait à naître. Après ce double récépissé, il protestait du grand désir qu'il avait d'entretenir lesdits traité et alliance, ce pourquoi il pria le roi Très-Chrétien de vouloir croire conseil des gens qu'il avait chargés d'aplanir les difficultés survenues à l'occasion de l'investiture.

Maximilien avait de fréquents rapports avec Georges d'Amboise, auquel il n'épargnait pas les assurances d'amitié ; il lui exprimait nettement des opinions et des demandes qu'il voulait transmettre au roi par un canal favorable : ainsi ce fut à lui qu'il raconta en détail, et comme un ami à un ami, les causes de sa conduite fluctuante et de son manque de foi apparent ; ce fut aux souvenirs de son hôte de Trente, qu'il en appela, et le cardinal légat ne pouvait être insensible à cette confiance familière, à cette haute déférence que lui témoignait le roi des Romains. Ce dernier l'invitait donc, avec toutes sortes de cajoleries, à se remémorer si, dans leurs pourparlers à Trente, il n'avait pas été fait mention de *l'élargissement et appointement* de Ludovic et de ses successeurs, ainsi que du rappel et de l'absolution des fugitifs et bannis de Milan.

Les traités de Trente et de Blois paraissaient sérieusement ébranlés : le secrétaire Robertet avait apporté les réclamations de l'empereur, toutes plus ou moins chicanières et la plupart de chétive importance ; il était facile de voir que Maximilien, à défaut de raisons valables pour refuser ou retarder l'investiture, se rejetait sur tout ce que lui offrait sa mauvaise foi, pour gagner du temps et ne pas remplir ses engagements les plus solennels. En conséquence, Louis XII répondit aux sieurs Defay, prévôt d'Utrecht, et Urban, ambassadeurs de l'empereur, avec la fermeté calme et consciencieuse d'un roi qui désire la paix, mais qui ne veut pas, pour l'obtenir, compromettre la dignité de sa couronne et de son caractère : il déclarait s'en référer au traité de Trente pour ce qui concernait l'investiture et Ludovic Sforza ; il ne se *départissoit* pas de la réponse qu'il avait faite au sujet des bannis milanais ; il subordonnait aussi au traité de Trente la dette de 80.000 livres que ce traité n'avait pas reconnue ; quant au fait des Turcs, toutes et quant es fois que le roi des Romains voudra aller et faire emprise pour le bien de la chrétienté, le roi de France promettait de s'y employer autant et plus que les autres, de manière à prouver qu'il a vouloir de faire plaisir audit roi des Romains ; il n'acceptait pas la médiation proposée par Maximilien, pour apaiser le différend qui s'élevait, entre les Français et les Espagnols dans le royaume de Naples, à la suite de contraventions au traité de partage ; il écartait diverses plaintes étrangères à la question et finissait par oublier généreusement ses griefs contre le seigneur de Vergy, en consentant à le servir toujours le mieux qu'il pourra. Cependant l'affaire de l'investiture resta en suspens durant toute l'année, quoique le roi des Romains ne cessât de correspondre familièrement avec le cardinal d'Amboise, quoique le roi de France laissât encore ses ambassadeurs auprès de Maximilien, qui semblait attendre du côté de l'Italie une occasion éclatante de brouille avec Louis XII. Celui-ci, que les nouvelles de Naples appelaient tous les jours au-delà des monts, avait quitté Paris, le 8 avril, pour faire un voyage à Milan, mais ces négociations lentes et indécises avec l'empereur l'empêchèrent de se mettre en route aussitôt qu'il aurait voulu, et il séjourna plusieurs semaines à Blois, où la reine, sa bonne femme, n'était pas le moindre obstacle à son départ.

Et pourtant la face des choses avait bien changé dans le royaume de Naples depuis la conquête : Gonzalve de Cordoue s'était d'abord emparé des deux Calabres, à peu près sans résistance, combien que presque tous ceux du pays désirassent les François pour seigneurs. La capitulation du roi Frédéric avait désarmé à la fois villes et châteaux. Tarente seule n'ouvrit Pas ses portes ; le jeune duc de Calabre, don Ferdinand, fils de Frédéric, y commandait en personne ; toutefois, cette ville n'étant pas approvisionnée pour un siège, don Ferdinand demanda une suspension d'armes et jura sur l'hostie qu'il rendrait la place si dans quatre mois il n'était pas secouru, mais son envoyé, qui était allé chercher ces secours auprès du roi de Naples, dès lors demeurant en France, ne revint pas au terme fixé, et la trêve ayant été prolongée jusqu'au premier mars, Tarente fut livrée al obéissance du roi d'Espagne. Gonzalve avait compris l'importance d'un otage qui pût balancer la soumission du roi Frédéric au roi de France : Il ne se fit donc pas faute de manquer à son serment pour retenir à Bari e duc de Calabre, qu'il combla d'honneurs et de promesses, afin de lui dissimuler sa captivité, jusqu'à ce que, sous prétexte de l'empêcher de tomber dans les mains des Français, il l'envoya, bien accompagné, à la Cour de Castille, comme dans une prison perpétuelle.

La discorde n'avait pas tardé à naître et à éclater entre Français et Espagnols : la Capitanate et la Basilicate, que le roi de Naples, Alfonse d'Aragon, avait

détachées des Abruzzes et de la Terre de Labour pour les faire entrer comme provinces dans une nouvelle division du royaume destinée à faciliter la levée des impôts, n'étaient pas même nommées dans le traité de partage, qui donnait seulement la Pouille et la Calabre au roi d'Espagne, la Terre de Labour et les Abruzzes au roi de France. Les troupes françaises occupaient la Basilicate et la Capitanate presque tout entières ; et lorsque Gonzalve réclama ces deux provinces comme appartenant à la portion de territoire affectée au roi son maître, le duc de Nemours, vice-roi de Naples, soutint que le partage avait été fait selon l'ancienne division du royaume et qu'ainsi les provinces en litige devaient être comprises dans les Abruzzes et la Terre de Labour, que posséderait le roi de France.

Lors des premières conférences de Gonzalve et du duc de Nemours, il avait été dit que les deux rois en décideraient : Gonzalve n'attendit pas cette décision ; comptant sur la supériorité de ses troupes, auxquelles plusieurs capitaines de l'armée française avaient joint les leurs, qu'il payait bien, il s'empara des places que tenaient les Français, aux environs d'Altamura, sur différents points de la Capitanate ; des châteaux furent surpris et occupés par les Espagnols, sans déclaration de guerre, et même sans que la guerre devînt la suite immédiate de cette agression.

Louis XII, encore indécis à Blois, dans l'attente des événements, et toujours crédule à l'égard des intentions de ses ennemis, qu'il jugeait, d'après les siennes, loyales et pacifiques, fut éclairé par les avis de son ambassadeur, le seigneur de Cordoue, qui était allé demander au roi d'Espagne la cession de la Basilicate ou de la Capitanate : Ferdinand avait répondu qu'il était prêt à échanger sa part contre celle du roi de France et que, d'ailleurs, il s'en rapportait au jugement d'arbitres désignés pour examiner l'égalité et la justice du partage, ces arbitres fussent-ils de simples juges ou le pape et ses cardinaux. Cet appel à la justice, quoique parti d'un cœur faux et d'une bouche menteuse, vint rappeler à Louis XII que le roi Frédéric, devenu vassal et pensionnaire du roi de France, n'avait pas encore obtenu garantie de cette pension, prix de sa couronne et de sa liberté. Par lettres patentes en date du mois de mai, dans lesquelles don Frédéric, *qui avoit par aucun temps tenu le royaume de Naples*, et qui s'était retiré en France, sous la sûreté et le sauf-conduit du roi, *pour traiter paix et amitié, renonçait, au profit dudit roi, à tout le droit qu'il prétend en la moitié du royaume et seigneurie de Naples, les Terres de Labour, l'Abruzze et AUTRES, qui écherront au roi par partage qu'il a l'intention de faire avec le roi d'Espagne* ; Louis XII, en récompense de cette renonciation faite pour éviter les maux de la guerre et l'effusion du sang humain, accordait au ci-devant roi de Naples 20.000 livres tournois de revenu, en aspect de terre, en tel droit et sûreté que les seigneurs de race royale, pour être le propre héritage de lui et de ses hoirs mâles et femelles, avec une pension de 30.000 livres, sa vie durant ; ayant donc le désir de le retenir en France et de l'employer à la conduite des principales affaires du gouvernement, pour ses grandes vertus, prudence, loyauté et expérience, il lui céda à perpétuité le comté du Maine, appendances et dépendances, Cités, villes, châteaux, justice haute, moyenne et basse, nonobstant tout ce qu'on pourrait dire contre l'aliénation d'un domaine de la couronne.

Cette donation, ainsi que le roi l'avait prévu, rencontra bien des opposants, qui résistèrent longtemps à la volonté expresse du royal donataire ; le Parlement refusa d'abord d'entériner ces lettres patentes, quoique Premier président eût été amplement averti de la formelle volonté de Louis XII, qui ne souffrait pas la plus légère résistance à ses ordres. Aussi, 11 août suivant, Alabre des Saules,

premier huissier de la chambre du roi, apporta des lettres écrites d'Asti, qui exprimaient le mécontentement de Sa Majesté pour les retards de cette affaire, et ordonnaient à la Cour de n'en plus différer l'expédition, vu que c'est pour le bien et traité de paix, et que pour vingt mille livres de rente le royaume gagne cinq cent mille livres et plus. Ces lettres, aussi fermes que généreuses, s'appuyaient sur des raisons de justice et d'intérêt, habilement déduites : la possession du royaume de Naples établissait la sûreté du duché de Milan et du comté de Provence, dans lesquels il eût fallu entretenir toujours une armée, si le roi Frédéric avait continué à lever les deniers de ce royaume, qu'il *détenoit au roi*, pour les envoyer au roi des Romains et payer les frais de la guerre contre la France ; le royaume de Naples était désormais pour la France une garantie de paix. D'ailleurs, le roi Frédéric étant venu se recommander lui-même à la clémence de son vainqueur, le roi de France devait craindre de voir sa réputation diminuée, laquelle est toute sa force en Italie, ou bien de passer pour mal obéi dans les choses très justes, si la Cour, en ne vérifiant pas les lettres de donation royale, laissait soupçonner une tromperie ou une dérision de sa part ; il ordonnait donc que, sans plus de délais ni d'excuses, sous peine de lui déplaire et d'encourir son indignation, le Parlement ne persistât point davantage dans un refus d'entérinement, qui *pouvoit lui être de si grosse perte et conséquence* que rien ne saurait le réparer, et que *don Frédéric peut-être seroit joyeux de leur dissimulation*.

Les scrupules de la Cour, fondés sur le démembrement d'un domaine de la couronne, ne tombèrent point devant l'ordre impératif de Louis XII, auprès de qui les remontrances étaient pourtant inutiles : l'ancien roi de Naples reçut sans doute l'équivalent des revenus du comté du Maine, sa vie durant ; mais on ne voit pas que ses enfants, fils ou filles, obscurément dispersés en France, en Italie et en Espagne, aient jamais manifesté quelques prétentions sur ce comté du Maine, que don Frédéric ne leur transmit point en mourant, soit que l'acte de donation n'eût jamais été enregistré, soit que l'inflexible résistance du Parlement eût rendu cette donation moins préjudiciable à la couronne, par une complète métamorphose. Dès lors Frédéric, dégoûté du trône et de la vie politique, se retira dans la ville de Tours, où sa femme, Isabelle de Baux, vint le joindre avec un seul de leurs enfants, Alfonse, dit l'infant d'Aragon. Il vécut pieusement et tristement, mais du moins libre et souvent recherché par les gratitudes du roi, non loin de Loches, où Ludovic consolait son étroite captivité en charbonnant de dessins et d'écritures les murailles de sa prison.

Ce fut à la fin de mai que Louis XII partit pour Lyon, emmenant avec lui Anne de Bretagne et le cardinal d'Amboise, qui dans ce voyage ne devait pas quitter le roi, et le cardinal Ascaigne, qui de prisonnier de guerre s'était fait, par son adresse italienne, le premier serviteur du légat ; enfin tous les princes et seigneurs qui recevaient pension du roi l'accompagnèrent, avec les deux cents gentilshommes de sa maison, les quatre cents archers et les cent Suisses de sa garde. Les comtes de Ligny, de Nevers, de Dunois, le sire de La Trémoille, étaient eux-mêmes suivis d'un train splendide et de nombreux domestiques, Il y avait, dans l'entourage du roi, beaucoup d'abbés et de protonotaires (officiers de la chancellerie romaine ayant, à ce titre, les prérogatives des prélats), plusieurs évêques et archevêques : car l'Église, qui se recrutait surtout Parmi la noblesse, se trouvait tellement mêlée aux pompes profanes de la cour, que le chapeau rouge d'un cardinal et la mitre d'un évêque ou d'un abbé s'élevaient toujours à côté du bonnet de feutre ou de velours du roi, auprès du chapeau de pierreries ou de la coiffe de drap de la reine ; que la robe violette d'un prélat et la robe de

bureau d'un moine Mendiant faisaient toujours contraste parmi les cottes de soie aux couleurs éclatantes, les étoffes tissées d'or et les fourrures de menu vair et de martre zibeline.

Dans le passage de Louis XII à Lyon, où il s'arrêta le 8 juin, on lui présenta un Italien, qui se faisait appeler Mercure, à cause de la connaissance qu'il avait de l'antiquité savante. Cet homme, accompagné de sa femme et de ses enfants, habillés de tuniques de lin et portant une chaîne de fer au cou, parcourait le monde en vivant d'aumônes, et s'attirait l'admiration du vulgaire par un air de majesté prophétique. Il prétendait lire dans l'avenir, et jetait des sorts heureux ou malheureux ; il se vantait de posséder tous les secrets de la magie naturelle et de la transformation des métaux. Le roi, qui n'était pas ennemi du merveilleux, fit interroger cet étranger par une assemblée de médecins, lesquels avouèrent que sa sagesse était au-dessus de la puissance humaine. Ce magicien offrit au roi des Présents d'un prix inestimable, une épée faite avec l'acier de cent quatre-vingts poignards, et un bouclier plus poli qu'un miroir, qu'il disait forgés sous certaines constellations et doués de vertus féeriques. Le roi paya largement ces dons guerriers, qui lui auguraient un règne de combats et l'évitaient à faire usage des armes ; mais le philosophe Mercure distribua aux pauvres tout l'argent qu'on lui avait donné et se contenta de sa propre pauvreté, de son savoir divin et de son existence vagabonde. Louis XII comprit le sens allégorique de ce bouclier et de cette épée magique : c'est-à-dire que la prudence d'un roi doit rester constamment armée pour attaquer ou pour se défendre.

Le roi laissa sa femme à Lyon, et se dirigea, par le Dauphiné, vers la Lombardie, non sans séjourner à Grenoble et dans quelques villes qui auraient voulu le garder plus longtemps. Il arriva, le 3 juillet, à Saluces, que la reine de Hongrie (Anne de Foix) avait quitté la veille, tant elle s'éloignait lentement de son cher Dunois (François d'Orléans, comte de Longueville), pour lui donner une occasion de la rejoindre en route ; mais, d'Asti, où elle espérait revoir encore une fois son ami, elle fut forcée de partir pour Venise, et la magnifique réception que lui fit le doge ne la consola pas de l'absence de celui qu'elle attendait sans cesse. Enfin elle s'embarqua pour la Hongrie, et ses larmes ne séchèrent pas pendant son voyage, qui se termina par une entrée triomphale à Bude, et par son couronnement aux acclamations du peuple hongrois.

Louis XII avait passé deux jours dans la ville de Saluces, capitale d'un marquisat, qui relevait des rois de France et dont le dernier héritier était très bon François. Ce marquis de Saluces s'était réjoui de recevoir dans ses États son seigneur suzerain et de lui offrir les services d'une fidélité éprouvée ; mais l'inquiétude, que les événements de Naples causaient au roi et qui s'augmentaient par suite des mauvaises nouvelles que lui apportait chaque courrier, ne permit pas à Louis XII d'user davantage d'une si affectueuse hospitalité, et il se rendit en hâte dans la ville d'Asti, qui vint tout entière à sa rencontre et qui le retint onze jours, pendant lesquels il porta son regard prévoyant sur l'état de ses affaires en Italie.

Le 9 juin, une dernière entrevue avait eu lieu, sans résultat, entre Gonzalve et le duc de Nemours, pour le partage du royaume de Naples, et la rupture des pourparlers équivalut dès lors à une déclaration de guerre. La ville de Tripalda avait garnison française ; Gonzalve y envoya des officiers de justice, pour en prendre possession au nom du roi d'Espagne, sous la sauvegarde de trois cents hommes d'armes. Ceux-ci, qui avaient des intelligences avec les habitants, entrèrent dans la place, que les Français évacuèrent pour revenir bientôt avec du renfort et de l'artillerie, que leur amenait de Naples le seigneur d'Aubigny ; mais

Gonzalve avait déjà fait passer des secours à son capitaine Escalada, qui reçut assez rudement l'ennemi pour le forcer à la retraite. Troja faillit être enlevée, pendant la nuit, par une bande d'Espagnols, qui travaillaient à en briser la porte avec des cognées, des hallebardes et de gros maillets, lorsque le sire d'Alègre, réveillé par le bruit, accourut, sans prendre le temps de se faire armer et défendit, presque seul, à coups de hallebarde, l'entrée de la ville, jusqu'à ce que ses soldats arrivassent à son aide. Les Espagnols essayèrent de se venger de cet échec sur Avellino, où ils n'eurent affaire qu'à cinquante laquais, mais aussi braves et délibérés que des gens d'armes ; tellement que les assaillants se retirèrent en laissant plusieurs des leurs morts et blessés. C'était une guerre furieuse et continuelle, de château à château, de ville à ville ; les escarmoucheurs battaient nuit et jour la plaine ; les garnisons étaient sur pied, nuit et jour. Les communications de Naples avec le duché de Milan se trouvaient ainsi entièrement coupées ; Gonzalve s'emparait de la plupart des courriers, que le duc de Nemours ou d'Aubigny envoyait avec des ordres à leurs capitaines, ou bien avec des lettres au cardinal d'Amboise ou au roi, qui étaient privés de nouvelles par l'enlèvement de tous les messages.

Tandis que Gonzalve recevait d'Espagne, par les vaisseaux de Ferdinand, hommes, chevaux et argent, le vice-roi français appelait autour de lui les troupes et les capitaines dispersés dans les villes des Abruzzes ; Robert Stuart, lieutenant du sire d'Aubigny, et le seigneur de La Palice se hâtèrent de joindre le duc de Nemours, qui faisait en personne le siège de Tripalda. Le siège n'eût pas traîné en longueur si les négociations n'avaient recommencé entre Gonzalve et le duc de Nemours ; leurs conférences avaient lieu en pleine campagne, et les deux vice-rois se rencontraient, chacun accompagné d'un nombre égal de gentilshommes de leur armée, entre lesquels s'établissait un échange de paroles polies et de regards menaçants, tandis que Gonzalve et Nemours s'entretenaient bas, à quelque distance.

Un jour, parmi les gentilshommes de la suite du duc de Nemours, se trouva le capitaine Bayard, qui était venu bien monté et bien armé, pour avoir querelle avec un seigneur espagnol, nommé Alonzo de Sotomayor, Parent du roi d'Espagne, disait-on ; car ce seigneur avait été précédemment prisonnier de Bayard, et s'était plaint, depuis sa délivrance, de mauvais traitements qu'on lui aurait fait subir lâchement et vilainement, Malgré l'honnêteté reconnue du chevalier *sans peur et sans reproche*. Dès qu'ils se virent en face, ils s'écartèrent un peu, avec des témoins. Seigneur Pierre Bayard, lui dit Sotomayor, *pour ce que, moi étant prisonnier des Français, m'avez si mal traité, à la vue de ceux qui sont présents je vous accuse de vouloir méchant et lâcheté de courage, et veux maintenir que tel envers moi vous êtes montré, et le prouverai à la force de mon corps contre le vôtre, si le contraire osez dire et accepter le combat.* — Don Alonzo, puisque ainsi à moi en voulez, répliqua Bayard, *je répondrai que fausement et malvairement avez menti par la gorge, et le contraire veux-je tenir et défendre, à la force du glaive, jusques à la mort.* A ces mots, il jeta son gantelet à terre, et Sotomayor ayant relevé le gage de bataille, ils choisirent, pour ce duel à mort, le jour, l'heure, le lieu et les armes.

Au jour fixé, Bayard, *monté sur un fort coursier et vêtu tout de blanc*, — c'est-à-dire, ayant une cotte d'armes blanche —, par humilité, arriva le premier, avec son parrain de combat, le seigneur Bellabre, et deux cents hommes d'armes, pour faire respecter le jugement de Dieu. Le seigneur de La Palice, *fort expérimenté en celles choses*, avait voulu être le garde du champ, qui fut marqué par de grosses pierres. Alonzo de Sotomayor était venu à cheval et armé

de toutes pièces, suivant les premières conventions du duel ; cependant, il ne refusa pas de combattre à pied et visage découvert, avec l'estoc ou courte épée et le poignard. Dès qu'ils furent introduits dans le champ par leurs parrains, Bayard, qui se sentait affaibli par la fièvre, puisa une force nouvelle dans la bonté de sa cause, se mit à genoux, pria, baisa la terre, et marcha droit à son adversaire.

Seigneur Bayard, que me demandez-vous ? dit Sotomayor, dont la contenance n'était pas moins assurée. — *Je veux défendre mon honneur !* répondit Bayard, en s'avançant contre lui, l'estoc levé.

Ils se précipitèrent l'un sur l'autre, se portèrent plusieurs coups, sans s'atteindre, et commencèrent un combat de ruse et d'adresse, qui se termina par une lutte corps à corps. Sotomayor avait eu la poitrine percée d'outre en outre, et il était déjà raide mort que Bayard lui criait de se rendre pour sauver sa vie. Quand le bon chevalier s'aperçut que le ciel lui avait donné la victoire, il l'en remercia, s'agenouillant et baisant la terre ; puis il tira par les pieds son ennemi vaincu, hors du champ, et le rendit aux Espagnols, qui l'emportèrent, mornes et versant des larmes, tandis que le vainqueur était ramené en triomphe, au son des trompettes, et allait offrir à Dieu des actions de grâces dans une église. Ce duel mémorable, où Bayard avait *assez fait pour son honneur et trop pour l'honneur de l'Espagne*, fut suivi de plusieurs rencontres de gentilshommes espagnols et français, nombre contre nombre, pour venger la défaite de Sotomayor et pour se désennuyer de trêve qui les *fâchoit merveilleusement* : dans un combat de treize contre treize, où Bayard figura encore, les champions se séparèrent, en s'embrassant, après avoir tenu le champ, à forces égales, jusqu'au milieu de la nuit.

Cependant Louis XII avait été averti, par un message du vice-roi, de la reprise des négociations pour le partage du royaume de Naples ; mais il apprit bientôt que Gonzalve n'avait consenti à cette trêve, que pour attendre les galères d'Espagne, qui lui apportaient des ordres et de quoi les exécuter. Il écrivit alors au duc de Nemours que, puisque les Espagnols avaient commencé la guerre, on ne devait plus croire à des promesses de paix, et que tout accommodement serait rompu si Gonzalve ne se décidait pas à lui rendre, dans le terme de vingt-quatre heures, les provinces de la Basilicate et de la Capitanate. Nemours envoya cette sommation imprévue à Gonzalve, qui, pressé par le temps et par la nécessité de s'expliquer enfin, répondit que le roi de France réclamait des terres appartenant au roi d'Espagne, et qu'il ferait son devoir.

Les instructions du roi furent suivies : à l'heure dite, la guerre recommença dans la Pouille. Tandis que Gonzalve se tenait immobile, derrière les murailles de Barletta, entouré de six cents hommes d'armes, de quatre mille piétons espagnols et biscayens et de sept cents *genétaires* — cavalerie légère qui montait sans étrier des genets d'Espagne —, avec une artillerie formidable, le duc de Nemours avait assemblé à Troja une armée plus nombreuse, mais moins bien disciplinée : il s'était réservé le commandement de l'avant-garde ; le seigneur d'Aubigny commandait le corps de la bataille, et le seigneur Yves d'Alègre, l'arrière-garde. Cette armée, abondamment pourvue de vivres et de munitions, fière de la noblesse et de la chevalerie française qu'elle comptait dans ses rangs, ne rencontra pas d'ennemis sur son chemin, et le vice-roi fit publier, par ses hérauts d'armes, que les pasteurs eussent à ramener sans crainte leurs troupeaux dans les champs de Cerignola, sous la sauvegarde des

Français ; mais, la nuit même, Gonzalve faisait sortir des *genétaires* qui enlevèrent tout le bétail.

Une compagnie de gens d'armes, chargée de garder les pâturages, fondit sur les maraudeurs et les poursuivit jusqu'à une embuscade, où les Français furent tout à coup enveloppés et si vivement attaqués par des troupes fraîches, qu'ils eussent été taillés en pièces sans l'apparition du sire de La Palice, qui rétablit le combat, reprit le butin et changea en déroute sanglante l'avantage momentané des Espagnols. Bayard eut encore part à ce fait d'armes, qui engagea Gonzalve à rester sur la défensive et à laisser l'ardeur des Français s'épuiser en fatigues infructueuses. Le duc de Nemours hésitait à entreprendre le siège de Canossa ou celui de Barletta. Blessé de certains propos outrageants, que Gonzalve aurait tenus à son égard, il lui envoya un cartel de défi. Gonzalve n'en tint aucun compte, et répondit qu'il n'avait pas coutume d'obéir aux provocations de l'ennemi. Alors le duc de Nemours lui fit offrir la bataille par un héraut d'armes ; mais le grand capitaine n'accepta pas plus la bataille générale, qu'il n'avait fait le combat singulier : il attendit en silence.

Ce n'était pas seulement pour surveiller de plus près la querelle du royaume de Naples, que Louis XII avait passé les monts : il venait lui-même apaiser les différends qui s'avivaient entre les républiques italiennes et le duc de Valentinois ; il venait, par sa présence, arrêter les desseins ambitieux et perfides de ce Borgia, qui avait profité de la protection de la France pour s'agrandir à ses dépens. Pape, Empereur, Vénitiens, Espagnols, semblaient prêts à s'unir pour chasser de l'Italie la puissance française, qui leur portait ombrage, qui excitait leur jalousie ; déjà peut-être on se disputait en espoir l'héritage de cette puissance qu'on n'osait pas encore attaquer ouvertement. Mais la haine et la terreur qu'inspirait César Borgia di Francia étaient plus urgentes, plus populaires que des répugnances nationales et des complots d'intérêt particulier contre le roi de France, duc de Milan et roi de Naples. Un cri de réprobation contre le nom de Borgia retentissait incessamment aux oreilles de Louis XII, qui avait dit hautement qu'une guerre entreprise pour punir les crimes de cette famille scélérate serait *si sainte et si pitoyable, que celle contre les Turcs ne le pourvoit être davantage*. En dernier lieu, le duc de Valentinois avait renouvelé ses tentatives contre Florence, sous prétexte de servir la cause des Médicis, chassés de la république, artisans de révoltes et de conspirations autour de leur patrie qu'ils voulaient opprimer. Ce fut donc au nom des Médicis et à l'instigation de Borgia, qui donnait de l'argent et promettait des secours, que Vitellozzo souleva la ville d'Arezzo contre les Florentins, et que ce capitaine, aidé de la faction des Ursins, de Paul Baglione et de Pandolfe Petrucci, s'empara de plusieurs villes de la République, qui n'avait pas de troupes à opposer aux bandes soudoyées par le Saint-Siège et honorées du titre d'armée ecclésiastique.

Louis XII avait adressé des ordres précis à son lieutenant général, le seigneur de Chaumont, par le roi d'armes Normandie, qui enjoignit non seulement à Vitellozzo et à ses compagnons partisans des Médicis, mais encore au duc de Valentinois, de cesser toute agression envers les Florentins, sous peine de provoquer le courroux du roi. Quatre cents lances avaient d'abord appuyé ces injonctions de Louis XII, qui, à peine arrivé dans l'Astésan, envoyait au secours de ses alliés deux cents hommes d'armes et trois mille Suisses, commandés par le seigneur de La Trémoille. L'intervention des Français et l'arrivée du roi en Italie décidèrent César Borgia à désavouer les complices qu'il avait fait agir.

Il y avait bien d'autres griefs contre Borgia, qui, dans son ambition insatiable, ne trouvait pas de crime impossible : ce lâche meurtrier, ce traître empoisonneur, revêtu des dignités de la Cour de France, était comme un reproche vivant à la justice de Louis XII, qui le laissait impuni, qui le pensionnait, qui l'appelait son très amé cousin, qui mariait sa sœur Lucrece, veuve de trois maris assassinés, à un fils du duc de Ferrare, qui se faisait enfin le docile instrument politique du pape Alexandre VI, père de ce monstre créé à son image. Borgia avait emporté d'assaut Camerino, pendant qu'il capitulait avec le seigneur de cette ville, César de Varano ; il avait aussi, par surprise, envahi et ravagé le duché d'Urbin, au moment même où le duc Guidobaldo venait de lui prêter de l'artillerie et des soldats. Il tournait déjà ses armes contre les Ursins, avec lesquels il partageait naguère les dépouilles des Colonnes : il avait déjà le poison et le poignard à la main.

Louis XII était arrivé de France, furieux des atrocités de Borgia, de ses manques de foi, de son ambition ; non moins furieux contre le pape, qui écoutait les offres de Maximilien, possédé du désir de se faire couronner empereur à Saint-Pierre de Rome. Son indignation contre Borgia, contre le pape, fut portée au comble par les plaintes des victimes, qui lui criaient vengeance. Le duc d'Urbin, le cardinal des Ursins, les ambassadeurs de Florence, de Bologne et de Venise, le duc de Mantoue, le duc de Ferrare même ; s'étaient ligués pour la perte des Borgia ; mais, lorsque le roi paraissait résolu à ne pas épargner plus longtemps ce misérable qui déshonorait la France, Troccies, chambrier du duc de Valentinois, lequel avait toute confiance en lui, Troccies, le plus infâme et le plus audacieux des confidents du pape, vint seul défendre son maître contre tant de ressentiments coalisés. Troccies parla, et les torts de César Borgia s'effacèrent, et le dévouement d'Alexandre VI ne sembla plus douteux.

Le pape était résigné à tout plutôt que de renoncer à l'appui de Louis XII et à l'amitié du cardinal d'Amboise ; il promettait donc de Prendre le parti du roi dans la guerre de Naples, et de prolonger pour dix-huit mois la légation du cardinal. Georges d'Amboise n'avait rien de plus à cœur que son influence sur le pape, auquel il se flattait de succéder. Louis XII n'était pas moins intéressé à rester en paix avec le pouvoir apostolique, alors que le roi des Romains assemblait ses gens d'armes à Trente et ne parlait plus de l'investiture de Milan ; alors que les Suisses réclamaient la cession de Bellinzona, où ils s'étaient établis de force, et de la Valteline, à laquelle ils prétendaient, pour ne point s'allier avec Maximilien ; alors que Venise ne cachait plus sa jalousie à l'égard des conquêtes françaises dans l'Italie et manifestait hautement l'intention de tendre les bras à l'Espagne. César Borgia écrivit au roi, pour se justifier, pour déclarer que les villes qu'ils avaient prises étaient du domaine de l'Église, et qu'il avait dû, en sa qualité de gonfalonier du Saint-Siège, faire valoir les droits du pape ; il se soumettait d'ailleurs à l'équitable arbitrage du roi, auquel il offrait le service de son bras et de son armée contre tous les ennemis de la France. Cette armée était nombreuse et aguerrie : Louis XII se félicita de pouvoir compter sur elle et se repentit d'avoir soupçonné la fidélité des Borgia. La lettre du duc de Valentinois fut montrée à ses accusateurs et leur ferma la bouche. Troccies, après ce succès inespéré, était reparti secrètement pour Rome.

Le roi avait promis de visiter la ville de Gênes, impatiente et joyeuse de le posséder, comme elle le lui avait fait dire par la bouche de son gouverneur, Philippe de Ravestein, de Jean-Louis de Fiesque et de ses autres ambassadeurs ; avant de se rendre à cette invitation, il voulait revoir Milan et Pavie. Partant d'Asti le 19 juillet, il s'arrêta plusieurs jours à Valenza et à Vigevano ; le 29, il se

mit dans une barque, sur une petite rivière ombragée d'arbres et bordée de jolies maisons de plaisance, pour aller à Milan, où il arriva vers huit heures du matin. A son débarquement, le vice-roi, les capitaines, les seigneurs de la cité, l'attendaient sur la rive ; l'artillerie aussitôt fut en jeu, les cloches en branle, et les fanfares des trompettes éclatèrent à la fois. Les gentilshommes et pensionnaires, à cheval, la hache au poing ; les cent-suisse, la *pique au cou*, les vingt-quatre archers écossais, précédaient le roi, monté sur un cheval *bayard*, ou bai, et vêtu d'une robe de drap d'or, avec un bonnet de velours noir à larges bords (*à double rebras*). Les cardinaux d'Amboise et de Trivulce étaient à ses côtés ; une foule de princes français et italiens se pressaient derrière lui ; et douze cents nobles milanais, richement habillés, l'escortèrent jusqu'au château, où il s'installa sous la garde de ses quatre cents archers, car il n'oubliait pas la dernière rébellion de Milan, quoique Ludovic fût au château de Loches, dans sa cage de fer.

A Milan, se renouvelèrent les plaintes et les accusations contre le pape et César Borgia : une partie du Sacré Collège avait déserté Rome, pour faire cortège au cardinal d'Amboise comme prochain héritier du Saint-Siège ; les cardinaux de Saint-Severin, d'Albret, des Ursins, de La Rovère, étaient là, tous souhaitant la mort d'Alexandre VI, lors perclus et mal de sa personne, racontant avec horreur les forfaits des Borgia, et appelant la vindicte céleste sur la tête du père et du fils. Le roi, éclairé et presque convaincu, inclinait fort à devenir le ministre de cette vengeance. Le soir du 6 août, comme il revenait, aux flambeaux, accompagné de toute sa garde et de ses principaux seigneurs, au sortir d'une maison où il avait soupe, un cavalier, couvert de poussière, s'approcha de lui et mit pied à terre : c'était le duc de Valentinois, qui, jugeant l'instant propice pour se présenter devant le roi et achever lui-même sa justification, avait couru la poste avec son chambrier Troccies et un seul domestique, et venait d'arriver à Milan, déguisé en chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, amenant avec lui son beau-frère, Alfonse d'Este, qu'il avait pris en route pour plus de sûreté. Le roi fut tellement étonné de cette apparition imprévue qu'il ne manifesta aucun mécontentement à César et l'entretint familièrement jusqu'à la porte du château, sous les yeux du marquis de Mantoue et du duc d'Urbin, qui serraient le manche de leurs poignards. Borgia, appréhendant qu'on n'attentât à sa vie, en avertit le roi, qui lui donna cent archers de sa garde pour le conduire à son logis entre une double haie de hallebardes. Le lendemain, il fut mandé chez le roi, à la table duquel il dîna ; après quoi il eut une conférence secrète avec Louis XII et le cardinal d'Amboise : il répéta les excuses et les allégations que contenait sa lettre, les serments et les offres de service ; il promit de nouveau, tant en son nom qu'au nom du pape, une armée pour maintenir les Français au royaume de Naples, et une bulle pour continuer les pouvoirs du légat en France ; enfin un accommodement définitif termina Ce qui avait failli être un sévère jugement.

Après onze jours de résidence à Milan, Louis XII se rendit à Pavie, dans cette vieille ville de Lombardie dont l'illustre Université devait de notables améliorations à la faveur du cardinal d'Amboise ; il visita les bibliothèques et les musées, les églises et leurs reliques ; il entendit les harangues latines des docteurs et vit exécuter devant lui un combat à Outrance, vieille coutume de jurisprudence chevaleresque, rarement mise en pratique à cette époque, et toujours réglée par l'ordonnance de Philippe le Bel sur les gages de bataille. Louis XII devait terminer son voyage à Gênes, où, depuis un mois, les préparatifs de sa réception occupaient tous les esprits. La veille de son arrivée, il dépêcha ses fourriers, qui parcoururent la ville en marquant sur chaque porte le nombre de

logements que la maison avait à fournir. Les Génois s'étonnèrent de cette façon, nouvelle pour eux, de régler l'hospitalité ; mais ils ne s'y opposèrent pas. On avait cru prudent de s'assurer des chambres hautes et des terrasses qui dominaient les rues ; et, soit par simple précaution, soit Par soupçon peut-être, on réserva, au logement des vingt mille personnes qui accompagnaient le roi, la partie élevée de toutes les maisons, qu'on jurait pu changer en autant de forteresses, comme cela l'avait vu, du temps de Charles VIII, lorsque les Français, qui étaient maîtres des rues de Milan, furent assommés à coups de pierres lancées par des femmes et des enfants. On savait les Génois *enclins à toutes mutations*. Le roi de France venait se faire l'hôte de Gênes, mais à la tête d'une armée. Vingt mille charges d'avoine et trente mille quintaux de foin pour les chevaux, et d'énormes approvisionnements de vivres pour les hommes, avaient été rassemblés dans cette ville, comme dans une place de guerre.

Le 26 août, malgré le fâcheux pronostic d'un vendredi, le roi arriva, vers midi, à l'entrée des faubourgs de Gênes. Au signal du beffroi, sénateurs, podestats et gentilshommes, vêtus d'habits de soie, se réunirent sur la grande place et allèrent au-devant du roi : à sa vue, tous descendirent de cheval et fléchirent le genou. Le plus âgé des sénateurs fit une harangue en latin. Louis XII, tendant la main droite à l'orateur, invita tout le monde à se relever. Alors le cortège génois se remit en marche pour rentrer dans la ville, Jean-Louis de Fiesque et Jean Grimaldi conduisant ces longues files de cavaliers aux longues robes de velours et de damas, ces rangs épais de citoyens en habits de fête. Le cortège royal suivait, aussi nombreux, et tout étincelant d'armes : après les gentilshommes de la maison et les cent-suisse de la garde du roi, après les douze trompettes aux cottes d'azur fleurdelisées d'or, au milieu des vingt-quatre Écossais du corps, Louis XII, coiffé d'un chaperon noir et accoutré d'une robe de drap d'or, montait une grande mule noire, sous un dais de pourpre que portaient huit anciens sénateurs. Mais la pompe dont Louis XII aimait surtout à s'entourer, l'appareil de puissance et de grandeur qu'il préférait à tout l'éclat des pierreries, à tout le luxe des étoffes, au nombre des ci-vaux et des hommes, c'était une suite de princes, une cour de prélats, une assemblée de Noblesse. Le cardinal d'Amboise semblait présider un concile de cardinaux, d'archevêques et de protonotaires ; le duc de Valentinois semblait commander une armée de princes italiens et de seigneurs français, chacun marchant à la tête d'une troupe somptueuse de gentilshommes. Louis XII devait être satisfait de mener à sa suite les ambassadeurs de Venise et de Maximilien, pour les faire témoins de son triomphe.

Lorsque le roi eut passé la porte Saint-Thomas, pour se rendre à l'église Saint-Laurent, par la grande rue semée d'un sable fin, jonchée de feuillages, bordée d'orangers et de grenadiers couverts de fruits, tendue de superbes tapisseries à personnages, l'artillerie des vaisseaux et de la citadelle, les clairons, et les instruments de cuivre, saluèrent l'entrée solennelle de ce bon prince, qui, le visage riant, entouré et arrêté souvent par une foule émue et frémissante, la contemplait avec calme et adressait à tout le monde des saluts bienveillants. Le long de la grande rue, on voyait aux fenêtres, aux galeries, aux balcons des palais et des maisons, les plus belles femmes de Gênes, la plupart ayant des robes de drap de soie blanc, courtes à mi-jambes et serrées par la ceinture sous les aisselles, la plupart portant une sorte de diadème formé de leurs blonds cheveux, de réseaux d'or et de pierres précieuses. C'était, de chaque côté de la rue, une éblouissante guirlande de bijoux, de perles, de rubis, de saphirs, d'émeraudes et de diamants ; c'étaient des merveilles d'atours et de toilette ; c'étaient enfin ces Génoises, si chères à la galanterie française, *en allure un peu*

altières et fiérettes, en attraits bénignes, en accueil gracieuses, en amour ardentes, en vouloir constantes, en parler facondes, et en condition loyales. Louis XII, aux cris de France ! et de Vive le roi ! alla faire sa prière dans l'église Saint-Laurent et recevoir la bénédiction de l'évêque de Gênes, puis il se retira dans le palais de Carignan, magnifiquement disposé pour le loger, pendant que la ville, illuminée, retentissait du joyeux fracas de la fête. Le lendemain, après une visite à la citadelle, il fut complimenté, à son retour, par les sénateurs, auxquels il annonça qu'il s'occuperait volontiers des affaires de la noble cité.

Alors huit délégués, que le Sénat avait choisis pour débattre les intérêts publics dans le conseil privé du roi, vinrent se plaindre du chef de la justice, Daniel Scarampi, et demander que les vieilles lois du pays fussent remises en vigueur. Malgré la résistance et le dépit de Philippe de Ravestein, qui repoussait au nom de la Cité la requête du Sénat, le Conseil, saisi d'horreur en apprenant que le chef de la justice avait délivré pour de l'argent un homme accusé d'un crime infâme (*pædicatio*), promit de faire droit aux plaintes des sénateurs. Le roi et le cardinal d'Amboise ne démentirent pas le zèle dont ils avaient toujours fait preuve pour la bonne administration de la justice, et la plus haute faveur fut impuissante à protéger un jugement inique. Le chancelier de Milan avait également été en butte à de graves récriminations, et sa dignité d'évêque de Luçon ne l'avait pas garanti d'une éclatante disgrâce : il fallut qu'il y eût grande occasion et que les griefs fussent bien établis, car *le roi n'avait pas coutume de désappointer personne*, à moins que la forfaiture ne fût trop apparente.

Les jours suivants, le roi ne se lassa pas de revoir avec admiration les monuments de Gênes la Superbe : ses hôtels de marbre, à l'élégante architecture ; ses églises et ses couvents, avec leurs mille statues et leurs mille tableaux. Les chanoines de Saint-Laurent lui montrèrent le Saint-Graal, ce vase d'émeraude que l'on croyait avoir servi à la cène de Jésus-Christ avec ses apôtres la veille de sa Passion. Le roi visita le port, Ou ses navires pavoisés, qui étaient à l'ancre, avaient déjà réparé les désastres de la croisade de Mételin et se balançaient sur les flots, tout resonant d'une musique invisible, comme impatients de reprendre la mer ; il visita le môle, les remparts, les tours de cette grande ville, avec Une orgueilleuse curiosité. Le soir, dès qu'il sortait de son palais, pour quelque bal, pour quelque souper, où les Génois menaient leurs filles et leurs femmes, contre la nature de leurs mœurs, les rues s'éclairaient de torches et de feux d'artifice, s'embaumaient de fleurs et se remplissent de sérénades. Dans ces réunions divertissantes, où les galanteries, les danses, les mascarades et les jeux emportaient si vite les heures de la nuit, le roi, *qui embrassoit volontiers les plus jolies Génoises, qui dansoit avec elles et prenoit d'elles tout honorable déduit*, en rencontra une, capable de le rendre infidèle un moment au souvenir d'Anne de Bretagne. Thomassine Spinola, mariée à un célèbre légiste, n'avait pu voir le roi sans émotion, n'avait pu l'entendre parler sans éprouver pour lui une profonde sympathie et sans laisser paraître ce qu'elle éprouvait, car son regard fut si tendre et si brûlant, que Louis XII s'enflamma lui-même à la regarder. Thomassine était belle, bonne, gracieuse, bénigne, honorable, très faconde, et parangon de grâce féminine ; son esprit n'avait pas moins de charmes que sa figure, et elle passait pour une des plus belles femmes de l'Italie ; elle en était aussi la plus savante et la plus adorable, tellement qu'à Vaviser et à l'ouïr, tout homme, tant fût grand, bel ou riche, désirait être aimé d'elle. Ce fut le roi de France qu'elle aima.

Louis XII n'était pas d'un âge et d'une figure à charmer une femme aussi jeune et aussi belle que Thomassine ; mais sa physionomie douce et joviale, son

sourire avenant, son langage franc et naturel, ses manières rondes et ouvertes, lui gagnaient les cœurs, à première vue. Sans avoir le *grand esprit, cault et malicieux* de Louis XI, il s'exprimait avec facilité, et ne disait que des choses sensées, sinon brillantes. Il avait aussi de l'instruction, qui lui valut même la renommée d'être *très savant* ; il se faisait honneur de se plaire aux lettres et dans la compagnie des hommes doctes, surtout depuis que la reine avait accordé une protection spéciale aux historiens et aux poètes. Jusque-là, il ne lisait que les *Commentaires* de César et le traité de Cicéron : *de Officiis* ; après son second mariage, il avait étudié l'histoire, et il attacha dès lors à sa personne un chroniqueur pensionné, Jean d'Auton, abbé d'Angle en Saintonge, écrivain nourri de l'étude des anciens, que ce rhéteur imitait dans un style obscurci de latinisme, mais poétiquement coloré.

Le roi et Thomassine se parlèrent d'abord des yeux, puis du cœur, puis de la bouche, et les douces paroles que Thomassine se hasardait à dire au roi furent assez favorablement accueillies, pour qu'elle lui demandât la permission de devenir son *intendio*, c'est-à-dire la dame de ses pensées, comme il était déjà pour elle son ami par honneur. Louis XII consentit avec plaisir à accepter cette accointance et intelligence amiable, où le cœur seul était admis ; car les sens n'avaient aucune part à ce commerce des âmes, dans lequel il n'eut que toute probité. Thomassine, fière et heureuse de se sentir bien voulue du roi, se para des couleurs de son *intendio*, ne s'éloigna presque pas de lui, en public ou en particulier, tant qu'il fut à Gênes, et ne craignit pas d'afficher vis-à-vis de lui la suprématie d'une maîtresse et la passion d'une Italienne ; elle sacrifiait tout à ce chaste amour, qui pouvait *donner à penser ce qu'on voudroit*, et elle ne voulut plus avoir aucune relation conjugale avec son mari.

Il sembla que la politique génoise eût imaginé les séductions les plus puissantes sur l'esprit volage et sensuel de Louis XII, qui s'était pourtant redonné du tout à son épouse légitime. On se souvenait que ce prince, n'étant encore que duc d'Orléans, avait fait tomber ses amours bien au-dessous de son rang, et que le goût des plaisirs faciles l'entraînait autrefois dans un commerce souvent indigne de sa naissance. On savait qu'une lavandière de la cour lui avait plu, un jour, et était devenue, au Moment même, la rivale de Jeanne de France ; on savait que pendant le long séjour qu'il fit dans la ville d'Asti, après sa sortie de prison, il s'était largement dédommagé de l'absence de sa femme en courtisant la fille de son hôte, en se montrant non moins charmé de la beauté de cette maîtresse que de son talent à jouer du luth. Il est donc très probable que la Politique italienne avait chargé Thomassine Spinola de séduire le roi et d'obtenir toutes les concessions qu'on devait lui demander dans l'intérêt de la seigneurie de Gênes ; mais Thomassine trompa l'attente de ceux avaient voulu se servir d'elle et de son pouvoir de femme. Laurent Cataneo, un des nobles les plus accomplis du pays, avait été choisi pour livrer le roi à tous les pièges des attraits féminins. Après le sommeil de midi, Louis XII, dont le caractère enjoué se détendait volontiers hors de la Contrainte de la cour, fut conduit à la villa de Cataneo, magnifique et voluptueuse retraite où une réception capable de mettre en échec la vertu la plus invincible lui avait été préparée. Sous un portique de marbre, des femmes *moult fraîches et blanches*, parées avec toute la recherche lascive d'une coquetterie italienne, se présentent au-devant du roi, qui les admire toutes et leur sourit ; à chaque pas, dans ce palais enchanté, des femmes, SI belles que le choix s'arrête toujours sur la dernière, entourent, enlacent, captivent le royal convive de Cataneo, jusqu'à ce que l'étiquette ait cédé a place à la familiarité la plus expansive et la plus galante. Ce sont de tendres propos, ce sont des jeux et des

ébattements, ce sont des danses et des chants. Cette fête magique enchantait celui qui en était le dieu et qui voulut se retirer, pourtant, à la tombée du jour. Le souvenir de Thomassine Spinola avait suffi pour l'arracher au danger qu'il pouvait courir.

Lorsqu'il revint à Gênes, obsédé de fantômes gracieux, encore soupirant d'amour, les députés du Sénat l'attendaient pour obtenir une réponse définitive à leurs réclamations ; Louis XII leur accorda tout ce qu'ils de mandèrent, savoir : la permission de conclure un traité de commerce avec l'Espagne, malgré la guerre de Naples, et le droit d'élire annuellement leurs magistrats, que l'occupation française avait rendus perpétuels, comme le membres des Parlements de France. Puis, aussitôt ces affaires traitées en quelques paroles, il s'étendit longuement sur les délices qu'il avait goûtées dans la fête dont il sortait : le teint vermeil et les yeux animés, il se rappela avec enthousiasme les ravissantes fées qui l'avaient transporté dans un monde nouveau ; il répétait sans cesse qu'il ferait exprès le voyage d'Italie, pour venir à Gênes. Dans ces retours, pleins de regrets et de désirs, vers les objets charmants qu'il allait quitter, quelqu'un lui apprit que son vice-roi de Naples, le duc de Nemours, était amoureux d'une Napolitaine si admirablement belle qu'on ne la pouvait voir sans l'adorer.

— *Le diable m'emporte !* dit le roi avec son juron habituel, *c'est un grief tyran que la volupté, laquelle fait souvent désirer ce dont la jouissance est plus difficile.*

Le lendemain, 10 septembre, magistrats et citoyens devaient se rendre, au point du jour, sur la place du Palais, pour escorter le roi, qui partait ; mais quand ils se réunirent dans le même ordre qu'ils avaient tenu à l'entrée de Louis XII, ils furent avertis que celui-ci avait devancé l'heure de son départ et qu'il était déjà en route. Alors beaucoup d'entre eux montèrent à cheval pour rejoindre le roi, satisfait de l'accueil et des honneurs qu'il avait reçus. Pendant le reste du voyage, et longtemps après, on s'entretint, à la Cour de France, des merveilles de la ville de Gênes, et surtout de ses femmes, les plus belles de l'Italie, quoique leurs habits fussent un peu étranges, à cause du *feutre* qu'elles portaient *au droit des épaules* pour *s'engrossir* le dos. Le peuple génois gardait aussi un souvenir de respect et d'admiration pour Louis XII, depuis que le roi avait touché et guéri les écrouelles dans l'église de Sainte-Marie des Esclaves. La veille du départ, tandis que Thomassine Spinola fondait en larmes, à l'idée d'une séparation éternelle, et jurait de n'oublier jamais son *intendio*, on avait apporté au roi et à ses officiers les présents de la ville : pour lui, quatre plats, quatre coupes et quatre aiguières d'or massif, valant 12.000 ducats ; pour le cardinal d'Amboise, un plat et une aiguière d'or valant 2.500 ducats ; pour l'évêque d'Albi, la valeur de 400 ducats en vaisselle d'argent ; autant, pour le maréchal de Gié ; pour le secrétaire Robertet, 300 ducats ; pour chacun des maréchaux des logis, cent palmes — la *palme*, mesure italienne représentant huit à neuf pouces du pied de roi — de velours noir et vingt-cinq de cramoisi ; enfin il n'y eut personne dans la maison du roi qui ne ressentît les effets de cette largesse libérale.

Le Sénat de Gênes décréta que, par reconnaissance pour le roi Très-Christien, pour ses bienfaits et sa gracieuse visite, le 26 août, jour de son arrivée, serait fêté, tous les ans, au son des cloches, par des illuminations et par tous les signes de la joie publique. La reine de France apprit avec orgueil la réception triomphante qu'on avait faite à son époux, et, afin de témoigner sa satisfaction aux marchands génois qui étaient dans Ses Etats, elle prolongea, pour eux seuls,

la durée des foires de Lyon. Louis XII avait hâte d'échapper aux dangereux écueils de l'Italie, non sans rêver encore à sa *sœur d'alliance* Thomassine. Cependant Anne de Bretagne n'eût rien trouvé à redire à ce sentiment chaste et ardent, que ne réprouvait pas la vertu la plus austère : car on comprenait alors cette douce et tendre amitié entre les deux sexes, amitié plus attentive, Plus fidèle, plus solide que l'amour, le cœur le plus épris se *contentoit d'alliances*. En France, comme en Italie, une alliance pouvait attirer l'un Vers l'autre et rapprocher intimement, sous l'influence d'une affection Mutuelle, les deux extrêmes de la hiérarchie sociale ; un prince pouvait dire à une chambrière : Je suis ta pensée féale, et toi la mienne, et cette fusion mystérieuse de deux pensées aussi disparates arrivait rarement à produire le rapprochement matériel de deux êtres qui n'appartenaient ni au même sang, ni à la même caste. C'était là un dernier reflet de la chevalerie du moyen âge, qui avait fait de l'amour une utopie sentimentale et spirituelle.

CHAPITRE IX

1502-1503

LES nouvelles de Naples, où le roi avait envoyé par mer un secours de deux mille Suisses et dix mille Gascons, devenaient de plus en plus favorables, tellement que les Français paraissaient rester seuls maîtres du royaume. Louis XII s'empressa de retourner dans ses États ; il congédia les princes italiens et César Borgia, lequel ne fut pas plus tôt revenu à Rome qu'il reprit ses anciens errements de vengeance et d'ambition, nonobstant sa promesse de respecter.

Ils amis de la France. Après s'être arrêté deux jours à Asti, le roi, qui avait donné ordre que la population travaillât, par corvée, à lui frayer un chemin large et facile à travers les montagnes du Dauphiné, se remit en voyage, et partout, au lieu des sentiers étroits et impraticables qui ne servaient naguère qu'aux communications du pays, il trouva des routes nouvelles que cinquante mille paysans avaient faites, comme par enchantement, et sur lesquelles passaient charrois, chevaux et piétons plus commodément que par la Savoie. Anne de Bretagne était venue à la rencontre de son mari jusqu'aux environs de Grenoble, dans un petit bourg environné de forêts ; Louis XII n'était pas moins empressé de la revoir, après ce long voyage, et, pour mieux réparer le temps de l'absence, ils restèrent là dix jours entiers, le roi chassant, ou se reposant à table, ou se promenant, et toujours avec sa bonne femme, qui lui faisait oublier Gênes et Thomassine Spinola. Ensuite ils revinrent ensemble à Lyon, pour y résider durant tout le mois d'octobre et pour suivre de plus près les progrès de l'armée française dans la conquête du royaume de Naples.

Le duc et la duchesse de Bourbon, qui ne paraissaient plus que rarement à la Cour, y allèrent tous deux, quoique la santé de Pierre de Bourbon fût gravement affaiblie par l'âge. Le bon duc Pierre avait amené avec lui un poète déjà célèbre en France et en Belgique ; la Belgique l'avait vu naître, la France le possédait : c'était Jean Lemaire, élève de Molinet et de Crétin, non moins savant et meilleur écrivain que ses modèles. Selon les mœurs des gens de lettres, qui se mettaient volontiers à la solde des grands, Jean Lemaire appartenait, comme domestique, à trois maisons princières : clerc de finances au service du duc de Bourbon, secrétaire du comte de Ligny et amant vert de Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie. Ce dernier titre, qu'il avait pris pour faire entendre que son amour n'était pas sans espérance, lui coûtait autant de rimes que ses charges de clerc et de secrétaire, sans être plus productif en bon argent ; mais, depuis le mariage de *Margot la gente damoiselle* avec le duc Philibert, il ne rimait plus que de loin des épîtres amoureuses, quoiqu'il portât toujours sa livrée verte en l'honneur de sa dame, qui lui avait donné *faveur et entretenance libérale*. Ces amours des poètes de cour pour de grandes dames, et même pour des souveraines, étaient autorisés alors par le privilège de la poésie et ne dépassaient pas les bornes d'une sorte de culte spirituel et littéraire. Cependant Jean Lemaire de Belges,

ainsi qu'il se qualifiait en France, ne se trouvait pas encore assez pensionné et cherchait un nouveau maître, un nouveau titre, une nouvelle pension.

L'esprit orné de grâces et d'imagination naturelles, la mémoire nourrie de l'étude des littératures anciennes, il n'eut pas de peine à se faire distinguer, spécialement à la cour d'Anne de Bretagne, où les poètes avaient rang de princes, et le docte étranger fut accueilli avec fraternité par Jean Marot, Octavien de Saint-Gelais, André de la Vigne et Jean d'Auton, qui se partageaient les applaudissements et les générosités de la reine ; il y eut même, entre ces *poétiseurs* également renommés un débat de prosodie française, où Jean Lemaire proposa le premier un entrelacement successif des rimes masculines et féminines, et la proscription des e muets à la césure de l'hémistiche ; cette double règle, prescrite par l'harmonie, ne fut généralement adoptée que plus de cinquante ans après, quoique Clément Marot eût joint l'exemple au précepte, qu'il tenait de Jean Lemaire lui-même. Mais dès lors la prose du poète belge réussit mieux que ses vers auprès du roi, qui devint tout à coup son *Mécénas*, à la recommandation de son peintre valet de chambre Jean de Paris. Jean Lemaire, qui excellait en l'art oratoire, avait commencé un ouvrage singulier sous le titre d'*Illustrations de Gaule*, pour propager les fables de Hugues de Saint-Victor sur l'origine des Français, fables répétées dans les *Chroniques de Saint-Denis de France*, et les *Annales* de Gaguin ; mais Louis XII, par un sentiment d'orgueil national, avait adopté la vieille légende qui faisait descendre de Francio, fils d'Hector, les Francs de Mérovée et de Clovis, car les souvenirs de la guerre de Troie la grand' s'étaient mêlés à la naissance de tous les peuples, dans des temps d'ignorance où l'Histoire n'existait pas. Louis XII approuva fort le projet de Jean Lemaire, qui était venu exprès du Hainaut pour illustrer la généalogie troyenne des descendants de Francio par l'autorité de la Bible et d'Ovide. Ce projet ne fut achevé que plusieurs années après, et l'ingénieuse érudition de l'auteur ne servit qu'à montrer plus clairement la fausseté de cette descendance, que le roi proclama sur ses drapeaux, en substituant à sa belle devise *Continus eminus* (de près, de loin), cette autre devise moins vraie que rhétorique : *Ultus avos Trojæ* (il doit venger ses ancêtres troyens). Les poètes et les flatteurs décernèrent donc à Louis XII le surnom d'*Hector*, qu'il s'honora de porter, et sous lequel on lui adressa différents poèmes allégoriques, pleins de ces jeux de mots puérils et fatigants que Molinet avait mis en vogue pour le triomphe de la rime sur la raison :

Molinet n'est sans bruit, ni sans nom, non ;
Il a son son, et, comme tu vois, voix.

Pendant que les tailles de rime et la rhétorique à double queue faisaient le délassement de la cour, une épidémie, qu'on nommait la peste, et qui avait déjà ravagé la France deux années auparavant, reparaisait avec plus d'intensité, surtout à Paris, où le Parlement, attendu l'imminent péril, avait suspendu ses séances, *quoiqu'il n'est mémoire, quelque inconvénient de peste qu'on ait vu, que le Parlement ait été discontinué* ; et même il ordonna, le 14 novembre, que les parties déposassent leurs requêtes *sur le coffre qui est dans le parquet des huissiers, pour ne faire aucune presse aux présidents et conseillers*. La plupart des provinces, le Bourbonnais, la Saintonge, l'Anjou, la Touraine, l'Orléanais, étaient peintes à la fois par le fléau, qui sévissait avec plus de violence dans les campagnes, où le défaut de secours et l'aveuglement du peuple engendraient d'horribles misères : les pauvres gens désertaient leurs maisons, et, pour fuir la contagion, s'enfuyaient dans les bois ; là, ils mouraient de faim, ou bien dévorés

par les chiens et les loups, qui se multiplièrent tellement que le roi et les seigneurs, chacun sur ses terres, ordonnèrent des chasses générales contre ces bêtes féroces. Anne de Bretagne voulut courir les mêmes dangers que sa fille Claude, qui avait été transférée de Blois à Loches ; et, malgré la mortalité qui régnait dans le pays, elle quitta Lyon, avec le roi, pour aller affronter l'épidémie auprès du berceau de son enfant. Ils demeurèrent au château de Loches jusqu'à la fin de l'année ; et tandis que le cardinal d'Amboise, qui se croyait destiné à s'asseoir bientôt sur la chaire de Saint-Pierre, négligeait un peu les affaires du royaume pour celles de l'Église, Louis XII, plus certain, de jour en jour, d'être seul maître de l'Italie, renouait avec confiance avec Maximilien les négociations relatives à l'investiture du duché de Milan. Depuis la prise de Canossa, le vice-roi de Naples, qui avait reçu le renfort de Suisses et de Gascons envoyés par mer avec des munitions et de l'argent, était allé, à la tête de toute son armée, mettre le siège devant Barletta, où Gonzalve se tenait renfermé avec la sienne, mais sans vivres, sans finances et sans poudre à canon ; ce fut Venise qui lui en fournit, avec le consentement tacite du Sénat. Le duc de Nemours ne resta que trois jours devant Barletta, parce que l'eau douce manquait pour les chevaux, qui eussent tous péri de soif. Gonzalve choisit l'instant de la retraite des Français pour faire charger leur arrière-garde par ses coureurs, qui furent ramenés battants jusqu'à leurs barrières. L'armée française avait offert la bataille au grand capitaine espagnol, qui, du haut de ses murailles, la voyait se déployer dans la plaine et passer devant Barletta enseignes au vent et trompettes sonnantes. Gonzalve n'eut garde d'exposer la fortune du roi d'Espagne à la chance d'une bataille inégale ; il se contentait de dresser des embuscades, de lancer des escarmouches et de gêner (ravager) les alentours de Barletta.

Le duc de Nemours profita de l'inaction de l'ennemi pour rattacher à l'obéissance du roi de France les villes et les châteaux de la Capitanate, de la Calabre et de la Pouille, dans lesquels le roi d'Espagne avait garnison. Chaque capitaine de l'armée allait, avec sa compagnie d'armes, enlever quelque place mal avitaillée, qui ne demandait qu'à se rendre par capitulation : la conquête de l'une amenait la soumission de l'autre ; enfin les Espagnols furent chassés partout, excepté de Barletta, d'Andria, de Galipoli, de Cosenza, de Tarente et de quelques villes maritimes. La position de Gonzalve s'était pourtant améliorée, en gagnant du temps : le salpêtre lui arrivait de Venise, les hommes de Sicile, l'argent d'Espagne, tandis que sa perte eût été inévitable si le duc de Nemours avait écouté l'avis de d'Aubigny et poussé vivement le siège de Barletta, au lieu de créer seulement, à quatre milles de cette ville, un camp de quatre cents hommes d'armes et de deux mille hommes de pied, sous les ordres de La Palice. Ce brave capitaine espéra obtenir la bataille, qui avait été refusée au vice-roi, et l'attendit durant quatre heures sous les murs de Barletta, sans que personne en sortît à sa rencontre ; car Gonzalve, avec sa prudence accoutumée, avait dit encore à ses capitaines, impatients d'accepter la bataille qu'on leur offrait : *Nul ne se doit aventurer au combat, à la requête de son ennemi, si nécessité ne le contraint.*

Les rois de France et d'Espagne se disputaient la possession du royaume de Naples, et leurs gens de guerre étaient souvent en présence, mais par petites troupes, et la plus faible tournait bride, sans soutenir une charge ; il y avait, de part et d'autre, quelques prisonniers et peu de morts, excepté des Suisses surpris dans les vignes, des Espagnols tués par des pâtres qui défendaient leurs troupeaux. Les expéditions successives du duc de Nemours avaient affaibli ses forces, mais Gonzalve n'avait perdu que des villes ouvertes, aussi faciles à reprendre qu'elles l'avaient été à être prises. L'écu de France était attaché sur les

portes de ces villes conquises, et l'étendard aux trois fleurs d'or, flottant sur toutes les tours, semblait prêt à s'élancer sur le donjon de Barletta, lorsque, le 30 décembre, Gonzalve, qui avait jusque-là résisté aux défis les plus insultants, feignit de vouloir défier le duc de Nemours et sortit de ses fortifications, avec trois mille piétons, cinq cents lances, cent genétaires et plusieurs pièces d'artillerie ; mais il ne vint pas en présence des Français et rentra dans Barletta sans les avoir rencontrés. La prospérité de ceux-ci touchait à son terme, et, comme pour leur en donner l'augure, le grand capitaine, qu'ils avaient presque réduit à l'extrémité quatre mois auparavant, se montrait hors de sa retraite à la tête d'une armée imposante, bien pourvue de tout, forte de l'assurance de son chef, tandis que les Français, épars dans leurs garnisons, malades et fatigués, souffraient d'une disette presque continuelle, et, ne tirant des approvisionnements que de leurs vaisseaux battus par les vents, se voyaient sans cesse au moment de manquer du nécessaire. C'étaient les Vénitiens qui travaillaient sous main à la ruine de leurs alliés.

Louis XII, après avoir habité Loches jusqu'à Noël, parce que le château de Blois n'était pas en état de le recevoir, vint passer deux mois d'hiver dans ce château, dont le séjour lui fut toujours cher, comme le lieu de sa nativité, où il avait été *nourri tout son jeune âge* ; comme *la principale demeure* de ses père et mère, comme la *ville aux rois*. Il ne se contentait pas de marquer ses préférences pour cette ville royale en l'exemptant de tailles et de subsides ; il avait pris à tâche de restaurer le vieux château et achever les constructions que Charles VIII y faisait élever, en 1498, sous l'influence du génie italien. Le cardinal d'Amboise, qui aimait les arts ayant vu l'Italie, et qui s'était fait à Gaillon un palais qu'on eût dit transporté de Florence, tant l'architecture en était majestueuse, noble, grandiose et magnifique ; le cardinal voulait que la France n'enviât rien à la patrie des Médicis. Ce fut lui qui dirigea les travaux de Blois, et qui, *au grand, fort et plantureux* château des anciens comtes, adjoignit des bâtiments, dentelés et découpés au ciseau, ornés d'arabesques et de feuillages, de statues et de médaillons autour des fenêtres et des portiques à plein cintre ; ce fut lui qui sema les fleurs de lis, les hermines et les porcs-épics, les devises et les allégories, sur les plafonds, les lambris et les vitraux. Ainsi ces galeries spacieuses, ces salles claires et riches, ces escaliers tout rehaussés de peintures, ces monuments *tant somptueux que bien sembloient œuvre de roi*, brillaient davantage, en face des tours massives, des murailles nues, des ogives sombres et des frontons crénelés de la partie gothique du château. Un statuaire italien avait sculpté la statue équestre de Louis XII le Triomphant ; un poète italien, Faustus Andrelinus, avait composé en vers latins cette inscription : *Là où était né Louis, en regardant l'orient, là même il prit le sceptre dans sa main glorieuse ; heureux le jour qui éclaira la naissance d'un si grand roi !*

Louis XII, qui était digne de donner la paix à ses sujets, puisqu'il savait l'apprécier comme un bienfait du Ciel, croyait pouvoir y compter, et il l'attendait avec confiance, en se reposant au milieu de ses amis, auprès de sa femme et de sa fille, parmi les plaisirs qu'il aimait : la chasse, la table et le devis (la conversation). Il espérait de jour en jour apprendre la reddition de Gonzalve dans Barletta, ou sa retraite hors du royaume de Naples ; alors l'investiture du duché de Milan ne serait plus si obstinément contestée par Maximilien, et le roi de France, souverain de l'Italie, accorderait la paix au lieu de la demander à ses ennemis. Il était loin de penser que la couronne de Naples pût lui échapper lorsqu'il venait de recevoir, par députation, l'acte de foi et hommage de la noblesse de Naples, et l'hommage-lige du peuple de cette cité à demi française,

lorsque les acclamations de Gênes retentissaient encore à son oreille, lorsque les dépêches du duc de Nemours ne l'entretenaient que de victoires.

Ferdinand le Catholique paraissait incliner pour un accommodement, et l'archiduc d'Autriche s'était chargé de l'obtenir de Louis XII l'archiduc revenait donc en France, comme négociateur, au nom de son beau-père, le roi d'Espagne, malgré le mauvais succès de sa première négociation au nom de son père le roi des Romains. Philippe d'Autriche, qui avait prêté serment, en qualité de successeur au trône d'Espagne, dans la cathédrale de Tolède, quitta sa femme Jeanne, dont le caractère devenait plus sombre et plus jaloux à mesure que le terme de sa grossesse approchait, et il se rendit en Roussillon, pour y attendre un sauf-conduit ; car il craignait de se trouver responsable de la mauvaise foi de son beau-père, et il se doutait sans doute que la mission toute pacifique qu'il avait acceptée pouvait servir de manteau à quelque ruse de guerre ; il n'osa donc pas, cette fois, se livrer sans caution à la loyauté du roi de France, qui l'avait accueilli naguère avec la plus somptueuse hospitalité et la plus généreuse confiance. Louis XII n'y entendait que tout bien, et sans même témoigner quelque surprise, ou quelque dépit, à une étrange demande d'otages, qui était de nature à éveiller de graves soupçons, il se montra joyeux de revoir à sa Cour ce beau prince, et il lui garantit l'intégrité de sa personne, en donnant pour otages les comtes de Foix et de Vendôme, le duc Alençon, et le jeune Charles, Monsieur, frère du feu comte Louis de Montpensier. Ces otages, choisis dans la maison royale de France, furent envoyés à Valenciennes, où ils devaient être retenus jusqu'au retour de l'archiduc en Flandre. Celui-ci ne posa le pied sur les terres de France, qu'après la remise des otages et, comme s'il cherchait à gagner du temps, il fut près de deux mois à venir de Montpellier à Lyon. Il est vrai que Louis XII, à qui le cardinal d'Amboise avait donné des leçons de magnificence, faisait rendre à son hôte les mêmes honneurs qu'on eût rendus à un roi de France, et chaque ville où passait l'archiduc fêtait son entrée par tous les mystères usités dans les pompes publiques. Philippe d'Autriche, accompagné de Louis d'Orléans, marquis de Rothelin, du comte de Ligny et de Philippe de Ravestein, qui avaient été envoyés à sa rencontre, semblait n'avancer qu'à regret, triste parmi les fêtes qu'on célébrait pour lui, et peut-être souhaitant n'arriver jamais.

Louis XII était fatalement en butte à toutes les ingrattitudes, comme à toutes les trahisons ; mais il devait déjà se repentir de ses bienfaits à l'égard des Borgia, en reconnaissant leurs perfidies : c'était là une punition de l'aveugle complaisance qu'il avait eue pour le duc de Valentinois, mais la faute en était surtout au cardinal légat, qui avait prêté son crédit auprès du roi à César Borgia en échange du crédit que celui-ci lui prêtait auprès du pape, auquel Georges d'Amboise ne savait rien refuser. En vain les citoyens de Bologne avaient-ils réclamé la protection du roi contre les usurpations du Saint-Père, qui prétendait soumettre à son obéissance cette cité indépendante, qu'il tenait, disait-il, d'une donation des rois de France Charles et Pépin ; en vain avaient-ils supplié le roi de fermer l'oreille aux suggestions du mensonge et de l'injustice ; en vain les ambassadeurs de Venise lui avaient représenté combien il convenait peu à la splendeur de la maison de France, et au nom de roi Très-Christien, de favoriser le *Valentinois, ce tyran qui ruinoit les peuples et les provinces, ce larron public, qui avait une si grande soif de sang humain* que sa cruauté s'exerçait même sur ses frères et ses parents, n'épargnant ni âge ni sexe, et surpassant la barbarie des Turcs. Louis XII n'avait pas voulu ajouter foi à ces accusations, ni faire droit à ces prières ; il avait déclaré que le pape était libre de disposer, à sa volonté, des biens du Saint-Siège, mais que, par un effet de la protection qu'on lui demandait,

il obtiendrait du pape que les Bentivoglio, seigneurs de Bologne, demeuraissent, comme personnes privées, dans cette cité appartenant aux États de l'Église. C'est alors que Louis XII fut averti que les desseins du duc de Valentinois ne se bornaient déjà plus à la conquête de la Toscane, et que ses intrigues deviendraient plus hostiles à la France à mesure que la guerre de Naples tournerait au désavantage des Français. César avait eu l'insolence de s'attaquer à Jourdain des Ursins, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, pensionnaire du roi et son fidèle serviteur : le roi comprit qu'il était temps de s'opposer aux spoliations des Borgia, qui finiraient par envahir l'Italie entière, et il lui ordonna de cesser toute entreprise contre Jean Jourdain, sous peine d'encourir le ressentiment de son seigneur et maître. Alexandre VI essaya d'abord de justifier l'agression de son gonfalonier, en accusant Jean Jourdain d'avoir offensé le Saint-Siège ; mais une aigre ambassade contraignit à l'obéissance le duc de Valentinois, qui n'était point encore assez fort pour dédaigner l'appui du roi et marcher à front découvert dans les voies de son ambition. Ce n'était pas sans un but fixe et mystérieux que César Borgia et Alexandre entretenaient une horrible complicité de trahisons, de meurtres et d'empoisonnements ; ce n'était pas seulement le plaisir de la vengeance, ou bien une cruauté matérielle, qui entraînait le père et le fils, affreusement liés l'un à l'autre dans cette carrière de crimes monstrueux. L'amour Paternel était l'unique mobile d'Alexandre, qui n'avait d'ambition et d'orgueil que l'orgueil et l'ambition de son César : il eût souhaité lui laisser la tiare pontificale en héritage, mais depuis que cet ambitieux insatiable avait renoncé à son titre de cardinal de Valence pour se faire duc de Valentinois et de Romagne, le pape s'inquiétait de ne pas voir encore une couronne sur la tête de son fils, et craignait de mourir avant l'accomplissement d'une espérance pour laquelle il avait dépensé tant d'or, tant de sang et tant de scélératesse. Déjà il avait, par un acte public de la chancellerie romaine, essayé de réhabiliter la naissance de César Borgia, lorsque, légitimant un fils naturel de ce même Borgia, il déclarait qu'au *vice de nature ne flétrit pas* les hommes nés illégitimement d'un sang noble et illustre, parce que *la splendeur de leurs vertus efface dans leurs enfans la tache de la bâtardise* ; et déjà, au mépris de ses traités avec le roi de France, il hésitait entre l'alliance de l'Espagne et celle de l'Empire, pour choisir la plus favorable à l'agrandissement de son bâtard, qui lui demandait, sinon un royaume, du moins un simulacre de puissance souveraine.

Louis XII commençait à se tenir en garde contre les ruses d'Alexandre VI, et contre les complots de César ; il donna même les mains à la formation d'une ligue défensive entre les villes libres de la Toscane, pour repousser les attaques et arrêter les empiètements du chef de l'armée Papale. Sienne, Bologne, Lucques et Florence s'unirent d'un commun accord, sous la sauvegarde du roi de France. Ce prince avait trop de Noblesse dans l'âme pour ne pas mépriser le caractère du pape, qu'il ménageait cependant, selon les intérêts de la royauté ; mais quelquefois le récit de quelque iniquité flagrante d'Alexandre VI le faisait sortir de cette réserve politique, et il se vengeait, par un bon mot, de la contrainte qu'il s'imposait en présence des scandales offerts à la chrétienté par cet indigne ficaire de Jésus-Christ. *Oh ! le beau joueur de comédie, que le pape ! s'écria-t-il, un jour, en apprenant une promotion de cardinaux qui devaient le chapeau rouge à leurs richesses, et non à leurs lumières : notre Saint-Père nous représente les singes en habits de pourpre et les ânes couverts de peaux de lions !*

Il eût peut-être manifesté sa juste indignation autrement que par des dits facétieux si le cardinal d'Amboise n'avait pas eu besoin de conserver toute son influence dans le Sacré Collège, en cas que le pape vînt à succomber aux

nombreuses infirmités qui étaient le fruit de ses débauches. Alexandre VI relevait à peine d'une *grievue maladie*, à laquelle il ne pouvait survivre longtemps, et Louis XII avait écrit lui-même de sa main au cardinal de La Rovère qu'il le pria de faire aucunes remontrances aux cardinaux, *pour le bien de l'Église*. Le cardinal de Nantes, qui fut envoyé à Rome le 26 février, avec des instructions secrètes, devait dès lors préparer l'élection de Georges d'Amboise et *abolir tout schisme ou division qui pourroit advenir* après la mort du pape. Mais Alexandre VI revint à la santé, sans amender ses mœurs, sans renoncer à soumettre les républiques d'Italie au duc de Romagne ; et le cardinal légat ne compta pas moins sur la vacance prochaine de la chaire de Saint-Pierre. C'était toujours avec l'intention secrète de devenir pape, du vivant même d'Alexandre, que Georges d'Amboise tâchait de maintenir la bonne intelligence entre le roi son maître et le roi des Romains, malgré les difficultés soulevées au sujet de l'investiture du Milanais ; il espérait peu que Maximilien se relâchât de ses résolutions en admettant les femmes à la succession de ce duché, fussent-elles héritières de Madame Claude et du duc de Luxembourg ; mais il évitait toute occasion de rupture avec lui et ne se plaignait pas même des lenteurs qui laissaient le traité de Trente en suspens. Cette condescendance envers le roi des Romains ne se bornait pas à fermer les yeux sur les desseins de sa politique, elle s'étendait encore à tous les désirs que Maximilien pouvait manifester. L'année précédente, le cardinal avait obtenu du roi, à la requête du roi des Romains, la restitution des biens du seigneur de Vergy ; cette année-là, il obtint également la réintégration de Galéas de Saint-Severin dans ses domaines qui avaient été confisqués, ce lieutenant de Ludovic étant banni de Milan et réfugié auprès de Maximilien ; l'empereur avait écrit au cardinal légat qu'il s'intéressait ardemment à cette affaire, et qu'il lui rendrait mille actions de grâces si le roi voulait bien se faire l'appui d'un fidèle du Saint-Empire, aimé et apprécié particulièrement pour son rare mérite.

Louis XII n'eut point à se repentir d'avoir pardonné à ce vaillant et loyal capitaine, dont les frères étaient déjà entrés au service de la France : Galéas de Saint-Severin, quoique marié à une fille naturelle de Ludovic, auquel il avait prêté son bras et ses conseils avec le plus absolu dévouement, acquit bientôt la confiance et l'amitié du roi, qui non seulement lui restitua tous ses biens, mais qui, pour l'attacher de plus près à sa personne, lui donna la charge de grand écuyer de France. Galéas avait tant de reconnaissance pour ce généreux prince qu'il ne se couvrait jamais devant lui, même en plein air ; les autres seigneurs, qui selon le vieil usage restaient couverts en présence du roi, ne s'accoutumèrent pas sans peine à imiter le grand écuyer, dont la tête blanche, nue et inclinée, faisait honte à leurs chapeaux hautains et emplumassés.

Les revers des Français en Italie avaient commencé, et la guerre prenait un caractère plus décisif ; aux escarmouches avaient succédé des Combats qui allaient amener les batailles. Gonzalve s'était retiré dans Barletta à l'approche du duc de Nemours, que l'offre d'une bataille avait fait accourir ; mais les portes de la ville ne s'ouvrirent pas aux sons des trompettes défiant les Espagnols, et le grand capitaine préféra souffrir la peste et la famine derrière ses murailles, plutôt que de compromettre une victoire qu'il avait attendue jusqu'alors, malgré les murmures de ses soldats et les injustes reproches de ses capitaines. Mais, comme le manque d'eau douce avait forcé le duc de Nemours d'établir son camp à quelque distance de Barletta, Gonzalve n'était point assez étroitement bloqué pour renoncer aux saillies et aux embûches qui distinguaient sa tactique ; il saisit l'occasion de mettre à l'épreuve l'ardeur belliqueuse de son lieutenant, Diego de

Mendoza, en l'envoyant avec trois cents chevaux se jeter sur la Pouille, brûler des villages, enlever des troupeaux. Cette expédition eut plein succès, quoique les garnisons de Cerignola et de Canosa eussent tenté une sortie pour reprendre quarante mille bestiaux que l'ennemi conduisait dans Barletta, où l'abondance remplaça la Rissette, et l'espoir, le découragement. Gonzalve donnait à ses soldats l'exemple de la résignation, de la confiance dans l'avenir : il avait fait courir le bruit qu'il voulait se retirer par mer à Tarente, et il n'attendait plus que l'arrivée des renforts que lui amenaient d'Allemagne Octavien Colonna, de Rome, don Hugues de Cardone, capitaine d'aventuriers, naguère à la solde de César Borgia, et d'Espagne, don Porto-Carrero, seigneur de Palma, pour attaquer de front un ennemi que les maladies, le climat et l'indiscipline affaiblissaient tous les jours.

Le prestige était tombé : les vainqueurs de Milan et de Naples étaient plus invincibles. Les désastres allaient commencer. Prégent de Bidoux, général des galères du roi, croisait sur les côtes de la Pouille et empêchait les communications des Espagnols avec la Sicile, en capturant les vaisseaux qui venaient ravitailler Barletta. Gonzalve se hâta d'envoyer contre Prégent six galères et d'autres navires qui mouillaient dans le port de Barletta ; Prégent, n'étant pas en force pour accepter une bataille navale, se retira dans le port d'Otrante, sous la sauvegarde de Venise ; mais cette sauvegarde fut impuissante à le protéger et, pour conserver ses équipages qu'il fit descendre à terre, il fut obligé de couler lui-même sa flotte aux yeux de l'ennemi, qui en eût fait sa proie. La perte de ces belles galères avait suivi de près la perte d'une place forte, enlevée aux Français par trahison : Louis de Saint-Bonnet, gouverneur de Castellaneta et lieutenant du seigneur de Prie, avait dû établir une taille sur les habitants pour procurer des vivres à ses gens d'armes, car depuis dix mois que la solde était payée à personne *par le défaut de ceux qui avoient l'argent*, la garnison n'acquittait ses dettes qu'en promesses et en papier ; mais quatre ou cinq des plus riches du pays, mécontents d'être aussi les plus rançonnés, offrirent à Gonzalve de lui livrer la ville. Le 23 février des laquais tuèrent un prêtre dans une dispute ; aussitôt les vilains s'armèrent, avec des cris de mort contre les Français, puis, ouvrant leurs portes aux Espagnols, les aidèrent à tuer tous ceux qu'on surprenait dînant ou dormant dans les maisons. Bien peu échappèrent au massacre, et la ville resta au pouvoir des Espagnols.

A cette nouvelle, le duc de Nemours, pour resserrer le blocus de Barletta, dégarnit de troupes les châteaux voisins de la petite ville de Ruvo, où était le seigneur de La Palice avec cent lances et trois cents piétons. La Palice se plaignit en vain au vice-roi de la diminution des garnisons, qu'il jugeait nécessaires à la sécurité de la province de Bari, et il en écrivit même au roi, pour s'excuser de ce qui arriverait. Gonzalve apprit combien la ville de Ruvo était mal gardée, et il accourut y mettre le siège, avec des forces considérables. Les bombardes eurent fait une large brèche, en moins de quatre heures, et l'assaut se donna ; mais La Palice animait tout de son exemple : voyant que ses compagnons pliaient, il saisit une hallebarde, abattit un enseigne espagnol qui arborait déjà son drapeau sur la brèche, et à coups désespérés chassa les assiégeants. Il n'avait pas repris haleine, que l'assaut recommençait plus dur que devant ; il monta, tout forcené, sur le rempart, arracha de nouveau une hallebarde à un homme de sa compagnie, et, comme un sanglier, se mit à la défense ; alors, seul, entouré d'une barrière de morts, il arrêta un torrent d'ennemis qui se ruaient à la fois contre lui, sans le faire reculer d'un fer de lance. L'artillerie, les traits, semblaient respecter cette noble intrépidité, et La Palice, quoique blessé de plusieurs coups

de piques, était encore si terrible que les Espagnols n'osaient plus l'approcher. Ils lui jetèrent une caque (baril) de poudre, avec une mèche allumée, et le précipitèrent à bas du rempart, au milieu des éclats de la caque qui avait pris feu ; son armure le préserva de l'explosion et de la chute. Ses gens accoururent, effrayés de la fumée qui s'échappait de sa cuirasse, l'inondèrent d'eau et de vin, le relevèrent, tout meurtri, et le soutinrent entre leurs bras. Pendant ce temps, l'ennemi entra par la brèche et la garnison se réfugiait au château ; La Palice essaya de s'y traîner, l'épée au poing, sans que les assiégeants eussent la hardiesse de lui fermer le chemin. Arrivé devant le château, il fut assailli par plus de trois cents Espagnols : il s'appuya contre une muraille, empoigna une hallebarde, et résista longtemps, sans vouloir se rendre, quelque menace qu'on lui fit de le tuer ; il fut bientôt serré de si près que, d'un coup sur le poignet, on lui fit sauter de la main sa hallebarde, et que, d'un autre coup sur le crâne, on le renversa ; mais, en tombant, ses mains avaient rencontré sa hallebarde à terre : il se redressa tout sanglant et continua de frapper à l'enragé. Il eût été tué si un homme d'armes de don Diego de Mendoza ne l'avait fait prisonnier, au nom de ce capitaine ; toutefois, La Palice ne voulut pas remettre son épée à cet homme d'armes : *Ni toi ni autre ne l'aura jamais de ma main !* dit-il, en la jetant au loin.

Gonzalve fut plus joyeux de cette prise du seigneur de La Palice que de celle d'une ville, *car c'était la crainte des Espagnols et la sûreté des Français*. Il songea d'abord à tirer parti de son prisonnier, auquel il ordonna, *sur sa vie*, de lui faire rendre le château de Ruvo, où s'était enfermée une partie de la garnison. La Palice fut conduit, tout moribond qu'il était, au bord du fossé. *Cornon !* cria-t-il à ce capitaine, *qu'il avait appelé aux créneaux, vous voyez comment cette ville avons perdu ; au regard de moi, je vois bien que je suis un mort ou qui le vaut ; je suis enchargé, de par Gonzalve que voici, de vous dire que la place où vous vidiez et la lui rendiez. Mais, toutefois, si vous pensez la pouvoir tenir et faire service au roi, ne la rendez pas ; ainsi tenez bon !* Gonzalve ne se vengea pas de cet héroïsme, qu'il était forcé d'admirer ; au contraire, il n'épargna aucun soin pour conserver la vie de ce fier capitaine, qui se rétablit de ses blessures, mais qui resta prisonnier, bien que les habitants des Abruzzes eussent offert 15.000 ducats pour la rançon de leur gouverneur. Les autres prisonniers furent enchaînés dans des basses-fosses, et accablés des plus cruels traitements, sans espoir de sortir de prison avant la fin de la guerre.

Ces échecs et ceux qui suivirent furent occasionnés par la division qui s'éleva entre le vice-roi et ses capitaines : ceux-ci lui obéissaient mal et souvent contredisaient ses ordres. Yves d'Alègre se montrait le plus rebelle et le plus hostile au duc de Nemours, soit qu'il supportât impatiemment l'autorité d'un chef suprême, soit qu'il enviât le commandement, soit plutôt qu'il se fit le protecteur des habitants de la Pouille contre les pilleries et les exactions dont ces pauvres gens étaient tourmentés par les receveurs de finances. Il disait hautement que l'honneur français était intéressé à mettre fin à ces abus flagrants, que le vice-roi souffrait ou bien ignorait, également coupable de négligence ou d'avarice ; mais il laissait assez à entendre que c'était par avarice : il disait encore, avec un visage renfrogné, que Nemours, *sans espérance de butin*, avait *laissé prendre Ruvo et mettre La Palice à mort*, et que, non content d'être l'auteur de ces malheurs, il finirait par causer la ruine totale de l'armée. Nemours fut instruit des calomnies du seigneur d'Alègre : il les méprisa, non sans s'affliger du fâcheux effet qu'elles avaient produit ; il répondit seulement qu'il les endurerait jusqu'à ce qu'il pût en tirer vengeance, sans nuire à ses devoirs de général ; qu'il ne voulait pas que les ennemis profitassent seuls de ce différend particulier, mais

qu'à l'heure du combat les *faits seroient maîtres des paroles*. Cette réponse magnanime n'empêcha pas l'indiscipline de passer des chefs aux soldats, et le généreux caractère du vice-roi fut toujours en butte aux soupçons de cupidité lâche et déloyale que d'Alègre avait répandus avec acharnement. Le moment approchait où les Français, comme le grand capitaine l'avait prévu, devaient se perdre eux-mêmes.

Les Suisses, qui profitaient toujours des occasions où leur allié, le roi de France, était aux prises avec la mauvaise fortune, pour avoir meilleur marché de ses plus justes résistances, avaient recommencé leurs réclamations au sujet du comté de Bellinzona, d'un arriéré de solde militaire et de la rançon de Ludovic Sforza. Déjà quatorze mille Suisses avaient passé le Saint-Gothard ; déjà ils avaient assailli Locarno et la grande muraille fortifiée, qui longeait le lac Majeur au pied des montagnes et fermait l'entrée de la plaine. La garnison française fit bonne contenance, pour donner au seigneur de Chaumont le temps d'arriver à Varèse, avec huit cents hommes d'armes ; mais, de jour en jour, d'heure en heure, le nombre des assaillants augmentait : la ville fut évacuée et prise, le château ne se rendit pas et brava une attaque sans artillerie et sans machines de siège. Les hordes helvétiques s'éparpillèrent dans les champs, et commirent plus de dégâts qu'elles n'avaient fait dans leur dernière invasion ; elles mirent à sac la ville de Misochio, du domaine de Jean-Jacques Trivulce, mais ne s'emparèrent pas du château. Le vice-roi de Milan appelait aux armes les alliés de la France, Venise, Ferrare, Bologne, Mantoue : la république vénitienne ne se pressa point de prêter secours aux Français ; mais les troupes étaient en marche, de tous les États lombards, pour se ranger sous l'étendard des fleurs de lis, lorsque le sire de Chaumont affama les Suisses, en coulant à fond les barques qui leur amenaient des vivres par le lac Majeur, et répandit, avec de l'argent, la discorde parmi les conducteurs de l'expédition confédérée. Louis XII, d'ailleurs, se résolut à des sacrifices momentanés pour éteindre cette étincelle de guerre : il dépêcha Reinhard Monch à Lucerne, avec des représentations aux députés des Liges, et le bailli de Dijon à Locarno, avec plein pouvoir de traiter à tout prix ; le bailli, qui savait se faire écouter des Suisses, n'eut pas de peine à leur persuader qu'ils devraient beaucoup à la bonté du roi, s'ils n'étaient pas chassés, l'épée dans les reins ; et, le 10 avril, de concert avec le seigneur de Chaumont, il amena les délégués de trois cantons, Uri, Schwitz et Unterwald, à signer un traité de commerce concernant le libre passage des Marchands et marchandises suisses dans le Milanais, leurs immunités et leurs privilèges, avec l'abandon de Bellinzona et de quelques villages voisins, à la charge de faire hommage directement à l'Empire et avec confirmation de l'ancien traité d'alliance. Après la conclusion de ce traité, que le roi ratifia le 22 avril suivant, les prisonniers furent échangés de part et d'autre ; les Suisses rendirent les villes qu'ils avaient prises, mais non le butin qu'ils avaient fait dans leur invasion ; ensuite ils se replièrent vers Bellinzona, et rentrèrent dans leurs foyers, en s'enorgueillissant de voir combien le roi de France estimait leur amitié pour l'acheter si cher. Le roi à cette époque, étant en guerre avec le roi d'Espagne, craignant Maximilien et ayant les Vénitiens pour suspects, ne pouvait trop payer la Paix avec les Suisses ; pour répondre à tant d'ennemis à la fois, il était bien empêché de pourvoir à ses finances, sans grever son peuple : il vendait le plus d'offices qu'il pouvait et en tirait de grosses sommes, à titre de prêts ou de dons, surtout pour les nominations aux charges de judicature.

L'archiduc fit son entrée à Lyon le 22 mars, vers trois heures après midi. Le cardinal légat, les évêques d'Arles et du Puy, le chancelier de France, le duc de

Calabre, fils de René de Lorraine, et une foule de Seigneurs étaient allés le recevoir à un quart de lieue de la ville, et le ramenèrent en triomphe, jusqu'à la maison du doyenné, près de l'église Saint-Jean. Les mystères préparés pour cette entrée faisaient tous allusion va Paix, qui était l'espoir général : à la porte du pont du Rhône, une très belle fille, bien accoutrée, salua Philippe d'Autriche, en lui présentant avec les clés de Lyon, ses deux serviteurs nommés *Bien-Public* et *Ardent-Désir-de-Paix* ; au bas du pont de la Saône, sur un échafaud, où était écrit ce verset des psaumes : *Da pacem, Domine, in diebus nostris, quia non est alius qui pugnet pro nobis, nisi tu Deus noster* — Donne-nous la paix, Seigneur, en nos jours, parce qu'il n'est personne qui combatte pour nous, excepté toi notre Dieu, un enfant, vêtu aux armes de l'archiduc, et une petite fille, aux armes de France, pour figurer les fiancés, Madame Claude et le duc de Luxembourg, étaient accompagnés de Bon-Conseil et de Bien-Public, qui prononcèrent une harangue. Les allusions à la paix et à l'alliance de l'archiduc avec le roi par le mariage de leurs enfants se trouvaient ailleurs personnifiées ; et les discours des personnages, qui annonçaient eux-mêmes leurs noms et leurs caractères, ne permirent pas à Philippe d'Autriche de douter de la joie que son arrivée avait fait renaître dans toute la France. Le 29, le roi entra dans Lyon, avec un train de quinze cents chevaux, et l'archiduc alla en personne au-devant de son royal hôte, qui ne manifesta pas moins d'empressement à le revoir. Le jour même, les conférences relatives au royaume de Naples furent entamées. La reine n'arriva que deux jours après, suivie de mille chevaux, de six chariots et de sept litières ; l'archiduc s'empressa de venir à sa rencontre et de lui faire escorte, comme pour mettre en évidence le bon accord qui régnait entre le roi et lui. Les affaires de Naples, qu'on avait rendues presque inextricables à force de les débattre depuis deux ans, furent éclaircies aussi facilement que si elles n'eussent jamais été embrouillées, et quatre jours suffirent pour régler tous les points d'une bonne pacification entre l'Espagne et la France. L'archiduc, traitant directement, au nom de son beau-père Ferdinand, avec le roi, n'avait pas besoin de faire ratifier ce traité. Le dimanche 2 avril, le roi, la reine et l'archiduc entendirent, dans la cathédrale de Saint-Jean, une grande messe chantée par les chantres de leur chapelle, en présence du cardinal d'Amboise, de quatre autres cardinaux, des princes du sang et d'une nombreuse Noblesse. La messe achevée, l'archiduc, en sa qualité de procureur du roi d'Espagne, s'approcha du maître-autel, avec le roi et la reine : là, les mains étendues sur le livre des Évangiles, ils jurèrent ensemble d'observer et de maintenir fidèlement les articles de cette paix ferme et stable, et irrévocable à jamais. Ce fut une solennelle cérémonie, où Louis XII semblait avoir convoqué les plus illustres seigneurs de l'Église et du royaume, pour porter témoignage de sa bonne foi. Aussitôt la paix jurée, elle fut publiée dans les carrefours de Lyon. Il semblait que Louis XII se hâtât d'ôter à l'archiduc tout prétexte de se dédire sans parjure, au roi d'Espagne toute occasion de lui retirer ses pleins pouvoirs.

Les cris de Noël, poussés par la population en liesse, retentissaient déjà comme des remords dans l'esprit inquiet du gendre de Ferdinand. Le traité de paix ayant été envoyé simultanément, par les chevaucheurs du roi et de l'archiduc, en Espagne et en Italie, on n'eût trouvé personne qui doutât du maintien de la paix, excepté peut-être Philippe d'Autriche ; toutefois, il n'en fit rien paraître, et bien qu'il eût appris que l'archiduchesse, en lui donnant un fils, avait éprouvé les atteintes d'une aliénation mentale, qu'on craignait depuis longtemps, et à laquelle contribua l'absence de son mari, qu'elle aimait avec passion, il ne laissa pas de Prendre part aux réjouissances et aux divertissements qui signalèrent son

séjour à Lyon. Après un beau sermon qu'il entendit à l'église Saint-Jean, le jeu de paume et les autres jeux lui permirent d'exercer son adresse et de satisfaire son goût pour le plaisir ; il donna même à la cour, avec le comte de Ligny, habillé comme lui d'un justaucorps de satin cramoisi à la Moresque, le spectacle d'une course à la genette, c'est-à-dire sur des chevaux qu'ils montaient sans étrières. L'archiduc n'avait jamais témoigné tant d'attachement et de respect au roi : ce respect se manifestait dans les Moindres détails, et en signant le traité de paix, quoique Philippe d'Autriche représentât le roi d'Espagne, il avait, par déférence, apposé son seing bien au-dessous de celui de Louis XII ; néanmoins il n'attendit pas à Lyon, comme le roi l'en priait, que le traité fût approuvé par son beau-père. Il semblait inquiet de respirer l'air de France, et il se hâta de partir pour se rendre à Bourg-en-Bresse, où sa sœur, Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie, devait le rejoindre. Il promit à Louis XII, dont il prenait congé avec une sorte d'embarras, de ne pas retourner en Flandre, sans avoir encore recours à sa royale hospitalité. Les jeunes princes de Montpensier, de Foix et de Vendôme restèrent cependant en otage à Valenciennes, malgré l'absence de l'archiduc, et la bonne foi de celui-ci n'était suspecte à personne. Le vieux poète archiducal Jean Molinet s'amusait à foudre dans son moulin l'éloge versifié des trois jouvenceaux qui sentaient encore les *vergonceaux* (verges), et le frère de maître Florimond Robertet faisait assaut de rimes équivoquées en l'honneur de ces gentils otages de la Paix. La poésie des Cours était ainsi l'écho de la joie du peuple.

Cette joie ne devait durer que jusqu'à la venue des nouvelles de Naples. La situation de Gonzalve avait changé ; un vaisseau vénitien, chargé de blé, approvisionna Barletta, où la famine devenait plus présente ; Porto-Carrero, seigneur de Palma, débarqua en Calabre, avec dix mille Espagnols ; deux mille cinq cents Allemands arrivèrent de Trieste à Manfredonia ; alors Gonzalve, toujours bloqué dans Barletta, se crut assez fort pour prendre l'offensive. Stuart d'Aubigny était allé deux fois, à la tête du corps d'armée qu'il commandait, assiéger Terra-Nova, et deux fois le secours d'Espagne avait fait lever le siège sans livrer la bataille, selon les dernières volontés de Porto-Carrero, qui avait, en mourant, remis son commandement à don Ferdinand d'Andrade. Celui-ci pourtant, au lieu de supporter l'apparence de la peur en ne répondant pas aux défis réitérés des Français, accepta enfin le combat, qui eut lieu, le vendredi 21 avril, dans la plaine de Seminara. Stuart d'Aubigny, qui s'était préparé à combattre en faisant ses pâques avec tous ses soldats, six jours auparavant, rangea lui-même ses troupes, en présence de l'ennemi : il mit à l'avant-garde soixante hommes d'armes écossais sous les ordres d'Adrien de Brimeu, seigneur d'Humbercourt, très hardi chevalier ; il voulut conduire la bataille et confia l'arrière-garde à Honorat de Saint-Severin, seigneur italien ; les gens de pied suisses et gascons, commandés par Yves de Malherbe, furent placés entre la bataille et l'arrière-garde vis-à-vis de l'infanterie espagnole, bien supérieure en nombre. Celle-ci avait pour chef Antoine de Lève, qui, simple soldat d'abord, devait s'élever, par son courage, au rang et à la renommée de grand capitaine. Ces piétons, nommés galliques, coiffés de hauts bonnets, marchaient les pieds nus, et tenaient des targettes ou petits boucliers à main. Emmanuel de Benavides, Hugues de Cardone et d'Avalos étaient les capitaines des hommes d'armes et des généraux.

Les deux armées s'approchent en silence l'une contre l'autre ; le seigneur d'Humbercourt, emporté par l'envie de frapper les premiers coups, s'arme d'une lance, *comme soudard*, et se précipite en avant pour attaquer. *Ne vous hâtez*

pas, monsieur d'Humbercourt ! lui crie d'Aubigny ; puis, comme ce capitaine n'arrêtait pas, il lui dit tout doucement : *Monsieur d'Humbercourt, vous perdez tout, si vous marchez !* Alors seulement le seigneur d'Humbercourt retint son cheval ; et d'Aubigny, ayant fait apporter du vin, but au succès de la journée, avec cet impatient capitaine, qui piqua des deux contre les Espagnols, lorsque le lieutenant du roi lui eut donné le signal, en disant : *Or, allez, Dieu vous veuille conduire !* Le choc des Français fut irrésistible : il ouvrit largement les rangs ennemis ; hommes et chevaux roulèrent pêle-mêle, pied contremont ; mais d'Aubigny, qui amena du renfort au sieur d'Humbercourt, ne put à son tour soutenir l'attaque de la seconde bataille des Espagnols, qui culbutèrent, aux cris de Victoire ! et de Saint-Jacques ! tout ce qui s'offrit devant eux. D'Aubigny fit avancer son arrière-garde, en partie composée d'Italiens, qui lâchèrent pied et s'enfuirent dans la ville de Joïa. Les Écossais, entourés et accablés, ne reculèrent pas, ne se rendirent pas ; la plupart furent tués près de leurs chevaux : *si un Écossais étoit mort d'un côté, deux Espagnols étoient morts de l'autre.* L'enseigne, nommé Gilbert Tournebal, se fit tuer, son étendard entre les dents. Il n'y eut bientôt plus que des cadavres, des fuyards et des prisonniers ; presque tous les chefs étaient pris. Stuart d'Aubigny, qu'une déroute si soudaine et si complète avait rendu comme insensé, courait çà et là, tout couvert de poussière, pour essayer de rallier ses soldats, qui ne le reconnaissaient pas, et qui fuyaient plus vite à ses prières et à ses menaces ; il se trouva enfin abandonné de tous, excepté par quelques capitaines blessés qui voulurent l'entraîner. *Non !* disait-il, *j'aime mieux mourir ici de la main de mes ennemis, que m'en retourner, vaincu, avec mes amis !* On le força de quitter le champ de bataille et de se retirer dans la citadelle d'Angitola : il y fut poursuivi et assiégé. Joïa, où les débris de son armée avaient cherché un asile, se rendit aussitôt après l'action, qui coûta peu de monde aux Espagnols : aussi se vantèrent-ils de n'avoir pas perdu un seul homme. Les Français, outre leurs bagages et leur artillerie, perdirent plus de deux mille combattants, entre lesquels plusieurs capitaines, et laissèrent au pouvoir du vainqueur un grand nombre de prisonniers, qui furent indignement traités, joués aux dés, et envoyés la plupart sur les galères d'Espagne.

Gonzalve ignorait cette grande victoire lorsqu'il sortit de Barletta, le 27 avril, pour échapper à la disette et à la peste, qui devenaient chaque jour plus intolérables, malgré les soins paternels qu'il avait pour ses soldats, malgré les subsistances qu'il tirait des greniers de Venise. Il avait reçu du roi d'Espagne un avis secret de ne point avoir égard à l'accommodement que l'archiduc conclurait avec le roi de France, et de n'agir que d'après des ordres émanés de lui-même. Le duc de Nemours, qui venait apprendre l'heureuse issue des conférences de Lyon, envoya un héraut armes à Gonzalve, pour l'engager à suspendre les hostilités et à se conformer aux ordres de l'archiduc ; mais le grand capitaine répondit qu'il ne regardait pas ces nouvelles de paix comme certaines, et qu'il continuerait à guerre jusqu'à ce que son maître lui ordonnât de la cesser. En effet, la journée de Seminara, qui avait soumis toute la Calabre à la puissance espagnole, affermit Gonzalve dans la résolution de combattre l'ennemi, encore découragé par cette éclatante défaite et grandement affaibli par des pertes successives que rendait irréparables la déroute du corps d'armée de d'Aubigny. Gonzalve avait donc appelé à lui les garnisons de Tarente et des villes voisines, avant que le renfort de trois mille hommes de pied et de trois cents lances, envoyés de France sous la conduite du seigneur de Percy, fût embarqué à Gênes. Il marcha sur Cerignola, avec une armée plus nombreuse que celle du duc de Nemours et composée de trois mille Allemands, quatre mille Espagnols et

Biscayens, six cents hommes d'armes et huit cents genétaires, avec treize pièces d'artillerie.

C'était encore un vendredi, 28 avril, et il ne restait pas une heure de Jour lorsque l'armée française s'arrêta en vue des Espagnols. Les capitaines s'assemblèrent pour décider s'ils accepteraient la bataille que leur présentait Gonzalve. Gaspard de Coligny, le seigneur de Chatelard, Louis d'Ars, Yves d'Alègre et d'autres gentilshommes donnèrent leur opinion, en Présence du vice-roi, qui leur rappela que le roi lui avait mandé de se tenir sur ses gardes, sans engager de combats, jusqu'à ce qu'il eût reçu la confirmation de la paix ou un secours capable de mettre fin à la guerre ; et Louis d'Ars approuva ce sage parti, en conseillant de loger l'armée dans quelque ville forte, pour y attendre de nouveaux ordres du roi, Yves d'Alègre, inspiré par sa haine contre Nemours, déclara que sans doute Gonzalve occupait un lieu très fort, mis *qu'il n'étoit heure de plus dissimuler*, et taxa de lâcheté quiconque parlerait de remettre la bataille au lendemain. Louis d'Ars lui renvoya vivement cette injure, et il y eut entre eux grosses paroles. *Certes*, dit froidement le duc de Nemours, *je combattrai ; mais je crains fort que ce brave conseiller ne se fie plus à la vitesse de son cheval qu'à l'ennemi, lorsque nous serons venus aux prises.*

Néanmoins, Louis d'Ars insistait pour que l'action ne commençât que le lendemain ; Yves d'Alègre répliqua, en raillant, *que ceux qui différoient n'en vouloient point manger*. Le seigneur de Chandée, capitaine des Suisses, accourut annoncer que, si l'on n'acceptait pas la bataille, ses soldats *jamais ne se trouveroient au service du roi* et iraient seuls en avant avec leurs bandes. Un roi d'armes, nommé Godebyète, osa même s'adresser au duc de Nemours, en le menaçant de se plaindre à Sa Majesté, s'il était assez mauvais capitaine pour perdre une telle occasion de combattre. Le duc de Nemours répondit avec noblesse, que, puisque le roi lui avait fait l'honneur de le choisir pour chef de l'armée, il montrerait à tous qu'il avait si bon vouloir de servir son maître, que crainte de mort ne le feroit un pas démarcher. Il dépêcha sur-le-champ un courrier, pour instruire le roi des circonstances qui le forçaient à livrer bataille, malgré le traité de Lyon, auquel Gonzalve avait refusé d'obéir ; puis, il se mit à la tête de l'avant-garde ; l'infanterie suisse du seigneur de Chandée était au centre, Yves d'Alègre menait l'arrière-garde ; les trompettes donnèrent le signal, et l'artillerie, les gens de pied et l'avant-garde attaquèrent à la fois, de plusieurs côtés.

La position formidable de Gonzalve, protégée par des défenses en terre, n'avait pas été reconnue avant l'attaque, et les assaillants vinrent se jeter pêle-mêle dans un fossé large et profond qu'ils ne voyaient pas, la nuit étant si obscure que les clartés fulgurantes de la canonnade guidaient seules les combattants. Un artillier mit par mégarde le feu aux poudres des Espagnols, et deux charrettes contenant trois cents barillets sautèrent en l'air : tout le camp de Gonzalve semblait devoir être anéanti ; mais le grand capitaine changea en confiance et en enthousiasme l'effroi de ses soldats, lorsqu'il leur cria : *Compagnons ! la victoire est à nous ! Voici déjà les feux de joie ! Dieu nous donne à connaître que nous n'avons plus que faire de nous servir d'artillerie.* Il disait vrai ! Yves d'Alègre et l'arrière-garde avaient pris la fuite, sans combattre, saisis de terreur, au fracas de l'explosion des poudres ; tout ce qui avait essayé de franchir le fossé était mort ou blessé ; les haquebutes et les canons dirigés par Pedro de Navarre avaient rompu les compagnies suisses, qui ne purent se rallier dans l'obscurité ; et la cavalerie espagnole sortit du camp retranché, pour venir prendre en flanc et par derrière ceux qui s'obstinaient à passer le fossé sur les cadavres de leurs

compagnons. Dès lors la déroute fut générale : au milieu des ténèbres, que l'artillerie n'éclairait plus, les Français se battaient entre eux, les hommes d'armes fondaient sur leurs propres gens de pied ; on ne reconnaissait plus ni enseignes, ni capitaines ; chefs et soldats fuyaient, pêle-mêle, désarmés, excepté quelques braves chevaliers, comme Bayard, Aimé de Villars, Louis d'Ars, qui se retiraient lentement, sans cesser de faire un noble usage de leurs armes.

Le seigneur de Chandée avait été tué, et quatorze cents de ses Suisses gisaient étendus autour de lui, morts ou blessés comme pour défendre son corps. Le duc de Nemours, atteint de trois arquebusades, au moment où il s'élançait pour traverser le fossé, ne s'était pas longtemps soutenu sur son cheval ; affaibli par le sang qu'il perdait de ses trois blessures, il tomba parmi les morts : le bruit courut qu'il était tué. François d'Urfé, lieutenant du grand écuyer, supplia vingt hommes d'armes et quelques archers de revenir sur leurs pas, pour enlever le corps de leur général : ils le trouvèrent vivant encore et parvinrent à le remonter sur un cheval frais ; mais une bande d'Espagnols les enveloppa, et le duc de Nemours, tout mourant qu'il fût, essaya en vain de leur tenir tête, jusqu'à ce que, épuisé, il retombât mort, l'épée au poing. Les Espagnols le dépouillèrent, sans soupçonner que ce fût le vice-roi de Naples, et le laissèrent nu sous un monceau de cadavres. Le lendemain, au point du jour, le roi d'armes Godebyète, qui, revêtu de sa cotte fleurdelisée, errait en cherchant le corps du vice-roi, le reconnut, tout couvert de sang, et se prit à pleurer ; puis, s'adressant à des Espagnols qui dépouillaient les morts, il leur reprocha d'avoir osé toucher un prince du sang royal de France, et de lui faire injure en l'exposant nu à tous les yeux. Ceux-ci lui répondirent que, s'il s'indignait de le voir nu, il n'avait qu'à le couvrir. Godebyète ôta sa cotte d'armes, qui rendait sa personne inviolable, et il la jeta sur le cadavre avec respect. Les Espagnols qu'il avait injuriés le massacrèrent alors, sans pitié pour sa pieuse douleur, sans égard pour son caractère de roi d'armes. Gonzalve fit porter à Barletta le corps du duc de Nemours, qui fut enterré, avec les honneurs dus à sa naissance et à son rang, dans l'église du couvent de Saint-François.

Il n'y avait plus d'armée française dans le royaume de Naples ; bien des gentilshommes et bons capitaines étaient restés sur le champ de bataille ; Louis d'Ars alla défendre les possessions de son seigneur, le comte de Ligny ; Yves d'Alègre et quatre cents gens d'armes environ s'étaient réfugiés à Melfi, d'où ils reculèrent à Tripalda et continuèrent leur retraite jusqu'au Garigliano, poursuivis de près par les Espagnols, perdant toutes les villes à mesure qu'ils les évacuaient, menacés par la population qui se soulevait au bruit de leur défaite. Gonzalve avait trop d'expérience de la guerre pour ne pas profiter de la victoire et suivre sa bonne fortune : il était maître de la Basilicate et de la Capitanate ; il envoya des corps de troupes qui n'eurent qu'à paraître pour soumettre villes et châteaux à l'obéissance du roi d'Espagne. Capoue, toute saignante encore du siège qu'elle avait soutenu contre les Français, lui tendait les bras ; il laissa les débris des armées de d'Aubigny et du duc de Nemours se replier sur Gaëta et au bord du Garigliano ; il alla droit à Naples, qui ouvrit ses portes, le 6 mai, et jura fidélité à Ferdinand le Catholique, comme naguère à Louis XII. Le Château-Neuf et celui de l'Œuf ne se rendirent pas à la première sommation ; mais la trahison les avait déjà vendus au vice-roi espagnol, qui, dans l'intervalle de deux semaines, passa d'une extrême détresse à une extrême prospérité et gagna un royaume à son maître qui était au moment d'en perdre un autre. Louis XII, assuré de la paix, qu'il croyait définitivement conclue avec le roi d'Espagne, ne songeait déjà plus qu'à travailler au bien-être inférieur de son royaume ; et,

comme pour préluder à cette étude locale des besoins du peuple, à cette guerre bienfaisante contre les abus, il avait aboli tous les péages, touages, impôts et autres subsides arbitraires qui, depuis cent ans, *sans octroi du roi*, grevaient les marchandises arrivant par eau à Lyon ; il supprima aussi les écluses, pêcheries, moulins, qui entravaient la navigation de la Saône et du Rhône. Cette ordonnance, octroyée à perpétuité aux marchands de Lyon, allait développer l'essor du commerce dans la riche cité. Mais Louis XII fut arrêté presque aussitôt, par des craintes et des bruits sinistres, au milieu de ses réformes pacifiques. On disait tout haut que l'archiduc d'Autriche était d'accord avec son beau-père pour tromper le roi de France ; qu'il traitait secrètement avec son père Maximilien pour envoyer à Gonzalve un secours de trois mille Allemands ; qu'il pressait, d'un autre côté, le roi d'Espagne de faire passer de nouvelles troupes en Calabre ; qu'il n'était venu en France que pour épier les projets de Louis XII dans son Conseil même et pour fermer la bouche aux soupçons, pendant que Gonzalve agirait ; enfin, qu'il se garderait bien de remettre le pied sur les terres du roi, puisqu'il avait fait délivrer les otages une fois qu'il s'était vu libre en Savoie. C'est alors que le roi reçut des lettres de d'Aubigny, qui lui annonçait l'arrivée des renforts allemands, espagnols et italiens dans l'armée ennemie, le ravitaillement de Barletta Par les Vénitiens, et la perte des galères de Prégent dans le port d'Otrante. A ces nouvelles, irrité et inquiet, Louis XII écrivit au Sénat de Venise, pour se plaindre et menacer. Le Sénat répondit que, dans une république comme Venise, chaque citoyen pouvait exercer son négoce sans avoir à en rendre compte à personne, et que le ravitaillement de Barletta était le fait de quelques marchands vénitiens. Louis XII écrivit aussi à l'archiduc pour lui faire part des fâcheuses rumeurs qui circulaient sur son compte. Philippe d'Autriche était encore à Bourg, atteint d'une fièvre continue, qui avait attaqué en même temps le duc de Savoie ; mais, quoiqu'il ne fût pas Rétabli en recevant la lettre du roi, il partit sur l'heure et revint à Lyon, le 30 avril : son retour imposa silence aux soupçons. L'archiduc était tombé malade plus gravement, par suite du chagrin qu'il avait ressenti et de l'anxiété où il se trouvait, en attendant la réponse de Ferdinand. Il logeait à l'abbaye d'Ainay, où l'air pur et l'aspect enchanteur de ces belles prairies, au confluent du Rhône et de la Saône, devaient hâter sa convalescence. Tant qu'il resta dans son lit, entouré des médecins du roi et de tous les i us, habiles docteurs de la Faculté lyonnaise, au nombre de quatorze, Louis XII et Anne de Bretagne *ne bougèrent guère d'auprès de lui* ; le roi *en étoit aussi soigneux que s'il l'eût engendré*. Le duc et la duchesse de Bourbon, les principaux seigneurs de la Cour, vinrent aussi le visiter, et se montrèrent *bien dolents pour sa maladie*.

Tout à coup on apprit la défaite de Seminara ; puis, presque en même Ps, celle de Cerignola et la mort du duc de Nemours. Une consternation profonde s'empara de tous les esprits : la perfidie de Ferdinand le Colique éclatait au grand jour, et l'archiduc, qui en avait été l'instrument, ne paraissait pas être à l'abri d'une accusation de complicité. Cependant Louis XII, loin de *s'assurer de lui, ne lui en fit pire chère*, et continua de le traiter avec une bonté paternelle ; car il ne pouvait éprouver de ressentiment contre l'archiduc, qu'il croyait de bonne foi et qui avait été la cause innocente des désastres de l'armée française en Italie. Il se flattait encore que le roi d'Espagne maintiendrait le traité de paix que son lieutenant général n'avait pas respecté. Philippe d'Autriche, s'adressant à lui-même tous les reproches que son généreux hôte lui épargnait, écrivit à son beau-père qu'il ne sortirait pas de France avant que le roi eût reçu pleine satisfaction. Louis XII joignit quelques paroles conciliatrices à ce message, que

porta un secrétaire de l'archiduc, nommé Quintana ; mais lorsque ce secrétaire remit à Ferdinand les dépêches, en lui disant que le roi de France prétendait avoir été deux fois trompé par lui, Ferdinand, tout fier des succès de Gonzalve en Italie, se mit à rire et s'écria : **Il en a menti, l'ivrogne ; je l'ai trompé plus de dix fois !** Il fit partir néanmoins un second ambassadeur, le seigneur de Saint-Graire, avec de nouveaux pouvoirs, pour revenir sur tout ce que l'archiduc avait fait. Messire de Saint-Graire, assisté d'un docteur en droit, arriva, le 10 juin, à Lyon, et le lendemain il fut conduit à l'abbaye d'Ainay, où le roi et son Conseil se transportèrent pour conférer avec l'ambassadeur du roi Ferdinand le Catholique. Philippe d'Autriche, tout faible qu'il était encore, comparut dans la salle d'audience, où l'ambassadeur déclara que l'archiduc avait outrepassé ses pouvoirs en ne tenant pas compte des ordres qu'il avait reçus, à Figuières, du roi d'Espagne. L'archiduc répondit qu'il n'avait pas cru devoir se conformer à ces derniers ordres, qui lui étaient transmis, par un abbé inconnu, dénués de signatures ; mais qu'il avait suivi ses instructions antérieures, signées et scellées par le roi et la reine d'Espagne. Alors il produisit lesdites instructions, et il invoqua le témoignage de Louis XII pour justifier la conduite qu'il avait tenue ; mais le sire de Saint-Graire soutint contre lui que l'esprit de ses pouvoirs avait été faussé, et qu'il possédait, d'ailleurs, une autre lettre secrète dont il aurait dû faire plus de cas. L'archiduc repartit, tout ému, que le roi et la reine d'Espagne avaient juré, les mains sur l'Évangile et sur le crucifix, de ratifier le traité qu'il conclurait en leur nom. **Je m'ébahis bien,** dit-il avec emportement, **pourquoi le roi et la reine me font telle honte, sans l'avoir desservie** (méritée) ! A ces mots, il perdit connaissance, et on le porta dans la chambre voisine ; mais, dès qu'il eut repris ses sens, il voulut être ramené en présence de l'ambassadeur espagnol. Celui-ci avait tiré de sa manche et présenté ses lettres de créance, dans lesquelles Ferdinand l'autorisait à offrir à Louis XII un nouvel appointment. a Monseigneur, dit l'archiduc, en se tournant vers le roi dont la colère était au comble, vous verrez la sorte dont j'ai besoin avec vous, et ne l'ai fait à titre d'aucune tromperie, et suis retourné vers vous, quelque malade que je sois, pour vous donner à connaître que je n'ai fait chose dont je n'ose bien répondre-}) L'ambassadeur essaya de rappeler un ancien projet de Louis XII, q,,, avait offert de réintégrer le roi Frédéric dans le royaume de Naples ; il fit entendre que Ferdinand et Isabelle seraient disposés à prêter la main à cette restitution ; mais un regard furieux du roi avait accueilli l'ouverture ne proposition qui cachait un piège. Louis XII déclara et protesta qu'il ne contracterait rien avec Ferdinand jusqu'à ce que le traité précédent eût été reconnu ; puis, il ordonna au sire de Saint-Graire de sortir du royaume avant trois jours, **ou mal lui en prendroit.** Ensuite il dit à l'archiduc qu'il le séparait entièrement de la déloyauté de son beau-père, et qu'il n'aurait pas moins d'estime ni d'affection pour lui, puisque leur injure était commune, et qu'on les avait trompés tous deux. Philippe d'Autriche se plaignit alors plus amèrement de l'indigne manque de foi de Ferdinand ; il appuya lui-même sur toutes les circonstances capables de la faire mieux paraître, et témoigna tout son mépris pour un roi catholique, qui ne craignait pas de se jouer des serments les plus sacrés.

Cette violente scène avait tellement affecté l'archiduc qu'il rentra dans sa chambre, avec une fièvre ardente. Les médecins furent mandés ; le mal empirait, et, le jour suivant, ils abandonnèrent le moribond, en déclarant **qu'il n'y avait remède que de la grâce de Dieu.** Le roi et la reine lui prodiguaient les soins les plus touchants. Lorsque déjà la calomnie avait répandu en Flandre, et même par le royaume de France, que ce prince mourait empoisonné, il triompha de

cette crise, produite par la crainte d'être responsable de la trahison de Ferdinand et par la douleur d'avoir pris part à cette déplorable négociation. Quand il commençait à se calmer et à revenir à la santé, il manifesta quelques inquiétudes sur le sort qui lui était réservé en réparation de la ruse du roi d'Espagne et pour les dommages qu'elle causait à la France. Louis XII, assis à son chevet, le rassura par un apologue, car il aimait cette manière de donner à ses pensées une forme neuve et ingénieuse, qui arrivait plus facilement à l'esprit en saisissant l'imagination : *Une Église, ayant été pillée par des larrons, dit-il en souriant, fit ajourner ses Portes, d'autant qu'elles les avaient laissés entrer, et ne s'étaient pas assez fidèlement tenues au guet. A cela les Portes repartirent que c'était une chose inique que de les appeler en jugement pour ce qu'elles avaient enduré d'être percées et rompues avant que de s'ouvrir ; autrement, qu'il fallait devant accuser l'Église même, laquelle avait reçu les larrons, les avait enduré piller, et permis qu'ils se retirassent avec leur butin. L'archiduc passa rapidement d'un état désespéré à la convalescence. Malgré les promesses du roi, il était impatient de se voir hors de France ; par le désir qu'il avait de partir, il en eut la force plus tôt qu'on ne pensait, et, le 16 juin, Louis XII, Anne de Bretagne et toute la Cour vinrent à l'abbaye d'Ainay prendre congé de Philippe d'Autriche, qui *n'étoit encore bien refait* ; néanmoins il joua, avec la reine, à un jeu de cartes nommé *l'alluette*, et il s'entretint amicalement avec le roi : tous, en lui disant adieu, étaient bien *marris de son partement* ; et le lendemain, au point du jour, lorsqu'il traversa la ville en litière pour se rendre à Saint-Claude, *grands et petits le regrettoient, priant Dieu qu'il lui donnât santé et prospérité.**

CHAPITRE X

1503-1504

LOUIS XII n'était pas résigné à subir l'outrage du roi d'Espagne et à perdre sa part du royaume de Naples, sans se venger avec éclat ; et la dignité royale exigeant une guerre de représailles, le Conseil tout entier fut d'avis d'aller attaquer Ferdinand chez lui, en même temps qu'on lui disputerait ses conquêtes d'Italie. C'étaient cinq armées à mettre sur pied à la fois : l'une, de mer, pour assaillir les côtes de la Catalogne ; deux autres, de terre, pour envahir à la fois le Roussillon, et l'Espagne, par Fontarabie ; deux autres, de terre et de mer, pour secourir Naples et repousser Gonzalve. Mais, pour ces immenses préparatifs, argent manquait, et le roi ne voulait pas l'attirer dans ses coffres en pressurant la gent taillable à merci ; son épargne, les offices qu'il doit, des prêts que lui fournirent ses officiers, aidèrent aux dépenses les plus urgentes ; et le bon prince, au lieu de se tirer d'embaras par un impôt général extraordinaire sur les gabelles, demanda un secours à la ville de Paris, attendu le mauvais et déloyal tour que le roi et la reine d'Espagne lui ont fait ; il supplia la ville de ne point différer ce secours de 40.000 francs, crainte qu'il n'arrivât quelque accident irréparable, dont *à jamais ne se pourroit contenter de ceux qui en seroient la cause*. Cette espèce de menace était nécessaire pour faire impression sur l'égoïsme avare de ces marchands et bourgeois qui composaient l'échevinage, fort vigilants gardiens des intérêts de la cité, mais assez insouciants de l'honneur de la France et de la défense des frontières : encore ce chétif secours fut-il, après bien des débats, réduit à 30.000 francs.

On ne sait comment Louis XII trouva les moyens de déployer si promptement le formidable appareil militaire qui menaça l'Espagne et l'Italie. Les provinces, il est vrai, firent moins de difficultés que la capitale, pour subvenir aux besoins de la couronne, et les quatre généralités du royaume accordèrent des *crues* de tailles destinées à l'entretien de la guerre ; le Languedoc surtout s'empressa de seconder l'expédition du Roussillon : à la fin de juillet, une armée y était réunie sous les ordres des maréchaux de Rieux et de Gié, du grand écuyer et du marquis de Rothelin ; une autre armée avait passé les monts, commandée par le sire de La Trémoille, dont l'heureuse fortune semblait de bon augure pour les armes françaises. Louis XII s'affligeait d'apprendre, chaque jour, quelque nouveau succès de Gonzalve et de voir rentrer en France les restes découragés de l'armée du duc de Nemours, piétons, hommes d'armes et capitaines, épuisés par les fièvres et par la disette, dénués de tout, ayant vendu leurs armes et leurs chevaux pour subsister en route ; car ils n'avaient pas touché leur solde depuis plusieurs mois. Le roi fut fort déplaisant et courroucé contre ceux qui avaient ainsi déserté leurs enseignes ; il ne voulut pas même entendre leurs excuses, et leur ordonna de retourner avec le seigneur de La Trémoille ; mais la détresse de ces malheureux lui fit ouvrir les yeux sur les déprédations de ses trésoriers, qui s'enrichissaient aux dépens de l'armée en retenant la paye des gens d'armes et

en les laissant, dans un pays ennemi, sans vivres et sans ressources. Plusieurs de ces financiers rapaces furent punis par justice ; mais les plus coupables échappèrent au châtement, et, enhardis par l'impunité, continuèrent à dérober les deniers du roi, en élevant leur fortune sur les désastres de la guerre d'Italie. Ces désastres n'étaient pas à leur terme : après la soumission de Naples, Gonzalve avait assiégé le Château-Neuf, *fort à merveille, avec grosse garnison, bonne artillerie et force victuailles*, mais défendu par Guérin de Tallerand : *bonnes places fait mauvais bailler à telles gardes* ; le Château-Neuf se rendit, le 12 juin, Pedro de Navarre assiégea ensuite le château de l'Œuf, pendant que Gonzalve était allé investir Gaëta ; le château de l'Œuf, attaqué par terre et par mer, foudroyé par les batteries espagnoles, et ouvert par l'explosion d'une mine, fut emporté d'assaut lorsqu'il ne restait plus que vingt soldats de la garnison, les autres ayant péri avec leur capitaine. D'Aubigny avait animé de son courage et de sa constance le petit nombre de défenseurs qui s'étaient enfermés avec lui dans Angitola ; mais, au bout de trente jours de siège, faute de munitions et de vivres, ils mirent bas les armes, et le brave Stuart d'Aubigny fut envoyé prisonnier dans la grosse tour du Château-Neuf de Naples.

Cependant Louis d'Ars ne s'était pas enfui vers le Garigliano avec les débris de l'armée française, mais il avait regagné Vénosa, pour essayer de conserver la Pouille, que la bataille de Cerignola livrait aux vainqueurs ; Il avait rassemblé, à ses coûts, six cents hommes de pied de tous pays, et deux cents cheveu-légers albanais, avec lesquels il tint seul la campagne, et *dans toutes rencontres avoit le meilleur* : car il menait avec lui *gens qui ne demandoient qu'à gagner*, et il leur *départoit également les butins* ; on eût dit que *jamais ne dormoit ; s'il fût au soir en un lieu, comme pour y voir passer la nuit, à dix milles de là étoit, au point du jour, en la barbe des ennemis*. Cette admirable résistance ne servait qu'à illustrer la Valeur de Louis d'Ars, sans rapporter aucun avantage à son parti, et sans retarder même d'un jour la perte du royaume de Naples. Gaëta tenait encore : là étaient venus chercher un asile défendable tous les Français, que la déroute de Cerignola avait poussés en fugitifs jusqu'au bord du Garigliano, et qui maintenant sentaient croître leur désir de vengeance avec a honte de leur défaite. Yves d'Alègre, l'auteur de cette défaite, n'avait pas moins à cœur de l'expier, en y employant son épée, qui n'était pas sortie du fourreau à Cerignola ; dans Gaëta, les princes italiens, alliés de la rance, avaient suivi leurs compagnons d'armes, François d'Urfé, Aimé de Villars, Pierre de Bayard et autres bons chevaliers ; Gabriel d'Albret, seigneur d'Avesnes, qui était à Rome auprès du duc de Valentinois, son beau-frère, quand il apprit les tristes nouvelles de Cerignola, avait demandé à César Borgia cinquante hommes d'armes et deux mille hommes de pied, qu'il amena de son propre mouvement au secours des Français. Ce n'était pas le seul renfort qu'on attendait à Gaëta, dont la conservation faisait le dernier espoir de Louis XII. Outre les carraques et les galères du sire de Lalonde, de Pierre de Velours et de Prégent de Bidoulx, moult craint en mer, qui empêchaient la flotte espagnole de bloquer la place, le marquis de Saluces, arrivant de Gênes, en qualité de vice-roi, pour remplacer le duc de Nemours, entra dans le port de Gaëta avec dix-neuf vaisseaux, chargés d'approvisionnements de toute espèce et portant quatre mille Corses et Gascons.

Gonzalve était venu en personne mettre le siège devant cette ville, que les Français avaient merveilleusement fortifiée, en y joignant le mont Roland, qui la commande, et en multipliant à l'entour les ouvrages de terre, de gros bois et de fagots. Ces travaux avaient été exécutés avec autant de diligence que d'habileté, et personne de la garnison ne fut exempt de porter la hotte. La batterie du mont

Roland écrasait les Espagnols, qui eurent plus de cinq cents morts et cinq cents blessés avant de rendre la brèche praticable : un boulet tua le capitaine Hugues de Cardone, lequel était accouru avec don Ferdinand d'Andrade et les troupes victorieuses de Seminara pour partager les dépouilles de Gaëta. Cette perte sembla de fâcheux augure aux assiégeants, que le canon des Français poursuivait jusque dans la tranchée. Toutefois, Gonzalve ne voulut pas ordonner la retraite sans avoir tenté un assaut. La brèche avait trois cent soixante-douze pas d'ouverture, mais une rangée d'artillerie remplaçait le rempart. *L'assaut sans moi ne se donnera*, dit Gabriel d'Albret, *qui depuis un mois était grièvement malade ; j'aime mieux mourir l'épée au poing, à la défense de la muraille, pour le service du roi, que languir en mon lit, le couvre-chef sur la tête, pour naturelle mort attendre.* Il se fit porter, dans son lit, près de la brèche, et là, blême et défaillant, il revêtit ses armes, dont le poids l'accablait ; mais son exemple inspira de la confiance à tous les assistants, et le courage de bienfaire. Les Espagnols reculèrent, déconcertés par le feu meurtrier qui les accueillit ; et Gonzalve, changeant le siège en blocus, alla camper à Castelnuovo, pour affamer la place, que les navires français et génois ne pouvaient pas toujours avitailler à cause des vents contraires.

Maximilien, que les événements d'Italie avaient détourné davantage de donner l'investiture du duché de Milan, se reprochait même d'avoir fait trop de concessions à ce sujet, bien que, dans sa dernière réponse à Geoffroy Caries, datée du 17 mars, il eût déclaré qu'il serait content d'accorder cette investiture seulement pour les descendants mâles et pour la princesse Claude, mais non jamais pour les autres filles et collatérales du roi-, qu'il n'en conçoive V espérance ! avait-il ajouté. Mais l'archiduc d'Autriche avait promis de changer les intentions de son père, qu'il allait visiter en Allemagne ; et sans doute il était intéressé, afin de ne laisser de nuages sur sa bonne foi, à employer autant de zèle, avec plus de bonheur, dans cette nouvelle démarche pour la paix. Ce fut par défiance, et pour surveiller de près quelque projet hostile contre la Bourgogne, que le roi quitta Lyon avec la reine et alla fixer sa résidence, pendant plusieurs mois, à Mâcon ; il Allait certes, un puissant motif pour l'éloigner du Roussillon et de l'Italie en des circonstances si critiques et si graves. Rome était le centre de ses négociations, car il comprenait bien que le pape, si décrié qu'il fût, pouvait beaucoup par l'autorité de son nom : il savait qu'Alexandre VI et le duc de Valentinois voulaient et n'osaient pas le trahir ; il avait vu deux lettres interceptées, dans lesquelles ces deux faux alliés proposaient au roi d'Espagne l'alliance qu'ils avaient jurée au roi de France, et offraient à Gonzalve l'assistance armée du Saint-Siège ; mais La Trémoille approchait des États de l'Église, à la tête de douze cents hommes d'armes français et lombards et de dix mille hommes de pied normands et suisses ! Le pape et Borgia, jugeant que la puissance de Louis XII n'était pas tombée si bas qu'elle ne pût se relever au royaume de Naples, évitaient d'embrasser ouvertement le parti de l'Espagne ou celui de la France : ils s'engageaient volontiers à fournir des troupes au roi Très-Christien ; ils ne lui épargnaient pas les protestations d'amitié ; mais leur conduite devenait chaque jour plus suspecte, plus ambiguë ; leur dissimulation inventait mille sortes d'artifices pour traîner les choses en longueur. Aussi, ce proverbe était-il dans toutes les bouches : Le pape ne fait jamais ce qu'il dût ; le duc de Valentinois ne dit jamais ce qu'il fait. Néanmoins, force leur était de se déclarer. La Trémoille, quoique malade d'une fièvre avec laquelle il luttait depuis son départ du Dauphiné, venait appuyer avec son épée les requêtes de l'ambassadeur français. Un traité devait être signé, qui accordait à l'armée de

France le passage sur les terres de l'Église ; qui promettait la paix aux républiques de Florence, de Sienne et de Bologne ; qui fixait à cinq cents lances et deux mille piétons les secours promis par le duc de Valentinois. Tout à coup, le 18 août, on rapporta dans une litière, au Vatican, le pape et son fils mourants. Alexandre VI et César, ayant besoin d'argent, avaient projeté l'empoisonnement de quelques cardinaux et du plus riche d'entre eux, Adrien Corneto, qui les invitait à souper dans sa *vigne*, hors de Rome. César avait donc envoyé le poison en bouteilles cachetées, ce poison dont il avait essayé tant de fois les terribles effets. Les empoisonneurs arrivèrent avant leurs victimes et, fort altérés par la chaleur du jour, demandèrent à boire : soit ignorance, soit plutôt à dessein, on leur apporta le vin empoisonné : ils burent. Durant huit jours, Alexandre VI, les entrailles brûlées, se tordit sur son lit de souffrance, jusqu'à ce qu'il eût rendu son âme scélérate, bien confès, très fidèle et bon catholique. La chrétienté remercia le Ciel en apprenant cette mort effrayante ; et Rome, qui avait poussé des clameurs de joie sous les fenêtres des deux agonisants, se pressa tout entière dans la nef de Saint-Pierre pour contempler avec horreur le cadavre noir, enflé, fétide et difforme de ce monstre, châtié de tous ses crimes par son dernier forfait. La voix du peuple maudissait son règne de onze années, où il avait accumulé *les exemples d'horrible cruauté, de monstrueuse luxure et d'étrange avarice* ; il n'eut pour oraison funèbre et pour élégies de douleur que des *épitaphes opprobrieuses*. César Borgia triompha de la violence du poison par la vigueur de son tempérament et par la promptitude des remèdes : on dit qu'il se fit mettre dans le ventre d'un mulet ouvert tout vivant ; quoi qu'il en soit, il guérit lentement : il était encore moribond lorsque, sachant son père mort, il pillait le Vatican et le trésor du pape.

Un chevaucheur, parti de Rome à franc étrier, fit la route en quatre jours, et arriva, le 22 août, à Mâcon, où le cardinal d'Amboise séjournait avec le roi. La mort du pape semblait devoir réaliser les espérances du cardinal, qui s'était d'avance assuré de la papauté, et qui recevait alors de nouvelles promesses du Sacré Collège ; la guerre de Naples fut oubliée, et le roi mit son armée aux ordres de Georges d'Amboise pour conquérir la succession d'Alexandre VI, car la conquête du Saint-Siège était plus utile à la France qu'une victoire remportée sur les Espagnols. Le voyage de Georges d'Amboise résolu, le cardinal Ascaigne, qui *pouvait moult* en cette affaire, comme vice-chancelier de la Cour de Rome, eut permission de sortir du royaume, qu'on lui avait donné pour prison, et de suivre son patron au conclave, où il devait se montrer bon François. Le roi voulait que son ministre parût avec splendeur aux yeux des cardinaux qui le salueraient pape ; il épuisa son épargne, pour lui donner de quoi acheter des suffrages ; il l'entoura de gentilshommes, pour lui faire un train de prince. Précédé du sieur d'Arizzoles, maréchal des logis du roi, et de deux fourriers, escorté par cent archers de la garde commandés par Jacques de Crussol, accompagné des cardinaux d'Aragon et de Sforza, d'une foule de prélats et de seigneurs, le cardinal légat sortit de Mâcon, le 23 août, avec un train somptueux, traversa le Dauphiné, la Savoie, le Piémont, visita sur son chemin les villes libres de la Toscane, Bologne, Florence, Sienne, et partout l'accueil qu'il reçut, l'empressement et le respect des populations lui présagèrent son élévation prochaine au trône de saint Pierre. En approchant de Rome, qu'il contemplait de loin avec des frémissements d'orgueil, comme s'il en fût déjà maître, il laissa en arrière ses archers et son cortège, s'avança presque seul et rencontra bientôt les cardinaux de Saint-Severin, d'Albret, de Bologne et de Naples, qui lui amenaient sa mule caparaçonnée, avec son chapeau rouge et sa robe de cardinal. Il entra,

le soir, dans la cité des papes ; plus de dix mille torches éclairaient son passage ; plus de trente mille personnes criaient : Rouen ! de sorte que le cardinal archevêque de Rouen put se croire pape dès ce moment-là. Il devint l'hôte d'Ascaigne, qui était naguère son prisonnier, et il logea au palais de la vice-chancellerie, pour être plus près du Vatican.

Quand l'éloignement des gens de guerre qui occupaient Rome eut permis au conclave de se réunir, trente-sept cardinaux se renfermèrent au Vatican. Depuis un mois que le siège papal était vacant, Ascaigne Sforza avait conduit de front deux intrigues contraires : l'une, secrète, au profit de l'Empire ; l'autre, apparente, à l'avantage du roi de France. La première seule, qu'il avait à cœur, fut si habilement tramée, que le cardinal d'Amboise ne soupçonna pas un instant les obstacles suscités à son élection. Ascaigne avait emprunté 100.000 ducats, pour acheter la voix du Saint-Esprit et il les dépensa de manière à opposer à son patron le cardinal de Sienne, François Piccolomini. Après sept jours de débats et de scrutas dans le sein du conclave, Georges d'Amboise, qui n'avait eu que treize voix, comprit qu'il ne parviendrait point à ramener à lui le choix des cardinaux italiens, que dirigeait le perfide Ascaigne, et, pour garder l'Eglise de schisme, il reporta toutes ses voix sur François Piccolomini, qu'il savait d'un caractère pacifique et d'une santé bien fragile ; c'était un moyen de gagner du temps et de nouveaux partisans. Piccolomini, qu'une fistule à la jambe menaçait d'une mort prochaine, fut élu, le 21 septembre, sous le nom de Pie III. L'ingratitude du cardinal Ascaigne, qui *haïssoit ouvertement* Georges d'Amboise, qu'il regardait comme l'auteur des Malheurs de la maison des Sforza, ne s'arrêta pas là ; il usa de son crédit auprès du pape qu'il avait élu pour faire repousser les deux conditions en vertu desquelles le cardinal d'Amboise s'était dessaisi des voix de ses amis, savoir : la prolongation de ses pouvoirs de légat en France, et le chapeau de cardinal pour son neveu François de Castelnau, archevêque de Narbonne. La nomination du pape ne > mit pas fin aux agitations de Rome, aux menées des partis : on intriguait déjà pour donner un héritier à Pie III ; les ambassadeurs d'Espagne et de Venise agissaient de concert. Georges d'Amboise eut avis qu'un complot se formait pour l'empoisonner et pour massacrer tous les Français de sa suite ; il s'en alla loger dans Une maison fortifiée des faubourgs, où le duc de Valentinois était venu s'établir avec l'élite de ses troupes.

Les ennemis politiques de la France avaient soulevé en Italie tant de aines contre les Français que ceux-ci n'étaient plus en sûreté dans les rues de Rome, où un archer fut tué par les *ruffiens*. La présence de armée française était plus nécessaire que jamais pour balancer la prépondérance espagnole dans le Sacré Collège, comme dans les carrefours e la ville ; mais Louis XII, à qui le cardinal d'Amboise avait écrit, au sortir du conclave, que le pape *seroit bon pour le roi et ses affaires*, ordonna le départ de l'armée ; aussi bien, depuis six semaines qu'elle campait à Nepi, la désertion, l'indiscipline et l'oisiveté avaient diminué de moitié ses forces, argent, vivres, armes et hommes ; en outre, la maladie de La Trémoille s'était aggravée, par suite des chaleurs de la saison, < qui engendraient beaucoup de fièvres dans ce pays insalubre. Les médecins qui soignaient La Trémoille écrivirent au roi que *impossible étoit à nature le relever, et que, sans le divin secours, ne pourroit guérir* ; le roi, affligé de perdre ainsi l'espoir de conserver ce chef hardi, sage, prompt et heureux, lui manda de revenir en France, afin d'y chercher une guérison qu'on n'espérait plus , et désigna pour le remplacer un prince italien, François de Gonzague, marquis de Mantoue, avec un conseil de quatre capitaines français : Louis de Hédouville, sieur de Sandricourt, Jacques de Silly, bailli de Caen, Antoine de Bessey, bailli de

Dijon, et Jean Duplessis, dit Courcon, trésorier général des guerres. *Las !* disaient les gens d'armes, *désolés de savoir les jours de La Trémoille en danger, si nous le perdons, nous demeurons sans chef heureux, sans sûre garde et sans bonne conduite.* C'est celui qui les siens reconforte de paroles, et de dons les enrichit ! Ces regrets unanimes témoignèrent assez quelle confiance avaient en ce capitaine les soldats qui *l'aimoient moult*, et qui, en le perdant, *se tenoient comme frustrés de toute prospérité*. La Trémoille, de son côté, n'éprouvait pas moins de chagrin et d'inquiétude à quitter le commandement ; lorsque l'armée se mit en marche, il la suivit dans sa litière, à une journée de chemin ; son extrême faiblesse l'empêcha d'aller plus loin ; là il prit congé des capitaines et des gens d'armes, en leur recommandant l'affaire du roi, et tous lui dirent adieu avec des larmes, auxquelles il mêla les siennes. L'armée poursuivit sa route vers Rome et passa par le faubourg de Notre-Dame-del-Popolo ; les murailles et les tours de la ville étaient garnies de spectateurs, qui contemplaient en silence, mais avec une sombre indignation, le passage insultant des Français. Le cardinal d'Amboise, triste et silencieux aussi, en voyant s'éloigner avec ses auxiliaires les chances de sa papauté, était venu, entouré d'une garde nombreuse et d'une cour brillante de seigneurs, à l'entrée du faubourg, et regardait, du haut d'une terrasse de jardin, défiler les compagnies ; il se réjouit du bel ordre des hommes d'armes, qui étaient au nombre de douze cents ; mais il s'étonna de compter à peine deux mille Suisses, au lieu de quatre mille dont la paye avait été faite. L'absence des Suisses qui n'avaient pas encore rejoint leurs enseignes l'affecta vivement, car une si pauvre infanterie justifiait les bruits qu'on avait fait courir sur les difficultés de lever en Suisse des troupes pour le roi, la mauvaise fortune des Français décourageant leurs alliés. *Tous nos ennemis les virent passer !* dit le cardinal, en racontant son déplaisir dans une lettre datée du 27 septembre et adressée sans doute à son frère l'évêque d'Alby. Cette lettre, écrite dans un moment de dépit et d'anxiété, peignait en noir la situation des choses : *Si le roi ne prend quelque conclusion en ses affaires, ou paix ou autrement, je vous promets que j'ai su et vu que pour l'avenir on lui apprête de beaux bouquets ; et si le pape Alexandre ne fût mort, il en fût, à cette heure, aie sentir.* Au regard de celui qui est (Pie III), c'est un homme de qui n'aurez ni grand bien, ni grand mal, vu sa complexion. Il promet de ne faire rien contre la couronne de France ; mais il est fort vieux et il a une jambe affolée, dont les médecins disent tous qu'il ne la fera pas longue ; mal à propos, car, avec l'aide d'Ascaigne, qui est un bon enfant, des Colonnais et cardinaux espagnols qui sont douze, ils feront un pape ennemi déclaré du roi. Il ajoutait prophétiquement : *Ce que nous faisons à cette heure, c'est pour le dernier coup, et qui faudra, tout est perdu, et Naples et Milan, et jamais n'aurons Paix en France.*

Louis XII, résidant toujours à Mâcon, recevait tous les jours des messages de Rome, des nouvelles de son armée de Roussillon et de son armée de Naples ; il avait alors plusieurs armées en campagne, déjà plusieurs flottes sur mer : c'en était assez pour soutenir la guerre contre une puissance plus formidable que celle de Ferdinand d'Espagne ; mais la solde et l'entretien de toutes ces milices exigeaient une prodigieuse dépense, qu'on ne pouvait longtemps soutenir sans appauvrir le peuple. Pierre de Rohan, seigneur de Gié, maréchal de France, dirigeait alors le Conseil du roi, en l'absence de Georges d'Amboise ; sa réputation de bon capitaine pour la guerre et pour la paix lui avait donné le haut parler et le maniement des affaires dans le Conseil privé ; il représenta au roi que les Suisses *emportoient tout l'argent du royaume*, et que cet argent y resterait si on levait l'infanterie en France plutôt qu'en pays étrangers.

Le Conseil, composé de Jean d'Albret, sieur d'Orval, du seigneur de Pienne et de Henri de Neufchâtel, approuva d'abord cette proposition, après laquelle furent résolues la levée de vingt mille hommes de troupes soldées et la convocation de l'arrière-ban. Le maréchal de Gié envoya, au nom du roi, des lettres missives dans toutes les provinces de France, pour ordonner de dresser les rôles des soudoyers qui voudraient de bonne volonté s'employer au service du roi ; en même temps, on rechercha dans les archives tout ce qui concernait le droit d'arrière-ban, tombé en désuétude et en oubli depuis Louis XI. Un travail préliminaire fut achevé, dans la chancellerie, pour connaître d'avance le nombre des fiefs, leur nature et leur valeur, leurs privilèges et leurs servitudes ; en somme, ce que chacun pourrait porter d'hommes d'armes et de brigandiniers ; les baillis et les sénéchaux eurent ordre de contraindre les tenants-fiefs, sujets au ban et à l'arrière-ban. Mais cette double mesure, commandée par les circonstances, n'eut qu'un commencement d'exécution. Les gens qui s'offrirent pour faire partie des vingt mille hommes de pied ne reçurent jamais de paye, et, rassemblés par tourbes de quarante et de cinquante dans la Touraine, l'Anjou et le Poitou, vécurent sur le peuple, pillant et mangeant la poulaille, jusqu'à ce qu'ils fussent dispersés de vive force ; quant à l'arrière-ban, le Grand Conseil trouva que l'entreprise *étoit mauvoise*, préjudiciable à la cause publique, et comme telle réprouvée, en dépit des efforts du maréchal de Gié pour la justifier : on devait bientôt interpréter cruellement ses patriotiques intentions.

Depuis le 10 septembre, l'armée de Roussillon, commandée par Jean de Rieux, assiégeait Salses, forte place au milieu des montagnes et près de la mer. Le siège fut levé, à l'approche de l'armée d'Espagne ; mais, quoique les deux armées fussent en présence, la bataille ne se donna pas, et le mouvement rétrograde des Français les ayant ramenés vers Narbonne, les Espagnols, maîtres du pays, prirent plusieurs villes voisines de Salses, les pillèrent et les brûlèrent. C'était la pénurie d'argent qui paralysait l'action de l'armée française en l'affaiblissant tous les jours. L'armée de mer, qui devait agir sur les côtes catalanes, ne fut pas plus utile à la cause du roi, ni mieux favorisée des circonstances : une tempête sépara les vaisseaux, avaria les uns, engloutit les autres, et le galion qui portait le bâtard de Savoie étant jeté sur des rochers, près de Narbonne, ce chef de la flotte eut peine à se sauver avec quelques hommes de son équipage.

La fatalité semblait acharnée à détruire l'une après l'autre les espérances de Louis XII. Mais le malheur soufflait toujours du côté de l'Italie : le cardinal d'Amboise, en s'appuyant sur la foi chancelante du duc de Valentinois, pour se concilier au besoin les voix des cardinaux espagnols, s'aliéna tous les ennemis du nom de Borgia, les Ursins, l'Alviane et même Paul Baglione, qu'il avait cru attacher au service du roi, en lui payant d'avance 14.000 ducats. L'ambassadeur d'Espagne, François de Roxas, avait puisé dans la bourse de l'ambassadeur de Venise, afin de mettre à la solde de Ferdinand les compagnies de l'Alviane, qui se laissa séduire, moins par une somme de 15.000 ducats que par des promesses de seigneuries et de bénéfices ecclésiastiques pour lui et sa famille. Les Colonnes et les Ursins, suspendant leurs haines mutuelles, se liguèrent contre le roi de France, allié du duc de Valentinois ; Jean-Jourdain des Ursins demeura seul fidèle au roi. Enfin Gonzalve, au moyen d'une ordonnance qui rappelait sous ses drapeaux tous les sujets et vassaux de son Maître, enleva les meilleurs soldats de *César de France*. Alors un complot se forma dans Rome contre les Français : on essaya de surprendre le duc de Valentinois et le cardinal d'Amboise, on assaillit le faubourg où Ils logeaient ; les bandes de Baglione et des Ursins se

précipitèrent dans la demeure de leurs ennemis, l'épée et la torche en main ; mais déjà le cardinal d'Amboise et Borgia s'étaient réfugiés, avec le consentement du pape, dans le château Saint-Ange, sans autre mal que la belle peur. Quelques jours après, le 19 octobre, Pie III mourut.

Le Saint-Siège devenu vacant vingt-deux jours après l'élection de Pie III, le cardinal d'Amboise se flatta d'être plus heureux cette fois au conclave : Ascaigne Sforza s'était endetté pour favoriser la nomination du cardinal de Sienne, et sans doute il ne pourrait plus dépenser de nouvelles sommes, après l'effrayante banqueroute des banquiers qui avaient prêté 200.000 ducats au pape défunt ; le duc de Valentinois se flattait aussi de prendre plus d'influence sur les cardinaux espagnols ; mais une autre intrigue se machinait secrètement. Julien de La Rovère, cardinal de Saint-Pierre aux Liens, qui, pour échapper à la haine d'Alexandre VI, était resté dix ans à la Cour de France en qualité de légat, brigua en même temps la papauté, et pour l'obtenir il n'avait pas craint d'entacher sa vieille réputation de loyauté par les promesses *immodérées et infinies* qu'il distribua dans le Sacré Collège : il promit au cardinal Scaigne de lui faire rendre quelques portions du duché de Milan ; il promit à César Borgia de marier sa fille au préfet de Rome, François de La Rovère, de l'aider à reconquérir les villes de la Romagne qui s'étaient soustraites à son obéissance, et de le confirmer dans la charge de gonfalonier de l'Église ; il promit aux uns des pensions et des titres, aux autres des dignités ecclésiastiques ; il caressa si habilement l'avarice, l'ambition et l'orgueil des cardinaux, que ceux-ci oublièrent son naturel fâcheux et terrible, incapable de repos, ardent et obstiné dans ses haines. Le 29 octobre, les obsèques du pape étant terminées, le conclave s'assembla : le cardinal d'Amboise eut vingt-quatre voix ; le cardinal de Saint-Pierre aux Liens n'en eut que treize, mais cinq autres lui furent cédées par un cardinal qui n'avait pas de chance d'être élu ; les deux rivaux se disputèrent alors à qui l'emporterait. Le cardinal de La Rovère manifesta une si ferme résolution de garder ses voix, que Georges d'Amboise crut remplir un devoir de chrétien en abandonnant les siennes, pour éviter un schisme ou bien une scandaleuse division dans l'Église. Ainsi Julien de La Rovère fut proclamé pape la nuit même qui suivit l'ouverture du conclave, et il prit le nom de Jules II.

La reconnaissance du nouveau pape envers le cardinal d'Amboise s'empressa d'éclater : dans le premier consistoire, il prolongea indéfiniment la légation du cardinal et donna le chapeau rouge à son neveu, François de Castelnau. Le duc de Valentinois fut d'abord comblé d'égards, logé dans le palais pontifical, et attaché à la personne du pape, qu'il avait fait ; sa fille épousa le préfet de Rome, neveu de Jules II ; mais il était mal voulu de chacun et menacé de la vengeance de ses ennemis. Il s'aperçut bientôt que le pape n'avait affecté ces démonstrations d'amitié à son égard que pour l'empêcher de livrer aux Vénitiens les châteaux que ses garnisons tenaient encore dans la Romagne. Les Vénitiens avaient déjà profité de la vacance du Saint-Siège pour s'emparer de Faenza, de Rimini et de plusieurs villes que César Borgia avait rattachées à l'État de l'Église avec tant de peines et tant de sacrifices. Jules II, qui se trouvait sans troupes et sans deniers, envoya l'évêque de Tivoli pour adresser des plaintes amères au Sénat de Venise ; le sénat ne répondit que par des protestations de respect et d'attachement pour le Saint-Père, sans consentir à remettre Faenza entre ses mains. Borgia offrit au pape de lui confier en garde les châteaux de Forli et de Césena, que les Vénitiens allaient attaquer. Le pape refusa d'abord, mais il s'en repentit presque aussitôt, et fit annoncer son acceptation au duc de Valentinois, qui était parti avec cent hommes d'armes et cinquante cheval-légers pour

s'opposer aux progrès de l'armée vénitienne. Le duc avait changé d'avis, à son tour ; et le pape, irrité de cette résistance imprévue, donna ordre de l'arrêter à Ostie sur les galères où il allait s'embarquer et de le ramener à Rome prisonnier. Borgia se crut perdu, mais Jules II le reçut fort bien, et le força doucement à se dessaisir de ses châteaux. Ainsi était tombé du faite de la prospérité dans une profonde infortune César de France, duc de Valentinois et de Romagne, chef des armées de l'Église et allié du roi de France, maintenant captif au château Saint-Ange. Le cardinal d'Amboise ne compromit pas son crédit ni le nom de Louis XII en faveur de Borgia, qui l'avait trompé tant de fois ; il s'empessa de quitter Rome, où il avait eu trop d'exemples de l'astuce italienne. A son départ, il eut encore à subir un manque de foi, que le pape encourageait en l'absolvant : le cardinal Ascaigne, qui avait juré de retourner en France avec Georges d'Amboise, obtint une dispense apostolique pour fausser son jugement, et demeura auprès de Jules II. Celui-ci pourtant se montrait disposé à entretenir des relations amicales avec le roi et son ministre ; il cherchait surtout à ne point paraître ingrat vis-à-vis du cardinal d'Amboise, qu'il entourait d'honneurs extraordinaires ; il voulut que tous les cardinaux accompagnassent leur puissant collègue jusqu'aux portes de la ville, malgré leur grand âge, malgré la pluie qui les inondait sur leurs mules. Le cardinal légat ne put échapper aux réceptions solennelles qui l'attendaient au passage dans le Milanais et en Savoie ; son cœur, plein d'espérances déçues et plus préoccupé des embarras de son bon maître que de ses propres regrets, était mal à l'aise au milieu de ces fêtes. Il souhaitait se retrouver auprès du roi, pour échanger entre eux les confidences de leurs chagrins mutuels et pour aviser ensemble aux moyens d'y remédier : il avait perdu deux fois l'occasion d'être pape ; Louis XII achevait de perdre le royaume de Naples.

Cette adversité constante qui s'attachait aux entreprises politiques du roi le poursuivait encore dans les objets de son affection. Le comte de Ligny, atteint d'une maladie de sombre langueur à Lyon, se préparait à la mort ; le bon duc Pierre de Bourbon, se sentant malaisé de l'esprit et de la santé, voulut aussi, avant de mourir, terminer enfin le mariage de sa fille Suzanne, car il craignait que ce mariage ne se fît pas après lui, tant les gens du Bourbonnais s'étaient naguère affligés des fiançailles de la jeune duchesse avec un duc d'Alençon. L'antipathie des barons, seigneurs, gentilshommes, bourgeois et marchands du duché de Bourbon contre cet étranger s'était bien accrue depuis que le jeune comte Charles de Montpensier, âgé de douze ans à la mort de son frère aîné, avait été amené à la cour de Moulins, et y était resté auprès de la duchesse Anne de France, *qui l'entretenoit avec une tendresse de mère*. Le comte Charles, qu'on instruisait en même temps aux lettres et aux armes, *s'y ordonnoit très bien*, apprenait le latin et la rhétorique, mais excellait surtout à piquer les chevaux, à courir la lance, à tirer de l'arc, à chasser au vol et au courre. Ces indices de bonne nature et de bonne inclination l'avaient fait admirer et estimer de tout le monde, comme l'avait fait aimer son caractère affable ; on espérait donc que ce gentil comte épouserait sa cousine Suzanne, suivant la prophétie d'une vieille damoiselle d'honneur, qui lui répétait souvent dans son bas âge : *Vous, Charles, Monsieur, serez duc de Bourbon !* Mais le duc Pierre gardait rancune à la famille de Montpensier, et, loin de consentir à rompre le mariage de sa fille avec le duc d'Alençon, il écrivit à celui-ci de venir le conclure. Le fiancé arriva donc, le 9 octobre, au château de Moulins, mais ce fut pour assister aux funérailles du vieux duc, qui était décédé la veille, après avoir longtemps résisté à la fièvre quarte qui l'emporta. Charles d'Alençon put dès lors se convaincre que son

mariage avec Suzanne ne serait vu de bon œil par personne dans la maison et le duché de Bourbon ; il s'en retourna chez lui, en regrettant que la mort du duc Pierre n'eût point été retardée de quelques jours. Louis XII, qui était à Mâcon quand lui vint la nouvelle de cette mort, qu'il pleura comme celle d'un des meilleurs, plus sages et prudents princes de la terre, ordonna des obsèques magnifiques, dans l'église des Jacobins, toute tendue de drap de soie noir aux armes de Bourbon : trois messes furent dites par deux évêques et un cardinal ; les princes menèrent le deuil ; les ambassadeurs qui se trouvaient à la cour accompagnèrent le roi à la chapelle ardente, et Laurent Bureau, évêque de Sisteron et confesseur du roi, prononça une oraison funèbre d'après ce texte évangélique : *Petre, amas me*, par allusion au nom du mort. Cette fête funéraire, selon une ancienne coutume qui mêlait des réjouissances aux larmes et aux regrets, des cris de folie et même d'ivresse aux prières des trépassés, fut solennisée par des passe-temps, que le peuple de Mâcon s'émerveilla de trouver au milieu des pompes lugubres de la cérémonie : un funambule allemand marcha sur une corde qui, du clocher des Jacobins, avait été tendue aux créneaux du château ; il dansa, sauta, se pendit par les pieds et par les dents, enfin, deux heures durant, fit tout plein de gentilleses, à une hauteur de vingt-cinq toises ; ensuite une autre sauterelle de Florence dansa également sur la corde raide avec *hautes gambades et doubles soubresauts*, que le vulgaire attribuait à la magie.

La nouvelle armée d'Italie avait semblé jusque-là destinée à venger la défaite de la précédente. Elle était plus nombreuse que celle de Gonzalve, qui se retira d'abord devant elle ; plusieurs seigneurs italiens, entre autres Pierre de Médicis, l'avaient encore grossie de leurs bandes, et le cardinal d'Amboise avait ramassé des soldats de toutes nations, même les Albanais de messire Mercure, très gaillard homme et moult adroit, qui vendait ses services à qui les payait bien. Cette grande armée passa sur les terres des Colonnes, en se contentant d'exiger des vivres au lieu de maltraiter les habitants ; elle s'assura de tout le pays, de Fondi jusqu'au Garigliano, sans s'arrêter au siège de Rocca-Secca, quoique la garnison espagnole eût Pendu le trompette qui sommait la ville de se rendre. Le marquis de Mantoue invita le marquis de Saluces, Yves d'Alègre et les capitaines enfermés dans Gaeta à se joindre à lui pour combattre les Espagnols, quelque part qu'ils fussent ; mais Gonzalve, qui n'eût pas eu l'avantage ans une bataille, ne faisait que côtoyer l'ennemi, sans approcher de lui Plus près que la portée d'un canon, jusqu'à ce qu'il se portât en avant pour Rendre le passage du fleuve. La levée du siège de Rocca-Secca, après une canonnade de six heures et un assaut inutile, avait inspiré aux Espagnols un tel mépris pour les Français que les soldats de Gonzalve disaient, avec une assurance vaniteuse, que la journée de Rocca-Secca avait sauvé Naples.

Déjà, comme pour justifier ce fâcheux présage, la mésintelligence Se glissait parmi les chefs de l'armée française, et leur marche était entravée par les pluies, qui avaient commencé plus tôt que la saison d'hiver et qui rendaient les chemins impraticables. Gonzalve campait, au milieu de ses retranchements, sur une rive du Garigliano ; au bord opposé, près d'une tour qui dominait le fleuve, les Français, dispersés dans les bourgades voisines, se trouvaient en présence des Espagnols. Prégent de Bidoulx, qui croisait avec sa flotte à l'embouchure du Garigliano, fit construire un pont de bateaux, qu'on remorqua jusqu'à cette tour, et qu'on attacha solidement aux deux riv.es, sous le feu d'une batterie formidable. Quinze hommes d'armes, auxquels Pierre Bayard s'était joint, sans prendre le temps de s'armer, passèrent le pont les premiers et chargèrent l'ennemi dans ses retranchements, au cri de *France ! France !* Les Espagnols

s'enfuirent devant quatre cents Français, qui n'avaient pas attendu que les compagnons de Bayard eussent besoin de secours pour leur en porter. Mais Gonzalve ramena les fuyards au combat, en les appuyant d'un renfort de douze cents piétons et de trois cents cavaliers, qui se déployèrent en demi-cercle pour envelopper le petit nombre de Français qui avaient, passé le pont de bateaux. Ceux-ci se serrèrent, pendant que de l'autre rive leur artillerie éclaircissait les rangs espagnols, troués, mais non rompus, jusqu'à ce que l'action s'engageât, corps à corps et main à main, à coups de lance, de pique et de javeline. Le chevalier Bayard, qui était en pourpoint avec une cotte de velours gris pardessus, se tenait à la tête du pont, quoique son ami le seigneur de Bellabre lui criât de *s'ôter de là, de par le diable !* et il faisait si bon usage de sa javeline que nul n'osait l'approcher de trop près. Les Espagnols ne mettaient pas moins de courage dans l'attaque que les Français dans la défense : leurs hommes d'armes étaient descendus de cheval et combattaient à pied, se servant de leurs épées pour couper les cordes qui fixaient les bateaux à des ancrs et à des pieux ; ils rejetèrent même au milieu du pont les gens de pied qui le gardaient. La détresse- des défenseurs du pont fut aperçue de l'armée française, qui restait inactive à regarder ; aussitôt un élan général entraîna tous les spectateurs vers le théâtre du combat, et une grosse troupe d'auxiliaires s'élança pour soutenir ceux qui reculaient, tandis que les premiers assaillants, restés sans secours au-delà du fleuve, étaient culbutés dans le fleuve par la cavalerie espagnole. Mais Jacques de Silly et Sandricourt accoururent, l'épée à la main, et arrêtaient cette multitude désordonnée qui allait envahir et peut-être submerger le pont ; ils menacèrent de la hart quiconque ferait un pas en avant, et déclarèrent qu'il n'était pas temps de livrer bataille, parce que l'armée ne pouvait assez promptement se réunir et que le pont n'était point assez large pour lui donner passage. L'artillerie suffisait à repousser l'ennemi et à protéger le pont : les canons qui garnissaient le rivage et toutes les bouches à feu de la flotte de Prégent de Bidoulx foudroyèrent à la fois, en travers et de front, les Espagnols, écrasés, malgré leur intrépide résistance. Un de leurs porte-enseigne eut le bras droit emporté et releva son drapeau de la main gauche, sans que de nouvelles blessures le forçassent à lâcher pied. Enfin les Espagnols se retirèrent, décimés, dans leur camp, et les Français se logèrent sur l'autre rive du fleuve dans les retranchements que l'ennemi leur laissait remplis de morts.

Cet avantage, chèrement acheté, aurait pu devenir une victoire complète si l'armée française eût traversé le Garigliano au moment de l'action. Gonzalve avait tenté, à plusieurs reprises, de détruire le pont de bateaux : pour le renverser, il fit rouler dans le fleuve d'énormes troncs d'arbres, que l'impétuosité du courant devait pousser comme des béliers contre les bateaux et les mettre en pièces ; mais les compagnies gasconnes surprisent et tuèrent tous les manœuvres qui mettaient à l'eau ces troncs d'arbres. Pour brûler le pont, Gonzalve lança une nef chargée de soufre et de matières combustibles ; mais le bâtiment incendiaire fut écarté à coups de canon et se consuma sans faire de mal. Après ces tentatives inutiles, Gonzalve leva son camp pendant la nuit, mit le feu aux loges et taudis de planches qu'il abandonnait, et s'en alla, sans être poursuivi, à huit milles du Garigliano, camper autour de la ville de Sessa, bien qu'il eût répondu à ses capitaines, qui se plaignaient de l'inconfort du séjour dans un terrain presque inondé par les pluies : *Je désire plutôt être enseveli présentement, un pied plus avant dans la terre, que, en reculant quelques brasses, allonger ma vie de cent ans.*

La guerre de Roussillon était suspendue par la saison avancée autant que par une trêve de quatre mois, faite à la supplication du roi Frédéric de Naples, que l'espoir de recouvrer son royaume avait mis en rapport avec les deux rois qui se disputaient ses dépouilles : en leur représentant, par l'organe de ses secrétaires, que cette guerre causait grands maux et dommages à la chrétienté et aux pauvres peuples, il obtint que la France et l'Espagne feroient abstinence de guerre depuis le 15 novembre jusqu'au 15 avril suivant, sans que cette trêve touchât en rien à la guerre de Naples ; les armées navales pouvaient même continuer les hostilités en pleine mer. Les deux rois s'engageaient, aussitôt la trêve publiée, à rendre les villes, châteaux et prisonniers ; le roi d'Espagne consentait, en outre, à retirer ses gens hors des terres de France, sans y faire dommage. Les ambassadeurs seraient libres d'aller et venir sûrement en l'un et l'autre royaume, pendant la durée de la trêve, qui fut jurée, le 11 novembre sur la Croix et l'Évangile, corporellement touchés, pour l'âme du roi, par François d'Orléans, lieutenant général de Louis XII, et, en l'âme des roi et reine d'Espagne, par leur procureur don Frédéric de Tolède, duc d'Albe. Après cette capitulation, également nécessaire aux deux armées, le roi. Ferdinand prit plaisir à montrer la sienne aux gentilshommes français, qui reconnurent la supériorité de ses forces, savoir : trente mille piétons, deux mille hommes d'armes, et sept mille genétaires, divisés sous cinquante étendards, excellents soldats bien armés et bien équipés, abondamment pourvus de vivres et d'argent ; tandis que les vastes préparatifs des lieutenants de Louis XII s'étaient écroulés tout à coup, et que la rapacité des trésoriers avait engendré la disette, la désertion et le découragement dans une des plus belles armées que la France eût mises sur pied. Louis XII ne savait plus comment subvenir à la pénurie de ses finances : tous les courriers envoyés de l'armée de Naples apportaient de nouvelles demandes d'argent et de nouvelles inquiétudes ; les sources où le roi puisait ordinairement étaient taries, la vente des offices ne rendait plus rien. Le 16 novembre, Michel de Bontout, notaire et secrétaire du roi, présenta au Parlement de Paris des lettres missives dans lesquelles le roi priait la Cour de l'aider en *son présent affaire*, qui *si contraire et si pressé étoit, que plus ne pourroit*, en lui permettant d'emprunter les deniers consignés aux Cours des Parlements, Sénéchaussées, Bailliages et Justices du royaume : car il avait *besoin de grosses sommes pour l'entretien des grosses armées de terre et de mer*. Le Parlement accueillit avec étonnement une pareille requête, quoique le roi s'en excusât sur l'arrière-saison qui l'empêche de prendre ces sommes dans les revenus de ses États, et qu'il invitât Messieurs à ne soulever aucune difficulté, *parce que ce seroit mettre rupture audit affaire*, dont dommage et inconvénient irréparable s'ensuivraient. Il fut délibéré qu'avant de rien prononcer on rechercherait dans les registres du Parlement si le cas semblable *s'étoit jamais offert*. On trouva, en effet, que le 8 août 1476 Louis XI avait sollicité la remise des consignations et que délivrance en avait été faite aux généraux des finances, qui les prirent comme deniers de justice en dépôt et s'obligèrent à les rendre dès que la Cour l'ordonnerait, eux s'engageant en leur propre et privé nom, et déchargeant de ce dépôt les greffiers qui le leur délivraient. Louis XII, à qui le Parlement adressa l'extrait de ses Registres, répondit qu'il avait entendu garder *l'honneur de justice* dans la forme de cet emprunt, et qu'il serait content que les dépôts et consignations du greffe ne fussent levés que sous la garantie personnelle de gens *idoines et suffisans*. L'argent fut donc remis aux trésoriers, avec les formalités observées du temps de Louis XI, mais ce secours extraordinaire ne retarda pas d'un jour la fatale catastrophe de la guerre de Naples.

Les événements désastreux de cette guerre et sa triste issue, qu'on ne prévoyait que trop, avaient assombri le front et le caractère de Louis XII, sans arrêter pourtant un bon mot sur ses lèvres, car un jour, à son dîner, lequel avait lieu à midi, selon l'hygiène des anciens, Copus, médecin de Bâle, fort habile et très instruit, qu'il s'était attaché par des pensions et surtout par une estime particulière, lui exposait la substance des historiens Diodore de Sicile et Denys d'Halicarnasse pour lui nourrir l'esprit en même temps que le corps : la présence d'un médecin, d'un lecteur et d'un orateur à la table du roi était aussi indispensable que celle de l'échanson et des valets tranchants. Copus raconta donc que, chaque été, les cerfs de la Sicile passaient à la nage le détroit pour aller paître, en Calabre, dans les plaines de Reggio et de Seminara ; qu'en nageant ils représentaient l'image d'une armée marchant en bonne ordonnance, car chaque cerf appuyait sa tête sur le dos de celui qui le précédait, et lorsque le conducteur de la troupe perdait courage, il était aussitôt renvoyé derrière les autres, comme dans l'armée française, où d'Aubigny avait mené l'avant-garde, enfin que la discipline militaire semblait en vigueur chez les cerfs. Le roi regarda fixement le grave auteur de cette facétie ; puis, éclatant de rire : **Ce n'est donc pas merveille, dit-il, si les cerfs** (ou les Espagnols, par allusion au mot serfs), **tout puissants en discipline et finesse de guerre, ont vaincu dedans Reggio les coqs** (ou les Français, *Galli*, autre équivoque), **qui faisaient gloire de leurs crêtes.**

Pendant que Louis XII se vengeait des victoires de Gonzalve par une épigramme, le ciel et les éléments s'étaient déclarés contre les Français, jour après jour campés sur les deux bords du Garigliano. Aux pluies qui avaient de la plaine un borborygme rigoureux, malsain succédait un froid, jusqu'alors inconnu au climat de l'Italie ; c'était un vent âpre et humide, compagne de neige, de grésil et de brouillards. L'armée avait employé les pierres d'un théâtre antique et les débris des hôtelleries voisines, pour se préserver des intempéries de l'air et de l'humidité, pour échapper à ces torrents de pluie glaciale, à des tourbillons de neige, à un vent continuel qu'il était impossible de supporter, et dont l'effet funeste agissait sur les esprits plus directement que sur les corps. Ces souffrances morales et physiques n'étaient pas les seules : la famine pouvait devenir horrible d'un jour à l'autre, puisque les vivres arrivaient par mer, et que la mer, sans cesse agitée de tempêtes, semblait repousser les vaisseaux de Prégent. La misère était déjà grande : les trésoriers ne payaient plus la solde de personne ; les gens de pied surtout se voyaient réduits à l'état le plus misérable : les vêtements en lambeaux et sans chaussures, ils se traînaient, pieds nus, dans la fange ; hâves et débiles, ils demandaient la bataille ou la retraite ; ils tombaient d'épuisement et périssaient de froidure. Presque tous les chevaux des gens d'armes étaient morts de faim, après avoir mangé les feuilles sèches et les écorces d'arbres, les sarments des vignes et la mousse des ruines : **tel homme d'armes avait là mené quatre ou cinq chevaux, qui étoit à pied ou en en avait qu'un.** Courcou et les commissaires des guerres, auxquels était confié le maniement des fonds pour la paye et les vivres de l'armée, ne songèrent qu'à spolier les pauvres soudards, et leur inhumanité fut telle qu'ils refusaient du pain aux malheureux, expirant d'inanition. Plusieurs capitaines engagèrent leurs domaines pour emprunter à un trésorier de quoi nourrir leurs gens, défaits sans être combattus. Une morne tristesse amena enfin un éclatant désespoir.

Ceux qui se sentaient encore la force de porter leurs armes implorèrent de leurs chefs la permission de donner la bataille ; on ne la leur accorda pas. Les hommes d'armes, qui avaient conservé quelques chevaux *morfondus*, restèrent en selle pendant huit heures, en attendant qu'on sonnât le départ ou la charge ; les

capitaines, émus des plaintes et des reproches qu'ils entendaient, dirent au seigneur de Sandricourt, conducteur de l'avant-garde, de *se mettre devant*, et que tous le suivraient. Messires, voici le bailli de Caen et celui de Dijon ! répondit Sandricourt, en désignant ses deux collègues qui étaient présents : *aux besognes du roi et maniemment de son armée, ils ont la charge, comme moi ; je ne les trouvai onc en vouloir de passer outre, ni aventurer l'armée ; donc je ne sais autre chose d'eux, si ce n'est que tant d'honneur ont bu et avalé en leur temps que à cette heure le trouvent amer, et tant que plus n'en veulent goûter.* Cependant, Gonzalve apprit, par ses espions, la détresse croissante des Français et l'irréconciliable désaccord de leurs chefs. Gonzalve résolut donc de prendre l'offensive. Les lieutenants du roi semblèrent, s'éveiller à la nouvelle que l'ennemi se préparait à leur fermer la retraite en occupant les montagnes qui dominant la route de Gaëta : le marquis de Saluces, l'infant James de Foix, Jean Duplessis et le seigneur de Sandricourt tinrent conseil et n'hésitèrent plus à ordonner le départ. La nuit même les malades et les blessés furent dirigés sur Gaëta, et ce lugubre cortège était plus nombreux que le reste de l'armée : plus des deux parts avaient péri durant cette agonie de cinquante jours. On avait à cœur de sauver l'artillerie, qu'on ne pouvait charrier dans les chemins couverts d'eau et de boue ; on espéra pouvoir l'embarquer. La mer était furieuse, cette nuit-là, et le fracas des vagues retentissait à l'embouchure du Garigliano. Prégent de Bidoulx eut le bonheur de traverser ce dangereux passage pour conduire la grosse artillerie qu'on avait chargée sur des barques ; toutes ces barques coulèrent avec leur chargement et leur équipage. Pierre de Médicis fut englouti dans ce naufrage, et le brave Prégent ne dut son salut qu'à la présence d'esprit de ses matelots, qui soutinrent son embarcation *pleine d'eau*, avec des lances et des piques enfoncées comme des ancres dans le lit du fleuve. Yves d'Alègre avait été envoyé, à la tête de quatre cents hommes d'armes, pour garder les défilés des montagnes ; mais il se retira au pont de Mola, et fit seulement annoncer aux lieutenants du roi que Gonzalve avait passé le Garigliano à quatre milles du pont jeté par les Français, et que son armée s'avancait à la rencontre de celle du marquis de Saluces, en s'emparant des villes qu'elle trouvait sur sa route, au pouvoir des garnisons françaises.

Le 29 décembre, veille des Innocents, c'était encore un vendredi, jour prospère aux Espagnols : les derniers débris de l'ost du roi marchaient dès le point du jour. Deux cents hommes d'armes mal montés, les cent suisses qui étaient sains et entiers, deux compagnies de pied formant environ mille hommes, Mercure et ses Albanais, l'artillerie légère, voilà tout ce qui restait des camps du Garigliano ! Quinze hommes d'armes, des mieux éprouvés, entre lesquels Pierre de Bayard avait sa place marquée, eurent la pénible et glorieuse mission de fermer l'arrière-garde, et de tenir tête aux coureurs ennemis. Les lieutenants du roi, eux-mêmes, le marquis de Saluces et le seigneur de Sandricourt ; n'étaient pas loin de ce poste périlleux. L'armée allait au petit pas, pour éviter l'apparence d'une fuite. Bientôt les Espagnols parurent derrière elle, et leurs coureurs harcelèrent le petit bataillon des quinze compagnons d'armes de Bayard : celui-ci faillit plusieurs fois être fait prisonnier, en tombant sous son cheval tué ; mais des siens le relevèrent, le remontèrent, et lui, de frapper de nouveau à tour de bras. Arrivés au pont de Mola, les Français se crurent sauvés, en voyant leurs compatriotes, qui, malades ou blessés, étaient sortis de Gaëta et avaient pris les armes pour s'unir à eux dans un effort suprême : le duc d'Albanie avait quitté son lit, afin de mourir du moins au service du roi ; le capitaine Jean Chaperon, un bras en écharpe et l'épée dans l'autre main, était venu chercher de nouvelles

blessures. Il y eut quelque désordre dans la retraite : on ordonna aux hommes d'armes de laisser passer l'artillerie, mais comme les canons s'embourbaient et que l'armée espagnole commençait l'attaque du pont de Mola, les hommes d'armes le traversèrent à la hâte, sans défendre l'artillerie et le charroi laissés à l'ennemi, qui s'en saisit ; on se battit plus d'une heure sur le pont, où le chevalier Bayard repoussait presque seul un flot d'assaillants, sans cesse grossis et renouvelés ; enfin il quitta son poste un des derniers, après avoir vu ses amis prisonniers, blessés ou tués à ses côtés. Les Français, effrayés d'avoir l'ennemi en queue et en flanc à la fois, n'essayèrent plus de prolonger une résistance inégale, ils tournèrent le dos et coururent, les uns à Gaëta ; les autres jusqu'à Itri, poursuivis rudement dans ces deux chemins, tout semés de leurs armes, de leurs chevaux et de leurs morts. C'en était fait du marquis de Saluces, c'en était fait du royaume de Naples.

La terreur était entrée dans Gaëta avec les fuyards du pont de Mola : ils étaient encore assez nombreux, mais leur dernier échec les avait autant affaiblis que tous les désastres de la campagne ; ils n'avaient plus foi dans leurs armes, et moins encore dans les remparts de la ville ; d'ailleurs, la place n'était pas approvisionnée de vivres. Gonzalve se hâta de profiter de sa victoire, en investissant le faubourg et les fortifications du mont Roland, qu'on ne songeait plus à lui disputer. Le bailli de Dijon, Sainte-Colombe et Théodore Trivulce allèrent trouver le grand capitaine, pour lui déclarer que les assiégés étaient disposés à recevoir des conditions dignes de gens de guerre, et à lui rendre Gaëta ; autrement, qu'ils se défendraient jusqu'à la mort.

Gonzalve leur accorda une capitulation honorable, qui fut signée le 1er janvier 1504, et fidèlement exécutée. Ce traité assurait l'intégrité des biens et personnes des habitants de Gaëta et de tous ceux qui avaient suivi le parti des Français, la retraite libre de tous les Italiens et Suisses qui voudraient se retirer en France, par terre ou par mer, et la délivrance sans rançon de tous les prisonniers faits dans le cours de la guerre, excepté quelques sujets rebelles du roi d'Espagne. Ainsi sortirent de prison Stuart d'Aubigny, La Palice, le seigneur d'Humbercourt, Yves de Malherbe, Gaspard de Coligny, et une foule de gentilshommes, de capitaines et de vaillants chevaliers, qui n'eussent peut-être jamais pu se racheter par rançon. Louis d'Ars, qui tenait plusieurs villes de la Pouille, et qui n'avait pas cessé de guerroyer avec succès depuis la saison d'hiver, refusa d'être compris dans cette composition ; mais il répondit fièrement qu'il *demeuroit en pays de guerre*, pour faire aux Espagnols tout le mal qu'il pourrait. Il résista, en effet, longtemps encore à des forces supérieures, et entretenit seul la guerre, au nom du roi de France, pour protester contre l'usurpation du roi d'Espagne.

A la suite du traité de Gaëta tout ce qu'il y avait de Français dans le royaume de Naples se hâta de s'éloigner d'un pays si funeste, mais bien peu devaient revoir la France. Les gens de pied, épuisés par la fatigue et la rigueur de la température, succombaient au bord des routes et s'éparpillaient dans les villes, où la charité et la maladie les retenaient ; ceux qui parvinrent à gagner Rome, à demi nus, squalides de vermine, couverts de plaies et de blessures, qu'ils étalaient sur les places, peuplèrent les hôpitaux, puis les cimetières ; on rencontra de nobles hommes, sans monture, sans valets et sans argent, qui retournaient à la Cour ou dans leurs châteaux, en vivant d'aumônes. Beaucoup étaient morts, beaucoup périrent, de chagrin surtout ! Jacques de Silly ne sortit pas de Gaëta ; le marquis de Saluces, désolé des malheurs qu'il n'avait pas su éviter, n'alla point au-delà de Gênes ; Sandricourt mourut en Piémont. D'autres, Plus heureux, touchèrent le sol de la patrie avant de se coucher dans le

tombeau. Chaque ville gardait quelques cadavres au passage de ces compagnies sans chefs et sans livrée, sans armes et sans étendard. On Contemplant avec pitié ces maigres et pâles fantômes, que Gonzalve renvoyait à Louis XII pour lui apprendre que le Garigliano avait dévoré ses gens d'armes, ses Suisses et son artillerie. La malédiction populaire avait dénoncé les auteurs de cette irréparable déroute : c'étaient les chefs divisés entre eux, et les trésoriers gorgés des finances du roi.

Louis XII, qui avait auprès de lui à Lyon sa bonne femme pour le consoler, à chaque courrier d'Italie, s'était préparé à tout avec une sombre résignation ; il venait de perdre un vieil ami, un loyal serviteur, *le parement qu'il recevoit de la Cour et l'honneur du royaume*, le comte de Ligny, son parent, *écu de prouesse, champion des dames et avocat des pauvres*. Il avait pu se reprocher d'être la cause involontaire de cette mort prématurée, Car la mélancolie, qui avait miné la santé du comte de Ligny depuis deux ans, provenait du déplaisir qu'il eut de n'être point employé dans la dernière guerre de Naples. Ce seigneur était si généralement aimé, que, Pendant ses funérailles, les femmes et les enfants pleuraient à chaudes larmes, et les gens de Lyon louaient ses vertus en rappelant ses hauts faits. On célébra ses obsèques dans l'église Saint-Jean, dont le chœur ceinturé de satin noir offrait partout les armes de Luxembourg ; et en présence d'une illustre assemblée de grands seigneurs en deuil, frère Antoine de Furno raconta, dans son sermon, la vie louable et royale généalogie du comte de Ligny, qui descendait, de ligne en ligne, d'un des trois rois Mages, venus à Bethléem pour adorer Jésus nouveau-né. Ce fut parmi les regrets de cette Perte récente et vivement sentie, quoique prévue longtemps d'avance, que Louis XII sut, par la rumeur publique, ce qui s'était passé au Garigliano ; da reddition de Gaëta, que lui annonçait le marquis de Saluces, l'empêcha de douter d'une si cruelle déconfiture. Il se courrouça d'abord contre les Pitaines, contre les soldats, contre le traité lui-même ; il écrivit à son vice-roi de Milan de retenir dans le duché tous ceux qui l'avaient si mal 1A u.1 en cette fatale guerre : il semblait craindre que la contagion de leur lâcheté ne se communiquât en France. Puis, sa colère calmée, il affecta espoir qu'il n'avait pas, il se fit violence pour rendre gai son visage et de veines ses paroles : *Le diable m'emporte !* disait-il : *si à cette fois le fléau e fortune m'a persécuté à outrance, à quelque heure le sort de bonheur me fera ma perte recouvrer. Or, ai-je là, Dieu merci ! puissance pour l'affaire exploiter à profit, et chevance pour y fournir : donc, mon mal n'est pas, comme la plaie abandonnée, sans remède, ou maladie jugée à mort.* Cette confiance dans l'avenir n'existait pas au fond du cœur de Louis XII, qui voyait ses flottes et ses armées détruites ou dispersées, ses meilleurs capitaines morts ou mourants, sa noblesse en deuil, son peuple inquiet dans l'attente des impôts, et ses finances épuisées. Dès lors il conçut le projet de punir avec une justice éclatante les trésoriers, que cette ruineuse campagne avait enrichis. Il ne pouvait s'empêcher de reporter ses regards sur le beau royaume de Naples, sitôt conquis, sitôt perdu ; mais il tremblait maintenant pour ses autres possessions d'Italie, pour le duché de Milan, que Maximilien eût trouvé prompt à la révolte, que Gonzalve eût soumis en y entrant avec un trompette espagnol, que le cardinal Ascaigne Sforza eût repris, au nom de son frère Ludovic, sans tirer l'épée. Mais Ascaigne attendit le concours du roi des Romains ; celui-ci s'endormit dans ses lenteurs ordinaires, et Gonzalve, après sa victoire, s'était trouvé presque aussi dénué de ressources et d'argent que l'ennemi qu'il venait de vaincre, et son armée demandait de l'argent et du repos ; lui-même, qui avait donné l'exemple de la patience et du courage dans les rudes travaux de la

guerre, tomba gravement malade. Louis XII luttait aussi, depuis plusieurs mois, contre une mauvaise disposition de santé, et il n'interrompait pourtant ni ses labeurs assidus dans le Grand Conseil, pour le gouvernement du royaume, ni ses négociations avec ses alliés et ses adversaires, pour la pacification de la chrétienté.

Les malheurs publics et privés qui avaient accablé coup sur coup Louis XII influèrent sur son tempérament affaibli et altéré par un flux de sang qui l'incommodait tous les trois jours, maladie chronique qu'il tenait secrète, de peur d'éveiller des espérances et des ambitions dans sa famille et autour du jeune comte d'Angoulême. Son état devint si alarmant que ses médecins pensèrent *que de lui fût fait* ; néanmoins, il continuait à se montrer, de loin, les yeux creux, le teint jaune et plombé, le dos voûté et les jambes chancelantes. Dans le palais même, on ignora quelque temps sa maladie, qui ne le retenait pas au lit ; mais, comme il ne prenait plus d'aliments ni de sommeil, sa maigreur et sa faiblesse augmentaient de plus en plus, tellement qu'on craignait qu'il ne fût étique. Il ne quittait sa chambre que pour se traîner sur une terrasse dès qu'un rayon de soleil l'invitait à venir se ranimer en plein air. Il avait perdu son embonpoint, son appétit, sa gaieté ; il préférait la compagnie de son confesseur à celle de son fou Triboulet, et maître Copus ne l'entretenait plus que des écrits d'Hippocrate. Toutes les personnes de la maison du roi qui approchaient de leur pauvre maître avaient ordre de cacher les progrès de sa maladie, comme s'il se fût agi d'un secret d'État. Anne de Bretagne, qui n'avait plus *l'air de France agréable* et qui ne *s'aimoit en autre lieu* qu'en son duché, était bien résolue à y retourner, si les circonstances le lui permettaient, et à ne mettre jamais le pied en France ; malgré toute l'affection conjugale dont elle payait celle de son second mari, elle regrettait sans cesse de s'être redonné un maître, et d'avoir échangé le plus beau duché du monde contre un vain titre de reine. Ce n'était pas qu'elle fit des vœux pour devenir libre par la perte du roi, mais comme elle le voyait souvent *malhaigné* de la goutte et du flux de sang, qui étaient des maladies héréditaires de famille, elle n'espérait pas le conserver longtemps, et, en cas que malheur arrivât, elle s'était préparée à mettre en sûreté sa fille Claude et ses biens : d'ailleurs, elle avait eu soin de faire sortir de France tous les objets de quelque valeur, meubles, tableaux, manuscrits, livres, qu'elle y achetait, et son château de Nantes s'était rempli des dépouilles de l'hôtel royal. Quand elle désespéra du rétablissement de Louis XII, elle envoya des messagers à ses officiers bretons, qu'elle avertit de tout apprêter pour la séparation de la Bretagne et de la France ; en même temps, elle donna ordre d'embarquer secrètement Sur la Loire son argenterie, sa bibliothèque, son épargne et ce qu'elle possédait de plus précieux au château de Blois, afin de tout transporter à Nantes ; d'autres mesures furent prises aussi pour y emmener Madame Claude aussitôt que *Dieu feroit son plaisir du roi*.

Pierre de Rohan, maréchal de Gié, avait des projets contraires à ceux de la reine, qu'il n'aimait pas, et qui le haïssait, bien qu'ils affectassent vis-à-vis l'un de l'autre une bonne intelligence, que démentaient leurs regards et leurs paroles hostiles ; le roi, qui appréciait le dévouement et le Mérite de ce vieux serviteur, se faisait toujours l'intermédiaire conciliant entre la reine et lui. Mais, leur inimitié réciproque, nonobstant l'influence généreuse du roi, s'aigrissait avec le temps. Le maréchal de Gié disait hautement qu'il ne craignait rien de la part d'Anne de Bretagne, parce que son maître était incapable de lui faire un mauvais tour. En effet, Louis XII avait pas de conseiller sur qui sa confiance se reposât plus volontiers ; et, après avoir comblé le maréchal de dignités, d'honneurs et de

pensions, il venait de le marier en secondes noces à l'héritière de Nemours, Marguerite d'Armagnac, que la mort de son frère, tué à Cerignola, avait fait rechercher en mariage par les plus grands seigneurs de France ; bien plus, cette jeune épouse étant morte quelques mois après son union avec ce vieux mari, le roi avait voulu que le vicomte de Fronsac, fils du maréchal, consolât le veuvage de son père, en s'alliant à la sœur puînée de Marguerite d'Armagnac. Dans ces deux mariages le sire d'Albret avait été le concurrent r f, eux de Pierre de Rohan. Cette haute faveur, cette fortune inaltérable et plus encore l'orgueil excessif et le caractère outrecuidé de ce favori e trois rois irritèrent contre lui l'envie et la malignité des courtisans, qui Usaient à leurs intérêts, en se rangeant du parti de la reine, en s'inspirant e ses sentiments. Le maréchal de Gié savait la gravité de la maladie du roi, et dans la supposition que ce prince fût menacé d'une mort prochaine, il avait tourné ses vues d'ambition vers Monseigneur François d'Angoulême, auquel la couronne devait échoir, puisque la naissance d'un enfant mâle n'avait pas encore répondu aux vœux inquiets du père de Madame Claude. Il n'était pas, toutefois, fort avant dans les bonnes grâces de Louise de Savoie, comtesse d'Angoulême, qui éprouvait de l'éloignement pour lui, depuis que, nommé exécuteur testamentaire du feu comte d'Angoulême, il avait accepté l'administration des biens du jeune comte et la surveillance de l'éducation de cet héritier présomptif de la couronne. Malgré ces motifs de jalousie et de défiance, Madame d'Angoulême entretenait des relations toutes courtoises avec un ennemi qu'elle avait la prudence de ménager ; elle recevait complaisamment ses avis, et le laissait parler, avec hardiesse, au sujet de la reine, qu'elle n'avait garde de défendre, car celle-ci la traitait comme une rivale, et ne travaillait qu'à soi fortifier, en l'affaiblissant. Cependant Louise de Savoie était trop adroite pour accepter l'espèce de complicité que lui offrait le maréchal de Gié, et pour l'aider à bien assurer au comte d'Angoulême la succession du roi ; elle avouait tacitement les précautions que le maréchal jugeait à propos de prendre, afin de prévenir les entreprises de la reine, dans le cas de la mort du roi ; mais elle évitait de se compromettre, en ne paraissant jamais accepter les confidences du maréchal, et en ne les encourageant pas d'un aveu, d'un ordre, d'un mot, qu'on pût lui rétorquer en accusation de complot. Le maréchal agissait donc en faveur de Monseigneur, sous les yeux de sa mère, sans la moindre intention de nuire à ce qui restait de règne et de vie à Louis XII.

Son premier soin avait été de se rendre maître de tout le cours de la Loire jusqu'à Nantes, dont il était gouverneur : il avait acheté 2.000 écus la capitainerie d'Amboise, pour la donner à son lieutenant de Plonet, toujours prêt à exécuter ses ordres ; il avait gagné les capitaines de Tours, de Chinon et de Saumur ; il avait fait nommer une de ses créatures, François de Pontbriant, gouverneur de la ville de Loches, où avait été transférée la fille du roi, à cause de l'épidémie qui ravageait Blois ; il avait fait réparer les fortifications d'Amboise, et amener de l'artillerie dans cette place, qui pouvait résister à un coup de main ; il avait même exigé des archers de la garnison un serment de fidélité, bien étroit, sur le Saint Sacrement ; enfin il avait conseillé à Madame d'Angoulême de faire construire de grandes barques, sans lui en dire l'usage. La résidence de Monseigneur dans le château d'Amboise servait de prétexte à ces apprêts mystérieux, que des paroles imprudentes avaient déjà rendus suspects. Lorsque le maréchal vit le roi aussi mal, il se mit en mesure d'obvier aux embarras que la reine pourrait susciter à un nouveau règne ; il avait interrogé les médecins et les apothicaires, pour savoir *quelle fin prendroit le malade* ; il ne pouvait douter que l'étisie ne se terminât par une mort prochaine. Dans cette croyance qu'il ne

dissimula pas en Présence de gens qui dénaturaient ses discours en les portant à l'oreille la reine, il envoya les archers de sa compagnie d'armes sur la Loire ; il écrivit à Madame d'Angoulême, pour lui demander de ne pas trouver mauvais que le vicomte de Fronsac, son fils, couchât avec Monseigneur ; mais Louise de Savoie répondit qu'elle n'osait y consentir, *sans le congé du Roi*, qui pourrait être mal content. Il dépêcha à Madame d'Angoulême autre messenger, qui lui annonça de vive voix que le roi se mourait à Lyon ; différents messages du même genre, joints à des instructions secrètes, furent transmis aux affidés du maréchal, qui avait entouré de ses amis le comte d'Angoulême, et qui se flattait d'être toujours obéi, quelque ordre qu'il leur donnât. Sur ces entrefaites, les bateaux de la reine furent retenus à Saumur et ramenés à Blois, au nom de Pierre de Rohan, qui eût sans doute arrêté la reine elle-même, si le roi avait succombé. Mais le roi commençait à se rétablir ; une heureuse crise avait triomphé de la maladie, et sa convalescence fut aussi prompte que son dépérissement avait été rapide. Les brouillards du Rhône et la perspective des neiges de la Savoie n'étaient pas faits pour hâter les progrès de cette guérison inespérée ; dès qu'il eut repris assez de force pour être transporté, il revint à Blois chercher son air natal et les riants souvenirs de son enfance. Il avait presque retrouvé son ardeur à vivre, en découvrant de loin la grosse vieille tour du château ; et quelques jours passés au bord de la Loire achevèrent de le mettre en meilleur état de santé. C'est alors qu'Anne de Bretagne se plaignit de l'injure personnelle que le maréchal de Gié lui avait faite en retenant ses bagages, et sans doute elle dissimula au roi la véritable cause de ces transports de bagues au château de Nantes. Quoi qu'il en soit, Louis XII ne sembla point désapprouver la conduite du maréchal dans une circonstance aussi grave, et il résista d'abord de tous ses efforts à la haine implacable que la reine avait conçue contre Pierre de Rohan ; mais le pouvoir de sa femme l'emporta sur le sien, tellement qu'elle fit défendre la Cour à Pierre de Rohan et le chassa de sa présence, sans que le roi révoquât cet ordre impérieux donné contre son gré. La vengeance de cette brave reine n'était pas à bout.

On apprit, presque en même temps, la trahison de César Borgia, qui avait renoncé à l'alliance du roi de France pour briguer celle du roi d'Espagne, et la trahison de Gonzalve envers ce nouvel allié, dont il venait de faire son prisonnier. Borgia avait été transféré du château Saint-Ange dans la citadelle d'Ostie, par ordre du pape. Le roi, qui se repentait d'avoir trop longtemps protégé le duc de Valentinois, manda au pape qu'il serait content que le duc ne fût jamais relâché, qu'il ne voulait plus de lui en France, quelque chose qu'il eût écrit en sa faveur, et que Sa Sainteté pouvait faire de ce grand coupable ainsi qu'il mérite par justice. Le pape avait promis de rendre la liberté à Borgia, dès qu'il aurait livré ses châteaux de la Romagne, Cesena, Bertinoro et Forli, pour sa rançon ; mais Jules II ne se fût pas hâté de tenir cette promesse ; et Borgia qui se méfiait des intentions de cet ancien ennemi à son égard, écrivit à Gonzalve secrètement, pour lui demander un sauf-conduit, avec deux galères qui l'enlevassent d'Ostie. Il n'attendit pas les deux galères, et comme il était sous la garde du cardinal de Sainte-Croix, il s'empressa de consigner entre les mains du pape les contreseings de ses châteaux, outre une reconnaissance de 15.000 ducats sur les banquiers de Rome, à rembourser au capitaine de Forli, qui prétendait avoir avancé pour cette somme le service de son maître. Le cardinal de Sainte-Croix, certain que les conditions de la délivrance de Borgia étaient remplies, le mit en liberté sans consulter le Saint-Père ; aussitôt Borgia s'en alla, par terre, à Nettuno, passa dans une petite barque au château de Mondragone, et de là, courut à cheval jusqu'à Naples, où Gonzalve l'accueillit avec plus d'honneurs qu'il n'en fallait pour

éblouir l'orgueilleux César. Celui-ci disait hautement que *bon Espagnol étoit*, et ne désirait que l'occasion de le prouver : il offrit à Gonzalve de lui livrer le duché de Milan, au moyen des intelligences qu'il avait dans le pays, alors dégarni de gens d'armes français ; mais il réclama seulement la permission de lever quelques troupes qui l'aidassent à mettre le pied dans Pise et à tenter une entreprise sur Florence. Gonzalve lui permit d'amasser gens, à Naples, où dix mille hommes se présentèrent pour être enrôlés ; on en choisit six mille, qui furent payés pour trois mois. Les compagnies formées, les habillements de guerre distribués, les capitaines créés, l'expédition était prête à partir sur les galères espagnoles ; mais partout s'était répandu le bruit que le duc de Valentinois agissait de concert avec le roi de France et le vice-roi de Milan ; qu'il mènerait armée et flotte au secours des Français, et qu'il était venu à Naples pour y machiner la perte des Espagnols. Cependant, Gonzalve ne lui faisait pas plus mauvais visage ; il eut même une longue conférence avec Borgia, qui devait partir le lendemain ; il lui souhaita Plein succès pour son entreprise ; il l'étourdit de démonstrations et de Paroles amicales ; il l'embrassa en adieu ; mais, au moment où César, ébloui de ce brillant accueil, sortait de la chambre, on l'arrêta au nom du roi Ferdinand : le sauf-conduit que Gonzalve lui avait accordé fut déchiré, son trésor saisi, et tous ses familiers furent tués. Gonzalve s'excusa de Manquer à sa foi, pour obéir au roi son maître, dont le commandement avait plus de force que son propre sauf-conduit ; puis, sans faire connaître Borgia le motif de son arrestation, il l'envoya en Espagne, ainsi que le Jeune prince de Tarente. Le triste duc de Valentinois et de Romagne, dont tous les biens étaient confisqués à la fois en France et en Italie, n'avait Plus, de sa grandeur passée, qu'un page pour le servir ; il fut emprisonné dans le château de Medina-del-Campo, et il y serait mort oublié si deux ans plus tard, son évasion ne l'avait fait reparaître un instant, pour mourir sur un champ de bataille : ainsi fut-il fidèle à sa devise : *Ou César, ou rien*. — *Donc*, s'écria Louis XII à qui l'on racontait la perfidie Gonzalve à l'égard de Borgia, *ci-après nous célébrerons la foi espagnole, au lieu de la punique ou carthaginoise*.

Le roi fut bien aise d'apprendre que son duché de Milan n'avait plus rien à craindre des intrigues du malheureux Borgia, ni des armes du fourbe Gonzalve : une trêve de trois ans avait été jurée et signée, de 31 mars, par le roi et la reine d'Espagne, dans l'abbaye de Notre-Dame de la Mejorada. Louis XII eut de quoi s'enorgueillir au milieu des lugubres souvenirs de la retraite du Garigliano : on lui rapporta les beaux faits d'armes du chevalier Bayard, qui était aussi admiré que craint de ses ennemis, au point que son nom seul, pour cri de guerre, valait bien des lances. Le roi fut surtout émerveillé d'un jeu de mots de Gonzalve, qui avait dit que la France possédait plusieurs chevaux blancs, noirs, *moreaux* (bruns), châtains, gris, et d'autres couleurs différentes, mais qu'elle n'en avait qu'un *bayard* (bai). Louis XII ne savait pas que son drapeau flottait encore sur les remparts de Vénosa et des plus fortes villes de la Pouille, où Louis d'Ars entretenait la guerre contre Barthelemy Alviane, que Gonzalve avait envoyé avec quatorze mille Espagnols et une puissante artillerie. Le secrétaire de Louis d'Ars arriva tout à coup à Blois pour prendre les ordres du roi et demander des secours ; il raconta, en plein Conseil, les œuvres de son maître, qui, *ayant vouloir de servir le roi et envie d'honneur acquérir*, pouvait résister pendant plus de six mois à toutes les forces de Gonzalve, et qui venait, en dernier lieu, de battre l'ennemi, sous les murs de Vénosa. Louis XII admira et loua l'éprouvée vertu de ce capitaine, lequel, sans faveur d'amis, sans aide d'alliés, sans solde d'argent, a fait à peu de gens ce que grosse armée n'a pu ; mais il lui manda de laisser des

garnisons dans les places qu'il occupait et de revenir. Louis d'Ars accepta donc la trêve à regret : après avoir pourvu à la garde des villes et des châteaux durant son absence, il s'embarqua avec quatre cents hommes d'armes, ses fidèles compagnons, qui n'avaient d'autre patrie que le lieu où était la bannière de leur chef, et ils allèrent ensemble faire un pèlerinage à Notre-Dame de Lorette. Le bruit de sa belle défense avait couru par toute l'Italie : les Vénitiens lui offrirent vivres, argent et secours, *si métier* (besoin) *en avoit* ; le pape le reçut avec honneur, et volontiers l'eût retenu à son service ; le duc de Savoie le fêta et fit défrayer ses gens : partout où ils passèrent, enseignes déployées et tambourins sonnans, on accourait à leur rencontre avec des cris d'enthousiasme ; enfin, ils entrèrent à Blois, comme en triomphe, et le roi, qui voulut que leurs gages fussent payés de même que s'ils eussent été inscrits sur les rôles des guerres, les forma en compagnie d'ordonnance pour Louis d'Ars : car il avait promis de lui accorder libéralement toutes ses demandes ; et le preux chevalier, se voyant désappointé de sa charge de lieutenant du feu comte de Ligny, se fût fait simple homme d'armes plutôt que de quitter le harnois. Il eut bientôt le chagrin d'apprendre que toutes les places, qu'il avait laissées au pouvoir du roi dans la Pouille étaient tombées, par trahison, dans les mains des Espagnols.

Le roi, résigné à la perte de Naples, détournait déjà sa vue de l'Italie, pour la porter, plus attentive, sur les affaires de son royaume. Il s'irrita des lenteurs du Parlement de Paris, qui n'enregistrait pas les lettres patentes où mention était faite de la bulle prorogeant la légation du cardinal d'Amboise, jusqu'au bon plaisir du pape ; il s'irrita davantage de l'opposition de l'Université contre les effets de cette bulle, qu'elle prétendait attentatoire à ses anciens privilèges : comme la Cour avait pris en considération la requête universitaire, et délibéré d'envoyer des remontrances devers le roi et le légat, il fit dire à Messieurs, par son Maréchal des logis d'Arizzoles, qu'il était fort mécontent de ces-délais et difficultés, sous ombre de quelques gens qui n'avaient pas droit de contredire la volonté du Saint-Père ; qu'on semblait avoir voulu lui tenir rigueur, mais que sa finale résolution était de se faire obéir incontinent, et qu'il n'étendrait aucune espèce de remontrances avant que la bulle de légation fût expédiée, sans y faire dissimulation, restriction ni difficulté aucune. Le Parlement mit à néant les oppositions de son procureur général et du Recteur de l'Université, intimidés et muets tous deux devant les menaces du roi ; et, le 20 avril, il ordonna l'entérinement des lettres patentes et du bref apostolique, afin que Georges d'Amboise pût user de sa légation *ès choses qui ne sont contraires, dérogeantes ni préjudiciables aux droits et prérogatives du royaume, ni contre les saints décrets et confies, Pragmatique Sanction, libertés de l'Église gallicane et ordonnances royaux*. Ainsi Louis XII ployait à son gré ces deux puissances, naguère inflexibles, rivales de la royauté : l'Université et le Parlement.

Le roi, qui s'intéressait à la grandeur de son cardinal légat, ne se montrait pas moins empressé à récompenser tous les mérites, sans se départir de sa constance et fermeté envers ses serviteurs ; ainsi, l'année précédente, avait fait obtenir à un de ses plus habiles conseillers, Etienne Poncher, évêché de Paris, vacant par la mort de Jean Simon, et, le 19 mai 1503, le nouvel évêque, qui devait sa mitre à son talent de jurisconsulte, avait fait une entrée solennelle dans Paris, porté sur les épaules des seigneurs de Chevreuse, de Montmorency, de Massy, de Montjay, de Conflans, de La Queue et de Luzarches, vassaux de l'évêché : bizarre cérémonie qui eut lieu pour la dernière fois selon la forme féodale, et qui attela les plus illustres noms de la noblesse au char épiscopal d'un ancien président aux Enquêtes. La promotion d'Étienne Poncher ne l'avait pas

retranché du Conseil privé ; mais il venait s'y asseoir plus rarement, à cause des soins nombreux attachés à la prélatrice, tandis que Louis de Graille, qui s'était tenu éloigné du Conseil, par suite d'intrigues de cour, devenait plus assidu que jamais auprès du roi, depuis la retraite du maréchal de Gié. L'amiral de Graille était *sage et clairvoyant*, juste et sévère ; dès qu'il fut *autorisé grandement en l'affaire* du Conseil, il examina la conduite des chefs de la dernière armée d'Italie ; il vérifia les dépenses excessives qui avaient été faites sans résultat. Le roi l'encouragea dans cette enquête rigoureuse ; car, au moment où il faisait bon visage à La Trémoille, réchappé de sa longue maladie, à d'Aubigny et à La Palice, délivrés de prison, et à tous ceux qui avaient bien rempli leur devoir, il tournait le dos à certains capitaines que l'opinion publique accusait des malheurs de campagne du Garigliano ; enfin, le seigneur de Graille ayant rassemblé des preuves et des témoins, la justice commença : — *Sire, avait dit un des coupables en se jetant aux pieds du roi, s'il est votre bon plaisir de me donner grâce de mon forfait, je vous nommerai aucuns de ceux qui ont butiné votre argent, et vous restituerai ce que j'en ai eu.*

Des ordres furent donc envoyés secrètement, dans les premiers jours d'avril, en différentes villes où se trouvaient les larrons désignés par les révélations d'un de leurs complices : on arrêta, le même jour, Antoine de Bessey, bailli de Dijon, Jean Duplessis dit Courcou, Jean Hérouet, Nicolas Briseau, Gilles Leroux et d'autres clerks de finances et contrôleurs des guerres. François Doulcet, maître de la Chambre aux deniers, se sauva chez les Jacobins de Blois, qui le cachèrent. Nicolas Briseau s'était réfugié dans l'église de Saint-Martin de Tours ; mais les archers du roi ne respectèrent pas le droit d'asile qu'il invoquait et le livrèrent aux juges.

Le chancelier de France et le Grand Conseil s'étaient emparés de cette affaire. Raoul de Lannoy, bailli d'Amiens, Claude de Seyssel et le seigneur du Bouchage dirigeaient l'instruction, procédaient aux interrogatoires des accusés et à l'examen de leurs papiers, car on avait enlevé dans la maison de chacun d'eux les lettres, cédules, registres et rôles qui pouvaient éclairer l'accusation, et tous leurs biens, meubles et immeubles, avaient été mis sous la main du roi. Antoine de Bessey, qu'on avait mené de Dijon dans le château de Loches, se défendit moult vertueusement des malversations qu'on lui imputait ; il appela en témoignage les ambassadeurs des Lignes, qui étaient alors à la Cour, et qui déclarèrent que le bailli de Dijon avait exactement payé les compagnies suisses, et que le nombre d'hommes portés sur les rôles avait réellement servi dans l'armée ; là-dessus, le roi ne permit pas que ce vaillant capitaine restât plus longtemps détenu, après avoir été déchargé à son honneur ; il lui rendit ses gages et mieux que devant, pour faire éclater son innocence et réparer le tort qu'on avait fait à sa bonne renommée. Mais les autres accusés furent convaincus d'avoir détourné à leur profit plus de 1.200.000 francs. Jean Duplessis fut condamné à être pendu et étranglé ; François Doulcet, à perdre tous ses biens ; Jean Hérouet et deux clerks des finances, à être tournés et mitrés au pilori de Blois. Presque tous perdirent leurs honneurs, leurs offices et cette fortune qu'ils avaient honteusement acquise. Le roi, qui *onc ne voulut la mort du pécheur*, se contenta de retirer peu à peu *partie de ses pièces*, et partagea le produit des confiscations avec les pauvres capitaines qui n'avaient rapporté du Garigliano que des blessures et des dettes. Jean Duplessis conserva sa tête au prix de toutes ses richesses et fut même délivré de prison, *au pourchas de ses parens et amis.*

Il était un autre procès que la reine et ses familiers réclamaient avec plus d'instance, sans pouvoir l'obtenir du roi. On avait noirci le caractère du maréchal de Gié ; on avait accumulé les soupçons et les calomnies sur ce seigneur exilé de la Cour ; on avait même murmuré une accusation de lèse-majesté, qui mourait sans échos dans l'oreille de Louis XII, et pourtant le roi demeurait insensible à ce manège de vengeance féminine, car il connaissait la haine d'Anne de Bretagne, aussi bien que la fidélité de terre de Rohan. Il refusait de prêter la main à quelque violence contre son ami, dont le seul crime était peut-être d'avoir montré trop de zèle à défendre la couronne ; il approuvait l'intention du maréchal, qui s'était permis d'arrêter les bateaux de la reine sur la Loire, et qui avait plus soigneusement veillé sur le jeune comte d'Angoulême, lorsque les ambitions se préparaient à morceler l'héritage royal ; il se reprochait d'avoir souffert l'expulsion de ce vieux serviteur, et n'osait le rappeler, quelque envie qu'il en eût. Il espérait tout, du temps, pour assoupir le courroux de reine ; mais celle-ci, dont le temps aigrissait le ressentiment, exécuta sa vengeance qu'elle avait bien couvée, tandis que son ennemi, qui croyait avoir rien à craindre de la probité du roi, bravait l'orage soulevé contre lui, dans sa délicieuse maison du Verger, en Anjou, et inventait cette vise en équivoque : *A la bonne heure m'a pris la pluie.*

Au commencement de juin, François de Pontbriant, gouverneur de Loches, qui sans cesse fatiguait le roi de vagues dénonciations contre le maréchal de Gié, et qui s'excusait de se faire accusateur, en disant que *plus grands que lui en avaient déjà parlé*, se présenta, entouré d'une grosse troupe de gentilshommes de la reine, au-devant de Louis XII, qui passait dans le faubourg de Blois, vis-à-vis Notre-Dame des Aides. Le roi feignit de ne pas le remarquer ; mais le seigneur de Pontbriant, s'approchant avec effronterie et sans lui donner le loisir d'échapper à cette brusque allocution, lui demanda hautement à être interrogé sur les faits et crimes de haute trahison qu'il imputait à Pierre de Rohan. Louis XII, troublé et chagrin, ne lui fit que maigre réponse et passa outre. Mais le coup était porté : l'accusation avait été trop publique et trop positive pour qu'on négligeât de la soumettre à l'épreuve judiciaire. Le roi se défendit encore quelque temps d'ordonner la mise en cause du maréchal de Gié ; enfin, il fut forcé de céder aux circonstances, aux adroites insinuations de la reine, aux rumeurs impératives de la Cour. Dans l'espérance sans doute que l'opprimé sortirait triomphant de cette persécution, il laissa commencer la procédure en secret ; il ne s'opposa plus à l'arrestation de son vieil ami de Rohan, qu'il savait bon officier et bon varlet de la couronne : Anne de Bretagne l'emporta sur la grandeur d'âme, sur la clémence de son époux. On arrêta le maréchal et quelques personnes que François de Pontbriant avait incriminées aussi. Le grand maître de Bretagne, Oliver de Coëtmen, revenant d'un voyage à Blaye, fut averti qu'il était compromis parmi les complices de Rohan, et il se déroba d'abord aux poursuites qui furent bientôt abandonnées, faute de preuves. On avait eu dessein d'envelopper le maréchal de Gié dans les réseaux d'une vaste conspiration ; mais on ne put en composer une trame assez solide pour y retenir cet accusé, fort de sa conscience, qui se débattait contre des *ennemis capitaux* ; il fallut donc se borner à l'accusation vague de lèse-majesté, que la comtesse d'Angoulême et le sire d'Albret promirent d'appuyer, par complaisance pour la reine, par inimitié envers le maréchal. Peu de mois auparavant, dans la pénurie d'argent où s'était trouvé Louis XII, il avait eu recours à la bourse de Pierre de Rohan, qui lui prêta de la vaisselle d'or jusqu'à concurrence de 20.000 écus soleil, sous la caution de la terre de Baugé ; naguère le roi lui écrivait : *Je tiens et estime le service que*

vous me faites, grand et fait au besoin, et tel qu'à jamais j'en aurai bonne souvenance. L'influence d'une prude femme avait annihilé ces promesses et cette impatience de justice qui tourmentait Louis XII. On continuait mystérieusement à Orléans les interrogatoires du maréchal, en présence du chancelier Guy de Rochefort, qui ne pouvait suffire seul à cet immense travail. Le dernier jour de juillet, *pour aucune chose qui touche grandement le bien, l'honneur et l'utilité du roi et du royaume*, on envoya quérir au Parlement de Paris *plusieurs gens de bien, tant des Cours souveraines que d'ailleurs*, avec ordre de partir en toute diligence, sans faire répit ou dissimulation, sous peine d'encourir l'indignation de Sa Majesté. Le choix du Parlement, guidé par les agents de la reine, se fixa sur des juges accessibles à la crainte et à la corruption : Étienne de Carmone, troisième président à Paris ; Jean de Selve, second président à Rouen ; Antoine Duprat, maître des requêtes ordinaires du roi, et plusieurs conseillers aussi maniables. L'information était poussée avec activité ; mais la reine, qui se donnait plus de peine que conseillers et greffiers, s'exaspérait à l'idée que cette procédure pouvait se prolonger plusieurs mois, une année peut-être. A la Cour de Blois, on ne plaignait pas généralement l'accusé, qui s'était aliéné les esprits par des intempérances de langue et par une causticité souvent amère : en peu de semaines l'indifférence et l'oubli eurent succédé à la curiosité, tandis que Pierre de Rohan, abreuvé de mépris et d'humiliations, vieillissait d'heure en heure dans l'attente de la liberté, entre les dégoûts du présent et les inquiétudes de l'avenir.

CHAPITRE XI

1504-1505

SI la Cour ne s'entretenait pas longtemps de la disgrâce d'un courtisan, le peuple, auquel arrivait à peine un écho vague et menteur de ces éclatantes révolutions de la faveur royale, n'élevait ni ses yeux ni sa pensée au-delà de sa condition obscure et bornée ; il ne connaissait, il ne jugeait un roi et un règne que par le nombre et le caractère des impôts ; il ne voyait de liberté et de bonheur que dans la diminution des tailles, aides et gabelles ; bourgeois ou marchand, il vivait dans ses villes, laboureur ou fermier dans ses hameaux, pourvu que j vie matérielle ne fût pas mauvaise, pourvu que la moisson et la vendange fussent abondantes. Le peuple, qui se sentait allégé d'une partie des subsides par l'humanité de Louis XII, eût béni son sort, si la Providence avait mieux secondé les bienfaits paternels du roi ; mais a l'épidémie qui désolait toutes les provinces depuis quatre ans, se joignit la disette, et les vieillards, accoutumés à écrire sur les marges du missel de famille la chronologie des plus grands événements de leur existence monotone, tels que l'état des saisons, la mort et l'avènement des rois, le prix des denrées, les comètes, les miracles, ne manquèrent pas d'enregistrer la terrible sécheresse qui, pendant cette fatale année, anéantit toutes les promesses de la récolte. Les chaleurs extraordinaires de l'été s'étaient annoncées dès le mois de mars, et aussitôt toute la population du Dauphiné, du Lyonnais, de l'Auvergne, de la Bourgogne et de la Savoie avait levé des mains suppliantes vers le soleil en feu qui menaçait de dévorer l'espoir des laboureurs. Pendant plusieurs mois le ciel resta sans nuages et sans rosée : tout ce qui était vert sur la surface de la terre fut brûlé et desséché ; alors, par toute la France, et surtout à Lyon, on fit des processions solennelles pour demander de la pluie ; on eut recours à l'entremise des saints. A Paris, on descendit la châsse de saints Geneviève ; à Lyon, le corps d'un des saints Innocents, la mâchoire de saint Jean-Baptiste et les reliques de saint Henry, prince des dix-neuf mille martyrs, furent promenés d'une église à l'autre ; une multitude de fidèles, hommes, femmes, enfants, tous vêtus de linge blanc, pieds nus, un voile sur la tête, parcouraient les champs embrasés, en criant d'une voix lamentable : *Sancta Maria, ora pro nobis ; misericordia !* Ces touchantes cérémonies, qu'on nomma les processions blanches, durèrent tout l'été, sans qu'il tombât une seule goutte d'eau. A voir la grande désolation que c'était, le cœur le plus dur se fendait de pitié ; les biens de la terre furent perdus ; et, pour comble de maux, l'épidémie revint, plus pernicieuse, faire compagnie à la famine.

La guerre heureusement n'aggravait pas la misère du peuple ; mais les efforts du roi pour la paix générale rencontraient sans cesse de nouveaux obstacles de la part de l'Espagne, quoique Philippe d'Autriche et Maximilien se montrassent plus empressés que jamais à terminer les affaires de Naples. Maximilien accorda tout ce qu'il fallait pour la prompte conclusion d'un traité définitif entre la France et

lui, de concert avec son fils Philippe et le pape Jules II. Ce vaste traité, composé de trois traités distincts et différents, fut signé, le 22 septembre, à Blois ; mais le roi des Romains, par suite de son caractère indécis et mobile, ne le confirma que le 4 avril de l'année suivante. Le premier traité était une confédération entre Louis XII, Maximilien et l'archiduc. Le troisième traité, qui était entièrement secret, reposait sur des lettres patentes du roi, par lesquelles il autorisait la reine à traiter elle-même le mariage de sa fille Claude avec le fils aîné de l'archiduc d'Autriche.

La mort, qui mettait en deuil les cours de Savoie et d'Espagne, ne leva aucun tribut sur la maison de France. Philibert de Savoie n'existait plus. Il avait succombé, le 10 septembre, aux suites d'une pleurésie, pour avoir bu de l'eau glacée après s'être trop échauffé à la chasse dans les bois du Bugey. Isabelle, reine d'Espagne, mourut aussi, le 12 octobre, à Medina-del-Campo. Le roi Frédéric, qui se leurrait encore de l'espoir d'être rétabli sur son trône de Naples, quoiqu'il eût moins de confiance dans les trompeuses promesses de Ferdinand, ne vit pas la conclusion entière des traités de Louis XII avec le roi des Romains et l'archiduc ; dans ces traités, son exil perpétuel était tacitement convenu : il mourut, à Tours, le 9 novembre, au milieu des poursuites de ce sceptre insaisissable qui n'était plus qu'une ombre.

Louis XII n'avait pas si peu de persévérance qu'il abjurât son ressentiment contre Venise, au moment de le voir satisfait ; sa ligue avec le roi des Romains devait se révéler comme l'éclair qui précède la foudre. Venise n'eut donc plus qu'à se préparer à la guerre ; mais le roi ne se pressa point de la commencer, et se vengea mieux en prolongeant l'anxiété des Vénitiens, qui savaient combien était formidable la ligue formée contre eux, et combien incertaine la protection de Ferdinand. Louis XII se proposait de passer l'hiver à Paris, comme pour se dérober au procès du Prêchai de Gié, à ces dépositions de témoins, et à ces écritures de gens de loi, que l'instruction promenait, avec l'accusé, d'Orléans à Chartres, d'Amboise à Blois : Anne de Bretagne, qui n'avait pas d'autre envie que l'abaissement et la profonde infortune de son ennemi, accepta volontiers une occasion de faire montre de sa puissance de reine, afin que l'éclat en rejaillît jusque dans la noire prison de Pierre de Rohan ; elle consentit à entrer solennellement dans Paris, mais auparavant elle voulut être couronnée une seconde fois. Le roi écrivit, de Fontainebleau, au Prévôt des Marchands, aux échevins, bourgeois, manants et habitants de Paris, pour leur annoncer que sa très chère et très aimée compagne avait l'intention en bref de faire son entrée, et pour les avertir qu'il désirait qu'elle fût recueillie le plus joyeusement et honorablement, de même que sa propre personne. L'assemblée des officiers de la Ville se mit en devoir de présenter à la reine le plus grand don et le plus honnête, pour les louables vertus, qui sont en elle et pour captiver sa bénévolence et grâce : une somme de 11,000 livres tournois fut destinée à tous les frais de cette entrée, présents, mystères, robes et soupers. Comme la marche du cortège et les cérémonies de la fête ne pouvaient être terminées avant la nuit close, on fit fabriquer cent fallots pour éclairer le chemin depuis Notre-Dame jusqu'au Palais, et on ordonna, aux habitants des rues que la reine devait verser, depuis la porte Saint-Denis jusqu'à Notre-Dame, de placer une *torche ardente* sur une fenêtre du premier étage de chaque maison, le soir de l'entrée de la reine.

Le 18 novembre, Anne de Bretagne alla prendre la couronne, des mains du cardinal légat, à l'abbaye de Saint-Denis ; le lendemain, elle coucha au village de la Chapelle, et, le jour suivant, le cortège de la Ville vint au-devant d'elle en si

belle ordonnance, qu'elle eut grand plaisir à le voir défilier : les vendeurs et crieurs de vin et les porteurs de sel marchaient les premiers ; puis les archers et arbalétriers, en habillement de guerre, précédaient le Prévôt des marchands et les échevins, en robe de satin cramoisi et tanné (roux), et les seize quarteniers, en robe de damas noir et tanné ; les drapiers étaient vêtus de satin cramoisi violet ; les épiciers, de damas pers (bleu foncé) ; les pelletiers, de damas gris cendré ; les merciers, de satin brun ; les changeurs, de damas tanné, et les orfèvres, de damas bleu ; une troupe de bourgeois et de marchands à cheval suivait les élus de la Marchandise. La reine répondit à la harangue de bienvenue que lui adressa le Prévôt des marchands, qu'elle serait volontiers l'avocate de la Ville auprès du roi. Le cortège des gens du roi. Prévôt de Paris, officiers du Châtelet, généraux de finances, les Cours des comptes et des monnaies, le chancelier et le Parlement, en robe rouge, arrivèrent ensuite pour saluer la reine, qui monta dans sa litière et entra, vers midi, par la porte Saint-Denis. Au-dessus de cette porte, on avait placé le Cœur de Paris, soutenu par Justice, Clergé et Commun ; deux personnages allégoriques, Loyauté et Honneur, étaient logés dans ce Cœur, que l'acteur offrit à la reine, avec un compliment en ballade. A la fontaine du Ponceau, une statue peinte d'un petit enfant jetait de l'eau, en urinant ; à la Trinité, les confrères de la Passion avaient représenté le mystère de la Transfiguration de Jésus-Christ ; à la porte aux Peintres, on voyait sur un échafaud les cinq Anne de l'Écriture sainte, et l'acteur récita des vers dans lesquels, à ces cinq dames très justes éprouvées, il ajoutait la sixième, Anne, noble reine de France, qui préserve de souffrance son peuple ; à la fontaine des Saints-Innocents, il y avait pour mystère l'Adoration de Jésus par les trois Mages. Plusieurs de ces mystères furent faits aux dépens de certaines corporations de la marchandise, les autres aux frais de la ville, par les deux entrepreneurs ordinaires, Pierre Gringore, pour le poème, Jean Marchand, pour les décorations et les costumes.

Anne de Bretagne, environnée de la grande baronnie bretonne et française, fut conduite, sous le dais des six Corps de métiers, à Notre-Dame, par les rues tendues de riches tapisseries ; mais, quoique les acteurs et joueurs de nouvelles comédies exaltassent l'excellence de l'hermine, qu'ils associaient à la magnificence du lis, l'accueil froid et contemplatif qu'elle recevait du peuple témoignait assez qu'on voyait toujours la duchesse de Bretagne dans la reine de France, et que le maréchal de Gié avait eu raison de dire, comme on l'en accusait dans son procès : *La reine est bien abusée de ce qu'elle cuide être aimée de beaucoup de gens du royaume et les cuide gagner ; mais, quand il viendra à l'affaire, elle ne les trouvera pas*. Elle savait bien quels visages mécontents et quels lardons hostiles l'attendaient, à son entrée, qu'elle avait différée chaque année depuis plus de six ans. Le dénouement de cette journée, pleine de cérémonial, de harangues et d'ennui, fut un souper splendide dans la grande salle du Palais : la reine, assise au milieu de la table de Marbre, et au-dessous d'elle les gentilshommes de la Cour, les officiers de la Ville et les gens du Parlement. Ce souper, auquel plus de mille convives avaient été invités, déploya sans doute toutes les merveilles de la cuisine épicée et aromatisée que le célèbre Taillevent, queux (coqus, cuisinier) de Charles V, avait enseignée dans son Viandier, l'un des premiers livres imprimés en France, ouvrage très utile et profitable pour habiller les viandes et servir banquets, jusqu'à ce que la cuisine italienne, plus sophistiquée et moins succulente, eût détrôné la cuisine française à la cour des Médicis.

Les fêtes de l'entrée devaient continuer jusqu'à la fin du mois de décembre : un tournoi avait été publié en l'honneur d'Anne de Bretagne ; les clercs de la Basoche avaient obtenu licence de jouer une moralité devant la reine et le roi, qui semblait enclin à protéger le théâtre naissant et surtout la résurrection de la comédie satirique d'Aristophane. Avant cette représentation, il donna aux clercs du Palais un nouvel exemple de fette sévère économie et de ce sage calcul dans l'emploi de l'argent, que la Jeunesse inconsidérée traitait d'avarice et de cupidité, au lieu d'admirer Une vertu si rare chez un roi. Louis XII se transporta, le 26 décembre, à la séance du Parlement ; le 3 du même mois, dans un procès du cardinal d'Albret, une amende de 20 livres et 60 sols ayant été appliquée à ce Ordinal, les juges avaient décidé, selon un vieil usage, que la somme serait convertie pour avoir du pain aux prisonniers. Le roi, fort irrité de cet attentat à ses droits, venait déclarer à la Cour, que, dorénavant, elle n'eût à distribuer aucune amende, en quelque œuvre que ce fût, sans son vouloir ; il monta sur son haut siège, et, les portes ouvertes, fit prononcer, sa présence, après que l'ancien arrêt eut été rayé dans les registres u Parlement, un nouvel arrêt portant que l'amende lui serait adjugée, *Parce qu'il entendoit pouvoir très bien au fait des prisonniers de la Conciergerie*. Il prit occasion de cette affaire pour demander au Parlement une enquête sur l'état des prisons et des prisonniers, afin qu'ils n'eussent aucune nécessité.

Le tournoi eut lieu dans la cour de parade de l'hôtel de Nesle, ce gothique et féodal manoir dont la grosse tour rappelait les mystérieux itérés de Jeanne de Bourgogne et ses amants de chaque nuit jetés le tin dans la rivière. Le *Séjour de Nesle*, situé au bord de la Seine, sur l'emplacement actuel du quai de la Monnaie et de la rue Guénégaud, appartenait à la maison de Bretagne. Cette prude reine, qui donnait asile à la chevalerie et qui devait *guerdonner* le vainqueur des joutes, se montrait plus fière aux côtés de son époux depuis que Pierre de Rohan n'était Us la pour la braver sans cesse. Le pas d'armes fut brillant, et la victoire *gaillardement* disputée par des gentilshommes que le cri du tournoi avait fait accourir de toutes les provinces et même des pays étrangers. Un terrible accident, renouvelé souvent dans ces dangereux exercices, ne les interrompit qu'un moment : François de Maugiron, un des deux cents gentilshommes du roi, faisait une course de lance contre Supplanville, *très gentil et plein de cœur* ; ils s'adressèrent si rudement l'un contre l'autre, que la lance de Maugiron perça la cuirasse de son adversaire, qui eut le corps traversé et tomba mort dans son sang. Après ce funeste épisode, après de beaux faits d'armes qui l'effacèrent, les clercs du Palais jouèrent plusieurs *tragédies morales* et *comédies satiriques*, en présence du roi, qui ne demandait qu'à rire, et de la reine, qui n'acceptait pas une plaisanterie où elle était intéressée. Ce furent d'abord des mots couverts relatifs à tous les défauts de la Cour, de la ville, de l'armée et du clergé. La guerre de Naples et les pilleries des trésoriers, la mort du pape Alexandre et les efforts du cardinal légat pour lui succéder, servirent de texte à des moqueries trop âpres et trop mordantes pour qu'elles excitassent la gaieté folle des spectateurs, sans blesser la susceptibilité de quelques personnes présentes ; nul ne fut épargné par la satire : *il n(y eut pape, ni cardinal, ni empereur, ni roi, ni autre, sur qui à parler n'eût*. Louis XII avait ri jusque-là, quoique étonné de la hardiesse des *momeurs* ; il s'indigna surtout que les intrigues des Dominicains Jean Clérée et Pierre Dufour, pour remplacer son confesseur Laurent Bureau, mort à Blois peu de temps auparavant, fussent dévoilées et dénoncées au public ; mais Anne de Bretagne n'eut pas de peine à faire partager sa colère au roi lorsque ces effrontés basochiens s'avisèrent de jeter plus d'une pierre dans son

jardin à propos de la disgrâce du maréchal de Gié, lequel était toujours en prison pendant l'instruction du procès. Un des acteurs disait à Pierre de Rohan lui-même, introduit en scène, que son trop chauffer cuit et son trop parler nuit ; un autre comédien récitait cet apologue : *Il y avoit un MARÉCHAL qui avoit voulu ferrer une ANE, mais elle lui avoit donné un si grand coup de pied, qu'elle l'avoit jeté hors de la COUR, par-dessus les murailles jusques dedans le VERGER.* Les auteurs de ces farces impudentes poussèrent si loin la liberté de la parole, même sans ménager les dames, que Louis XII interdit à l'avenir les jeux où l'honneur féminin ne serait pas respecté, et punit plusieurs suppôts de la basoche de manière à laisser *exemple de crainte à tous autres.*

Anne de Bretagne avait été outragée publiquement, et, malgré la punition des languards, elle conserva un amer souvenir de cette insolence, qu'elle attribuait peut-être aux amis du maréchal de Gié ; elle était triste et rêveuse, dans sa cour de poètes valets de chambre, qui semaient sur ses pas un fade parfum de fleurs de rhétorique : alors Jean d'Auton, historiographe du roi, à qui, pour la *substantiation de sa pauvre humanité*, la reine daignait élargir et disperser les *miettes tombantes de sa table*, emboucha la trompette pindarique pour célébrer le sexe féminin, et par-dessus tout la *bonne, belle, libérale, prudente, reine d'honneur, exemplaire des bonnes.* L'abbé d'Angle rima plus de trois mille vers, en réponse à ces lâches abâtardis et avortés courages, lesquels, envieux des *biens procédant plus par grâce divine qu'humaine, ont entrepris et de fait exécuté, par leur superbe conjuration et vicieuse imagination, en déployant les dangereux et perçans allumelles de leurs serpentines et venimeuses langues, vouloir médire, vilipender, et vitupérer l'honneur des dames.* La reine subissait l'éloge de ses vertus, enveloppé dans ce style amphigourique, à l'heure même où sa vengeance planait inexorable sur la tête blanche de Pierre de Rohan. Les interrogatoires des témoins et de l'accusé étaient terminés ; il ne manquait plus que des juges pour condamner, des bourreaux pour exécuter la sentence !

Tandis que la Cour était en fête, les informations secrètes pour le Procès du maréchal de Gié se poursuivaient avec une activité, trop lente encore au gré de la reine. Le chancelier Guy de Rochefort, qui avait à remplir un pénible devoir dans cette affaire, accélérât l'instruction, à laquelle les commissaires besognaient continuellement sous ses yeux ; mais, Olri de souffrir aucune entrave à la justice, il disait hautement : *Il ne peut y avoir trop de gens de bien à la conduite et connaissance de cette matière.* En revanche, le procureur du roi, nommé Fabry ou Febvre, montrait une Partialité si odieuse pour faire établir l'accusation de lèse-majesté qu'il servait l'accusé en voulant le perdre. Parmi une foule de témoins à charge qui n'avaient rapporté que des faits ou des paroles sans importance, le témoignage de trois personnes faisait toute la base du procès. Pierre Pontbriant, Louise de Savoie, comtesse d'Angoulême, et le sire d'Albret semblaient d'accord pour incriminer le maréchal, qui fut confronté avec eux, après avoir essayé de les récuser : Alain d'Albret comme son ennemi personnel, la comtesse comme femme, et Pontbriant comme aux témoins. Jean Nicolai, maître des requêtes de l'Hôtel, et Nourry de Venechquivilly, conseiller au Grand Conseil, avaient présidé à ces interrogatoires, depuis le 15 juillet 1504 ; le roi avait écrit à sa sœur, Madame d'Angoulême, en l'invitant à dire ce qu'elle savait des paroles tenues par le maréchal, *pource que je désire en savoir la vérité*, lui mandait-il. Louise de Savoie comparut et déclara que Pierre de Rohan, pendant la maladie du roi à Lyon, avait écrit que Sa Majesté *feroit la fin de sa mère* ; qu'il avait dit, dans d'autres circonstances, que la reine ne l'aimait pas, mais *qu'il ne s'en soucioit guère, et à elle ne craignoit rien et se tenoit sûr du roi son maître* ;

qu'il avait dit encore : *Si Dieufait son plaisir du roi, la reine pense bien s'en aller et emmener Madame sa fille, mais on l'en gardera bien* ; qu'il lui avait dit, à elle-même, *désirer fort que Madame fût à Loches, qui étoit lieu sûr, loin de rivière, et entre les mains de gens dont il s'en fiois bien, car la reine ne la pourroit emmener, comme de Blois* ; qu'il Ul avait dit, une autre fois, mystérieusement : *Madame, vous devez entendre que je suis la personne de ce royaume qui vous peut mieux servir ou nuire et faire mauvais tour*. La comtesse d'Angoulême fut confrontée, au château d'Amboise, avec le maréchal, qui, attristé de l'ingratitude de son accusatrice, ne put s'empêcher de s'écrier, avec émotion, que *s'il avoit mis aussi grand'peine à servir Dieu qu'à la servir, il n'auroit à rendre compte de tant de choses*.

Sa confrontation avec Pierre de Pontbriant, son principal accusateur, ne se passa pas si paisiblement, quoiqu'il eût été admonesté de ne procéder par paroles outrageuses. Pontbriant avait requis des commissaires la permission de se défendre et de répondre comme doit un gentilhomme, dans le cas où l'accusé lui adresserait aucune parole tirant à opprobre ou injure. Le maréchal de Gié alla au-devant de toutes les dépositions, en déclarant que Pontbriant avait fausement et malvausement menti ; il persévéra dans ce démenti, malgré les remontrances des gens du roi, malgré la modération de Pontbriant, qui souhaitait, lui en eût-il coûté 10.000 écus, *n'avoir jamais ouï les paroles qui lui donnoient occasion d'être témoin*. Rohan lui ferma la bouche, en répétant que Pontbriant n'était pas un homme qu'il dût ménager ; *qu'il le connoissoit pour diseur de patenôtres, et qu'il en disoit plus qu'un Cordelier, et qu'il lui avoit donné un tour du cordon de la corde*. Quant à sa confrontation avec Alain d'Albret, elle n'eut lieu qu'au mois de décembre 1504 ; et l'un et l'autre semblaient le redouter également. Le sire d'Albret éludait les citations des commissaires, en prétextant une maladie qui ne lui permettait pas de faire le voyage d'Amboise, de Chartres et d'Orléans, où il avait été mandé tour à tour. Le seigneur de Rohan s'opposa d'abord à l'arrêt qui ordonnait son transport à Dreux pour ladite confrontation : il motiva son refus sur la grande distance de la traite, sur l'adversité du temps d'hiver et sur la malice des chemins ; il dit qu'il était faible, malade et indisposé de sa personne ; qu'on l'avait menacé d'outrages sur la route, et que ce serait vexation et moleste de le faire aller à Dreux, terre et seigneurie d'Albret, son haineux et malveillant. Ses excuses ne furent point acceptées, et il obtint seulement qu'il se ferait accompagner de plusieurs de ses gentilshommes ; qu'il entrerait dans le château par une porte hors de la ville, et que, les clefs remises aux commissaires, on ferait sortir tous les gens de la maison d'Albret, excepté ceux nécessaires pour le servir. Ces conditions furent exécutées, et Pierre de Rohan, qui craignait ou feignait de craindre un guet-apens de la part de son ennemi mortel, arriva escorté de ses propres gens en armes, bien qu'il fût en la main du roi et en sa sauvegarde.

Le vieux sire d'Albret gisait au lit, dans sa chambre, où l'accusé, introduit avec juges et greffiers, entra, la tête couverte et sans faire aucune révérence ; on lut la déposition écrite de la main d'Alain d'Albret, qui persista fermement, et de tout point, en ses premières révélations. Pierre de Rohan répliqua que c'étaient choses controuvées, et que cet écrit ne contenait pas un mot de vérité : il prétendit qu'on avait fait le bec au sire d'Albret, pour en dire, comme à l'oiseau en cage, et il le harcela de paroles piquantes, auxquelles celui-ci répondait, sans s'émouvoir, par un constant témoignage des faits, peu graves, d'ailleurs, qu'il avait avancés. Le maréchal, assis sur un banc d'osier vis-à-vis du lit où était couché le sire d'Albret, gardait une contenance froide et impassible ; néanmoins,

pour dissimuler ses impressions et surtout la colère qui enflammait ses b d'un incarnat inusité, *il se peignoit la barbe avec la main*, et de cette barbe argentée qu'il avait laissé croître fort longue pendant sa prison, il couvrait par moment la moitié de son visage, *si qu'il n'en apparaissoit que le front et les yeux*. Or, un petit singe, que le sire d'Albret tenait caché sous les draps, sortit de sa retraite, durant l'interrogatoire, et fit la baboue aux *sieurs du Conseil* en robes noires, et au maréchal, dont l'étrange figure, à demi masquée par sa grande barbe qu'il caressait sans cesse entre ses doigts, avait attiré surtout l'attention de ce marmot audacieux. Après un millier de singeries qui égayèrent l'assistance au milieu des sérieux débats d'un procès capital, il s'élança d'un bond sur les genoux de Pierre de Rohan et lui saisit la barbe, *en tirant à toute force*. Rohan, effrayé, puis courroucé, cria, se plaignit *qu'on se truffoit de lui*, et parvint, non sans peine, à se débarrasser de cette fâcheuse accolade, en jetant par terre le singe, qui se réfugia sur le lit de son maître et qui montrait les dents à son ennemi. Un rire général avait éclaté pendant cet étrange combat, et redoublait encore à la vue des grimaces du singe et des fureurs du maréchal. — *Adieu, seigneurs*, dit en se retirant l'accusé, qui avait peine à contenir son indignation, *gardez bien votre marmot !*

Le défendeur, dans ses interrogatoires, s'était prescrit la dénégation la plus brève et la plus absolue ; néanmoins, lorsqu'on l'accusa d'avoir dit tout haut qu'il ne se souciait pas de la haine ou de l'amitié de la reine, il s'écria courtoisement *qu'il ne voudroit avoir dit telles paroles de la moindre gentillefemme du royaume* ; lorsqu'on lui fit un reproche sérieux d'avoir dit, à quelqu'un, *qu'il aimeroit mieux que Monseigneur d'Angoulême eut épousé la moindre bergère de ce royaume que Madame, si la fortune étoit telle que Madame Claude fût mal aisée de sa personne et n'étoit pou rporter enfant*, il déclara qu'il avait toujours loué le mariage de François d'Angoulême avec Madame Claude, avant que celle-ci fût fiancée au duc de Luxembourg. On lui demanda s'il s'était *enquis aux médecins du roi quelle fin prendroit sa maladie* ; s'il avait parlé de la mort du roi aux apothicaires ; s'il avait conspiré ou désiré la mort du roi ; s'il secouait la tête et changeait de propos, dès qu'on faisait l'éloge de la reine devant lui ; s'il avait eu des intelligences avec l'Angleterre, l'Espagne, le roi des Romains, le pape et le duc de Valentinois. Mais nulle part on ne rappela la véritable cause de ce procès : les bateaux d'Anne de Bretagne arrêtés sur la Loire. On rechercha pourtant, avec une infatigable activité, les torts qui pouvaient être imputés au maréchal de Gié dans l'exercice de ses fonctions comme gouverneur du jeune comte d'Angoulême ; ses moindres paroles, ses actions les plus indifférentes, furent accumulées pour donner du poids à l'accusation, si légère dans le principe. L'achat de la capitainerie d'Amboise ; le serment prêté par les archers de la garnison sur le *corpus Domini* ; l'artillerie amenée de Tours au château d'Amboise ; les barques construites pour aller sur l'eau et prendre l'air de la rivière ; la lettre annonçant à la comtesse d'Angoulême la dangereuse maladie du roi ; le projet de lever vingt mille hommes de pied en France et de convoquer l'arrière-ban ; le rassemblement de quelques gens de guerre sur la Loire ; tout fut matière à de sévères investigations, qui ne produisirent pas une seule preuve réelle et satisfaisante : aussi, le maréchal avait-il présente une requête, le 15 octobre, dans laquelle il faisait valoir *comme tout le temps de sa vie il s'étoit, grâce à Dieu, gouverné et conduit en ses affaires sans avoir commis ni entrepris aucune chose digne de blâme on répréhension*, et comme, depuis peu de temps, on avait voulu grever son état, honneur et renom, sous ombre de certaine telle quelle information, qu'on dit avoir été faite par gens pris à poste, ses ennemis capitaux,

calomnieurs, inspireurs et controveurs : en conséquence, il suppliait les commisses de le recevoir *à prouver et informer de sa bonne famé* (renommée).

Cependant l'insuffisance des charges n'arrêta pas le procureur du roi dans l'acte d'accusation, mit en œuvre toutes les ressources de sa rhétorique et l'autorité de tous les légistes célèbres, pour établir le crime de lèse-majesté. Il exposait ainsi *les très grandes dignités et qualités du roi, de la reine et de Madame leur fille* : les rois sont les ministres du Ciel sur la terre ; le roi de France, qui est au-dessus de tous les rois, représente un Dieu fait homme, *tanquam corporatis Deus* ; la reine sa compagne participe à la même nature, *vir et uxor, ea dem caro ; uxor est pars corporis mariti sui* ; la fille jouit du privilège de ses parents et peut être nommée reine du vivant de sa mère : donc, quiconque attente à la Personne de la fille ou de la femme du roi est coupable de lèse-majesté divine et humaine. Après cet étrange syllogisme, le procureur du roi passait en revue la vie de Pierre de Rohan, le commencement de sa fortune, et les bienfaits qu'il avait reçus de trois rois qui le comblèrent de biens et d'honneurs ; de sorte que *jamais homme ne fut plus obligé à princes temporels* : Ces choses sont à pondérer, disait-il, pour remonter la grandeur et exécration du crime de Rohan, qui ressemble à pourceau, lequel au commencement de sa jeunesse est assez beau ; puis après, quand il vient à plus grand âge, il se nourrit, sous l'arbre, du gland que t arbre produit, et s'en engraisse tellement, qu'il déprise l'arbre et emploie toute sa force à fouger et à déraciner l'arbre qui l'a nourri et engraisé : car par les grands honneurs, bénéfices et largesses à lui impartis des Princes s'est tellement engraisé et trouvé environné d'honneurs et richesses, qu'il est entré en superbité, comme fit Lucifer en Paradis ; a été aveuglé d'ignorance et d'ingratitude ; a oublié le bas degré d'où il était procédé jusqu'à monter si haut, et par sa malice s'est découvert, pensant se faire roi lui-même, plus orgueilleux et superbe que ne fut onc Lucifer. Le procureur du roi énumérait ensuite avec artifice tous les faits que l'instruction avait pu découvrir, pour démontrer que depuis quatre ou cinq ans le maréchal de Gié avait pensée mauvaise contre le roi et la chose publique. Le maréchal avait demandé à plusieurs grands Seigneurs, surtout au sire d'Albret, *s'ils sauroient finer de gens d'armes à qui en auroit besoin* ; il avait répandu le bruit que *le roi n'étoit pour longuement vivre* ; il avait donné ordre à ses familiers d'emmener le comte d'Angoulême, de nuit et secrètement, dès que viendrait la nouvelle de la mort du roi, et de ne laisser entrer personne au château d'Angers sans son consentement, après que le jeune prince y serait transporté ; il avait entouré de ses créatures cet enfant confié à sa garde ; il avait muni d'artillerie le château d'Amboise, fait construire des bateaux sur la Loire, exigé un serment solennel de la garnison et dit souvent que, gouverneur de l'héritier de la couronne, seigneur de Fronsac, et ayant à ses épaules un seigneur d'Albret, *il étoit bien pour faire ranger à sa volonté ceux qui voudroient le contrarier* ; il avait même entrepris arrêter la reine et mandé à tous la retenir et empêcher les passages, pour qu'elle n'allât en sa seigneurie de Bretagne et n'y amenât sa fille ; il avait projeté de s'emparer du gouvernement du royaume et de la personne de Madame, si le roi eût succombé à sa maladie. Le procureur du roi examinait les maux infinis qui eussent accablé la France, dans le cas où, le roi mourant, ces factions délibérées par Rohan fussent advenues ; car la reine pouvait être enceinte d'un enfant mâle, légitime successeur de son père ; le maréchal de Gié se serait donc opposé aux droits de ce fils posthume et aux volontés des seigneurs du sang, pairs et États de France, en tenant la reine *en chartre privée* ; *les bons et loyaux sujets se fussent efforcés de recouvrer la reine et sa fille ; les faux traîtres et déloyaux d'elles*

garder : de là, guerre, division et praguerie, pendant lesquelles les Anglais eussent pu entrer dans le royaume.

Ce n'était point assez de charger Pierre de Rohan des crimes et des malheurs qu'un certain ordre d'événements aurait pu amener, dans l'hypothèse de la mort de Louis XII : le procureur du roi traita l'accusé de parjure et infâme, pour avoir dit que Sa Majesté avait une maladie secrète et *feroit la fin de sa mère* : car il était domestique du roi et révélait le secret de son maître ; bien plus, il avait offensé Dieu, en voulant certifier le terme et moment de la mort du roi, que Dieu seul devait prévoir. En considération de ces faits, le procureur du roi accusait le maréchal de *cinq crimes de lèse-majesté contre cinq personnes : le roi, le futur roi, la chose publique, la reine et la fille du roi* ; il demanda donc que ce grand coupable fût préalablement retenu prisonnier et convaincu par la torture, *sans avoir égard à dignité de chevalerie*, et prit conclusion contre lui en disant qu'il devait avoir la tête tranchée, ses biens confisqués, ses enfants déclarés infâmes et incapables d'hériter.

Le maréchal de Gié avait toujours répondu : *Nego*. Les souffrances de la question, que le procureur du roi réclamait avec acharnement lui furent pourtant épargnées, en faveur de son âge, de sa noblesse et de son rang. L'accusé ne cherchait qu'à gagner du temps, quoique les fondés de pouvoirs de la reine se plaignissent que ce procès serait éternel. Il fut amené à Paris, dans le courant de janvier 1505, pour être jugé devant le Parlement : là, il souleva de nouvelles difficultés : il objecta des reproches contre la plupart des témoins, afin de faire recommencer les interrogatoires ; il réitéra sa requête, pour être admis à prouver et informer des conspirations, inimitiés, malveillances, et autres causes de suspicion, qu'il opposait aux dépositions de ses adversaires. En même temps, par une adroite tactique, il créa de graves embarras à l'un des commissaires, Antoine Duprat, qui n'avait pas encore prêté serment devant la Cour comme conseiller et maître des requêtes ordinaires de Hôtel, bien qu'il eut rempli les fonctions de cette double charge depuis plusieurs mois : Antoine Duprat faillit être débouté de son office, qu'il avait acheté du roi ; mais, au lieu de nier entièrement un fait dont Rohan se portait caution, il prétendit que les quatre généraux des finances avaient exigé de lui qu'il prêtât au roi 4.000 écus, dont il serait remboursé sur les recettes du Châtelet. Deux généraux des finances vinrent déclarer, en effet, que le roi, ayant nécessité d'argent pour ses terres de Roussillon et de Naples, à l'aide desquelles concoururent de leurs deniers le maréchal de Gié et d'autres officiers, maître Duprat avait été contraint de prêter une somme qui devait lui être remboursée intégralement. Antoine Duprat fit serment qu'il *n'y avait de sa part fraude ni dissimulation*. Mais Pierre de Rohan avait réussi à intéresser le Parlement, qui non seulement lui accorda la faculté de faire informer sur ses reproches, mais encore ordonna, le 26 janvier, qu'il serait élargi, *à sa caution juratoire*, jusqu'au 1er avril, époque des débats du procès. Dès ce moment, l'accusation de lèse-majesté n'existait plus, et l'affaire eût été abandonnée si Anne de Bretagne s'était crue vengée. Le maréchal donna procuration à ses bien-aimés domestiques, Antoine Charreton, Nicole Charmolue, Jacques de Maudon et Régnier Bongard, qui devaient suivre le procès en son nom et se présenter en jugement par-devant tous juges ; quant à lui, ayant appris par expérience que la Cour, *de sa communee manière, à tel montre aujourd'hui bon visage, à qui demain tourner le dos*, il se retira dans son château du Verger, dont le pont-levis toujours levé s'abaissait devant la baguette des huissiers du Parlement, mais non devant la lance d'un homme d'armes à la livrée

du roi ou de la reine. Huit mois de prison lui avaient fait une vieillesse de soucis et de regrets.

La duchesse de Bourbon, qui se trouvait alors à Paris, n'y était pas venue avec l'intention de porter témoignage pour ou contre le maréchal de Gié ; cette *dame sage et prudente, qui avoit conduit et démêlé les grandes affaires du royaume*, confinée dans son château de Moulins, ne prenait plus aucune part aux événements de la Cour de France depuis la mort du vieux duc Pierre, elle n'avait pas eu d'autre pensée ni d'autre occupation que l'alliance de sa fille Suzanne avec son neveu Charles de Montpensier, qui était de droit l'héritier des duchés de Bourbonnais et d'Auvergne, des comtés de Clermont et de Forez, que Madame Anne de France ne chercha point à lui contester ; mais elle ne donna point de répit au roi, avant qu'il eût trouvé bonne la rupture des fiançailles de Charles d'Alençon et de Suzanne, et consenti au mariage de cette fiancée avec son cousin Charles de Montpensier, quoique le Grand Conseil vît à regret se relever ainsi la plus grosse maison du royaume de France, et que l'amiral de Graville eût invoqué de hautes raisons politiques pour faire parachever le mariage d'Alençon. La duchesse douairière de Bourbon, qui *sollicitoit Dieu* non moins activement que le roi, conduisit si sagement les choses, qu'elle put, vers la fin de janvier, dénoncer au duc d'Alençon que, pressée par ses sujets, elle avait dû rompre les promesses de mariage entre sa fille et lui, pour en contracter de nouvelles avec le comte de Montpensier, d'après le conseil, plaisir et vouloir du roi. Charles d'Alençon se soumit à un ordre de Sa Majesté, qu'on disait arraché par les instances et l'importunité des sujets de la maison de Bourbon ; le légat donna une dispense aux époux comme cousins au quatrième degré, et à Charles de Montpensier, comme filleul de la dame de Bourbon ; puis, il les fiança, par paroles, sous les yeux du roi. La douairière ramena le jeune duc et la jeune duchesse de Bourbon à Moulins, où les noces furent célébrées, le 10 mai suivant, et la joie des habitants, qui avoient entièrement leur affection audit comte Charles, ne se refléta pas sur le visage de l'époux, car si la dot fut la plus belle du monde, sa femme, peu agréable et contrefaite de corps, mais bonne et vertueuse, n'était pas de celles où l'on peut prendre beaucoup de plaisir. Madame Anne de France avait quitté Paris sans tenir compte de la sommation du maréchal de Gié, qui l'avait fait citer parmi les témoins à décharge, dans l'espoir qu'elle disculperait un fidèle serviteur de son père, Louis XI, et de son frère, Charles VIII.

Tandis que la vengeance de la reine préoccupait tous les esprits, à la Cour, et affligeait l'équité du roi, le peuple des campagnes, surtout dans les provinces méridionales, était si misérable et si souffreteux qu'il effrayait les villes par ses cris de détresse ; la sécheresse de l'année précédente avait amené la famine que l'hiver rendait plus menaçante ; car le temps de la moisson était bien éloigné et beaucoup de terres restaient en friche, faute de grains pour les ensemercer. Lyon, entre toutes les villes, présentait un spectacle désolant : de pauvres gens, accourus des villages voisins et de la Savoie, femmes et enfants, erraient par les rues en quête du pain ; la charité et la crainte ouvrirent les cœurs et les bourses des riches bourgeois : *chacun qui avoit de quoi donnoit, et se faisoient autant d'aumônes que jamais* ; néanmoins, ces secours ne suffirent pas pour alimenter *si grand' abondance d'étrangers qui laissoient leurs maisons vagues et leurs champs à labourer*. Une maladie, causée par les privations de toute espèce et par la mauvaise nourriture, se déclara parmi ces malheureux : *il en mourut innumérablement*. Le roi, touché de ces misères qu'il ne pouvait adoucir, car son revenu était moins large que son humanité, distribua des dons et des aumônes

avec un zèle clairvoyant, et allégea le fardeau des tailles, par un rabais de 20.000 livres, a répartir entre les quatre généralités qui composaient l'administration financière du royaume : ce fut presque à regret qu'il enleva, sur les contribuables à la taille, une somme de 370 livres 10 sous, destinée à être convertie en bordures, petites chaînes d'or et autres ouvrages, pour sa fille chérie, Anne de Bretagne, malgré la pénurie de l'épargne royale, et en présence des angoisses du menu peuple, payait elle-même tous les frais du procès contre le maréchal de Gié, tant pour les conseillers du Parlement, tant pour les témoins, tant pour les chevaucheurs d'écurie ; 5 écus d'or, par journée, à Christophe de Carmone, 4 écus à Antoine Duprat ; le tout devant s'élever à 31.900 livres 8 sous 10 deniers tournois, sortis des trésoreries de la reine.

Ce n'était pas pour satisfaire un injuste ressentiment que Jeanne de rance, la première femme de Louis XII, dépensait les revenus de son duché de Berry, où elle vivait retirée, depuis son divorce, et soumise à la conduite spirituelle de son confesseur, Gilbert Maria, et du bon ermite François de Paule : elle mettait sa gloire et sa joie à exercer la charité envers les pauvres et les malades ; hôpitaux, églises et collèges de Bourges se partagèrent ses bienfaits et ses œuvres pieuses. Elle ne jouissait déjà plus des biens de la terre au milieu des austérités, des macérations et des prières dans la compagnie des saintes filles de l'Annonciade, qu'elle avait réunies en mémoire des dix vertus de la Vierge : chasteté, prudence, humilité, foi, dévotion, obéissance, pauvreté, patience, charité et compassion. On la nommait la *bienheureuse Jeanne*, de son vivant, et le pape Alexandre VI avait rendu hommage à la sainteté de cette princesse, en accordant *dix mille jours* d'indulgence à ceux qui diraient le *chapelet de la Vierge*, composé de dix ave et inventé par Jeanne en l'honneur des vertus qu'elle s'efforçait d'imiter. Sa dévotion devenait de plus en plus contemplative et solitaire : après avoir fondé et dirigé son Ordre de l'Annonciade, sans accepter le titre de *mère ancelle* (servante), parce qu'elle ne s'en croyait pas digne, elle prit l'habit de ses religieuses : la robe grise, symbole de repentance ; le manteau blanc, en signe de pureté, et le polaire rouge, comme teint du sang de Jésus-Christ. Sa santé s'était régulièrement altérée par les pénibles pénitences qu'elle s'imposait ; son âme consumée d'amour divin, s'élançait sans cesse au Ciel ! *Marie, très digne mère de Jésus*, disait-elle en oraison, *faites-moi votre digne ancelle et servante ; faites que toute personne qui vous aime m'aime aussi, afin que, après cette vie, nous puissions parvenir à vous, pour aimer et louer Dieu éternellement, notre bon Dieu et vous pareillement*. Elle fut exaucée bientôt, et dans la nuit du 4 février elle rendit le dernier soupir, sans un regret pour les choses de ce monde terrestre. Une lumière céleste apparut, dit-on, autour de son corps, comme un reflet du paradis ; on la trouva couverte de cilices, de chaînes de fer et de meurtrissures. Elle fut enterrée dans son couvent de l'Annonciade, ainsi qu'elle l'avait exigé par testament. Quoique la Cour de Rome n'ait jamais depuis ordonné sa canonisation, elle dut au respect des peuples un culte qui s'est perpétué dans l'Église : son tombeau fit des miracles et attira des pèlerinages, jusqu'à ce qu'en 1562 les huguenots brûlassent ses reliques sans pouvoir anéantir le souvenir de sa vie édifiante et charitable. On avait tellement oublié son mariage avec le roi Louis XII, que son nom fut mis dans les litanies des Vierges ; elle avait semblé aspirer à cette réhabilitation virginale, en se faisant peindre souvent, dans des livres d'Heures et sur des vitraux, agenouillée aux pieds de l'enfant Jésus, qui lui présentait un anneau et la prenait pour épouse céleste.

Cette mort toute chrétienne fut pleurée seulement par les habitants de Bourges, surtout par les pauvres ; mais elle retentit à peine jusqu'à Paris, et le roi, si religieux qu'il fût pour la mémoire des trépassés, n'accorda pas un service funèbre à la duchesse de Berry, comme s'il craignît de paraître avoir des remords ou des regrets : son historiographe, Jean d'Auton, n'enregistra pas même dans sa Chronique cet événement que la Cour apprit avec indifférence, du moins en présence de la reine Anne. Louis XII montra plus de piété à l'égard de la mémoire de son père, Charles d'Orléans, mort depuis quarante ans à Blois, et inhumé alors dans l'église du Château : il ordonna la translation des dépouilles mortelles du duc Charles dans la chapelle sépulcrale de la famille d'Orléans, au couvent des Célestins à Paris. Le comte de Dunois, en sa qualité de grand chambellan, avait été envoyé à Blois pour conduire le deuil dans cette translation que le roi eut à cœur de rendre solennelle. L'assemblée de l'Hôtel de ville de Paris, où le Prévôt des marchands vint annoncer les intentions du roi, accorda au défunt prince les mêmes honneurs qu'à un roi de France. Le cercueil ayant été retiré du tombeau et placé sur un chariot branlant couvert de velours noir et de drap d'or, aux armes d'Orléans, un magnifique cortège de gentilshommes et d'archers de la garde l'accompagna jusqu'à Paris et, partout, sur le passage du cortège funèbre, arrivaient des processions de clergé et de peuple : tous les prêtres qui voulaient dire des messes pour l'âme de l'illustre mort étaient *payés et repus* : les pauvres recevaient chacun, pour prier Dieu, l'aumône d'un grand blanc — monnaie de billon blanchi valant 13 deniers —. Quand le cortège approcha de l'abbaye Notre-Dame des Champs, cette halte accoutumée de tous les enterrements royaux qui devaient traverser Paris, les princes et toute la Cour, le Parlement, l'Université, le Corps de ville, les Métiers, les paroisses et les bourgeois, tous vêtus de deuil, tous portant des torches allumées, allèrent au-devant du cercueil que suivaient à pied l'évêque de Paris et le cardinal légat ; le poêle de drap d'or, déployé au-dessus du chariot funéraire, était si pesant, que le Prévôt des marchands et cinq personnes du Corps de ville ne purent le soutenir au-delà du pont Saint-Michel, où six gentilshommes de la maison du roi s'offrirent pour partager l'honneur de le porter : tous les clochers sonnaient, tout le peuple se prosternait devant le cercueil qui contenait les ossements du père du roi et qui fut déposé dans la sépulture des d'Orléans. Ce jour-là le roi et la reine restèrent renfermés au Palais, où ils logeaient. Le lendemain, les cérémonies de l'inhumation continuèrent aux Célestins ; de beaux services furent célébrés par l'évêque de Paris, l'archevêque de Sens et le cardinal d'Amboise. Ces pompeuses obsèques avaient coûté 2.961 livres 14 sols. Louis XII acheva de décorer à grands frais la chapelle qui réunissait les tombeaux de ses ancêtres : les *pourtraitures* de ceux-ci avaient été es sur les verrières ; des épitaphes furent gravées sur des tables de cuivre et la statue du duc Charles, en marbre blanc, les mains jointes, vêtu d'une robe longue, et ayant à ses pieds un lévrier endormi, symbole de sa fin pacifique et de ses vertus loyales, fut couchée sur le monument de sa fin pacifique et de ses vertus loyales, fut couchée sur le monument de marbre noir.

Le roi, depuis trois mois qu'il résidait dans sa capitale, n'avait cessé un seul jour, de s'occuper lui-même des moindres détails de l'administration de l'État et surtout de la justice. Il avait presque renoncé à la délicieuse habitation de l'hôtel Saint-Paul et de l'hôtel des Tournelles, au quartier Saint-Antoine, pour faire son séjour habituel dans le vieux palais de saint Louis, au centre de sa bonne ville, sous la garde de son Parlement et comme au milieu de ses bons magistrats : c'était là qu'il se plaisait, en ces vastes salles froides, humides et obscures, plutôt

que sous les treilles et les arbres fruitiers des jardins de Charles V ; il trouvait beau de régner, en quelque sorte, dans le domaine de la loi. Il dirigeait alors les travaux des ornemanistes et des imagiers qui décoraient les galeries et les chambres d'audience, entre autres la grand'chambre, laquelle fut dorée d'or de ducat et ornée de belles devises ; il fit placer son effigie royale entre les quatre statues de la Tempérance, de la Prudence, de la Justice et de la Force, sur les frontispices du bâtiment neuf de la Chambre des comptes : une inscription en vers latins expliquait les qualités du porc-épic, qu'il avait pris pour emblème. Le matin, il se promenait dans le petit jardin que couvraient de leur ombre les murs épais et les tourelles de la Conciergerie, il rêvait encore au perfectionnement de la législation qu'il avait déjà tant réformée ; après son dîner, qu'on servait à midi précis, il assistait d'ordinaire au Conseil du Parlement pour ouïr l'opinion des sages, ou bien il allait écouter les plaidoiries, en séance publique ; le soir, pour se délasser, il entrait dans quelque jeu de paume avec plusieurs officiers de sa maison et se livrait à cet exercice fatigant, jusqu'à la nuit. Cependant, malgré sa passion pour la paume, il ne voulait pas que les gens de justice compromissent leur dignité en poussant un *éteuf* : — *Messieurs*, dit-il à des conseillers du Parlement qu'il rencontra jouant à la paume dans le tripot de Braque, *si je vous trouve onc en ce lieu malséant à votre office de conseiller, je vous fais archers des gardes de mon corps*. Il avait une aversion générale contre les avocats, malgré son empressement à les entendre parler. — *Les avocats*, disait-il en gausant, *s'attribuent impudemment l'artifice des cordonniers, lesquels allongent et tirent le cuir avec les dents ; ainsi font les avocats en la dilatation des lois*. Il loua fort et répéta souvent la réponse d'un devin qui, consulté sur le meilleur moyen de conserver longtemps une bonne vue, avait répondu plaisamment : *Pour ce, ne voyez jamais avocats ni praticiens !*

Plus de trois mois s'étaient écoulés depuis la conclusion du traité avec le roi des Romains, et celui-ci n'envoyait pas sa ratification, quoique le terme fixé pour donner l'investiture du duché de Milan fût expiré. Georges d'Amboise, par ordre du roi, se rendit donc en ambassade à Haguenau, où était le roi des Romains. A peine l'ambassade était-elle en route, que Louis XII tomba malade ; en peu de jours son état empira de telle sorte que les médecins lui ordonnèrent le changement d'air, en attribuant l'altération de sa santé à la froideur et humidité de Paris pendant l'hiver, qui avait été pluvieux. Le roi se sentait tout altéré et mal de sa personne, lorsqu'il se souvint avoir été guéri naguère par *l'air de sa nativité*, et incontinent délogea, accompagné de la reine, pour aller à Blois ; là, il se sentit assez bien, dès son arrivée : la fièvre cessa, il reprit des forces, mais peut-être abusa-t-il de sa convalescence en faisant très bonne chère, car il s'abandonnait un peu trop aux plaisirs de la table et surtout de la buverie. Pendant ce temps-là, le cardinal légat était arrivé à Haguenau ; Maximilien l'avait reçu avec amitié et le traitait doucement. Georges d'Amboise, par son adresse, son éloquence et ses promesses, leva tous les obstacles. Le 4 avril, le roi des Romains ratifia le traité de Blois ; le 6, le cardinal rendit hommage à l'Empire, pour le duché de Milan, et le 7 il reçut l'investiture de ce duché, au nom de son maître, qu'il représentait *en corps et en âme*.

Louis XII retomba, peu de jours après Pâques, dans le même état de langueur où il s'était trouvé à Paris ; la fièvre ne le quittait plus ; il ne buyait, ne mangeait, ne dormait, et le chaud mal qui le tourmentait sans Cesse, s'aggravait d'heure en heure ; *les médecins eurent grand doute en son affaire, et chacun pensoit qu'il en fut fait !* Lui, ne s'abusait pas sur la nature de sa maladie ; résigné à tout et faisant déjà le sacrifice de sa vie, il fit appeler son confesseur, Jean Clérée, grand

docteur en théologie, de l'ordre des frères Prêcheurs, et lorsque ce moine fut arrivé de Paris, il lui recommanda le fait de sa conscience, se confessa très dévotement, et requit, avec ferveur, des exhortations pour le salut de son âme. La reine, *qui l'aimoit comme soi-même, étoit nuit et jour en place pour le servir, et ne bougeoit de sa chambre*, dans laquelle n'entrait personne, à l'exception de son confesseur, de l'évêque de Périgueux, son aumônier ; de son premier chambellan, Louis de La Trémoille ; de son chancelier, Guy de Rochefort ; de son secrétaire, Florimond Robertet et de son grand chambellan, François d'Orléans, comte de Dunois. Tous les assistants juraient, tous cachaient leurs larmes. Anne de Bretagne savait le roi en danger de mort, et pourtant elle se faisait violence pour le réjouir ; *elle montrait devant lui visage riant et lui usoit de joyeuses paroles* ; mais, par moments, le courage lui échappant, elle jetait tant de pleurs, poussait tant de sanglots, *que c'étoit chose admirable de voir son deuil, car il est aucune princesse ni dame, ni autre femme, qui en eût su plus largement faire*. La situation désespérée du roi fut bientôt connue par tout le royaume, et une plainte universelle s'éleva d'un bout de la France à l'autre, et jusqu'en Italie, où la triste nouvelle courut plus rapidement que la poste. C'était dans tous les cœurs un écho de regrets et d'inquiétude : des prières, des messes, des processions se succédaient dans toutes les paroisses ; le clergé, la noblesse et le peuple imploraient du Ciel la guérison de leur bon prince ; à Blois, à Amboise, à Tours, on vit des hommes et des femmes aller tous nus aux églises et se flageller en public, pour intéresser la clémence divine à rendre la santé à celui *qu'on avoit si grand peur de perdre, comme s'il eut été père d'un chacun et qu'il les eût ls engendrés* ; partout la tristesse et l'abattement sur les visages, partout les chants des prêtres ; partout les reliques exposées, cloches sonnantes et cierges allumés. Le moribond avait mis son seul espoir en Dieu, et combattait son mal, par une souveraine envie de guérir ; il invoquait sans cesse la Vierge, à laquelle il a eu, dès son enfance, singulière dévotion ; sans cesse il suppliait ses médecins, tant celui de l'âme que ceux du corps, de ne l'abuser point et de lui dire son état, à la vérité. Durant une crise qui semblait devoir être la dernière, il se voua à la sainte Hostie de Dijon, qu'il vénérât particulièrement, et il y envoya sa couronne, jusqu'à ce qu'il pût aller lui-même accomplir son vœu ; *il faisoit tout devoir possible à mettre Dieu de sa part*. Dieu parut l'exaucer. Mais une grave rechute mit bientôt de nouveau en péril les jours de ce débile convalescent.

Cette rechute fut plus terrible que la maladie ; le roi reçut l'extrême-onction, et les médecins déclarèrent qu'un miracle seul pouvait le ramener à la vie. Les processions, les neuvaines continuaient, avec la douleur du peuple ; les femmes éplorées, cheveux épars, les petits enfants tenant des cierges, visitaient les lieux saints, en pèlerinage. La reine écrivit au pape pour lui demander des indulgences générales, afin que chacun fût plus enclin de prier Dieu pour le roi, et le Saint-Père, touché de la maladie de ce prince qu'il avait encore en affection et bienveillance, envoya une bulle, ordonnant, pour le 15 juillet, une procession solennelle du Saint-Sacrement, et accordant les grands pardons du Jubilé à tous ceux qui feraient des stations dans les églises pour la prospérité du roi, sans être obligés de donner or ni argent. La reine adressait des vœux à tous les saints de Bretagne, surtout à Notre-Dame de Folgoët ; le seigneur de La Trémoille promit de faire à pied le pèlerinage de Notre-Dame de Liesse ; chacun, *d'offrir sa chandelle au saint où sa dévotion étoit*.

Le roi semblait perdu ; lui-même se sentait mourir. Effrayé des troubles que l'ambition ne manquerait pas d'exciter après lui pour la succession de la

couronne, il consulta le cardinal d'Amboise, et dicta son testament en lettres patentes, scellées du scel secret. Dans cette courte Déclaration, qui ne fut probablement soupçonnée de personne au moment où Georges d'Amboise l'écrivait à la hâte, sous les yeux de son maître agonisant, Louis XII ordonnait que, pour le bien, sûreté et entretènement de la chose publique de son royaume, sa fille Claude et son neveu le comte d'Angoulême fussent mariés incontinent que Madame Claude sera venue en âge pour ce faire, nonobstant le mariage antérieurement accordé avec le duc de Luxembourg, contre l'utilité de la France et les promesses du Sacre. Le roi, à sa dernière heure, espérait assurer une alliance qu'il avait ainsi désirée dans l'intérêt de la monarchie, et qu'il se reprochait de n'avoir pas accomplie de son vivant. Cette espérance devenait la consolation de son lit de mort ; le légat l'avait relevé de tous les serments contraires faits en public à Maximilien et à l'archiduc ; mais, lui, n'était pas tranquille puisque sa femme ignorait tout. Anne de Bretagne, qui avait son cœur infiniment donné à son pays de Bretagne, et qui jamais n'eût séjourné en France trois jours après la mort de son mari, attendait avec une anxiété croissante ce douloureux instant : sa garde, composée de cent gentilshommes dévoués, la plupart appartenant à l'ancienne noblesse de Bretagne veillait, nuit et jour, sur la Perche aux Bretons, terrasse voisine de sa chambre. Plusieurs fois ses médecins et tous ceux qui étaient auprès du roi crurent qu'il avait rendu l'âme ; le bruit même s'en répandit au dehors, et, avant qu'il fût démenti, la désolation publique éclata par tout le royaume, comme si chacun eût perdu son propre enfant ; mais, lorsqu'on préparait les funérailles, le roi revint en amendement et alla toujours depuis en s'amendant ; personne ne douta qu'il n'eût été préservé miraculeusement par ses mérites et par les prières du peuple. Louis XII n'entra pas en convalescence sans passer par une crise accompagnée de délire, que produisit le défaut de sommeil et de nourriture : il voulut voir sa fille Claude. Madame de Tournon, gouvernante de l'enfant, la lui amena ; tout à coup, comme pour défendre cet enfant contre un ennemi que créait son imagination exaltée, il demanda son épée et sa javeline. On lui donna un bâton, comme si c'étaient ses armes ; alors il présenta ce bâton à Madame Claude, en disant que nul autre qu'elle n'y touchât, *s'il le vouloit incontinent mourir* ; mais le bâton échappant à la main de la petite dame, la gouvernante le toucha pour le soutenir. Le roi cria qu'elle était morte, et les médecins aidèrent à son imagination, en faisant cacher Madame de Tournon ; puis ils la firent reparaître quelques heures après devant le malade, qui, étonné de cette vision, s'informa si elle était morte Ou vivante, Elle répondit qu'elle était réellement morte pour avoir touché la javeline, mais que dans le paradis la sainte Vierge l'avait ressuscitée et renvoyée sur la terre, afin de mander au roi qu'il bût et mangeât, *et que tantôt seroit guéri*. Le roi, docile au message de Notre-Dame, but, mangea, et s'endormit d'un sommeil calme et réparateur. Les médecins annoncèrent avec joie qu'il était sauvé. Depuis lors, il se rétablit peu à peu, à force de soins et de tempérance. La liesse du peuple fut aussi Unanime que l'avait été sa douleur ; la France entière rendit des actions de grâces à Dieu, qui, en permettant un vrai miracle apparent, semblait *avoir pour agréables les bonnes œuvres de Louis XII et le bon traitement qu'il faisoit à son peuple*.

Dès que le roi eut retrouvé sa raison, il s'occupa du testament qu'il avait fait, et qu'il était impatient de voir approuvé par la reine ; le cardinal d'Amboise et les seigneurs du Conseil Privé contribuèrent de tous leurs efforts à obtenir le consentement d'Anne de Bretagne, laquelle céda peut-être à la nécessité des circonstances. La Déclaration incomplète du 10 mai fut développée et divisée en

deux parties, chacune en forme de lettres patentes, signées le 31, mais non enregistrées au Parlement, à cause du secret d'État contenu dans ces lettres. Par la première ordonnance testamentaire du roi, la reine et la comtesse d'Angoulême devaient avoir *la conduite des principaux affaires* du royaume, pendant le bas âge du comte d'Angoulême, sous la direction du cardinal légat, d'Engilbert de Clèves, comte de Nevers, du chancelier Guy de Rochefort, du sire de La Trémoille et de Florimond Robertet. Le roi déclarait que, *s'il alloit de vie à trépas* sans laisser d'autre enfant légitime que sa fille Claude, elle aurait, par *droit d'hoirie et d'institution*, le duché de Milan et de Gênes, le comté de Pavie et d'Asti et autres terres de Lombardie ; en outre, le comté de Blois, les seigneuries de Coucy et de Pierrefonds, le vicomté de Soissons et tous les biens de l'apanage de France dont il pouvait disposer. Madame Claude, étant seule et vraie héritière de son père, resterait sous la tutelle maternelle, *et feroit sa demeure en France*, sans en partir jusqu'à son mariage. Toutes les dettes du roi, vraies et loyales, *seroient entièrement payées*. Le second acte faisait savoir à tous la réconciliation de la reine et de la comtesse d'Angoulême, qui, en présence du roi et du légat, avaient juré à Dieu, sur l'Évangile, les Canons de la messe et le fût de la vraie Croix, qu'elles accompliraient le mariage de Madame Claude avec François d'Angoulême, sitôt que Claude serait venue en âge compétent, le mariage avec Charles de Luxembourg étant contraire et préjudiciable au bien, profit et utilité de la chose publique. Les deux régentes s'engageaient à demeurer en bonne, vraie et loyale amitié, lune envers l'autre, et à exécuter ce qui avait été ordonné par le roi, tant par forme de bref, testament, qu'autrement. Anne de Bretagne ne renonça pas cependant à l'ancien traité de mariage avec le fils de l'archiduc, et comme rien ne transpira du nouveau projet d'alliance qu'elle avait approuvé e contrecœur, elle se flatta que les événements seraient favorables à son inflexible volonté. Sa haine et sa jalousie contre Louise de Savoie n'avaient garde, d'ailleurs, de se montrer, lorsque la condamnation du maréchal de Gié dépendait de cette souple et artificieuse ennemie, lorsque la mère de François d'Angoulême pouvait, d'une heure à l'autre, devenir régente.

Louis XII n'était pas encore entièrement remis en santé, quand, avec son consentement, la reine le quitta pour se rendre en Bretagne. Ce voyage, étrange en pareille circonstance, fut sans doute entrepris dans l'intention secrète d'effacer les soupçons fâcheux que le procès du maréchal de Gié avait laissé planer sur les projets d'Anne de Bretagne ; et le roi, en autorisant le départ de sa femme, prouvait assez qu'il n'ajoutait pas foi aux calomnies dont on avait chargé cette princesse. Celle-ci emmenait avec elle une suite splendide de princes et seigneurs de France ; elle se vit accueillie avec transport dans toutes les villes de son duché ; les chemins étaient jonchés de fleurs et tendus de tapisseries ; sa route fut un merveilleux triomphe jusqu'à Notre-Dame de Folgoët, où elle allait en pèlerinage. Le vicomte de Rohan Jean II, seigneur de Léon, quoique cousin du maréchal de Gié et portant un nom que la reine n'aimait pas, se montra fort empressé auprès d'elle et lui donna des fêtes magnifiques. A Morlaix, où était dressé un arbre généalogique auquel on avait suspendu les portraits de tous les rois et ducs de Bretagne, depuis Conan Mériadec, la reine Anne reçut pour présent un petit navire d'or enrichi de pierreries et une hermine apprivoisée ayant un collier de grand prix : ce joli animal, blanc comme la neige, sauta familièrement sur le sein de sa maîtresse, qui eut peur : — *Madame, que craignez-vous ? Ce sont vos armes !* lui dit le vicomte de Rohan avec une spirituelle courtoisie. Anne de Bretagne visita ses principales villes, tint les États à Nantes, et pourvut a toutes les affaires du duché. Chaque jour, la poste lui

apportait des nouvelles du roi, qui donnait encore des inquiétudes à ses médecins, tant sa maladie l'avait laissé faible et souffrant ; il éprouva même quelques accidents graves, et trois ou quatre fois on avertit la reine, qui était à Vitré, de se hâter de revenir ; mais, comme on ne lui cachait pas que son mari pouvait lui être enlevé d'un moment à l'autre, elle ne voulut jamais partir ni marcher un pas, *avant qu'elle n'entendît qu'il étoit revenu en convalescence, étant bien résolue à ne mettre jamais les pieds en France, s'il fût mort.*

La fausse nouvelle de la mort de Louis XII avait été accréditée en Italie par ceux qui eussent trouvé leur intérêt dans cette mort, que la France redoutait comme le plus grand des malheurs. La ville de Gênes avait aussi été trompée par la rumeur publique annonçant que Louis XII avait cessé de vivre. Dès que ce cri s'était fait entendre : *Le roi est mort !* Thomassine Spinola, qui, vivant dans une retraite studieuse depuis le départ de son *intendio*, qu'elle espérait revoir, offrait à Dieu le sacrifice de son amour, et prenait patience en donnant l'exemple des vertus chrétiennes, fut frappée d'une douleur inconsolable ; elle perdit le seul courage qui lui restât, celui de l'attente, et ne songea plus qu'à rejoindre dans une autre vie le bien-aimé dont elle était séparée sur la terre ; elle s'enferma dans sa chambre tendue de noir, se mit au lit pour ne plus s'en relever, et, consumée par une fièvre ardente que ses torrents de larmes n'apaisaient pas, elle ne cessait de répéter avec tous les signes d'un Profond désespoir : — *Ores est mort le mien intendio ! Ce qui m'ôte l'envie de plus vivre et me donne vouloir de finir mes jours !*

Les secours de la médecine furent inutiles contre sa douleur. Il eût fallu, pour la sauver, lui dire que son ami était vivant ; mais la fatale erreur qui la tuait fut démentie trop tard ; Thomassine Spinola venait expirer, impatiente de retrouver l'âme de son âme pour l'éternité. Le Peuple de Gênes, touché du triste dénouement d'une pareille alliance de cœur, assista, tout en pleurs, aux funérailles de cette noble dame, aussi célèbre par son esprit que par sa beauté, cette victime du vrai amour, que son mari lui-même était forcé d'admirer, selon les idées du temps. Louis XII déplora ce tragique événement, dont il était la cause involontaire ; il eût souhaité à tout prix faire revivre cette fidèle amie, qui avait montré *le nœud de l'amour des bonnes femmes indissoluble* : il ne put qu'exprimer hautement ses regrets pour la plus désirée des dames, en chargeant son poète chroniqueur, Jean d'Auton, de composer la *Complainte de Gènes sur la mort de Thomassine, dame Espinolle, dame intendio du roi*. Cette longue épitaphe, toute pleine de mythologie païenne, fut gravée sur le tombeau de la tendre Génoise, par l'ordre exprès de son intendio, qui avait pris le deuil et qui répétait mélancoliquement : *Toujours la plains et sans fin la regrette !*

CHAPITRE XII

1505-1506

LOUIS XII, dont la santé chancelait encore, et qui conservait de sa maladie une langueur inquiétante, semblait se préparer à une fin prochaine et voir déjà son héritier dans le jeune François d'Angoulême, qu'il avait apanagé du duché de Valois, en février 1499, et que la reine Anne, depuis cette faveur signalée, avait tenu à l'écart dans le château d'Amboise, où Louise de Savoie surveillait elle-même l'éducation de cet enfant de haute espérance. Le roi profita de l'absence de sa femme et du premier retour de ses forces pour se faire transporter à Amboise et pour juger, par lui-même, de l'époux qu'il destinait à sa fille, de l'héritier qu'il laisserait sur le trône de France. Monseigneur était sans gouverneur depuis qu'un procès criminel avait fait entrer en prison le prêchai de Gié ; le choix d'un nouveau gouverneur occupa d'abord le roi, qui, de concert avec Madame d'Angoulême, arrêta son choix sur un très sage, vertueux et bon gentilhomme, appelé Artus Gouffier, seigneur de Boisv, quoique ce gentilhomme *n'avoit onc eu auparavant connaissance* en la maison d'Angoulême ; mais, tout jeune qu'il fût, il s'était distingué dans les Guerres d'Italie, du temps de Charles VIII, et, nourri à l'école de ce roi chevaleresque, il avait acquis les qualités d'un vrai chevalier. Le seigneur de Boisv, en acceptant cette charge difficile, réussit à se faire agréer de tout le monde, même de son élève : indulgent, serviable, juste et loyal, il ne fit déplaisir à personne et s'employa volontiers pour chacun ; c'est ainsi qu'en peu de jours il gagna l'affection de Monseigneur, qui le tint désormais pour mieux aimé. François d'Angoulême annonçait ce qu'il devait être, par ce qu'il était déjà : ardent au plaisir, impétueux et turbulent dans ses jeux, ami du luxe et généreux jusqu'à la prodigalité, insouciant du danger, avide de gloire, propre à tous les exercices du corps et de l'esprit. Plusieurs gentilshommes de son âge étaient les compagnons de ses études et de ses travaux ; parmi ces enfants nobles, il y en avait quatre, sur lesquels se fixèrent plus particulièrement sa tendresse et sa protection, Montmorency, Monchenu, Brion et Robert de La Marck, qui s'intitulait le jeune Aventureux, à l'imitation des chevaliers de la Table ronde. L'Aventureux, qui avait été bercé avec des histoires de vieille chevalerie, les racontait à ses jeunes amis, et ceux-ci, enflammés d'émulation, ne songeaient qu'à faire belles appertises d'armes, pour surpasser Amadis des Gaules et Palmerin d'Angleterre. Leurs divertissements étaient donc l'image de la guerre, où tendait leur valeur précoce, et toujours François se montrait le plus adroit, le plus robuste, le plus téméraire. Vingt fois il avait failli être victime de son imprudence : deux années auparavant, s'étant élancé sur une haquenée dont le maréchal de Gié lui avait fait présent, il fut emporté à travers champs avec une si effrayante vélocité, que les assistants estimèrent le danger irréparable ; mais il se maintint en selle, malgré les bonds et les courses de cette cavale furieuse. Tous les jours, c'étaient mêmes périls, et même bonheur à les éviter ! Après avoir joué à l'*escaigne*, espèce de ballon, après avoir tiré de l'arc

et chassé au filet, François d'Angoulême divisait ses gentilshommes en deux bandes : l'une assiégeait, l'autre était assiégée dans un *bastillon* de terre ou de neige, suivant la saison. *Il y en avait souvent de bien battus et frottés*. Ces enfants apprenaient de bonne heure l'équitation et le métier des armes ; ils maniaient des épées, des piques et des frondes, soulevaient et portaient des fardeaux, s'accoutumaient à la fatigue, se familiarisaient avec la vie militaire. Monseigneur excellait à jouter au vent, à la selle dessanglée et à la nappe, avant de savoir la Grammaire de Donat et ces vieux traités pédantesques en mauvais latin, qui faisaient l'effroi de la jeunesse dans les classes élémentaires de l'Université. Ses passe-temps furent ceux de Du Guesclin et de Boucicaut. Louise de Savoie, qui l'élevait elle-même, attendit que le corps fût formé pour endoctriner son esprit. Quelquefois le comte d'Angoulême se laissait aller à de précoces rêveries d'ambition, et ses camarades, qui ne l'avaient pas ménagé dans leurs batteries, devenaient ses courtisans, ses flatteurs. Un jour, Montmorency, Monchenu et Brion lui demandèrent *quels états il leur donneroit*, lorsqu'il serait roi après la mort de son oncle Louis XII. François, tout fier de l'avenir qu'on lui prédisait, répondit, avec une générosité royale, qu'ils eussent à choisir d'avance le rang qu'ils préféreraient. Montmorency voulut être connétable, Monchenu amiral, et Brion, plus modeste, simple maître d'hôtel de la maison du roi : à vingt ans de là, les souhaits de tous trois étaient réalisés !

Le roi s'était réjoui de trouver son neveu plus grand que les enfants de son âge, et *si très beau et bien conditionné, que c'était plaisir à le voir* ; Il lui témoigna autant d'intérêt et d'affection qu'un père à son fils, et il ne se lassait d'admirer la bonne mine du jeune prince et *sa nourriture tant crue en vertus* ; aussi, en estima-t-il grandement la comtesse d'Angoulême, qui avait si vertueusement conduit l'héritier de la couronne. Louis XII ne fit pas moins d'accueil et de caresses à Mademoiselle Marguerite, plus accomplie encore que son frère, et, comme lui, ayant devancé l'âge. Le roi charma sa convalescence en la compagnie de ses deux gentils neveux, et les emmena au Plessis-lès-Tours avec leur mère, à laquelle il n'avait jamais accordé tant de confiance et d'intimité. Il était alors assez bien remis pour essayer ses forces à la chasse : il y conduisit le comte d'Angoulême, qui aimait la vénerie sur tous autres déduits ; mais le roi, qui ne pouvait supporter cette fatigue tous les jours, prépara une chasse facile et sans danger à ce gros garçon, en faisant transporter dans le parc les bêtes prises par ses veneurs dans la forêt de Chinon. La comtesse d'Angoulême et ses enfants restèrent auprès du roi jusqu'à ce que la reine revînt de Bretagne. Depuis ce voyage de Louis XII au château d'Amboise, François d'Angoulême était appelé plus habituellement Monseigneur, duc de Valois.

Lorsque le roi fut retourné à Blois, un ambassadeur d'Angleterre arriva ; il venait demander, pour son maître, la main de Marguerite d'Angoulême. Henri VII, veuf d'Élisabeth d'York, qu'il avait perdue de 3 février 1503, voulait affirmer par ce mariage son alliance avec le roi de France, et consolider sur le trône la maison de Lancastre, en se ménageant l'appui des plus puissants souverains de l'Europe : il tenait déjà au roi Ferdinand le Catholique, par les fiançailles de Catherine d'Aragon avec le prince de Galles, puis avec Henri, frère de ce prince, qui était mort au moment d'être marié ; il recherchait aussi l'amitié de l'archiduc d'Autriche, devenu roi de Castille par la succession de sa belle-mère Isabelle. Messire Charles de Sombresset, ambassadeur d'Angleterre, déclara que son roi *avait toujours été bon pour les François, et étoit, en voulant de plus en plus fort être*. Louis XII se fit remettre par articles la demande du roi anglais, et la soumit aux discussions de son Conseil. Le cas fut débattu à plusieurs fois ; mais un des

conseillers ayant représenté que ce mariage pourrait causer une guerre immortelle entre les Français et les Anglais, si le duc de Valois venait à succéder à la couronne, comme le plus proche héritier du roi, et si l'époux de Marguerite d'Angoulême, sa sœur aînée, prétendait quereller le royaume de France, contre l'ordonnance de la loi salique, la proposition d'Henri VII ne fut pas acceptée ; et ce vieux roi, qui voulait une femme jeune ou vieille, par caprice ou par politique, après avoir vu ses offres de mariage échouer auprès de la reine douairière de Naples et de la jeune damoiselle d'Angoulême, tourna ses vues du côté de Marguerite d'Autriche, veuve du duc de Savoie.

Louis XII, à qui l'approche de la mort n'avait pas fait oublier un instant les intérêts de son peuple, ne s'épargna pas à cet égard, dès qu'il put ouvrir les yeux sur le bien qu'on attendait encore de sa vigilante administration. Le Parlement s'empressait de seconder les sages et justes intentions du roi pour l'honneur de son règne ; mais il se montrait moins docile et moins complaisant aux petites tyrannies d'Anne de Bretagne : aussi, n'avait-il pas voulu prêter les mains à la vengeance de la reine dans le procès du maréchal de Gié. Peut-être l'opinion des juges sur l'innocence de l'accusé s'était-elle prononcée trop ouvertement, pour qu'on doutât de l'issue de cette affaire : le président Baillet se dit malade et se retira ; un des commissaires, Christophe de Carmone, s'absenta ; ensuite ce fut Antoine Duprat, dont l'absence suspendit les nouveaux interrogatoires de témoins ; ceux-ci mêmes ne se représentaient pas tous à l'ajournement, sous peine d'une amende de 100 livres parisis ; le cardinal légat, qu'on devait interroger, à la requête de Pierre de Rohan, s'était excusé au moment de son départ pour Haguenau. Les débats de la cause, qui étaient fixés au 1er avril, furent devancés, le 14 mars, par une ordonnance du roi, qui transporta le procès au Parlement de Toulouse, sous prétexte que les gens du Grand Conseil, étant continuellement occupés des affaires du royaume et ne faisant pas *résidence en un lieu, cette matière pourroit prendre plus long train que Nous et la raison ne voudrions*. Cette ordonnance substituait aux conseillers, qui, pour maladie, récusation ou autrement, *pourroient être empêchés, un bon nombre de grands personnages choisis par le roi à l'effet d'assister à la connoissance et décision du procès*. Le maréchal de Gié obtint ensuite, le 26 mai, que, *à l'occasion des grandes chaleurs, peste et maladies qui ont lieu chacun an à Toulouse*, il pourrait se faire représenter par procureur ; mais ce Parlement de Toulouse, dont la sévérité faisait la terreur des accusés qu'il avait à juger, commença l'examen des procédures, le 23 juin, et arrêta que le défendeur se remettrait prisonnier, huit jours après la Saint-Martin d'hiver, à la *caution de soi-même*. La position du procès avait bien changé cependant : en vain la reine, pour donner quelque consistance au réquisitoire du Procureur général, envoya-t-elle consulter les plus habiles jurisconsultes de l'Italie, Hippolyte de Marseille et Louis de Bologne, qui conclurent, sans hésiter que le maréchal était condamnable comme *criminel* de lèse-majesté ; Cette accusation fut presque abandonnée, et pendant que Pierre de Rohan en appelait au témoignage du roi lui-même, du légat et d'autres seigneurs considérables, on rassemblait de nouvelles charges contre lui, moins graves que les premières, mais plus réelles. On l'accusait d'avoir diminué la force du royaume, en usurpant certain nombre de mortes-paies du duché de Guyenne, et semblablement des archers de sa compagnie, pour les appliquer à la garde de son château de Fronsac, sous couleur de son autorité. On l'accusait encore de s'être emparé, à main armée, de la terre et du château de Maillé, au préjudice des héritiers naturels, et d'avoir fait résistance ouverte aux sommations des officiers de justice, accueillis à coups de flèche par ses soldats qui gardaient ce

château. Ce ne fut point assez : on alla jusqu'à vouloir flétrir le maréchal de Gié dans ses ancêtres, en prouvant qu'il était issu et extrait d'un ordre et manière de gens qui ont été mauvais, de damnable vie et conversation, comme pour le rendre responsable des excès de sa famille. L'acharnement de la reine éclatait sans pudeur : pas un avocat n'osait défendre l'accusé, pour le doute (crainte) et la faveur de ceux qui lui font partie. Rohan se plaignit de cet abandon ; et le procureur du roi Robin, qui avait succédé à Fabry, essaya de démontrer que les prévenus de lèse-majesté ne méritaient pas d'avoir un défenseur ; mais la Cour, plus équitable, enjoignit aux avocats, qu'il avait désignés, de le conseiller honnêtement. Un de ces avocats, nommé Peylier, basa toute la défense sur ce raisonnement : *Si l'accusé a vécu, durant son jeune âge, si vertueusement, noblement et sans reproche, il n'est pas à présumer qu'en la vieillesse, où il est à présent constitué, il eût voulu laisser cette voie *virtueuse* (pleine de vertu) et décliner à vice, ainsi qu'on veut dire, en le chargeant d'aucunes choses qu'il ne pensa onc.* Le plan de cet avocat était d'obtenir seulement qu'on recommençât le procès ; mais la Cour décida que l'affaire serait jugée *en l'état que lors sera trouvée*. Dès ce moment, le maréchal de Gié n'eut plus à répondre que sur les concussions, pilleries et abus d'autorité, qu'on avait adroitement mis à la place du crime de lèse-majesté : le procureur du roi s'abstint de réclamer la torture et la peine capitale contre un innocent. — *Je ne veux point sa mort*, disait Anne de Bretagne, qui simulait son désappointement et non sa haine, *car la mort est le vrai remède de tous maux et douleurs : étant mort, il serait donc trop heureux !* Pendant que Pierre de Rohan comparaisait à la barre des accusés pour faire sa révérence au Parlement de Toulouse, son jeune s François, qui, après avoir été nommé, au berceau, évêque d'Angers, venait d'être élu archevêque de Lyon avant l'âge prescrit par les canons, faisait une triomphante entrée dans son diocèse !

Tous les regards de la Cour de France n'étaient pourtant pas tournés vers Toulouse : la politique des cabinets de l'Europe se compliquait, par la division survenue entre le roi d'Espagne Ferdinand et son gendre, depuis la mort de la reine Isabelle ; l'archiduc, qui avait pris aussitôt le titre de roi de Castille, prétendait disputer la régence de ce royaume à son beau-père, et, celui-ci avait refusé de s'en démettre en sa faveur, avant que les États du pays eussent prononcé sur la question en présence de Philippe d'Autriche et de sa femme Jeanne d'Aragon ; mais la grossesse et la santé de cette princesse, qui tous les jours éteignait dans les larmes la dernière lueur de sa raison, le danger de se livrer à la mauvaise foi du roi Catholique, et la guerre d'invasion entreprise contre le duc de Gueldre, tout s'opposait au voyage de Philippe en Espagne, quoiqu'il eût déjà placé la couronne de roi sur son chapeau d'archiduc, sans doute d'après l'avis de son père Maximilien. Une grande défiance existait parmi tous ces échanges d'ambassades inutiles et de paroles pacifiques. Ferdinand, après avoir trompé toute sa vie, appréhendait de se voir trompé à son tour, par son gendre, par sa fille, par Gonzalve lui-même : il croyait que la Castille et l'Italie lui échapperaient à la fois, parce qu'un de ses ambassadeurs en Flandre avait reconnu la royauté de Philippe. C'est alors qu'il résolut de s'assurer au moins l'alliance de Louis XII, pour balancer les projets hostiles de l'archiduc et du roi des Romains.

Il envoya donc à la hâte une ambassade au roi de France, et pour principal orateur, un moine dominicain, Jean d'Enguera, procureur spécial des inquisiteurs de l'hérésie. Cet orateur, dans la première audience que lui donna le roi, mit en œuvre toute l'éloquence scolastique de son temps, afin d'effacer dans l'âme

candide de Louis XII le souvenir des injures et des trahisons du roi d'Espagne ; il avoua, il exagéra même les torts de Ferdinand pour mieux les faire oublier ; il compara les deux rois, naguère ennemis, aux femmes sabinas qui, enlevées de force et violées, pardonnèrent à leurs ravisseurs en devenant épouses et mères ; il ne négligea pas de mettre en avant le prétexte de toutes les alliances, le Turc, ce perfide ennemi du nom chrétien, lequel erre comme le lion rugissant qui cherche quelqu'un à dévorer ; enfin, après avoir mêlé les promesses de l'avenir aux regrets du passé, il sollicitait pour Ferdinand une épouse dénuée de dot, mais riche de vertus royales : à ce prix, Ferdinand était prêt à embrasser le roi, comme son père, son seigneur, son maître suprême. Ces paroles flatteuses touchèrent le cœur facile et bon de Louis XII, qui promit de donner en mariage une de ses nièces au roi d'Espagne, sans accorder nominativement celle que l'ambassadeur avait désignée, Madame Germaine de Foix, fille orpheline du comte Jean de Foix et de Marie d'Orléans, sœur du roi.

Philippe d'Autriche, qui voyait de mauvais œil les négociations mystérieuses de son beau-père et du roi de France, avait eu les premiers torts à l'égard de Louis XII, depuis que la maladie et la douteuse convalescence de ce prince semblaient lui donner peu de temps à vivre : Philippe ne s'était pas contenté de recevoir du roi des Romains l'investiture du duché de Gueldre et du comté de Zutphen ; il avait tout à coup, sans motif ni déclaration de guerre, attaqué Charles d'Egmont, allié de Louis XII, en occupant les principales places du pays, et en forçant le duc de venir implorer à genoux, comme un humble vassal, un accommodement, pour conserver le reste de son territoire. Le 6 septembre, à la requête du procureur général, énumérant les griefs du roi, le Parlement de Paris rendit un arrêt mémorable, qui ordonna que Philippe d'Autriche, roi de Castille, comte de Flandre et d'Artois, serait ajourné, par un huissier de la Cour, à *comparoir en personne*, ainsi que son chancelier et le président de son Conseil, pour répondre au procureur général ; qu'il serait tenu, sous peine d'une amende de 1.000 marcs d'or, de représenter devant la Cour lesdits président et chancelier cités avec lui ; que ses comtés de Flandre, d'Artois et de Charolais seraient saisis et mis aux mains du roi, jusqu'à ce que les arrêts de la Cour fussent entièrement exécutés ; ensuite, que défenses seraient faites, à son de trompe et cri public, aux sujets de ces comtés, de relever dorénavant *les appellations interjetées des gens du Conseil en Flandre et des officiers d'Artois, qui ressortissent en la Cour ; et au roi de Castille, de bailler aucun relèvement, en cas d'appel, sur peine d'être réputé rebelle et désobéissant au roi de France, et de confiscation de corps et de biens*. L'archiduc, qui se préparait à son voyage d'Espagne, résolut d'éviter la guerre, par tous moyens, et s'empressa de faire partir des ambassadeurs. Le 21 octobre, les bonnes villes de Flandre reçurent des lettres patentes dans lesquelles l'archiduc déclarait que son intention n'était pas d'entreprendre contre les droits, prééminence et souveraineté du roi ; qu'il voulait garder ses hommages et serments de fidélité envers lui ; qu'il annulait les mandements h ce contraire et protestait ne les avoir signés que par pure force. Philippe d'Autriche, qui avait *besogné si sagement et prudemment*, crut alors être assuré du roi de France, et de laisser son pays de par deçà en paix, tandis qu'il irait en Espagne revendiquer son royaume de Castille contre son beau-père. Celui-ci ne le craignait plus maintenant : son traité de confédération avec Louis XII et de mariage avec Germaine de Foix avait été conclu, le 12 octobre, et, quatre jours après, il l'avait ratifié, à Ségovie ; le chevaucheur qui lui porta si rapidement cette grande nouvelle, savait sans doute avec quelle impatience on l'attendait, avec quelle joie Ferdinand ajouterait de sa main au traité : *Yo, el Rey*. Ce traité,

si avantageux en apparence, pour Louis XII, intéressait beaucoup les desseins éloignés de Ferdinand, qui, dans la persuasion que le roi portait en soi un germe de mort, avait remis à ses ambassadeurs un pouvoir très ample pour conclure avec François d'Angoulême, comme devant succéder au roi, son parent, après un long cercle d'heureux jours, le même traité de ligue et d'amitié, qu'ils eussent conclu avec Louis XII. Celui-ci, de son côté, ne paraissait pas se faire illusion sur le terme prochain de sa vie, que la maigreur de son corps, l'affaissement de ses forces et ses fréquentes indispositions laissaient augurer à quiconque le voyait de près tous les jours. Non seulement il voulut que la comtesse d'Angoulême et le cardinal d'Amboise, tuteurs du jeune François, s'engageassent pour leur pupille, par acte public, à observer ce traité de paix dans toutes ses conditions, mais encore il n'épargna aucune précaution pour assurer le mariage de son neveu et de sa fille, en cas qu'il vînt à mourir avant de l'avoir effectué. Il se défiait, avec raison, des intentions contraires d'Anne de Bretagne, qui n'avait pas renoncé à choisir son gendre dans la famille de l'archiduc d'Autriche. Le roi exigea donc des principaux capitaines de ses gardes un serment secret, prêté en présence du légat, sur le crucifix et l'Évangile : c'était une promesse de servir Madame Claude et le duc de Valois ; d'empêcher que sa fille fût transportée hors du royaume, s'il mourait sans hoir mâle et de faire exécuter son testament. Stuart Aubigny jura, sur le *damnement de son âme et sur la part qu'il prétend avoir en paradis*, d'employer à l'accomplissement de cette promesse *sa personne et les cent archers écossais de sa charge, jusqu'à la mort inclusivement*. Son lieutenant, Jean Stuart, le capitaine des cent-suisse, Guillaume de La Marck, seigneur de Montbazou, et son lieutenant, souscrivirent à la même promesse, dans la même forme. Louis XII avait sans cesse devant les yeux l'idée de la mort, et il profitait de l'absence de la reine, pour assurer l'exécution de ses dernières volontés. Il avait sacrifié ses ressentiments contre Ferdinand à l'avantage de la couronne de France : il laissait *errer sans vengeance et sans funérailles les mânes sanglants de tant de François immolés sur les frontières de Naples et du Roussillon* ; il donnait en dot à sa nièce, pour ainsi dire, les inutiles astres de Seminara et de Cerignola ; il se confiait à la parole de celui qui l'avait trompé dix fois, de ce Jean Gippon, comme le peuple appelait Ferdinand, pour désigner la politique couverte, enjuponnée et monacale de ce roi, *qui ne se soucioit de rompre sa foi, pourvu qu'il en tirât profit*. Bien plus, Louis XII compromettait sa grande renommée d'avoir été toujours vrai observateur de ses promesses, en servant les intérêts du Catholique, au préjudice de Philippe d'Autriche : il s'était engagé à retenir le plus longtemps possible en Flandre le roi de Castille, impatient de passer en Espagne où l'appelaient les vœux de la Noblesse et des grands ; pour recueillir la succession de sa belle-mère Isabelle.

Aussitôt le traité avec Ferdinand conclu, Louis XII dépêcha le seigneur de Gamache à l'archiduc, pour l'avertir de cette alliance et lui offrir médiation dans les différends qui s'étaient élevés entre son beau-père et lui au sujet du royaume de Castille et du testament d'Isabelle. Mais, comme l'archiduc ne se hâtait pas d'accepter l'entremise du roi, celui-ci fit partir un de ses notaires, Michel de Bontout, chargé de réitérer ses offres conciliatrices. Philippe répondit catégoriquement, par écrit, qu'il ne désirait pas moins que les princes de la Chrétienté demeurassent unis *pour la tuition et défense d'icelle* ; qu'il remerciait affectueusement le roi de l'avoir averti du mariage de Germaine de Foix avec le roi d'Aragon ; qu'il ne *savoit, pour le présent*, aucun différend entre ledit roi d'Aragon et lui, qu'*ils s'écrivoient journellement l'un à l'autre en toute douceur et amia b leté,, ainsi que faire se doit entre père et enfans* ; mais qu'en cas de

contestation, il serait heureux d'avoir pour médiateur le roi de France, et qu'il ne pouvait le tenir aucunement suspect, à cause de l'alliance future de leurs enfants ; il recommandait donc ses *pays*, en son absence, à la bonne foi de Louis XII.

Philippe d'Autriche, qui avait pris solennellement congé des États de Flandre, fut encore retenu au-delà du terme fixé pour son départ. Il attendit, pour mettre à la voile, que la rigueur de la saison se fût un peu adoucie. L'hiver, qui sévissait, depuis la fin de l'automne, même dans les pays méridionaux, avait redoublé d'âpreté : le vin gelait dans les caves, le blé dans la terre ; les arbres fruitiers, les châtaigniers en Savoie, les oliviers en Languedoc, étaient atteints jusqu'à la racine ; il y avait plus de quatre pieds de neige, en certains endroits ; les chevaux tombaient morts sur les routes ; les oiseaux ne pouvaient plus voler, ni le gibier courir, et les pauvres gens qui restaient quelque temps en plein air perdaient les doigts des mains et des pieds, ou même des membres entiers, tant l'action de cette froidure était violente et dévastatrice : elle achevait de ruiner dans les campagnes ce que la sécheresse de 1504 avait épargné ; elle annonçait de nouvelles misères au peuple encore pâle et souffrant de la dernière famine. Malgré ce froid extraordinaire, Germaine de Foix voulut rejoindre son mari, le roi d'Espagne, et quitter la Cour de France, après la fête des Rois, sous la conduite de Louis d'Amboise, évêque d'Albi, de Hector Pignatelli et de Pierre de Saint-André, juge-mage de Carcassonne, avec une suite considérable de gentilshommes français, espagnols et italiens. La damoiselle de Foix, fille de Jean de Foix, vicomte de Narbonne, et de Marie d'Orléans, sœur du roi, était moins redevable de cette alliance à sa beauté et à son mérite personnel, qu'à la parenté de Louis XII, qui l'avait toujours honorée et estimée, car il aimait à exhausser ses parents et à les accroître de biens et d'honneurs, sans faire préjudice à son royaume ni tort à autrui. Cependant sa nièce, qui était belle, avant qu'elle eût perdu son embonpoint, et bonne, avant que son mariage eût change son caractère, en l'enorgueillissant, était déjà de cœur Espagnole, et jamais ne fut vue une plus mauvaise Française ; son ingratitude hautaine et arrogante avait même dédaigné de se cacher, devant son frère, le jeune Gaston de Foix.

Cependant l'affaire du maréchal de Gié tirait à sa fin : les juges du Parlement de Toulouse, après avoir juré, sur la représentation de la passion de Dieu figurée, qu'ils ne révéleraient rien de l'instruction, par paroles ou par signes, s'étaient assemblés, pendant dix-huit séances, pour visiter le procès, et, pendant huit, pour opiner. Enfin l'arrêt fut rendu, le 9 février : Pierre de Rohan, pour réparation d'aucuns excès et fautes, desquels a apparu à la Cour, et pour certaines grandes causes à cela mouvant, était privé du gouvernement et garde du duc de Valois, de la capitainerie des châteaux et places d'Amboise, d'Angers et autres, et de la charge de capitaine de cent lances ; suspendu : de l'office de maréchal de France pour cinq ans, durant lequel temps défense à lui d'approcher la Cour, de dix lieues : sur peine de confiscation de corps et de biens ; en outre, il était condamné à restituer au roi *les gages et solde de quinze mortes-paies ordinaires au pays de Guyenne, lesquels soudoyés de l'argent du roi ledit Rohan avoit mis en son châtel de Fronsac et assignés à son service*, depuis la mort de Charles VIII ; et, pour le surplus, il était absous, et pour cause, de toutes les conclusions prises contre lui par le procureur général du roi. Pierre de Rohan avait espéré une absolution entière et sans dépens ; triste et mécontent de cet arrêt, il en appela au roi et opposa de nouveaux délais à son exécution, qui eut lieu dans toutes les formes, quoiqu'on ne retrouve plus la quittance des 18,800 livres tournois, somme totale de la restitution de solde, les gages de chaque

morte-paie ayant été estimés à 7 livres 10 sous par mois ; mais, si le receveur des exploits de la Cour toucha cette somme sans réclamation et sans esclandre, on n'épargna rien de ce qui pouvait donner de l'éclat et du retentissement à l'arrêt : on le lut, à Paris, sur la Table de marbre, *la Grand Salle pleine de peuple* ; on le cria à son de trompe devant la principale porte des châteaux d'Amboise et d'Angers ; on le notifia au lieutenant général des maréchaux ; on le publia, par toute la France, car le roi avait commandé que cet arrêt fût exécuté de point en point, et, dans ses lettres patentes, le maréchal était nommé son cousin, comme pour mêler un peu de douce espérance à tant d'amères humiliations. Anne de Bretagne était satisfaite, et le cardinal légat, qui n'avait pris part au procès que pour déposer en faveur de l'accusé, fut regardé comme l'instigateur secret de cette accusation contre le rival qu'il craignait le plus dans le Conseil du roi ; ainsi l'odieuse vengeance de la reine, que Georges d'Amboise avait eu le seul tort de ne pas combattre, parut ouvrage de ce grand prélat, qui *gouvernoit du tout le royaume pour lors* ; et le peuple, toujours ami du scandale et facile au mensonge, lui reprocha d'avoir accru son pouvoir aux dépens d'une victime, en le désignant par le surnom de *Rohan*, mauvais jeu de mots sur son titre d'archevêque de Rouen. Le maréchal de Gié avait renoncé à la Cour, *ce dangereux labyrinthe où bien souvent les plus avisés se trouvent égarés* ; il s'était condamné lui-même à la retraite dans son château du Verger, *une des plus belles maisons de France*, qu'il ne quitta plus jusqu'à sa mort, arrivée en 1513. Ses trois fils, élevés au premier rang dans les honneurs de cette Cour *inconstante*, n'éprouvèrent aucun contre-coup de la chute de leur père ; celui-ci semble même avoir été respecté dans son malheur ! Ses pensions lui furent toujours fidèlement payées, par ordre du roi, mais sa mémoire ne fut réhabilitée que trente ans après, lorsque le Parlement de Paris, en considération de ses mérites, voulut assister aux funérailles de son fils, archevêque de Lyon. Le maréchal de Gié devait vivre aussi longtemps que les remords d'Anne de Bretagne.

Le roi, qui devançait les idées de son époque, sans doute sous l'influence du génie de son ministre Georges d'Amboise, poursuivait avec la même persévérance son projet d'unir sa fille au duc de Valois. Il crut le moment bien choisi pour faire connaître ce projet à la France, tandis que l'archiduc, loin de ses États, signait un mauvais traité, pour se soustraire à l'impérieuse hospitalité du roi d'Angleterre ; tandis que Germaine de Foix, qui avait traversé en reine les villes du Languedoc, distribuant des grâces et délivrant des prisonniers, était reçue à Valladolid par son époux, joyeux du gage d'alliance que le roi de France lui envoyait. Anne de Bretagne, cependant, continuait à résister aux désirs du roi, habituée qu'elle était à voir sa volonté souveraine ; elle s'était prêtée, il est vrai, de peur de contrarier son mari malade, à une réconciliation apparente avec Louise de Savoie ; mais les serments jurés et les promesses écrites n'avaient pas fait plier son inflexible caractère. Le roi eût peut-être remis à d'autres temps plus éloignés les fiançailles de Madame Claude, si sa santé se fût raffermie, au sortir d'un hiver long et rigoureux, durant lequel il n'avait guère désigné la chambre ; malgré les précautions de l'hygiène la plus sévère, il était bien empiré de la disposition de sa personne, et ses médecins, voyant que la nature n'aidait pas leurs soins, *n'espéroient plus la longueur de sa vie que vers le mois de janvier, au plus fort aller*. Anne de Bretagne, qui était désireuse de commander, ne cessait de] combattre les desseins du roi au sujet du mariage de sa fille, et se flattait, à force d'importunité, de faire exécuter le traité par lequel le duc de Luxembourg, fils de l'archiduc, et petit-fils de Maximilien, devait épouser Claude

de France. — Je veux, lui dit Louis XII avec malice, faire alliance entre les souris et les chats de mon royaume. — Vraiment, répondit-elle, il semblerait à vous ouïr, que toutes les mères eussent conspiré d'être mauvaises à leurs filles ! Louis XII était prompt à s'emporter ; mais il riait des brusques réparties et de la franche obstination de sa Bretonne ; il ne lui céda point cette fois, et, pour mieux couvrir les reproches qu'il avait à lui adresser, il les enveloppa sous le voile ingénieux d'un apologue : Estimez-vous, lui répliqua-t-il doucement, qu'il n'y ait point de différence, que votre fille commande à la petite Bretagne, sous l'autorité souveraine des rois de France, ou bien qu'étant femme d'un très puissant roi, elle jouisse avec lui des commodités d'un très-noble et très-florissant royaume ? Voulez-vous préférer le bât d'un âne à la selle d'un cheval ? Au commencement, la nature décora les biches de cornes, aussi bien que les cerfs, mais les biches venant à se préférer aux cerfs, Dieu, courroucé de ce, ordonna qu'elles naquissent, à l'avenir, sans cornes.

Louis XII avait prononcé : il voulait être obéi ; mais, par un raffinement de politique aussi adroit que noble et généreux, il imagina de se faire demander par la nation ce qu'il avait résolu d'ordonner de son propre mouvement. Ce plan fut tenu secret et concerté avec une merveilleuse prudence : on fit d'abord circuler dans les provinces mille bruits relatifs au mariage de Claude de France avec le duc de Valois, que le plus petit gagne-denier aimait de cet amour dévoué que le peuple portait alors au sang de ses rois ; ces bruits, en grossissant, éveillèrent la curiosité, occupèrent l'attention. *On ne parloit d'autre matière, entre gens de tous états, par les maisons, marchés et églises* ; chacun de souhaiter l'union d'un prince français avec une fille de France ; chacun de repousser l'alliance d'un prince étranger et l'aliénation des biens de la couronne. L'opinion publique, pour se déclarer, n'attendait pas qu'on l'interrogât. Quelques agents secrets de cette habile manœuvre conseillèrent de choisir, dans les principales villes du royaume, aucuns notables personnages, pour exposer au roi *les causes de leur perplexité et la chose qu'ils désiroient* ; l'avis fut trouvé bon, et le roi, comme averti des assemblées que ses sujets se proposaient de faire, *envoya à tous ses parlemens et à toutes ses villes, pour faire venir vers lui, de chacun lieu, gens sages et hommes consultés*. Les lettres de convocation augmentèrent l'impatience générale et deux députés de chaque bonne ville se rendirent à Tours, dans les premiers jours du mois de mai 1506. On avait élu de préférence les seigneurs et les magistrats, Pour présenter une requête que la Noblesse avait à cœur d'appuyer sur la loi et sur l'épée, contre les réclamations de la maison d'Autriche. La ville de Tours se remplit de gentilshommes, venus de tous les points de la province et réunis par une seule et même idée : les fiançailles de Madame et de Monseigneur. Ils tinrent plusieurs conférences préliminaires, pour arrêter entre eux la forme de leur libre démarche et pour délibérer encore sur l'importante question du mariage de la princesse Claude ; ensuite *ils supplièrent le roi, que son bon plaisir fût de leur donner audience et ouïr la montrance qu'ils lui vouloient faire pour l'utilité et bien public de son royaume*. Le roi promit de les entendre le jeudi 14 mai. Ce fut une grande et touchante solennité que cette assemblée des États, dans la grande salle du Plessis-lès-Tours, ce sanglant château de Louis XI et de son comté Tristan l'Ermite, ce lieu de terreur et d'iniquité, devenu l'asile de la justice et entouré maintenant de la pieuse vénération des peuples.

Louis XII, le visage pâle et la taille courbée, comme un vieillard, était assis en son siège royal, sous un ciel à fleurs de lis d'or, et couvert de son manteau de roi, qui déguisait la maigreur de son corps ; il avait devant lui le sceptre et la

main de justice. A sa droite, se placèrent le cardinal légat, et François de Castelnau, cardinal de Narbonne ; le chancelier Guy de Rochefort et une foule d'archevêques et d'évêques ; à sa gauche, les ducs de Valois, de Bourbon, d'Alençon, et tous les princes du sang ; les grands barons de France, le premier président et plusieurs conseillers du Parlement de Paris. Quand les députés des villes furent introduits dans la salle, les appariteurs crièrent : Faites silence ! et tous s'inclinèrent devant le roi, ôtèrent leurs bonnets et se mirent à genoux ; beaucoup déjà pleuraient. Thomas Bricot, chanoine de Notre-Dame et docteur très renommé, l'un des délégués de Paris, prit la parole, au nom des États, et prononça très élégamment une harangue en *langage françois*, dans laquelle il rappela les louables choses accomplies par le roi durant huit ans de règne : son royaume apaisé, sans effusion de sang ; ses voisins, attirés à soi par amitié et défiance ou réprimés par force d'armes ; ses sujets gardés de toute oppression, la justice réformée, Gênes et Milan soumis à son obéissance, et la France élevée au plus haut degré de prospérité. Il remercia surtout le roi d'avoir fait *les deux choses qui sont plus agréables au peuple, c'est à savoir : diminué les tailles et les subsides et réfréné les insolences des gens d'armes ; tellement que les poules portoient bacinet sur la tête, en façon qu'il n'y avoit si hardi de rien prendre sans payer ;* enfin, après avoir applaudi *aux saintes et vertueuses paroles* de Louis XII, disant dans sa dernière maladie qu'*il n'avoit regret de mourir lors, sinon pour autant qu'il lui sembloit ne s'être point assez acquitté, selon son intention, au bien et utilité de son royaume*, il décerna au roi le titre de très bon et très glorieux et le surnom de PÈRE DU PEUPLE.

A ces mots, l'assemblée se prosterna, en versant des larmes d'admiration ; Thomas Bricot, dont l'éloquent discours vibrat encore dans tous les cœurs, reprit en ces termes : *Sire, nous sommes venus ici, sous votre bon plaisir, pour vous faire une requête tendant au général bien de votre royaume, qui est telle, que vos très humbles sujets vous supplient : qu'il vous plaise de donner Madame votre fille unique en mariage à Monsieur François, ci-présent, qui est en tout François.*

Le roi ne reçut pas sans émotion *le plus doux, le plus saint et dévot nom, qu'on puisse laisser à prince* : il pleurait aussi d'attendrissement. Le légat, le chancelier et le cardinal de Narbonne s'approchèrent de lui, et ils se consultèrent à voix basse ; puis chacun se remit à sa place ; et le chancelier, chargé de transmettre la réponse du roi aux États, dit que Sa Majesté rapportait à Dieu les louanges par eux à lui données, et que, *s'il avoit bien fait, il espéroit encore de mieux faire ;* mais qu'à l'égard de leur requête, *il n'avoit jamais ouï parler dudit mariage*, et que cette matière étant de si grande importance, il communiquerait avec les princes de son sang et les gens de son Conseil, pour avoir leur avis. Les ambassadeurs étrangers, qui se trouvaient, pour l'heure, à la Cour, avaient été évités à cette première séance des États.

Le lendemain, les seigneurs et députés des villes de Bretagne vinrent répéter à leur tour la scène de la veille et adhérer à ce *qui avoit été dit* par les autres délégués ; le roi leur fit la même réponse. La reine, en se soumettant, de gré ou de force, à la volonté ferme de son époux, n'avait pas permis que son duché de Bretagne fût confondu avec le royaume de France, même en se réunissant à lui de fait et d'intention. Le Grand Conseil était déjà emparé de la requête des États ; la discussion de cette requête, traitée par les plus judicieux personnages de robe longue et de robe courte, se continuait en présence du roi et des princes du sang : la question politique l'emportait dans la balance sur la question morale, et l'intérêt de la couronne parlait plus haut que les scrupules de bonne foi ; gens

d'Église, gens de loi, s'accordèrent à déclarer que les rois de France s'obligeaient, Par serment, le jour de leur sacre, à pourchasser le bien et l'augmentation du royaume, sans pouvoir venir au contraire, quelques serments qu'ils fissent après : la promesse de marier Madame Claude avec le duc de Luxembourg ne devait donc pas avoir plus d'effet qu'une aliénation du domaine de la couronne, puisque par cette alliance seraient *séparées et mises hors des mains du roi plusieurs grandes et puissantes duchés, comtés et seigneuries*. Pour lesquelles raisons Sa Majesté satisferait beaucoup mieux à sa conscience et à son honneur, en accordant à ses bons et loyaux sujets leur requête si utile et nécessaire pour le bien du royaume, sans avoir égard à la promesse qu'il pourrait avoir faite — non considérant, par aventure, lesdites choses, ou étant mû par autres raisons qui lors pouvaient avoir lieu —, qu'en gardant ladite promesse, de mettre son royaume en grand péril ou danger. D'habiles docteurs avancèrent, au surplus, que l'engagement contracté par le roi au nom de sa fille n'était pas obligatoire pour celle-ci, qui n'avait pas alors l'âge suffisant des fiançailles. Enfin, il fut arrêté, tout d'une voix et opinion, que la requête des États était *bonne, juste et raisonnable*. Les États furent mandés pour ouïr la réponse du roi, qui parut sur son trône, entouré du même cérémonial que dans la première audience : le chancelier, *homme très scientifique, grave, pesant, éloquent, pondéreux*, était chargé de présenter cette réponse ; il se leva et dit : Messieurs, le roi notre souverain seigneur a profondément pensé à votre requête ; sur quoi, il vous fait dire que, ainsi qu'il a accoutumé de faire en les affaires qui touchent le bien et utilité de son royaume et de ses sujets, lesquels il a fort à cœur, tellement que bien souvent il veille quand les autres dorment — or, l'avez justement baptisé *Père du peuple* —, il a bien voulu mander et convoquer tous les princes de son sang, les seigneurs, barons et principaux conseillers de son royaume, aussi de la duché de Bretagne, pour leur communiquer ladite requête, et sur ce, recevoir leurs conseils. Ceux-ci lui ont remontré, par raisons évidentes, qu'il consente que le mariage de Madame Claude de France, sa fille unique, et de Monsieur le duc de Valois, se fasse, et non-seulement lui ont conseillé de ce faire, mais l'en ont requis et prié, comme vous autres. Donc, pour ce que le roi notre sire a toujours désiré, sur toutes choses, le bien et utilité de ses royaume et sujets, et de faire chose agréable à Dieu et à la Chrétienté ; après mûre délibération, il s'est libéralement condescendu à votre demande et veut que ledit mariage se fasse ; bien plus, afin que connaissiez que sa volonté n'est de différer la chose, il ordonne que les fiançages soient faits jeudi prochain, combien que par ci-devant a été pourparler du mariage de Madame Claude avec autre, toutefois il n'y a eu que parole. Mais, d'autant que nous sommes mortels, et qu'il n'y a chose plus certaine que la mort, et plus incertaine que l'heure d'icelle, le roi veut que vous promettiez et juriez, fassiez promettre et jurer, par les habitants des cités et villes dont vous êtes envoyés, faire accomplir et consommer ledit mariage, si le cas advenait qu'il allât de vie à trépas, sans avoir lignée masculine, et ledit cas advenant, tenir Monsieur de Valois votre vrai roi, prince et souverain seigneur, et que, de tout ce, envoyiez vos lettres et scellés à chacune ville, en dedans la fête de la Madeleine, combien que le roi, avec l'aide de Dieu, a bon espoir de tant vivre qu'il fera consommer ledit mariage, et verra les enfants de ses enfants.

Après ce discours, que l'assemblée entendit avec des frémissements d'approbation, le docteur Bricot prononça différents versets de l'Écriture, qui se rapportaient à la circonstance présente : *Domine, magnificasti gentem et multiplicasti lætitiã. Vox populi, vox Dei. Hoc est dies quam fecit Dominus et quam expectavimus, et venimus in ea*. Tous les assistants se jetèrent à genoux

pour remercier le roi, tous fondant en larmes, tous pénétrés de bonheur et de reconnaissance, que Bricot exprima pour eux : Sire, nous vous remercions très humblement, au nom de tous vos sujets, de l'accord qu'il vous a plu de leur faire. Nous prions Dieu qu'il vous veuille longuement laisser vivre en bonne prospérité et santé, la reine, Madame votre fille, Monsieur de Valois et Messieurs de votre sang. Quant aux lettres et scellés que vous commandez, toutes les villes par lesquelles nous sommes envoyés sont prêtes et jà excitées à vous obéir ; car il n'y a ville qui n'ait un fouet à trois cordons : le premier cordon est -le cœur de vos sujets, qui vous aiment parfaitement ; le second cordon est force, car tous, en général et en particulier, sont délibérés de mettre corps et biens en danger pour vous ; le troisième cordon est muniment de prières et oraisons, que vos sujets font tous les jours pour votre bonne santé et prospérité, disant : *Vive, vive le roi ! et après son règne Dieu lui doit (donne) le royaume de Paradis !*

A cette allocution en style figuré, dont les images bizarres caractérisaient la rhétorique de ce temps-là, le chancelier répondit, en souriant : Messieurs, le roi connaît de plus en plus l'amour et affection que ses bons sujets ont à lui, et vous fait dire que, s'il vous a été bon roi, avec l'aide de Dieu il s'efforcera de vous faire de bien en mieux et vous le donnera à connaître par effet, tant en général qu'en particulier ; et pource que le roi sait que vous, Messieurs ici présents, êtes les principaux du Conseil des villes et cités qui vous ont envoyés devers lui, et que votre absence pourrait porter préjudice à la chose publique, à cause des affaires qui surviennent d'un jour en autre, il vous donne congé de vous en retourner, et est d'avis que seulement demeure un de chacune desdites villes, pour lui dire les affaires d'icelle, à quoi le roi fera bonne et brève expédition.

Guy de Rochefort, qui avait parlé assis, se leva, prit un livre des Évangiles et reçut le serment de tous les députés, qui jurèrent, la main droite étendue sur le livre ouvert. Ceux qui restèrent à Tours, après le départ de leurs collègues, obtinrent du roi, chacun pour sa ville, les grâces et les faveurs qu'ils réclamèrent dans leur intérêt privé ou à l'avantage de leurs concitoyens. La conclusion des États généraux eut lieu avec une grande solennité, le jeudi suivant, jour de l'Ascension, en présence des députés encore présents à Tours et de tous les ambassadeurs étrangers. Vers deux heures après midi, le roi et la reine entrèrent dans la salle où s'étaient tenus les États, et qui avait été encore plus richement parée pour cette cérémonie de fête ; aussitôt après, fut apportée Madame Claude dans les bras du jeune Gaston de Foix ; le duc de Valois arriva ensuite, accompagné des princes et princesses du sang, des barons, gentilshommes, prélats de la Cour, et d'un si brillant entourage de dames et de damoiselles, *qu'il sembloit que ce fût le royaume de féminie*. Quand chacun fut placé selon son rang, le chancelier lut la substance des articles du traité de mariage convenu entre les parties, et le légat fiança Claude de France à François d'Angoulême. Puis, tous les princes et barons de France et de Bretagne remirent au chancelier des lettres scellées de leurs armes, dans lesquelles ils juraient de faire accomplir ce mariage, jusques à y exposer corps et biens, et de reconnaître pour roi et souverain seigneur François d'Angoulême, si Louis XII venait à mourir, *sans laisser enfans mâles*. Le lendemain, on signa le traité de mariage, dans lequel Anne de Bretagne ne voulut *céder nullement en ce qui lui appartenait*. Dans ce traité, octroyé aux très instantes et humbles prières faites par les gens des trois États, le roi et la reine, au nom de leur fille, et Louise de Savoie, comme tutrice, au nom de son fils, s'engageaient avec promesse réciproque de faire ratifier les accords par les parties, dès qu'elles seraient en âge d'y adhérer. Le mariage devait se consommer et s'accomplir aussitôt que les

fiancés auraient l'âge requis. Le roi constituait en dot à sa fille les comtés de Blois, d'Asti et de Soissons, la seigneurie de Coucy et tout ce qu'il possédait en dehors de l'apanage royal, en se réservant toutefois l'usufruit de ces biens, sa vie durant ; mais, dans le cas où le roi laisserait à sa mort un enfant mâle, ce fils pourrait retirer à lui toutes les terres composant la dot, pourvu qu'il en *baillât d'autres*, dans le royaume, avec le titre de duché, à Madame Claude ou à ses héritiers. La reine, de son côté, lui donnait pour dot une somme de 100.000 écus d'or, payables en deux portions égales, l'une, un an, et l'autre, deux ans après les noces, à condition que ces deniers seraient dûment assignés sur les domaines de Madame Claude, comme son vrai patrimoine, pour, à défaut d'héritiers descendant de son corps, retourner à la reine, de même que les immeubles, en pareil cas, retourneraient au roi. En outre, s'il advenait — *que Dieu veuille !* — que la reine eût un enfant mâle, elle pourrait disposer de son duché de Bretagne au profit de cet enfant et le lui abandonner, nonobstant le contenu au contrat de mariage du roi et de ladite dame, le surplus du contrat demeurant en vigueur. Ce traité fut juré, *en bonne foi et parole de roi, de reine et de princesse*, par Louis XII, Anne de Bretagne, et Louise de Savoie, qui le signèrent en présence du Conseil, des principaux officiers de Bretagne, et du cardinal légat, qu'on disait avoir été, *seul, et pour le tout*, cause de rompre le mariage de la fille du roi avec le fils de l'archiduc.

Les fiançailles furent célébrées, au château de Plessis-lès-Tours, par des jeux guerriers, qui eurent aussi pour témoins les ambassadeurs étrangers. C'était une protestation armée à l'appui du serment que le roi avait exigé de tous les princes et barons, en mettant sous leur sauvegarde le mariage de Claude de France et du duc de Valois. Louis XII, à qui le succès de son projet favori avait redonné la force de dissimuler et Peut-être d'oublier sa chétive santé, prit plaisir à faire lui-même la montre de ses deux cents gentilshommes et des quatre cents archers de Sa garde, le long des murailles du parc, au bord de la Loire. On n'avait Pas vu depuis longtemps un spectacle plus magnifique et plus imposant que cette compagnie de seigneurs, la plupart jeunes et de bonne mine, couverts d'armures éblouissantes, vêtus de cottes de drap d'or et de casaques armoriées, coiffés de heaumes gigantesques aux formes franges et aux panaches de couleur, montés sur de grands chevaux de bataille à la crinière flottante et à la longue queue, qui, les flancs garnis de bardes de fer, et la tête protégée par un chanfrein d'orfèvrerie, ressemblaient à des éléphants sous leur housse traînante de velours ou de brocard : chacun des gentilshommes menant douze, quatorze et même vingt chevaux de prix *gorièrement accoutrés*. Après cette revue, à laquelle assistait la reine et toutes les dames de la Cour, tandis que le roi, cheval sur un grand coursier, se montrait *le plus joyeux du monde*, Guy d'Amboise, seigneur de Ravel, neveu du légat et capitaine des cent gentilshommes de la première compagnie, offrit aux dames une image de guerre, dans des joutes militairement dirigées : il commandait un corps de douze chevaliers ; Molart Suffray, un corps de douze autres. D'abord François de Daillon, suivi de quarante gentilshommes armés et montés à la turque, exécuta des manœuvres, courses et escarmouches à la manière des Albanais, pendant que la grosse artillerie ne cessait de tirer auprès d'eux ; ensuite le tournoi des vingt-quatre chevaliers commença par une charge où les lances volèrent en éclats, et continua longtemps à coups d'épée, jusqu'à ce que le roi les séparât, de peur d'accident ; enfin, le sieur de la Crotte, à la tête des cheveu-légers, se jeta sur l'artillerie et s'en rendit maître. Les dames applaudirent à ces combats *à la foule*, en disant que c'était *étrange chose que la guerre et merveilleuse à regarder*. Les pas d'armes et les coups de lance

durèrent toute la semaine, *tellement que chacun des combattans y eut honneur*, entre autres le duc Charles de Bourbon, qui, âgé de dix-sept ans, *y parut avec un visage plein de hardiesse, douceur et majesté, et en rapporta le prix de tous les jeunes princes*. Le roi, qui lui *vouloit du bien* et qui fut enthousiasmé de ce courage précoce, s'étonna de le trouver si grave à son âge, et blâma sa taciturnité, en lui appliquant ce vieux proverbe : *Aux endroits où les rivières sont coies et tranquilles, il y a souvent des gouffres et lieux profonds !*

Louis XII ne négligea aucune précaution nécessaire pour assurer le mariage de sa fille, et en même temps pour le rendre moins dangereux à la tranquillité du royaume : il envoya des ambassadeurs à tous ses alliés ; il écrivit à toutes ses villes, en les priant d'avoir agréable ce mariage conclu avec l'assentiment des États du royaume. Toutes les villes accueillirent cette heureuse nouvelle par des acclamations, des actions de grâces, des feux de joie et des processions : avant le terme de deux mois, le roi eut reçu la ratification de chaque ville et le serment des notables, sous le péril et damnation de leurs âmes, pour tout ce que les députés avaient promis à Tours. La réponse des alliés fut plus lente à venir, moins approbative et moins joyeuse aussi. Le roi d'Angleterre, qui paraissait alors dévoué à Philippe d'Autriche et au roi des Romains, déclara qu'il avait toujours *délibéré de bien vivre avec le roi de France*, et loua fort le mariage qu'on lui annonçait, en ajoutant, toutefois, que, *si la déclaration eût été encore un peu différée, il eût été pour le meilleur*. Louis XII fut bien aise, néanmoins, de l'issue de l'ambassade, qu'il lui avait adressée et que son envoyé extraordinaire, Claude de Seyssel, avait conduite avec beaucoup d'habileté. L'ambassade de François de Rochechouart auprès de Maximilien ne satisfit point également Louis XII, qui en attendit le résultat jusqu'à la fin du mois d'août ; car le roi des Romains refusait de répondre au sujet du mariage de Madame Claude avec le duc de Valois, avant d'avoir consulté les électeurs de l'Empire, et il se renfermait dans de vagues promesses d'amitié, pendant qu'il levait des troupes et ne cessait de pratiquer, par l'Italie et chez les Suisses, tout plein de choses contraires au traité de Haguenau.

L'archiduc, roi de Castille, fut instruit fort tard de l'affaire des États de Tours. Il venait d'écrire à Louis XII, pour le remercier de ses conseils et de sa bonne amour, en lui annonçant que Ferdinand était retourné, le 5 juillet, en Aragon, après *gracieuses et cordiales devises* (paroles) entre eux ; lorsque Jean du Pin, évêque de Rieux, ambassadeur de France, vint le surprendre et l'affliger par la nouvelle des fiançailles de Madame Claude et du duc de Valois. Philippe cacha cependant son dépit sous une réponse dilatoire et presque évasive, dont le roi de France n'était pas homme à se contenter : il prétendit qu'il ne pouvait rien décider, sans avoir d'abord averti et consulté son père Maximilien ; toutefois, il protesta que, de sa part, *ny auroit jamais faute ni rupture en leur amitié et bienveillance*, et qu'il désirait être, envers le roi, *bon frère, parent et voisin*, tel qu'il voudrait que le roi fut pour lui.

Le vieil amiral de France, Malet de Gravelle, qui naguère avait Poursuivi avec une rigueur impitoyable les concussions des trésoriers, était lui-même en butte à une pareille accusation, qu'on tenait encore secrète au Parlement de Paris, mais qui menaçait de lui devenir funeste : ce n'était pas, cette fois, un procès préparé à la Cour, au profit une vengeance particulière : le peuple, représenté par le Conseil de la ville, se portait accusateur. L'amiral avait été nommé par le roi gouverneur de Paris ; mais les ennemis, qu'il s'était fait autrefois à cause e sa dureté pour les petites gens et de sa complaisance pour la volonté royale, soulevèrent contre lui une clameur universelle, lorsqu'il alla Prendre possession de son

gouvernement. On interrogea tous les actes de sa vie, afin de le trouver coupable ; non seulement *on l'accusa d'avoir solidement abusé de son office et pillé le royaume d'une terriblement grande quantité de deniers*, mais on le dénonça comme meurtrier du duc de Nemours, qu'il avait fait juger à mort, en 1475, *pour avoir son bien*. On découvrit même des lettres relatives à cette affaire, dans lesquelles il pria Louis XI de chasser dix-sept conseillers du Parlement de Paris, opposés à la condamnation du malheureux Nemours ; on le chargeait encore de quelques autres mauvaises choses. Son arrêt pouvait être fort grave ; on eut égard à son grand âge, et sa fortune seule souffrit de cet arrêt, qui ne le dépouilla pas de sa charge de gouverneur de Paris et de l'Ile-de-France, mais qui lui apprit que le plus grand et le plus petit étaient égaux devant la justice de Louis XII, Père du Peuple.

On put s'apercevoir, vers la fin d'août, au fréquent départ des chevaucheurs d'écurie, que le roi avait enfin triomphé de la mortelle la langueur contre laquelle il luttait depuis plus d'une année. La Cour de Rome redevenait un foyer de négociations et d'intrigues politiques. La santé mal assurée de Jules II ayant ravivé les espérances du cardinal d'Amboise, qui aspirait au Saint-Siège, *sans avoir la patience d'attendre la mort* du pape régnant, celui-ci, déjà inquiet de la puissance ecclésiastique remise dans les mains du légat, tendait visiblement à se séparer du roi de France, comme s'il existait entre eux quelque *haine secrète*, dès le temps d'Alexandre VI. Jules II néanmoins avait jusqu'alors procédé en toutes choses si doucement et si paisiblement, qu'on s'étonnait de le trouver bien différent de ce qu'il avait été : on ne reconnaissait plus le cardinal de Saint-Pierre aux Liens, implacable, turbulent, ambitieux, *toujours plein de pensées amples et démesurées*, maintenant oublieux des injures, *abaissé de courage* et avide d'argent. Mais, à mesure qu'il se sentait et plus riche et plus fort, il se montrait plus fier et plus hardi.

Philippe d'Autriche n'avait pas pardonné à Louis XII les États de Tours et les fiançailles de Madame Claude ; il venait d'entraîner dans une alliance offensive le roi et la reine de Navarre, Jean d'Albret et Catherine de Foix, lesquels gardaient rancune au roi de France, qui soutenait contre eux la cause de son neveu Gaston de Foix, revendiquant par voie de justice la couronne de Navarre. Philippe se disposait à retourner en Flandre, pour finir les affaires de Gueldre, lorsqu'au milieu des réjouissances de son entrée à Burgos, comme il avait joué à la paume pendant la plus grande chaleur du jour, il but de l'eau froide et gagna aussitôt une pleurésie, qui l'emporta au bout d'une semaine, à l'âge de vingt-huit ans. Il avait confié, dit-on, suivant ses dernières volontés, la tutelle de ses enfants en bas âge à la loyauté de Louis XII, qu'il se repentait hautement d'avoir offensé et desservi à l'instigation du roi des Romains ; néanmoins, aucun acte ne constata ce simple vœu d'un mourant, à moins que l'écrit qui en faisait mention n'ait été anéanti dans le Conseil de régence ; quoi qu'il en soit, l'opinion publique survécut à ce codicille et certifia que Philippe, craignant que la jeunesse de son fils aîné ne donnât lieu au roi de France de *s'investir des Pays-Bas*, avait cru obvier à cette spoliation, en nommant Louis XII curateur de Charles de Luxembourg. Philippe, par cette preuve de confiance, à une époque de mauvaise foi générale, faisait le plus beau, le plus irrécusable éloge du curateur qu'il avait nommé.

Louis XII, après avoir mis au service du pape les troupes qu'il avait dans le duché de Milan, pour s'emparer de la seigneurie de Bologne et la rattacher au patrimoine de l'Église, rappela en toute hâte ces troupes dans le Milanais, où la révolte se propageait sourdement de proche en proche par la contagion de Gênes, cette ville superbe et turbulente, pleine de factions, de vengeances et de

poignards ; depuis des années les partis y étaient en présence, depuis plusieurs mois la lutte s'engageait, une lutte acharnée, implacable. Cette petite république avait mis en honneur le commerce qui faisait sa richesse et sa force, en même temps qu'elle avait cherché à brider la Noblesse par des lois très sévères qui l'excluaient de la dignité de doge. La Noblesse, renonçant pour elle, à l'élection ducale, ne renonça pas à la diriger et conserva d'ailleurs sa part de pouvoir elle épousa en apparence les haines de deux familles de la bourgeoisie opulente dans lesquelles le peuple choisissait alternativement le chef de république, et, par ce moyen, elle continua, sous le nom de ses clients, 1.3 la vieille querelle des Guelfes et des Gibelins. Le cri de ralliement était seul changé : les Gibelins se rangeaient du côté des Adornes, les Guelfes du côté des Frégoses, familles populaires que le temps et l'habitude des honneurs avaient rendues plus illustres et plus puissantes que les nobles, leurs patrons. Ceux-ci s'aperçurent bientôt qu'ils s'étaient donné des maîtres, et que ces instruments de leurs desseins se retournaient contre eux-mêmes, dès lors la guerre commença entre la Noblesse et la Marchandise, qu'on nommait aussi le *peuple gras* ; de là, des rixes, des émotions, des meurtres, que la sage police de Louis XII et de son vice-roi, Philippe de Ravestein, ne put empêcher, même en défendant toute espèce de cri factieux à *peine de la hart*. Ces divisions intestines, assoupies un instant, se réveillèrent plus actives et plus menaçantes dans le cours de l'année 1506 ; *le peuple gras, tout oint de richesses et boursoufflé d'orgueil*, unit sa cause à celle du *peuple maigre, qui ne demande que cas de nouvelleté*, pour s'opposer aux empiétements des nobles, *qui prétendaient seigneurie et prendre autorité* dans la république. Les nobles, parmi lesquels on distinguait les Fiesque, les Doria, les Spinola et les Grimaldi, n'avaient pas l'avantage du nombre sur les *vilains riches*, qui comptaient une foule de *grosses* maisons, chéries du peuple, jeune aristocratie foulant aux pieds l'ancienne. Cependant la Noblesse de race se crut assez forte de ses -feu"" Pour insulter, pour opprimer ces marchands parvenus ; elle seule marchait armée dans la ville ; elle seule avait droit de tirer une épée du fourreau. Les gentilshommes rencontraient-ils *ceux du peuple* mal accompagnés, ils les *souffletoient à toutes mains* et leur crachaient au visage ; ils firent graver, sur la lame de leurs dagues, sur la garde de leurs épées, cette devise insultante : Castigue vilain, pour annoncer le traitement qu'ils gardaient à leurs ennemis. Ceux-ci s'indignèrent, et passèrent des murmures à la menace et au défi ; les deux factions descendirent dans les rues de Gênes, avec leurs partisans, leurs armes et leurs livrées ; le sang ne coulait pas encore, mais les chefs du *peuple gras*, cheminant bien accompagnés, *méprisoient* les nobles qu'ils trouvaient au passage, les poursuivaient de regards moqueurs, ou leur enlevaient de force le haut du pavé ; la vengeance couvait dans les cœurs. Un gentilhomme, Martin Spinola, fut abordé par un marchand, nommé Manuel de Canalle, dont il était débiteur ; mais, pour tout paiement, Spinola leva la main et la fit tomber sur la joue de son créancier, qui jeta le sang par le nez et par la bouche ; l'offensé était sans bâton et sans amis ; l'offenseur s'éloigna. *Vous m'avez prêté votre mitaine, gentilhomme, cria le marchand outragé ; que de fièvre quartaine soyez épousé, et moi de même, si un jour ne vous le rends !* Peu de temps après, un noble, Dominique Nigrone, tenta de violer la femme d'un notaire ; celui-ci porta plainte devant le vice-roi, mais on facilita l'évasion du coupable, lequel revint bientôt se montrer effrontément dans la ville, où il assassina un homme du peuple, qui lui reprochait sa mauvaise action. Le meurtrier échappa encore à la punition de son crime. Philippe de Ravestein, qui s'était efforcé de réconcilier les haines ou du moins de les calmer par la douceur de ses paroles, quitta Gênes, dans ces circonstances critiques, et alla invoquer

l'appui du roi et chercher les moyens de combattre de plus grands malheurs qu'il redoutait pour l'avenir ; son lieutenant Roccabertin resta chargé des devoirs difficiles de gouverneur, alors que la guerre civile errait déjà dans les rues de Gênes, désertes et silencieuses quand des troupes de gens armés ne les traversaient pas : on conspirait tout haut la mort des nobles. Le 15 juin, sur la place Doria, un noble et un *vilain* marchandaient concurremment des champignons et se disputaient à qui les achèterait : le vilain voulut saisir le panier que tenait le gentilhomme, mais un grand coup de poing à travers la face le força de lâcher prise, et la pointe d'une dague faillit imposer silence à ses cris furieux ; il en appelait au peuple de l'injure qu'un noble lui avait faite : *Popolo ! popolo !* Tout à coup la ville entière répéta : *Popolo* ; vingt mille vilains s'armèrent s'assemblèrent à ce signal ; Manuel de Canalle, qui avait un soufflet à laver dans du sang, se mit à leur tête, ainsi que les Justiniani ; leur première victime fut ce gentilhomme qui avait frappé un homme du peuple. Tous les nobles étaient condamnés à périr : leurs palais furent pillés et brûlés, leurs domestiques égorgés ; ils résistèrent à peine à ce terrible élément populaire qui laissait sur sa trace des morts et des ruines ; la Noblesse fut expulsée de Gênes et se réfugia dans ses forteresses.

Cette rébellion n'avait pas atteint la puissance du roi ; mais les nobles, ayant envoyé en France un docteur pour se plaindre des excès du peuple de Gênes, le peuple à son tour envoya un autre docteur, qui devait accuser la Noblesse et justifier les représailles qu'elle avait subies. Louis XII, choisi pour arbitre, ne voulut pas se prononcer dans cette question délicate, et congédia les messagers, en leur disant que le vice-roi, de retour à Gênes, serait plus à même de juger sur les lieux une querelle si compliquée et si obscure. Philippe de Ravestein repartit, sur-le-champ, avec d'habiles jurisconsultes et de savants docteurs, mais aussi avec bonne compagnie d'hommes d'armes. A son arrivée, Gênes se souleva encore, : c'était contre Jean-Louis Fiesque, principal seigneur de la Noblesse, qui revenait, dans la ville, à la suite du gouverneur ; le populaire déclara qu'il ne déposerait pas les armes, avant que son ennemi eût fait retraite. Le comte de Ravestein s'efforça inutilement de rétablir l'ordre, sans céder à la volonté des rebelles ; il conseilla enfin à Fiesque de sortir de la cité, Plutôt que de se voir assiégé dans son palais par toute la commune effrénée. Fiesque, suivi à la trace par dix mille furieux, par des femmes et des enfants déchaînés contre lui, n'eût pas été en sûreté dans sa Meilleure forteresse s'il y avait attendu les Génois ; mais, d'après l'avis du vice-roi, pendant que les insurgés occupaient successivement les places voisines de Gênes, il se rendit à la Cour de France, avec les nobles que le *peuple gras* et le *peuple maigre* avaient expulsés. Ces exilés, que Philippe de Ravestein rejoignit bientôt pour appuyer leurs requêtes, suppliaient le roi de les aider à soumettre la république et à punir l'audace du peuple, le corps entier de la Noblesse ayant été outragé dans leurs personnes, la royauté étant intéressée à venger les injures faites à la Noblesse.

L'accueil des nobles Français aux nobles Génois indisposa les vilains de Gênes, qui augurèrent de là que Louis XII était déterminé à soutenir contre eux les bannis : nouveau tumulte dans la cité ; grande assemblée du peuple, sous l'inspiration des Justiniani et des autres tribuns de la riche bourgeoisie. Les orateurs exagérèrent à l'envi la puissance de Gênes à Superbe, et engagèrent ses habitants à tenir tête au roi de France lui-même, s'il se déclarait l'auxiliaire des nobles. Tous les assistants, *mécaniques et gens de bras, levèrent les mains*, en criant qu'ils étaient prêts à courir pour la défense de leur liberté. Alors les tribuns, profitant de ce moment d'énergie, persuadèrent au peuple qu'il serait

invincible s'il pouvait s'emparer de la ville de Monaco, pour fermer le chemin aux armées de France. On convint de dissimuler jusqu'à la réduction de cette place importante, qui appartenait à Lucien Grimaldi. *Porter l'enseigne de France* ; crier *France, France !* dire : *Nous sommes bons et loyaux Français* ; telles furent les beaux semblants imaginés pour abuser Louis XII, qui ne s'était pas opposé plus tôt aux progrès de la sédition, dans la crainte de voir les Génois réclamer la sauvegarde de l'Empire. Pise, empressé de s'assurer l'alliance de cette république renaissante, lui envoya un secours de deux mille cinq cents piétons, avec deux énormes pièces d'artillerie, nommées *le Buffle* et *le Renard* ; plusieurs villes du Milanais, sans se mutiner ouvertement, enrôlèrent des soldats sous les drapeaux de Gênes, qui leva six mille hommes pour l'expédition de Monaco, confiée à Tarlatino, capitaine pisan, et à des chefs de la commune génoise, qu'on n'avait jamais vus endosser le harnais. De ce moment, Gênes ne fut plus au pouvoir du roi, quoique le lieutenant de Philippe de Ravestein n'eût pas abandonné la ville, où il *entretenoit le peuple le plus doucement qu'il pouvoit*, pendant que, d'un bout du duché à l'autre, passait de bouche en bouche le cri national : *Francia ! Popolo !*

Le vendredi, 12 mars, lendemain de la mi-carême, le Conseil des tribuns se rassembla ; le peuple fut convoqué sur les places publiques : on déclara que Gênes n'était plus sujette à aucun prince, qu'elle rompait son alliance avec le roi de France allié des nobles, et qu'elle vouait à la mort les Français qui n'étaient venus que pour la tyranniser. Tous criaient à l'envi : *Popolo !* toutes les maisons fournissaient des soldats ; il y avait un camp dans chaque rue. On se précipita dans le palais du vice-roi : il ne restait, pour le garder, que les armoiries de France ; la rage populaire ne s'épuisa pas sur elles ; quand les fleurs de lis furent égratignées à coups de lance et mises en pièces, la multitude n'attaqua ni le château, ni la citadelle, dont le canon foudroyait la ville, mais le Castellaccio, appelé le *Châtelet* ou le *Castellat*, petite forteresse bâtie, dans les rochers au-dessus de Gênes, par les anciens ducs de Milan. Cette forteresse, capable de soutenir un long siège, si elle eût été mieux avitaillée, était défendue par vingt hommes commandés par Regnault de Noailles : trois femmes françaises avaient cru y trouver un asile, en échappant aux fureurs du peuple. Les bombardes ne cessèrent jusqu'au soir de battre la place, que le capitaine consentit à rendre, pourvu qu'on lui accordât d'en sortir avec ses gens, vies et bagues sauvées : mieux eût valu pour eux mourir de faim ou en combattant, que de capituler ainsi. Les assiégés eurent à peine posé les armes, qu'ils furent arrachés des mains de leurs gardiens et tués impitoyablement, malgré les efforts des tribuns pour faire respecter la capitulation. La populace forcenée tourmenta ses victimes avec une atroce barbarie : les uns étaient mis en croix, éventrés ; on leur ôtait le cœur pour le ficher à des poteaux ; les autres étaient coupés en quartiers ; on n'épargna pas même les femmes, que ces bourreaux *furent mourir de tant cruelle et étrange mort, que l'horreur du fait défend d'en dire la manière*. Tous se rougirent les mains dans le sang, à plaisir ; quelques-uns mangèrent des cœurs palpitants, *en prenant nourriture*. Cette tourbe furibonde rentra dans Gênes, en criant : *A carne ! A masse !* et la garnison française, enfermée dans la citadelle, entendait ces cris, après chaque décharge de ses batteries. C'étaient la citadelle et le couvent de Saint-François que venait assiéger le peuple échauffé par ses assassinats, portant des lambeaux de chair et de vêtements ensanglantés au bout des piques ; on barricada les rues, on crénela les maisons, on éleva des taudis et des approches ; on amena les bombardes, on creusa des mines ; on bloqua, on assaillit le couvent de Saint-François : une garnison de quelques

centaines d'hommes osa tenir en échec toutes les forces de la ville, que le château foudroyait, nuit et jour, avec deux cents bouches à feu auxquelles répondait jour et nuit l'artillerie des assiégeants, *le Buffle* et *le Renard*, ces deux gigantesques canons fondus dans les arsenaux de Pise.

Le jour même que cette terrible révolte de Gênes vint à éclater contre le roi de France, un homme, qui naguère avait eu la plus grande part aux événements de l'Italie, et dont le nom y était déjà oublié, mourait obscurément dans les montagnes de la Navarre. César Borgia, prisonnier du roi Ferdinand, puis de Philippe d'Autriche, dans le château de Médina-del-Campo, avait fait vainement solliciter sa délivrance par son beau-frère le roi de Navarre. Une nuit du mois de novembre 1506, il s'échappa, par grand miracle, en se laissant glisser le long d'une corde, du haut des Murailles, suspendues sur un précipice ; ou bien, par un crime, suivant Un autre récit, en s'affublant du froc de son confesseur, qu'il avait poignardé dans la prison. Il se retira, dépouillé de tous ses trésors, à la cour de Jean d'Albret, qui le reçut fraternellement. A cette époque, la vieille Querelle des familles de Beaumont et de Grammont s'était rallumée en Navarre : la reine soutenait le parti de Grammont, le roi, celui de Beaumont. César Borgia employa son astuce à détacher Jean d'Albret, du connétable Louis de Beaumont, comte de Lérin, lequel, irrité de cet abandon, fit fouetter et emprisonner l'huissier, qui le citait à comparaître devant le roi, afin de se justifier des griefs qu'on lui imputait. Le connétable, en représailles de cette insulte, fut accusé de lèse-majesté et condamné à perdre la tête et tous ses biens : il fallait une armée pour faire exécuter cet arrêt, et César Borgia, devenu lieutenant du roi de Navarre, prit Viana, dont le château fut ravitaillé par le comte de Lérin. Ce comte, qu'un secours de trois cents seigneurs castillans avait mis en état de tenir la campagne, partit de Mandavia, le 15 mars 1507, avec sa bande ; dans un défilé des montagnes, un cavalier, monté sur un grand coursier et portant des armes dorées, sans blason, se présenta seul au-devant d'eux et baissa la lance, au lieu de fuir ; trois hommes d'armes espagnols se ruèrent sur lui, le jetèrent à bas de cheval et le dépouillèrent, après l'avoir tué. Jean d'Albret, une heure plus tard, traversait ce défilé, avec son armée, que le duc de Valentinois avait devancée au galop pour explorer le pays : on trouva, sur la route, un corps percé de coups de lance, entièrement nu, le ventre couvert d'une grosse pierre. Un valet, qui le matin avait armé Borgia, le reconnut dans ce cadavre livré en pâture aux bêtes et aux oiseaux de proie. Le fils d'Alexandre VI fut enterré dans l'église de Sainte-Marie, à Viana, et sur sa modeste sépulture on grava cette épitaphe orgueilleuse qu'il eût choisie lui-même, mais qu'il se fût indigné de lire écrite en espagnol : *Ici gît en peu de terre celui que toute la terre redoutait, celui qui faisait la paix et la guerre par tout le monde. Ô toi, qui va cherchant choses dignes de louanges, si tu veux louer le plus digne, arrête-toi là, et dispense-toi d'aller plus loin !*

CHAPITRE XIII

1507

CEPENDANT le roi avait quitté Grenoble, le lendemain de Pâques, après de tendres et douloureux adieux à la reine, qui se préparait à tout dans cette séparation. Il s'en allait, accompagné de sa maison militaire et domestique ; ses chambellans, ses maîtres d'hôtel, ses valets de chambre, ses valets tranchants, ses huissiers et ses fourriers devaient tour à tour vaquer aux fonctions de leurs charges et se servir de leurs épées ; parmi les officiers qui ne portaient pas l'épée, on distinguait, outre les prêtres et les chantres de la chapelle, un *maître de la garde-robe*, un *porte-manteau*, deux médecins, et un *libraire*, noble pourtant Guillaume de Sauzet. Il y avait même un *poète et écrivain*, Jean Marot de Caen, qui, par le très bénin commandement d'Anne de Jean Marot de Caen, qui, par le *très bénin commandement* d'Anne de Bretagne, fut attaché à la personne du roi, *très invincible justicier et belliqueux*, pour rimer la *vraie historiale* du voyage de Gênes. Louis XII, que la moindre fatigue accablait, ne voyagea qu'à petites journées, se reposant dans les villes où il passait. A son passage en Piémont, le nouveau duc de Savoie, Charles, vint au-devant de lui avec une suite de seigneurs et de prélats ; le duc offrit de le suivre à la guerre, et mit sa personne, ses sujets et ses États à la disposition de son puissant allié. Louis XII n'accepta que l'amitié du duc Charles, et se réjouit de n'avoir plus d'ennemi à craindre du côté de la Savoie, que le feu duc Philibert, gendre de Maximilien, menaçait de tourner contre la France. Il rencontra aussi en Piémont le marquis de Mantoue, qui lui amenait une belle troupe de noblesse. Le roi affectionnait ce prince, malgré sa conduite équivoque dans la campagne du Garigliano : il le nomma chevalier de l'ordre de Saint-Michel et lui donna l'étendard royal, que personne n'avait porté depuis le règne de Louis XI. Le marquis de Montferrat et Jean-Jourdain des Ursins étaient allés jusqu'à Grenoble rejoindre leur suzerain. Les autres princes italiens, le duc de Ferrare, le comte Borromeo, Alexandre Bentivoglio, chacun ayant sous ses ordres un bon nombre de gens d'armes, attendaient le roi dans la ville d'Asti : ils sortirent à sa rencontre, avec les seigneurs du pays et tout le peuple, qui manifestèrent une grande joie de recevoir leur bon maître, qu'ils avaient, pleuré comme mort. Louis XII s'arrêta quatre jours à Asti ; la route l'avait fatigué : il doutait de ses forces ; néanmoins, un peu de repos ranima sa vigueur et sa confiance. *Se sentant délibéré*, il dit qu'il voulait essayer son harnois de bataille et chevaucher un de ses coursiers. Il se fit armer de toutes pièces par le grand écuyer Galéas de Saint-Severin, et ne parut pas souffrir du poids de la cuirasse, par-dessus laquelle il endossa une riche *saie d'orfèverie*, où flamboyait cette devise : *Nescis quid vesper vehat — Tu ne sais ce que le soir amènera —* ; il monta *légèrement, et sans aide*, sur un coursier bai, dans un *préau fermé*, et il commença un exercice où il excellait, maniant son cheval avec une adresse singulière, le poussant à la course, l'arrêtant au galop, le faisant ruer et sauter, *les quatre*

pieds amont (en arrière), et se tenant si ferme en selle, *qu'on n'eût oui sur lui pièce de son harnois branler*. Les assistants connaissaient son talent d'écuier, mais ils s'étonnaient de voir ses forces revenues. Dès lors, quand on sut que le roi avait porté cuirasse et couru sur son bai Gracieux, ce fut une émulation générale pour se montrer en armes devant lui ; les vieux maîtres d'hôtel, oubliant leur grand âge, reprirent l'armure qu'ils avaient laissée rouiller hors d'usage, et, tout goutteux qu'ils fussent, ils tinrent à honneur d'imiter leur maître ; les évêques et les gens d'Église adoptèrent cette mode guerrière et revêtirent de fer leur robe noire, brune ou Colette ; bien plus, les souillons de cuisine s'armèrent de pied en' cap et s'évertuèrent à brandir une lance, au lieu d'une broche : tout le monde mit la main aux armes, jusqu'au fou du roi, Triboulet, qui échangea son bonnet à grelots contre un heaume de papier à oreilles d'âne, et sa marotte contre une épée de bois.

Les princes français étaient tous arrivés, excepté Gaston de Foix ; tous, excepté le duc d'Alençon, que la rougeole ou la peur retenait au lit, partirent d'Asti avec le roi, le 21 avril. Le duc de Bourbon, le comte de Dunois, le duc de Calabre, le comte de Vendôme, escortaient Louis XII, qui allait à cheval, armé à blanc, avec une cotte d'armes blanche brochée d'or, montant un coursier blanc bardé de blanc, sans doute pour accomplir un vœu à quelque Notre-Dame. Il menait avec lui une compagnie de cent gentilshommes de sa maison et *toutes ses gardes* : les vingt-cinq archers écossais, les quatre cents archers français, les cent-suisse, magnifiquement équipés à ses couleurs, resplendissants de plumes et de dorures. Cette triomphante armée de princes et de gentilshommes entra, le 23, dans Alexandrie, par les rues tapissées de verdure, sous des pavillons rouges, bleus et jaunes, au milieu des cris de France ! et des transports simulés de la population, qui n'avait pas encore pardonné aux Français le siège et le sac de sa belle ville. Le roi reçut la réponse des Génois, qu'il avait fait sommer de se rendre à merci ; son roi d'armes, Montjoie, lui rapporta que ces républicains *n'entendoient avoir duc ni supérieur autre qu'eux-mêmes*. Adonc, le diable m'emporte, si je ne leur fais entendre raison ! s'écria le roi, courroucé de cet insolent mépris pour sa souveraineté. Le succès de l'expédition ne semblait infaillible qu'aux Français : les habitants d'Alexandrie se montraient joyeux du départ du roi, qu'ils avaient gardé un jour dans leurs murs ; leur joie était déjà de la vengeance : les uns branlaient la tête, les autres priaient tout bas, en voyant défiler le cortège. Ah ! disaient les dames de la ville, *quel grand dommage est de tant de grands princes et seigneurs et beaux gentilshommes de France, qui s'en vont prendre leur fin et mourir à Gênes ! Jà n'en réchappera un tout seul !*

Les hostilités avaient commencé : le bâtard de Bourbon, comte de Roussillon, aidé de quelques gentilshommes et de leurs piétons, s'était emparé du passage de Pozzevere et d'une redoute qui le défendait ; Mercure, capitaine des Albanais, avait fait une course avec ses estradiots jusqu'au bourg de San-Pietro d'Arena, à l'extrémité de la vallée, pour reconnaître la route que l'armée devait suivre entre deux montagnes, toutes couvertes de forts et de garnisons. Soigneux d'assurer les communications de l'armée et l'arrivage des vivres, le sire de Chaumont ne s'engagea pas dans ce défilé périlleux, sans avoir placé de distance en distance des gens d'armes qui devaient escorter les vivandiers et les chevaucheurs d'écurie. Ces précautions prises, le 23 avril, de grand matin, l'armée se mit en campagne et s'avança dans la vallée jusqu'à Ponte-Decimo, sans être attaquée par les Génois, qui bordaient les monts. Le lieutenant du roi conduisait l'avant-garde, presque toute de gens de pied, Suisses, Français et Gascons, sous les

ordres des seigneurs de Montbazou, d'Humbercourt, de La Palice, de Jean de Bessey, de Montois, du Cadet de Duras et de Bayard : entre l'avant-garde et la bataille étaient rangés l'artillerie, le charroi et les bêtes de somme ; la bataille, commandée par le jeune duc de Bourbon, sous les yeux du sire de La Trémoille, se composait seulement d'hommes d'armes, tous gentilshommes ; l'arrière-garde, également formée de noblesse, avait pour chef François d'Orléans, comte de Dunois, en faveur de qui la terre de Longueville venait d'être érigée en duché. Ce jour et le suivant, l'armée, campée à Ponte-Decimo, ne fit pas de mouvement : les chefs tenaient conseil. Le seigneur de Chaumont proposa d'assaillir vertueusement les Génois dans leur ville, après avoir occupé les montagnes qui la dominent ; il ne doutait pas du succès : *car seigneurie, gouvernée et soutenue par démocratie, dit-il, ne peut nullement durer et longuement être en pouvoir.* L'avis du lieutenant du roi fut reçu avec acclamation, et l'on ne discuta plus que sur le plan de l'attaque. *Quelque nombre que soient ces vilains, dit La Palice, et quelques forts qu'ils aient aux montagnes, il me semble que peu de résistance feront, vu que ce n'est que commune qui n'a accoutumé la guerre, et aussi qu'ils ont leur ville à dos pour retraite, où toujours auront l'œil. En outre, si quelque peureux, par crainte des horions, qui là se donneront à tour de bras, par aventure prend la fuite, Dieu sait quelle suite des autres il aura ! Car la manière de commune tient tel désarroi en bataille, que le premier qui déloge attrait tous les autres et à [fuir les convie ; donc, mon opinion est qu'ils soient tôt assaillis et chargés raidement.*

Le lieutenant du roi confia la première attaque à La Palice, qui avait si bien opiné, et qui promit de chasser cette canaille, le lendemain, si on lui donnait trois mille piétons français et un petit nombre de gens d'armes qu'il choisirait ; mais cette préférence excita l'envie des plus vaillants gentilshommes, qui jurèrent de ne pas manquer à la *menée et se convièrent eux-mêmes à ce banquet.* La montagne du Promontoire, qu'il fallait enlever d'assaut pour approcher de Gênes, ne présentait que deux chemins très rudes, à la sortie de Rivarolo : ces chemins montaient tout droit, sans se joindre, pendant une lieue, jusqu'aux tranchées du Bastillon, et redescendaient rapidement vers Gênes, toujours à découvert, toujours exposés au feu d'une batterie imprenable ; il y avait des maisons changées en fortins et d'autres bons retranchements sur toute la ligne de ces chemins gardés par plus de vingt-cinq mille hommes de toutes nations, Romains, Espagnols, et même Français, envoyés ou attirés à la solde des Génois. Le dimanche 25, La Palice partit de Ponte-Decimo, avec les trois mille piétons et les hommes d'armes qu'il avait demandés pour son entreprise ; mais à peine fut-il en selle, qu'une foule de seigneurs et de pensionnaires, de la maison du roi s'armèrent à la hâte et supplièrent le lieutenant général, qu'il leur permît d'accompagner La Palice ; en vain le sire de Chaumont leur objecta que La Palice ne donnerait pas la bataille et reviendrait, après une reconnaissance des passages ; tous répondirent que, bien que les montagnes fussent difficiles pour les assaillants et avantageuses pour les ennemis, La Palice n'était pas homme à quitter la place, sans combat ; le lieutenant du roi ne les arrêta plus, et se contenta de leur recommander la prudence. Ils s'élancèrent au galop et eurent bientôt atteint La Palice, qui hâta le pas pour ne point le leur céder. Parmi eux étaient Imbaut de Romanieu, Maugiron, François de Crussol, Bayard, les seigneurs de Barbazan et de l'Esparre, dit Asparros, de la maison de Foix ; Méry de Rochechouart, le comte de Roussillon et le duc d'Albanie la plupart à pied, la lance sur l'épaule ; d'autres chevauchant de petits courtauts, qu'ils laissèrent au bas de la montagne.

La Palice n'avait pas longtemps cherché le meilleur endroit pour gravir cette montagne : il s'élança le premier, en se dirigeant vers une maison située à mi-côte, d'où les pierres, les traits et les balles tombaient *menu comme gouttes de pluie*. Les Français ne pouvaient encore se servir de leurs armes : accablés sous le poids du harnais et de la chaleur, il leur fallait encore *grimper les buissons et monter à quatre pieds*, tant la pente était rapide et malaisée ; *ce fut une œuvre de merveille*. Plaise à Dieu que le bras soit aussi bon que le pied ! disait gaiement Bayard, tandis que sur sa tête tonnait l'artillerie, dont le fracas dominait les cris du peuple. La Palice et les gentilshommes qu'il conduisait étaient arrivés à la hauteur de la maison fortifiée ; mais quelques piétons ne s'y arrêtèrent pas, et gravirent, sans lever la tête, jusqu'au Bastillon, où, effrayés de trouver les Génois en barbe, ils reculèrent, sans essayer de passer outre, et commencèrent à descendre la montagne en désordre. — *Tournez, ribauds*, leur criait La Palice, *tournez ! car s'il y en a un à qui je voie démarcher un seul pas, je le ferai tailler en pièces*. Bayard, qui montait aussi, à la tête des hommes d'armes, ferma la retraite aux fuyards et les chargea à tour de bras, jusqu'à ce qu'il les eût contraints de retourner à l'ennemi. — *France ! France !* cria-t-il à la garnison de la redoute. *Çà, marchands, quittez piques et lances, et allez-vous-en quérir vos aunes !*

Cependant cette maison, bien munie et bien défendue, n'avait rien à craindre de ces assaillants, dépourvus d'échelles et d'instruments de siège ; mais la batterie, dressée contre elle, seconda cet audacieux coup de main : un boulet traversa la maison de part en part et tua deux hommes. C'en fut assez pour achever d'abattre la résolution des assiégés, que l'escalade des hommes d'armes avait déjà consternés ; ils sortirent de leur fort et se réfugièrent au sommet de la montagne. Le soleil frappait d'aplomb sur les casques et les cuirasses des gentilshommes : La Palice, que la chaleur suffoquait, tout ruisselant de sueur, abaissa la gorgerette de son heaume, pour respirer ; au même instant, une flèche, lancée du Bastillon, l'atteignit à la gorge et y entra de quatre doigts ; il ne voulut point cependant se retirer, et fit quelques pas, en disant : — *Ce n'est rien !* Mais, quand il eut arraché le trait de sa blessure, le sang jaillit avec une telle violence, qu'il se sentit défaillir. *Je n'ai nul mal*, dit-il en s'efforçant de rire, *si ce n'est que ma douleur vient de ce que je ne puis, à mon vouloir, servir le roi et me trouver à la bataille contre ces vilains, lesquels seront défaits, à l'aide de Dieu et des grands coups, que, vous, Messeigneurs, donnerez aujourd'hui : or, allez sous la main de Dieu !*

Il remit le commandement à Jean Stuart, duc d'Albanie, et se fit porter dans une maison près de là. Le duc d'Albanie rencontra d'abord cinq cents Génois, qui l'attendaient en bon ordre dans une petite plaine entre deux montagnes et qui vendirent chèrement le champ de bataille, plein de leurs morts et inondé de leur sang. Alors, de toutes parts, sur les flancs du promontoire, les Français, maîtres des redoutes et des autres fortifications, marchèrent à l'attaque du Bastillon, où paraissait concentrée la résistance des Génois, car tous ceux qui, par bandes ou isolément, avaient leurs postes échelonnés au bord des deux chemins, s'étaient enfuis, ou s'enfuyaient vers la cime, poursuivis par les Albanais, qui galopaient, comme chevreaux, aux endroits les plus escarpés. La grêle de traits continuait d'en haut plus drue et plus meurtrière : les Suisses, qui étaient mal armés, avec leurs chapeaux à plumes et leurs halecrets de fer battu, perdaient beaucoup de monde, mais approchaient toujours du Bastillon ; ils allaient entamer l'assaut, sans brèche et sans échelle : une terreur panique s'empara tout à coup de la garnison, qui ouvrit ses portes et se dispersa, en mettant le feu aux poudres.

L'explosion ébranlait encore le Bastillon, plein de flammes et de fumée, lorsque Jacques d'Alègre y entra hardiment et arbora l'enseigne de sa compagnie, sur le parapet, pendant que les gens de pied donnaient la chasse aux fugitifs et les tuaient jusqu'aux portes de Gênes.

La victoire des Français semblait complète, et pourtant le canon recommençait à gronder : c'était le canon des galères de Prégent ; c'était l'artillerie du château qui envoyait de joyeuses volées dans la ville ; c'était la garnison qui *s'éboudissoit*, en mêlant ses cris à ceux de ses libérateurs, en célébrant la défaite des Génois par un grand fracas de tambours et de trompettes. Le matin même, le gouverneur du château, Galéas de Sallazar, ne songeait qu'à s'ensevelir sous les ruines des murailles, qu'il ne pouvait plus défendre ses soldats étaient morts, blessés ou harassés ; ses provisions de bouche s'épuisaient ; déjà le vin manquait ; encore un assaut, et c'en était fait. Il avait cru devoir se préparer à ce dernier assaut, lorsqu'il vit le peuple s'agiter dans les rues, courir aux armes, se répandre hors de la ville et couvrir les montagnes ; mais ces préparatifs hostiles n'étaient point contre lui : le canon tirait, on se battait de l'autre côté du promontoire ; blessés et malades se traînèrent aux créneaux, pour écouter le feu vif et roulant de la canonnade : on ne voyait rien encore que des nuages de fumée ; enfin ils aperçurent la croix blanche sur les hoquetons des gens de pied, qui chassaient devant eux les Génois ; ils saluèrent la bannière de La Palice flottant au haut du Bastillon. Galéas de Sallazar fit braquer une grosse serpentine contre le palais de Gênes et renversa d'un seul coup l'étendard de la république, représentant l'image de saint Georges.

L'armée de France campa en vue de la ville. Dans les somptueuses maisons de plaisance des nobles et des marchands se logèrent les seigneurs et les capitaines de l'armée, pour attendre le roi, qui devait arriver de Boschetto, lendemain, avec toute sa maison. Tandis que le lieu-tenant général du roi tenait table ouverte à tout venant, en réjouissance de sa victoire, on enterrait les morts, on emportait les blessés sur la hampe des piques, on distribuait aux Suisses les postes du promontoire, on allumait les feux des bivouacs, on ordonnait les guets pour la nuit, car il y avait à redouter une surprise nocturne ; le Castellat n'était pas pris, et l'ennemi savait les chemins de ses montagnes. On ne dormit pas à Gênes, cette nuit-là. Le lendemain, au point du jour, des députés vinrent au camp, pour parlementer ; ils offraient de rendre la ville. On : les conduisit devant le sire de Chaumont : *Mettez votre duc teinturier entre les mains du roi*, leur répondit le grand maître, *et quelques dix ou douze personnages que ledit seigneur voudra demander, après quoi Sa Majesté avisera ce qui lui semblera bon de faire.*

Ces parlementaires furent retenus, sous bonne garde, jusqu'à l'arrivée du roi, que les Génois ne soupçonnaient pas si près de leur ville. Louis XII arriva, vers neuf heures du matin, environné des princes et de la haute Noblesse, au milieu de sa garde ; le cardinal d'Amboise et son cortège ordinaire de prélats accompagnaient le roi, que l'armée accueillit par des acclamations, lorsqu'il passa devant le front de bataille. Les Suisses allèrent au-devant de lui, leurs gros tambourins battant, et lui firent la révérence, le genou en terre. Le roi et sa suite mirent pied à terre, au bas de la montagne, dans une abbaye de Saint-Benoît qui avait été prise d'assaut la veille. On lui amena les envoyés de la ville ; mais il ne voulut ni les voir ni les entendre, et les adressa au cardinal d'Amboise ; ceux-ci prièrent le cardinal d'intercéder auprès du roi pour la *désolée* cité de Gênes, et d'obtenir son pardon ; le roi refusa encore de les écouter. Sur les deux heures de l'après-midi, on cria : *A l'arme !* vers le bourg de San-Pietro-d'Arena, et ce cri d'alarme se propagea, en grossissant, jusqu'à l'abbaye où se reposait le roi. Les

Génois avaient fait une sortie en masse du côté de la Lanterne, mais sans attaquer, quoiqu'ils fussent tous armés en guerre et bien résolus ; en même temps, plus de quarante mille vilains, qui durant la nuit s'étaient jetés dans les montagnes voisines, parurent tout à coup sur les sommets et y plantèrent leurs enseignes rouges, autour desquelles ils se rangeaient en bataille. Paul de Novi et un capitaine pisan, Jacobus Corsus, avaient combiné cette trahison, qui fut mal exécutée, faute de discipline parmi le peuple, lequel se montra trop tôt, avant que les Français se fussent laissé prendre au piège qu'on leur tendait en les attirant dans la vallée, pendant qu'on allait les accabler par derrière, du haut des montagnes. Mais l'embûche était découverte, et le soleil, dont les rayons frappaient sur cette multitude armée, faisait briller des fers de lance et des harnais de guerre jusqu'aux cimes les plus éloignées et sur les rochers les plus ardu ; le cri de mort : A carne ! A masse ! roulait d'écho en écho, sans qu'une flèche eût été tirée de part et d'autre. Le seigneur de Milhau ; qui gardait le Bastillon avec trois mille Gascons et autant de Suisses, attendit les ordres du roi et divisa ses gens en deux batailles, quoiqu'il fût plus hardi que sage : six grosses pièces d'artillerie et trente couleuvrines à croc sur chevalets avaient été, dès la veille au soir, hissées avec des cordes et portées à dos d'homme autour du Bastillon ; elles furent bientôt dressées et embouchées contre l'ennemi, qui perdait de ses avantages à chaque minute de retard. Toute la garde du roi était déjà en selle ; le roi avait eu le temps de se faire armer ; les rangs, les compagnies se formaient à la hâte ; les trompettes qui avaient donné l'alarme pouvaient maintenant sonner la charge. Louis XII disait qu'il monterait là-haut, en personne, pour déloger les traîtres, et *lui-même mettoit ses gens en ordre*. On tint conseil cependant les plus prudents insistaient pour qu'on évitât d'en venir aux mains, l'ennemi ayant pour lui le nombre, le lieu et l'heure, car il était cinq heures du soir, et un combat de nuit dans les montagnes pouvait être-fatal aux Français, qui ne connaissaient pas le pays. — *Il reste encore, dit le roi, plus de deux bonnes heures de soleil ; avec ce, je vois mon armée joyeuse et délibérée de combattre, mes gens là-haut près de commencer la bataille, et les vilains serrés de crainte ; donc suis sûr que tout soudain tourneront le dos à qui vivement les chargera.*

Louis XII prit le commandement en chef ; il appela le capitaine Mercure, et l'envoya avec ses Albanais sur les hauteurs, pour escarmoucher contre les Génois et les faire tomber dans une embuscade de six mille piétons. L'escarmouche fut étroitement engagée ; les Albanais chargeaient et tournaient bride polir revenir à la charge ; ils entraînaient après eux une brigade de Génois, qui les poursuivaient en poussant des cris horribles ; mais tout à coup deux grosses pièces qu'on déchargea 'du Bastillon trouèrent cette foule compacte et désordonnée ; aussitôt les six mille hommes embusqués dans une vallée se présentèrent au-devant des Génois, qui se croyaient vainqueurs et qui ne soutinrent pas le premier choc ; la déroute fut subite et générale. Paul de Novi et Jacobus Corsus tentèrent inutilement de rallier leurs troupes qui fuyaient, et se virent contraints de fuir, de même que les autres ; ceux-ci se précipitaient du haut des montagnes ; ceux-là *se laissoient couper les gorges, comme moutons* ; bien peu se défendaient ; les Albanais leur donnaient la chasse et les gens de pied les tuaient ; cette fuite fut si spontanée, que l'armée, qui s'appêtait à marcher et regardait de loin l'escarmouche, *en un instant, ne vit plus pièce d'ennemi* ; les pauvres Génois étaient menés tuant jusque dedans les portes de leur ville et à plus de deux milles par les montagnes. Quatorze cents périrent ; il n'y eut que trente-six Français de morts, mais beaucoup de blessés. Le roi

ordonna que son camp s'approchât de Gênes, pour y mettre le siège, et il s'en alla, tout armé, avec les princes et les évêques armés aussi, rendre grâce à Dieu de cette victoire dans l'église de l'abbaye. Louis XII, en cette circonstance, montra qu'il y avait chez lui une vertu et une énergie qui ne lui défailaient jamais au besoin, lors même qu'on doutait qu'il pût endurer le travail ; tout faible et lassé qu'il se trouvât, il avait, par sa contenance et ses paroles, exalté le courage des moindres laquais ; il avait fait des guerriers de ses gens d'Église, et l'archevêque de Sens, Tristan de Sallazar, armé de pied en cap, une javeline au poing, s'était placé auprès de son maître, pour le défendre.

Le trouble et la désolation régnaient à Gênes ; chacun s'attendait à voir la ville mise à feu et à sang ; personne pourtant ne pensait à la défendre ; les femmes pleuraient leurs maris, leurs frères ou leurs enfants, qui n'étaient pas revenus de la bataille ; ce n'étaient que plaintes et sanglots dans les rues et dans les maisons. Ceux qui ne se lamentaient pas, qui n'avaient perdu ni parent ni ami, les riches marchands, portaient leurs précieuses étoffes d'or et de soie dans les églises, cachaient leurs trésors au fond des puits ; ceux qui craignaient les jugements et les supplices, abandonnaient leurs biens et leur famille pour sauver leur tête ; les uns s'embarquaient, les autres prenaient la route des montagnes ; quelques-uns allèrent jusqu'en Afrique ; la plupart, surtout les étrangers, cherchèrent un asile à Rome et à Pise ; le doge se retira en Corse, avec les principaux rebelles, qui n'avaient pas de grâce à espérer. Gênes passa cette nuit-là, dans les transes et dans les larmes ; de grand matin, une députation de notables vint implorer le roi, qui fut inflexible, en disant *qu'il auroit la ville et le peuple, à sa volonté*. Gênes se rendit donc sans conditions, sans espérance. Le jour même, le seigneur du Bouchage et messire Raoul de Lannoy y entrèrent avec les maréchaux des logis et les fourriers du roi, pour marquer les logements ; le lendemain, six cents hommes d'armes occupèrent tous les quartiers. Le Castellat fut aussi livré aux Français, et la flotte de Prégent de Bidoulx, pavoisée en signe de fête, mouilla dans le port de San-Pietro-d'Arena. La journée se passa en préparatifs de défense, pour l'entrée et le séjour du roi à Gênes : des barrières furent élevées de distance en distance, des rues furent fermées, et invitation faite à tous les habitants de s'habiller de drap noir, *pour montrer leur extrême douleur*, jusqu'à ce que leur seigneur offensé eût pardonné le crime, *en l'honneur de la Passion de Jésus-Christ*.

Le jeudi 29 avril, l'artillerie des vaisseaux et de tous les forts annonça l'entrée du roi, qui était parti du camp avec son cortège et plusieurs grosses bandes de Suisses, marchant devant lui, étendards déployés, au son des flûtes et des tambours ; mais, aux portes de la ville, les Suisses ouvrirent leurs rangs et laissèrent passer le cortège royal. Les cent-suisses bien empanachés, les archers de la garde, salade en tête et brigandine au dos, vingt-deux chariots chargés d'artillerie, les prisonniers garrottés, la Chapelle du roi, les officiers domestiques de sa maison, ses pensionnaires, les princes, chacun suivi de ses gentilshommes et de ses pages, tous en livrée magnifique ; le roi : après lui, le grand maître de France, Charles d'Amboise, ayant une épée nue à la main, comme lieutenant du roi victorieux ; le cardinal légat, sur sa mule, allant tout seul, avec des cardinaux, des évêques et d'autres prélats à sa suite ; puis, les ambassadeurs du roi Catholique ; enfin, les seigneurs de Ravel et Louis de Brézé conduisant les deux cents gentilshommes du roi, et le capitaine Mercure, les cent Albanais. Louis XII, armé de toutes pièces, une casaque blanche par-dessus son armure d'acier poli à blanc, des plumes blanches sur son armet argenté, chevauchait un coursier tout noir, portant une housse pareille à sa cotte d'armes, sur laquelle

était brodée en or une ruche d'abeilles au milieu de son essaim, avec cette belle devise : *Non utitur aculeo rex cui paremus — le roi, à qui nous obéissons, ne se sert pas de son dard —*, comme si la devise et l'emblème du roi fussent un hommage des Génois. Louis XII tenait en main une épée nue. Avant qu'il eût passé les portes, les anciens de la ville, au nombre de trente, vêtus de deuil, la tête rase et découverte, se prosternèrent en pleurant, et crièrent miséricorde. Louis XII, dissimulant son émotion, commanda d'un geste aux députés, qu'ils se levassent, et passa outre, l'air menaçant ; toutefois, il remit à un de ses officiers le glaive qu'il brandissait en signe de vengeance et de destruction. Les huées des Suisses et Gascons, qui se pressaient aux portes pour envahir la ville, lui rappelèrent qu'il voulait pardonner ; il préserva Gênes du pillage, en ordonnant que les portes fussent closes, et l'artillerie tournée contre ces aventuriers, avides de butin, murmurant et maugréant, errant autour des murailles et prêts à charger sur les coffres des seigneurs. Louis XII s'avança lentement, sous un dais en satin frisé d'or et en toile d'argent fleurdéliée, que portaient six anciens, habillés de noir et la tête nue. La ville tremblait au fracas du canon, prolongé et redoublé par les échos des montagnes, aux éclats des trompettes de cuivre, au tocsin des cloches. Sur le passage du roi, des femmes en habits blancs, leurs blonds cheveux épars, venaient fléchir le genou, balancer des rameaux d'olivier et implorer merci. A cet aspect, Louis se sentit profondément troublé : le souvenir de Thomassine Spinola parlait dans toutes ces voix. Quand le roi descendit de cheval, devant l'église du Dôme, une multitude de femmes et d'enfants se jetèrent à ses pieds, en versant des pleurs, en criant miséricorde. Ce spectacle acheva de toucher Louis XII, qui se retira tout ému dans le Palais, qui était assez vaste pour loger ses quatre cents archers, ses cent-suisses et quantité de nobles seigneurs. Sur la place du Palais, sept grosses pièces d'artillerie furent braquées et chargées ; dans toutes les rues, des corps de garde ; dans toutes les maisons, des hommes d'armes : on avait appris à se méfier de la fidélité des Génois.

Louis XII ne se reposa pourtant pas : il tint conseil avec le cardinal d'Amboise, sur les précautions à prendre, sur les ordres à donner dans la ville ; il écrivait à ses ambassadeurs auprès du pape, du roi des Romains, de Ferdinand ; il écrivit en France à la reine et à ses conseillers, qui gouvernaient en son absence ; il avait hâte de publier partout la nouvelle de sa victoire si rapide et si complète ; il était fier et joyeux de répondre ainsi aux fâcheux présages que ses ennemis avaient semés, aux bruits sinistres qu'ils semaient encore. Ce jour-là, les secrétaires ne cessèrent d'écrire, le cardinal de dicter, le roi de signer. Le lendemain, l'enthousiasme du triomphe n'était pas éteint. Hier, écrivait le roi à sa Bretonne, grâce à Dieu, j'entrai en ma cité de Gênes, et l'ai réduite et soumise en mon obéissance et sujétion ; tellement que j'en puis faire et disposer haut et bas, à mon plaisir et volonté ; et ne pouvez croire comme j'ai été bien servi en tous endroits par ceux à qui j'avais donné charge de conduire cette affaire, qui est des grandes que j'entrepris jamais ; mais, grâce et louange à mon Créateur, j'en suis sorti à mon très grand honneur et réputation ; si grande dans l'Italie, que, si je voulais, je tirerais plus avant.

Le roi fit crier, à son de trompe, sur la place du Palais, que tous les habitants de Gênes, de quelque état qu'ils fussent, apportassent, avant le lendemain soir, sous peine de confiscation de corps et de biens, toutes lès armes offensives et défensives qu'ils avaient entre les mains. Gênes n'avait pas encore son pardon. Les représailles commençaient ; un tribunal secret s'assembla pour la recherche et le châtement des principaux auteurs de la rébellion ; on connut bientôt le nom

de tous les *mutiniers* ; ceux qui étaient restés sous la main du roi ne furent pas inquiétés ; on poursuivit les absents comme criminels de lèse-majesté et *défiants de miséricorde*. Un des tribuns du peuple, Demetrio Justiniani, des plus gros de la République, fut arrêté dans un château qu'il avait sur le bord de la mer, et son procès s'instruisit devant le Conseil du roi. D'autres fuitifs, que l'on ramenait tous les jours à Gênes, furent jugés avec une extrême rigueur, surtout ceux qui avaient participé à l'atroce massacre de la garnison du Castellat : ils furent, suivant leur rang et leur naissance, décapités, ou écartelés, ou pendus, aux portes de la ville et dans les carrefours. Mais on ne punit de mort que les plus grands coupables, et les hérauts d'armes crièrent, par les rues, que tout le peuple, hommes, femmes et enfants, se rendît dans la cour du Palais, quand sonnerait la grande cloche. Un échafaud avait été dressé auprès du grand escalier d'honneur ; sur cet échafaud tapissé, fut placée une chaire de drap d'or, avec un ciel et une estrade semés de fleurs de lis. Le roi vint s'y asseoir ; à ses côtés, siégèrent sur des bancs les cardinaux et les princes du sang ; plus loin, les gentilshommes de sa maison et les archers de la garde se rangèrent en deux files, ceux-ci ayant l'arbalète au cou, ceux-là la hache sur l'épaule. Derrière le roi se tenaient les vingt-quatre archers du corps. Toutes les issues étant ouvertes, au glas funèbre de la cloche, les gardes firent entrer le peuple et surveillèrent l'ordre dans cette immense assemblée. Un roi d'armes, nommé Dauphin, commanda le silence, de par le roi. Alors un docteur génois, messire Jean d'Illice, sortit de la foule et s'approcha humblement des degrés de l'échafaud royal ; là, il se mit à genoux, les mains jointes, les yeux levés au ciel, le visage abattu, et prononça d'une voix tremblante un discours en langue italienne, dans lequel il réclamait, au nom de la ville, le pardon que Jésus-Christ, du haut de sa croix, promit d'accorder à tout pécheur repentant.

Le cardinal d'Amboise et le docteur Michel Ris se levèrent, comme pour consulter le roi, pendant qu'un gémissement sourd circulait dans cette multitude agenouillée, puis Michel Ris prit la parole et annonça que le roi accordait un pardon général, en restituant aux Génois le pays, l'honneur, la vie, les femmes, les fils et les biens. Le peuple se releva, en criant : Vive le roi ! et pleurant de reconnaissance. On lut ensuite les noms de soixante-dix coupables, exclus de cette absolution : leurs personnes et leurs biens étaient confisqués. On apporta sur l'échafaud, aux pieds du roi, les registres et les anciennes chartes de la République, ses privilèges et ses lois, les statuts de son commerce, les états de ses officiers : tout fut déchiré, lacéré et réduit en cendres, par la main du bourreau. Puis Michel Ris fit savoir que le roi ajoutait à son domaine la seigneurie de Gênes, avec toutes les dépendances maritimes de cette cité, et qu'il ferait régir et gouverner cette seigneurie, *à la manière de France*, par des lieutenants, sous lui. Le gouverneur de Gênes, qui succédait à Philippe de Ravestein, était Raoul de Lannoy, bailli d'Amiens, homme d'âge, vertueux, scient, noble et bon justicier : il fut présenté au peuple et jura tout haut, sur l'Évangile, *de bien et loyaument servir* le roi et faire justice, *tant au grand comme au petit, sans acception avoir à personne*. Après lui, les anciens de la ville, au nombre de quarante, qui étaient debout au bas de l'échafaud, montèrent dessus pour prêter serment de fidélité au roi, *en baisant la patène* et posant les mains sur l'Évangile ; ils jurèrent d'être dorénavant bons et loyaux sujets du roi et de ses successeurs, mâles et femelles, et de le tenir pour souverain et naturel seigneur, *sans jamais autre reconnoître*. Tout le peuple leva les mains au ciel, en signe d'assentiment, et cria tout d'une voix, en se retirant, *France ! France !*

Ce ne fut pas tout : Demetrio Justiniani, convaincu d'avoir mu le peuple à sédition, avait été condamné à la peine capitale ; mais les révélations qu'il promit de faire retardèrent d'un jour son supplice, et le peuple murmurait déjà, en disant : *Je savois bien qu'il n'en mourroit pas, car il est garni de denare* (deniers). Justiniani, après avoir dénoncé *toutes les pratiques du pape* et toutes les espérances que Jules II avait données aux rebelles, offrit au roi 40.000 ducats pour avoir la vie sauve, mais le roi voulut que l'arrêt s'exécutât, *à l'honneur de justice et à la crainte de tous malfaiteurs*. Le 13 mai, jour de l'Ascension, vers neuf heures du matin, le condamné fut conduit, par le prévôt des maréchaux, à la place du Môle, où l'instrument de supplice avait été planté ; il monta sur l'échafaud et s'efforça de parler à la populace, qui était accourue à cette exécution ; mais le prévôt ne le laissa point achever, et le bourreau lui banda les yeux. Justiniani se mit à genoux de lui-même, et posa la tête sur le billot ; *le bourreau prit une corde à laquelle étoit attaché un gros bloc, avec une doloire tranchante hantée dedans, venant d'amont* (d'en haut) *entre deux poteaux, et tira ladite corde, en manière que le bloc tranchant tomba entre la tête et les épaules à celui Génois, si que la tête s'en alla d'un côté et le corps de l'autre*. Peut-être ce mode de décapitation avait-il été imaginé par les Génois, et par celui-là même qui en faisait l'épreuve ; car jusqu'alors c'était le bourreau qui tranchait la tête des nobles, avec un sabre pesant ou bien une hache. La tête de Justiniani fut portée, au bout d'un fer de lance, sur la tour de la Lanterne : son cadavre resta sur l'échafaud, pendant toute la journée, exposé aux regards curieux de la foule.

Louis XII, dont la bonté n'allait pas jusqu'à la faiblesse, avait cru nécessaire de dompter, par la crainte du châtement, la fougueuse indépendance de Gênes ; il frappa les grands coupables, épargna les petits, et, Père du peuple, en Italie comme en France, il s'efforça de réparer le mal que la guerre avait fait : non seulement, malgré les instances de ses conseillers, il refusa d'enrichir la Sainte-Chapelle de Paris, aux dépens de la cathédrale de Gênes, en spoliant celle-ci du Saint-Graal, ce beau et riche joyau qu'on estimait plus que tous les trésors terrestres et qu'on envoyait à ses possesseurs dans tout le monde chrétien ; mais il accomplit une œuvre de charité, qui lui gagna plus d'admirateurs que sa victoire. Le village de San-Pietro-d'Arena fut saccagé par les aventuriers, qui s'étaient vengés aussi sur les faubourgs de Gênes de n'avoir pas eu la ville à piller ; des couvents d'hommes et de femmes souffrirent cruellement du séjour des gens de guerre. Mais Louis XII, informé des pertes considérables que les religieux avaient faites, ordonna qu'elles fussent réparées de ses propres deniers. Il chargea un gentilhomme de bien, *en qui il se fioit*, d'aller avec un moine dans les faubourgs et le village, *s'enquérir secrètement* de la valeur du dégât qui avait affligé les abbayes, et de la quotité de leurs revenus ; il les dédommagea ensuite si largement qu'il leur donna *de quoi vivre quatre ou cinq mois après*. Cependant, dit-on, les pauvres villageois ne participèrent point à ces secours que l'Église payait en bénédictions, auxquelles s'associèrent les fidèles. On disait du roi que jamais prince, *en faisant la guerre, n'y procéda en si grande police et équité*.

La rapide conquête de Gênes, *qui auparavant n'avoit été subjuguée par force*, fut d'abord regardée comme chose fabuleuse par les ennemis de Louis XII, et comme *ouvrage de Dieu* par les amis de la France : on l'apprit, le 8 mai, à Paris ; le Parlement alla en corps, à Notre-Dame, pour faire chanter le *Te Deum* et sonner les grosses cloches. Le lendemain, chaque paroisse eut sa procession, reliques et bannières en tête ; le soir, les feux de joie et les cris de Noël, par

toute la ville. Dès que Gênes eut fait sa soumission, le cardinal d'Amboise en transmit la nouvelle à François de Castelnau, cardinal de Narbonne, ambassadeur du roi auprès du Saint-Siège ; les lettres du légat furent montrées au pape, qui pâlit tout le visage, et qui dit à plusieurs reprises : *Je ne le crois pas !* Il y avait beaucoup de gageures à Rome, au sujet du siège de Gênes, et les parieurs les plus téméraires soutenaient qu'il durerait au moins six mois ; la plupart pensaient que le roi ne prendrait pas cette ville. Ces nouvelles, envoyées de Rome à Naples et communiquées par le seigneur de La Guiche, ambassadeur du roi auprès de Ferdinand, ne trouvèrent que des incrédules ; Gonzalve dit, en branlant la tête : *Il n'est possible, à mon avis, qu'en si peu de temps une si forte ville fût sitôt rendue !*

Après avoir accordé aux Génois de nouveaux privilèges, presque autant qu'ils en avaient dans leur République, le roi se mit en route pour la France. A sa sortie de Gênes, où il laissait un échafaud dressé pour le doge teinturier, que Prégent de Bidoulx avait juré de ramener mort ou vif, Louis XII faillit périr noyé, sur le lieu même de sa victoire. Il avait plu à flots pendant toute la nuit ; les eaux des montagnes s'étaient précipitées dans la vallée de Pozzevere, qui se changea en torrent rapide et profond ; des hommes, des chevaux, des bagages, furent entraînés et perdus sans secours. Le roi vit un de ses secrétaires et plusieurs de ses gardes emportés par l'impétuosité du torrent ; lui-même courut de tels dangers pour gagner Buzzala, qu'il y attendit l'écoulement des eaux. Quand il approcha de Pavie, les docteurs de l'Université et cent jeunes gentilhommes, vêtus de blanc, vinrent à sa rencontre, la Noblesse pour lui faire escorte, l'Université pour le haranguer, et au discours latin que prononça le fameux rhéteur Jason Maino, discours *procédant du plus profond ruisseau de la fontaine cabaline*, Étienne Poncher, évêque de Paris, répondit *en très haut et rhétorique latin*. La ville universitaire, devant ses portes, dans ses rues, à ses édifices, avait déployé une singulière recherche de distiques latins en l'honneur du conquérant, et partout l'écu de France était arboré entre les écussons du cardinal d'Amboise et du seigneur de Chaumont, pour faire entendre que l'épée de l'un et le génie de l'autre avaient soutenu la royauté. Durant quatre jours que le roi fut à Pavie, les jeux, les banquets et les danses en masques ne cessèrent de l'entourer d'une foule enchanteresse de dames belles à merveilles. Mais Milan l'appelait pour le recevoir avec des cérémonies plus magnifiques et plus triomphales, quoique les mètres latins décorassent aussi cette fête toute pleine d'emprunts fournis par l'antiquité et presque semblable à l'ovation d'un consul romain montant au Capitole. Les rues, métamorphosées. en bosquets verdoyants, sous de hautes tentes d'étoffes jaunes et rouges qui émoussaient les rayons du soleil de mai, les maisons tendues de précieuses tapisseries, les fenêtres et les balcons étincelants de femmes aussi riches de beauté que de toilette, des tabernacles renfermant les armes de France et de Bretagne à l'ombre du chêne et de l'olivier, les images du roi et de saint Ambroise, patron de Milan ; tels étaient les ornements de l'entrée de Louis XII, qui s'avancait, parmi son cortège, montant un coursier blanc, habillé de *drap d'or trait frisé d'or*, et coiffé d'une toque de velours cramoisi ; six cardinaux, les princes français et italiens, et toutes ses gardes, marchant en bon ordre devant et derrière lui. Le cortège des Milanais défilait aux cris de France ! était composé de cinq cents *armuriers, tant nobles que marchands*, armés à blanc, emplumés, et de quatre cents enfants, à pied, en costume fleurdelisé, lesquels portaient sur leurs épaules la représentation figurée des villes conquises et les dépouilles des vaincus. Après ces trophées, aux sons des cors, des trompes et des clairons, roulait un grand char de triomphe, à six chevaux, dans

lequel étaient les quatre Vertus cardinales, Justice, Prudence, Force et Modération, assises aux pieds du dieu Mars qui brandissait un dard et tenait une palme. Les Français, selon leur habitude, n'admirent rien tant que la *gloire* des Milanais, bien que quelques envieux osassent prétendre que *le fard les rendoit ainsi belles*.

Le roi ne fut pas plutôt à Blois, que de tous côtés arrivèrent les ambassades et les félicitations. Le cardinal de Sainte-Praxède, que Jules II venait de nommer légat en Lombardie pour porter ombrage au légat de France, fut accueilli, à Milan, avec tous les honneurs dus à sa dignité et accordés surtout au Saint-Père, qu'il représentait : il était porteur de *toutes les congratulations que ceux de cette nation-là ont bien accoutumé de faire aux princes qui ont la force entre les mains*. Les Vénitiens, qui avaient déjà envoyé un orateur, lorsque le roi était encore à Gênes, voulurent *faire des bons valets*, et adressèrent à Milan deux autres ambassadeurs, pour applaudir à la victoire de leur allié, *comme bons amis et loyaux serviteurs*, et pour lui offrir *cœurs, corps et biens*, au nom de leur république, qui craignait une invasion du roi des Romains et réclamait l'appui du roi de France. Louis XII leur promit ses secours contre Maximilien, et principalement contre le Turc : il *déclara qu'il auroit toujours leur seigneurie en singulière recommandation*, et rapporta les louanges qu'ils lui attribuaient, à Dieu seul de qui viennent toutes victoires et d'où procèdent toutes vertus. Les Florentins requièrent aussi l'aide du roi contre leurs implacables ennemis les Pisans, qui avaient secondé la rébellion des Génois ; mais le roi ne se mut aux remontrances des Florentins et répondit que la ville de Pise, en prenant parti contre lui pour les Génois, ne l'avait *de rien offensé*, puisqu'il s'était peu soucie d'accepter d'elle foi et hommage, malgré ses offres réitérées. En même temps, les nouvelles de Gênes étaient peu rassurantes pour l'avenir : la révolte y fermentait sourdement, et quoique le roi eût prévu de nouveaux troubles, en renforçant la garnison de telle sorte que les mécontents *n'eussent osé toussir*, tout semblait annoncer un soulèvement prochain, contenu par le séjour du vainqueur en Lombardie. Ce fut l'échafaud du doge, qui conseilla le calme et la soumission aux esprits les plus indomptables du peuple *gras* et du peuple *maigre* : Paul de Novi, réfugié dans l'île de Corse, avait été attiré par trahison sur le bord de la mer, et enlevé par les matelots déguisés de Prégent de Bidoulx ; un patron de barques génoises, *son bon familier et ami*, l'avait livré pour une somme de 200 écus. Paul de Novi, ce pauvre vieillard qui n'avait pas brigué le dangereux honneur du pouvoir ducal, fut ramené à Gênes, jugé et condamné à mort, comme fauteur de sédition et criminel de lèse-majesté : son exécution eut lieu sur la place du Palais, le 5 juin. Mais le roi, après avoir sacrifié cette victime à la nécessité politique, n'enveloppa, dans la punition du malheureux doge, ni sa femme, qui l'avait en vain pressé de ne pas obéir à l'élection du peuple, ni ses enfants, qui n'étaient pas d'âge à partager la responsabilité du crime de leur père : il leur rendit une partie des biens confisqués du malheureux doge.

Après les ambassadeurs, ce furent les *rhythmeurs* et les chroniqueurs, qui congratulèrent Louis XII : Jean d'Auton, abbé d'Angle, dont la réputation poétique grandissait à chaque vers, et dont le talent d'historien ne dépassait point encore le seuil de la chambre du roi, s'acquittait de sa charge avec un zèle et une impartialité dignes d'éloge : la vérité était en prose, la flatterie en rimes ; il présentait souvent à son héros des ballades et des rondeaux en langage si attrayant et si fluant que les mètres font prose. Avant la campagne de Gênes, il avait invité, par une ballade, Louis XII à châtier les rebelles. Après la victoire, il

avait encore, dans une ballade, exalté la gloire de Louis XII au-dessus de celle d'Alexandre et de Ninus :

Prince, gardez bien Gênes et son dôme,
Puis, reposez sûrement votre somme,
Et ne doutez pique ni cimenterre,
Ni que nulli vous défasse et consomme,
Car vous serez et demourrez, en somme,
Roi de la mer et seigneur de la terre.

Jean d'Auton récitait ses ballades, pendant que le roi se faisait armer, ou bien durant ses repas. La verve de ce grand orateur, échauffée par la prise de Gênes, ne s'éteignit pas avant d'avoir produit un poème en ballade, intitulé l'Exil de Gênes, dans lequel aux plaintes de cette ville vaincue répondaient les regrets de Rome, de Venise et d'Allemagne, ses alliées. Jean d'Auton, malgré le jugement qu'a porté de ses ouvrages un célèbre contemporain — On ne vit jamais de plus grand style ! — écrivait à la manière de Molinet, hormis les équivoques et les jeux de rimes : c'était un style péniblement et bizarrement contourné, surtout dans la prose, allongé de périphrases de mauvais goût, obscurci de néologismes et de latin mal francisé, amoureux des formes scolastiques, des redondances et des périodes ampoulées. Toutefois, ce style de convention et de mode n'étouffait pas entièrement les beautés d'une narration dramatique et colorée. Jean d'Auton avait étudié Froissart, et il l'imitait avec plus d'exactitude dans le choix des faits, avec moins de naïveté dans le récit ; quand il *suivait la Cour pour recueillir les nouvelles*, il interrogeait, *à toute heure, des plus grands jusqu'aux moindres*, comparait les divers rapports entre eux, et mettait plus de peine à savoir qu'à écrire ; on le voyait se promener, ses tablettes à la main, dans les hôtels, dans les préaux, dans les camps, et là il s'informait de tout, selon sa charge ; puis, les soirs, aux veillées, il lisait aux capitaines le registre de leurs faits d'armes, corrigeait les *termes de guerre divertis ou dégénérés*, réparait ses omissions qui ne procédaient pas de *courage noirci d'envieux vouloir*, et transcrivait alors le manuscrit unique destiné au roi.

Jean Marot, plus poète que son ami Jean d'Auton, avait composé un poème en l'honneur des victoires du roi, et le *Voyage de Gênes* remporta les suffrages des beaux esprits de la cour militaire de Milan, avant de subir l'épreuve de la critique à la cour littéraire d'Anne de Bretagne. Jean Marot reconnaissait pour maîtres Guillaume de Lorris et Jean de Meung, auteurs du *Roman de la Rose*, plutôt que Georges Châtelain et Jean Molinet, ces deux *équivoqueurs* belges qui régissaient la poésie française. Jean Marot était aussi clair et harmonieux en vers que baroque et obscur en prose ; son poème, dans lequel il avait versifié une partie de la Chronique de Jean d'Auton, était jeté dans le moule allégorique en usage depuis deux siècles : Gênes personnifiée se plaignait des divisions de ses enfants, Marchandise, Peuple et Noblesse ; ensuite *l'acteur récitait* l'histoire de la révolte des Génois et célébrait la victoire des Français. Gênes recommençait alors ses lamentations : *Ne se pouvant plus soutenir à cause des terribles et merveilleux accès de deuil, se va jeter à l'envers sur un lit que Rage et Douleur trop soigneusement lui avoient accoutré dedans une chambre ténébreuse et obscure, tendue de tapis noirs semés de larmes blanches ; près de sa couche y avoit une chaire dedans laquelle était assis un vieil homme chenu, ayant le regard épouvantable à merveilles, la barbe longue, face et mains velues, portant plus forme monstrueuse qu'humaine, vêtu d'un manteau et écharpe, auxquels étaient dépeints gens de diverses sortes, dont les uns ayant les bras croisés*

avaient cordeaux autour de leurs cous, les autres tenoient glaives en leur estomac, les autres ayant le chef enclin tiroient leurs cheveux. Mais soudainement vint une dame, de tant belle et gracieuse faconde, la face tant douce et bénigne, appelée Raison, portant sur elle vêtement de pourpre ; si fit son approche vers ce pitoyable lit, d'auprès duquel fit retirer ce vieillard, lequel elle appela par son nom, Désespoir. » Raison consolait Gênes et lui persuadait de se mettre sous la protection du roi de France. Alors cette pauvre dame égarée se lève, toutefois assez pesamment pource que trop l'avoit travail exténuée et amaigrie ; si se prit, joignant les mains, remercier très humblement dame Raison, par laquelle, sitôt qu'elle fut expoliée et 'dévêtue d'un vil habit de deuil, fut revêtue d'un manteau de satin, couleur bleue, semé de fleurs de lis ; et lorsqu'elle l'eut vêtu, commença à dire de bouche, et, comme je crois, de cœur : Sous ce manteau, je veuille vivre et mourir. Telles sont les allégories en prose qui entrecourent le poème, et ces sujets, choisis exprès pour la peinture, furent reproduits avec un art merveilleux dans les miniatures du manuscrit original, que l'auteur rapporta à la reine ; précieux monument de cette école italienne qui allait se répandre en chefs-d'œuvre par toute l'Europe.

Le séjour de Louis XII à Milan ne fut qu'un long tournoi et un long festin : il semblait que la jeune noblesse, qui n'avait pas eu part aux escarmouches devant Gênes, voulût se dédommager de la brièveté de cette guerre, en la continuant avec armes courtoises dans les lices et les champs clos. Dauphin, roi d'armes français, avait publié les articles d'un pas, que Galéas de Saint-Severin et huit autres chevaliers se proposaient de tenir, pour *donner plaisir au roi et exécuter le noble fait d'armes*. Ces articles, rédigés *à l'honneur et louange de Dieu le créateur, et de la glorieuse vierge Marie, de Monseigneur saint Michel l'ange, de saint Georges et de toute la cour céleste*, annonçaient plusieurs courses de lances à fer émoulu, en lice et sans lice ; plusieurs combats à pied avec la pique d'Allemand, l'estoc, la hache et l'épée à deux mains ; les tenants promettaient de fournir toutes les armes nécessaires. On dressa les lices et les échafauds, dans la grande place, vis-à-vis le château ; au bout des lices s'élevait un *perron*, haut de dix toises, auquel étaient attachés deux écus, l'un d'or, que touchaient les *venans*, pour combattre à pied, et l'autre d'argent, pour combattre à cheval ; un roi d'armes recevait les noms et les écus armoriés de ceux qui acceptaient le combat et prouvaient leur *gentillesse* (noblesse). Les chevaliers étaient accourus des pays étrangers pour être spectateurs ou acteurs dans cette solennelle journée, qui s'ouvrit au commencement de juin. Plus de trois mille dames, *toutes vêtues de robes de drap d'or*, y assistèrent, *tant gorgiases, que c'étoit une féerie*. Le roi était présent à ces joutes, qu'il présida lui-même durant dix jours entiers. Le jeune comte de Foix et le marquis de Montferrat se distinguèrent par l'adresse avec laquelle ils rompaient leur gros bois ; un des assaillants, Louis Lermite, eut l'épaule traversée dans une course de lance ; Galéas de Saint-Severin fut abattu, les genoux en terre, par un coup d'épée à deux mains si lourdement asséné que le roi cria Ho ! pour empêcher l'adversaire de frapper une seconde fois ; dans un combat à la pique, les champions percèrent leurs harnois à jour et jusques au sang. Mais les plus belles armes se firent entre un Français et un Lombard, l'un et l'autre bons joueurs de hache ; ils se battirent comme deux lions ; les pièces de leurs armures furent déclouées ; enfin, le Lombard reçut un coup terrible sur la tête et alla tomber, le derrière tout découvert, au grand déplaisir des Lombards, qui *étreignoient les dents* en se voyant vaincus par un Français. Plusieurs combattants furent blessés ; mais ces *amiables*

combats à pied et à cheval ne coûtèrent la vie à personne, quoiqu'ils fussent *assez approchans de l'outrance*.

Galéas Visconti, un des plus nobles seigneurs de Milan, offrit au roi, aux princes et aux prélats, un banquet somptueux, pour célébrer la confirmation de son fils, qui avait reçu le nom de Louis dans ce second baptême où Louis XII était le parrain. L'éclat de ce banquet fut éclipsé par la fête que donna Jean-Jacques Trivulce aux dames du Milanais et *à toute la Noblesse* ; de France. Devant le palais Trivulcio, le seigneur Jean-Jacques avait fait construire une immense salle, longue de cent vingt pas, soutenue par des piliers de verdure, décorée de tapisseries de haute lice et couverte d'étoffes bleues à fleurs de lis et étoiles d'or ; des gradins à quatre rangs régnaient des deux côtés de cette salle, pour asseoir les seigneurs ; au bout, un vaste échafaud, garni de tapis velus, au-dessous de la chaire du roi, attendaient les dames, qui devaient s'asseoir sur quatre ou cinq cents carreaux de drap d'or et de velours cramoisi ; à gauche, dessus des gradins, les musiciens jouaient de diverse sorte de doux instruments, tels que hautbois et violes. Vers dix heures du matin, les dames arrivèrent : Trivulce avait convié les plus belles et les plus nobles, non-seulement de Milan, mais encore de Pavie, d'Asti et des autres villes du duché, où il *avoit su quérir femmes de fête et de bonite chère*. Elles étaient reçues à la porte de la salle et conduites jusqu'à leurs sièges, par l'épouse et la belle-fille du seigneur Jean-Jacques ; elles se trouvèrent bientôt au nombre de douze cents, si richement habillées, qu'elles *sembloient être reines*. Le drap d'or, le velours et le satin cramoisi rayonnaient partout et les robes, *découpées et fendues*, laissaient voir *la blanche chemise de fine toile de Hollande, par adresse de voie lubrique*. Les princes, les gentilshommes, les cardinaux et les évêques entrèrent alors et se rangèrent sur les gradins ; le roi parut. Ce fut le signal des danses ; mais la foule devint si pressée et si bruyante, qu'on n'entendait plus le son des instruments, et que les dames ne pouvaient descendre de leur échafaud ; la voix des hallebardiers, criant Place ! se perdait dans le bruit. Louis XII, indigné de voir les dames prisonnières, descendit tout à coup de son estrade, saisit la hallebarde d'un de ses archers, puis à tour de bras commença *à charger sur ceux qui faisoient la presse* : en un moment, la place fut *désempêchée*, et les danses se formèrent, sans que le roi se mêlât aux quadrilles de masques, qui portaient la plupart des fleurs de lis sur leur chapeau et sur leurs habits. Les femmes dansèrent à relais jusqu'au soir ; et leurs éventails de plumes de couleur étonnaient beaucoup les Français, qui les comparèrent aux panaches d'une compagnie d'hommes d'armes ; leur coiffure n'était pas moins étrange ; elles avaient les cheveux partagés en deux nattes, dont l'une pendait jusqu'au bas des reins, et dont l'autre, cachant la moitié de la joue, flottait sur l'épaule en retournant joindre l'*entortillure de derrière*. Le souper était servi dans le palais : là, de gigantesques préparatifs de cuisine, qui peut-être inspirèrent à Rabelais les merveilles de l'appétit de son Gargantua, avaient occupé cent-soixante maîtres d'hôtel qui dirigeaient le service, un bâton fleurdelisé à la main ; onze grandes cuisines flamboyaient comme des fournaies, et les broches gémissaient sous le poids des viandes ; douze cents serviteurs, en pourpoint de velours noir et en robe de taffetas léger, apportèrent les plats ; quant aux tables, elles remplissaient toutes les salles, les galeries et les jardins : ici le roi, là les princes ; ailleurs, les ambassades ; plus loin, les cardinaux ; les chambellans, d'une part, les trésoriers, de l'autre ; puis les gentilshommes, puis les archers de la garde ; toutes les dames ensemble, chacune ayant un écuyer pour trancher et verser à boire ; le marquis de Mantoue seul à table avec elles. Tous les mets, tous les

vins étaient exquis ; les buffets, les dressoirs, les tables ployaient sous un amas de la vaisselle d'argent délicatement ciselée et marquée aux armes de Trivulce. Après le souper, le roi et les principaux seigneurs allèrent voir les dames dans la salle où elles étaient réunies, et les joyeux entretiens se prolongèrent bien avant dans la nuit : la marquise de Mantoue, belle darne à merveille, avait presque remplacé l'*intendio* du roi, qui se montrait fort empressé auprès d'elle, et elle n'était pas moins fière que l'eût été Thomassine des hommages que lui rendait le vainqueur de Gênes.

Le souper de Trivulce, le tournoi de Galéas de Saint-Severin, ne furent ni le dernier pas d'armes, ni la dernière fête que Milan offrit à Louis XII. Le grand maître, Charles d'Amboise, seigneur de Chaumont, invita, deux jours après, le roi et toute sa suite à un banquet et à un jeu militaire : au lieu de salle de bal, il avait fait construire dans le jardin de sa maison de plaisance, hors la ville, un Bastillon entouré d'un fossé et d'une palissade à *chevilles bien attachées*, avec deux tours *défensables*, qui pouvaient contenir chacune trente hommes armés ; un échafaud contigu au Bastillon avait été préparé pour les juges du camp. Le roi arriva de bonne heure, accompagné des dames, qu'il traînait partout après lui : les dames avaient faim, le combat se faisait attendre ; le roi commanda l'apport du souper ; mais, à peine le premier service fut-il apporté, que les trompettes sonnèrent ; et le roi se leva pour courir au Bastillon ; tous les convives l'imitèrent et sortirent de table, en cédant la place à une foule de *mordans* qui se ruèrent sur les viandes, vidèrent les bouteilles et ne laissèrent que la nappe nue. L'attaque du Bastillon allait commencer : cette forteresse était défendue par le seigneur de Chaumont et par cent hommes d'armes, choisis entre les deux cents gentilshommes de la maison du roi ; ils avaient pour armes de gros bâtons *embourrés*, des épées émoussées sans pointe, des leviers ou masses, de grandes fourches destinées à repousser les échelleurs ; leur artillerie se composait de canons et d'*éclissoires* (seringues), pour lancer de l'eau et des balles de papier. Les assaillants, au nombre de plus de six cents hommes d'armes, avaient trois chefs : Louis de Brézé, capitaine de cent gentilshommes pensionnaires ; Robert Stuart, capitaine des cent-écossais, et Mercure Bua, capitaine des cent-albanais ; ils approchèrent des murailles, avec des échelles et des ponts, pour monter à l'assaut. Le signal fut donné : assiégeants et assiégés frappaient de si bon cœur, que tous les bâtons furent bientôt coupés ou rompus ; on combla les fossés, on dressa les échelles : l'eau, de pleuvoir, et les coups aussi ; quiconque montait, redescendait au plus tôt, plus ou moins meurtri. Les assiégés avaient l'avantage ; leurs adversaires, *moult foulés et battus*, se revengèrent à outrance, en jetant de la terre mouillée et des éclats de bois contre ceux qui levaient leur visière pour reprendre haleine : plusieurs furent blessés au visage. L'action s'échauffait, et les assaillants, tout noirs de fange, tout ruisselants d'eau, ne se lassèrent pas, durant deux heures, de revenir à la charge. Le roi ordonna une trêve. Le second assaut fut plus sérieux que le premier : les assiégeants, honteux de leur mauvais succès, les assiégés, furieux de voir leur sang couler, n'étaient pas moins impatients de se joindre. Un pont sur roues fut amené : vingt gens d'armes y montèrent et combattirent main à main avec les *tenans* ; mais ceux-ci se défendirent avec leurs masses et leurs perches : la moitié du pont tomba sous la pesanteur des hommes armés qui étaient dessus, et deux Écossais restèrent seuls suspendus en l'air. Ces gaillards hommes ne reculèrent pas ; frappant au *désespéré*, ils soutinrent le choc de toute la garnison, et quand ils se sentaient étonnés, à force de recevoir des coups, ils se couchaient sur le bord du pont pour se remettre, et rechargeaient de plus belle : l'un des deux eut le crâne fracassé

et fut emporté, vivant encore ; mais il mourut, la nuit suivante. Les assiégeants, à ce spectacle, retournèrent à l'assaut avec rage, et un Écossais vengea la blessure de son compagnon en assommant un des assiégés, qui avait la tête désarmée : d'en haut, on lançait des morceaux de bois, des barres de fer et tout ce qui pouvait servir de projectile ; d'en bas, on renvoyait ces débris, qui atteignirent au découvert plusieurs des *tenans*. Cette lutte courtoise allait dégénérer en duel acharné : le roi, craignant d'avoir *plus de perte que de plaisir*, envoya *départir* les combattants ; mais ses archers ne furent pas écoutés et ne gagnèrent que des coups, dans la mêlée de ces joueurs exaspérés, qui *se mettaient les épées contre les gorges*. Alors le roi se précipita sans armes entre les épées, et, malgré le respect qu'avaient pour lui ceux-là même qui ne reconnaissaient plus sa voix, il eut *grand'peine* à faire cesser le combat. Louis XII, à son tour, pour clore le pas, donna son banquet dans le château de la Roquette ; ce festin royal ne surpassa point les autres en luxe ni en bonne chère ; mais les dames qui s'y trouvaient conviées répondirent aux santés que leur porta le roi, et, pour lui complaire, burent d'autant et à toutes mains. Ensuite les danses commencèrent : le roi même *voulut danser, qui très bien s'en savait aider* ; il ouvrit le bal avec la charmante marquise de Mantoue, et, *s'il ne dansa guère*, il donna l'exemple aux cardinaux de Narbonne et de Saint-Severin et à de graves évêques qui dansèrent aussi, *comme ils surent*. Après le bal, le roi fit venir ses *lutteurs*, qui se livrèrent à des exercices d'adresse et de force, devant les dames. Telle fut la dernière fête, l'adieu de Louis XII à Milan.

Louis XII, qui avait licencié toute son armée pour imposer silence aux calomnies de ses ennemis, ne voulait pas séjourner plus longtemps en Italie, de peur d'accréditer les projets d'envahissement que lui supposaient le pape et le roi des Romains. La Diète de Constance était encore assemblée, et Maximilien, qui avait vu dans l'expédition de Gênes le prétexte et le moyen d'une entreprise menaçant à la fois l'État de l'Église et la dignité de l'Empire, renouvelait ses intelligences avec le Saint-Siège et préparait des armements, que les Vénitiens feignaient de croire dirigés contre leur république ; les électeurs du Saint-Empire s'étaient offerts à seconder les efforts de Maximilien, qui leur avait fait partager son indignation à l'égard des prétendus complots du roi Très-Christien ; et Jules II, *prenant toutes choses en pire part*, accusait le roi d'encourager secrètement les Bentivoglio à reprendre Bologne à main armée. Louis XII espérait donc que son retour en France mettrait fin à ces inquiétudes d'usurpation et à ces rumeurs de guerre. Au moment de son départ, il fut retenu par des lettres de Ferdinand d'Aragon, qui se disposait aussi à retourner dans son royaume d'Espagne et qui *désiroit surtout voir le roi et parler à lui, à Gênes ou à Savone, ou en quelque autre lieu qu'il lui plairait*. Le roi répondit qu'il le recevrait, avec joie, dans la ville de Savone et que *là parleroient ensemble*. Aussitôt il envoya son maréchal des logis d'Arizzoles et ses fourriers à Savone pour apprêter les logements ; et son neveu, Gaston de Foix, en mer, au-devant du roi Catholique et de la reine. Ferdinand avait hâte de se retrouver dans ses États d'Aragon, pour ressaisir le gouvernement de Castille, que sa fille, Jeanne la Folle, ne pouvait garder pendant la minorité de ses enfants, et que les grands du pays étaient prêts à lui remettre. La préoccupation que lui causaient les affaires d'Espagne, de Flandre et de Lombardie, l'avait empêché de s'occuper efficacement du royaume de Naples, *où il ne fit aucune chose digne de louange et de mémoire*, durant une résidence de sept mois. Il sembla que le seul but et l'unique résultat de son voyage fût le changement du vice-roi et le rappel de Gonzalve, qui eut pour successeur à Naples don Raimond de Cardone. Ferdinand, voyant que le grand capitaine était

tant aimé et renommé, en conçut quelque méfiance et jalousie, quoique lui-même se fût fait aimer aussi par ses nouveaux sujets, qui le tenaient en grande estime, mais il craignait qu'en son absence Gonzalve *voulût avaler le morceau qu'il avait coupé* ; et pour mieux s'assurer de la fidélité de ce puissant serviteur, peut-être pour lui ôter le moyen d'exercer sa vertu, il changea l'homme de guerre en courtisan et l'attacha obscurément à la suite de sa royauté, comme pour s'en parer. Gonzalve, qui se résignait tristement à cette vie d'honneurs et de repos dans la force de son âge et de son génie, vendit une partie de ses biens pour laisser en adieu à ses compagnons d'armes un témoignage de sa libéralité. Quand il mit le pied sur le vaisseau de Ferdinand, il renonça au titre de grand capitaine, au commandement des armées, aux champs de bataille ; mais le *dernier de ses glorieux jours* devait luire à Savone. Le roi d'Aragon évita de relâcher au port d'Ostie, où le pape était allé guetter le passage des navires, sans doute pour venir sonder les intentions de son allié, qu'il avait irrité en lui refusant l'investiture de tout le royaume de Naples avec la diminution de redevance pécuniaire, octroyée jadis à Ferdinand Pr et à ses successeurs par la suzeraineté Apostolique. Jules II, inquiet de l'entrevue de Savone, attendait, en regardant la mer, où ne surgissait pas une voile, qu'il ne crût reconnaître le pavillon aux armes d'Aragon. Enfin, voilà l'écusson de gueules et d'or, qui brille à la proue d'une galère : le pape se réjouit de recueillir le roi Catholique et de devancer le roi Très-Christien ; mais cette galère s'est détachée de la flotte aragonaise : elle vient annoncer à Jules II, que Ferdinand profite du bon vent qui le conduit à Savone.

Louis XII avait quitté Milan, le 10 juin, et se reposait depuis huit jours dans sa chère ville d'Asti, quand il sut que le roi d'Aragon voguait vers Savone avec une suite nombreuse de dames et quatorze cents gentilshommes. La ville de Savone étant trop petite pour loger tout le train du roi avec celui de son hôte : il désigna lui-même les personnes qui devaient l'accompagner et laissa presque toute sa maison dans le duché de Milan. Avant son départ, il convoqua les capitaines de garnisons et les gouverneurs de villes. *Vous savez, leur dit-il, que longtemps y a que je suis deçà les monts ; vous savez les exploits d'armes que nous avons faits, à l'aide de Dieu, sur nos ennemis, lesquels sont soumis à la raison ; vous savez, en outre, comme il a été bruit de la venue du roi des Romains, qui, vu sa longue demeure, n'est encore prêt à passer. Cependant, à toutes fins, j'ai envoyé quérir dix mille hommes de pied en France, pour lui mettre en barbe, s'il en est besoin, avec dix mille en plus qui sont par deçà, quatorze cents hommes d'armes, mes deux cents gentilshommes et deux cents archers de ma garde. Je m'en vais à Savone, où le roi d'Aragon se doit trouver ; puis, je suis délibéré de m'en aller jusqu'à Lyon. Et afin que si le roi des Romains marche, à sa venue me puisse trouver, et qu'on ne fasse doute de mon retour, je laisse ici mon écurie, mon harnais, mes gentilshommes et archers et tout mon sommage ; espérant, s'il marche, d'être revenu, six jours après que j'en aurai nouvelles. Au surplus, vous veu à tous prier et commander que vous ayez à obéir au commandement de messire Charles d'Amboise, mon lieutenant général, tout ainsi qu'à ma propre personne, et qu'il n'y ait faute !*

Le roi se rendit à Savone et s'établit, près de la mer, dans le palais épiscopal, disposé pour le recevoir ; ses fourriers avaient choisi et préparé les logements, de manière que les gens du roi d'Aragon fussent mieux logés que *les siens propres*. Les maîtres d'hôtel avaient rassemblé d'immenses provisions de vin, de volaille, de gibier et de fruits, de quoi nourrir toute une armée, mais, comme la flotte tarda de quelques jours, plus de quinze cents pièces se perdirent dans les

vastes greniers changés en poulaillers et en garennes. La chaleur, il est vrai, était excessive, et les Français se trouvèrent incommodés par de *petites mouches nuisantes*, qui pénétraient la nuit dans les chambres, et qui piquaient les dormeurs de manière à leur rendre le corps et le visage *tout bosselés et rougeolés* ; *chacun passa le temps en chassant les mouches*. Au bout de quatre jours d'attente, les galères espagnoles, que Gaston de Foix avait rencontrées en mer, parurent en vue de Savone, le 27 au matin. Ferdinand avait envoyé à terre un de ses officiers, don Jacques d'Albion, pour avertir de sa venue le roi de France, qui se montra bien joyeux : — *Puisqu'il plaît au roi d'Aragon de me venir voir en mes pays*, dit-il, *je mettrai peine de le traiter à son vouloir et de le recueillir joyeusement*. Le cardinal légat, les cardinaux de Narbonne, de Final, d'Albi, de Saint-Severin, les princes et les grands seigneurs, allèrent dans des barques au-devant du roi d'Aragon, qui les reçut à son bord, avec un visage riant, et témoigna tout haut l'impatience qu'il avait de voir le roi Très-Christien, afin de prendre *avec lui familière connoissance et alliance perpétuelle*. Pour justifier cette impatience, il ordonna aux pilotes de déployer toutes les voiles et de cingler vers Savone, qu'on découvrait à l'horizon.

Dans le port, dans la ville, tout était prêt pour sa réception : les galères et les bâtiments français à l'ancre avaient arboré des banderoles et des étendards à leurs mâts ; au bord du môle, on avait échafaudé sur pilotis un pont de bois, large de douze pieds, garni de rampes et couvert de drap rouge, destiné à faciliter le débarquement de Ferdinand. Là se tenait Louis XII avec ses gentilshommes et ses gardes ; on avait mené en main une mule richement harnachée, pour le roi d'Aragon ; les gentilshommes étaient tous avertis de donner des montures aux grands d'Espagne et de mettre en croupe les dames de la reine, espagnoles, italiennes et françaises ; parce que, dans les galères et les *fustes* (flûtes) de Ferdinand, on n'avait embarqué ni chevaux ni haquenées. Sur la rive, sur le môle, sur les tours et les murs de Savone, une foule curieuse s'agglomérait en silence. Les vaisseaux d'Espagne approchaient à la file, la galère royale les précédant, tous parés des couleurs d'Aragon ; matelots, rameurs, portant ces mêmes couleurs qui flamboyaient aux rayons du soleil de juin. La galère royale entre dans le port. Aussitôt les nefes françaises la saluent de leur artillerie ; la flotte répond avec toutes ses bouches à feu, et les quatre galères fleurdelisées du capitaine Prégent de Bidoulx, qui fait escorte au roi d'Aragon, tonnent à la fois, pendant que les tours de la ville et le château ne laissent pas leurs canons muets : *sur la marine n'apparoissoient que flammes et fumée*. A ces salves redoublées se mêlaient incessamment les éclats des trompettes et les sons des hautbois. Louis XII descendit de sa mule et entra dans la galerie, avec son grand maître et son grand écuyer. Ferdinand ôta son bonnet et fléchit le genou jusqu'à terre, son hôte fit de même après lui, puis ils s'embrassèrent à plusieurs reprises. Le roi de France offrit les clefs de la ville au roi d'Aragon, qui les accepta amiablement et les lui rendit avec respect. — *Allez-vous-en devant*, dit Louis XII, *qui n'avait fait paraître aucun embarras ; je m'en vais emmener la reine*.

Le cardinal d'Amboise la lui présenta : elle fit la révérence, un genou en terre, et le roi, après l'avoir baisée, la prit par la main et suivit Ferdinand qui traversait le pont. Germaine de Foix, habillée à l'espagnole, était tant brave et parée de pierreries que rien plus, mais sa contenance altière avait déjà déplu à son frère Gaston, *duquel elle ne tint pas grande estime ; de quoi ledit seigneur sut bien lui en dire quelque chose*, et depuis ne *tint grand compte d'elle*. Comme le roi d'Aragon, monté sur sa mule, refusait, le bonnet au poing, d'aller devant le roi

de France, qui lui criait : *Marchez ! marchez ! — Allez devant, mon cousin*, dit Louis XII pour le décider à prendre le pas, *je mènerai la reine après ; la coutume de France n'est pas que les femmes aient le rang de leurs maris*. En même temps, le roi faisait monter derrière lui sa nièce Germaine, et Ferdinand obéit enfin à la coutume de France. Le cardinal d'Amboise et Gonzalve de Cordoue marchaient immédiatement après les rois ; ensuite les princes et les cardinaux français venaient avec les seigneurs et les capitaines d'Espagne, chacun ayant en croupe une dame de la reine. A l'entrée de la ville on porta un large dais, sous lequel se placèrent les deux rois, et le cortège se dirigea vers le château, par une rue couverte de verdure, entre une double haie d'archers de la garde et des cent-suisse à pied, la hallebarde en main. Sur un arc de triomphe en feuillage, on avait attaché cette inscription :

Qui veut nier qu'à tout heur je n'abonde,
Quand en moi est l'honneur des rois du monde !

Louis XII accompagna Ferdinand jusqu'au château, et la reine jusque dans sa chambre ; puis, il retourna dans son logis et soupa seul, tandis que Ferdinand soupa avec sa femme ; ils furent servis du même vin, des mêmes viandes, dans la même vaisselle d'or, par les mêmes officiers ; car le roi d'Aragon, pour *montrer la grande sûreté et singulière fiance qu'il avoit du roi*, voulut manger les mets et dormir dans le lit que son hôte lui avait fait apprêter ; à son souper, les échantons, les écuyers du roi de France, tranchaient devant lui et versaient à boire ; à son coucher, les valets de chambre du roi de France s'acquittèrent de leur charge. Autour de Ferdinand, dans le château, étaient logés Gonzalve et les grands d'Espagne, ainsi que la suite de la reine ; le reste des gentilshommes espagnols fut accueilli à l'envi par les seigneurs français, *combien que, peu de temps devant ce, eussent entre eux eu mortelle guerre ; mais d'autre chose n'étoit nouvelle que de bien festoyer les Espagnols* ; ceux-ci admirèrent la mode libérale de leurs hôtes, qui ne se souvenaient plus de ces rudes combats que pour chercher à reconnaître leurs vaillants adversaires, et pour se mesurer encore avec eux, le hanap à la main ; tel prisonnier à Seminara, tel blessé à Cerignola, tel fugitif au Garigliano, ne sentait ni haine ni honte à embrasser son vainqueur ; de même *que les deux rois, qui un peu auparavant avoient été si grands ennemis, à se couper la gorge, et alors devenus si bons amis et si bien réconciliés*, les deux nations se tendaient la main, en oubli des injures et des trahisons ; Savone voyait le *banquet partout*.

Le lendemain, jour de la fête de saint Pierre et saint Paul, l'ambassadeur du pape, le cardinal de Sainte-Praxède, qui avait suivi le roi à Savone pour surveiller les intérêts du Saint-Siège, voulut chanter une messe en note, dans la cathédrale, en présence des *deux plus grands rois de la Chrétienté*. Dès huit heures du matin, Ferdinand descendit du château et alla visiter son hôte, avec lequel il parla de toute joyeuseté, pendant une heure ; les archers et les cent-suisse de la garde étaient rangés, comme la veille, sur le chemin des deux rois, qui disputèrent pour se céder le pas l'un l'autre ; mais Louis XII, tout réjoui de la franchise du roi d'Aragon, qui, *sans autres otages que de la seule fiance qu'il avoit en lui, s'étoit ainsi mis entre ses mains*, redoubla d'égards et de gracieuseté, afin de reconnaître cette honorable marque d'estime. — *Marchez devant*, dit-il à Ferdinand ; *car si j'étais chez vous, et en vos pays, sachez que je ferais ce de quoi me priez ; et, pource que vous êtes en mes pays, vous en ferez ainsi ; car je le veux, et si vous en prie*.

Le roi Catholique marcha devant, et Louis XII après lui. Miquel Pastour, capitaine des quatre galères espagnoles, qui avait bloqué le port de Gênes, de concert avec la flotte française de Prégent, fendit la presse et, s'approchant du roi de France, lui demanda l'ordre de chevalerie, de sa main victorieuse ; le roi s'arrêta, pour le faire chevalier et lui bailler l'accolée, au nom du bon chevalier saint Georges. — O seigneur Miguel Pastour ! s'écria le Fou du roi d'Aragon : très heureux êtes-vous d'avoir été accolé chevalier : par le plus noble et plus grand roi de tout le monde.

En arrivant à la cathédrale, les deux rois se prirent par les mains et cheminèrent de la sorte jusqu'au pied du grand autel, où étaient deux chaires et deux prie-Dieu couverts de drap d'or ; les seigneurs de France et les grands d'Espagne se placèrent sur des bancs, de chaque côté de l'autel. Le cardinal de Sainte-Praxède, revêtu de ses habits pontificaux, chanta la messe, assis sur un haut siège à droite du chœur, la face tournée vers les deux rois. Les débats du cérémonial ayant recommencé au baisement de l'Évangile et de la Croix, les deux rois baisèrent ensemble les feuillets du livre et le pied du crucifix ; ils reçurent ensemble la bénédiction de l'envoyé du pape, qui, pour complaire à Louis XII, donna d'abord le baiser de paix au roi d'Aragon. Ces infractions à l'étiquette de la Cour de Rome, où le roi de France était *le premier aux honneurs*, semblèrent à plusieurs assistants *préjudicier à l'honneur de la France*, parce que la *prééminence sur tous les rois chrétiens appartient au Roi Christianissime*. Après la messe, les deux rois remontèrent sur leurs mules et se séparèrent, pour aller dîner chacun à son logis. Il était midi, quand Louis XII se rendit au château, avec le cardinal d'Amboise et quelques-uns des princes. Ferdinand vint recevoir le roi, et tous deux s'entretenirent, en chambre, de certaines choses secrètes. Une ligue offensive fut ébauchée contre les Vénitiens, et le roi d'Aragon essayait fort de réconcilier avec le roi de France Maximilien, qui voudrait sans doute s'associer à cette ligue tant de fois formée et rompue ; c'était le renouvellement du traité de 1504., pour ressaisir les provinces et les villes que Venise avait usurpées ou conquises sur les États de l'Empire et de l'Église, sur le duché de Milan et le royaume de Naples. Des promesses de perpétuelle amitié furent la base de cet avenir politique.

La nouvelle qui vint de Grenoble au roi de France, par un des gentilshommes de la reine, faillit interrompre l'entrevue de Savone. Anne de Bretagne était grosse. Louis XII, rayonnant de joie et d'espoir, répondit aux lettres de sa femme, qui le suppliait de revenir, qu'il partirait aussitôt après le départ du roi d'Aragon ; il avait failli se mettre en route, à l'instant même, quoiqu'il eût déjà résisté aux mignardises de sa fille, qui le rappelait par tous les messagers. Il fit publier la grossesse de la reine dans le duché de Milan, et des feux de joie furent allumés, des processions faites, des prières dites, pour demander au Ciel un dauphin. Le jour suivant, le roi et sa cour allèrent au château ; un long entretien d'affaires d'État précéda le bal, où les deux rois dansèrent, chacun sou tour. Le roi et la reine d'Aragon se rendirent à l'évêché, pour souper avec le roi de France. Gonzalve de Cordoue les accompagnait ; on lui donna à laver, après les rois, et il s'assit à leur table, au bout du banc. Le souper fut très hautement servi et assaisonné de plaisants propos, que Louis XII animait d'une cordiale gaieté. Germaine de Foix *tenoit merveilleuse audace* et faisait *peu de compte de tous les François* ; mais son mari, au contraire, affectait de rechercher les principaux seigneurs de la Cour de France, pour les gagner par ses caresses, ses éloges et ses dons. — *Monseigneur mon frère*, dit-il en désignant les capitaines Louis d'Ars

et Pierre de Bayard qui étaient présents, *bien est heureux le prince qui nourrit deux tels chevaliers !*

Louis XII ne témoignait pas moins d'estime pour les capitaines espagnols, mais il était *comme transporté à regarder* Gonzalve, qu'il fit souper à sa table et qu'il traitait presque comme l'égal du roi d'Aragon. Le grand capitaine *tenoit grosse gravité* ; il attirait tous les yeux par renommée de ses faits d'armes, et cette admiration augmentait encore *à la magnificence de ses paroles* et de ses gestes, à sa *façon de faire, pleine de majesté et de douceur*. Louis XII ne se lassait point de deviser avec lui, et chacun, en le voyant si noble et si gracieux, se surprenait à l'aimer, malgré la haine que les Français lui avaient vouée depuis les guerres de Naples. Au sortir de table, le roi d'Aragon demanda où était Stuart d'Aubigny, *ce moult bon chevalier et sage*, qu'il avait éprouvé, sous ses drapeaux, dans la campagne de Grenade contre les Maures. On lui dit que d'Aubigny, malade de la goutte, avait été retenu au lit. Ferdinand s'écria qu'il l'irait voir jusqu'à son logis ; il y alla donc, escorté par cent archers de la garde du roi et accompagné de Gonzalve et de la *baronnie* d'Espagne. D'Aubigny souffrait énormément de la goutte et se trouvait alors perclus de ses membres ; néanmoins, dès qu'il fut averti de la visite du roi d'Aragon, il se fit lever et porter dans une chaire, à la porte de sa chambre ; puis, il se fit mettre à genoux, lorsque Ferdinand descendait de cheval, et il le remercia, en pleurant de joie. Ferdinand l'embrassa, voulut le faire remettre dans son lit, et, s'étant assis au chevet, ils burent ensemble avec Gonzalve, son ancien antagoniste ; ils se souvinrent ensemble, et se séparèrent à regret. Pendant cette visite, Louis XII avait mené en croupe la reine, sa nièce, à l'ébat, au bord de la mer, et, à son retour, il réclama la délivrance de certains prisonniers français, qu'il avait trouvés, ramant sur des galères espagnoles.

Le roi, retiré dans sa chambre, les capitaines des gardes placèrent leurs guets, *en manière qu'il pouvoit dormir sûrement* ; ordre fut enjoint atout chef d'hôtel, de mettre devant sa fenêtre, incontinent le soleil couché, une torche ou une chandelle allumée jusqu'au jour, *afin que, de nuit, par les rues, n'y eût nulle brigue et que nul ne pût aller et sortir qui ne fut connu et avéré* ; par cette mesure de police, la ville fut éclairée, toutes les nuits, durant le séjour du roi d'Aragon à Savone. Aucune rixe, aucun tumulte n'eut lieu dans la ville, car Louis XII avait défendu aux Français, *à peine de la hart, de dire paroles injurieuses* aux Espagnols, et il n'y eut entre eux que propos d'amitié. Le jour suivant, Ferdinand et la reine loupèrent encore chez le roi, menant *vie privée et familière*. Le seigneur de Chaumont offrit à Gonzalve un banquet, auquel furent invités ceux des Français qu'on estimait *plus solennels et gens de fête*, entre autres La Palice que les Espagnols connaissaient bien pour l'avoir rencontré dans les campagnes d'Italie ; il y avait là des gentilshommes, *attirés pour caqueter à plaisir et dire choses nouvelles* : leur jargon divertit beaucoup la compagnie. Le soir, les rois et la reine allèrent respirer le frais, dans un beau jardin entouré de terrasses dont la mer baignait le pied ; s'éloignèrent un peu de leurs cours et s'assirent, pour deviser, le roi près de sa nièce, le roi d'Aragon avec le cardinal. Louis XII, quand il fut heure de se retirer, voulut que le cardinal prît la main de Ferdinand, Gonzalve celle de la reine, jusqu'aux montoirs, où chacun se mit en selle Pour reconduire les convives au château ; là, le roi d'Aragon, son bonnet ; Il main, remercia le roi de France *de l'honneur qu'à lui et à la reine lui avoit plu leur faire* ; il réitéra sa promesse d'envoyer en Lombardie un secours de six mille Espagnols, sous les ordres de Gonzalve, si Maximilien entraît avec une armée en

Italie ; et il annonça que, le lendemain, au vouloir de Dieu, il monterait sur mer pour retourner en Espagne.

Le lendemain, 2 juillet, les vaisseaux espagnols étant bien avitaillés de Pain, de vin et de viandes par les maîtres d'hôtel de Louis XII, Ferdinand et sa femme descendirent du château, vers trois heures de relevée, et voulurent prendre congé du roi, qui était venu leur dire adieu : **puisque partir se faut, leur répliqua le roi, et qu'au venir, je vous ai trouvés sains sur mer, à l'aller je vous rendrai en tel état et même endroit si je puis.** Le départ eut lieu dans le même ordre que l'arrivée, le roi ayant sa nièce en croupe, les gentilshommes français chevauchant avec dames derrière eux, le cortège défilant dans la grande rue, entre les hallebardes des archers et des cent-suisse. Louis XII n'avait plus rien qui le retînt au-delà des monts ; ses villes, ses garnisons, ses capitaines étaient prêts à recevoir Maximilien, et Maximilien n'avait pas encore d'armée ! Louis XII, impatient de revoir sa femme et sa fille, partit, la nuit même, à cheval, peu accompagné, à la lumière des torches.

CHAPITRE XIV

1507-1508

PENDANT l'absence du roi, Anne de Bretagne, pleine d'anxiété, n'avait trouvé de consolation et de plaisir, qu'au milieu de ses dames et de ses poètes. Le goût très vif, mais peu délicat, qu'elle eut toute sa vie pour la poésie, fut partagé par toutes les princesses de son temps, dont quelques-unes, entre autres Marguerite d'Autriche, ne dédaignèrent pas de composer des ouvrages en vers. Anne de Bretagne ne montrait pas beaucoup de finesse en ses jugements, pervertis par la mauvaise influence des rimeurs flamands et bourguignons sur la littérature française ; mais elle encourageait au hasard les hommes, peu nombreux alors, dont le savoir ou l'esprit pouvait faire rejaillir de l'éclat sur leur patrie et leur protectrice ; car, à cette époque et longtemps après, les arts, les sciences et les lettres ne prospéraient que dans le palais des rois, et le public ne faisait accueil qu'aux réputations qui avaient passé par la Cour pour descendre jusqu'à lui. La reine de France acquittait, en pensions, en dons, en charges et en évêchés ce qu'on lui prêtait en épîtres, en ballades et en rondeaux ; car le mérite de l'ouvrage était jugé d'après la valeur de l'éloge qu'il contenait ; rien n'était trop fade ni trop grossier dans les comparaisons louangeuses, dans les exagérations adulatrices ; le style n'en semblait que meilleur, fût-il plus barbare que celui de Châtelain et de Molinet. Souvent Anne de Bretagne, environnée de ses dames, dans une salle *parée*, accueillait le livre et l'auteur : celui-ci, vêtu du costume doctoral, robe noire à larges manches, le chaperon fourré sur l'épaule, venait s'agenouiller devant la reine, tel qu'il s'était fait peindre par un enlumineur au frontispice du manuscrit qu'il présentait relié en velours avec fermoirs d'argent. Souvent un des poètes valets de chambre demandait une audience pour réciter une pièce de vers en forme de panégyrique sur quelque sujet désigné par la reine, sur quelque question de morale, de religion ou de fantaisie, que la reine avait laissée tomber, à la veillée ou bien à table. C'étaient les seuls instants accordés à la lecture et aux devis, le jour aux heures de repas, le soir parmi les travaux de quenouille et d'aiguille ; là, un secrétaire lisait, à voix haute et claire, des romans, des histoires, des légendes de saints, des poésies ; là, docteurs et savants dissertaient et disputaient, avec toutes les ressources de la dialectique ; là chaque auditeur s'instruisait en se récréant. L'éducation des princes continuait ainsi jusqu'à leur mort, et si tout était flatterie dans les vers composés pour eux, de graves enseignements se glissaient à travers les discours de leurs orateurs à gages ; mais le fou d'office, qui siégeait entre les rimailleurs, n'était pas, comme autrefois, le plus sage et le plus spirituel.

L'office de fou à la Cour valait autant qu'un canonicat. Sous aucun règne ce singulier usage, emprunté aux Grecs du Bas-Empire, ne fut plus commun en France : tout seigneur, clerc ou laïque, avait un fou, laid et difforme, habillé de la livrée de son maître, avec une marotte, un bonnet à oreilles d'âne et un équipement de grelots : ce *marmot*, *hideux* à voir et triste à entendre, était destiné

à l'amusement des oreilles et des yeux, de même que les singes et les *papegeais* (perroquets) domestiques. Les *morosophes* ou les *fous sages* avaient perdu tout leur crédit ; les fous idiots, les plus naïfs et les plus monstrueux, étaient les plus recherchés. Il y en avait deux de cette espèce pensionnaires du roi, Caillette et Triboulet : Caillette, dont le surnom, devenu proverbe, indiquait une tête sans cervelle et un caquetage sans idées ; Triboulet, dont la taille à voûte, les *gros yeux*, le *petit front*, le *grand net*, annonçaient une simplicité qu'il démentit en vieillissant : il était alors aussi sage, à trente ans, que le jour qu'il fut né ; son principal talent consistait à contrefaire chacun ; il chantait, dansait, *prêchoit* si plaisamment que *ne fâcha onc homme* ; cependant, l'appelait *fol à vingt-cinq carats, dont les vingt-quatre font le tout*. Louis XII le préférait à l'autre et l'emmenait dans toutes les chevauchées, même par-delà les monts : un fou de cour, vêtu de couleurs éclatantes, faisant sonner ses grelots et secouant des pois secs dans une vessie, déridait le visage sévère du cardinal d'Amboise, et Louis XII, malgré son économie, ne regrettait pas l'argent que lui coûtaient ses deux bouffons.

Anne de Bretagne aimait mieux payer des poètes que des bouffons : sa cour poétique, dont le voyage de Gênes avait éloigné Jean Marot rimant à la suite du roi, ne brillait plus du même lustre que du temps de Charles VIII, qui récompensait une églogue latine par le présent d'un sac d'or, que l'imitateur de Virgile pouvait à peine emporter sur ses épaules. Octavien de Saint-Gelais et Pierre Lebauld étaient morts, le premier en 1502, le second en 1505 ; Jean Meschinot et André de La Vigne avaient senti leur verve s'éteindre avec leur jeunesse ; Guillaume Cretin, élève des *équivoqueurs* belges, commençait seulement à se faire connaître et promettait de surpasser ses modèles dans *l'art et science de rhétorique pour faire rythmes et ballades* ; mais Faustus Andrelinus ne cessait d'entasser des spondées sur des dactyles et de marteler du latin en distiques aussi creux que sonores. Octavien de Saint-Gelais, que les Muses avaient fait évêque d'Angoulême, ce versificateur habile, ce poète ingénieux, ce philosophe badin, ne laissa point après lui un seul continuateur de son style élégant et naturel, brillant de traits exquis, toujours clair et correct, souvent harmonieux. Il avait lutté, de son vivant, avec l'aide d'André de La Vigne, de Martial d'Auvergne et de Guillaume Coquillart, contre les inutiles et fastidieux prodiges de *tailles de rimes*, que Jean Meschinot était parvenu à faire envier aux disciples de Georges Châtelain. A cette époque, la poésie française se divisait en deux camps rivaux ici on recherchait les idées neuves finement exprimées avec clarté, avec grâce ; là, on n'admirait que des entortillements de phrases barbares, des bizarreries de forme et de prosodie, des difficultés presque insurmontables dans le retour de certains sons rythmiques, dans l'arrangement de certaines syllabes homogènes : c'était, en quelque sorte, le débat du vrai et du faux, du naïf et du prétentieux, du bon et du mauvais. Jean Meschinot, qui devait, à son poème moral : *les Lunettes des princes*, sa charge de maître d'hôtel dans la maison de Bretagne, avait poussé ce genre de travail exclusif pour la rime jusqu'à composer des huitains où les vers pouvaient *se lire et retourner en trente-huit manières*. Mais Octavien de Saint-Gelais, au lieu de s'adonner à ces puérités, avait perfectionné la versification, en imaginant d'entrelacer les vers masculins et féminins, en traduisant Virgile et Ovide, en épurant le langage de Villon, ce grand poète qui s'était révélé à l'aspect d'une potence. Pendant les règnes de Charles VIII et de Louis XII, cette poétique, pleine de charmes dans son allure franche et dans sa simplicité native, avait eu les succès les plus populaires : Martial d'Auvergne, procureur au Châtelet de

Paris, rimait les *Vigiles de Charles VII* et les *Arrêts des Cours d'amour* ; Coquillart, official de Reims, écrivait le *Monologue des perruques* et ses folâtres imaginations que rehaussait le talent d'une diction facile et agréable. Toutefois, les récompenses de la Cour ne venaient plus chercher ces poètes qui bornèrent leur gloire et leur ambition à trouver des lecteurs et des applaudissements : Octavien de Saint-Gelais et André de La Vigne n'eussent pas mieux été traités par les rois, s'ils avaient été moins bons courtisans ; d'ailleurs, Charles VIII, auquel ils consacrèrent leurs plumes, était trop désireux d'imiter Alexandre, pour ne pas souhaiter, comme lui, avoir un Homère qui célébrât ses victoires. Après eux, les honneurs, les dons, les charges, les éloges n'encouragèrent que des rimeurs vulgaires, qui avaient une inspiration cupide et docile pour toutes les joies, pour toutes les douleurs ; qui pleuraient la mort d'un prince, comme celle de son cheval ; qui s'émerveillaient sans cesse des vertus de leurs patrons ; qui demandaient l'aumône en pauvres vers : ces poètes-là n'avaient garde de s'épuiser en ouvrages de longue haleine ; ils desservaient la circonstance, et ne produisaient à la fois qu'une épître, une ballade, un rondeau ; de là ces efforts incroyables pour donner du prix à des pièces dépourvues d'intérêt et d'invention ; de là ces rondeaux de deux syllabes, même d'une seule ; ces *baguenaudes*, ces *couplets faits à volonté, sans rimes et sans raison* ; ces *croisures de rimes*, en *rhétorique batelée*, dont la rime est répétée à l'hémistiche du vers suivant ; en *rhétorique à double queue*, qui exige un redoublement de rimes à la fin de chaque vers pour faire écho ; en queue annuée, dont la rime du vers est semblable au commencement du suivant : alors la poésie ne fut plus qu'*une espèce de musique, laquelle contient un certain nombre de syllabes avec aucune suavité en forme de douceur et d'équisonnance*.

Sous Louis XII commença un nouveau système de poésie, qui s'était retrempé aux sources classiques de l'antiquité ; mais le pédantisme et l'amour du baroque rendirent cette poésie plus insupportable que celle de Châtelain, surnommé l'*Indiciaire*, comme montrant le chemin du Parnasse. Jean d'Auton fut le chef et peut-être le créateur de la nouvelle école, qui fit rétrograder la langue de plus d'un siècle, en la délayant dans le mélange des idiomes grecs et latins, en la surchargeant d'ellipses et de néologismes inintelligibles, en lui donnant de la pesanteur pour de la gravité, du fatras pour de la richesse. En prose comme en vers, le style devint prolix, diffus, traînant, ridicule ; le rhéteur se montra partout : la grammaire latine de Despautère servit de base à cette Babel de la langue française. Déjà la pensée s'enveloppait d'un nuage de mots, le sens se perdait dans un labyrinthe de tournures ; la phrase, naturellement vive, prompte et tranchée, s'allongeait péniblement à travers une accumulation d'épithètes oiseuses et de parenthèses inabordables on s'efforçait de paraître éloquent dans un détestable pathos qui devait amener, vingt ans plus tard, le latin francisé et le français latinisé de dame Hélisenne de Crenne. Jean Marot avait pourtant toutes les qualités de l'historien et quelques-unes du poète. Il aurait, d'ailleurs, renchéri volontiers sur la *rhétorique sentence et faconde oratoire* de l'abbé d'Angle ; mais il était moins nourri des écrivains de l'ancienne Rome, et sa manière se rapprochait par instinct de celle d'Octavien de Saint-Gelais, avec autant de souplesse à tourner le vers, autant d'à-propos à rencontrer la rime : sa prose seule sortait de la forge de Jean d'Auton, *toute remplie de squalide et barbare scabrosité* ; mais ses rondeaux sur *toutes sortes de matières joyeuses* joignaient l'originalité du sujet à la finesse de l'expression. Les enthousiastes de Jean d'Auton lui avaient donné beaucoup d'imitateurs : Jean Lemaire de Belges ; Jean Bouchet, de Poitiers ; Symphorien Champier, de Lyon ; Jean d'Ivry, de Beauvais

rivalisaient de zèle et de latinisme, sans égaler cet orateur, fort abondant comme Pline second ; car aucun d'eux ne possédait un style assez fluant pour aligner soixante vers d'une seule période. Jean Lemaire, à qui Marguerite d'Autriche n'avait pas encore donné l'emploi de son indiciaire et historiographe, achevait le livre des *Illustrations des Gaules et Singularitez de Troye*, à la suite de la Cour de France, et n'attendait qu'une occasion de mettre sa plume en jeu pour flatter l'amour-propre du roi. Jean Bouchet, dans son état de procureur, se reposait de la chicane en grossoyant des volumes de vers qui se succédaient avec une intarissable fécondité, sous le pseudonyme du *Traverseur des voies périlleuses* ; mais sa résidence en province le gardait du danger de l'imitation des poètes de cour, quoiqu'il eût beaucoup trop d'estime pour la *facilité du langage des lucubrations* de Meschinot. Champier, qui n'était pas moins fécond que le procureur de Poitiers, consacrait aux lettres tout le temps qu'il pouvait dérober à la médecine et ne descendait presque jamais du ton de panégyriste, soit qu'il compilât les faits et gestes de la maison de Lorraine dans laquelle il était médecin, soit qu'il célébrât les *Triumphes* du roi de France, soit qu'il se fît l'historiographe de son parent, le chevalier Bayard. Jean d'Ivry, également médecin, traducteur ordinaire des poèmes latins d'Andrelini, était encore plus verbeux que ce rhéteur de collège, qui s'intitulait, sur ses opuscules en vers, poète du roi et de la reine — *poeta regius ac regineus*.

Quant à la poésie en elle-même, qui se traînait à plat ventre dans les galeries des princes et des grands seigneurs, elle quittait rarement ce caractère élogieux et servile ; il y avait peu d'ouvrages de longue haleine, qui ne fussent conçus et rédigés dans un but d'adulation plus ou moins honnête, plus ou moins apparent : la sainte Vierge n'échappait pas plus que les reines de la terre à ces louanges excessives ; et chaque année, à l'une des fêtes de Notre-Dame, les palinods de Caen, de Rouen et des principales villes du Nord, accordaient des prix à la meilleure palinodie, ou chant royal, sur l'Immaculée Conception. Anne de Bretagne semblait aussi avoir mis au concours un sujet qu'elle affectionnait particulièrement, et qui ne présentait pas moins d'erreurs à combattre, bien que ce ne fût pas un mystère : il s'agissait de l'apologie du sexe féminin, qu'elle avait pris à cœur d'exalter bien au-dessus de l'autre sexe, en le protégeant contre les attaques des poètes ; elle s'était placée à la tête des damés contemporaines, par ses vertus, son esprit et sa force d'âme ; elle voulait faire partager à son sexe, dans la société, la position d'estime et de respect qu'elle avait acquise à la Cour ; car elle supportait impatiemment l'injustice des hommes à l'égard des femmes. Elle chargea donc ses poètes de venger la maternelle secte et de lui faire des champions bardés et cuirassés de rimes : à ce signal, les représailles commencèrent contre tous les livres satiriques faits en haine ou en mépris des femmes, surtout contre le *Roman de la Rose*, dont le continuateur, Jean de Meung, avait, dit-on, été fustigé par les dames de la cour de Philippe le Bel, à cause de ses audacieuses épigrammes, attentatoires à l'honneur féminin. Alain Chartier et Martin Franc avaient autrefois répondu à ces injures poétiques, que l'Université même crut devoir réfuter doctoralement. Les *orateurs* inspirés par Anne de Bretagne, excepté l'incorrigible Coquillart, essayèrent d'étouffer le rire railleur du romancier discourtois, par un concert d'éloges, sur le mode admiratif ; Anne était bien convaincue que l'homme ne pouvait soutenir la comparaison avec la femme. La poésie française éclata en malédictions contre ces *lâches cœurs, pleins de diffames, ces faux détracteurs à langue de lézard*, qui offensaient *Dieu, la loi et la nature*, en blâmant les dames. Jean Molinet, le premier, *translata* en prose le *Roman de la Rose*, pour le moraliser clair et net ; un anonyme fit entrer

dans la lice le *Chevalier aux Dames*, pour les garder de tous les blâmes et pour combattre le même *Roman de la Rose* ; un autre anonyme avait publié l'antidote du *Bigame Mathéolus*, qui, dans un roman non moins célèbre, avait dit sa *game de mariage*, avec autant d'injures et plus de lourderie. Jean d'Auton ne fut pas le dernier à défendre l'honneur féminin, par la bouche de sa *Vrai-disant avocate des Dames* ; Symphorien Champier conduisit à bon port la *Nef des Dames vertueuses* ; Jean Bouchet apprêta les *Triumphes de la noble et amoureuse Dame* ; Jean Dupré éleva le *Palais des Nobles Dames*, auquel a treize chambres principales ; enfin, quiconque voulut assurer à ses vers un succès de cour et se faire une puissante recommandation auprès du roi et de la reine, n'eut qu'à suivre cette voie apologétique, où les applaudissements ne manquaient pas aux galants chevaliers qui rompaient des lances pour la vertu des dames. Il était réservé au règne de François Ier de continuer ces joutes poétiques, au nom du beau sexe ; mais aux blasons métaphysiques de l'âme féminine devaient bientôt succéder les *blasons anatomiques du corps féminin*.

C'est que la poésie, comme tous les arts, à cette époque de transition, n'offrait que des imitations ou des copies d'un type commun ; rarement une idée neuve, avec une forme nouvelle, parvenait à se faire jour au milieu de toutes ces formes, de toutes ces idées, vieilles et usées ; dès que le génie se révélait par quelque œuvre de haute création, la médiocrité s'en emparait aussitôt pour la soumettre à des déguisements et à des métamorphoses successives. Ainsi, l'auteur inconnu de la Danse macabre n'eut pas plutôt créé cette sublime moquerie de la fragilité humaine et de l'égalité mortelle, que, de toutes parts, non seulement en France, mais dans l'Europe entière, on entendit grincer le rebec de la Mort, préludant à la dernière danse, et de graves méditations émurent les chrétiens, au spectacle de cette ronde inévitable qui embrasse dans ses replis les palais comme les chaumières et mène au tombeau le pape comme le laboureur. Partout la Danse des morts déroula sa lugubre et fantastique allégorie : ce n'était plus une représentation mimique, jouée devant le peuple, dans le cimetière des Innocents à Paris ; c'était un éternel sujet de sculpture, de peinture, de poésie, de décoration, qu'on répétait sans cesse, même aux yeux des dames, même aux yeux des rois ; elle reparaisait, peinte sur les murs des églises et des hôtels, sculptée sur les chapiteaux des colonnes, ciselée sur la garde et le fourreau des épées, gravée dans les encadrements des miroirs, dans les ornements des livres d'Heures. Les vieux huitains dialogués entre la Mort et ses victimes furent imprimés bien des fois, augmentés, changés ou travestis par les éditeurs : la *Danse des hommes*, la *Danse des femmes*, la Danse des aveugles, tout prenait en vers l'image d'une Danse, dans laquelle la Mort, la Fortune, l'Amour ou quelque personnage allégorique faisait le rôle de ménétrier.

Ensuite l'allégorie se jeta dans une autre route : un Allemand, Sébastien Brandt, avait écrit en latin une étrange *moralité*, intitulée *Navis stultifera* (*la Nef des fous*) ; le Monde y était figuré comme un grand vaisseau, où tous les fous s'embarquaient. Cette fantaisie ne réussit pas moins en France qu'en Allemagne ; on la traduisit, on l'imita, et les imitations allèrent toutes à bon port : la *Nef des Folles*, selon les cinq sens de Nature ; la *Nef des Dames* ; la *Nef des Princes*. Le *Roman de la Rose* dominait encore toute la littérature, avant que le Livre de François Rabelais eût conquis pareille influence universelle : ce ne furent pas seulement les alchimistes qui cherchèrent de l'or, mais les poètes qui en trouvèrent, dans ce roman mystérieux, que les curieux du Grand-Œuvre métallique ou poétique ne se lassaient pas de fouiller ; vingt poèmes sortirent de ce creuset ; la matière restait toujours la même ; l'imagination la plus hardie ne

s'aventurait qu'en tremblant hors du domaine de l'imitation. Le *Roman de la Rose* renaissait, sous les titres de *la Chasse*, et le *Départ d'Amour*, du *Château de Labour*, de *la Forêt de Conscience*, et sous des transformations également bizarres, avec la froideur de l'allégorie et l'obscurité de la métaphysique ; les vices, les vertus, les passions, les idées les plus vagues étaient personnifiées et matérialisées. Par exemple, dans le *Séjour d'Honneur*, poème ou roman d'Octavien de Saint-Gelais, l'Homme ou l'*Acteur* est conduit par *Sensualité*, dans le chemin de *Fleurie-Jeunesse* jusqu'au port de *Mondaine-Liesse* ; il aborde à l'île de *Vaine-Espérance*, à travers la mer *Mondaine-Périlleuse* ; il franchit le *Val du monde*, s'endort au logis de *Cas-Fatal*, pénètre dans la *Forêt d'Aventures*, arrive au *Château d'Honneur*, s'efforce de monter l'*Échelle de Fortune*, et ne veut plus d'autre guide que *Raison*. Tel est à peu près le cadre ordinaire de tous les poèmes issus du *Roman de la Rose*, calques pâles et glacés d'un dessin original, parfait dans son genre, et plein de verve et de coloris.

Quant à la versification proprement dite, elle avait peu de règles précises et reconnues généralement : l'hémistiche ; dans le vers de douze et de dix syllabes, n'était pas scrupuleusement conservé ; l'élision des voyelles avait lieu, à la volonté de l'auteur ; les enjambements et les césures faisaient partie essentielle du rythme, mais il y avait peu d'oreilles assez exercées pour distinguer ces assonances si délicates, et la plupart des poètes réduisaient la poésie à un certain ordre de lignes rimées. Cependant Octavien de Saint-Gelais avait indiqué plusieurs améliorations importantes dans la prosodie, et Jean Lemaire, que Clément Marot reconnut pour son maître, maniait la langue avec dextérité, en la versant dans le moule métrique ; car souvent, dans ses poésies, la coupe d'un vers, le sentiment et le mouvement du rythme, la grâce d'un rejet et la cadence d'une strophe nous reportent à cinquante ans plus tard : on dirait Ronsard ou Du Bellay, à l'habile organisme de la versification, à l'observance des règles, et au choix des tours oratoires. Les ténèbres du style n'étaient pas encore dissipées, et Antoine d'Arena, comme pour se moquer des écrivains qui s'étudiaient à parler latin en français, inventa le langage macaronique, ce mélange grotesque de latinismes et de gallicismes : les guerres d'Italie et la révolte de Naples furent les premiers poèmes de cette espèce, composés *in galanti stylo*, par un magistrat *falotus*, et plus divertissants que les déclarations scolastiques de Faustus Andrelinus, poète *royal, et lauréat*.

L'Histoire n'était pas alors moins protégée que la Poésie, et ses travaux, que le public avide d'instruction accueillait avec empressement, témoignaient de la sollicitude du roi pour la gloire de sa patrie et de ses ancêtres. Anne de Bretagne n'épargnait pas l'argent dans l'intérêt des compilations historiques qui pouvaient tourner au profit et à l'honneur de son règne ; elle favorisait surtout les historiens qui perpétuaient dans leurs ouvrages la nationalité de son duché. Le savant Pierre Lebaud, qu'elle avait fait son aumônier, venait de mourir évêque de Rennes, en laissant des *Chroniques de Bretagne armoricaine*, écrites à la manière de Froissart et intéressantes même par les fables qu'il raconte, d'après les vieux légendaires, avec la bonhomie d'un simple Prêtre : il avait entrepris cette chronographie, au commandement de la reine, qui le récompensa de ses travaux par le don de plusieurs riches bénéfices, et qui lui donna 4.000 florins, le jour où elle reçut le manuscrit de son Histoire. Après la mort de Pierre Lebaud, un avocat breton, nommé Alain Bouchard, retoucha et continua cette Chronique, pour la publier sous son nom ; car, à cette époque, le privilège du roi pour l'impression des livres nouveaux manquait encore, puisque tout imprimeur avait le droit de reproduire le volume à peine mis au jour, sans être poursuivi comme

contrefacteur ; la propriété littéraire n'existait pas, puisque chaque auteur pouvait s'emparer textuellement de l'ouvrage d'un autre, sans être accusé de plagiat. Pierre Lebaud avait, en outre, flatté les sentiments patriotiques de sa *très redoutée dame*, en rimant les Annales de Bretagne, sous le titre de *Bréviaire des Bretons*, et un poète, du nom peu harmonieux de Disarvoez Penguern, natif de Cornouailles, avait composé, dans le même système, la *Généalogie d'Anne de Bretagne*, longue et monotone complainte, destinée sans doute à être chantée, sur un air lent et plaintif, par les fileuses de la vieille Armorique.

La reine voulut aussi faire rédiger les fastes de la France, qui tiennent si souvent à ceux de la Bretagne. Par son ordre, un jeune clerc, Jean Descourtils, commença la *Mer des Histoires et Chroniques de France, extrait de tous les anciens chroniqueurs qui ont écrit, depuis la création du monde, des faits et des gestes des François*. Jean Lemaire avait entrepris, dans un but à peu près semblable, ses *Illustrations des Gaules*, que le roi était impatient de voir terminées, pour prouver au monde quels liens existaient entre Gaule et Troie. C'était de Troie, en effet, que la plupart des chroniqueurs tiraient l'origine de la nation française, toute fière de cette Noblesse mensongère. Le moine Robert Gaguin, mort en 1502, et le notaire Nicole Gilles, mort en 1503, avaient également établi leurs Histoires sur une base aussi peu solide, que la critique érudite n'osa pas ébranler durant près d'un siècle. Robert Gaguin et Gilles s'étaient montrés crédules à l'excès, en recueillant avec un aveugle respect les légendes des premiers temps de la monarchie ; ils puisaient aveuglément dans les *Chroniques de Saint-Denis*, compilées et rédigées en latin dès le Xe siècle dans l'abbaye dont elles avaient pris le nom, et translattées en français sous le règne de Charles V, précieux monument de l'histoire contemporaine depuis le règne de Philippe-Auguste. Gaguin et Gilles ne se bornèrent pas à y prendre les fables mêlées au récit ; ils en ajoutèrent de nouvelles, que leur fournissait la tradition populaire ; ils créèrent ainsi un royaume d'Yvetot, dont ils firent remonter l'antiquité jusqu'à Clotaire Pr, quoique le seigneur d'Yvetot portât le titre de roi, sans plus de conséquence que le *roi des Merciers* et le *roi des Ribauds*. Paul Emili, retiré dans le cloître Notre-Dame, où il vivait de son canonicat, s'acquittait de la tâche que Louis XII lui avait donnée en l'amenant de Vérone à Paris pour écrire en beau latin cicéronien une grande Histoire de France, et dédaignait les erreurs romanesques de Gaguin et de Nicole Gilles, en choisissant avec un sévère discernement les faits qu'il devait admettre dans son histoire, plus romaine que française, il est vrai, dégagée de tout son alliage fabuleux, mais dépouillée aussi de toute sa couleur locale et de tout son charme gothique : c'étaient Grégoire de Tours, le Moine de Saint-Gall et Guillaume le Breton fondus dans le moule de Tite-Live. Paul Emili ne voulut ensuivre que les auteurs bien approuvés et décrire seulement ce qu'il y trouvait *de plus vrai et plus digne*.

Le goût et l'étude de l'Histoire se répandaient tous les jours davantage et les historiens se multipliaient. L'imprimerie, dont l'invention encore récente avait atteint déjà un haut degré de perfection en France, sans pouvoir citer, comme l'Italie, le nom célèbre d'un Alde Manuce, mettait en lumière les manuscrits les plus estimés ; mais ces publications, confiées à des hommes peu instruits ou peu soigneux, joignaient rarement la correction du texte à la beauté de l'édition. Antoine Vérard, le plus estimé des libraires de Paris, ne se montrait pas plus sévère que ses confrères Jean Trepperel, de Marnef et Michel Lenoir, pour l'exactitude des copies qu'il livrait à l'impression ; les noms d'hommes et de lieux étaient souvent défigurés, les phrases tronquées, le style rajeuni. Ainsi les

nouvelles éditions des *Chroniques de Saint-Denis*, de Froissart et de Monstrelet, popularisaient ces admirables ouvrages, en les gâtant, en les mutilant, quoique maître Pierre Desrey, de Troyes, les allongeât de ses grossières et ignorantes continuations. A cette époque, où tous les gens riches, surtout les nobles, commençaient à former des bibliothèques, avec des imprimés, au lieu de manuscrits vingt fois plus coûteux, telle était pourtant la vogue des livres historiques, que le *Fasciculus temporum* de Wernerus Rolewinck, petit traité chronologique fautif et incomplet, traduit dans toutes les langues, se réimprimait partout en éditions sans nombre, et que la fameuse *Chronique de Nuremberg* (*Liber chronicarum mundi*) composée par Hartman Schedel et imprimée par Antoine Koberger, avec des milliers de gravures sur bois, taillées par Michel Wolgemut, maître d'Albert Dürer, inondait l'Europe de ses riches exemplaires, non moins nombreux peut-être que les livres d'Heures en vélin, si variés d'encadrements, d'arabesques et de figures, qui occupaient alors toutes les presses de l'imprimeur Pigouchet pour le compte de la librairie ecclésiastique de Simon Vostre. Les lettres et les arts, qui veulent, pour fleurir, l'ombre et la paix, prospéraient ainsi, avec la tranquillité de la France, aux frontières de laquelle expirait un bruit sourd, et menaçant sorti de la Diète de Constance, où se préparait-une ligue générale des alliés de l'Empereur.

Louis XII s'attendait à une déclaration de guerre ; l'argent ne lui manquait pas, grâce à la bonne administration de son domaine privé et de son royaume. Il pouvait ainsi supporter les frais des préparatifs considérables qu'il avait dû faire, sans appesantir les charges du peuple ; il armait à la fois, pour menacer les Pays-Bas, pour défendre la Bourgogne et pour protéger son duché de Milan ; c'était là surtout que se concentraient ses forces. La Lombardie se remplissait de troupes et d'artillerie ; les villes se fortifiaient, afin que Maximilien, dépourvu de vivres dans le pays où il n'aurait aucune place pour se maintenir, s'épuisât lui-même en courses infructueuses et en sièges désastreux. Le roi se tenait prêt à rejoindre son armée, au premier avis que lui transmettrait son lieutenant Charles d'Amboise ; il n'avait pas pris de Suisses à sa solde, malgré les offres de service et les protestations de fidélité que lui firent les Ligues, après avoir accordé dix mille soldats à Maximilien. Il se promettait bien de se passer désormais de ces coûteux auxiliaires, auxquels il déclara, qu'il avait assez d'hommes en France pour s'en servir, avec l'aide de Dieu, et il leva, en effet, vingt mille gens de pied dans ses provinces : la Gascogne seule lui fournit dix mille archers, qui passèrent les monts sous l'enseigne du Cadet de Duras. Plus de huit cents hommes d'armes, outre les gentilshommes et les archers de la garde du roi, étaient rassemblés dans le Milanais ; un capitaine espagnol y avait amené de Naples trois mille cinq cents piétons, enrôlés par ordre du roi d'Aragon, qui ne voulut pourtant pas confier leur commandement à Gonzalve, selon les promesses de l'entrevue de Savone. Le Milanais était donc mieux gardé que la Bourgogne, où l'esprit des habitants conservait un levain hostile contre la France, dont ils avaient été si longtemps séparés. Louis XII avait eu soin de renforcer les garnisons et de munir les places fortes ; mais il savait que ses plus grands ennemis de ce côté-là étaient ses propres sujets, privés violemment de la nationalité bourguignonne. Aussi, l'évêque de Chartres, René d'Illiers, lui parlant de cette haine secrète qui couvait dans la Bourgogne devenue française : — Hélas ! vous dites vrai, reprit tristement le roi ; mais viendra un temps où, dépouillant cette haine naturelle, les Bourguignons se soumettront de leur franc vouloir à la domination des Français. Néanmoins, ne faut-il pas que moi et les

miens espérons voir ce temps-là, non plus que le recouvrement du royaume de Naples.

Louis XII, ennuyé d'attendre à Lyon une déclaration de guerre, que les lenteurs ordinaires de son ennemi paraissaient avoir suspendue pour longtemps, partit, à la fin d'août, pour revenir à Blois, où l'avait devancé la reine, afin de se préparer à y faire ses couches, car sa grossesse était déjà fort avancée ; et les précautions que commandait son état furent telles, que, pour son voyage de Lyon à Blois, elle se mit en litière, et vingt-quatre cent-suisse du roi la portèrent sur leurs épaules. L'espérance d'avoir un Dauphin comblait de joie Louis XII et le retenait en France, quoiqu'il feignît toujours de vouloir repasser les monts. La comtesse d'Angoulême voyait avec tristesse et inquiétude approcher un accouchement qui pouvait retarder l'exaltation de son César et elle vivait éloignée de la Cour dans le château d'Amboise, où le jeune duc de Valois grandissait et prospérait sous ses yeux. Le roi, qui se sentait vieux avant l'âge et qui, en espérant un fils, ne se flattait pas de vivre assez pour pouvoir l'élever, s'occupa de lui assurer d'avance des protecteurs et des soutiens, en émancipant deux princes qui n'avaient pas encore dix-sept ans, Charles de Bourbon, comte de Vendôme, et Gaston de Foix. A ces dispenses d'âge qui leur donnaient la libre et entière jouissance de leurs biens et de leurs droits héréditaires, il joignit le don de 4.000 livres de pension au comte de Vendôme, et celui de plusieurs belles seigneuries à Gaston, son neveu, qui reçut, en échange du vicomté de Narbonne, le duché de Nemours, que la mort de Louis d'Armagnac avait fait retourner à la couronne. La plupart des princes du sang étaient mineurs, et la minorité d'un roi eût été exposée sans défense aux entreprises des ambitieux. Les ducs d'Alençon, de Bourbon et de Longueville se trouvaient seuls hors de tutelle ; leurs frères, François de Montpensier dit Monsieur de Bourbon, Louis et Jean d'Orléans-Dunois, François de Vendôme, comte de Saint - Pol, n'avaient pas encore quitté leurs gouverneurs et leurs mères, de même que François d'Angoulême, qui ne pouvait devenir homme de cour, qu'à l'époque de sa quatorzième année.

La guerre n'avait pas encore éclaté à la fin de l'année 1507 ; l'anxiété croissait, et les esprits ne savaient où se prendre dans cette incertitude générale. Le cardinal de Sainte-Croix, légat du pape en Allemagne, pressait l'entrée en campagne de Maximilien ; Jules II, accusait à la fois les intelligences des Vénitiens avec le roi de France, et du seigneur de Chaumont avec les Bentivoglio, contre les domaines de l'Église et contre sa vie. Louis XII se plaignit enfin du Saint-Père, qui donnait asile aux factieux de Gênes, dans Rome et dans Bologne. Il avait fait, il faisait tous ses efforts pour mettre de son côté le bon droit et la loyauté, afin de montrer à tous qu'il n'était pas maître de conserver la paix de la communauté chrétienne, et qu'il n'en viendrait aux extrémités de la guerre qu'après avoir épuisé tous les moyens de conciliation. Il ne continuait pas moins à se préparer à la guerre, comme s'il pouvait être attaqué dans le cœur de ses États. Il renouvela l'ordonnance de Charles V, qui invitait les bourgeois des villes à s'exercer au jeu de l'arc et de l'arbalète, aux jours de fête ; il ne défendit pas, ainsi que son prédécesseur, les jeux de dés, de tables (échecs), de palet, de quilles et tous jeux pareils qui ne pouvaient être d'aucune utilité pour l'usage des armes, mais il fit exposer, par le premier président du Parlement de Paris, dans l'assemblée de l'Hôtel de ville, que, désirant voir ses meilleures cités *garnies d'habillemens de guerre et de gens qui s'en sachent aider*, il pria sa capitale de donner l'exemple aux autres, et invitait les *habitans de tous états à s'appliquer et faire appliquer leurs enfants ou serviteurs à l'exercice et jeu de l'arc, arbalète*

et coulevrine. On manda donc à chaque métier de délibérer, dans sa confrérie, sur la demande du roi : les merciers et les drapiers s'excusèrent, en prétextant que leurs serviteurs demeuraient la plupart hors de la ville ; les épiciers et les barbiers se dispensèrent aussi, à cause de la condition de leurs états qui employaient leurs serviteurs, même les dimanches et fêtes ; mais les autres corps de la marchandise accédèrent avec empressement aux désirs du roi, et se rassemblèrent dorénavant à jours fixes, le long des murailles de la ville, pour s'exercer à tirer de l'arc et à manier l'arquebuse ou la coulevrine : on distribua des armes achetées aux frais de la Commune, et les confréries de l'Arbalète et de l'Arquebuse se réorganisèrent avec de nouveaux statuts. L'exemple de Paris fut suivi dans presque toutes les villes de France.

Louis XII n'avait jamais eu plus besoin de ses fidèles conseillers qu'au moment où la mort lui enleva son chancelier, Guy de Rochefort, qui secondait avec tant de zèle et de talent les desseins politiques de Georges d'Amboise. Depuis neuf ans que les sceaux lui étaient confiés, Guy de Rochefort avait pris part à tous les actes du Conseil privé et du Grand Conseil. La perte du chancelier, ne fut pas le seul chagrin qui affecta le roi, dans le courant de janvier 1508, le 21, la reine accoucha d'un fils, qui *avoit faute de vie*, et qui ne fit que passer du ventre de sa mère dans le tombeau. Louis XII s'était trop réjoui d'avance de la naissance de cet enfant, pour ne pas renoncer avec douleur à l'espérance d'avoir un Dauphin. C'était la seconde fois que sa femme mettait au jour un prince mort en naissant, après avoir donné à son premier mari deux fils qui vécurent, l'un quelques années, l'autre quelques semaines. Malgré ces fâcheux antécédents, elle ne pouvait s'accoutumer à l'idée de laisser son duché à un héritier collatéral, et, sans doute pour intéresser le Ciel à son vœu le plus ardent, elle fondait, enrichissait et protégeait des monastères, surtout les Minimes de Nigeon, à Chaillot, près de Paris, ces religieux de l'observance de saint François de Paule, qu'elle avait établis dans son manoir de Nigeon, où elle leur faisait bâtir une église sous l'invocation de *Notre-Dame de toutes les grâces*. C'était toujours un Dauphin qu'elle demandait dans ses prières, qu'elle appelait dans ses pèlerinages, en intercédant saint René d'Angers et tous les saints capables de donner enfants aux femmes stériles. Mais déjà la Cour, qui, pendant la grossesse de la reine, s'était éloignée de la comtesse d'Angoulême, revenait à celle-ci, comme à la mère du roi futur ; le jeune François de Montpensier, Monsieur, était accouru de Blois à Amboise, où Louise de Savoie attendait avec inquiétude l'événement de cette grossesse, et jamais depuis elle n'oublia, non plus que le duc de Valois, la *très humble et loyale persévérance* que Monsieur avait mise à la contenter, en lui apportant une si bonne nouvelle. Louis XII, de même que les princes du sang et sa cour, traita désormais comme son successeur le duc de Valois, qui devait être l'époux de sa fille Claude et l'héritier de la couronne, pour accomplir la prédiction du saint homme de Calabre, lequel, avant de sortir du monde, le 2 avril 1507, avait annoncé au comte d'Angoulême qu'il serait roi de France.

Cependant, Maximilien avait déclaré la guerre aux Vénitiens, et ceux-ci ayant imploré l'aide du roi, Louis XII leur avait envoyé huit mille Suisses commandés par Trivulce. Tandis que l'orage s'amassait de toutes parts, Louis XII était revenu à Blois, triste et courroucé d'avoir pris part à une guerre qui ne lui assurait pas même la paix avec l'empereur, pour prix des dépenses énormes causées par l'entretien d'une armée durant dix mois ; cependant il jouissait de la trêve qu'il n'avait pas acceptée. Maximilien, las et découragé du mauvais succès de son expédition, ne conservait de rancune et de haine que contre les Vénitiens, qui

retenaient Trieste et leurs autres conquêtes. On n'entendait dans la plupart des cours d'Europe que menaces et vœux hostiles contre les Vénitiens ! — *Je me porte bien de tous les membres*, répondait leur vieil ambassadeur Condolmieri à ses amis qui s'informaient de sa santé ; *mais j'ai grande douleur aux oreilles d'ouïr tous les jours, et par gens de tous états, menacer de guerre la seigneurie de Venise* ! Or, Condolmieri, gros homme tondu, avait les plus grandes oreilles qu'on eût jamais vues. Il fut plus sensible encore à un affront personnel, qui ne pouvait être l'effet du hasard. Anne de Bretagne donna un banquet magnifique à toute la Cour, le 30 août, pour célébrer le mariage du marquis de Montferrat avec Anne d'Alençon ; mais elle ne voulut permettre que l'ambassadeur de Venise fût assis à table avec les ambassadeurs d'Aragon et d'Écosse, et, lorsqu'il se présenta dans la salle du festin, on lui dit *publiquement, en présence de tout le monde, qu'il n'y avait point de place pour lui* : il sortit de la salle, rouge de honte et de colère, aux éclats de rire de la jeune Noblesse. Condolmieri, qui était *sage, prudent et cault*, ne put ignorer le maltaient que le roi avait contre la république de Venise.

Louis XII, pendant son séjour à Blois, avait failli perdre, presque en même temps, tout l'espoir de la royauté à venir : le duc de Valois et Anne de Bretagne. Le 6 août, François d'Angoulême, qui, trois jours auparavant, avait *laissé toute seule* sa mère à Amboise pour venir à la Cour prendre le rang que sa naissance lui assignait et achever son éducation dans la compagnie des dames et des gentilshommes, fut atteint d'un coup de pierre, dans un jardin, à Fontevault, où il se promenait entre sept et huit heures du soir, et la blessure qu'il eut au front mit sa vie en danger. Le lendemain, la reine, qui se rendait de Fontevault à Montsoreau, dans sa litière, vit les planches d'un pont de bois qu'elle traversait s'effondrer sous les pieds des chevaux, et demeura suspendue au bord d'une large ouverture où l'attelage avait disparu : elle eût été noyée dans la Loire, en y tombant. Le roi avait promis au cardinal d'Amboise de visiter la ville de Rouen, qui envoyait à Lyon et à Blois l'honneur de posséder Sa Majesté dans ses murailles : le 28 août, il y entra solennellement, reçu en dehors des portes par le Corps de la ville, vêtu de satin violet, par cent soixante bourgeois habillés de brun, par tout le clergé et tous les religieux qui s'étaient réunis le matin en procession dans la cathédrale. On sonna d'abord la grosse cloche, nommée *Marie d'Estouteville*, du nom de l'archevêque qui l'avait fait fondre et baptiser sous l'invocation de la Vierge ; on sonna ensuite *Georges d'Amboise*, la plus belle cloche du royaume, que le cardinal légat avait donnée à son église en 1501 ; cette cloche, haute de dix pieds, pesant plus de trente-six mille livres, était couverte d'inscriptions latines en l'honneur du donataire, qu'elle *glorifioit par sa tonnante voix*. Toutes les cloches sonnèrent à la fois, quand le roi fut dans la ville, où il avait peine à faire avancer son cheval à travers la foule qui obstruait les rues étroites de Rouen ; il passa devant la célèbre abbaye de Saint-Ouen et fut encensé par l'abbé ; le cardinal d'Amboise, en habits pontificaux, l'attendait à la porte de la cathédrale, pour lui présenter la croix à baiser, lui offrir l'eau bénite et l'introduire dans le chœur ; on chanta le Te Deum, et le cardinal remercia le roi, au nom de l'Église et de la ville de Rouen. Louis XII fut logé au palais archiépiscopal, préparé pour lui avec une magnificence royale ; le Chapitre de Notre-Dame lui envoya, selon le vieil usage, un présent de six gallons de vin et de six pains ; les ducs de Valois, d'Alençon et de Bourbon, ainsi que les principaux seigneurs qui accompagnaient le roi, eurent aussi chacun trois gallons et trois pains, en signe d'hospitalité. Anne de Bretagne, qui était allée seule dans son duché, où sa présence transportait de joie tous les cœurs vraiment bretons,

ne vint pas rejoindre le roi sans avoir vu terminé le monument admirable qu'elle avait dédié à la mémoire de son père et de sa mère, inhumés dans la cathédrale de Nantes ; elle ne fit son entrée à Rouen que le 3 octobre, avec une pompe et des cérémonies presque semblables à celles qui avaient honoré l'entrée du roi.

Le but du voyage de Louis XII dans la capitale de la Normandie fut sans doute l'examen et la réforme de la Coutume de cette province. De concert avec le cardinal d'Amboise, il avait le dessein de faire rédiger dans chaque province le recueil des lois locales-, sanctionnées par l'usage, mais soumises à tant de diverses interprétations. Cet immense travail, qui demandait le concours des juristes les plus savants et les plus éclairés, commença, cette année-là, en Anjou. Thibaut Baillet, président au Parlement de Paris et surnommé le *Bon Président*, à cause de son intégrité, et Jean Le Lièvre, conseiller audit Parlement, furent envoyés à Angers, pour y assembler les États du pays et lire devant eux l'ancienne Coutume, qu'on rétablit dans une meilleure forme, en la discutant et en l'*élucidant, au grand soulagement des parties litigantes*. Mais on ne voit pas que Louis XII ait rien changé à la Coutume normande : le lendemain de son arrivée à Rouen, les échevins, peut-être instruits de ses projets de réforme, vinrent le supplier de confirmer leurs vieux privilèges, contenus dans la Charte aux Normands, ce premier titre de leurs libertés, reconnues par tous les rois de France, depuis Louis le Hutin, en 1315, jusqu'à Louis XI, en 1461, ce code provincial octroyé à la Normandie par Philippe-Auguste, en récompense de la réunion de ce duché à la couronne de France.

La haine qui couvait contre Venise dans les cours d'Allemagne, de France, de Rome et d'Espagne n'attendait qu'une occasion pour éclater en guerre ouverte ; les ennemis étaient divisés d'intérêts, mais semblaient s'unir tous, dans une même pensée de vengeance contre cette république ambitieuse. Jules II souffrait impatiemment que les Vénitiens empiétassent sans cesse sur le domaine de saint Pierre ; il envoya le cardinal de Narbonne porter plainte au roi de France et lui proposer une alliance offensive, dans laquelle l'empereur ne serait pas compris ; mais Louis XII avait tant à se plaindre de Jules II, qu'il ne se montra point fort empressé de servir un allié si peu reconnaissant ; d'ailleurs, le cardinal d'Amboise ne haïssait pas moins le pape que les Vénitiens et le craignait davantage. Jules II, sachant qu'une Ligue n'aurait pas de force sans l'intervention de Louis XII, imagina de se faire un auxiliaire de Marguerite d'Autriche ; il lui écrivit, il lui dépêcha des agents secrets, il la persuada enfin, de détacher violemment du parti des Vénitiens, le roi de France pour diminuer la puissance de ce prince en Italie et pour l'expulser ensuite du Milanais. Marguerite osa *réchauffer le serpent caché sous des fleurs* : elle travailla de tous ses efforts à irriter le roi contre la république de Venise ; elle lui disait, dans une lettre en style figuré : *que les Vénitiens avaient construit un labyrinthe où ils nourrissoient le Minotaure de discorde, éternel fléau des âmes royales, mais que, comme une autre Ariane, elle possédait le fil de la concorde pour diriger virement un autre Thésée dans ce dédale de fourberies*. Autour du roi, dans son Conseil, auprès de la reine, s'élevèrent des plaintes incessantes contre les Vénitiens. Louis XII ne leur pardonnait pas leur arrogance et leur méchant vouloir dans les négociations de la dernière trêve, et il inférait de cet acte seul que Venise cherchait à *entretenir en guerre les princes chrétiens*. Il se laissa donc aisément amener à la confédération que Jules II sollicitait, par l'entremise de Marguerite. Il répondit à la gouvernante des Pays-Bas, qu'il *était très-joyeux de voir la bonne affection et persévérance qu'elle montrait avoir au bien de la paix, et protesta qu'il ne tiendrait à lui que les choses ne prissent bonne issue, telle que chacun la désire*.

Marguerite l'avait prié d'envoyer avec ses pouvoirs le cardinal d'Amboise à Cambrai, où elle se rendrait de son côté pour *perfection des matières pourpalées* : son père Maximilien lui ayant remis, à Turnhout, dès le 14 septembre, *plein pouvoir, autorité et commandement spécial* de se trouver à cette journée, pour y traiter et accorder avec le roi *tous et quelconques différends, débats, malveillances et rancunes*, qui pouvaient exister alors entre eux. Louis XII promit de faire partir le légat, sous peu de jours, et de lui donner pour assesseurs l'évêque de Paris et Albert Pio, comte de Carpi, savant prince italien, qui avait fixé son séjour à la Cour de France, et qui s'employait habilement au service du roi. Ces trois plénipotentiaires n'étaient pas encore partis de Blois, que Marguerite avertit le roi d'Angleterre de transmettre à Cambrai des ambassadeurs, afin que *le bien et honneur de son futur gendre fussent trop mieux gardés qu'autrement*. Un pouvoir avait été aussitôt dressé dans la chancellerie de France, par lequel le cardinal d'Amboise était commis pour besogner à faire et accomplir accord et finale paix, ou prendre aucune bonne trêve avec Marguerite d'Autriche, agissant au nom de l'empereur, en considération des *sens, loyauté, prudence, intégrité et longue expérience* du légat, et parce qu'il *a, plus que nul autre, singulier Zèle, entier et fervent vouloir à ladite paix*.

Quand les ambassadeurs des puissances qui voulaient entrer dans la ligue contre les Vénitiens, furent réunis à Cambrai, il y eut entre eux assaut de ruse et d'adresse, pour se tromper l'un l'autre et pour se faire la part belle, chacun voulant obtenir plus et accorder moins. Les parlements durèrent un mois entier, mais le secret des assemblées fut si scrupuleusement gardé, qu'en France et dans les pays étrangers, on ne s'intéressait guère à ces mystérieuses négociations, qu'on regardait comme les préliminaires d'une croisade contre les Turcs. Cependant de nombreuses difficultés avaient surgi dans la discussion des articles du traité, et plusieurs fois les parties furent divisées par des intérêts inconciliables. Marguerite, éclairée et dirigée par l'intelligente politique de l'évêque de Gurck, résistait fermement aux prétentions peut-être exorbitantes du cardinal d'Amboise : *Nous nous sommes, M. le légat et moi, cuidés prendre au poil !* écrivait-elle à son père ; enfin on était à peu près d'accord, non sans avoir bien souvent mal à la tête. Georges d'Amboise, après avoir vainement tenté de vaincre l'inflexible résistance de Marguerite, qui refusait de souscrire à certaines exigences de Louis XII, se vit forcé de passer outre, au risque de ne rien conclure ; craignant une rupture définitive, il supplia Marguerite d'attendre la réponse du roi, qui céda sur tous les points et ne s'opposa plus à ce que désirait l'empereur. La journée de Cambrai eut pour résultat deux traités, l'un secret, l'autre patent, lesquels furent signés, par la gouvernante des Pays-Bas, trois cardinaux, quatre archevêques, quinze évêques, dix ducs, vingt-deux comtes, et cent autres seigneurs, députés de l'empereur, des rois de France, d'Espagne et d'Angleterre ; fatal *appointement*, qui devait causer la mort de deux cent mille hommes, victimes de *la frauduleuse pensée des confédérés*.

Le 12 décembre, Marguerite d'Autriche, Georges d'Amboise et tous les ambassadeurs se rendirent à l'église cathédrale de Cambrai, remplie d'un peuple immense ; une messe solennelle fut célébrée, après laquelle l'évêque de Tournay, tenant une cédule, écrite en français, sur papier, et signée par Madame Marguerite et le légat, comme plénipotentiaires de l'empereur et du roi de France, leur lut à voix haute et intelligible la promesse du traité qu'ils avaient conclu ; puis, l'un après l'autre, ils jurèrent l'observation de ce traité, la main posée sur l'Évangile ; ensuite un docteur en théologie donna lecture du traité

d'union et d'amitié entre Maximilien, l'archiduc, Louis XII et le duc de Gueldre ; cette cérémonie fut terminée par le chant du Te Deum.

Le cardinal d'Amboise, étant revenu à Blois, rendit compte de sa mission au roi, qui fut très content de quoi les affaires s'étoient si bien portées. Quelque chose avait transpiré du principal objet de la journée de Cambrai, et, quoiqu'un seul des deux traités eût été publié, on pensa que ce n'était pas, sans motif que les Vénitiens en avaient été exclus. Leur ambassadeur, Condolmieri, chagrin de cette omission qu'il soupçonnait faite à dessein, ne voulut pas demeurer plus longtemps dans l'incertitude ; il interrogea le cardinal, en face du roi, et lui demanda si Sa Majesté tenait les Vénitiens pour ses amis ou pour ses ennemis. Georges d'Amboise lui répondit que le roi *n'avait cause de les tenir et traiter pour ses amis, vu les mauvais tours et outrages qu'ils lui avaient faits*. Condolmieri insista pour avoir une réponse plus catégorique ; alors le cardinal, poussé à bout, lui annonça que le roi *délibérait s'en aller en Italie en personne, avec une si grosse armée, qu'il n'aurait crainte de nul qui le voulût offenser et, quand il serait là, ferait ce que Dieu lui conseilleroit*. Condolmieri ne douta plus des intentions de Louis XII et chercha encore à les modifier, avant qu'elles se montrassent. Comme il n'avait point reçu ses lettres de congé, il profitait du temps qu'on lui laissait, pour essayer d'ébranler par des paroles adroites la résolution hostile du roi, qui l'écoutait tranquillement et lui témoignait même de la bienveillance personnelle. Condolmieri, vantant un jour la puissance, la richesse de Venise, et surtout la *sage prévoyance*, la *soigneuse conduite* de cette république, qui avait conquis une partie de la Grèce sur les Turcs, et à qui les chrétiens avaient demandé souvent la paix, arriva naturellement à dire que ce serait folie d'attaquer les Vénitiens, que leur sagesse rendait invincibles.— *Je crois qu'ils sont prudents et sages*, répartit le roi très doucement, mais tout à contre-poil ; *s'il faut venir à guerroyer, je leur mènerai un si grand nombre de fous, que vos sages n'auront lieu, ni temps, ni saison de remontrer la raison à mes fous ; car iceux frappent partout, sans regarder où*. Cependement, dites à vos tant sages gens, que je les avertis de se garder, sur leur vie, de rencontrer mes fous.

Pendant cette année 1508, la guerre avec la république de Venise fut imminente ; mais cela ne jetait pas d'inquiétude dans le royaume, où le gouvernement patriarcal de Louis XII avait fait renaître l'abondance et la joie ; la France présentait, de toutes parts, dans les villes et dans les champs, l'aspect le plus riche et le plus heureux ; les grandes fortunes diminuaient, mais beaucoup de petites fortunes se formaient de leurs débris ; *car, d'autant que les biens et l'argent se départent entre plus de personnes, autant en a moins un chacun*. La population s'augmentait, avec la prospérité du pays ; tous travaillaient pour accroître leur avoir ; le commerce avait pris un accroissement extraordinaire : les nobles mêmes s'en mêlaient ; *l'entrecours de la marchandise par terre et par mer* devenait, de jour en jour, si aisé et si fréquent, qu'on faisait moins de difficulté de s'embarquer pour Rome, Naples, Londres et delà la mer, qu'autrefois d'aller jusqu'à Lyon ou à Gênes. La découverte de l'Amérique par Christophe Colomb avait stimulé l'audace des navigateurs, qui équipaient des vaisseaux et couraient les mers à l'aventure. Le négoce des villes s'enrichissait par son activité ; on ne construisait pas une maison sur rue, *qui n'eût boutique pour marchandise ou pour art mécanique* ; on trouvait aussi *plus de vendeurs que d'acheteurs*, et, pour un marchand riche qu'on citait du temps de Louis XI à Paris ou à Rouen, on en comptait alors cinquante. Cette affluence de numéraire était surtout sensible dans la levée des impôts : les tailles se recouvraient à moins de

contrainte et de frais, que sous les règnes précédents. L'agriculture et l'industrie avaient grossi les cens et rentes des terres particulières, qui rapportaient, chaque année, plus qu'elles n'eussent produit jadis par la vente du sol ; les dots de femme en mariage étaient ainsi plus considérables. Les revenus de l'État avaient doublé en même temps : gabelles, péages, greffes, tout gagnait sous la florissante administration du roi. Le résultat de ce bien-être public fut un luxe élégant, qui se communiqua des hôtels des princes aux ouvriers des marchands. Le cardinal d'Amboise avait donné l'exemple et le goût des arts : partout, des *jeux et ébattements à grands frais* ; partout, de grands édifices, qui s'élevaient comme par magie, *pleins de dorures, non pas les planchers tant seulement et les murailles qui sont au dedans, mais, les couverts, les toits, et images qui sont par le dehors* ; partout, des ameublements somptueux, des pièces d'argenterie ; *il n'y a sorte de gens qui ne veuillent avoir tasses, gobelets, aiguière et cuillers d'argent* ; chez les, seigneurs et les prélats, la vaisselle de table était en or massif ; il fallut une ordonnance somptuaire, pour *corriger cette superfluité*. Quant aux, habillements, la mode les avait composés de velours, de drap de soie, de-satin et de fourrures précieuses, avec ornements d'orfèvrerie. *Un bon pasteur ne peut trop engraisser son troupeau*, disait Louis XII.

CHAPITRE XV

1509

LE roi d'Angleterre, qui ne s'était mêlé du traité de Cambrai qu'avec l'intention évidente de l'entraver, avait profité de la préoccupation générale des esprits, pour assurer davantage l'alliance de sa fille Marie et du *prince d'Espagne*, en faisant solenniser leur mariage, à Calais, le 17 septembre. Jean de Berghes, commissaire procureur du jeune archiduc, épousa la princesse, qu'il prit à *femme*, au nom de Charles d'Autriche, et, l'ayant baisée sur la bouche, lui mit l'anneau nuptial au doigt du milieu. Henri VII, qui savait combien Anne de Bretagne eût souhaité donner à Madame Claude cet époux, au lieu du duc de Valois, et qui craignait peut-être de trouver des obstacles à la consécration d'un mariage que la reine voyait de mauvais œil, lui écrivit, ainsi qu'au cardinal d'Amboise, dans les termes les plus caressants, *pource que*, disait-il, *très singulièrement suismes en volonté de temps en autre avertir notre bon frère votre mari, et vous pareillement, et faire participans de toute chose d'importance, ainsi qu'elle vous surviendrait, tant prospère qu'autre, sans lui rien celer ni à vous, comme à celui et à celle à qui nous portons plus de cordialité, d'amour et de bienveillance*. Dans cette lettre, Henri VII n'oubliait rien de ce qui pouvait le défendre contre le dépit d'Anne de Bretagne ; il s'excusait presque d'avoir fait une union, dont il attribuait la première ouverture et motion à Philippe d'Autriche, pendant le séjour du feu roi de Castille en Angleterre ; il prétendait même que l'empereur, la duchesse douairière de Savoie et *ceux du Conseil* du prince Charles avaient seuls ramené en mémoire cette affaire, laissée en communication et en bon train, à la mort de Philippe ; enfin il insinuait que ce mariage pourrait procurer, *pour le temps futur, continuation de toute bonne paix au bien universal de la Chrétienté*. On a sujet de croire que cette solennisation, laquelle devait avoir lieu avant la Pâques de l'année 1509, fut avancée à dessein et tenue secrète jusqu'à *finale conclusion*, comme si la reine de France n'eût pas perdu tout espoir de marier sa fille au petit-fils de Maximilien.

Louis XII, qui devait passer le mois de janvier 1509 à Blois, pour y tenir ses États et régler les dépenses annuelles du royaume avec les quatre généraux des finances, reçut la ratification du roi d'Aragon, au traité de Cambrai, peu de jours après celle de l'empereur ; mais l'évêque de Paris et le comte de Carpi lui apportèrent, avec cette dernière ratification, une lettre confidentielle de Maximilien, datée du 2 janvier, dans laquelle l'empereur *requéroit* le roi de France de *surattendre*, pour faire le serment et la ratification du traité de Cambrai, malgré la clause expresse qui les exigeait en dedans deux mois après la date dudit traité. Maximilien s'excusait de ne pouvoir envoyer sitôt ses ambassadeurs, parce qu'il *étoit fort occupé pour son bref partement du pays de par deçà* (d'Anvers) ; en conséquence, il pria le roi, son allié, de *prendre ce petit délai, de bonne part*. Ce délai couvrait sans doute quelques négociations secrètes de l'empereur, qui écrivit aussi au cardinal d'Amboise, pour l'avertir que l'évêque

de Paris *communiqueroit aucunes choses avec lui*, et pour l'engager à croire à tout ce que lui transmettrait Étienne Poncher.

Les Vénitiens apprirent la Ligue de Cambrai, non seulement par un avis de leur ambassadeur Condolmieri, mais encore par les indiscretions des confédérés eux-mêmes, qui proposèrent sans doute, l'un après l'autre, d'abandonner le roi de France, au moyen d'une transaction particulière avec la république de Venise. Jules II, ne se regardant pas comme lié par le traité qu'avait souscrit en son nom le cardinal d'Amboise, offrit de se déclarer ouvertement pour Venise, si la seigneurie consentait à rendre Faenza et Rimini au Saint-Siège ; mais les sénateurs vénitiens, s'étant assemblés pour délibérer sur cette offre du pape, la plupart pensèrent que la Ligue, qui avait été faite sans le pape pourrait toujours s'exécuter sans lui, et que d'ailleurs Jules II, après avoir obtenu la restitution de Faenza et de Rimini, demanderait celle de Cervia et de Ravenne, avec plus d'instances. Dominique Trevisani rallia tout le Sénat à son opinion, en disant que, pour éviter la guerre par une concession, mieux vaudrait détacher de la Ligue Maximilien, mais que mieux valait encore, à tout hasard, maintenir ce vieux proverbe : Les Vénitiens ne laissent jamais ce qui leur est une fois tombé dans les mains. Le pape retarda pourtant sa ratification au-delà du terme convenu, dans l'espoir d'un accommodement, que l'empereur poursuivait aussi de son côté. Les Vénitiens, qui s'apprêtaient en secret à soutenir la guerre, furent pleinement instruits des projets de Louis XII, par une assemblée publique des principaux gentilshommes milanais, que convoqua le vice-roi, Chaumont d'Amboise, de retour dans son gouvernement, pour leur annoncer la prochaine arrivée du roi, avec une grande armée, et leur demander une aide au profit de l'expédition contre Venise ; ceux-ci déclarèrent la joie qu'ils en avoient et accordèrent, *en pur don, de leur libérale volonté et sans aucune contrainte*, la somme de 100.000 écus.

Déjà en France les poètes et les historiographes étaient à l'œuvre, comme les armuriers et les artilleurs ; ici on fondait canons et haquebuttes, on fourbissait, on trempait des harnais d'acier, on amassait force salpêtre ; là, on martelait, on forgeait poèmes et ballades, on aiguisait des rimes et des équivoques, on entassait injure sur injure contre les Vénitiens. C'était à qui prédirait la ruine de Venise et la victoire du roi de France. On chercha dans les oracles de Merlin et des Sybilles ; on y trouva de quoi appuyer un bon augure qui répandît la confiance dans les esprits ; on fit surtout grand bruit de la découverte de cette ancienne prophétie : *Aquilce grandi sociabitur lilium et movebitur ab Occidente in Orientem contra Leonem* — Le lis, s'associant au grand aigle, ira d'Occident en Orient contre le lion — ; on fabriqua, en outre, ces deux vers allégoriques, dont l'antiquité prétendue ne fut niée par personne :

*Floribus adjunctus, ranas per prata vagantes,
Arctabit coluber proprias remeare paludes.*

c'est à dire : *Le serpent, ami des fleurs, empêchera les grenouilles, errant parmi les prés, de regagner leurs marais natal.* Ce serpent figurait, disait-on, la guivre de Milan couronnée de fleurs de lis. Les pronostiqueurs prétendirent même qu'il suffisait, pour connaître l'avenir, d'interpréter le sens d'une vieille sculpture, conservée dans l'église Sainte-Marie à Venise ; laquelle représentait *un coq crevant les yeux à un renard, dénotant par le coq le roi Très-Chrétien, et par le renard la nature des Vénitiens.*

Jean Lemaire de Belges était chargé de rassembler en forme d'histoire tous les griefs reprochés à la seigneurie de Venise, depuis sa fondation ; Jean d'Auton, Jean Marot, Faustus Andrelinus avaient préparé des chants de triomphe en vers latins et français. Cette ardeur poétique échauffait jusqu'à la muse flamande, endormie devant un pot de cervoise ; Jean Molinet composait, à la cour de Madame Marguerite, *l'Entreprise des Vénitiens, avec les villes, cités, châteaux, forteresses et places qu'ils usurpent, lesdits Vénitiens, des rois, princes et seigneurs chrétiens* ; c'était un panégyrique du traité de Cambrai, suivi d'une Complainte de Venise, criant merci ; Molinet se surpassa en équivoques, pour faire parler Venise, qui n'avait jamais vu tant de concetti dans la langue italienne :

Ô bon légat, qui as charge du cas,
Prenez ducats et me donnez silence ;
Je vous requiers qu'en fassiez le pourchas,
Et que combats soient du tout mis à bas
Avec débats, sans écu et sans lance ;
Douleur se lance contre moi à outrance ;
Crains violence, et la guerre et ses faits ;
Ceux qui ont peur sont à demi défaits !

Louis XII n'entendait autour de lui que des vœux impatients pour cette guerre, qu'il avait à cœur depuis longtemps, afin de se venger de la mauvaise foi et des usurpations de Venise, à laquelle il attribuait tous les désastres des Français en Italie ; mais il rencontra, dans son Conseil privé, une opposition énergique et loyale, qui osa le combattre en face, sans tenir compte de l'assentiment des autres conseillers. Étienne Poncher fut fidèle à son caractère ecclésiastique, en s'efforçant de dissuader le roi d'une guerre qui donnerait naissance à bien des calamités il avait vu de près Maximilien, et peut-être doutait-il qu'on pût compter sur l'assistance armée de ce prince, car on ne saurait soupçonner l'évêque de Paris d'avoir été de connivence avec l'empereur, pour empêcher Louis XII d'entrer en campagne et pour servir des négociations entamées alors, au préjudice de son maître. Le roi persista dans sa résolution hostile contre les Vénitiens, quoiqu'il n'eût pas encore congédié leur ambassadeur Condolmieri, ni rappelé le sien, Jean Lascaris, auquel il écrivait de les entretenir en paroles générales, sans rien leur promettre ni entrer avec eux en aucune pratique. Il ne rappela Lascaris qu'au moment de quitter Blois, à la fin de février, pour s'en aller à Lyon avec la reine, les princes et la Cour. Il voyageait à petites journées, en *passant le temps à chasser et à voler* (chasser au vol), afin de mieux cacher qu'il fût attendu par son armée au-delà des monts ; mais la présence de Condolmieri étant un espionnage de tous les instants, le roi ordonna à cet ambassadeur de se rendre droit à Lyon, *où l'on lui croit savoir ce qu'il auroit à faire*. Condolmieri comprit que la guerre était *assez déclarée*, et ne voulut point accepter un riche et honnête présent que lui envoya Louis XII en signe de congé ; car, homme sage et prudent, il savait que recevoir un don du roi de France, ce serait mettre sa vie en danger devers Sa Seigneurie. Quoiqu'il se fiât avec raison à la loyauté de Louis XII, il craignit pourtant d'être pris, détroussé ou autrement outragé en chemin, tant les esprits étaient irrités contre les Vénitiens, et il demanda une escorte d'officiers d'armes, pour Sa sûreté, ce qui lui fut courtoisement accordé. A peine fut-il arrivé à Lyon, que des lettres du roi l'invitèrent à sortir du royaume dans le plus bref délai, parce qu'*autrement il n'y seroit plus en sûreté*.

La guerre n'était pas encore dénoncée, et les intrigues continuaient -dans les cabinets de l'empereur, du pape et du roi Catholique, pour régler entre eux à l'amiable les contestations de territoire, que Venise avait résolu de remettre au sort des armes. Le pape ne se hâtait pas d'adhérer à la Ligue de Cambrai, en la scellant de l'*anneau du Pécheur* ; car il avait *merveilleusement grand peur* des Français, et craignait que l'armée française ne fût destinée à lui faire la guerre plutôt qu'aux Vénitiens ; Maximilien, malgré les instances de sa fille, ne paraissait pas plus empressé de voir le traité de Cambrai ratifié par Louis XII : au lieu de se préparer à faire campagne avec son allié, il *s'amusoit* en Allemagne et *délayoit son partement*. Cependant, à la fin de février, il donna pouvoir à ses ambassadeurs, Henri de Meulun, Wiry, Mercurin Gattinara et Jean Caulier, pour *voir jurer* le roi, et pour lui rendre hommage, au nom de Marguerite d'Autriche, à cause des comtés de Bourgogne, Charolais, et de la seigneurie de Salins, que l'empereur avait concédés à sa fille, en payement de dot, moyennant renonciation de tous droits sur les biens de la maison de Bourgogne. Ces ambassadeurs, arrivés le 10 mars à Bourges, furent honorablement reçus et traités : le roi, auquel ils présentèrent leurs lettres de créance, leur fit dire, par son chancelier, qu'il était très joyeux de leur venue, et que non seulement dès lors il jurait, ratifiait, approuvait et confirmait le traité de Cambrai, mais encore qu'il voulait jurer *solennellement, et en l'église*, cette paix qu'il tenait pour divine et, de sa part, perpétuelle. Le cardinal d'Amboise leur affirma que, après le roi son maître, il désirait faire service à l'empereur plus qu'à nul autre prince vivant. Maximilien et Marguerite -se plaignaient pourtant d'aucunes nouvelletés que le duc de Gueldre faisait au préjudice du traité de Cambrai : Louis XII promit d'amener Charles d'Egmont à résipiscence. La cérémonie de la ratification du traité eut lieu le 14, après la messe célébrée dans la chapelle du palais, et le sermon bien et élégamment fait par l'évêque de Marseille, qui, louant les auteurs du traité de Cambrai, avait énuméré *les grands biens qui en peuvent advenir, et, par le contraire, les maux et inconvénients de guerre* ; comme si la guerre prochaine n'eut pas été connue de tout le monde. Le roi, d'un cœur joyeux, prononça d'une bonne voix la formule du serment sur l'Évangile et le Canon de la messe, en présence de la reine, du duc de Valois, du légat et de tous les ambassadeurs qui se trouvaient à la Cour. Les assistants partageaient la joie du roi, et *n'y avait nul d'eux qui ne priât le Créateur vouloir icelle paix garder et entretenir*. Le *Te Deum laudamus* fut chanté, et on alluma des feux de joie dans les rues de Bourges.

Louis XII croyait à la sincère fraternité de l'empereur, et la satisfaction qu'il en éprouvait éclata sur son visage ainsi que dans ses paroles : quand il reçut l'hommage de Marguerite, par procureur, il dit gaiement qu'il eût mieux aimé baiser sa vassale que le président de Bourgogne, qui accomplissait ce devoir féodal. Il congédia les ambassadeurs, ravis des magnifiques présents en vaisselle d'argent, chaînes d'or et deniers qu'ils emportèrent, et si dévoués au désir du roi, qu'ils supplièrent l'empereur d'entrer en campagne, le 1er mai, ne dût-il *prendre qu'un colombier, afin que l'on pût dire qu'à lui ne tient*. Pendant ce temps-là, Maximilien retombait dans ses indécisions, prêtait l'oreille aux calomnies forgées contre le roi et, fort perplexe de ces bruits mensongers, demandait conseil à sa fille Marguerite, comme s'il n'attendît qu'un mot pour justifier son manque de foi : on lui avait insinué que le duc de Gueldre enfrenait le traité de paix à l'instigation de Louis XII, de manière à empêcher l'armée impériale de passer en Italie, pour laisser au roi de France le temps de se joindre aux Vénitiens et de courir sus au pape ou bien à l'empereur ; en

conséquence, Maximilien se disposait à mener ses troupes en Gueldre, au risque de rompre le traité de Cambrai.

Louis XII, avant de partir pour Lyon, fit annoncer par tout son royaume la nouvelle de la paix définitive, surtout à Paris, où il avait différé de publier le traité de Cambrai jusqu'à ce que ce traité fût *de tous côtés juré, ratifié et assuré* ; il ordonna aux bonnes gens de sa capitale de festoyer, par des feux de joie et des processions générales, cette bonne paix, qui devait être utile au bien universel de la Chrétienté et au repos de la France. Ces processions, auxquelles chacun assista, donnèrent lieu à une dispute de rang entre messieurs du Parlement et les Maîtres des comptes : ceux-ci furent placés immédiatement après les premiers, qui ne souffraient pas que d'autres corps moins anciens se mêlassent avec eux. Les archers et arbalétriers de la Ville, chargés de maintenir l'ordre, étaient armés, non de boulaies de cuir, mais de bâtons blancs, en l'honneur de la paix ; ils s'en servirent, toutefois, *pour garder la presse* dans les rues et à Notre-Dame.

Pendant que le roi séjournait à Bourges, on lui amena, de Rouen, un sauvage de l'Amérique du Nord, le premier qu'on eût vu en France depuis la découverte de Christophe Colomb. Cet homme, qui fut montré en spectacle à la Cour, avait été trouvé par des pêcheurs sur les côtes d'Angleterre, dans une pirogue d'écorce légère où il naviguait avec six autres compagnons, lorsqu'une tempête les avait écartés de leur pays ; ces derniers moururent, peu de jours après leur arrivée à Rouen, soit à cause du changement de climat, soit par suite des privations éprouvées sur mer. Ils étaient de taille médiocre, bruns de peau et sans barbe ; ils avaient le visage large, stigmatisé de cicatrices et peint de diverses couleurs, les lèvres grosses, les cheveux divisés en tresses et tortillés en couronnes ; ils ne portaient pas d'autre vêtement qu'un baudrier de cuir de poisson, avec une petite bourse pour cacher leurs parties sexuelles ; pas d'autres armes que des arcs et des flèches emmanchées de pierres ; ils mangeaient de la chair crue et buvaient du sang chaud. Leur barque, leurs armes et leurs vêtements amusèrent la curiosité de la Cour, qui ne savait pas que, depuis plus d'un siècle, les pêcheurs normands allaient à la pêche de la morue sur les bancs de Terre-Neuve, et que, depuis deux ans, Jean Denis, de Honfleur, avait fait une carte de cette île. Éclairé, sans doute, par ces indications, Georges d'Amboise, dans l'espoir de découvrir un nouveau continent, confia deux navires au pilote Aubert, qui prit possession du Canada, au nom du roi de France.

Louis XII était résolu à commencer la guerre, sans la ratification du pape, qu'il n'espérait guère ; mais il la reçut à Lyon, pendant qu'il se préparait à faire ses pâques. Jules II, dans le préliminaire du traité qu'il ratifiait, ne nommait pas les Vénitiens ; il déclarait seulement que l'empereur, le roi Catholique et le roi de France, ayant désiré qu'en sa qualité de père de tous les fidèles, il fût le chef (*caput*) de la Ligue conclue à Cambrai, le 10 décembre, pour l'exaltation de la Sainte-Croix, il espérait que cette ; Ligue serait utile et salutaire à la Chrétienté. En même temps qu'il scellait cette bulle ratifiant le traité de Cambrai, il faisait avertir les Vénitiens, qu'il était décidé à ne commencer aucune hostilité contre eux, quoique Louis XII eût résolu de leur faire la guerre.

Les Vénitiens, à mesure que le danger approchait, sentaient leur courage faiblir, à la vue de la Chrétienté s'armant contre leur république : ils se repentirent de n'avoir pas, au prix de quelques sacrifices, empêché cette Ligue menaçante, et ils envoyèrent de nouveaux ambassadeurs au pape, à l'empereur et au roi Catholique, pour leur offrir des accommodements particuliers ; mais Ferdinand

d'Aragon n'avait aucun moyen de détourner l'orage, quelle que fût d'ailleurs sa bonne volonté pour Venise ; Jules II était trop avancé, pour reculer immédiatement, et Maximilien avait été si blessé d'essayer un refus dans ses tentatives conciliatoires, qu'il ne voulut pas entendre l'envoyé vénitien. Le Sénat de Venise ne tenta aucune démarche auprès de Louis XII, qu'il n'aurait pu fléchir, mais il redoubla d'efforts pour s'opposer à l'invasion des Français, qui devaient, selon toute apparence attaquer la Ghiara d'Adda. L'armée vénitienne, qu'on rassemblait dans le Bressan, se composait de soudoyers de toutes nations, surtout de condottieri italiens, deux mille hommes d'armes, cinq mille chevaux-légers, trente mille gens de pied, et tant d'artillerie si belle, qu'on n'en vit onc plus. Cette armée suffisait à peine pour couvrir les frontières de la Seigneurie, menacée de tous les côtés ; elle avait pour chef suprême le vieux comte de Petigliano, sous le titre de capitaine général ; son lieutenant Barthélemy Alviane et deux *providatores*, Georges Cornaro et André Gritti, munis de pleins pouvoirs du Sénat, partageaient le commandement avec Petigliano ; aussi, les avis étaient-ils presque toujours différents entre le prudent vieillard et l'audacieux jeune homme, entre les deux chefs de guerre et les deux délégués du Sénat. L'Alviane voulait porter la guerre dans le Milanais et marcher à la rencontre des Français ; le comte de Petigliano, au contraire, persistait à tenir la campagne, en évitant la bataille et en se bornant à défendre les grandes villes, pour empêcher les Français de s'y établir. Le Sénat rejetant ces deux projets, ordonna de faire marcher l'armée jusqu'à l'Adda, et de ne combattre l'ennemi qu'en cas d'urgente nécessité. Les présages de cette guerre avaient de quoi effrayer les Vénitiens : une barque chargée de 10.000 ducats qu'on envoyait à Ravenne sombra au sortir du port ; la foudre tomba sur le château de Brescia ; le palais des Archives, à Venise, s'éroula tout à coup ; l'Arsenal prit feu, et sauta ; douze galères furent brûlées, avec une grande quantité de munitions et d'armes ; enfin, Troïle Savelli, Jules et Renzo des Ursins, qui avaient promis à la République un secours de cinq cents hommes d'armes et trois mille piétons, furent arrêtés à Rome, comme *sujets de l'Église*, par un bref du pape, qui les invita même à ne rien rendre des 15.000 ducats touchés pour avance de solde. Mais Venise n'était pas plus accessible aux menaces du Ciel, qu'à celles des hommes.

Louis XII allait être en état de faire entendre les siennes par la voix du canon. Son armée achevait de se réunir dans le duché de Milan. Ce furent les Florentins qui payèrent les premiers frais de la guerre. Florence affamait et bloquait Pise ; on attendait, d'un jour à l'autre, la soumission de cette malheureuse ville, que ses alliés abandonnaient, faute de pouvoir la secourir par mer ou par terre ; le roi de France, qui s'était, de concert avec le roi d'Aragon, déclaré protecteur de Pise, força les Florentins d'acheter sa neutralité, en ordonnant au seigneur de Chaumont d'envoyer six cents lances à l'aide des Pisans. Les Florentins s'engagèrent à payer 50.000 ducats à chacun des deux rois, si, dans un an prochain, Pise avait succombé, et, en outre, 50.000 autres au cardinal Georges d'Amboise, sans le sù du roi Catholique. Louis XII obtint, de plus, après le traité, le paiement immédiat des 100.000 ducats qu'il s'était réservés pour sa part. Cette convention secrète fut une tache d'infamie, qu'aggrava depuis la ruine de Pise. L'argent des Florentins, et les 100.000 écus fournis par le duché de Milan, qui *désiroit grandement la réunion* des villes qu'occupaient les Vénitiens, permirent à Louis XII de lever une armée formidable, qui ne coûta rien à la France. Le seigneur de La Trémoille avait demandé aux Lignes six mille Suisses, qui descendirent avec lui en Lombardie ; les capitaines de piétons avaient eu mandement du roi, pour faire gens, et les conduire dans le Milanais, à la fin de

mars ; le Cadet de Duras et Odet d'Aydie commandaient les Gascons, cette excellente infanterie à laquelle il ne manquait rien que de la discipline ; le seigneur de Normanville amenait des Normands ; Montcaurray, des Picards ; Molart, Vandenesse, Bayard, Richemont, La Crote, avaient enrôlé dans leurs bandes ces aventuriers, humains comme léopards, que l'espoir du butin appelait de toutes les provinces de France et de tous les pays sous l'enseigne des capitaines renommés ; le seigneur de l'Espy, qui avait la charge de l'artillerie, ne s'inquiétait pas de se trouver à la tête de cinq cents pionniers, tant malotrus, qu'ils eussent été fort embarrassés de montrer à eux tous trois cents oreilles. Cette armée, après la jonction des Maisons militaires du roi et des princes, devait s'élever à quarante mille hommes environ, deux mille trois cents lances, sept ou huit mille Suisses, dix ou douze mille gens de pied français, et deux ou trois mille pionniers *pour habiller les chemins et faire toutes autres choses nécessaires tant à l'artillerie qu'ailleurs*. Les corps d'aventuriers étaient chacun de cinq cents ou de mille soudards, à l'exception de la bande du Cadet de Duras, qui avait deux mille Gascons sous ses ordres ; mais les rangs de ces pillards s'éclaircissaient souvent pendant la campagne, et la force d'une bande diminuait toujours, le lendemain des montres, où les trésoriers des guerres vérifiaient le rôle de chaque compagnie et réglait les soldes, d'après le nombre des hommes présents sous les drapeaux.

Louis XII, qui de Lyon était venu à Grenoble, toujours accompagné de la reine et des princes, envoya expressément son roi d'armes Montjoie déclarer la guerre à Venise, pour ôter tout scrupule et se conformer à la coutume des rois ses prédécesseurs. Montjoie *communica de sa charge* au grand maître Chaumont d'Amboise et partit de Milan, le 13 avril, sans autre escorte qu'un seul trompette qui connaissait les passages du pays, et sans autre sûreté que sa cotte d'armes fleurdelisée ; il se rendit d'abord dans un faubourg de Crémone, et fit prévenir de son arrivée le capitaine vénitien Zacharie Contarini : on l'introduisit dans la ville, précédé de sa bannière déployée que portait le trompette ; il somma Contarini de restituer au roi la cité de Crémone, ainsi que les châteaux occupés par les Vénitiens, et, à défaut de cette restitution, il lui *dénonça guerre mortelle, telle que François ont accoutumé de ce, de toute ancienneté, qui est à feu et à sang*. Le gouverneur de Crémone répondit qu'il n'avait nulle charge du doge ni de la Seigneurie, pour vider son exercice d'armes hors de Crémone. *Sur ce que vous dites que nous dénoncez la guerre mortelle, et le roi votre maître, ennemi mortel, ajouta fièrement Contarini, nous déplaît d'avoir la guerre avec un si puissant roi, ladite Seigneurie et lui étant confédérés ; mais, puisque ainsi est, nous nous défendrons gaillardement*.

Montjoie passa ensuite sur les terres du marquis de Mantoue, pour l'avertir de cette déclaration de guerre. Jean-François de Gonzague, qui avait déjà commencé les hostilités, conseilla au roi d'armes d'aller par eau à Venise, pour plus grande sûreté ; Montjoie y arriva, le 17, et attendit, dans une abbaye de Bénédictins, que le doge lui donnât audience. Le doge Léonard Loredano dépêcha un secrétaire et deux gentilshommes, pour garder que nul ne parlât à l'envoyé français. Celui-ci fut bientôt mandé au Conseil des Dix, où plusieurs seigneurs vénitiens le conduisirent secrètement par les lagunes, dans une gondole couverte, sans permettre qu'aucun de ses serviteurs l'accompagnât, excepté le trompette, qui déploya la bannière, pendant que Montjoie se revêtit de son habit royal, avant d'entrer dans la salle du Conseil. *Le Très-Chrétien roi invincible, mon souverain seigneur, dit le héraut à haute voix, m'envoie devers vous, illustrissime duc, et vous, magnifiques patrices représentant la seigneurie*

de Venise, pour vous dire et remontrer les grandes offenses, outrages et faux tours, que lui avez faits en plusieurs et diverses manières, contrevenant à l'amitié et confédération, par vous autrefois conclue avec sa Royale Majesté ; comme donnant aide, faveur et secours, tant par terre que par mer, à ses ennemis, et lui voulant nuire de tout votre pouvoir, cuidant qu'il se voulait faire plus grand ès parties d'Italie, et pour l'envie de dominer qu'avez eue à l'encontre de lui ; contrevenant aux promesses jurées et même au dernier appointment, lors de la trêve qu'avez faite avec le très sacré empereur des Romains, pour lors ennemi du roi Très-Chrétien ; auquel appointment faisant, ledit seigneur a bien aperçu qu'avez délibération d'engendrer une nouvelle guerre, pour toujours vouloir entreprendre sur lui en usant de vos pratiques coutumières, lui pensant donner ennui et consommer ce que ne pourriez faire ; et, pour cette cause, en obtempérant aux admonestations, requêtes et persuasions de notre Très Saint-Père le Pape, vous avertis qu'il a fait et conclu, avec ledit très sacré empereur, fraternelle amitié, alliance et confédération perpétuelle, et avec eux le Catholique roi d'Espagne et aucuns princes chrétiens compris, aux traités, sur ce faits, jurés et anathématisés, à faute de l'entretènement d'icelui, qui est une très sainte Ligue, comme chacun sait, considérant que c'est pour le bien et augmentation de foi et religion chrétienne ; pour quoi je vous déclare, de par ledit seigneur Très-Chrétien, roi invincible, qu'il quitte et renonce à toutes vos alliances, amitiés et confédérations, soi déclarant votre ennemi mortel, comme infracteurs de paix et usurpateurs des biens de la Sainte Église, de laquelle il est fils aîné, et à lui appartient principalement avoir le regard sur telles choses, voulant être le vrai imitateur, suivant les faits et vertueux gestes de ses progéniteurs Très-Chrétiens rois de France, auquel appartient de vous contraindre à restitution des choses par vous usurpées ; et, sur ce point, je vous notifie la guerre mortelle, tant par mer que par terre, à feu et à sang, en tous lieux où résistance sera faite, et jusqu'à ce que généralement restitution soit faite des choses par vous usurpées tant à lui qu'au Saint-Siège apostolique, au très sacré empereur et au Catholique roi d'Espagne et autres princes et communautés, compris en cette sainte ligue ; ledit Très-Chrétien roi prenant Dieu à son aide avec son bon droit, et protestant à l'encontre de vous, que, si perte, dommage ou inconvénient en advient à la Chrétienté, ce sera par votre propre faute et coulpe. — Héraut ! répondit le doge Léonard Loredano avec un visage triste, mais d'une voix solennelle, nous avons entendu ce que vous avez rapporté de la part de votre roi, nous accusant d'être infracteurs de notre foi et promesse. Héraut ! il ne se trouvera point que jamais notre foi fût par nous cassée, ni venir au contraire de ce que promis a été, et même contre le roi de France ; car, depuis dix ans passés, votre roi et la nôtre Seigneurie sont en bonne amitié et confédération, et jamais envers lui ne défailîmes de foi, mais toujours l'avons aimé et servi. Ce pourquoi nous espérons en Dieu, que la Majesté de votre roi saura et connaîtra la vérité, et que celui à qui sera la faute sera puni ; et aussi, nous espérons encore être amis de Sa Sacrée Majesté, ou sinon, nous tâcherons de nous défendre, et vous prions, héraut, que vous en fassiez relation au Christianissime roi ; et, sur cette parole, partez et vous en allez ! Montjoie partit aussitôt, sans boire ni manger, *de peur de trouver un queux* (cuisinier) *n'ayant les mains nettes* ; il fut transporté à bord d'un bachot, sous la conduite d'un capitaine slavon au service de Venise, nommé Coulau ; et il eut belle peur, lorsque cet homme, *fort larron et de mauvaise regardure*, car il était borgne, raconta comment autrefois il avait mis à fond certains ambassadeurs de Hongrie. Montjoie échappa pourtant à ce capitaine demi-

bourreau, et en touchant la terre du duché de Ferrare, il remercia le Ciel de l'avoir sauvé.

La mission de Montjoie, en effet, avait été bien périlleuse, puisque la guerre qu'il allait déclarer aux Vénitiens était commencée depuis le 15, par le vice-roi en personne, et dès le 8, par les capitaines Maugiron et Roccabertin. Le 15, Charles d'Amboise, qui logeait à Cassano sur la frontière de la Ghiara d'Adda, passa la rivière à gué, avec quelques compagnies d'armes et quelques bandes de piétons en ordre de bataille. La garnison de Treviglio sortait alors de cette ville, pour aller renforcer Bergame, sous la conduite du provéditeur Morosini. Les Français se jettent sur l'ennemi, qui recule en désordre, s'enferme dans ses murailles. On sonne l'assaut, et l'assaut est déjà engagé ; déjà un boulevard est gagné. Les assiégés crient : *Bagues sauvées !* car ils ont beaucoup de gens tués et largement de blessés. La Palice, Imbaut de Romanieu, Vandenesse, Conti, avaient combattu pêle-mêle avec leurs soldats. Le seigneur de Chaumont accepta la soumission de la ville et promit de la garder du pillage ; il se plaça sur le pont, à l'entrée de la porte, qui lui fut ouverte, et là, entouré des capitaines, comme lui tirant l'épée, il repoussa les aventuriers qui se pressaient pour piller, protégea la sortie de la garnison composée de quatre cents lances et douze cents fantassins, fit prisonnier Morosini, qu'on lui amenait la corde au col, et prit le serinent de féauté des habitants, au nom du roi. Chaumont retourna, le jour même, à Cassano, sans profiter de la crainte que cette rapide conquête avait répandue aux environs. Treviglio, mis en état de défense et confié à la garde du brave Imbaut, de Fontrailles, et de la Bastie, dit le Chevalier blanc, pouvait aider beaucoup les opérations de l'armée dans la Ghiara d'Adda ; on attendit l'arrivée du roi, pour marcher contre les Vénitiens. Les entreprises partielles des capitaines sur Brignano et d'autres châteaux forts avaient réussi, le même jour, avec non moins de promptitude, et le marquis de Mantoue s'était rendu maître de Casalmaggiore, à la première sommation, mais il l'abandonna bientôt après, à l'approche de l'Alviane.

Louis XII avait laissé à Grenoble la reine et Monseigneur, le duc de Valois, qui *fut de bon cœur allé avec lui*, si Anne de Bretagne n'avait pas apposé une sage résistance à cette ardeur prématurée : elle eût souhaité que ses larmes et sa douleur conjugale pussent retenir son époux en France, car elle ne le voyait pas, sans de sinistres pressentiments, entreprendre un pénible voyage et affronter les périls de la guerre ; mais rien n'aurait fait céder la volonté du roi, qui remit le gouvernement du royaume au chancelier Jean de Gannay et aux seigneurs de Saint-Vallier, de Montmorency et du Bouchage. Louis XII, accompagné des princes d'Alençon, de Bourbon, de Nemours, de Lorraine, de Longueville, de Vendôme et de Nevers, traversa les montagnes du Piémont, avec sa Maison et ses pensionnaires, auxquels se joignirent en route plus de cinq cents gentilshommes, outre ceux de la solde, pour lui tenir compagnie, de leur franc et libéral arbitre, et sans contrainte, par gentillesse de cœur. Le roi, porté en litière, par des chemins très mal plaisants, voyageait à malaise ; dans une chute de cheval qui était tombé sur lui, il avait été blessé à la jambe ; mais, au lieu de s'arrêter comme tout autre eût fait pour moins, il marchait toujours, sans séjourner une heure, tant sa vigueur de cœur dominait la souffrance physique, et il ne cessait de travailler avec le cardinal d'Amboise, qui était lui-même cruellement tourmenté par la goutte, et qui, contre l'avis des médecins, avait voulu obstinément suivre son maître.

Le départ du roi n'avait pas été annoncé d'avance ; on l'apprit tout à coup, en même temps que son arrivée, à Milan. Ce n'était jamais sans plaintes et sans

inquiétude que le populaire des villes et des campagnes voyait le roi de France sortir du royaume ; car ces bonnes gens regardaient le roi comme leur appui, et l'absence de la personne royale leur semblait dangereuse pour l'État et la monarchie : tant que cette absence se prolongeait, les reliques des Saints et surtout celles du Saint patron de la France étaient tirées de dessous le maître-autel, dans l'abbaye royale de Saint-Denis, portées processionnellement par des évêques marchant nu-pieds, et ensuite placées sur l'autel, où elles restaient exposées à la vue des fidèles qui venaient prier, jusqu'à ce que, grâce à l'intercession du bienheureux martyr, le roi fût revenu en ses États. On connut si tard le voyage de Louis XII, que l'exposition des corps saints eut lieu seulement le 14 mai, le jour même de la bataille d'Agnadel. Louis XII, *avant son partement*, avait ordonné que des prières et des processions fussent faites dans toutes les églises et tous les couvents de son royaume, pour la victoire et le salut de lui et de son armée. Anne de Bretagne, se conformant aux désirs de son mari, donnait l'exemple d'une dévotion confiante et résignée. Nuit et jour, elle invoquait Jésus-Christ, la Vierge et tous les Saints, visitait les lieux de religion et prodiguait des aumônes. *Il n'y avait, raconte Claude de Seyssel, il n'y avait cité, ville ni où l'on ne fît journellement les processions et prières pour le roi, d'une si grande affection, que l'on y voyait sans aucune contrainte aller en toute humilité gens de tous états, petits et grands, mâles et femelles, jeunes et vieux, en pleurs et en oraisons, d'un si très grand zèle et courage, que l'on pouvait assez connaître l'amour et révérence qu'ils portaient à leur seigneur.* Partout éclatait l'admiration pour ce bon roi, qui avait mis sus une puissante armée, *sans que son peuple en fût chargé d'un denier, maille ou pite.*

Dès que Jules II apprit que la campagne était ouverte, il publia, en forme de monitoire, une horrible bulle, dans laquelle étaient énumérées les usurpations des Vénitiens sur le domaine et l'autorité de l'Église, savoir : les villes apostoliques détenues par eux, les évêchés et les bénéfices conférés sans l'assentiment du pape, les causes spirituelles soumises à des juges séculiers, la protection accordée aux Bentivoglio rebelles au Saint-Siège, les tentatives de trouble fomenté dans Bologne, et ensemble toutes les désobéissances passées : en conséquence, ils étaient admonestés de rendre, dans vingt-cinq jours prochains, les villes enlevées au Patrimoine de Saint Pierre, avec les deniers qu'ils en avaient reçus pendant leur injuste occupation, et ce, sous peine de voir Venise et toutes les villes sujettes ou alliées de leur Seigneurie encourir les censures et interdicts ecclésiastiques, d'être déclarés criminels de lèse-majesté divine, ennemis perpétuels de tous les chrétiens, et, comme tels, d'être livrés à quiconque voudrait les dépouiller de leurs biens et les réduire en esclavage. La République répondit à cette bulle par l'envoi mystérieux d'un placard qui fut affiché, la nuit, dans les rues de Rome : ce récrit très aigre en appelait au futur Concile et à la justice de Jésus-Christ contre le pape et le roi de France. L'armée vénitienne semblait avoir attendu la venue de Louis XII en Italie pour se mettre en campagne, suivant la délibération du Sénat : l'Alviane s'indignait d'être forcé de s'approcher si fort de l'ennemi, avec défense de le combattre ; on marcha sur Treviglio, qu'une garnison de cinquante lances et mille fantassins ne pouvait garder longtemps contre une armée entière. Le 7, au matin, la ville fut environnée d'assiégeants, foudroyée par l'artillerie et assaillie de plusieurs côtés, aux cris de *Marco !* La Bastie, Imbaut et Fontrailles répondirent à cette furieuse canonnade avec le peu de faucons qu'ils avaient, et soutinrent le feu pendant vingt-quatre heures : le lendemain, les remparts étaient au niveau du sol, mais les étendards des capitaines de la place flottaient encore sur les décombres :

l'Alviane ordonna l'assaut, qui fut repoussé avec une grosse perte, et pour reprendre la ville avant que le roi la secourût, il accorda une capitulation honorable à ceux qui étaient dedans : tous devaient s'en aller franchement. La capitulation fut mal observée : on renvoya les aventuriers, un bâton blanc au poing, mais on retint les gens de cheval et les capitaines ; puis, on abandonna la ville aux horreurs du pillage.

Louis XII était, depuis le 1er mai, à Milan, où la population l'avait reçu avec de grands transports de joie et des honneurs magnifiques ; il se proposait de séjourner, jusqu'au 10, en cette ville, pendant que les princes et la Noblesse achèveraient de s'équiper ; mais il apprit, par ses coureurs, que Treviglio était assiégé par les Vénitiens. Quoiqu'il fût à peine en état de se tenir à cheval, il voulut partir au moment même pour secourir cette place ; la nuit se passa en préparatifs de départ, et toute la maison du roi n'était pas encore réunie, au point du jour. Louis XII, cependant, *sans regarder au peu de gens qu'avoit*, ne voulut pas attendre davantage ; armé à blanc et accoutré par-dessus d'une saie de satin blanc aux armes de France et de Milan, monté sur un beau coursier bai caparaçonné de même, il parut, à la tête de ses gentilshommes étincelants de drap d'or et d'orfèvrerie ; son visage était si radieux et si riant, que les Milanais en augurèrent une victoire assurée, et accompagnèrent leur seigneur, avec des vœux et des prières pour son prochain triomphe. Louis XII vit, dans la plaine que domine Cassano, une procession d'hommes désarmés, *à moitié nus et faisant chère marrie* (triste figure) : c'étaient les aventuriers au sortir de Treviglio ; le roi leur demanda des renseignements sur la force et la position des Vénitiens, encore acharnés au sac de la ville prise ; puis, il fit payer les gages de ces pauvres soudards qu'il envoyait à Milan *quérir harnois pour les remonter*. A son arrivée au camp établi le long de l'Adda, devant Cassano, il convoqua le conseil de ses capitaines et décida qu'on passerait la rivière, le lendemain. Ensuite, pour obtenir l'appui du Ciel, qu'il avait déjà intéressé à sa cause en invitant ses gentilshommes à *se confesser et mettre en bon état*, il défendit, *sous grosses peines, que personne dans le camp osât jurer ou blasphémer le nom de Dieu, de la glorieuse Vierge Marie, ni de ses Saints* ; il proscrivit aussi tous les jeux de sort, lui qui naguère jouait *à flux et sequence*, dans son camp, en présence de ses soldats, et qui aimait les cartes autant qu'un lansquenet les tarots et qu'un Gascon les dés. Un pont de bateaux avait été construit sur l'Adda, si fort et si ferme, qu'il pouvait supporter les bagages et l'artillerie, mais si étroit, que trois cavaliers ne l'eussent pas traversé de front : ce pont était destiné au passage de l'armée ; pendant la nuit, le roi en fit construire un autre, par lequel *on s'en retourneroit*, afin d'éviter le désordre. A minuit, Louis XII vint à cheval, sur le pont, pour surveiller lui-même le mouvement de son armée : l'ennemi ne se montrait pas à l'autre rive, et rien ne s'opposa aux travaux des pionniers, qui élevèrent un boulevard fortifié à la tête du pont. Les compagnies de gens d'armes passèrent les premières, devant le roi, qui leur parlait avec bonté : *Aujourd'hui, ô roi Très-Chrétien, avons gagné la victoire !* s'écria Trivulce, en voyant la gendarmerie française s'emparer de la rive opposée.

Les Suisses et les aventuriers défilèrent en bon ordre, tambours sonnans, enseignes déployées, sous les yeux du roi qu'ils saluaient le genou en terre, et Louis XII *dîna, tout à cheval*, sur le pont, *sans ôter pièce de son harnois*, pour voir passer le *carriage*, qui était *merveilleusement grand en provisions de toutes choses* : plus de trente mille chevaux, mules et bœufs, portaient le bagage, conduit par quarante-sept mille personnes, et les mesures avaient été si bien prises à l'avance, que les vivres ne manquèrent pas un moment.

Le soir même, Louis XII s'avança vers Treviglio et *planta* son camp *en lieu plain et non fortifié*, à un mille près de l'ennemi. Celui-ci n'était pas sorti de ses retranchements, malgré les prières et les menaces de Barthélemy Alviane, qui vit son autorité échouer devant l'indiscipline de ses gens, occupés *au sac et à la proie*, dans la malheureuse ville conquise, où depuis la veille ils se livraient au pillage, au vin et à la débauche : les églises et les couvents n'avaient pas été respectés ; les femmes et les jeunes garçons étaient également victimes de la brutalité soldatesque. L'Alviane n'eut pas d'autre moyen d'y pourvoir, que de brûler Treviglio, pour forcer ses piétons à l'abandonner ; et durant l'incendie, on massacra la plupart des habitants, excepté les femmes et les enfants au-dessous de quinze ans. La position des Vénitiens était si avantageuse, qu'on n'aurait pu les attaquer sans forcenerie : des ouvrages en terre entouraient leur camp, fermé par un large fossé, et leur artillerie commandait la plaine où le roi s'était logé à découvert. Le premier coup de canon fut tiré du côté des Français et tua quatre-vingts condottieri. Quand le roi envoya un héraut demander aux Vénitiens *s'ils vouloient journée*, ils répondirent que non, *mais toutefois qui les iroit assaillir en leur fort, ils se défendroient*. Dès lors, la canonnade continua sans interruption entre les deux armées, qui étaient assez près l'une de l'autre pour croire, de moment en moment, que la bataille allait commencer ; les escarmouches cependant n'amènèrent pas d'engagement plus important : par toute la plaine se cherchaient, s'évitaient et s'attaquaient estradiots français et vénitiens, mais ces combats isolés n'avaient pas d'autres résultats que la mort ou la prise de quelques coureurs de chaque côté. Le roi, voyant l'inutilité et le danger de l'estrade, défendit, sous peine de la hart, que personne sortît du camp, pour aller *avant-courir* ; cette défense n'arrêta pas néanmoins l'impétuosité de la jeune Noblesse, qui bravait la discipline pour le plaisir de rompre une lance. Les batteries des Vénitiens faisaient beaucoup de mal au camp français, que ne garantissait aucun rempart en terre ; chaque boulet le traversait dans toute son étendue et emportait hommes et chevaux ; la tente royale, contre laquelle on tirait sans cesse, faillit être atteinte plusieurs fois ; Louis XII ne voulut déloger ni remuer son logis, malgré les conseils et les prières des capitaines, qui tremblaient de voir la personne du roi exposée sans cesse à un péril imminent ; mais les alentours de la tente furent seuls endommagés. Le roi ne s'épargnait pas plus que le moindre chef de bande : il *alloit partout*, sans crainte ; armé de toutes pièces, la nuit comme le jour, il visitait les guets et les écoutes, surveillait la garde du camp, se transportait aux postes avancés et ne montrait pas même d'ébahissement, quand la mort passait auprès de lui : un boulet fracassa un arbre, dont un éclat l'atteignit dans la barbe et lui égratigna le menton.

Dans les deux camps, on tint conseil. Ici, l'Alviane voulait accorder journée au défi du roi ; mais le comte de Petigliano, qui connaissait la pointe des Français, refusait d'en venir aux mains avec eux ; d'ailleurs, le Sénat leur ordonnait de se loger toujours en lieux forts, d'empêcher que l'ennemi entamât quelque opération importante et de lui refuser pourtant le combat. Là, les capitaines du roi étaient d'avis d'attendre l'armée de l'empereur, pour attaquer les Vénitiens, de deux côtés à la fois ; Louis XII, au contraire, soit qu'il appréhendât les délais de Maximilien, soit qu'il eût à cœur de terminer l'entreprise avec les seules forces de son royaume, ne souhaitait, ne demandait que la bataille. Le marquis de Mantoue venait de se réunir à l'host de France ; mais la puissance de l'Empire n'était pas encore rassemblée pour entrer en campagne, quarante jours après le

1er avril, comme le disait le traité de Cambrai ; le pape et le roi Catholique levaient des troupes, avec une lenteur qui témoignait de leur indécision.

Pendant trois jours que les armées restèrent en présence, l'artillerie ne cessa de gronder dans les deux camps : celui de Louis XII fut le plus maltraité, et le roi, pour forcer les Vénitiens à quitter leur position formidable, résolut de leur trancher les vivres. Le samedi 12 mai, vers quatre heures du matin, il fit sonner le boute-selle et lever le camp ; l'armée se rangea en ordre de bataille et, marchant le long de l'Adda, pour tourner les lignes des Vénitiens et leur fermer toute communication avec Crema et les autres villes qui les approvisionnaient, elle s'avança jusqu'à un trait d'arc du camp ennemi et demeura en bataille, durant deux grosses heures ; mais le comte de Petigliano, espérant que les Français viendraient témérement l'assaillir dans son clos inexpugnable, refusa de céder à l'impatience de son collègue l'Alviane, qui s'indignait de paraître lâche ou timide. Louis XII imagina un expédient pour obtenir la bataille ; il avait envoyé sommer les habitants de Rivolta, petite ville très forte, située à trois milles de Treviglio ; ceux-ci, comptant sur le secours de l'armée vénitienne, répondirent fièrement qu'ils ne craignaient pas les Français. Le roi dit à quelques capitaines d'aventuriers qu'il leur livrait Rivolta, ville, corps et biens. Les gens de pied se ruèrent contre la proie que le roi leur abandonnait, et avant que l'artillerie eût tiré cinq ou six coups contre le rempart, d'intrépides pionniers franchirent les fossés à la nage, percèrent la muraille et ouvrirent un chemin à leurs compagnons, qui pénétrèrent dans la ville par deux ou trois brèches et commencèrent à piller ; une foule de Suisses accourut au pillage, et tant de gens se précipitaient pour y avoir part, que l'on s'étouffait aux ouvertures des murs, car les portes restaient encore fermées. Louis XII, apprenant ce désordre et les horribles excès des pillards, ne put rappeler les aventuriers sous leurs enseignes qu'en faisant sonner l'alarme ; mais tous les hommes trouvés dans Rivolta avaient été tués, les femmes violées, et, le lendemain, on emmena dans le Milanais ces malheureuses avec leurs enfants sauvés du massacre : la ville fut brûlée, et les Vénitiens, que les flammes éclairaient dans leur camp, n'essayèrent point de venger Rivolta, qu'ils n'avaient pas secourue. Cependant, on remarquait du mouvement dans les lignes des Vénitiens, et le roi, qui se flattait de les faire sortir de leur inaction, convoqua quatre fois ses capitaines pour les préparer à la bataille ; mais l'ennemi ne quitta pas ses positions, et, le lendemain 13, Louis XII porta son camp plus près de Rivolta, afin d'affamer l'armée vénitienne, en occupant les routes de Crémone et de Crema ; il devait, le jour suivant, enlever Vaila, Agnadello et autres villages de la rive de l'Adda. Les Vénitiens furent avertis, par leurs espions, de la marche des Français vers le Bressan, et l'Alviane triompha des temporisations de Petigliano, en proposant de devancer l'armée française, par une habile contre-marche, de manière qu'elle se trouvât arrêtée à Vaila, au moment où elle penserait leur avoir coupé la retraite et les vivres. Deux chemins conduisaient à Vaila, séparés par des marais et des bois : l'un suivait le cours sinueux du fleuve ; l'autre, en ligne droite, était beaucoup moins long : ce fut celui-ci que l'Alviane conseilla de prendre, en partant tout à coup, au milieu de la nuit, pour aller camper à Vaila ou bien à Agnadello.

Le lundi 14 mai, de grand matin, Louis XII s'était mis en marche avec son armée, qui devait, ce jour-là, loger dans le village d'Agnadello ; il avait visité lui-même l'avant-garde, la bataille et l'arrière-garde, dirigé l'artillerie et le charroi, et fait crier, par ses hérauts, que nul ne fût si hardi de quitter son rang pour arriver le premier au logis. Les trois divisions de l'armée, ordonnées selon l'ancienne stratégie française, réunissaient sous trois chefs principaux les plus

illustres capitaines. L'avant-garde, composée de six cents hommes d'armes, de douze cent quarante archers, de huit mille piquiers suisses et de deux mille arbalétriers gascons, était commandée par le vice-roi de Milan, Charles d'Amboise, et le maréchal Jean-Jacques Trivulce, qui avaient avec eux Théodore Trivulce, le jeune Gaston de Foix, Stuart d'Aubigny, La Marck-Montbazou, le Cadet de Duras, le seigneur de Germigny, La Palice, le brave Montoison, Humbercourt, Bessey, le seigneur de Châtillon-sur-Loing (Coligny), et le seigneur de l'Espy, capitaine de l'artillerie, avec douze faucons, deux grandes couleuvrines, quatre moyennes et deux canons. La bataille, conduite par le roi en personne, était forte de sept cents hommes d'armes, de quatre cent soixante-dix archers ou *coutilliers*, de sept mille cinq cents gens de pied tous Français, outre les gentilshommes de la suite des princes et la garde du roi. Rothelin et Brézé menaient les quatre cents gentilshommes du roi ; La Châtre et Crussol, les quatre cents archers ; le duc d'Albanie, les cent archers écossais, et le duc de Bourbon, les trois cents pensionnaires ; on distinguait, parmi cette élite de Noblesse, les ducs de Lorraine et d'Alençon ; les comtes de Vendôme, de Nevers et de Fiesque ; le marquis de Saluces ; Monseigneur de Genève, frère du duc de Savoie ; Louis de La Trémoille ; le bâtard de La Clayette ; le prince de Talmont, fils de La Trémoille ; Galéas de Saint-Severin ; le seigneur d'Orval ; Téligny ; Louis d'Ars ; Galiot Genouilhac ; Bussy d'Amboise ; le comte de Roussillon ; Conti ; Vandenesse ; Odet d'Aydie ; Normanville, et d'autres hommes *chevaleur*. Dix pièces d'artillerie accompagnaient cette bataille, dans laquelle s'étaient rangés le cardinal légat, entouré des cardinaux de Finale, de Ferrare et de Mantoue, des évêques d'Albi et de Poitiers, et de gens d'église, protonotaires, abbés et chapelains, montant trois cents chevaux. Georges d'Amboise, cependant, souffrait de la goutte à tel point qu'il pouvait à peine *endurer de chevaucher et mettre le pied à l'étrier* ; mais il avait obstinément refusé de retourner à Cassano. L'arrière-garde ne renfermait pas autant de monde que la bataille : le duc de Longueville, qui en avait le commandement, ne comptait pas plus de cinq cent quatre-vingts lances, onze cent soixante archers, la plupart italiens, et quatre mille cinq cents aventuriers ; mais ses capitaines étaient les plus vaillants de l'armée, Yves d'Alègre, Molart, Richemond, La Crote, Imbaut de Romanieu, Fontrailles et Bayard : deux manquaient à la tête de leurs bandes, Imbaut et Fontrailles, faits prisonniers dans Treviglio. Derrière l'armée, chevauchaient plus de quatre cents hommes d'armes non soldés, venus de différents pays, *pour leur plaisir ou leur profit*. Les bagages défilaient lentement, à cause des mauvais chemins.

Les grandes pluies, qui étaient tombées depuis plusieurs jours, avaient rendu plus impraticable ce rivage marécageux, entrecoupé de fossés remplis d'eau ; néanmoins, après un trajet de deux milles, pendant lequel le désordre s'augmentait des embarras et des lenteurs du charroi qu'on traînait à force de bras, le sol se raffermir, et une grande plaine, où déboucha l'armée, lui permit de reformer son ordonnance. On approchait d'Agnadello. Le bruit du canon, que les Vénitiens tiraient en marchant, pour faire croire aux Français qu'on venait leur offrir la bataille, apprit à Louis XII qu'il avait été suivi par l'ennemi ; quelque fût son désir de se rencontrer avec les Vénitiens, il ne les attendit pas et hâta sa marche : les deux armées étaient cachées mutuellement par les accidents du terrain et les bois qui le couvraient ; mais l'une et l'autre entendaient passer, dans la même direction, hommes, chevaux et artillerie ; quand elles s'aperçurent enfin, l'avant-garde française se trouvait vis-à-vis de l'arrière-garde vénitienne, quatrième escadron de l'armée ennemie, qui était déjà maîtresse d'Agnadello, où

elle se fortifiait avec des troncs d'arbres, en profitant d'un fossé profond, lit d'un torrent desséché, pour se renforcer en parc. — *Sire, il vous faut aujourd'hui combattre !* s'écria le seigneur de Chaumont, en accourant vers le roi. Un coureur vint annoncer à Louis XII que les Vénitiens occupaient Agnadello, où il voulait aller loger. *Certes, il n'est question de loger, dit-il, mais de donner la bataille ; et, avant que le soleil soit couché, on verra bien à qui le logis demeurera. Mais quoi ! ajouta-t-il en souriant, les Vénitiens sont-ils déjà logés pour le sûr ? — Oui, Sire, lui répondit-on, et ils travaillent à renforcer la place. — Or bien, répliqua-t-il, faut aller loger sur leur ventre !*

L'armée vénitienne était partagée en quatre corps : le premier, commandé par le comte de Petigliano- ; le second, par le comte Bernardin del Monte ; le troisième, par Antoine de Py, et le dernier, par l'Alviane. Celui-ci, voyant qu'il ne pouvait éviter un engagement avec l'avant-garde française, envoya demander du secours à Petigliano, qui lui fit répondre de ne pas se battre et de marcher toujours ; mais déjà l'Alviane avait pris position et s'était arrêté derrière le fossé dont ses gens de pied défendaient le passage, pendant que six pièces d'artillerie, braquées sur la digue du torrent, foudroyaient les épaisses colonnes de l'armée du roi. La Palice commença l'attaque, et ses hommes d'armes chargèrent sans ordre, à cause des obstacles et des inégalités du terrain, hérissé de ceps de vigne qui empêchaient le déploiement de la cavalerie ; aussi ne franchirent-ils pas tous le fossé : les uns roulèrent dedans, les autres furent désarçonnés, avant d'arriver au bord opposé ; néanmoins, ceux qui le passèrent assaillirent avec tant d'impétuosité l'ennemi qui pliait, que sa déroute fut complète en un instant. L'Alviane rallia ses gens, en leur montrant qu'ils n'avaient affaire qu'à une poignée d'adversaires, et, soutenu par le troisième corps de l'armée vénitienne, qui se retourna contre les Français, il n'eut pas de peine à repousser au-delà du fossé les cavaliers qui l'avaient traversé, sans s'inquiéter s'ils étaient suivis ou non. La Palice fut blessé d'un coup de pique, et son cheval tué ; le lit du torrent était comblé de morts, et, comme si le Ciel se déclarât en faveur des Vénitiens, un orage terrible éclata tout à coup : la pluie tombait à flots et le vent la chassait au visage des Français ; les éclairs se mêlaient au feu des *haquebuttades*, et le gros tonnerre dominait le fracas de l'artillerie. Pendant ce temps, la batterie de l'Alviane n'avait pas cessé de tirer et portait le ravage dans l'avant-garde et jusque dans la bataille française. Louis XII, qui, *fort joyeux et de bon visage*, allait *de bande en bande*, pour inspirer du courage à ses soldats, *en leur disant tout plein de belles paroles*, ne prenait pas garde aux boulets qui emportaient hommes, chevaux, lances et harnois à ses côtés, tellement que les éclats vinrent jusqu'à lui ; trois ou quatre coups passèrent au-dessus de sa tête, mais il ne changea ni de couleur ni de contenance, et se contenta de dire qu'il se confiait à Dieu. Comme ses capitaines le suppliaient de se mettre en sûreté, il répliqua en riant : *Rien, rien, je n'ai point de peur de leur artillerie ; quiconque en aura peur, qu'il se mette derrière moi, il n'aura pas de mal, car vrai roi de France ne meurt onc de coup de canon.* Les Suisses, quoique fort *délibérés*, et les Gascons, n'avaient pas réussi à s'emparer de la position des Vénitiens, et ils perdaient pied à chaque instant, en laissant beaucoup des leurs dans le fossé : c'était presque une défaite, et l'Alviane, qui espérait la victoire, encourageait ses troupes à haute voix ; l'avant-garde française était rompue sur tous les points, quoique le combat continuât encore avec fureur en sanglante mêlée et en groupes épars. Le seigneur de Chaumont fit demander du renfort au roi, qui envoya ses pensionnaires, commandés par le duc de Bourbon, et environ trois cents hommes d'armes que conduisaient La Trémoille, son fils le prince de Talmont, et

le baron de Conti ; mais Louis XII, qui craignit alors d'apprendre la déroute de son avant-garde, ordonna, sous peine de la vie, à tous ceux qui faisaient partie de sa bataille, de ne point courir sus à l'ennemi et de rester chacun à son rang, jusqu'à ce que lui-même marchât le premier ; et, pour que son ordre fût mieux observé, il se plaça, l'épée nue au poing, devant ses compagnies, pour frapper quiconque oserait lui désobéir. Une balle tua un homme d'armes auprès du roi, et la lance échappée à la main du mort tomba sur le cou du cheval de Louis XII, qui ne détournait pas les yeux du champ de bataille et ne cessait de donner des ordres avec le même sang-froid. Le duc de Bourbon et La Trémoille avaient chargé *de si grand furie*, qu'ils enfoncèrent les rangs des gens de pied italiens, auxquels l'Alviane promettait déjà la victoire ; l'avant-garde française, à la vue du secours que le roi lui envoyait, reprit cœur et puissance ; elle se rallia, aux cris de *France !* et à la voix de La Trémoille, qui disait : — Enfants, le roi vous regarde ! Les Vénitiens, qui espéraient, après la défaite de l'avant-garde, avoir bon marché du reste, s'aperçurent que rien n'était décidé, bien que le comte de Petigliano et Bernardin del Monte se fussent arrêtés pour prendre part à l'action : l'artillerie de la bataille des Français commençait à jouer, et ses effets terribles déconcertèrent l'ennemi, qui fut attaqué en flanc par un détachement de l'arrière-garde, conduit par Bayard, lequel avait traversé des marais presque impraticables pour venir surprendre, du côté du fleuve, le parc vénitien. Aux clameurs d'effroi qui s'élevèrent à l'apparition des aventuriers de Bayard plongés dans l'eau jusqu'à la ceinture, la bataille du roi s'ébranla, et les enseignes s'avancèrent vers le lieu du combat ; c'en fut assez pour mettre en fuite la cavalerie vénitienne, qui tourna bride et ne fit plus usage que des éperons ; l'infanterie, abandonnée des gens de cheval, jeta ses armes ou ne résista que faiblement. La tuerie était horrible ; ceux mêmes qui réclamaient merci étaient assommés, comme en écorcherie ; ceux qui tombaient en se défendant étaient *hachés comme chair à pâté*. Le carnage se prolongea surtout en trois endroits : au bord de l'Adda, autour des batteries vénitiennes et derrière le charroi du camp, où se réfugièrent, ainsi que dans un fort, les soldats d'élite de l'Alviane, que les Français nommaient les rouges et blancs, à cause de la couleur mi-partie de leur livrée ; ils se battirent héroïquement et périrent tous ensemble ; leurs corps amoncelés formaient une *piteuse montagne*, de quarante pieds de circonférence et de huit de hauteur, dans laquelle les vivants furent étouffés par les morts. Le massacre s'était étendu sur un espace de plus de trois milles, où la terre disparaissait sous des cadavres. Le roi eut pitié des fuyards et fit sonner la retraite ; puis, il descendit de cheval, s'agenouilla, les mains jointes, et remercia tout haut Dieu qui lui avait donné la victoire. Barthélemy Alviane avait refusé de fuir avec Petigliano ; il combattait à pied avec ses soldats, il les excitait, il cherchait encore à les rallier, lorsque pas un étendard vénitien n'était debout ; il fut renversé par les Aventuriers, qui s'efforçaient de le tuer ; quelqu'un le reconnut, et le seigneur de Vandenesse, qui l'entendit nommer, le sauva de la fureur des assaillants. L'Alviane, un œil crevé et le visage meurtri, fut mené au pavillon du roi, qui le fit panser et lui dit avec bonté *qu'il eût bonne patience, car il auroit bonne prison*. — Sire, répondit le prisonnier, *si j'eusse gagné la bataille, je serais le plus victorieux homme du monde, et nonobstant que je l'ai perdue, si ai-je encore de l'honneur, pour avoir eu un roi de France en personne contre moi*.

Les Français qui donnaient la chasse aux fuyards revinrent à l'appel des trompettes, et on alluma de grands feux, avec des fagots de piques ramassées sur le champ de bataille, où étaient restés quatorze ou quinze mille Vénitiens ;

les vainqueurs avaient perdu à peine deux cents hommes et pas un seul de leurs capitaines. Tout le bagage et toute l'artillerie des ennemis étaient au pouvoir du roi, qui envoya, le lendemain, à Milan, trente-six grosses pièces de canon, coulevrines et basilics. Le soir même de cette glorieuse journée, Louis XII fit donner une fausse alarme, pour éprouver son armée, et *connoître si ses gens serraient diligens* en cas d'une attaque imprévue : en un moment, le camp fut sur pied, la cavalerie comme l'infanterie prête à recommencer le combat, tout le monde en armes et chacun à son poste. *Beaux seigneurs*, dit l'Alviane à qui l'on demandait ce que c'était, *ne vous hâtez tant à cette heure, à moins que vous ne vouliez combattre les uns contre les autres, car je vous assure, sur ma vie, que nos gens ne vous visiteront de quinze jours : les poltrons fuient encore et fuiront jusqu'à Venise !* Le lendemain, le roi fit chanter la messe, par le cardinal légat, sur le champ de bataille, en présence de toute l'armée, et il ordonna l'érection d'une chapelle, au lieu même, sous l'invocation de *Notre-Dame de Grâce* ou *Sainte-Marie de la Victoire*, pour immortaliser son triomphe et fonder des prières journalières, *à l'intention des trépassés*.

CHAPITRE XVI

1509

LOUIS XII se reposa deux jours, après la bataille d'Agnadel — appelée aussi journée de Vaila ou de la Ghiara d'Adda —, pour en attendre les résultats et pour enterrer les morts ; ensuite, pensant que la terreur avait pénétré partout avec la nouvelle de la défaite des Vénitiens, il se dirigea vers Caravaggio, qui se rendit à composition ; mais le château, ayant essayé de résister, fut battu par l'artillerie pendant vingt-quatre heures, et forcé d'ouvrir ses portes, au moment de l'assaut ; la garnison eut la vie sauve, excepté quatre ou cinq Milanais qu'on pendit aux créneaux, pour avoir porté les armes contre leur seigneur. Ce jour-là, plusieurs villes voisines envoyèrent leur soumission au roi, qui défendit à ses soldats, sous peine de mort, de piller la valeur d'un liard, au détriment des habitants : il apprit qu'une bande de Suisses s'était jetée sur un village nommé Travaglia, et pillait tout ; aussitôt il s'arma, sauta en selle, et, suivi de peu de train, il courut au galop pour secourir ce village, fondit à coups d'épée contre les pillards et tua deux Suisses, de sa main ; on l'avertit que les Gascons saccageaient un autre village, il y courut encore et *eut fort à besogner, pour les en retirer*. Louis XII recevait successivement l'hommage et les clefs des villes et des forteresses du Crémonais ; mais il refusa d'entrer dans aucune, *pour doute du pillage*, et *couchait aux champs*, comme le moindre soldat. Il marcha vers Brescia, où les débris de l'armée vénitienne étaient parvenus à se réunir : le parti gibelin avait refusé de leur livrer la ville, sur les murs de laquelle fut arboré l'étendard de la France ; l'armée vaincue se débanda ou se replia sur Peschiera, pendant que les députés de Brescia allaient jurer fidélité au roi, en lui disant qu'ils soupiraient après sa venue, pour être mis hors de captivité, et qu'ils seraient bons Français, s'ils étaient bien traités. Louis XII fut rejoint, en route, par des ambassadeurs de Bergame ; mais, en acceptant la foi de cette ville, il ne voulut pas entendre parler de capitulation avec le château, où étaient enfermés de grands personnages vénitiens, et il exigea que ceux-ci se rendissent à discrétion. Il fit son entrée, le 23, à Brescia, accompagné seulement des princes et de sa maison : les bourgeois et le clergé vinrent à sa rencontre, avec bannières et reliques, chants et acclamations ; il passa sous des arcs de triomphe érigés en son honneur. Les femmes, à qui les Vénitiens avaient dit qu'elles seraient prises et outragées par les Français, étaient toutes cachées aux religions (couvents) et ne se montrèrent, sans crainte, que quelques jours après.

Louis XII avait résolu d'assiéger Peschiera, la plus forte place des Vénitiens, afin d'effrayer la citadelle de Crémone, qui promettait de tenir longtemps. Son camp resta six jours devant Brescia, et les vivres y arrivaient si abondamment, que le vin, qui coûtait douze deniers à Caravaggio, se donnait là pour quatre. Les hommes d'armes qui étaient logés dans la ville n'eurent qu'à se louer de l'accueil de leurs hôtes, et, pour récompenser ces derniers, Louis XII leur laissa comme gouverneur le cardinal de Finale, sans garnison, tant il avait confiance en eux.

Créma lui fut rendue, pendant son séjour à Brescia. Cette ville, située au bord du lac de Garda, était assez bien fortifiée pour arrêter les Français pendant plus d'un mois : sept cents lansquenets et quinze cents Vénitiens y avaient été envoyés, et le reste de l'armée vénitienne, qui campait aux environs de Vérone, étaient prêts à secourir l'une ou l'autre de ces deux villes. Les hérauts du roi s'approchèrent de Peschiera et sommèrent le gouverneur de remettre la place à Sa Majesté ; le gouverneur répondit avec insolence, et ses gens vomirent mille injures, en montrant *leur cul par-dessus la muraille*. Louis XII, *tout animé contre ces méchants*, porta son camp à trois milles de Peschiera, et envoya, le jour suivant, le seigneur de l'Espy avec six pièces de canon et cinq cents pionniers picards. L'Espy entra sans résistance dans la ville, que la garnison avait évacuée, en se retirant dans le château, muni de tous les vivres qu'elle avait pu trouver ; le château tourna ses bouches à feu contre les pionniers, qui dressaient leurs batteries sur les fossés mêmes et préparaient des taudis, à l'aide de grosses charpentes, de charrettes, de bancs et de tonneaux pleins de cailloux. Deux canons commencèrent la brèche, à quatre heures du matin, et quand le roi arriva, au point du jour, toute l'artillerie tonna en même temps ; les gens de pied se hasardèrent à traverser les fossés et à picorer dans l'eau le bas des tours ; ils s'accrochaient aux murs et s'efforçaient de se frayer les chemins que le boulet avait faits : beaucoup furent tués, écrasés et noyés ; enfin les morts servirent d'échelons aux assaillants, qui pénétrèrent dans le fort, tandis que la garnison découragée s'enfuyait au donjon et déployait un linge blanc au bout d'une lance, pour demander à capituler. Les Aventuriers normands, picards et gascons, avaient déjà pénétré dans le donjon, à la poursuite des fuyards, quoique la canonnade continuât, au moment où les enseignes françaises flottèrent sur la brèche. La boucherie fut d'autant plus impitoyable, que les vainqueurs voyant un Vénitien blessé à mort écumer des ducats qu'il avait avalés, s'imaginèrent que tous les ennemis avaient mangé leur or, et ouvrirent le ventre de ceux qu'ils tuaient, pour y chercher un trésor ; ensuite ils mirent le feu au donjon, et le roi fit éteindre l'incendie, pendant que l'évêque de Liège faisait rentrer les épées dans les fourreaux, au signal de l'*Angelus* de midi. Le gouverneur de Peschiera, provéditeur vénitien, et son fils, capitaine de la place, s'étaient rendus, au bon plaisir du roi, entre les mains d'un gentilhomme qui les avait pris à rançon. Ils furent amenés devant Louis XII, qui, cédant à un emportement vindicatif, jura de punir leurs insultes, ou qui peut-être devint cruel, par politique, afin d'offrir un exemple terrible aux défenseurs obstinés du château de Crémone. — *Si je bois ni mange jamais, qu'ils ne soient pendus et étranglés !* s'écria-t-il avec colère. Les prières de Charles d'Amboise et du cardinal légat ne réussirent point à calmer le roi, lequel ne tint pas plus compte des instances du gentilhomme qui avait reçu la foi des deux prisonniers : le père et le fils furent pendus à un arbre, devant tout le monde, en châtiment de la réponse vilaine qu'ils avaient faite à la sommation des hérauts du roi. Aussitôt que la prise de Peschiera fut connue, Vérone, Vicence, Padoue, et d'autres villes, que réclamait Maximilien, adressèrent des ambassadeurs à Louis XII, pour se mettre en son obéissance. Le roi les remercia, en disant que l'empereur était leur légitime maître, et que, lui roi, de France, ne venait pas en Lombardie pour usurper le bien d'autrui, mais seulement pour ravoir le sien ; il les engageait donc à faire leur devoir et à se donner à l'empereur. Enfin Crémone, la dernière ville que le roi eût à reprendre sur Venise, accueillit avec respect le héraut qui lui était envoyé, et reconnut Louis XII pour son souverain seigneur ; bien plus, dans le Conseil tenu à ce sujet par les principaux de la ville, *un des plus apparens*, ayant osé parler en faveur des Vénitiens, fut poignarde et mis en pièces ; le château seul refusa de se

soumettre au roi. Louis XII poursuivit encore quelques compagnies mutilées de l'armée vénitienne, et les força de se disperser devant sa marche victorieuse ; il s'avança jusqu'à Furina, au bord de l'Adriatique, et *de là, contemplant à son aise la ville de Venise et ne pouvant aller à elle, à cause de son large fossé de mer*, il fit braquer, *en signe de triomphe et trophée*, six coulevrines, dont trois étaient françaises, et les trois autres, prises à la bataille d'Agnadel, ayant ; le lion de Saint-Marc gravé sur leur culasse ; puis il envoya *cinq ou six cents volées à coup perdu, afin qu'il fût dit, pour l'avenir, que le roi de France, Louis douzième, avait canonné la ville inexpugnable de Venise*. Dès que la reine avait appris le passage de l'Adda par l'armée de France, elle s'était préparée à l'événement d'une grande bataille, et comme femme, en amour de mariage ardente, sent tous les dangers de son mari absent, elle appelait avec ferveur la protection divine sur les armes de Louis XII. Ce n'étaient que sons de cloches, chants de prêtres, dans toutes les paroisses de Lyon, où elle résidait pour recevoir plus tôt les nouvelles de Lombardie ; sans cesse défilaient, par les rues, des processions, où le peuple se pressait autour des reliquaires, que suivaient dévotement des hommes, tout nus, par pénitence. Anne de Bretagne, vêtue de deuil, ne cessait de répandre des larmes, d'invoquer le Ciel et de visiter les églises, avec ses demoiselles d'honneur, qui marchaient nu-pieds dans la boue. Un héraut d'armes lui apporta des lettres du roi trois jours après la victoire d'Agnadel. Sa joie fut aussi vive que l'avait été son inquiétude : elle fit écrire, par le chancelier, dans toutes les provinces du royaume, pour avertir de la bonne fortune, prospérité, force et victoire, qu'il a plu au Dieu éternel donner au roi, et pour ordonner des processions générales, prières, oraisons et feux de joie. Le Te Deum fut chanté, à Paris, le 22 mai, et la châsse de sainte Geneviève fut portée, le lendemain, à la procession solennelle, où assistèrent le Parlement et le Corps de ville. Huit jours après, les processions recommencèrent, à l'occasion de deux étendards vénitiens, que Louis XII envoyait pour être déposés à Saint-Denis, en signe de victoire et perpétuelle mémoire. Mais les fêtes et les réjouissances furent animées, à Lyon, par la présence de la reine, qui reprit vêtements de liesse, fit atourner ses cheveux et se para de bagues, de colliers et de chaînes d'or. Aussitôt que la grande nouvelle avait circulé dans la ville, *gens de tous états et de toutes conditions couroient par les rues, comme tous épris et forcenés, pour en savoir et enquérir la vérité* ; on n'entendait que des cris de vive le roi ! et des chansons de Noël, et des symphonies d'instruments ; on ne voyait que des visages rayonnants, aux reflets des feux de joie ; plus de cent mille personnes suivirent la procession, que la reine conduisit elle-même à Saint-Jean, accompagnée de *grand'multitude de baronnie* sur des chevaux parés. Feux, processions, carillons et cérémonies publiques se renouvelèrent, avec l'étonnement général, quand on sut la reddition de Brescia, quand on vit entrer au château de Saint- Pierre-Encise Barthélemy Alviane, qui avait promis au Sénat vénitien de lui ramener Louis XII prisonnier, chargé de chaînes d'or. Cette victoire fut regardée comme la promesse d'une longue suite de triomphes : on croyait déjà l'Italie conquise, et tous, *nobles et populaires, jeunes et vieux, gens de guerre et autres, vouloient aller à la guerre, sans gages ni bienfaits*. Une nuée d'aventuriers se précipitait sur la Lombardie, et pour éviter le désordre et les paieries, non-seulement le roi fit garder les défilés des Alpes, mais encore défendit, sous peine de la hart, à quiconque n'aurait aveu et solde, de passer les monts.

L'enthousiasme que la victoire d'Agnadel causait en France ne fut pas moins éclatant dans toute l'Europe. A Rome, on alluma des feux de joie, quasi par

toutes les rues : l'Allemagne et les Pays-Bas applaudirent à la ruine des Vénitiens et à la gloire de la Ligue de Cambrai ; le roi Catholique ne fut pas le dernier à témoigner son admiration pour une si brillante et si rapide campagne. Les ennemis de Venise, le roi de Hongrie, l'Ordre de Rhodes, et même le Grand-Turc, se réjouirent de l'humiliation que subissait l'orgueilleuse république. Le duc de Savoie, cinq jours après la bataille, demanda et obtint l'avantage d'être compris dans le traité d'alliance offensive et défensive contre Venise, *pour le recouvrement du royaume de Chypre, qu'il prétendoit lui appartenir*. Chacun ouvrait la main dans l'espoir de saisir quelque chose des dépouilles de Venise, et tous les habitants de cette seigneurie, hommes et femmes, s'habillèrent de noir, comme pour porter le deuil de leur patrie morte. Pendant qu'à Venise, le Sénat, frappé de stupeur, prêtait l'oreille aux lamentations du peuple assemblé confusément sur la place Saint-Marc, l'armée de Jules II, forte de quatre cents hommes d'armes, quatre cents cheval-légers et huit mille hommes de pied, était entrée dans la Romagne, sous les ordres de François-Marie de La Rovère, neveu du pape et nouveau duc d'Urbin, comme héritier du vieux Guidobaldo. Le cardinal de Pavie, nommé légat apostolique, représentait le pape auprès du général en chef, et le duc de Ferrare avait fourni l'artillerie, en qualité de gonfalonier de l'Église. Fadnza, Ravenne, Cervia et Imola furent conquises en peu de jours, surtout par le bruit des succès de Louis XII. Le duc de Ferrare et le marquis de Mantoue recouvrèrent aussi facilement les villes que Venise leur avait enlevées. Le duc de Brunswick soumit le Frioul, au nom de l'empereur, qui n'eut qu'à publier la victoire d'Agnadel, pour vaincre sans coup férir. Le vice-roi de Naples, qui équipait la flotte espagnole, n'eut pas besoin de s'en servir contre Venise, qui envoya, aux gouverneurs de Trani, de Brindes et d'Otrante, l'ordre de rendre ces villes à Ferdinand d'Aragon. Venise, forcée de plier sous le poids de l'adversité, se résignait à rappeler ses magistrats hors de Vicence, Padoue, Vérone et Trévise, comme pour restituer ces villes à l'empereur, qui en recevait les clefs, sans savoir s'il pourrait garder seul ces conquêtes que lui avait faites son allié le roi de France. Venise sentit que tout n'était pas perdu pour elle, lorsque ses ambassadeurs furent admis auprès du pape, et quand Louis XII, se contentant d'avoir *regagné ce qui lui appartenait*, s'arrêta devant Peschiera avec son armée victorieuse, en attendant l'empereur. Les événements de Lombardie occupaient tellement l'attention publique, que la mort du roi d'Angleterre passa inaperçue. Henri VII, qui ne connut d'autre gloire que d'amasser 1.800.000 livres sterling en pressurant ses sujets, avait laissé son trône et ses trésors, le 22 avril, à son fils Henri VIII, à peine âgé de vingt ans.

Maximilien était arrivé à Trente, toujours manquant d'argent, malgré un emprunt de 50.000 écus qu'il avait fait à Henri VII, en lui donnant pour gage la riche fleur de lys, magnifique joyau du jeune Charles d'Autriche ; malgré 50.000 ducats que le pape lui avait envoyés, malgré les 1 00.000 ducats levés en Allemagne précédemment, pour la guerre des Infidèles, malgré les 100.000 écus que Louis XII allait lui remettre en échange de l'investiture du duché de Milan ! Maximilien remercia, par lettres, le roi de France, avec l'aide duquel il avait récupéré ses terres, sans dépenser un denier ; il lui jura une inviolable reconnaissance et lui annonça qu'il avait brûlé un livre, conservé à Spire, dans lequel étaient notés tous les griefs de l'Empire et de la nation germanique contre la France. L'évêque de Gurck, qui apporta ces lettres au roi, le pria d'excuser la mauvaise diligence de l'empereur, qui avait grande impatience de le voir et qui viendrait le trouver à Peschiera, aussitôt que l'affaire de l'investiture serait expédiée. Le cardinal d'Amboise, qui n'avait eu un jour de bonne santé depuis son départ de France, et

qui, sans cesse travaillé ou de goutte ou de colique ou de fièvres presque mortelles, ne laissait pas d'entendre à la conduite de tous les affaires, alla recevoir, au nom du roi, l'investiture du duché de Milan et payer à Maximilien la somme convenue ; tandis que Louis XII retardait le licenciement de son armée, pour attendre l'empereur, dont les fourriers vinrent prendre le logis. Cette prolongation de séjour était fort coûteuse et fort pénible pour le roi, qui voyait sans cesse dans son camp augmenter le nombre des malades et qui dut interposer son autorité dans une querelle sanglante des Normands et des Suisses. Mais la barque impériale ne paraissait point sur le lac de Garda.

Le cardinal d'Amboise arriva, le 13 juin, à Trente, où l'empereur lui fit encore plus de caresses que lors de leur première entrevue dans la même ville, en 1501. Maximilien se montrait fort impatient d'aller rejoindre Louis XII, et l'on convint que les deux alliés se verraient, non pas au bord du lac de Garda, mais en pleine campagne, sur les limites de leur territoire reconquis. Maximilien échangea contre l'investiture du duché de Milan la quittance des 100.000 écus qui en étaient le prix. Cette investiture, ainsi que tous les actes diplomatiques de cette époque, rappelait combien de dissensions, de zizanies, de disputes et de guerres *l'Ennemi du genre humain* avait suscitées parmi les princes chrétiens, à la faveur desquelles le Turc s'était emparé des plus belles provinces de l'Europe. En conséquence, pour réprimer l'audace de ce terrible adversaire de la religion de Jésus-Christ, l'empereur ne savait rien de plus efficace qu'une bonne paix entre lui et le roi Très-Christien. C'était donc en vertu du traité de Cambrai, base de cette précieuse paix ; qu'il accordait au roi et à ses héritiers mâles descendus légitimement de son corps, l'investiture de tout le duché de Milan, des comtés de Pavie et d'Angleria, des seigneuries de Brescia, de Crémone, de Bergame, de Crema et de la Ghiara d'Adda, nouvellement recouvrées sur les Vénitiens, et de tout ce qui avait appartenu jadis aux ducs de Milan. Maximilien s'engageait, dans le cas où il refuserait de continuer cette investiture aux héritiers de Louis XII, à restituer auxdits héritiers les sommes de 100.000 francs et de 100.000 écus qu'il avait reçues du roi. L'investiture, concédée à perpétuité, sauf les droits du Saint-Empire, avait pour but d'exciter le roi Très-Christien à ceindre ses reins, comme un intrépide soldat du Christ, et à s'unir, par reconnaissance, à l'empereur, en lui apportant les richesses du royaume de France et les forces des Français, afin de secourir le monde chrétien et de chasser les Turcs. Quiconque oserait déchirer une page de cette investiture devait, par le seul fait de cette entreprise téméraire, encourir l'indignation de l'empereur et payer une amende de 100.000 marcs d'or, dont moitié attribuée au fisc impérial et moitié à la réparation d'un pareil attentat.

Depuis la bataille d'Agnadel, Louis XII semblait plus scrupuleux observateur des devoirs de la religion, comme s'il acquittait une dette envers le Ciel ; il ne cherchait pas à diminuer la gloire des princes et de ses capitaines, surtout du duc de Bourbon, qui *seul étoit cause de la victoire*, selon l'opinion des témoins de sa belle conduite ; mais il déclarait hautement qu'il avait eu cette victoire *par la bonté de Dieu*, puisque la plupart de ses soldats, avant le combat, s'étaient *confessés et mis en l'état auquel on voudroit mourir*. La dévotion du roi se manifesta dès lors en tous ses actes, et même il s'abstint de plusieurs choses, pour l'honneur de Dieu, contre l'opinion de ses médecins. Pendant qu'il attendait à Peschiera l'arrivée de Maximilien, que l'évêque de Gurck avait devancé de quelques jours, un messenger, couvert de poussière, apporta des nouvelles de Crémone. Le roi était allé à l'église pour entendre la messe ; on lui remit les dépêches au moment où le prêtre montait à l'autel ; malgré son grand désir de

connaître le contenu de ces lettres, il n'en rompit le cachet qu'après le service divin : on lui mandait de Crémone, que le château de cette ville s'était rendu, non pas devant les batteries du seigneur de l'Espy, envoyé avec les bandes de Suisses et de Picards, mais par les intelligences d'une dame italienne, qui servait le parti français.

Louis XII stationnait, depuis vingt jours, en ce campement malsain, où l'excessive chaleur avait engendré beaucoup de maladies, et surtout la dysenterie, augmentée par l'intempérance des soldats dans ce pays *abondant de bons fruits*. Il apprit que Maximilien était sorti de Trente, pour venir à la conférence, mais avait rebroussé chemin, après quelques milles de route. Maximilien, que la défiance seule avait fait changer d'avis, envoya porter ses excuses au roi de France, excuses vagues et honteuses, soit à raison de nouveaux accidents survenus dans le Frioul, soit à cause de la petite compagnie de l'empereur, qui n'eût pu, à l'honneur de la dignité impériale, se trouver en présence du roi si grandement accompagné de grands princes, seigneurs, barons, gentilshommes et gens de guerre. Maximilien avait pourtant déclaré qu'il *se fioit tant* à Louis XII, qu'il *se vouloit mettre entre les mains et à la discrétion de son bon, entier et loyal frère*. Louis XII, de son côté, avait offert d'aller, avec sa maison seulement, au-devant de l'empereur, assez loin de Peschiera, sur le territoire de Vérone. Le roi cacha son mécontentement et se montra tout gracieux et placable à l'égard de Maximilien, qu'il n'attendit pas davantage ; le jour même, ayant levé son camp, tout infect à cause des morts et nécessités humaines, mais abondamment pourvu de vivres, il licencia une grande partie de son armée, et s'en alla faire son entrée à Crémone, toujours suivi de l'évêque de Gurck, qui le pria bien fort de ne pas s'éloigner, avant la venue de l'empereur.

Les amis de Maximilien disaient que *le grand diable avoit tenu la main à interrompre cette entrevue* ; Louis XII répétait continuellement qu'il voulait demeurer en vraie amitié avec son allié ; le cardinal d'Amboise ne témoignait pas moins d'affection cordiale envers l'empereur ; mais beaucoup de seigneurs *faisoient très mauvais office contre ce prince, en remontrant toujours que le roi ne se doit fier en lui*. La défiance de Maximilien porta préjudice à ses intérêts, car, aussitôt que l'armée française eut quitté Peschiera, André Gritti se jeta dans Padoue, que trois cents lansquenets gardaient au nom de l'empereur, et remit cette ville sous l'autorité vénitienne : peu s'en fallut que Vicence ne chassât aussi les Allemands. Legnano et tout le plat pays furent tout à coup reconquis, Maximilien n'ayant nulle part envoyé de garnison, pendant qu'il proposait à ses confédérés d'unir leurs forces pour attaquer Venise et détruire du tout les Vénitiens, afin de partager le reste de leur territoire. La perte de Padoue irrita l'empereur, qui n'avait pas encore assemblé son armée et qui demanda au roi un secours de cinq cents lances : le roi lui répondit qu'il les ferait partir, dès qu'il saurait en quels lieux les adresser ; il promit, en outre, à l'évêque de Gurck d'attendre à Milan, *par tout le mois de juillet, espérant que l'empereur, ce pendant, aura conquis ce qui lui appartient*.

Louis XII, depuis son passage sur les terres lombardes, semblait n'avoir songé qu'à se faire aimer des populations : il avait fait publier, à son de trompe, que nul de son armée, soldat ou capitaine, ne dût, sous peine de la hart, causer *aucun déplaisir en corps ni en biens*, aux paysans et manants des provinces rendues, et que nul n'entrât dans les villes, les bourgs ou les châteaux, sans expresse licence des chefs de guerre. Il accueillait avec bonté, écoutait *courtoisement* et *dépêchoit familièrement* quiconque, grand ou petit, demandait à lui parler ; de sorte que les habitants du pays craignaient moins de parler à lui

que s'ils avaient eu affaire à un des prélats ou des officiers de Venise, *rogues et pleins de fierté*. Le roi diminuait les tailles et les subsides, instituait la liberté du commerce accaparé naguère par les Vénitiens, et distribuait des honneurs, des offices et des dons aux citadins, dont plusieurs reçurent l'ordre royal de Saint-Michel et furent appelés à siéger au Parlement de Milan. Mais ce qui acheva de gagner le cœur des catholiques de Bergame, ce fut l'expulsion des Juifs, que les Vénitiens toléraient dans cette ville, moyennant de grosses redevances. Louis XII, pour le grand zèle qu'il portait à la religion chrétienne, chassa les Juifs, *sans toutefois permettre qu'ils fussent pillés ni outragés*, et refusa de les rançonner à son profit. Le roi fut donc reçu partout comme un libérateur : à Crémone, les enfants de la ville, vêtus de satin bleu fleurdelisé, vinrent à sa rencontre, en criant : *Vive le roi !* et le conduisirent sous des arcs de triomphe décorés d'inscriptions latines, de fleurs et de trophées ; à Crema et à Lodi, sa victoire ne fut pas moins pompeusement fêtée ; à Milan, on voulait abattre un pan de muraille pour que le vainqueur entrât par la brèche ; mais Louis XII n'y consentit pas. La cérémonie de son entrée dans cette ville surpassa tous les honneurs qu'on lui avait rendus, comme aussi le cortège y fut plus magnifique et l'allégresse des habitants plus unanime : le roi, habillé de satin blanc et monté sur un coursier sans tache, marchait au milieu de son bernage (baronnage), entre des chars dorés remplis d'armes et de drapeaux pris sur l'ennemi, avec les images figurées des villes conquises. Un arc triomphal, à cinq portes, ayant cent coudées de hauteur et trente de largeur, représentait sur toutes ses faces la bataille d'Agnadel et les conquêtes de cette campagne de dix-sept jours ; au faite de ce monument était la statue équestre du roi, armé de pied en cap, qui étendait le bras, en signe de menace, du côté de Venise : les salves d'artillerie et les cris du peuple s'associaient à cette menace. La ruine de Venise était, en effet, résolue : les flottes espagnole et française s'apprêtaient à mettre à la voile, dès que l'empereur aurait donné son assentiment à la division du reste des possessions vénitiennes, que l'armée de mer irait conquérir.

Pendant ce temps-là, Louis XII avait renouvelé son alliance avec les Suisses et conclu, pour la première fois, un traité d'amitié avec les Grisons. Le renouvellement de l'alliance ne s'était pas fait sans difficulté : après deux mois de pourparlers, de lettres et d'assemblées dans les différents Cantons, le seigneur de Chaumont avait négocié cette affaire, par l'entremise de ses bons amis Wirtz et Fruntz, qu'on laissa besogner pour la France, aux journées tenues par les Cantons d'Uri et de Schwitz, qui ne *vouloient déclarer de quelle façon* ils désiraient prendre appointment avec le roi ; enfin on parvint à lever les obstacles qui s'opposaient *au bien de la paix*. Le traité avec les Grisons fut fait, le 24 juin, et ratifié, le 27 juillet, dans la ville de Coire, *au nom de toutes les communautés, tant des nobles que des roturiers, des pauvres et des riches des trois seigneuries et des trois Liges, nommées de la Maison de Dieu de Curial, de la Sainte Ligue grise et des Dix Droitures*. Toutes les fois que le roi *jugeroit à propos d'avoir des soldats*, ces trois Liges seraient tenues de *les laisser aller librement et sûrement* au service du roi, qui nommerait leurs capitaines et qui les payerait, à raison de 6 livres de solde par mois ; les soldats des Trois Liges ne pourraient servir les ennemis de la couronne ni apporter dommage au domaine du roi, qui promettait aide et secours aux Trois Liges, en cas qu'elles fussent molestées par une guerre étrangère, et, en outre, une pension annuelle de 6.000 francs, payable le jour de la Purification. Le pape Jules II et les autres papes, le Saint-Empire et tous les confédérés des trois Liges étaient compris dans ce traité, fait pour dix ans.

Louis XII, qui séjournait à Milan, au milieu des fêtes et des tournois, s'occupa de reformer aucuns abus dans la justice ; mais il avait hâte de revenir en France, quoique la situation des affaires fût bien changée depuis son départ de Peschiera. Il attendait, de jour en jour, le commencement des opérations militaires de Maximilien, qui ne s'était pas encore mis en campagne ; il apprit avec chagrin la réception des six ambassadeurs vénitiens à Rome, les dispositions favorables du pape à leur égard, et les efforts de l'archevêque d'York, ambassadeur du nouveau roi d'Angleterre, pour obtenir l'absolution de Venise. Il fut encore plus mécontent à la nouvelle de la prise du marquis de Mantoue, enlevé par les Vénitiens, avec toute sa compagnie d'ordonnance, dans l'Isola della Scalla. Il envoya seulement à Brescia trois cents lances, sous les ordres de Jean-Jacques Trivulce, pour secourir les cinq cents hommes d'armes de La Palice, s'il étoit de besoin, et il partit de Milan le 26 juillet, afin de retourner dans son royaume, où Anne de Bretagne le rappelait tous les jours, non seulement par des lettres et des messagers, mais encore par l'entremise des poètes royaux qui se faisaient les interprètes de l'épouse et de la reine, également impatiente de revoir le roi et l'époux. Faustus Andrelinus exprimait en latin les douleurs conjugales d'Anne de Bretagne, et Guillaume Cretin les traduisait en mètres français, avec une naïveté qui ne déplaisait pas à la reine.

Le roi, cependant, fut arrêté à Biagrasso par le cardinal de Pavie, qui l'attendait au passage pour conclure, en qualité de légat du pape, une convention particulière entre Jules II et Louis XII. On convint que ces deux alliés se protégeraient l'un l'autre envers et contre tous, mais que chacun d'eux pourrait contracter toute espèce d'alliance, qui ne fût pas au préjudice de celle qu'il venait de conclure. Le roi s'engageait à ne prendre sous sa protection aucun sujet ou feudataire de l'Église, et annulait expressément les précédents traités contraires à cette promesse ; de plus, il consentait à laisser le Saint-Père disposer à son gré des évêchés vacants dans les États de France, mais cette omnipotence de la Cour de Rome ne devait être reconnue qu'après un certain temps, pendant lequel les sièges épiscopaux seraient conférés à la seule nomination du roi. Le pape, pour _intéresser le cardinal d'Amboise à la conclusion de ce traité, avait envoyé les bulles du cardinalat à l'évêque d'Albi, neveu de Georges d'Amboise et frère du seigneur de Chaumont, en l'invitant à venir chercher à Rome le chapeau rouge. Si Louis XII accepta des conditions si funestes aux libertés de l'Église gallicane, son but semble avoir été de forcer Jules II à la neutralité, tant que la guerre se prolongerait entre les Vénitiens et l'empereur, tellement que l'une et l'autre partie, ennuyée de dépenses continuelles, en devînt plus faible ; il aurait profité alors de la détresse de Maximilien, Pocdenaro (sobriquet populaire signifiant *court d'argent*), pour lui acheter Vérone et réunir cette ville au Milanais.

Louis XII avait supporté jusque-là les fatigues du voyage et les chaleurs accablantes de la saison ; mais il fut retenu dix jours à Biagrasso par une fièvre tierce que ses médecins, Salomon de Bombelles et André Buau, guérèrent à l'aide du bon régime qu'ils lui prescrivirent. Il se remit en route, encore souffrant, tant il désirait voir en face Anne sa femme, qui, outrée de deuil en apprenant la maladie du roi, s'enferma durant huit jours dans sa chambre, et ne cessa de mêler ses prières à ses larmes, jusqu'à ce qu'elle fût assurée de la guérison de son seigneur. Celui-ci ne voulait se reposer nulle part avant d'arriver à Saint-Denis, selon un vœu qu'il avait fait d'aller rendre grâces à Dieu, en présence des reliques exposées sur l'autel pour la santé et prospérité de sa personne. A trois lieues de Grenoble, il rencontra la reine qui était venue au-devant de lui ; mais après la grande chère qu'ils se firent l'un à l'autre, Louis XII repartit le

lendemain. Il trouva sur son chemin, au bas de la côte de Saint-André, le duc de Valois, conduit par son gouverneur, et il l'embrassa, en disant que c'était un beau gentilhomme ; puis il se rendit droit à Lyon, où il s'arrêta, un jour entier, à grand peine et quasi par nécessité. Il avait une telle impatience d'acquitter son vœu, qu'il n'eût pas même passé par Blois, pour y voir sa fille Claude qui était tout son trésor et tout son soulas en ce monde ; un accès de goutte le prit à Saint-Pierre-le-Moûtier et le contraignit de se retirer à Blois, par le plus court chemin : la vue de sa fille unique lui fut une consolation grande. Pendant tout son voyage, il avait, pour se rendre agréable à Dieu, refusé de vaquer une seule heure au déduit de la chasse, ni de la volerie où il se *délectoit singulièrement* : cette austérité provenait sans doute des conseils de son nouveau confesseur, Guillaume Petit ou Parvi, qui avait succédé à l'évêque de Marseille, Antoine Dufour, mort à Lodi après la bataille d'Agnadel. Guillaume Parvi, de l'Ordre des Dominicains, *homme de très bonne vie et de profonde science*, prédicateur éloquent et studieux amateur de la docte antiquité, exigeait de son pénitent la sévère dévotion qu'il pratiquait lui-même avec scrupule ; toutefois, le roi n'accomplit son vœu que l'année suivante.

L'éclat des victoires de Louis XII brillait de tout son lustre en France, au moment où il s'effaçait, en Italie, au honteux reflet des désastres de Maximilien, qui avait commencé le siège de Padoue. La poésie entonnait l'hymne du triomphe, et l'Histoire écrivait sous le prestige de l'admiration. Anne de Bretagne prêtait l'oreille à ce concert d'éloges qu'elle inspirait ; son poète valet de chambre, Jean Marot, avait accompagné le roi, dans le voyage de Venise, comme il avait fait au voyage de Gênes ; mais, cette fois, il s'était borné au rôle d'historiographe, sans mêler la fiction à ses récits simples et circonstanciés. Le long poème, en vers de différentes mesures, intitulé le *Voyage de Venise*, forme deux ouvrages distincts. Le premier seul est allégorique : la *Paix*, escortée de la *Vérité*, de la *Justice* et de la *Miséricorde*, se présente devant la cour des dieux, qui félicitaient Mars d'avoir favorisé les armes de Louis XII et demande un asile sur la terre auprès du roi de France, *ami de la Paix, zéléteur de justice* ; mais, avant de parvenir en France, elle s'arrête à Venise, où cinq filles d'enfer : *Trahison, Injustice, Rapine, Usure* et *Avarice*, l'empêchent de rester ; elle s'envole donc jusqu'à Cambrai, et là, noblement traitée de pape, rois, empereur, ducs, marquis, elle les excite à s'unir pour chasser les chimères qui l'avaient poursuivie à Venise ; puis, elle remonte au ciel. L'autre poème, entièrement historique, ressemble à un journal rimé de l'expédition, si détaillé et si exact, que Jean d'Auton n'aurait eu qu'à le mettre en prose, pour remplir sa charge de chroniqueur, qu'il laissait alors à d'autres plumes moins habiles et plus vénales. Cet ouvrage, qui ne fut imprimé que vingt-trois ans après, par les soins de Clément Marot, fils de Jean, plaça son auteur à la tête des poètes du temps. On remarque, dans cette description fidèle, un style clair et concis, des tableaux chaudement colorés, des images ingénieuses et une souplesse de rythme inusitée en présence de la pénible, obscure et froide versification de l'école de Molinet. Deux auteurs, Symphorien Champier et Claude de Seyssel, rédigèrent la relation de ce voyage victorieux, et un troisième, Jean Lemaire, se contenta de raconter les annales de la République vénitienne, pour justifier la Ligue de Cambrai, que Jean Marot avait placée sous les auspices d'heureuse Paix, dame très honorée, prisée aux cieux, en terre désirée. Symphorien Champier, très élégant philosophe, orateur, historien et physicien, n'avait garde de perdre une occasion de faire retentir les glorieux gestes du preux chevalier Bayard, tant il était fier d'avoir épousé une cousine de ce capitaine dauphinois, *un autre Roland en force et victoire*. Il publia, la même

année, à Lyon, les *Triumphes du Très-Chrétien roi de France Louis, douzième de ce nom, contre les Vénitiens* ; petit traité en deux livres, où les faits, noyés dans un panégyrique enflé de mots et d'épithètes, sont écrits sans doute sur des renseignements fournis par Bayard même. Le trop fécond Champier figurait toujours dans chacun de ses ouvrages, où son portrait était gravé sur le frontispice avec ses armoiries, mi-parties du Terrail, de Dauphiné, et Campeggi, de Florence ; c'était là son triomphe, au-dessous des Triumphes de Louis XII. Claude de Seyssel, que le : roi avait fait nommer évêque de Marseille, aussitôt après la mort d'Antoine Dufour qui occupait cet évêché, signala sa reconnaissance par la composition d'un traité tout laudatif, intitulé *l'Excellence et la félicité de la victoire qu'eut Très-Chrétien roi de France, Louis douzième du nom, dit le Père du Peuple, contre les Vénitiens, au lieu appelé Agnadel*. Claude de Seyssel, qui dut sa position brillante dans le Conseil royal à son savoir en tous droits, à son habileté en politique et surtout à la protection du cardinal d'Amboise, avait déjà, l'année précédente, rédigé en latin et en français les *Louanges du bon roi de France, Louis douzième de ce nom, et de la félicité de son peuple*, et dans cette apologie, que plusieurs de ses contemporains attribuèrent à flatterie et à témérité, il avait, en comparant Louis XII à Louis XI, fait éclater davantage les vertus du Père du peuple. Cette apologie, écrite sous prétexte de stimuler le roi à persévérer en œuvres bonnes et vertueuses, était pleine d'une sincère et juste admiration pour le caractère de ce bon prince, qui récompensa Seyssel et l'encouragea ainsi à composer un second Discours plus ample et non moins élogieux que le premier, avec la conclusion de *l'Auteur pour faire la guerre aux Turcs*. Seyssel était spécialement chargé de répondre aux Vénitiens, qui avaient envoyé leurs caqueteurs et pratiqueurs, par toutes les nations, se plaindre du manque de foi de Louis XII envers Venise. Il énuméra les griefs du roi contre ses perfides alliés, et s'efforça de prouver que la guerre qu'il leur avait faite était bien méritée par leurs outrages et leur inimitié ; il exalta la conduite du vainqueur, avant et pendant cette guerre. Pour s'excuser d'être flatteur ou jongleur, il avoua les bienfaits dont lui-même était redevable au roi, bienfaits qui, dit-il, sont plus grands que *je ne pourrais ni saurois, toute ma vie, non pas reconnoître, mais exprimer*. Louis XII avait, en effet, écrit au Chapitre de Marseille, pour lui recommander l'élection de son ansé et féal conseiller et maître des requêtes ordinaire de son Hôtel, messire Claude de Seyssel, très notable personnage et tel, dont ledit siège épiscopal sera bien rempli, au contentement de tous. Seyssel, qui avait appris, en translatant du latin en français plusieurs historiens de l'antiquité, à se servir d'un style clair et simple, presque inconnu avant lui, se défendit, l'année suivante, d'avoir trop loué son maître, en publiant *l'Apologie des Louanges de Louis XII, roi de France, pour répondre aux détracteurs*, et en prouvant que, sous ce règne, *le royaume a été plus riche, plus puissant, plus paisible et en toutes choses plus heureux et mieux traité que jamais ne fut du temps de nul autre roi*.

Le dernier opuscule relatif à la guerre, et plus particulièrement à la Ligue de Cambrai, fut la *Légende des Vénitiens*, chronique abrégée, que Jean Lemaire de Belges avait *garnie de vérité et colorée de fleurs de rhétorique*. Cette légende, qui parut imprimée, peu de temps après le retour du roi en France, était appuyée sur des fables, comme les *Illustrations des Gaules* du même écrivain, toujours prêt à imaginer de fausses origines et à pervertir les faits historiques, au profit de paradoxes plus ou moins ingénieux. Cette fois, il avait accumulé, dans une narration énergique, tous les crimes, toutes les injustices, toutes les perfidies des Vénitiens à l'égard de leurs doges, de leurs sujets, des princes chrétiens et du

Saint-Siège. Il employait jusqu'à l'hyperbole pour démontrer que tant de méfaits devaient émouvoir l'indignation des grands princes, surtout du roi de France, descendant de Priam, et, comme tel, héritier de la haine que son aïeul troyen portait à *Anténor*, fondateur de la colonie vénitienne ; bien plus, il réunissait les prophéties et les présages, qui annonçaient *le terme et déclin de la seigneurie des Vénitiens*, et proclamait cet apophthegme menaçant : *Cent ans accru, tout se paye en une heure*. Mais ces injures outrées contre les Vénitiens, que Jean Lemaire appelait *précurseurs d'Antéchrist* et *procureurs de Mahomet*, amusèrent les têtes folles de la cour, sans ajouter une chance de plus à la ruine de Venise, qui craignait bien moins les satires de tous les rimeurs et de tous les orateurs de France, que les bons compagnons de La Palice et de Trivulce.

Louis XII, à la requête des ambassadeurs de l'empereur, que *vouloit toujours bien entretenir* Georges d'Amboise *cuidant à la fin parvenir à la papauté*, avait promis d'envoyer au siège de Padoue mille hommes d'armes, dix mille Grisons et cinq mille aventuriers. Maximilien ne parut devant cette ville que le 15 septembre, mais il arriva en la plaine, en empereur : son armée montait à plus de cent mille hommes, et son artillerie, composée de cent-six grosses pièces sans roues et sans affût, dont un grand nombre de *petteraux* ou *mortiers*, était traînée sur des charrettes. Les Vénitiens avaient eu le temps de préparer dans Padoue une formidable résistance ; les deux fils du doge s'y étaient enfermés avec la jeune noblesse de Venise, pour s'ensevelir sous les murailles de cette puissante cité. Six cents hommes d'armes, mille cinq cents cheveu-légers, vingt-deux mille hommes de pied de tous pays, avaient aussi juré de défendre la place, dont la principale force consistait en fortifications merveilleuses : des barrières avancées, des fossés d'eau courante commandés par plusieurs bastions dont les caves étaient remplies de barils de poudre, des palissades et des glacis cachés par le mur d'enceinte, une tranchée large de seize brasses derrière la palissade, et un dernier rempart protégé d'un parapet. Cependant les batteries furent dressées dès que l'empereur eut assis son camp près de trois portes de la ville et divisé son armée en trois bandes, Maximilien logeant les Français dans son quartier, soit par méfiance, soit pour leur faire honneur. La canonnade dura huit jours, pendant lesquels on tira plus de vingt mille coups, de sorte que les trois brèches n'en formèrent qu'une, si large que mille hommes pouvaient aller de front à l'assaut. Des combats aux avant-postes et des escarmouches dans la campagne tenaient en haleine à toute heure assiégeants et assiégés, tandis que la trahison se glissait dans les lignes de l'empereur. On s'aperçut que des canonniers allemands braquaient leurs pièces sur le camp et non sur la ville ; ils furent attachés à la gueule d'un canon auquel on mit le feu ; mais l'auteur supposé de ces intelligences avec l'ennemi était un Grec, nommé Constantin, que Maximilien avait choisi pour lieutenant général, *parce qu'il en étoit coiffé*. La Palice accusa hautement ce Grec, et l'appelant lâche et méchant, le défia en duel, sans que Constantin répondît rien à propos, ni relevât le gant. La brèche, ouverte de cinq cents pas, donnait passage aux énormes boulets de pierre, que les mortiers lançaient dans l'intérieur de la ville et qui *effondroient tout*. La plupart des lansquenets, que l'espérance du butin avait attirés sous les étendards impériaux, plutôt que la promesse d'une solde toujours mal payée, se croyaient déjà maîtres de Padoue ; mais deux assauts furent repoussés avec vigueur, et des prisonniers, que le comte de Petigliano avait promenés dans la place avant de les renvoyer au camp, rapportèrent que derrière la brèche un large fossé, comblé de fagots et *arrosé de poudre à canon*, attendait les assaillants. Cependant le Conseil était assemblé dans la tente de Maximilien, qui

ne se fioit à personne. Les capitaines français ne faisaient pas partie de cette conférence secrète, et ils en apprirent le résultat par une lettre de l'empereur, qui mandait à La Palice d'ordonner que tous les gentilshommes sous ses ordres se tinssent prêts, le lendemain, pour aller à l'assaut avec les piétons allemands, dès que le grand tabourin impérial sonnerait, sur le midi. Les capitaines français écoutèrent, en riant, la lecture de cette lettre, et Bayard, interpellé par La Palice, qui lui demandait son avis, conseilla de répondre à Maximilien que le roi de France n'ayant que des gentilshommes dans ses compagnies d'ordonnance, ce serait *peu faire d'estime d'eux*, que de les mêler aux gens de pied, qui sont de petite condition ; pourtant, que si les comtes, seigneurs et gentilshommes d'Allemagne voulaient aussi se mettre à pied, les gens d'armes français leur ; montreraient volontiers le chemin. L'empereur trouva cette réponse très honnête ; mais les capitaines allemands l'accueillirent avec *un bruit fort merveilleux*, qui dura une demi-heure avant qu'il fût apaisé, et déclarèrent que leur vrai état était de combattre, en gentilshommes, à cheval. Les lansquenets *commençoient fort à mutiner et mécontenter, dans l'attente de l'assaut*, tandis que les Français s'apprétaient à recevoir Notre-Seigneur, pour mieux combattre. Maximilien fit savoir à La Palice que l'assaut n'aurait pas lieu et que' le siège serait levé le lendemain ; il s'excusait de ne pouvoir reconduire les Français, comme il l'avait promis : — *Sire, je suis venu sans votre aide*, répliqua La Palice, *et je ne me mettrai en peine de retourner de même !*

Le lendemain, Maximilien, accompagné de cinq ou six cents chevaux de ses plus privés serviteurs, délogea, sans bruit faire, deux heures avant le jour, et, abandonnant son armée et son camp, il s'en alla tout d'une traite, à quarante milles de Padoue. Le Grec Constantin, à qui l'empereur avait remis ses pleins pouvoirs, licencia les gens de pied, qui se retirèrent, incendiant et saccageant le pays qu'ils traversaient. Le prince d'Anhalt, hardi et entreprenant à merveilles, aida La Palice à lever le siège le plus honnêtement possible et sauva l'artillerie, qu'on emmenait fort lentement, faute de charroi et d'équipage. Dans la retraite, on brûla pour 1 000 000 ducats de vivres plutôt que de les laisser à la merci des Vénitiens. Les gens de pied se dispersèrent, sans avoir touché leur paye, et beaucoup moururent de faim sur les routes ou de dysenterie dans les vignes ; les hommes d'armes rentrèrent dans leurs garnisons ; mais les capitaines français n'eurent qu'à se louer de la libéralité de l'empereur, qui leur envoya des présents, selon sa puissance. Maximilien, qui avait perdu Padoue et qui n'avait pas recouvré Trévisé, s'était retiré honteusement à Vicence, où il attendait le serment de fidélité des habitants. Il s'en alla ensuite à Vérone, pour recevoir le même serment, et, dans ces deux villes, il ne cessa de se plaindre de tous ses • alliés, afin d'excuser ses propres fautes, son incurie et ses désordres. Le pape avait ranimé l'espérance des Vénitiens, en permettant l'entrée de Rome à leur ambassadeur : le roi de France avait trop tardé à lui envoyer les secours promis par le traité de Cambrai, et le roi d'Aragon avait contribué à l'approvisionnement de Padoue. Ces accusations n'étaient peut-être pas dénuées de fondement, car Jules II ne voyait volontiers croître le nom de l'empereur en Italie ; Louis XII s'était trouvé offensé des défiances de Maximilien, et Ferdinand aspirait à faire naître des difficultés qui empêchassent le tuteur du prince d'Espagne de revendiquer les droits de cet enfant sur les royaumes de Castille et de Léon. Avant de revenir à Trente, Maximilien manda le seigneur de Chaumont et le supplia de s'employer, avec tous ses hommes d'armes, à la conservation des places menacées par les Vénitiens ; mais Charles d'Amboise répondit qu'*il n'avoit point de commission du roi*, pour ce faire, et qu'*il ne vouloit point hasarder ses*

gens d'armes sans compagnie de piétons : il demandait, en conséquence, le temps d'écrire au roi, et avant qu'il pût recevoir des ordres de Blois, La Palice ramena ses gens sur les frontières du Milanais, sous prétexte de l'impossibilité de camper dans un pays marécageux et malsain en hiver. Maximilien, qui sollicitait, en même temps, une trêve que les Vénitiens ne voulurent pas lui accorder jusqu'au printemps, et qui se vantait de recommencer la guerre l'année suivante, partit de Vérone, où il, n'avait jamais envoyé un homme, et, y laissant pour gouverneur le marquis de Brandebourg, avec deux cents lances espagnoles disposées à se tourner du côté des Vénitiens si elles n'étaient point payées, il repassa en Allemagne, si confus et si chagrin, qu'on ignora, quelque temps, ce qu'il était devenu.

Pendant le siège de Padoue, on avait ébauché, à Blois, les conditions d'un appointement entre l'empereur et le roi d'Aragon, au sujet de la succession de Philippe d'Autriche et du gouvernement de la Castille, retenus de force par Ferdinand, sous le nom de sa fille Jeanne la Folle, qui oubliait ses enfants auprès du cadavre de son mari, toujours exposé devant elle comme s'il fût vivant ou près de revivre. Louis XII avait été choisi pour arbitre dans ce différend si difficile à terminer à l'amiable. Le cardinal d'Amboise, qui s'était fait fort de mettre d'accord les parties, malgré leur irritation réciproque, espérait encore, au moyen de cette réconciliation, ménagée par ses soins, se préparer le chemin de la papauté, et, tout malade qu'il fût à son retour de Lombardie, il s'était entendu avec l'évêque de Gurcke et André de Burgo, pour faire consentir Maximilien à remettre ses intérêts entre les mains du roi de France et à consentir à des conditions beaucoup moindres que celles dont il n'eût pas voulu se désister, si l'arbitrage avait été confié à un autre. Les articles de l'appointement, dressés par Louis XII et Georges d'Amboise, furent transmis à l'empereur, qui ne parut pas éloigné de s'en contenter, et qui réclama seulement certaines corrections et additions, lesquelles changeaient peu de chose à la substance et à l'effet de ces articles. Il adressa ses instructions à son ambassadeur Mercurin Gattinara, président de Bourgogne, en le pressant de conclure le traité, sans attendre même le consentement de la gouvernante des Pays-Bas, et en priant le cardinal d'Amboise de travailler de toutes ses forces à la terminaison définitive de cette affaire ; cependant, il ne s'engageait à ratifier le traité, qu'autant que le roi d'Aragon promettrait de l'aider dans son expédition contre les Vénitiens et de maintenir exactement la Ligue de Cambrai. Marguerite d'Autriche fut transportée de colère, à la nouvelle de l'appointement qui allait se faire aussitôt que Ferdinand aurait accepté les changements proposés par Maximilien ; elle écrivit à Mercurin Gattinara, pour lui reprocher avec véhémence d'avoir agi contre l'honneur de l'empereur et d'elle, et au dommage de sa maison ; elle envoya, en même temps, Philippe Dales, avec pouvoir de s'opposer à ce mauvais traité. L'ambassadeur de Maximilien s'indigna des soupçons qu'on élevait contre sa loyauté et sa prudence ; il protesta noblement de son innocence et de son dévouement à l'empereur. Ce fidèle ambassadeur, qui, prenant enfin la défense de l'évêque de Gurcke et d'André de Burgo, osait écrire à Marguerite, qu'elle ne seroit pas digne d'avoir tels serviteurs, si elle les soupçonnait de trahison ou de négligence, lui conseilla de ne pas rompre la négociation, ou du moins de conduire les choses de manière que la rupture vint plutôt du roi d'Aragon que de nul autre, car elle seroit la première qui en porteroit la paille au four et qui auroit le plus de dommage, en cas de rupture. En effet, dès qu'on sut combien Marguerite se montrait contraire à : cet appointement, les ambassadeurs aragonais dirent tout haut que leur maître n'en était guère content et se sentait

tout disposé à faire plus étroite alliance avec le roi de France contre l'empereur lui-même. Mais Louis XII déclara qu'il connaissait les traverses du roi Catholique, ce nzarrane, qui favorisait les Vénitiens et desservait l'empereur pour le forcer à lever le siège de Padoue : il donna un coup d'aiguillon aux envoyés allemands, en ajoutant que *si l'empereur ne vouloit tâcher de mettre fin à ses Vénitiens, qu'il laissât faire au roi de France tout seul, lequel sans aide de nul autre y nzettrait bientôt la fin et ne procéderoit pas à la façon d'Allemagne*. L'empereur était tombé dans un tel mépris, que les Espagnards répétaient partout qu'on ne devait pas avoir *grandcrainte de lui, puisqu'il ne sait garder ce qu'on lui avoit mis entre les mains*. C'est alors qu'on apprit la honteuse issue du siège de Padoue, et Mercurin Gattinara, qui avait prévu que Ferdinand se laisserait *arracher les dents* plutôt que de passer le traité tel que le voulait Maximilien, désespéra de réussir, en l'absence du cardinal d'Amboise, malade à son château de Gaillon. Le cardinal, dont la santé délabrée ne se rétablissait pas complètement depuis une année, avait failli plusieurs fois succomber à des attaques de goutte. Il s'était trouvé si mal, à la fin d'octobre, qu'il craignit de n'avoir loisir ni faculté de disposer de ses biens, et il écrivit de sa main son testament, afin qu'il n'eût plus qu'à *recommander son âme à Dieu, si quelque griève maladie le surprenoit*. Il légua 10.000 livres aux couvents réformés et aux pauvres filles à marier ; 10.000 livres à la cathédrale de son archevêché, pour fonder un obit et pour employer à la décoration de l'église ; 2.000 écus au soleil, pour faire sa tombe, et entends qu'elle soit de marbre, ajoute-t-il dans cette lettre ; 2.000 écus, pour messes des morts ; 10.000 livres, avec les ornements et les reliques de sa chapelle, pour la fondation de la chapelle de Gaillon, sous le vocable de saint Georges. Il nomma héritier universel de tous ses meubles et immeubles Georges d'Amboise, fils du grand maître de France, Charles d'Amboise, seigneur de Chaumont, auquel il *laissoit*, en outre, sa *vaisselle d'or* et 1.000 marcs d'argent, pour en jouir, *sa vie durant, comme vrai seigneur, sauf qu'il ne pourra vendre ni engager qu'au profit de celui qui sera le seigneur de Chaumont et sera chef de la Maison d'Amboise*. Il légua le mobilier de son palais archiépiscopal de Rouen et les livres latins de sa bibliothèque à son successeur ; les livres français devaient être portés au château de Chaumont. Ce testament, dont l'exécution était confiée à ses neveux les cardinaux de Clermont-Lodève et d'Alby, et, à leur défaut, à l'évêque de Paris et au chancelier, se terminait par cette clause remarquable : *Si, par négligence, était trouvée quelque chose mal acquise, et que par mes exécuteurs fût trouvé que fusse tenu à restitution, proteste, devant Dieu, que j'entends que la restitution soit faite, laquelle n'attendrais pas après ma mort, si elle venait à ma connaissance*. Son vicaire Artus Fillon, et Antoine d'Estaing, évêque d'Angoulême, signèrent avec lui cet acte secret, commençant par la formule testamentaire : *In nomine Domini*. Pendant que Louis XII et le cardinal d'Amboise travaillaient à consolider la paix de la Chrétienté, en réconciliant l'empereur et Ferdinand, le pape commençait à montrer son mauvais vouloir contre le cardinal et le roi ; non seulement il cherchait à faire entrer secrètement dans son parti les rois d'Angleterre et d'Aragon, mais encore il empiétait sur les droits du roi de France : un évêque de Provence étant mort à Rome, Jules II avait disposé de cet évêché, sans l'agrément de Louis XII, et il prétendait que, selon la convention de Biagrasso, il s'était réservé le droit de conférer tout évêché de France qui viendrait à vaquer en Cour de Rome. Louis XII s'opposa énergiquement à cette usurpation, malgré les conseils de Georges d'Amboise, qui l'engageait à être toujours d'accord avec le pape. Jules II voulut soutenir sa prétention et refusa le chapeau rouge que le cardinal d'Albi était allé recevoir ; mais Louis XII ordonna de séquestrer les bénéfices possédés dans le

Milanaise par des gens d'Église résidant à Rome, et le pape fut obligé de remettre à la nomination du roi l'évêché en litige et de donner la barrette au cardinal d'Albi. Jules II manifesta dès lors ses intentions hostiles à l'égard de la France ; quelques représentations que lui fissent les ambassadeurs français et allemands, il ne cessa d'accueillir les envoyés de Venise ; et lorsque ses alliés lui rappelaient que le traité de Cambrai n'était point entièrement exécuté, puisque les Vénitiens ne lui avaient pas restitué les sommes prélevées durant l'occupation de la Romagne, et que l'empereur n'avait pas recouvré Trévis, il répondait que, comme vicaire de Jésus-Christ, il ne pouvait poursuivre davantage, avec les armes spirituelles, des pécheurs repentants, bien qu'il fût prêt à employer les armes temporelles pour les forcer à rendre Trévis. Il leur eût même octroyé l'absolution qu'ils demandaient, s'ils avaient accepté les deux conditions que le Saint-Siège exigeait d'eux, savoir : la libre navigation de la mer Adriatique pour tous les sujets de l'Église, et la suppression du magistrat vénitien, nommé Bis Domino, que Venise entretenait à Ferrare. Mais Venise gagna du temps, en motivant ses refus sur de prétendues bulles des papes Clément VI et Alexandre IV, tandis que son armée reprenait Vicence et toutes les villes du Vicentin, menaçait Vérone où s'était jeté Stuart d'Aubigny avec cinq cents lances et cinq mille hommes d'infanterie ; entré dans la Polésine et se préparait à mettre le siège devant Ferrare, qu'une flotte, composée de dix-sept galères et d'un grand nombre de moindres navires vénitiens, bloquait à l'embouchure du Pô.

L'empereur était retourné en Allemagne, abandonnant ses garnisons sans paye et sans munitions, au moment où il faisait venir de nouvelles compagnies aussi dénuées de ressources ; néanmoins, par l'organe de son ambassadeur à la cour de France, il pressait le roi de fournir au paiement de ces troupes, moitié *espagnards* et moitié lansquenets, prêts à se mutiner, faute d'argent, et à livrer Vérone à l'ennemi. Louis XII, auquel *il grevoit bien de débours*, avouait que Vérone *lui était un boulevard autant que Calais au roi d'Angleterre ; mais il ne croyait pas faire la dépense tout seul, et garder à ses dépens les pièces de l'empereur. L'évêque de Paris déclara même, au nom du roi, que Sa Majesté, faisait plus que son devoir ne portoit, et demanda malignement si l'on voulait que le roi fût tuteur ou curateur de l'empereur*, pour lui garder le sien. Toutefois, le seigneur de Chaumont avait sauvé Vérone, en soudoyant des deniers royaux les troupes de Maximilien, selon l'avis de Trivulce, qui lui conseilla d'encourir les reproches de leur maître pour une dépense d'argent plutôt que pour la perte ou le danger d'une seule ville. L'armée vénitienne avait rebroussé chemin, afin d'empêcher les entreprises de la garnison de Vérone, au lieu de seconder les opérations de la flotte qui affamait Ferrare. Le duc Alfonse d'Este, homme de guerre expérimenté, qui fondait et *manioit lui-même son artillerie*, resta campé près de sa capitale, jusqu'à l'arrivée des renforts français et italiens, que lui amenèrent le cardinal d'Este et le capitaine Molart. Il recommença ses attaques contre un bastion que le général vénitien Angelo Trevisani avait fortifié sur la rive du Pô, afin de pouvoir attendre l'armée de terre commandée par André Gritti ; mais, une nuit, le duc de Ferrare s'approcha de ce bastion, dressa une batterie formidable et foudroya la flotte, au point du jour : cette belle flotte fut entièrement anéantie en quelques heures ; le feu des bombes incendia plusieurs bâtiments, et quinze galères furent prises avec soixante étendards ; plus de deux mille Vénitiens avaient péri, tués, brûlés ou noyés ; l'amiral s'était enfui dans une barque au milieu des flammes. Au bruit d'une victoire aussi décisive, une autre flotte vénitienne, qui avait pris Comacchio, leva l'ancre et ne saccagea plus les côtes du duché de Ferrare.

Le seigneur de Chaumont, sachant que l'empereur s'en était allé à la Diète d'Innsbruck, jugea inutile de l'attendre encore dans le Padouan, que les Vénitiens avaient presque tout regagné, avec l'aide des paysans ; d'ailleurs la saison ne permettait plus de tenir la campagne. Il revint donc à Milan, après avoir bien garni de troupes Vérone et les villes reconquises par le roi. Maximilien, toujours inquiet de la puissance de Louis XII, ne cherchait qu'à *se faire des fondements* contre cet allié généreux, qui était alors occupé à négocier pour lui : il *pratiquait* les Suisses, qui commençaient à être en querelle avec le roi, au sujet de leurs Capitulations ; il accueillait à grande joie leur *orateur*, Mathieu Schinner, évêque de Sion, qui se posait comme ennemi du roi pour devenir cardinal ; il envoyait un messenger secret au roi d'Angleterre, qui ne demandait qu'une occasion de faire la guerre à la France. Peut-être Louis XII fut-il informé des intrigues de Maximilien, et aussi de celles de Henri VIII, car il ne dédaigna pas d'écrire à des seigneurs anglais, pour les prier de s'employer à l'entretien d'une bonne et fraternelle amitié entre les rois de France et d'Angleterre ; mais il croyait peu aux assurances que lui donnait le duc de Somerset, en protestant que Henri VIII était merveilleusement affectionné à cette amitié.

Le cardinal d'Amboise, encore malade, était revenu, le 1^{er} décembre, à Blois, pour terminer l'appointement de l'empereur et du roi d'Aragon, pour fixer la prolongation du terme de l'affaire de Gueldre, et pour assister au mariage du duc d'Alençon avec Marguerite d'Angoulême. Charles d'Alençon était âgé de vingt ans ; Marguerite en avait dix-sept ; leurs fiançailles avaient été faites le 9 du mois d'octobre, et, dans le contrat, le duc de Valois renonça, en faveur de sa sœur, au comte d'Armagnac et à d'autres seigneuries, qu'il *querelloit concurremment* avec Charles d'Alençon, comme héritiers de Marie d'Armagnac ; la dot de la mariée s'élevait à 450.000 livres. La princesse, remarquable par sa beauté, son esprit et son instruction, ne repoussa pas cette union, que le roi et la reine voulaient fêter *en aussi grand triomphe et haut état que si c'eût été leur propre fille* ; mais, en se soumettant à la volonté de sa mère, Madame Louise de Savoie, qui *étoit très aise de voir les choses se porter si bien à l'avantage de ses enfants*, elle éleva ses regards en haut, pour y trouver des consolations, et *adonna son cœur à Dieu*, puisque son mari ne l'avait pas. Ce fut alors qu'elle composa cette devise expressive, pour résumer l'état de son âme ardente et mélancolique : Une fleur de souci regardant le soleil, avec ces mots : *Non finiora secutus* c'est-à-dire *ne s'arrêtant point aux choses de la terre*. Au jour des noces, qui furent célébrées le 2 décembre, la tristesse de Marguerite était, d'ailleurs, effacée par la satisfaction de Louis XII, qui *faisoit si bonne chère* aux époux, qu'on admirait comme *il les avoit bien en sa grâce*. La joie de François d'Angoulême, qui aimait le duc d'Alençon ainsi qu'un compagnon d'enfance et un frère d'armes, n'était pas moins apparente que celle de Louise de Savoie, qui *s'acquittoit au mieux de son possible* des louanges à rendre à Dieu et des *très humbles mercis condignes* au roi et à la reine. Le roi conduisit l'épousée à la chapelle du château, où fut chantée la messe par l'archevêque de Sens, puis la ramena de même dans la salle du banquet. Le cortège, au moment de se mettre en marche, avait été arrêté par un différend survenu entre les ambassadeurs de l'empereur et du roi d'Aragon, au sujet du rang que chacun devait tenir : les Espagnols voulaient s'entremêler avec les Allemands ; mais ceux-ci répondirent que ce *seroit affaire de pair à pair et compagnon*, tandis qu'*il n'y avoit nulle comparaison de l'empereur à leur roi* : ils ne cédèrent donc point le pas, et à l'*assietas* du dîner, le maréchal des logis du roi, d'Arizzoles, les fit asseoir immédiatement après l'ambassadeur du pape, non loin de la reine, qui était sur sa chaire au milieu de

la table. Dans ce festin où la reine *tint salle*, les princesses et les ambassadeurs admis à sa table furent servis en vaisselle d'or, et mangèrent à commun ; mais Anne de Bretagne, la mariée, et la vieille duchesse de Bourbon, eurent chacune son *plat à part*. La reine donna aux hérauts d'armes *un grand pot que l'on disoit être d'or, mais au moins il étoit doré*, et les hérauts ne cessèrent de crier largesse, suivant l'ancien usage de la chevalerie. Après le dîner, les danses commencèrent jusqu'à l'heure du tournoi, dans lequel Monseigneur le duc de Valois tint le pas, à grosse joute, avec Gaston de Foix, duc de Nemours, et quatre autres gentilshommes entrepreneurs. C'étoit la première fois que le jeune François montrait son savoir-faire à la Cour ; mais, pendant l'absence du roi, Anne de Bretagne, qui, par politique sans doute, *faisoit tout autant de cas de Monseigneur que s'il eût été son fils*, n'avait pas eut d'autre passe-temps que de voir ce prince *courir la lance*, d'admirer son adresse aux exercices du corps, et de l'entretenir de belles et honnêtes paroles ; François d'Angoulême parut dans les lices, habillé de drap d'or, et le roi, portant la même livrée, lui servit de parrain dans la première joute, lui présenta sa lance et ne la quitta pas, avant qu'il eût achevé ses coups. Le lendemain et le surlendemain, les combats à pied et à cheval continuèrent, sous les yeux des dames, qui furent chargées de décerner les prix aux *mieux-faisants*. Le duc de Valois, malgré sa jeunesse, étoit le *plus bel-homme d'armes et le plus adroit de toute la bande*.

Aussitôt que les fêtes du mariage furent finies, le cardinal légat entra en conférence avec les ambassadeurs de l'empereur, du roi d'Aragon et du prince d'Espagne ; tout malade qu'il fût encore, il redoublait de zèle et de travail, afin d'en venir à une solution satisfaisante pour les parties. L'affaire de Gueldre ne souffrit aucune difficulté : la trêve fut prolongée d'un an. La seule difficulté qui s'offrit provenait du contrat envoyé par la gouvernante des Pays-Bas à son ambassadeur Philippe Dales. Louis XII y étoit nommé le roi Lors de France, et les gens du Conseil, scandalisés, dirent que *c'étoit parler en anglois*. Tout se borna donc à un léger changement de mots ; mais il n'en fut pas de même dans l'appointement à conclure entre Maximilien et Ferdinand : les ambassadeurs espagnols se montraient *si rogues et si déraisonnables*, qu'ils refusaient de consentir aux modifications demandées par l'empereur dans cinq articles du traité ; ils prétendaient *avoir la loi écrite et nul pouvoir de se soumettre en rien*. Le roi Catholique ne voulait accorder aucune sûreté, en cas qu'il eût enfants mâles de son second mariage et *attentât au préjudice* de la succession de son petit-fils ; l'empereur demandait une autre garantie que les scellés et pièges (cautions) du pape et du roi de France, *d'autant qu'un pape peut mourir* et que Louis XII favoriserait les enfants de sa nièce, Germaine de Foix, plutôt que *M. le Prince*. Cependant Maximilien, fatigué de ces retards, choses, et ses ambassadeurs, voyant que les efforts du légat n'aboutissaient à rien, se plaignirent au roi des obstacles qu'on opposait à son arbitrage. *Ce n'est pas à présent le temps de traiter cette matière*, dit Louis XII, *car un homme reculé ne fait jamais appointement à son profit ; et que si l'on veut faire un bon appointement, il le faut faire, la lance sur la cuisse*. Les ambassadeurs répliquèrent que leur maître n'espérait pas que cet appointement pût lui procurer l'aide du roi d'Aragon, qui avait dit souvent ne vouloir aider à faire grand son plus grand ennemi, mais qu'il se flattait d'empêcher par là Ferdinand de lui nuire. Enfin, Georges d'Amboise, enclin et affectionné à servir l'empereur, avec l'appui duquel il songeait toujours à convoquer un Concile général et à se faire élire pape, parvint à conduire à perfection cette affaire épineuse. Ferdinand devait conserver l'administration des royaumes de Castille et de Léon jusqu'à la

majorité de son petit-fils, dans le cas où il n'aurait pas d'enfants mâles ; toutefois, le prince d'Espagne, même âgé de vingt-cinq ans, ne prendrait pas le titre de roi du vivant de sa mère ; le roi d'Aragon payerait, annuellement à Charles d'Autriche 40.000 ducats, tant qu'il serait gouverneur de Castille, et à l'empereur 50.000, en l'aidant à recouvrer ce que les Vénitiens lui retenaient dans le nord de l'Italie, en dépit du traité de Cambrai. On écarta toutes les autres difficultés qui avaient entravé les négociations pendant plusieurs mois.

CHAPITRE XVII

1510

LA France bénissait la félicité du règne de Louis XII, en voyant s'accroître le nombre des habitants et les richesses du pays. La population des villes, et surtout celle des campagnes, avait presque doublé, en quelques années, tant la paix intérieure protégeait le développement des familles et des fortunes. Le roi, qui honorait les mécaniques et les laboureurs, avait donné une impulsion générale au commerce et à l'agriculture. Par toutes les provinces, on desséchant des marais, on arrachait des bois, on promenait la charrue, on plantait des vignes, on bâtissait des greniers ; *la tierce partie du royaume* avait été *réduite à culture*, depuis douze ans. La fertilité du sol, qui ne manquait plus de bras, devait rendre impossible le retour des disettes, suivies de mortalités effrayantes, que le xv^e siècle avait laissées dans le souvenir des vieillards, lorsque la guerre enlevait les hommes et les chevaux au labourage, inondait de sang les champs en friche, et foulait aux pieds les biens de la terre. Le villageois agriculteur n'était plus désormais opprimé par la Noblesse rapace et tyrannique des châteaux. Louis XII avait mis sous sa sauvegarde les petits, contre les grands, les faibles, contre les forts, de sorte que personne n'avait en vain recours à sa justice. C'était toujours par son exemple qu'il corrigeait les vices de ses courtisans, et si, dans ses voyages et dans ses chasses, les gens de sa suite avaient commis quelque excès, et causé quelque tort à des particuliers, un de ses officiers était chargé de l'avertir des dommages, qu'il faisait réparer de ses propres deniers. — *Le menu peuple est la proie des gens d'armes et des gentilshommes*, disait-il avec indignation, *et ceux-ci sont la proie du diable*. Un jour, on lui rapporta qu'un gentilhomme de sa maison avait maltraité un laboureur : il cacha sa colère et ordonna seulement que ce gentilhomme, qui avait bouche en cour, fût servi abondamment de viandes et de vin, au dîner, mais sans aucune des différentes espèces de pain qu'on mangeait à chaque apport de table, depuis le pain de bouche jusqu'au pain curial. Le lendemain, Louis XII, rencontrant ce gentilhomme, lui demanda si la table du commun était bien fournie ; le gentilhomme répondit que rien n'y manquait, hormis le pain ; le roi feignit d'être étonné et dit que le pain ne méritait guère qu'on le regrettât ; l'autre soutint que le pain était nécessaire à la vie. — *Pourquoi donc*, reprit le roi sévèrement, *avez-vous battu un laboureur, qui vous met le pain à la main ?*

C'était par de pareils traits de bonté et de justice que Louis XII se faisait aimer du peuple, que les seigneurs n'osaient plus opprimer et que les lois protégeaient. sous les auspices de l'équité royale : *le plus petit obtenoit justice contre les plus grands, sans aucune faveur* ; car Louis XII n'avait pas permis qu'on le favorisât lui-même, en quelque cause qu'il eût en aucun de ses Parlements, et le cardinal d'Amboise, ce noble Georges qui ne s'enorgueillit jamais de son pouvoir, en usait avec tant de modération et de loyale prudence, que la confiance publique répondait à tout par ce dicton proverbial : *Laissez faire à Georges !* Louis XII

pouvait donc se vanter d'avoir reçu de Charles VIII le royaume plein de soupçons et de crainte, pour le transmettre tranquille et paisible à son successeur.

Le caractère léger, impétueux et dissipé de François d'Angoulême causait pourtant des inquiétudes à ce bon roi, dont les conseils et les leçons ne semblaient pas porter fruit ; la prodigalité de Monseigneur était surtout de fâcheux augure aux yeux du roi, qui se souciait peu de passer pour chiche et avaricieux, à la cour, puisque ses économies enrichissaient la France. — Ah ! disait-il quelquefois à son ami Georges d'Amboise, en déplorant les vices du duc de Valois ; *nous besognons en vain, ce gros garçon gâtera tout*. Louis XII apprit, une fois, que François d'Angoulême avait non seulement contracté beaucoup de dettes envers des particuliers, mais encore emprunté de l'argent aux trésoriers royaux. Il le fit venir, le réprimanda doucement et lui promit ensuite de payer ses dettes sur sa propre épargne ; mais, pour le faire rougir de ses dépenses insensées et pour lui remontrer que c'était trop prématurément se croire roi, il ébranla l'orgueilleuse espérance du jeune prince, par cette allégorie digne d'un sage de l'antiquité.

Je cheminai, un jour, avec mon père, dit-il, tous deux à cheval, et me semblait que j'étais près de la ville où nous devions arriver ; c'est pourquoi, voyant jà les pinacles de l'église, et ne faisant plus que languir le long du chemin, je me tournai finalement vers mon père : — *Voilà, lui demandai-je, votre voyage achevé, nous sommes parvenus en la ville ?* Mais pour ce que nous en étions encore éloignés de plusieurs lieues, aussi, lui, se retournant lors vers moi : — *Mon enfant, repartit-il, ne dites plus, à l'avenir, quand vous verrez les tours et les clochers des églises, que vous avez achevé votre chemin.*

Cet apologue était d'autant mieux approprié à la circonstance, que la reine, devenue enceinte, pouvait donner un Dauphin à la France.

Les premiers mois de l'année 1510 s'écoulèrent dans l'attente des événements qui se préparaient en halle : la guerre se continuait froidement, par surprises et par escarmouches, garnison contre garnison, capitaine contre capitaine, avec des pertes et des avantages alternatifs. L'empereur *transportoit ses affaires de Diète en Diète*, sans les avancer, et il finit par prier. Le roi de France de se charger seul, avec ses propres forces, de la conquête des villes que les Vénitiens n'avaient pas encore restituées à l'Empire. Louis XII était disposé à prendre ce parti et 'à repasser les monts, à la tête d'une puissante armée, pour terminer promptement cette guerre ; mais il fut arrêté, dans ses projets, par la maladie du cardinal d'Amboise, qui n'avait plus la force de diriger le Conseil, et par les menées du pape, qui travaillait à détruire la Ligue de Cambrai. En effet, le 24 février, Jules II accorda l'absolution aux Vénitiens, dont les ambassadeurs, prosternés à ses pieds, lui demandèrent pardon, en toute humilité, *reconnoissant leur contumace et fautes commises* ; Venise avait consenti à tout, pour que sa réconciliation avec Rome eût lieu, avant l'arrivée du comte de Carpi, que Louis XII envoyait près 'du pape, afin de s'opposer à cette absolution et de retenir Jules II dans la ligue offensive contre les Vénitiens. Louis XII était résolu à se rendre à Milan ; mais l'accomplissement d'un vœu solennel l'appelait d'abord à Saint-Denis : il partit de Blois, à petites journées, avec Georges d'Amboise. Le cardinal était toujours affligé de la goutte, qui, par moments, le rendait si malade que rien plus, en paralysant son activité ; comme sa tête conservait la même

puissance de volonté, il se flattait d'être bientôt capable d'accompagner le roi en Lombardie : cependant il avait mandé son neveu, le seigneur de Chaumont, pour le placer avec lui au Conseil et lui faire à partager l'autorité qu'il n'avait plus la force d'exercer seul. Charles de Chaumont devait sa haute fortune moins à son mérite qu'à l'affection de son oncle, qui, non content de l'avoir fait créer vice-roi de Milan et grand maître de France, lui avait encore obtenu la charge d'amiral, l'année précédente, et se proposait de lui laisser en héritage le rang de premier ministre. Le cardinal d'Amboise prenait un si vif intérêt à l'élévation de toute sa famille, qu'il voulait transférer la vice-royauté du Milanais au mari d'une de ses nièces, Guillemette de Sarrebruche, qu'il avait dotée en lui faisant épouser le *Jeune Adventueux*, fils de Robert de La Marck, seigneur de Sedan. Le roi entra dans la capitale, par la porte Saint-Jacques, le 16 mars ; et quoiqu'il eût écrit auparavant à sa bonne ville, qu'on ne célébrât point son entrée par des fêtes, la gloire de la journée d'Agnadel appartenant à Dieu et non à lui, le Prévôt de Paris vint à sa rencontre, avec les échevins, les notables, les archers et arbalétriers de la Ville. On ne sait pourquoi Louis XII avait enjoint au Prévôt de Paris, Jacques de Coligny, seigneur de Châtillon, de conduire les gardes de la Ville, bien que le Prévôt des marchands fût le chef ordinaire de cette milice urbaine ; le Parlement avait délibéré, à ce sujet, et ne s'était pas opposé aux ordres du roi, pour cette fois et sans préjudice des prérogatives du Prévôt des marchands, lequel ne parut pas à cette entrée. Le cardinal légat, les ducs de Valois, de Bourbon, d'Alençon, de Lorraine et de Nemours, escortaient Louis XII, qui alla loger à l'hôtel des Tournelles, dans la rue Saint-Antoine. Ce vaste séjour de Charles VI n'était pas habité : le garde avait peine à obtenir les sommes nécessaires aux réparations des nombreux bâtiments qui composaient l'hôtel et à l'entretien des jardins, qui ne produisaient pas de quoi nourrir les coulons du pigeonnier royal (10 livres par an) ; il avait fallu donc mettre les appartements en état de recevoir le roi : des verrières furent restaurées, des chambres nattées, d'autres tendues de tapisseries de louage, en partie aux frais de la Ville. Depuis cette époque, Louis XII, qui s'était contenté jusque-là de son petit logement dans le Bailliage du Palais, résida, de préférence, à l'hôtel des Tournelles, dont l'étendue et la magnificence convenaient mieux à un roi entouré de sa cour, depuis que le vieil hôtel Saint-Paul était abandonné et loué à des particuliers. Le lendemain, les députations du Parlement, de la Ville et de l'Université furent introduites, dans la grande salle de parade des Tournelles : le premier président Duprat, au nom du Parlement, Jean Bricot, pénitencier de Notre-Dame, au nom de la Ville, et le recteur de l'Université, complimentèrent le roi sur la victoire d'Agnadel et firent l'éloge *de la bonne police qui régnoit sous lui, en ce royaume, et de ses bonnes mœurs et vertus*. Ces harangues rappelaient à Louis XII l'amour et la charité de son peuple : il ne put retenir ses larmes d'attendrissement. Deux jours après, il alla, en très grande solennité et dévotion, à Saint-Denis, pour accomplir son vœu, que la goutte avait ajourné : il entendit la messe et suivit, autour du cloître, les reliques portées en procession ; son confesseur, Guillaume Parvi, en un très beau sermon, attribua la victoire d'Agnadel à l'intercession des glorieux martyrs, que le roi venait remercier, comme ses patrons et protecteurs des Français. Le roi termina la cérémonie, en remettant de sa main les reliques sous l'autel, d'où elles avaient été tirées, à son départ de France. Des aumônes furent distribuées à tous les Ordres religieux, afin de les rendre *plus enclins à prier Dieu pour la bonne santé et prospérité du roi et de la reine* : les Minimes de Nigeon-lès-Paris, eurent 10 livres, pour réparer leur clocher endommagé par la foudre ; et les Filles-Pénitentes, une caque de harengs, du prix de 6 livres 15 sous, *pour les aider à vivre*.

Louis XII, après avoir tenu une séance au Parlement, dans laquelle il fit remonter de belles choses touchant l'abréviation des procès et l'exercice de la justice, s'en alla passer la semaine sainte à Melun et y faire ses pâques. Il visita ensuite la Champagne, où *il n'avoit point été depuis son couronnement*, et fit son entrée à Troyes, dont les habitants eurent *joie merveilleuse de sa venue* : soixante jeunes bourgeois, montés et accoutrés de soie, comme des gentilshommes, se présentèrent à lui hors de la ville et l'y escortèrent ; trois mille enfants, tous habillés à la livrée du roi, étaient rangés sur des échafauds, le long des rues où il passait, et chantaient ses louanges ; la ville lui fit présent d'une coupe d'argent, du poids de soixante livres, contenant r.000 demi-écus au soleil fabriqués exprès. Pendant quinze jours que le roi séjourna en cette ville, les transports de la population ne cessèrent d'éclater, et *toutes les fois qu'il se monroit, c'étoit toujours à recommencer de faire feux nouveaux et tables rondes*. La foule qui se précipitait sur son passage était si considérable, qu'il se tint à son logis, de peur d'être étouffé. Les mêmes témoignages d'amour et de respect l'accompagnèrent à travers la Bourgogne, qu'il visita en allant à Lyon, où le cardinal d'Amboise l'avait devancé. Ce voyage fut le plus glorieux triomphe du Père du peuple ; car, sitôt que la nouvelle de son approche se répandait de village en village, même dans ceux qui avaient produit autrefois les plus forts Bourguignons, *hommes et femmes s'assembloient de toutes parts et couraient après lui, à trois ou quatre lieues ; et quand ils pouvaient atteindre à toucher sa mule, ou à sa robe, ou à quelque chose du sien, ils baisaient leurs mains et s'en frottaient le visage, d'aussi grande dévotion qu'ils eussent fait d'aucune relique*. Un gentilhomme de la suite du roi rencontra, en Bourgogne, un vieux laboureur, qui courait de toutes ses forces ; le gentilhomme lui demanda où il allait et lui dit *qu'il se gâtoit de s'échauffer si fort*. Ce Bourguignon répondit qu'il courait ainsi pour voir le roi, lequel *il avoit pourtant vu en passant, mais qu'il ne s'en pouvoit saouler, pour les biens qui étoient en lui* : — Car il est si sage ! ajoutait-il avec enthousiasme ; il maintient justice et nous fait vivre en paix, et a ôté la pillerie des gens d'armes et gouverne mieux que jamais roi ne fit. Je prie à Dieu qu'il lui doint bonne vie et longue ! Quand Louis XII fut à Bar-sur-Seine, où l'esprit bourguignon s'était conservé plus qu'ailleurs, on entendit un colloque entre deux hommes de la ville, l'un demandant à l'autre s'il avait vu le roi, l'autre avouant que non : *Tu es donc bien malheureux, et seras encore plus, s'écria le premier, si tu ne le vois, avant, qu'il s'en aille !* Tandis que Louis XII se dirigeait vers Lyon, avec lenteur, comme pour attendre les événements, les négociations continuaient de tous côtés et la guerre avait recommencé en Lombardie. Le pape poursuivait ses intrigues, en Allemagne, en Suisse, en Angleterre et en Italie ; le roi Catholique *poussoit à la roue, toutefois fort secrètement* ; mais l'habileté des agents du roi de France avait réussi à conjurer les desseins hostiles de Jules II. Le traité de paix et d'amitié entre la France et l'Angleterre avait été renouvelé, à Londres, le 23 mars, sous la réserve de nullité dans le cas où le roi de France *offenseroit l'État de l'Église* ; les difficultés relatives aux affaires de la Gueldre avaient été momentanément aplanies, moyennant la remise du château de Muden entre les mains des délégués de l'empereur, selon les clauses du traité de Cambrai. Maximilien, à qui la Diète d'Augsbourg n'avait accordé qu'une subvention de 300.000 florins, refusait de se détacher de son allié Louis XII, lequel lui promettait une armée et lui prêtait de nouvelles sommes hypothéquées sur Vérone et Legnano ; bien plus, Maximilien sommait le Saint-Père de contribuer, pour 200.000 ducats, aux frais de la guerre, et demandait aussi de l'argent à Ferdinand d'Aragon, qui avait offert quatre cents lances et ne les envoya pas. En même temps, des embarras imprévus, suscités par l'infatigable

perfidie du pape, s'élevaient menaçants du côté de la Suisse et du duché de Ferrare ; les déclamations furibondes de l'évêque de Sion contre les Français avaient fait accepter par les Ligues une alliance avec Jules II, qui s'engageait à une redevance annuelle de 1.000 florins du Rhin, pour avoir le droit de lever en Helvétie des troupes destinées à sa défense. Louis XII, se persuadant que l'amitié des Suisses *ne lui étoit plus si nécessaire*, pensait à la remplacer par une confédération avec les Valaisans, qui pouvaient, ainsi que ses alliés les Grisons, lui fournir autant de gens de pied qu'il en aurait besoin pour renforcer son infanterie française et ses aventuriers allemands ; en conséquence, la pension de 60.000 francs qu'il payait chaque année aux Ligues fut suspendue, quoiqu'il eût ordonné de lever six mille Suisses. Cette levée éprouvait bien des retards, à cause de la faute de paiement de 100.000 livres qui étaient dues, et la mutinerie *se dressoit de jour en jour dans les Cantons*, irrités de voir qu'on ne leur tenait nulle promesse et que les receveurs généraux des finances du roi disaient tout haut qu'on employait les deniers de l'État à d'autres affaires plus urgentes. L'Assemblée des Ligues, par un mouvement d'orgueil ou de colère, réclama du roi une augmentation de pension. Louis XII avait été averti de la situation des esprits en Suisse : *A l'heure que penserez avoir aide et service d'eux, lui avaient écrit ses agents Dangerant et Morelet, ils mettront l'alliance en avant ; c'est à savoir qu'ils la tiendront à qui la leur tiendra*. Indigné que des mercenaires s'attribuassent la meilleure part de ses victoires 'en Italie, le roi s'écria, avec emportement, qu'il saurait se passer de *ces paysans et montagnards qui le vouloient mettre si impérieusement à la taille*. Cependant, il envoya chez eux son grand chambellan Louis de La Trémoille, qui fut longuement en danger de sa personne, et qui, malgré son humilité, cautèle et prudence, faillit être retenu prisonnier en garantie de la somme que les Suisses réclamaient obstinément, pour récompense de la prise de Ludovic Sforza. La Trémoille eut néanmoins l'adresse de leur échapper, en gagnant au roi certains Cantons.

Jules II, à qui tout moyen était bon pour satisfaire sa haine, imagina d'attaquer le roi de France dans la personne de son allié le duc de Ferrare. Le sel marin qu'on fabriquait à Comacchio se vendait à plus bas prix que le sel des salines de Cervia et diminuait beaucoup les revenus de la gabelle apostolique, parce qu'une partie de la Lombardie trouvait un avantage considérable à faire venir le sel, du Ferrarais plutôt que de la Romagne. Le pape ordonna au duc de Ferrare, son feudataire, d'empêcher le commerce du sel à Comacchio ; mais Alphonse d'Este, confiant dans la protection de Louis XII, n'obéit pas au Saint-Père qu'il craignait peu, et, en dépit des grandes peines et censures qu'il encourait par sa rébellion, il ajouta un nouveau grief à la colère de son suzerain, en frappant d'une taxe arbitraire les marchandises qu'on amenait à Venise, par le fleuve du Pô, bien que les Vénitiens eussent accordé aux sujets de l'Église la navigation franche dans l'Adriatique. Le pape Jules II avait déjà envoyé des compagnies d'hommes d'armes à Bologne ; il n'osa rien entreprendre contre le duc de Ferrare, fort de l'appui de Louis XII, mais refusa d'accepter la transaction que le roi avait proposée pour mettre à couvert les intérêts de son allié et l'honneur du Saint-Siège.

Pendant ces démêlés, le seigneur de Chaumont avait rouvert la campagne contre les Vénitiens : il était entré dans la Polésine, avec une armée de quinze cents hommes d'armes et de dix mille hommes de pied, parmi lesquels se trouvaient quelques Suisses levés sans l'aveu des Cantons ; le duc de Ferrare l'avait rejoint avec deux cents lances, cinq cents cheveu-légers et deux mille piétons. La Polésine fut reconquise, sans tirer l'épée ; les villes ferraraises d'Este et de

Montagnana livrèrent leurs portes, à la première sommation. L'armée vénitienne, qui n'avait pas moins de six cents hommes d'armes, quatre mille cheveu-légers, la plupart Albanais, et huit mille hommes d'infanterie, reculait partout devant les Français ; et ses gouverneurs, André Gritti et Jean-Paul Baglione, capitaine romain, lequel avait remplacé, avec la permission du pape, le comte de Petigliano, mort à la fin de l'année précédente, n'essayèrent pas même de défendre le Vicentin, où le seigneur de Chaumont entra victorieusement, suivi du prince d'Anhalt, lieutenant général de l'empereur. Le duc de Ferrare s'était retiré, avec la plus grande partie de ses troupes, sous prétexte de protéger son territoire ; mais le prince d'Anhalt avait amené de Vérone trois cents lances françaises, deux cents allemandes et trois mille lansquenets. La ville de Vicence envoya des orateurs, qui supplièrent le prince d'Anhalt d'accepter leur soumission ; le prince, irrité de la révolte de cette ville qui avait rappelé les Vénitiens, ne voulait rien entendre ; les prières du vice-roi apaisèrent néanmoins le ressentiment du lieutenant de Maximilien ; et lorsque les habitants de Vicence se furent rendus à discrétion des biens, de la vie et de l'honneur, le prince d'Anhalt leur laissa la vie sauve et garda leurs biens à sa volonté ; mais la ville était presque déserte et ruinée. Les Allemands, qui cherchaient le butin avec furie, apprirent que les gens de Vicence s'étaient réfugiés dans deux cavernes voisines, pour sauver leurs personnes et leurs richesses : aussitôt ces aventuriers d'y courir ; ils furent repoussés, aux abords de la plus grande caverne, et ne pouvant pénétrer dans l'autre, dont l'ouverture était trop étroite pour que deux hommes pussent y passer de front, voyant tomber plusieurs des leurs tués à bout portant à coups d'haquebutte, ils enfermèrent comme renards les malheureux qui se croyaient en sûreté dans cette cave et allumèrent à l'entrée un feu de paille et de foin, dont la fumée étouffa plus de mille victimes, femmes, enfants, vilains et gentilshommes : ce fut une horrible pitié ; même eût-on vu à plusieurs belles dames sortir les enfants de leur ventre tous morts. Les aventuriers trouvèrent là beaucoup à piller, mais deux des principaux auteurs de cette scène atroce furent pendus, pendant que leurs compagnons se partageaient ce gros butin.

La guerre commençait, de part et d'autre, avec une extrême animosité ; le seigneur de Chaumont se flattait de reprendre Padoue en douze ou quatorze jours, et marchait auparavant sur Legnano. Maximilien allait s'avancer dans le Frioul, et un nouvel emprunt de 32.000 ducats, fait au roi sur la garantie de Vérone, semblait devoir suffire aux besoins du moment. La jeune Noblesse de France, dans l'attente d'une bataille, se hâtait de partir en poste pour l'armée. Le duc de Nemours, las de n'être *adroit qu'à la joute* et impatient de se révéler par de belles armes, déserta aussi la Cour, sans la permission du roi, qui feignit d'être courroucé de cette fuite, mais qui, ne cachant pas longtemps la joie que lui causait ce courage précoce, envoya bientôt à son neveu Or et argent, avec *tout ce qui étoit nécessaire*. Gaston de Foix avait eu pour complices de son départ clandestin le prince de Talmont, fils de La Trémoille, et le brave capitaine Louis d'Ars ; François de Bourbon, frère du duc, le duc d'Albanie, et Odet de Foix, sire de Lautrec, s'en allèrent aussi au-delà des monts, et en leur compagnie beaucoup de gens de bien, pour acquérir honneur.

Louis XII, après avoir séjourné quelque temps dans la Bourgogne, surtout à Dijon et à Auxonne, vint à Lyon visiter le monument érigé sur le pont du Rhône en mémoire de la journée d'Agnadel : il trouva dans cette ville le cardinal d'Amboise, malade et non sans danger. Une merveilleuse épidémie régnait alors ; inconnue aux médecins, *elle prenoit les gens par la tête et les rendoit comme*

insensés : on la nommait *coqueluche*. *Peu de gens, tant ès villes qu'aux champs, l'évadèrent, et selon les complexions des personnes, les aucuns étoient moins malades que les autres*. Georges d'Amboise en fut atteint si gravement, que son tempérament, ébranlé par de continuelles secousses, ne trouva plus assez d'énergie pour triompher du mal, quoiqu'il n'eût pas encore cinquante ans d'âge. On put, dès les premiers symptômes, prévoir que la nature et l'art seraient impuissants, mais, de peur d'affliger le roi, on lui cacha ces fatales prévisions ; néanmoins, Louis XII, qui devait se rendre immédiatement en Dauphiné, *afin de donner plus de faveur à l'entreprise* de son lieutenant général, retarda son départ, pour attendre l'issue de cette maladie qu'un miracle seul pouvait guérir : il alla voir le cardinal, au couvent des Célestins. Pierre Bard, provincial des Pères célestins et confesseur de Georges d'Amboise, l'entretenait de la mort et le préparait à recevoir les sacrements. Il céda sa place au roi, qui s'assit au chevet du mourant et eut avec lui plusieurs paroles secrètes, non sans pleurs et gémissements. Après cette conférence, le cardinal légat, élevant la voix de manière à être entendu de tous ceux qui étaient dans la chambre, dit, en pressant les mains du roi : *Sire, je vous prie, ne venez plus et ne prenez plus de peine sur moi*. — Pourquoi, monsieur le légat ? Avez-vous peur ? répondit Louis XII, en retenant ses larmes. — Non : Sire, repartit d'Amboise avec calme, *car je suis tout assuré de la mort, et prends sur Dieu et sur mon âme que jamais ne fis chose en ma conscience, que j'en aie enfreint votre commandement et volonté, et, si quelquefois j'ai différé, en pensant à votre profit et honneur, je vous prie de moi pardonner*. Sire, il est vrai que, depuis la conquête de Milan, j'ai eu des pays des Itales et levé 50.000 ducats de pension rendus à Lyon, c'est à savoir : des Milanais, Génois, Bolonais et Lucquois, des Romains et Napolitains, du royaume de Sicile et de Calabre. Sardinois et Florentins, depuis ledit temps, n'ont failli me donner, par chacun an, 30.000 ducats, et m'ont fait lesdits Florentins plusieurs présents et dons. Pareillement, Sire, j'eus, par votre moyen, la légation en votre royaume de France, et puis la pension qu'il vous plaisait me donner, ensemble l'archevêché de Rouen. Et ne pensez, Sire, avoir ma conscience chargée et avoir pillé votre royaume, quelques biens que j'aie amassés. — Monsieur le légat, il n'est question de cela, reprit Louis XII, et ce qu'avez fait, je l'avoue ! — Sire, pour ma dernière requête, ajouta le légat, je vous supplie accepter archevêque de Rouen Georges, mon neveu, fils de monsieur de Bussy, mon frère, et pareillement qu'il vous plaise avoir pour agréable mon testament des biens que j'ai gagnés à votre service.

On emmena le roi, qui faisait de *grandes lamentations*, et, pour le distraire de ce triste spectacle, on l'éloigna de Lyon, pendant quatre jours ; mais il n'oublia pas, en chassant, la perte irréparable dont il attendait d'heure en heure la nouvelle. Le moribond avait réuni autour de son lit ses frères et ses neveux, ses amis et ses serviteurs : il dicta un nouveau testament, en leur présence, éclatant témoignage de l'ambition qu'il avait eue toute sa vie pour illustrer et perpétuer le nom d'Amboise. *Mes parents et mes amis, leur dit-il, vous avez vu en ma vie, la fortune, du monde, c'est à savoir les grandes adversités et prospérités que Dieu m'a données, et la gloire en laquelle je vais mourir*. Je vous supplie et commande à tous, que n'entreprenez de vous mettre jusque-là où je me suis mis ; car, comme je crois, il n'y a celui de vous tous qui en échappât et qui ne fût cause d'amoindrir l'honneur, lequel je laisse entre vos mains. Il fit ensuite rédiger ses volontés dernières : il légua à son neveu Georges d'Amboise-Bussy l'archevêché de Rouen, son pontificat et toute sa déferre, laquelle est prise à deux millions d'or, ensemble les meubles de Gaillon et l'accommodement de la maison ; à son

neveu Charles d'Amboise-Chaumont, 150.000 ducats d'or, sa belle coupe prisee 200.000 écus, ses cent pièces d'or (médailles), chacune valant 500 écus, sa vaisselle dorée et 5.000 marcs en vaisselle d'argent ; à son filleul Georges d'Amboise-Chaumont, fils du grand maître, tous et chacun ses acquêts et conquêts, ensemble son patrimoine ; à son neveu Amé de Sarrebruche, 30.000 écus, pour soi acquitter ; à Guillemette de Sarrebruche, sa nièce, mariée au seigneur de Fleuranges, 30.000 francs, pour son mariage ; à sa sœur Marie d'Amboise, mère de Guillemette et d'Amé, veuve en secondes noces de Jean, sire de Créquy, 10.000 écus ; à ses autres neveux, 200.000 écus, et aux quatre Ordres mendiants de France, 10.000 livres ; enfin, il ordonna de marier cent cinquante filles, en l'honneur des cent cinquante Ave Maria du psautier Notre-Dame et des cent cinquante Psaumes contenus au psautier. Après ces dispositions faites, Georges d'Amboise ne songea plus qu'aux choses de l'autre vie : il resta enfermé avec son confesseur et les moines qui l'assistaient ; durant deux jours d'agonie, il parlait, il priait avec eux, car l'affaire de son salut le préoccupait uniquement ; *il regrettoit avec pleurs le temps qu'il avoit employé plus à la suite de la Cour d'un roi, que d'endoctriner ses brebis*. C'était dans ces intervalles d'angoisse et de repentir, qu'il enviait le sort d'un vieux célestin qui lui servait d'infirmier. *Ah ! frère Jean, mon ami*, répétait-il avec amertume, *je voudrais avoir été frère Jean !* Sa mort fut celle d'un très bon chrétien ; il expira, le 25 mai, à dix heures du matin, pendant qu'il répétait l'hymne de la Croix qu'on chante au temps de la Passion, et les derniers mots qu'il put articuler furent un acte de foi : *Credo in Deum*, murmura-t-il.

Tout le monde pleura ce grand homme, si bon serviteur de son maître, et celui-ci, qui était à Colombier, *le plaignit fort, et si avoit raison : car c'était tout le gouvernement du roi de France et du royaume ; il avait été un très sage prélat et homme de bien en son temps, et ne voulut jamais avoir qu'un bénéfice, et à son trépas était seulement archevêque de Rouen*. Georges d'Amboise fut honoré par les regrets du peuple, qui lui devait de n'être pas foulé d'impôts et de vivre heureux sous la sauvegarde de la justice. Les étrangers, qui l'admiraient pour son caractère et surtout pour son amour de la paix, sentirent cette perte immense : *Plût à Dieu faire tel miracle, que de le sauver !* disait André Burgo, au moment où l'on n'avait plus *nul espoir de santé*. Jules II, en apprenant la mort de ce redoutable rival, ne put contenir sa joie et s'écria : *Laudato sia Dio perche adesso io solo son papa !* — Loué soit Dieu de ce qu'à présent je suis seul pape ! Les calomnies ne parvinrent point à se faire entendre parmi ce concert de louanges ; on fit courir le bruit, à la cour de Madrid, que le cardinal légat était mort par sa faute, n'ayant point écouté l'avis des médecins qui lui prescrivait de corriger ses excès d'ivrognerie ; mais Georges d'Amboise avait vécu chastement et sobrement. Ses goûts étaient simples et honnêtes, comme ses mœurs ; son désir d'accroître l'éclat et la prépondérance de sa famille, son envie démesurée d'être pape, ne le poussèrent pas même à commettre une action injuste ; cependant, *il avoit telle autorité envers le roi, que le roi suivoit presque toujours son conseil, et tant qu'il véquit, le royaume fut bien gouverné, sans grandes tailles, emprunts ni subsides*. Son gouvernement avait pour but la gloire du règne de Louis XII et le bonheur de la France : c'était surtout dans la paix qu'il voyait la splendeur de son maître et de sa patrie ; s'il ne réussit point à établir une paix solide entre les rois chrétiens, il parvint du moins à suspendre et à déjouer les menaces de la guerre étrangère, tandis qu'il travaillait à fonder la prospérité du royaume, sur le commerce, l'agriculture, la législation et les arts. Depuis douze ans, la France voyait l'aurore de la grande époque de François Ier.

La conquête de Naples par Charles VIII avait ouvert aux arts la porte de la France, et, depuis lors, l'Italie, en échange des armées qui la dévastaient, ne cessait d'envoyer en deçà des monts une foule d'architectes, de peintres, de statuaires et d'ouvriers qui travaillaient à l'embellissement de leur patrie adoptive. Georges d'Amboise, instruit par l'exemple de Charles VIII et guidé par un intime sentiment du beau, inspirait à Louis XII l'amour des arts, que lui-même ressentait avec tant de sympathie, et admirateur du génie sous toutes les formes, il marchait à la tête de son siècle. Comme Charles VIII, il s'était ému en présence des monuments de Rome, et peut-être la papauté ne lui avait-elle paru si désirable, qu'à la vue des merveilles du Vatican et du Capitole ; il ambitionnait certainement la gloire de commander au compas de Bramante, au crayon de Léonard de Vinci, au ciseau de Michel-Ange, au pinceau de Raphaël.

La vieille architecture française n'avait rien à envier à celle de Florence et de Rome, hormis les marbres de Carrare qui brillaient de toutes parts dans les basiliques de Saint-Pierre et de Sainte-Marie-del-Fiore ; le genre gothique, inventé et varié à l'infini par d'obscurs et sublimes architectes, s'accordait bien avec le ciel gris et brumeux du Nord ; ces églises sombres et profondes convenaient aux mystères de la religion catholique et à ses imposantes solennités, pleines de nuages d'encens et de lumières de cierges. Depuis le XIIe siècle, l'architecture des monuments chrétiens était presque la seule architecture, car les villes se composaient de maisons de bois ou de plâtre, à peu près uniformes, regardant la rue avec leur pignon peint et leurs fenêtres inégales ; les hôtels seigneuriaux et les châteaux nobiliaires n'offraient qu'un amas de tours et de tourelles entassées au hasard, de manière à rendre le lieu fort plutôt qu'agréable. L'architecture semblait donc exclusivement réservée à honorer Dieu ; le pauvre village avait sa paroisse artistement construite avec le clocher pyramidal revêtu d'écailles de pierre, la vaste tour bourdonnante de cloches, le portail environné de figures de saints, la nef élancée sur ses faisceaux de colonnettes, les voûtes peintes en azur semé d'étoiles d'or, les vitraux rehaussés de vives couleurs et les autels chargés de reliquaires d'orfèvrerie. Cette majestueuse et riche architecture ne subissait que des métamorphoses de détails, depuis que la Sainte-Chapelle et Notre-Dame de Paris, Sainte-Cécile d'Albi et Notre-Dame de Reims, Saint-Étienne de Bourges et Notre-Dame de Rouen avaient porté au plus haut degré de perfection ce grand art, imité peut-être des mosquées de l'Égypte et de l'Espagne mauresque, mais sanctifiée par le christianisme et parfaitement approprié au climat pluvieux de la France. Les noms de Jean de Chelles, Pierre de Montereau, Josselin de Courvaulx, Alexandre de Berneval, etc., etc., ces inimitables architectes qui s'intitulaient maçons étaient à peu près inconnus, quoique gravés sur la pierre dans un coin des gigantesques édifices qu'ils avaient érigés de génération en génération ; mais rien ne restait à faire pour surpasser leurs chefs-d'œuvre, en hardiesse, en magnificence et en grandeur ; aussi bien, la France avait-elle alors assez d'églises et d'abbayes. Charles VIII, à son retour d'Italie, ne songea qu'à fonder des palais ; le cardinal Georges d'Amboise, qui aimait le luxe des arts appliqua surtout l'architecture au caractère du règne de Louis XII, en bâtissant des maisons de ville et des palais de justice.

Les artistes italiens que Charles VIII avait ramenés en France, ceux que Georges d'Amboise y attirait continuellement par sa munificence, introduisirent le style grec dans l'architecture sarrazine, et ce mélange ingénieusement combiné produisit un art nouveau, plus orné et plus élégant que l'ancien : [Cette architecture de transition allia sans scrupule le fuseau tors à la cannelure, le](#)

rinseau arabe à la tresse de chardons ou à la guirlande de vignes, le triglyphe dorique au trèfle syrien, la voussure gothique au modillon corinthien, la colonne grecque au faisceau de piliers, à la gerbe de soutènement gothique, et ne craignit pas de loger dans les chapiteaux la chimère ou la grimace lombarde sous la classique feuille d'acanthé. Frère Jean Joconde (Giocondo), ce savant dominicain qui avait étudié son art dans Vitruve et à l'école de Brunelleschi, fut appelé, en 1499, à la Cour de Louis XII, qui le nomma architecte du roi (*regius*) et le chargea de donner garde sur la forme de la plupart des grands travaux exécutés à Paris vers cette époque. La reconstruction du pont Notre-Dame en pierre, le plus beau et le mieux bâti de tous les ponts qui existaient de son temps en Europe, occupa spécialement Joconde, qui recevait 8 livres par jour d'honoraires, pour surveiller l'œuvre de maçonnerie confiée à Didier de Felin. La façade de la Chambre des comptes à Paris (brûlée en 1737), le Palais de justice à Rouen, le château de Gaillon, furent les principaux ouvrages de Joconde, pendant sept ou huit années qu'il resta éloigné de Vérone, sa ville natale ; tous les monuments bâtis d'après ses patrons, même l'hôtel de Cluny, à Paris, et le château de Meilland, offrent, pour signes distinctifs, ces hauts combles d'ardoise que surmontent des fleurons en plomb doré, ces lucarnes encadrées de dentelles de pierre, ces escaliers extérieurs et couverts, ces aiguilles festonnées, ces milliers d'ornements qui courent à l'entour des fenêtres à plein cintre et revêtent les murailles des tourelles, enfin ces devises sculptées sur toutes les faces de l'édifice travaillé comme une pièce d'orfèvrerie. Joconde forma en France plusieurs élèves habiles qui répandirent les richesses de ce gothique italianisé, que la maison de Jacques Cœur, à Bourges, avait montré pour la première fois. Dreux, Orléans et Saint-Quentin eurent leurs hôtels de ville tout enjolivés d'arabesques ; Rouen et Clermont, leurs fontaines ingénieusement décorées ; Blois et Amboise, leurs châteaux somptueux, quoique dans le dernier les plans de Charles VIII demeuraient inachevés. Les seigneurs commencèrent à rechercher dans leurs habitations ces embellissements d'architecture, qu'on dédaignait autrefois ; mais, dans cette période, on n'éleva peut-être que deux tours d'église, celle de Saint-Jacques la Boucherie, à Paris, et la tour Neuve de la cathédrale de Bourges. Comme cette architecture ne pouvait se passer de sculpture, presque tous les architectes étaient sculpteurs, ou du moins ils dessinaient les modèles des figures que les tailleurs exécutaient en ronde-bosse ou en bas-relief. La statuaire n'avait servi jusqu'alors qu'à la décoration des églises et des tombeaux : c'étaient des chevaliers armés de pied en cap, et des dames vêtues de leurs cottes armoriées, qui, les mains jointes, gisaient couchés sur la pierre sépulcrale, un lion ou un chien à leurs pieds ; c'étaient des représentations de différentes scènes de l'Évangile ou de la Vie des Saints, et souvent la sculpture, pour dissimuler la raideur des formes et l'aspect inanimé de la pierre de liais, appelait à son aide le coloriage, qui prêtait une illusion de plus aux imitations de la nature. Ces *imagiers* et *folagiers*, la plupart italiens, modelaient la terre et la cire avec une singulière délicatesse, travaillaient fort adroitement la pierre, le marbre, le bois, l'ivoire et les métaux ; quelques-uns, nommés ornemanistes, se bornaient à ciseler les arabesques et les figurines, qu'on prodiguait sur les portes, les encoignures, les chambranles, les corniches des édifices religieux et civils. Les uns se consacraient seulement à ciseler des diptyques ou tableaux de la Passion, qu'on portait à la messe à défaut de Livre d'Heures ; les autres s'occupaient à façonner des meubles, chaises, tables, bahuts, dressoirs, escabeaux, bancs, lits, gracieusement découpés, incrustés et historiés ; ceux-ci, participant aux travaux des orfèvres, couvraient de reliefs la vaisselle d'or et d'argent, les armures des chefs de guerre et les chanfreins de

leurs chevaux ; ceux-là fabriquaient plus grossièrement des marmousets d'enseignes, des jaquemarts d'horloges, et des entremets mécaniques pour les festins. Georges d'Amboise mit surtout en honneur les ouvriers d'imageries, comme s'il eût voulu changer en objets d'art les ustensiles et les meubles les plus vulgaires : son château de Gaillon était un véritable musée, où l'on distinguait, entre une foule de morceaux précieux, le fameux *Combat de saint Georges contre un dragon*, chef-d'œuvre de Paul-Ponce Trebati, excellent sculpteur, que le cardinal d'Amboise avait enlevé à l'Italie, ainsi que Demugiano. Le meilleur sculpteur français fut Jean Juste ou Just, Tourangeau ; son frère Antoine fit, par ordre du roi, la figure d'une biche en cire, étoffée et peinte des couleurs nécessaires, d'après un cerf à vingt-quatre cors que le marquis de Bade avait tué à la chasse : cette biche monstrueuse, qui subsista plus d'un siècle, au bout de la galerie du Grand-Jardin du château de Blois, ne coûta que 42 livres tournois. Les artistes employés par Georges d'Amboise étaient les seuls qu'on payât bien en France : un taille pierre vénitien, qui exerçait son métier au château du Pont de l'Arche, ne recevait que 5 sous tournois par jour, outre 12 livres pour son habillement ! Les meilleurs imagiers de cette période étaient : Antoine Lemonturier, auteur du mausolée de Jean sans Peur, à Dijon ; Conrad Meyl, Suisse, qui termina à Brou le monument de Philibert de Savoie, et Michel Columb, qui avait entouré de plus de trente belles figures allégoriques la tombe de François II, père d'Anne de Bretagne, à Nantes.

La peinture devait encore plus que la sculpture et l'architecture à l'influence de l'Italie ; car, avant Charles VIII, la peinture française était encore dans l'enfance, lorsque depuis trois siècles Cimabué avait ouvert la route à Giotto, à Pisano, à Verrochio, à Léonard de Vinci ; l'Allemagne possédait Albert Dürer et Holbein ; la Hollande, Peter Vischer ; chaque ville de Toscane avait déjà donné naissance à de grands peintres, mais la France ne produisait encore que des rubricateurs et des miniaturistes qui se bornaient à peindre des jeux de cartes, des armoiries et des manuscrits. Gringonnard, sous Charles VI, et le bon roi René, dans sa vieillesse, avaient acquis, en ce genre, une certaine célébrité, qui ne sortait pas de la librairie, où leurs enluminures étaient conservées ; le fini du travail, la naïveté du dessin et la grâce du coloris passèrent pour des chefs-d'œuvre, tant que les Français n'eurent pas vu les fresques du Vatican et du Campo-Santo de Pise, la Cène de Léonard de Vinci et les cartons de Michel-Ange. Le petit nombre de tableaux votifs qu'on trouvait dans les églises de France étaient peints sur bois, par compartiments, à la détrempe ou à la cire, avec des couleurs ternes rehaussées d'or, sans perspective, sans clair-obscur et sans dessin. On peignait aussi quelques portraits sur vélin et sur papier, auxquelles manquait la vie ; mais les tableaux peints à l'huile sur toile étaient fort rares, quoique l'invention de Jean de Bruges datât du commencement du XVe siècle. Les galeries des palais étaient badigeonnées d'ocre jaune à la colle, ou déshonorées par de mauvaises fresques représentant des arbres, des fleurs, des fruits et même des légumes (galerie des Courges, à l'hôtel des Tournelles). Jean Bourdichon, *peintre valet de chambre du roi*, vieillissait, sans avoir surpassé Fouquet, Marmion, Rogier, Poyer et Hugues de Gand. Louis XII et Georges d'Amboise apprirent, dans leur premier voyage à Milan en 1499, combien la peinture italienne l'emportait sur la française : Léonard de Vinci, ce génie universel, mécanicien, ingénieur, artilleur, architecte, chimiste, anatomiste, peintre, et poète, que Ludovic Sforza avait fait venir de Florence, étonna le roi et son ministre, par une réunion de talents qui tenaient de la magie ; il dirigea les fêtes et composa les machines, pour l'entrée du vainqueur de Milan, auquel il offrit deux beaux

portraits de femmes, et le roi, enchanté, accorda au peintre du More une pension et le droit de l'eau sur le canal de Saint-Christ à Milan. Léonard, attaché ensuite à la fortune de César Borgia, céda sans doute aux sollicitations du cardinal d'Amboise, en venant habiter la France, qui le conserva jusqu'à sa mort. Depuis que les peintures de Léonard, admirables surtout de vérité et de sentiment, avaient éveillé l'émulation des artistes français, Georges d'Amboise et les seigneurs qui s'instruisaient à son exemple, achetèrent des tableaux de Bellini, de Giorgione, de Pérugin ; et une nouvelle école se créa en France, à l'imitation de l'école lombarde. Jean Perréal, de Paris, fut le chef de cette école, et mérita le titre de *second Zeuxis ou Appelles en peinture*. Louis XII l'avait emmené dans l'expédition contre Venise, pour que ce peintre valet de chambre représentât sur la toile ce que le chroniqueur Jean d'Auton et le poète Jean Marot décriraient sur le papier ; Jean de Paris *satisfit, par grande industrie, à la curiosité de son office*, et reproduisit, dans ses miniatures, les villes, châteaux de la Conquête et l'assiette d'iceux, la volubilité des fleuves, l'inégalité des montagnes, la planure du territoire, l'ordre et désordre de la bataille, l'horreur des gisants en occision sanguinolente, la misérabilité des mutilés nageant entre mort et vie, l'effroi des fuyants, l'ardeur et impétuosité et l'exaltation et hilarité des triomphants. La vanité nationale éleva Jean de Paris au-dessus *de tous les citramontains*.

La France avait l'avantage dans la peinture sur verre : les croisées de ses églises offraient de véritables tableaux, antérieurs même à Cimabué, et telle était l'habileté de ces peintres verriers, qui n'ont pas laissé de nom, que la vivacité des couleurs n'étaient pas altérées par l'action du feu. Depuis le Ve siècle, cet art avait toujours été en progrès, et partout sur les vitraux resplendissaient les histoires de la Bible et de l'Évangile, les légendes des Saints, les portraits et les armes des bienfaiteurs de la religion. Anne de Bretagne fit faire à ses frais les magnifiques verrières des Minimes de Nigeon, où elle était peinte vis-à-vis de sa patronne d'après les cartons d'Albert Dürer et de Léonard de Vinci. Le cardinal de Clermont-Lodève, neveu de Georges d'Amboise, qui lui avait inspiré l'amour des arts, orna son église archiépiscopale d'Auch de vitraux, peints par Arnault de Mole dans le style de Jean Cousin. Les deux peintres verriers, Claude, de Marseille, et Frère Guillaume, étaient si habiles, que Bramante, ayant vu une peinture merveilleuse de Claude, conseilla au pape Jules II d'appeler à Rome cet excellent artiste, qui vint, accompagné de Guillaume, peindre les vitraux du Vatican et des églises de la Toscane, à côté de Michel-Ange et de Raphaël. Guillaume, que la France connaissait à peine de nom, fut naturalisé Italien, et fonda une école qui porta au plus haut degré l'art de peindre sur verre : l'Italie, si riche en grands hommes, ne dédaignait pas de s'approprier un génie que la France avait enfanté sans être fière de le posséder.

Quoique le génie ne fût pas rare en France, on n'y trouvait pas un seul graveur célèbre, à l'époque où Albert Dürer, en Allemagne, et Marc-Antoine, en Italie, formaient une multitude d'élèves remarquables. L'invention des cartes à jouer, au mye siècle, avait fait naître à la fois la gravure sur bois et l'imprimerie ; les ouvrages niellés (*nigellati*) émaillés, des orfèvres florentins avaient donné l'idée de la gravure sur cuivre, au XVe siècle. Depuis les *tailles* grossières de Laurent Coster et des *briemahler* (cartiers) allemands, la gravure sur bois s'était bien perfectionnée, à Mayence et à Nuremberg ; elle avait concouru à enrichir d'estampes, d'encadrements, de lettres ornées les premières impressions ; puis, elle avait marché seule, sans l'appui de l'Imprimerie, sa fille. A Pleydenwurff avait succédé Michel Wohlgemuth, et le fameux Arc de triomphe de Maximilien, composé de quatre-vingt-douze planches dessinées par Albert Dürer, était gravé,

sous ses yeux, par Jean Burgkmayr et Jérôme de Resch. En Italie, les nielles de Finiguerra étaient devenues des gravures au burin finement et régulièrement travaillées par Baldini et Boticello, que Marc-Antoine avait surpassés à son tour, en imitant la taille-douce d'Albert Dürer, ce grand maître qui ne s'essayait pas dans un art sans y exceller, et qui mettait alors la dernière main à son admirable gravure de Saint Jérôme. Mais la France, où l'imprimerie n'était pas restée en arrière, tirait d'Allemagne tous les graveurs en bois, occupés à illustrer les précieuses éditions de Simon Vostre, de Michel Lenoir, d'Antoine Vérard, mais connaissait à peine la gravure sur cuivre, quoique un livre avec des planches en taille-douce eût été publié, à Lyon, dès 1488. Bien des années se passèrent encore, avant qu'on séparât des livres les estampes et qu'on pût citer un bon graveur français : Geoffroy Tory, Pierre Voieriot, Jean Duvet, Bernard-Salomon et Périssim, célèbres au XVI^e siècle, naquirent cependant sous Louis XII. Depuis longtemps, toutefois, la France avait des graveurs en médailles, et les monnaies royales d'or et d'argent, qu'on frappait en grande quantité, pouvaient sans désavantage soutenir la comparaison avec les plus belles monnaies étrangères. Louis XII fut le premier roi de France qui figurât sur des monnaies, nommées *testons*, parce qu'elles représentaient d'un côté la tête du roi. Les autres monnaies de Louis XII, *écus d'or au porc-épic*, *grands blancs*, *gros deniers* et *demi-gros d'argent*, portaient sur la face l'écu de France, avec ou sans porc-épic, et sur le revers une croix accompagnée de fleurs de lis, ou de couronnes, ou de grands L. Ces pièces, quoique minces et légères, étaient bien rondes et bien marquées. Les médailles de ce règne attestent que l'art monétaire était déjà fort avancé en France, et que le cardinal d'Amboise avait emprunté aux Italiens cette manière d'éterniser le souvenir des principaux événements de l'histoire. Georges d'Amboise, à son retour de Rome, en 1503, où il avait espéré vainement être élu pape à la place de Pie III, fit graver sur une médaille d'or son portrait avec les insignes de la papauté, qu'il s'appropriait par cette orgueilleuse légende : *Tulit alter honores — Un autre en a usurpé l'honneur*. Mais une médaille vraiment digne d'être comparée à la médaille fleurdelisée de Charles VIII à cheval et même aux belles médailles de Pisani, ce fut celle que la ville de Lyon présenta, en 1500, à Louis XII, qui revenait victorieux de Milan. Cette médaille, la plus grande qu'on eût encore coulée en France, portait d'un côté le buste du roi avec cette devise : *Felice Ludovico regnante duodecimo, Cæsare altero, gaudet omnis natio*, et de l'autre côté, le buste d'Anne de Bretagne, avec ces mots : *Lugdunensis respublica, gaudete ; bis Anna regnante benigne, sic fui conflata*. Ces deux portraits, en relief sur un fond semé de fleur de lis et d'hermines, sont pleins de vie et d'expression, quoique le travail n'ait pas la délicatesse des médailles florentines. Le cardinal d'Amboise, en appelant à grands frais des artistes toscans dans sa patrie, cherchait à éveiller l'émulation des Français et à transplanter en France toutes les gloires pacifiques, cultivées avec tant d'éclat, sous l'influence de Laurent de Médicis.

Louis XII voulut rendre un dernier hommage à la mémoire de Georges d'Amboise, en assistant à ses funérailles qu'il avait fait ordonner avec autant de magnificence que pour un roi de France ; mais, avant de retourner à Lyon, il apprit le passage des gens de cheval et de pied, qu'il envoyait au-delà des monts, et en témoignant sa satisfaction pour leur bonne diligence, il avertit le seigneur du Bouchage de faire habiller les chemins et faire provisions de vivres, sur la route d'Embrun et de Briançon, par laquelle il se proposait de passer bientôt lui-même. La cérémonie des obsèques, qui coûta 30.000 francs, eut lieu le 28 mai, trois jours après le décès du cardinal légat, qui avait été ouvert et

embaumé ; ses entrailles, selon sa volonté, furent mises à part et enterrées dans l'église du couvent où il était mort ; le corps, enfermé dans un coffre de plomb, devait être transféré à Rouen ; une effigie, ayant la stature et semblante du défunt, habillée de damas blanc et coiffée d'une mitre blanche, avait été exposée dans la salle du Chapitre des Célestins, et proménée par toutes les grandes églises de Lyon. Le roi, *qui n'avoit pas peu de déplaisir* d'une perte si regrettable, entendit seulement la première messe, et s'en alla à la chasse, pour secouer son affliction. Le grand deuil était porté par douze proches parents du défunt, que menaient le duc de Valois, le duc de Calabre et les autres seigneurs du sang : les ambassadeurs d'Aragon, de Florence, du pape et de l'empereur, suivaient le cortège, composé de deux cents gentilshommes, douze cents prélats, douze mille prêtres, trois cents pauvres, tous tenant des torches allumées, et de la population entière. Le cercueil ne devait arriver que le 27 juin, aux faubourgs de Rouen, où de nouvelles funérailles étaient préparées avec plus de pompe encore qu'à Lyon ; on y avait convoqué une foule de pauvres, vêtus aux dépens du mort. Le corps, conduit hors de Lyon et déposé dans un couvent de Franciscains, fut placé sur un chariot couvert de drap d'or avec croix de damas blanc, traîné par trois chevaux houchés de drap noir : plusieurs seigneurs, clercs et laïques, avaient été choisis par le roi, pour accompagner le convoi jusqu'à Rouen ; et par toutes les villes que traversait le corps, *on lui rendait tout et tel honneur, comme à la personne du roi*. Cent porteurs de torches se relayaient continuellement autour du défunt : une épée nue étincelait 'vis-à-vis de la barrette du cardinal, et quand l'abbé de Saint-Ouen reçut le corps, suivant la coutume, pour être gardé une nuit dans l'abbaye, le doyen des chanoines prononça la formule : *Voici celui qu'on nous a baillé vif, nous vous le baillons mort*.

Georges d'Amboise, inhumé dans son église archiépiscopale, attendit douze ans le splendide monument de marbre blanc et noir, que son neveu Georges de Bussy, archevêque de Rouen par héritage, lui fit sculpter, par un artiste qui n'a point signé son œuvre, mais dont le ciseau est digne de passer pour celui de Jean Goujon, tant le goût des ornements et la beauté des figures témoignent du génie de cet imagier inconnu (Jean Just, peut-être). Le testament du cardinal d'Amboise avait été ouvert, le 15 juin, dans la salle capitulaire de la métropole de Rouen ; et fut scrupuleusement exécuté, malgré l'opposition du pape, qui réclama les 30.000 écus d'or répartis en legs différents dans le diocèse du testateur. Jules II prétendait que cette somme lui appartenait comme provenant des deniers, tant de l'archevêque que de la légation, de Georges d'Amboise ; mais Louis XII ne permit pas cet empiétement de la puissance pontificale, et, fidèle à la Pragmatique, il refusa au Saint-Père le droit de disposer du bien des particuliers hors des États de l'Église. Jules II ne se vengea pas, toutefois, en mettant obstacle à la promotion héréditaire de Georges de Bussy d'Amboise qui fut élu archevêque de Rouen, au mois d'août suivant, malgré sa grande jeunesse.

Louis XII, qui était resté à la Héronnière en chassant, pour s'étourdir, sur la privation de son oracle, reçut à la fois, de Blois et de Lombardie, des nouvelles favorables : le seigneur de Chaumont lui mandait la prise de Legnano, en cinq jours de siège ; Anne de Bretagne, dont la grossesse s'était confirmée, le flattait de l'espoir d'être père d'un dauphin, avant six mois. Le roi changea de résolution, et au lieu de se rendre à son armée d'Italie, il revint à Lyon, pour voir les ambassadeurs terminer quelques affaires d'État, et faire expédier la nouvelle ordonnance sur le fait de la justice. Cette ordonnance, destinée à compléter celle de 1499, fut un legs bienfaisant, que le cardinal d'Amboise laissa aux pauvres

sujets du roi, qui, comme leur bon père et protecteur, se trouvait si noblement secondé dans *le singulier désir et affection qu'il avoit à leur soulagement*. Les présidents et *chefs de justice* des cours souveraines avaient été convoqués à Lyon, avec plusieurs grands personnages expérimentés et entendus en fait de judicature ; le cardinal et le chancelier Jean de Ganay avaient présidé eux-mêmes aux délibérations tendant spécialement à l'abréviation et accélération des procès. Georges d'Amboise ferma sa carrière de ministre par ce beau monument d'équité. Cette grande ordonnance, contenant soixante-douze articles, renferme d'excellentes dispositions qui devaient rendre plus efficace la rédaction des Coutumiers, ordonnée dans toutes les provinces ; mais elle manque d'ordre et d'unité : les articles ne découlent pas l'un de l'autre, et plusieurs sont d'une obscurité qui accuse la précipitation du législateur ; aussi le Parlement de Paris en retarda-t-il le plus possible l'enregistrement, qui n'eut lieu que le 21 avril 1512.

Louis XII retourna, en quatre ou cinq jours, de Lyon à Blois, où il trouva la reine fort enceinte, et ils *s'entrefirent l'un à l'autre très bonne chère, comme ils font toujours quand ils sont ensemble*. Le roi avait à cœur de voir terminer les négociations entamées avec le pape, au sujet des différends survenus entre le duc de Ferrare et Jules II ; mais le comte de Carpi, ambassadeur de France à Rome, au lieu de procéder sincèrement à sa légation, excitait, par haine personnelle, l'animosité du pape contre le duc, et s'efforçait de sacrifier ce dernier, trop confiant dans la protection du roi. Ce fut en vain que Louis XII, avec l'espoir d'amener le Saint-Père à l'observation du traité de Cambrai, offrit de rester neutre dans la querelle du suzerain et du vassal, seulement au sujet des salines et des gabelles ; mais *tant plus que le roi approchoit des demandes du pape, d'autant plus que le pape se reculoit et étrangeoit de lui*. Jules II, voyant les Suisses et les Vénitiens à sa dévotion, le roi Catholique prêt à trahir ses alliés, l'empereur peu redoutable et le roi d'Angleterre indécis, n'hésitait plus à exécuter son projet de chasser les Français au-delà des monts, pour avoir la gloire de délivrer l'Italie des barbares, comme il le déclara depuis. La mort du cardinal d'Amboise avait enflé ses espérances, parce qu'il pensait que le roi se trouverait beaucoup affaibli, n'étant plus gouverné par des conseillers aussi habiles que le défunt. En conséquence, il demanda, tout à plat, que Louis XII renonçât simplement à protéger le duc de Ferrare ; et le roi refusant de consentir à une pareille perfidie, Jules répondit qu'il n'avait que faire d'un traité, et qu'il se conduirait de manière à maintenir l'État de l'Église en paix. Pendant ces pourparlers, la guerre n'avancait pas dans le Frioul ni dans le Vicentin. Le Frioul était assailli, maintenant par les Vénitiens, à cette heure par les Allemands, pillé et saccagé par tous les partis qui n'y laissaient que des ruines et des morts, en se retirant, pour y revenir bientôt avec la destruction. Dans le Vicentin, où les paysans, pleins d'incroyable affection pour les Vénitiens, *aimoient mieux mourir* que, de les renier ou mal dire d'eux, le seigneur de Chaumont et le prince d'Anhalt, campés au bord de la Brenta, à sept milles de Padoue, attendaient l'arrivée de l'empereur, après avoir pris Citadella, Marostica, Basciano et d'autres petites villes abandonnées par l'ennemi. Chaumont d'Amboise, qui avait appris, durant le siège de Legnano, la mort de son oncle, fut *bien dolent* de cette perte, et la porta dedans son cœur aigrement, combien que devant les gens n'en montrât pas grand semblant et *n'en laissoit à sagement conduire l'affaire dont il avoit charge* ; mais le chagrin qui le consumait abrégea sa vie. Le lieutenant du roi se préparait à rentrer dans le duché de Milan, avec ses compagnies d'ordonnance, Louis XII ayant déjà fait licencier les gens de pied grisons et ne

voulant plus supporter seul une si grosse dépense. Le roi céda pourtant aux prières de Maximilien, qui était à Insprück et promettait de venir guerroyer en Lombardie ; il accorda encore le secours de son armée à l'empereur, pour le mois de juin, puis jusqu'à la fin de juillet. Cependant, ce secours était illusoire ; on n'assiégeait ni Trévisé ni Padoue ; on perdait du temps et des hommes, en escarmouches inutiles. On détruisit presque entièrement une bande de mercenaires croates, qui, malgré leur petit nombre, étaient fort redoutés, à cause de leur caractère cruel ; car *ils tuoient tout ce qu'ils pouvoient et ne prenoient jamais de prisonniers*. Le 21 juin, on emporta d'assaut Monselice, où le jeune Gaston de Foix entra le premier ; et toute la garnison fut massacrée, au milieu de l'incendie du château et de la ville, en représailles du supplice d'un capitaine italien, que les Vénitiens avaient fait pendre pour le punir d'avoir passé au service du roi en lui livrant Crema. Quatre cents lances françaises coururent aux portes de Padoue. Mais l'armée avait contre elle la mauvaise saison, haine des habitants et la tardité de l'empereur, qui sollicitait du roi un nouvel emprunt. Les pluies étaient continuelles, et les chevaux souffraient beaucoup, dans ce pays gras et marécageux ; les victuailles n'arrivaient qu'à *grand'difficulté*, et la crainte d'une prochaine descente des Suisses dans le Milanais dissuadait le vice-roi d'entreprendre quelque chose d'important.

Jules II, persévérant de mal en pis, ne dissimula plus ses desseins, et Louis XII connut, par des lettres interceptées, les choses diaboliques que Sa Sainteté, ou plutôt Sa Malignité, disait-on, machinait contre lui. Le pape avait fait un traité secret avec le roi d'Aragon, en lui donnant l'investiture du royaume de Naples, au prix de l'ancienne redevance imposée aux rois de Naples de la Maison d'Aragon, et Ferdinand promit au pape, entre autres choses, trois cents lances, pour la conservation des biens et des droits de l'Église. En même temps, Jules II obtint des Vénitiens la mise en liberté du marquis de Mantoue, et le manda aussitôt à Rome ; mais le roi et l'empereur eurent la précaution d'envoyer des orateurs à Mantoue, pour empêcher de recevoir le marquis dans sa principauté, s'il était accompagné de gens de guerre. Jules II procéda d'abord contre le duc de Ferrare, Alphonse d'Este, le plus fidèle allié du roi de France, en l'attaquant avec les armes du droit féodal, comme son seigneur suzerain. Le 29 juin, jour de la fête de saint Pierre, il avait dans le consistoire énuméré ses griefs à l'égard de son feudataire, et au commencement de juillet, son légat, le cardinal de Pavie, fit afficher, sur les portes de l'église cathédrale de Bologne, un bref qui citait le duc à comparaître en personne, ou par procureur, dans le délai de trois jours, pour répondre des faits à lui imputés, attendu que, lui, Alphonse, retenait ses frères en prison, sans l'aveu du pape ; qu'il fabriquait du sel dans le comté de Comacchio, appartenant au Saint-Siège ; qu'il avait augmenté les péages et les gabelles dans son duché ; qu'il avait osé se mettre sous la protection du roi Très-Christien, et citer le pape au grand Conseil du roi ; qu'il prêtait aide et secours aux Bentivoglio exilés ; qu'il gouvernait *très mal (pessime)* ses sujets ; qu'il avait fait de la fausse monnaie, et altéré la bonne ; qu'il avait commis beaucoup de délits contre la liberté ecclésiastique ; qu'il avait enfin *vilipendé (parvipendisse)* en paroles le pape et l'Église romaine. Le duc de Ferrare, qui se trouvait alors au camp de la Brenta, expédia un docteur, à Bologne, pour demander au légat surséance à la citation ; mais ce procureur ne fut point admis à débattre les articles du bref d'occupation, et Jules II en publia un second, également affiché à Bologne, qui ordonnait à Alphonse d'Este de venir à Rome, dans douze jours, pour entendre son arrêt de la bouche du Saint-Père.

Jules II commençait ainsi les hostilités contre le roi de France. Il refusa de donner congé au cardinal d'Auch (François de Castelnau, neveu de Georges d'Amboise, appelé successivement le cardinal de Clermont-Lodève, de Narbonne et d'Auch), et aux cardinaux français, qui voulaient quitter Rome ; bien plus, il ne leur permit d'expédier aucun messenger ni d'écrire aucune lettre ; il fit arrêter le cardinal d'Auch, qui était sorti dans la campagne de Rome pour chasser, et le retint prisonnier dans le château Saint-Ange, tandis qu'on mettait à la question un de ses domestiques. Le pape, en effet, craignait de voir déjouer ses complots ; déjà douze galères vénitiennes étaient entrées dans la Méditerranée, où les avait rejointes une galère papale. Le roi d'Aragon avait en Sicile une flotte de soixante-dix voiles, chargée de quatorze mille soldats, sous prétexte d'une croisade contre les Maures d'Afrique. Marc-Antoine Colonna et Octavien Fregoso, à la tête de quatre cents lances et sept cents piétons, venaient de passer dans les États de Gênes, en publiant qu'ils apportaient la liberté à l'Italie, au nom du pape Jules César, de l'empereur et du roi d'Aragon ; mais les intelligences qu'ils entretenaient dans Gênes furent insuffisantes pour y faire une insurrection, quoique les vaisseaux de Saint-Marc et de Saint-Pierre se présentassent en vue de la ville ; ils enlevèrent seulement quelques places de la côte, mais Jean-Louis Fiesque les poursuivit par terre, avec la Noblesse du pays, pendant que le général des galères Prégent de Bidoulx leur donnait la chasse par mer jusqu'à l'île d'Elbe. Louis XII avait encore tant de partisans à Gênes que, dans deux assemblées générales des citoyens, toutes les fèves des votes, excepté cinq, furent favorables à sa cause, que les Génois jurèrent de servir de leurs bras et de leurs deniers. Jules II reprocha cet échec aux Vénitiens, qui lui avaient envoyé vingt-deux galères, au lieu de douze, et aux Suisses, qui tardaient à descendre par Bellinzona. Mais la guerre était déclarée : le roi ordonnait au seigneur de Chaumont de retourner à Milan pour protéger le duché, avec six cents hommes d'armes, en laissant le reste de l'armée sous le commandement de La Palice et de Jean-Jacques Trivulce ; en dépêchant Yves d'Alègre au secours de Gênes, et Bayard Montoisson, Fontrailles, avec quatre ou cinq mille hommes d'infanterie, au secours de Ferrare ; car le duc d'Urbin, qui commandait l'armée du pape dans le Ferrarais, avait pris Cento, Lugo, Bagnacavallo, Carpi et Modène, presque sans résistance, et ne reculait qu'à l'approche d'Alphonse d'Este, qui avait repris confiance, en voyant que le roi et l'empereur faisaient cause commune avec lui.

Henri VIII demeurait encore dans la neutralité, bien qu'il penchât pour le pape, qui lui avait offert un présent apostolique, le 9 avril ; c'était, une rose d'or bénite, ointe de saint chrême et aspergée de musc odoriférant, que le roi reçut publiquement des mains de l'évêque de Cantorbéry. Il n'en avait pas moins envoyé, au roi de France, deux ambassadeurs qui furent accueillis avec de grands témoignages d'honneur et d'affection. Le duc de Valois, des évêques et une foule de seigneurs allèrent au-devant de ces Anglais, qui prononcèrent une harangue dans laquelle ils dirent que leur maître aimait et estimait Louis XII plus que tous les autres rois chrétiens. Louis XII leur répliqua dans les mêmes termes, et fêta leur séjour à Blois, par des banquets et par un tournoi, où l'on rompit quarante-deux lances : Monseigneur s'y comporta bravement, et le roi le suivit dans les joutes, monté sur un genet d'Espagne qu'il maniait avec l'adresse d'un jeune homme de vingt ans. Cette ambassade, qui annonçait qu'avant trois ans la sœur du roi d'Angleterre serait conduite vers son fiancé, le prince d'Espagne, était peut-être d'accord avec les ambassadeurs de l'empereur et du roi d'Aragon, lesquels travaillaient, de concert avec le pape, à former une alliance secrète, au préjudice du roi de France. Mercurin Gattinara se montrait surtout

fort empressé de faire entendre à Maximilien qu'il devait, par moyen du pape, traiter appointment avec les Vénitiens, sans mettre Louis XII en aucun soupçon, et se défier des Français, qui ont toujours tâché de lui nuire ; c'était là un écho de la politique de Ferdinand le Catholique.

La politique des Liges helvétiques et des communautés du Valais, était moins déloyale, malgré les inspirations de l'évêque de Sion. Aucuns du Valais avaient écrit au seigneur de Chaumont qu'ils étaient forcés de renoncer à l'alliance du roi, pour obéir à une bulle du pape, aux admonitions de leurs confédérés et aux ordres de leur gouvernement ; ils suppliaient le grand maître de ne pas voir de mauvais œil cette renonciation, malgré laquelle ils étaient résolus à rester bons voisins et amis du roi, comme si leur alliance existait toujours. Le président de Dauphiné, Geoffroy Carles, à qui le cardinal d'Amboise avait enseigné l'art des négociations, était accrédité comme ambassadeur du roi auprès des seigneurs des Liges, à la diète de Lucerne ; il essaya de déjouer les machinations du pape et de son fondé de pouvoirs l'évêque de Sion. Six mille Suisses devaient partir, pour renforcer l'armée de Jules II ; il arrêta leur départ, en représentant que ces auxiliaires, *enrôlés sous couleur de conserver l'état pontifical*, allaient porter le trouble dans les pays du roi. Il rappela hautement, devant l'assemblée des Liges, leur antique confédération avec la France, la puissance incomparable et l'amitié de Louis XII ; il les supplia d'agir avec prudence ; puis, il leur annonça que Gênes et Savone avaient été secourues par la flotte de Prégent et les lances d'Yves d'Alègre, au moment où les bannis génois et les vaisseaux vénitiens attaquaient les deux villes dévouées au roi. Ces nouvelles refroidirent un peu les Suisses pour la cause du Saint-Père, et des lettres de l'empereur achevèrent de mettre obstacle à l'envoi de ces six mille gens de pied, qui n'étaient pas levés contre les Vénitiens, mais contre le roi de France. Les seigneurs de la grande Ligue de la Haute-Allemagne écrivirent donc au Saint-Père qu'ils enverraient, selon leur traité, les troupes demandées pour la défense de l'Église, mais qu'ils enjoindraient à ces soudoyers de ne pas faire la guerre au roi, leur allié, ni d'envahir son territoire ; ils avertissaient le pape, que, si Sa Clémence persévérait dans ces projets belliqueux, ils n'auraient plus qu'à révoquer leurs milices pour garder le sol de la patrie. Mais, pendant que le vice-roi de Milan travaillait à gagner par des présents et des promesses les seigneurs des Liges, Jules II enflammait la haine et l'avarice de la commune, par argent et avec les ardentes paroles de l'évêque de Sion. Les Suisses recommencèrent à se mouvoir ; en vain, le président de Dauphiné récrivit à l'assemblée de Lucerne, pour l'engager à ne pas laisser partir les six mille, piétons que le pape voulait faire marcher contre l'empereur, comme l'annonçait assez la prise de Modène, fief impérial que lui avaient livré des traîtres. — *Je sais que vous êtes prudents*, leur disait-il, *vous n'enverrez jamais vos soldats contre le Saint-Empire ; vous êtes prudents, et certes, vous ne vous attacherez pas à un homme ingrat, inconstant et perfide, ni à son amitié peu durable !* Cependant, on ne croyait pas, en France, que les meneurs des neuf Cantons hostiles au roi pussent arriver à leur fin, et Louis XII se vantait même de pouvoir, *s'il vouloit*, faire des levées d'hommes en Helvétie ; mais il feignait de dédaigner ces mercenaires et de les remplacer par des lansquenets dans ses armées.

Les pratiques diaboliques de Jules II se poursuivaient sans interruption, avec raffinement de ruses et de malices : son ambassadeur résidait encore à la Cour de France, mais Louis XII n'avait pas rappelé le sien, Albert de Carpi, qui servait les intérêts du pape au détriment de la France. C'était un continuel envoi d'ambassadeurs, de messagers, de lettres, pour démentir les calomnies de Jules

II et prévenir ses intrigues dans les cours de l'Europe. Jules II écrivait au roi d'Angleterre que l'empereur se préparait à envahir la Bourgogne, et à témoigner sa bonne volonté à l'égard du Saint-Siège, par la mission de l'évêque de Gurck à Rome. Maximilien protestait contre ces choses controuvées, en conseillant au roi anglais de s'associer à la ligue de Cambrai, plutôt que de s'empêcher au fait dudit pape, auquel il n'y a arrêt ni constance nulle, car il ne cherche que de trouver l'un des partis ou l'autre, et en tout mettre débat et brouillis. D'autre côté, l'empereur tendait l'oreille aux propositions que lui faisait en secret le seigneur grec Constantin, agent du pape, et il paraissait vouloir s'incliner à la paix, si le roi de France ne l'aidait à recouvrer ses pièces. Louis XII assurait que *toutes choses iroient bien*, à la venue de l'évêque de Gurck en qualité de plénipotentiaire de Maximilien ; car il avait résolu d'aider son allié, pour le rendre le plus grand et renommé empereur qui a été depuis Charlemagne. Cependant, l'évêque de Gurck, dont le partement avait été annoncé depuis un mois, n'arrivait pas, et ne donnait pas même de ses nouvelles. Le roi, qui avait dit publiquement qu'il *passeroit les monts avec très grande puissance*, envoyait des renforts au duc de Ferrare, et s'impatientait d'attendre l'ambassadeur de Maximilien. Plusieurs fois, les tracasseries de la Gueldre avaient failli se renouveler : Charles d'Egmont recommençait la guerre contre l'évêque d'Utrecht ; la gouvernante des Pays-Bas prêtait assistance à l'évêque, et Robert de La Marck, seigneur de Sedan, avait amené cinq cents lances au secours du duc de Gueldre. Louis XII écouta patiemment les plaintes que Marguerite lui adressait au sujet de ces divisions, et tout en reconnaissant que d'Egmont avait une mauvaise tête, il répliqua que l'empereur ferait mieux de prendre son lièvre en Italie, et de ne pas courir tant de lièvres à la fois. Les affaires de la Gueldre furent donc ajournées. Marguerite d'Autriche, qui veillait à l'entretien de la bonne fraternité entre son père et le roi, avait projeté de réunir ces deux princes dans une conférence où elle-même assisterait. Louis XII accepta avec joie la promesse de cette entrevue, qui ne devait pas se réaliser plus que celle du lac de Garda, et mercia mille fois Marguerite, qu'il se souvenait d'avoir vue familièrement, à la Cour de France, lorsqu'elle y était élevée pour épouser Charles VIII ; ces souvenirs de leur jeunesse se reproduisaient fréquemment, au milieu de leurs relations politiques.

Le roi, qui tenait à renoncer le plus tard possible à l'obéissance filiale envers le Saint-Père, dans l'espoir que le pontife *s'inclinerait et de lui-même viendrait s'humilier*, passa enfin de la douceur à la menace ; il écrivit à Jules II, en termes énergiques, pour lui demander raison de sa conduite étrange : *Il s'étonnait que le pape, au mépris de leur alliance, eût pris en amitié les Vénitiens, qu'il abhorrait auparavant, et tournât ses armes contre le duc de Ferrare, compris dans le traité de Cambrai ; convenait-il à un pape de donner un tel exemple de parjure et de damner ses meilleurs fils ? Si le duc de Ferrare avait commis quelque faute envers l'Église, le pape devait en référer à ses alliés, et non à ses adversaires ; d'ailleurs, le roi Très-Christien, qui avait naguère bien mérité de l'État apostolique, en ne secourant pas les Bentivoglio, n'était-il point un juge plus équitable que les Vénitiens, déclarés ennemis de la religion par une bulle papale ? Jules ne craignait-il pas, en portant ses mains sanguinaires sur ses fils dévoués, d'irriter Jupiter, las de souffrir les fureurs de ce nouveau Saturne ? Jules II, à la lecture de cette épître rhétorique, gonflé de colère, grinçant des dents, rugissant, le sourcil hérissé, la poitrine haletante, s'écria : Rome est un bon asile, et Saturne se cacha en sûreté dans le Latium. Un père doit-il subir le jugement de son fils ? Non, le sort décidera si je serai le maître ou l'esclave !*

Louis XII avait, en même temps, transmis à son lieutenant général des ordres si précis, que le cardinal de Pavie, légat de Bologne, ayant lancé une bulle d'excommunication contre les capitaines du roi, qui porteraient secours au duc de Ferrare, le seigneur de Chaumont promit de faire pendre les porteurs de bulles, s'ils se hasardaient à revenir. Louis XII se hâta de préparer toutes les armes de l'Église gallicane, pour résister aux attaques de l'Église romaine. Afin de savoir ce qu'il *avoit à faire contre le pape*, il convoqua, pour le 15 septembre un Synode, dans la ville d'Orléans ; les évêques, prélats et abbés du royaume, ainsi que ceux de la Bretagne, de la Flandre, de l'Artois, et les plus grands docteurs de l'Université, tant de la Faculté de théologie que droit civil et canon, furent mandés par lettres closes, à l'effet de délibérer sur certaines propositions qu'on leur soumettrait. Dans les premiers jours de septembre, les six mille Suisses levés pour le pape, bien qu'ils n'eussent pas touché leur solde, prirent le chemin de Bellinzona. Ils avaient auparavant demandé au duc de Savoie passage sur ses terres, par le val d'Aoste, et non seulement le duc le leur avait refusé, mais il avait appelé le seigneur de Chaumont, à Turin, pour garder les montagnes, avec six cents lances et quelque infanterie. Le vice-roi s'était, d'ailleurs, préparé à recevoir les Suisses dans le duché de Milan, dégarni de ses meilleures troupes : les défilés de Côme avaient été mis en état de défense, les barques ôtées du lac, les blés retirés dans les places fortes et les moulins détruits. Chaumont accourut de Turin vers Bellinzona, et envoya Jean-Jacques Trivulce dans les montagnes de Brianza. Les Suisses, dont quatre cents à cheval et deux mille cinq cents à pied, étaient armés de haquebuttes, et cinquante, de grosses arquebuses, s'avancèrent, sans artillerie, sans munitions, sans bateaux et sans bagages, vers le pont de la Tresa, qu'ils occupèrent, après la retraite de six cents piétons français ; ensuite, campés à Varèse, ils prièrent le vice-roi de leur permettre de traverser le duché, pour se rendre au service de l'Église. Chaumont leur fit une réponse qui les dissuada de descendre en plaine. Ils restèrent quatre jours à Varèse d'où la disette les chassa, lorsque quatre mille de leurs compatriotes se joignirent à eux ; ils défièrent sur les hauteurs, pendant que le vice-roi les côtoyait, avec son artillerie sans leur donner escarmouches. Ces montagnards cheminaient lentement, *toujours serrés et en ordonnance*, protégés devant et derrière par leurs haquebutteurs. Ils passèrent dans plusieurs villages où les attendaient des barriques de vin empoisonné, mais ils n'en burent pas, et des aventuriers français, qui trouvèrent, après eux, *épice au fond du tonneau*, furent victimes de ce stratagème. Les malheureux Suisses étaient si activement pressés par les Français et les paysans, qu'ils n'avaient pas le temps de chercher des vivres. La faim en fit périr un grand nombre, et ceux qui s'écartaient de leurs rangs étaient tués par les gens du pays ; ils essayèrent, en suivant les collines, d'atteindre l'Adda, pour entrer dans le duché de Ferrare ; puis, tout à coup, ils retournèrent sur leurs pas. Le seigneur de Chaumont avait quelques intelligences avec leurs chefs ; *par le même moyen qu'ils avoient été gagnés, ils furent réprimés, car, ayant reçu une notable somme d'or et d'argent, ils se retournèrent chez eux*, en laissant plus de deux mille morts par les mauvais chemins.

L'attaque des Vénitiens, qui devait coïncider avec l'invasion des Suisses, eut lieu seulement lorsque ceux-ci se furent retirés du Milanais. L'armée allemande, espagnole et française campait à trois milles de Vicence. L'armée vénitienne, forte de vingt-cinq mille piétons, la plupart Italiens, condottieri ou paysans, de mille hommes d'armes, et de trois mille estradiots albanais, après s'être emparée de la Polésine, s'approcha du camp des troupes confédérées, mais n'accepta

point la bataille qu'on lui présentait, et resta immobile en observation. Les grandes pluies d'automne avaient rendu le pays impraticable, et le lieutenant de l'empereur ordonna la retraite sur Vérone, où l'armée arriva, sans avoir perdu une seule pièce de canon, ni un seul homme. Les Vénitiens reprirent alors facilement Este, Monselice, Montagnana, Marostica, Basciano et Vicence, puis, se portèrent contre Vérone, que le prince d'Anhalt avait eu le temps de fortifier et d'approvisionner, avant de mourir, emporté par une rapide maladie. La garnison de Vérone se composait de cent lances espagnoles, cent allemandes et quatre cents françaises, ainsi que de cinq cents hommes de pied gascons et de quatre mille lansquenets : les habitants se montraient mal affectionnés pour l'empereur. Le siège fut mis devant la place et les batteries ne cessèrent de jouer contre les murailles qui allaient ensevelir leurs défenseurs, lorsque, dans une sortie nocturne, les assiégés pénétrèrent au milieu des lignes de l'ennemi, et firent un sanglant carnage. On apprit alors que le seigneur de Chaumont accourait de Milan pour sauver Vérone, que le roi souhaitait conserver en gage des emprunts de Maximilien A cette nouvelle, les Vénitiens se levèrent de leur siège, sans trompette, et vinrent loger à San-Martino, en reculant à mesure que Chaumont avançait. Le plan de campagne, combiné par le lieutenant du roi, était de brûler tout le pays à vingt milles de Vérone, et de bien pourvoir cette ville de gens de cheval et de pied, pour aller secourir le duc de Ferrare, réintégrer les Bentivoglio dans Bologne, et détruire l'armée du pape, avant de revenir à la charge contre les Vénitiens.

Jules II, qui avait béni publiquement à Rome sa bannière pontificale, songeait à la fois à garder Bologne et à se saisir de Gênes. Pendant qu'il faisait enrôler à grands frais les troupes destinées à envahir, par terre, les États de Gênes, il avait augmenté ses forces, sur mer, de plusieurs navires vénitiens ; cette flotte de vingt-deux voiles rencontra la flotte de Prégent de Bidoux, à la hauteur de Porto-Venere, et, malgré une vive canonnade, se porta en vue de Gênes. Jean Fregoso, comptant sur un soulèvement de son parti, entra dans le port même, avec un brigantin monté par des Génois bannis ; mais l'artillerie de la tour de Godefa le contraignit à s'éloigner, sans que ses amis osassent arborer l'étendard de la révolte. L'armée navale du roi, qui était plus puissante, poursuivit les galères vénitiennes, jusqu'à l'entrée de la rade de Civitta-Vecchia, et les força de retourner dans l'Adriatique. Jules II, en quittant Rome pour se rendre à Ravenne, laissa derrière lui un grand vide dans le Sacré Collège : le cardinal d'Albi, neveu de Georges d'Amboise et frère du seigneur de Chaumont, était mort, empoisonné, dit-on ; les cardinaux français de Bayeux et de Saint-Malo avaient refusé leur concours au pape, et s'étaient retirés à Florence, avec le cardinal italien de Saint-Severin et les cardinaux espagnols de Sainte-Cirox et de Cosenza, qui craignaient peut-être le boucot.

Louis XII attendait toujours l'arrivée de l'évêque de Gurck, sinon une entrevue avec l'empereur en Bourgogne, *où il se tireroit volontiers, combien que la reine fût prête à enfanter, laquelle il abandonneroit, pour ce faire* ; mais l'évêque de Gurck, malade en route, ne venait pas, et Maximilien, tout empressé qu'il parût pour cette conférence, ne se hâtait pas d'en fixer l'époque. Le roi, qui avait eu la coqueluche et un peu de goutte, se transporta toutefois à Tours, afin de présider lui-même le Concile général de l'Église gallicane, transféré dans cette ville. La grande salle de l'Archevêché avait été préparée pour cette nombreuse assemblée, dont la première séance eut lieu, le 17 septembre. La veille, le roi avait été *digné (honorifié)*, dans la cathédrale, en présence de tous *les seigneurs d'Église*. A l'ouverture du Concile, présidé par François de Rohan, archevêque de

Lyon, et par les cardinaux de Bayeux et de Saint-Malo, le chancelier prononça un discours, dans lequel il racontait les grands biens et plaisirs que le roi avait faits au pape, *avant et après la papauté, et même pour le faire élire pape ; l'ingratitude et la méconnaissance* du pape envers son bienfaiteur, la rupture de l'alliance de Cambrai, *l'émotion des Suisses*, l'entreprise tentée deux fois sur Gênes, les attaques contre le duc de Ferrare, allié du roi, enfin les nombreux griefs de la Chrétienté. Après ce discours, Jean de Ganay soumit aux prélats et aux docteurs huit articles par écrit, en réclamant leur avis et conseil, sous le plus bref délai. Aussitôt l'assemblée commença par consulter et discuter cette matière, en secret. Les délibérations se prolongèrent jusqu'au 28 septembre, et Messieurs de l'Église gallicane prirent conclusion sur les questions qu'ils avaient à résoudre. Ensuite, le Concile supplia le roi d'envoyer à Jules II des ambassadeurs de l'Église gallicane, pour le prier de *mettre fin aux guerres, débats et questions commencées, d'entendre à paix, concorde, amitié et charité*, et de se réconcilier avec les princes chrétiens ; mais, dans le cas, où le pape ne se soumettrait pas à ces admonitions, les ambassadeurs l'inviteraient *à commettre en France un procureur ayant puissance de pourvoir au salut des âmes, parce que, à cause desdites guerres, il seroit difficile aller vers lui*, et à convoquer un Concile général, selon les décrets du Concile de Bâle, afin de porter remède aux langueurs du Corps ecclésiastique, de corriger les mœurs et de pacifier le monde. Louis XII promit de transmettre au pape les décisions de l'Église de France, et ajourna la congrégation, au 1er mars de l'année suivante, pour se réunir à Lyon, où lui serait communiquée la réponse de Jules II. Le Clergé accorda au roi un don gratuit de 280.000 livres, outre 40.000 pour les frais du Concile de Lyon.

CHAPITRE XVIII

1510-1511

ANNE DE BRETAGNE, dont la religion était une foi aveugle entièrement soumise à l'influence de son confesseur, le saint homme Yves de Maheuc, avait vu avec chagrin poindre la Mauvaise intelligence de son époux et du pape ; elle s'efforçait sans cesse d'arrêter les progrès de ce désaccord schismatique, et, comme sa dévote intervention ne réussissait point à raccommoder le roi avec le chef de l'Église, elle voulut, du moins, rester neutre dans une lutte qu'elle jugeait impie ; mais, malgré cette neutralité dont Jules II lui savait gré, elle n'eut jamais contentement, puisque le Saint-Siège et la couronne de France devaient être ennemis jusqu'à sa mort. Cette pieuse princesse n'avait pas souffert néanmoins que le clergé de Bretagne s'associât à la rébellion de l'Église gallicane contre l'Église romaine, et, à son instigation, dès le 26 septembre, les prélats et docteurs bretons repoussèrent, par une protestation solennelle, la plupart des articles présentés à l'examen du Concile. Dans cet instrument, ils déclarèrent que le Concile de Tours étant convoqué pour délibérer sur les libertés et privilèges de l'Église gallicane, ils n'avaient pas lieu de s'occuper des libertés et privilèges de l'Église de Bretagne, sans l'aveu de leur duchesse et de son Conseil ; qu'en conséquence ils ne prétendaient pas donner leur consentement sur le décret du Concile de Bâle, relatif à la convocation d'un Concile général, mais que si l'Église de France décidait quelque chose contre l'honneur de l'Église romaine, ils regardaient comme nul le consentement qu'on pourrait leur arracher par la crainte ou autrement, et en appelaient d'avance à la reine. Cette protestation, autorisée sans doute par Anne de Bretagne, n'avait pu rien changer à la volonté du roi.

Pendant les opérations du Concile, Mathieu Lang, évêque de Gurck, était arrivé en France par la Bourgogne. Le duc d'Albanie, que le roi chargea de l'accompagner, vint lui faire la révérence, à un quart de lieue de Blois ; devant cette ville, on le visita, de la part d'Anne de Bretagne, qui lui offrit, en signe de bienvenue, quatre grands luxes (brochets), deux sourcières (truites ou autres poissons d'eau douce), des huîtres, un panier de marée, trois barils de vin vieux de Beaune et d'Orléans, trois flacons de vin nouveau, et de son pain de bouche. A. un quart de lieue d'Amboise, la comtesse d'Angoulême fit présent de son vin à l'ambassadeur de Maximilien, et s'excusa de n'avoir pas envoyé plus tôt au-devant de lui. Mathieu Lang, qui suivait le cours de la Loire en bateau, reçut encore, pendant son trajet, les félicitations des ambassadeurs du duc de Ferrare et du marquis de Mantoue, de cinq évêques, de deux maîtres des requêtes, et de plusieurs gens de robe longue, que le roi lui adressait. A l'entrée des faubourgs de Tours, les ducs de Valois, de Longueville et d'Alençon, entourés des seigneurs de Nevers, de Guise, de Mailly, et d'une foule de gentilshommes, accueillirent l'évêque de Gurck et le menèrent aussitôt dans la chambre du roi, qui l'attendait, et qui lui dit très joyeusement qu'il pourrait *venir privément vers lui sans aucune*

cérémonie toutes fois qu'il voudroit. L'évêque de Gurck n'était pas reposé depuis une demi-heure, que Louis XII le conduisit à la chasse, où un lièvre fut pris à la course par un des léopards de la vénerie. Le lendemain, l'évêque présenta ses lettres de crédençe, en audience solennelle, et comme il ne savait pas le français, André de Burgo porta la parole, et déclara que l'empereur *vouloit être bon, féal et entier frère, ami et allié* du roi de France. Dans l'après-souper, Louis XII ordonna encore une chasse aux léopards, et l'évêque de Gurck, qui y assistait, vit deux chevreuils forcés par ces animaux qui couraient comme des lévriers. Le roi retournant à Blois, Mathieu Lang se mit en route pour l'y rejoindre, et passa par Amboise, où le duc de Valois lui fit honneur et festoïement. C'était à Blois que devait se conclure la prorogation du traité de Cambrai.

Louis XII avait fait notifier la sentence du Concile de Tours à l'empereur, à Ferdinand d'Aragon et à tous ses alliés. Jules II, qui n'espérait aucun secours immédiat de Maximilien ni du roi d'Angleterre, écrivit au roi Catholique pour lui demander les trois cents lances, à l'envoi desquelles ce prince était tenu par l'investiture du royaume de Naples Jules II, dans cette lettre, excitait le Catholique à repousser de toutes ses forces l'outrage fait à l'Église sa mère, et représentait Louis XII comme un ambitieux qui allait s'emparer des faisceaux de l'Italie et usurper le Saint-Siège pour s'ouvrir un chemin jusqu'à Naples : *Déjà, disait-il, cet ennemi commun se prépare' à manquer de foi à ses confédérés qui ne veulent pas faire divorce avec l'Église.* Ferdinand, tout disposé qu'il fût à semer la *zizanie*, répondit qu'il faisait partir les trois cents hommes d'armes espagnols, commandés par Fabrice Colonna, mais que ces auxiliaires de l'Église romaine avaient ordre, *à peine de la vie, de n'entrer en nul pays du roi, ni de faire chose qui soit contre vouloir, préjudice et dommage dudit seigneur, en aucune manière* : bien plus, ces troupes ne devaient passer dans le camp du pape, qu'après la délivrance de la bulle d'investiture que Jules retenait encore. Cependant les lettres de Louis XII à tous les rois et princes de l'Europe avaient été généralement accueillies avec défaveur, car la guerre, prête à commencer entre le Saint-Père et le roi Très-Christien, remplissait d'alarmes la Chrétienté.

Le duc de Ferrare crut devoir publier hautement ses griefs contre le pape, pour corroborer les actes de l'Église gallicane et justifier la protection que lui accordait le roi. Il adressa donc à ce prince un manifeste, daté du 5 octobre, dans lequel il s'attachait à détruire les calomnies de ses ennemis, faisaient connaître la manière dont le pape avait procédé à son égard. Alphonse d'Este n'ayant pas comparu à Rome dans le délai de douze jours qui lui étaient assignés par la citation apostolique affichée naguère aux portes de la cathédrale de Bologne, Jules II, avant l'expiration de ce terme, avait promulgué, le 10 août, une sentence excommunicatoire qui privait son vassal désobéissant du duché de Ferrare et de tous les biens qu'il tenait en fief du Saint-Siège. Le duc Alphonse, dans son manifeste, contestait avec raison la validité de cette sentence rendue à Rome, où il n'aurait pu se transporter, sans péril, pour s'y défendre contre ses calomnieux et ses ennemis, car il n'eut pas été en peine de répondre aux différentes accusations sur lesquelles était fondé la sentence apostolique : il repoussait les unes comme fausses et indignes d'être réfutées ; il discutait les autres avec calme et dignité, surtout en ce qui concernait l'emprisonnement de ses frères, la rébellion de son père contre le Saint-Siège, la fabrication du sel à Comacchio, la crue des gabelles, l'aide accordée aux Bentivoglio, et la protection demandée au roi de France. Quant au reproche de mauvais gouvernement, Alphonse appelait en témoignage tous ses sujets, qui lui avaient donné tant de

preuves de bienveillance et d'amour extrême, tellement qu'en présence de l'armée papale leur fidélité n'avait pas chancelé, leur affection ne s'était pas refroidie ; enfin, il souhaitait que Jules II consentît à choisir le roi pour arbitre, car il ne doutait pas que Sa Majesté Très-Chrétienne n'acceptât l'occasion de faire triompher la cause de la justice. Ce manifeste, aussi fort de raisonnement que convenable d'expression, sans injure et sans menace, fut sans doute envoyé à tous les princes chrétiens pour justifier la guerre que le vassal était forcé de soutenir contre son suzerain, le prince catholique contre le chef de l'Église romaine. Jules II, cependant, était entré en campagne, à la fin de septembre ; il avait créé le marquis de Mantoue gonfalonier de l'Église, et lui avait fait prendre le commandement des troupes papales et vénitiennes dirigées sur Ferrare, où s'était retiré le duc Alphonse, dans la crainte d'un siège, après avoir conquis la majeure partie de la Polésine. La maladie du pape, qui se gouvernait contre le conseil des médecins, eut les fièvres double et tierce, ralentit, mais n'arrêta pas les opérations militaires : pendant qu'à Bologne on doutait de sa vie, au point de le regarder déjà comme mort, son armée marchait sur Ferrare.

En même temps, le seigneur de Chaumont, qui avait fait lever le siège de Vérone, arriva dans cette ville, au moment où une révolte de la garnison allait éclater contre le duc de Brunswick et l'évêque de Trente, lieutenants de l'empereur. Ceux-ci se gouvernaient très mal, et n'avaient pas d'argent pour payer la garnison ; ils empruntèrent 6.000 ducats au vice-roi, qui les leur prêta de ses deniers ; mais néanmoins une commotion eut lieu, dans laquelle l'évêque et le duc s'enfuirent, en habit dissimulé, au vieux château, où ils furent assiégés par leurs propres soldats, jusqu'à ce que Chaumont les délivrât et leur conservât Vérone, au moyen d'un nouveau prêt de 24.000 ducats. Le seigneur de Chaumont eut aussi à pourvoir à la conservation de Legnago, que les Vénitiens avaient failli surprendre en se couvrant des dépouilles de trois cents hommes de la garnison attirés et massacrés dans une embuscade. Ces deux villes importantes étant mises à l'abri d'un coup de main, Chaumont voulut opérer sa jonction avec le duc de Ferrare, et reprendre Modène ; mais l'armée du pape se retira devant lui, pendant qu'Alphonse d'Este attaquait une des deux flottes vénitiennes qui fermaient le passage du Pô, et *ruoit jus cent navires*, grands et petits, dont le moindre portait deux pièces d'artillerie. Chaumont recouvra plusieurs places, que les *Pontificaux* avaient occupées : Formigine fut emporté d'assaut, Carpi ouvrit ses portes à son ancien comte Albert Pio, et les gens du pape qui avaient été mis là pour les garder, furent tués pendant leur retraite. Mais une *entreprise secrète, qui seroit la fin de la guerre*, avait été projetée par le lieutenant du roi ; il voulut s'approcher de Bologne et s'en emparer, ainsi que de la personne du Saint-Père, au moyen des intelligences que les Bentivoglio entretenaient dans cette ville. L'armée du pape, composée surtout de gens ramassés, était loin de présenter un nombre d'hommes égal à celui qu'on payait, car les capitaines s'approprièrent les soldes en ne complétant jamais leurs compagnies, et pour mettre cette pauvre armée en état de tenir tête aux Français, aux Allemands et aux Ferrarais réunis, les Vénitiens avaient promis un renfort de cinq cents lances, quinze cents cheveu-légers et six mille piétons, qui semblaient, par leur lenteur à venir, ne devoir pas arriver à temps pour sauver le pape.

Jules II, à peine guéri de sa grave maladie, comprenait bien le danger de sa situation, aux nouvelles qu'il recevait de la marche du seigneur de Chaumont, lequel se saisit de plusieurs bourgades fortifiées et vint camper à trois milles de Bologne. La terreur de Jules II fut au comble ; il déclara, en colère, à

l'ambassadeur vénitien, que si le renfort qu'on lui avait promis n'entraînait pas le lendemain, à Bologne, il *s'accorderoit* avec le roi de France. Le lendemain les Bentivoglio, s'avancèrent jusqu'aux murailles de la ville dans l'espoir d'y être reçus ; aucun mouvement n'eut lieu en leur faveur. Jules II, appréhendant un soulèvement, avait adroitement caressé les magistrats et les principaux citoyens de Bologne, diminué les impôts et appelé le peuple aux armes pour la défense de l'Église ; mais, pendant qu'il affectait une assurance qu'il n'avait pas, il faisait passer à Florence sa tiare et d'autres joyaux d'un grand prix, et cherchait à négocier avec le lieutenant du roi, par l'entremise de Jean-François Pic de La Mirandole. Chaumont exigeait, pour conditions, que le pape absoudrait le duc de Ferrare et tous ceux qui avaient encouru l'excommunication comme adhérents d'un excommunié ; qu'il absoudrait pareillement les Bentivoglio, en restituant leurs biens ; qu'il agirait à l'égard des Vénitiens, selon la teneur du traité de Cambrai ; qu'il consentirait à une surséance d'armes avec le duc de Ferrare, pendant laquelle leurs différends seraient arrangés à l'amiable ; qu'il rendrait la liberté au cardinal d'Auch ; qu'il pardonnerait aux cardinaux fugitifs, et qu'il ne disputerait plus au roi le droit de nommer seul aux évêchés vacants dans ses États. Jules II, contre sa coutume, écouta patiemment ces conditions, et se plaignit de leur dureté, quoique ses cardinaux lui conseillassent de les accepter ; mais, la nuit même, un corps de six cents cheveu-légers vénitiens et une bande de Croates entrèrent dans Bologne, dont le peuple s'armait pour le pape. Ce vieillard obstiné, *retournant à sa hautaineté et braverie accoutumées*, passa de la prière à la menace, rejeta dédaigneusement les propositions de Chaumont, et annonça qu'il irait en personne attaquer les Français dans leur camp. Le vice-roi se repentit de n'avoir point assiégé la ville, sans perdre un temps précieux en fausses négociations, et se retira, faute de vivres, à Rubiera, en attribuant toutefois sa retraite à l'intercession des ambassadeurs de l'empereur et des rois d'Aragon et d'Angleterre : il prétendit, pour dissimuler cet échec, vouloir donner le temps au pape de penser aux choses qui avoient été proposées, et à lui, d'entendre la volonté du roi. Mais Jules II avait assez manifesté ses intentions, par son activité à faire nouveaux gens de pied, et, dès que les Français furent éloignés, il refusa de continuer les pourparlers, si Ferrare n'était pas d'abord remise entre ses mains. La guerre se ranimait, au lieu de s'éteindre à l'entrée d'un hiver rigoureux.

Louis XII ne voulait pourtant point passer les monts avant le printemps ; les conférences entamées avec l'évêque de Gurck le retenaient d'ailleurs à Blois, où la reine était accouchée, le 25 octobre. Les espérances du roi et de tout le royaume s'étaient évanouies à la naissance d'une fille. Pendant la grossesse d'Anne de Bretagne, la duchesse douairière de Bourbon, et Louise de Savoie, qui voyait encore une fois la couronne de son fils en péril, n'avaient pas quitté la reine, pour attendre ses couches ; le jour de l'enfantement, le roi voulut en être témoin, et resta dans la chambre jusqu'à la délivrance de l'accouchée. L'enfant fut nommée Renée, par reconnaissance pour saint René, patron d'Angers, car le roi et la reine avaient fait plusieurs pèlerinages, pour obtenir lignée, en visitant les reliques de ce saint évêque, qui était continuellement invoqué par les femmes stériles. Le maréchal de Trivulce, qui eut l'honneur d'être choisi pour *lever l'enfant*, vint en poste de Lombardie, où il devait retourner, aussitôt après le baptême. La douairière du Bourbon et Madame du Bouchage furent les deux commères, qui tinrent Madame Renée sur les fonts, avec Trivulce. Anne de Bretagne avait été, dit-on, maltraitée par les sage-femmes, dans ses couches, et *demeura depuis malade*.

Cet événement ne fut pas la seule cause de retard qui prolongea les négociations de l'évêque de Gurck : le roi *lui portoit toutes bonnes paroles et semblant, en continuant de mieux en mieux* ; il déclarait hautement qu'il était résolu, quand bien même tous les confédérés abandonneraient l'empereur, à *l'aider et assister de son corps et de tout son pouvoir* ; qu'il voulait *être et demeurer vrai et entier frère, ami et confédéré* de Maximilien, et qu'il ne déposerait pas les armes, avant que les Vénitiens n'eussent restitué à l'Empire les villes qu'ils avaient usurpées. Mais le bon vouloir du roi, *lequel ne pouvoit être meilleur*, ne suffisait pas à lever des difficultés qui se présentaient à chaque instant. Il y eut de longs débats, dans le Grand Conseil, en présence du chancelier : l'évêque de Gurck, André de Burgo et Jean Caulier travaillèrent, jour et nuit, à cette épineuse affaire. Enfin, le 16 octobre, les conventions réciproques paraissaient bien arrêtées ; l'empereur et le roi Très-Christien devaient s'engager non seulement à maintenir le traité de Cambrai, pendant la durée de leur vie, et un an après, selon les termes mêmes de ce traité, mais encore à l'étendre et à le proroger pour le règne de leurs successeurs immédiats. Le roi consentait à poursuivre l'observation de ce traité par les armes, jusqu'à ce que l'empereur eût recouvré ce qui lui appartenait, sans attendre que le roi d'Aragon et le pape eussent fait connaître leurs intentions bonnes ou mauvaises, et sans avoir le nombre de gens de guerre que l'empereur se proposait d'employer dans la campagne prochaine. Louis XII promettait donc d'entretenir à ses frais, pendant tout l'hiver, la garnison de Vérone, composée de cinq cents lances et de dix-huit cents piétons ; d'envoyer le vice-roi, avec toutes les troupes du Milanais, au secours de cette ville, si les Vénitiens venaient l'assiéger, et de : mettre sur pied, au printemps suivant, pour soutenir son allié, douze cents lances, huit ou dix mille hommes d'infanterie, et un grand train d'artillerie outre une flotte de six galères ; mais il était d'avis de suspendre les hostilités jusqu'au retour de la belle saison ; d'ailleurs, il croyait pouvoir répondre des dispositions amicales de Ferdinand, et se montrait prêt à oublier tous les griefs du pape, si le Saint-Père voulait observer le traité de Cambrai, et en venir à un accommodement raisonnable avec le duc de Ferrare. Toutefois, si Jules II refusait de s'en remettre à l'arbitrage de l'empereur, et d'être bon (bonus), le roi demandait que l'empereur et Ferdinand ajoutassent à leur traité une clause concernant les résolutions de l'Assemblée de Tours. Le roi exprimait le désir de rentrer, conjointement avec l'empereur, dans l'alliance des Suisses ; mais si les Ligues repoussaient l'amitié de l'empereur, en acceptant celle du roi, le roi proposait de comprendre l'empereur, comme son confédéré, dans un traité personnel ; en tout cas, l'un et l'autre se prêteraient secours contre les Suisses. Enfin, quant à l'entrevue projetée des deux princes, le jour et le lieu en seraient fixés, après la Diète de Strasbourg et avant le départ de l'évêque de Gurck. Le roi témoignait beaucoup d'impatience de se rendre à cette conférence, soit en Bourgogne, soit en Italie, soit en Lorraine, soit aux frontières des Pays-Bas, et il adressait mille remerciements à Maximilien, pour son bon courage. Mais l'empereur espérait que, le roi Catholique étant forcé d'agir selon la teneur du traité de Cambrai, le pape serait contraint de plier à son tour, et que, le pape cédant, la guerre finirait sans effusion de sang. Ces illusions ne furent pas réalisées.

L'évêque de Gurck, dans ses pleins pouvoirs, avait licence de traiter avec le Saint-Père et les rois de France, d'Aragon, d'Angleterre et de Hongrie, ou bien avec le roi de France seul ; mais, quoiqu'il fût autorisé à faire tout ce qui serait nécessaire, comme l'empereur en personne, même dans le cas où les circonstances exigeraient un mandat plus spécial, il n'osa pas conclure

définitivement, sans avoir consulté une dernière fois Maximilien. Il écrivit en Espagne pour savoir si Ferdinand voulait seconder sincèrement l'empereur, et employer son crédit auprès du pape, dans l'intérêt de la paix générale. Il écrivit à Rome pour gagner Jules II ; mais ses lettres n'amenèrent que des réponses vagues et obscures ; en même temps, les ambassadeurs que l'empereur et le roi avaient envoyés à Lucerne, pour traiter avec l'assemblée des Ligues, se retirèrent, sans avoir rien fait. L'évêque de Gurck et André de Burgo, de concert avec Jean Caulier, se hâtèrent, alors de proroger simplement le traité de Cambrai, le 17 novembre, et ils firent preuve de prudence dans cette négociation difficile qu'ils conduisaient à l'avantage et à l'honneur de leur maître. Cette prorogation fut fondée sur le profit que rapporterait une paix fraternelle, non seulement aux deux auteurs du traité, mais encore à toute la Chrétienté. Le roi et l'empereur, instruits par l'expérience, et déterminés à persister dans leur amitié, de jour en jour plus intime et plus fervente, ratifiaient le traité de Cambrai, qui serait en vigueur pendant leur vie, et une année au-delà, ainsi que pendant la vie de leurs héritiers directs, sans déroger ni contrevenir à aucune clause dudit traité : Chaque partie était tenue de garantir la ratification par le serment corporel, et sous l'obligation de tous ses biens, en renonçant d'avance à invoquer la dispense du serment, l'absolution des censures ecclésiastiques, et de tout autre excuse de droit ou de fait. Ce traité, qui ne renfermait pas de conditions précises, et qui pouvait être interprété, suivant les circonstances, fut enregistré, sept jours après sa conclusion, mais Louis XII ne se contenta point de cette preuve d'empressement ; il donna ordre à son Conseil de terminer au plus vite différentes affaires litigieuses relatives à l'Artois et à la Bourgogne, pour que l'empereur et ses plénipotentiaires fussent satisfaits. L'évêque de Gurck obtint, en outre, un don de 100.000 ducats, en faveur de la misérable pauvreté de l'empereur, et repartit bientôt, comblé de présents, festoyé et défrayé sur toute sa route, jusqu'à Fribourg, où Maximilien faisait de grands préparatifs de guerre.

Louis XII était bien décidé à ne pas laisser périr le duc de Ferrare et à ne se réconcilier avec le pape, qu'en domptant l'orgueil de cet inflexible vieillard ; il avait donc mandé au seigneur de Chaumont de s'abstenir de la dépense durant l'hiver, mais de donner de nouveaux secours à Alphonse d'Este. Il avait aussi transmis à Jules II des conditions de paix trop impérieuses pour être même discutées. Il exigeait que Jules restituât les terres du duc de Ferrare, délivrât le cardinal d'Auch, rompît totalement avec les Vénitiens, aidât l'empereur contre eux, provoquât une bonne paix universelle pour courir sus aux Turcs, observât tous les articles de la Ligue de Cambrai, rendît Bologne aux Bentivoglio, et disposât, au plaisir du roi, des bénéfices vacants en France et dans les possessions françaises en Italie. Jules II ne balança point à rejeter dédaigneusement l'offre de cette paix humiliante, et répondit par des plaintes amères contre le roi Très-Chrétien, qui l'avait fait assiéger dans Bologne ; il l'accusa de vouloir s'emparer de l'Italie en teignant sa pourpre impériale dans le sang du vicaire de Dieu ; il cria vengeance, il excommunia nominativement le seigneur de Chaumont et quiconque prendrait part à la guerre impie qui affligeait le Saint-Siège. Pendant ce temps-là, il enchaînait dans une neutralité menaçante le roi d'Aragon, qui affectait d'être fidèle au traité de Cambrai, mais qui s'excusait de ne pas servir plus efficacement l'empereur, et surtout de ne vouloir tremper dans la conspiration d'un Concile schismatique. Jules II essayait encore de se rattacher à Maximilien, par l'entremise du Grec Constantin, et à l'évêque de Gurck, par la promesse du chapeau de cardinal. Mais Louis XII employait d'autres rubriques avec plus de succès, et l'empereur ne prêtait pas l'oreille aux

agents du pape. La république de Florence 'se déclara pour le roi, contre le pape, malgré les efforts du cardinal de Médicis ; le roi d'Écosse envoya un ambassadeur au roi, pour lui dire qu'il était prêt, si le pape ne faisait pas son devoir, à l'interpeller au Concile. Le marquis de Mantoue lui-même feignit une maladie pour quitter l'armée pontificale et se retirer dans ses états.

Cette armée, dont Fabrice Colonna prit le commandement, à défaut du marquis, fut grossie par les renforts vénitiens aux environs de Modène, et ne marcha pourtant pas immédiatement sur Ferrare. Le duc Alphonse, pour couvrir sa capitale, s'était établi, avec les lances françaises de Châtillon, au bord du Pô, entre Spedalletto et Bondeno, vis-à-vis de l'armée vénitienne, dont la flotte perdit huit bâtiments dans sa retraite, sous le feu des barques ferraraises. Alphonse, gentil prince, homme de guerre, de bon entendement et hardi, *qui prenoit tout son passe-temps et exercice à fondre de l'artillerie*, remparer et fortifier, avait braqué sur le camp vénitien une énorme pièce de canon, nommée le Grand Diable, *qui faisoit merveilleux ennui à l'ennemi*, et s'était préparé à hiverner, dans cette position facile à défendre. Les troupes du pape, qui attendaient à Modène l'ordre de porter le siège devant Ferrare, allèrent d'abord enlever quelques petites places, Sassuolo, Formigine et Concordia ; puis, s'approchèrent de La Mirandole, qui était alors entre les mains de Françoise de Trivulce, tutrice de ses enfants et veuve de Ludovic Pic, lequel avait enlevé cette place à son frère aîné Jean-François Pic. Chaumont avait pris, à Parme, ses quartiers d'hiver, où la jeune Noblesse française passait le temps en fêtes et en tournois, pendant que la rigueur de la saison suspendait les opérations militaires. Aux pluies d'automne avait succédé un froid excessif, et la neige était si épaisse, que, pour conduire l'artillerie, de Correggio à Parme, on l'avait désaffûtée et voiturée sur des traîneaux. Cependant Jules II, qui venait de faire mettre une épée nue dans la main de sa statue, érigée à Bologne par Michel-Ange, ne voulait pas que les hostilités s'arrêtassent ; et, guéri enfin de sa fièvre tierce, il se disposait à entrer lui-même en campagne, dès les premiers jours de janvier. Quant à Louis XII, il avait fixé son départ pour l'Italie, à l'*encommencement* de février, et il annonça, en présence des princes, dans son Conseil, que l'année suivante il aurait, en Lombardie, vingt mille piétons, deux mille lances, mille cheveau-légers, deux grosses bandes d'artillerie et une flotte de vingt galères. Le Conseil applaudit à cette délibération du roi, et, pour supporter cette grande dépense, proposa de lever trois cent mille francs sur le peuple. Louis XII ordonna cette levée de deniers, mais il déclara *qu'il ne les prendroit pas*, à moins d'une nécessité absolue. Il fit enrôler des soldats, équiper des vaisseaux, rassembler des vivres et apprêter tout ce qui était nécessaire pour finir la guerre en une seule campagne.

Jules II trouva *qu'on alloit trop froidement en besogne*, et, accusant ses capitaines d'inhabileté, même de trahison, il résolut de se mettre lui-même à la tête de son armée, malgré les représentations de l'ambassadeur vénitien et des cardinaux, qui craignaient ce scandale, d'autant plus dangereux dans les circonstances présentes, que les ennemis du pape ne cherchaient qu'un prétexte pour assembler un Concile contre lui et le déposer ; mais le pape, *plus enflammé d'ire qu'il ne fut onc*, voulut montrer à ses ennemis que le vicaire de Jésus-Christ pouvait être capitaine général des assiégeants d'une ville chrétienne. Or, le bon chevalier Bayard, apprit par ses espions que le Saint-Père devait se rendre au siège de La Mirandole et forma le projet de prendre le pape et tous ses cardinaux. Il s'assura que Jules II quitterait Bologne le 2 janvier 1511, et, ayant averti de son dessein le duc de Ferrare qui l'approuva, il partit, la nuit, du camp

de Spedalletto, avec cent hommes d'armes marcha, en silence vers San-Felice où se reposait le pape, et se cacha dans un palais abandonné, pour y attendre le passage de Sa Sainteté. Au point du jour, le pape, *qui étoit assez matineux*, monta en litière, et son escorte se mit en marche. Protonotaires, clercs et officiers, ecclésiastiques de toute sorte chevauchaient en avant, sans soupçonner le moindre péril ; mais, lorsqu'ils furent près de l'embuscade, Bayard et sa troupe, croyant que ce fût déjà le pape, sortirent du palais au galop, et s'élançèrent sur cette cohue effrayée qui tournait bride et s'enfuyait vers San-Felice, en criant : Alarme ! Jules II était par hasard resté en arrière, car à peine avait-il fait quelques pas, que la plus âpre et véhémement neige, qu'on eût vue cent ans devant, tomba par tourbillons, et le cardinal de Pavie, *qui étoit alors tout le gouvernement du pape*, lui conseilla de s'en retourner jusqu'à ce que ce mauvais temps eût cessé. Le pape fut assez heureux pour rentrer dans le château de San-Felice, avant que les Français atteignissent sa litière, et *lui-même aida à lever le pont : ce qui fut d'homme de bon esprit, car s'il eût autant demeuré qu'on mettroit à dire un Pater noster, il étoit croqué*. Bayard avait d'abord chassé les fuyards, à pointes d'éperons, sans se vouloir arrêter à prendre personne ; mais, voyant que l'attaque du château n'était pas possible sans une pièce d'artillerie, il ordonna la retraite, tout mélancolié d'avoir failli si belle prise, combien que ce ne fût pas sa faute, Ses compagnons se consolèrent, en ramenant deux évêques prisonniers, beaucoup de clercs, et *force mulets de cariage*. Quant au pape, *il trembla la fièvre, tout au long du jour, de la belle peur qu'il avoit eue*, et manda, la nuit même, le duc d'Urbin, qui vint avec quatre cents lances lui faire escorte et le conduire au camp de La Mirandole.

Le camp avait beaucoup souffert du froid et du manque de vivres ; car le seigneur de Chaumont, par ordre du roi, ayant envoyé, à Carpi, à Correggio, et dans plusieurs autres villes, bon nombre de troupes à pied et à cheval, pour *détourber les gens du pape*, toute communication avec le Mantouan était interceptée, et les assiégeants commençaient à manquer de tout, lorsqu'une terreur panique fit déloger la garnison de Carpi et rouvrit le passage aux approvisionnements. Mais déjà les pionniers, découragés par la rigueur de l'hiver et par le feu meurtrier de la ville, désertaient en foule, au lieu de creuser les tranchées dans la terre durcie et de planter les bombardes. Jules II, à son arrivée, choisit son logement dans une cabane, à deux traits d'arbalète des remparts, et communiqua son énergie à tous ceux qui l'admiraient, tout vieux qu'il Mt, armé de pied en cap, parcourant à cheval les endroits les plus périlleux, animant les travailleurs par ses paroles et son exemple, établissant de nouvelles batteries, et veillant à tout, comme un jeune capitaine. Cependant il s'en alla, pendant quelques jours, à Concordia, pour s'aboucher avec Albert Pio de Carpi, que le lieutenant du roi lui avait transmis avec des propositions d'accommodement. Ces conférences n'aboutirent à rien, après plusieurs allées et venues, soit que le pape ne voulût pas faire fléchir son opiniâtreté, soit plutôt que le comte de Carpi, de qui tous les jours on se défiait davantage, n'agît point avec bonne foi dans cette négociation. Jules II retourna devant La Mirandole : la neige, qui était tombée sans interruption durant six jours et six nuits, s'élevait à la hauteur d'un homme ; le froid était si vif, que les soldats pouvaient à peine l'endurer ; la glace des fossés avait plusieurs pieds d'épaisseur, tellement qu'un canon, en tombant dû haut des batteries, ne la brisa pas. Mais, nonobstant cette neige et ce froid extraordinaires, Jules II, qui s'était logé plus près des murailles de la place, dans une petite église à demi ruinée par les boulets, redoublait d'ardeur, et semblait rajeunir, au milieu des dangers ; il visitait le camp, parlait

aux soldats et leur promettait le pillage de La Mirandole, distribuait de l'argent, et suivait avec impatience les progrès de la brèche. Les assiégés se défendaient gaillardement, dans l'espoir d'être secourus avant le 21 janvier, selon les assurances données par le seigneur de Chaumont et le duc de Ferrare, qui *faisoient gens* à la hâte : Alphonse d'Este, pour garantir sa capitale ; Charles d'Amboise, pour obéir au commandement du roi, lequel lui ordonnait d'assembler dix mille piétons et de combattre les armées du pape et des Vénitiens.

Mais le bruit courait que Chaumont d'Amboise n'avait pas essayé de sauver La Mirandole, à cause de sa haine contre Trivulce, et, en effet, il s'absenta tout à coup, pour aller de Parme à Milan, sous prétexte de hâter les deniers ; quoiqu'il revînt presque aussitôt en poste, on prétendit que ce voyage intempestif n'avait eu d'autre objet que l'amour d'une dame milanaise. Les reproches de négligence que le grand maître encourut par cette conduite eurent lieu de se renouveler, après son retour à Parme ; non seulement il tarda encore à se mettre en marche, mais la division éclatait entre lui et Trivulce, qui manifesta hautement l'intention de ne plus paraître dans les armées françaises, à moins que le roi n'y fût en personne pour réprimer la licence du soldat et soumettre tous les chefs à son autorité. Trivulce était, d'ailleurs, fort courroucé de la perte imminente de La Mirandole. Les défenseurs de cette ville résistaient toujours ; les artilleurs français avaient augmenté même la furie du pape, en le forçant de changer de logis pour se mettre à l'abri du canon ; mais deux larges brèches étaient ouvertes, et l'assaut allait être décisif. Ce fut le 20 janvier que la comtesse de La Mirandole, voyant qu'elle ne devait plus attendre le secours de Chaumont, offrit de rendre la ville, les vies franches ; mais le pape *vouloit tout avoir à sa merci*. Le duc d'Urbin, qui *avoit toujours le cœur françois* et se souvenait d'avoir été nourri, en jeunesse, par le roi de France, se chargea d'obtenir de Jules II une composition, moyennant certaine somme d'argent destinée à étouffer les murmures des soldats, qui avaient compté sur un immense butin. La comtesse sortit du château, avec tous ses biens ; la garnison, sans armes, un bâton blanc à la main ; Alexandre Trivulce et quelques capitaines demeurèrent prisonniers. Jules II entra, par la brèche, dans la ville conquise, qu'il rendit à Jean-François Pic, et, tout fier de son triomphe, il déclara au comte de Carpi, que le vainqueur de La Mirandole fermerait l'oreille à toute parole de paix, tant que Ferrare ne lui serait point livrée ; bien plus, dans un accès de présomption belliqueuse, il jura de ne pas faire sa barbe, avant la prise de cette ville. Le duc Alphonse, retiré dans sa capitale, se préparait à une résistance désespérée.

Le seigneur de Chaumont était enfin parti de Parme, pour faire lever le siège de La Mirandole ; mais les chemins couverts de neige ne permettaient pas de longues marches, et l'armée se logea de bonne heure. Comme il faisait encore grand jour, Chaumont d'Amboise, qui était homme joyeux et le meilleur compagnon du monde, commença un tournoi à pelotes de neige avec le duc de Nemours et d'autres jeunes seigneurs ; mais *le jeu s'échauffa si fort, qu'à la fin il y eut quatre cents hommes d'un côté et d'autre* : au moment où le grand maître cherchait à séparer les combattants, il fut atteint sur le nez par une *pelote, où avoit une pierre dedans, qui lui fit grand mal, et lui dura jusqu'à sa mort*. Le lendemain, l'armée prit le chemin de Correggio ; mais, avant d'arriver dans cette ville, au passage d'une petite rivière grossie par la fonte des neiges, les bandes du capitaine Richebourg et du brave Molart en vinrent aux mains, et tous les chefs accoururent, pour faire rentrer les épées dans les fourreaux ; le jeune Fleuranges, qui s'était jeté le premier entre les combattants, parvint à les séparer, et, sans son intervention, y en eût eu beaucoup de tués. Durant ce gros

débat, le seigneur de Chaumont, qui s'était fort échauffé parmi la mêlée, tomba dans l'eau, armé de toutes pièces, et ne fut secouru que longtemps après par son neveu Fleuranges, aidé d'un gentilhomme ; toute l'armée avait traversé la rivière, tandis que son général luttait contre le courant qui l'entraînait. Cet accident, que la malveillance avait sans doute causé, fut, dit-on, l'origine de la maladie à laquelle Chaumont succomba, six semaines après. Ce fut à Correggio que le grand maître apprit la nouvelle de la prise de La Mirandole et du siège prochain de Ferrare : il s'arrêta quelques jours pour faire réparer Correggio, dans la crainte de voir la puissance du pape se porter d'abord contre cette ville, et il assembla les capitaines en conseil de guerre. La plupart étaient d'avis de marcher droit à l'ennemi et de l'attaquer, fût-il logé aux lieux forts, après avoir passé sur les terres du marquis de Mantoue, pour forcer Gonzague à se conduire en feudataire de l'empereur ou bien en gonfalonier de l'Église ; mais le maréchal de Trivulce soutenait, au contraire, qu'on sauverait plutôt Ferrare, en menaçant Modène ou Bologne, à la défense desquelles le pape ne manquerait pas d'appeler ses troupes et les Vénitiens. Le seigneur de Chaumont repoussa ce prudent avis, car il était jaloux de l'expérience militaire de Trivulce, et résolut d'aller chercher l'ennemi dans son camp : les Vénitiens à Concordia, l'armée du pape devant La Mirandole. On se dirigea donc sur Raggiolo.

Dès le commencement du siège de La Mirandole, Jules II avait essayé de traiter avec l'empereur, sous les auspices du roi d'Aragon, qui ne craignait pas moins que le pape de voir Louis XII et Maximilien passer ensemble en Italie, au printemps. Ferdinand et Jules II avaient écrit à l'empereur, en lui faisant très grande instance d'envoyer l'évêque de Gurck comme plénipotentiaire, dans la ville de Mantoue, à l'effet d'y conférer avec les ambassadeurs du Saint-Siège, d'Aragon, de France, d'Angleterre et d'Écosse, *pour, s'il y a quelque fondement bon, faire une bonne universelle paix en la Chrétienté*. Maximilien se laissa séduire par l'espérance qu'on lui donnait de recouvrer, sans guerre, le territoire qu'il réclamait des Vénitiens, et par le titre de protecteur de l'Église, avec lequel on flattait sa vanité. Variable et inconstant qu'il était, il s'émut, aux insinuations du roi d'Aragon, qui l'effrayait de la puissance future des Français, élevée sur les ruines de la république vénitienne ; sa religion ne s'inquiétait pas moins du scandale d'un Concile. Il écrivit donc à Louis XII, que, pour sa part, il était résolu de dépêcher l'évêque de Gurck, non point vers le pape, mais à Mantoue, afin de terminer tous les différends à l'amiable ; il écrivit à Jules II, en lui annonçant le départ de Mathieu Lang, auquel il avait donné mission de rétablir la paix du Saint-Siège et de la Chrétienté ; c'est pourquoi il pria le pape de ne pas déposer les cardinaux dissidents, et de n'en pas nommer de nouveaux, de peur d'augmenter par-là les troubles de l'Église. Jules II fut bien aise de trouver l'empereur en si bonne disposition ; il espéra le détacher du roi de France, en le réconciliant avec Venise. Mais Louis XII se fâcha de l'aveugle condescendance de Maximilien, qui allait perdre en vaines négociations un temps irréparable, et qui peut-être, dupe des magnifiques promesses du pape, sacrifierait son allié à quelque illusoire intérêt d'ambition. Le roi savait bien que l'astucieux Ferdinand avait tout fait, pour empêcher la réunion du Concile ; il rappela donc en France le comte de Carpi, qui avait osé, à son insu, traiter avec le pape ; il s'efforça ensuite de détourner l'empereur de la journée de Mantoue, qu'on avait fixée au 15 février, et il lui conseilla de ne point faire partir l'évêque de Gurck, à moins d'être assuré d'un bon et certain fondement de paix convenable, car on pouvait dès lors prévoir que cette journée n'avait été mise en avant, que pour retarder les préparations de l'empereur et du roi. Mais, comme Maximilien refusait de

partager ses soupçons, il ne voulut pas être accusé de s'opposer seul à la paix, et transmit à Mantoue Étienne Poncher, dont il estimait le savoir et l'expérience. L'évêque de Murray, ambassadeur d'Écosse, rejoignit l'évêque de Paris, pour coopérer à cette paix générale, si désirée, qui devait, entre autres bienfaits, amener une sainte et fructueuse expédition contre les Infidèles. Les ambassadeurs de tous les princes compris dans la Ligue de Cambrai avaient aussi été mandés à la bonne ville de Mantoue. L'ambassadeur d'Angleterre n'était pas moins hostile que celui d'Aragon, au roi et à l'empereur, quoique Henri VIII eût fiancé sa sœur à l'archiduc Charles ; Christophe Bambridge *pratiquoit* avec les ambassadeurs vénitiens, *les confortoit et assistoit en leurs affaires*, malgré les plaintes de la gouvernante des Pays-Bas, qui avertit de ces intrigues le roi d'Angleterre, *son très honoré seigneur et cousin*, et le conjura d'y remédier, avant la journée de Mantoue.

Cette assemblée, cependant, ne fut point précédée d'une suspension d'armes. Le lieutenant du roi s'était porté sur Raggiolo, et, à son approche, le général vénitien, André Gritti, qui avait repris la Polésine, se retira sur Montagnana, en incendiant les villes qu'il évacuait. Chaumont d'Amboise ne s'approcha pas de La Mirandole, parce que la campagne dévastée n'offrait plus un logis aux environs ; il ne s'arrêta pas pour assiéger Concordia ; mais il marcha vers le Pô, traversa la Secchia sur un pont de bateaux, et s'avança jusqu'à Sermide, pendant que l'armée papale et vénitienne *se resserroit* vers Finale. Tout le pays était coupé de tranchées et de marécages ; la saison avait rendu les chemins impraticables ; l'ennemi occupait avec de l'artillerie les passages des canaux, et le froid ne diminuait pas encore. Un premier Conseil des chefs fut tenu à Stellata, où le duc de Ferrare était venu y assister, mais Trivulce n'y vint pas ; on décida que l'armée française se réunirait aux troupes d'Alphonse, autour de Bondeno ; mais cette jonction était impossible. On tint un second Conseil, auquel Trivulce assista ; mais sa taciturnité détruisit les divers plans qu'on proposait, et lorsque les capitaines s'en référèrent à sa longue expérience, Trivulce, après s'être plaint du peu de cas qu'on en faisait, soutint que le plus sage parti à prendre n'était pas de livrer à la fortune d'une bataille et le duché de Ferrare et le duché de Milan, mais plutôt d'aller assiéger Modène ou Bologne, pour empêcher, par cette diversion, le siège de Ferrare. L'avis de ce vieux capitaine fut approuvé, et l'attaque de Modène décidée, à cause des _intelligences que le cardinal d'Este avait dans la ville. Chaumont, qui voulait marcher sur Modène en passant sur le corps des ennemis, eut le dépit de voir son autorité fléchir devant celle de Trivulce, et fut obligé de ramener l'armée en arrière.

Le plan de campagne proposé par Trivulce n'avait pas été secret, et le pape s'en inquiéta d'autant plus que la défense de Modène ne pouvait se prolonger sans des frais énormes. Or, de secrets pourparlers avaient commencé au sujet de Modène entre Jules II et Maximilien, par l'entremise du roi d'Aragon, qui conseillait au pape de restituer à l'Empire une ville que l'empereur lui céderait toujours volontiers contre quelque somme d'argent. Cette restitution devait, d'ailleurs, ébranler l'alliance de Louis XII et de Maximilien, disposer ce dernier à un accommodement avec le pape, et sauver la ville des malheurs d'un siège. L'empereur paraissait fort satisfait de rentrer ainsi dans la possession de Modène, mais il exigeait que les droits de l'Empire sur cette ville fussent consignés dans l'acte de restitution. L'affaire restait donc en suspens, lorsque la marche de l'armée française força Jules II de prendre une prompte détermination ; il consentit à remettre Modène entre les mains de Withfurst, ambassadeur de Maximilien, et sous la garde de Marc-Antoine Colonna, le même gouverneur qui

occupait auparavant la place au nom de l'Église. Par une bulle datée du 29 janvier 1511, il manda aux Modenais, que, pour les préserver de tous les dommages de la guerre, il avait résolu, par amour paternel, de rendre leur ville à l'empereur, qui en est suzerain (*cujus ditionis est*), afin que le nom impérial leur servît de sauvegarde. En conséquence, il les exhortait à prendre, en bonne part, ce qu'il avait pratiqué pour leur tranquillité, et à prêter le serment de fidélité et l'hommage dus à leur nouveau maître, dans les mains de Marc-Antoine Colonna, et ensuite dans celles du docteur Withfurst, de manière que cet hommage et ce serment pussent durer jusqu'à la fin de la guerre ferraraise. Withfurst n'eut pas plutôt reçu les clefs de Modène, qu'il écrivit au lieutenant du roi, en lui signifiant de ne rien entreprendre contre une ville du domaine de l'empereur. Chaumont d'Amboise apprit cette nouvelle imprévue, à Gonzaga, le 3 février ; il la regardait d'abord comme un stratagème de Jules II, et la présence de Marc-Antoine Colonna, capitaine de l'Église, dans une ville impériale, semblait motiver cette supposition. Il répondit à Withfurst, que, s'il était bien aise que Modène fût au pouvoir de l'Empire et offrît ainsi *logis, victuailles et autres commodités pour le bien commun* des alliés de Cambrai, il s'étonnait pourtant que Marc-Antoine Colonna, qui était resté, toute l'année, en qualité de capitaine du pape dans cette ville, y demeurât encore pour l'empereur, ce qui donnait à penser que la restitution était frauduleuse. Il écrivit, en même temps, à Maximilien, pour lui adresser les mêmes plaintes, en l'invitant à réclamer La Mirandole, qui était aussi fief de l'Empire et qu'on pouvait tenir plus aisément que Modène. Sire, lui disait-il dans cette lettre qui respire une noble indignation, vous savez que je suis ici pour vous, comme pour le roi mon maître ! J'ai trouvé merveilleusement ridicule cette façon de faire, qu'a faite votre ambassadeur, et crois que vous en trouverez bien déplaisant, vu la sorte de quoi il a accepté la ville de Modène ; car, voyant le pape ne la pouvoir garder, et que dedans deux ou trois jours j'avais espérance qu'on la vous eût remise : entre les mains à votre honneur et gloire, il l'a rendue à votre ambassadeur, mais il veut que Marc-Antoine Colonna y demeure votre lieutenant ; et pouvez connaître, Sire, que en ceci y a une grande malice et mauvaiseté, car non seulement ledit Saint-Père, pour non pouvoir garder ledit Modène, le vous a remis, mais pour mettre ombresse et suspicion entre vous et le roi, votre bon frère, afin que tous les amis et alliés de vous deux qui sont en Italie pensent qu'il y ait quelque grande intelligence entre vous et ledit Saint-Père : ce que, je suis sûr, Sire, il n'y a. Toutefois, le marquis de Mantoue, voyant ceci, ne s'est osé déclarer pour nous ni pour le roi votre bon frère, et, à vous parler franchement, sire, je crois que le bonhomme de votre ambassadeur a peu pensé, à l'heure qu'il a accepté ledit Modène, mais je présume que cette bonne personne de l'ambassadeur du roi d'Aragon l'a conduit en cet effet. Withfurst se laissa d'abord aller au désir de faire taire les soupçons du lieutenant du roi, en licenciant les troupes papales de Marc-Antoine Colonna ; mais, instruit des sourdes menées que le cardinal d'Este entretenait dans la ville, et de deux tentatives commencées par la garnison française de Rubiera pour s'emparer de Modène, il rappela Colonna et ses soldats à la défense de cette cité impériale. Chaumont, ayant acquis la preuve de la restitution de Modène à l'Empire, s'engagea dès lors à respecter la neutralité de la ville et de son territoire. Comme le bruit courut que Ferrare était de nouveau menacée par les armées du pape et des Vénitiens, il ramena la sienne sur le Pô, à Rovere, puis à Sermide ; et, revenant à son premier projet, il manda au duc Alphonse de se jeter aux champs et de venir le joindre à Spedalletto, pendant que les galées ferraraises remonteraient le fleuve jusqu'à ce lieu fort et sûr, pour marcher de là contre l'ennemi campé à San-Felice.

Le pape n'était pas tranquille, dans son camp ; il voyait avec inquiétude l'armée française, nombreuse, bien armée et abondamment pourvue de tout, parcourir sans obstacle les environs de La Mirandole, tandis que son armée, réunie à la bande des Vénitiens autour de San-Felice, logeait à découvert, et n'avait pas plus de vivres pour les hommes que pour les chevaux. Il savait les grands préparatifs du roi pour passer en Italie au printemps, et il s'indignait à l'idée des entreprises de l'Église gallicane sur l'autorité du Saint-Siège. L'assemblée du clergé, qui devait avoir lieu à Lyon, le 1er mai, ne le préoccupait pas moins que l'arrivée de Louis XII à la tête d'une puissance formidable. C'était donc à la journée de Mantoue de conjurer ce double orage, et cette journée ne pouvait être tenue à l'époque fixée, puisque l'évêque de Gurck ne venait pas. Jules II lui écrivit, le 21 février, de se hâter le plus possible, et afin de mieux stimuler son empressement, il lui promit de le renvoyer bientôt, les affaires de l'empereur terminées, avec le chapeau de cardinal pour récompense. Le pape faisait savoir à Maximilien, que les Vénitiens avaient offert de lui payer 150.000 florins du Rhin, pour l'investiture de Padoue et de Trévise ; il disait même qu'on parviendrait sans doute, avec le concours de l'ambassadeur d'Espagne, à élever le prix de l'investiture à 300.000 florins, et le cens à 30.000. Ces promesses étaient de nature à émouvoir Maximilien, mais l'évêque de Gurck ne se hâtait pas davantage.

Jules II, avant de quitter La Mirandole, avait consulté le duc d'Urbin et ses capitaines sur le siège de Ferrare, qu'il voulait tenter aussitôt ; mais il dut se rendre à l'opinion d'un capitaine vénitien, qui lui représenta que, pour affamer Ferrare en deux mois, il n'avait qu'à s'emparer d'une forte place, nommée Bastia di Genivolo (la Bastide), qui favorisait l'apport des vivres de la Polésine. Ce capitaine fut donc envoyé pour surprendre Bastia, avec deux cents lances, cinq cents cheveu-légers, cinq mille hommes de pied et six pièces d'artillerie, que le pape avait tirés de la Romagne, et la flotte vénitienne, mouillée dans le Pô, bloqua cette place, du côté du fleuve. Bastia n'avait que vingt-cinq hommes de garnison, mais le gouverneur dépêcha un message au duc de Ferrare, pour lui demander des secours, en lui promettant de tenir, le lendemain, tout le long du jour. Alphonse d'Este se promenait, dans Ferrare, avec Montoisson, un des plus accomplis gentilshommes qu'on eût su trouver, droit émerillon, vigilant sans cesse, qui était toujours le cul sur la selle, en temps de guerre. Le chevalier Bayard amena le messenger devant le duc, et ne parut pas désespérer du salut de Bastia, quoique Alphonse, tout pâle, se fût écrié : *Si je perds la Bastide, je puis abandonner Ferrare !* Bayard, sans s'étonner de l'éloignement de la ville assiégée et de la brièveté du délai pendant lequel on devait la secourir, proposa, comme un *vrai registre des batailles*, le seul expédient qui convînt à la circonstance. Le duc de Ferrare, Montoisson, Fontrailles et les autres capitaines approuvèrent le plan de Bayard et dirent *que rien n'étoit impossible au bon chevalier*. Ce dessein fut secret, à cause des papalistes qui auraient pu l'éventer, et, la nuit venue, deux mille piétons et huit cents Suisses s'embarquèrent sur le Pô, pendant que les gens d'armes sortaient de Ferrare, pour les rejoindre par terre : à une lieue de Bastia, la gendarmerie avait à traverser un pont étroit sur lequel deux hommes ne pouvaient passer de front ; mais ce dangereux passage, que redoutait tant le duc Alphonse, s'effectua lentement, sans avoir été troublé, et la jonction de l'infanterie avec la gendarmerie se fit au point du jour. Bayard, à qui le duc avait confié la conduite de l'expédition, divisa son monde en plusieurs bandes pour attaquer de divers côtés à la fois l'ennemi retranché dans son camp. En effet, les trompettes sonnèrent l'alarme, et le bâtard du Fay donna le premier

; puis le capitaine Pierrepont, puis Jacob d'Empser, avec les Suisses et les autres piétons, qui furent rudement accueillis ; mais les compagnies d'armes chargèrent, en criant : *France !* et *Duc !* Montoison, Fontrailles et Bayard empêchèrent les assiégeants de se rallier, et, après une heure de combat, mirent tout le camp en déroute. *Qui se put sauver se sauva, et les François firent une merveilleuse boucherie* ; quatre ou cinq mille gens de pied et soixante hommes d'armes périrent ; trois cents chevaux, tout le bagage et l'artillerie furent pris ; les galères vénitienes avaient levé l'ancre et fuyaient à pleines voiles. Les vainqueurs rentrèrent à Ferrare, *glorieux et triomphants*. Ce brillant fait d'armes augmenta encore la réputation de Bayard et de Montoison ; mais celui-ci, usé et cassé par ses nombreuses campagnes, ne jouit pas longtemps de ce nouveau succès : une fièvre continue l'empoigna, et il mourut, le 20 mars, fort regretté de ses compagnons de guerre et surtout du duc de Ferrare, auquel il avait rendu de bons services. — *Ce fut été un grand heur pour lui d'avoir été mort à la Bastide !* disaient, en le pleurant, ses amis et ses soldats, qui accompagnèrent son cercueil, avec une grande solennité et pompe d'obsèques.

Le pape n'avait pas tardé à se rapprocher de Ferrare, pour en commencer le siège ; mais, apprenant la défaite de Bastia, *plus envenimé que paravant et plein de dépit quasi forcené*, il retourna précipitamment à Bologne, monté sur un cheval blanc et la barbe longue. Ne se croyant pas assez en sûreté dans cette ville, il y séjourna peu, et se retira, malade, à Ravenne, sans renoncer toutefois à s'emparer de Ferrare. Les conseils de ses capitaines, et principalement du duc d'Urbin, ne le dissuadèrent pourtant pas de ses projets de vengeance, et, désespérant de réussir par la force, il eut recours à la ruse. Il dépêcha, vers Alphonse, un gentilhomme milanais, nommé Augustin Guerlo, grand faiseur de menées et de trahisons. Ce gentilhomme proposa secrètement au duc, pour son fils aîné, une des nièces du pape en mariage, avec le titre de gonfalonier de l'Église, pourvu qu'il consentît seulement à congédier les Français, que Jules II voulait avoir à sa merci, sans qu'un seul lui échappât. Alphonse d'Este, indigné de la trahison que le pape réclamait de lui pour le quitter de toutes querelles, résolut de se servir des mêmes armes, et engagea Augustin Guerlo à empoisonner Jules II, qui bien souvent prenait sa collation de la main de ce scélérat. Guerlo, séduit par l'offre de 2.000 ducats, jura que dans huit jours le Saint-Père ne serait pas en vie. Mais le Chevalier sans peur et sans reproche, à qui le duc de Ferrare confia le marché qu'il avait fait avec Guerlo, lui dit : *Eh ! monseigneur, je ne croirais jamais qu'un si gentil prince comme vous êtes, consentît à une si grande trahison, et quand je le saurais, je vous jure mon âme, que, devant qu'il fût nuit, j'en avertirais le pape !* — *Monseigneur de Bayard, je voudrais avoir tué tous mes ennemis, en faisant ainsi, reprit le duc en crachant par terre. Mais, puisque vous ne le trouvez pas bon, la chose demeurera, dont, si Dieu n'y met remède, vous et moi nous repentirons.* Cependant l'armée française était arrêtée à Sermide et dans les villages voisins ; toutes ses opérations avaient été suspendues par la maladie de son chef. Le seigneur de Chaumont, qui *jamais ne profita, ni d'honneur, ni de vie*, depuis la mort du cardinal d'Amboise, fut pris d'une belle fièvre, vers la fin du mois ; il essaya de suivre l'armée, en traîneau fermé comme un cabinet, mais, son mal empirant, il remit toute la charge du commandement au maréchal de Trivulce, qui n'osa toutefois en faire usage, sans l'aveu du roi ; puis, accompagné de son neveu Fleuranges, capitaine d'une bande de chevaux aventuriers, il fut transporté à Correggio, où il trouva les soins les plus empressés, de la part de la comtesse Genièvre de Correggio, *fort honnête dame*. Cette maladie, alla toujours s'aggravant, sans que

les médecins en connussent la cause, ni la nature ; le bruit public l'attribuait. au poison. *Adieu, mon neveu*, dit Chaumont, en congédiant Fleuranges, — *pour ce que n'étoit ni bon médecin ni bon chirurgien*, et que *l'affaire du roi requéroit grand diligence* —, *on m'a avancé ma mort, je ne vous verrai jamais !* Fleuranges le quitta, en pleurant, avec la certitude d'un empoisonnement, que l'art espérait encore vaincre ; mais, si le malade se vit un peu plus hors de danger, il retomba dans de nouvelles crises plus graves que les premières, et, frappé lui-même de l'idée de sa mort prochaine, il envoya demander au pape une absolution ! Jules II, sachant que Chaumont *était si proche de la fin de ses jours*, lui accorda son pardon, par un bref apostolique, qui abolissait à son égard la sentence d'excommunication prononcée contre tous les adhérents du duc de Ferrare. Chaumont reçut, quelques heures' avant sa mort, cette bulle, qu'il attendait avec impatience, et, assisté à son agonie par l'évêque de Paris, qui était venu de Mantoue, il expira, le 11 mars, à l'âge de trente-huit ans. Charles d'Amboise dut sa haute et rapide fortune au crédit de son oncle et à la confiance du roi ; il était à la fois vice-roi de Milan, grand maître, amiral et maréchal de France. Il fut jugé diversement par ses contemporains : les uns pensèrent que, *trop inférieur de valeur* aux fonctions qu'il avait remplies, *il ne savoit de lui-même l'art de la guerre, ni ajoutoit foi à ceux qui le savoit*, tellement que son insuffisance, dans cette dernière campagne, l'avait rendu pour les soldats un objet de mépris, et que l'indiscipline de l'armée devint, par sa faute, funeste aux intérêts du roi ; les autres le louèrent, au contraire, comme *le plus sage homme de bien, en tout état, qu'on eût jamais vu, et de la plus grande diligence et plus grand esprit*. Louis XII, avant d'être instruit de cette perte, qui lui causa beaucoup de déplaisir, apprit malheureusement deux nouvelles opposées : le duc de Gueldre avait commencé la guerre, en dépit du traité de Cambrai, tandis que, pour remettre ce traité en vigueur, l'évêque de Gurck venait d'arriver d'Allemagne à Riva, sur le lac de Garda. Le 6 février, Charles d'Egmont s'était emparé de la ville de Harderwick, par surprise, et avait dressé contre la garnison d'Arnheim une embûche qui réussit ; malgré cela, le duc de Gueldre affectait d'ignorer qu'il eût ainsi violé le traité de Cambrai, et quand un envoyé de l'empereur lui adressa des plaintes de sa conduite, il répondit qu'*il ne savoit de guerre quelconque, sinon sur les Infidèles, lesquels étoient trop loin* ; ensuite il ajouta que la prise de Harderwick, avait eu lieu, sans son su et ordonnance, mais il refusa de rendre la ville. Louis XII ne tarda point à entendre les réclamations de la gouvernante des Pays-Bas, par la bouche d'André de Burgo, et celles du duc de Gueldre, qui disait ne devoir pas *se hâter tant de rendre Harderwick, vu que le traité de paix avoit été enfreint premièrement par Madame Marguerite* ; Louis XII protesta qu'il ne donnerait pas même une aide de cinquante lances à Charles d'Egmont, et pressa l'empereur *de s'employer à l'entreprise commune d'Italie, sans plus de délais, de laquelle entreprise dépend tout* ; en même temps, il écrivit à Maximilien, pour déclarer que sa ferme intention était de garder le traité de Cambrai, sans aucunement y faillir, et que l'usurpation de Harderwick lui avait déplu de tout son cœur. Il avait aussi fait partir un de ses secrétaires, Pierre Guernadon, chargé de prier le duc de Gueldre de promptement réparer tout ce *qu'il avoit fait contre la teneur du traité, sans que les choses vinssent à la guerre* ; mais Marguerite d'Autriche, que l'attaque inopinée de Charles d'Egmont avait tout à coup refroidie à l'égard du roi de France, qui lui avait reproché d'ailleurs tous ses *maquerelages* (intrigues) du temps passé, s'ébahit grandement de ce que l'ambassadeur français n'était point autorisé à exiger la restitution de Harderwick avant tout ouvre ; or, prévoyant *qu'il ne tiendrait qu'à lui qu'elle ne fût rendue*, elle manda expressément au roi, que, faute de cette restitution, s'en

pourra mouvoir un brouillis, qui ne sera pas de léger, car le duc de Gueldre faisait *grand amas de gens, en intention de courir le pays de l'archiduc et y surprendre quelque ville*. Marguerite annonça donc qu'elle serait contrainte de résister de son mieux, et d'inviter son père à s'en mêler, pour ne laisser point outrager le prince Charles, ni son pays, ni ses sujets ; la guerre ou la paix devait donc résulter de la réponse du roi de France, qui évita de se prononcer, pendant tout le mois de mars. La gouvernante des Pays-Bas, mécontente du roi, avait fait publier qu'elle défendait à tous les ecclésiastiques des États de l'archiduc d'obéir à la convocation de l'Assemblée de Tours, qui les appelait à Lyon pour le ter mars.

C'était pourtant au milieu de ce tourbillon d'affaires extérieures, que Louis XII, spécialement occupé du bien-être de son peuple et des améliorations successives de son gouvernement, achevait le plus bel ouvrage de son règne : la rédaction des Coutumes provinciales. On eût dit que le génie du cardinal d'Amboise inspirait encore le roi et son Conseil. Par une ordonnance du 21 janvier 1511, le roi, *désirant régir et gouverner ses sujets par bonne et vraie justice, et icelle garder comme la principale vertu par laquelle les rois règnent, et connoissant les grandes vacations, longueurs, frais et dépenses, que ses pauvres sujets avoient soufferts, au moyen de la confusion, obscurité et incertitudes qui se trouvent ès Coutumes*, chargea Thibaut Baillet, premier président au Parlement, et Roger Barme, avocat du roi, de rédiger et d'arrêter la Coutume de Paris. Selon cette ordonnance, une assemblée composée des gens des Trois États, *comtes, châtelains, hauts justiciers, prélats, abbés, chapitres, officiers du roi, avocats, licenciés, praticiens, et autres bons et notables bourgeois*, contraints de s'y trouver, à peine de confiscation de leurs biens, devait se réunir, afin d'accorder la Coutume et de la mettre par écrit, pour le soulagement du peuple. L'Assemblée des Trois États fut aussitôt convoquée au Châtelet, et les articles de la Coutume ayant été lus et approuvés dans plusieurs séances, on les adopta définitivement, dans une dernière séance solennelle, tenue le 27 mars, en la grand'salle de l'hôtel épiscopal, où la Coutume fut publiée. Après cette publication, il fut *enjoint de garder ladite Coutume, et de non alléguer autres Coutumes contraires ni dérogeantes, et fait défense que dorénavant les coutumiers ne fassent aucune preuve par turbe pour les Coutumes publiées, mais par l'extrait d'icelles*. Cependant la Coutume de Paris ne fut imprimée que deux ans plus tard, sous les yeux des greffiers du Châtelet. La publication générale des Coutumes de France, avait été conçue et ordonnée, dès 1505 ; à cette époque, le roi choisit dans le Parlement de Paris les commissaires de ce grand travail qui devait fixer la législation française : ce furent les premiers présidents Thibaut Baillet et Jacques Olivier ; le maître des requêtes Guillaume Dauvet ; les conseillers Guillaume Besançon, Guy Arbalète, Germain Châtelier, François Morvilliers, Étienne Buinard, Jacques Chevrier et Jean Lelièvre ; l'avocat du roi, Roger Barme, et le procureur général Guillaume Roger. Mais, comme cet examen approfondi et judicieux des anciennes Coutumes exigeait une connaissance spéciale du Décret ou Droit ecclésiastique, des Édits royaux, du Digeste romain et des mœurs locales on en confia la direction au président Thibaut Baillet, dont la suffisance était bien connue, depuis plus de vingt ans qu'il exerçait la charge de président : sage et intègre gardien de la loi, il passait pour une des lumières du Parlement de Paris. L'avocat du roi Roger Barme, qui lui fut spécialement adjoint, n'était pas moins remarquable par son caractère et son savoir — *sublimis ingenio et litterarum splendore clames*. Ces deux habiles légistes ne cessèrent, jusqu'à la mort de Louis XII, de vérifier et d'approuver les

Coutumes de France, avec le concours des baillis, des sénéchaux et de l'Assemblée des Trois États. Le cardinal d'Amboise, qui sans doute fut l'auteur de ce beau projet, avait présidé lui-même à la rédaction de la première Coutume, celle de Touraine, la seule dont il signa procès-verbal, le 5 mai 1505. Depuis ce modèle du Droit coutumier, chaque année vit paraître de nouvelles Coutumes, purgées des usages abusifs, augmentées et surtout éclairées ; celle de Melun fut publiée le 2 octobre 1506 ; celle de Sens, le 7 mars 1507 ; celles de Montreuil-sur-Mer, d'Amiens, de Beauvais et d'Auxerre, en 1507 ; celles de Chartres, de Poitou, du Maine et d'Anjou, en 1508 ; celles de Meaux, de Troyes, de Chaumont, de Vitry et d'Orléans, en 1509 ; celle d'Auvergne, en 1510 ; celle de Paris en 1511 ; deux autres, celles d'Angoumois et de la Rochelle devaient encore être accordées, du vivant de Louis XII ; après son règne, les Coutumes des autres provinces restèrent long-temps, temps encore plongées dans un chaos de ténèbres et d'ignorance, jusqu'à ce que la nécessité vînt les en arracher successivement : le code Coutumier, que Louis XII laissa si avancé, n'était pas au complet, un siècle plus tard.

Louis XII s'occupait aussi à perfectionner la police sacrée et la discipline ecclésiastique, sous l'inspiration de son confesseur Guillaume Parvi, et, le 13 mars, il rendit, à Blois, une ordonnance contre les blasphémateurs, signée par son zélé gouverneur de conscience. Cette ordonnance, plus sévère que celle de Charles V en 1360, renouvelait les rigoureuses dispositions d'un édit de Philippe de Valois à l'égard des *mauvais chrétiens* qui blasphémaient Dieu, la Vierge et les Saints. C'était, en quelque sorte, un témoignage public de piété que donnait le roi pour répondre aux accusations de schisme et d'hérésie, qu'il avait encourues en faisant la guerre au pape ; car, bien que l'ordonnance eût été lue et criée à son de trompe, de trois mois en trois mois, dans tous les bailliages, sénéchaussées et prévôtés du royaume, les blasphémateurs ne furent pas plus poursuivis qu'ils ne l'étaient sous le règne précédent, où leur condamnation se bornait d'ordinaire à une amende de 10 sous. L'habitude de jurer par le nom de Dieu, par la Passion ou par quelque partie du corps de Jésus-Christ, était si fréquente, en ce temps-là, que chacun se créait un *serment* particulier, suivant sa dévotion ou son caprice, et ce serment devenait une habitude de la part de l'innocent blasphémateur, qui finissait par le prononcer à chaque instant, comme une particule du discours. Souvent on déguisait, avec une bizarre recherche de variantes, le nom de Dieu, qui servait de base au serment, et l'on croyait ainsi échapper au blasphème, parce qu'au lieu de *vrai Dieu* on avait dit *vraibis*, ou *vraigot* ; *corbœuf*, au lieu de corps de Dieu, et *ventrebœuf*, au lieu de ventre de Dieu ; *vertu guoi*, pour *vertu de Dieu* ; *mordienne*, *morbieu*, *morbleu*, pour *mort de Dieu* ; et plus souvent encore, on inventait des formules plaisantes ou des onomatopées burlesques, pour tenir lieu de ces serments licites, qui étaient alors aussi indispensables qu'une escarcelle pendue à la ceinture : de là, tous ces Saints fantastiques, saint Babolein, saint Hurluberlu, qu'on maugréait sans remords ; toutes ces imprécations : *de par le diable ! par cent pipes de vieux diables ! par cent mille pannerées de beaux diables !* toutes ces joyeuses patoiseries gasconnes, lorraines ou provençales : *Le mau de pipe vous bire ! Par le quau dé ! Le maulubec vous trousque ! Le feu Saint-Antoine vous arde ! Tarabin, Tarabas ! Carimari, carimara !* etc. Les rois de France ne prenaient pas tant de précautions pour faire entrer le nom de Dieu dans leurs serments favoris : Louis XI avait juré par la Pâque-Dieu, et Charles VIII, par le Jour-Dieu ; mais Louis XII se contentait d'user, assez peu chrétiennement toutefois, du nom du diable, lorsqu'il était en colère, et sa terrible ordonnance contre les vilains

serments ne l'empêcha pas de répéter, à tout propos, avec une grande énergie :
Le diable m'emporte !

CHAPITRE XIX

1511

LOUIS XII, cependant, s'efforçait de mettre en évidence son zèle pour la paix de l'Italie. Quoique Jules II eût tenté contre Bastia une seconde entreprise aussi peu heureuse que la première, à cause de l'inondation des environs de la place, et surtout par suite de la défaite de l'escadre vénitienne que la flotte ferraraise avait fort maltraitée, le roi donna ordre à Trivulce de ne point attaquer les terres de l'Église, jusqu'à ce que la journée de Mantoue eût décidé la paix ou la guerre avec le Saint-Siège. Trivulce qui avait projeté une expédition contre Bologne, fut obligé de rester immobile à Finale, tout proche de l'ennemi, campé à San-Felice, et il lança seulement sur des bandes vénitiennes plusieurs escarmouches dirigées par le duc de Nemours. Ce jeune prince de vingt ans *étoit doué d'une prudence de vieillard, et avoit l'esprit si prêt et si prompt à la guerre*, que le roi hésita quelque temps à le donner pour successeur au seigneur de Chaumont. Le projet de Louis XII semble avoir été d'attendre que Gaston eût atteint, sa-vingt et unième année, avant de le nommer vice-roi de Milan, et il lui *bailla des gouverneurs, afin de tenir en bride sa bouillante jeunesse*. Trivulce, le seul des quatre maréchaux de France qui restât pour commander une armée — Rohan et Chaumont étaient morts ; Rieux était impotent et cassé par l'âge —, devait être lieutenant général de fait, tandis que Nemours le serait de nom. Trivulce, forcé de renoncer au dessein de couper les vivres à l'ennemi et de le repousser dans la Romagne, se prépara pourtant à prendre l'offensive, dès que les négociations de Mantoue seraient rompues, et demanda un renfort de deux mille lansquenets et de trois mille Grisons ; il se consolait de ne point agir encore, le temps pluvieux ayant remplacé la neige et le froid de l'hiver.

L'assemblée de Mantoue ne paraissait pas tenir ce qu'elle avait promis. L'évêque de Gurck, accompagné de l'ambassadeur d'Aragon, don Pedro d'Urrea, avait attendu, quelques jours, à Riva, une réponse du pape qu'il priait d'envoyer au plénipotentiaire à Mantoue ; il s'était rendu dans cette ville auprès de l'évêque de Paris, avec lequel il concerta *comme ils s'auroient à conduire, touchant le traité de paix* ou la continuation de la guerre, si Jules II persistait dans son ambition ; mais celui-ci avait transmis à Mathieu Lang les plus belles propositions de paix, pour réconcilier l'empereur et les Vénitiens. Vérone et le Véronais, Vicence et le Vicentin appartiendraient particulièrement à Maximilien et à ses successeurs ; l'évêque de Gurck prendrait possession de Padoue et de Trévise, au nom de son maître ; le Frioul serait restitué au patriarche d'Aquilée ; les Vénitiens recevraient, en fief de l'Empire, Padoue, Trévise et le territoire de ces deux villes, moyennant un don de 300.000 florins du Rhin et une redevance annuelle de 30.000 ; les Vénitiens s'engageraient en outre, à ne bâtir aucune forteresse sur les terres impériales et à rendre tout ce qu'ils pouvaient retenir encore des domaines de l'empereur. Le pape, au lieu d'appuyer ces offres engageantes par l'envoi d'un ambassadeur aux conférences de Mantoue, pria l'évêque de Gurck de

s'aboucher directement avec lui : il se flattait de gagner ce prélat, à force de promesses et d'honneurs. Le second ambassadeur espagnol, don Vico, se joignit à son collègue pour déterminer l'évêque de Gurck à satisfaire le désir du pape et à venir seul dans Bologne, puisque le Saint-Père *ne vouloit en aucune manière envoyer à Mantoue, pour le fait de la paix*. Cette mauvaise foi de Jules II eut le succès qu'il en espérait, et produisit des retards que l'évêque de Gurck crut faire cesser, en consentant à l'entrevue que le pape désirait, avant toute chose ; mais ce fut encore un sujet de nouvelles lenteurs. Pendant que l'évêque attendait à Modène l'arrivée du pape à Bologne, tous les jours il recevait une lettre du cardinal de Pavie, qui l'invitait à retarder son départ, tellement que l'ambassadeur, de concert avec les conseillers de l'empereur, déclara, le 6 avril, que si le pape n'était pas à Bologne avant trois jours, ces lenteurs annonçant peut-être une méchante intention, il se verrait forcé de retourner à Mantoue, pour y exécuter les ordres de son maître, et pour aussitôt *écrire, aux princes chrétiens, du bon devoir en quoi se sont mis l'empereur et le roi de France*. Jules II avait profité de ces délais, adroitement combinés, pour s'armer contre les menaces de l'Assemblée gallicane de Lyon, en créant huit cardinaux, entre lesquels ne furent pas oubliés l'archevêque d'York, ambassadeur d'Angleterre, et l'évêque de Sion, qui avaient déjà si ardemment servi la cause du Saint-Siège et qui n'étaient pas refroidis pour elle. Jules II ajourna la nomination de l'évêque de Gurck, et se contenta de la promettre, en disant qu'il se réservait de donner bientôt un neuvième chapeau de cardinal.

Le Concile de l'Église gallicane avait été transporté, de Tours à Lyon, pour le 1er mars, mais le terme de convocation fut prorogé au mois d'avril. A cette époque, le chancelier annonça que *rien ne seroit exécuté jusques à tant que se voie la fin de la pratique de l'évêque de Gurck*. Cependant, grand nombre d'archevêques, d'évêques et autres prélats étaient arrivés de tous les points de la France, et leurs conférences avaient commencé, pour entendre le rapport des délégués du Concile de Tours, lesquels n'avaient pu obtenir aucune réponse de Jules II, sinon un refus positif de convoquer un Concile œcuménique. Louis XII, qui avait hâte de connaître promptement le résultat des négociations de Mantoue, pour agir à la fois, en cas de rupture, par les armes spirituelles et temporelles, quitta Blois, à la fin de mars, et sans emmener Anne de Bretagne, qui souhaitait ne point participer à ces entreprises contre l'autorité pontificale, il vint à Lyon surveiller lui-même les députés ecclésiastiques, à l'instar de Maximilien, qui présidait en personne le synode des prélats de son patrimoine (l'Autriche seule), réunis également pour la décision d'un Concile général de l'Église universelle. Mais le roi fut bien émerveillé de ne pas trouver à l'Assemblée de Lyon les délégués des diocèses de la Flandre et de l'Artois, le clergé de ces deux provinces étant soumis à la juridiction spirituelle de l'Église gallicane, de même que le pays relevait féodalement de la couronne de France. Il passa de l'étonnement à la colère, lorsqu'il sut que la gouvernante des Pays-Bas avait empêché les prélats des domaines de l'archiduc de se rendre à Lyon et de soutenir l'appellation au Concile contre le pape. Louis XII se plaignit de cette conduite, et dit au chargé d'affaires allemand, André de Burgo, que le Parlement de Paris pourvoirait à cela, et ne souffrirait pas que l'autorité royale fût compromise à ce point, ni que le pape et les Vénitiens fussent soutenus par de semblables tentatives, qui allaient à l'encontre du traité de Blois. Marguerite essaya d'éluder les reproches de Louis XII, qui lui fit répondre, le 26 avril, par le chancelier Jean de Ganay, que la réparation de cet abus de pouvoir devait être faite dans le délai de quinze jours, autrement il ferait procéder en forme par le Parlement de Paris. Louis XII avait

cette matière bien à cœur et menaçait de saisir les *deniers de Picardie*, si Madame Marguerite ne révoquait des ordres attentatoires à la souveraineté de la couronne de France. Il semble, disait-il avec émotion, que l'on ne tâche, sinon à rompre et à vouloir faire le contraire de ce que toute raison veut et comporte !

La querelle du roi avec le pape, et surtout la guerre des princes chrétiens contre le chef de l'Église catholique, ne laissaient pas néanmoins de scandaliser les âmes pieuses ; la reine elle-même donnait l'exemple d'une désapprobation manifeste à l'égard du schisme fatal de son mari, et déjà le peuple murmurait tout bas, en taxant d'impiété son bon maître. Louis XII eut recours aux moyens qu'il avait employés naguère pour répondre aux accusations de déloyauté et de fourberie que lui adressèrent les Vénitiens après la victoire d'Agnadel ; il ordonna donc à son valet de chambre, Jean Lemaire de Belges, de rédiger, comme il avait fait la Légende des Vénitiens, un traité historique de la différence des Schismes et des Conciles de l'Église universelle, et de la prééminence et utilité des Conciles de la sainte Église gallicane. Jean Lemaire se mit à l'œuvre avec activité, et, selon les vues du roi, il s'attacha surtout à prouver que *les mauvais papes ont été cause des schismes et divisions, et les bons, des Conciles et réconciliations ; à montrer apertement d'où procède la racine et fondation de l'orgueil des ministres de l'Église romaine* ; et à représenter les Vénitiens comme seuls auteurs des dissensions qui existaient entre les Églises romaine et gallicane. Après cet énergique préambule, Jean Lemaire, déclarant que les schismes sont toujours venus du côté des papes, et les Conciles, de la part des princes, ne craignit pas de comparer Jules II au sultan des Turcs, en accordant la préférence à ce dernier, dont il vantait la gracieuseté, pour mieux blâmer *la rigueur et obstination du pape, lequel, tout martial et tout rébarbatif en son harnois, veut persévérer à la guerre*. Il allait jusqu'à reprocher au pape d'avoir contrevenu au traité de Cambrai, et de se dire souverain de l'Église, à la sienne très grande confusion, scandalisation et murmures du peuple chrétien. Ce traité, plus violent que la Légende des Vénitiens, s'appuie, comme cette légende, sur les prédictions de plusieurs prophètes, sibylles, saintes personnes, astrologues et mathématiciens. Jean Lemaire, homme de grande lecture et de très diligent labeur, cite des textes de saint Paul et de Merlin, de saint Jean l'Évangéliste et d'Alain Chartier, pour annoncer le grand et merveilleux schisme de l'Église, par lequel les princes séculiers seront contraints mettre la main à la réformation des ecclésiastiques ; schisme engendré par trois causes principales : *ambition, mère d'avarice, omission des Conciles généraux, et interdiction du mariage légitime aux prêtres de l'Église latine*. On s'étonne de la hardiesse de l'écrivain, qui osait avancer de telles propositions, en dédiant son ouvrage au Souverain protecteur et patron royal de l'Église gallicane, et qui invitait chacun à prier Dieu *qu'il veuille réformer et renouveler son Église, tant au chef comme aux membres, par un très bon et très grand Concile universel de l'Église catholique*. Cet appel public à la rénovation de l'Église devait bientôt trouver un écho éclatant chez Luther, qui, encore enseveli dans ses études philosophiques, était à Rome, en ce moment même, pour traiter certaines affaires mesquines, concernant l'ordre de Saint-Augustin dont il portait l'habit. Le traité des Schismes et des Conciles, composé par un catholique, et invoqué depuis par les protestants, fut imprimé à Lyon, au mois de mai 1511, par maître Jean Lemaire, impensis propriis (à ses frais), pendant que l'évêque de Gurck négociait avec le pape, et publié à grand bruit, dès que cette négociation eut échoué, comme le roi l'avait prévu.

Louis XII se flattait si peu d'obtenir la paix, qu'il envoya de l'argent pour lever trois mille Grisons, et pour faire équiper ses galères génoises, six subtiles et

quatre bâtardes ; il refusa même, tant il connaissait bien les intentions perfides du pape, d'accorder une suspension d'armes, que l'évêque de Gurck demandait pour ôter à Jules II tout prétexte de mauvais vouloir : le roi, qui comptait sur la supériorité de son armée, répondit qu'il était sûr de la victoire, si ses capitaines livraient bataille, et qu'il se croyait meilleur homme de guerre que les conseillers de l'empereur, qui le suppliaient d'éviter une action décisive ; néanmoins, il se rendit aux instances de l'évêque de Gurck, quoique le pape, affectant la même confiance dans sa force, *n'avoit jamais voulu incliner à faire trêve ni abstinence d'armes*, et il voulut bien écrire au maréchal de Trivulce de ne point agir pendant huit ou dix jours, pourvu que le pape fit le semblable. Mais Louis XII voyait clair dans la politique de Jules II : il avertit l'évêque de Gurck qu'ils étaient déçus par leurs ennemis, et que, sous la pratique de la paix, continuellement le pape fait de mal en pis.

L'évêque de Gurck avait enfin quitté Modène, pour aller à Bologne, où Jules II se proposait de le recevoir *avec le plus grand honneur qu'au monde seroit possible* ; mais Mathieu Lang, *considérant le péril des deux armées qui étoient si prochaines l'une de l'autre, et lesquelles n'avoient consenti à faire abstinence de guerre*, était impatient d'en venir aux conférences, et ne voulait point attendre, un jour de plus, le triomphe que le pape lui avait préparé ; il s'arrêta, un jour entier, aux Chartreux, près de Bologne, et, malgré son désir d'entrer, la nuit, sans grande cérémonie, dans la ville, il ne se hasarda point à déplaire au Saint-Père, en échappant aux honneurs extraordinaires qui lui furent décernés le 10 avril : le duc d'Urbin et le cardinal de Pavie, prélats et gentilshommes, les notables de Bologne et la garde pontificale, vinrent à la rencontre de cet ambassadeur, qui arrivait accompagné d'une suite nombreuse et magnifique ; mais l'évêque de Gurck, remarquant dans le cortège l'ambassadeur de Venise, s'indigna tout haut, que devant sa face osât paraître l'ennemi de l'empereur, et il le fit congédier avec un dédain dont celui-ci se plaignit aigrement au pape. Jules II, entouré de ses cardinaux, accueillit en souriant l'évêque de Gurck, lequel aussitôt déclara, en très brèves et très superbes paroles, que l'empereur son maître l'avait envoyé en Italie pour recouvrer par la paix plutôt que par la guerre tout ce qui appartenait à l'Empire ; mais que cette paix n'aurait pas lieu, à moins que les Vénitiens ne restituassent d'abord ce qu'ils avaient usurpé. Il fit la même déclaration avec la même fierté, lorsqu'il fut seul en présence du pape, qui avait peine à contenir sa colère. Il était si empressé de savoir le résultat de sa mission, qu'il présenta ses lettres de créance, le jour suivant, et conféra directement avec le pape et le cardinal de Pavie. Ce n'était pas sans sujet que Louis XII, éclairé par tout le bien que l'évêque de Paris lui écrivait sans cesse de l'évêque de Gurck, pensait que ce plénipotentiaire *ne feroit chose, sinon bonne*. Mathieu Lang, dès ses premières entrevues avec Jules II, s'était aperçu que le pape persistait dans son opinion à l'égard de Venise et de Ferrare, et il se promit de rompre les négociations, s'il voyait qu'elles ne se terminassent pas en quelques jours. Jules II voulait bien abandonner les Vénitiens, mais non prêter secours à l'empereur contre eux ; quant à la guerre de Ferrare, il ne consentait point à déposer les armes. Enfin, l'évêque de Gurck fût déjà parti de Bologne, si les ambassadeurs du roi d'Aragon ne l'eussent retenu, en lui faisant espérer que Ferdinand se déclarerait contre le pape, dans le cas où la paix serait encore ajournée par la faute de Jules II ; il pria donc Trivulce de s'avancer moins chaudement contre les pontificaux, jusqu'à ce que l'appointement fût conclu ou rejeté ; mais, dès ce moment, il se défia des ambassadeurs d'Aragon, qu'il soupçonnait de parler d'une façon et d'agir d'une autre ; il fit même part de ses

soupçons à l'évêque -de Paris, qui attendait à Parme l'issue de la conférence de Bologne.

Maximilien se conduisit *tout droitement*, dans cette circonstance, *et soit paix ou guerre*, il souhaitait que le roi et lui demeuraient bons frères ; mais la gouvernante des Pays-Bas, irritée des infractions au traité de Cambrai que le duc de Gueldre se permettait sans cesse, comme s'il pouvait compter sur l'appui de Louis XII, travailla, de concert avec le roi d'Aragon, à entraîner l'empereur et le roi d'Angleterre dans une ligue secrète contre le roi de France ; elle avait adressé, à Ferdinand, Claude de Cilly, et à Maximilien, Jean de Marnick, fidèles serviteurs, qui devaient établir cette ligue si nécessaire et si avantageuse au bien commun de ces trois princes, unis par les liens du sang et de la parenté ; mais l'empereur résistait aux instances de sa fille, sous prétexte que le roi Catholique projetait de mettre la couronne de Naples sur la tête du bâtard de l'archevêque de Saragosse, son propre fils, et qu'il avait obtenu l'investiture de ce royaume, à cette seule intention, préjudiciable aux droits du prince de Castille'. Marguerite demanda des explications à Ferdinand, sur ce sujet délicat, après avoir démenti elle-même un pareil bruit, et elle redoubla d'efforts pour achever cette triple alliance, *à la louange et augmentation de l'individue Trinité, laquelle sembloit représentée par ces trois Majestés royales*.

Le duc de Gueldre, quoique le roi lui eût écrit que, de par Dieu ou par le diable, il se veuille abstenir de telles nouvelletés, servait à son insu les intrigues de Marguerite d'Autriche par de nouvelles entreprises contre le pays et les sujets de l'archiduc : non seulement *il n'avoit nulle volonté de faire restitution de Harderwick, en soutenant ladite ville être de son patrimoine*, mais *cent chevaux gueldrois* assaillirent, aux environs de Cologne, une compagnie de marchands belges qui allaient à Francfort ; plusieurs furent tués et blessés, les autres menés en forte et étroite prison dans la ville de Gueldre. Les plaintes de Marguerite éclatèrent vivement, à l'occasion de cet outrage au droit des gens ; elle accusa Louis XII d'encourager sous-main Charles d'Egmont, et gourmanda l'empereur de souffrir la honte de ces affronts. Le roi eut beau faire serment, *par le Dieu qu'il avoit reçu le jeudi saint*, que en ces choses de Gueldre, *il n'y avoit pas dissimulation*, et dire, en apprenant l'affaire des marchands belges, que le seigneur de Gueldre *étoit une mauvaise et perverse tête*, et que le diable l'emportât, Marguerite continua néanmoins à prétendre que le roi assistait Charles d'Egmont dans sa mauvaise querelle, et formula cette accusation en termes peu mesurés. Quelques voix, il est vrai, s'élevèrent dans le Conseil, pour dissuader le roi d'abandonner le duc de Gueldre, dans un moment où *l'amitié n'étoit pas si ferme entre le roi et l'empereur* ; mais Louis XII manda devant lui l'envoyé gueldrois, qui jura, sur sa tête, que les marchands avaient été détroussés et enlevés, par aucuns gendarmes, qui autrefois avoient servi Madame Marguerite et jamais n'avoient pu être payés de leurs gages. Cependant le roi, mieux informé, dépêcha, le 24 avril, Hesdart, un de ses maîtres d'hôtel, avec une lettre à Charles d'Egmont, dans laquelle sa franchise n'usait d'aucune réticence. *Comme de ma part, disait-il, je suis totalement délibéré entretenir, garder et observer le traité de Cambrai, et tout ce que j'ai promis et accordé à l'empereur, je vous prie que veuillez rendre et restituer la ville de Harderwick à la douairière de Savoie, sans y faire dissimulation ni difficulté, et pareillement de mettre à pleine délivrance certains marchands, pris par le bâtard de Gueldre sur le chemin de Cologne ; autrement, je vous avertis, mon cousin, qu'il ne faut que vous ayez espérance sur moi, ni en avoir aide, faveur ni secours ; car je ne le ferai pour rien ; mais vous en laisserai faire ainsi que vous verrez pour le mieux.*

Des lettres de Marguerite et de l'empereur arrivèrent, pleines de *termes piquans envers le roi*, et le chancelier eut, à cet égard, avec André de Burgo, une explication *aigre et courrouceuse*. Un messenger apporta, sur ces entrefaites, la justification du duc de Gueldre, et André de Burgo invita le roi à ne pas croire les *menteries d'un fauteur de sa foi*. Louis XII, à qui l'on rapporta que Marguerite *n'avait le courage comme elle étoit accoutumée*, et que l'empereur *traisoit appointment avec les ennemis du roi, sans Sa Majesté*, écrivit seulement à la gouvernante, que les lettres du Conseil archiducal à André Burgo contenaient *des mots, dont on se fût bien pu passer*, et répéta tout haut, vis-à-vis des ambassadeurs allemands, qu'il voulait que, *en toutes manières, la ville de Harderivick fût rendue, et autres nouvelletés réparées ; autrement, qu'il abandonneroit le duc de Gueldre, et qu'il n'y savoit plus que faire*.

Tandis que l'évêque de Gurck, revenu à Bologne, se donnait grand-peine à dresser les choses pour mettre le pape hors de l'obstinée et diabolique pertinacité où il est, Jules II tomba malade, ou feignit de l'être, et chargea les cardinaux de Pavie, de Médicis, de Saint-Georges et de Reggio, de le suppléer dans les négociations entamées ; mais l'évêque de Gurck leur envoya trois de ses gentilshommes, afin de leur faire comprendre qu'il n'était pas venu à Bologne pour traiter par intermédiaires. Jules avala cette indignité tout doucement avec plusieurs autres, la haine incroyable *qu'il portoit aux François* surmontant sa nature. Louis XII, instruit de la sagesse, vertu et sincérité avec lesquelles se *gouvernoit* l'évêque de Gurck, ne tarissait pas d'éloges sur le compte de ce négociateur : *Il va droit comme une chandelle !* disait-il joyeusement. En effet, Mathieu Lang était resté insensible aux séductions du pape, qui lui offrit la cardinalité, jusques à vouloir lui envoyer le chapeau, l'habit et la mule ; qui essaya de le gagner, par tous les moyens du monde, bénéfices, dignités, argent comptant, et grosses revenus en temporel, et qui lui proposa même le patriarcat d'Aquilée, au nom des Vénitiens. L'évêque de Gurck ne demandait, ne voulait que la paix générale, et, pour la hâter, il arracha au pape la permission de faire venir à Bologne Etienne Poncher, non point comme ambassadeur du roi, mais comme évêque de Paris. Malgré l'opiniâtreté de Jules II, qui prétendait avoir Ferrare, les choses de la paix paraissaient en bons termes et à bon espoir de conclusion. Après de longs et épineux débats, l'appointment de l'empereur avec Venise *se tenoit pour conclu* : les Vénitiens devaient garder Padoue et Trévise, mais restituer à Maximilien Vérone, Vicence et tout le Frioul, avec un don de 300.000 ducats, et une redevance annuelle de 50.000. Mais l'affaire de Ferrare n'était pas si avancée, lorsque, le 25 avril, l'évêque de Gurck, fatigué de ces lenteurs habilement prolongées, se présenta devant le Saint-Père, pour entendre ses conditions. Jules II l'interrompit, en l'invitant à ne plus s'occuper des intérêts du roi de France et du duc de Ferrare, mais à presser l'empereur de s'armer contre les Français : emporté par sa violence ordinaire, il jura qu'il perdrait la tiare et la vie plutôt que de pardonner à ses ennemis. L'évêque de Gurck, qui s'était toujours vertueusement porté dans cette négociation, reconnut les tromperies qu'on avait employées pour désunir son maître et le roi de France ; il adressa donc des reproches au pape, et lui déclara que tout était rompu. Il partit, le jour même, après avoir sommé les ambassadeurs d'Espagne de rappeler les trois cents lances que le roi Catholique entretenait au service du pape. Cette rupture causa d'autant plus d'étonnement, qu'en Italie, comme en France, on regardait la paix comme faite ; on ne sut pourquoi le pape et les Vénitiens étaient demeurés si opiniâtres, sinon par folie, et l'on soupçonna le roi d'Aragon d'être d'accord secrètement avec Jules II.

Ferdinand désirait pourtant que la paix se fit, et afin d'amener le pape à y consentir, il l'avait menacé de lui retirer toute espèce d'appui, dans le cas où les négociations de Bologne seraient sans résultat. Mais ce n'était point par attachement au roi et à l'empereur, que Ferdinand se montrait si bien intentionné pour eux : il voulait seulement empêcher à tout prix ces deux alliés de passer en Italie ; car il craignait qu'après la ruine des Vénitiens, le roi n'inspirât de nouveau à Maximilien la fantaisie d'aller à Rome se faire couronner, et n'y allât aussi avec son armée, sous prétexte d'accompagner l'empereur, mais réellement pour s'emparer du royaume de Naples. Le roi d'Aragon sentit redoubler ses craintes, à la nouvelle du départ de l'évêque de Gurck ; il ordonna aussitôt à Fabrice Colonna de quitter, avec ses trois cents lances, le service du pape ; car il avait appris, de ce capitaine, que *dans le camp des troupes papales régnoit très peu d'ordre*, et qu'on devait s'attendre à une déroute, si une bataille avait lieu ; en même temps, il ajourna son expédition contre les Maures d'Afrique, et réunit autour de Naples ce qu'il avait de troupes dans les Deux-Siciles.

A peine l'évêque de Gurck était-il arrivé de Modène, à Reggio, avec l'évêque de Paris, qu'il fut rejoint par l'ambassadeur d'Écosse, que le pape lui dépêchait avec des propositions plus conciliantes ; néanmoins, Mathieu Lang, jugeant que la paix était sans grand fondement, prit congé d'Étienne Poncher, pour retourner, à petites journées, en Allemagne, après avoir pourvu, de la part de l'empereur, à tout ce qu'il faut pour le concile général, et touché les 10.000 écus d'or, que Louis XII prêtait encore à Maximilien. Dès que l'évêque de Gurck fut éloigné, l'évêque de Murray engagea l'évêque de Paris à se rendre à Bologne, pour y traiter seul de la paix de Ferrare ; et pendant que l'ambassadeur écossais répondait de la bonne volonté du pape, celui-ci envoyait à Gênes l'évêque de Vintimille *pour faire trouble et divertir* (détourner) *les François de Ferrare*. Mais Étienne Poncher, qui fondait peu d'espérance sur ces ouvertures de paix et sur le changement des résolutions du pape, continua sa route vers Milan. Il fut arrêté à Plaisance par un message de l'ambassadeur d'Écosse et par une lettre des cardinaux de Pavie et de Nantes. Ce dernier, nommé Robert Guibé, Breton de naissance et de cœur, agissait probablement d'après les ordres d'Anne de Bretagne. Les deux cardinaux exhortèrent bien fort Étienne Poncher à retourner à Bologne ; l'évêque de Murray *jure sa foi*, que Jules II avait annoncé qu'il souhaitait avoir une bonne paix avec Louis XII, et qu'il ferait honneur et bonne chère à l'évêque de Paris, qui pouvait venir en toute sûreté débattre les articles offerts au roi Très-Christien. Suivant ces articles, le roi retirerait son appui au duc de Ferrare, attendu que, par les traités de Cambrai et de Biagrasso, Sa Majesté s'était obligée à ne prendre sous sa protection aucun vassal du Saint-Siège, et alors Sa Sainteté consentirait à faire la paix avec le roi ; le pape pardonnerait au duc de Ferrare, pourvu que le roi forçât ce duc à rembourser les frais de la guerre ; le duc abandonnerait au pape les villes conquises et lui payerait le cens accoutumé, et lui restituerait Comacchio ; moyennant ces conditions, un légat apostolique, au nom du pape, recevrait en grâce Alphonse d'Este : et l'investirait de nouveau du duché de Ferrare. Si ces propositions ne convenaient pas au roi, il n'avait qu'à en rédiger d'autres que le pape accepterait sans doute, tant Sa Sainteté était bien disposée à l'égard du roi Très-Christien. Bien plus, le pape avait dit que le Ciel, indulgent à ses prières, ne manquerait pas de récompenser le roi, s'il montrait un bon courage en faveur de l'Église romaine, et lui accorderait certainement un enfant mâle. En outre, le roi ne s'opposerait pas à la prédication de la Croisade dans son royaume pour seconder les princes chrétiens,

et surtout le roi d'Écosse, qui voulaient s'armer contre les vils Turcs ; enfin, le roi souffrirait que le pape poursuivît en justice les exécuteurs testamentaires du feu cardinal d'Amboise, pour recouvrer les annates et les autres compositions (achats de pardons), que ce prélat avait extorqués d'une manière illicite pendant sa vie. L'évêque de Paris se trouvait dans une étrange perplexité, parce qu'il n'osait revenir à Bologne, sans l'assentiment du roi et de l'évêque de Gurck ; *il ne savait comment ce dernier prendrait*, que la paix se fit par une autre main que la sienne, et, quoique le temps pressât, il résolut d'attendre la réponse de Louis XII. Le roi lui écrivit, le 6 mai, de se concerter avec l'évêque de Gurck, *pour aller devers le pape ensemblement ou séparément*, s'ils avaient apparence certaine de faire bonne et honnête paix, car *il étoit bien sûr que, quand même ledit sieur de Gurck iroit tout seul, il y feroit autant pour le roi de France que pour l'empereur son maître* ; cependant, Louis XII croyait que les offres du pape n'étaient que paroles pour dissimuler et amuser ses ennemis. Il écrivit aussi à l'évêque de Murray, pour le remercier de la peine qu'il prenait à procurer une bonne paix à la Chrétienté, afin de convertir (tourner) les armées contre les infidèles, et pour lui déclarer que, le Saint-Père ayant refusé, non seulement d'entendre à la paix, mais même de recevoir l'évêque de Paris en qualité d'ambassadeur de France, cet ambassadeur *ne rapporteroit que paroles*, s'il allait désormais à Bologne ; or, un appointment étant impossible, le roi se voyait donc *contraint, à son très grand regret, de faire le mieux qu'il pourroit*.

Louis XII, en effet, était bien décidé à passer les monts, aussitôt que les convois d'hommes, de vivres, de munitions, qu'il faisait partir sous ses yeux, seraient parvenus à leur destination, avec les trois mille Grisons et les quatre mille lansquenets, qui devaient renforcer la garnison de Vérone et l'armée française. Les gentilhommes du roi et les archers de sa garde étaient déjà en marche, le duc de Longueville à leur tête, pour représenter la personne royale. La rupture des pourparlers de Bologne avait autorisé le Concile de Lyon à ne plus ménager Jules II et à décréter contre lui la convocation d'un Concile universel, avec défenses expresses à tous les sujets du roi d'aller à Rome et d'y porter or ou argent. En même temps, les cardinaux assemblés à Milan, avec les procureurs de l'empereur et du roi, prirent une conclusion semblable ; le cardinal de Bayeux écrivit au cardinal de Luxembourg, qui avait présidé l'Assemblée de Lyon, pour le prier, suivant le bon plaisir du roi, de passer une procuration, au moyen de laquelle on *intimeroit* le Concile au pape. Le maréchal de Trivulce était resté près d'un mois, en présence de l'armée papale et vénitienne campée à San-Felice, sur le bord du Panaro : des escarmouches journalières avaient eu pour théâtre le pays entre les deux camps, et les Français prirent plusieurs drapeaux ennemis. Le duc de Ferrare avait braqué son artillerie et son Grand Diable, de l'autre côté de la rivière, à Spedalletto ; mais cette batterie, qui foudroyait nuit et jour le camp des Pontificaux et des Vénitiens, ne les força pas à déloger de leur inattaquable position entourée d'eau et de fossés. Ce fut seulement à la prochaine arrivée de la garde du roi que le duc d'Urbin résolut enfin de se revirer sur Bologne. L'armée française, qui avait reçu un renfort de sept mille Espagnols, était fort délibérée et ne manquait de rien dans son campement fortifié, qui tirait ses vivres de Ferrare : soldats et capitaines allaient, de trois en trois jours, eux rafraîchir et reposer dans cette ville, où Alphonse d'Este et la duchesse sa femme faisaient à leurs hôtes banquets et festins à la mode d'Italie, tant beaux que merveilles. Alphonse avait gagné l'affection de tous les seigneurs français, et la belle Lucrece, *douce et courtoise à toutes gens*, ne rappelait à personne qu'elle était fille d'Alexandre VI, sœur de César Borgia, et complice ou victime de ces

deux illustres scélérats ; elle passait pour fort bonne Française, et sa bonne grâce valut de grands services à son mari.

A la rupture des conférences de Bologne, Trivulce leva son camp et s'approcha de Concordia, que les bombardes battirent en brèche, si très rude, que la garnison, après quelques heures de canonnade, parlementa ; mais, pendant la capitulation, les aventuriers donnèrent l'assaut, sans brèche, franchirent un fossé profond de vingt pieds, escaladèrent une muraille haute de deux piques, et mirent la ville à sac. Trivulce n'assiégea point La Mirandole, de peur que ses envieux l'accusassent de regarder plus à son profit qu'à celui du roi, et revint au bord du Panaro, qu'il voulait passer pour assiéger Bologne. L'armée des Vénitiens et du pape avait transporté son camp sur la rive opposée, pour empêcher le passage des Français. Les deux armées s'observaient l'une l'autre, en longeant les deux rives du fleuve. Pendant cette marche que les Pontificaux inquiétaient à coups de canon, Gaston de Foix, à la tête de cinq cents gens d'armes et de trois cents piétons, surprit dans un village trois cents cheveu-légers vénitiens commandés par Jean-Paul Manfroni, un des meilleurs capitaines de Venise, et fit prisonnier ce chef, dont la troupe s'enfuit sans combattre. Un autre capitaine renommé, Peralto, Espagnol au service du pape, eut la tête emportée par un boulet, car les deux armées, séparées par le Panaro, se canonnaient sans cesse, en marchant. Trivulce essaya plusieurs fois de jeter un pont ; mais les ennemis étaient partout maîtres du fleuve. Enfin, le duc d'Urbin s'arrêta et se fortifia devant Castel-Franco, et Trivulce, qui tirait du Modenais ses provisions de bouche, s'avança vers Modène, et trouva un gué, à deux milles de cette ville ; alors il poursuivit, pas à pas, de fort en fort, les troupes papales et vénitiennes, *qui dissimuloient le combat*, à la vive impatience des Français. Il voulait ôter les vivres à l'armée du pape et la repousser sur Bologne, qui peut-être ne la recevrait pas. Il s'empara de Spitamberto, de Castel-Franco, et d'autres forteresses, les Vénitiens et les Pontificaux reculant toujours devant lui, malgré la défense naturelle des marais et des ruisseaux qui entrecouperent le pays. Trivulce n'avait plus qu'à suivre la voie Flaminia, pour arriver à Bologne ; mais un siège en forme était impossible, et les intelligences des Bentivoglio, qui accompagnaient le lieutenant du roi, furent seules employées pour rouvrir les portes de cette ville que le pape leur avait enlevée naguère avec le concours de Louis XII. Trivulce, que les pluies avaient retardé en chemin, s'avança donc vers la Romagne, en tournant la ville, pour effrayer les partisans du pape et encourager ceux des Bentivoglio.

Dès que Jules eut appris le mouvement des deux armées, il sortit de Bologne, pour se mettre à la tête de ses soldats, et les exciter, par sa présence, à combattre les Français, qu'on estimait les plus terribles gens du monde. Mais, à peine fut-il à quelques lieues de la ville, qu'il s'empressa d'y retourner, au bruit de l'approche de Trivulce, et fit assembler les magistrats, afin de raffermir leur fidélité par des promesses et des flatteries. Il leur rappela ses bienfaits, leur affranchissement et leur prospérité sous le gouvernement apostolique ; il les invitait à défendre leur liberté contre les tyrans, et à compter sur les secours du Saint-Siège, qui veillait au salut de la cité. Le président du Conseil des Quarante répondit par des protestations de dévouement, et jura que ses concitoyens verseraient tout leur sang plutôt que de changer de maître et d'être ingrats envers leur libérateur. Le pape, cependant, partit tout désespéré, en laissant à Bologne le cardinal de Pavie, qui n'avait que deux cents cheveu-légers et mille piétons pour garder la ville. Il prit le plus long chemin pour se rendre à Ravenne, où il ne se crut pas encore en sûreté, car Trivulce semblait près d'entrer dans la

Romagne, et le duc d'Urbin, campé aux portes de Bologne, ne savait plus de quel côté faire retraite. Le cardinal de Pavie avait eu l'imprudence de confier le commandement de la milice urbaine aux amis des Bentivoglio, et il ne put introduire dans la ville Ramazotto, capitaine vénitien, qui lui amenait du renfort. Les assemblées secrètes, les rumeurs populaires et les cris séditeux épouvantèrent le cardinal de Pavie, qui, connaissant la haine des Bolonais contre lui, se retira, déguisé, dans la citadelle, le soir du 21 mai, et n'y resta que quelques heures, après lesquelles il s'enfuit avec cent chevaux, et Guido Vaina, son beau-frère, chef de la garnison. La fuite du gouverneur de Bologne fut le signal de l'insurrection, qui éclata au cri de Popolo ! Laurent Ariosti, François Rinuce, et les autres capitaines, vendus aux Bentivoglio, ouvrirent à coups de haches deux portes voisines du camp de Trivulce, et envoyèrent avertir les Bentivoglio, que la ville était à eux. Trivulce avait donné la conduite de son avant-garde à son fils Théodore ; lui-même s'était réservé la bataille à diriger ; Gaston de Foix avait l'arrière-garde sous ses ordres : la nuit même, deux mille lansquenets venaient d'arriver au camp. Trivulce, sur le message des conjurés de Bologne, fit partir aussitôt les Bentivoglio, avec son fils et l'avant-garde des Français, qui occupèrent la ville, avant le jour.

Le duc d'Urbin, qui n'avait pas été reçu dans Bologne, *car la coutume de ce pays est telle, que quand ils voyent gens reculer, ils leur courent plutôt sus, qu'ils ne les aident*, fut réveillé dans son camp, à quatre heures du matin, par les fuyards de la garnison, et il apprit le départ du cardinal de Pavie en même temps que le soulèvement de la ville. Sa terreur se communiquant des capitaines aux soldats, tous *prirent conclusion de se sauver comme ils pourroient, et s'en allèrent à vaudéroute, écartés comme perdriaux* : ils abandonnaient leurs tentes, leurs armes, leurs bagages, pour courir plus vite. Le duc d'Urbin essaya seulement de sauver sa cavalerie et son artillerie ; mais la défection s'était déjà répandue partout. Les paysans accouraient de leurs villages, pour donner la chasse aux soldats du pape ; les habitants de Bologne se précipitaient hors de leurs murs, pour prendre part au butin. Les Pontificaux, effrayés, se dispersaient, avec des clameurs de désolation, en trois troupes, l'un vers Imola, l'autre vers Ravenne, le troisième vers Florence, et, assaillis de tous côtés le long des fossés de la ville, ils ne cherchaient pas même à se défendre, et la plupart s'enfonçaient dans les montagnes. La déroute était complète, lorsque Trivulce, qui avait délogé au point du jour, se présenta devant Bologne avec l'armée. Les Français disputèrent aux paysans et aux gens de la ville leurs prisonniers et leur gros gain, tandis que les premiers coureurs, par l'ordre du camp, Fontrailles, Bayard, Sainte-Colombe, Conti, et, après eux, le duc de Nemours, poursuivant l'ennemi à travers les monts et les bois, achevaient très vertueusement cette déconfiture. Les Vénitiens, dont le quartier était séparé du camp pontifical, n'apprirent les événements de la nuit, qu'en se voyant attaqués par l'avant-garde française ; ils perdirent beaucoup de monde et toute leur artillerie, mais du moins ils parvinrent à gagner la Romagne. Le chemin d'Imola, jusqu'à Castel-San-Pietro, était couvert d'armes, de malles et de dépouilles jetées çà et là. Les Bolonais avaient pris quinze cents chevaux, et les Français sept cents ; les tentes, les bagages, les munitions, quarante pièces d'artillerie, dont six grosses, étaient tombés au pouvoir des vainqueurs, qui trouvèrent tant de mulets abandonnés, que cette défaite fut nommée par les Français la journée des Altiers. Trois mille Vénitiens et Pontificaux furent tués, dans la poursuite, qui dura un jour et demi. Tous les piétons avaient été dévalisés et dispersés ; leurs gens d'armes seuls avaient éprouvé peu de perte, grâce à la vitesse de leurs chevaux, quoique

plusieurs de leurs capitaines demeuraient prisonniers. La victoire avait coûté à peine quelques hommes à l'armée française. *Sire !* écrivit Trivulce, *le jour même de cette affaire si brillante et si peu meurtrière, qui voudrait envoyer les enseignes et bannières qui ont été prises, il y en a pour charger un mulet, entre les autres celle du pape, belle, pompeuse, qui a ses armes et si superbe : c'est celle de sa personne. Sire, dorénavant, je ne porterai qu'un éperon de bois et coucherai en lit, et vous dirai ce que je vous dis : La conquête de Milan est faite.* Trivulce regardait la guerre comme finie, et les autres seigneurs français pensèrent, aussi, que le pape, ayant perdu Bologne, au lieu de prendre Ferrare, et voyant son armée rompue, *ne demanderait qu'un appointement, et ne l'aurait tel qu'il l'eût eu un mois auparavant.* Les honneurs de la journée appartenaient, cette fois encore, à Bayard, de l'avis de Trivulce, qui déclara publiquement, le soir, à souper, qu'après Dieu, la victoire était due au bon *Chevalier sans peur et sans reproche.*

Le lieutenant du roi porta son camp, à cinq milles de Bologne, sur le chemin d'Imola ; sans doute pour mettre la ville à l'abri d'une insulte des gens de pied. Bologne avait revu avec joie ses anciens seigneurs, les Bentivoglio. On cria, par toutes les rues, *France !* et *Seghe !* — cri des Bentivoglio, qui portaient, trois scies, *seghe*, dans leurs armes — ; les Bolonais brûlèrent le pape en effigie, et renversèrent eux-mêmes sa statue, chef-d'œuvre de Michel-Ange, en s'attelant à des cordes pour arracher la tête de ce colosse de bronze, qui dominait la cité. Un des Bentivoglio assistait, avec Trivulce et le duc de Nemours, aux représailles exercées sur ce monument d'art, et regardant la statue couchée par terre, il s'écria *qu'il ferait faire un pet au pape !* devant la citadelle de Bologne. En effet, le bronze travaillé par Michel-Ange fut fondu en canon, et tira, six jours après, contre le château. Tous les gens de guerre trouvés dans la ville avaient été massacrés ; presque tous les prélats, protonotaires, et officiers de la suite du cardinal de Pavie, étaient restés comme otages entre les mains des Bentivoglio ; quelques maisons furent pillées par la populace. Le château, mal approvisionné et battu par l'artillerie pendant neuf jours, se rendit au roi, malgré les intrigues de l'ambassadeur allemand Withfurst pour le faire rendre à l'empereur, et fut détruit de fond en comble, par les Bolonais, à l'instigation des Bentivoglio, qui craignaient de livrer cette forteresse aux Français : ceux-ci eurent pour dédommagement les richesses et les biens dont elle était pleine. Les Bentivoglio, réintégrés dans leur principauté, sous la protection du roi de France, Trivulce attendit de nouveaux ordres, sur les frontières de la Romagne, pendant que le duc de Ferrare recouvrait sans peine Cento, Lugo, et les villes que le pape lui avait enlevées. Trivulce, à qui le cardinal de Nantes vint offrir la paix, au nom du Saint-Père, demanda quelles en seraient les bases, mais refusa pourtant les clefs d'Imola que lui envoyait Jean Sassatello, capitaine de cette ville papale, en disant que *la Majesté du roi ne voulait rien du bien de l'Église.*

Jules II était partagé entre *la peur, l'opiniâtreté, la haine et le dédain* ; il frémissait à l'idée d'accepter une paix honteuse, et cependant il n'avait pas d'alternative, puisque son armée n'existait plus. Le cardinal de Pavie, qu'on accusait de lâcheté et de trahison, venait d'arriver à Ravenne ; sa fuite de Bologne lui fut mauvaise ; le duc d'Urbin ne tarda guère à le rejoindre. Ce duc, qui avait toujours eu de l'inimitié et de l'envie contre le cardinal, alla le trouver, à son logis, avec six gentilshommes : là, il l'appela poltron, et lui dit *qu'il avait été cause de tout le déshonneur de la défaite du pape, parce qu'il avait déconseillé de faire appointement au roi.* A ces mots, il lui enfonça un poignard dans la poitrine, et le tua roide ; les gentilshommes qui accompagnaient le duc d'Urbin

frappèrent à la fois sur la victime. Le Saint-Père eut horreur de ce meurtre commis par son propre neveu sur la personne d'un cardinal ; il n'osa néanmoins punir le coupable, quoiqu'il eût prononcé cette sentence, à la nouvelle du crime, *el suo danno !* Il s'empressa de quitter Ravenne, où fumait encore le sang du malheureux cardinal de Pavie ; mais, à peine se reposait-il à Rimini, qu'il y trouva un aliment à sa rage, dans la convocation du Concile général à Pise, le 1^{er} septembre, où il était cité à comparaître en personne. Cette citation avait été attachée à la porte de toutes les cathédrales des villes de Lombardie. Jules II revint à Rome, humilié et furieux.

Louis XII, avant de se rendre à son armée, désirait dire adieu à sa femme, restée à Blois, ainsi qu'en exil : peut-être n'avait-elle pas pris tant à cœur les intérêts de la Cour de Rome, sans altérer le bon accord qui régnait entre le roi et la reine, comme entre l'époux et l'épouse. Il lui écrivit donc que si elle veut venir, elle vienne, ou sinon, qu'elle demeure. Anne de Bretagne arriva, le 18 mai, à Lyon, où Louis XII n'était déjà plus ; elle le joignit, le lendemain, à la côte Saint-André, et partit avec lui pour Grenoble ; mais elle avait recommencé à lutter contre la volonté royale, et à créer des entraves au départ de son mari. Pendant que le cardinal de Nantes se faisait l'agent du pape en Italie, Anne de Bretagne conférait secrètement avec les ambassadeurs, surtout avec celui d'Aragon, qui l'aidait à retenir le roi dans le piège des négociations : car Louis XII avait voulu qu'on portât à la reine le même respect qu'à lui, et chaque ambassadeur étranger ne manquait jamais, après avoir présenté ses lettres de créances au roi, de venir faire la révérence à la reine, qui avait en elle une grande suffisance pour entretenir et contenter tels grands personnages, par sa majesté, sa bonne grâce, et sa belle éloquence. Anne *prenoit très grand plaisir* à ces audiences, où souvent elle glissait, *parmi son parler françois*, quelque mot emprunté à la langue de l'orateur qu'elle recevait. C'était son chevalier d'honneur, le sire de Grignaux, fort galant homme, *qui avait bien vu son monde et pratiqué les langues étrangères*, auprès de qui elle recueillait les phrases italiennes, allemandes, espagnoles, anglaises et même danoises, qu'elle prononçait devant les envoyés de ces diverses nations, *pour rendre plus grande admiration de soi*. Le sire de Grignaux, qui était d'une humeur joviale, fort appropriée à celle du roi, trahit un jour la confiance de sa souveraine, et encourut une disgrâce éclatante, dans le temps des fréquentes entrevues de la reine avec l'ambassadeur d'Aragon. Anne de Bretagne ayant demandé à son chevalier d'honneur la traduction en castillan des paroles qu'elle se proposait d'adresser à l'ambassadeur, le sire de Grignaux lui dit, en riant, *quelque petite salauderie qu'elle apprit aussitôt* ; puis, il en alla faire *le conte au roi* qui le trouva bon et se divertit beaucoup, songeant à la scène plaisante qu'amènerait ce quiproquo. Cependant Louis XII ne poussa pas la chose plus loin, et avertit sa femme du tour qu'on lui avait joué, en l'invitant à ne pas se servir des mots espagnols, qui avaient un sens inconvenant. Anne de Bretagne *fut en si grande colère, quelque risée qu'en fit le roi, qu'elle cuida chasser M. de Grignaux, et lui en fit la mine, sans le voir pour quelques jours* ; mais enfin les prières de son mari l'apaisèrent, et elle pardonna au chevalier d'avoir imaginé cette folie pour donner à rire au roi. L'orateur du roi Catholique, il est vrai, n'avait pas entendu ces mots étranges dans la bouche d'une reine si chaste et si vertueuse.

Anne de Bretagne, abhorrant le schisme et la division des Églises gallicane et romaine, redoubla d'efforts pour remettre le roi avec le pape, lorsque le concile de Pise fut décrété : elle gémissait des persécutions qu'avait à souffrir le chef de la Chrétienté, et Louis XII répondait à ses pieuses doléances par quelque-une de

ces boutades vives et spirituelles qui renfermaient un sens profond sous une forme gaie et satirique. *Le Saint-Père le pape tend aux honneurs royaux, disait-il gravement : Saint Pierre n'eut pas tant de loisir, qu'il pût prendre soin des affaires de Claude César ou Domitien Néron, lesquelles, de vrai, ne lui appartenaient en rien.* Louis XII, qui résistait avec fermeté aux scrupules religieux de la reine, céda par degré à l'empire de sa chère Bretonne. Il déclara d'abord publiquement qu'il passerait les monts, comme il l'avait promis ; mais que, si Maximilien ne venait pas en personne à la tête d'une armée, il se croirait dégagé de sa promesse, et retournerait sur-le-champ dans son royaume ; il changea bientôt de langage, dès qu'il sut la grande victoire de Bologne, laquelle n'était pas estimée moindre que celle d'Agnadel : il se montra humble dans ce nouveau triomphe, qui ne fut célébré par aucune réjouissance publique, et parut tout enclin à la paix, pourvu que le pape fût content l'empereur, et se conformât aux articles du traité de Cambrai. Dès lors on put voir qu'il ne passerait point les monts pour cette année, quoiqu'il feignît d'attendre à Grenoble la résolution de Maximilien, et d'être encore prêt à le rejoindre en Toscane. Anne de Bretagne visitait les reliques et les lieux saints, allait en pèlerinage à Chambéry adorer le Saint-Suaire, et remerciait le ciel d'une intervention miraculeuse : elle était devenue grosse depuis que le pape avait offert au roi un enfant mâle en échange d'un traité de paix.

Jules II cependant n'avait pas eu un moment le projet de se réconcilier avec Louis XII. Tandis que l'ambassadeur d'Écosse et le cardinal de Nantes essayaient de renouer avec l'évêque de Pavie les négociations rompues par l'évêque de Gurck, une ligue offensive et défensive se préparait entre le pape, le roi Catholique et le roi d'Angleterre. Ce dernier avait été pressé, par lettres et par ambassadeurs, de faire partie de cette ligue, et ne semblait pas éloigné de se rendre aux desseins du pape et du roi d'Aragon ; car l'agent de Ferdinand avait dit, dans le Conseil de Henri VIII, que si l'on ne se hâtait de s'opposer aux desseins de Louis XII, *ce prince se ferait seigneur du tout*, quoiqu'il donnât de bonnes paroles à chacun, pour mieux parvenir à ses fins. L'ambassadeur du pape à Londres, qui était un marchand banquier de Lucques, nommé Buonviso, fut gagné par les présents et les promesses de Louis XII, et lui dévoila cette intrigue, en s'engageant à la déjouer, de concert avec d'Arizzoles, ambassadeur de France en Angleterre ; il devait prétexter l'absence de pouvoirs nécessaires pour conclure la ligue, et par ce moyen retarder de six mois la signature du traité, qu'on pourrait encore ajourner par l'enlèvement du courrier porteur de la commission définitive du pape. L'agent italien conseillait pourtant au roi de France de profiter de ces délais et de son alliance avec l'empereur, pour s'ôter de devant les yeux l'aiguillon des Vénitiens, et les empêcher de nuire. La gouvernante des Pays-Bas, de son côté, ne cessait d'adresser de secrets messages au roi d'Angleterre, pour se plaindre de la dissimulation de Louis XII et des entreprises du duc de Gueldre, qui ne désarmait pas. Henri VIII craignit, s'il refusait des secours à son futur beau-frère l'archiduc, de compromettre le mariage de sa sœur Marie ; il annonça donc à Marguerite qu'il enverrait quinze cents Anglais contre le duc Charles d'Egmont.

Le différend que la prise de Harderwick avait fait naître, continuait à s'aigrir. Charles d'Egmont avait répondu, le 23 mai, à une lettre du roi, qu'il ne rendrait pas Harderwick, comme il avait fait de Wesop et Muyden, *au grand dommage et destruction de ses sujets ; car, pour chose qui lui pût advenir, il ne lui étoit possible de donner le sien, vu qu'il étoit trop pauvre, et lui seroit plus de besoin de ravoir le demeurant, que d'en ôter de ses mains.* En conséquence, il pria le

roi de ne pas prendre mal en gré ce refus, et protestait n'avoir jamais mérité d'être abandonné par son allié, puisqu'il avait toujours respecté la paix de Cambrai. Marguerite ne se contentait pas des démarches réitérées de Louis XII pour obtenir restitution de Harderwick ; elle écrivait à son agent, André de Burgo, des lettres pleines de choses piquantes, en recommandant de les montrer au roi, mais l'ambassadeur ne se conformait qu'à demi aux ordres de la gouvernante, puisqu'il supprimait dans ces missives ce qui eût offensé le roi. Celui-ci, plus chagrin que courroucé, répétait sans cesse que le *grand diable puisse emporter* le duc de Gueldre, et que ceux qui l'accusaient de faire passer de l'argent au duc avaient menti ; il consentait à perdre son duché de Milan, si l'on prouvait qu'il eût donné aide de gens ou d'argent à cet insensé, et il invitait Marguerite à faire tout son possible, par force d'armes, pour reprendre les domaines du prince d'Espagne, sans toutefois rompre l'emprise de l'empereur en Italie. Mais le peu de troupes que la gouvernante des Pays-Bas avait autour d'Anvers et de Bois-le-Duc *mangeoient le bonhomme, faute de paiement*, et ravageaient le pays, au lieu de le défendre. Le duc de Gueldre, profitant de la faiblesse de l'ennemi, s'empara de la ville de Bommel, par intelligence, et se mit en devoir de recouvrer ainsi, pour son *pourchas*, toutes les villes dont il revendiquait la possession.

Les embarras étaient encore plus graves du côté de l'Italie. Jules II avait cru, un moment, que l'armée française irait l'assiéger dans Rome, et ses cardinaux, au milieu de l'effroi général, étaient d'avis qu'il s'embarquât à Ostie, pour se retirer à Venise ; mais Trivulce n'avait pas osé entrer dans la Romagne, après avoir reçu une lettre du pape qui l'invitait à *non faire contre les choses de l'Église*. Non seulement le roi avait ordonné à son lieutenant de ne point passer outre, mais encore il lui enjoignit de ramener son armée dans la Lombardie, en évacuant le territoire de Bologne. Cette espèce de trêve dissipa la terreur de Jules II, qui avait envoyé en France l'ambassadeur d'Ecosse avec un *bref bien bon pour faire la paix*, et qui ne pensa plus qu'à faire une guerre implacable. L'évêque de Murray, arrivé à Grenoble, dans les derniers jours de mai, annonça que le pape consentait à se séparer des Vénitiens, sans, toutefois, s'allier contre eux avec l'empereur, et promettait de pardonner au duc de Ferrare, pourvu que le duc payât le cens annuel, qu'il devait à l'Église, avant la diminution qu'Alexandre VI lui avait accordée en faveur de son mariage avec Lucrece Borgia. Le pape exigeait, en outre, que le duc lui rendît Lugo, Cento, et autres villes appartenant à l'État ecclésiastique, et se soumit à la juridiction d'un bis-domino dans Ferrare. Quelque impérieuses que fussent ces conditions, Louis XII les eût acceptées, par amour de la paix ; il désira savoir seulement si l'empereur voudrait condescendre à cet arrangement. Il écrivit donc à Maximilien, l'engageant à se relâcher de ses prétentions, et l'évêque de Murray repartit pour Rome.

Pendant le peu de jours qui venaient de s'écouler, Trivulce avait évacué le territoire de Bologne, et les Bentivoglio, signifiant au pape qu'ils ne voulaient pas être rebelles à leur suzerain, avaient rétabli, dans le Palais, en qualité de légat apostolique, l'évêque de Chiusi, leur prisonnier, bien que Jules II eût déjà nommé, pour succéder au cardinal de Pavie, le cardinal de Reggio, Espagnol et protecteur d'Espagne. Trivulce, selon les ordres du roi, avait envoyé à Vérone cinq cents lances, avec treize cents lansquenets commandés par Jacob d'Empser, à l'effet de se réunir aux troupes impériales, et de continuer la guerre contre les Vénitiens : le roi aurait dû fournir à son allié douze cents lances et huit mille piétons ; mais celui-ci était tenu de mettre sur pied quatre mille chevaux et dix mille hommes d'infanterie, à défaut desquels il accompagnerait en personne ses

soldats, afin que son autorité et vertu suppléât à la faute du nombre. Quand l'armée française s'approcha de La Mirandole, l'ambassadeur allemand Withfurst, qui avait tenté déjà de s'emparer de la citadelle de Bologne au nom de l'empereur, renouvela les mêmes intrigues dans La Mirandole, où il était entré avec deux cents lansquenets, mit hors l'étendard impérial, et manda au duc de Longueville, lieutenant du roi, qu'il ne touchât à cette ville de l'Empire ; mais le duc de Longueville était retourné malade à Milan, et Trivulce, sachant que le roi avait été terriblement troublé des pratiques de Withfurst, força cet ambassadeur à sortir, avec ses Allemands, de La Mirandole, qui fut restituée à la veuve de Ludovic Pic et à ses enfants, seigneurs de cette ville. Trivulce, n'ayant autre expédition à faire, distribua ses gens d'armes dans les garnisons, en attendant que l'armée de l'empereur fût prête à se joindre à eux, licencia les gens de pied, excepté les Gascons des capitaines Molart et Maugiron, et se retira dans son palais de Milan, comme s'il fût en disgrâce. Le duc de Longueville étant toujours malade, le gouvernement du Milanais fut donné au duc de Nemours, qui n'en reçut l'expédition bien ample qu'à la fin du mois de juin et qui prit alors le titre de vice-roi.

Malgré ces apparences d'une paix prochaine, les préparatifs du Concile universel de Pise n'étaient pas restés en suspens : les cardinaux, assemblés à Milan, pour le bien de l'Église, avaient écrit à tous les princes chrétiens, pour les prier de faire publier dans leurs États la bulle de convocation, et à toutes les universités pour les inviter à reconnaître le Concile. Ces missives, signées par trois cardinaux, déclaraient que, *si la fréquente célébration des Conciles généraux, semblables aux fleuves du Paradis, arrosoit, nettoit et fécondoit l'Église de Dieu, leur interruption engendrait les chardons et les épines des vices, des discordes, des schismes et des guerres* : le *synode* de Constance avait donc sagement fait d'ordonner un Concile général, tous les dix ans ; mais le Saint-Père ayant refusé de remplir le serment de son élection et de convoquer le Concile dans les deux années qui la suivirent, les cardinaux dissidents s'étaient rendus en Lombardie, afin de délibérer plus sûrement, en s'aidant du conseil des plus fameux docteurs, et ils avaient jugé que le droit de célébrer un Concile leur appartenait, ainsi qu'à l'empereur et au roi Très-Chrétien, puisque le Saint-Père s'obstinait à ne point user de ce droit ; ils prétendaient donc s'occuper spécialement, dans le Concile de Pise, de la paix à établir solidement entre les princes chrétiens, de la Croisade contre les Infidèles, de l'extirpation des hérésies et de la réformation de l'Église, tant au chef qu'aux membres (*in capite et membris*). Ce n'était pas sans raison que la ville de Pise avait été choisie, plutôt que Turin ou Constance, pour la réunion du Concile : deux Conciles, jadis célébrés à Pise, avaient eu pour heureuse issue la cessation de deux grands schismes ; d'ailleurs, le voisinage de la mer permettait aux Pères du Concile la retraite, en cas de danger, et la neutralité des Florentins répondait de la liberté des actes de cette assemblée. Cinq cardinaux avaient pris l'initiative dans une si grave question : les cardinaux de Sainte-Croix, de Cosenza, de Saint-Severin, de Saint-Malo et de Bayeux ; quatre autres, ceux de Finale, de Luxembourg, d'Albret et de Corneto, avaient promis d'adhérer à la convocation faite par les cinq premiers. Jules II, qui avait l'intention de convoquer lui-même un Concile à Rome, somma de nouveau les cardinaux dissidents de retourner dans le Sacré Collège, et attendit sans doute, pour fulminer contre ces rebelles, que la Chrétienté se fût prononcée contre ce diabolique conciliabule ; qui allait créer un schisme dans l'Église. L'Université de Paris avait reçu, le 4 juin, des lettres de convocation, qui furent affichées dans les collèges et les églises, sans aucune

résistance ; car cette Université, gardienne des libertés de l'Église gallicane, s'était unie aux décisions de l'assemblée de Tours. Les rois alliés de Louis XII se montrèrent tout d'abord peu disposés à s'intéresser au Concile de Pise, quoique l'empereur fût d'avis de *perséquer la matière dudit Concile, de la bonne manière*, et eût promis d'y envoyer les évêques des Pays-Bas, nonobstant l'opposition de Marguerite. L'ambassadeur du roi d'Aragon, avec paroles toutes douces et humaines, sollicita Louis XII de rendre Bologne au pape, et prétendit que le temps n'était pas convenable pour faire un Concile, avant la paix universelle. Le roi d'Écosse, avec qui Louis XII renouvelait à son désir l'ancienne alliance qui existait entre eux, répondit à la signification du Concile, par de vagues assurances d'amour entière et fraternelle dilection à l'égard du roi de France, et, tout inquiet des nouvelles qui courent pour les mutations de delà les monts, demanda quel propos prendrait le roi Très-Chrétien touchant le Concile. Le roi d'Angleterre, poussé apparemment par les secrètes instigations de Ferdinand, du pape et de Marguerite d'Autriche, s'efforça de détourner l'empereur, et de la guerre des Vénitiens, et du Concile de Pise. Il lui écrivit dans les termes les plus évangéliques, en s'étonnant qu'un prince d'un caractère si doux pût s'irriter contre des chrétiens, au point de ne rêver que carnage, incendie et dévastation, sans songer que la clémence doit être la vertu des princes, qui représentent Dieu sur la terre. Il s'affligeait encore davantage de voir l'empereur enflammé contre le Saint-Père, sans l'aveu duquel le Concile avait été convoqué ; il avertissait donc Maximilien de ne pas céder à des haines étrangères, et d'empêcher des troubles inextricables, en imposant silence à ce Concile schismatique, et en ne souffrant pas que la robe sans couture de Jésus-Christ fût déchirée par lambeaux.

La réponse de Jules II, touchant la pratique de l'ambassadeur d'Écosse, était bien lente à venir ; elle arriva enfin, en même temps que celle de l'empereur, le 2 ! juin. L'évêque de Murray, porteur d'un bref du pape, dit au roi tout plein de bonnes paroles, sous lesquelles on apercevait assez l'obstination hostile de Jules, qui n'avait envoyé, relativement à la paix de Venise, aucune particulière réponse, sinon qu'il ne veut pas retourner au traité de Cambrai. Le pape, cependant, protestait de son bon vouloir devers l'empereur, et conservait l'espérance de le réconcilier avec les Vénitiens, dût-il lui-même contribuer de ses deniers à conclure cet appointement ; mais on devinait assez que cette réponse n'avait pas de fondement. Louis XII congédia aussitôt avec aigreur l'évêque de Murray, en lui certifiant l'indissoluble union de l'Impériale et Très-Chrétienne Majestés ; il lui dit formellement que, si à cette heure Sa Sainteté ne s'incline à la paix, elle n'aura paix quand elle voudra, et qu'il la prie ne lui donner occasion de passer en Italie, car, s'il y passe, il en voudra venir à un bout. Il répéta les mêmes menaces devant l'ambassadeur d'Aragon, afin que le roi Catholique en fût instruit, et fit taire le bruit qui l'accusait de soutenir le pape en ses obstinations. Maximilien, qui s'occupait à Insprück des provisions de la guerre, avait faute d'argent, *lequel il pourchassoit par tous moyens* ; néanmoins il faisait savoir au roi, qu'il aurait une armée de quatorze mille combattants ; *qu'il étoit délibéré de venir à l'entreprise personnellement* ; qu'il se proposait de donner le commandement de ses troupes au marquis de Mantoue, et qu'il irait rejoindre son allié dans le Véronais, le Vicentin ou le Padouan, dès qu'on aurait indiqué le jour et le lieu où Louis XII se rendrait avec douze cents lances, huit mille piétons et une bande d'artillerie, ainsi qu'il y est tenu. Nonobstant ces fières démonstrations, il chargeait son ambassadeur, André de Burgo, de faire entendre au roi, que *Son Impériale Majesté* lui conseillait de ne point passer les monts,

puisque le temps est si avant et que les chaleurs sont déjà grandes, et aussi pour non se partir d'avec la reine, et pour autres fraternelles causes. Louis XII ne répondit pas explicitement à ces vagues assurances d'amitié : il loua grandement la venue de l'empereur, lui priant de se hâter ; il le pria derechef, comme beaucoup de fois il l'en a prié, de déclarer lui-même le jour et le lieu où leurs armées se réuniraient, afin qu'il s'apprêtât de son côté. Il trouva très bon l'avis de demeurer par deçà, et comme Maximilien l'invitait à ne pas s'éloigner du Dauphiné, il annonça qu'il allait se fixer à Valence, parce que les vivres lui manquaient à Grenoble.

Jules II avait bien profité du répit qu'on lui laissait ; le seul acte pacifique dont il flatta les espérances du roi fut la mise en liberté du cardinal d'Auch, avec défense toutefois de sortir de Rome, sous peine de perdre sa caution de 40.000 ducats. Le pape se montrait alors *de pire courage qu'il ne fût jamais*, et n'avait nulle inclination à la paix : il rassemblait une nouvelle armée plus formidable que celle qui avait été dispersée plutôt que détruite au camp de Bologne, il pressait les Vénitiens de se renforcer, il pratiquait des intelligences dans Bologne ; mais les Bentivoglio, voyant que leur soumission au Saint-Siège ne les sauverait pas, avaient réclamé la protection du roi de France, qui résolut de ne leur défaillir en aucune chose, et qui leur envoya un secours de quatre cents lances. Ce secours arriva bien à propos : cinq cents hommes d'armes et cinq mille piétons pontificaux s'étaient approchés de la ville, où devait les introduire une conspiration qui fut découverte ; les gentilshommes bolonais, réunis aux Français, sortirent à l'improviste, mirent en fuite les gens du pape, et leur tuèrent plus de cinq cents hommes. Jules II attendait une sérieuse diversion, de la part des Suisses, qu'il invitait à descendre dans le duché de Milan : il leur avait fait un don de 20.000 ducats, et cet argent rompit l'appointement que le duc de Savoie traitait, au nom du roi, avec ces avides montagnards.

Le pape, se voyant appuyé par les rois d'Aragon et d'Angleterre, par Marguerite d'Autriche, et par d'autres princes que lui avait gagnés la crainte d'un schisme dans l'Église, s'opposa enfin énergiquement au Concile de Pise. Il avait négocié d'abord avec les cardinaux dissidents, pour les ramener, par la douceur, à Rome ; il leur écrivit *bénignement*, en les exhortant à ne point troubler la paix et la liberté de l'Église. Les cardinaux de Finale et de Corneto, touchés de ces admonitions, déclarèrent, en effet, qu'ils n'adhéraient point à ce Concile, provoqué sans le consentement du Saint-Père ; mais les autres persistèrent dans leur rébellion, et Jules II ne ménagea plus la faction du cardinal de Sainte-Croix, qui ambitionnait la tiare. Il somma, avec d'horribles anathèmes, les fugitifs du Sacré Collège d'y rentrer, dans le délai de soixante-cinq jours, sous peine de perdre le chapeau rouge et tous leurs bénéfices. Le cardinal de Bayeux, comme principal agent du roi de France, était spécialement menacé des censures ecclésiastiques. En outre, le pape, pour se venger de l'Assemblée gallicane, qui avait commencé le Concile à Lyon, entreprit de casser, annuler et révoquer les Foires franches de cette ville, qu'il voulut transférer à Genève, en frappant d'excommunication quiconque irait trafiquer auxdites Foires, lesquelles s'ouvraient le jour de la Pentecôte ; mais on ne tint aucun compte de cette défense, contraire à la maxime fondamentale des libertés de l'Église de France : **Les papes ne peuvent rien commander ni ordonner de ce qui concerne les choses temporelles ès pays et terres de l'obéissance et souveraineté du roi Très-Christien**. Ensuite Jules II, par le conseil d'un cardinal de la dernière promotion, assigna un Concile universel, à Rome, dans l'église de Saint-Jean de Latran, pour le 1er mai de l'année suivante. Deux cardinaux français, ceux de Nantes et

d'Auch, souscrivirent l'indiction de ce concile ; François de Clermont-Lodève avait été tiré de sa prison, pour participer à cet acte, que le pape commençait par un fier défi : *Dominus, mihi adjutor, non timebo quid mihi faciat homo* — *Seigneur, sois mon soutien, je ne craindrai pas ce qu'un homme fait contre moi*. Jules II se proposait ainsi de faire avorter le Conciliabule de Pise, et de s'excuser, aux yeux des fidèles, du reproche qu'on lui faisait de n'avoir pas provoqué de Concile pour conserver l'unité et la paix de l'Église. La convocation du Concile de Saint-Jean de Latran fut signifiée, en France, avant la fin de juillet, et le roi d'Aragon, qui ne cessait de témoigner la bonne, sincère fraternité et amitié, qu'il portait au roi Très-Chrétien, lui recommanda le Concile de Rome, en le priant de vouloir entendre à celui-là plutôt qu'au Concile de Pise, car *il seroit cause de faire un schisme*. Ferdinand essaya aussi de dégoûter l'empereur du Concile de Pise, en lui représentant qu'en qualité de principal protecteur de l'Église, il lui appartenait d'empêcher que l'Église ne fût divisée par des *schismes qui pourroient loger infiniment d'âmes en en fer*.

Ferdinand ne travailla pas moins à faire accepter la paix à Maximilien, que la guerre entraînait en si très merveilleuse dépense, qu'elle le *mettoit en la nécessité* des rois de France, d'Angleterre, d'Aragon, et d'un chacun. Mais l'empereur, dont l'obstination égalait celle du pape, réclamait avec impatience les renforts que Ferdinand et Louis XII lui avaient promis ; sollicitait du premier le paiement de deux mille Espagnards levés à Vérone, quoique ce prince lui envoyât d'Espagne un secours, qui viendra bien tard : quatre cents hommes d'armes, deux cent cinquante genétaires et deux mille piétons ; et se plaignait de n'être pas mieux secondé par les Français, quoique le roi de France ne reçût point encore de nouvelles de l'armée impériale : le bruit courait même que Maximilien *n'appareilloit aucunes gens pour faire la guerre, cet été*. Cependant Louis XII, tout en déclarant qu'il retournerait à Blois si l'empereur ne passait en Italie au mois d'août, mit à la disposition de son allié, outre les gens de pied et l'artillerie, sept cent vingt hommes d'armes sous le commandement de La Palice, et promit d'y ajouter les quatre cent soixante-quinze lances qu'il devait fournir, aussitôt que Maximilien aurait une armée prête. Trivulce avait refusé de servir l'empereur, sans doute par ressentiment des tentatives de Wirthfurst sur La Mirandole. Jules II feignait encore de vouloir la paix, laquelle se traitait à Rome et en France, sans le moindre résultat, pendant qu'il préparait avec les Vénitiens et le roi d'Aragon une ligue contre Louis XII, à qui les affaires de Gueldre ne laissaient pas un jour de repos. Marguerite d'Autriche, après avoir invoqué l'appui du roi anglais, à titre de futur beau-frère de l'archiduc, s'adressa au roi Catholique, en le priant d'aider son petit-fils contre Charles d'Egmont. Ferdinand se montra moult bien affectionné à détruire ce larron et à mettre en obéissance ses mauvaises gens : il requit, par son ambassadeur, le roi Très-Chrétien, non seulement d'abandonner le duc de Gueldre, mais encore d'aider le prince d'Espagne, comme lui-même était décidé à s'y employer. Louis XII répondit qu'il ne pouvait faire plus qu'il avait fait ; néanmoins, il écrivit à son envoyé aux Pays-Bas, Guyon Leroy, seigneur du Chillou, vice-amiral des galères de France, et lui ordonna d'inviter les habitants des villes de Harderwick et de Bommel à se remettre ès mains du prince d'Espagne, en leur déclarant que le roi de France ne donnerait, à Charles d'Egmont, faveur, aide ni assistance de gens, d'argent, ni autres choses, et que cette restitution préviendrait les maux et inconvénients qui *pouvoient leur advenir*. Louis XII s'efforça, en outre, de paralyser la malveillance de Marguerite, qui niait avoir fait porter mauvaises paroles en Angleterre et priait le roi d'ôter de son entendement la fâcheuse impression de cette calomnie : **Je**

vous répute si bonne, si sage et si vertueuse, lui écrivit-il, que non seulement de moi, mais du moindre gentilhomme, ne voudriez porter méchantes paroles. Enfin, pour ne rien épargner en démarches conciliantes, Anne de Bretagne voulut écrire elle-même au duc de Gueldre pour l'engager à rendre la liberté aux marchands belges qu'il tenait en prison.

On recommençait à espérer la paix. Les ambassadeurs d'Écosse, d'Angleterre et d'Aragon y coopéraient ensemble, et l'évêque de Tivoli, nonce du pape, apporta, dans les premiers jours d'août, à Valence, de nouveaux articles presque semblables à ceux que Louis XII avait rejetés : le pape *désiroit* demeurer en bonne union avec le roi, et offrait, pour caution de sa foi, deux de ses neveux en otage ; il consentait à n'accorder aucun secours aux Vénitiens, en aidant l'empereur à recouvrer Trévisse, pour se conformer au traité de Cambrai ; il proposait de prêter aux Vénitiens 50.000 ducats, et d'en donner 25.000 pour que la paix se fît avec Maximilien ; il était content de réinvestir Alphonse du duché de Ferrare, pourvu que le duc lui abandonnât Lugo et les petites villes situées dans la Romagne, ainsi que Comacchio, pour les frais de guerre ; il pardonnait aux cardinaux de Bayeux, de Saint-Severin et d'Albret, *privoit* seulement ceux de Sainte-Croix et de Cosenza, et ne parlait pas des autres dissidents, pourvu que le roi et l'empereur renonçassent au Concile de Pise. L'ambassadeur de Maximilien remontra que les conditions relatives à l'empereur étaient moindres que les offres faites naguère par le pape, à l'évêque de Gurck, dans les pourparlers de Bologne. Louis XII répondit, à son tour, qu'il souhaitait vivement demeurer bon fils à l'égard du Saint-Père, et ne demandait rien, sinon que l'empereur fût satisfait, et que le duc de Ferrare ne fût *afoulé* ni dépouillé *du sien, contre toute raison* ; il s'en tenait aux articles remis à l'évêque de Murray, pria le pape de lui envoyer choses particulières et claires, et de le regarder comme médiateur envers l'empereur et le duc de Ferrare, mais il refusait d'abandonner ses alliés et de renoncer au Concile.

Ce langage ferme était appuyé par l'armée française et impériale, qui s'assemblait à Vérone et qui se mit en campagne, au commencement d'août. Les Vénitiens, fort tristes et mal payés depuis deux mois, campaient entre Soave et Lonigo, et leurs bandes, grossies par les vilains, venaient brûler les moissons des Véronais. La Palice marcha contre l'ennemi, pour le combattre, et, ne l'ayant pas rencontré, emporta d'assaut Soave et Lonigo, dont les garnisons furent massacrées. La Palice se préparait à venir assiéger Padoue ou Trévisse, dès que toutes ses forces seraient réunies ; la solde des piétons levés par l'empereur était assurée, au moyen d'un prêt de 9.000 francs, pour trois mois, en dépense extraordinaire, et le roi, outre cet argent, avait ordonné de compléter le nombre de chevaux et d'hommes qu'il devait fournir à son allié, lequel n'avait pourtant que six mille hommes de pied à Vérone. La Palice s'approcha de Padoue, avec l'intention d'affamer la multitude de paysans, qui s'y étaient, retirés en détournant le cours du Bacchiglione, qui faisait aller les moulins de cette ville. Maximilien était alors *ententif* à chasser dans les forêts voisines de Trente : il dépêcha un messenger à La Palice, pour l'engager à s'emparer des châteaux, qui gardaient les défilés des-montagnes depuis Noale jusqu'à Cividale, et à rendre ainsi le chemin sûr ; mais La Palice demanda conseil aux capitaines, qui ne tombèrent point d'accord sur cette question, et conclurent qu'ils devaient, au lieu de laisser le Véronais sans défense, se hâter d'assiéger Padoue et Trévisse, en profitant du découragement de l'armée vénitienne, consumée par les maladies et la désertion. L'empereur avait promis d'amener, en personne, trois mille hommes de pied et deux mille de cheval, aussitôt que les passages lui seraient ouverts ;

quant au secours que Ferdinand envoyait d'Espagne, la flotte qui portait les milices espagnoles débarquerait d'abord de Naples, sans doute pour n'arriver jamais. La Palice se flattait, toutefois, de prendre Trévise et de finir, à lui seul, la guerre d'Italie.

CHAPITRE XX

1511-1512

DANS les derniers jours d'août, la nouvelle de la mort du pape se répandit partout. Le 17, Jules II était tombé subitement malade, et, le quatrième jour de sa maladie, il perdit connaissance si complètement, que les médecins eux-mêmes crurent qu'il n'existait plus. A cette nouvelle, Rome se souleva ; les Colonne y accoururent, en armes, et montèrent au Capitole ; mais déjà le pape avait repris ses sens, et sa résurrection étouffa les brigues des factieux. Le lendemain même, il convoqua les cardinaux autour de son lit, prononça l'absolution du duc d'Urbin, meurtrier du cardinal de Pavie, et rédigea une bulle terrible contre quiconque chercherait à se faire élire pape, par argent ou par autre récompense ; annulant d'avance une semblable élection simoniaque et invitant tous les membres du Sacré Collège à s'y opposer. Cet acte énergique semblait avoir ranimé le vieillard, qui se riait des médecins et *mangeoit des pommes crues, en la plus grande ardeur de son mal* ; la fièvre lui revint plusieurs fois, et pendant deux ou trois semaines, on désespéra de sa vie. La maladie du pape ajourna le Concile de Pise, et appelait à Rome les ambitions des cardinaux rebelles ; tous se mirent en route, pour aller se disputer l'héritage pontifical, mais rebroussèrent chemin, en apprenant que Jules vivait encore. Les cardinaux de Finale, de Fiesque et de Ferrare, n'étaient pas moins avides de la succession de Jules II, qu'ils guettaient à Rome même, entourés de leurs partisans. Louis XII, averti que les factions s'apprétaient à conquérir la tiare à main armée, déclara hautement que si les Colonne levaient des soldats *pour faire un pape, par force*, il enverrait des gens de guerre à Rome, mais que si *de nulle part ne se meut armes, de son côté ne se meuvra*. Jules II, qu'on avait rayé déjà du nombre des vivants, se rétablissait de jour en jour, au milieu des malédictions de ses envieux et de ses ennemis, au milieu des bénédictions de ses architectes, de ses peintres, de ses sculpteurs. Le pape, pâle et débile encore, se traînait au consistoire, pour élaborer ses vengeances ; à la chapelle Sixtine, pour voir les chefs-d'œuvre de Raphaël et de Michel-Ange.

Les inquiétudes inspirées par la santé du pape n'étaient pas encore totalement dissipées, un mois après son accident, et l'on disait partout que cette trompeuse convalescence aurait une issue funeste. La prochaine vacance du Saint-Siège donna sujet à Maximilien de réfléchir sur l'exécution d'un projet qu'il roulait depuis longtemps dans son esprit et qu'il avait même confié à ses plus intimes conseillers. Il aspirait, en secret, au pontificat comme appartenant à l'Empire et qu'il croyait dû surtout à son propre mérite ; rien ne lui semblait plus honorable ni plus glorieux que ce but de ses désirs. Dès qu'il apprit la maladie de Jules II, il crut l'occasion favorable pour s'emparer de la tiare et ne négligea aucun moyen de réussir ; il écrivit, en Cour de Rome, aux cardinaux, et à leur famille, afin de se préparer les voies apostoliques. Le roi d'Aragon ne parut pas trop opposé à ce dessein ; les cardinaux, surtout Adrien Cornetto, l'encourageaient et se

montrèrent disposés à le servir ; enfin les Colonnes et les Ursins feignirent même d'appuyer les prétentions de l'empereur, qui agissait déjà, comme si le pape fût mort. Maximilien se persuada, de plus en plus, que Jules II n'en relèverait pas, et prépara tout pour lui succéder. Il était alors à Brixen, dans le Tyrol, et ne possédait pas un florin dans ses coffres, puisqu'à cette époque tous ses ambassadeurs vivaient d'emprunts, et quelques-uns même n'avaient pas touché leurs salaires depuis quatre ans ; néanmoins, il songeait à faire partir pour Rome l'évêque de Gurck, avec pouvoir de promettre aux cardinaux 'oo.000 ducats, payables sur cédules dans la maison de banque des Foucre d'Augsbourg ; il offrait aux Foucre, pour gage de cette somme, quatre coffres de ses plus précieux bijoux, avec le magnifique manteau d'investiture, dont, une fois pape, il n'aurait plus besoin ; car il se proposait de transmettre alors le diadème impérial à son petit-fils Charles d'Autriche ; si ces gages ne suffisaient pas, il était prêt à déléguer, jusqu'à l'entier acquittement de la somme, un tiers des revenus de l'Église, et il priait les Foucre d'envoyer un de leurs parents à la chancellerie romaine, pour régler cette affaire. Maximilien se regardait déjà comme pape. Ce fut pendant ce rêve bizarre, entretenu par la mauvaise santé de Jules II, qu'il écrivit à sa fille cette lettre bien digne d'être conservée religieusement avec son orthographe et son patois germaniques, comme un monument du caractère crédule et orgueilleux de cet empereur :

Très-Chière et très Amée Fylle, jé entendu l'avis que vous m'avez donné par Guyllain Pingun, nostre Garderobes Vyess, dont avons encore mius pensé desus. Et ne trouvons point, pour nulle resun, bon que nous nous devons franchement marier ; maes avons plus avant mys nostre délibération et volonté de james plus hanter faem nue. Et envoyons demain Monsr. de Gurce, Evesque, à Rome, devers le pape, pour trouver fachon que nous puyssuns accorder avec ly de nous prenre pour ung Coadjuteur, affin que apres sa mort pouruns estre assuré de avøer le Papat et devenir Prester, et apres, estre Saint, et que yl vous sera de necessité que apres ma mort vous seres contraint de me adorer, dont je me trouveré bien gloriøes. Je envoye sur ce ung poste devers le roy d'Aragon, pour ly prier quy vous voulle ayder pour à ce parvenir : dont yl est aussy content, moynant que je resingne l'Empir à nostre comun fyls Charl ; de sela aussy je me suys contenté. Le peupl et gentilhomes de Rom ount faet ung allyance contre les Franchøes et Espaingnos, et sunt vingt mille combatans, et nous ount mandé que yl veolunt estre pour nous, pour faer ung Papa à ma poste, et du l'Empir d'Almaingne, et ne veulunt avøer ne Francos, Aregonøes, ne mains null Venecien. Je commence aussy practiker les Cardinaulx, dont deux cent ou trois cent mylle ducas me ferunt ung grand service aveque la parcialité qui est déjà entre eos. Le Roy d'Aragon a mandé à son Ambaxateur que yl veult commander aux Cardinault Espaingnos que yl veulent favoriser le Papat à nous. Je vous prie, tenes ceste matere em pu secret : ossi bien, en brieff jours, je créins que yl fault que tout le monde le sache, car bien mal esti possible de practiker ung tel sy grand matere secretement, pour laquell yl fault avøer de tant de gens et de

argent succurs et practike ; et à Diu ! Faet de la main de vostre bon pere Maximilianus, futur Pape : le xvm jour de setembre. Le Papa a encor les vyevers dubls, et ne peult longement fyvre.

La suscription de cette étrange lettre était : *A ma bonne fylle l'Archiduchesse d'Ostrice, douairière de Savoye, etc., en ses mains.*

Pendant qu'on attendait aussi, en France, *de jour en jour, la nouvelle certaine* de la mort de Jules II, les ambassadeurs d'Angleterre et d'Aragon exposaient, en son nom, au roi, trois points principaux, pour conclusion de la paix, et demandaient, avant tout, *que l'on ait bon regard aux choses de l'Église, ès chapitres de ladite paix, et que nulli n'y touche* ; que le roi tienne la main à faire restituer Bologne au Saint-Père, et que le Concile de Pise n'ait pas lieu, contre la volonté du Pape. Louis XII ne donna pas de réponse absolue à ces questions, et se contenta de remarquer, par forme de devises, qu'il ne pouvait rien conclure sans l'empereur, l'affaire duquel est le cas plus important. Il s'excusait donc de procurer la restitution de Bologne, qui était entretenue selon ses anciens privilèges, après avoir secoué le joug de la domination papale, et déclara qu'il ne pouvait faire autrement que de poursuivre le Concile. Dès que le Pape, toujours malade, fut hors de danger immédiat, Louis XII, qui s'impatientait, à Grenoble, de ne point apprendre le passage de l'empereur dans le Vicentin, crut pouvoir s'éloigner de l'Italie, où il renvoyait le duc de Nemours, lequel était venu en poste chercher ses ordres précis. Il retourna donc à Lyon, avec la reine, qui s'en alla par eau à Blois et qui l'y précéda d'une semaine. La grossesse d'Anne de Bretagne n'était plus un mystère, et sa santé redevenait meilleure que jamais ; les médecins, d'après la position et le mouvement de l'enfant, le jugeaient du sexe masculin. Ces heureux pronostics comblaient de joie Louis XII, et toute la Cour partageait des espérances, qui faisaient le tourment de Louise de Savoie, menacée encore une fois de voir s'évanouir la royauté de son fils.

Louis XII, malgré tant de protestations, de lettres et d'ambassades, n'était pas délivré des ennemis et des embarras que le duc de Gueldre lui suscitait ; son ambassadeur, le seigneur de Chillou, revint, vers le milieu de septembre, et lui rapporta que non seulement il n'avait pas réussi dans sa mission conciliatrice, mais que Marguerite d'Autriche lui avait montré des lettres originales, dans lesquelles un personnage, lointain de trois cents lieues, accusait le roi de France d'envoyer secrètement de l'argent à Charles d'Egmont. Louis XII entra dans une grande colère, et dit hautement que si *ledit personnage étoit pareil à lui, qu'il le défieroit, et s'il n'étoit son pareil, qu'il trouveroit assez de gens pareils en son royaume pour combattre et soutenir le contraire* ; puis, assurant de plus belle qu'il n'avait pas envoyé un seul homme ni un seul écu à cette mauvaise tête, et soupçonnant bien que l'auteur de ces lettres perfides devait être le roi d'Aragon, il répéta, d'un air courroucé, que, si Ferdinand voulait dire ouvertement les choses dessus dites être vraies, il le ferait défier, car il entendait soutenir son honneur. Pendant quelque temps, la gouvernante des Pays-Bas cessa de se plaindre et tenta, avec les secours qui lui vinrent d'Angleterre, de regagner par les armes l'avantage que les négociations lui avaient fait perdre.

La guerre n'était pas beaucoup plus régulière dans la Marche Trévisane et dans le Frioul. La Palice reprit Vicence, abandonnée par les Vénitiens ; mais, peu de jours après, entre cette ville et Marostica, un convoi considérable de vivres et d'argent fut assailli par cent chevaux ennemis, auxquels se joignirent les

paysans, et l'escorte du convoi, composée des sept cents piétons et de quatre cents lances, ne put résister à la multitude qui l'enveloppait : elle périt presque entièrement, et tout fut perdu, finances et provisions de bouche. La Palice et Georges de Litestein, lieutenant de l'empereur, marchèrent contre Trévis, emportèrent facilement les petites villes des environs, et s'établirent dans le camp de Nervois, sur la Piave, pour y attendre les gens d'armes qu'amenait le seigneur d'Aubigny, et les deux mille pionniers qu'envoyait l'empereur au siège de Trévis, ainsi que le retour des troupes impériales qui avaient passé la Piave et occupé rapidement une partie du Frioul. La Palice resta inactif jusqu'à la fin de septembre, gardant le pont de bateaux par lequel les Allemands devaient rentrer au camp. Ceux-ci, enivrés de leurs succès dans le Frioul, qui s'était soumis sans résistance, excepté la ville de Gradiska que le provéditeur vénitien essaya de défendre, avaient été renforcés par Bayard, Fontrailles et d'autres capitaines français ; ils demeurèrent à dévaster le pays, *oultre le terme qu'ils avoient pris*, et se réunirent à la Palice, lorsqu'ils n'avaient plus les mêmes moyens d'action. Les Vénitiens revenaient de toutes parts, et leurs estradiots harcelaient le camp de Nervois. Là étaient grandes la misère et la famine ; chaque jour augmentait la cherté des victuailles, et pourtant la solde des gens de pied n'arrivait pas de Milan ; les maladies, peu meurtrières d'abord, s'aggravaient par le manque des objets de première nécessité. La Palice ne renonçait pas encore à s'emparer de Trévis, quoique les pionniers allemands et les munitions de siège tardassent bien à venir d'Allemagne : il pensait que, Trévis prise, *Padoue n'attendroit pas* ; car il était impatient de mettre fin à la guerre, pour cette année, afin de lever la dépense du roi, et d'ôter de travail ses soldats, qui ne l'ont pas petit ni peu de dommage. Les malades étaient si nombreux, que ce fut une merveilleuse pitié : plus de quatre mille piétons et plus de cent hommes d'armes succombèrent dans ce camp, où l'armée vécut, six jours, sans manger pain ni boire vin. Deux mille cinq cents Grisons, qui, n'étant pas payés, ne pouvaient acheter de quoi se nourrir, se jetèrent sur les raisins à peine mûrs, et furent bientôt atteints de la dysenterie ; il en mourait cent par jour, et deux seulement retournèrent dans leur pays : l'un fit le capitaine, et *l'autre portoit l'enseigne*. Enfin telle était la situation de l'armée française, que La Palice, malgré le renfort amené par Stuart d'Aubigny, n'aurait su mettre de sains trois cents hommes d'amies à cheval, ni trois mille hommes à pied.

Cependant le pape Jules II, totalement guéri, avait formé une ligue offensive et défensive avec Jérôme de Vico, ambassadeur du roi d'Aragon, Jérôme Donato, ambassadeur de Venise, et le cardinal d'York, ambassadeur du roi d'Angleterre ; mais, comme cette ligué devait être tenue secrète jusqu'à l'acceptation de Henri VIII, le pape feignit de faire une nouvelle tentative d'accommodement avec Louis XII, pour donner à Maximilien le temps de traiter la sienne paix avec les Vénitiens. Le 25 septembre, il chargea l'évêque de Murray d'aller porter au roi Très-Chrétien des propositions, qui ne présentaient pas la concession la plus légère, mais qui suffisaient pour traîner un mois en pourparlers et en voyages. Jules II, imposant silence à tous ses ressentiments, avait adressé un bref et sa bénédiction apostolique à son très cher fils en Jésus-Christ, pour le prier d'acquiescer aux très justes requêtes du Saint-Siège, et d'ôter enfin l'occasion de troubler l'Église et la Chrétienté. Il protestait de ses intentions pacifiques, et se flattait de trouver le roi Très-Chrétien un peu adouci, et plus accessible à des conditions honnêtes. Il avait écrit également à Étienne Poncher, qui était fort porté pour la paix, et se prononçait énergiquement dans le Conseil, toutes les fois qu'on agitait cette question. Jules II l'invitait à s'employer de nouveau, pour

que l'honneur de la couronne et celui de la tiare fussent satisfaits dans une réconciliation, que tous les fidèles désiraient, et à mériter, par son zèle, récompense du Ciel, louanges des hommes, et reconnaissance du Saint-Siège. Louis répondit avec fermeté, tout en exprimant sa gratitude et son dévouement à l'égard du messenger de Jules II : il supplia le Saint-Père d'observer le traité de Cambrai, en ce qui concernait la recouvrance des terres de l'empereur, possédées encore par les Vénitiens ; il demanda que les cardinaux qui s'étaient séparés du pape demeuraient partout où bon leur semblerait, sans que leurs dignités, leurs bénéfices et leurs prérogatives fussent diminués en rien ; il réclama le fils du marquis de Mantoue, que le pape retenait en otage ; il se montra décidé à maintenir les privilèges et les libertés de l'Église gallicane ; il remercia le pape de vouloir bien recevoir en grâce le duc de Ferrare, mais il repoussa, au nom de son allié, toutes les conditions auxquelles ce pardon était attaché, en déclarant que le duc ne se dessaisirait d'aucune de ses villes, et ne payerait pas les dépenses de la guerre, qu'il avait supportées aussi bien que le pape, et qui avaient été plus grandes pour lui, en comparaison de la qualité des deux adversaires.

Jules II s'était décidé à ne plus dissimuler davantage, avant même d'avoir reçu la réponse définitive du roi d'Angleterre. Le 9 octobre, après une messe solennelle célébrée dans l'église de Sainte-Marie del Popolo, en présence du pape et des cardinaux, fut publiée une bulle, concernant la Ligue entre le Saint-Siège, le roi d'Aragon et les Vénitiens. Dans cette bulle remarquable, Jules II, **considérant que Bologne, qu'il avait délivrée, à grands frais, de la tyrannie des Bentivoglio, s'était soustraite à son obéissance pour rentrer sous le joug de son ancienne servitude, et jugeant dangereux qu'une ville si considérable fût la proie des ennemis de l'Église romaine, se proposait de la recouvrer, ainsi que toutes les villes appartenant à l'Église *médiatement ou immédiatement*. C'est pourquoi il avait sollicité l'aide et l'appui du roi Catholique et du duc de Venise, afin que, avec leur concours, Bologne étant retournée à son véritable maître, la paix fût rendue à l'Italie, et la Croisade entreprise contre les Infidèles.** Ferdinand devait envoyer, dans le terme de vingt : jours, don Raymond de Cardone, vice-roi de Naples, pour être capitaine général de la Ligue, avec douze cents lances, mille genétaires, et dix mille hommes de pied espagnols, une bonne artillerie et des munitions de guerre, poudres, pierres (boulets) et autres. Le pape devait fournir six cents hommes d'armes, sous les ordres du duc de Termini ; les Vénitiens, toute leur armée, avec de l'infanterie et des canons, outre une flotte bien équipée qui se joindrait à celle du roi d'Aragon ; le pape payerait, chaque mois, pour subvenir aux dépenses de cette armée, 40.000 ducats de bon or et juste poids, jusqu'à la fin de la guerre ; la République vénitienne payerait aussi une somme semblable ; le pape serait tenu, en cas de besoin, d'user des censures ecclésiastiques envers quiconque s'opposerait à la Ligue, quelle que fût d'ailleurs l'autorité ecclésiastique, ou laïque, ou même royale, de l'opposant ; tous les confédérés s'engageaient à s'unir et à procéder, par guerre ouverte, contre les rois, les princes ou les peuples, qui oseraient empêcher l'action de cette Ligue ; chacun des alliés conserverait, par le droit de la guerre, ce qu'il aurait pris hors de l'Italie, mais le pape serait dispensé de donner aucun secours hors de l'Italie à ses confédérés, sinon par les armes spirituelles. L'empereur et les autres rois chrétiens pourraient être compris dans la Ligue, en y adhérant avant quarante jours, époque de la ratification du traité par les parties. Enfin, ce traité d'alliance, rédigé avec la participation du roi d'Angleterre, qui jusque-là n'avait rien épargné pour obtenir la restitution de Bologne et des villes réclamées par l'Église, serait

infailliblement agréé par ce pieux et excellent roi, à qui sans doute la distance de ses États n'avait pas permis de faire parvenir son adhésion, qu'on pouvait toutefois regarder comme certaine, la très sainte intention de Henri VIII étant assez connue des confédérés, qui lui réservaient la plus honorable place dans leur Ligue. Cette bulle, pleine de réticences et de clauses dilatoires, fut signée par les ambassadeurs espagnol et vénitien qui la jurèrent entre les mains de Jules II.

Louis XII apprit, sans étonnement, la trahison du pape et du roi d'Aragon ; il avait fait sonder, par son grand écuyer Galéas de Saint-Severin, les projets de l'empereur, pour l'inconstance duquel *il étoit en un très grand doute et soupçon* ; toutefois, il espérait que ce prince persisterait en sa bonne fraternité, et ne se laisserait pas gagner par les séductions de Jules II. Maximilien avait répondu, en effet, aux deux bulles que lui transmit le Saint-Père pour l'engager à s'accorder avec Venise, qu'il voulait tout faire, de concert avec le roi son frère. Cependant Marguerite d'Autriche s'efforçait d'induire l'empereur à se condescendre à un appointement raisonnable avec les Vénitiens, afin de l'entraîner ensuite à la guerre contre le duc de Gueldre ; elle tenait au courant de ses intrigues Henri VIII, qui ne demandait qu'une occasion d'attaquer la France, sur laquelle l'Angleterre avait toujours le pied dans Calais, et elle revenait sans cesse à la charge, pour décider son père à s'allier au roi anglais. Marguerite cherchait encore à le détourner du Concile de Pise, qu'elle avait toujours repoussé comme un schisme, et elle refusait d'y envoyer les évêques de Belgique, sous prétexte que les finances sont si courtes, *qu'on ne sauroit trouver un denier*, pour faire la dépêche. Elle prétendait, aussi, que, l'empereur étant tuteur de l'archiduc, les évêques allemands, qu'il autorisait à se rendre à Pise, représenteraient suffisamment l'Église des Pays-Bas. Or, Maximilien *embrassoit bien froidement la cause du Concile* de Pise, depuis la convocation de celui de Latran ; il avait retenu les évêques d'Allemagne, et le docteur Mota n'était allé à Milan que pour réclamer la translation du Concile à Mantoue, à Vérone ou à Trente, sans doute pour faciliter à Maximilien le chemin de la papauté. Le cardinal de Sainte-Croix, qui aspirait aussi à devenir pape, appuyait de tout son pouvoir les réclamations de l'empereur, sous les auspices de qui le Concile eût alors été célébré ; mais les autres cardinaux refusèrent de changer le lieu du Concile, avant de l'avoir ouvert, et envoyèrent le cardinal de Saint-Severin à Maximilien, pour lui promettre que le Concile serait transporté ailleurs, aussitôt son ouverture, et pour obtenir de lui l'arrivée des prélats d'Allemagne et des procureurs de l'Empire. Ces retards avaient déjà beaucoup affaibli l'autorité du Concile de Pise, que l'empereur paraissait abandonner.

Le roi de France, au contraire, s'obstinait à soutenir seul ce Concile. Dès le 27 juillet, il avait enjoint aux Universités de France de s'y préparer, et l'Université de Paris, dans une assemblée générale, s'était soumise à la taxe que l'Église gallicane devait prélever sur tous ses membres pour l'entretien des Pères du Concile. Le roi avait ordonné, en outre, que vingt évêques français iraient à Pise, et que tous les prélats du royaume s'y rendraient en personne, ou y enverraient leurs procureurs. La Ligue du pape, des Vénitiens et du roi d'Aragon, n'ébranla pas la résolution de Louis XII, qui, averti du mouvement des Suisses et des préparatifs de Jules II, rappela son armée dans le duché de Milan, pour le mettre à l'abri d'une double invasion. Le pape s'était flatté un moment de fermer la ville de Pise au Concile, en essayant de faire les Florentins plus ses amis, par la restitution de Montepulciano, qu'il avait obtenue, pour eux, de la république de Siègne. Mais Florence, dont le gonfalonier Pierre Soderini, ainsi que son frère le

cardinal de Volterra, était à la dévotion du roi de France, accorda au Concile pleine et entière liberté de tenir ses assises, aussi longtemps qu'il voudrait dans la ville de Pise. Le pape, merveilleusement courroucé, se vengea de Soderini, en choisissant le cardinal de Médicis pour légat apostolique de Bologne, à la place du cardinal de Reggio qui venait de mourir, afin que le voisinage des Médicis fût une perpétuelle menace contre l'indépendance de Florence ; bien plus, avant de poursuivre les Florentins par les armes, il lança l'interdit sur leur république, et fulmina l'excommunication contre quiconque favoriserait le Conciliabule de Pise, où des cardinaux hérétiques allaient s'assembler, comme des sauterelles (ut locuste). C'en fut assez pour renforcer dans Florence le parti des Médicis, et allumer entre les citoyens un foyer de discordes civiles ; ici on détestait les Médicis, là on souhaitait leur retour. Soderini appela de l'interdit lancé contre la république au sacré Concile de l'Église universelle, sans désigner autrement le Concile de Pise, et commanda que les prêtres fussent contraints de célébrer l'office divin dans les quatre principales églises de Florence, nonobstant les censures portées par le pape contre les schismatiques et leurs adhérents.

Cependant, les pères et suppôts du Concile, étant arrivés à Lucques, encoururent aussi l'interdit pendant leur séjour en cette ville. Jules II était si mécontent des Florentins, qu'il leur eût déclaré la guerre, si le seigneur de Sienne, Pandolfe Petrucci, ne lui avait pas conseillé d'attendre l'armée du roi d'Aragon. Soderini se prépara pourtant à tenir tête au pape, et pour frapper d'un impôt énorme le clergé florentin, il fit entendre au peuple, que dans une guerre faite injustement par l'Église, on devait résister avec le revenu des biens de l'Église. Malgré tout, la bonne intelligence des Florentins et des Français parut s'altérer dans un débat relatif à l'envoi de deux cents lances à Pise, pour la garde du Concile : Soderini adressa des représentations au roi, qui accepta pour excuse la difficulté de nourrir des troupes dans un pays aussi stérile, et qui défendit à cette compagnie d'armes de passer les Apennins. Les cardinaux entrèrent à Pise, le 30 octobre, avec une escorte de cent cinquante archers, sous les ordres des seigneurs de Lautrec et de Châtillon. Les magistrats de Pise reçurent le Concile, avec un assez maigre visage, et les Pisans ne l'accueillirent pas mieux : la ville était plongée dans une morne consternation, parce que le clergé, obéissant à l'interdit, refusait de faire aucun service divin, et le peuple s'affligeait de ne plus avoir de messes. Quatre cardinaux seulement s'étaient rendus à la convocation : Bernard Carvajal, cardinal de Sainte-Croix, Espagnol ; Guillaume Briçonnet, cardinal de Saint-Malo ; René de Prie, cardinal de Bayeux, et Armanjeu, cardinal d'Albret, autorisés par les cardinaux de Saint-Severin, de Luxembourg et de Cosenza, absents (François de Borgia, cardinal de Cosenza venait de mourir à Lucques), dressèrent d'abord une réfutation des quatorze reproches, qui leur étaient spécialement appliqués par la Cour de Rome, et déclarèrent, entre autres choses, qu'ils ne prétendraient jamais empiéter sur la dignité pontificale, mais seulement rétablir le gouvernement des principaux de l'Église, pour mettre un frein à l'omnipotence du Saint-Siège ; qu'ils avaient dû quitter la Cour de Rome, où leur opinion n'était pas libre, où leur vie était menacée ; que le pape armé avait indict le Concile à Rome, afin d'en être maître ; que Rome, où Jules II entretenait des gens de guerre, ne convenait pas aux opérations d'un Concile, car l'Esprit-Saint n'éclaire que des esprits libres. Après cette protestation solennelle, on ne songea qu'à l'ouverture du Concile, quoique l'empereur n'eût pas envoyé un seul prélat d'Allemagne ; en revanche, les archevêques, évêques, abbés et docteurs français étaient fort nombreux ; mais, quand ils se présentèrent, le 1^{er} novembre, jour de la Toussaint, à la cathédrale, pour y célébrer la messe du Saint-Esprit, non

seulement le clergé de la ville ne vint pas à leur rencontre, mais il avait caché tous les ornements du culte, et on osa fermer les portes de l'église aux cardinaux du schisme. Les Pères du Concile réclamèrent à Florence et obtinrent que la grande église du Dôme leur serait affectée, avec tous les ornements sacerdotaux, pour la célébration de l'office divin ; toutefois, le clergé pisan ne fut pas obligé d'assister aux sessions du Concile. La première eut lieu le 5 novembre : le cardinal de Sainte-Croix dit une belle grand-messe du Saint-Esprit, pendant laquelle les cardinaux de Saint-Malo, de Bayeux et d'Albret, vêtus de leurs chaperons rouges, étaient assis à gauche du maître autel avec les archevêques de Lyon et de Sens, les évêques de Lodève, de Luçon, d'Angoulême, d'Autun, de Rodez, et onze autres, vêtus de leurs rochets et cloches par-dessus ; de l'autre côté de l'autel, étaient rangés les abbés et les docteurs, parmi lesquels on distinguait les abbés de Saint-Denis et de Saint-Médard de Soissons, le général de l'Ordre de Cîteaux, les plus savants théologiens des Universités de Paris, Poitiers et Toulouse. Quelques députés du duché de Milan se trouvaient là. La messe achevée, les cardinaux prirent des chappes et des mitres de damas blanc ; les prélats, des chappes et des mitres de toile blanche ; puis on chanta la litanie ajoutée pour le Concile, et l'hymne du *Veni Creator* ; ensuite, le cardinal de Sainte-Croix, grand personnage, tant en latin qu'en autres langues, combien qu'il ne parle françois, sinon quelques mots, prononça un sermon sur la foi qu'on devait avoir dans ce Concile. Alors l'évêque de Lodève monta en chaire, et publia les décrets et statuts de la première session, *savoir : que le Concile est saintement assemblé, lequel représente l'universelle Église, et ainsi est assemblé pour l'extirpation d'hérésie, réformation de la sainte Église, in capite et membris, débilitation des infidèles et pacification des princes* ; en conséquence, le Concile annulait *tous interdits et excommunications que le pape avoit envoyés en divers lieux*, et surtout les privations de dignités et bénéfices prononcées par ledit pape contre les cardinaux de Sainte-Croix, de Bayeux, de Saint-Malo et de Cosenza ; enjoignait au pape de ne créer aucun cardinal, pendant la durée du Concile ; sommait le cardinal de Sainte-Croix de prendre la présidence de l'Assemblée, quoiqu'il ne voulût l'accepter ; nommait messire de Lautrec protecteur du Concile ; désignait plusieurs autres officiers nécessaires et défendait de faire injure ni outrage aux suppôts ou aux messagers du Concile.

Le même jour de cette session, Jules II avait renouvelé ses malédictions contre les agents du Conciliabule, et particulièrement contre René de Pise, qu'il priva du chapeau rouge et de tous bénéfices ecclésiastiques ; mais il évita de nommer, dans la bulle, le cardinal d'Albret, qu'il espérait encore regagner par des voies de douceur, et qu'il ménageait surtout à cause de son frère le roi de Navarre. La seconde session du Concile ne se fit pas attendre ; l'évêque d'Autun en publia les décrets, qui ne concernaient pas les matières importantes que le Concile s'était proposé de traiter : le Concile défendait seulement à ses membres de faire *aucun ris* ou *autre geste*, soit à l'église, soit dans les conférences, sous peine d'excommunication, pendant trois jours ; il choisissait les évêques de Luçon, de Lodève, de Rodez et d'Angoulême, pour ouïr toutes les causes relatives au Concile, et retirait aux juges ordinaires le droit de connaître des causes de ses suppôts, commencées ou non, jusqu'à la fin dudit Concile. Mais, entre cette session et la troisième, le concile, que les habitants de Pise voyaient de mauvais œil dans leur ville, put se convaincre qu'un plus long séjour, au milieu de l'irritation croissante du peuple, ne serait pas sans danger. Un archer français frappa une paillardie, en plein jour, sur une place publique ; les Pisans, témoins de cette querelle, injurièrent les Français ; ceux-ci appelèrent leurs camarades,

qui accoururent avec des armes ; les gens de la ville s'armèrent aussi, et se jetèrent dans la mêlée, en criant *Marlocco !* qui répondait aux cris de *France !* On se battit dans les rues, et l'intervention des capitaines florentins et français ne réussit pas sans peine à séparer les combattants : Lautrec et Châtillon avaient été blessés, en cherchant à calmer ces furieux.

Le Concile était réuni, lorsqu'on lui annonça ce tumulte ; la terreur succédant à l'inquiétude, plusieurs voix s'élevèrent pour demander la translation immédiate du Concile. Le lendemain même fut célébrée la troisième session, où l'évêque de Lodève lut les décrets de l'Assemblée ; il déclara que le Concile, ayant puissance émanée de Jésus-Christ, *auquel toute personne, de quelque état qu'elle soit, et fût d'état papal, étoit tenue d'obéir, tous les chrétiens devaient respecter ses décrets, sur les peines de droit.* Le Concile défendit donc à ses *suppôts* de *partir sans congé*, et désigna quatre juges, pour apprécier l'urgence des motifs à faire valoir afin d'obtenir ce congé, mais il ordonnait à tous ses membres, *pour les périls et dangers qui pourroient survenir*, de se trouver à Milan, le 8 décembre, dans la maison du cardinal de Sainte-Croix, à l'effet d'aviser à ce qui se fera en la quatrième session, qui sera le jour de Saint Luce (13 décembre), dans la cathédrale. Ainsi, les Pères du Concile, quinze jours après leur arrivée à Pise, s'en allèrent à Milan, inquiets, et poursuivis par la haine du peuple, tellement que le clergé milanais voulait suspendre les cérémonies de l'Église et mettre la ville en interdit ; mais le vice-roi, Gaston de Foix, déploya une menaçante sévérité, qui fit taire les murmures des *papalistes*, contraignit les prêtres à remplir leur ministère, et arrêta une révolte prête à éclater contre le roi fauteur du Concile et du schisme.

Louis XII, cependant, avait à résister aux sollicitations incessantes de la reine, qui, non contente de détacher de l'Église gallicane l'Église de Bretagne, en l'empêchant de prendre part au Concile de Pise, s'élevait ouvertement contre cette assemblée schismatique, et adhérait au Concile de Latran, que l'évêque de Nantes avait proclamé. Mais le roi restait ferme dans ses volontés, et quel que fût son amour pour sa femme, dont la grossesse semblait enfin lui promettre un héritier, il ne céda pas à des attaques adroitement fortifiées de toute la puissance des caresses et des larmes. Anne de Bretagne, dont la dévotion s'était exaltée encore depuis la querelle de son mari avec le pape, redoublait de pratiques pieuses, comme pour expier devant Dieu l'hérésie de son époux : elle prodiguait des aumônes aux Ordres religieux, surtout aux Filles Pénitentes de Paris et aux Minimes de Nigeon, pour les exciter à se ressouvenir du roi dans leurs prières ; elle faisait expulser les juifs, et pensionnait sur son épargne ceux qui consentaient à recevoir le baptême ; elle fondait à Lyon un beau couvent de Cordeliers et plusieurs autres monastères ; elle envoyait des présents aux églises, qui lui devaient d'être plus *refulgentes* en tapisseries, en tableaux, en ornements ; elle faisait fabriquer des reliquaires d'or et d'argent, enrichis de pierreries, elle brodait, de sa propre main, avec ses dames et damoiselles d'honneur, une foule d'objets destinés au culte, chasubles, nappes et parements d'autel ; elle commandait à ses imagiers de lui peindre des missels et des livres d'Heures avec des miniatures de fleurs, au lieu des monstres et des grotesques qui figuraient ordinairement dans les manuscrits ; elle s'entourait de prêtres et de moines, pour s'éclairer de leurs lumières et leur confier ses chagrins ; elle ne quittait plus son oratoire, que pour baiser des reliques, visiter des lieux de pèlerinages, et promener de chapelle en chapelle l'inquiétude qui la dévorait à l'égard du salut de Louis XII ; puis elle revenait, plus pressante et plus désolée, auprès du roi, redemander l'abandon du Concile aposté, comme on disait alors,

et la soumission au chef de l'Église romaine. Un jour, la patience de Louis fut mise à bout par les anathèmes que la reine proférait contre le Concile de Pise : — Eh quoi Madame, lui dit-il en colère, cuidez-vous être plus docte et mieux apprise que tant de célèbres Universités qui ont ce Concile approuvé ? Vos confesseurs ne vous ont-ils point dit que les femmes n'avaient point de voix dans les choses de l'Église ?

Louis XII était instruit de tout ce qui se tramait contre lui, grâce à l'entremise de Buonviso, agent du pape en Angleterre. Non seulement Henri VIII se proposait d'envahir les provinces du nord de la France, mais encore, pour récupérer la Guyenne, il avait conclu, le 17 novembre, une ligue secrète avec Ferdinand d'Aragon, sous prétexte de faire la guerre aux ennemis de Jésus-Christ, et de défendre l'Église romaine injustement opprimée : Ferdinand, dans ce traité, cachait ses projets hostiles contre la Navarre, en s'engageant à envoyer une armée en Guyenne, ou ailleurs. Henri VIII, à qui le roi de France demanda des explications au sujet d'un article du traité, annonçant que le roi d'Angleterre était compris dans l'alliance du pape, des Vénitiens et du roi Catholique, répondit par de nouvelles assurances de fidélité qui ne trompaient personne. Louis XII n'était pas plus confiant dans la foi de Maximilien, qui de jour en jour se rapprochait de Jules II, prêtait l'oreille aux suggestions du roi d'Aragon, et négociait la paix avec Venise. Le roi se plaignit à Marguerite des méchants conseillers, qui lui mettaient à la tête beaucoup de menteries, afin qu'elle fût médiatrice à induire l'empereur à choses non convenables à l'amitié et alliance, faite par elle-même à Cambrai : il lui représenta que *la division ne profiteroit rien* à la Maison d'Autriche, et que ceux qui faisaient *le mal directement et indirectement* (le roi d'Aragon et le pape) *ne vouloient autre chose, sinon l'empereur bas et sa Maison en nécessité ; il s'excusa de n'avoir pu terminer le différend de Gueldre, et il jura même qu'il y alloit d'aussi bonne foi, comme il désiroit avoir le salut de son âme.* Enfin, lorsqu'il apprit par son ambassadeur, Galéas de Saint-Severin, que Maximilien avait adhéré au Concile de Latran, les évêques d'Allemagne réunis à Augsbourg s'étant déclarés contre le Conciliabule de Pise, il fit partir André de Burgo, avec des offres très ample, et notamment celle de la main de Madame Renée, seconde Fille de France, pour l'Infant don Ferdinand, frère de l'archiduc Charles et petit-fils de l'empereur. Louis XII songeait pourtant à soutenir le choc terrible qui le menaçait de tous côtés, en refusant de renoncer au Concile de Pise et de faire restituer Bologne au Saint-Père. Sachant que les troupes espagnoles commençaient à descendre vers la Romagne, pour brouiller sur Bologne, il avait résolu de s'y transporter en personne et de s'avancer sur les terres de l'Église, avant l'arrivée des armées confédérées. Il allait attaquer de front le pape dans ses États, et déjà il avait écrit à Yves d'Alègre, gouverneur de Savone, de saisir tous les biens des parents de Jules II, et d'arrêter les gens de mauvais vouloir qui le suivent et sont à lui.

Mais Jules II n'avait pas attendu jusque-là pour prévenir les desseins du roi, qu'il espérait dépouiller du duché de Milan, avec l'aide des Suisses. Ces montagnards, qui se fussent contentés d'une augmentation de 10.000 ducats dans la pension annuelle que leur payait le roi, s'irritèrent de se voir ainsi dédaignés : aigris par les insinuations du cardinal de Sion, qui renchérissait encore sur la haine du pape contre la France, désespérant d'ailleurs de recouvrer jamais les sommes qu'ils avaient en vain réclamées pour la prise de Ludovic Sforza, mort dans sa prison l'année précédente, ils projetèrent d'envahir encore une fois le Milanais. Les cantons de Schwitz et de Fribourg allaient se lever en armes et marcher sur Milan ; le canton de Bâle et trois autres cantons devaient, en même temps,

coure sus aux pays de l'empereur. Ces deux invasions avaient pour prétexte deux sujets de représailles : un courrier suisse avait été tué par des soldats français ; un gentilhomme de Ferrette, en Alsace, avait coupé la main à un meunier *surichois* dans un débat avec ce vilain. Maximilien, qui avait envoyé des commissaires pour apaiser les Suisses, avertit le roi, par lettres du 25 novembre *de la grande folie et rêverie qui étoient en leurs têtes*, et les comparant à de mauvais vilains, que plus les prie-t-on et donne de bonnes paroles, et plus sont rudes, fiers, pervers et maudits, il invitait Louis XII à faire contre eux une bonne ligue, pour, ensemble et d'un commun accord, les réduire à la raison. Mais déjà les gros tambours des Suisses jetaient l'épouvante dans toute la Lombardie française. Ils étaient descendus de leurs montagnes, vers la fin de novembre, sans pontons ni bateaux, pour traverser les rivières débordées, sans approvisionnements de vivres, et sans autre artillerie que sept petits canons de campagne et quelques arquebuses portées à dos de mulets. Ils s'arrêtèrent à Varèse, comme à l'ordinaire, et de là envoyèrent défier, par un trompette, le lieutenant du roi, à Milan. Gaston de Foix fut effrayé du péril qui menaçait le duché, quoique les Vénitiens, le pape et le roi d'Aragon ne fussent point encore prêts à s'y précipiter à la fois. La Palice n'avait ramené du camp de la Piave que des compagnies harassées et décimées ; les gens de pied avaient été congédiés par économie, excepté trois mille laissés en garnison à Vérone ; trois cents lances avaient été envoyées au secours de Bologne. Enfin, on disait que Maximilien Sforza, fils de Ludovic, élevé à la cour de l'empereur, et oublié à dessein dans tous les traités entre la France et l'Empire, avait provoqué en secret l'expédition des Suisses, et se préparait à revendiquer par les armes le duché de son père. Milan s'agitait à ce nom de Sforza, mais frissonnait, au bruit de la marche des Barbares. Louis XII, à cette nouvelle, ordonna de lever beaucoup d'infanterie gasconne, et de faire passer en Italie tout ce qu'il y avait de troupes en France, hormis deux cents lances destinées à garder les frontières de la Picardie. Le duc de Nemours était parvenu à rassembler cinq cents lances et deux mille piétons. Pendant que les Milanais soudoyaient eux-mêmes des condottieri pour garder leur ville du pillage, deux cents gentilshommes du roi vinrent se ranger autour du jeune vice-roi, que le maréchal de Trivulce était chargé de diriger, et surtout de modérer. Louis XII allait être accablé d'ennemis : les complots de Jules II et du roi d'Aragon éclataient de toutes parts. *Depuis que la France est France*, écrivait un agent de Marguerite d'Autriche, *quelque bonne mine que Messieurs les Français tiennent d'eux bien défendre, ils ne furent jamais si étonnés qu'ils sont à présent, car ils doutent merveilleusement de leur destruction, comme s'il était prédestiné qu'ils dussent perdre l'Italie, et ont une si grande crainte que l'empereur ne les abandonne, qu'ils en pissent en leurs braies*.

Les Suisses, au nombre de six mille, se portèrent sur Gallarate, où le duc de Nemours vint leur présenter la bataille, qu'ils n'acceptèrent pas ; mais, comme des renforts leur arrivaient incessamment, ils résolurent de n'éviter plus le combat, que le vice-roi à son tour refusa, et s'avancèrent en bon ordre sur la route de Milan, que Théodore Trivulce avait eu le temps de fortifier, en élevant des boulevards derrière l'enceinte des faubourgs. Le baron de Conty, très bon et vaillant capitaine sorti d'une grande et ancienne maison, fut envoyé à la tête de sa compagnie de cent hommes d'armes, pour inquiéter la marche des Suisses, et leur fermer le chemin, en escarmouchant autour d'eux ; mais, après plusieurs charges brillantes, sa compagnie fut enveloppée et défaite ; lui-même périt avec tous ses compagnons. Cette mort et cet échec furent vengés, le lendemain

même par Bayard, qui rencontra cinq cents Suisses, et les mit tous au tranchant de l'épée, sans en garder un seul, et en la même place où M. de Conty *avoit été défait et tué*. Les Suisses s'approchèrent sans résistance des faubourgs de Milan, où le vice-roi s'était logé ; mais le manque de vivres les obligea de se retirer vers l'Adda, pendant que les Gascons de Molart et les lansquenets de Jacob Empser venaient secourir la ville. Gaston de Foix ayant su, par des lettres interceptées, que ces envahisseurs étaient d'accord avec le pape, qui les payait, leur fit proposer, d'après le conseil de La Palice, deux fois, autant d'argent qu'ils en avaient reçu du pape, *pourvu qu'ils voulussent s'en retourner dans leurs maisons*. Les Suisses touchèrent la somme, et s'en retournèrent chez eux, avant Noël, malgré les efforts de Jules II pour les faire revenir sur leurs pas. Leur retraite produisit autant de surprise que leur descente avait causé de terreur.

Le Concile de Pise, transféré à Milan, n'avait pas osé, en présence de l'invasion des Suisses, tenir, le 13 décembre, sa quatrième session, qui fut ajournée au 4 janvier suivant ; d'ailleurs, on attendait quelques prélats d'Allemagne. Le Concile était, au surplus très ému de la publication d'un libelle de Thomas de Vio, dit Cajetan, général des Dominicains. Ce libelle intitulé : *de Auctoritate Papce et Concilii Ecclesiæ comparata*, prouvait la prééminence du pape sur les Conciles et attaquait ceux de Constance et de Bâle, comme schismatiques ; les libertés de l'Église gallicane étaient fort maltraitées dans ce manifeste rempli de science théologique. Les Pères du Concile de Pise furent d'avis de dénoncer à l'Université de Paris le livre suspect et injurieux de cet homme téméraire et dangereux, qu'on ne pouvait laisser sans réponse et sans châtement, quoique le pape et l'Église romaine ne fussent guère plus ménagés par les écrivains français, dont les vers satiriques se multipliaient sous les yeux mêmes du roi : le fécond Jean Bouchet venait de faire imprimer *la Déclaration de l'Église militante sur les persécutions intérieures et extérieures*, et un poète anonyme répandait à la Cour le manuscrit du *Blason de la guerre du pape*.

Maximilien s'était flatté apparemment que l'entreprise des Suisses serait favorable à ses desseins ; car déjà le comte de Carpi, qui n'avait pas osé revenir en France se justifier des trahisons qu'on lui imputait, était allé à Venise, pour conclure la paix, au nom de l'empereur, avec les Vénitiens, et l'évêque de Gurck devait aussi se rendre dans cette ville : *Les choses iront de terrible sorte !* écrivait, le 29 décembre, le secrétaire d'André de Burgo, lequel demeurait à Blois en l'absence de l'ambassadeur. Si l'empereur n'est trompé, le roi de France a fricassé sa duché de Milan, car l'empereur lui ayant tourné le dos, ainsi fera toute l'Italie qui déjà a perdu demi le courage. » Mais, dès que le Milanais fut délivré des Suisses, l'empereur s'aperçut bien que le pape et le roi d'Aragon n'avaient pas grande volonté de lui faire du bien, et que le roi de France se souciait peu d'un allié aussi chancelant, qui lui demandait tout plein de choses, au moment de l'abandonner. On regardait comme certain, à la cour- de Blois, que Maximilien avait déjà fait banqueroute à la France.

Louis XII n'eut pas à se louer davantage de la fidélité des Florentins. Ils lui refusèrent, malgré le conseil de Soderini, les trois cents lances qu'ils étaient tenus de lui fournir dans ses guerres, et ils envoyèrent même en ambassade à Ferdinand le jeune François de Guicciardin, qui écrivit plus tard une admirable Histoire de son temps. L'armée du roi d'Aragon était enfin à Imola, conduite par Pedro de Navarre, capitaine de l'infanterie, lieutenant du vice-roi de Naples. Cette armée de huit mille piétons, quinze cents gènes, mille hommes d'armes, avec vingt-deux pièces d'artillerie, avait beaucoup souffert de la rigueur du froid ; elle se reposa, en attendant les troupes du pape, commandées par

Jean Vitelli. L'armée vénitienne, qui, après avoir repris Vicence et le Frioul aussi rapidement que les Impériaux s'en étaient emparés, se renforçait à la faveur d'une trêve accordée par Maximilien, et, toute fière de ses succès, en espérait de nouveaux sous la conduite de son nouveau chef, Jean-Paul Baglione. Depuis deux ans, en effet, Venise avait lutté avec honneur contre les armées réunies de l'empereur et du roi de France. La campagne, qui s'ouvrait au commencement de l'hiver, s'annonça d'une manière funeste pour le duc de Ferrare : toutes ses villes en deçà du Pô capitulèrent à la première sommation, et Bastia di Genivolo, canonnée vigoureusement durant trois jours par Pedro de Navarre, et non moins chaudement défendue par sa petite garnison, fut emportée d'assaut, le 31 décembre, quand tous ses défenseurs eurent péri sur la brèche avec leur capitaine ; mais à peine Pedro de Navarre avait-il abandonné cette ville ensanglantée à la garde de deux cents piétons espagnols, qu'Alphonse d'Este vint braquer son artillerie devant les murailles démantelées, y pénétra en fureur le même jour, et vengea la mort des siens par le massacre général des vainqueurs de la veille. L'armée des confédérés marchait sur Bologne, et Jules II croyait rivaliser avec Jules-César, le modèle qu'il s'était choisi parmi les héros de l'ancienne Rome. — Ô Dieu éternel ! s'écriait Maximilien, en chassant dans les forêts du Tyrol : *si tu ne veillais, que le monde serait mal gouverné par moi, faible veneur, et par ce méchant ivrogne de prêtre Jules !*

On pouvait prévoir que la guerre allait s'échauffer fort furieusement, malgré la saison d'hiver, qui n'empêchait pas l'armée italienne et espagnole, que commandaient le cardinal légat Pierre de Médicis et le vice-roi de Naples, don Ramon de Cardone, de tenir la campagne pour s'emparer de Bologne. Louis XII ne se borna pas à faire passer en Italie toute la gendarmerie dont il disposait ; il faisait amasser force gens de pied, tant Gascons que Picards et Normands, pour les envoyer à toute diligence delà les monts. Le maréchal de Trivulce, qui connaissait le pays et les habitants, avait écrit au roi *que les choses se passeroient bien*, pourvu qu'on trouvât manière d'empêcher que l'empereur Maximilien ne vînt à rompre l'amitié avec la France. Or, Maximilien n'attendait qu'une réponse du pape, pour prendre des deux partis le meilleur. Sachant que Jules II payait la solde des troupes espagnoles à raison de 50.000 ducats par mois, il ne demandait pas moins pour une armée allemande. Louis XII avait donc à ménager habilement les ambassadeurs de Marguerite d'Autriche, qui étaient toujours à la cour de Blois, dans le but de veiller aux intérêts de l'empereur plutôt que de traiter les affaires des Pays-Bas. Ces ambassadeurs ne se lassaient pas de répéter que leur maître ne souhaitait rien tant que de faire une bonne paix universelle en la Chrétienté, et ils assuraient que le pape et le roi d'Aragon l'avaient déjà choisi comme médiateur. Cette nouvelle, qui semblait d'heureux augure à tout le monde, était acceptée par le roi lui-même. Mais la plus grande préoccupation de la Cour se portait, en ce moment, sur le prochain accouchement de la reine. Un des ambassadeurs de Marguerite d'Autriche écrivait de Blois, à ce sujet. *L'on n'en mène pas grand bruit ici, comme on faisait à l'autre fois, et montrent ceux de par deçà, qu'ils ne voudraient pas jà qu'elle fît un fils.* Ce fut le 21 janvier 1512, à trois heures de l'après-midi, que la reine accoucha d'un fils, lequel n'eut point de vie. Le roi en fut bien dolent. On disait qu'il n'attendait que les relevailles de la reine, pour se rendre à Lyon avec elle et pour s'y tenir prêt à passer en Italie, car il avait déclaré qu'il entendait conserver la possession de la ville de Bologne et qu'il la défendrait comme sa bonne ville de Paris.

Cependant, le vice-roi de Naples et le cardinal Jean de Médicis étaient déjà devant Bologne, avec leur armée, qui comptait deux mille lances de grosse cavalerie, dix-huit cents cheveu-légers et dix-huit mille fantassins, dont dix mille Espagnols, revenus d'Afrique sous les ordres de Pedro de Navarre. L'étendue et la situation de la place n'avaient pas permis de l'investir de tous côtés à la fois. Gaston de Foix vint jusqu'à Finale, à une journée de marche de la ville assiégée, sans rencontrer d'ennemis : il n'avait avec lui que treize cents lances et quatorze mille gens de pied. Là, il apprit que l'investissement de Bologne n'était pas complet et que Pedro de Navarre n'avait pas encore ouvert la brèche sur un seul point. L'armée française marcha, pendant la nuit, à travers des tourbillons de neige et de vent ; les sentinelles ennemies n'avaient pas même signalé son approche, lorsqu'elle entra, le 5 février matin, dans la ville que défendait le sire de Lautrec, cousin de Gaston de Foix, avec les seigneurs d'Alegre, de La Fayette et du Terrail, que l'armée ne connaissait plus que sous le nom de chevalier Bayard. Le vice-roi de Naples n'essaya pas de continuer le siège, et se replia sur Imola. Les Français restaient maîtres de Bologne ; mais, deux jours auparavant, le comte Louis Avogara et son fils avaient livré Brescia aux podestats vénitiens André Gritti et Antoine Justiniani, et tout le pays bressan s'était soulevé, au cri de riva san Marco ! en arborant partout l'étendard de Venise. La garnison française avait pu s'enfermer dans le château qui commandait la ville. A la nouvelle de la prise de Brescia, Gaston de Foix, laissant trois cents hommes d'armes et quatre mille fantassins pour garder Bologne, partit en toute hâte avec le reste des troupes, et en moins de neuf journées de marche, malgré les chemins rompus et les rivières débordées, il arriva aux portes de Brescia, après avoir battu et mis en déroute un corps vénitien, que Baglione amenait au secours de cette ville, qui n'avait pas d'autre garnison que ses habitants et un ramassis de paysans armés. Gaston somma les révoltés de se rendre, en leur promettant vies et bagues sauvées. Mais les chefs vénitiens refusèrent toute composition. L'artillerie eut bientôt ouvert une brèche, et le 19 février, l'infanterie française, conduite par le duc de Nemours en personne, pénétra dans la ville, pendant que du côté opposé les défenseurs du château faisaient irruption dans les rues, où on leur jetait des fenêtres gros carreaux, pierres et eau bouillante ; et ils parvinrent, en combattant, jusqu'à la place de Boletto, où les Vénitiens s'étaient formés en bataille. Là, le combat ne dura guère : tout ce qui n'était pas tué fut fait prisonnier ; on n'épargna que les chefs qui se rendirent à merci. Yves d'Alègre, avec ses hommes d'armes, gardait les portes de Brescia et empêchait d'en sortir. On ne fit grâce à aucun qu'on trouvait armé, et pendant sept jours, la ville fut abandonnée au pillage. Les églises et les moutiers furent seuls respectés, car Gaston de Foix avait défendu à ses soldats, sous peine de mort, d'exercer aucune violence dans ces monastères où s'étaient réfugiés, en foule, les femmes et les enfants. Brescia, la ville florissante et la plus riche de la Lombardie après Milan, avait été complètement saccagée et ruinée. **Il n'est rien de si certain, dit le secrétaire historien du chevalier Bayard, que la prise de Bresse fut en Italie la ruine des Français, car ils avaient tant gagné dans cette ville de Bresse, que la plupart s'en retournèrent et laissèrent la guerre, desquels il eût été bon métier (besoin) par après.** Le comte Louis Avogara et son fils, condamnés tous deux pour crime de haute trahison, furent exécutés, aux yeux du peuple, dans la ville qu'ils avaient livrée aux Vénitiens. La prise de Brescia eut un tel retentissement, que le nom de Gaston de Foix fut honoré et illustré par toute l'Europe, comme d'un autre César et Alexandre. Louis XII pourtant avait voulu modérer la fougue et l'audace téméraire de son cher neveu le duc de

Nemours, auquel il envoya le grand écuyer Galéas de Saint-Severin, pour aider à le gouverner.

Avant que la reprise de Brescia ait eu lieu, le roi était en aussi grande crainte que jamais, par suite des nouvelles inquiétantes qui lui venaient en même temps d'Italie et d'Angleterre. Le roi d'Aragon pressait Henri VIII, son gendre, d'envoyer, en Guyenne, un puissant secours d'infanterie, qui lui permettrait de commencer la guerre au-delà des Pyrénées ; Henri VII avait déjà tout préparé pour faire descendre vingt-cinq mille hommes à Calais et pour jeter dix mille hommes en Normandie. Maximilien, qui avait l'air de vouloir aussi brouiller les cartes, se montrait disposé à prendre le parti du pape et reprochait à Louis XII de n'avoir pas complètement exécuté toutes les clauses du traité de Cambrai. Enfin, le bailli d'Amiens, qui était en Suisse pour conclure une nouvelle alliance, au nom du roi, rencontra de la part du cardinal de Sion une opposition invincible. Le roi n'attendait que le succès de la négociation du bailli d'Amiens pour envoyer six cents lansquenets au duc de Nemours ; il ordonna de mettre sur pied six cents hommes d'armes destinés à repousser l'invasion anglaise, et il confia le commandement de ces hommes d'armes aux ducs d'Alençon et de Longueville, en mettant seulement cent lances sous les ordres de Monseigneur d'Angoulême, qui fut désigné pour être le lieutenant du roi en Normandie. Le comte d'Angoulême, qu'on appelait le *dalphin* ou dauphin, comme le futur héritier de la couronne, n'avait pas encore dix-huit ans.

La situation politique changea tout à coup, dès que la reprise de Brescia par les Français eût été connue. Ce fut le duc de Nemours qui annonça lui-même au roi cette importante victoire, en disant que, dès qu'il aurait reçu les renforts qu'on lui promettait tous les jours, il délivrera bientôt le pays, des Espagnols, et fera retirer les gens du pape. Louis XII écrivit de sa propre main à Marguerite d'Autriche ces bonnes nouvelles, dont elle serait très joyeuse. *Car, ajoutait-il, espère qu'elles seront causes de mettre une bonne fin à toutes ces guerres, et paix universelle en la Chrétienté, que j'ai toujours de tout mon cœur désirée.* Il ne fut plus question, du moins pour quelque temps, de la descente des Anglais en Normandie, et le roi *qui montrait bon visage de les bien accueillir*, dit gaiement à André de Burgo, un des ambassadeurs de la gouvernante des Pays-Bas : — *Je ne les crains guère, car j'ai deux mille hommes d'armes et vingt mille piétons pour leur mettre à la queue.* On affirmait que le roi avait donné des ordres secrets à quelques-uns de ses capitaines en Italie pour s'emparer de la personne du pape. Jules II le savait et se tenait sur ses gardes. Quand il eut appris la réussite du complot de Louis Avogara qui livrait Boulogne aux Vénitiens, il avait fait faire à Rome la plus grande démonstration de joie du monde ; il y eut des messes d'actions de grâces dans toutes les églises ; on sonna les cloches, on tira le canon. On alluma des feux dans les rues, avec des cris de Mort aux Français ! Mais, les Français ayant repris Brescia, le pape pensa *désespérer de rage et dit-on qu'il se tiroit la barbe, par dépit.* Ce jour-là même, il avait de telles appréhensions, qu'il alla coucher au château Saint-Ange et fit faire bonne garde, toute la nuit ; le lendemain, il monta sur un navire qui le conduisit à Civita-Vecchia et s'enferma dans le château, qu'il mit en état de soutenir un siège.

Cependant, la Ligue des confédérés contre Louis XII subsistait toujours, quoiqu'ils eussent l'air de négocier tous en vue de la 'paix générale ; les ambassadeurs succédaient aux ambassadeurs, à la cour de Blois, mais ce n'était que paroles trompeuses et vaines promesses. Louis XII avait mandé aux cardinaux qui ; tenaient le Concile à Milan, après l'avoir ouvert à Pise, qu'ils eussent à le transporter à Bologne, où ils seraient en sûreté sous la protection du

cardinal de Saint-Severin, qui avait avec lui deux cents hommes d'armes, nombre de piétons et cinquante gentilshommes de la maison du roi, pour faire exécuter les ordres du Concile, s'agit-il de prendre le pape. Le roi, qui se voyait de tous côtés circonvenu de guerre, ne demandait pas mieux que d'en venir à une paix honorable avec tous ses ennemis, mais il avait déclaré hautement que, quelque travail qui lui vienne, de quelque part que ce soit, il n'en bougera pas un homme d'Italie, mais plutôt qu'il y enverra d'autres gens et qu'il veut garder son duché et son honneur. Il faisait semblant de compter sur la bonne amitié et fraternelle de l'empereur, qui avait témoigné vouloir demeurer entièrement son confrère et allié. Il ne trouvait pas mauvais que Maximilien fît un appointement avec les Vénitiens, pourvu que ce traité ne fût pas en désaccord avec celui qui les liait l'un et l'autre ; mais il ne lui cachait pas que si le pape et le roi d'Aragon se décidaient à se contenter d'une paix raisonnable, *incontinent elle seroit faite*. Il se plaignait amèrement du roi d'Aragon, qui ne faisait pas bien d'user de termes malséants à son égard : quant à lui, quelle que soit la puissance de ses adversaires, il espère, avec la grâce de Dieu, soutenir sa juste querelle. On s'étonnait donc que le duc de Nemours, depuis la glorieuse reprise de Brescia, n'eût rien entrepris contre l'armée papale et espagnole, qui restait campée entre Imola et Bologne. Le roi était étonné de ces retards, que rendait inexplicables l'ardeur guerrière du chef de l'armée française ; une dépêche lui apprit la cause de la *retardition* de cette armée : *Une grande partie de piétons, tant Allemands que autres, et aussi des gens d'armes à cheval, s'étaient partis du camp, à mettre en lieu sûr les prisonniers et le pillage qu'ils avaient faits à Brescia, et M. de Foix, de toute son étude, laborait à les remettre et rassembler ensemble*. On attendait donc une grande bataille, dans laquelle la victoire des Français paraissait assurée d'avance.

CHAPITRE XXI

1512

La France entière faisait des vœux pour que le bon roi Louis XII triomphât de la Ligue menaçante que Jules II avait formée contre lui, mais le peuple était las de ces guerres d'Italie, sans cesse renaissantes, qui le laissaient froid et indifférent, parce qu'il n'en comprenait ni l'origine ni le but, et qui ne lui avaient rapporté que des accroissements d'impôts, avec de continuelles levées d'hommes, pour reconstituer sans cesse les compagnies de gens de pied. Le clergé, fidèle aux traditions de l'Église gallicane, avait pris parti pour le roi, dans son différend avec le pape. L'expression naïve du sentiment national se montrait, avec plus de patriotisme que de talent, dans des poésies populaires qui circulaient de bouche en bouche et de main en main. Le théâtre comique et satirique, encore à son berceau, avait prêté un utile secours à la politique de Louis XII, en répondant avec énergie à l'excommunication que le Saint-Père n'avait pas craint de lancer contre un souverain estimé, aimé de ses sujets, qui admiraient ses vertus et surtout sa piété. On peut croire que le roi avait approuvé, sinon provoqué et encouragé, la violente protestation publique qui eut lieu, contre les actes hostiles de la papauté et contre le pape lui-même, dans le *Jeu du Prince des sots et Mère sotte*, représenté aux Halles, le mardi gras, 23 février. Le Prince des sots et la Mère sotte étaient les chefs élus d'une association dramatique, qui donnait les noms de *Sots* et de *Sottes* à tous ses membres. L'objet de cette association, qui semble avoir été une réminiscence de la fête des Fous du moyen âge, avait pour objet de présider aux divertissements du carnaval et de les animer, par des processions burlesques, par des chants et des danses, par des mascarades allégoriques, et surtout par des représentations théâtrales. Le principal auteur des jeux, des *soties* et des *moralités*, qu'on jouait aux Halles devant une foule immense était Pierre Gringoire, originaire de Normandie, qui depuis la brouille de Jules II avec le roi de France avait composé et publié plusieurs poèmes politiques : *l'Entreprise de Venise*, *l'Espoir de paix*, *la Chasse du cerf des cerfs*, pour défendre la cause de Louis XII et les intérêts français. Dans la moralité, qu'il fit jouer par la confrérie des Sots au carnaval de 1512, il osa s'attaquer directement au pape, qu'il avait mis en scène sous le nom de *l'Homme obstiné*. Cette pièce était très fine et très mordante, quoique un peu obscure. *Peuple français* et *Peuple italique*, figurés par deux personnages portant chacun le costume de sa nation, venaient exposer les souffrances qu'ils avaient endurées, en punition de leurs fautes. *l'Homme obstiné* développait alors ses odieux projets devant ses deux confidentes, *Simonie* et *Hypocrisie*. Puis, tout à coup, apparaissait *Punition divine*, qui menaçait de la colère de Dieu tous ces personnages plus ou moins coupables, et les invitait à faire pénitence de leurs péchés. Cette moralité produisit sur les spectateurs une profonde impression, d'autant plus que *l'Homme obstiné* était vêtu en pape avec la tiare sur la tête.

On apprit, en même temps, à Blois et à Finale, où s'était arrêtée l'armée française, que l'empereur avait signé avec la seigneurie de Venise une trêve de huit mois, sans tenir compte de ses traités avec le roi de France, en se faisant donner une indemnité de 50.000 florins. L'armée française avait reçu des renforts d'infanterie gasconne et picarde, qui portaient à dix-huit mille le nombre de gens de pied qu'elle pouvait mettre en ligne de bataille ; elle comptait, en outre, seize cents hommes d'armes, y compris deux cents gentilshommes de la maison du roi ; et beaucoup de seigneurs français, de grand nom et de grande vaillance, étaient venus en poste, pour prendre part aux brillants faits d'armes qu'on attendait du duc de Nemours. Ce général avait vu la marche de ses troupes contrariée et retardée par le mauvais temps : les inondations des fleuves retardaient ses mouvements, et pour aller à Finale, près de Modène, les hommes d'armes avaient de la fange jusqu'aux bardes de leurs chevaux ; la pluie était si terrible, *qu'il sembloit que l'air voulût abîmer*. Gaston de Foix avait hâte de rencontrer l'armée papale et espagnole, qui se dérobaît à sa poursuite, en refusant toujours le combat. On annonçait qu'une armée vénitienne approchait en toute hâte, pour fermer la retraite au duc de Nemours, et déjà les coureurs de cette armée avaient enlevé un convoi de vivres destinés à l'alimentation de l'armée française qui se dirigeait sur Ravenne. Les *Ecclésiastiques* et les *Espagnars* — c'est ainsi que les aventuriers de l'armée de France appelaient les soldats du vice-roi de Naples et du légat du pape — se retiraient lentement dans la Romagne et se fortifiaient dans leur camp, que leur ingénieur en chef Pedro de Navarre rendait inattaquable, en creusant des fossés et en les protégeant par des chariots de guerre armés de faux, de *langues-de-bœuf* en fer tranchant et pointu, et de *hacquebuses*, grosses arquebuses à crochets, qui pouvaient lancer à la fois sept ou huit cents balles de plomb. On devait donc prévoir un formidable combat d'artillerie, car les Français avaient environ quatre-vingts canons, et le duc de Ferrare, le plus habile artilleur de son temps, leur avait amené quantité de bonnes pièces de campagne, qu'il avait fait fondre, sous ses yeux, d'après les nouveaux modèles dont il était l'inventeur. Gaston de Foix commença par essayer de prendre Ravenne, de vive force ; il fit canonner la place pendant deux heures et donna l'assaut, mais les assaillants furent repoussés avec perte, et l'on abandonna le siège, avant d'avoir sommé la ville de se rendre. Gaston de Foix venait d'être averti que le légat du pape et le vice-roi de Naples avaient pris position, dans un camp retranché, à trois milles de son armée, qui battait en retraite. Cette armée manquait absolument de subsistances, et il ne fallait pas penser à la faire vivre sur un pays désert et ravagé. Le duc de Nemours était déterminé à livrer bataille, le lendemain, et à forcer le camp de l'armée ennemie. Deux heures avant le jour, tous les capitaines se rassemblèrent autour du général en chef, qui n'eut pas de peine à leur faire comprendre qu'une victoire pouvait seule les sauver, car ils allaient mourir de faim, entre deux armées qui viendraient leur fermer le passage en avant et en arrière. Les capitaines firent serment de vivre et de mourir avec lui. Gaston, au moment de se faire armer, voulut prendre quelque nourriture : on lui apporta un pain et une bouteille de vin, les seuls aliments qu'on avait pu trouver ; il les partagea entre ses capitaines et ne voulut pas même en avoir sa part.

Pendant la nuit un pont avait été jeté sur le Ronco, rivière torrentueuse qui faisait obstacle à la marche de l'armée et l'empêchait de s'approcher des ennemis avec son artillerie. Au point du jour, l'artillerie passa de l'autre côté du cours d'eau, qu'on pouvait traverser à gué, ce jour-là. C'était le 11 avril (jour de la fête de Pâques). Une partie des gens de pied se mirent dans l'eau jusqu'à la

ceinture et passèrent à l'autre bord. Les ennemis restaient immobiles dans leur camp, qui., défendu par des fossés, par les charrettes à faux et à hacquebuses, et par des batteries de canon, formait une espèce de forteresse ; aussi, les-hommes d'armes, confiants dans la protection de leur artillerie et de leur infanterie, déployées devant eux, n'avaient pas même pris la précaution de se faire des abris pour se garantir de la canonnade du duc de Ferrare. Parmi ces hommes d'armes, la plupart espagnols, le vice-roi de Naples et le légat Jean de Médicis étaient entourés des plus braves seigneurs de l'Espagne, entre autres le marquis de Pescaire et Antoine de Leva, qui jouèrent plus tard un si grand rôle dans les guerres d'Italie. Autour de Pedro de Navarre, qui avait fait coucher ses hommes à terre pour qu'ils fussent moins exposés au feu de l'artillerie française, étaient massés quatorze mille piétons, appartenant la plupart aux vieilles bandes espagnoles. Les gens de pied de l'armée française, qui avaient l'avantage du nombre, représentaient l'élite de l'infanterie picarde, gasconne, allemande et même italienne, commandée par quarante capitaines les plus fameux et les plus intrépides, tels que le sire de Molart, capitaine général des Aventuriers, le seigneur de Bonnet-Maugiron, Georges de Richebourg, et le capitaine Grand-Jean le Picârd, et le capitaine Feremui et le capitaine Fabian, qu'on appelait le Grand Fabian, le plus grand et le plus puissant homme de l'armée. Ces capitaines se placèrent au premier rang de leurs compagnies et attaquèrent résolument le fort de Pedro de Navarre, soutenus qu'ils étaient par une bonne artillerie. Mais les huit cents hacquebuses qui tiraient à la fois leur tuaient beaucoup de monde et les empêchaient d'approcher des charrettes à faux et à langues-de-bœuf pointues et acérées. Les gens de pied français ne reculaient que pour revenir à la charge, et cela, pendant deux heures consécutives, sans que leurs canons pussent leur ouvrir un chemin sur le front de l'ennemi ; ils avaient perdu la moitié de leur monde, et sur leur quarante capitaines, *il n'en échappa que deux* ; ils ne cessèrent pas de combattre, et ayant avisé qu'on pouvait tourner les défenses de Pedro de Navarre et le prendre à revers, ils se précipitèrent, comme des lions, dans le parc fortifié, qu'ils avaient vainement attaqué en face, et ils tuèrent tout ce qui ne put s'enfuir. Pedro de Navarre resta leur prisonnier, au milieu de ses machines de guerre. La gendarmerie papale et espagnole n'était pas encore sortie de son fort, mais l'artillerie du duc de Ferrare, rangée sur le bord opposé de la rivière, lui avait fait un mal énorme : *on voyoit incessamment voler têtes et bras, rouler à terre hommes et chevaux*. Les hommes d'armes du vice-roi de Naples voulurent porter secours à l'infanterie espagnole, qu'on taillait en pièces ; ils quittèrent leur position, en bon ordre, et chargèrent la cavalerie française, qui venait à leur rencontre. Il y eut une mêlée terrible : il ne fut jamais vu un plus rude combat. Le duc de Nemours avait voulu donner le premier coup de lance, et ce coup de lance avait traversé de part en part le corps d'un cavalier papal ; on eut beaucoup de peine à retirer de la mêlée le général en chef, qu'on entraîna hors de la portée du canon, en le forçant à se reposer et à reprendre haleine. Il avait ôté son casque et il regardait de loin l'aspect de la bataille, avec inquiétude. Il aperçut le baron de Chimay, qui, connaissant les choses à venir, avait fait souvent des prédictions que l'événement réalisait. — *Or çà, bâtard*, lui demanda Gaston de Foix, *comment ira-t-il de cette bataille, et qui la gagnera ?* — *Je vous promets, ma foi, Monsieur*, répondit le baron de Chimay, *que vous la gagnerez, mais vous êtes en danger d'y demeurer, si Dieu ne vous fait grâce*. Le duc de Nemours répliqua que, dût-il y périr comme tant de vaillants capitaines, il ne laisserait pas d'y aller, si on avait besoin de lui. En ce moment, *l'armée des Français s'affoiblissoit fort*. Yves d'Alègre courut avertir le sieur de La Palice qui commandait la réserve : *Monsieur*, lui dit-il, *la bataille est perdue, si vous ne*

nous envoyez pas la bande de Monsieur de Sedan. Aussitôt le vicomte d'Étoges, capitaine de cette bande, partit le premier, et toute la bande suivit, en jetant son cri de guerre : *La Marche !* Elle fut, suivie par les deux cents archers de la garde portant des haches, sous les ordres du sire de Crussol. Ils donnèrent d'estoc et de taille, avec tant d'impétuosité, sur la gendarmerie espagnole, qu'elle ne soutint pas le choc de ces furieux, et tourna bride. Un grand nombre d'hommes d'armes, entre lesquels se trouvaient beaucoup d'hidalgos et de nobles espagnols, furent jetés par terre et massacrés à coups de hache. Le vice-roi de Naples parvint à s'enfuir, mais presque tous les capitaines espagnols, entre autres le marquis de Pescaire et les capitaines du pape furent faits prisonniers : parmi eux, était le cardinal légat Jean de Médicis. Il y avait plus de trente mille morts dans le champ de bataille.

Sur ces entrefaites, les Espagnols à pied et à cheval étant mis en fuite, le duc de Nemours interpella le baron de Chimay, en se raillant de sa prophétie : — *Çà, maître coquard, lui dit-il, y suis-je demeuré, comme vous disiez ? Me voici encore, quand la bataille est gagnée. — Donc, Monsieur, ce n'est point encore fait !* répondit ce prophète de malheur. Un archer vint avertir le général en chef que deux mille piétons espagnols s'étaient ralliés, et se retiraient en bon ordre le long du Ronco, pour gagner Ravenne. Gaston résolut de leur donner dessus, et demanda aussitôt son habillement de tête, pour remonter à cheval. Le sire de La Palice, qui était là avec quelques seigneurs, supplia le duc de Nemours de ne pas se porter de sa personne contre des gens déterminés à faire belle défense ; il lui conseillait d'attendre au moins le retour d'une de ses compagnies d'ordonnance, mais l'intrépide jeune homme se trouvait déjà en selle : — *Si aucun n'y veut aller, s'écria-t-il, ce sera moi qui irai tout seul, et pourtant, qui m'aimera si me suive !* Tous les seigneurs présents, excepté La Palice, même le sire de Lautrec, qui avait été blessé dans l'attaque du camp retranché, suivirent Gaston, accompagné seulement de vingt à trente hommes d'armes, qui couraient sus aux Espagnols, et qui leur taillaient dei croupières. Mais ces gens de pied, voyant qu'ils avaient affaire à un petit nombre d'assaillants, tournèrent visage et tuèrent d'abord les chevaux, avant de s'attaquer aux hommes. Gaston, dont la monture avait été abattue, se releva, l'épée au poing, et se défendit, *comme Roland à Roncevaux* ; mais ses prodiges de valeur ne servirent qu'à rendre ses adversaires plus acharnés : un coup de pique lui traversa les flancs de part en part, et il tomba mort, au milieu des mourants. Le seigneur de Lautrec, qui avait essayé de le sauver, en criant aux Espagnols d'épargner le frère de leur reine, tomba lui-même criblé de vingt blessures à côté de son cousin, qu'il avait en vain couvert de son corps. Yves d'Alègre et son fils avaient péri aussi, en combattant, lorsque le seigneur de La Palice accourut à la rescousse de Gaston de Foix, avec un gros de cavalerie, et *vengea sa perte et occision*, en tuant jusqu'au dernier les Espagnols qui avaient massacré sans pitié le chef de l'armée française, et les compagnons de son héroïque témérité.

Les Français, exténués de faim, oublièrent que leur victoire complète avait mis dans leurs mains l'artillerie, les drapeaux et les vivres de l'armée ennemie, avec une quantité de prisonniers de marque, Espagnols et Italiens ; ils négligèrent même de poursuivre les fuyards et d'achever la défaite du vice-roi de Naples. Un témoin oculaire dit, *en parlant du deuil qui fut mené au camp, à cause de la mort de Monsieur de Nemours, que jamais de prince mort n'en fut mené tel.* L'armée victorieuse campa, pendant deux jours, sur le champ de bataille. Les seigneurs et les capitaines tinrent conseil pour savoir quel était celui qui remplacerait le duc de Nemours comme lieutenant général du roi : le seigneur de La Palice fut

choisi, à l'unanimité des suffrages. Les habitants de Ravenne, épouvantés de la dispersion de l'armée papale et espagnole, avaient envoyé des députés, au camp des Français, pour offrir de rendre la ville aux vainqueurs ; le seigneur de La Palice accepta leur soumission, moyennant promesse d'une contribution de guerre ; mais un capitaine des Aventuriers, nommé Jacquin, sergent du sire de Molart, qui avait été tué dans la bataille, s'approcha de Ravenne, avec quelques-uns de ses soldats, et reconnut que la brèche n'était pas réparée à l'endroit où l'on avait donné l'assaut, peu de jours auparavant ; il appela sur l'heure les Aventuriers et pénétra avec eux dans la ville, par la brèche, sans rencontrer le moindre obstacle ; après eux, les lansquenets et la gendarmerie entrèrent aussi par le même chemin. La malheureuse ville fut pillée et mise à sac. La Palice, indigné de cet odieux attentat contre le droit des gens, voulut en connaître l'auteur ; il fit saisir le 'capitaine Jacquin, au milieu des lansquenets et des Aventuriers qui se mutinaient, et ordonna de le pendre, en présence de toute l'armée, quoique ce fût un des meilleurs et des plus braves capitaines de l'infanterie. Le sac de Ravenne produisit dans le pays une telle impression d'effroi, que la plupart des villes de la Romagne, Imola, Forli, Cesena, Rimini, demandèrent à se soumettre au roi de France, et le cardinal de Saint-Severin, légat du Concile de Milan au camp du roi, les reçut à composition, au nom du Concile. La Palice avait annoncé à Louis XII la victoire de Ravenne et la mort du duc de Nemours ; le roi versa des larmes, en apprenant cette perte irréparable : — *Plût à Dieu, dit-il, que je n'eusse pas un pouce- de terre en Italie, et que mon neveu et le reste des seigneurs fussent en vie, et j'aimerais mieux que l'ennemi eût une victoire pareille à la nôtre !* La mort de Gaston de Foix fut considérée en France comme un si grand malheur, qu'on ne vit personne faire bon visage à la victoire de Ravenne. Ce prince, dont sera mémoire tant que le monde aura durée, disaient ses admirateurs, fut jugé ainsi par le célèbre historien François Guicciardin, qui n'était que l'écho de l'Italie contemporaine : *Fort jeune, mais déjà couvert d'une gloire immortelle, on peut dire qu'il fut grand capitaine, avant d'avoir été soldat.* On croit que Louis XII destinait à son neveu le royaume de Naples, qu'il avait eu le projet de reconquérir avec son armée victorieuse. Le corps de Gaston de Foix fut transporté à Milan, dans une litière, raconte un chroniqueur espagnol, *avec une pompe plus triomphante certes que funèbre ni chrétienne, à manière d'une obsèque de perpétuelle mémoire, allant au-devant de lui, en chaque lieu, tout le peuple, pour le recevoir et honorer.* Le seigneur de La Palice avait voulu escorter lui-même le convoi de l'illustre défunt, avec les principaux chefs de l'armée vêtus de deuil, suivis de dix mille gens de guerre. On portait devant le corps, traînantes en terre, quarante enseignes prises sur l'ennemi, et, après elles, l'enseigne du vainqueur de Ravenne. Dans le cortège des funérailles, les gros prisonniers, le cardinal Jean de Médicis, le marquis de Pescaire et don Pedro de Navarre, marchaient à pied, *à mode de triomphe des anciens Romains, fors qu'au lieu de réjouissances et allégresses qui se faisoient, là se célébroient pleurs, regrets et gémissements.*

Louis XII espérait que la victoire de Ravenne romprait la Ligue des coalisés et mettrait fin à la guerre. Il avait donc mandé à La Palice d'évacuer la Romagne, de casser toute son armée, et de distribuer les gens d'armes en garnison, dans les villes de la Lombardie, en attendant que la paix se fit. Mais le pape seul eut l'air d'incliner à la paix ; car il avait craint, un moment, de se voir prisonnier dans Rome ; il signa même, le 20 avril, à la prière des cardinaux attachés à son parti, les articles d'un traité de paix avec le roi de France, traité qu'il s'empressa, quelques jours après, d'annuler et de déchirer. Le 23 avril, un héraut du roi

d'Angleterre était arrivé à Blois, pour déclarer, de la part de son maître, que celui-ci était délibéré de secourir le pape et de s'allier au roi d'Aragon, si le roi de France *n'en tenoit les pactions faites au traité de Cambrai*. Une descente des Anglais en Bretagne et en Guyenne était imminente. Le lendemain même de la déclaration du héraut d'Angleterre, Louis XII avait ordonné de crier le ban, et l'arrière-ban en annonçant que la *montre* générale des gens de guerre élus et désignés par les communautés, aurait lieu, le 1er mai, par toute la France. En même temps, il enjoignait à son lieutenant général en Italie de lui renvoyer, en toute hâte, deux ou trois cents lances, dont il- pouvait avoir besoin, d'un jour à l'autre, dans ses États, et à cette heure-là même, le général des finances de Normandie, qui était payeur de l'armée d'Italie, licenciait la plus grande partie des gens de pied gascons et picards, qui composaient cette armée. Cependant on savait que les Suisses, mécontents du roi de France ; qui s'était refusé à augmenter la pension qu'il faisait aux douze Cantons pour avoir le droit de prendre chez eux des hommes à sa solde, avaient tenu une assemblée, à Coire, dans laquelle il fut résolu de faire une descente dans le Milanais. Les Vénitiens avaient des troupes prêtes à soutenir cette invasion, en, fournissant aux Suisses ce qui leur manquait : de l'artillerie et des hommes de cheval. C'est alors que l'empereur Maximilien faussa compagnie au roi, en promettant aux Suisses de les laisser passer à travers le Tyrol. Le seigneur de La Palice eut lieu de se repentir d'avoir diminué et désorganisé son armée du Milanais. Le but, encore dissimulé de cette alliance secrète des Suisses et des Vénitiens, était le rétablissement de Maximilien Sforza, fils de Ludovic le More, dans le duché de Milan, que l'empereur se proposait de lui rendre, par suite de l'expulsion des Français hors de l'Italie !

La guerre allait éclater, d'un jour à l'autre, et la Cour de France était remplie d'ambassadeurs, arrivant de tous côtés, sous prétexte d'aviser aux moyens les plus prompts et les plus sûrs de conclure une paix générale. L'envoyé de la gouvernante des Pays-Bas, André de Burgo, devait partir pour Rome, afin de s'aboucher avec l'évêque de Gurck, ambassadeur de l'empereur, que le roi voulait choisir pour médiateur de la paix. Le roi témoignait donc beaucoup d'égards à André de Burgo, qu'il cherchait à mettre dans ses intérêts et dans ses bonnes grâces. Cet agent diplomatique sollicita, de la part de son auguste maître, une audience de la reine, pour prendre congé d'elle. Anne de Bretagne, qui, depuis sa dernière couche, était encore fort souffrante et ne recevait personne, n'eut garde pourtant de refuser l'audience qu'on lui demandait au nom de l'empereur. L'envoyé de Marguerite d'Autriche la trouva au lit, mais ayant bon visage et *assez amendée* ; il lui adressa des félicitations sur sa convalescence et lui parla de la gouvernante des Pays-Bas et de son neveu Charles d'Autriche, en souhaitant que le roi et elle les tinssent pour recommandés et pour leurs bons parents. La reine répondit gracieusement tout plein de bonnes paroles, en priant Madame Marguerite, qui avait été *moyennère de si bonne amitié et alliance qui sont à cette heure entre les deux Maisons d'Autriche et de France*, de tenir la main à maintenir cette amitié et cette alliance, dans un temps où *tant de gens se mettent contre le roi, sans cause et à tort*. La reine ajouta qu'elle ne désirait rien tant que la continuation des bons rapports existant entre la France et l'Autriche, et que le roi, dont elle connaissait le bon vouloir, n'avait pas d'autre désir. Peu de jours après cette conférence, on apprenait que l'armée des Suisses, forte de vingt-cinq à trente mille hommes, avait traversé l'évêché de Trente et était entré, par le Mantouan, dans le duché de Milan ; on apprenait, en même temps, que Maximilien Sforza venait d'obtenir de l'empereur, par l'entremise de

Marguerite d'Autriche, les secours en argent et en troupes, dont il avait besoin pour recouvrer l'héritage de son père, mort en France misérablement, dépouillé de ses États et condamné à la prison perpétuelle.

C'était le pape qui soufflait le feu de la guerre contre le roi de France, dans toutes les cours de l'Europe. La haine qu'il portait à Louis XII n'avait fait que s'envenimer, sous la double influence de l'ambassadeur d'Aragon et du cardinal d'York. Il ne voulait plus entendre parler des conditions de paix, qu'il avait posées lui-même et auxquelles le roi avait souscrit, en s'engageant à éteindre le Concile de Pise et à rendre Bologne et son territoire à l'Église. Jules II avait ouvert, à Rome, le 3 mai, un Concile général, auquel s'étaient rendus tous les évêques et tous les prélats d'Italie ; son premier acte, dans ce Concile de Saint-Jean de Latran, avait été de déclarer qu'il excommuniait le roi de France, si ce souverain, déjà coupable d'avoir porté une main sacrilège sur les terres du domaine de l'Église, se refusait à mettre en liberté le cardinal Jean de Médicis, légat du Saint-Siège, fait prisonnier à la bataille de Ravenne et détenu à Milan en captivité. Le monitoire lancé par le pape n'eut aucun effet en France, parce que le clergé, docile aux ordres du roi, le tint secret et comme non avenu, au lieu de le communiquer au peuple ; mais il fut publié par toute l'Italie, et il souleva une telle indignation contre le roi excommunié, que les cardinaux envoyèrent des messagers au roi et à la reine, pour les conjurer de donner satisfaction au Saint-Siège, en délivrant le cardinal de Médicis. Louis XII ne crut pas devoir céder à l'audacieuse injonction de Jules II, et il n'accorda pas même aux prières d'Anne de Bretagne la délivrance du cardinal légat. Mais il arrangea les choses de telle sorte, que, pendant l'évacuation de Milan par les Français, le prisonnier put s'enfuir et recouvrer sa liberté, par faute de bonne et assurée garde. Le seigneur de La Palice n'essaya pas de soutenir un siège dans Milan, dont la population prenait parti contre les Français, mais il avait mis des garnisons, avec de bons capitaines, dans les villes fortes de la Lombardie, à Brescia, à Crema, etc. Il avait encore une armée de quinze mille hommes, pour faire face aux trois armées qui allaient entrer à la fois dans le Milanais, et il ne pensait pas avoir longtemps à attendre les secours qui lui viendraient de France, quand tout à coup les six ou sept mille lansquenets allemands, qu'il avait sous ses ordres, lui annoncèrent qu'ils renonçaient à la solde du roi et qu'ils retournaient dans leur pays, pour obéir au mandement que l'empereur leur avait adressé. La Palice n'avait plus d'armée : il sortit de Pavie par une porte, tandis que les Suisses et les Vénitiens y entraient par une autre porte, Plaisance, Bologne, Bergame, furent abandonnées successivement : le peuple lombard se levait partout au cri de : *Viva Maximiliano Sforza !* Le seigneur de La Palice jugea prudent de sauver le reste de ses hommes d'armes et de ses piétons français, en les ramenant au roi, pour former le noyau d'une nouvelle armée. Le brave Stuart d'Aubigny, capitaine général, s'était enfermé dans Brescia avec quelques gens de pied et trois cents hommes d'armes ; ils furent assiégés par les Vénitiens, et il résista, pendant plusieurs mois, à leurs assauts ; enfin, après avoir fait beaucoup de belles saillies, après avoir souffert de la peste et de la famine, il se vit contraint de rendre la ville, mais si honnêtement, que les gens de chevaux sortirent, la lance sur la cuisse, et les piétons, la pique sur le cou. Il ne restait plus de garnisons françaises que dans les châteaux de Crémone et de Milan. Les Suisses étaient déjà retournés dans leur pays, avec les bannières que le pape envoyait aux douze Cantons, et pourtant Maximilien Sforza, que trois orateurs de la ville de Milan, accompagnés d'un grand nombre de gentilshommes, allèrent saluer à Insprück, hésitait encore à se rendre aux vœux de ses sujets, grands et petits,

qui désiraient souverainement sa venue. A quelques jours de là (29 août), Jules II lui envoyait un bref, pour le congratuler de son retour dans les États de son père, mais le pauvre exilé se montrait tellement indécis et timoré, qu'il n'osa pas faire son entrée à Milan, avant le 27 décembre. Les Français étaient toujours maîtres du château de cette ville et s'obstinaient à le garder.

Louis XII avait dû se désintéresser des événements qui se passaient en Italie, pour s'occuper de la défense de son royaume. La flotte anglaise avait jeté des troupes en Guyenne pour prendre pied dans le pays, et, en même temps, d'autres troupes auxiliaires étaient descendues à Fontarabie, pour se joindre à l'armée du roi d'Aragon, qui avait envahi la haute Navarre, en forçant le roi Jean d'Albret d'abandonner une partie de son royaume : cette armée du roi d'Aragon paraissait destinée à faire irruption en Gascogne. Le roi de Navarre, réfugié en Béarn, avait envoyé un ambassadeur au roi, pour le prier de secourir son intime ami. Les Anglais avaient une puissante armée de mer, qui menaçait les côtes de France : ils s'étaient emparés de la ville de Brest et ils faisaient des descentes sur différents points de la Bretagne. Le roi donna ordre d'armer toute la marine française ; la reine fit équiper à la hâte tout ce qu'il y avait de navires dans les ports bretons. Hervé Primoguet, amiral de Bretagne, et Prégent de Bidoux, général des galères du roi, s'entendirent pour former une flotte capable de lutter contre celle d'Angleterre, qui ne comptait pas moins de quatre-vingts voiles. Cette flotte *étoit vaguante en la mer Britannique, au-devant et à l'aspect de la française*. Brest avait été repris sur les marins anglais, qui ne purent s'y maintenir sous la protection de leur flotte. Le 10 août, à la hauteur de l'Île d'Ouessant, les vaisseaux français allèrent engager le combat contre les vaisseaux anglais, et ils en coulèrent plusieurs. Un de ces navires, commandé par Charles Brandon, favori du roi d'Angleterre, fut démâté et endommagé par l'artillerie de la grand nef *Marie-la-Cordelière*, que la reine Anne de Bretagne avait fait construire à grands frais, dès les premières années de son mariage avec Louis XII, pour l'expédition qui fut envoyée contre les Turcs. Cette grosse caraque était le plus grand bâtiment de guerre qu'on eût jamais mis à flot ; elle portait deux rangs de canons, et son équipage se composait de trois à quatre cents hommes. *La Régente*, nef amirale anglaise, à bord de laquelle se trouvait l'amiral Thomas Knyvet, et d'autres bâtiments, montés par l'élite des marins anglais, attaquèrent à la fois la grand nef de la reine de France ; laquelle fut assaillie d'abord d'une grêle de traits d'arbalètes et qui perdit ainsi une partie de son équipage : il lui restait à peine assez de monde pour le service de ses canons, qui firent beaucoup de mal à l'ennemi ; mais, quand on en vint à l'abordage et que *la Régente* se fut accrochée à *Marie-la-Cordelière* avec des crampons de fer, qui empêchaient ce grand navire de s'éloigner à force de voiles, les survivants de l'équipage breton furent enveloppés par une masse d'ennemis qui les massacraient à coups de hache. Alors Hervé Primoguet fit signe à ceux qui étaient à la poupe de son navire de jeter des *grenats de feu* dans la nef de l'amiral anglais, que les flammes envahirent aussitôt, et l'incendie se communiqua sur-le-champ à la grand nef française : les deux bâtiments brûlèrent ensemble et furent engloutis, au milieu des flots, avec tous les hommes qu'ils portaient. Le capitaine français, *à la forme d'Horatius Cocles*, s'était élancé, tout armé, dans la mer. Germain Brice, secrétaire du chancelier de France, célébra ce fait héroïque dans un poème latin dédié à la reine Anne de Bretagne et traduit depuis en vers français, d'après les ordres de la reine, par Pierre Choque, roi d'armes de Bretagne.

C'est à Grenoble que le roi était venu avec la reine, pour recevoir les seigneurs et hommes d'armes que La Palice lui ramenait d'Italie. Il voulait refaire immédiatement une armée et l'opposer au roi d'Aragon et à ses auxiliaires anglais ; mais il attendait dix ou douze mille lansquenets, qu'il avait fait lever dans le Luxembourg par le sire de Fleuranges, dit le *Jeune Aventureux*, et qui exigèrent chacun le don d'un écu, en dehors de la solde convenue, avant de se mettre en campagne. Ces lansquenets arrivèrent au nombre de sept ou huit mille en Bourgogne et furent envoyés de là en Navarre, avec de très bons capitaines, entre autres un bâtard de Suffolk, qu'on appelait la Blanche Rose. Il y avait un singulier hasard dans la présence de ce bâtard de Suffolk, chef d'une bande de lansquenets lorrains, au service de la France, tandis que Charles Brandon, à qui Henri VIII avait donné les biens du dernier duc de Suffolk, exerçait un commandement sur un des vaisseaux de la flotte d'Angleterre. Le roi revint à Blois, après avoir vu partir l'armée de France pour la Navarre, sous les ordres du duc de Longueville et du seigneur de La Palice. Le jeune comte d'Angoulême avait été nommé lieutenant général du roi, mais, comme il se trouvait indisposé et incapable de monter à cheval, il s'était vu obligé de se faire remplacer momentanément par le duc de Longueville. L'armée de France était fort nombreuse : elle n'eut pas de peine à reprendre Saint-Jean-Pied-de-Port, sur les Anglais ; elle présenta la bataille à l'armée du roi d'Aragon, qui ne l'accepta point et qui se contenta de s'assurer la possession de la Navarre, en laissant des garnisons dans les villes fortes.

Jules II triomphait. Il avait été l'excitateur de l'usurpation du royaume de Navarre, par le roi d'Aragon, qui prétendait avoir des droits sur ce royaume, du chef de sa seconde femme Germaine de Foix, sœur de l'illustre et malheureux Gaston de Foix, duc de Nemours. Dans la première séance du Concile de Latran, tenue à Rome, le 3 mai, le pape déclara que Jean d'Albret, comme allié de Louis XII et fauteur du Concile schismatique de Pise, était excommunié, et que, par cela même, ses sujets se trouvaient déliés du serment de fidélité envers lui.

Le pape, entre tous ses griefs contre le roi de France, ne lui pardonnait pas d'avoir soutenu et protégé le Concile de Pise, qui, une fois transféré à Milan, s'était permis de promulguer un décret, en date du 21 avril, qui invitait tout le peuple chrétien à ne plus reconnaître le pape Jules et qui défendait de lui obéir à l'avenir, puisque ledit pape était déclaré **notoirement perturbateur du Concile, contumace, auteur du schisme, incorrigible et endurci**. Les Pères du Concile avaient quitté Milan, en même temps que le lieutenant du roi, pour se transporter à Lyon, sous la protection immédiate de Louis XII. Celui-ci n'avait plus de ménagements à garder avec le pape, qui venait de l'excommunier, de mettre son royaume en interdit, et de délier ses sujets de leur serment de fidélité ; il n'hésita plus à rendre public le décret du Concile de Pise, qui suspendait le pape ; il accepta ce décret, par lettres patentes du 16 juin, et il en ordonna l'exécution, dans toute l'étendue de son royaume, avec défense à tous ses sujets d'impêtrer aucunes provisions dudit pape contumace, durant ladite suspense. Les bulles du Concile de Pise, siégeant à Lyon, devaient être valables et autorisées, jusqu'à ce que le désordre de l'Église fût réformée, tant dans son chef que dans ses membres. On apprit, peu de jours après, que la mission de Pierre Cordier, docteur en théologie de l'Université de Paris, avait réussi en Écosse et en Danemark : ces deux pays avaient adhéré aux décrets du Concile de Pise et résolu de se soustraire à l'obéissance du pape, qui mettait le trouble dans l'Église apostolique. Jules II avait promis à l'empereur plus qu'il ne pouvait tenir, et Maximilien, par reconnaissance, s'était prononcé hautement contre le Concile de

Pise et ses décrets ; mais ce monarque n'abandonnait pas son étrange fantaisie de devenir pape, tout en restant chef du Saint-Empire, si le Saint-Père venait à succomber à ses fréquents accès de fièvre tierce ; il croyait que quelques milliers d'écus distribués entre les cardinaux lui gagneraient les voix du Conclave, et dans tous les cas, il se fût contenté d'être le coadjuteur de Jules II, qui ne faisait pas semblant de comprendre ses intentions à cet égard, et qui se bornait à lui promettre de servir sa cause politique en allant contre les Français, tant par armes temporelles que spirituelles.

Jules II se voyait alors l'arbitre souverain des destinées de tous les États italiens, quoiqu'il eût à compter avec Venise et le roi d'Aragon ; il voulait, en toute manière, avoir Ferrare ; il attendait la soumission volontaire de Bologne ; il avait rouvert à Maximilien Sforza les portes de Milan ; il préparait, avec le cardinal de Médicis, la réintégration des Médicis à Florence, mais il avait refusé la suzeraineté de Gênes, en répondant aux envoyés de cette ville inconstante et capricieuse : — **Vous vous donnez à moi, et moi je vous donne au diable !** Gênes s'était révoltée, en offrant à Octave Fregoso la dignité de doge, pendant que les châteaux forts de la ville étaient encore au pouvoir des Français. Ce n'était pas assez de faire sortir les Français de l'Italie : Jules II se proposait aussi d'en chasser les Espagnols et les Allemands, qu'il nommait les Barbares. L'empereur réclamait donc en vain la remise des places vénitiennes, qui lui avaient été concédées par le traité de Cambrai, mais, comme il nourrissait toujours l'espérance d'être, un jour ou l'autre, coadjuteur du pape, sinon pape lui-même, il reconnut le Concile de Latran, et le fit reconnaître dans tout l'Empire, en accordant l'investiture du Milanais à l'héritier des Sforza.

La flotte anglaise était rentrée dans ses ports, pour défendre les côtes de l'Angleterre, que les marins bretons et normands inquiétaient par des attaques continuelles, qui n'avaient amené que le pillage et l'incendie de quelques villages. C'était une revanche des descentes que les Anglais avaient faites en Bretagne, sans autre but que de ravager le pays et d'enlever le bétail. Le bruit avait couru que la reine devait venir, avec sa maison, s'établir à Nantes, et prendre en main le gouvernement du duché. On avait fait de grands préparatifs en vue de ce voyage, dans lequel Anne de Bretagne voulait étaler toutes les splendeurs de la royauté, car son épargne était en meilleur état que celle du roi, qui lui laissait la libre et entière disposition des revenus de ses terres de Bretagne et qui ajoutait de nouvelles donations à ces revenus considérables. Ainsi, le comté d'Étampes étant échu à Louis XII par suite du décès de Gaston de Foix qui en était possesseur, il en fit don à la reine et aux enfants qui descendraient d'elle. Malheureusement, depuis sa dernière couche, la pauvre reine, un peu superstitieuse dans sa dévotion, était préoccupée de cette triste idée, que l'excommunication fulminée par le pape contre le roi, l'empêcherait d'avoir un fils. Elle voyait donc avec un profond chagrin le jeune comte d'Angoulême, reconnu dès lors et traité pas le roi lui-même comme l'héritier de la couronne de France. Elle souffrait aussi, bien douloureusement, de l'orgueil et du mauvais vouloir de la comtesse douairière d'Angoulême, Louise de Savoie, qui se regardait déjà comme la mère du seul et véritable dauphin. On comprend que la reine ait été toujours opposée au mariage de sa fille Claude, fiancée dès l'âge de six ans à François d'Angoulême, que le roi avait choisi pour gendre, en souvenir de l'amitié fraternelle qui le liait au père de ce jeune prince. Malgré la cérémonie des fiançailles à Tours en 1506, Anne de Bretagne ne désespérait pas encore de marier sa fille Claude à l'archiduc d'Autriche, et c'était là le motif qui lui faisait entretenir une correspondance intime, sinon secrète, avec Marguerite,

gouvernante des Pays- Bas, tante de l'héritier de l'Empire et du royaume de Castille. Le but du voyage projeté de la reine en Bretagne n'était pas tant de se montrer à ses chers Bretons, et de les encourager à repousser vigoureusement les attaques maritimes des Anglais, que de visiter les lieux de pèlerinage les plus vénérés de son duché, entre autres l'église de Notre-Dame de Folgoët et la chapelle de Sainte-Anne d'Auray. Elle avait voué particulièrement son mari à la Vierge de Folget, pendant la grave maladie qui mit en danger les jours du roi dans l'année 1505, et quant à elle, jamais elle n'avait manqué de s'adresser avec confiance à sa bonne patronne sainte Anne toutes les fois qu'elle avait eu besoin de recourir à l'intervention divine dans les circonstances les plus difficiles de sa vie. Elle avait à cœur sans doute d'intéresser les saints et les saintes de Bretagne à la situation pénible et douloureuse, dans laquelle la lutte terrible du roi l'avait mise elle-même. Elle adressait à Dieu de ferventes prières, pour obtenir la fin de cette lutte qu'elle eût voulu faire cesser au prix des plus grands sacrifices : c'était pour elle un profond chagrin que de voir son époux bien-aimé frappé d'excommunication, et pourtant elle avait ordonné aux évêques et aux abbés de la Bretagne de protester contre ces anathèmes, dans l'Assemblée générale du clergé tenue à Tours. Elle tremblait pour le salut de son âme et elle faisait dire des messes expiatoires dans toutes les églises du royaume. Il est probable que le roi la dissuada d'aller en Bretagne, d'autant plus que la santé de la reine avait été sérieusement altérée à la suite de ses couches. Louis XII avait écrit, le 9 août, au maréchal de Rieux, son lieutenant général en Bretagne, pour lui ordonner de faire assembler les États de la province, à l'effet d'établir un impôt sur les vins et boissons fermentées, dont le produit servirait à lever des soldats et à protéger les côtes bretonnes contre les descentes des Anglais. Il faisait armer, en même temps, dans les ports du duché, une flottille de bâtiments légers ; qu'il plaçait sous les ordres de l'amiral Jean de Thénouenel, qui prêta serment, le 8 octobre, entre les mains du chancelier de Bretagne. Mais les navires anglais étaient retournés en hivernage dans les ports de l'Angleterre, et ils ne reparurent en vue de la Bretagne qu'au printemps suivant.

Il n'y avait de guerre nulle part, au mois d'octobre 1512, excepté en Navarre, où l'armée française essayait encore de reconquérir une partie du royaume, que Ferdinand le Catholique avait enlevée à Jean d'Albret. Cette armée, qui se composait de sept cents hommes d'armes, de trois mille lansquenets et de sept mille Gascons, avec une bonne artillerie, n'était plus que la moitié de la grosse armée que La Palice avait amenée de France, deux mois auparavant. La saison était déjà fort rude, et l'on ne voyait pas sans inquiétude l'approche de l'hiver dans un pays montagneux, où l'on pouvait craindre de manquer de tout ; les villes fortes étant au pouvoir des Espagnols et les villes ouvertes ne présentant aucune ressource pour loger et nourrir des gens de guerre. La présence du roi de Navarre, qui faisait très résolument son devoir, comme un simple homme d'armes, décida les chefs de l'armée à tenter quelque chose pour rétablir dans ses États ce pauvre roi dépossédé. Le comte d'Angoulême n'était plus là, en qualité de lieutenant du roi : il était revenu à Amboise, encore malade ; il avait laissé à sa place M. de Longueville, qui conduisit l'armée dans la Navarre espagnole. Le passage des Pyrénées ne s'était pas fait sans difficulté, à travers des défilés peu accessibles : on avait d'abord emporté une ville très forte, nommée le Borghet, après un assaut de huit heures, et ce succès, chèrement acheté, avait été suivi de l'occupation d'une dizaine de petites villes sans importance. La Palice avait perdu un temps précieux, et quand il arriva devant Pampelune, le duc d'Albe s'était emparé de la place et y avait fait entrer de

nombreux défenseurs. La saison semblait bien avancée pour entamer le siège d'une ville aussi forte. Le duc d'Albe n'acceptait pas la bataille qu'on lui offrait, et le roi de Navarre insista pour attaquer Pampelune. La brèche étant praticable, on sonna l'assaut, les lansquenets s'y portèrent bien honnêtement, mais les assaillants furent repoussés et laissèrent beaucoup de morts dans les fossés. Les vivres commençaient à manquer, et l'hiver se faisait sentir. On n'attendit pas que le chemin à travers les montagnes fût devenu impraticable ; on leva le siège et l'on battit en retraite, sans être poursuivi par l'ennemi, qui n'eut garde de se mesurer avec des forces bien supérieures aux siennes. La Palice eût été obligé d'abandonner l'artillerie, tous les chevaux ayant péri, faute de fourrage, mais les lansquenets la tirèrent à bras, moyennant quelque argent qu'on leur donna. Il n'y eût que l'arrière-garde qui fut harcelée par les montagnards et presque anéantie. Jean d'Albret avait voulu rester, avec quelques troupes indigènes, dans la Navarre, qu'il acheva de perdre petit à petit ; il retourna ensuite en Béarn, aimant beaucoup mieux ce *qu'il avoit en France que son royaume de Navarre*. La reine Catherine de Foix, dont le caractère ferme et hautain n'avait aucun rapport avec le caractère placide et insouciant de son mari, lui disait, à son retour de la guerre : *Vous quittez un royaume, où vous ne rentrerez jamais ! Don Jean, si nous fussions nés, vous Catherine, et moi don Jean, nous n'aurions pas perdu la Navarre !*

Louis XII avait promis à Jean d'Albret d'envoyer, au printemps, une nouvelle armée en Navarre, pour reconquérir ce royaume sur le roi d'Aragon ; mais celui-ci, qui n'avait pas de troupes ni d'argent, imagina d'assurer sa conquête et d'affermir solidement sa domination dans ce pays, dont il était maître, sans avoir à soutenir une guerre onéreuse. Il fit proposer au roi de France une trêve d'un an, qu'il comptait bien employer à gagner la confiance des habitants de la Navarre, en leur rendant leurs fueros, anciennes chartes communales, que les derniers rois de la maison d'Albret avaient en partie supprimées. Cette trêve d'un an, traitée en secret par deux religieux cordeliers venus d'Espagne avec les pouvoirs les plus étendus, diminuait les forces de la ligue offensive que Louis XII allait avoir à combattre encore à la fois en France et en Italie ; car le roi Henri VIII prenait au sérieux le titre de roi Très-Christien, que le pape lui avait décerné, et se promettait de se faire le champion de l'Église contre le roi de France excommunié, pour lui disputer son royaume mis en interdit par le Saint-Siège. On a lieu de croire que la reine d'Aragon, Germaine de Foix, n'avait pas été étrangère à la conclusion de la trêve de Ferdinand le Catholique avec Louis XII, qui s'était toujours montré bon et généreux à l'égard de sa nièce, à laquelle il accorda, malgré la guerre existant alors entre lui et le roi d'Espagne, la possession des biens patrimoniaux que son frère Gaston de Foix possédait en France.

Le roi ne renonçait pas à son duché de Milan, quoique Maximilien Sforza y fût entré avec une armée suisse et allemande et eût été reçu, dans la capitale de la Lombardie, avec des acclamations et des transports de joie, qu'il ne justifia pas par son gouvernement : le nouveau duc, mal inspiré et mal conseillé, commença son règne par des exactions intolérables et par des injustices criantes, qui lui eurent bientôt aliéné les sympathies de ses sujets. Un mois ne s'était pas écoulé, qu'on regrettait déjà les Français et qu'on prédisait leur prochain retour. Il est vrai que le château de Milan était toujours occupé par une garnison française de neuf cents hommes, qui avaient encore des vivres pour quatre ou cinq mois. Louis XII avait besoin de toute son armée, non seulement sur les côtes de Picardie et les frontières de la Belgique, mais encore en Dauphiné et dans les

provinces voisines de la Suisse ; il se voyait menacé, de différents côtés, par le roi d'Angleterre, l'empereur Maximilien et les Suisses, quoique la guerre ne parût pas devoir commencer avant le printemps. François de Valois, comte d'Angoulême, remplissait toujours les fonctions de lieutenant du roi. Ce fut donc à lui que Marguerite d'Autriche s'adressa, en septembre 1512, pour réclamer la délivrance de certains seigneurs flamands, arrêtés sur les terres de France et gardés comme prisonniers de guerre par le comte de Vendôme et le sire de Fontrailles. Le jeune lieutenant du roi répondit à la gouvernante des Pays-Bas, qui déclarait avoir toujours tâché de garder les traités faits entre le roi et l'archiduc : *Madame ma cousine, vous savez mieux qu'autre comme il va de ce que vous m'écrivez, et m'en rapporte à ce qui en est ; et, en tant que touche la part de mondit seigneur le Roi, il les a toujours entretenus et observés (les traités) comme il devait faire.* On pouvait déjà pressentir que le comte d'Angoulême, qu'on qualifiait de dauphin, saurait parler et agir en roi.

Marguerite d'Autriche s'était trop avancée dans les négociations secrètes qu'elle conduisait, au nom de l'empereur son père avec le roi d'Angleterre, en vue de la guerre prochaine : Maximilien lui en faisait reproche et lui défendait de laisser le roi Henri VIII faire des levées de gens de guerre dans les Pays-Bas : *Vous nous mettez en danger, lui écrivait-il, d'avoir incontinent en nos pays la guerre ouverte contre les Français, et sans assurance du roi d'Angleterre.* L'empereur, en effet, s'était engagé à faire la guerre à Louis XII, pourvu que le roi d'Angleterre lui payât 100.000 écus avant son entrée en campagne ; il avait tant de hâte de toucher cette somme, qu'il faisait cette déclaration, par la bouche de son ambassadeur Pulveret : *Nous offrons audit roi d'Angleterre de nous-même être chef et capitaine de la nôtre et sienne armée ; il nous semble que nous voudrions bien conduire cette charge de capitaine, à l'honneur et profit de nous et de lui.* Ainsi, l'empereur avait presque simultanément idée de se remarier, de se faire pape et de devenir général d'armée ! Il essayait aussi de traiter à la fois avec les Vénitiens, le roi d'Aragon et le pape, en demandant de l'argent à tout le monde. Voici de quelle manière un ambassadeur de Marguerite d'Autriche envisageait la situation des affaires politiques en Italie, au mois de janvier 1513 : *On est averti pour certain que les Français retournent avec grande puissance ; on craint l'appointement des Suisses avec lesdits Français, auxquels ont donné et donnent audience ; les Vénitiens sont superbes ; les Espagnols dient qu'ils feront et ne font rien, le pape s'en va mourir, et n'y a un denier en bourse : qu'est-il de faire ?* Les tentatives que Louis XII avait faites auprès des Cantons pour obtenir un appointement d'amitié et d'alliance, ne réussirent pas, et ses deux envoyés, le seigneur de La Trémoille et Jean-Jacques Trivulce s'en retournèrent, sans avoir pu lever une bande de soudoyers suisses ; mais le roi s'était fait une armée, pour l'Italie, avec des levées du ban et de l'arrière-ban, et en appelant sous ses drapeaux un corps auxiliaire de lansquenets, qui venaient en foule s'offrir à la *soulde* du roi, bien que l'empereur eût fait semblant d'empêcher ses sujets de prendre du service dans l'armée française. Le prélude menaçant de cette nouvelle guerre d'Italie n'avait fait qu'irriter davantage la haine de Jules II contre Louis XII ; jamais ce vieillard valétudinaire ne forma plus de projets furibonds qu'au moment où il avait un pied dans le tombeau. Anne de Bretagne, dont les scrupules religieux et les pieuses terreurs jetaient sans cesse du trouble et de l'hésitation dans la conduite des affaires politiques, amena enfin le roi à se relâcher de ses résolutions longtemps inébranlables ; il consentit à laisser agir l'intervention officieuse de la reine auprès du Saint-Père. Le cardinal de Nantes avait été chargé de cette mission délicate ; mais le pape n'eut pas plutôt entendu

nommer le roi, qu'il tourna le dos à l'intermédiaire de la, reine de France. Dans un décret du 10 décembre 1512, Jules II avait ajourné le roi à comparaître au Concile de Latran, dans un délai de soixante jours, avec ses Parlements et tous ceux qui avaient adhéré à ses actes schismatiques. Cet ordre de comparution pénitenciaire épouvantait surtout Anne de Bretagne ; elle conjura le cardinal de Luxembourg, qui était en haute estime à la Cour de Rome, d'adresser aux Pères du Concile de Latran une supplique, pour solliciter la réconciliation du roi des Français avec le pape, en rejetant tous ses torts sur le Concile de Pise, et en suppliant le Saint-Père de les lui pardonner ; mais, dans le cas où le pardon serait refusé au roi, qui faisait amende honorable, on osait espérer que Sa Sainteté daignerait l'accorder du moins au Dauphin, successeur du roi, et à la reine, qui réclamait ce pardon, les larmes aux yeux. Jules II n'eut pas le temps de recevoir la soumission de son plus redoutable ennemi. Atteint d'une fièvre lente qui le consumait, il sentit, dans ses derniers moments, les remords de sa conscience : **Plût à Dieu, s'écria-t-il, que je n'eusse point été pape, ou que j'eusse employé contre les Infidèles les armes que j'ai tournées contre la Chrétienté !** Il mourut, dans la nuit du 21 février 1513, à l'âge de soixante-dix ans.

Louis XII, n'ayant rien à attendre du côté des Suisses, qui avaient juré au pape de ne contracter aucune alliance avec le roi de France qu'on voulait chasser de l'Italie, se tourna tout à coup du côté de l'empereur et lui proposa, par l'entremise de l'évêque de Gurck un traité de paix et d'amitié. L'évêque de Gurck, en qui Maximilien avait la plus intime confiance, posa les conditions de ce traité, toutes à l'avantage de son maître : 1° les deux souverains devant agir de concert pour recouvrer les villes et territoires que leur avait attribués le traité de Cambrai, Crémone et le Crémonais seraient ajoutés, avec les villes situées sur le fleuve de l'Adda, à la part de l'empereur ; 2° l'archiduc Charles épouserait Madame Renée, seconde fille de France, à qui le roi donnerait en dot le duché de Milan ; 3° la princesse Renée, alors âgée de deux ans et demi, serait remise à l'empereur, pour être élevée à la cour d'Allemagne. Le roi assembla son Conseil, pour lui exposer les clauses de ce traité, que l'empereur avait fixées lui-même. Le Conseil fut invité à donner son avis : Fallait-il faire alliance avec l'empereur ou avec les Vénitiens ? C'étaient les Vénitiens qui avaient fait les premières avances pour se réconcilier avec le roi de France. Anne de Bretagne, ayant toujours souhaité le mariage d'une de ses filles avec l'archiduc d'Autriche, eût appuyé de toutes ses forces cette combinaison, si on ne lui avait pas imposé la condition de se séparer de sa fille jusqu'au mariage de cette princesse. Étienne Poncher, naguère évêque de Paris et nommé depuis chancelier de France, recommanda l'alliance avec les Vénitiens, et déclara qu'on ne pouvait se fier à un allié aussi variable et aussi peu sûr que l'empereur, qui d'ailleurs avait toujours été hostile au roi. Le maréchal de Trivulce et le secrétaire d'État Florimond Robertet se rangèrent à cet avis et se prononcèrent en faveur de l'alliance avec les Vénitiens, la seule qui pût être sérieusement utile à la France. Mais les Vénitiens exigeaient, comme gage de leur alliance, la cession du Crémonais, que le roi voulait conserver à tout prix. Le cardinal de Médicis, qui n'était pas encore pape, mais qui avait grande chance de l'être, eut assez de crédit auprès de certains grands personnages de la Cour de France, pour faire représenter au roi avec tant d'autorité les avantages qu'il devait retirer de cette nouvelle alliance avec la république de Venise, que le traité fut signé le 1er mars. En apprenant la signature de ce traité, l'empereur avait écrit à sa fille Marguerite d'Autriche de conclure immédiatement, en son nom, une alliance offensive et défensive avec le

roi d'Angleterre, ce souverain dût-il ne lui accorder, d'indemnité, que 100.000 *écus à la couronne*, au lieu de 125.000 *écus au soleil*.

Pendant ces négociations, le successeur de Jules II avait été élu. Aussitôt après la mort du pape, le collège des cardinaux qui se trouvaient à Rome avait adressé un bref au roi de France, pour le prier d'*ôter le schisme*, de défaire le Concile de Pise, et d'être *bon fils de l'Église*. Les cardinaux, qui siégeaient au Concile à Lyon, avaient été cependant invités à se rendre au conclave, mais ils en furent empêchés, par la crainte d'être pris par six grosses galères du roi d'Aragon, qui tenaient la mer. Ils étaient donc retournés à Avignon, et le bruit avait couru qu'ils se disposaient à élire un pape français. Les cardinaux présents à Rome ne voulaient qu'un pape italien et surtout un pape jeune. Ils s'étaient donc entendus d'avance, pour en venir à ce résultat ; aussi, le jour même de leur entrée au conclave, le II mars, ils élurent, à l'unanimité, le cardinal Jean de Médicis, âgé de trente-sept ans, qui n'avait pas même été ordonné prêtre. Ce choix motiva de vives protestations, surtout de la part de l'empereur, qui ne se consolait pas de n'avoir pu poser sa candidature à la papauté, en face du conclave. Mais ces protestations s'en allèrent en fumée, et le nouveau pape, dont l'élection était vivement contestée par les cardinaux absents du conclave, prit possession de la chaire de Saint-Pierre, sous le nom de Léon X ; il fit son entrée solennelle dans Rome, le 11 avril, le jour anniversaire de la bataille de Ravenne, où il avait été fait prisonnier par les Français. Il était à cheval, au lieu de se faire porter en chaire, comme ses prédécesseurs. Cette entrée, dont la pompe et la magnificence surpassaient tout ce qu'on avait vu dans les entrées pontificales, ne coûta pas moins de 100.000 écus, quoique le nouveau pape eût trouvé vide le trésor du Saint-Siège. Il fut acclamé avec transport par la population romaine, qui se réjouissait d'avoir un pape jeune et libéral. Albert Pio, comte de Carpi, ambassadeur de Maximilien à la Cour de Rome, avait bien jugé Léon X, en le représentant comme doux, humain, généreux, bienveillant et orné des plus nobles vertus ; mais il s'était trompé, quand il augura que le pape serait religieux observateur de sa parole et de ses promesses. Il ajoutait avec plus de prescience : *Il sera, doux comme un agneau plutôt que féroce comme un lion, plus partisan de la paix que de la guerre, mais certainement il ne sera pas l'ami des Français*. Louis XII eut bientôt lieu de s'en apercevoir. Il affecta d'abord de rester neutre dans les affaires d'Italie, que Jules II avait laissées en la plus triste confusion ; il avait fait promettre au roi de France, aussitôt après avoir été élu, qu'il garderait la plus stricte neutralité, au milieu des déplorables conflits qui divisaient les souverains, tous fils de l'Église, dont il était le Père spirituel, et peu de jours après son élection, le duc Maximilien Sforza écrivait à Marguerite d'Autriche : *Si moi-même eusse eu à faire la élection, n'aurais su mieux choisir pour le bien de notre Mère-Sainte Église, de la Foi catholique, union d'Italie et conservation de moi et de mon État*. En effet, Léon X trouva, sans bourse délier, de l'argent chez les banquiers florentins, pour faire lever une bande de cinq mille Suisses, qu'il envoyait au secours du duc de Milan.

L'excommunication lancée par Jules II contre Louis XII et ses adhérents était annulée par le seul fait de l'avènement de Léon X, qui ne faisait plus partie, du moins ouvertement, de la Ligue contre la France ; mais le roi préparait une nouvelle expédition, pour reconquérir le duché de Milan. On pouvait prévoir que le souverain pontife, fils de Laurent le Magnifique et frère de Julien de Médicis, remis à la tête de la république de Florence par Jules II, aurait à cœur d'empêcher les Français de se rétablir en Italie. Ce fut lui, en effet, qui suggéra au roi d'Aragon un ingénieux subterfuge pour violer la trêve signée entre la

France et l'Espagne, mais toutefois sans la rompre. Le traité portait que le roi de France ne plairait, en aucun cas, faire la guerre au Saint-Siège., Léon X déclara que le Saint-Siège comprenait les États, sur lesquels la papauté avait des droits et des prétentions. Or, les territoires de Parme et Plaisance, qui faisaient partie du duché de Milan, pouvaient être revendiqués comme appartenant à l'Église. Le roi Ferdinand ordonna donc au vice-roi de Naples de réunir ses troupes à celles de la sainte Ligue. Pendant ce temps-là, l'empereur autorisait sa fille, la gouvernante des Pays-Bas, à signer en toute hâte le traité *pourparlé* et *accordé* avec les ambassadeurs du roi d'Angleterre, en se disant prêt à se déclarer ennemi du roi de France. Louis XII donna l'ordre à ses lieutenants, le sire de La Trémoille et le maréchal de Trivulce, d'entrer en Italie, et de marcher sur Milan. Il y avait eu rivalité entre les deux lieutenants du roi, au sujet du commandement en chef de l'armée, lequel revenait de droit à Trivulce qui était maréchal de France et *conduisoit bien une armée*, mais ce grand capitaine, d'origine milanaise, tenant au parti guelfe, eût été repoussé par le parti gibelin, que le roi avait intérêt à ménager ; il fallait, en outre, mettre un Français à la tête d'une armée française. Cette armée se composait de douze cents hommes d'armes, sous les ordres de plusieurs bons capitaines déjà éprouvés dans les guerres d'Italie, de quatre à cinq mille gens de pied français, dont le duc d'Albanie était capitaine général, et de onze mille lansquenets levés dans le pays de Gueldre et les pays du Bas-Rhin, par Robert de La Marck, seigneur de Fleuranges, et par son frère le sieur de Jamets. L'artillerie de France, que menait M. de La Fayette, homme sage et de bon entendement, était soutenue par un parc, *fait à façon d'échelle*, qui ne contenait pas moins de cinq cents *harquebuttes à crochet* et que le sieur de Sedan avait fait venir de son pays des Ardennes. Malheureusement, les deux lieutenants du roi ne s'accordaient pas ensemble et Trivulce était bien déterminé à obéir le moins possible au sire de La Trémoille, qui n'avait ni sa prudence ni son expérience. Tout d'abord, La Trémoille ne souffrit pas que le maréchal, qui entretenait des intelligences dans le Milanais, pût réaliser l'espérance qu'il avait donnée au roi, en se faisant fort d'aller jusqu'à Milan avec un éperon de bois, c'est-à-dire sans rencontrer le moindre obstacle. L'armée n'attendait plus pour passer les monts, que l'arrivée d'un corps de trois mille aventuriers, que le sire de Tavannes amenait de Guyenne.

Le roi d'Angleterre et l'empereur Maximilien avaient refusé d'adhérer, pour leur compte, aux conditions de la trêve que le roi d'Aragon avait conclue avec Louis XII ; le roi d'Angleterre achevait alors ses préparatifs de guerre, pour descendre en France, avec une armée anglaise ; il ne lui manquait que des bâtiments de transport destinés à jeter ses troupes, soit en Bretagne, soit en Picardie ; il s'adressa donc à Marguerite d'Autriche, qui, sur l'ordre exprès de l'empereur, s'était empressée de fournir à Henri VIII non seulement une quantité de *heves* ou bateaux plats, qui pouvaient porter dix à douze mille hommes, mais encore des chevaux, des vivres et même des gens de pied recrutés surtout en Flandre. Le sire de Genlis, chambellan du roi et son ambassadeur à la cour de l'archiduc Charles, avertit son souverain de ces étranges agissements de la part d'un vassal du roi de France. Louis XII écrivit alors cette belle lettre à Marguerite, qu'il qualifiait seulement de *duchesse douairière de Savoie* : *Ma cousine, j'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite, par le sieur de Genlis, mon conseiller et chambellan ordinaire, et sur l'expédition et dépêche que lui avez faite, et tant par icelle que par ce que j'ai depuis entendu, on demeure par-delà en volonté de bailler aide et faveur aux Anglais, anciens ennemis de la couronne de France,*

tant en gens de cheval des pays du Hainaut et Brabant, que de navires, pour leur passage, des pays de Hollande et Zélande : qui est nuire ouvertement au bien de paix et amitié, qui de tout temps a été entre moi et la Maison de Flandre ; pour quoi si mon cousin le Prince de Castille, votre neveu, était en âge, je le sommerais à me venir servir contre lesdits Anglais, tant pour ce qu'il est issu de ladite couronne, que parce qu'il est pair de France et mon vassal, comme savez. Et, pour cette heure, me suffit, à vous, ma cousine, qui avez la totale charge des affaires de ses pays, en écrire un coup, en vous priant, pour le bien de mondit cousin et de sesdits pays et sujets, me faire savoir votre vouloir et intention sur ce, et comme vous entendez que vous et lesdits pays de mondit cousin et sesdits sujets vivrez dorénavant avec moi et les miens ; car le temps porte et requiert qu'il est besoin de savoir maintenant qui sera ami ou ennemi, afin que, selon cela et que vous m'en écrirez, j'y pourvoie comme je verrai que faire se devra. Par la raison, pareillement, ma cousine, j'écris aux villes de Flandre et d'Artois, sujettes à ladite couronne, de ce que dessus, pour semblablement entendre leur intention et vouloir ; et à tant, ma cousine, je prie à Dieu vous tenir en sa sainte garde. Écrit à Étampes, le vingt-sixième jour de mai 1513. Dans une lettre que le roi écrivit à ceux de Gand, pour les mettre en garde contre l'audacieuse insolence des Anglais, qui, ayant entrepris de lui faire une guerre injuste, se targuaient d'être aidés et soutenus dans cette guerre par les villes et sujets du Prince de Castille auquel il avait toujours porté un *amour singulier*, il leur faisait savoir qu'il avait *donné telle et si bonne provision partout, tant par mer que par terre*, que l'entreprise desdits Anglais *ne peut être de longue durée ni venir à grand effet*. Marguerite n'osa pas nier les faits graves qui accusaient les intelligences hostiles de l'empereur avec le roi d'Angleterre et qui dénonçaient d'avance le traité d'alliance offensive et défensive qu'il avait conclu secrètement : elle avoua que plusieurs des sujets de son neveu étaient passés au service du roi d'Angleterre, mais à leurs périls et risques ; que d'autres lui avaient vendu des bateaux, des armes et des chevaux, à l'insu des autorités locales, et que de pareils actes, coupables sans doute, n'avaient été inspirés que par le désir de gagner de l'argent : elle espérait donc : que les bonnes relations d'amitié et de commerce, qui existaient entre les sujets du roi et ceux du Prince de Castille, n'en seraient pas altérées ; elle suppliait le roi de tenir la main à l'exécution des traités de paix, comme elle ferait elle-même. La gouvernante des Pays-Bas, nonobstant ces belles promesses, était aussi déloyale et aussi rusée que son père, car, au moment même où elle s'engageait ainsi, au nom de Maximilien et de l'archiduc d'Autriche, à veiller soigneusement à l'observation des traités existants, elle écrivait à l'empereur pour l'inviter à rappeler ceux de ses sujets qui avaient pris du service dans l'armée du roi, et à leur suggérer même quelque trahison, *dont il pouvoit revenir un grand bien*, disait-elle, *à vos amis, à vous et à vos successeurs*.

Les Français commencèrent à passer les monts vers le 10 mai, et le passage des troupes continua, pendant plusieurs jours, sans tourner du côté de Milan, quoique Jean-Jacques Trivulce conseillât de marcher en avant, dans la certitude de voir le pays tout entier se soulever, au cri de *Vive la France !* Le sire de La Trémoille s'était arrêté dans l'Artesan, avec une partie de la gendarmerie, pour attendre que le reste de son armée fût entré en Piémont. Il y avait, d'ailleurs, une convention secrète entre les agents du roi de France et la bourgeoisie commerçante de Milan, pour livrer la ville aux Français ; déjà le château, où la garnison allait manquer de vivres, avait été ravitaillé, de concert avec un chef de bande italien, nommé Sacramoro, qui était chargé du blocus de cette forteresse.

Le duc Maximilien Sforza, voyant que la ville de Milan *étoit désespérée pour les bons Ducquesques et à demi mutinée pour les François*, s'empressa d'en sortir avec deux cents chevaux et quelques milliers de piétons, afin de se mettre sous la protection des Suisses qui arrivaient de tous côtés pour le défendre. Les douze Cantons lui envoyaient quinze mille aventuriers, la plus belle bande qui partit onc du pays des Suisses, et les capitaines de cette bande avaient dit au duc de Milan, qu'il n'eût aucun doute (aucune crainte) des Français, car *plutôt viendroient par deçà toutes les femmes et les petits enfants de la Suisse, qu'ils ne le maintinssent en sa duché, comme ils lui avoient promis et juré*. Les Suisses occupaient déjà Alexandrie et Novare, où se trouvait encore toute l'artillerie que La Palice avait perdue dans sa désastreuse retraite : il leur venait tous les jours de nouveaux renforts, et tous avoient bon désir, avec la bonne aide des Espagnols, non seulement de tenir tête aux Français, mais encore de les chasser de l'Italie, par-delà Lyon. La Trémoille envoya le sire de Fleuranges, avec ses lansquenets allemands, prendre possession de la ville d'Alexandrie, qui s'était rebellée contre l'autorité du duc Maximilien Sforza et qui faillit payer bien cher sa rébellion, car les lansquenets allemands, dès leur entrée dans la ville, s'étaient mis à piller, quand leur chef *défendit le pillage, en laquelle chose il fut obéi, dont fut bien grande merveille, car on pilloit aussi bien amis qu'ennemis*. Maximilien Sforza s'était renfermé dans Novare, qui ne manquait pas de canons, mais dont la garnison ne semblait pas suffisante pour soutenir longtemps un siège fait par toute une armée. C'était à Novare que, treize ans auparavant, le malheureux Ludovic Sforza, père du duc Maximilien, avait été livré par les Suisses, ses auxiliaires, aux mêmes généraux français Trivulce et La Trémoille, qui revenaient assiéger Novare. En peu de jours, la brèche avait été ouverte par l'artillerie du seigneur de La Fayette, mais cette brèche n'était pas praticable, et les lansquenets, qui ne redoutaient rien, n'osèrent s'y risquer. On mit en batterie deux gros canons contre la porte la plus voisine de la brèche, et cette porte ayant été enfoncée, on s'apprêtait à entrer dans la ville, quand les Suisses firent une sortie qui fut repoussée. La nuit était venue ; on remit au lendemain l'attaque de la porte qui livrerait passage aux assaillants. Mais, pendant cette nuit-là même, quatre à cinq mille Suisses, qui arrivaient à marches forcées de Lugano et de Bellinzona, vinrent file à file et furent reçus dans la ville comme des libérateurs. La Trémoille n'avait plus qu'à lever le siège, ce qu'il fit le matin, en se dirigeant vers le pas de Suze, pour donner la main aux renforts considérables en gendarmerie et en infanterie, qu'on lui annonçait, mais qui ne se pressaient pas d'arriver. Les hommes d'armes ne furent pas inquiétés dans cette retraite, mais les lansquenets, qui étaient chargés de lever le camp et d'escorter l'artillerie, restèrent en arrière, et les canons des remparts furent tournés contre eux, de telle sorte que les boulets pleuvaient et battaient dans leurs rangs ; ils perdirent bien du monde, et comme ils ne pouvaient ni combattre ni donner l'assaut, ils se hâtaient de se retirer sous le feu des batteries du château. Les Suisses alors sortirent de la ville, en escarmouchant, et furent toujours sur leurs bras jusqu'à ce que toute l'arrière-garde se fût arrêtée sur une montagne à deux milles de Novare, non loin du village de Trecase. La Trémoille avait établi son quartier général dans une abbaye, que l'artillerie du château *battoit merveilleusement fort* ; il tint Conseil de guerre avec les principaux capitaines, et l'on résolut de se porter sur le village de Trecase, où l'armée occuperait une excellente position ; mais, soit erreur ou maladresse, soit trahison préméditée, une partie des gens de pied se trouva engagée dans les bois qui s'étendaient autour de Novare, et le reste des piétons, avec l'artillerie, chercha sa route à travers des terrains marécageux, coupés par des rivières et des petits cours

d'eau. On s'éloignait ainsi de Trecase, en se rapprochant du village de la Riotta, par des chemins fangeux et impraticables. On accusa depuis le maréchal Trivulce d'avoir changé l'itinéraire de l'armée, pour s'écarter des terres fertiles et cultivées, qu'il possédait dans ces parages ; mais le maréchal dédaigna de répondre à cette basse accusation.

Le matin du 6 juin, les enfants-perdus des bandes suisses, qui s'étaient avancés, à travers bois, sans être aperçus, jusqu'au guet du camp des Français, se jetèrent sur l'artillerie et tentèrent de s'en emparer ; mais, si l'alarme fut bien grande au camp, la gendarmerie y alla chacun à cheval, et La Trémoille, qui n'était qu'à demi armé, se mit à la tête de ses hommes d'armes, pour repousser l'attaque des Suisses. L'endroit où s'engagea l'action était un marais, *où les chevaux étoient eqfangis jusqu'aux genoils*. Néanmoins, les premiers assaillants furent taillés en pièces. L'artillerie française commençait à foudroyer les Suisses, qui semblaient se multiplier et renaître sous le feu des batteries, à mesure que la canonnade emportait des files entières de l'armée ennemie, qui revenait à la charge en rangs plus pressés et plus solides. Les lansquenets allemands étaient chargés de défendre l'artillerie, et ils s'acquittèrent de ce devoir avec une admirable énergie, mais les gens d'armes ne pouvaient leur venir en aide et leur prêter main forte. Les Suisses avaient fait de grandes pertes, et pourtant leur nombre augmentait sans cesse : ils se divisèrent en deux grandes bandes, l'une continuant à faire tête aux lansquenets, l'autre tournant la position et allant prendre à revers l'artillerie, qui tomba au pouvoir des assaillants. Les lansquenets lâchèrent pied et s'enfuirent, tandis que leur propre artillerie, tournée contre eux, les écrasait dans leur fuite. La gendarmerie ne leur porta pas secours et fit une prudente retraite. Le capitaine général des lansquenets, Robert de La Marck, qu'on appelait M. de Sedan, apprenant que ses deux fils, le sire de Jamets et le sire de Fleuranges, avaient peut-être péri, en essayant de rallier les lansquenets qui fuyaient, se précipita dans la mêlée et retrouva ses deux fils criblés de blessures parmi les morts : il les attacha tous deux sur un cheval, et il eut le bonheur de les conduire en lieu de sûreté, où il les fit soigner de manière à les rappeler à la vie. Tous les capitaines des lansquenets furent tués avec les deux tiers de leurs soldats, mais les Suisses avaient perdu plus de monde que les lansquenets, et la fleur de leur bande y demeura, bien qu'ils eussent gagné la bataille. Le général de Normandie, payeur de l'armée française, *fort honnête et homme de bien*, vint à la rencontre de M. de Sedan, qui revenait au combat après avoir sauvé ses deux fils : — *Monsieur, lui dit-il, tout est en fuite, comme vous voyez, mais l'argent du roi, 250.000 livres, demeureront derrière, si vous ne nous attendez pas, et les Suisses auront bientôt mis la main sur les chariots où est l'argent.* — *Pourquoi ne vous attendrais-je pas,* reprit M. de Sedan, *quand il me reste quelques-uns de mes gens, pour défendre l'argent du roi ?* Le maréchal de La Trémoille, blessé à la jambe, avait déjà quitté le champ de bataille, avec toute la gendarmerie et les piétons français, qui ne furent pas même engagés : il se retirait en bon ordre, sur Verceil, poursuivi par les Suisses, qui, n'ayant pas de cavalerie, ne pouvaient qu'inquiéter la retraite des Français jusqu'à Suze, où ceux-ci trouvèrent les premières bandes de cinq mille lansquenets du Luxembourg, que le duc de Gueldre avait envoyés au roi. La Trémoille ne fut pas même arrêté par la nouvelle des succès de l'armée vénitienne, qui avait battu un corps de Suisses et pris les villes que Venise revendiquait comme appartenant à la seigneurie ; il jugea prudent de rentrer en France, avec tout ce qui lui restait de son armée, quand il sut que le vice-roi de Naples envoyait Pierre Colonna, avec quatre cents lances, cinq cents cheveu-

légers et une bande de piétons, pour occuper tous les passages des Alpes. La Trémoille avait perdu toute son artillerie et tous ses bagages ; il acheva sa retraite, avec tant de précipitation, perdit encore la moitié de ses chevaux, faute de fourrages, dans les montagnes. Il avait sans doute reçu des ordres secrets du roi, qui le rappelaient en Bourgogne où l'on craignait une invasion des Suisses. Aussitôt après la bataille de la Riotta, Milan et toutes les villes du Milanais, qui s'étaient déclarées pour la France, se soumirent à l'obéissance de Maximilien Sforza, qui devait à l'assistance des Suisses la possession de son duché. La république de Gênes, qui, dès l'entrée des Français en Italie, avait expulsé la famille des Fregoses, chefs du parti gibelin, pour rétablir à la tête du gouvernement la famille des Adornes, chefs du parti guelfe, se vit obligée de renoncer encore une fois à la domination française et d'avoir pour doge un Fregoso, au lieu d'un Adorno. Quant à la république de Venise, elle avait ordonné à l'Alviane d'évacuer toutes les villes, où il avait mis des garnisons, excepté Crema, Trévisé et Padoue. Ainsi les Français avaient donc perdu encore une fois les conquêtes qu'ils avaient faites en Italie, et cela en moins de temps qu'ils n'en avaient mis à les - faire. Mais le château de : Milan leur restait encore, et le duc Maximilien-Sforza n'osait revenir dans sa capitale, sous la menace des canons de Louis XII, qui n'avait plus que cette forteresse en son pouvoir dans toute l'Italie, et dont la ville d'Asti avait même été prise et pillée par les Suisses.

CHAPITRE XXII

1513

LOUIS XII était très irrité contre le pape Léon X, qui avait contribué secrètement de ses deniers au maintien de Maximilien Sforza dans son duché de Milan et qui continuait à payer les Suisses pour les garder dans le Piémont, en prévision d'un retour offensif de l'armée française. Le roi avait interdit tout envoi d'argent à la Cour de Rome et réduit ainsi considérablement les revenus du Saint-Siège. Le pape ne voulait pas, du moins ostensiblement, se déclarer contre le roi Très-Christien, qu'il n'avait pas encore relevé de son excommunication. Il fit donc proposer au roi une transaction amiable, et il employa secrètement, dans son intérêt, la pieuse intervention d'Anne de Bretagne, qui exerçait une influence active non seulement sur le roi, mais encore sur ses ministres et ses conseillers. Ce fut elle qui prépara et rendit indispensable la réconciliation de Louis XII avec le pape et l'Église. La Cour de Rome exigeait, au préalable, l'annulation du Concile de Pise et l'adhésion du roi au Concile de Latran. La reine eut recours adroitement à l'affection que son époux avait toujours eue pour elle, et le roi finit par céder aux instances de sa bonne femme, du moins sur certains points ; il fit partir pour Rome deux ambassadeurs, Claude de Seyssel et Claude de Forbin, avec des pleins pouvoirs pour traiter de la paix avec le pape, en déclarant que Sa Majesté Très-Christienne annulerait tous les actes du Concile de Pise et adhérerait absolument au Concile de Latran ; mais le pape, satisfait d'avoir amené le roi à se soumettre à l'autorité ecclésiastique du Concile de Latran, ne se pressa pas d'en venir à la conclusion d'un traité particulier avec Louis XII, d'autant plus qu'il se trouvait engagé dans une Ligue secrète, signée à Malines, le 9 avril 1513, entre le Saint-Siège, l'empereur, le roi d'Angleterre, le roi d'Aragon et les Suisses, dans le but de ruiner à jamais la prépondérance française et peut-être même de jeter à bas du trône le roi de France. Louis XII ne connaissait pas sans doute l'existence du traité de Malines, ou du moins il n'en avait pas bien apprécié la portée, puisque les confédérés, dans le préambule de ce traité, déclaraient n'avoir pas d'autre vue que de faire la guerre aux Infidèles et aux ennemis de Jésus-Christ. Il savait pourtant que les derniers échecs de son armée en Italie n'avaient été que la conséquence des intrigues souterraines de Léon X : il se plaignit au protonotaire Cinthio, agent du pape à la Cour de France, que le Saint-Père eût fourni des sommes considérables aux Suisses, pour leur payer les frais de la terrible guerre, qu'ils avaient faite à l'armée de La Trémoille en Lombardie. Léon X se contenta de nier le fait purement et simplement. Louis XII hésitait donc encore à mettre à néant tous les actes du Concile de Pise ; il se sentait soutenu par les Universités de France, qui avaient reconnu l'autorité de ce Concile. Anne de Bretagne, dont la religion avait été surprise par les inspirations occultes qu'elle recevait directement de Rome, n'était pas encore satisfaite des concessions inespérées qu'elle avait obtenues du roi, qui ne demandait qu'à se rapprocher du pape, mais qui ne

trouvait, de la part de cet ennemi juré de la France, que mauvais vouloir et mauvaise foi ; elle eût voulu, pour tranquilliser sa conscience, décider le roi à proclamer spontanément la clôture du Concile de Pise et la nullité de ses décisions. La reine ne se rebuta pas, et ses importunités, mêlées de tendres prières et de douces caresses, devaient l'emporter sur les raisons les plus puissantes de la politique. Au reste, le Concile de Pise était déjà frappé d'impuissance et de mort, puisque deux cardinaux français, qui avaient pris part aux actes de ce Concile, les cardinaux de Sainte-Croix et de Saint-Severin, étaient allés à Rome, pour se faire absoudre par le pape, sous les auspices de la reine de France. Le 27 juin, le Saint-Père, revêtu de ses habits pontificaux et accompagné du Sacré Collège, à l'exception des cardinaux d'York et de Sion, qui avaient protesté contre la réintégration des deux cardinaux excommuniés, fit comparaître devant lui les cardinaux de Sainte-Croix et de Saint-Severin, habillés de violet comme de simples prêtres, et leur donna solennellement l'absolution, après qu'ils eurent demandé pardon, à genoux, de leur coupable participation aux actes schismatiques du Concile de Pise.

Le traité de Malines commençait à recevoir son exécution. L'empereur avait inutilement invité le roi d'Angleterre à faire descendre ses troupes au Crotoy, en promettant de faire entrer les siennes en Picardie ; mais Henri VIII écouta de préférence les avis de ses capitaines, et jugea plus sage de réunir son armée à Calais, qui, depuis un siècle et demi, appartenait à l'Angleterre. L'envoi des premiers corps de cette armée avait eu lieu vers la fin de mai, et le passage des troupes continua, sans interruption, pendant quinze jours, sous la protection de la flotte anglaise. Ce fut Maximilien qui dissuada Henri VIII de faire le siège de Boulogne, d'Ardres et de Guines, que les Anglais convoitaient depuis longtemps pour couvrir leur ville de Calais ; il eut aussi l'adresse de donner une autre direction à l'armée de Henri VIII, en lui persuadant d'assiéger d'abord Théroouanne qu'il projetait de réunir tôt ou tard aux domaines de son petit-fils Charles d'Autriche. L'*host* d'Angleterre partit donc de Calais, sous le commandement de lord Herbert, le 17 juin, pour aller mettre le blocus devant Théroouanne. La ville était bien fortifiée, mais mal garnie d'artillerie, avec une garnison peu nombreuse, sous les ordres de deux très hardis et gaillards gentilshommes : le seigneur de Théligny, sénéchal de Rouergue, et le seigneur de Pontdormy. Henri VIII débarqua, le 30 juin, à Calais, accompagné de son premier ministre Thomas Volsey, de son favori Charles Brandon et des plus grands seigneurs de sa cour ; il attendit, pour se rendre à son armée, devant Théroouanne, que les opérations du siège fussent plus avancées, et que l'empereur, qui trouvait toujours quelque prétexte de retarder son départ, arrivât enfin, avec l'armée allemande, dans les Pays-Bas, pour se joindre à lui.

Le roi d'Angleterre, parti de Calais, le 2 août, avec un corps de neuf mille hommes de pied, rencontra en chemin la gendarmerie française, au nombre de douze cents lances, qui, sortant de son camp de Blangy, avec du canon, poussait une reconnaissance jusqu'à Tournehem, pour faire une pointe sur Théroouanne. Les Anglais et les Français s'approchèrent, en silence, prêts à l'attaque et à la défense, s'observant mutuellement, sans en venir aux mains. Les Français, qui étaient loin de soupçonner que le roi d'Angleterre avait mis pied à terre pour se cacher au milieu de ses lansquenets, *vouloient donner dedans*. Les archers anglais, croyant une attaque inévitable, *tirèrent fort de leurs arcs* et blessèrent plusieurs hommes d'armes. Le seigneur de Piennes, gouverneur de Picardie, lequel avait été nommé lieutenant général du roi, ordonna aux capitaines qui l'entouraient de ne pas répondre à cette folle provocation, dans laquelle on

pouvait voir une ruse de guerre : Monseigneur, lui disait le chevalier Bayard indigné de l'audace des agresseurs, chargeons-les ! Il ne nous en peut advenir dommage, ils sont à pied, et nous à cheval. — Messeigneurs, dit le seigneur de Piennes avec autorité, j'ai ordre, sur ma vie, du roi notre maître, de ne rien hasarder, mais seulement de garder le pays ; faites ce qu'il vous plaira, mais de ma part, je n'y consentirai point ! Quelques seigneurs se lancèrent en escarmouche à la suite du Chevalier sans peur et sans reproche, mais le gros des gens d'armes ne bougea pas, et les archers ayant cessé de jeter des flèches, le roi d'Angleterre, avec sa bande, passa au nez des François, en ne leur laissant pour trophée qu'un seul de ses douze canons, qu'il avait surnommés les doute Apôtres. Henri VIII fut bientôt rejoint au camp de siège par Maximilien, qui lui amenait un corps d'infanterie suisse et huit mille hommes de cavalerie. L'empereur, venu en personne, avec une armée allemande, devant Théroouanne, que les Anglais bloquaient et assiégeaient depuis six semaines, ne pouvait plus dissimuler et mentir, comme il l'avait fait jusqu'alors par l'intermédiaire de sa fille Marguerite, en répétant sans cesse qu'il voulait rester bon allié et fidèle ami du roi de France. Le roi d'Angleterre, qui avait pris le titre de roi de France, en mettant le pied sur le sol français, faisait à Maximilien l'accueil le plus amical et le plus compromettant : ils dînèrent ensemble, en l'host, sous les yeux des deux armées que le siège de Théroouanne avait enfin réunies, et là, *festoïèrent l'un l'autre, si très paternellement, cordialement et privément, que c'étoit belle chose à voir, et celui qui ne les connoîtroit, sinon par leur manière et façon de faire l'un vers l'autre, les jugeroit plutôt père et fils que frères.*

Louis XII jouait au plus fin ; il faisait semblant de ne rien savoir et de ne rien voir, pour se dispenser d'en venir à une rupture éclatante avec l'empereur, que sa politique lui conseillait de ménager. Aussi, au moment même où Maximilien avec son armée allait se rendre sous les murs de Théroouanne, Anne de Bretagne, à l'instigation du roi, écrivait à Marguerite d'Autriche et à son neveu l'archiduc Charles une lettre tout amicale, pour les inviter à intervenir auprès de l'empereur dans l'intérêt de la paix universelle. La gouvernante des Pays-Bas avait envoyé à son père les lettres de la reine de France, en lui demandant la conduite qu'elle devait tenir dans une situation aussi délicate : *Nous sommes bien d'avis, lui avait répondu Maximilien, que vous et votre fils lui faites quelque gracieuse réponse et remerciement, en faisant donner, à son échanson (le sieur de Vorne), qu'elle a envoyé devers vous, un don, comme aviserez être le plus honnête. Et au regard de ce que notre sœur nous écrit, que vous veuillez employer au bien de la paix, nous vous conseillons que sur ce faites réponse que êtes à ce bien inclinée, et que désirez de savoir en quoi et comment vous vous devriez à ce employer, et que de votre côté il n'y aura faute, et vous y employerez de bon cœur.* Marguerite, d'après l'avis de l'empereur, avait donc adressé une lettre de remerciement à la reine de France, tant au nom de son neveu, qu'en son propre nom : *Quant à ce que par vos lettres me recommandez le bien de la paix, disait-elle, Dieu sait, Madame, si jusques ici j'y ai tenu la main, et vous ose bien dire que si les remontrances, que j'ai ci-devant, à diverses fois, sur ce, faites à Monsieur le roi Très-Chrétien et à vous, eussent été prises comme elles devaient et un peu plus estimées qu'elles n'ont été, les affaires ne fussent jamais venues en telle façon comme ils sont de présent, dont je suis déplaisante, car, quoiqu'on die, je désire autant la paix, que personne qui vive, et plaise à Dieu qu'il y eût tant de bien en moi, que de mon côté me susse aider à en dresser une bonne et universelle en toute la Chrétienté.* Louis XII ne voulait à aucun prix en venir à une rupture complète avec Maximilien ; il n'avait choisi le sieur de Piennes pour

son lieutenant général, que sous la réserve expresse de n'entreprendre aucun fait de guerre sérieux et décisif. Aussi, les Français ne faisaient-ils qu'observer et inquiéter l'ennemi, sans accepter la bataille que les Anglais leur offraient sans cesse. *Les Français se montrent souvent et se retirent bientôt*, écrivait-on du camp. Le roi, qui avait ses gouttes, était resté à Paris, où il recevait plus promptement des nouvelles de l'armée, mais, apprenant que la garnison de Théroouanne manquait de vivres, il donna ordre au sire de Piennes de la rafraîchir ou ravitailler, et il se fit transporter en litière, dans la ville d'Amiens, pour se rapprocher du théâtre de la guerre.

Le sire de Piennes s'était mis en devoir d'obéir au roi, en faisant bailler quelques rafraîchissements aux braves gens qui défendaient Théroouanne. L'entreprise fut ainsi dressée. : Toute la garnison française devait sortir du camp de Blangy, avant le jour, avec des chariots chargés de lard et de poudre à canon ; la cavalerie légère des Albanais, sous les ordres du sire de Fontrailles, avait été commandée pour arriver au galop jusque sous les murs de la ville assiégée, chaque homme portant sur ses épaules un sac de poudre et la moitié d'un porc salé, que la garnison viendrait recevoir, pendant qu'une partie des hommes d'armes surprendrait le camp des Anglais et y jetterait l'alarme. Puis, la ville ravitaillée, les assaillants se retireraient, sans combattre, et le reste des hommes d'armes, sous les ordres de La Palice, irait au-devant d'eux, pour les soutenir, au besoin. Tous les capitaines et les principaux seigneurs de la gendarmerie s'étaient promis de prendre part à cette entreprise, comme à une partie de plaisir. Mais le roi d'Angleterre en était averti par ses espions : pendant la nuit du 16 août, il fit sortir de son camp quatre à cinq mille chevaux, dix à douze mille gens de pied, tant lansquenets qu'Anglais, et sept à huit pièces d'artillerie, pour fermer la retraite aux Français, lorsqu'ils reviendraient de leur expédition. Les canons avaient été mis en batterie sur un tertre qui dominait la route, à l'endroit même où la gendarmerie française traverserait à gué la rivière du Lis, en revenant au camp de Blangy ; la cavalerie allemande et l'infanterie anglaise étaient cachées dans un ravin et derrière des bouquets de bois. L'opération du ravitaillement réussit au-delà de toute espérance, et les gens d'armes ; qui avaient appuyé le hardi coup de main des Albanais, n'eurent pas même besoin de tenir en échec les assiégeants, dont le camp paraissait immobile et silencieux. Le seigneur de Piennes était d'avis de rentrer promptement au camp de Blangy, où l'on avait laissé l'artillerie et les gens de pied, *mais quelques jeunes hommes eurent envie de reconnoître le camp de l'ennemi* ; d'autres, au contraire, ne craignant ni surprise ni attaque, ne songeaient qu'à faire halte et à se reposer, *pour la grande chaleur qu'il faisoit*, en se proposant de ne se remettre en route qu'à la fraîcheur du soir. Ils avaient ôté leurs *habillemens de tête*, et ils allaient, comme à l'aventure, *montés sur leurs haquenées et buvant à la bouteille*, tandis que leurs écuyers et valets conduisaient à la main leurs grands chevaux et portaient leurs casques et leurs armes. L'ordre qu'on leur avait donné de la part du lieutenant du roi, leur interdisait, d'ailleurs, de combattre, l'expédition n'ayant eu pour objet que de *rafraîchir ceux de Théroouanne* ; on les avait avertis de s'en retourner au pas, s'ils rencontraient une grosse troupe d'ennemis, *et s'ils étoient pressés, du pas au trot et du trot au galop*, sans vouloir *rien hasarder*. Tout à coup l'artillerie volante du roi d'Angleterre commença de tirer sur les gens d'armes français et leur tua quelques hommes ; ce qui causa parmi eux un grand désordre ; la plupart n'étaient pas armés, et ils n'eurent pas le temps de remonter sur leurs grands chevaux, lorsqu'ils aperçurent une nuée de piétons qui descendaient du coteau, et en deux bandes, comme pour les enclore. Les

trompettes sonnèrent la retraite, mais les compagnies éparses n'essayèrent pas de se reformer et de faire tête aux gens de pied, qui leur donnaient la chasse bien âprement. Le roi d'Angleterre, en voyant leur déroute, ne lança contre eux que deux mille gens d'armes, qui les poursuivirent de leur pointe. C'était un sauve-qui-peut général, dans lequel *les éperons servirent plus que les épées*. Les fuyards étaient tellement affolés, qu'ils se précipitèrent dans les rangs des compagnies de réserve, que La Palice avait mises en bataille, et qui se rompirent et se dispersèrent, en tournant le dos à l'ennemi. La Palice et ses capitaines avaient beau crier à haute voix : *Tourne, homme d'armes, tourne ! ce n'est rien !* la fuite des hommes d'armes n'en était que plus donnée et plus irrésistible. Le maréchal de La Palice avait été pris, en cherchant à retenir ses gens qui ne l'écoutaient pas, mais il eut l'adresse de s'échapper sur un cheval qui n'avait plus de cavalier. Plusieurs *des plus grands de France*, entre autres le marquis de Rothelin, fils du feu duc de Longueville, le chevalier Bayard, étaient prisonniers, et deux cents hommes d'armes avaient péri. Beaucoup s'enfuirent, sans être poursuivis, au-delà de Guinegate, où les Français avaient subi un échec du même genre, le 7 août 1479. Cette dernière et fatale défaite fut appelée la Journée des éperons.

A l'heure même où la gendarmerie française était en pleine déroute, le seigneur de Fleuranges arrivait au camp de Blangy, avec quinze mille lansquenets, en annonçant que le roi, qu'il avait vu à Paris, achevait de mettre sur pied une armée formidable, que le comte d'Angoulême était chargé de conduire en Picardie. Il fut mandé au Conseil de guerre par le seigneur de Piennes et La Palice, qui, sous la menace de l'armée anglaise et allemande, ne pensaient qu'à lever le camp pendant la nuit, mais le seigneur de Fleuranges, dit le Jeune Aventureux, leur déclara qu'il n'était pas venu avec ses bons compagnons, pour fuir en pleine nuit, comme un voleur. Il déclara qu'il se faisait fort de tenir tête aux Anglais et aux Allemands, si on voulait lui prêter les pièces d'artillerie qui étaient au camp et dont il ferait bel usage. Il était à peine rentré en son logis 'pour souper, que des enfants perdus de l'armée allemande vinrent faire insulte au camp et tenter de l'enlever, mais bon nombre d'hommes d'armes étaient déjà revenus, qui ne songeaient plus à la fuite et qui montrèrent aussi bon visage que les lansquenets du Jeune Aventureux. Ce ne fut rien, et fit-on retirer chacun en sa chacune. Mais, le lendemain matin, le seigneur de Fleuranges visita le terrain où avait eu lieu l'escarmouche nocturne des gens de pied de Maximilien, et il y trouva grand nombre de morts, ce qui lui prouvait que ses lansquenets avaient bien fait leur devoir. Il s'en alla ensuite avec eux explorer le pays, surtout l'espace que la gendarmerie française avait parcouru, en fuyant, à force d'éperons, devant quelques milliers de piétons anglais et deux mille chevaux allemands : il y ramassa des blessés français, que l'ennemi victorieux n'avait pas daigné recueillir et qu'il ramena au camp sur des chariots. A son retour, on apprit que le comte d'Angoulême, avec une puissante armée, composée surtout d'hommes d'armes, ne tarderait pas à donner la main aux troupes encore nombreuses qui s'enfermaient dans le camp de Blangy. Le siège de Théroouanne pouvait se prolonger plusieurs semaines, depuis le ravitaillement qui avait coûté si cher à la gendarmerie française, mais le roi, qui avait à cœur de conserver à son service les braves gens qui défendaient Théroouanne depuis près de neuf semaines, fit entendre aux assiégés, qu'ils trouvassent moyen de faire composition honorable, laquelle leur fut accordée par les assiégeants, qui craignaient d'être retenus devant la place, jusqu'à la fin de la campagne. La ville remise entre les mains du roi d'Angleterre, les chefs de la garnison et leurs

hommes d'armes en sortirent, enseignes déployées, armes en tête et la lance sur la cuisse, et les gens de pied marchant en bataille, tabourin sonnante. Henri VIII, à la suscitation des Flamands, ne tint compte du traité qui assurait à l'habitant bagues sauvées ; il fit démolir les fortifications, combler les fossés et brûler toutes les maisons, à l'exception de l'église et de la Maison des chanoines. Les princes et les seigneurs français, faits prisonniers à la Journée des éperons, étaient retenus sur parole dans le camp du roi d'Angleterre, et ce jeune souverain, tout fier du succès de ses premières armes, se proposait de ramener dans son royaume ces prisonniers de haute distinction, comme des témoins vivants de sa victoire de Guinegate : il avait pour tous les plus grands égards et il voulait que chacun d'eux fût traité selon son rang ; mais il ne pensait pas à leur rendre la liberté, moyennant rançon. L'empereur, dont les lansquenets avaient eu le plus de part à la prise de tant de bons gentilshommes, abandonnait volontiers à son allié tous les droits qu'il aurait pu revendiquer sur ces prisonniers de guerre, car la solde de ses troupes était entièrement à la charge de Henri VIII, et lui-même, quoique chef élu du Saint-Empire, devait se considérer comme un des soudoyers du roi d'Angleterre, puisqu'il touchait, tous les jours, 100 écus d'or, pour son plat. Le chevalier Bayard, dont le renom militaire s'était popularisé dans toutes les armées, se trouvait au nombre des prisonniers que le roi d'Angleterre se félicitait le plus de pouvoir montrer à ses sujets. Mais Bayard avait eu la précaution de faire d'abord prisonnier le gentilhomme anglais, auquel il s'était rendu ensuite spontanément ; après avoir passé cinq jours, comme prisonnier, dans le camp anglais, il dit à ce gentilhomme : — Je voudrais bien que vous me fissiez mener sûrement au camp du roi mon maître, car il m'ennuie déjà d'être ici. — Comment ? reprit l'autre. Nous n'avons pas encore avisé de votre rançon ? — De ma rançon ? répliqua Bayard. Mais il serait temps aussi de parler de la vôtre, car vous étiez d'abord mon prisonnier, et je me suis rendu à vous, pour me sauver la vie. Donc, nous sommes quittes l'un vis-à-vis de l'autre. Le cas était si nouveau et si singulier, qu'on le soumit à l'arbitrage de l'empereur et du roi d'Angleterre, qui donnèrent gain de cause au bon Chevalier. Henri VIII lui imposa seulement, comme condition de sa liberté, de demeurer six semaines, sur sa foi, sans porter armes. Maximilien l'envoya chercher et lui *fit une grande et merveilleuse chère* (fête) : — Capitaine Bayard, mon ami, lui dit-il, j'ai très grande joie de vous voir. Que plût à Dieu que j'eusse beaucoup de tels hommes que vous ! Je crois que, avant qu'il fût guère de temps, je me saurais bien venger des bons tours que le roi votre maître et les Français m'ont faits par le passé. — Sire, répliqua le bon chevalier, je n'ai pas charge de vous répondre, au nom du roi mon maître ! — Il me semble, monseigneur de Bayard, reprit l'empereur en riant, qu'autrefois avons été à la guerre ensemble, et m'est avis qu'on disait en ce temps-là que Bayard ne fuyait jamais ? — Sire, répondit simplement Bayard, si j'eusse fui, comme les autres, je ne serais point ici. Un autre prisonnier, le marquis de Rothelin, avait su tout d'abord se recommander de telle sorte aux sympathies de Henri VIII, que le roi le tenait le plus près possible de sa personne et témoignait hautement le désir de le garder, comme un ami, à la cour d'Angleterre. Henri VIII était resté plusieurs semaines devant Théroouanne, qu'il fit raser sous ses yeux, ne sachant pas s'il continuerait la campagne en Picardie ou bien s'il retournerait dans ses États, où son beau-frère le roi d'Écosse, Jacques IV, venait d'entrer avec une armée, après l'avoir défié en combat singulier dans son camp de Théroouanne. Jacques IV, allié de Louis XII et ami d'Anne de Bretagne, qui l'avait fait son chevalier, voulait tenter une diversion favorable au roi de France, en déclarant la guerre à l'Angleterre. Mais Henri VIII avait si bien pourvu à tout, avant son partement, que l'armée

écossaise fut battue, le 9 septembre, et que le vaillant roi d'Écosse périt sur le champ de bataille de l'Odden, avec dix mille de ses meilleurs soldats. En apprenant cette nouvelle, qui le rassurait sur la situation de son royaume, le roi d'Angleterre n'hésita plus à venir assiéger la ville de Tournay, que la gouvernante des Pays-Bas avait l'espoir d'enlever à la France, au profit de son neveu Charles d'Autriche.

Louis XII, toujours tourmenté des gouttes, n'avait pas quitté Amiens, d'où il pouvait suivre, au jour le jour, les événements de la guerre, qui semblait, après la prise de Théroüanne, devoir s'étendre sur quelque point de la Picardie. Dans cette prévision, il avait retiré le commandement de sa première armée au seigneur de Piennes, dès que le comte d'Angoulême, en qualité de lieutenant général du roi, eut rassemblé des forces considérables, avec lesquelles il vint prendre, sur la Somme, une bonne ligne de défense, pour mettre l'intérieur du royaume à l'abri d'une irruption des Allemands et des Anglais. En ce moment même, le royaume était exposé, d'un autre côté, à une invasion bien plus redoutable, puisque Maximilien s'était entendu avec les Suisses, pour jeter dans le duché de Bourgogne une armée de trente-cinq à quarante mille hommes, qui pénétreraient au cœur de la France et marcheraient sur Paris, laissé alors sans défense. L'empereur était parti brusquement du camp de Théroüanne, sous prétexte d'aller en personne diriger cette nouvelle attaque contre la France. Le maréchal de La Trémoille, gouverneur de Bourgogne, avait été envoyé, par le roi, en Normandie, pour y fortifier les places capables de faire résistance à l'ennemi, car le bruit avait couru que l'empereur s'apprêtait à envahir la Normandie, pendant que la flotte anglaise menacerait les côtes normandes. Mais La Trémoille, sur un avis secret du roi, était retourné dans le duché de Bourgogne et avait mis en état de défense la ville de Dijon. Marguerite d'Autriche, souveraine de la Franche-Comté, sans tenir compte du traité de neutralité qu'elle avait conclu pour cette province avec le roi de France, s'était mise en rapport secrètement avec les Cantons suisses et les avait décidés à faire une nouvelle ligue contre la France, afin que le duc de Milan demeurait assuré en son duché. L'empereur allait passer en Franche-Comté, avec une armée allemande, pour se réunir à l'armée suisse, qui se composait de plus de dix-huit mille hommes, élus par les Cantons et pourvus d'une superbe artillerie de siège et de campagne. La Noblesse franc-comtoise s'était levée tout entière pour former la gendarmerie de ces deux armées. Les bandes suisses partirent de Zurich, dès le milieu du mois d'août. Quand elles entrèrent, au mois de septembre, dans la Franche-Comté, elles n'y trouvèrent pas les six mille chevaux que l'empereur avait promis de leur amener. Il y avait là seulement le prince Ulrich, duc de Wurtemberg, avec deux mille cavaliers, et, en outre, un millier d'hommes d'armes du Hainaut, qui étaient venus se joindre à ceux de la Franche-Comté. Maximilien s'excusait de manquer au rendez-vous qu'il avait donné, à jour fixe, aux bandes suisses, pour commencer une action combinée contre le duché de Bourgogne, dont il revendiquait la possession héréditaire. Il s'engageait donc à rejoindre l'armée suisse avec six mille chevaux, aussitôt qu'il aurait fini de prêter son concours au roi d'Angleterre, pour le siège de Tournay. Les Suisses ne l'attendirent pas et envahirent la Bourgogne. Le duc de Wurtemberg voulait les pousser en avant, jusqu'à Paris, qui n'avait que de vieilles murailles à moitié démantelées, et qui n'aurait pas eu de garnison pour les défendre. Le pillage de la capitale avait de quoi tenter la cupidité des Suisses, mais ils n'osèrent pas se lancer dans une expédition, dont le succès ne leur était pas garanti par un habile général ; ils jugèrent plus sage de s'arrêter en Bourgogne et de faire le siège de Dijon. La

Trémoille ne pouvait tenir la campagne avec mille lances et six mille fantassins : il s'enferma dans Dijon, quand le roi eût fait savoir qu'il se trouvait dans l'impossibilité d'envoyer le moindre secours, à cause de la guerre qu'il avait à soutenir sur les frontières de la Picardie.

La ville de Dijon se trouvait approvisionnée pour un long siège, mais les fortifications étaient insuffisantes. Tout le monde se mit à l'œuvre, soldats et bourgeois, officiers et magistrats, en vue d'augmenter la défense de la place. Le 7 septembre, l'ennemi posa son camp de siège devant la partie la plus faible des remparts, et, deux jours après, la formidable artillerie des Suisses avait ouvert une brèche, qui semblait permettre de monter à l'assaut : on ne voyait paraître personne pour défendre la brèche, et le canon des remparts s'était tu. Le signal de l'assaut fut donné et les meilleures troupes suisses s'élancèrent sur la brèche : là, elles aperçurent, au pied des murailles, un fossé large et profond, derrière lequel on avait construit un solide retranchement, bordé de six mille fantassins, que mille hommes d'armes s'apprêtaient à soutenir avec leurs archers, en se faisant de leurs chevaux une sorte de barrière défensive. Ce spectacle imposant étonna, intimida les Suisses, qui jugèrent prudent de remettre l'assaut à un autre moment ; car il fallait d'abord rendre la brèche plus praticable et détruire les travaux de défense que les assiégés avaient faits en dedans de leurs murailles.

C'est alors qu'on apprit, dans le camp des assiégeants, que l'empereur, qui était attendu de jour en jour, ne viendrait pas, étant allé faire de grandes chasses au fond de l'Allemagne. Les opérations du siège furent suspendues ; les capitaines suisses étaient sans cesse en conférence avec le duc de Wurtemberg, qui avait fort à faire pour les empêcher de retourner chez eux. La Trémoille envoya, au camp des Suisses, sous ombre de traiter paix avec eux, le chevalier Regnaud de Moussy, gentilhomme de sa maison, lequel parlementa, sans grand espoir de succès, avec dix ou douze des principaux de leur armée, qu'il trouva fort arrogants et superbes : on le mit en rapport avec ces capitaines, qui avaient vu dans leur pays le seigneur de La Trémoille et qui lui gardaient bon souvenir ; ils lui firent dire par son envoyé que, *s'il vouloit aller vers eux pour traiter paix, volontiers lui donneroient audience*. Regnaud de Moussy revint vers son maître et lui rapporta que les assiégeants, au nombre de soixante mille combattants, avaient plus de cent pièces d'artillerie, avec quatre ou cinq cents charrois de poudre. Il était toujours question dans leurs conférences, d'envoyer seize mille de leurs gens courir devant Paris, pour y entrer et piller la ville. La Trémoille adressa un nouveau messenger au roi, qui était revenu à Amboise, encore malade, auprès de la reine malade elle-même. Le roi ne lui fit autre réponse, sinon *qu'il ne pouvoit lui envoyer secours, et qu'il fit ce qu'il pourroit pour le profit et utilité de lui et du royaume*. La Trémoille assembla le Conseil de guerre et lui exposa la situation dans laquelle il se trouvait, car les Suisses avaient recommencé à battre la ville jour et nuit, et déjà l'avoient fort endommagée et gâtée. On s'en remit absolument à la sagesse de La Trémoille, qui demanda un sauf-conduit et ne craignit pas de venir seul négocier avec les chefs de l'armée suisse, parmi lesquels il comptait, sinon des amis, du moins des intermédiaires bienveillants. Il était déterminé, d'ailleurs, pour sauver le roi et la France, à accepter toutes les conditions qui lui seraient imposées ; il eut l'air de résister et de débattre les trois articles du traité, puis il consentit à tout. Le premier article de ce traité énonçait que le roi de France aurait à payer aux Suisses, en deux termes, une somme de 400.000 écus d'or, dont 20.000 devaient être payés comptant, le jour de la levée du siège. Le second article exigeait que le roi

renonçât, en bonne forme, à tous ses droits sur le duché de Milan, la seigneurie de Gênes, et même le comté d'Asti, tant pour lui que pour ses successeurs, et qu'il les transportât d'une manière définitive à Maximilien Sforza dès lors en possession de tous ces domaines. Enfin le troisième et dernier article stipulait que le roi désavouerait le Concile de Pise et reconnaîtrait celui de Latran. Ledit traité fut signé par La Trémoille, comme gouverneur de Bourgogne et maréchal de France, et par Jacques de Watteville, avoyer de Berne et général des Suisses. Ce général n'avait pas même demandé si La Trémoille était muni des pouvoirs nécessaires pour prendre de pareils engagements au nom du roi son maître. Les Suisses se contentèrent de toucher, à valoir sur l'indemnité pécuniaire que le traité leur allouait, une somme de 20.000 écus, et ils levèrent aussitôt le siège de Dijon, pour retourner dans leurs montagnes, emmenant avec eux pour otages Louis de Mézières, neveu de La Trémoille, François de Rochefort, fils du dernier chancelier de France, et quatre bourgeois de la ville.

Pendant ce siège mémorable, le roi d'Angleterre avait décidé de venir assiéger Tournay, quoique ses capitaines l'eussent vivement pressé de marcher sur Paris, après avoir livré bataille à l'armée de France, commandée par le comte d'Angoulême. Les anciens privilèges de la ville de Tournay l'exemptaient de recevoir une garnison française, cette ville n'ayant jamais été prise, comme le rappelait cette glorieuse inscription gravée sur ses portes : Tu n'as oncques perdu ta virginité. Le comte d'Angoulême cependant, instruit des projets de Henri VIII, avait envoyé un de ses officiers aux habitants de Tournay, pour leur offrir de mettre dans leurs murs un nombre suffisant d'hommes de guerre. Les Tournaisiens firent répondre au lieutenant du roi : *que Tournay étoit (garni de tours) et jamais n'avoit tourné et encore ne tournera, et que si les Anglois venoient, ils trouveroient à qui parler.* Les Anglais vinrent, le 15 septembre, et commencèrent à dresser leurs batteries contre la place. Les habitants de Tournay semblaient déterminés à soutenir un long siège. Les assiégeants ne se pressaient pas de donner l'assaut : on parlementait, on négociait sous main ; enfin les Anglais ayant été mis par des traîtres dans la ville, le roi d'Angleterre y entra, le 24 septembre. Les Tournaisiens n'eurent à payer que 50.000 écus au soleil, pour la conservation de leurs biens et de leurs privilèges, outre une redevance annuelle de 4.000 livres pendant dix ans. L'évêque de Tournay refusa de prêter serment de fidélité à Henri VIII, qui confia alors à 'Wolsey, son premier ministre, l'administration du temporel de l'évêché et des revenus de la riche abbaye de Saint-Amand ; puis, pour montrer qu'il entendait garder cette ville, que Maximilien avait réclamée d'avance pour la réunir aux États de son petit-fils Charles d'Autriche, il ordonna la construction d'une citadelle et laissa dans Tournay une garnison anglaise. L'empereur, en prévision de ce dénouement aussi fâcheux pour sa fille Marguerite et pour l'archiduc, que blessant pour lui-même, n'avait pas attendu, pour partir, l'occupation de Tournay par les Anglais ; mais la gouvernante des Pays-Bas ne se tint pas pour déçue de tout espoir à l'égard de la possession de Tournay, qu'elle convoitait depuis longtemps : elle rejoignit, accompagnée de son neveu Charles d'Autriche, le roi d'Angleterre, qui s'était arrêté à Lille, avant de retourner dans ses États ; elle avait recherché les plus belles filles et damoiselles qu'elle put en Pays-Bas, 'et elle les amenait avec elle, en cette ville, *où ayant été reçue et festoyée par allégresse publique, elle mania tellement le roi d'Angleterre ; qu'il sembloit qu'il ne lui oseroit rien dénier.* Elle choisit le temps et le jour propre pour demander à Henri VIII, qu'il fit présent de Tournay au jeune archiduc. *Il sembloit que l'Anglois s'y accordât,* mais le capitaine Talbot, qui était là, fut tellement courroucé d'une pareille demande,

que ses vives remontrances empêchèrent le roi de céder aux obsessions de Marguerite d'Autriche : en secret il se déroba et se rendit à Calais, pour repasser en Angleterre avec ses gens de pied, après avoir cassé sa gendarmerie et renvoyé les troupes allemandes qu'il avait à sa solde.

Le traité de La Trémoille avec les Suisses avait sauvé la France : de cette composition fut blâmé ledit seigneur de La Trémoille, de plusieurs, dit l'Histoire du chevalier Bayard, mais ce fut à grand tort, car jamais homme ne fit si grand service en France pour un jour, que quand il fit retourner les Suisses de devant Dijon, et depuis l'a-t-on bien connu de plusieurs manières. Jean Bouchet, l'historien de La Trémoille, ne jugea pas autrement la capitulation de Dijon : Sans cette honnête défaite, le royaume de France, était lors affolé, car, assailli en toutes ses extrémités par les voisins adversaires, n'eût, sans grand hasard de finale ruine, pu soutenir le faix et se défendre par tant de batailles. Louis XII, ayant reçu de La Trémoille communication du traité qu'il avait signé, en son privé nom, avec les Suisses, se contenta de lui écrire qu'il trouvait ce traité merveilleusement étrange ; à quoi La Trémoille répondit avec sa franchise militaire : Par ma foi ! Sire, ainsi est-il ! Mais force a été de le faire, pour la mauvaise provision qui était par deçà, et aussi pour garder votre pays et royaume. Je ne suis nullement obligé de vous le faire ratifier ; pour quoi pourrez-vous prendre querelle, au besoin, sur ce que je n'avais de vous pouvoir, ni puissance. Louis XII comprit mieux le service que le fidèle La Trémoille lui avait rendu, et ne ratifia pas le traité, en déclarant que certaines conditions étaient indignes de Sa Majesté ; il envoya pourtant 50.000 écus aux Suisses, comme pour dégager la parole de La Trémoille. Ceux-ci étaient aussi mécontents du traité de Dijon, que Maximilien, surtout quand ils apprirent que ce traité ne serait pas ratifié par le roi de France ; la Diète de l'Empire fit emprisonner les capitaines du duc de Wurtemberg, qui ne s'étaient pas opposés à la capitulation ; le roi d'Angleterre, non moins indigné que l'empereur, protesta contre un pareil traité, en disant que les Suisses étaient traîtres et vilains. Quand Louis XII eut publié un manifeste, dans lequel il déclarait, à la face de l'Europe, qu'il n'avait donné aucun pouvoir au gouverneur de Bourgogne, pour traiter avec les Suisses, la fureur de ceux-ci ne connut plus de bornes, et les Ligues se prononcèrent d'une voix unanime, pour obtenir une vengeance éclatante non seulement contre le roi de France, mais encore contre La Trémoille et ses otages ; il fut décidé tout d'abord qu'on enverrait une nouvelle expédition en Bourgogne et qu'on irait mettre à sac la ville de Dijon. Quant aux otages, ils furent condamnés à mort : René de Mézières et François de Rochefort devaient être décapités ; les quatre bourgeois de Dijon pendus. On leur fit savoir qu'ils n'avaient plus qu'à se préparer au supplice, et on leur envoya un confesseur. Mais La Trémoille, avait, en Suisse, des amis puissants, qui étaient tous pensionnaires du roi ; ceux-ci eurent le crédit de faire différer l'exécution, et les otages qu'on tenait garrottés des pieds et des mains et *liés contre une tendue de bois, avec une chaîne de fer par le milieu du corps*, s'évadèrent, une nuit, par la cheminée de la chambre où ils étaient enfermés. Louis XII, averti du sort cruel qui attendait ces malheureux, avait fait offrir de les racheter, moyennant la somme de 400.000 écus, que La Trémoille avait promise en signant le traité de Dijon ; il s'engageait, en outre, à payer sur-le-champ, aux Cantons, 200.000 écus d'or comptant et de leur en assurer 300.000 autres payables à différents termes, en leur accordant de plus une trêve de trois ans pour le Milanais. Mais les Ligues avaient tout refusé avec dédain, plutôt que d'accorder la vie sauve aux otages.

Cependant on pouvait prévoir que le traité de Dijon, désavoué et repoussé solennellement par le roi, recevrait indirectement son exécution. Le bruit s'était répandu partout, dans les premiers jours d'octobre, que le roi de France ne veut entièrement entretenir le traité, et même pour le comté d'Asti ; disant que M. de La Trémoille n'a point eu puissance d'abandonner ladite comté, qui est son vieux patrimoine ; mais on disait déjà que le roi est bien content d'entretenir les autres articles. La politique de Louis XII, habilement présentée par ses ambassadeurs et ses agents secrets dans les cours étrangères, avait gagné du terrain. Le pape Léon X, qui avait besoin d'un appui désintéressé pour la famille des Médicis dans la république de Florence, se rapprochait insensiblement du roi, et le nonce, résidant en Suisse, avait été autorisé à se prononcer en faveur des otages français. La question d'argent était désormais hors de cause, puisque Louis XII consentait à donner beaucoup plus que La Trémoille n'avait promis. On avait aussi admis en principe la proposition du roi, acceptant une trêve de trois ans pour le Milanais. Ce fut alors que Louis XII donna l'ordre, aux capitaines qui tenaient encore pour lui les châteaux de Milan, de Brescia et de quelques autres villes, d'évacuer ces forteresses, aux meilleures conditions possibles, et de traiter avec le duc Maximilien Sforza plutôt qu'avec les Suisses. Et pourtant le gouvernement de ce duc n'était pas trop solide, puisque Jean Leveau, ambassadeur de Marguerite d'Autriche, écrivait, de Milan, confidentiellement, le 20 novembre, au gouverneur de Brescia : *Vous véez comme les choses de ce duc sont assurées pendants sur la glace d'une nuit, et certes, à ce que je vois, j'ai grand'crainte qu'il ne puisse longtemps durer, car il n'est ami et allié que de diables (les Suisses), avec ce, que la conduite est si petite et ;si misérable, que rien plus.* Puis, il ajoutait, en parlant de Louis XII : *A ce que je puis voir et entendre des Français, Be est grand ennemi des Suisses, combien qu'il dissimule assez avec eux, et se voudrait rompre une jambe, pour leur rompre le col.*

Il y avait alors, à la Cour, un déchaînement occulte contre le maréchal de La Trémoille, qu'on accusait d'être la principale cause des embarras et des dangers de la situation, par suite de ce fatal traité de Dijon, que les ennemis du Chevalier sans reproche taxait de trahison ou de folie. Ces ennemis travaillaient à le perdre, en le déshonorant. C'était une basse envie, *qui engendra quelque murmure et mauvaise estimation en l'esprit de la reine, et le roi, qui volontiers prêtoit l'oreille à ses paroles, parce que bonne et prudente étoit,* avait fini par concevoir des soupçons sur la fidélité de son plus digne serviteur. Anne de Bretagne, malgré son apparente réconciliation avec La Trémoille, ne lui avait jamais pardonné, depuis vingt-six ans, sa victoire de Saint-Aubin-du-Cormier sur l'armée bretonne, et son impitoyable sévérité à l'égard de certains seigneurs bretons. Elle croyait donc que l'heure était venue de donner satisfaction à son ressentiment. La Trémoille, retenu dans son gouvernement de Bourgogne où sa présence était indispensable, envoya Regnaud de Moussy à Amboise, pour donner au roi les explications et les renseignements propres à l'éclairer sur la conduite que son lieutenant avait tenue au siège, de Dijon et sur le grand service *qu'il avoit fait au roi et à tout le royaume.* Regnaud de Moussy fut surpris de trouver *le bon estime du seigneur de La Trémoille envers le roi, tout altéré et changé.* Il n'obtenait pas même une audience de Sa Majesté. Il ne balança pas, *sans emprunter l'aide d'aucuns — car hardi homme étoit-il par ses vertus —,* à pénétrer de vive force dans la chambre du roi, qu'il trouva entouré des envieux et des ennemis du maréchal : là, prosterné d'un genou, il exposa naïvement la belle conduite de son maître, au siège de Dijon, et les motifs qui avaient fait agir ce bon serviteur du roi, dans la négociation du traité avec les Suisses. Louis XII

écoutait avec émotion la justification de La Trémoille : *Vous m'avez rapporté*, dit-il en se tournant vers les calomniateurs du gouverneur de Bourgogne, *qu'ils n'étaient que vingt-cinq mille hommes de Suisses et Bourguignons devant Dijon, et n'avaient ni artillerie ni vivres, pour entretenir un camp ? Eh ! vous voyez le contraire, non par le rapport de Regnaud, mais par celui des seigneurs du pays, qui m'en écrivent. Ainsi donc, par la foi de mon corps ! je pense et connais, par expérience, que mon cousin le seigneur de La Trémoille est le plus fidèle et loyal serviteur que j'aie en mon royaume, et auquel je suis plus tenu selon la qualité de sa personne. Allez, Regnaud, et lui dites que je ferai tout ce qu'il a promis, et s'il a bien fait, qu'il fasse mieux !* Louis XII, sans ratifier ouvertement le traité de Dijon, fit tout ce qu'il pouvait pour en exécuter tacitement, autant que possible, les conditions ; par exemple, il avait ajourné l'envoi de ses armées en Italie. Ainsi, sous l'influence des obsessions permanentes de la reine, il avait, par une déclaration, en date du 16 novembre, transmis et cédé tous ses droits sur le duché de Milan, le comté d'Asti et la seigneurie de Gênes, au profit de sa fille Renée, qui apporterait en dot ces droits héréditaires à celui des deux archiducs d'Autriche, Charles ou Ferdinand, que le roi d'Aragon désignerait pour épouser la seconde fille du roi de France. Tel fut le résultat des pourparlers, qui avaient eu lieu secrètement entre les cours de France et d'Espagne, relativement à l'alliance de la petite princesse Renée avec l'archiduc Ferdinand, le second des petits-fils de Ferdinand le Catholique, qui le faisait élever sous ses yeux. Moyennant ce traité qui donnait une base éventuelle au projet favori d'Anne de Bretagne et de Marguerite d'Autriche, le roi d'Aragon s'était séparé des ennemis de Louis XII et avait conclu avec lui une trêve d'un an, aux mêmes conditions que la trêve de l'année courante. Une clause secrète de cette trêve portait expressément que, tant qu'elle durerait, le roi s'engageait à ne rien entreprendre contre le duché de Milan. Mais Louis XII se faisait un devoir de ne tromper personne : le comte de Carpi, ambassadeur de l'empereur, lui ayant conseillé de donner au traité de Dijon une ratification provisoire et conditionnelle, sauf à la démentir plus tard, le roi répondit que cet expédient, sans doute très avantageux, serait contraire à la sincérité dont il avait toujours fait profession ; il ajouta qu'il ne pouvait se résoudre à renoncer au duché de Milan, encore moins à faire semblant de consentir à cette renonciation, car il deviendrait insupportable à lui-même, s'il se sentait capable de pareille lâcheté.

Louis XII comptait sur Léon X, pour dénouer, ou pour rompre tout à fait la sainte ligue, que Jules II avait formée contre la France, et qui la menaçait toujours, en vertu de divers traités non encore périmés, quoique bien affaiblis et plus ou moins modifiés. Léon X, de son côté, comptait sur le roi Très-Christien, pour faire de lui l'allié des Médicis et de la république de Florence, depuis que Louis XII semblait renoncer au duché de Milan et se désintéresser des affaires d'Italie. Aussi, l'ambassadeur de Maximilien auprès des Ligues avait-il découvert que le nonce du pape travaillait sourdement à faire une paix entre lesdites Ligues et le roi de France ; *de quoi n'a été content l'ambassadeur de l'empereur, mais a dit à l'ambassadeur du pape, que ce n'étoient les services que l'empereur avoit faits au Saint-Siège apostolique, et en avertiroit l'empereur, son maître.* La reine de France s'était mise en rapport direct avec le pape, par l'entremise de Claude Seyssel, évêque de Marseille, un des deux ambassadeurs qui représentaient Louis XII au Concile de Latran, et la réconciliation du roi avec le Saint-Siège était dès lors un fait accompli. Ce fut le 18 décembre, dans la huitième session du Concile, que ces deux ambassadeurs, l'évêque de Marseille et Louis de Forbin, délivrèrent l'acte officiel, par lequel le roi de France révoquait le Conciliabule de

Pise et adhérait définitivement au Concile de Latran. Le Saint-Père assistait à cette séance solennelle, où fut donnée lecture dudit acte, signé par les deux ambassadeurs français, ainsi que par le cardinal de Saint-Severin et ratifié par lettres patentes du roi datées du 26 octobre de la même année. Il était dit, dans cet acte, que le roi avait cru avoir de bonnes raisons pour indiquer le Concile de Pise, mais que depuis la mort du pape Jules II, ayant su que le pape Léon X ne l'approuvait pas, et se tenant pour averti par les lettres que Sa Sainteté lui avait écrites, il n'avait plus de motifs pour soutenir ledit Concile, attendu que, le pape Jules II étant mort, tout sujet de haine et de défiance avait cessé ; en conséquence, les ambassadeurs de France déclaraient, au nom du roi, renoncer au Concile de Pise et adhéraient à celui de Latran, comme au seul Concile véritable et légitime ; promettant de dissoudre dans un mois l'Assemblée qui se tenait à Lyon, sous le titre de Concile de Pise, et de contraindre à se retirer, ceux qui persisteraient à représenter le Concile schismatique. Les ambassadeurs ajoutèrent, de vive voix, que le roi enverrait à Sa Sainteté six prélats et quatre docteurs, choisis entre ceux qui avaient assisté audit Concile, afin de demander l'absolution du pape pour eux-mêmes et pour tous ceux qui avaient adhéré à ce faux Concile. Après cette déclaration, un protonotaire apostolique, orateur du duc Maximilien Sforza au Concile de Latran, prit la parole et supplia le pape de ne pas permettre que le roi de France s'attribuât le titre de duc de Milan dans ses édits et ordonnances, car le roi de France avait usurpé ce duché, que le duc légitime n'avait recouvré que par le secours du Saint-Siège. L'évêque de Marseille, parlant au nom du roi, répliqua que la difficulté qu'on venait de soulever devait être examinée et discutée dans un autre temps et dans un autre lieu. Léon X mit fin au débat, en disant qu'il fallait laisser les choses dans l'état où elles étaient, sans préjudice des parties intéressées. Dans cette même session du Concile de Latran, le pape publia une bulle adressée à tous les princes chrétiens, pour les exhorter à la paix et à l'union, en ordonnant des prières et des processions publiques, à l'effet d'obtenir, par la grâce du Ciel, cet heureux résultat. Anne de Bretagne apprit, avec une pieuse joie, que le roi, son époux, était enfin réconcilié avec l'Église apostolique et romaine ; elle adressa ses actions de grâce à Sa Sainteté, en implorant sa bénédiction pour elle et pour le roi ; elle fit savoir, en même temps, au Saint-Père que, pour donner plus de solennité à l'envoi d'une mission chargée de demander l'absolution pontificale au nom de la France entière, le roi désignerait six docteurs de l'Université, au lieu de quatre, qui devaient accompagner six évêques du pseudo - Concile de Pise. Léon X, flatté de cette déférence de Louis XII à l'égard du Saint-Siège, annula les censures ecclésiastiques que Jules II avait lancées contre le clergé de France, les Cours souveraines et l'Université de Paris.

La réconciliation du roi Très-Christien avec le Saint-Siège était le but qu'Anne de Bretagne poursuivait, depuis plus de quatre ans, avec un zèle et une persévérance infatigables. Ce succès inespéré donnait pleine satisfaction à sa piété et mettait le comble à ses vœux ; il avait été précédé d'un succès tout politique, qui intéressait par-dessus tout son orgueil de reine et sa tendresse de mère : elle venait enfin de réaliser une de ses plus chères espérances, en faisant signer par le roi le traité de mariage de sa seconde fille Renée avec le prince de Castille, archiduc d'Autriche. Elle n'avait pas réussi, malgré tous ses efforts, à obtenir le consentement du roi à l'alliance de ce prince avec sa fille aînée Claude, qui avait été fiancée en 1506 à son cousin François comte d'Angoulême. C'est en vain que la gouvernante des Pays-Bas, Marguerite d'Autriche, avait associé ses démarches à celles de la reine de France, pour arriver à conclure cette alliance

qu'elles souhaitaient, l'une et l'autre, avec la même obstination, et que Louis XII n'avait jamais voulu admettre, nonobstant les sérieux intérêts politiques qui devaient la lui faire approuver. Les fiançailles de Madame Claude et du comte d'Angoulême, qui avaient été réclamées par le vœu du royaume dans l'Assemblée des États de Tours, étaient un acte national, que le roi ne pouvait plus annuler, par le fait de sa simple volonté. Il aurait regardé, comme un danger grave, pour la couronne de France, l'union de sa fille aînée avec l'archiduc Charles, petit-fils de l'empereur Maximilien et héritier présomptif de l'Empire ; mais, pour détacher de la Ligue de ses ennemis confédérés le roi d'Aragon, il n'avait pas hésité à promettre en dot à sa seconde fille Renée le duché de Milan, le comté d'Asti et la seigneurie de Gênes, dans le cas où elle épouserait l'un des deux princes de Castille, Charles ou Ferdinand. Il n'y avait là qu'une promesse vague, un projet lointain, que les événements pouvaient changer. Louis XII donnait ainsi satisfaction à une des idées dominantes de sa femme, qui voulait rattacher au Saint-Empire la France et la Bretagne par l'union d'une de ses filles avec un des deux archiducs d'Autriche. L'ambition de la reine à cet égard était dirigée et soutenue par la haine qu'elle portait à Louise de Savoie, dont le fils, François d'Angoulême, était fiancé, à Madame Claude, fille aînée du roi. Avant même que Louis XII eût consenti à l'alliance de sa fille cadette avec le jeune prince de Castille, Anne de Bretagne envoyait à sa nièce Germaine de Foix, reine d'Aragon, son panetier le sieur de Brèves, avec pleins pouvoirs pour traiter non seulement le mariage de la princesse Renée et de l'archiduc Ferdinand, mais encore un appointement amical entre le roi de France et le roi d'Espagne. Toutes les difficultés furent aplanies par l'habile intervention de la reine d'Aragon, et le sieur de Brèves, de retour à Blois, avait rapporté, à la reine de France, de la part du roi Catholique, que ce vieux roi *étoit content de venir à une bonne paix, amitié et alliance avec le roi Très-Chrétien, pour vivre en paix le demeurant de leurs jours, et plutôt convertir les armes contre les Infidèles, que icelles entretenir contre les Chrétiens*. C'était un retour indirect à ce projet de Croisade, qui avait été mêlé à toutes les préoccupations de la diplomatie européenne, sous les règnes de Charles VIII et de Louis XII, mais le sieur de Brèves, qui représentait à la cour d'Espagne la reine de France plutôt que le roi son époux, avait négocié un projet d'alliance, pour marier la princesse Renée avec l'archiduc Ferdinand, et Louis XII n'avait plus qu'à souscrire aux conditions de ce projet : il les accepta toutes et il signa, le 1er décembre, le traité de mariage, que le sieur de Brèves s'engageait à faire signer aussi par le roi d'Aragon. Dans ce traité Louis XII faisait plus que de donner aux époux le duché de Milan, le comté de Pavie et la seigneurie de Gênes, *lesquels se pourront aisément recouvrer* : il cédait et délaissait tout son droit du royaume de Naples, au profit du roi Catholique, pour en disposer et faire entièrement son bon plaisir. Ce traité de mariage était donc, en même temps, un excellent traité de paix, entre les deux rois.

CHAPITRE XXIII

1514

ANNE DE BRETAGNE n'eut pas le bonheur de voir la réalisation du mariage qu'elle avait eu tant de peine à préparer et que le roi n'approuvait qu'à contre-cœur. Elle était toujours souffrante, depuis sa dernière couche, à la suite de laquelle on avait craint pour ses jours. Sa santé s'était altérée, de longue date, dans ses couches successives et toujours malheureuses, à l'exception de deux qui ne lui avaient donné que des filles. Cependant, n'ayant pas encore trente-huit ans, elle pouvait espérer un fils, que le roi souhaitait autant qu'elle, mais *étoit ladite reine souvent malade d'une maladie, nommée gravelle, pierre, et autres*. Vers la fin de l'année, cette maladie s'aggrava tout à coup. La reine avait mandé à Blois le *jeune Aventureux*, Robert de La Marck, seigneur de Fleuranges, *pour quelque menée qu'elle vouloit faire avec le roi de Castille, et de toute sa Maison d'Autriche ; et avait le cœur merveilleusement affectionné à faire plaisir à cette Maison de Bourgogne*. Le seigneur de Fleuranges s'était donc rendu aux ordres de la reine, qui tomba malade, en devisant de ses besognes. Cette violente attaque de gravelle se compliqua d'une fièvre continue, que les médecins ne jugeaient pas mortelle. La reine s'abusait elle-même sur son état, car elle *envoya, un jour, quérir ledit Aventureux. Elle étoit au lit*, pour l'entretenir du mariage de sa fille Renée avec l'un des deux princes de Castille ; elle pria même le seigneur de Fleuranges de ne pas quitter Blois, avant qu'elle fût rétablie. Mais le mal empira, et elle se mit en devoir de faire une bonne mort, en pardonnant à ses ennemis, car elle laissa, par testament, l'administration de ses biens, de sa fortune et de ses filles, à Louise de Savoie, comtesse d'Angoulême, qui l'avait plus d'une fois offensée et qui ne cachait pas la haine qu'elle lui portait, haine qu'elle faisait partager à son fils. Anne de Bretagne mourut de la pierre, le lundi 9 janvier 1514, après dix jours de souffrances, que la médecine ne savait pas soulager. Ce fut une grande perte à plusieurs gens de bien, dit le seigneur de Fleuranges, qui ajoute cette triste révélation : *Eh ! qui en fut bien aise, ce fut Monsieur d'Angoulême, pource qu'elle lui étoit bien contraire en ses affaires : et ne fut jamais heure, que ces deux Maisons ne fussent toujours en pique*. L'historien du bon chevalier Bayard ne parle pas de l'antipathie et de l'hostilité latente qui existaient entre la comtesse d'Angoulême et Anne de Bretagne. Il constate seulement l'émotion générale, causée par cette mort, aussi prompte qu'inattendue : *Ce fut, dit-il, dommage nonpareil pour le royaume de France et deuil perpétuel pour les Bretons ; la Noblesse des deux pays y fit perte inestimable, car de plus magnanime, plus vertueuse, plus sage, plus libérale, ni plus accomplie princesse, n'avait porté couronne en France, depuis qu'il y a eu titre de reine*. Les Français et les Bretons ne plainrent pas seulement son trépas, mais, en Allemagne, Espagne, Angleterre, Écosse, et en tout le reste de l'Europe, fut plainte et pleurée.

Pierre Choque, surnommé Bretagne, le roi d'armes de la reine, nous a laissé, dans la Relation des funérailles d'Anne de Bretagne, un tableau bien touchant de la douleur qui éclata au château et dans la ville de Blois, quand on apprit la nouvelle foudroyante de sa mort : Chacun joignait les mains, disant prières et oraisons, et crois que de mémoire d'homme l'on ne vit, pour un jour, plus grand'pitié, car non seulement les princes et princesses, mais les gens de tous les états, qui là étaient, semblaient que autre métier n'eussent appris que de pleurer, tordre les mains et crier. Le roi d'armes Bretagne ajoute à son récit un détail bien curieux : les officiers et les dames de la maison de l'excellente et digne reine ne se contentaient pas de *plourer et larmoyer* : ils raisonnaient tout haut sur l'accident qui leur avait enlevé, en si peu de jours, *leur souveraine dame et maîtresse*, en disant que les médecins avaient fait faux jugement de sa maladie, *et étoit de chacun l'opinion que chassés devoient être*. Mais la plus grande douleur, et la plus inconsolable, fut celle du roi, qui en mena un merveilleusement grand deuil. Il était *si affligé, que huit jours durant ne faisoit que larmoyer, souhaitant à toute heure que le plaisir de Notre-Seigneur fût lui aller tenir compagnie*. Il resta, pendant ces huit jours, absolument renfermé et caché à tous les yeux. Il avait, néanmoins, donné les ordres nécessaires pour que les funérailles de sa bonne compagne et épouse fussent célébrées avec la pompe et les honneurs qui lui étaient dus. Pierre Choque, le roi d'armes de la reine, avait été chargé spécialement de donner tous ses soins aux préparatifs de ces cérémonies funéraires, sous la direction des grands officiers de la Couronne. La reine était morte, dans une chambre du vieux château de Blois, qu'elle avait-toujours occupée depuis son premier mariage avec Charles VIII. Conformément à ses dernières volontés, deux jours après sa mort, les chirurgiens et les apothicaires de la Cour embaumèrent son corps, après en avoir extrait le cœur, qui fut enclos dans une boîte d'or en forme de cœur, surmontée d'une couronne et entourée d'une cordelière d'or. Sur la couronne était gravés ces deux vers :

CŒUR DE VERTUS ORNÉ,
DIGNEMENT COURONNÉ.

Le cœur d'or, portait cette inscription qu'on peut attribuer à Jean Marot, poète valet de chambre de la reine, et que nous rétablissons dans une orthographe plus moderne :

En ce petit vaisseau de fin or pur et munde,
Repose un plus grand cœur qu'oncques Dame eut au monde :
ANNE fut le nom d'elle, en France deux fois reine,
Duchesse des Bretons, royale et souveraine :
Ce cœur fut si très haut, que de la terre aux cieux
Sa vertu libérale accroissoit mieux en mieux,
Mais le Ciel en a pris la portion meilleure,
Et cette part terrestre, en grand deuil, nous demeure.

Le cœur d'Anne de Bretagne devait être porté à Nantes, chez ses sujets bretons qu'elle avait tant aimés, et enterré dans le même tombeau que celui de ses père et mère, en l'église du couvent des Carmes. Le corps embaumé demeura, cinq jours, dans la chambre mortuaire, où les religieux mendiants faisaient seuls l'office des morts : le visage de la reine, pendant ces cinq jours-là, *ne se montroit nullement changé par la hideuse mort*, mais aussi beau et agréable que durant son vivant. Pendant ces cinq jours, le fameux peintre du roi, Jean Perréal, dit Jean de Paris, avait exécuté la portraiture de la défunte, en peignant un

masque de plâtre moulé sur son visage ; il dessina et peignit également les trophées, les écussons, les armoiries, les bas-reliefs, destinés à orner le lit de parade, le char funèbre et le catafalque. Le vendredi, vers minuit, on transporta le corps dans la salle d'honneur, située sur le devant du Château Neuf. Cette salle, parée d'une tapisserie de soie mêlée de fils d'or, représentant le *Mystère de la Vengeance et Destruction de Jérusalem*, était entourée d'une large bande de velours noir chargée des écussons armoriés de la reine. Le corps, revêtu de ses habits royaux, avec la couronne en tête, fut posé sur un lit de drap d'or, la figure découverte et les mains jointes : le sceptre et la main de justice étaient placés sur un carreau de drap d'or, à gauche et à droite du lit. Pendant deux jours, les religieux de différents Ordres ne cessèrent de dire des messes et des prières ; les princes et princesses, les dames et damoiselles de la reine, tous les officiers de sa maison, en habits de deuil, furent admis à voir une dernière fois l'auguste défunte ; tous pleuraient et gémissaient. Huit jours révolus après le décès, on procéda à l'ensevelissement, en présence des principaux personnages de la maison royale : les pleurs et lamentations recommencèrent ; les uns baisaient le cercueil, les autres le suaire, et il fallut plusieurs fois relever le voile qu'on avait jeté sur le visage de la morte. Après quoi, le cercueil en bois de cèdre, revêtu de lames de cuivre, fut fermé hermétiquement et porté dans la salle de parade, toute tendue de drap et taffetas noir avec une gouttière ou ceinture de velours aux armes et devises de la reine. Au-dessus du cercueil s'étendait un drap d'or, au milieu duquel on avait mis une *sainte remembrante* (image), faite près du vif après la face de ladite dame, où avait besogné Jean de Paris, peintre et valet de chambre du roi. Deux grands cierges brûlaient, nuit et jour, autour du corps, et chaque jour, il y eut, dans cette salle de parade, quatre grand'messes célébrées par des prélats et les chantres de la chapelle royale, et nombre de messes basses dites par les religieux. Le 3 février, vers trois heures après midi, le cercueil de la reine fut porté, par les officiers de sa maison, dans l'église Saint-Sauveur. Le cortège était composé des prélats et des ecclésiastiques attachés à la chapelle de la reine, des religieux de différents Ordres, des pauvres de la ville de Blois, au nombre de quatre cents, de tous les officiers de la reine et de ceux du duché de Bretagne, conduits par le seigneur de La Palice, grand maître de la maison du roi. On voyait, dans le cortège, les princes et les princesses, ayant à leur tête le comte d'Angoulême, héritier du trône, et le duc d'Alençon ; la duchesse de Bourbon-Beaujeu, la comtesse douairière d'Angoulême, et sa fille, duchesse d'Alençon, François de Valois et Madame Anne de France, étant les premiers princes et princesses du sang royal, avaient l'un et l'autre un manteau de deuil, dont la queue longue de trois aunes traînait derrière eux.

Le lendemain, de grand matin, fut célébré le service solennel, composé de trois messes basses, dites par l'évêque de Paris, l'évêque de Limoges et l'archevêque de Bayeux. Ensuite maître Guillaume Parvi, confesseur de la reine, prononça la première partie de l'oraison funèbre, qu'il devait continuer dans l'église Notre-Dame de Paris et achever dans la basilique de Saint-Denis. Dans ce discours, dit l'auteur anonyme d'un récit intitulé : *le Trépas de l'Hermine regrettée*, il déclara et prouva trente-sept épithètes vertueux appartenir à la noble dame et reine, d'autant qu'elle avait vécu en vertu trente-sept ans ; puis, il construisit un chariot, environné de toutes vertus, au milieu duquel il figurait ladite dame, pour en icelui être transportée jusques ès cieux. Dans l'après-midi, le cercueil fut placé sur un chariot à quatre roues, couvert d'un drap de velours noir, croisé de satin blanc. Ce char était traîné par six grands chevaux, housés de velours noir,

croisé de satin blanc, de telle sorte qu'on ne leur voyait que les yeux. Deux écuyers, montés sur les deux chevaux de devant, dirigeaient l'attelage. Le cortège était à peu près le même que celui qui avait accompagné le corps, du château de Blois à l'église Saint-Sauveur, si ce n'est qu'une partie des personnes de la Cour suivait à cheval, au lieu d'aller à pied. Il y avait, en effet, quarante-deux lieues de marche ; pour arriver à Paris. Les princes et les princesses montaient des mules noires harnachées de velours ; les dames et damoiselles d'honneur, des haquenées conduites 'deux à deux par un valet de pied. Six archers de la garde du roi ouvraient la marche, pour écarter la foule ; les Suisses de la garde, la hallebarde sur l'épaule, faisaient la haie de chaque côté du cortège. Ce long convoi funéraire s'achemina lentement vers Paris, où il n'arriva que le 12 février ; sur son passage accouraient les populations éplorées, s'agenouillant le long de la route et priant à voix basse pour l'âme de la reine, pendant que l'aumônier de service distribuait d'abondantes aumônes. Le soir du 12 février, le Parlement de Paris, ayant à sa tête ses présidents, alla au-devant du convoi, accompagné des religieux de l'abbaye de Notre-Dame des Champs, et de cinq cents pauvres, portant des torches aux armes de la Ville ; l'archevêque de Sens et l'évêque de Dol, entourés d'autres prélats, reçurent le corps à l'entrée de l'église de l'abbaye, dans laquelle il devait passer la nuit en une chapelle ardente tendue de velours noir aux armes et devises de la reine. Le lendemain, après-midi, le convoi, auquel s'était joint l'immense cortège des officiers de la Ville, les religieux de tous les couvents et les six Corps des marchands se mit en marche pour se rendre à la cathédrale : les rues qu'il avait à traverser étaient tendues de noir, de tanné (brun) et de bleu : devant chaque maison était allumée une torche, décorée aux armes de la Ville. Le Chapitre de Notre-Dame, suivi des principaux membres du clergé et de l'Université, précédait le cercueil de la reine, porté par les officiers de sa maison, et les quatre coins du drap d'or, qui couvrait le cercueil, étaient tenus par les quatre présidents du Parlement, que suivaient les seigneurs du Parlement et des autres Cours souveraines. Derrière le chariot mortuaire, plusieurs gentilshommes portaient une litière, toute couverte de drap d'or fourré d'hermines, sur laquelle on avait exposée l'effigie et représentation de la reine, *moult richement accoutrée* d'une cotte de drap d'or avec grand sercot de velours cramoisi fourré d'hermines. Cette effigie tenait le sceptre dans la main droite et la main de justice dans la gauche. Au-dessus de la litière un riche *poisle* bleu, en manière de deuil, semé à l'entour d'écus de France et de Bretagne, était porté par quatre présidents du Parlement et par quelques seigneurs et dames en grand deuil, avec chaperon en tête. Les archers de la garde du roi formaient la haie. Le grand portail de l'église avait été tendu de noir, ainsi que tort l'intérieur de cette vaste basilique, dans laquelle s'élevait une chapelle ardente à cinq clochers, où brûlaient douze cents cierges. C'est là que fut déposé le cercueil. Le maître-autel et tous les autels latéraux, garnis de velours ou de taffetas noir, croisé de blanc, étaient éclairés par trois mille huit cents cierges. Le peuple fut admis à venir se prosterner devant le catafalque, dans la journée du 14 février. Le jour suivant, devaient avoir lieu un service solennel et le transport du cercueil à l'abbaye de Saint-Denis.

Ce service commença dès le matin, dès que toutes les places furent occupées, dans le chœur et dans la nef, par les prélats, archevêques et évêques, accompagnés d'un nombreux clergé, par les princes français et étrangers, par les seigneurs des deux Cours de France et de Bretagne, par les Cours souveraines, le Corps de ville et les officiers de la maison de la reine. Philippe de Luxembourg, cardinal du Mans, officiait. Guillaume Parvi prononça la seconde partie de son

oraison funèbre : suivant le goût bizarre de l'éloquence métaphorique de ce temps-là, il divisa le Cœur de Paris en quatre parties distinctes : l'Église, qui siège près de l'autel ; la Justice, près de la porte ; l'Université, à droite, et le Peuple, à gauche. Il représenta les quatre parties du Cœur parisien, versant des larmes sur la perte qu'il avait faite de cette reine vertueuse, qui consacrait sa vie à secourir les pauvres, les veuves et les orphelins, en travaillant à l'expulsion des juifs. Le service achevé, dans l'après-midi, les vingt-quatre crieurs-jurés de la Ville parcoururent les rues et allèrent faire ce cri dans tous les carrefours : Honorables et dévotes personnes, priez Dieu pour l'âme de très haute, très puissante, très excellente et très débonnaire princesse Anne, par la grâce de Dieu, en son vivant, reine de France, duchesse de Bretagne, laquelle trépassa au château de Blois, le neuvième jour de janvier, et est à présent en l'église Notre-Dame. Dites, en vos patenôtres, que Dieu bonne merci lui fasse ! A deux heures de relevée, le cortège se remit en marche, se dirigeant vers Saint-Denis, dans le même ordre qu'il avait tenu, l'avant-veille, pour apporter le corps de la reine à Notre-Dame, tout le monde marchant à pied jusqu'à l'église Saint-Lazare, hors des murs de la ville. Là, les princesses du sang, les dames, les damoiselles d'honneur, ainsi que quelques vieux gentilshommes, montèrent sur des mules ou des haquenées noires, pour continuer la route. On n'arriva que le soir devant l'abbaye, et le corps fut déposé dans la vieille basilique, où la plupart des rois et des reines de France avaient été inhumés depuis le règne de saint Louis. Le dernier service solennel se fit, le lendemain, avec la même pompe que les précédents. Guillaume Parvi acheva son oraison funèbre, en racontant les origines fabuleuses de la Maison de Bretagne, qu'il fit remonter à l'empereur de Grèce, Pindarus le troyen ; après avoir glorifié les Saints et les Saintes que la Bretagne avait produits, il annonça que la feuë reine était digne d'être béatifiée, comme eux : Je jure ici, s'écria-t-il, je jure devant tous, que je l'ai confessée, communiée, administrée, et qu'elle est morte, sans avoir commis un seul péché mortel. Après ce discours, le cardinal du Mans donna l'absoute : on lui avait mis sur les épaules une chape magnifique, brodée de perles fines, que la reine avait *ouvrée* elle-même avec ses filles d'honneur, pour l'offrir au grand patron de la France, Monseigneur saint Denis. L'absoute faite, le cercueil fut descendu dans un caveau, en avant du maître-autel, et placé sur des barres de fer, à la hauteur de deux pieds du sol. Louis XII avait fait préparer cette sépulture pour lui et pour sa femme, depuis son second mariage avec la veuve de Charles VIII. Quand le cardinal officiant eut jeté un peu de terre sur le cercueil, le roi d'armes du roi, surnommé Champagne, s'avança près du caveau sépulcral et dit à haute voix : Roi d'armes des Bretons, faites votre devoir ! Alors Bretagne répéta par trois fois : La reine Très-Chrétienne et duchesse, notre souveraine dame et maîtresse, est morte ! Ensuite on appela successivement, par leurs noms le chevalier d'honneur et le grand écuyer, qui apportèrent, l'un la main de justice et l'autre la couronne, qu'ils baisèrent respectueusement, avant de les remettre au roi d'armes de Bretagne, qui, après les avoir baisés à son tour, les plaça sur le cercueil. Toute l'assistance se retira silencieusement, et l'on permit au peuple d'entrer dans l'église et de s'agenouiller devant la sépulture de la reine. Une foule émue et attendrie ne cessa, jusqu'au lendemain soir, d'accomplir ce pieux devoir, avec des larmes, des sanglots et des gémissements.

Le repas des funérailles fut célébré, deux jours après ; il avait été magnifiquement ordonné par le sieur de Menou, premier maître d'hôtel de la reine. Les présidents et les conseillers du Parlement y assistèrent, avec beaucoup d'autres personnages honorables, en compagnie de tous les officiers de la

maison de la duchesse reine. Le comte de Vertus, baron d'Avaugour, présida le banquet, en qualité de grand maître de Bretagne. Après le repas et s'adressant aux officiers de la reine, qui l'entouraient, il leur dit à voix haute : **Messeigneurs, la reine Très-Chrétienne et duchesse, notre souveraine dame et maîtresse, vous a bien entretenus et beaucoup aimés : vous l'avez loyalement servie. Il a plu à Dieu de nous l'ôter ! Si je puis vous faire quelque plaisir, tant en général qu'en particulier, je m'y emploierai de bon cœur. Vous pourrez vous retirer vers le roi notre Sire et Mesdames de France. Afin que vous sachiez qu'il n'y a plus de maison ouverte, je romps mon bâton de grand maître.** Alors le roi d'armes de Bretagne répéta plusieurs fois dans la salle : **La Très-Chrétienne reine et duchesse, notre souveraine dame et maîtresse, est morte ! Chacun se pourvoie !** Pour perpétuer le souvenir de ces mémorables cérémonies, le roi donna ordre à Pierre Choque, roi d'armes de Bretagne, d'en faire un récit détaillé. Ce récit fut transcrit sur vélin, à un assez grand nombre d'exemplaires, ornés de miniatures représentant les principales scènes des funérailles, et le roi distribua lui-même ces exemplaires aux princes du sang royal, ainsi qu'à tous les parents de la défunte.

L'union de Louis XII et d'Anne de Bretagne avait été, pendant près de dix-sept ans, aussi heureuse que pouvaient la rendre la plus intime sympathie, la plus tendre affection, la plus constante intelligence de cœur et d'esprit. Le roi, qui dans sa jeunesse avait beaucoup recherché le passe-temps des dames, était devenu, après son mariage, le plus fidèle des époux. La reine répondait à cet amour exclusif et absolu, par un attachement, par un dévouement sans bornes. Il y avait eu pourtant une sorte de refroidissement momentanée entre eux, lorsque Louis XII avait cru devoir accepter toutes les conséquences d'une brouille complète et d'une lutte irréconciliable avec le pape Jules II. La dévotion timorée et scrupuleuse de la reine en : avait été sérieusement troublée. Peut-être avait-elle cédé à quelque obsession secrète de la part des ecclésiastiques, qui eurent depuis accès auprès d'elle, quand elle voulut user de son influence auprès de son bien-aimé mari, pour l'amener, vis-à-vis du Saint-Siège, à des concessions, à des faiblesses, que celui-ci regardait comme indignes de son caractère et de son rôle de roi. Elle trouva, de la part de Louis XII, une douce résistance, qu'elle ne put vaincre ni faire fléchir, pendant plusieurs années. Elle se soumit alors et s'inclina devant une volonté persistante que les anathèmes du pape avaient trouvée inflexible ; elle se résigna donc à souffrir silencieusement dans sa piété craintive et désolée. La seule querelle sérieuse que les deux époux eurent ensemble, en 1506, à l'occasion des fiançailles de la princesse Claude, âgée de six ans et demi, avec François de Valois, comte d'Angoulême, n'avait pas dépassé les limites d'une vive discussion au sujet de cette alliance, à laquelle la reine fut toujours opposée. Elle n'avait pas songé sans doute à se séparer du roi, pour un pareil motif, qui lui tenait et lui tint au cœur plus que tout autre, mais elle profita de cette circonstance pour faire un voyage dans son duché de Bretagne et y prolongea de telle sorte son séjour, que le roi s'en affligea d'abord et s'en irrita ensuite, lorsqu'il apprit qu'elle se proposait de rester à Rennes tout le mois de septembre. Le cardinal d'Amboise, le confident, le conseiller de l'un et de l'autre, écrivit confidentiellement à la reine : **Le roi m'a envoyé quérir, cet après-dîner. Je ne le vis jamais si courroucé !** Anne de Bretagne répondit qu'elle reviendrait aussitôt que les belles joutes qu'on devait faire pour elle seraient finies. Le cardinal ne fut pas satisfait de cette réponse, car il envoya un nouveau messenger à la reine, avec une lettre où il lui disait : **Bien que merveilleusement joyeux de l'assurance que me donnez de faire autant diligence que possible pour**

revenir à la Cour, je suis marri que n'en indiquiez pas l'époque. Je ne sais que répondre au roi, qui en est en grand'perplexité. Vu ce qu'on en dit en beaucoup de lieux, que plût à Dieu que je fusse auprès de vous, pour vous en avertir... ! Je ne vous sais autre chose que vous dire, sinon qu'il me déplaît de tout mon cœur que le roi et vous ne parlez plus franchement les uns aux autres. La reine s'excusa de paraître désobéir au roi, qui lui en gardait rancune mal à propos, et se mit en route pour revenir à Blois. Un messenger du cardinal lui remit en route une lettre de ce digne ami, qui l'avait d'avance réconciliée avec le roi : Pour Dieu, lui disait-il, ne tombez, le roi et vous, en ces petites défiances de l'un à l'autre, car, s'il durait, n'auriez jamais ni fiance ni amour l'un à l'autre, outre le mal qui en peut venir à vos personnes et la moquerie de toute la Chrétienté. J'espère, pourvu que soyez ici, que par votre bon sens tout se rhabillera si bien, qu'il ne sera nouvelle que de faire bonne chère (bon accueil). Louis XII, qui était la bonté même, avait pardonné, avant que sa Bretonne (comme il l'appelait) eût demandé pardon.

Il y avait donc, dans le caractère d'Anne de Bretagne, une obstination, une violence naturelle, qu'elle se reprochait la première, puisqu'elle priait son confesseur de ne lui accorder l'absolution, qu'autant qu'elle aurait réparé ses torts à l'égard de son prochain. Son ressentiment profond envers le seigneur de La Trémoille et sa haine contre Louise de Savoie, comtesse d'Angoulême, haine dont elle ne fit le sacrifice qu'au lit de mort, prouvent combien elle était vindicative et rancunière, malgré tous les efforts qu'elle faisait pour se dominer. Son premier abord était ordinairement grave, froid et sévère ; mais, si son air imposant inspirait le respect, même la crainte, on reconnaissait aussitôt sa douceur et sa bénignité : *A voir son port, sa dignité*, dit un officier de sa maison (Jean de Saint-Gelais, seigneur de Monlieu), *il me semble que tout le monde soit sien et lui appartienne, tellement que de prime face on a crainte de parler à elle, mais quand on y a quelque affaire et qu'on trouve moyen de le lui dire, il n'est aucune personne si douce, si humaine, si abordable. Ceux qui la voient se départent de sa présence, tout réjouis, tout consolés et aussi contents que possible. Quoiqu'elle fit fouetter impitoyablement ses pages, s'ils avaient commis quelque faute reprochable, quoiqu'elle se fût vengée quelquefois cruellement de ceux qui l'avaient offensée de malice, elle était reconnaissante du moindre service rendu, et elle savait se faire aimer, comme le prouvèrent les regrets unanimes qu'elle laissa après elle. Le roi son mari, dit l'historien du chevalier Bayard, ne donnait pas les grandes sommes de deniers, de peur de fouler son peuple, mais cette bonne dame y satisfaisait ; et y avait peu de gens de vertu en ses pays, à qui une fois en sa vie n'eût fait quelque présent. Brantôme, qui était bien renseigné sur ce sujet par sa tante, madame de Daillon, une des filles d'honneur de la reine, confirme à cet égard le témoignage du secrétaire historien du bon Chevalier sans peur et sans reproche : Elle était très libérale, et d'autant que le roi ne faisait de dons immenses, pour lesquels entretenir il eût fallu qu'il foulât son peuple, ce qu'il fuyait comme peste, elle suppléait à son défaut, car il n'y avait grand capitaine de son royaume, à qui elle ne donnât des pensions et fit des présents extraordinaires, ou d'argent, ou de grosses chaînes d'or, quand ils allaient en quelque voyage ou en retournaient ; et même en faisait des petits, selon leurs qualités ; aussi, tous couraient à elle, et peu en sortaient avec elle mal contents. Un écrivain du XVIIe siècle, le P. Hilarion de Coste, dans ses Éloges et vies des Reines, complète ces intéressants renseignements, et presque dans les mêmes termes : Les curieux n'ignorent pas que cette très libérale princesse avait un cabinet et une galerie, pleins de diamants, de perles, de rubis,*

d'émeraudes et autres pierres précieuses, dont elle faisait des présents aux femmes des capitaines et héros, qui avaient acquis de l'honneur et de la gloire dans les armées, et fidèlement servi Louis XII, son mari ; lequel n'était pas beaucoup libéral, par la crainte qu'il avait de fouler son peuple, dont il était le père. C'était, de la part du roi, une délicatesse exquise, que de vouloir attribuer à sa femme tout l'honneur de la munificence royale.

Anne de Bretagne ne se lassait jamais de donner : *elle étoit très bonne, fort miséricordieuse, et fort charitable*. Ses aumônes s'élevaient à des sommes considérables ; allait-elle en voyage, elle laissait partout des traces bienfaisantes de son passage ; se montrait-elle dans les rues ou par les chemins, son inépuisable charité marchait devant elle ou la suivait partout. On ne saurait énumérer tous les dons qu'elle avait fait aux églises, aux couvents, aux hôpitaux. Elle n'attendait pas qu'on s'adressât à elle, pour obtenir un secours. Elle ne visitait pas un monastère, une chapelle, un pèlerinage, sans y déposer son offrande, en disant aux prêtres et aux religieux : *Je recommande le roi notre sire à vos prières, pour que Dieu lui accorde bonne vie et longue, ici-bas, avec le saint paradis dans la vie éternelle*. La reine se mêlait pourtant des affaires d'État, et le roi n'y trouvait pas à redire ; il profitait souvent de ses conseils ; elle lui prêtait même aide et assistance, dans les circonstances les plus délicates, en correspondant directement avec des souverains et des princes étrangers, comme Ferdinand le Catholique ; avec des reines et des princesses, comme Marguerite d'Autriche, la gouvernante des Pays-Bas, et Germaine de Foix, la nièce de Louis XII, seconde femme du roi d'Aragon. Les ambassadeurs des différentes puissances ne venaient pas à la Cour de France, sans se mettre en rapport avec elle et sans lui soumettre les questions les plus secrètes, qu'ils avaient à traiter avec le roi ou ses ministres.

Anne de Bretagne vivait, d'ailleurs, fort retirée par goût et par prudence, car sa santé était inégale et souvent languissante, à la suite de ses grossesses pénibles et de ses couches difficiles, mais elle avait sans cesse auprès d'elle sa cour de dames et de damoiselles, appartenant aux premières familles nobles de la France et de la Bretagne. Les miniatures des manuscrits qu'elle faisait exécuter pour sa bibliothèque la représentent couchée sur un lit de repos, tandis que ses dames et ses filles d'honneur sont assises autour d'elle sur des tapis ou sur des sièges très bas, travaillant à différents ouvrages d'aiguille ou très attentives à ses ordres et à ses enseignements. Elle appréciait, elle cultivait elle-même les lettres et les arts ; elle protégeait, elle pensionnait les artistes, les savants et les poètes. Les imprimeurs libraires ne publiaient pas une belle édition, sans la lui dédier, ou du moins sans lui en offrir un exemplaire imprimé sur vélin, richement enluminé et relié avec soin. Sa bibliothèque était nombreuse et bien choisie : on y voyait beaucoup de manuscrits précieux, provenant de la magnifique collection des anciens ducs de Milan. Son livre d'Heures, qui a été conservé, est orné d'une multitude de peintures exquises, faites sous ses yeux par Jean Bourdichon et Jean Perréal, ses peintres ordinaires. On remarque surtout, dans les ornements des pages de cet incomparable livre, toute la flore française, d'un éclat et d'une vérité de coloris, qui rivalisent avec la nature. Dès son enfance, elle avait aimé les fleurs, les parfums et les oiseaux. A Blois, à Amboise, à Tours, et ailleurs, elle créa des jardins superbes, qu'elle enrichissait sans cesse de plantes rares et nouvelles. Dans les miniatures où elle est représentée lisant ou écrivant, son chien favori, une charmante levrette blanche, est posé sur le pan de sa robe et semble veiller sur elle ; on voit aussi, à côté d'elle, des perroquets et des oiseaux rares dans leurs cages en fil d'archal ou sur leurs perchoirs. Ses appartements

étaient tendus de tapisseries brodées d'or et meublés de coffres, de bahuts, de chaires et de bancs sculptés. Elle avait formé plusieurs cabinets de portraits historiques et de tableaux de sainteté, la plupart apportés d'Italie. Dans les cérémonies publiques et les fêtes de cour, elle portait volontiers la couronne royale, avec une quantité de colliers, de chaînes et de bagues du plus grand prix, car elle avait d'habiles orfèvres et lapidaires, qui ne travaillaient que pour elle. Son costume en drap d'or et en velours, garni des plus riches fourrures d'hermine et de menu vair (petit gris) *trionphoit* de luxe et de magnificence. Mais, dans la vie domestique, elle affectait d'être simplement vêtue de noir, ou de rouge, couleurs de sa livrée ; elle mettait cependant une singulière recherche dans le choix de son linge de corps, qui était de la plus fine toile de Hollande. Toutes les personnes attachées à sa maison, jusqu'aux derniers servants de cuisine, avaient sa livrée mi-partie rouge et noire, qui fut jaune, rouge et noire avant son mariage avec Louis XII. Elle avait gardé, pour emblème, l'hermine que les ducs de Bretagne s'étaient attribuée, à cause de sa blancheur, comme un symbole de foi et d'honneur ; mais elle avait remplacé l'ancienne devise : *Potius mori quam foedari*, Plutôt mourir, que d'être souillé, par ces mots gravés sur le collier d'or de l'animal emblématique : *A ma vie*. Quant à l'Ordre de la Cordelière, qu'elle avait institué pour les dames, en mémoire de la dévotion que ses ancêtres eurent à Saint-François d'Assise ; elle était bien aise que toutes les dames de sa cour le portassent avec les armes de Bretagne, ainsi qu'elle le portait elle-même, comme une marque d'honneur.

Louis XII éprouvait une telle douleur de la mort de sa femme qu'on put penser qu'il y succomberait. Pendant plus d'un mois, il se tint renfermé, ne voyant personne, excepté ses deux filles Claude et Renée. C'est à peine s'il consentit à s'occuper des affaires les plus urgentes de la politique. Il avait fait chasser du château de Blois les musiciens, en défendant toute espèce de distraction profane. Par son ordre, les représentations scéniques des troupes de comédiens avaient été interdites à Paris et dans tout le royaume, où l'on disait sans cesse des messes pour l'âme de la reine défunte. Le roi s'habilla fort longtemps de noir, ainsi que toute la Cour, et *ceux qui venoient autrement, les en faisoit chasser, et n'eût point ouï un ambassadeur, quel qu'il fût, qu'il ne fût habillé de noir*. Sa santé avait reçu un coup terrible, dont elle ne se remit jamais. Sa mélancolie croissant de jour en jour, il avait *pris à contre-cœur l'habitation de Blois*. Les médecins lui conseillaient de changer de lieu et de donner ainsi, à son chagrin, une distraction forcée ; il devint extrêmement malade et se fit transporter au château de Saint-Germain, où il ne se rétablit pas, malgré la salubrité de l'air de cette résidence. Après un court séjour à Paris, il alla chercher, au bois de Vincennes, une solitude qui convenait mieux à l'état de son esprit. Les phénomènes célestes qui furent observés en Piémont, avant et après la mort d'Anne de Bretagne, avaient étrangement frappé l'imagination du roi. Le 10 janvier 1514, vers midi, on vit briller à la fois trois étoiles, et le soir, quand la lune se leva à l'heure accoutumée, elle parut environnée d'un cercle couleur de sang et traversée par une grande croix lumineuse. Les astrologues italiens prétendirent que ces trois soleils signifiaient dissension, et cette croix lunaire, schisme ; les astrologues français interprétèrent autrement ces phénomènes, comme s'ils annonçaient *grosse guerre, effusion de sang et mutation de seigneurie*. Louis XIII crut y voir une prédiction de sa mort prochaine, et il se résigna d'avance à voir passer la couronne de France sur la tête de son neveu le *dalphin* François d'Angoulême.

Cependant, suivant l'expression d'un confesseur du roi, nommé le Père Humbert, originaire de Velay, Louis XII devenait formidable à ses ennemis. La Ligue menaçante qui l'avait mis à deux doigts de sa perte l'année précédente, s'était rompue toute seule ; des confédérés qui l'avaient formée, il n'y avait plus que le roi d'Angleterre qui eut envie de continuer la guerre contre les Français. Mais le roi d'Aragon, qui tenait en main le traité secret dans lequel Louis XII renonçait en sa faveur au royaume de Naples et s'engageait à donner en dot à sa fille Renée le duché de Milan, le comté de Pavie et la seigneurie de Gênes, en la mariant à l'un des deux princes de Castille, ne songeait plus qu'à se réconcilier ouvertement avec le roi de France. Léon X, influencé par le roi Catholique, était dans les mêmes dispositions que ce souverain, qui n'avait pas eu peine à exercer la même influence sur l'empereur Maximilien et sur la gouvernante des Pays-Bas. Le cardinal de Gurck, à la prière de Marguerite d'Autriche et du roi d'Aragon, avait essayé d'obtenir de Maximilien plein pouvoir de conclure la paix avec les Vénitiens, devenus alliés de Louis XII. — *Il serait bien difficile, disait Marguerite à son père, de soutenir, en même temps, la guerre contre les Vénitiens et les Français.* Les Suisses étaient plus rudes à manier, quoique Louis XII eût parmi eux un certain nombre de personnages influents, gagnés à ses intérêts par les pensions qu'il leur faisait payer secrètement. Le traité de Dijon, que le roi n'acceptait pas entièrement, était toujours entre la France et les Cantons une pierre d'achoppement, qui pouvait d'un jour à l'autre arrêter la reprise imminente des négociations pacifiques. La conduite des Suisses, à l'égard de François de Rochefort, bailli de Dijon, un des otages de ce traité que repoussait Louis XII, avait été cruelle et menaçait de le devenir davantage, car on voulait le rendre responsable de la non-exécution dudit traité signé par son oncle le seigneur de La Trémoille. Le pape avait donc envoyé, le 12 février, à son nonce auprès des Ligues, une instruction formelle, pour réclamer la mise en liberté du bailli de Dijon, sous condition expresse de faire exécuter le traité, quoique le malheureux otage eût déjà donné 4.000 écus pour sa rançon. Le bruit courait que le retour des Français dans le duché de Milan était imminent, le duc Maximilien Sforza étant haï de ses sujets et n'ayant ni troupes ni argent pâlir soutenir une nouvelle guerre, dont le roi de France commençait les préparatifs, d'accord avec le roi d'Aragon ; Cependant l'unique garnison française, que Louis XII eût encore en Italie, était au moment d'abandonner le château de Gênes, faute de vivres et de munitions, les navires qui devaient ravitailler la place ayant été rués jus par les Génois. Rien n'avait transpiré encore de la trêve d'un an que le roi Catholique avait conclue avec le roi Très-Christien, à la fin de l'année précédente, en se faisant fort d'amener successivement ses alliés, l'empereur et le roi d'Angleterre, à l'acceptation de cette trêve, qui rendait impossible la continuation de la sainte Ligue.

Pendant les premiers mois de 1514, Louis XII sembla rester en dehors de toutes les négociations mystérieuses qui avaient lieu dans les cours voisines et auxquelles il était sérieusement intéressé. Le roi d'Angleterre se plaignait à Marguerite d'Autriche des intrigues du roi d'Aragon, qui travaillait souterrainement, à l'insu de ses alliés, pour faire la paix avec le roi de France ; il accusait aussi l'empereur d'être plus ou moins mêlé à ces intrigues. Il n'en faisait pas moins armer une flotte, à Calais, sous prétexte de vouloir envoyer en Espagne sa sœur Marie, dont le mariage avec Charles, prince de Castille, avait été proposé, sinon décidé. C'était la gouvernante des Pays-Bas qui avait tramé ce beau projet et qui pressait vivement son père d'achever ce qu'elle avait si bien commencé : *Vous savez, lui écrivait-elle, quant au fait de l'alliance du mariage*

de madite dame Marie, vous savez comment elle nous est nécessaire et utile pour le bien et sûreté des pays par deçà (les Pays-Bas), et comme ledit sieur roi ne demande rien tant que la solennisation du mariage. On avait eu vent d'une trêve, que le roi d'Aragon aurait traitée avec Louis XII et que le roi Henri VIII déclarait inacceptable ; mais on ne parlait pas encore du mariage projeté entre l'archiduc Ferdinand et Renée, seconde fille du roi de France. Sur ces entrefaites ; on apprit que les Suisses, poussés à bout par les attermoiements et les tergiversations de la politique française, avaient fait, par deux fois, le 14 et le 17 mars, appliquer à la question le bailli de Dijon, pour *lui faire déclarer les pratiques du roi son maître*, et le forcer à révéler le nom de ceux de leurs officiers que La Trémoille avait gagnés en les faisant pensionnaires de la France. Le pauvre François de Rochefort eut assez de courage pour souffrir la torture, sans qu'il lui échappât aucune parole imprudente. Après cet acte d'inhumanité sans exemple, les Suisses avertirent, par message, en date du 20 mars, le duc Charles de Bourbon, désigné par Louis XII pour commander l'armée d'Italie, que si le traité de Dijon ne leur était pas *entretenu et l'argent payé comptant*, ils *se mettront aux champs et feront la guerre en France*. Cette menace ne pouvait plus effrayer personne : le duc Charles de Bourbon avait assemblé des gens d'armes, au nombre de vingt-cinq à trente mille hommes, dans le duché de Bourgogne, et le pape était parvenu à faire conclure la paix entre les Vénitiens et l'empereur, à Rome même, le 4 mars.

Louis XII avait envoyé à Londres le général des finances de Normandie, pour traiter de la rançon des seigneurs français, qui avaient été faits prisonnier à la journée des Éperons. La mission du général des finances de Normandie cachait un autre but : il devait s'aboucher avec l'un de ces prisonniers, le sire de Longueville, brave seigneur et chevalier, qui était le premier du sang après Monsieur d'Angoulême, et qui, par sa sagesse et prudence, avait pénétré bien avant dans la confiance et l'amitié du roi d'Angleterre. Ce fut donc par l'intermédiaire du sire de Longueville, que l'envoyé du roi de France, sans avoir été accrédité comme ambassadeur, obtint du roi Henri VIII une suspension d'armes, pour quelque temps. Il ne se hâta point de revenir en France, et il eut l'adresse de prolonger son séjour en Angleterre, sous couleur de payer la rançon du prince de Longueville, de telle sorte qu'il s'y trouvait encore à la fin du mois de mai et que Marguerite d'Autriche écrivait alors à l'empereur : *Je me doute que ce personnage français n'y ait quelque autre charge, car j'entends qu'il y est fort bienvenu, et qu'on l'entretient souvent, et qu'on lui fait très bon recueil* (réception). Il était toujours question du mariage de la princesse Marie d'Angleterre avec le prince Charles de Castille, et la gouvernante des Pays-Bas s'en préoccupait si sérieusement, qu'elle demandait au roi Henri VIII, si, selon ses promesses faites à Lille, il avait assuré la succession de son royaume à sa sœur Marie, qui devait épouser l'archiduc d'Autriche, petit-fils de l'empereur. Depuis les premiers jours de mars, Louis XII avait remis la main aux affaires d'État et il les traitait lui-même, dans le plus grand secret, avec quelques-uns de ses conseillers ; il donnait audience aux ambassadeurs étrangers, mais il n'avait jamais été moins communicatif avec eux ; il se dérobaît à leurs questions, par des réponses vagues ou indécises. Ainsi cette nouvelle trêve, qui existait de fait entre le roi de France et le roi d'Aragon depuis le mois de décembre 1513, ne reposait que sur des conventions verbales échangées par messages plutôt que par ambassadeurs, mais elle s'appuyait solidement sur le traité secret par lequel Louis XII renonçait à tous ses droits sur le royaume de Naples en faveur du roi d'Aragon et s'engageait à donner en dot à sa fille Renée le duché de Milan, le

comté de Pavie et la seigneurie de Gênes, lorsque cette princesse épouserait l'archiduc Ferdinand, prince de Castille. La trêve promise et consentie devait être ratifiée dans le délai de trois mois. Le roi d'Aragon ne se fit aucun scrupule d'accepter cette trêve, au nom du roi d'Angleterre, de l'empereur Maximilien et de Charles, archiduc d'Autriche, prince d'Espagne, avant de s'être assuré de l'adhésion des intéressés pour lesquels il se portait fort Louis XII, de son côté, se faisait représenter, par son très cher et très aimé fils, le duc de Valois, comte d'Angoulême, son lieutenant général, auquel il avait donné — *confiant à plein de ses sens, prudence, suffisance, loyauté et expérience — pouvoir et mandement spécial de faire et jurer ladite trêve et abstinence de guerre*, avec maître Pierre de Quintana, secrétaire du roi Catholique. La trêve fut ratifiée et jurée, à Orléans, le 13 mars. La veille, le roi fit convoquer son Conseil en petit nombre, et en entrant audit Conseil, *étoit déjà née la voix que étoit faite l'adit et rêve*. Le texte de l'instrument de cette trêve ne fut connu que deux mois plus tard. Le pape était donc fort inquiet de savoir si l'Italie avait été comprise et incluse dans cette trêve, que les intéressés ne paraissent pas avoir jamais ratifiée. On était encore dans l'incertitude au sujet de l'existence d'un traité en tête duquel Louis XII aurait pris le titre de duc de Milan et de seigneur de Gênes, quand on apprit, d'une manière certaine, que, *le 11e dudit mois, avoit été enclos en secret une bonne pièce avec le roi de France* et que la paix était conclue entre lui et le roi d'Aragon, *moyennant le mariage de sa seconde fille* et de l'infant don Ferdinand, prince de Castille.

Ce mariage était renvoyé forcément à une époque bien éloignée, puisque la princesse Renée n'avait pas quatre ans, mais sa sœur Claude allait atteindre quatorze ans et l'heure semblait arrivée de la marier à l'héritier de la couronne, François d'Angoulême, dont les fiançailles avec elle avaient été célébrées, en quelque sorte à la face de la France, en 1506. Jamais ce prince ne l'eût épousée, si la reine Anne de Bretagne eût vécu, parce *qu'elle aspirait plutôt au mariage de Charles d'Autriche*. Ce fut sans doute, pour Louis XII, un souvenir dominant, qui l'empêcha d'abord de consentir à cette union, que la volonté seule de sa femme avait si longtemps contrariée. On raconte, aussi, que les folles dépenses et les prodigalités excessives du jeune comte d'Angoulême donnaient au roi matière à réfléchir, et qu'il se demandait si son successeur serait comme lui, bon ménager de la fortune du peuple. Le roi était un peu chatouilleux, et craignait que ce prince, en devenant son gendre, ne lui causât des embarras et des chagrins. Mais François d'Angoulême *vouloit en venir à la célébration de son mariage*, et il fut merveilleusement servi par M. de Boissy, grand maître de France, et par le trésorier Robertet, *qui pour lors gouvernoit tout le royaume*. Louis XII se rendit aux raisons alléguées par ces deux conseillers, qu'il consultait souvent et qu'il écoutait toujours. Depuis la mort de sa femme, il se sentait si affaibli, si découragé, si dégoûté de tout, qu'il regarda, comme un devoir paternel de faire de sa fille une reine de France. C'est alors qu'il fit prendre au premier prince du sang le titre de Monsieur, et qu'il lui donna en apanage le duché de Valois, en le faisant duc et pair, comme il l'était lui-même, avant de monter sur le trône. Le contrat de mariage avait été fait, lors des fiançailles à Moutier-lès-Tours, le 22 mai 1506, et signé par le roi, et, de son consentement, par la reine et la comtesse d'Angoulême. Ce contrat ne constituait pas d'autre dot à Claude de France, que le comté de Blois, le comté d'Asti, la seigneurie de Coucy et d'autres biens de la maison d'Orléans, mais le roi, tout en se réservant l'usufruit et l'administration du duché de Bretagne, investit son gendre de ce duché, à lui venant par le droit de son épouse, fille héritière de la reine Anne de Bretagne. On

pouvait craindre que les barons bretons, qui avaient protesté contre certains articles du contrat de mariage, protestassent aussi, avec plus de force, contre l'investiture du duché de Bretagne attribuée au duc de Valois par lettres patentes expédiées en bonne et due forme, sans qu'ils fussent invités à intervenir dans cette donation. Déjà, le sire de Rohan avait brusquement quitté la Cour, sans dire adieu au roi, pour retourner en Bretagne et se fortifier en ses maisons ; ce qui fit que le roi y envoya M. de La Trémoille, avec cinq cents lances, pour y mettre remède, et empêcher un acte de rébellion. Le duc de Valois, qui était au château d'Amboise avec sa mère, attendit que le roi, qui était au château de Saint-Germain-en-Laye, avec sa fille Claude, lui annonçât qu'il pouvait venir pour la cérémonie. Il arriva donc, bien accompagné, vers le 14 mai-, et quatre jours après, le 18 mai, le mariage fut célébré dans la chapelle du château : **Furent faites les noces les plus riches que vis jamais, raconte le seigneur de Fleuranges, que le duc de Valois honorait de son amitié, car il y avait dix mille hommes habillés aussi richement que le roi, ou que Monsieur d'Angoulême, qui était le marié ; et, pour l'amour de la feuë reine, tout le monde était en deuil. Brantôme rapporte plus de détails sur cette circonstance bizarre et peut-être unique : Le marié et la mariée n'étaient vêtus et habillés que de drap noir, honnêtement et en forme de deuil, pour le trépas de la reine Madame Anne de Bretagne, mère de la mariée, en présence du roi, son père, accompagné de tous les princes du sang et nobles seigneurs et prélats, princesses, dames et damoiselles, tous vêtus de drap noir, en forme-de deuil.** Le duc de Valois n'avait jamais eu la moindre préférence pour la princesse Claude, qui était loin d'avoir la beauté et l'esprit de sa mère ; mais, comme elle était très bonne et très charitable, et fort douce à tout le monde, il ne pouvait manquer de lui accorder autant d'estime que d'affection, malgré les infidélités qu'elle eut trop souvent à lui reprocher.

Louis XII, en mariant à sa fille aînée le duc de Valois, ne pensait pas encore à leur céder la couronne de France, sans essayer de la faire passer sur la tête d'un dauphin. Quels que fussent ses regrets et son désespoir, après la mort de sa bonne et bien chère femme, il avait prêté l'oreille aux insinuations et aux conseils de ses plus fidèles serviteurs, qui lui représentaient que son âge ne lui défendait pas d'espérer la naissance d'un fils, s'il venait à épouser en troisièmes noces une princesse plus jeune que ne l'était Anne de Bretagne au moment de sa mort. Lui, n'avait pas même cinquante-deux ans, mais il était devenu valétudinaire, comme devait l'être le fils d'un vieillard, son père ayant soixante-douze ans à l'époque de sa naissance ; cependant le souvenir de la feuë reine, qu'il avait tant aimée, semblait lui défendre de songer à se remarier pour la troisième fois. Ce fut le sire de Longueville, 'qui le fit changer d'avis, en lui répétant que le roi d'Angleterre serait très fier de l'alliance de sa sœur Marie avec le roi de France, et que cette princesse, consultée à ce sujet, s'était montrée assez désireuse d'avoir pour mari un des plus grands rois de l'Europe. Au reste, on était dès lors tellement convaincu d'un prochain mariage de Louis XII, qu'on hésitait seulement sur le choix de sa nouvelle épouse. Ainsi, le bruit avait couru, tour à tour, qu'il épouserait Marguerite d'Autriche, fille de Maximilien, ou l'infante Éléonore d'Autriche, sœur du prince Charles de Castille, ou Marguerite d'Angleterre, veuve du roi d'Écosse Jacques IV ; mais, dès la fin d'avril, Mercurin de Gattinara, un des ambassadeurs de l'empereur, avait écrit, de Dôle, à la gouvernante des Pays-Bas : **On dit communément que le roi d'Aragon traite la paix d'entre les rois (c'est-à-dire le roi d'Angleterre et de France), par le moyen des mariages qu'entendrez assez, et le bon vieillard (Louis XII) veut avoir la jeune princesse (Éléonore d'Autriche, ou Marie d'Angleterre), pour essayer s'il pourra encore avoir un**

fil, mais j'entends qu'il est trop débile. La négociation du mariage de Louis XII était donc déjà commencée, avant qu'il eût marié sa fille Claude au duc de Valois.

Louis XII hésitait encore ; il avait presque honte d'accepter une union si mal assortie, si disproportionnée, eu égard à son âge et à sa mauvaise santé. Il laissait pourtant le sire de Longueville, marquis de Rothelin, toujours prisonnier en Angleterre, traiter, en son nom, cette alliance, qui convenait fort au roi d'Angleterre et que son favori, le grand écuyer Charles Brandon, ne désapprouvait pas. Ces pourparlers secrets n'empêchèrent pas Henri VIII de faire croire au roi d'Aragon et à Marguerite d'Autriche qu'il voulait marier sa sœur Marie avec l'archiduc Charles, prince de Castille ; il ne refusait pas moins d'adhérer à la trêve que Ferdinand le Catholique avait signée avec le roi Très-Christien. Quant à Maximilien, toujours besogneux, toujours avide d'argent, il était prêt à tout promettre et à tout faire, pourvu qu'il touchât les subsides ou les indemnités, qu'il comptait recevoir du roi d'Angleterre ; or, ce dernier renonçait absolument à continuer la guerre contre la France, quoiqu'il feignît de s'y disposer. C'était à qui tromperait le mieux ses alliés, dans ces échanges diplomatiques de fausses nouvelles, de vagues projets, de propositions suspectes. Le mariage du roi de France avec la sœur du roi d'Angleterre n'en était pas moins décidé, quoique l'époque n'en eût pas encore été fixée. Louis XII avait été forcé, par le cours des événements, d'ajourner au printemps de l'année suivante l'expédition, qu'il eût faite en personne, si la mort d'Anne de Bretagne n'était pas venue déranger tous ses desseins. Cette expédition à demi préparée, en vue de reconquérir le duché de Milan, ne pouvait avoir lieu avant l'hiver, si favorables que fussent les circonstances pour l'entreprendre, au moment où Maximilien Sforza se reconnaissait incapable d'y faire face, même avec les secours des Suisses et du pape. Le roi avait donc du temps devant lui pour former et organiser une armée, qui n'aurait rien à craindre d'une coalition italienne, que le pape espérait opposer à l'invasion des Français. Le duc Charles de Bourbon, qui avait fait ses premières armes la bataille d'Agnadel, était déjà nommé lieutenant du roi et commandant en chef de cette armée nombreuse et bien ordonnée, qui n'attendait qu'un mandement de Louis XII, pour se rassembler au centre du royaume, aussitôt que les lansquenets, tirés d'Allemagne, seraient arrivés sous la charge du comte Volf et du capitaine Brandhée. Charles de Bourbon ne voulait pas entrer en campagne, sans avoir au moins quarante mille hommes à commander, d'autant plus que les Suisses semblaient *délibérés d'envahir la France de quelque côté, pour empêcher le passage des Français en Italie.*

Il n'y avait plus qu'une seule difficulté au mariage de Marie d'Angleterre avec le roi de France. L'année précédente, lorsque Louis XII était en guerre avec Henri VIII, il avait accepté les services d'un duc de Suffolck, dernier descendant de la famille de Pole, qui joua un rôle considérable dans les luttes intestines de la Rose blanche et de la Rose rouge, en Angleterre, au XVe siècle. Ce duc de Suffolck s'était enfui en Allemagne, pour échapper au ressentiment du roi Henri VIII, qui l'eût fait décapiter, comme son jeune frère ; il avait donc à cœur de se venger du roi d'Angleterre, et il était venu, avec bon nombre de lansquenets, combattre sous le drapeau de la France contre les Anglais. Lors de la reddition de Boulogne à Henri VIII qui l'assiégeait avec le concours de Maximilien, le roi anglais avait voulu exiger qu'on lui remît entre ses mains ledit duc de Suffolck : ce que Louis XII refusa péremptoirement, voulant garder sa foi et sa parole ; il consentit seulement à le faire sortir du royaume. Le duc de Suffolck était revenu avec ses

lansquenets, pour prendre part à l'expédition du Milanais. Quand le roi d'Angleterre fut averti du retour de ce capitaine de lansquenets, à la Cour de France, où on lui avait fait le meilleur accueil, il renouvela impérativement la demande qu'il avait déjà faite devant Boulogne, pour que le roi lui livrât ce proscrit, auquel était réservé le sort de son malheureux frère. Louis XII déclara loyalement qu'il se priverait à regret des services du duc de Suffolck, mais que rien au monde ne lui ferait accepter une transaction indigne de lui. Il se borna donc à faire retirer, à Metz, le brave capitaine, en lui offrant une pension annuelle de 6.000 livres. Henri VIII dut se contenter de cette satisfaction, que le roi, de son plein gré, lui avait accordée.

Tout était convenu et arrêté pour le mariage de Louis XII et de Marie d'Angleterre, qui *ne l'épousait pas par amourettes*, comme dit Brantôme. En effet, selon l'historien du chevalier Bayard, le roi *n'avait pas grand besoin d'être marié, et aussi n'en avait-il pas grand vouloir, mais, parce qu'il se voyoit en guerre de tous côtés, qu'il n'eût pu soutenir sans grandement fouler son peuple, ressemble au pélican*, qui nourrit ses petits avec son sang. Le sire de Longueville avait obtenu du roi l'autorisation de rester à Londres, quoique sa rançon eût été payée, dès la fin de juin, par l'entremise des trois généraux des finances, Jacques Hurault, Jacques de Beaune et Henri Bouhier, qui avaient emprunté 40.000 écus d'or à trois marchands florentins demeurant à Lyon, avec la garantie du duc de Valois, lequel s'était engagé, en parole de prince, envers lesdits généraux des finances. Il est probable que François d'Angoulême avait voulu payer de ses deniers la rançon de son parent et ami le sire de Longueville. Ce dernier avait sans doute, selon l'usage des cours, envoyé au roi le portrait de la princesse Marie. Voici en quels termes un ambassadeur de Maximilien faisait l'éloge de cette princesse : *C'est l'une des plus belles filles que l'on saurait voir, et ne me semble point en avoir oncques vu une si belle. Elle a très bonne grâce et le plus beau maintien, soit en devises (conversations) et danses, ou autrement, que possible est d'avoir ; et elle n'est rien mélancolique, ains toute récréative. J'eusse cuidé (cru) qu'elle eût été de grande stature et venue, mais elle sera de moyenne stature, et me semble proportionnée mieux qu'autre princesse que je sache en Chrétienté. Cet ambassadeur, qui ne savait pas encore qu'elle fût promise au roi de France, la supposait déjà éprise du prince de Castille : Il me semble, disait-il, qu'elle aime Monsieur merveilleusement ; elle a un tableau, où il est très mal contrefait : il n'est jour du monde, qu'elle ne le veuille voir plus de dix fois.* Marguerite d'Autriche fut tellement désappointée, en apprenant le prochain mariage de Louis XII, qu'elle envoya sur-le-champ à Londres le sieur de Castres, pour traverser et empêcher, s'il était possible, ce fâcheux mariage : les instructions perfides qu'elle donnait à son envoyé témoignent du dépit et de la colère qu'elle éprouvait en voyant s'évanouir ses espérances au sujet de l'alliance du prince de Castille avec la sœur du roi d'Angleterre. Henri VIII n'eut pas plutôt connaissance de la mission malhonnête du sieur de Castres, qu'il adressa lui-même à Marguerite un long mémoire dans lequel il lui exposait les raisons qu'il avait eues de traiter avec Louis XII, sans paraître regretter d'avoir mis fin, par le mariage de sa sœur, à un différend également nuisible aux deux couronnes. Maximilien fit savoir à sa fille, que les excuses du roi d'Angleterre étaient frivoles et que le pape et toute l'Italie se joindraient aux Suisses, pour faire *tourner les choses à la plus grande ruine et destruction des Français*.

A l'heure même où le roi Henri VIII adressait à la gouvernante des Pays-Bas ces excuses, qu'elle n'acceptait pas, la promesse de mariage des deux époux allait être formulée par-devant notaire à Paris. Louis XII, après avoir reçu, par

ambassadeur, le consentement du roi d'Angleterre au mariage de sa sœur, gardait un silence et une réserve, qu'on pouvait considérer comme le prélude d'un désistement. Henri VIII chargea Charles Sombreset, comte de Worcester, qu'il nommait son commissaire et procureur, de se rendre en France, muni d'un pouvoir notarié de la princesse Marie, daté du 22 août, et de procéder aux fiançailles des époux, dans la forme à la fois civile et religieuse. La princesse, qui avait accepté ce projet de mariage avec empressement, remit, en outre, au comte de Worcester, une lettre autographe qu'il devait rendre en mains propres à Sa Majesté le roi Très-Christien. Voici la teneur de cette lettre, qui eut certainement une influence décisive sur les intentions du roi : Monseigneur, humblement à votre bonne grâce je me recommande, pource que le Roi, mon seigneur et frère envoie présentement par devers vous ses ambassadeurs. J'ai désiré et donné charge à mon cousin le comte de Worcester vous dire aucunes choses de ma part, touchant les fiançailles d'entre vous et moi, en parole. De présent, je vous supplie, Monseigneur, le vouloir en ce ouïr et croire comme moi-même, et volis assurer, Monseigneur, comme je vous ai dernièrement écrit et signifié ; par mon cousin le duc de Longueville, que la chose que plus je désiré et souhaite pour ce jour d'hui, c'est d'entendre de vos bonnes nouvelles, santé et prospérité, ainsi que monseigneur cousin le comte de Worcester vous saura ce dire plus à plein. Il vous plaira, au surplus, Monseigneur, me mander et commander vos bons et agréables plaisirs, pour vous y obéir et complaire, par l'aide de Dieu, qui, Monseigneur, vous donne bonne vie et longue. De la main de votre bien humble compagne. MARIE. Le comte de Worcester, premier chambellan du roi d'Angleterre, accompagné d'une suite brillante, mais peu nombreuse, arriva donc à Paris, où le roi résidait. Louis XII le reçut, avec grand apparat, à l'hôtel royal des Tournelles, qui occupait à l'extrémité de la rue Saint-Antoine l'emplacement actuel de la place Royale. Il fut arrêté, séance tenante, que la cérémonie des fiançailles aurait lieu, le 14 du même mois, dans l'église voisine du couvent des Célestins. Cette cérémonie se fit, presque à huis clos, devant les témoins désignés par le roi, savoir : le duc de Valois, le duc Charles de Bourbon, le sire de Longueville, Jean Stuart, duc d'Albanie, Louis de Graille, amiral de France, Imbert de Batarnay, seigneur du Bouchage, et chambellan du roi, et Florimond Robertet, trésorier de France. Les témoins ecclésiastiques étaient : Georges d'Amboise, archevêque de Rouen, Étienne Poncher, évêque de Paris, et Érard de La Marck, évêque de Chartres.

Après la messe dite par Renaud de Prie, évêque de Bayeux et cardinal de Sainte-Sabine, en présence du roi, le comte de Worcester, envoyé spécial du roi d'Angleterre, en qualité de son procureur, orateur et ambassadeur, remit à deux notaires de Paris, maîtres Martin Bernard et Jean Cartier, le pouvoir que la princesse Marie lui avait donné, pour contracter mariage, en son nom, avec Sa Majesté le roi de France. Ce pouvoir, rédigé en latin, ayant été vérifié et accepté par les deux notaires ; Louis XII lut à haute et intelligible voix la déclaration suivante : Je, Louis, par vous Charles de Sombreset, comte de Worcester, commissaire et procureur de la très haute et très excellente princesse Marie, sœur de très haut, très excellent et très puissant prince le roi d'Angleterre, à ce, par sa commission et spéciale procuration, présentement lue, déclarée et publiée, suffisamment constitué et ordonné, et vous moyennant, et à moi ce signifiant par ladite Marie à femme et épouse, et en elle je consens comme à ma femme et épouse, et à elle et à vous pour elle je promets que dorénavant, durant ma naturelle vie, je l'aurai, tiendrai et recevrai pour ma femme et épouse, et sur ce baille à elle et à vous pour elle ma foi. Après cette lecture, le roi et le

comte de Worcester se donnèrent la main ; puis, le comte lut à son tour la déclaration suivante, rédigée également en langue française : La très haute et très excellente princesse Marie, par la grâce de Dieu reine de France, et sœur de mon souverain seigneur, par moi Charles de Sombresset, comte de Worcester, son commissaire et procureur, à ce, par sa commission et procuration spéciale présentement lue, déclarée et publiée, suffisamment constitué et ordonné, et moi moyennant, et vous ce signifiant, vous prend Louis à son mari et époux, et ma très redoutée darne vous promet, et moi pour elle vous promets, que dorénavant, et pendant sa naturelle vie, elle vous aura, obéira, tiendra et réputera pour son mari et époux, et sur ce en vertu et pouvoir dessusdit, elle et moi, pour elle, vous en baille sa foi. Cette lecture achevée, le roi et le comte se donnèrent encore la main droite. Dont acte fut dressé par les notaires, qui le signèrent, après que les témoins désignés par le roi l'eurent signé, séance tenante. Le comte de Worcester retourna immédiatement à Londres, comblé de présents par le roi, et enchanté de la belle réception qu'on lui avait faite à la Cour de France. Le sire de Longueville l'accompagna en qualité de commissaire et procureur du roi, pour aller chercher la princesse Marie et l'amener à son royal époux.

Les ambassadeurs du roi d'Angleterre arrivèrent, après le départ du sire de Longueville et du comte de Worcester ; c'était le comte de Donaster, premier chambellan du roi ; le grand prieur d'Angleterre, le doyen de Windsor, et le baron de Herbert, avec le roi d'armes Clavenaulx. Ils devaient attendre à Paris la venue de la princesse Marie. Louis XII, de plus en plus faible et malade, était retourné à Saint-Germain-en-Laye, avec la Cour. Quand un tourier du sire de Longueville lui annonça que sa fiancée avait débarqué, à Calais, le 3 octobre, il envoya le sire d'Orval et le seigneur de La Trémoille lui souhaiter la bienvenue de sa part, et Monsieur de Vendôme fut chargé de la recevoir, en son nom, sur les terres de France. C'était à Abbeville que le roi devait aller au-devant d'elle : il manda aussitôt à Abbeville tous les princes du royaume, les gentilshommes de sa maison, ses pensionnaires et ses gardes. Henri VIII avait voulu que sa sœur vînt en France, avec un train magnifique digne d'une reine ; il lui avait donné pour escorte deux mille chevaux anglais et deux mille archers de sa garde, tous à cheval, l'arc et la trousse au côté. La suite de la princesse Marie se composait d'un grand nombre de seigneurs, de dames et de gens domestiques ; parmi les seigneurs, les plus grands noms de l'Angleterre, le vieux duc de Norfolk, premier trésorier, son fils le comte de Burrey, amiral, Charles Brandon, récemment nommé duc de Suffolk, grand écuyer, le marquis Dorset, cousin du roi, et ses quatre frères, sir Jean Percy, l'évêque de Durham, le comte d'Onylsire, frère du duc de Buckingham, et bien d'autres officiers du roi ; parmi les dames, la marquise Dorset, la duchesse de Norfolk, la comtesse d'Oxnifford, madame Caltrop, etc. Les bagages de la nouvelle mariée comprenaient plus de trente chariots, remplis de telles richesses, que, le lendemain de son mariage, le roi ordonna d'en faire l'inventaire, et qu'il fallut plusieurs jours pour inventorier les meubles de la chapelle, habillements, lits et autres meubles pour l'usage et service de la reine Marie, les bagues, vaisselles d'or et d'argent, les chevaux, haquenées, litières, chariots, harnois et accoutrement de l'écurie, mis aux mains du roi Louis XII par le roi d'Angleterre. Louis XII était venu s'installer dans le vieil hôtel de la Gruthuse, à Abbeville, où Marie d'Angleterre devait faire son entrée, le 10 octobre : la veille, il envoya au-devant d'elle le duc d'Alençon et d'autres princes pour la saluer, à trois lieues d'Abbeville. Le lendemain matin, ce fut le duc de Valois, qui vint l'attendre sur le chemin et lui faire compagnie. Le cortège

de la ville était allé à sa rencontre, en grand arroi (en bel ordre) : les mayeurs de bannière (membres de l'échevinage), vêtus de satin noir, à parements de velours violet ; les officiers de judicature, en robes de drap écarlate à parements de moire d'argent ; le clergé, avec les reliques des églises, conduit par l'évêque d'Amiens et suivi de huit cents habitants en habits de gala. Les deux cortèges se remirent en marche, quand l'évêque eut présenté la croix à la princesse. Elle était sur une haquenée blanche, et le duc de Valois, chevauchant à ses côtés, *parloit à elle*.

Le roi, couvert de drap d'or et portant un chapeau rouge, attendait l'approche de sa fiancée ; il *monta sur un grand cheval bayard, qui sautoit, et avec tous les gentilshommes et pensionnaires de sa maison, et sa garde, et en moult noble état, vint recevoir sa femme, et la baisa, tout à cheval*, en lui disant : *Ma fille, soyez ça bienvenue. Et après ce, embrassa tous les princes d'Angleterre et leur fit très bonne chère*. Les trompettes et les clairons sonnaient, toutes les cloches d'Abbeville étaient en branle, et l'artillerie *tiroit merveilleusement*. Ce jour-là, la reine logea au logis du roi et y soupa. Le duc de Valois avait invité tous les princes d'Angleterre à souper chez lui : le souper terminé, ils retournèrent chez le roi, où il ne fut plus question de deuil : les danses commencèrent et durèrent toute la nuit. Le lendemain, les épousailles se firent, non dans une église, mais dans une belle et grande salle tendue de drap d'or. Le roi et la reine étaient assis devant l'autel, *la reine toute déchevelée*, avec un riche chapeau d'orfèvrerie et de pierres précieuses, en guise de couronne. Monsieur et Madame d'Angoulême allèrent, pour eux, à l'offrande. La pauvre dame Claude avait un bien grand regret, car *il n'y avoit guère que la reine sa mère étoit morte*. Les époux restèrent à Abbeville durant quelques jours ; ils s'acheminèrent alors, à petites journées, en s'arrêtant dans les principales villes qui leur rendaient de grands hommages, jusqu'à Saint-Denis, où le couronnement de la reine eut lieu, le 3 novembre. Ce fut le duc de Valois, qui, dans cette cérémonie, soutint de ses mains au-dessus de la tête de la reine la couronne royale, dont le poids l'eût accablée. Depuis le mois d'août, le prévôt des marchands et les échevins étaient prévenus de se mettre en mesure de bien recevoir la nouvelle reine, qui ferait entrée dans la capitale, au mois de septembre ou bien au mois d'octobre. Il y avait eu ainsi plus de deux mois, pour les préparatifs de cette entrée, que le roi désirait être plus solennelle et plus triomphante que toutes les autres, afin de faire honneur à son allié le roi d'Angleterre. Ce n'est pas sans difficulté que le Corps de ville avait obtenu des confréries de métiers, qu'elles fissent les dépenses ordinaires de robes de soie et d'habits de livrée. Les seize quarteniers se refusèrent même à se vêtir de robes de soie et ne voulurent porter que de bonnes robes d'écarlate violette. Le Bureau de la ville consentit, d'ailleurs, à subvenir à tous les frais extraordinaires de l'entrée. Ce fut seulement le 6 novembre, à dix heures du matin, que le cortège du Corps de ville, des bourgeois et des marchands, tous en habits de livrée ou de parure, se rassembla sur la place de Grève, pour aller au-devant du cortège royal, qui se formait en même temps à la Chapelle Saint-Denis. Les religieux des Ordres mendiants, portant leur croix, ouvraient la marche ; les archers et arbalétriers de la ville, bien montés et habillés de hoquetons argentés, précédaient le Prévôt des marchands et les échevins, suivis des bourgeois, marchands et officiers de la Ville. Les lieutenants du Prévôt de Paris et tous les officiers du Châtelet précédaient le Prévôt de Paris, accompagné de la Noblesse de Paris et de l'Ile-de-France ; les capitaines de l'Hôtel du roi, richement accoutrés et montés sur beaux coursiers s'entremêlaient ensuite avec les princes, barons, chevaliers et écuyers anglais,

pour leur faire honneur ; la Chambre des Comptes et toute la Cour du Parlement, avec leurs présidents, 'séparaient les Anglais, de Messeigneurs les ducs de Valois, de Bourbon, d'Alençon, et de Vendôme. Cet immense et brillant cortège défila devant la reine Marie, qui était entourée des princesses et d'une foule de damoiselles de France et d'Angleterre, et chacun, en passant devant elle, *lui faisait honneur et révérence à son joyeux avènement*. Quand le cortège se remit en marche, dans le même ordre, pour entrer à Paris, la reine remonta dans sa litière, et le duc de Valois, à cheval, cheminant auprès d'elle, lui tenait compagnie. Elle était vêtue d'une robe d'or, couverte et bordée de pierreries, avec des bagues aux doigts et un carcan de fines pierres précieuses au cou. Devant elle, marchaient les Suisses du roi, en rang, et les hérauts d'armes des rois de France et d'Angleterre, le prévôt de l'Hôtel, et tous les princes français et anglais, sur deux files, leurs pages d'honneur conduisant le cheval du roi et la haquenée de la reine. A l'entrée de la ville, la reine fut reçue honorablement par les échevins de Paris, qui posèrent sur sa tête un ciel de drap d'or, semé de fleurs de lis et de roses vermeilles. Ce ciel fut porté, à tour de rôle, selon les coutumes anciennes, par les bourgeois, les marchands, les orfèvres et les *hanoars* (porteurs de sel). Depuis la Porte Saint-Denis, les rues étaient tendues de broderies et de tapisseries, et des échafauds, dressés à certains endroits, sur le passage du cortège, offrirent la représentation de *mystères* ou tableaux vivants, dont le sens allégorique, plus ou moins mystérieux, se rapportait au mariage de la reine. A la Porte Saint-Denis, un grand échafaud représentait le navire héraldique de la Ville de Paris, flottant sur la mer au gré des quatre vents et ayant à son bord Bacchus, qui tenait une grappe de raisin, et Cérès, une gerbe. Les matelots et les passagers du navire *chantaient mélodieusement*. A la fontaine du Ponceau, on voyait un agréable jardin, où poussaient un beau lis et un rosier couvert de roses rouges, sous la garde de trois pucelles nommées : Beauté, Liesse et Prospérité. Devant l'église de la Trinité, le roi David, sur son trône, ayant à ses côtés son fils Salomon et environné de ses chevaliers, recevait la reine de Saba, qui lui apportait la paix. Le sujet de ce mystère était exposé dans un rondeau écrit au pied de l'échafaud. A la Porte aux Peintres, dans le haut d'un grand échafaud, Jésus, sous les traits d'un pasteur de brebis, élevait dans ses mains le lis et le cœur de la France. Au-dessous de lui, trônait un roi, ayant en main le sceptre et le bâton royal, et une reine tenant d'une main le bâton royal et de l'autre une rose vermeille ; plus bas, cinq jeunes chanteuses se nommaient : France, Paix, Amitié, Confédération et Angleterre. Devant l'église de Saint-Innocent, sur un grand échafaud, les quatre Vertus théologiques gardaient le lis de France ; au-dessous, Dieu le Père faisait monter en l'air une grande rose épanouie, au centre de laquelle se tenait une reine nommée Franc-Vergier ; au pied de l'échafaud, dame Paix foulait aux pieds la Guerre. Au Châtelet, au milieu d'un grand échafaud, deux dames, Justice et Vérité, montaient et descendaient alternativement par une échelle qui conduisait de la terre au trône céleste ; à droite et à gauche étaient rangés les douze Pairs de France, chacun portant ses armés. Dans le bas, cinq personnages allégoriques s'intitulaient, *Bon Accord*, *Stella maris* (Étoile de la mer), *Minerva*, *Diana* et *Phébus*. Enfin, à la porte principale du Palais, un vaste échafaud présentait un tableau très compliqué : dans le haut, la Salutation angélique ; l'ange Gabriel disant à la Vierge Marie : *Ave Maria gratia plena* ; entre l'ange et la Vierge, un 'lis fleurissant, au-dessous duquel deux écus couronnés, l'un aux armes de France et l'autre aux armes d'Angleterre ; puis, à droite, un porc-épic, et à gauche un lion rampant. Dans le bas, un jardin, nommé le *Vergier de France*, tout planté de lis, avec un chœur de bergères et de bergers, qui chantaient mélodieusement, en adressant leurs

hommages à un roi et à une reine, assis sur un trône entre dame Justice et dame Vérité.

La reine s'arrêta, quelques instants, devant chacun de ces tableaux. Une députation de l'Université de Paris l'attendait auprès de l'église Sainte-Geneviève des Ardents ; le recteur, accompagné d'un grand nombre de docteurs et de maîtres ès arts, salua la reine, au nom de Notre mère l'Université, et un vénérable docteur prononça une belle harangue. A la porte de la cathédrale, la reine mit pied à terre et fut reçue par l'archevêque de Sens et l'évêque de Paris, assistés des abbés de Sainte-Geneviève, de Saint-Victor et de Saint-Magloire, avec quantité de prélats et de chanoines, tous revêtus de riches chapes. Quand la reine entra dans l'église, les orgues commencèrent à jouer, les cloches à sonner : les prélats se mirent à chanter le Te Deum, et la reine alla faire sa prière à genoux devant le maître-autel, où l'évêque de Paris lui donna la bénédiction et la releva, en disant : *Très chère dame, vous soyez la bienvenue en ce royaume !* Elle prit congé des prélats et des assistants ; puis, elle fut conduite au Palais, où elle devait souper et où elle tint cour royale à toutes gens notables. On la mena dans la Grand'Salle, toute tendue de tapisseries, et on la fit asseoir, au milieu de la Table de Marbre, avec les princesses de France qui avaient droit de prendre place à la table royale ; les autres princesses, dames et damoiselles de France et d'Angleterre étaient assises à une autre table. Tout au long de la Grand'Salle, on avait dressé des tables destinées à toutes gens notables venant en cour. Pendant le souper, les trompettes, clairons et hautbois *ne cessèrent de jouer si gentiment, qu'il sembloit être en un petit paradis, que d'être en ladite salle.* On apporta devant la reine divers entremets, ou sujets figurés en relief et mécaniques, entre autres un phénix battant des ailes et allumant un bûcher pour s'y brûler, un saint Georges à cheval conduisant la Pucelle d'Orléans, un porc-épic et un léopard soutenant l'écu de France, les quatre fils- Aymon sur le même cheval, etc. Il y eut, en outre, plusieurs joyusetés et ébatte-mens ; puis, chacun s'en alla dans son logis, et la reine coucha seule, au Palais, dans la chambre des rois de France. Peu de jours après, le Prévôt des marchands et les échevins, vêtus de leurs robes de cérémonie, et accompagnés de bon nombre de bourgeois et marchands, vinrent saluer la reine, à l'hôtel royal des Tournelles, et lui offrirent en don, au nom de la ville de Paris, un magnifique service de vaisselle d'argent doré, en la priant humblement de daigner visiter l'Hôtel de ville. La reine accepta cette invitation, sauf à en référer au roi, qui lui permit d'aller dîner, le 26 novembre, à l'Hôtel de ville. Un banquet magnifique avait été préparé, ce jour-là, mais la foule était si grande dans l'intérieur de l'édifice municipal, que la reine faillit n'y pouvoir pénétrer, malgré l'intervention des archers de la garde. La reine était, comme partout, escortée par le duc de Valois, qui remplissait les fonctions de son chevalier d'honneur. Elle put enfin arriver à la grande salle, où le repas fut servi, et s'asseoir seule, avec Madame Claude, à la table qu'on lui avait réservée. Peu s'en fallut qu'il lui fût impossible de sortir de l'Hôtel de ville : pour laisser écouler la foule, on la fit entrer dans le Bureau de Messieurs de la Ville, avec Madame Claude, et elles y trouvèrent le duc de Valois, le duc de Bourbon et le duc de Suffolk. Le roi, ne voyant pas revenir la reine, s'inquiéta de sa longue absence et l'envoya chercher. Le roi, qu'on disait mal portant, n'avait pas figuré à cette fête offerte à la reine.

Treize jours auparavant, le 13 novembre, s'étaient ouvertes, dans la rue Saint-Antoine, près de l'hôtel des Tournelles, les joutes, que le duc de Valois avait fait annoncer par Montjoie, premier et souverain roi d'armes des François, dès le mois de septembre, dans tout le royaume de France, et par Jarretière, roi

d'armes du roi Henri VIII, dans tout le royaume d'Angleterre. Ce jeune prince, quoique très chagrin du mariage de Louis XII, avait voulu, en publiant un tournoi en l'honneur du joyeux avènement de la reine, *donner à connaissance, pour complaire au roi et aux Anglois, qu'il étoit bien aise dudit mariage*. Ce pas d'armes de l'Arc triomphal devait se composer de cinq emprises, signifiées par cinq écus, à savoir : l'écu d'argent, l'écu d'or, l'écu noir, l'écu tanné et l'écu gris. Plus de trois cents princes, nobles et gentilshommes étaient venus toucher un ou plusieurs de ces écus, pour être admis à combattre les tenans de l'*Arc triomphal*. Monsieur avait choisi sept capitaines : M. de Vendôme, M. de La Palice, M. de Bonnivet, le grand sénéchal de Normandie, le Jeune Aventureux, le grand écuyer de France, et le duc de Suffolk, *pour tenir le pas avec lui, à tous venans, tant Anglois que François*, fût à cheval ou à pied. Les joutes se succédèrent, sans interruption, pendant plus de six ou sept jours consécutifs, en présence du roi, de la reine et de toute la Cour. Ces beaux coups de lance et d'épée ne causèrent, par bonheur, que peu d'accidents, et pourtant, au dire du seigneur de Fleuranges, qui était un des tenans, ceux-ci eurent merveilleusement à souffrir, car ils eurent dessus les bras plus de trois cents hommes d'armes ; et y furent faites de fort belles choses de frapper et de bien jouter. Ce n'étaient que banquets et festins, après les joutes, et *il n'y eut seigneur qui ne festoyât les Anglois*. La comtesse douairière d'Angoulême écrivit, dans son Journal : *Le 9 de novembre, mon fils, courant la lice aux Tournelles, fut blessé entre les deux premières jointes du petit doigt, environ quatre heures après midi*. Mais, un mois plus tard, elle devait écrire dans ce même journal : *Le premier jour de janvier, mon fils fut roi de France*.

La mère du duc de Valois avait vu, avec un mortel déplaisir, le mariage du roi, qui ne cachait à personne l'espoir d'avoir un fils ; elle s'était tenue à distance de la Cour, après la mort d'Anne de Bretagne, qu'elle ne regrettait pas et qui l'avait si constamment détestée. Louis XII ne l'aimait pas davantage, quelque sympathie, quelque tendresse qu'il eût pour le comte d'Angoulême. Cette princesse haineuse et vindicative n'avait pas depuis quitté ses terres, allant de Cognac à Angoulême et d'Angoulême à Cognac. Mais, lorsque le roi eut épousé Marie d'Angleterre, ses amis, son fils lui-même lui firent comprendre qu'elle devait, dans son intérêt et dans celui de ses enfants, ne pas rester éloignée des fêtes célébrées à l'occasion de ce mariage, qui la désespérait, sans avoir fait acte de déférence et de respect à l'égard de la reine. Voici en quels termes elle raconte, dans son *Journal*, sa visite à la nouvelle reine de France, après avoir enregistré dédaigneusement *les amoureuses noces de Louis XII, roi de France, et de Marie d'Angleterre* : *Le troisième jour de novembre 1514, avant onze heures avant midi, j'arrivai à Paris ; et celui même jour, sans me reposer, je fus conseillée d'aller saluer la reine Marie, à Saint-Denis, et sortis de la ville de Paris, à trois heures après midi, avec grand nombre de gentilshommes*. Elle avait pourtant assisté au couronnement de la reine et à son entrée solennelle dans Paris ; mais elle s'empressa de retourner dans sa ville d'Angoulême. Le duc de Valois dissimulait mieux son mécontentement ; il devait, d'ailleurs, savoir gré au roi de l'avoir mis au premier rang, comme héritier présomptif de la couronne, dans toutes les cérémonies du mariage. Louis XII avait fait plus : étant à Beauvais, avec la reine qu'il amenait à Paris, il avait donné, le 27 octobre, à son gendre, le duché de Bretagne, en lui permettant de pourvoir, suivant son bon plaisir, aux affaires des finances, aux offices, charges et bénéfices de la province, sans préjudice, toutefois, du droit que la princesse Renée pourrait avoir un jour audit duché de Bretagne. Monsieur d'Angoulême, *qui étoit alors un jeune prince*

beau et très agréable, avait presque oublié le tort irréparable que pouvait lui faire Marie d'Angleterre, en donnant un fils au roi et un héritier à la Couronne. La reine, de son côté, *lui faisait très bonne chère, l'appelant toujours* : Monsieur mon beau-fils. *Et de fait, en état éprise, et lui, la voyant, en fit de même*. Louis XII l'avait autorisé, en quelque sorte, à se faire le chevalier d'honneur de la reine, et les devoirs de cette charge de cour lui attribuaient le droit de se trouver sans cesse près de cette belle princesse. Ce fut le chevalier d'honneur, en titre d'office, Monsieur de Grignaux, gentilhomme périgourdin, *très sage et très avisé*, qui devina le premier les sentiments et les intentions de la reine Marie, à l'égard du duc de Valois. *Voyant que le mystère s'en alloit jouer*, il adressa cette remontrance à l'imprudent prince, en se courrouçant : *Comment, Pâques Dieu !* lui dit-il, *ne voyez-vous pas que cette femme, qui est fine et caute : (rusée), vous veut attirer à elle ? Et si elle vient à avoir un fils, vous voilà encore simple comte d'Angoulême, et jamais roi de France, comme vous espérez. Après, vous pourrez bien dire : Adieu ma part du royaume de France ! Donc, songez-y !* Le duc de Valois y songea et se tint sur ses gardes. Les fêtes du mariage, qui avaient beaucoup fatigué le roi, étaient enfin terminées. Les seigneurs et les dames d'Angleterre, qui avaient pris part à toutes ces belles fêtes, voulurent retourner dans leur pays et prirent congé du roi, de la reine et de Monsieur d'Angoulême, qui les avaient comblés de soins et de présents. Au moment de leur départ, le duc de Suffolk apprit au roi qu'il restait auprès de lui, comme ambassadeur du roi d'Angleterre, qui l'avait accrédité auprès de la Cour de France. Les courtisans savaient que le duc de Suffolk était le favori de Henri VIII, et que la reine Marie l'honorait d'une bienveillance particulière ; ils se disaient entre eux, *qu'il ne vouloit pas de mal à la sœur de son maître*. A peu de jours de là, le duc de Suffolk remettait au roi, de la part de Henri VIII, une lettre de *bénévolence* et de remerciement, dans laquelle ce passage curieux, relatif à la reine, révélait l'inspiration de l'ambassadeur : *Nous ont semblablement nosdits ambassadeurs dit et remontré comme elle se conduit envers vous en toute humilité et révérence, de sorte que vous vous tenez fort bien content d'elle ; et avons pris très grand éjouissement, plaisir et confort de ce ouïr et entendre : et notre vouloir, plaisir et intention, est qu'elle le fasse, en persévérant de bien en mieux, si elle veut et désire d'avoir notre amour et fraternelle bienveillance. Et ainsi lui donnâmes avisement et conseil, avant son département envers vous, et ne faisons aucun doute que, l'un jour plus que l'autre, ne la trouvez telle que doit être envers vous et faire toutes choses qui vous peuvent venir à gré, plaisir et contentement.*

On reconnaissait déjà, comme l'a dit Brantôme d'après le témoignage des contemporains, que le roi avait épousé la jeune et belle Marie d'Angleterre, *comme par contrainte, se sacrifiant pour acheter la paix et l'alliance du roi d'Angleterre, et qu'il pût mourir paisible roi de France, sans la laisser en trouble*. Le 1er octobre, l'empereur Maximilien avait consenti que son petit-fils Charles de Castille fût compris dans le traité de confédération, que le roi d'Angleterre avait conclu avec le roi de France, à Londres, le 7 août dernier. Maximilien lui-même était prêt à signer la trêve d'un an, que le roi d'Aragon avait signée avec Louis XII. Le pape avait fait les premiers pas pour se rapprocher des Français et de leur roi : il avait fait écrire, par son secrétaire le cardinal Bembo, une lettre de condoléance sur la mort de la reine Anne de Bretagne, pour consoler le roi de la perte de cette digne épouse, qui avait été, disait-il, en son vivant, *singulièrement affectionnée à toute dévotion et à l'honneur de Dieu et de l'Église*. Le pape demandait au roi de s'associer à lui, pour placer son frère Julien de Médicis sur le

trône de Naples. Louis XII, qui avait sagement renoncé à ses prétentions sur le royaume de Naples, en faveur de Ferdinand le Catholique, et qui s'était assuré le concours des forces militaires de cet allié pour reconquérir son duché de Milan, se voyait obligé de répondre évasivement, quoique amicalement, aux propositions d'alliance offensive et défensive, qui lui venaient de la part du Saint-Siège. Léon X, prévoyant une nouvelle guerre en Italie au printemps prochain, avait essayé inutilement de détacher les Vénitiens de leur alliance avec Louis XII, qui était devenu leur plus utile et leur plus fidèle allié. Louis XII n'avait plus à craindre qu'une ligue de l'empereur avec les Suisses et tous les princes de l'Italie. C'était pour rendre cette ligue impossible, qu'il se préparait à faire descendre son armée dans le Milanais, et il comptait bien réunir à cette armée dix-huit mille archers anglais, que le roi Henri VIII devait lui fournir en cas de guerre, outre une flotte bien équipée portant cinq mille marins pour agir contre Gênes. Il avait donc prié le duc Charles de Bourbon, à qui était dévolu le commandement en chef de l'armée de France, d'aller passer en revue la gendarmerie dans ses quartiers d'hiver.

Depuis six semaines à peine, le duc de Valois était en possession du duché de Bretagne, et déjà Louis XII se repentait de la donation qu'il avait faite à son gendre, sous l'influence des sollicitations de plusieurs membres du Conseil d'État, et notamment d'Antoine Duprat, président du Parlement. Antoine Duprat était une des créatures les plus dévouées au nouveau duc de Bretagne, qui lui avait confié des pleins pouvoirs pour administrer le duché. Les Bretons se plaignaient de cette administration, qui ne tenait pas compte de leurs Coutumes et de leurs privilèges. La question fut portée devant le Conseil du roi, dans une séance à laquelle assistaient les princes et les seigneurs, dont quelques-uns eurent l'air de faire fi de la Bretagne, et laissèrent entendre que la France ne pouvait que gagner à la disjonction de ce duché, qui n'avait pas apporté à la couronne un accroissement réel de puissance et de richesse. Le roi était présent, mais semblait étranger à ce qui se passait autour de lui. Alors, le comte de Laval, indigné d'une injustice aussi criante, prit la défense de son pays natal, en évoquant le souvenir de la reine Anne de Bretagne : *Je ne sais qui vous en fait parler ainsi ? s'écria-t-il. Ressouvenez-vous et comptez, depuis l'établissement du royaume, que vous n'eûtes une reine si grande dame, ni qui vous ait haussé et élevé si haut. Eh ! montrez-moi un pied de terre, que vous aient apporté vos autres reines ? La mémoire de celle-ci vous doit être recommandée entre toutes, car, par elle, vous avez clos le pas à vos ennemis, qui vous enfonçaient jusque dans le cœur du royaume, toutes les fois qu'il plaisait aux ducs, ses prédécesseurs, qui tenaient la clé de vos portes, et n'a pas été sans cause, que, par le temps de mille ans, du long, vous n'avez pu conquérir ce que vous avez à la fin obtenu avec tant de supplications et ce que vous ravalez à présent !* Cette sortie éloquente était une allusion indirecte à la reine Marie d'Angleterre, qui n'avait pas ajouté un pouce de terre à la France, en succédant à la bonne reine Anne de Bretagne. Le roi avait écouté avec émotion les fières paroles du comte de Laval, qu'il remercia du regard. Il sortit, sans mot dire, mais les yeux pleins de larmes. On jugea qu'il était bien malade, pour n'avoir pas rendu hommage à la mémoire de sa bonne et bien-aimée Bretonne. L'état inquiétant de la santé du roi arrivait à la connaissance du peuple, qui s'en affligeait en maudissant la *haquenée d'Angleterre*, comme on appelait la reine Marie, depuis que les confrères de la Basoche, dans la représentation d'une de leurs farces, avaient osé dire publiquement que *le roi d'Angleterre avait envoyé une haquenée au roi de France, pour le porter bientôt, et plus doucement, en enfer ou en paradis.*

Monsieur d'Angoulême, malgré ses belles résolutions de sagesse et de prudence, était *tenté et retenté des caresses et mignardises de cette belle Anglaise*. M. de Grignaux, jugeant que le pauvre amoureux allait se perdre, avertit sa mère qui le tança si bien, qu'il n'y retourna plus, quoique la reine fit bien tout ce qu'elle pût pour vivre et régner reine mère peu avant et après la mort du roi. C'est alors que Gouffier de Boissy, qui avait été le gouverneur du jeune comte d'Angoulême et le président Antoine Duprat qui possédait toute sa confiance, lui conseillèrent de veiller sur lui-même, et en même temps sur le duc de Suffolk, qui paraissait être très avant dans les bonnes grâces de Marie d'Angleterre. Le duc de Valois fut guéri aussitôt de son dangereux amour et, de concert avec sa mère, il mit ordre à ce que le duc de Suffolk ne pouvait plus voir la reine qu'en présence de témoins, qui n'étaient que des espions ou des affidés de Monsieur, et *avait tant fait*, dit le seigneur de Fleuranges, confident du duc de Valois, *que Madame Claude sa femme, ne bougeoit de la chambre de la reine, et lui avoit-on donné Madame d'Aumont, pour sa dame d'honneur, laquelle couchoit dans sa chambre*. Un jour, le prince, sortant du logis du roi, entra chez le seigneur de Fleuranges Aventureux, s'écria-t-il, je suis plus joyeux et plus aise que je fus, passé vingt ans, car je suis sûr, on m'en a fort bien menti, qu'il est impossible que le roi et la reine puissent avoir enfants, ce qui est tout à mon avantage !

Fleuranges, dans ses *Mémoires*, assure que le roi *avait voulu faire du gentil compagnon avec sa femme* ; il n'était plus malade des gouttes, depuis la fin de l'année précédente, mais aurait dû vivre *d'un grand régime, qu'il rompit à cause de sa femme*. Les médecins lui disaient bien, que *s'il continuoit, il en mourroit*. Il avait trop compté sur ses forces, ne se sentant pas encore *vieil homme*, à l'âge de cinquante-deux ans et demi. *Le bon roi*, raconte le secrétaire du chevalier Bayard, *le bon roi, à cause de sa femme, avait changé toute sa manière de vivre ; car, où souloit (avait coutume) dîner à huit heures, convenait qu'il dinât à midi ; où il souloit coucher à six heures du soir, souvent se couchait à minuit*. Il tint bon le plus longtemps possible, mais tous les jours sa faiblesse augmentait, et quand il se vit forcé de se mettre au lit, il comprit qu'il ne s'en relèverait plus. Il envoya chercher le duc de Valois, *et lui dit qu'il se trouvoit fort mal et que jamais n'en échapperoit*. Le comte d'Angoulême s'efforçait de le reconforter, mais il voyait bien que sa mort était proche. Le roi était atteint d'une fièvre pernicieuse, accompagnée de dysenterie, *de laquelle maladie tout remède humain ne le put garantir, qu'il rendit son âme à Dieu*, le 1er janvier 1515, dans l'hôtel royal des Tournelles ; *sur lequel jour fit le plus horrible temps que jamais on vit*. Son oraison funèbre est tout entière, dans ces mots de l'Histoire du bon Chevalier sans peur et sans reproche : *Ce fut, en son vivant, un bon prince, sage et vertueux, qui maintint son peuple en paix, sans Je fouler aucunement. Ce bon prince fut plaint et ploré de tous ses sujets, et non sans cause, car il les avait tenus en grande justice*. Le lendemain de son décès, les crieurs des corps, en sonnante leurs clochettes, criaient lamentablement dans les rues de Paris : *Le bon roi Louis, Père du peuple, est mort !*

FIN DE L'OUVRAGE